Don
de l'Institut Catholique
DE PARIS

ÉTUDES

PUBLIÉES PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME 83

PARIS

IMPRIMERIE D. DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

PUBLIÉES

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

REVUE BIMENSUELLE

PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

37e ANNÉE

TOME 83. — AVRIL-MAI-JUIN 1900

RECEIVED
OCT 30 1975
PERIODICALS DEPARTMENT
UNIVERSITY OF WINNIPEG
LIBRARY

PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

Tous droits de traduction et de reproduction réservés

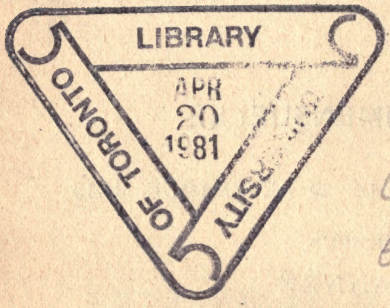

AP
20
E8
t.83

Don

de l'Institut Catholique

DE PARIS

CHRISTUS VIVIT

« LE LIVRE D'UN SIÈCLE[1] »

La première et la dernière page de cet ouvrage imposant évoquent la pensée d'une courte poésie parnassienne qui mériterait, je crois, de n'être pas oubliée. L'idée n'en est pas plus neuve que les autres lieux communs de cette époque indigente, mais la fable ne manque pas d'une certaine grandeur triste et le symbole qui revêt ce pauvre blasphème est ingénieux. Le poète représente Julien l'Apostat, marchant un soir avec ses capitaines et apercevant sur le bord d'un chemin, au fond des brumes, un temple isolé. L'empereur laisse là son escorte, se dirige vers le temple, passe le seuil croulant et, pensif, la tête basse, s'avance au long des murs glacés. Par les crevasses du toit, la lune éclairait cette scène de ruine et d'abandon.

Parfois dans le silence, éclatait un bruit d'aile.
On entendait, au loin, comme un frisson courir;
Et, sur les grands vaincus, penchant son front fidèle,
Phœbé, froide comme eux, les regardait mourir...

Et comme il restait là, perdu dans ses pensées,
Des profondeurs du temple il vit se détacher
Avec un bruit confus de plaintes cadencées,
Une lueur tremblante et qui semblait marcher.

1. *Le Livre d'un siècle. Mouvement du monde de 1800 à 1900.* Paris, Goupil. 3 vol. — Voici les titres des chapitres des deux premiers volumes, avec les noms de leurs auteurs. Tome I : *Préambule.* Vicomte Eugène Melchior de Vogüé, de l'Académie française. — *L'Œuvre et l'Influence de Napoléon.* Marius Sepet. — *Les Nationalités.* Étienne Lamy. — *Les Gouvernements.* Henri Joly. — *La Législation.* Émile Chénon. — *Le Partage du monde.* René Pinon. — *Les Peuples nouveaux.* Vicomte de Meaux. — *La Guerre.* Général comte de La Girennerie. — *L'Industrie et le Commerce depuis un siècle.* Vicomte d'Avenel. — *L'Homme et la Terre cultivée.* Jean Brunhes. — *La Question sociale au dix-neuvième siècle.* Comte Albert de Mun, de l'Académie française. — *L'Église romaine et les courants politiques du siècle.* Georges Goyau.

Tome II : *La Presse.* Eugène Tavernier. — *L'Éducation.* Mgr P.-L. Péchenard. — *La Critique.* R. P. A. Lapôtre, S. J. — *La Philosophie.* Chanoine

Cela se rapprochait et sonnait sur les dalles.
C'était un grand vieillard qui pleurait en chemin,
Courbé, maigre, en haillons, et traînant ses sandales,
Une tiare au front, une lampe à la main.

Il cachait sous sa robe une blanche colombe :
Dernier prêtre des dieux il apportait encor
Sur le dernier autel la dernière hécatombe...
Et l'Empereur pleura — car son rêve était mort.

Le poète pleure aussi, mais il se reprend vite pour acclamer la prochaine revanche des « grands vaincus ». Ce Jésus, qui du haut de son paradis bleu sourit à la défaite des anciens dieux, ne triomphera pas toujours. Le siècle le lui annonce :

Tu connaîtras aussi, ployé sous l'anathème,
La désaffection des peuples et des rois,
Si pauvre et si perdu que tu n'auras plus même,
Pour t'y coucher en paix, la largeur de ta croix!

Ton dernier temple, o Christ, est froid comme une tombe,
Ta porte n'ouvre plus sur le vaste avenir;
Voilà que le jour baisse et qu'on entend venir
Le vieux prêtre courbé qui porte une colombe [1] !

Non, ce n'est pas encore cela. Je vois bien venir à lui deux prêtres courbés, mais ils ne portent pas la dernière colombe. Leurs mains tremblantes lui offrent, avec ces beaux volumes, l'histoire, les regrets du siècle qui s'achève, la prière, les hésitations, les longs espoirs de celui qui commence.

On ne verra pas sans émotion, sur le frontispice, l'écriture ferme et le paraphe énergique du pontife nonagénaire saluant le roi éternel des siècles, et on ne se défendra pas d'une invincible confiance, quand on aura lu les nobles pages où le cardinal de Paris convie toutes les nations de la terre à l'unité dans le Christ. Rien non plus, chez les autres collaborateurs, ne rappelle l'attitude de l'empereur pleurant la mort de son rêve. Croyants ou bien près de l'être, ils affirment tous, au moins par leur présence à pareille place, que l'Église est

Didiot. — *Les Sciences mathématiques.* Georges Humbert. — *Les Sciences physiques et chimiques.* Bernard Brunhes. — *Les Sciences de la vie.* Maurice Arthus. — *La Science de la terre.* A. de Lapparent, de l'Institut. — *L'Archéologie.* Paul Allard. — *L'Histoire.* L'abbé Duchesne, de l'Institut. — *La Littérature.* Ferdinand Brunetière, de l'Académie française. — *Les Beaux-Arts.* André Pératé. — *La Musique.* Camille Bellaigue.

1. Louis Bouilhet, *Dernières Chansons.*

toujours vivante et qu'elle reste, après cent ans de lutte et d'apparentes défaites, la plus grande force morale d'ici-bas.

*
* *

On connaît la pensée généreuse d'où est né le *Livre d'un siècle*.

Retracer en leurs grandes lignes les progrès et les conquêtes dont peut se glorifier le dix-neuvième siècle finissant; déterminer l'aloi de ces conquêtes, la valeur de ces progrès, ce qu'il y a de durable et d'éphémère dans les mouvements d'idées auxquels ce siècle a dû son originalité : préciser les étapes qu'a parcourues l'esprit humain dans les domaines de la politique, de la science, de la littérature, de la sociologie; rendre hommage à ce vaste labeur et, tout ensemble, en mesurer la portée; indiquer enfin l'orientation contemporaine des idées et des faits, et prévoir, dans les limites du possible, les progrès et les conquêtes de demain; mettre en relief, d'autre part, en face des œuvres de l'initiative humaine, les développements de l'idée religieuse, l'expansion du catholicisme à travers le monde, le surcroît de précision auquel est parvenue la foi catholique, grâce à des définitions dogmatiques nouvelles, le large et magnifique rayonnement de la charité chrétienne; montrer ainsi par ces travaux juxtaposés comment, à travers le dix-neuvième siècle, la collaboration de l'homme et de Dieu, fondement de la civilisation chrétienne, s'est perpétuée dans l'histoire du monde.

Vraiment les initiateurs de cette œuvre ne pouvaient dessiner un plus vaste programme ni ouvrir de plus solennelles perspectives. Écrivains et savants se sont partagé l'immense besogne, et, souples autant que puissants, ont concentré chacun, dans les vingt ou trente pages d'un chapitre, une très abondante et précieuse substance.

On n'a pas de peine à imaginer la difficulté spéciale de ce travail. Il faut, avec un pareil objet, un rare mélange de qualités littéraires pour éviter le double écueil, ou de se perdre dans une vaine multiplicité de détails, ou de s'évaporer en des idées générales sans consistance. Le chapitre où le comte de Mun esquisse à larges traits l'évolution de la question sociale au dix-neuvième siècle, et celui où M. G. Goyau étudie l'attitude libérale et hardie de l'Église, en face des idées politiques de l'époque, sont des modèles de ces raccourcis substantiels et de ces éloquentes synthèses. Je voudrais pouvoir m'arrêter à la belle étude que consacre M. Jean

Brunhes à l'*Homme et à la Terre cultivée* et à celle de M. Lamy sur *les Nationalités*. Mais au lieu d'examiner l'un après l'autre ces travaux importants que tout le monde voudra lire, il est, semble-t-il, préférable de s'abandonner aux réflexions qu'ils suggèrent et d'essayer comme une synthèse générale de ces synthèses particulières. Il me faut pourtant, en vue de cette synthèse même, accorder une attention particulière à quelques chapitres du second volume qui jettent une lumière nouvelle sur le problème essentiel dont je cherche la solution.

Le travail des collaborateurs, déjà très ardu quand il s'agissait d'étudier les idées politiques et sociales du siècle, le partage du monde, les peuples nouveaux, les progrès de l'agriculture et de l'industrie, devenait plus compliqué encore en face du mouvement philosophique, artistique et littéraire d'une période aussi longue et aussi féconde. Ici, en effet, ceux que le siècle a entraînés dans sa marche, poètes, philosophes, peintres et sculpteurs, ont une personnalité plus marquée et une indépendance plus grande. Sans doute ils suivent, sans le savoir ni le vouloir, le courant où les ont poussés les circonstances, mais ils en accélèrent ou en retardent la marche, et peuvent en modifier légèrement la direction. Quelle courbe sera assez ondoyante pour dessiner un graphique aussi capricieux et changeant? L'œuvre qui atteindra cet idéal sera de tout premier ordre, ainsi jadis le fameux rapport de M. Ravaisson, qui n'a pas encore été dépassé; ainsi, dans le *Livre d'un siècle*, les admirables chapitres signés par M. Brunetière et M. Bellaigue, le P. Lapôtre et M. Pérate.

Le directeur de la *Revue des Deux Mondes* n'est pas un simple spectateur de l'histoire étonnante qu'il vient de nous raconter. Lui-même il est conduit, un des premiers, par les mystérieuses influences dont il scrute dans le passé les origines et dont il essaie de conjecturer le suprême aboutissement. Pour aboutir à ce travail sur l'*Histoire de la littérature européenne au dix-neuvième siècle*, qu'on songe au chemin qu'a dû parcourir la vieille critique des Laharpe et des Morellet. Sainte-Beuve lui-même, déjà si fort intrigué par les premiers livres de Taine, ne s'y retrouverait plus du tout. Que nous voilà loin, en effet, des paresseuses délices et

de la gourmande curiosité des humanistes d'autrefois ! Pas une ligne, pas un mot qui trahisse chez l'auteur cette jouissance d'esprit que Fénelon et Voltaire savouraient jadis à petites gorgées très lentes, et qui leur semblaient la fin unique et dernière des œuvres d'art ! Au lieu de cela, nous assistons à un exercice laborieux d'activité purement intellectuelle et presque scientifique, animé puissamment, non par la recherche d'un plaisir nouveau, mais par une obsession morale et sociale qui cherche péniblement, à travers les œuvres littéraires, un peu de force et de lumière pour l'orientation des temps nouveaux.

On ne le comprit pas ainsi tout d'abord, et beaucoup en veulent encore à M. Brunetière d'avoir bouleversé leurs paisibles habitudes et porté l'angoisse de l'esprit au sein de ce bois sacré que la fresque de Puvis a baigné dans une si rassérénante lumière. Ce n'est plus là de la littérature, disait-on, et sans doute on avait raison. Non, ce n'est plus là de la littérature comme on la comprenait autrefois ; mais au lieu de s'en prendre au critique entraîné par le flot montant, il aurait fallu se demander si, par hasard, la littérature elle-même n'était pas en train de subir une profonde transformation. On n'en doutera plus après avoir lu les pages lumineuses où cette évolution nous est retracée, et suivi cette marche ascendante vers une conception sociale, populaire et religieuse.

En effet, pendant que, tour à tour, romantiques et naturalistes, pensant épuiser toutes les hardiesses, montaient à l'assaut du vieux temple classique, une force plus lente et moins tapageuse, mais plus persévérante et plus sûre, ébranlait les fondements que jusqu'ici toutes les révolutions littéraires avaient respectés. Le temple est encore debout, — je le sais bien, — ou du moins il paraît encore très solide à ceux qui ont pris l'habitude ou qui ont besoin de le croire immortel ; mais sa perte est certaine, les gens de lettres, qui se pressent encore sur le chemin facile et banal, ne referont pas une jeunesse au culte mourant, et bientôt l'art et la poésie s'envolant pour toujours de la ruineuse demeure chercheront, sur une terre nouvelle, d'autres fidèles et d'autres autels.

M. Brunetière ne va pas si loin dans ses déductions. Il semble dire que cette évolution aura eu pour résultat prin-

cipal de démoder et de proscrire certains parasites des lettres, les dilettanti et les amuseurs. Mais si l'on veut le lire avec attention, on trouvera, je pense, que je n'ai pas dépassé la logique de sa pensée :

Il sera permis, dit-il, de se féliciter que, dans notre fin de siècle, « la littérature » ait cessé d'être un « divertissement », et nous voulons nous flatter de l'espoir qu'elle ne le redeviendra pas. Sans doute, il y aura toujours des amuseurs vulgaires, des vaudevillistes, des fabricans, des producteurs à la grosse de romans-feuilletons ou de chansons de café-concert; il y aura des « chroniqueurs ». Mais ils se déclasseront; ils cesseront d'appartenir à la « littérature » : on ne mettra plus de Labiche dans les Académies, on ne fera plus aux Béranger de funérailles nationales. Leur valeur ne sera plus qu'une valeur de commerce : ils « divertiront » leurs contemporains de même que d'autres les abreuvent. Leur genre de talent ne sera pas estimé au-dessus de celui d'un bon cuisinier et ils seront, s'ils le veulent, des « artistes » à leur manière; ils ne seront pas des écrivains. Car, ni l'indépendance que l'homme de lettres a conquise en s'émancipant à jamais de la protection du grand seigneur ou du traitant; ni les exigences d'un public avide d'instruction ou, pour mieux dire, d'informations sur toutes choses; ni le pouvoir nouveau dont les circonstances ont investi la « littérature » en en faisant ce que nous appelions tout à l'heure une arme au lieu d'un art, ne permettront à l'écrivain de se dérober aux *responsabilités qui résultent pour lui de tant de changements ou de modifications sociales*. Elles ne lui permettront pas davantage de s'isoler dans un orgueilleux dédain de l'opinion, et s'il *affecte de n'écrire que pour une élite, il en sera puni*, je ne dis pas par l'indifférence de l'opinion qui est une chose après tout secondaire, mais par la *stérilisation, pour ainsi parler, de son propre effort*, et l'infécondité de son œuvre. Il ne sera donc pas un amuseur, mais il ne sera pas non plus un dilettante. Il n'aura plus le droit qu'il s'était arrogé de cueillir la fleur de tout pour la seule volupté d'en respirer le parfum. *On ne l'estimera qu'en raison de l'utilité de sa fonction sociale*, et il protestera, s'il le veut, du haut de sa tour d'ivoire, contre cette conception bassement utilitaire de la littérature, mais on ne l'écoutera pas, on ne l'entendra seulement point. Ou si par hasard, on l'écoute, on lui répondra que, de toutes les formes de l'aristocratie, l'aristocratie intellectuelle est, en principe, la plus injustifiable et, en fait, la plus dangereuse, toutes les fois qu'au *lieu de s'employer elle-même à éclairer l'âme obscure des foules*, elle abuse d'une supériorité qui n'est due qu'au hasard — comme la voix du ténor ou la vigueur du portefaix — pour aggraver la différence qu'il y a d'elle au reste de l'humanité.

Est-ce à dire que nous marchions vers la « socialisation » de la littérature et nous, Français, en particulier, vers une « socialisation » croissante... ? Je le crois.

Certes, voilà de graves paroles et qui vont loin. Qui ne voit qu'il s'agit ici de bien autre chose que des dilettanti et des amuseurs ? Car, enfin, on n'a pas attendu le vingtième siècle pour faire fi du dilettantisme et juger à sa valeur le style de Labiche et le lyrisme de Béranger. C'est l'idée même de la littérature, telle que nous l'avons comprise depuis la Renaissance, qui est en cause, c'est plus et mieux que l'humanisme, c'est l'exquise tradition des lettres françaises et de l'art français. Racine ne fut ni un amuseur ni un dilettante, mais il fut, et décidément, de *ceux qui n'écrivent que pour une élite*. « Que dirait cependant — écrit-il en propres termes dans la préface de *Britannicus* — le *petit nombre de gens sages* auxquels je m'efforce de plaire ? De quel front oserais-je me montrer, pour ainsi dire, aux yeux de ces grands hommes de l'antiquité que j'ai choisis pour modèles ? Car, pour me servir de la pensée d'un ancien, voilà les *véritables spectateurs que nous devons nous proposer* et nous devons sans cesse nous demander : Que diraient Homère et Virgile, s'ils lisaient ces vers ? » M. Brunetière sait mieux que nous que presque toute la poétique du dix-septième siècle est dans ces lignes. Il faut plaire aux délicats. Ni Voltaire, ni le clairvoyant Sainte-Beuve n'ont jamais soupçonné qu'on pût jamais mettre en doute ce principe fondamental.

Pour moi, j'aurais voulu que notre critique donnât un regret plus attendri à ce passé charmant de distinction et de grâce dont nous avons respiré la dernière fleur et que le siècle prochain ne connaîtra plus. Car, bien qu'on n'ose se l'avouer à soi-même, il semble que ces fines et jolies choses, que tout cet art de luxe soit fini. Et vraiment, après tout, un chrétien peut-il s'en désoler outre mesure, et ne doit-il pas se féliciter d'être par là enfin affranchi du secret égoïsme qui mêlait une joie mauvaise à ces plaisirs de raffinés ? Et puis, qu'on le veuille ou non, il y a quelque chose de changé. D'étranges paroles ont été dites qui auraient scandalisé Voltaire et paru bien surprenantes à Racine lui-même, et peut-être à Fénelon : « Tant que des êtres humains peuvent avoir encore faim et froid dans le pays qui nous entoure, non seulement il n'y a pas d'art possible, mais il n'est pas possible de discuter que la splendeur du vêtement ou du mobilier

soit un crime » ; et cette autre d'un son plus barbare encore : « Mieux vaut cent fois laisser s'effriter les marbres de Phidias, et se passer la couleur des femmes de Léonard que de voir se flétrir les traits des femmes vivantes et se remplir de larmes les yeux des enfants qui pourraient vivre si la misère ne les pâlissait déjà de la couleur des tombeaux. »

Tant pis pour la vieille littérature si, à force de s'éloigner de la foule, elle ne peut plus comprendre un pareil langage, qui sera — j'espère — à la base des poétiques de l'avenir. Le jour n'est pas loin, en effet, où les vrais créateurs ne voudront pas d'un autre art que celui que la foule peut comprendre et goûter, et n'auront pas d'ambition plus haute que de donner à cet art nouveau, simple et populaire, la consécration du génie.

Cette évolution avance sous nos yeux, œuvre à laquelle ont concouru et concourent encore, avec une conscience plus ou moins réflexe, les plus grands de nos poètes et de nos romanciers. Mais un triple bandeau nous empêche d'apercevoir cette lente germination. Nos regards sont ailleurs, fixés sur le monde des lettres, caste brillante et médiocre, syndicat de réclame et d'admiration, qui s'impose et nous impose à nous-mêmes l'illusion du sérieux et de la vie. Sans doute, plusieurs parmi les plus distingués de ces écrivains se sont avisés que les temps changeaient, et l'on a vu le plus dédaigneux et raffiné des beaux esprits descendre au faubourg Saint-Antoine et prêcher aux citoyens, ses frères, l'Évangile de la joie[1]. Ce fut la nuit du 10 août des lettres françaises; mais, si elles sont condamnées à mort, ce n'est pas en apportant aux Universités populaires les plus rares fleurs de Sorbonne qu'elles conjureront leur destinée.

Malgré tous les sacrifices, M. Bergeret, ou du moins ses collègues, sont en train de vieillir et bientôt ils ne seront plus de saison. Ils paraissent assez semblables comme anachronisme littéraire, à ces classiques entêtés qui raillaient Lamartine et savouraient les poèmes d'Esménard. Eux aussi, ils avaient pour eux de grandes choses, héritiers directs qu'ils étaient en somme de la Renaissance et des

1. Discours de M. Anatole France à l'Université populaire.

traditions de l'esprit national. Mais la vie n'était plus là, et il n'y a pas de traditions ou de souvenirs qui puissent remplacer la vie. Est-il bien sûr que notre littérature contemporaine soit plus vivante que ne le fut alors celle des Esménard et des Viennet? Je ne saurais répondre, mais il semble que M. Brunetière ne se trompe pas en découvrant dans l'histoire littéraire du siècle les indices de la naissance, du lent progrès et de la prochaine victoire d'un art nouveau. Art qui ne se désintéressera plus de la vie nationale, qui ne sera plus pour la volupté de quelques élus, mais pour la joie et la lumière de tous, qui ira franchement au peuple et qui tiendra la branche d'olivier non seulement au-dessus des haines sociales mais encore entre la terre et le ciel.

Car M. Brunetière n'a pas de peine à montrer combien intimement la préoccupation religieuse s'unit à la préoccupation morale et sociale dans la nouvelle orientation de la « littérature ». L'action grandissante de cette double angoisse nous rend de plus en plus étrangères l'insouciance et la sérénité de ces grandes œuvres classiques écrites, dirait-on, par des hommes qui n'ont pas soupçonné le péché. Aucun siècle n'a fait plus que le nôtre pour mettre à notre portée les chefs-d'œuvre de tous les arts. Au rebours de nos pères du dix-septième siècle, nous pouvons contempler la beauté grecque dans ses plus pures images, et on nous a appris à aimer des merveilles d'art que l'étroite culture classique avait obstinément dédaignées. Mais encore une fois, il y a quelque chose de changé : parce que, en entrant au Louvre, nous aurons frôlé deux orphelins en haillons, nous ne contemplerons pas sans malaise l'admirable victoire de Samothrace, et de même nous ne sommes plus capables de nous arrêter devant la fameuse toile de Rembrandt sans nous demander ce qu'a vu dans sa vision d'outre-tombe l'étrange regard de ce pâle ressuscité.

Question sociale et question religieuse, tout cela se tient et malheur à la littérature si elle entend se désintéresser de l'unique nécessaire. Nous ne pouvons encore prévoir ce que sera cette poésie nouvelle et comment elle conciliera sa mission populaire et les exigences de l'idéal. Le siècle prochain saura la solution du problème. Il nous suffisait pour le

moment de remarquer que cette littérature de demain a reçu dans les pages de ce livre chrétien une première parole officielle de bienvenue, et d'entrevoir, dans le lointain, le jour où elle viendra d'elle-même s'agenouiller aux pieds du Maître divin, objet encore inconnu pour elle de ses fiévreuses poursuites et terme de ses destinées.

*
* *

Par une rencontre extrêmement frappante, M. Pératé, résumant l'effort artistique des cent dernières années, arrive à une même conclusion. Mais il prend pour nous mener là un chemin tout différent. Aucun appareil didactique, on croit errer au hasard d'impressions exquises, et cependant, la promenade achevée, on s'aperçoit qu'on a recueilli une gerbe d'idées.

Pendant les délicieux instants qu'il leur donne, notre guide semble être tout entier et passionnément à chacun des chefs-d'œuvre qui ont marqué les étapes capricieuses de ce siècle d'art. De toute école, il signale d'un mot la beauté caractéristique et le point faible. Il s'abandonne à la « suave langueur » de Prudhon, « frère d'André Chénier », et s'éblouit des visions de cet admirable Turner, « poète du ciel et des eaux ». Tour à tour il est charmé par la « suprême élégance » de « Monsieur Ingres » et secoué par la fougue tragique de Delacroix. Voici que nos artistes découvrent enfin la nature, et, pris d'une ferveur joyeuse, il va planter sa tente « en ce petit village de Barbizon, d'où il semble qu'une lumière se soit levée sur les arts ». Il s'en arrache avec peine pour venir donner un sourire de pitié à la frivolité mondaine et au « charme fragile » de la France du second Empire. Cependant « l'art définitivement durable » triomphe avec Delacroix à l'Exposition de 1855. Les vieilles entraves académiques sont détendues. « Loin des salons et des classiques officines », de vrais peintres de la nature — coupables de s'amuser à de sottes provocations et de ne pas assez comprendre la mission consolatrice de l'art — retrouvent cependant le sens de la lumière, et, par là, « une source immense de poésie mystérieuse ». Sans doute l'émancipation est loin d'être complète. « L'art s'est jeté au commerce » qui fait, comme on sait, bon

ménage avec le convenu des traditions officielles. Mais le geste auguste de Puvis plane au-dessus de ces étroitesses consacrées, et dans une fièvre souvent perverse Rodin déchire le voile trop lourd qui drapa et immobilisa trop longtemps la vivante et frissonnante nature. Des inquiétudes nouvelles emportent l'art français « vers des rives inconnues ».

Ici encore, dans le vague de ces rives élyséennes, nous entrevoyons, ou du moins nous devinons le Maître qui appelle à lui les artistes de l'avenir. Las de la convention et des formules, dégoûtés d'audaces qui n'auront même plus l'attrait du scandale, honteux du mauvais orgueil qui trop longtemps les tint si éloignés de la masse humaine pour les asservir à la vanité de quelques puissants, ils se tourneront enfin vers le Christ qui, en art comme en toute chose, a eu pitié de la foule. L'ayant rencontré, ils montreront au vingtième siècle son image fascinatrice. Ce ne sera pas le Christ tel que Flandrin « fidèle à toute la sagesse des préceptes classiques » le contempla dans la grâce digne et presque glacée de ses gestes appris et de son paisible visage ; mais un Christ vivant, tellement homme et tellement Dieu que ceux qui le verront s'éprendront de lui pour toujours en répétant la curieuse parole écrite sur le cadre d'un assez pauvre tableau : « *I cannot live without the man Christ Jesus :* Je ne puis plus vivre sans le Christ Jésus. »

C'est du moins ainsi que je comprends la page aimable et profonde où M. Pérate écoute les promesses des fées bienfaisantes sur le berceau du nouveau siècle :

Un siècle se termine qui a aimé l'art plus que toute chose peut-être, en méconnaissant les lois qui font la vie de l'art. Il a cru pouvoir remplacer le culte pénible de la vérité divine par une religion tout humaine et complaisante ; il s'est fait, à défaut d'autre, une foi de la Beauté, sans comprendre d'où elle-même vient et ce qu'elle nous enseigne. Il n'a pas eu cette unité d'idée qui fait les grands siècles d'art ; ses meilleures forces ont péri dispersées. Il laisse d'admirables peintures, quelques grandes sculptures, point d'architecture ; il ne laisse pas un art. Mais il a, par son inquiétude même, préparé un plus noble avenir. Dans cette Babel confuse de l'art des nations, loin des modes anglaises ou japonaises, loin des confidences égoïstes que les hommes se font de leurs jouissances, dans l'*anarchie libératrice et dans l'usure des habiletés*, quelque chose de grand s'élabore, que verra le prochain siècle. Ce sera donc l'art nouveau, ainsi qu'on le nomme de tous côtés, sans

bien savoir ce qu'est cet art nouveau et ce qu'il doit être. L'art nouveau, ce n'est pas la petite fantaisie de meubles mignards, de poteries amoncelées sur les étagères, de peluches et de soieries, de gravures coloriées qui encombrent des appartements trop féminins et jolis ; *l'art nouveau du vingtième siècle sera un art populaire, art vivant de la vie du peuple, ou entraînant le peuple au cours d'un large et profond symbolisme.* Certaines œuvres de Rodin, le monument aux morts de Bartholomé, et des groupes, des bas-reliefs d'un sentiment très simple, où il semble que la jeune école de sculpture désapprenne la grâce académique, le joli et l'artificiel, pour aller *aux gestes de la nature, et aux sentiments communs à tous les hommes* ; des toiles de Roll et de Carrière, les œuvres de Frédéric, cet apôtre du socialisme, et ces peintures de Uhde qui transportent le divin sous des vêtements d'ouvrier, peintures plus chrétiennes peut-être que les tableaux évangéliques de Tissot; par-dessus tout, les grands symboles vivifiants de Watts et de Puvis, voilà, semble-t-il, en cette fin de siècle, le premier essor de l'art populaire. Il a tout à dire, tout lui est ouvert, si, d'une âme saine et pure, d'un œil clair, il pénètre, il sait voir ce qui demeure caché aux artifices d'école et de théâtre. Alors cet art ne pourra qu'être chrétien, parce que la nature observée sincèrement et tendrement aimée ramène au Créateur.

Je ne crois pas qu'on puisse exagérer l'importance de ces paroles. Et, qu'on le remarque bien, ce n'est plus comme tantôt un philosophe annonçant, avec une saine rudesse et une impitoyable logique, la « socialisation » de la littérature, c'est un fervent de l'art qui réclame lui aussi la « socialisation » de l'art. Et, s'il la réclame, ce n'est pas directement dans une pensée morale ou sociale, mais au nom des intérêts pressants de l'art. Aussi, que les délicats se rassurent. Il ne s'agit pas de vulgariser la poésie. On sent bien, à le lire, que M. Pérate ne saurait être l'avocat d'une telle cause. Il entend, au contraire, qu'on reste fidèle à ses plus délicates exigences; et qui sait même, si, en dépit de quelques entêtés de traditions, ces pages ne retrouvent pas, par-dessus des siècles d'art aristocratiques, la formule idéale dont s'inspirèrent jadis l'auteur de Philoctète et l'architecte du Parthénon?

*
* *

Il faut que le chapitre consacré par M. C. Bellaigue à l'histoire de la musique au dix-neuvième siècle soit un chef-d'œuvre de simplification et de clarté, pour qu'un profane ait, comme moi, l'illusion de s'y reconnaître et d'y retrouver les

constatations, les idées et les espérances des deux chapitres précédents. Je n'ose m'avancer sur ce terrain, et je me contente d'extraire de ce travail quelques phrases significatives.

La musique semble avoir eu, plutôt que les autres arts, et d'une façon plus complète, les intimes confidences du siècle de Beethoven et de Wagner, et la mission de manifester sa pensée profonde et dernière. Alors que par un étrange anachronisme, la théorie de l'art pour l'art triomphait pour un moment en littérature et en peinture, la musique l'avait depuis longtemps et pour toujours rejetée. Le triomphe éclatant de la musique allemande sur les mélodies italiennes le montre bien. Celui des grands artistes du siècle, que les deux âges précédents auraient le mieux goûté, et peut-être le seul qu'ils auraient compris, Rossini, loin de renouveler l'esprit de sa race, le résume et le conclut. « Le génie rossinien fut le feu d'artifice par où se termina la fête que, depuis si longtemps, l'Italie donnait au monde. » Il fut un amuseur de génie; mais déjà l'heure était venue où l'on demandait à l'art autre chose qu'un divertissement, et cette heure avait sonné le triomphe de Beethoven.

Vous rappelez-vous, au dernier acte de *Don Juan*, peu d'instants avant l'arrivée du terrible convive, le retour, à la fois joyeux et mélancolique, du refrain de Figaro : *Non piu andrai, farfallone amoroso* ? Il m'a toujours semblé que cette défense, ou plutôt cet adieu, s'adressait à la musique elle-même. *Non piu andrai !* Par les chemins délicieux et faciles où les Haydn et les Mozart l'avaient tant de fois conduite, elle ne devait plus aller jamais. *Jamais elle ne serait plus ce que leur aimable génie l'avait faite : un divertissement, un jeu supérieur, exquis et même divin, mais un jeu.* Cela pourtant, en notre siècle, elle l'est parfois redevenue. A quelque soixante-dix ans d'intervalle, deux chefs-d'œuvre italiens : le *Barbier de Séville* et *Falstaff*; en France, vingt chefs-d'œuvre aussi de notre opéra comique d'abord, puis de notre opéra de demi-caractère, ont justifié la parole du philosophe allemand : « Ce qui a du mérite est facile, et le génie a les pieds légers. » Il n'en est pas moins vrai que, dès le début du siècle, la musique nous a brusquement saisis, et pour toujours, d'une étreinte plus rude. Du premier coup, et comme la foudre, Beethoven a touché les deux termes ou les deux pôles de notre sensibilité : l'extrême joie et l'extrême douleur. Avant Beethoven, la musique chantait souvent autour de nous; depuis Beethoven, c'est en nous, au plus profond de nous qu'elle a chanté. Nous ne l'avons plus distinguée de nous-mêmes et nous lui avons appartenu tout entiers.

L'esprit du siècle voulait davantage et moins résistante que les autres arts, moins figée dans les vieux moules tyranniques, la musique allait d'elle-même au-devant de son devoir social. Pendant que George Eliot avait besoin de tout son *humour* pour s'excuser d'avoir raconté en quatre cents pages les tristesses d'un menuisier de village, « Schubert donne le meilleur de lui-même aux plus humbles de ses frères, et l'orgueil de l'*aria* d'Italie tombe devant la simplicité du *lied* allemand ».

M. Bellaigue explique très nettement cette évolution :

Pour ressembler en tout à son temps, pour n'en rien méconnaître et n'en rien répudier, il fallait que la musique de ce siècle fût sociale. Elle l'a été doublement : par son rôle ou sa mission, par sa constitution ou sa nature. D'abord, elle a souhaité d'être plus comprise et plus aimée, j'entends par plus d'esprits et plus de cœurs. Il ne s'est plus agi pour elle de *satisfaire de petites assemblées façonnées et raffinées, mais de plaire à de grands auditoires tumultueux et passionnés*. D'intime et de réservée, elle est devenue publique et populaire. *L'humanité, tout entière est entrée* ou rentrée dans un domaine que depuis trop longtemps une élite avait accaparé. Non seulement la musique a chanté pour tous, mais tous, y compris les plus humbles et les plus petits, ont été chantés par elle. Le génie des Weber et des Schubert a fait immortelle la plainte d'un pâtre, une chanson de garde-chasse ou de paysan, et c'est pour des « milliers d'êtres », pour toutes les générations et toutes les créatures que Beethoven, à la fin de sa dernière symphonie, a demandé la joie.

J'omets quelques considérations plus subtiles pour arriver à cette conclusion d'une souveraine importance :

La musique ancienne était individu, la musique moderne est foule, et, du commencement à la fin de notre siècle, ce n'est pas seulement un peu plus de notre âme, mais un plus grand nombre de nos âmes qui s'est exprimé par les sons.

Cette étude s'achève sur quelques restrictions nécessaires. A force de tout vouloir sentir, la musique en est arrivée à nous prendre par les nerfs autant que par le cœur, et à force de tout vouloir comprendre et traduire, elle est devenue par trop compliquée. Mais ces justes reproches ne compromettent en rien l'idée générale que j'ai essayé de mettre en lumière. Il serait facile, en effet, de montrer dans ces raffinements l'influence de l'orgueil et de l'individualisme roman-

tique. Mieux elle comprendra sa vraie mission sociale, et plus aussi la musique devra tendre vers un idéal de simplicité et de clarté. Le beau travail de M. Bellaigue s'achève sur cette espérance et confirme ainsi de tous points et d'une manière éclatante de grandes et fécondes nouveautés.

*
* *

Ainsi, comme les saints et les saintes sur la fresque de Saint-Vincent de Paul, la longue théorie des poètes et des artistes se déroule et s'avance vers le Christ. Ainsi est récompensée magnifiquement l'ampleur libérale qui a dirigé ce grand ouvrage, sachant mettre en lumière les gloires les plus profanes du siècle, et comprendre que toute beauté doit, en définitive, remonter à celui d'où elle est venue.

Plus encore que la fresque hiératique, le *Livre d'un siècle* rappelle la vieille fête chrétienne qui faisait défiler au pied du berceau de Jésus, à côté des patriarches et des prophètes, les sages et les voyants de la gentilité. Mais voici, dans le grave cortège, un groupe moins solennel. Dès qu'elle l'aperçoit, la foule inquiète se recule, hostile d'instinct, comme en temps de contagion, Indiens ou Arabes, en face de ces hommes noirs venus d'Europe pour les infecter de mystérieuses piqûres. C'est la bande redoutable des critiques. Ne vous arrêtez pas à quelques importants qui, un peu en avant des autres, portent la bannière et sonnent de la trompe d'un air convaincu. Ils ne sont pas de la maison. Les vraiment dangereux viennent après. Reconnaissez-les à ce sourire aussi éloigné de la prétention que de l'indulgence, à ce franc regard, ferme et curieux.

Ils ne sont pas jeunes. « Douter, c'est vieillir », nous dit leur introducteur. Aussi voyez leurs cheveux blancs. Encore moins sont-ils innocents, et le R. P. Lapôtre aura beaucoup à faire pour chasser les malins esprits qui les tourmentent. Mais, n'ayez pas peur. C'est un fameux exorciste et qui ne laissera pas tomber le rituel. Il sait tous les méfaits de la « pénitente récalcitrante », et ne voilà-t-il pas qu'il se met à parler sa langue, ce céleste et joli français fait de clarté vive et d'esprit railleur.

Mais ce style lui-même est peut-être en somme leur plus

gros péché. On leur pardonnerait tout, — j'entends les honnêtes gens, — s'ils n'avaient pas tant d'esprit. Certes, on ne leur demande pas l'onction de ce qu'on a appelé le style ecclésiastique, mais il y a peut-être un milieu entre la majesté des suisses de cathédrale et la familiarité des sacristains. J'ai peur qu'à force de bousculer ainsi les faux dieux nichés dans le sanctuaire, ils ne se mettent un peu trop à l'aise au milieu des choses vraiment saintes, comme ces grands remueurs de chaises qui ont trouvé une si étrange façon de faire la génuflexion devant l'autel.

Mais, à qui sait lire, c'est là en somme le petit côté de la question, et le P. Lapôtre n'a pas de peine à montrer que la critique, la saine critique est faite d'humilité et de bon sens. Il fait mieux. Il nous livre les pensées intimes et nous laisse entrevoir la poésie discrète et pénétrante de ces âmes de savants. L'émotion les guette au bout d'une page qu'ils examinaient tantôt d'un œil narquois.

Ce que je puis certifier, c'est la joie profonde du critique de tempérament à se trouver sur une piste, non pas de ces pistes marquées d'avance et qu'un fil rigide conduirait, mais de celles qui font l'honneur de celui qui les lève, dont les battues sont libres, qui ont çà et là leurs buissons creux, et d'où l'on rapporte souvent plus de fatigue que de gibier, mais qui ont aussi parfois leurs dénouements glorieux et leurs inscriptions triomphantes. Or l'histoire est un champ ouvert à tous les exercices de cette nature. Son domaine immense et varié livre des pistes à toutes les spécialités du flair humain. La matière qu'elle exploite ayant disparu dans sa réalité objective, les hommes et les choses du passé n'existant plus, toute sa ressource pour en retrouver l'image est dans les traces qu'ils ont laissées derrière eux, dans les vestiges non effacés qui en restent. Ce sont les vestiges de toute sorte que l'historien désigne à la sagacité de la critique avec prière de lui dire ce qu'ils rappellent et où ils mènent.

Tantôt il lui met des textes sous les yeux, l'invitant à en constater le bon état, à en rechercher la provenance, à flairer la fraude quand elle s'y cache, voulant savoir d'elle tout ce qui concerne leur histoire... Tantôt il cherche à la haussér des textes aux personnes, soit qu'il ait besoin de connaître à fond les hommes, pour mieux juger de leurs témoignages, soit qu'ayant à les manier comme acteurs dans son drame, il lui soit nécessaire de ne rien ignorer de leur vie et de leur âme...

Que si l'on demandait comment cela aussi peut servir au règne du Christ, le P. Lapôtre répondrait en entr'ouvrant

avec un respect ému une porte antique derrière laquelle se cachent d'héroïques labeurs et d'infatigables vertus.

La maison est de vieille noblesse scientifique. Depuis trois siècles — sauf l'interruption imposée par une catastrophe de famille — on s'y occupe sans relâche comme sans peur de séparer le vrai du faux dans les annales de la sainteté, de retrouver la physionomie réelle des saints sous les peintures maladroites dont trop souvent on les couvre. A voir les murs enfumés qui abritent ce savoir laborieux, à pénétrer dans les salles boiteuses où siègent les artisans de cette trame séculaire qui ne finira peut-être jamais, ou qui ne finira que pour recommencer, dans l'encadrement poudreux des livres énormes où sommeillent tant de légendes gracieuses ou terribles, et lorsque à tout moment on s'attend à voir surgir devant soi l'ombre rajeunie de l'ancêtre Bollandus, l'âme est prise d'une émotion virile et douce en présence de ce contraste saisissant d'idées très jeunes et de formes très vieilles, et l'on envie cette forte race en qui la fixité de la foi n'arrête pas le perfectionnement de la pensée.

Voilà la vraie critique ; que ne lui pardonnera-t-on pas tant qu'elle vivra de cette robuste et chrétienne passion pour la vérité !

On a une idée de ce que renferment ces beaux volumes, et on voit sans peine comment cette large enquête doit en définitive prouver l'éternelle vitalité du Christ. Il nous faut pourtant aborder des preuves plus directes, et plus convaincantes de cette divine jeunesse. Le troisième volume va nous les fournir.

Henri BREMOND, S. J.

LES RÉTRIBUTIONS DE LA VIE FUTURE
DANS
L'ANCIEN TESTAMENT

Les passages de la Bible où les auteurs ont cru rencontrer la preuve que les anciens Juifs — ceux d'avant l'exil en Babylonie — n'espéraient pas encore les compensations d'un monde à venir, peuvent se ramener à deux catégories. Il en est dans lesquels les auteurs sacrés ne parlent pas de cette sanction souveraine, alors qu'ils auraient dû, ce semble, en faire mention. Ailleurs, ils s'exprimeraient de façon à laisser croire que le juste et l'impie reçoivent toujours en ce monde la récompense et le châtiment qui leur sont dus.

A la fin de notre article sur *les rétributions de la vie future dans les Psaumes*[1], nous avons promis de passer en revue les principaux de ces textes, qui se rattachent à la question par manière de difficultés. Commençons par ceux de la première catégorie.

*
* *

L'argument *a silentio*, celui qui se prend du silence même d'un auteur, pour en conclure qu'il a ignoré la chose dont il ne parle pas, peut avoir en certains cas une portée véritable; parfois même, il est concluant. Mais il faut convenir que ce genre d'induction est d'un maniement délicat. Le préjugé, l'imagination, la passion, ont vite fait de transformer en ignorance ce qui n'a été qu'oubli, ou même réticence calculée.

Pour ne pas multiplier les exemples ni les chercher bien loin, je veux rappeler seulement celui qui a déjà été signalé à propos du sujet qui nous occupe. Si, pour établir l'existence et le développement du culte de la sainte Vierge pendant le moyen âge, au lieu de la surabondance de preuves

1. Voir *Études*, 5 novembre 1899, p. 328. Il faut corriger, à la page 332, deux fautes d'impression: ligne 7e, *rachètera* au lieu de *rachèteront*; ligne 21e, *ne trouve guère que dans les livres bibliques* au lieu de *ne trouve guère dans les livres bibliques*.

que nous avons, l'histoire en était réduite à quelques rares documents écrits datant de l'époque, — comme c'est en effet la condition ordinaire des choses et des doctrines de l'Ancien Testament, — il n'est guère téméraire de présumer que nombre d'auteurs estimeraient aujourd'hui que la dévotion à Marie n'a pas pu exercer une notable influence sur la société chrétienne avant le quinzième siècle, puisque l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, écrivant au début des temps modernes, en fait à peine mention[1]. Nous savons ce que vaudrait en réalité une pareille conclusion.

Pour se faire une idée précise du monde biblique, il est nécessaire de replacer les livres qui nous le révèlent dans le milieu historique et religieux qui leur convient. Le point de vue du lecteur, pour être juste, doit toujours se confondre avec celui de l'auteur. Or, la lumière propre de tous ces vieux textes est celle de la théocratie messianique. Ce n'est pas de quelques passages épars, c'est de l'ensemble de la littérature hébraïque que se dégage avec relief suffisant le plan de Jéhova sur le peuple juif. Rien n'en donne la compréhension exacte, le sentiment intime, comme une lecture continue et réfléchie des textes eux-mêmes.

La conception du *messianisme biblique* est en soi si élémentaire qu'on éprouve quelque répugnance à y insister. Il le faut bien cependant, puisque le malentendu qui s'est produit au sujet de la vie future me semble tenir principalement à ce que le caractère messianique de plusieurs textes qu'on nous oppose n'a pas été suffisamment reconnu.

Au milieu de la prévarication générale, Dieu s'est choisi une famille : celle d'Abraham. Par un effet de sa faveur les Abrahamites se multiplient rapidement; c'est le peuple d'Israël. Avec cette nation privilégiée, Jéhova fait un pacte qui est consenti de part et d'autre. Le culte exclusif du Dieu vivant, dont la circoncision sera le signe sensible; un certain nombre de lois positives, destinées surtout à assurer l'observation de la loi naturelle; des rits nombreux et très détaillés : telles sont les obligations librement contractées par Israël, aux jours d'Abraham et de Moïse.

1. Lib. IV, cap. II, 6; cap. XVII, 2.

Le but de cette constitution théocratique est de préparer le peuple juif à jouer dans le monde un rôle exceptionnel; il doit être l'instrument de la régénération religieuse du genre humain. A la fin des temps, il surgira d'au milieu de ses enfants un prophète extraordinaire. Nouveau Moïse, il conduira son peuple, non plus seulement à la conquête de la Terre promise, mais à la domination pacifique du monde entier. La religion de Jéhova se propageant de Jérusalem jusqu'aux extrémités de la terre, grâce à la victoire que le Roi-Messie remportera sur les adorateurs des idoles, est un lieu commun dans les Psaumes et les Prophètes. La mission d'Israël est donc essentiellement temporaire, limitée dans le temps et dans l'espace. C'est un prélude à l'établissement du règne messianique. D'autre part, le pacte divino-humain n'a pas été conclu immédiatement avec les individus, *mais avec la nation*. A ce titre encore, la sanction qui l'accompagne ne saurait consister dans les rétributions d'une vie à venir, les nations ayant essentiellement des destinées terrestres. Dans le ciel il n'y a plus de frontières, par la raison toute simple qu'on n'en a pas besoin. Les récompenses et les peines que Dieu réserve à Israël, sans être nécessairement d'un ordre tout matériel, restent cependant exclusivement terrestres, en ce sens qu'elles doivent trouver place en ce monde.

Considérées à ce point de vue, que nous croyons être le vrai, les promesses et les menaces dont les pages de l'Ancien Testament sont pleines s'expliquent le plus naturellement du monde. Prenons par exemple la promesse qui se lit après le sixième article du Décalogue (*Ex.*, xx, 12) : *Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longævus super terram, quam Dominus Deus tuus dabit tibi.* On a donné de cette parole plusieurs explications, qu'on peut lire dans tous les commentaires ; mais je dois avouer qu'aucune ne m'a paru tout à fait satisfaisante. Qu'on l'entende du peuple d'Israël, à qui Dieu promet la tranquille possession de la Palestine aussi longtemps que dans son sein les enfants honoreront leurs parents, alors rien de plus clair et de plus conforme aux mœurs bibliques. Dans l'Exode, cette formule ne se rencontre qu'une fois, mais elle revient souvent dans les autres livres du Pentateuque. Dieu y promet constamment à Israël une longévité pleine de

charmes sur le sol de la patrie terrestre, non pas seulement en récompense du respect des parents, mais encore comme une sanction du Décalogue tout entier. Les termes sont par eux-mêmes si expressifs qu'ils se passent d'explication. C'est ainsi qu'on lit dans le Deutéronome (v, 33) : *Sed per viam quam præcepit Dominus Deus vester ambulabitis, ut vivatis, et bene sit vobis et protelentur dies in terra possessionis vestræ* (Cf. *Deut.*, v, 16, 29; iv, 40; xxii, 7; xi, 9).

Lisez attentivement la Bible et vous constaterez que les auteurs de l'Ancien Testament se préoccupent avant tout des origines, de l'histoire, des destinées du *peuple d'Israël.* C'est sur lui que les regards de Jéhova sont attachés avec amour; il le garde comme la pupille de son œil, le prend au besoin sur ses ailes pour le soustraire à ses ennemis. C'est son fils, son premier-né, son bien-aimé, son juste, son serviteur, sa portion choisie, son héritage, sa race royale et sainte. Les individus disparaissent aux yeux du Dieu d'Israël pour se fondre dans cette masse compacte, qui est la postérité d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de David, des amis selon son cœur.

C'est dans la nation et par la nation qu'un Israélite prend devant Jéhova un caractère particulier, a une loi et des promesses à part; c'est dans la nation et par la nation qu'il est châtié ou récompensé. En dehors de ce point de vue, le Juif se trouve vis-à-vis de Dieu dans les mêmes conditions que le Gentil, c'est-à-dire individuellement responsable de toutes ses actions bonnes et mauvaises. *Gloria autem et honor et pax omni operanti bonum, Judæo primum et Græco. Non enim est acceptio personarum apud Deum.* (Rom., ii, 10, 11.)

S'il en est ainsi, il ne faut pas s'étonner que, dans des livres dont le caractère est avant tout juridique, comme ceux du Pentateuque; dans les prédications des Prophètes qui se proposaient principalement de préserver et de promouvoir la théocratie messianique, il soit presque toujours question des sanctions terrestres de la loi mosaïque, concernant la nation comme telle. Israël doit être prospère ou malheureux, selon que dans son ensemble il sera fidèle ou non à l'alliance solennellement jurée. Dans l'exercice de cette justice à la fois vindicative et distributive, Dieu n'a pas égard à la con-

duite du petit nombre qui ne marche pas à l'unisson de la masse. C'est la solidarité nationale.

Ce point de vue juridique, qui est celui d'un grand nombre de textes de l'Ancien Testament, ne constitue pas un fait littéraire propre à la Bible. Le code civil, le droit canonique, les constitutions des ordres religieux, le règlement de n'importe quelle société particulière sont autant de textes où il n'est question que de sanctions devant s'appliquer en ce monde. Le législateur humain n'entend pas pour cela nier la sanction future dont ces mêmes actions sont susceptibles au tribunal de Dieu. Ce n'est là, bien entendu, qu'une comparaison, et, si la parité n'y est pas complète, cette différence même est toute à l'avantage du texte biblique, où plus d'une fois on fait positivement mention des rétributions ultra-terrestres, par exemple dans les Psaumes et les Livres sapientiaux.

*
* *

On a dit que le Juif des anciens jours ne sollicite guère dans ses prières que des biens temporels : la pluie du ciel, les fruits de la terre, surtout une vie longue et heureuse. Il ne redoute rien tant que de mourir. Dans les hymnes où le Psalmiste fait éclater les accents de sa reconnaissance envers Jéhova, de quoi est-il question ? De périls évités ou surmontés, d'ennemis vaincus, le plus souvent d'une mort épargnée.

C'est là une observation beaucoup moins exacte que plusieurs semblent le croire. Il ne serait pas difficile d'aligner une assez longue série de textes établissant jusqu'à l'évidence que les personnages bibliques savent apprécier et demander les biens spirituels. La prière de Salomon pour obtenir la sagesse, celle de David qui implore avec des larmes le pardon de son péché, de nombreux psaumes dont le thème unique est d'inviter toutes les créatures à louer le vrai Dieu : autant de pages dans l'Ancien Testament qui ne le cèdent en rien au Nouveau. D'un bout à l'autre du psaume CXVIII, *Beati immaculati in via*, l'auteur inspiré développe cette idée à la fois élevée et désintéressée : que la gloire et le bonheur de l'homme consistent à comprendre et à garder la loi du Seigneur. C'est par excellence le cantique des serviteurs de Dieu ; et c'est pourquoi l'Église le fait réciter tous les jours à

ses prêtres. Il est vrai que ce psaume est d'une époque tardive, mais son manque d'originalité décèle une composition faite de traits épars çà et là dans des psaumes antérieurs et dans les Prophètes.

N'y a-t-il pas d'ailleurs quelque sophisme à conclure à la croyance des seules rétributions terrestres chez les Hébreux, parce que l'objet principal de leurs actions de grâces sont des faveurs d'un ordre temporel ? C'est là un phénomène qui s'explique naturellement. Par tout pays et à n'importe quelle époque l'homme est particulièrement sensible aux biens de la vie présente, et il en marque volontiers sa reconnaissance par des signes extérieurs. Entrez dans nos sanctuaires à miracles, lisez les *ex-voto* rangés le long des murs, et vous constaterez que neuf sur dix ont trait à des grâces temporelles ; les guérisons sont au premier rang. Faudra-t-il partir de là pour estimer que les chrétiens du dix-neuvième siècle ne croient que peu ou point aux biens célestes ?

Sans doute que les saints de l'Ancien Testament n'invoquent pas la mort comme une libératrice impatiemment attendue; mais si le *cupio dissolvi* de saint Paul ne tombe pas de leurs lèvres, c'est qu'ils ne peuvent pas ajouter comme lui *et esse cum Christo*. Ils ont lu dans leurs livres sacrés que la mort est un châtiment, que l'homme doit tomber sous ses coups, à cause d'un péché originel qui pèse sur tous les enfants d'Adam. Cette circonstance était bien faite pour accroître encore l'horreur naturelle que le trépas inspire à tout ce qui vit sur la terre. Le monde biblique sait bien que Dieu n'a pas laissé l'humanité sans espérance, qu'il lui a promis un rédempteur; mais ce Messie-Sauveur n'a pas encore paru. Dans quelles conditions, quand et comment s'accomplira son avènement pour faire bonne justice et rendre à chacun selon ses œuvres ? Établira-t-il sur terre ou ailleurs ce royaume de Dieu promis par les prophètes ? En attendant, quel est le sort immédiat de ceux qui meurent avant l'âge messianique ? Autant de questions que l'Ancien Testament laissait sans réponse précise. Nous avons, dans la première lettre de saint Paul aux Thessaloniciens (IV, 12), un dernier écho des poignantes angoisses que cette incertitude causait encore à des chrétiens imparfaitement renseignés.

Sur ce point, comme sur bien d'autres, l'éducation du peuple juif se fit graduellement. A l'époque de Jésus-Christ, la théologie rabbinique marquait dans les enfers une place à part, où les âmes justes jouissaient du repos et d'un bonheur relatif : c'était le *sein d'Abraham* ou le *Paradis*[1] ; mais nous savons aussi, par le texte biblique, que dans la haute antiquité les Juifs envisageaient le *Cheôl*, lieu du rendez-vous général après la mort, comme un séjour où régnaient l'obscurité, le silence et l'inaction. Les âmes y reposaient pêle-mêle, sans que les bruits de la terre vinssent jamais troubler leur sommeil. Que se passait-il au-dessus de leur tête ? Ceux qu'ils avaient aimés sur la terre y étaient-ils heureux ou malheureux ? Elles l'ignoraient. Que la terre des vivants paraissait aimable, que le foyer domestique était attachant, quand on pensait à cette région des morts dans laquelle l'âme traînait une existence froide, inerte et impuissante, loin de la Palestine et du Temple où éclatait tous les jours la majesté de Jéhova ! En mourant, le Juif pieux regrettait pardessus tout les douces manifestations de la vie nationale auxquelles si souvent il s'était mêlé : les pèlerinages à Jérusalem, les chants au son de la *kinnor* et du tambourin, les liturgies et les sacrifices dans la maison du Seigneur. Tout cela cessait d'être pour celui qui descendait au *Cheôl*.

Le Psalmiste, poète national inspiré, lui dont la vie s'est passée à exalter Jéhova, protecteur d'Israël, ne peut se consoler à la pensée que, bientôt peut-être, sa voix sera muette et sa lyre brisée. Tel est le sens de cette strophe qui résonne si étrangement aux oreilles de quiconque n'a jamais essayé d'en préciser la portée :

> Ce ne sont pas les morts qui loueront ta puissance,
> Seigneur, ce ne sont pas les hôtes du tombeau ;
> Mais à nous de t'offrir un chant toujours nouveau
> D'éternelle reconnaissance ! (*Ps.* CXIII, 17.)

Cette louange s'élevant du temple de Jérusalem était d'autant plus honorable au vrai Dieu, que le peuple juif était le seul à la lui donner. Aussi bien Esther conjure Jéhova de ne point permettre que les ennemis de son peuple

> . . . . . Ferment les seules bouches
> Qui dans tout l'univers célèbrent ses bienfaits.

1. *Luc*, XVI, 25, et XXIII, 43.

Un infortuné, qui va expirer loin de tous ses amis, dans le plus complet abandon, se voit déjà au nombre de ceux dont Dieu semble ne plus s'occuper, loin qu'ils sont du lieu où luit le soleil de la miséricorde. Plus encore que le roi Ozias, frappé de la lèpre, Dieu les a séparés, exclus à jamais de cette vie religieuse, dont le temple est le théâtre. Aussi le mourant supplie-t-il le maître de la vie de lui faire grâce, de le laisser encore parmi les vivants pour y célébrer ses grandeurs :

... Tout mon être gémit rassasié de maux.
C'en est fait ! Je descends au ténébreux empire ;
Ma place désormais est parmi les tombeaux ;
Comme un homme épuisé, j'expire.

Je suis au rang des morts, seul et déjà pareil
Aux cadavres couchés dans la fosse muette,
Que ne visitent plus ta grâce et ton soleil,
Que ta droite à jamais rejette.

. . . . . .

Oh ! daigne m'exaucer !... Est-ce en faveur des morts
Que doivent éclater ta puissance et ta gloire ?
De tes bienfaits, Seigneur, en leurs soudains transports,
Célébreront-ils la mémoire ?

Le sépulcre doit-il annoncer tes grandeurs,
La poudre des tombeaux, ta vérité propice ?
Dans ce sombre séjour, connaît-on tes splendeurs ;
Dans ce lieu d'oubli, ta justice ?

(*Ps.* LXXXVII [1].)

Ces sentiments ont trouvé leur plus belle expression dans le cantique qu'Ézéchias composa pour remercier Jéhova de

1. Nous avons cité la belle traduction de M. de La Jugie ; il l'accompagne d'une note qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire ici : « On pourrait dire que le Psalmiste, au moment où il parle, ne songe qu'à l'état des morts dans le sépulcre, qu'il n'y a ici qu'un langage poétique, qu'une impression vivement exprimée comme elle est sentie. Qui de nous, visitant les tombeaux, n'a pas été saisi tout entier, à certains moments, par une impression semblable ? Il n'est que trop vrai : ces cœurs, que faisaient battre peut-être les plus nobles et les plus saintes émotions, ne sont qu'une poussière insensible ; ces bouches, qui s'ouvraient pour rendre témoignage à la grandeur et à la bonté de Dieu, sont désormais fermées et muettes. Nous interrogeons nos morts les plus chers : hélas ! ils ne nous répondent pas. — Mais cette observation s'efface devant une autre, plus importante : c'est que le lieu où les âmes étaient rassemblées avant la venue du Rédempteur n'était point pour les justes un séjour de lumière et de joie où Dieu fût loué comme sur la terre ; et le vrai Dieu, alors, ne l'oublions pas, n'était loué que par les enfants d'Israël. »

lui avoir miraculeusement prolongé la vie de quinze ans. Le saint roi ne doute pas que cette faveur ne soit la récompense du zèle qu'il a mis à relever la splendeur du culte dans le temple, et à rendre aux chants sacrés leur antique splendeur[1]. C'est le trait saillant du morceau que la reconnaissance lui a dicté.

10 Je disais : au midi de mes jours, je franchis les portes du *Cheôl*,
Me voilà donc frustré du reste de mes années.
11 Je disais : Je ne verrai plus Jéhova, Jéhova sur la terre des vivants,
Je ne contemplerai plus les humains, parmi les habitants du Repos.
12 Ma demeure est enlevée et emportée loin de moi, comme une tente [de berger;
Comme le tisserand tu as tranché le fil de ma vie;
Du matin au soir tu m'auras achevé[2]!
13 Je rugissais jusqu'au matin comme un lion,
Quand tous mes os étaient broyés;
Du matin au soir tu m'auras achevé!
14 Je gémissais comme une hirondelle chassée de son nid[3]
Je soupirais comme une colombe;
Mes yeux se fatiguaient à regarder le ciel :
Jéhova, [m'écriais-je], on me fait violence[4]; sois ma caution!
15 Que dis-je? Ne m'a-t-il pas fait savoir que c'est là un de ses coups? [l'amertume de mon âme!
Je n'ai plus qu'à repasser [le souvenir de] toutes mes années dans
16 Adonaï, on vit d'ordinaire au delà de leur nombre,
Tandis que ma vie, mon souffle [va s'éteindre] avec celles-ci...!
Mais non, tu me rétabliras, tu me guériras!
17 Et voilà qu'en bien-être s'est changée ma tristesse mortelle.
Quand tu m'as délivré de la fosse de perdition,
Parce que tu as jeté par derrière toi mes péchés.
18 C'est que le *Cheôl* ne te chante point,
La mort ne te célèbre point.
Ceux qui descendent dans la fosse n'espèrent plus [être les témoins [des œuvres] de ta fidélité.
19 Le vivant, le vivant, voilà celui qui te chante, comme je le fais au- [jourd'hui.
Le père enseignera à ses enfants ta fidélité [à tenir tes promesses].
20 Jéhova m'a sauvé!
Aussi tous les jours de notre vie nous jouerons de la lyre,
Dans la maison de Jéhova.

(*Isaïe*, XXXVIII, 10-20.)

C'est là un chant de circonstance inspiré par un événement assez semblable à celui qui nous a valu la strophe célèbre :

1. 2 *Paralip.*, XXIX-XXXII.
2. Aujourd'hui même tu me feras mourir.
3. J'adopte la correction du texte proposée par Klostermann : *Kesous ʿasour ken.*
4. La mort, dont je suis le débiteur, use avec moi de contrainte.

Ut queant laxis resonare fibris[1]. Transformer ce cantique en un traité didactique qui doit nous renseigner sur les idées que les Juifs d'alors se faisaient de la vie d'outre-tombe, c'est en méconnaître absolument la nature. Dans un psaume où le poète se propose de chanter le bienfait de la santé rendue au seuil du tombeau, aujourd'hui, comme autrefois, il y aurait quelque mauvais goût à faire mention de la sécurité et des joies de l'au-delà; ce serait dire équivalemment qu'on se réjouit d'un bienfait qui, somme toute, ajourne pour nous un bien incomparablement meilleur.

*
* *

Nous venons aux passages dans lesquels on a cru découvrir l'expression positive d'un doute sur les rétributions de la vie future; du moins, le problème y serait posé et résolu tout comme si la destinée humaine ne comportait que des sanctions terrestres. Ces textes se lisent presque tous dans Job et l'Ecclésiaste.

L'insistance que les auteurs bibliques, surtout Moïse et les Prophètes, mettent à affirmer qu'*Israël* recevra en ce monde sa récompense et son châtiment, devait naturellement incliner les esprits à un espoir vague et irréfléchi que la vie morale des *individus* aurait également ici-bas sa sanction, même en ce que cette conduite avait d'essentiellement personnel et d'indépendant de la nationalité. On ne se dédouble pas aisément. L'homme sans culture n'a guère l'habitude de distinguer et d'abstraire. Volontiers, le Juif voyait une punition du ciel dans les infirmités, les maladies, la mort prématurée ou sanglante. Qu'on se rappelle la question posée par les apôtres à Jésus-Christ, au sujet de l'aveugle-né : « Maître, qui a péché, celui-ci ou ses parents, pour qu'il soit né aveugle ? — Jésus répondit : Ni celui-ci, ni ses parents; mais [il en a été ainsi] pour que les œuvres de Dieu soient connues ! » (*Jean*, IX, 2.)

Ce préjugé d'éducation chez les Juifs se fortifiait du besoin impérieux de justice qui est au fond de toute âme humaine. Nous-mêmes, qui sommes chrétiens, n'avons-nous pas quelque peine à nous faire à l'idée que la rétribution adéquate de nos

1. Cf. Dom Guéranger, *l'Année liturgique, le temps après la Pentecôte*, III, p. 289.

actions ne peut pas, ne doit pas avoir lieu en ce monde ? Tout comme l'Ecclésiaste, nous nous surprenons parfois à nous demander pourquoi il se fait que les biens et les maux de cette vie aillent indistinctement aux bons et aux méchants. Pour nous déconcerter, il suffit d'un événement subit et tragique, portant la mort ou la misère parmi ceux que nous estimons gens de bien. Que dans les crises sociales le succès paraisse se mettre en contradiction avec le droit, et on entend aussitôt monter vers le ciel un bruit de voix confuses, demandant à Dieu raison de sa conduite. On sait que les Pères de l'Église se sont donné beaucoup de mal pour concilier avec le dogme de la Providence la chute de l'empire romain, au lendemain du jour où il s'était fait chrétien.

A voir nos impatiences, à entendre notre langage, ne dirait-on pas par moments que nous aussi nous attendons notre récompense ici-bas. C'est qu'en cette matière on se laisse facilement guider par l'imagination et un sentiment tout humain de Dieu et de ses œuvres. En nous, comme dans les Juifs, il y a une tendance instinctive à voir un châtiment du ciel, dans le malheur qui fond soudain sur les impies; et, sans trop y prendre garde, nous en raisonnons comme si c'était là une loi ordinaire de la Providence. Assurément, nous croyons au jugement dernier, et, néanmoins, il nous tarde tellement de voir s'établir autour de nous le règne de l'équité que nous sommes étonnés, presque scandalisés, des lenteurs du souverain Justicier.

Le livre de Job trahit ces préoccupations éternellement humaines. C'est une page d'histoire contemporaine écrite il y a trois mille ans. Dans vingt siècles, elle aura encore toute son actualité.

Le sujet est connu. A une époque fort reculée, — inutile de préciser davantage, — on apprit un jour, dans les plaines du Haourân, que Job, le plus riche et le plus considéré des *cheiks* de la région, avait subitement tout perdu : troupeaux, maison, famille. Lui-même était frappé d'un ulcère hideux qui en faisait le rebut des hommes. Aux portes de la ville, un fumier servait de couche à celui qui hier encore s'asseyait sur des tapis de Damas. Pour se conformer à l'usage, des amis viennent visiter Job. Pendant sept jours et sept nuits, ils se tien-

nent accroupis devant lui, ne rompant le silence que pour discuter sur la cause de son infortune. Trois d'entre eux sont d'avis que, sous le gouvernement d'un Dieu souverainement équitable, la vertu doit prospérer et le vice être châtié. Le malheur est toujours une punition. Ils exhortent leur ami à confesser cette vérité et à s'humilier sous la main qui le frappe. Peut-être que son repentir lui vaudra d'être pardonné.

Tout en reconnaissant que nul n'est complètement juste devant Dieu, Job proteste bien haut qu'il n'est coupable d'aucun des crimes pour lesquels ses amis le supposent puni; et, qu'en tout cas, les douleurs qu'il éprouve ne sont nullement proportionnées à ses fautes. Il en appelle au tribunal de Jéhova lui-même. L'arbitre souverain des choses humaines frappe indistinctement sur l'homme religieux et sur l'impie, pour de justes raisons à lui connues, que nous ne pouvons pas prétendre démêler. Sa justice aura néanmoins le dernier mot. En tout cas, il ne nous a pas enseigné d'autre sagesse que celle qui consiste à le craindre et à s'éloigner du mal. Il faut s'y tenir. — Dieu, dont on a invoqué le témoignage, fait enfin entendre sa voix. Après avoir rappelé à Job son impuissance, son néant, il le justifie devant ses accusateurs et déclare qu'il a bien parlé. En sa considération, il pardonne à Eliphaz, à Baldad et à Sophar leurs propos insensés.

C'est à quoi se ramène le contenu doctrinal de ce poème didactique, si on néglige le prologue (I, II) et l'épilogue (XLII, 10-16). Quant au prologue, on en connaît la mise en scène très hardie. Satan pénètre jusqu'au trône de Jéhova, et il ose soutenir que Job sert son Dieu pour les biens temporels qu'il en reçoit. Afin de faire éclater au grand jour le désintéressement de son serviteur, Jéhova permet au tentateur de le dépouiller et de le frapper jusqu'aux os. L'épilogue nous fait voir Job sortant vainqueur de l'épreuve. En retour de sa fidélité, il recouvre le double de tout ce qu'il avait perdu. « Or, Job vécut après cela cent quarante ans; il vit ses fils et les fils de ses fils jusqu'à la quatrième génération; et il mourut vieux et rassasié de jours. »

Le thème du prologue et de l'épilogue n'a absolument rien de commun avec les rétributions d'une vie à venir. Il y est uniquement question de savoir si oui ou non la religion de

Job s'inspire de plus nobles motifs que la cupidité. On peut en dire autant de la thèse du poème lui-même, qui est d'assigner la cause et le but de la souffrance. Cependant, au cours de leur entretien, Job et ses amis touchent en passant le problème de la Providence. Or, il a paru étrange que, pour le résoudre, ils ne fassent pas appel aux sanctions d'outre-tombe. On répond d'ordinaire à cette difficulté que la solution présentée par Job n'est pas fausse, mais simplement incomplète.

Sans prétendre que l'explication de Job ait la précision et l'ampleur de celle que propose Bossuet dans son Sermon sur la Providence, il me semble néanmoins qu'elle résout suffisamment le problème, tel que ses amis l'ont posé. Job se refuse à admettre que les malheurs de cette vie soient toujours un châtiment des fautes personnelles. Il n'est pas vrai que la main de Dieu ne s'étende que sur les coupables. Et il établit son sentiment par le spectacle des choses de ce monde, où il s'en faut que, même d'une façon générale, les biens aillent aux bons et les maux aux méchants.

Les développements tout poétiques que reçoit cette idée, d'ailleurs fort juste, se laissent facilement comprendre, une fois bien traduits et mis dans leur jour véritable. On y suit, sans trop de peine, le mouvement de la pensée, en dépit des longueurs, des répétitions et, peut-être aussi, du désordre matériel de certains passages. Si l'exégèse courante éprouve une difficulté insurmontable à préciser l'allure et le sens exact de certaines tirades, nous pensons que c'est faute d'avoir conservé ses dimensions réelles au cadre où se meut l'action et la pensée du poème. L'horizon de Job et de ses amis nous a paru moins étendu que beaucoup semblent le croire.

Ici encore nous demandons au lecteur de se ressouvenir qu'il lit un poète familiarisé avec tous les procédés de l'art oriental. Anthropomorphismes, hyperboles, atténuations : tout lui est bon pour atteindre son but. En particulier, il excelle à n'envisager qu'un côté des questions ; ce n'est pas qu'il nie ou qu'il ignore qu'il y en ait un autre, mais il vise à l'effet. Dans ces descriptions, d'une poésie inimitable, Job se plaint de la vanité, de l'inconstance des choses humaines ;

il compte les coups portés par la mort; il dépeint avec force détails, dont le réalisme n'est pas exclu, son œuvre de séparation, de dépouillement, de destruction que personne ne saurait réparer. Tout cela peut se dire sans nier la vie future et ses rétributions. Il suffit de parcourir nos poètes les plus chrétiens pour y rencontrer de semblables morceaux. Devant le cadavre d'un ami, on se laisse aller parfois à des adieux comme ceux-ci : « C'en est fait ; nous ne te verrons plus. Ta tombe va se fermer pour toujours ! » Ces cris aigus de la douleur ne sont pas incompatibles avec l'espérance.

On a d'ailleurs singulièrement exagéré la portée des réflexions sur la mort et ses conséquences qui se lisent dans le poème biblique. Job ne se place pas à un point de vue général et absolu ; il est tout entier à la pensée qu'il s'en va de la vie, sans avoir réussi à se justifier aux yeux de ses amis qui le croient coupable. La justification qu'il demande à Jéhova, qu'il en attend, avec des alternatives de crainte et d'espérance, n'est pas celle qui, à la fin des temps, fera éclater son innocence aux yeux du monde entier; ses prétentions sont plus modestes, mais aussi plus pressantes. C'est à brève échéance qu'il souhaite que Dieu confonde ses accusateurs, qu'il dise enfin devant eux et lui : Je n'ai point frappé mon serviteur Job à cause de ses péchés.

Quelques citations suffiront à faire voir que c'est bien là l'état de la question dans les reparties, un peu diffuses, que Job fait à ses amis.

Au souvenir de la fortune passée, à la vue de son état présent, Job s'en prend à l'instabilité de la vie ; il va mourir, et le *Cheôl*, qui déjà s'ouvre sous ses pas, sera désormais sa sombre demeure.

6 Mes jours s'ourdissent plus vite que la trame,
Ils s'achèvent sans espérance.

7 Souviens-toi, [Jéhova], que ma vie est un souffle ;
Mes yeux ne verront plus le bonheur !

8 L'œil qui me voit ne me contemplera plus ;
Tes yeux me chercheront et je ne serai plus.

9 Le nuage se dissipe et passe,
Tel celui qui descend au *Cheôl*, il n'en remontera plus.

10 Il ne retournera point dans sa maison,
Le lieu qu'il habitait ne le reverra plus.

11 Aussi bien, je ne retiendrai pas ma langue,
Je parlerai dans l'angoisse de mon cœur,
J'exhalerai ma plainte dans l'amertume de mon âme!
(*Job*, VII, 6-12.)

Il en coûte à Job de s'en aller parmi les morts en laissant sur la terre des vivants la réputation d'un impie que la main de Dieu a frappé. Il descend au *Cheôl*, dont nulle puissance humaine ne saurait le tirer pour le rendre, ne fût-ce qu'un moment, à la société de ceux qui l'ont connu. Ah ! si Jéhova du moins le consignait pour un temps dans quelque réduit secret du *Cheôl*, jusqu'au jour où il lui plairait de se souvenir de l'œuvre de ses mains, de le produire de nouveau sur le théâtre où sa vie vient de s'écouler, de lui rendre enfin une solennelle justice !

7 Certes, un arbre n'est pas sans espérance ;
S'il vient à être coupé, il peut reverdir,
Son rejeton ne fait jamais défaut.
8 Si sa racine vieillit en terre
Et que son tronc tombe en poussière ;
9 A peine a-t-il senti l'eau qu'il reverdit,
Et qu'il pousse des branches comme un plant [nouveau].
10 Mais l'homme, une fois mort, reste abattu;
Vient-il à expirer, où le trouver ?
11 Comme les eaux d'un lac s'écoulent,
Un fleuve se dessèche et se tarit ;
12 Ainsi l'homme se couche et ne se lève plus,
Jusqu'à ce que les cieux aient disparu[1]
Il ne se réveillera plus, il ne sortira pas de son sommeil.
13 Ah ! s'il te plaisait de me mettre à couvert dans le *Cheôl*,
De m'y cacher jusqu'à ce que ta fureur soit passée,
De me fixer un terme, après lequel tu te souviendrais de moi !...
14 [Mais] l'homme, une fois mort, revivra-t-il ?
[Dans ce cas] tous les jours que durerait ma consigne, j'attendrais
Tu m'appellerais, et moi je te répondrais, [d'en être relevé[2];
[Alors] tu serais soucieux de l'œuvre de tes mains !
(*Job*, XIV, 7-16.)

C'est un vœu, un espoir auquel Job ose à peine s'arrêter. Qu'on ne lui dise pas que Dieu fait éclater sur terre l'innocence du juste, même après la mort, en comblant ses enfants d'honneur et de joie. A quoi bon cette justification

1. C'est-à-dire *jamais*.
2. Il s'agit d'un temps d'attente, pendant lequel Dieu tiendrait Job en réserve dans le *Cheôl*, jusqu'au jour où il lui plairait de l'en retirer pour l'innocenter.

ignorée au *Cheôl* de celui qui aurait plus que tout autre intérêt à la connaître ?

21 Que ses enfants soient honorés, il l'ignore ;
Qu'ils soient méprisés, il ne sait rien sur leur compte.
22 Sa chair n'éprouve de douleur qu'à son propre sujet,
Et son âme ne gémit que sur lui. (*Job*, XIV, 21, 22.)

Harcelé par ses amis, Job porte enfin sa plainte jusqu'au tribunal même de Dieu. Qu'il parle Celui qui sait toutes choses ; qu'il me rende au moins cette justice dont les hommes usent entre eux.

19 Terre ne couvre pas mon sang,
Et que mes cris ne trouvent nulle part de repos !
20 A cette heure même, j'ai un témoin dans le ciel,
Un témoin dans les hauteurs.
21 Mes amis m'insultent,
Tandis que mon œil implore Dieu par des larmes :
22 Qu'il rende justice à un homme qui a affaire avec Dieu,
[Comme fait] un mortel avec son semblable !
23 Car le nombre de mes années s'achève,
1 Et j'entre dans la voie par laquelle je ne reviendrai plus,
Mon souffle s'épuise, mes jours s'éteignent,
Les tombeaux m'attendent. (*Job*, XVI, 19 - XVII, 1.)

Mais voici que la flamme de l'espérance se ravive. Job veut compter sur son Dieu jusqu'au bout. Quand même il le tuerait, il espérerait encore en lui. Non ! il n'est pas possible que Jéhova, le Dieu juste, se désintéresse de son serviteur sincère ; viendra un jour où il prendra sa défense.

23 Qui me donnera donc que mes paroles soient écrites !
Qui me donnera qu'elles soient tracées dans un livre,
24 Qu'elles soient gravées à jamais sur le rocher
Avec un stylet de fer et du plomb !
25 Pour moi je sais que mon Vengeur est vivant,
Et qu'il se tiendra le dernier sur la poussière[1] !
26 Qu'ensuite ces [os] seront revêtus de ma peau,
Et dans ma chair je verrai Dieu ;
27 Lui-même, que moi je verrai [se prononcer] en ma faveur !
Et mes yeux le verront, et non pas [ceux] d'un autre ;
Mes reins se consument au dedans de moi.
28 Si vous dites maintenant : Nous voulons le pousser à bout,
Et trouver en lui des griefs ;
29 Alors dérobez-vous au glaive,
Car les vengeances du glaive sont brûlantes ;
Vous saurez qu'il y a une justice ! (*Job*, XIX, 23-29.)

1. Sur le champ de bataille, c'est-à-dire : que la victoire lui restera.

Ils sont nombreux les théologiens et même les exégètes qui voient résolument dans ce passage un acte de foi en la *résurrection finale*. J'avoue me sentir moins d'assurance. Ce n'est pas que je sois impressionné par l'autorité de saint Chrysostome qui nie à plusieurs reprises que Job ait jamais rien connu de cette résurrection ; car, à ce témoignage on pourrait opposer celui de saint Clément de Rome, d'Origène, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin, etc., etc. Mais l'état du texte, la teneur des versions anciennes et le contexte lui-même, soulèvent, tout au moins, contre cette exégèse courante, de sérieuses difficultés. Je ne veux pas m'attarder ici à les discuter ; qu'il me suffise de renvoyer le lecteur à deux études récentes sur ce passage, qui aboutissent à des conclusions différentes [1].

Nous voici au chapitre XXI, qui rappelle singulièrement le psaume LXXII : *Quam bonus Israel Deus !* Job y réfute la fausse théorie de ses trois amis, en leur représentant qu'une expérience de tous les jours nous montre des impies entourés d'honneur et au sein de l'abondance. Après avoir exposé en détail comment tout leur réussit, il s'engage dans une sorte de dialogisme où l'objection et la réponse se suivent de près. Plusieurs auteurs traduisent et commentent comme si tout le discours était assertif, catégorique, d'une même teneur ; mais, à ce compte, il présenterait des contradictions et une confusion inextricable.

Job ne veut pas qu'on puisse le soupçonner d'avoir parlé dans le même sens que les impies qui prétendent que l'homme est le maître absolu de sa destinée ; il persiste, néanmoins, à soutenir que le vice et la vertu ne reçoivent pas leur sanction en ce monde.

16 Il est vrai qu'ils ne sont pas maîtres de leur bonheur ;
Loin de moi le sentiment des impies !
17 [Mais] combien de fois a-t-on vu le flambeau des impies s'éteindre ?
La ruine [qu'ils ont méritée] fondre sur eux ?
Combien de fois Dieu leur a-t-il réparti les douleurs dans sa colère ?
18 — Ils sont, [dites-vous], comme la paille au gré des vents ?
Comme le fétu que le tourbillon emporte ;

1. A. Loisy, *le Livre de Job*, 1892, — V. Rose, O. P., *Étude sur Job*; XIX, 25-27, dans *Revue biblique*, 1896, p. 39.

19 Dieu réserve à ses enfants le châtiment qu'il mérite.
[Mais], qu'il l'en frappe plutôt lui-même,
20 Qu'il l'éprouve lui-même ;
Qu'il voie de ses yeux sa propre ruine,
Et qu'il boive à la coupe de la colère du Tout-Puissant ;
21 Car, que lui importe sa maison après lui,
Une fois tranché le fil de ses années ?
22 Enseignera-t-on à Dieu la sagesse,
Lui qui juge les grands !
23 Tel meurt au sein de la prospérité,
Tranquille et sans souci ;
24 Ses flancs sont brillants de graisse
Et la moelle de ses os en est tout arrosée.
25 Tel [au contraire] expire l'âme pleine de chagrins,
Sans avoir jamais goûté le bonheur.
26 Ensemble ils sont couchés dans la poussière
Et les vers les recouvrent tous deux.
27 Je connais bien vos pensées,
Et les imputations sous lesquelles vous prétendez m'accabler.
28 Vous dites : Où est la maison du tyran ?
Où est la tente, demeure des méchants ?...
29 — Vous n'avez donc jamais interrogé les voyageurs ?
Les exemples [qu'ils racontent], ne vous ont donc pas appris
30 Qu'au jour du malheur le méchant est épargné,
Et qu'il échappe au jour de l'indignation.
31 Qui donc ose lui reprocher en face sa conduite ?
Et qui lui rendra selon ses œuvres ?
32 Il est porté avec honneur au tombeau,
Et on veille encore sur son mausolée ;
33 Les mottes de la vallée lui sont légères.
Tout le monde ira le rejoindre
Et il a été précédé d'une multitude sans nombre,
34 Comment donc m'offrez-vous ces stériles consolations,
Puisque de vos réponses il ne reste que perfidie ?

(*Ps.* XXI, 16-34.)

OCT 30
PERIODICALS DEPARTMENT
UNIVERSITY OF WINNIPEG
LIBRARY

Du point où nous sommes arrivés jusqu'à la fin du livre, la pensée de Job se répète sous diverses formes, mais elle n'avance plus. D'une part, impossible de donner un démenti plus catégorique au vieux préjugé juif, qui s'obstine à voir dans les disgrâces et les faveurs de la fortune un indice révélateur de l'impiété ou de la vertu. D'autre part, Job proteste que Jéhova, son Dieu, essentiellement équitable, lui rendra justice. Où et quand ?

En pressant ses principes, Job n'eût pas manqué d'en faire sortir, comme conclusion dernière, la doctrine des rétributions futures ; en réalité, on peut douter qu'il soit allé jusque-là. Le but de tous ses discours ne l'exigeait point.

Encore une fois, la justification qu'il réclame, que par moment il ose à peine espérer, et que de fait il obtint, avait dans sa pensée un théâtre plus modeste, mais aussi plus proche. C'est sur le lit de poussière où il est étendu, devant ses amis et ses parents, qu'il souhaite voir Jéhova prendre sa défense. Mais cette justice à brève échéance, en tout cas avant une mort définitive, Job peut bien la solliciter, l'espérer avec plus ou moins d'assurance, il ne saurait l'exiger au nom de ses principes qu'en se mettant dix fois en contradiction flagrante avec lui-même. Il a dit, répété, puis redit encore, qu'une expérience de tous les jours apprend à ceux qui savent réfléchir que souvent la mort est aussi injuste que la vie.

Dans ces conditions, Job n'est pas pour nous un adversaire. Il serait plutôt un auxiliaire quand il établit que, à s'en tenir au cours ordinaire des choses humaines, les sanctions terrestres sont de tout point insuffisantes pour établir et justifier l'idée d'un Dieu rendant à chacun selon ses œuvres. Mais nous ne voulons pas revendiquer jusqu'à ce point l'avantage que nous donne ici la logique ; on ne manquerait pas de dire que nous prêtons à Job des habitudes d'esprit bien plus familières aux scolastiques qu'aux auteurs de l'Ancien Testament.

*
* *

Il n'est peut-être pas, dans toute la Bible, de livre dont le caractère général soit plus difficile à définir que celui de l'Ecclésiaste. Et cependant l'intelligence des détails dépend du jugement porté sur l'ensemble. Tel passage d'une importance capitale recevra des interprétations bien différentes, selon l'idée qu'on s'est faite de la forme littéraire de l'ouvrage entier.

Quelle est la thèse du *Qohéleth* ? — c'est le nom hébreu de l'Ecclésiaste. Je parle de *thèse* ; car, quoi qu'on en ait dit, ce livre est un traité didactique, dont l'unité ressort suffisamment, bien que la marche de la pensée soit par endroits, malaisée à saisir à travers les développements poétiques.

D'après la plupart des rationalistes, nous aurions ici un défi jeté à la raison humaine par un sceptique positiviste qui

nie hardiment la Providence et ne croit guère qu'à la jouissance des sens. Ce serait l'Épicure des Juifs. Au reste, les contradictions qu'on pense avoir relevées dans ce traité sont mises par les uns sur le compte de la philosophie orientale, assez coutumière de l'antilogie ; tandis que d'autres s'autorisent de l'incohérence des idées — qu'ils supposent être indiscutable — pour nier l'unité littéraire du livre et surtout l'authenticité de l'Épilogue (XII). Ils sont rares dans l'école dite indépendante ceux qui, à l'exemple de Kuenen, réagissent contre cette critique arbitraire. Prise dans son ensemble, l'opinion rationaliste est incompatible avec l'inspiration. D'ailleurs, une exégèse vraiment rationnelle arrive à démontrer que les difficultés amassées ici comme à plaisir ne sont pas insurmontables. Quoique fausse et erronée, cette façon d'entendre l'Ecclésiaste a du moins un avantage dont l'esprit français fait grand cas, elle est conséquente avec l'esprit dont elle dépend. J'ai le regret de dire que bien des compromis entre l'opinion traditionnelle et celle de l'école critique n'ont pas su ou n'ont pas pu mettre la logique de leur côté.

Les croyants soutiennent au contraire qu'il n'y a pas dans l'Ecclésiaste une seule proposition qui, bien comprise, ne présente un sens acceptable, sans fausseté ni contradiction. Les uns prétendent que nous avons dans ce livre une sorte de dialogue dans lequel on met en scène un jeune homme inexpérimenté, pris à l'appât de la gloire et des plaisirs ; il devise avec un grave docteur qui est tout occupé à le morigéner par des conseils de modération. Ce serait par avance quelque chose comme une discussion entre Saducéen et Pharisien. D'autres préfèrent admettre un monologue dans lequel l'auteur se pose à lui-même la question et y répond sur-le-champ. Dans cette double hypothèse, toute contradiction, toute difficulté doctrinale s'évanouit, puisque les propositions fausses ou malsonnantes ne tombent des lèvres du sceptique que pour recevoir aussitôt leur réfutation.

Il en est enfin qui estiment pour le moins arbitraire d'introduire un dialogisme quelconque dans l'Ecclésiaste ; ils trouvent plus naturel et plus conforme à l'allure générale du

texte d'admettre que l'auteur y parle d'un bout à l'autre pour son propre compte. Et, néanmoins, ses jugements ne présenteraient rien de choquant ni de contradictoire, parce qu'ils n'ont pas un caractère absolu, qu'ils sont tout à fait relatifs, appréciant un seul et même objet à des points de vue différents[1].

A tous ces systèmes exégétiques je me permets d'ajouter encore. Pourquoi le livre de l'Ecclésiaste ne serait-il pas la *confession* simple et sincère de celui qui a cherché en sens divers le bonheur de cette vie sans réussir à le rencontrer tel qu'il l'avait rêvé? Il l'a demandé tour à tour à la science, au plaisir et à la gloire. Mais, au fond de toutes les coupes dont ses lèvres se sont approchées, il a trouvé une lie amère : la vanité des biens terrestres et l'affliction d'esprit dont leur jouissance est suivie. L'Ecclésiaste conclut que l'homme, s'il veut être heureux dans la mesure possible en ce monde, doit commencer par éteindre en lui les mouvements désordonnés de l'âme. Il est bon de jouir modérément des biens que Dieu nous a donné d'acquérir par un travail assidu. Pour contenir nos désirs dans de justes bornes, — l'*aurea mediocritas* du poète, — il faut nous attacher à Dieu et à la piété dès notre jeunesse. Conseil suprême : « Crains Dieu et observe ses commandements : c'est là le tout de l'homme. Prends garde au jugement qui attend chacune de nos actions. »

De ce point de vue, nous assistons à toutes les marches et contremarches du *Qohéleth* à la recherche du bonheur. Que ce personnage soit historique ou une création littéraire, peu importe dans la question présente. Toutes ses paroles sont sincères; elles reflètent les sentiments qui, à diverses époques de sa vie, ont agité son âme. Si quelques-unes d'entre elles ont besoin d'un correctif, pour être absolument dans le vrai, elles le trouvent dans les deux derniers chapitres qui servent de conclusion à l'ouvrage.

Quoi qu'on puisse penser de la signification générale de l'Ecclésiaste, il faut bien convenir que sa thèse fondamentale

1. Cette opinion vient d'être excellemment exposée et défendue par le R. P. Condamin, S. J., professeur à l'Institut catholique de Toulouse, dans la *Revue biblique*, 1er octobre 1899, p. 505.

ne se confond pas avec le problème de la destinée humaine en général. Il y est directement question du *bonheur de cette vie*, et encore envisage-t-on tout particulièrement cette félicité terrestre qui est réalisable dans le milieu où vit l'auteur. C'est dans ce sens qu'il faut entendre le refrain, qui a paru si étrange : « Il n'y a rien de meilleur pour l'homme que de manger et boire et de se bien traiter au milieu de sa peine. Cela encore, j'ai vu que c'était un don de la main de Dieu. Car qui peut manger et jouir sans lui ? Oui, à l'homme qui est bon à ses yeux il donne la sagesse, la science et la joie ; et au pécheur il donne le souci d'amasser et d'entasser des biens pour les laisser à qui il plaît à Dieu. Cela encore est une vanité et un effort stérile. » (II, 24-26.)

Mais ici, comme dans Job, on rencontre, au cours de l'ouvrage, des réflexions où plusieurs voient une négation ou tout au moins un doute au sujet de la vie future et de ses rétributions. De tous ces passages le plus connu est celui que nous traduisons : « Et encore j'ai vu sous le soleil qu'à la place du droit il y avait l'impiété et qu'à la place du juste il y avait l'impie. Je me suis dit, moi : Dieu jugera le juste et l'impie parce qu'il a fixé un temps pour tout dessein et toute action. Je me suis dit, moi, au sujet des enfants des hommes : Dieu les éprouve ainsi pour qu'ils voient qu'ils sont par eux-mêmes comme les bêtes. Car le sort des enfants des hommes et le sort des bêtes est un même sort : la mort des uns et des autres est semblable ; ils ont tous un même souffle et l'homme n'a point d'avantage sur la bête, car tout est vanité. Tout va en un même endroit : tout vient de la poussière et tout retourne à la poussière. *Qui sait si l'esprit de l'homme monte en haut et si l'esprit de la bête descend en bas vers la terre*[1] ? Et j'ai vu qu'il n'y a rien de mieux pour l'homme que de se réjouir dans ses actions : car c'est là son partage, et qui pourrait lui faire voir ce qu'il y aura après lui ? » (III, 16-IV.)

L'exégèse de ce passage, quand on l'envisage dans l'en-

1. La traduction : *Qui voit l'esprit de l'homme, lequel monte vers le ciel et l'esprit de la bête qui descend vers la terre ?* ne semble pas soutenable. (Voyez l'article qui vient d'être cité dans la *Revue biblique*, 1er octobre 1899, p. 493-497.)

semble du livre où il se lit, peut tenir, ce semble, dans quelques propositions qui s'enchaînent et se complètent tout naturellement. Ceux qui ont étudié de près l'Ecclésiaste, conviendront peut-être qu'elles cadrent assez bien avec la pensée générale de l'auteur. Le but du morceau est d'établir la nécessité d'un jugement suprême pour remettre tout en place. Il ne paraît pas que dans la répartition des biens et des maux on tienne compte de la vertu. Mais cet état de choses n'aura qu'un temps, Dieu saura bien juger un jour le juste et l'impie et mettre entre eux la différence qui convient. En attendant, il nous éprouve par le spectacle d'un désordre déconcertant. On dirait que l'existence des hommes et des bêtes est livrée au hasard des circonstances. A ne considérer que ce qui tombe sous les sens, nous sommes tout comme les animaux ; tellement que l'Ecclésiaste s'est demandé un jour si, au moment de la mort « l'esprit de l'homme monte en haut, et si celui de la bête descend en bas », c'est-à-dire *s'ils ont des destinées différentes*. Nous ne croyons pas que la locution « monter en haut et descendre en bas » ait une signification plus précise. Pour les Juifs, en effet, l'âme, même celle du juste, ne *montait* pas après la mort ; au contraire elle était censée *descendre au Cheôl*. L'auteur n'a eu recours ici à ce contraste que pour donner à comprendre la diversité des sorts, sans vouloir marquer le point précis dans l'espace où se réunissent les âmes une fois séparées du corps.

Le problème était d'autant plus troublant pour le *Qohéleth* que tout ce qu'il voyait de l'homme et de la bête s'en allait pareillement en poussière. Mais comme, à ses yeux, c'est là une épreuve voulue du ciel, il conclut qu'il faut s'y soumettre, se résigner à ne rien savoir des motifs de cette conduite de Dieu à notre égard, jusqu'au jour où il lui plaira de manifester sa sagesse et sa justice. En attendant, « l'homme fera bien de jouir du fruit de son travail au jour le jour ; car qui peut le renseigner exactement sur l'avenir ? »

Je sais qu'on soutient d'ordinaire que l'Ecclésiaste n'a jamais douté réellement que l'homme et la bête n'eussent des sorts différents après la mort. Cette exégèse a même reçu plusieurs formules ; mais toutes me paraissent peu conformes

au sens que les termes suggèrent naturellement; elles raffinent trop. Il est vrai qu'au moment où il écrit cette page, l'Ecclésiaste est en possession d'une solution certaine du problème de la Providence et de la destinée humaine; mais il est permis de penser qu'arrivé à ce point de sa *confession*, il s'est souvenu des perplexités auxquelles son âme fut un jour en proie. Au cours de sa marche en avant vers le bonheur, il s'était demandé si l'homme vertueux pouvait au moins espérer pour une autre vie quelque compensation à l'injustice des choses présentes. Or, à cette question il n'avait pas su donner alors une réponse catégorique et affirmative. Lui aussi a connu les angoisses dont l'âme du Psalmiste avait été oppressée (*Ps.* LXXII); il a passé par cette phase douloureuse du doute qui, à des époques périodiques, s'attache comme un ver rongeur au cœur de l'humanité! Mais ce fut aux jours « de sa folie et de sa vanité » qu'il s'arrêta au doute, presque à la désespérance. En nous faisant part de ses incertitudes passées, il ne nous trompe pas, puisque à la fin du traité il livre le mot de l'énigme, la solution à laquelle il s'est définitivement arrêté.

Comme c'est dans les derniers chapitres qu'on prend une juste idée de l'ouvrage entier, nous en donnons ici l'analyse, presque une traduction.

« Je me suis appliqué à tout cela, à scruter tout cela : les justes et les sages et leurs actions sont dans la main de Dieu. Est-ce l'amour ou la haine qui nous attend ? » Serons-nous traités en amis ou en ennemis? Par la distribution des biens de la terre, personne ne peut savoir exactement s'il est juste ou pécheur. « Tout peut arriver à tous, il y a [en cette vie] un même sort pour le juste et pour l'impie, le bon et le méchant, le pur et l'impur, celui qui sacrifie et celui qui ne sacrifie pas, l'homme de bien et le pécheur, celui qui jure et celui qui craint de jurer. » C'est un malheur qu'en tout ce qui se fait sous le soleil tous aient un même lot ; et c'est à cause de cela que le cœur des enfants des hommes est rempli de malice, scandalisés qu'ils sont d'un pareil état de choses. « Pour celui qui est dans la société de tous les vivants, il y a encore de l'espoir; car [dit le proverbe] mieux vaut un chien vivant qu'un lion mort. » Les vivants peuvent espérer voir finir leurs

peines, ils savent du moins qu'ils mourront; « quant aux morts, ils ne savent plus rien du tout » de ce qui se passe sur la terre, où leur souvenir même est oublié, eux qui avaient tant travaillé pour se faire une réputation. C'est fini; ils n'auront plus jamais aucune part à ce qui se fait sous le soleil (IX, 1-7).

De là le conseil de profiter des biens présents dans la mesure que Dieu permet. L'Ecclésiaste n'est pas assez ignorant des choses de la vie pour exhorter le jeune homme à la tristesse et à la mauvaise humeur; il sait que la jeunesse doit se passer conformément aux goûts et à la condition de cet âge. Mais il suffit de lire le passage tout entier pour se convaincre que ce conseil n'a rien de commun avec celui que M. Renan, l'année même de sa mort, adressait aux étudiants de Paris quand il les engageait vivement à réaliser leur capacité de jouir, avant que le froid de la vieillesse ne vienne geler leurs membres qu'aucune eau de Jouvence ne pourra plus rajeunir. Nous citons l'Ecclésiaste : « Réjouis-toi, jeune homme, dans ton adolescence; traite-toi bien aux jours de la jeunesse; suis la voie où ton cœur t'entraîne et tes yeux t'appellent, mais sache que, sur tout cela, Dieu te fera comparaître en jugement. Écarte la tristesse de ton cœur, éloigne la douleur de ta chair, car la jeunesse et l'adolescence sont également fugitives. Mais, souviens-toi de ton créateur aux jours de ta jeunesse, avant que les mauvais jours arrivent et que s'approchent ces années dont tu diras : Je n'ai plus de plaisir à attendre de celles-ci...; avant que la poussière retourne à la terre qu'elle a été et que l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné. Et, de plus, mon fils, écoute encore cet avertissement : On pourrait écrire une infinité de livres; mais une trop longue étude fatigue le corps. Écoute le mot de la fin : Crains Dieu et garde ses commandements, c'est là le tout de l'homme. Car Dieu soumettra toute action à un jugement qui doit porter sur tout ce qui est caché : bien ou mal. »

J'avoue n'avoir jamais bien compris pourquoi on s'est demandé si l'Ecclésiaste entend réellement parler d'un jugement devant avoir lieu après la mort. Cette même question, nous l'avons entendue à propos des Psaumes; mais ici la réponse est encore plus aisée, tellement la pensée du *Qohéleth*

paraît s'imposer. L'état actuel des choses humaines présente un grand désordre; mais, quand son heure sera venue, la justice de Dieu remettra tout en place (III, 16, 17). Or, l'Ecclésiaste savait tout comme nous que la condition des individus, bonne ou mauvaise, sans égard à la valeur morale, persévérait souvent jusqu'à la mort. Il l'affirme en des termes explicites, que nous avons déjà cités [1]. Un trait encore.

« J'ai vu ensevelir des impies; ils avaient [pendant leur vie] fréquenté le lieu saint, et on les louait dans la ville de ce qu'ils avaient fait. Et c'est encore là une vanité. Parce que la sentence contre les mauvaises actions n'est pas vite exécutée, le cœur des enfants des hommes s'enfle d'audace pour faire le mal. Quoique le pécheur fasse cent fois le mal, et voie néanmoins ses jours prolongés, je sais pourtant qu'il sera bon, pour ceux qui le craignent, de l'avoir craint. » (VIII, 10-12.)

On ne saurait penser à une pleine justice sur terre, puisque l'auteur vient de dire qu'il n'est pas rare d'y voir des impies jouir jusqu'au bout d'une vie heureuse, et laisser encore, après leur mort, une mémoire honorée. Il n'a pas même recours, pour lever la difficulté, à l'expédient des amis de Job, quand ils prétendent que le méchant est châtié dans sa postérité. Encore une fois, à moins de supposer que l'Ecclésiaste avait réussi à mettre d'accord deux choses qui s'excluent absolument, il faut bien convenir que, dans sa pensée, il devait exister, pour l'impie qui prospère en ce monde, comme pour le juste qu'on y opprime, les compensations d'une autre vie.

Dans l'hypothèse d'un jugement à subir sur terre avant la mort, l'Ecclésiaste se rangerait à ce que certains exégètes ont appelé la *vieille solution juive*, à savoir que toute action humaine reçoit sa sanction ici-bas. Or, comme il est bien difficile de ne pas accorder que ce livre est une composition postérieure à l'exil, c'est-à-dire d'une époque où, de l'avis de tous, la doctrine des rétributions futures, et même de la résurrection, allait grandissant parmi les Juifs, nous aurions dans un traité biblique, dont le caractère didactique est indiscutable, une réaction contre le progrès de l'idée religieuse

1. Cf. *Études*, 5 novembre 1899, p. 339.

et morale en Israël. Dans ces conditions, on a quelque peine à concevoir l'utilité, et même la vérité d'un pareil ouvrage. Ceux qui ne partagent pas notre façon de voir sur la doctrine de l'Ecclésiaste, tout en admettant sa canonicité, feraient bien de nous dire comment ils en justifient l'inspiration.

Avant de terminer, je veux, sous forme de conclusion, ramener toute cette étude à ses termes essentiels. On s'aperçoit bien vite, au cours d'une discussion ou d'une lecture sur la matière, avec quelle facilité on emmêle des questions tout à fait différentes, bien que connexes. On passe aisément de l'une à l'autre, au grand détriment de l'exactitude et de la clarté.

1° Les doctrines *eschatoliques* ont reçu dans les livres de l'Ancien Testament des développements progressifs ; ce n'est que dans les Évangiles et les lettres de saint Paul qu'elles devaient trouver leur complète et dernière expression.

2° On ne rencontre guère dans les livres antérieurs à l'exil en Babylonie un enseignement précis et positif sur l'immortalité de l'âme proprement dite, ni surtout sur la résurrection des individus.

3° A toutes les époques, et, en particulier, aux siècles qui précèdent immédiatement l'exil, les Hébreux ont, en général, cru que la justice de Dieu, à l'égard des individus, ne s'exerçait pas seulement en ce monde, mais qu'elle s'étendait encore à une autre vie.

4° Ramené à ces termes, le problème de la Providence et de notre destinée s'est posé aux anciens Juifs, tout comme aux autres peuples de l'antiquité. Il est juste de convenir qu'eux aussi ont su lui donner la solution d'un monde à venir, fait d'ordre et de justice, la seule qui soit capable de soutenir la conscience humaine.

ALFRED DURAND, S. J.

MONSEIGNEUR GUILLAUME DE KETTELER

ÉVÊQUE DE MAYENCE (1811-1877)

(Deuxième article[1])

IV. — LES ÉCOLES

Les effets salutaires de cette concorde, de cette harmonie, fondée sur la divine charité, entre l'évêque et son clergé, ne tardèrent pas à se faire sentir dans tout le diocèse de Mayence. Les écoles furent les premières à en profiter. En 1850, la plupart des écoles primaires de la Hesse-Darmstadt étaient communales ou neutres; celles de Mayence étaient encore confessionnelles. Les unes et les autres étaient entretenues, en partie, par les revenus de biens appartenant à l'Église. Bien que le règlement des écoles neutres exigeât six heures par semaine d'enseignement religieux, leur action était désastreuse. Les curés, découragés, renonçaient peu à peu à exercer les droits que la loi leur accordait. Un grand nombre d'instituteurs étaient imbus des doctrines les moins orthodoxes. Ceux de Mayence, à l'exception de trois, avaient signé, en 1848, une pétition pour demander la laïcisation des écoles confessionnelles : « La formation de l'homme et du citoyen, le concept du juste et de l'injuste... devant reposer désormais sur d'autres fondements que sur les dogmes religieux. »

Une école normale, à Bensheim, était confessionnelle en droit et catholique. Mais les professeurs étaient ou protestants ou libres penseurs. Le prêtre chargé de l'enseignement religieux avait perdu la foi.

Toutes ces écoles étaient sous la dépendance d'une commission ministérielle. Deux prêtres en faisaient partie; l'un était aussi distingué par sa science que par sa piété; l'autre n'avait de catholique que le nom.

Pour remédier à tant de désordres, Ketteler se tourna

1. V. *Études*, 20 mars 1900, p. 731.

d'abord vers le clergé Il proposa la question des écoles à la conférence diocésaine; des rapports composés par des hommes compétents montrèrent aux prêtres les tristes conséquences de la neutralité. Puis, l'évêque voulut que cette même question fût discutée dans les conférences décanales. Il suppliait les ecclésiastiques de se tenir au courant de tout ce qui touche à l'enseignement primaire; il aurait désiré que plusieurs d'entre eux se fussent mis en état de le donner eux-mêmes, puisque tant de prédicants et de pasteurs protestants dirigeaient les écoles publiques. Mais le gouvernement écartait toujours systématiquement la plupart des prêtres qu'il présentait. Il réussit pourtant à placer à la tête de l'école normale de Bensheim deux ecclésiastiques intelligents et zélés.

Après avoir relevé le courage de ses prêtres, il s'adressa aux parents; il leur rappela, dans plusieurs lettres pastorales, leurs devoirs et leurs droits par rapport à l'éducation de leurs enfants, les mettant en garde contre les dangers de l'école neutre. Dans des prédications au peuple, il revenait continuellement sur ces importantes vérités.

Enfin, il s'occupa des instituteurs eux-mêmes. Un grand nombre parmi les anciens avaient conservé les traditions catholiques. Pour réveiller leur zèle, il leur fit donner plusieurs fois les exercices spirituels. Ces retraites furent très suivies et produisirent un bien incroyable.

Enfin, il donna une nouvelle impulsion aux *Écoles dominicales*. L'ordonnance, qui prescrivait aux jeunes gens de l'un et de l'autre sexe de les fréquenter depuis la sortie de l'école primaire jusqu'à l'âge de vingt ans, n'était pas observée à Mayence. Il en exigea l'exécution par une lettre qu'il écrivit aux parents et aux enfants de la ville.

Mgr de Ketteler eut la consolation de recueillir sur cet arbre de l'éducation, qu'il avait planté et cultivé avec tant de soin, des fruits excellents. Les parents surveillèrent avec plus d'exactitude l'enseignement donné à leurs enfants; la famille sembla revivre avec ses traditions antiques d'affection et de respect. Le *Bonifaciusverein* prit un développement merveilleux dans le diocèse, où il créa plusieurs écoles catholiques nouvelles. Des communes transformèrent leurs

écoles neutres en écoles confessionnelles, et de Bensheim sortirent des instituteurs instruits, dévoués et profondément religieux.

La sollicitude de l'évêque s'étendait au delà des classes élémentaires. Le petit séminaire étant devenu trop étroit pour le nombre des élèves, Ketteler transporta les classes inférieures à Dieburg, ne laissant à Mayence que les classes supérieures. A Bensheim, le gymnase était catholique. En 1850, une partie des professeurs de celui de Mayence appartenait aux loges maçonniques. Grâce au crédit de Ketteler, le gouvernement, prenant en considération les intérêts confessionnels des catholiques, choisit pour directeur et sous-directeur deux excellents catholiques; la situation s'améliora sensiblement. Il en fut de même pour l'école des Arts et Métiers de Bingen. Presque tous les autres établissements d'instruction dans la Hesse étaient entre les mains des protestants.

En 1874, le *Kulturkampf* envahit le grand-duché. Malgré les réclamations de Ketteler et les éloquentes brochures qu'il publia, malgré les protestations indignées des catholiques, il coupa jusqu'à la racine le bel arbre dont l'ombre bienfaisante couvrait le pays. Les deux petits séminaires furent fermés; on défendit à l'évêque de recevoir de nouveaux élèves dans son grand séminaire. Toutes les écoles furent laïcisées et les biens ecclésiastiques, qui leur étaient attribués, furent confisqués. Grande fut la douleur de l'évêque; elle fut semblable à la douleur des femmes de Bethléem auxquelles les sbires d'Hérode arrachaient leurs enfants pour les massacrer. Cependant, il ne perdit pas courage Une instruction très complète, rédigée par le conseil de l'évêché, traça aux prêtres la ligne de conduite qu'ils devraient suivre; il leur fut surtout recommandé d'exercer, relativement aux écoles, tous les droits que les lois leur conféraient et d'assister aux séances des commissions scolaires. Avec plus de force que jamais, Ketteler, dans ses lettres pastorales, parla contre les dangers de l'école neutre et pressa les parents de remplir leurs obligations à l'égard de leurs enfants.

V. — LE PEUPLE

Le premier moyen que Mgr de Ketteler employa pour réveiller l'esprit chrétien parmi les fidèles, ce fut de les instruire. J'ai déjà parlé du grand nombre de ses sermons. Le Dr Raich, en 1878, en publia deux volumes. Ketteler était un prédicateur infatigable. Il prêchait dans sa cathédrale pendant l'Avent, pendant le Carême, dans les occasions solennelles; il prêchait dans les églises paroissiales, dans les chapelles des communautés; il aimait à partager les travaux des missionnaires à la ville comme à la campagne. Sa prédication était simple, pratique, populaire. Il se débarrassa de bonne heure des ornements de rhétorique que l'on remarque dans ses discours de 1848. Il produisait sur ses auditeurs une impression profonde, bien moins par ce qu'il disait, que par la puissance de sa personnalité. Lorsqu'il apparaissait en chaire, sa haute stature, son visage, ses traits fortement accusés, sa voix vibrante, ses yeux d'où jaillissaient des éclairs, dénonçaient une telle énergie de volonté, mais en même temps sa parole respirait une telle conviction, son discours était animé d'une foi et d'une piété si vives, que son ascendant sur les foules était irrésistible.

Les pèlerinages lui étaient une occasion de réunir le peuple autour de lui. Dans sa jeunesse, il aimait à visiter les sanctuaires les plus célèbres; il proclamait que la sainte Vierge lui avait accordé de grandes lumières au sujet de sa vocation dans l'église d'Altœkny. Évêque, il encouragea de tout son pouvoir cette dévotion populaire. Trois semaines après sa consécration, le 18 août 1850, il se rendit au pèlerinage de Saint-Roch, près Bingen. Plus de dix mille pèlerins y étaient accourus, attirés par la nouvelle de la présence de leur nouveau pasteur. Il écrivait en 1875 à un ami : « Depuis votre départ, j'ai été occupé à ma visite pastorale... et au pèlerinage de Dieburg... Il y a eu beaucoup de monde. La veille, j'ai confessé depuis une heure et demie jusqu'à neuf heures et demie, et le lendemain depuis deux heures et demie jusqu'à midi, sauf le temps de la messe et du sermon,

avec cinq capucins et douze autres prêtres. » En réponse aux attaques d'un adversaire, il disait en 1870 : « L'une de mes plus grandes joies, c'est de prendre part aux pèlerinages avec mon peuple bien-aimé et de travailler au milieu de lui comme un simple prêtre... Je puis affirmer devant Dieu que je n'ai jamais remarqué et qu'on ne m'a jamais signalé aucun désordre. »

Ses tournées de confirmation électrisaient le diocèse. Ce qui les rendait si fructueuses, c'était la communication intime qu'elles établissaient entre lui et son peuple. Il restait parfois plusieurs jours dans la même paroisse, confessant, prêchant, visitant les écoles, etc. Il écrivait à la femme du professeur Philipps : « Je n'ai pas encore pu apaiser la lutte que fait naître en moi d'une part la dignité épiscopale, et de l'autre le désir vraiment irrésistible que j'éprouve d'exercer le ministère apostolique au milieu de mes paysans. »

Il avait toujours la main sur le cœur de son peuple pour en étudier tous les battements. Un de ses prêtres, accusé d'une faute grave, est jeté en prison (1875). C'était l'époque de la grande persécution. Aussitôt l'évêque apparaît dans la paroisse. Il prêche sur le scandale. L'esquisse du sermon est vraiment fort belle. Mais Ketteler ne se contenta pas de consoler ce peuple par une prédication. Les travaux de Pâques terminés, il alla lui-même préparer les enfants à la première communion. Ces jours furent des jours de mission pour la paroisse. Il y retourna encore au mois d'octobre pour administrer le sacrement de Confirmation.

Quel homme d'initiative était l'évêque de Mayence ! On sait que les missions populaires ont été une des causes principales du renouvellement de la foi catholique dans l'Allemagne du Nord et du Centre. A lui revient l'honneur de les avoir inaugurées, quand il était curé de Hopsten en 1849. Pendant la durée de son épiscopat, il fit donner plusieurs grandes missions à Mayence, et dans le compte rendu des œuvres de son diocèse, présenté au Pape en 1867, il dit que, depuis 1850, cent vingt missions, chacune d'au moins huit jours, ont été données avec des fruits merveilleux, même

dans les paroisses où les protestants sont en majorité et dans celles où les églises sont mixtes. Mgr de Ketteler attachait une telle importance à cette œuvre, qu'il engageait ses prêtres à s'entendre pour prêcher eux-mêmes des missions.

Mais enfin, le point capital était toujours d'inspirer aux catholiques le sentiment de leur dignité et de leurs droits. Ce n'était pas chose facile. M. Georges Goyau a écrit : « Il semblerait que Ketteler, dont l'action secoua si fortement l'Allemagne catholique, eût dû laisser à Mayence une empreinte profondément religieuse ; la supposition serait excessive. Par delà Ketteler se répercute la libertine influence de certains princes-archevêques de l'ancien régime ; leur gouvernement et leurs exemples avaient dissous la ferveur ; une nouvelle conquête partielle du peuple catholique est restée nécessaire dans la Hesse[1]. »

De l'assoupissement des catholiques de Mayence, Ketteler, en 1855, parlait à peu près comme M. Goyau : « Rien n'est plus éloigné des mœurs de la population catholique de ce diocèse, intimidée par l'esprit arrogant de ce siècle, que l'impatience. Depuis quatre-vingts ans, l'Église est accablée par tant d'injustices, que les catholiques se sont habitués à se regarder comme étant hors la loi. Un grand nombre parmi eux ont perdu toute sensibilité relativement aux injures faites à leur foi et à leurs prêtres. J'en ai la preuve ici, à Mayence, constamment sous les yeux. Depuis douze ans j'y exerce les fonctions épiscopales, j'y partage, comme il convient à un évêque, mon revenu avec les pauvres, et cependant, dans tous les établissements publics, on admet, sans opposition, des feuilles qui injurient et blasphèment ma personne, les prêtres, les établissements ecclésiastiques, l'Église et la foi chrétienne. Mais de tels procédés contre n'importe quelle autre institution susciteraient une réprobation générale. Quiconque est appelé ici pour remplir le ministère ecclésiastique doit renoncer à tout espoir d'être protégé par l'opinion publique, dans sa personne et dans ses œuvres. L'humanité ne va pas jusqu'à défendre la religion et les serviteurs de la religion contre leurs ennemis[2]. »

1. *L'Allemagne religieuse.* Le Protestantisme, p. 58.
2. Mandement pour le carême de 1862.

Comment Ketteler parvint-il à secouer la torpeur des catholiques ?

En donnant l'exemple de la lutte ; en ne laissant passer aucune attaque sans réponse.

Peu de temps après son entrée à Mayence, Ketteler est grossièrement insulté ; on lui crache au visage. Le Procureur lui fait demander s'il désire qu'on poursuive les coupables. Il répond qu'il est insensible aux injures qui lui sont personnelles ; mais qu'il ne tolérera jamais celles qui s'attaquent à sa dignité épiscopale ou à l'honneur des catholiques. En 1858, une association musicale de cinq cents membres, protestants et catholiques, appartenant à la haute société, impriment pour leur fête patronale, la Sainte-Cécile, un programme avec une chanson et une caricature outrageantes pour les catholiques. Ketteler en est informé. Des raisons de haute prudence l'obligent à garder le silence quelque temps ; mais le 21 décembre il adresse une lettre circulaire aux habitants de Mayence, « dans laquelle il stigmatise la grossièreté des outrages faits à l'Église dans cette circonstance et la lâcheté des catholiques, membres de l'association musicale ».

La guerre d'Italie (1859) produisit en Allemagne une surexcitation extraordinaire dans les esprits. Habilement dirigée par les « nationaux-libéraux », l'agitation ne tendait pas seulement à mettre tous les Allemands sous le joug de la Prusse, mais encore à détruire l'Église catholique, gardienne incorruptible de la justice et du droit. Elle gagna la Hesse et y souleva de fortes tempêtes. On accusa l'évêque d'ingérence dans l'enseignement public et jusque dans les conseils du gouvernement ; au fond, on cherchait un prétexte pour renverser le ministère Dalwigk, que sa bienveillance pour les catholiques rendait odieux aux libéraux. Et puis, il y avait la fameuse *Convention*, sorte de concordat par lequel Ketteler et le gouvernement s'étaient mis d'accord sur les questions politico-religieuses. Aux yeux des libéraux, qui rêvaient de chaînes pour l'Église, cette entente des deux puissances était un cauchemar. Il en faut dire autant de la présence des Jésuites qui desservaient l'église Saint-

Christophe. Leur théologie — surtout le *Compendium theologiæ moralis* de Gury — était dénoncée avec la plus violente injustice.

Cette période de grands vents, de bourrasques et de tempêtes, interrompue par quelques jours de calme, dura de 1859 à 1865 exclusivement, et de 1866 à 1869. Il serait fatigant peut-être, mais assurément fort instructif de suivre les phases de la longue lutte que Ketteler, comme un vaillant pilote, soutint contre les orages qui se succédaient avec tant de rapidité. Contentons-nous de l'esquisser à grands traits.

Ketteler chercha d'abord à se faire craindre des insulteurs en action et des insulteurs par la plume, c'est-à-dire des calomniateurs. Injurié par des soldats dans les rues de Mayence, il met en demeure par une lettre le général prussien de rappeler à ses hommes le respect qu'ils doivent aux citoyens. De mauvais prêtres écrivent des brochures contre lui et contre l'Église; il exige d'eux une rétractation, et, comme ils la refusent, il les excommunie. Des articles outrageants, des romans infâmes, annoncés à son de trompe par les journaux protestants, s'efforcent de traîner dans la boue les religieux et les religieuses catholiques. Enfin, les injures de fait contre la personne de l'évêque se multiplient. Le Conseil de l'évêché (*Ordinariat*) est chargé de poursuivre les insulteurs. Il ne laisse aucun repos ni aux procureurs ni aux tribunaux. Si toutes ses plaintes ne sont pas accueillies, des peines très graves sont cependant portées contre plusieurs coupables et en particulier contre un des prêtres excommuniés. De son côté, Ketteler ne reste pas inactif. Il élève la voix avec une éloquence indignée pour venger ses religieux et ses religieuses. Un journal protestant, la *Gazette ecclésiastique de la Hesse*, ayant raconté, en 1866, une anecdote scandaleuse où les Jésuites auraient été mêlés, Ketteler somma le rédacteur de nommer les coupables. Et comme les calomnies continuaient, il publia sa fameuse brochure : *Caractéristique des Jésuites et de leurs adversaires*.

Ketteler n'était pas seul à combattre pour la vérité; mais c'était lui qui dirigeait la bataille, et qui inspirait à ses sol-

dats un courage héroïque. Il était représenté dans les Chambres hessoises par des orateurs distingués, qui défendaient avec éloquence les droits de l'Église. Des pétitions étaient-elles envoyées au Parlement, ou aux ministres, ou même au grand-duc contre les écoles confessionnelles, contre la *Convention*, ou contre les Jésuites, aussitôt des contre-pétitions en leur faveur étaient signées par les catholiques. Chaque fois qu'une nouvelle discussion s'engageait, c'était une tempête, un déluge de brochures du côté des protestants. Les Moufang, les Heinrich, les Seitz, répondaient à ces écrits par d'autres écrits, dont plusieurs conservent aujourd'hui encore une grande valeur. Mais il semblait que tout l'effort de l'orage tombât sur la personne de l'évêque de Mayence. Il y tenait tête sans faiblir.

Voici la liste des principales brochures qu'il a publiées à cette époque : *Seule l'Église doit-elle être privée de tout droit?* (1861); — *Liberté, Autorité et Église* (1862); — *Pas un mot de vrai : Défense de la morale catholique contre les suppositions injurieuses du* Journal de Francfort (1863); — *Les Jésuites à Mayence et les réclamations de la Municipalité contre leur séjour dans cette ville* [1]; — *Encore un mot sur les Jésuites;* — *Un catholique peut-il être franc-maçon?* (1865); — *Caractéristique des Jésuites et de leurs adversaires* (1866); — *Les mensonges politiques* (1867); — *Les injures adressées publiquement à l'Église catholique du haut de la tribune;* — *Les mensonges politiques. Déclaration nouvelle;* — *Les vraies bases de la paix religieuse. Réponse au reproche fait par le prélat Dr Zimmermann et le clergé évangélique de la Hesse à l'évêque de Mayence « de diffamer la croyance évangélique »* (1868); — *Les attaques contre la théologie morale de Gury.* — *Éclaircissement sur la nouvelle manière de combattre l'Église catholique présenté à tous les hommes honnêtes et impartiaux.*

Plusieurs de ces brochures produisirent en Allemagne une sensation énorme; elles atteignirent de suite plusieurs éditions.

1. Cette brochure est presque tout entière consacrée à discuter une question de droit. Mgr de Ketteler la termine par une éloquente péroraison dans laquelle il exprime son estime et son affection pour ses anciens maîtres de Brieg.

Mais le combat n'était pas moins vif dans les journaux. A chaque article d'un journal protestant ou libre penseur on opposait un autre article. L'Allemagne prêtait à cette lutte une attention soutenue. Plusieurs grands journaux, tels que la *Kreuzzeitung* (*Journal de la Croix*) de Berlin, observaient les combattants et marquaient les coups. La *Kreuzzeitung* ouvrit même en 1868 ses colonnes aux deux partis. Mais bientôt, changeant de ton, elle déclara qu'elle ne voulait plus avoir affaire avec les catholiques, parce que Ketteler et Moufang étaient antiprussiens. Ce n'était qu'un prétexte pour dissimuler la défaite de ses amis.

Pendant qu'il repoussait ainsi de tous côtés les attaques de ses adversaires, Ketteler ne cessait de parler aux catholiques pour les instruire de leurs devoirs et leur rendre le sentiment de leur dignité. Au commencement de 1868, une pièce injurieuse pour les Jésuites est jouée sur le théâtre de Mayence. Les catholiques qui ont sifflé, à la première représentation, s'abstiennent d'assister à la seconde. Ketteler se procure la pièce, et il écrit aux habitants de Mayence une lettre très courte, mais vigoureuse, où il dénonce à leur indignation les outrages faits à la religion : « De tels procédés, sont contraires au respect mutuel que se doivent les diverses confessions religieuses. » Par ses mandements de Carême, par ses lettres pastorales, Ketteler tenait les fidèles au courant des attaques dont l'Église était l'objet dans le grand-duché ; il leur exposait aussi la situation où elle se trouvait dans les autres contrées de l'Allemagne, les persécutions qu'elle y subissait, les heureux succès qu'elle y obtenait. Avec quelle énergie il rappelait également à ses diocésains les droits du Souverain Pontife si honteusement foulés aux pieds par la Révolution ; avec quelle admiration il leur parlait de Pie IX, de ses malheurs et de ses vertus ! Toutes ces grandes questions, il les traitait aussi du haut de la chaire avec une ardeur, un zèle, une clarté, une précision, qui ravissaient ses auditeurs et les pénétraient d'un ardent amour pour l'Église et pour son chef.

Cependant un ouragan terrible et de longue durée succéda aux tempêtes. Le Kulturkampf s'abattit sur la Hesse

en 1874; nous l'avons déjà dit. Les lois scolaires et d'autres lois encore qui proclamaient l'asservissement de l'Église catholique reçurent en 1875 la sanction du grand-duc. Ketteler proteste avec sa vigueur ordinaire, et contre les projets de ces lois néfastes, et contre leurs effets destructeurs. C'est en vain qu'il parlait aux gouvernements; mais il s'adressait surtout à son peuple, et son peuple fidèle à Dieu prit une part active aux luttes de son évêque contre les ennemis de l'Église. Mais si l'énergie de Ketteler ne faiblit pas dans ces circonstances douloureuses, s'il tint toujours le gouvernail d'une main ferme, il sut manœuvrer avec une prudence et une habileté consommées. Sa modération fut admirée même de ses ennemis. Cité deux fois devant les tribunaux de la Hesse pour violation des lois ecclésiastiques de l'Empire, il fut acquitté. Les magistrats et les fonctionnaires du grand-duché étaient loin d'ailleurs de partager la fureur de Bismarck contre les catholiques. Ketteler fut moins heureux quand il eut à comparaître plus tard devant un tribunal prussien.

Une question se pose. Ces efforts incessants de l'évêque de Mayence pour stimuler l'énergie des catholiques et leur rendre la vie et l'activité avec le sentiment de leurs droits sont-ils demeurés stériles, ou bien, au contraire, ont-ils été couronnés de succès? M. Goyau, dans le livre que j'ai déjà cité, nous montre la situation de l'Église dans la Hesse ducale sous un jour très sombre. Malgré les incessants travaux de Mgr Haffner, l'évêque actuel, les ruines amoncelées par le Kulturkampf n'ont pas été réparées; « les associations d'hommes (*Männervereine*) suffisent aux prêtres ruraux; à la différence du clergé rhénan, ils ne soutiennent point, s'ils ne voient pas d'un mauvais œil, les associations de paysans fondées en vue d'intérêts économiques (*Bauernvereine*), et Darmstadt est la seule ville de la Hesse où l'on cite un notable progrès de l'activité catholique. »

Cette anémie de l'Église romaine, pour me servir du mot de M. Goyau, est fort triste. Cependant, si le Centre a été battu par les socialistes à Mayence, aux élections de 1893, il a reconquis la ville en 1896. Assurément, c'est quelque chose.

Il ne faut pas non plus oublier que les catholiques ne for-

ment qu'une faible minorité, et que, disséminés, comme ils le sont, ils ne peuvent exercer presque aucune influence sur les élections.

Quoi qu'il en soit, il est indiscutable que l'action de Mgr de Ketteler a été très féconde.

Les œuvres scolaires, tant qu'elles ont subsisté, ont produit des fruits merveilleux. Elles n'ont pas été toutes emportées par le Kulturkampf. Si les Jésuites ont été chassés, les autres congrégations sont restées.

La fécondité de l'action de Ketteler s'est manifestée par la multitude des confréries, associations, sociétés, qui lui doivent, la plupart, leur origine, toutes, leur prospérité. Confréries des mères de famille, de la Sainte-Famille, du Saint-Rosaire, du Saint-Sacrement, de l'Adoration perpétuelle, du Très-Saint et Immaculé-Cœur de Marie... les Associations pour le soin des malades, des vieillards, des servantes [1]. Les Sociétés de Pie IX (*Piusverein*), de Saint-Boniface (*Bonifaciusverein*), de Saint-Vincent de Paul; les Sociétés des Apprentis (*Gesellenverein*), les Congrégations de la Sainte-Vierge; le Tiers-Ordre de Saint-François, etc.

On me dira que la multiplicité des confréries dans une ville, ou un diocèse, n'est pas toujours une preuve que la vie chrétienne y soit très florissante. J'en conviens. Mais je remarque que les œuvres énumérées étaient et sont encore presque toutes paroissiales ou urbaines, ou diocésaines ou générales; que les rapports de ces dernières constatent d'année en année un grand progrès dans le diocèse de Mayence. D'ailleurs, Ketteler n'aimait pas à se bercer d'illusions. La confrérie des mères chrétiennes commencée à Mayence en 1860, et d'abord affiliée à l'archiconfrérie de Paris comptait, en 1871, 12 000 membres dans toute l'Allemagne, dont 2 870 dans le diocèse et 253 dans la ville de Mayence. En 1872, Ketteler obtint du Pape qu'elle serait érigée en archiconfrérie pour l'Allemagne; il voulut que le siège fût fixé à Ratisbonne et non pas à Mayence, parce qu'il n'était pas satisfait du zèle des dames de sa ville épiscopale. En 1874, 20 000 mères chrétiennes étaient agrégées à l'associa-

1. Cette association, *avec ses ramifications dans les paroisses*, mériterait une étude à part.

tion. Ketteler commença à comprendre l'importance des congrégations de la Sainte-Vierge, lorsque les cinq congrégations de la ville (congrégations des Messieurs, des Bourgeois, des Employés de commerce, des Jeunes ouvriers et apprentis, des Lycéens) lui remirent lors de son départ pour Rome, en juin 1867, une adresse au Saint-Père signée par huit cents membres. Depuis ce moment il leur fut dévoué. A l'expulsion des Jésuites, il chargea son neveu, le comte de Galen, d'administrer l'église de Saint-Christophe et de diriger les congrégations.

Enfin Ketteler, dans son zèle à promouvoir toutes les bonnes œuvres, n'oubliait pas que certaines, parce qu'elles sont plus importantes, devaient avoir ses prédilections. Volontiers, il disait que l'éducation des garçons est au moins aussi importante que l'éducation des filles; il préférait les œuvres d'hommes aux œuvres de femmes, et il estimait surtout celles qui unissent fortement les hommes entre eux. A son instigation, les rédacteurs de la presse quotidienne catholique dans la Hesse créèrent un syndicat, et un comité très actif, à la tête duquel on vit des hommes tels que le prince de Lœwenstein et le docteur Haffner, se fonda pour la diffusion de la bonne presse.

En 1862, les principaux bourgeois de Mayence achetèrent le Grand-Hôtel de Francfort et le transformèrent en Casino catholique. Ketteler ayant appris leur projet, leur donna de vifs encouragements, et, comme ils désiraient que le Chapitre leur avançât dix mille florins avec hypothèque sur la maison, l'évêque leur répondit : « Cela vaut mieux que de construire des églises. » Le jour de l'ouverture du Casino, il prononça un long discours sur l'utilité et la nécessité de ces associations. « Voilà pourquoi, messieurs, ajouta-t-il, je bénis de tout mon cœur, même comme évêque, votre association et toutes les associations du même genre qui se sont répandues dans ces derniers temps sur les bords du Rhin. Je suis persuadé qu'elles serviront beaucoup à maintenir dans la bourgeoisie l'amour de la vérité et le sentiment de la justice. » Et le P. Pfülf fait cette remarque : « Ce Casino fut, au cœur même de la ville, un centre de vie et d'action pour les catholiques. Son établissement eut une portée morale considé-

rable; les conséquences en furent infiniment heureuses et avantageuses à la religion. » Un Casino, avec bibliothèque et salon de lecture, pour des catholiques; un Casino où prêtres et laïques se rencontrent, se parlent, échangent leurs vues sur les questions pratiques qui intéressent la paroisse, la commune, la patrie et l'Église, c'est un concept qui n'entrera pas facilement dans des cerveaux français. En France, les ecclésiastiques vont d'un côté, les laïques vont d'un autre, et encore ni tous les prêtres, ni tous les laïques ne suivent le même chemin.

Enfin la fécondité de l'action de Ketteler dans son diocèse s'est manifestée par une large expansion de la vie chrétienne. Dès 1864, les *Historisch-politische Blätter* pouvaient dire : « Depuis deux générations d'hommes, Mayence était, sous le rapport moral et religieux, l'endroit le plus corrompu. Mais le digne successeur de saint Boniface, entouré d'hommes dévoués et éminents, a provoqué un relèvement de la religion et des mœurs qui nous remplit d'espérances pour l'avenir. » Et un protestant ne craignait pas d'écrire en 1865 à la vue des résultats obtenus : « Je suis persuadé que, si les intérêts de l'Église catholique avaient été dirigés, avant Luther, par des hommes comme l'évêque de Mayence, cette division si profonde et si désastreuse de la patrie allemande ne se serait pas accomplie. »

HENRI DE BIGAULT, S. J.

LA MATERNITÉ DIVINE

PRINCIPE, CENTRE ET CLEF DE TOUS LES PRIVILÈGES DE MARIE [1]

I

Tous les privilèges de la bienheureuse Vierge se rapportent à sa maternité comme les rayons au foyer d'où ils émanent. C'est là, de toutes les considérations, celle qui fait le mieux ressortir la grandeur sans bornes de cette divine maternité. Qui la considère indépendamment de ce point de vue n'en concevra jamais qu'une idée très incomplète. « En vérité, dit un de nos plus illustres théologiens, tout ce qui mérite nos louanges et notre admiration dans la bienheureuse Mère de Dieu; tous les dons de la grâce, toutes les splendeurs de la gloire qui font d'elle la plus parfaite des créatures; tout cela, dis-je, elle le doit à sa maternité. De là, comme d'une source intarissable, les étonnantes prérogatives répandues en elle et sur elle avec une libéralité sans égale [2]. » Oui, tout cela, c'est la maternité divine, la maternité dans ses appartenances et ses dépendances, la maternité dans ses préludes, dans ses propriétés, dans son épanouissement.

On se demande parfois quel est pour Marie le plus beau de ses privilèges, celui qu'elle a le plus à cœur, et dont, nous, ses enfants, nous devons le plus la féliciter et nous réjouir. Il n'est pas rare de trouver sur ce point des avis divergents. Pour les uns, c'est sa virginité sans tache; pour les autres, sa conception immaculée. Celui-ci n'estime rien à l'égal de son incomparable pureté de cœur; et celui-là met au-dessus de tout le prodige de son humilité. Je ne suis pas grandement surpris de voir ces appréciations différentes. Les dons, accordés par la bonté divine à la Vierge, se ré-

1. Les pages suivantes sont extraites de l'ouvrage : *la Mère de Dieu et la Mère des hommes d'après les Pères et la Théologie*, dont la première partie, *la Mère de Dieu* (2 in-8), paraîtra prochainement à la librairie Lethielleux.
2. Petav., *de Incarn.*, l. XIV, 8, n. 2.

vèlent dans un tel degré de perfection qu'il semble, à considérer chacun d'eux à part, qu'il ne se peut rien imaginer de plus excellent. Tous ont donc raison, quand ils estiment chacun de ces privilèges au-dessus de toute louange et de toute admiration; mais tous se tromperaient également, s'ils prétendaient que rien en Marie ne surpasse ce qu'ils exaltent. Car plus haut que tout le reste plane sa maternité divine. Pourquoi? Parce qu'elle est la raison dernière de tout.

Certes, j'admire une infinité de prérogatives dans l'humanité de mon Sauveur : la sainteté parfaite, l'impeccabilité, une science des choses divines unique pour l'ampleur et la profondeur, après celle de Dieu. Par elle, le Verbe a réconcilié le monde avec son Père; par elle, la majesté divine a reçu de la créature une gloire infinie. Mais je place au-dessus de tout l'honneur qu'elle a d'appartenir à la personne de Verbe de Dieu, de former sa nature humaine; en un mot, d'être le corps et l'âme, non pas d'un pur homme comme nous, mais d'un Dieu. Et c'est justice. En effet, supposez pour un moment que cette humanité, ce corps et cette âme du Fils unique de Dieu, au lieu d'être à lui, soient la nature, le corps et l'âme d'une personne créée, tout cet incompréhensible ensemble de perfections s'évanouit. Ne voyez-vous pas que vous en avez tari la source, puisque c'était l'union hypostatique qui les réclamait, et les avait rendues comme naturelles ?

« La grâce du Christ, dit saint Thomas, n'est pas naturelle en ce sens qu'elle vienne en lui des principes constitutifs de son humanité; mais on peut l'appeler naturelle, en ce sens qu'elle a pour cause la nature divine unie dans la personne du Christ à la nature humaine[1]. » Un peu plus loin, le même angélique Docteur écrit encore : « La grâce est produite en l'homme par la présence de la divinité, comme la lumière est produite dans l'air par la présence du soleil. C'est pourquoi il est dit dans Ézéchiel : La gloire du Dieu d'Israël entrait par la voie de l'Orient, et la terre resplendissait de sa majesté[2]. Or la présence de Dieu dans le Christ n'est autre que l'union de la nature humaine à la personne divine ; donc, la

1. *S. Thom.*, 3 p., q. 2, a. 12.
2. *Ezech.*, XLIII, 2.

grâce habituelle du Christ suit cette union comme la splendeur naît du soleil[1]. »

Tel est l'exemplaire d'après lequel nous devons nous former une juste notion du rapport entre la maternité divine et les autres privilèges de la bienheureuse Vierge. Ceux-ci sont à celle-là ce que la grâce du Christ est à l'union hypostatique, et la lumière qui nous inonde, au soleil. Ce que le Docteur angélique appliquait à l'humanité du Christ, il faut le redire à proportion de sa divine Mère : la gloire du Dieu d'Israël entrait par la voie de l'Orient..., et la terre (cette terre vierge d'où fut tiré le corps de Jésus) resplendissait de sa majesté.

Je contemple Marie dans cette reine du psaume quarante-quatrième, aux vêtements superbement enrichis d'or et de broderies, symbole et reflet de sa gloire intérieure. C'est elle ; je ne saurais m'y méprendre, puisqu'elle est par excellence la Fille de Dieu, l'Épouse dont la beauté virginale a séduit le cœur de l'Époux. D'où lui vient tout l'éclat qui l'environne et qui la pénètre ? C'est, ô mon Seigneur, qu'elle est à votre droite, à la place qui convient uniquement à votre Mère ; c'est qu'en vous incarnant en elle, vous, la Lumière incréée, vous l'avez faite « la femme investie du soleil ». N'était-ce pas une nécessité qu'elle fût, après votre humanité sainte, la plus illuminée de vos divines clartés, la plus embrasée de votre amour, la plus riche de vos biens, puisque vous vous êtes en quelque sorte concentré en elle avec toutes vos grâces et toutes vos perfections ?

J'ai entendu l'Ange qui la saluait pleine de grâce et bénie par-dessus toutes les femmes. Mais, en même temps, j'ai appris de la bienheureuse Élisabeth d'où venait à cette Vierge une si ineffable abondance de richesses célestes : « Et Jésus, le fruit de vos entrailles est béni[2]. » C'est la bénédiction du

1. *S. Thom.*, 3 p., q. 7, a. 13.

2. « Benedictus fructus ventris tui (*Luc.*, I, 42). *Causa* est explicans cur benedictam inter mulieres eam confessa fuerit. Benedictus, inquit, fructus ventris tui. Ea de causa, o Virgo beata, te benedictam prædico quia fructum benedictum in ventre concepisti, et portas ; benedicta es tu et benedictus est fructus ventris tui, sed ideo tu benedicta quia ille benedictus est. Est autem fructus conceptus benedictus, quia Filius Dei est, illaque caro de te concepta divinitate ipsa sanctificata est, ut non homo merus sed Deus et

Fils qui a rejailli sur la Mère. Tous les privilèges qu'elle a reçus, sont le prix de l'hospitalité qu'elle lui donne en ses chastes entrailles et de la pourpre dont elle l'a revêtu[1]. Marie, si profonde que soit son humilité, ne décline pas la louange qu'elle a reçue de sa cousine. Tout au contraire, elle la confirme et l'amplifie pour ainsi dire. En effet, le rapport est manifeste entre la salutation d'Élisabeth et les premiers accents du Cantique virginal. « *Bienheureuse* êtes-vous d'avoir cru », dit Élisabeth, et Marie reprend : « Toutes les générations m'appelleront *bienheureuse* : car Celui qui est puissant a fait en moi de grandes choses. » Et quelles choses a-t-il faites en elle, ce Tout-puissant ? Avant tout, ce qui la constitue Mère Vierge et Mère de Dieu.

Telle est donc la source d'où coulent toutes les bénédictions, toutes les béatitudes, toutes les prérogatives de Marie : sa maternité divine. Elle peut, elle doit même le reconnaître sans préjudice de son humilité : car cette reconnaissance va tout droit, non pas à son exaltation propre, mais à la glorification de Dieu.

Ne semblerait-il pas que, d'après cette manière d'envisager les choses, la plénitude de Marie devrait dater de l'Incarnation, puisque c'est alors seulement que s'opéra l'union qui la fit mère ? Il est vrai, Marie ne fut pas mère dès le premier instant de son existence. Mais ce qu'elle n'était pas alors dans l'ordre des faits, elle l'était dès lors dans l'ordre des préordinations divines. Un palais royal n'est pas la demeure actuelle du prince, au moment qu'on en jette les fondations, ni même quand on l'enrichit de sculptures et de peintures. Et pourtant, s'il a ces belles proportions, s'il reçoit cette décoration merveilleuse, c'est qu'il doit être un jour l'habitation du roi pour lequel il est uniquement destiné. Ainsi faut-il juger de la bienheureuse Marie.

Plus tard, nous aurons lieu d'examiner jusqu'où peut

homo sit, indeque omnium benedictionum fons et origo. Particula *et* causalis est, ut aliis in locis Scripturæ usurpari solet. » (Tolet, *Comment. in Luc.*, *ad hunc locum.*)

1. « Una puella sic Deum in sui pectoris capit... hospitio, ut... (hæc omnia) pro ipsa domus exigat pensione, pro ipsius uteri mercede conquirat. » (S. Petr. Chrysol., *Serm.* 140. P. L., LII, 577.)

mener cette considération. Mais, dès maintenant, rappelons-nous que la maternité future de la Vierge a présidé même à son origine. Marie doit à cette maternité de venir au monde : nous l'avons dit, le prodige de la conception qui l'a fait naître d'une mère stérile n'a son explication qu'en elle et par elle.

N'alléguez pas, non plus, que Marie n'a porté qu'un temps Jésus dans ses entrailles. Si le fait qui l'a constituée mère est transitoire, la maternité demeure; et puisque c'est la maternité qui demande, ou comme préparation, ou comme conséquence, cette abondance de privilèges, il faut qu'ils demeurent autant qu'elle-même durera, c'est-à-dire éternellement. Est-ce que Jésus ne l'appelle pas encore sa Mère aussi vraiment qu'il le fit, quand elle le berçait enfant sur ses genoux ; est-ce qu'elle ne peut pas toujours lui dire : Vous êtes mon fils, en qui j'ai mis toutes mes complaisances ?

On ne saurait opposer davantage que les dons surnaturels de l'humanité du Sauveur n'ayant pas précédé, mais plutôt suivi l'union qui l'a faite, et si sainte, et si grande [1], la même loi doit régler les privilèges accordés à la Vierge en vue de sa maternité. Une pareille comparaison, loin d'affaiblir la force de nos raisonnements, les confirme. Il est vrai, toutes les prérogatives dont fut enrichie physiquement l'humanité du Christ, fils de Marie, présupposent son union substantielle avec la personne divine. Mais pourquoi ? Parce que cette humanité ne devait ni ne pouvait préexister séparée du Verbe, à moins d'être elle-même une personne humaine; parce que l'honneur d'entrer dans la personne du Verbe, comme sa nature propre, est tellement infini qu'aucune perfection créée ne pouvait, je ne dis pas le mériter, mais y prédisposer. Tout au contraire, celle qui devait être la Mère de Dieu devait, d'une part, préexister à sa maternité, s'il fallait qu'elle appartînt à la famille humaine, et fût de notre sang. Et d'autre part, sa dignité de mère, encore qu'elle soit d'une élévation si prodigieuse, ne dépassait pas, comme l'union hypostatique, toute proportion avec les dons créés de la grâce.

J'ajoutais que la comparaison confirme nos raisonnements.

1. Suivi, non pas toutefois qu'il se soit écoulé un temps, même le plus minime, entre l'infusion des dons et l'union hypostatique.

N'ai-je pas le droit de dire, en effet, que le Verbe de Dieu n'a pas attendu la plénitude des temps pour glorifier, comme elle pouvait l'être, son humanité sainte? Pour qui donc étaient, dès les premiers jours du monde et pendant une longue suite de siècles, tant de promesses, tant d'oracles, tant de figures, tant de sacrifices et de cérémonies saintes, si ce n'est pour annoncer, représenter, glorifier à l'avance *Celui qui devait venir* dans la chair? Pourquoi Dieu sépare-t-il une race choisie qu'il entoure d'une providence particulière, sur laquelle il veille avec un soin jaloux, son peuple de prédilection, si ce n'est parce qu'il voit en elle la souche d'où pousseront la tige et la fleur de Jessé? Si la Trinité tout entière, après avoir fait d'un mot tous les autres êtres de la création, s'applique avec une diligence non pareille à former l'homme, c'est, au dire de Tertullien, parce qu'elle pense au Christ, à cet homme par excellence qui devait naître dans la suite des siècles[1].

Est-ce tout? Non. L'Apocalypse nous représente « l'Agneau de Dieu comme immolé dès l'origine du monde[2] ». Le sang de Jésus-Christ, qui n'avait pas encore été versé, sanctifiait déjà les hommes coupables par la foi qu'ils avaient en lui. S'il y avait des enfants de Dieu parmi les hommes, c'est parce que l'homme devait un jour être Dieu par l'union de sa chair avec le Verbe de Dieu.

Ainsi, toute proportion gardée, la maternité de la Vierge a reflué, en quelque sorte, sur les antécédents de la Vierge. Il en sera d'elle comme du mystère de l'Incarnation. Le Christ futur a sanctifié par anticipation sa Mère. Le soleil, avant de se montrer au-dessus de l'horizon, fait déjà sentir sa présence par la lumière naissante dont il dore les hauteurs. Telles, l'union hypostatique et la maternité divine ont, quoique diversement, étendu leur influence sur les années qui les ont précédées l'une et l'autre. Et pour achever le parallèle, de même que la lumière est moins éclatante au lever du jour, et que la grâce était moins largement répandue sur les hommes, avant l'Incarnation du Verbe, ainsi les prérogatives qui pro-

1. *Christus cogitabatur homo futurus.* (Tertull., *de Resurr. carnis,* c. 6. P. L., II, 802.)

2. *Apoc.*, XIII, 8.

cèdent de la maternité ne doivent pas avoir, avant la conception du Fils de Dieu, toute l'étendue ni toute la perfection qu'elles recevront un jour, après l'enfantement de Jésus-Christ, Notre-Seigneur.

II

Ce que nous avons affirmé de la source des grâces et des prérogatives de Marie, les Pères et les Docteurs l'enseignent à chaque page, quand ils ont à les décrire. Partout et toujours, la maternité divine est pour eux la cause et la mesure de ces grandeurs. « Personne comme vous n'a été bienheureux; personne comme vous n'a reçu la plénitude de la sainteté; personne comme vous n'a été élevé au faîte de la grandeur; personne comme vous n'a été prévenu de la grâce purifiante et sanctifiante; personne comme vous n'a brillé des célestes lumières; personne comme vous n'a été exalté au-dessus de toute hauteur... Et c'est justement, car personne comme vous ne s'est rapproché de Dieu... Non seulement le Créateur et le Maître de toutes choses a fait de vous son temple; mais *il a tiré sa chair de votre chair*; mais vous l'avez porté dans vos entrailles; mais vous *l'avez enfanté d'une manière ineffable*[1]. » Ces paroles, qui mettent si puissamment en relief l'influence de la maternité divine, sont de saint Sophrone de Jérusalem.

Le même Père, emporté par son pieux enthousiasme, s'était écrié déjà dans le même discours : « Joie à vous, Vierge, très pure après votre enfantement; salut à vous, ô spectacle admirable entre toutes les choses admirables. Qui pourra jamais décrire vos splendeurs? Qui se flattera d'exprimer par des paroles le miracle que vous êtes... En vous, je vois l'ornement de la race humaine. Vous avez surpassé les ordres des Anges... Sous vos pieds sont les Trônes; l'éclat éblouissant des Archanges est ténèbres devant vous, et la hauteur des Dominations, bassesse. Les Séraphins dans leur vol ne peuvent vous atteindre. En un mot, vous dépassez de loin toute créature, et votre pureté brille d'une clarté sans pair au milieu d'elles. C'est que vous avez reçu en vous le Créa-

1. S. Sophron. Hieros. *Or.* 2, *in SS. Deip. Annunc.*, n. 25. P. G., LXXXVII, 3248.

teur; c'est que vous l'avez porté dans votre sein; c'est, en un mot, *parce que, seule entre toutes les créatures, vous êtes devenue la Mère de Dieu : Quia sola ex omnibus creaturis Mater Dei effecta es*[1]. »

« En effet, quelle perfection de sainteté, de justice, de religion, pourrait manquer à cette Vierge que le fleuve de la divine grâce a remplie? N'a-t-elle pas entendu la parole de l'Ange : Je vous salue, pleine de grâce; le Seigneur est avec vous? Encore une fois, quel défaut soit de l'âme, soit du corps pourrait se rencontrer en celle qui mérite d'être le sanctuaire où vient habiter la Trinité tout entière[2]? » En un mot, « la merveilleuse plénitude de dons que nous admirons en Marie »; tous ces miracles de grâce que Dieu a faits en elle, soit avant, soit après la naissance du Sauveur..., n'ont qu'une très auguste et très noble racine, la divine *assomption* de la nature humaine qui s'est opérée dans ses chastes entrailles; en d'autres termes, sa maternité[3]. « Personne comme vous, ô notre Souveraine, n'est sans reproche; personne en dehors de vous n'est immaculé... *parce que vous avez renfermé dans votre sein le Créateur*[4]. » Donc, « ô Mère de Dieu, *parce que vous avez enfanté le Créateur* de tous les êtres, vous avez surpassé toute créature en gloire, en sainteté, en grâce, en tout ordre de perfection et de vertus. C'est pourquoi, tous à genoux devant vous, nous vous glorifions (magnifions[5]). »

Ce qu'ils affirment en général des perfections de Marie, les Pères le répètent autant de fois qu'ils touchent à chacune de ses excellences. C'est pourquoi, quelles que puissent être celles dont ils ont à parler pour sa louange, c'est toujours le même principe, identique en substance, bien que varié mille fois quant à la forme, qui revient sous leur plume : « Seule, elle a été choisie pour Mère de Dieu; seule, elle est le taber-

1. S. Sophron. Hieros. *Or.* 2, *in SS. Deip. Annunc.*, n. 18, 3237.
2. S. Petr. Damian. *Serm.* 46, *in Nativ. B. V.*, n. 3, P. L., CXLIV, 752.
3. Joann. Euchait. ep. *Serm. de Dormit. B. V. Deip.*, n. 17. P. G., CXX, 1093.
4. S. Sabbas., *Men.* 3 janv., Ode 3, *de S. Gordio.*
5. Theophan., *Men.* 19 jan., Ode 9. On appelle « ménées » les offices mensuels de l'Église grecque.

nacle du Verbe, et le vase vivant et redoutable où le Père a versé son Fils, la toison mystérieuse d'où le Verbe s'est tissé le vêtement de notre humanité ; seule, elle a mérité de porter Dieu dans ses entrailles et d'enceindre de ses flancs sacrés le Fils unique du Père[1]. » Et c'est aussi la raison pour laquelle ces privilèges lui sont propres, ou parce que nul autre ne les possède avec elle, ou parce qu'elle les a dans une mesure incommunicable : il n'y a ni ne peut y avoir qu'une Mère de Dieu.

III

D'une doctrine si incontestable on peut tirer une conclusion bien digne de remarque. C'est qu'elle n'est pas justifiée la plainte de ces âmes pieuses, qui, dans leur amour pour Marie, s'étonnent de voir l'Évangile si sobre de renseignements détaillés sur l'existence et la vie de cette admirable mère, et ne seraient pas loin d'en prendre scandale. Quoi, disent-elles, voilà des tueurs d'hommes comme Alexandre et César, des monstres comme Tibère et Néron, qui ont trouvé nombre d'historiens pour nous faire savoir leurs faits et gestes. Et, dans un autre ordre, il n'est presque personne d'une sainteté dépassant la mesure commune, dont on ne raconte complaisamment les vertus, les combats et les triomphes. Et quand il s'agit de la Mère de Dieu, notre mère, de celle que nous mettons au-dessus de tous les grands hommes, au-dessus de tous les saints de la terre et du ciel, à peine avons-nous sur elle quelques phrases éparses dans les Évangiles !

Ceux-ci n'en parlent qu'à de rares intervalles. Sa naissance, son éducation, ses progrès dans la sainteté ; l'époque et les circonstances de son union virginale avec Joseph ; la date, le lieu, les circonstances de sa mort, tout est laissé dans l'ombre. Il y a bien quelques traditions respectables sur son premier âge ; mais enfin ce n'est pas de l'histoire évangélique ; et si l'on veut s'en tenir à ce qui paraît absolument fondé, que ces renseignements sont minimes ! Saint Jean, à qui Jésus mourant l'avait donnée pour mère, n'en fait mention que deux fois, sans même nous dire quel était son nom.

1. Cf. Passagl., *de Immaculato Conceptu.* Sect. 6, n. 1432 *sqq.*

Rien de Marie dans ses épîtres. Il y a un billet pour Gaius (c'est sa troisième Lettre); un autre pour une pieuse dame *Electa*, si toutefois c'est une dame et non pas quelque église mystiquement qualifiée par ce nom [1]; pas une ligne pour la Mère de Jésus, qui puisse satisfaire notre filiale curiosité. Et ce qui tendrait à prouver qu'il y a là de regrettables lacunes, ce sont les histoires apocryphes, imaginées soit par les hérétiques, soit par des fidèles peu éclairés dans leur zèle, pour les combler.

Faut-il nous associer à ces plaintes ? A Dieu ne plaise que des livres, écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, puissent offrir matière à de justes critiques. Que dirons-nous donc pour justifier la Providence, lever le scandale, et sauver la gloire du Fils en même temps que celle de la Mère ? Que le silence dont on se plaint n'est qu'apparent. Non, il n'est pas vrai que Dieu nous ait laissés dans une ignorance capable de provoquer et de légitimer les doléances que je disais tout à l'heure. Non, Dieu n'a pas négligé de consigner dans son Évangile tout ce qu'il est possible de dire et de penser à la gloire de sa bienheureuse Mère, tout ce que nous pouvons souhaiter connaître de ses perfections et de ses vertus. Jamais panégyrique plus splendide ne fut composé sur elle, jamais vie plus pleine et plus achevée.

La preuve, je la trouve dans le caractère même des Livres saints. Ne les regardons pas comme des œuvres sorties de la main des hommes. La forme est plus ou moins de l'écrivain sacré ; mais l'auteur est Dieu lui-même. Voilà pourquoi c'est un blasphème de prétendre y signaler la moindre erreur. Donc l'Évangile, surtout quand il s'agit des sujets de capitale importance, doit refléter moins la manière de l'homme que le style de Dieu. Or, ce style est puissant, profond, substantiel. Les paroles de Dieu ne sont pas comme les nôtres, si vides, si faibles qu'il faille les multiplier pour exprimer beaucoup d'idées. Quand il se parle à lui-même, il se dit dans une seule Parole et par un Verbe unique, des vérités infinies, toute vérité.

1. Celle d'Éphèse, par exemple, ou celle de Rome, appelée « Coelecta » par saint Pierre (*I Petr.*, v, 13).

Je sais bien qu'il doit avec nous s'accommoder à notre faiblesse. Voyez pourtant quelle ampleur et quelle profondeur de sens il sait renfermer dans les moindres expressions. Veut-il définir les pouvoirs de celui qu'il prépose au gouvernement de l'Église, il lui suffit de deux phrases : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux [1]. » Tout est là, et la primauté de Pierre, et l'inviolable stabilité de sa Chaire apostolique, et la souveraine amplitude de son autorité ; tout, dis-je, au point que les conciles n'ont rien défini, les théologiens rien écrit de juste, qu'ils n'aient tiré de cette sentence du Christ. Aussi courte, aussi substantielle est la grande charte de la Vie religieuse : « Si tu veux être parfait, vends ce que tu possèdes et donne-le aux pauvres... ; puis, viens, et suis-moi [2]. » Il n'en est pas autrement de sa doctrine sur la voie de la perfection : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce soi-même, qu'il porte sa croix tous les jours, et qu'il me suive [3]. » Les maîtres de la vie spirituelle, j'entends les plus éclairés et les plus illustres, n'ont pas cherché leurs enseignements à d'autres sources ; ni les plus grands saints, la règle de leurs plus héroïques vertus.

Ajouterai-je que Dieu, quand il daigne encore faire entendre sa parole à des amis de choix, ne leur dit, au fond du cœur, que peu, très peu de mots ; mais des mots d'autant plus efficaces qu'ils sont moins nombreux. La vie de sainte Thérèse, pour ne parler que d'elle, nous en fournit maint exemple ; et ce n'est pas un des moindres signes pour discerner une révélation fausse d'une véritable, que la multitude des paroles et le verbiage. Donc, si Dieu, dans la sainte Écriture, a voulu nous donner une connaissance parfaite de la divine Marie, ne nous attendons pas à de longs discours. Ce ne serait pas là sa manière. Quelques mots doivent lui suffire, mais des mots pleins de lumière, de force et de substance ; tels que les simples puissent les retenir sans peine,

1. *Matth.*, XVI, 18, 19.
2. *Ibid.*, XIX, 21.
3. *Luc.*, IX, 23.

et que les plus hautes intelligences y trouvent une matière inépuisable à leurs méditations.

Ces mots, les a-t-il dits ? Oui, quand il a nommé Marie la *Mère de Jésus, celle de qui est né Jésus.* Que cherchez-vous encore ? *Prenez, lisez : tolle, lege* ; mais lisez de cœur, avec le regard fixé sur l'incommensurable grandeur et la non moins incommensurable bonté du Fils de Dieu, devenu le fils de Marie. Lisez, et creusez pour tirer les conséquences renfermées dans un si fécond principe.

Dieu dit à Moïse qui lui demandait son nom : « Je suis celui qui suis : *Ego sum qui sum.* Tu diras aux fils d'Israël : Celui qui est m'a envoyé vers vous[1]. » En d'autres termes, Dieu c'est l'Être, l'Être subsistant, l'Être par essence, l'Être qui n'est qu'être. Voilà d'où les philosophes et les théologiens, vraiment philosophes et vraiment théologiens, ont déduit toutes les perfections divines auxquelles la raison peut atteindre. Je me trompe, si je parle d'une déduction proprement dite. C'est plutôt une *explication*, *un développement* de cette idée primordiale qu'ils ont fait, en rendant plus explicite ce qui était en elle formellement mais implicitement contenu.

Comme la *Théologie* naturelle sort de cette définition de Dieu donnée par Dieu lui-même, ainsi, toute proportion gardée, la *Mariologie*, s'il est permis d'employer ce terme technique, émane du dogme de la maternité divine. Entassez toutes les gloires, toutes les grandeurs, tous les privilèges surnaturels, tous les mérites et toutes les vertus, vous n'aurez jamais égalé ce que renferment ces deux titres, ou plutôt cet unique titre sous deux formes : Mère de Jésus, Mère de Dieu. Cela est si vrai que l'Église et les Pères y reviennent constamment, toutes les fois qu'ils ont à célébrer, à prêcher Marie. Nous avons vu dans un des chapitres précédents comment l'alliance entre la Vierge et son Fils, notre Sauveur, est si étroite que Marie n'apparaît jamais dans nos saints Livres séparée de lui, parce qu'elle n'est que par lui et que pour lui[2]. De même, ne séparons pas les perfections de Marie de sa maternité : car elle en est le principe, la lumière et la mesure.

1. *Exod.*, III, 14.
2. Cf. liv. II, chap. I, p. 137.

Ce que j'ai dit n'est pas de ma propre invention. Je l'ai trouvé chez les plus illustres serviteurs et panégyristes de Marie. Donnons d'abord la parole à saint Thomas de Villeneuve, théologien renommé dans son ordre[1], prédicateur si puissant qu'il fut appelé « le nouvel apôtre de l'Espagne ». « Je ne veux pas, disait-il, que vous vous travailliez à me décrire en termes pompeux chaque vertu, chaque grâce et chaque excellence particulière de la Vierge. De quelque grandeur et de quelque prérogative qu'il soit question, c'est assez d'avoir dit : Marie, de laquelle est né Jésus qui est appelé le Christ[2]. Éloge bien court, il est vrai, mais qui dans sa brièveté comprend tout, et suffit pleinement à son histoire. Non, je vous en prie, ne vous arrêtez pas laborieusement à m'exposer en détail chacune de ses perfections. Il est une chose qui, mieux que des milliers de livres, nous dit ce qu'est la Vierge, la révèle et la glorifie. Quoi donc? *De qua natus est Jesus* : Celle de qui Jésus est né. Quel Jésus? Le Fils de Dieu, la splendeur du Père, le rayonnement de la lumière éternelle[3], l'ornement et la gloire du monde, celui dont les anges aspirent à contempler le visage[4]. Inutile d'écrire une plus longue histoire. C'est assez de celle-ci pour exalter la Vierge et l'élever par-dessus toutes choses.

« Voilà pourquoi l'Évangile parle d'elle si rarement : cela suffisait pour nous faire apprécier son mérite. En effet, que voulez-vous entendre ou dire de cette Vierge bénie : qu'elle est humble, pure, sainte, pleine de grâce et de vertus? Est-ce donc que la Mère de Dieu pourrait être superbe, colère, impure? Quelle gloire, quel éclat de beauté, quelle candeur, quelle modestie virginale; en un mot, quelle grâce et quelle vertu ne conviennent pas à la Mère de Dieu? L'*Homme* est né en elle, et c'est le Très-Haut lui-même qui l'a fondée[5]. Quelle la ferait donc ce grand Ouvrier, après l'avoir choisie pour naître d'elle, s'il ne lui donnait pas toutes ces qualités en partage?... Donc, formez-vous en idée la

1. L'ordre des Ermites de Saint-Augustin
2. *Matth.*, I, 16.
3. *Hebr.*, I, 3; *Sap.*, VII, 26.
4. *I Petr.*, I, 12.
5. *Psalm.* LXXXVI, 5.

vierge la plus belle, la plus pure, la plus humble, la plus sainte et la plus parfaite; une vierge achevée de tous points; c'est la Mère de mon Dieu; ou plutôt cette divine Mère est plus grande que tout ce qu'il est possible d'imaginer... C'est que la grâce, donnée par parties aux autres vierges, elle l'a reçue dans sa plénitude. Le dirai-je? Tout ce que peut recevoir une pure créature, tout cela fut dans la glorieuse Vierge Marie[1]. »

Ce n'est pas le seul endroit où saint Thomas de Villeneuve développe ces pensées qui lui sont chères. On me saura gré de traduire encore un autre passage que j'emprunte au second sermon pour la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie[2]. « Je me suis demandé pourquoi les évangélistes, après avoir longuement parlé de Jean-Baptiste et des apôtres, ont écrit si sommairement l'histoire de la bienheureuse Vierge Marie, bien qu'elle les surpasse presque à l'infini par son excellence et par ses vertus. Pourquoi, me disais-je, ne nous avoir rien raconté de sa naissance, de son éducation, de ses habitudes, de sa vie commune avec son Fils, des rapports qu'elle eut avec les apôtres, après l'Ascension du Seigneur? C'étaient là de grandes et nobles choses, souverainement dignes de mémoire. Avec quelles délices elles seraient lues des fidèles, embrassées par les peuples! O saints évangélistes, pourquoi taire des détails si agréables pour nos cœurs et répondant si pleinement à nos désirs?

« On ne saurait en douter, la naissance et les premières années de cette Vierge furent marquées par nombre de merveilles; et cette enfant bénie fut, dès l'âge le plus tendre, un prodige de vertus. Et pourtant, sur tout cela pas un mot dans les livres canoniques. Il y a bien un petit livre que saint Jérôme a traduit de l'hébreu; mais il est, nous affirme-t-il, d'une autorité douteuse[3]. Donc, encore une fois, pour quelles causes n'avons-nous pas le livre des *Actes de la Vierge*, comme

1. S. Thom. a Villanova, *in festo Nativ. B. V. M.* Conc. 3, n. 5. Concionum II, 400, 401 (Mediol., 1760).

2. *Ibid., in eod. festo Nativ.* Conc., n. 8, 9. 391, 392; conc. 4. p. poster., n. 2. 333.

3. Cet opuscule se trouve parmi les œuvres faussement attribuées à saint Jérôme et a pour titre : *de la Naissance de sainte Marie*, t. V (édition P. Martianay. Paris, 1705), 445, 199.

nous avons celui des *Actes* du bienheureux Paul? Je n'en ai trouvé qu'une seule probable. Ce n'est pas la négligence des évangélistes : le penser serait non seulement téméraire mais impie. Qu'est-ce donc? La providence du Saint-Esprit. La gloire de la Vierge, comme on le lit dans les psaumes, est tout intérieure, et plus facile à penser qu'à décrire. Et c'est assez pour son histoire qu'il soit écrit que d'elle est né Jésus. Que voulez-vous de plus et que pouvez-vous demander encore sur elle? Il lui suffit d'être la Mère de Dieu. Dites-moi, quelle beauté, quelle vertu, quelle perfection, quelle grâce et quelle gloire n'appelle pas la maternité divine?... Donc, tout ce que vous souhaitez savoir de la Vierge, vous le trouverez contenu dans ces courtes paroles : De qui est né Jésus? C'est là son histoire : une histoire très longue et très pleine : *hæc longa et plenissima ejus historia est.* »

A ces textes de saint Thomas de Villeneuve ajoutons un fragment d'un discours, prononcé par le chancelier Gerson devant les Pères du concile de Constance, pour la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie. J'ai pour l'insérer ici deux motifs considérables. C'est d'abord qu'il ramène à leur juste mesure certaines règles tracées dans un endroit, où Gerson semblerait trop amoindrir la valeur des raisons tirées de la convenance. C'est ensuite parce qu'il étend à saint Joseph les raisonnements sur lesquels il base l'éloge de sa virginale épouse. Gerson avait pris pour texte les paroles de l'Évangile : « Jacob engendra Joseph, l'époux de Marie, de laquelle est né Jésus, qui est appelé le Christ[1] », et voici de quelle manière il les commente.

« Ces paroles de l'évangéliste saint Matthieu nous remettent sous les yeux deux principes de notre foi. Premier principe : De Marie est né Jésus, le Christ; et par conséquent elle est Mère de Dieu, puisque le Christ est Dieu. Second principe : Joseph a été l'époux de Marie; et par conséquent le chef, *caput*, de Marie puisque l'époux est le chef de la femme. Or, de ces deux principes il découle une double conclusion. La première, c'est qu'il convenait, au témoignage de saint Anselme, que Marie brillât d'une pureté

1. *Matth.*, I, 16

si singulière qu'il fût impossible d'en imaginer une plus grande après celle de Dieu. La seconde, qu'il convenait aussi que Joseph eût une mesure de prérogatives qui l'assortît comme époux à la Mère du Christ-Dieu, son épouse. Donc, comme la gloire de Marie est la gloire du Christ, Fils de Dieu et son fils, de même les louanges données à Joseph remontent à Jésus et à Marie, au Fils et à la Mère...

« Et cela fournit une réponse à ceux qui demandent pourquoi la Sainte Écriture s'est si peu étendue sur les louanges, la dignité, les excellences, les vertus, les gestes et les œuvres de Marie et de Joseph, quand le monde ne suffirait pas à contenir les livres, où ces choses seraient écrites. En effet, de ce quadruple principe, comme d'une très ample et très féconde pépinière d'éloges, l'âme contemplative peut tirer des louanges sans fin pour Marie, l'épouse, et pour Joseph, son bienheureux époux. Elle peut, dis-je, en toute vérité, leur attribuer, suivant *une contenance au moins virtuelle*, les prérogatives qu'elle admire dans les autres créatures, même angéliques. Car c'est une loi de l'ordre hiérarchique ; loi formulée par saint Denys, que les vertus inférieures se retrouvent plus éminentes dans les vertus supérieures : ainsi la sagesse est-elle plus parfaite dans les Séraphins que dans les Chérubins. Or, la Vierge est, au point de vue de la grâce et de la gloire, élevée par-dessus tous les chœurs des anges.

« Faut-il admettre quelque chose de semblable pour Joseph, je n'oserais le nier, pas plus que je n'ose l'affirmer. Donc, à tous les deux, mais surtout à Marie, vous pourrez attribuer, dans un mode plus relevé, les perfections des autres créatures, raisonnables ou privées de raison, celles-là mêmes qui sont le patrimoine des anges. Voyez-vous quel champ immense de vertus, de dons, de béatitudes, de fruits du Saint-Esprit, et d'autres semblables privilèges, s'ouvre devant le regard qui sait considérer les choses, à la gloire de Marie comme à l'honneur de Joseph [1] ? »

Gerson, poursuivant l'application des principes qu'il avait posés, en conclut la conception immaculée de Marie[2]. « Marie, par une loi particulière et de privilège, a été tellement pré-

1. Gerson., *Serm. de Nativ. B. M. V.* Opp. III, 1346 (Antverp., 1709).
2. *Ibid.*, 1349.

venue qu'elle n'a pas contracté le commun péché d'origine. Car cela a pu se faire, cela était convenable : *hoc et potuit et decuit fieri*, afin que le très parfait Sauveur exerçât à l'égard de sa Mère le mode de salut le plus parfait ; c'est-à-dire, qu'il empêchât, par l'infusion de sa grâce, la chute qui la menaçait, et lui fit écraser la tête du serpent, avant d'en subir les mortelles atteintes. »

Un théologien bien connu, du moyen âge, avait déjà fait l'application des mêmes principes à la sanctification de la Mère de Dieu. « La raison pour laquelle l'Écriture ne témoigne pas expressément que la Vierge a été sanctifiée dès le sein de sa mère est toute simple. Elle a voulu nous faire entendre que telle est l'excellence du titre de Mère de Dieu, que, ce titre une fois attesté par elle, on ne pouvait sans folie douter d'une sanctification prévenant la naissance[1]. »

Enfin, pour qu'on ne soit pas tenté de regarder ces idées comme particulières à l'Occident, citons le témoignage de l'un des Pères les plus anciens de l'Église grecque, saint Amphiloque, contemporain et ami des saints Basile et Grégoire de Nazianze. Voici dans quels termes il fait parler le vieillard Siméon à la Vierge, le jour de la Purification : « Il vous suffit, ô Vierge, d'être appelée Mère de Dieu ; c'est assez pour vous d'avoir été la nourrice de Celui qui nourrit le monde[2]. » « Et voilà pourquoi, dira plus tard un autre évêque d'Orient, la louange de la Vierge Mère de Dieu doit prendre son cours et tirer son origine de cela même qui la fait être et nommer mère, et Mère de Dieu[3]. »

Ainsi, pour tout résumer en quelques mots, la maternité est pour Marie le centre où tous ses privilèges aboutissent, la source d'où émanent toutes ses grâces. Qu'il plaise donc à Dieu de nous donner le sens de cette maternité divine ; et quoi que l'Église et les saints disent de ses grandeurs, nous le trouverons tout naturel, parce que rien n'est de trop pour une Mère de Dieu.

De ce qui précède, Suarez a tiré cette conclusion, que la

1. Ricard. a Media-Villa, *in* III, D. III, a. I, q. 1.
2. S. Amphiloch. Orat., *in Occurs. Dom.*, n. 8. P. G., XXXIX, 56.
3. Basil. Seleuc. Or. 29, *in Annunciat.*, n. 2. P. G., LXXXV, 429.

dignité de Mère de Dieu est aux autres perfections créées dont la Vierge est si libéralement enrichie, ce que la forme spécifique d'un être est aux propriétés du même être ; et réciproquement, que les autres grâces sont à la grâce de la maternité dans le rapport des dispositions à la forme[1]. Pour plus de lumière, prenons un exemple. L'âme humaine est la forme de l'être humain : c'est par elle que nous sommes constitués comme substances vivantes et raisonnables. Cette forme est en nous le principe de propriétés nombreuses ; intelligence, volonté, sensibilité, liberté, tout cela vient d'elle. Mais pour qu'elle joue son rôle dans la constitution de l'homme ; en d'autres termes, pour qu'elle s'unisse à la matière et forme avec elle un nouvel être, il faut que cette matière ait une disposition spéciale : tout corps, toute matière n'est pas apte à se combiner avec l'âme humaine dans l'unité de substance. Ce n'est pas ici le lieu de chercher quel degré d'organisation, ni quelle mesure de préparation sont requis ; mais, ce qui n'est pas douteux, c'est que l'âme, une fois unie substantiellement à la matière, a sa large part à la conservation des dispositions par lesquelles l'union se maintient entre les principes constitutifs de notre être. Voilà suivant quelle analogie nous pouvons concevoir ce qu'est la maternité divine aux autres privilèges de la bienheureuse Vierge, et quelle est la dépendance de ceux-ci par rapport à celle-là. « Donc, ajoute au même endroit le grand théologien, la dignité de Mère les surpasse en excellence, tout comme la forme d'un être est plus parfaite que les dispositions et que les propriétés dont elle est la racine. Autrement, les saints raisonneraient à faux, puisqu'ils déduiraient d'une dignité moindre une autre dignité beaucoup plus grande et plus excellente[2]. »

On l'accordera volontiers, l'Évangile, en nous disant de

1. « Comparatur ergo hæc dignitas Matris Dei ad alias gratias creatas, tanquam prima forma ad suas proprietates ; et, e converso, aliæ gratiæ comparantur ad ipsam sicut dispositiones ad formam. » (Suar., *de Myster. vitæ Christi.* D. I, sect. 2.)

2. « Est ergo hæc dignitas matris excellentior, sicut forma perfectior est suis proprietatibus et dispositionibus. Alias non recte ex minori dignitate colligerent Sancti aliam multo majorem et excellentiorem. » (Suar., *de Myster. vitæ Christi.* D. I, sect. 2.)

Marie qu'elle est Mère de Dieu, épuise par ce seul mot, si nous le comprenons, tout ce qu'on peut avancer de plus grand à sa gloire. Il la pose à une hauteur que tous les hommages de l'univers ne peuvent atteindre. On l'accordera encore, toutes les grandeurs et tous les privilèges que nous révérons en Marie sont renfermés en germe dans ce petit mot *Deipara*, Mère de Dieu, que nous lisons équivalemment dans l'Évangile. Si nous n'en sommes pas convaincus, c'est moins sur Marie que sur Jésus que porte notre ignorance.

Mais enfin si beau, si plein, si complet que soit le panégyrique, pourquoi n'a-t-il pas plu au Seigneur, dans son amour pour une telle mère, de nous déclarer expressément par l'Évangile ce que suppose ou renferme plus ou moins implicitement la divine maternité ?

Certes, il eût pu le faire ; il l'a même fait pour quelques-uns de ces privilèges, par exemple pour la virginité. Mais n'allons pas oublier le caractère spécial du langage que nous avons médité. N'oublions pas, non plus, que l'Écriture n'est pas l'unique source de la révélation, et que, à côté d'elle, il y a la Tradition divine. Enfin, rappelons-nous la grande loi du développement dans l'ordre de la doctrine et dans l'ordre du culte ; développement dont la sainte Église, sous le regard et la direction du Saint-Esprit, est le vivant et perpétuel egent. Ne trouvez-vous pas que c'eût été priver les enfants de Marie d'une occupation très agréable pour leur intelligence et pour leur cœur, de ne leur laisser rien à deviner, rien à découvrir dans le trésor évangélique, à la louange de leur mère ?

Le pieux auteur du *Miroir de la bienheureuse Vierge*[1] semble avoir interprété le premier de cette divine Mère le texte si connu de l'Ecclésiaste : « Les fleuves entrent dans la mer, et la mer n'en déborde pas[2]. » Cet océan n'est autre pour lui que la maternité de Marie ; les fleuves qui s'y déversent sans l'obliger à franchir ses rives, ce sont les torrents de grâce et

1. Le *Speculum B. V.* n'est pas de saint Bonaventure, mais plutôt du Fr. Conrad de Saxe. A rejeter aussi du nombre des opuscules du même saint docteur ceux qui ont pour titre : *Laus B. Virginis* et *Psalterium minus*, etc., etc.

2. *Eccl.*, I, 7.

de privilèges accordés libéralement à la Mère de Dieu. Oui, si grande est cette dignité, si incomparablement au-dessus de toute autre grandeur en dehors de Dieu, qu'aucune grâce, aucune prérogative, aucune gloire n'est surabondante pour elle. Quoi que vous imaginiez de grand, de beau, d'excellent, dans l'ordre surnaturel de la grâce, jamais vous ne pourrez dire : C'est trop, ni même, c'est assez pour une Mère de Dieu.

JEAN-BAPTISTE TERRIEN, S. J.

DE SAINT-LOUIS, MO. A SAINT-MICHAEL, ALASKA

NOTES D'UN VOYAGE DE 2294 LIEUES

DU 12 JUIN AU 11 AOUT 1899

Le 12 juin à neuf heures du soir, je quittai Saint-Louis pour me rendre à Seattle. C'est l'heure où de nombreux trains partent dans toutes les directions, et vraiment ce serait à se perdre dans le dédale des voies, si le service des voyageurs n'était pas très bien fait. Mais pas moyen de se tromper, les affiches sont assez grosses pour être lues par un aveugle, et de nombreux employés sont prêts à vous donner tous les renseignements voulus. J'arrivai près du compartiment qui, durant trois jours et trois nuits, devait me servir de demeure, et trouvai le nègre empressé qui, s'emparant de ma valise, mon butin, diraient les Canadiens, m'indiqua ma place et mon lit. Un avis : ne dites jamais « nègre »; il paraît que ce terme est offensant! Mais la périphrase homme de couleur est très bien acceptée. Donc mon « homme de couleur » attaché à ce Pullmann Car (Rosewood est le nom du car) est vraiment le type du domestique fidèle. Vêtu de noir durant le jour, il revêt le soir un habit blanc, fait votre lit à l'heure indiquée, vous réveille, si vous devez vous arrêter la nuit, vous donne tous les renseignements possibles sur la route, et surtout n'oublie pas de vous brosser sur toutes les coutures quand vient pour vous le moment de débarquer. Alors il prendra vos paquets, vous aidera à descendre et n'omettra pas de vous remercier quand vous lui aurez donné le pourboire qu'il attend.

Il est d'ailleurs à votre disposition toute la journée. Avez-vous besoin de quelque chose? une sonnette électrique est là tout près de vous : votre « porter » arrivera dès que vous aurez pressé le bouton. C'est vraiment le domestique de grande maison : il voit tout, sait tout, mais ne parle que lorsqu'on l'interroge. C'est un peu comme le conducteur du train.

Montez-vous dans un wagon, vous voyez peu après arriver un monsieur, « tout de noir habillé », qui vous prend votre billet et vous en donne un autre. Mais ne croyez pas qu'il va vous déranger toutes les fois qu'il lui faudra poinçonner votre ticket. Ce second petit bout de papier, il l'a mis à votre chapeau ou près de vous à la fenêtre et, quand il reviendra, vous pouvez dormir tranquille sans être brusquement réveillé par le : « Billet, s'il vous plaît ! » Le conducteur prendra délicatement son papier, le percera d'un petit trou et le remettra en place sans vous avoir dérangé le moins du monde. De plus, il viendra vous avertir quand il faudra descendre; pas moyen de se tromper de station.

Le 13 juin, vers les onze heures, je me trouvais à Omaha, ville dont je devais retrouver les produits en Alaska. Deux ou trois heures d'arrêt ne suffisent pas pour voir une grande ville, je ne parlerai donc pas de celle-là. Le soir nous repartons, et désormais plus de longs arrêts jusqu'à Billings éloigné de deux jours et deux nuits. Le 13 au soir, nous traversons un orage épouvantable, qui allait causer d'immenses dommages dans certaines villes des environs. Éclairs, tonnerre, grêle, le tout dure une heure; puis nous nous éloignons de la tempête et le soleil reparaît. Le lendemain, au lever, nous nous trouvons dans le désert que nous mettons deux jours à franchir. La contrée est d'ailleurs accidentée, et à cette époque de l'année, juin, le désert est une vaste prairie verdoyante, où paissent de nombreux troupeaux. Au sud, les collines, qui bordent la plaine où court notre train, sont en général très boisées. De forme bizarre, rougeâtres, très découpées, elles forment de loin un effet des plus étranges. Plus vous montez vers le nord, plus les collines s'élèvent, et vous arrivez ainsi aux hautes montagnes qui forment le rebord est du Yellowstone.

La route est assez belle, et en certains endroits très pittoresque. Quand vers le soir du 14 juin, nous arrivons en vue de Big Horn, nous jouissons d'un spectacle vraiment grandiose : à l'ouest, une imposante montagne aux vastes champs de neige, éclairés par le soleil couchant; à l'est, de hautes collines rouges, et, au loin, un orage dont nous n'apercevons

que les éclairs. Sheridan, la petite ville que nous traversons à ce moment, est éparpillée dans une jolie vallée au pied même de ces hautes montagnes. Si jamais la jeune bourgade américaine veut se développer comme ses aînées, ce n'est pas la place qui lui manquera. Tandis que notre pauvre machine s'époumonne à monter des rampes parfois fort raides, je me demande bien souvent, à quoi servent ces espèces de claires-voies, hautes de deux mètres environ, et dressées tantôt d'un côté de la ligne, tantôt d'un autre. Le conducteur de notre car se charge de m'expliquer que ce sont des garde-neiges, que la voie d'ailleurs a été libre durant tout l'hiver, et que, sauf un ou deux jours, les trains ont pu circuler régulièrement.

Ce digne conducteur! entre autres conversations avec lui, j'ai dû subir toute une série d'interrogations sur cette fameuse question Dreyfus, qui a plus passionné l'Amérique que la France elle-même. Que de fois en ai-je entendu parler de cette « affaire », et toujours dans le même sens naturellement. Enfin après deux jours, nous arrivions à Billings, où nous devions changer non de car, mais de compagnie. La traversée du désert avait été vraiment charmante : le mois de juin est, en cette contrée, le plus agréable pour voyager, point de poussière, tout est vert encore et les quelques champs de neige qui scintillent dans les montagnes sous les rayons du chaud soleil d'été ajoutent encore à la beauté du paysage. Ce désert, que le P. de Smet a bien souvent traversé, et non sans périls, il fallait autrefois des mois pour le parcourir : deux jours suffisent maintenant, et quand la voie sera mieux faite, on pourra encore gagner bon nombre d'heures.

Billings, quelques heures d'arrêt, buffet. Je me précipite vers ce qui sert de « Dining room »; mais ce n'était pas la peine de tant me presser. Le fameux « Time is money » ne semble pas être la devise de cet établissement. Après avoir attendu une demi-heure et m'être débattu contre un « beefsteak » qu'aurait pu signer certain cuisinier de ma connaissance, je paie 1 fr. 25 pour deux patates, de la salade, du thé et une multiplicité de desserts. Un morceau de bœuf plus tendre eût mieux fait mon affaire; mais on n'en fabrique pas

dans le pays. Pour me consoler, je vais me promener sur la voie, dans la direction de notre « Rosewood » ; puis, à onze heures et demie, je me dirige vers mon lit.

A mon réveil, je me trouve bien loin de Billings : pendant que nous dormions, notre maison roulante a repris sa marche et nos billets, que nous avions, la veille au soir, remis au conducteur du Pullmann Car, ont été percés de nouveau : encore quelques changements et je n'aurai plus un billet, mais un trou.

Nous suivons la vallée de la Yellowstone : la rivière coule à pleins bords ; si l'eau monte encore, la voie sera envahie. De fait, trois jours après, la voie était coupée et les trains ne passaient qu'avec des retards considérables, quand ils passaient. La vallée est splendide : à droite et à gauche, un premier plan de bois ; puis, en arrière, de hautes montagnes couvertes de neige. Souvent très étroite, la vallée fait mine de se fermer devant nous, et semble se terminer par un hémicycle de montagnes ; puis elle s'élargit de nouveau. J'apprends d'un monsieur qui paraît bien renseigné que l'on se livre ici à l'élevage des bœufs, des moutons et des chevaux : cela ajoute-t-il, réussit très bien et rapporte un bon « nombre de dollars ». C'est curieux comme la conversation commence toujours de la même façon : « Beau pays, n'est-ce pas ? » C'est le prélude obligé ! Peu avant Omaha, un gentleman me demande à quelle branche de l'Église j'appartiens, ce que je vais faire en Alaska, pourquoi tant de missionnaires français ; puis toute notre conversation se termine par : « D'ailleurs je ne suis pas très fort sur les religions, je crois que toutes sont bonnes. »

A Billings, j'avais été plus favorisé : tandis que j'attendais mon bœuf récalcitrant, un monsieur me fit passer, non sa carte, mais son billet d'admission à l'Apostolat de la prière. J'étais malheureusement trop loin de ce digne gentleman pour lui parler, et, après le dîner, je le perdis de vue.

Après bien des défilés, de hautes vallées, toujours dominées par les montagnes neigeuses, nous parvenons à Héléna, petite ville construite dans une vaste plaine, entourée de montagnes ; c'est un des points les plus élevés de la ligne :

aussi avons-nous eu bien souvent deux machines pour nous aider à grimper.

J'étais dans un demi-sommeil, il était une heure; tout à coup j'entends dans le Pullman une conversation, qui ne me paraît pas anglaise du tout : ce n'est qu'après un temps assez long que je parvins à reconnaître ma bonne vieille langue française. Habitué depuis un an à n'entendre que de l'anglais, que j'essaie d'écorcher le moins mal que je puis, je ne pouvais me figurer que j'aurais à faire usage de mon français, si loin du bon vieux pays. Ce fut pour moi un vrai bonheur, aussi la connaissance fut-elle vite faite. C'était une famille venant de Montréal qui s'en allait à Butte; tous étaient en grand deuil. Nous avons causé quelque peu ensemble : et la pauvre mère m'a demandé des prières pour son fils qui venait de mourir subitement.

Après Héléna, nous montons des pentes fort raides : c'est ici que se trouve le fameux fer à cheval, gigantesque détour fait par la voie ferrée pour contourner une haute montagne. Nous traversons plusieurs vallées profondes sur des viaducs très hardis. L'un d'eux, près de Missoula, a 110 mètres de hauteur; c'est précisément là que faillit arriver un accident grave. L'école de notre mission de Saint-Ignace était allée à Héléna je ne sais pour quelle fête. On revenait par le dernier train très tard dans la nuit, quand, vers le milieu du pont, le train s'arrête brusquement. Un Père descend pour s'informer et savoir si l'arrêt durerait longtemps. On lui répondit en lui montrant l'obstacle qui obstruait la voie et que, grâce au clair de lune, le mécanicien avait aperçu juste au dernier moment. C'était un cheval qui s'était engagé sur le pont avec son buggy, et comme ledit viaduc n'avait pas de plancher, le pauvre animal se trouvait suspendu, les pattes dans le vide. Il fallut tuer et couper à coups de hache cet obstacle d'un nouveau genre pour permettre au train de reprendre sa course.

Nous continuons à monter, ce que je constate par la neige qui se rapproche, quoiqu'il fasse assez chaud dans le train. Ce qui domine ici, c'est l'industrie du bois, sous toutes ses formes : planches, poutres, bois brut pour faire des ponts, qui sont généralement en bois, ou bien encore des poteaux.

C'est qu'il en faut des poteaux pour fournir toutes les villes américaines, admirables fouillis de fils télégraphiques, téléphoniques, ou conducteurs d'électricité pour les cars. Ce n'est pas précisément le comble de l'élégance ou de la beauté, mais c'est utile, et ici on se contente de ce dernier avantage. J'ai cependant entendu dire que certaines villes commençaient à trouver les conduits souterrains plus avantageux.

Les Rocky-Mountains, que nous traversons pour le moment, sont très boisées : elles se présentent en certains endroits sous la forme de mamelons étagés les uns sur les autres. Près de Missoula, on a même donné le nom de « Djumbo » à une montagne par suite de sa ressemblance un peu vague avec le dos de ce quadrupède.

Voici maintenant une succession de « canyons » : tantôt la voie côtoie le torrent et, à cette époque de l'année, il faut avancer prudemment, surtout quand il s'agit de passer les ponts ébranlés par la masse d'eau, issue de la fonte des neiges ; bien heureux même, s'il ne faut pas attendre qu'elle ait diminué et laissé la route libre ; tantôt la voie s'accroche au flanc de la montagne : quelle dégringolade, si tout venait à casser ! Il y aurait bien le « petit sapin » pour vous retenir, mais c'est égal, ce ne serait pas très gai.

Enfin, après trois jours et trois nuits j'arrive à Saint-Ignace, une des missions des montagnes Rocheuses : position splendide, au pied de hautes montagnes. Quand je dis « au pied », ce n'est pas précisément le terme propre, car il faut bien des heures pour atteindre cette fameuse rangée de montagnes. Huit mille pieds. — Un petit arrêt de quelques jours ne sera pas de trop : je pourrai au moins voir les Indiens Kalispels, beaux hommes, cavaliers splendides. La mission, fondée en 1854, par les PP. Adrien Hoecken et Joseph Ménétrey, possède une école de garçons et une de filles : l'école de filles est tenue par les Sœurs de la Providence qui vinrent de Montréal en 1864 et sont depuis ce temps dans la mission. Elle a un vaste moulin, une scierie ; meules et scies sont actionnées par le torrent, qui a même la bonté de faire le beurre, grâce à un ingénieux mécanisme.

Après quelques jours de repos, je reprends mon voyage et arrive à Spokane, où je m'arrête encore un jour. Les fameuses chutes de la Spokane sont célèbres : on les dit aussi belles que celles du Niagara, avec cette différence que la Spokane ne tombe que par degrés, au lieu d'accomplir l'épouvantable chute du grand fleuve. L'Américain, en homme pratique, a utilisé toute cette immense force, et, sans compter plusieurs scieries, une Compagnie d'électricité établie près de la chute distribue dans toute la ville force, chaleur et clarté. Ces chutes sont très belles, et de l'un des ponts qui les dominent on peut facilement juger de l'effet.

Spokane possède un collège de la Compagnie. Ce collège tout nouvellement bâti est fort bien construit et compris : on voit que celui qui a dressé les plans n'en est pas à son coup d'essai.

De Spokane à Seattle, la voie traverse toute la chaîne des cascades : c'est la partie la plus mouvementée de tout ce grand voyage. On se demande comment la ligne peut s'accrocher sur des pentes aussi raides, et comment sans tunnel elle peut parvenir à traverser cette chaîne. Ce n'est que grâce à un travail continuel d'ailleurs que la voie peut subsister. A un certain point, l'eau qui provient de la fonte des neiges avait emporté tout le ballast. Des hommes, dans l'eau jusqu'aux genoux, s'efforçaient de détourner le torrent, qui aurait aussi bien pu balayer la voie.

A force de tours et de détours on parvient au sommet, et alors c'est une descente effrayante. Et tout ceci se passe au milieu d'une splendide forêt de pins, les plus beaux, les plus élevés que j'aie jamais vus, arbres géants et merveilleusement droits. Mais, je ne sais pourquoi, pas de vie en ces forêts, pas d'oiseaux, m'a-t-on dit : rien que le torrent, la montagne et les pins ! De plus, quelle humidité dans la vallée ! Je plains les pauvres gens obligés d'habiter en pareil lieu, et il n'en manque pas, car la Compagnie du chemin de fer est contrainte d'avoir en cet endroit difficile de nombreux ouvriers.

Enfin, nous arrivons à Seattle, sur le Pacifique, terminant ainsi la première partie du voyage.

Seattle est une jolie ville bâtie sur plusieurs collines étagées en gradins. Les rues parallèles au port sont d'accès assez facile; mais, quand il s'agit de prendre ou plutôt de grimper une des rues perpendiculaires à la rade, c'est un véritable travail. Heureusement que l'Electric Car se charge de l'affaire; en quelques minutes, vous êtes au haut de la ville, et vous pouvez juger du paysage et de la raideur de la pente. La rade est très belle et la place se développera certainement beaucoup encore : c'est, m'a-t-on dit, la ville du cap Nome, car c'est de là que part une grande partie des provisions expédiées à ce grand centre aurifère. Nome! on n'entend plus parler que de cela en Alaska. Dawson même se dépeuple, et les autres mines sont réduites à néant. Tout le monde court à Nome, et, comme criait un mineur, au moment même où partait le *Saïdie*, vapeur qui va de Saint-Michael à Nome : « Nome, Nome, le seul endroit du monde pour faire fortune! » En attendant, j'ignore si le mineur en question a fait fortune; mais ce que je sais, c'est que certains marchands de Seattle ont dû réaliser de beaux bénéfices. On voit d'ailleurs, en parcourant les magasins de cette ville, que l'on est au courant de toutes les affaires de l'Alaska : attirail de mineur, fourrures, tentes, et autres ustensiles plus ou moins nécessaires sont à toutes les vitrines. Et toujours l'inévitable et américaine réclame : « Best in the world », ou bien : « Le seul usité en Alaska! » Bien sot qui se laisse prendre à toutes ces belles promesses; mais le nombre des humains à qui cette épithète peut s'appliquer est infini, dit la Sainte Écriture.

Dans le port, on charge avec activité un grand steamer peint en blanc; et tous ces colis, caisses, machines de formes bizarres, portent comme adresse : Juneau, Skagway, Dawson via Skagway, et toujours le mot « Alaska » pour terminer ces inscriptions. C'est qu'en effet le *Queen*, grand steamer de trois mille tonnes, trois cent quarante pieds de long, va partir pour le pays de l'or ou « du midnight sun », le 29 juin à neuf heures, dit l'affiche; on invite même les passagers à se trouver à bord dès huit heures et demie : ce qui n'empêche pas qu'on ne fera tomber la dernière amarre qu'à onze heures bien sonnées.

Le *Queen* est un grand bateau d'excursion, trop petit pour

le nombre de ses passagers. Splendidement aménagé, il serait très confortable, si l'on était moins nombreux; mais il y a vraiment trop de monde, ce qui empêche le service de se bien faire. Donc, le jeudi 29, je me rendis à bord, et, après avoir dit adieu aux Pères qui m'avaient accompagné, je m'installai dans ma cabine : elle est à l'arrière-tribord, ce qui me permettra de ressentir à l'aise les trépidations de l'hélice. Mon compagnon de cabine, un Canadien français, se rend à Dawson; me voilà du moins assuré de parler à nouveau la chère langue du pays.

A onze heures, le steamer s'ébranle, après avoir salué la foule massée sur le quai; cette fois-ci, c'est le vrai départ, et cela fait bien quelque chose.

Cet Alaska mystérieux! on en dit tant de bien et tant de mal. C'est le pays de l'or, c'est le pays de la misère : les deux formules sont exactes. Les uns y sont heureux : nous qui ne venons chercher que la volonté de Dieu, nous le serons, au vrai sens du mot; les autres y sont fort malheureux; tâchons de les aider le plus possible, et quant au temporel, et surtout quant au spirituel.

L'Alaska c'est encore le froid, les longues nuits : de fait, à deux heures et demie, on n'y voit goutte, et, à neuf heures du matin, une lampe n'est pas de trop. Mais de dix heures à deux heures, on y voit fort bien, quoique le soleil refuse obstinément de se montrer depuis le 15 novembre à peu près. Je parle d'Eagle City, où j'ai l'avantage de me trouver en ce moment. Il y a bien les aurores boréales qui sont fort belles, mais n'éclairent pas du tout; en revanche, la lune, quand c'est son jour, vous montrera à trois heures du soir sa clarté, — pâle clarté, il est vrai, mais assez forte pour vous permettre de ne pas aller vous abattre contre un arbre. Enfin, si vous voulez voyager de nuit, prenez votre lanterne et vous pourrez aller sûrement.

Durant toutes ces considérations, le *Queen* remonte la rivière pour se rendre à Tacoma, ville rivale de Seattle bâtie comme elle sur des collines. Quand, à sept heures et demie, nous laisserons Tacoma, il fera déjà un peu frais, et les couvertures, voire même les fourrures, commenceront à appa-

raître. C'est à Tacoma que j'ai vu pour la première fois un Japonais habillé à l'européenne : quel magot ! Autant l'Asiatique est bien dans son costume, autant il est grotesque dans cet affreux étui, qu'on appelle un pantalon. Je vous abandonne cependant la queue, que je ne crois pas indispensable à la beauté de ces Orientaux ; à moins toutefois qu'elle ne serve à amuser les chiens comme cela est arrivé à San Francisco. Un jeune toutou, pensant que cet étrange appendice pourrait bien être bon à quelque chose, y mordait à belles dents : terreur du Chinois, joie folle du badaud, et fuite précipitée de la dame à qui appartenait le chien, et qui craignait de se voir attaquer en dommages et intérêts.

Quand, le lendemain, je me réveillai, nous étions à Victoria, île de Vancouver. La ville est à un mille et demi du port, qui n'est pas d'ailleurs très animé. Nous prenons encore quelques passagers. Le temps est splendide : sur la côte en face de l'île, hautes montagnes chargées de neige. La route est magnifique : toujours entre des îles et la côte, pas même la possibilité d'être tenté de mal de mer.

Tout est beau pour le moment : d'un côté, l'île de Vancouver, dont le centre est occupé par une vaste chaîne de montagnes ; de l'autre, les monts de la Colombie britannique, vaste amoncellement de pics aigus sans direction bien nette, plutôt perpendiculaires à la côte. Et puis des pins, des pins, toujours des pins. La route contourne Vancouver, qui a l'air d'être entièrement déserte, au moins dans la partie nord-est puis s'engage dans une série de défilés, formés par des multitudes de petites îles.

Le 1er juillet, nous avons l'avantage de passer entre deux îles assez loin de terre : la mer se fait sentir, et le bateau se balance agréablement. Hélas ! c'est un peu trop fort pour certains passagers ; aussi, au déjeuner, je constate nombre d'absents. Que le cœur humain est donc faible ! Ce matin, il fait froid et tout le monde cherche une place chaude, bien abritée contre ce vent du nord que nous aurons continuellement contre nous. Depuis ce matin aussi, nous croisons une bande de baleines dont quelques-unes atteignent une belle taille. Elles passent assez loin de nous, soufflent un peu d'eau en notre honneur, se montrent deux ou trois fois et disparais-

sent : c'en est assez pour rendre le passager heureux. Songez donc, quel honneur de pouvoir dire à ses amis : « J'ai vu une baleine ! »

Midi. Le canal se resserre de plus en plus ; il a à peine cent mètres de large en certains endroits. Le capitaine n'est qu'à demi rassuré ; il trouve son bateau trop gros et trop long pour évoluer dans les détroits ; heureusement il a le meilleur pilote de la compagnie. Nous passons à moins de cinquante mètres du rivage, et pas trois cents mètres de voie droite ; notre pauvre steamer vire d'un bord à l'autre. « Nous sommes, me dit un passager, qui paraît être bien renseigné, dans un vrai fiord de Norvège. » Peut-être ; mais moi je compare cette traversée à une course dans un pays de montagnes. La route serait au fond de la vallée, tournant à droite et à gauche ; belle route, sans montée ni descente, et toujours de hauts sommets de chaque côté. Nous sommes, d'ailleurs, dans la plus belle partie de ce beau voyage. Après un coup de barre, qui nous fait tourner presque à angle droit, nous entrons dans le Greenville Channel (Colombie britannique). Toujours à droite et à gauche, au premier plan, hautes collines couvertes de pins ; puis, au deuxième plan, de hautes montagnes blanches de neige. De temps en temps, une splendide cascade vient varier le paysage ; il semble qu'il y ait entre les collines et les montagnes toute une série de petits lacs, dont ces cascades ne seraient que l'écoulement. Eau noire, profonde ; nous paraissons voguer sur une mer sans fond ; pas de vagues non plus, pas même une ride, tout est calme comme un lac. Où allons-nous ? Devant nous la route semble fermée. Au nord-ouest s'ouvre tout à coup un petit canal où nous nous engageons. On ne peut guère imaginer plus magnifique pays ; mais il semble qu'il n'y ait personne pour admirer ces beautés de la nature ; tout est mort dans ces fiords ; peu ou point de vie, pas d'oiseaux, et l'eau est trop froide pour qu'il y ait beaucoup de poissons. Malgré cette lacune, quand il n'y aurait que la traversée du Greenville Channel, l'excursion en vaudrait la peine.

Ce soir, à huit heures, je prenais le frais sur le pont, et, quand je dis le frais, c'est sans exagération, car il fait presque froid. Tout à coup retentit un vigoureux coup de sifflet ; aussitôt

tout l'équipage accourt sur le pont pour l'exercice du feu, Même le cuisinier se présente, casque en tête. Je ne sais si l'exercice se renouvelle bien souvent; mais je constate que, en cas de malheur, les passagers auront le temps de rôtir vingt fois, et les canots seront encore à leurs portemanteaux. Enfin, consolons-nous, ce n'est qu'un exercice ! En tout cas, ce n'est ni l'entrain, ni les cris qui manquent; mais il y a trop de monde, et surtout trop de non-valeurs à manœuvrer. Même un Chinois, employé aux cuisines, se met de la partie, ou plutôt rit, les deux mains dans ses poches. En voilà un qui, en cas de danger, sera bien exercé.

2 juillet. A cinq heures, nous stoppons à l'île Sainte-Marie, le premier point de l'Alaska. « Le voilà votre Alaska », me dit le pilote, brave homme qui parle assez bien français. A quelque cinq cents mètres de nous, une côte perdue dans la brume, avec une petite maison : c'est la douane. Tout est humide à bord, et on reste assez longtemps en cet endroit, surtout pour donner à la brume le temps de se dissiper. Quand nous partons, le brouillard s'est un peu levé, et nous nous engageons encore dans un dédale d'îles, que nous rencontrerons jusqu'à la fin de notre voyage. Elles sont de forme curieuse, ces îles. Quelques-unes sont presque rondes, avec quelques pins qui y ont poussé comme par miracle ; de loin on les prendrait pour des petits jardins.

Ce matin, conversation typique avec un vieux monsieur : la conversation est en français. C'est surprenant combien en ce bateau on trouve de gens parlant français. Donc, mon vieux gentleman m'aborde, et me dit : « Avez-vous bien dormi ? » Sur ma réponse affirmative, il ajouta : « Oh ! d'ailleurs, vous autres, vous avez la conscience pure, vous dormez toujours bien ; nous autres, vieux pécheurs, pendant la nuit, ça nous tourmente. — Eh bien ! il faudrait tâcher d'y remédier. — On tâche, mais ça ne réussit pas. » Généralement les conversations n'ont pas ce caractère de confidence, c'est toujours : « Où allez-vous ? Combien de temps resterez-vous en Alaska ? Vous devez être bien payé pour aller si loin ? » Et quand je réponds que l'on ne me donne aucun salaire, on me regarde comme un peu fou. D'ailleurs, c'est une sorte

de dicton : Il faut être fou pour aller en Alaska. Un jour, à Saint-Michael, je causais avec quelqu'un qui avait abandonné une très belle position dans les États pour se rendre en Alaska, où il ne trouva rien du tout. « N'est-ce pas, mon Père, me dit-il, que j'ai été vraiment fou ? » Puis il ajoutait : « Nous sommes tous fous de venir en ce pays, même vous aussi, un peu, mon Père », disait-il en souriant; au moins, c'est une autre folie.

Vers dix heures, nous arrivons à Katchikan, petite ville de mineurs et de pêcheurs. Quand je dis « ville », c'est un peu exagéré, car il y a bien trente cabanes en bois, et c'est tout. Dans les environs, il y a plusieurs mines de cuivre; mais la pêche, très abondante en ces parages, aidera bien plus encore au développement de ce petit centre. Je descends pour dire que j'ai mis le pied sur la terre d'Alaska. Après quinze minutes d'arrêt, on siffle pour inviter les passagers à revenir à bord. Toujours des dames en retard. On a déjà enlevé la passerelle, un peu par malice, par exemple, quand elles apparaissent sur le warf. Le capitaine en rit tout le premier, et, tout en donnant l'ordre de remettre la passerelle, il promet que l'excursion ne se terminera pas sans qu'il ait laissé quelques-unes de ces intrépides visiteuses en quelque point perdu de la côte. Il est d'humeur gaie, le capitaine, et il s'amuse de tous ces retards sans conséquence; son bateau est, avant tout, un bateau d'excursion; tout pour les passagers.

C'est aujourd'hui dimanche. Il y a dans le salon un grand placard sur lequel on lit : « Il est défendu de jouer aux cartes le dimanche. » Cela n'empêche pas les joueurs d'être deux fois plus nombreux que les autres jours; toutes les tables sont complètes !

Longue conversation avec mon compagnon de chambre. Il se plaint de tout. « Au Canada, me dit-il, on n'est pas libre », et, sur ce thème, il me raconte les histoires les plus curieuses. « Aussi, conclut-il, le Canadien émigre aux États. — Y est-il plus heureux ? lui dis-je. — Je n'en sais rien ! » me répond-il. Encore un qui n'est pas content de son sort. Qu'un homme satisfait est donc chose rare !

Le soir, vers quatre heures et demie, nous arrivons à Fort Wrangel. La position de la ville est splendide; situé

au pied de hautes montagnes, Fort Wrangel semble, non sur les bords de la mer, mais sur un vrai lac, tant le détroit qui commande l'entrée de la baie est resserré. La ville est petite et n'a de curieux que ses « totems », hauts poteaux sculptés. J'en ai vu un (c'est, d'ailleurs, le plus remarquable), qui représentait une tête d'homme, une grenouille et deux autres animaux; le tout, superposé, faisait un effet assez étrange. Sauf cela, ne venez pas à Fort Wrangel, si vous aimez les villes bien alignées. Nous y avons une petite chapelle, où un Père, résidant à Juneau, vient de temps en temps.

Nous devions, le même soir, passer les fameux « Narrows »; mais, au moment même où nous entrions dans la passe, nous croisons le *Mac' Culloch*, navire de guerre, qui a joué son petit rôle dans les affaires de Manille. Je ne crois pas qu'une division de collège puisse crier plus haut, et se démener davantage que les quelques marmots que nous avions à bord. Ils ne se possédaient pas de joie de voir un navire de guerre; cris, sifflets, ovations de tout genre, tout fut mis à réquisition pour le fameux vaisseau, que nous eûmes bientôt perdu de vue.

Enfin, à huit heures un quart nous entrons dans les Narrows. Les deux pilotes, le capitaine, un officier, sont sur la passerelle; c'est le passage le plus dangereux, quoique bien balisé. Les ordres sont brefs, répétés par le timonier; la direction générale est nord-nord-est. Les Narrows sont, comme leur nom l'indique, très étroits; ils peuvent avoir entre trois cents et cinq cents mètres de large. De plus, une série de petits îlots et de rochers en occupe une partie. Tout le monde est sur le pont, car il est vraiment intéressant de voir notre bateau évoluer sur ces eaux si tranquilles. A droite, toujours la montagne et les glaciers; à gauche, la côte est plus basse. Le temps est calme, et l'on sent que les glaciers ne sont pas loin; il fait réellement froid.

Le lendemain 3 juillet, j'arrivais à Juneau. Toujours même position : ville adossée à une montagne, ce qui permet aux pluies, très fréquentes, de laver consciencieusement les rues, et de s'écouler rapidement vers la mer; grand avantage et nécessaire. La ville, toute nouvelle, augmente doucement.

Quelques mines d'or rendent encore la position plus importante.

En face, sur l'île, se trouve Douglas, où tout progresse à l'américaine, c'est-à-dire à grande vitesse; aussi existe-t-il une certaine rivalité entre les deux cités. Douglas, la plus jeune, veut être la plus importante; Juneau, plus vieille, se réclame de son antiquité : *Adhuc sub judice lis est.*

Les mines d'or de Douglas, les « Treadwell mines » sont célèbres; c'est la richesse de la ville. On y travaille nuit et jour, et tous les jours de la semaine, y compris le dimanche. Arrivé à Juneau le matin, j'en repars le soir à sept heures pour Skagway, où nous arriverons à cinq heures du matin, le 4 juillet. Impossible de voyager un 4 juillet en Amérique, aussi décidons-nous de passer la fête à Skagway, la porte de l'Alaska.

De Seattle à Skagway il faut donc cinq jours, et, si tout va bien, en quatre jours vous pouvez être à Dawson; six jours après vous serez à Saint-Michael. Donc, quinze jours pour effectuer cet immense voyage. Durant l'hiver, il faut bien près de deux mois pour aller de Dawson à Skagway, et, si peu que la tempête s'en mêle, vous pourriez bien ne pas terminer la route.

Skagway est une petite agglomération de maisons de bois; elle est située juste à l'entrée d'une gorge qui conduit au White Pass. C'est de cette ville que part la voie ferrée qui conduit au lac Bennet, une des sources du Yukon, ou plutôt une des sources des rivières qui seront plus tard le Yukon. Sur la rive ouest du Lynn Canal se trouve Dyea, ville morte, qui fut autrefois la rivale de Skagway; elle commande l'entrée du Chilcoot Pass, plus élevé que le White Pass, mais plus court de plusieurs milles; les deux routes, d'ailleurs, arrivent au lac Bennet, point de départ de la navigation du Yukon.

Le mercredi 5 juillet, à huit heures trente, nous prenions le train pour Bennet. La route est on ne peut plus pittoresque; c'est un vaste canyon très encaissé entre de hautes montagnes; la voie monte en lacets le long d'un torrent; de tous côtés des glaciers, et toujours les pins qui croissent à une grande hauteur. La voie ferrée suit le « trail », c'est ainsi

qu'on appelle la route suivie par tant de mineurs se rendant à Dawson; ici le trail est une vraie route, composée de rondins mis les uns à côté des autres. Ordinairement c'est un petit sentier où l'on ne passe qu'un de front, c'est la vraie file indienne. La montagne devient de plus en plus élevée, et bientôt nous pouvons apercevoir ce qu'on appelle le White Pass, une petite dépression dans la haute chaîne de pics. La voie ferrée est coupée dans le flanc de la montagne, et vraiment elle est d'une hardiesse à faire frémir. Quand on se penche à la fenêtre, on est littéralement au-dessus du précipice. A ce moment, toute verdure nous abandonne; plus que la neige et les glaciers. Le White Pass n'a pourtant que huit à neuf cents mètres d'altitude, mais n'oublions pas que nous sommes en Alaska.

Juste avant d'arriver à la Boundary, nous passons à un endroit où le trail est marqué par un grand nombre de chevaux morts. On ne les a pas écartés; ils restent où ils sont tombés, et j'ai entendu auprès de moi quelqu'un dire très sérieusement : « Oh! regardez donc, des cerfs morts! » Il faut venir en Alaska pour voir des fers aux pieds des cerfs! A la Boundary, nous entrons en territoire canadien, et, comme la voie n'est point finie, nous montons sur les vagons du train de construction. Je suis assis sur des rails, en plein air. Le soleil, quoique radieux, ne nous gêne pas; nous sommes sur le plateau, sur le « divide », comme on dit ici, et les glaciers nous envoient une douce fraîcheur. Après une heure environ de ce genre de locomotion, nous stoppons à ce qu'on appelle Log Cabin ; là, durant cinq heures, nous sommes d'abord la proie des douaniers, qui ne nous ennuient guère, puis des moustiques, qui sont une vraie peste. Enfin, après cinq heures d'attente, une locomotive apparaît, et en route vers Bennet. Cependant, à un mille de Bennet, nous devrons prendre le « coche », la voie n'étant pas terminée. Actuellement, on va de Skagway à Bennet en trois ou quatre heures. Nous arrivons à Bennet à six heures du soir. Un peu auparavant, nous pouvons voir le lac Lindeman, qui forme, lui aussi, une des sources de ce qui sera plus tard le Yukon. Il se déverse dans le lac Bennet.

Quel beau lac de montagne que celui-ci! Quand, à dix

heures du soir, nous risquons une petite promenade sur ses bords, il fait grand jour; nous sommes pour tout de bon en Alaska : d'ici à quelque temps, plus de nuit!

Le lendemain 6 juillet, à trois heures du matin, nous partons sur le *Bayley*, petit steamer qui nous conduira jusqu'aux « White Horse rapids ». Nous allons traverser durant deux jours le lac Bennet, le lac Tagish, puis la « Six miles River »; ensuite nous entrerons dans le lac Marsh, qui nous conduira dans la « Fifty Miles River ». Ces noms sont plutôt des mots qui peignent la chose.

D'ailleurs ici, on ne fait pas grande dépense d'imagination : la série de lacs qui occupent le plateau du White Pass se déverse dans la « Very Rapid River »; près Bennet, il y a un endroit où le vent a l'habitude de se faire vigoureusement sentir, on appelle cet endroit le « Windy Arm »; de même pour les animaux : un chien tire-t-il sur le jaune, on l'appelle « yellow »; est-il noir, on l'appelle « black », ou « woollen », s'il a l'air de porter une toison.

Le 7 au soir, nous arrivions à l'entrée du canyon des White Horse rapids. Là nous devions changer de steamer, car les bateaux ne passent pas les rapides, qui sont dangereux et peu profonds. J'en ai lu quelque part une description émue : les blancs coursiers s'étaient montrés aux yeux du voyageur étonné; il les avait vus écumants, terribles. Je veux bien, mais moi je n'ai pas eu le bonheur de voir semblable apparition; l'an dernier, d'ailleurs, le Yukon a roulé fort peu d'eau; il s'est tenu constamment au-dessous de son niveau ordinaire. Le rapide est vraiment très difficile à passer, aussi les mineurs prudents préféraient-ils faire portage que de s'y risquer eux et leur cargaison; beaucoup d'intrépides y ont cependant laissé leurs os. Le canyon a environ cinq ou six milles de long (le mille est de 1 609 mètres), que nous parcourûmes à pied avec un léger détour dans l'espoir de contempler lesdits blancs coursiers. Espérance trompée, hélas!

En revanche, il fait chaud; si, durant l'hiver, on a grand froid en Alaska, durant l'été, le soleil vous grille, les moustiques vous dévorent et même vous empêchent de dormir.

Ah! les vilaines petites bêtes! J'en ai tué des milliers, mais j'ai été vaincu en définitive; mes mains et mon cou en ont porté longtemps les traces.

Après les White Horse nous prenons un bateau plus grand, le *Canadian*. C'est avec lui que nous passerons les rapides des « Five Fingers », dans la Lewer River, car nous ne sommes pas encore sur le Yukon. Les Five Fingers sont des rochers qui occupent une partie de la rivière. L'eau se précipite sur ces rocs, créant des remous épouvantables. La rivière, assez étroite à ce passage, est encaissée entre de hautes collines granitiques. Le steamer doit passer juste à 'endroit le moins large; mais ne craignez rien, on prend un luxe de précautions, non inutiles d'ailleurs, mais qui, sans détruire les charmes de l'émotion, écartent à peu près le danger.

Le courant devient de plus en plus violent; aussi, dans toutes ces rivières il faut des pilotes très expérimentés. La rivière est entourée des deux côtés par de vastes montagnes boisées, ou bien encore par de hautes collines de sable que dominent de plus hautes montagnes. En somme, c'est une très belle région, très accidentée, très intéressante à visiter en été, mais terriblement froide en hiver. La rivière d'ailleurs semble se plaire en ce pays, car il est difficile de rencontrer cours d'eau plus sinueux; à un endroit, nous passons trois fois auprès de la même montagne.

Enfin, à Fort-Selkirk, nous entrons dans le Yukon que nous suivrons jusqu'à son embouchure. Laissant à gauche la White River, ainsi nommée par suite de la couleur de ses eaux qui roulent un amas considérable de cendres, nous nous approchons de Dawson. Un épais nuage de fumée indique la place de la ville. Cette fumée provient des feux que l'on est obligé de faire pour dégeler la terre et pouvoir atteindre cet or si recherché.

8 juillet, six heures soir. Nous voici à Dawson : Dawson, la ville de l'or! Comme nous devons y rester neuf jours, nous nous arrêterons un peu à causer. Aussi bien, quelle belle occasion de vous faire connaître les mineurs et la ville au point de vue religieux! L'Exposition vous la fera connaître au point de vue minier.

Avant tout, il faut parler du fondateur de cette mission, le P. Judge, S. J. qui, bien qu'âgé de quarante-neuf ans quand il mourut (16 janvier 1899), n'en n'était pas moins appelé le « vieux Père » ou le « vieux Prêtre », tant il s'était usé au service de ses chers mineurs. Tous, catholiques et protestants, sont unanimes à vanter son zèle, sa charité. Quand il arriva à Dawson avec les premiers travailleurs (mars 1897), il eut tout à organiser : service religieux, et aussi soin des malades ; car dans ces « stampede », comme on les appelle, c'est-à-dire dans ces courses à l'or, que de pauvres gens succombent, soit par le froid, soit par suite des privations de tous genres ! Aidé par les mineurs, le P. Judge fonda l'hôpital qu'il mit sous la protection de la sainte Vierge ; puis, grâce aux études faites avant son entrée dans la Compagnie, il se mit à bâtir son église, qui est très belle.

Durant l'hiver de 1897-1898, l'hôpital était rempli de malades que le bon Père soignait lui-même : il se faisait tout à tous, sans distinction de catholique ou de protestant. Aussi comme il était aimé ! pour lui, on aurait tout donné. Un jour, celui qui était chargé des achats pour l'hôpital se présente dans un magasin et demande une chose qui ne se trouvait que là, et encore était-ce le dernier exemplaire. Le prix était très élevé, mais l'objet était nécessaire, et on allait payer, quand le marchand dit : « Est-ce pour P. le Judge ? — Oui, répond l'acheteur. — Oh ! alors, c'est pour rien. » Et il y a nombre de cas semblables. Et quand le Père faisait le tour des salles, comme il était bien accueilli ! Il est vrai qu'il ne se ménageait guère, et quoique aidé par les Sœurs de Sainte-Anne, il voulait toujours voir si ses malades avaient tout ce qu'il leur fallait. « Tu vois le vieux Prêtre, disait un Canadien, il est onze heures du soir, il va faire le tour de la salle, et demain matin, à trois heures, il reviendra encore. » Quand il mourut, ce fut un deuil universel. « J'étais sur les Creeks, mon Père, me disait un « boy », et je revenais, quand du haut de la colline (Dawson est dominé par des collines élevées, et la route, ou une des routes qui vont aux Creeks, court le long de la hauteur) je vis le drapeau de l'hôpital à mi-mât. Je demandai ce qu'il y avait, et, quand on me dit que le P. Judge venait de mourir, je courus, laissant tout, pour

tâcher de voir encore celui que nous aimions tous. » Aussi, les missionnaires ses frères recueillent-ils ici la riche succession des amitiés qu'il s'était gagnées.

Il repose maintenant dans l'église qu'il a bâtie et qui domine tout Dawson; mais sa mémoire reste profondément gravée dans tous les cœurs, et l'Église catholique reste honorée d'avoir de tels serviteurs.

Mais ne croyez pas que le P. Judge conquit la position sans combat. Tous les mineurs ne sont pas de facile composition. L'un d'eux demandait, tandis qu'on creusait les fondations de l'hôpital, à quel dessein et pour qui tous ces travaux? Quand il apprit que c'était pour le Père, il dit bien haut : « Oh! si le prêtre arrive ici, il n'y a plus rien à faire! » On jugea bon de prier le bourru de déguerpir au plus vite, car il aurait pu s'attirer des coups. Un autre, à son lit de mort, refusait les secours de la religion et criait : « S'il y a quelque chose de l'autre côté, je cours le risque! » Je sais d'autres histoires navrantes, qui montrent que tout n'est pas aisé dans ce ministère d'hôpital; et si le boy est quelquefois aimable, prêt même à vous rendre toutes sortes de services, il est bien souvent, en fait de religion, d'une ignorance extraordinaire, augmentée parfois d'une bonne dose de mauvaise volonté. Que voulez-vous ; quand on passe des mois, des années, sans voir un prêtre, sans service religieux aucun, sans même savoir les jours de la semaine, travaillant aussi bien le dimanche que le lundi, on arrive à ne plus faire attention à rien et à vivre comme s'il n'y avait rien après.

Cependant, en général, il est bon, le boy, il est généreux, et, malgré sa rudesse de manières, il aime à rendre service. Je sais tel mineur, qui soigna durant tout un hiver un pauvre homme à qui on avait dû amputer les deux mains gelées et gangrenées; il en prit soin, et, quoique peu riche, il fit en sorte que son malade ne manquât de rien.

Autrefois aussi, le boy était très scrupuleux sur tout ce qui touche à la propriété d'autrui, et l'on pouvait impunément laisser dans sa cabine un sac d'or, sûr de le retrouver intact au retour. Hélas! pourquoi faut-il que la nature, la mauvaise j'entends, ait repris son empire, et que les

vols ne soient pas absolument chose inouïe. Il est vrai qu'autrefois la loi des mineurs était assez sévère sur ce point, et qu'un voleur pris n'y revenait pas en général; on se civilise maintenant, et on donne quelquefois une heure ou deux pour quitter le pays sans espoir de retour. Si d'ailleurs vous reparaissez, la loi redevient rigoureuse, et gare la corde ou le revolver.

Et puis il est industrieux, le mineur : ici les fenêtres coûtent un prix fou. Que faire? Car enfin il faut de la lumière dans la cabine. Le mineur fera un trou dans sa muraille ou même dans sa porte, y placera tout simplement une rangée de bouteilles, et, grâce à ce genre de vitrage, peut-être pas très transparent, il aura une lumière suffisante. Sa cabine est composée de troncs d'arbres ou « logs » entassés les uns sur les autres, dans les interstices desquels on met de la mousse ; c'est assez chaud, et on vit de la sorte assez à l'aise. Enfin, on se console, par le doux mirage de la fortune; si on ne se trouve pas bien actuellement, on rencontrera plus tard, pense-t-on, l'or si désiré, et alors adieu la cabine, adieu l'Alaska ; en route vers une terre plus ensoleillée.

C'est une race curieuse que cette race des mineurs ! Dites-leur que l'on a trouvé l'or en un point quelconque du monde : ils y courront. Il est venu à Dawson des gens de tous les pays, même de l'Australie. Pour le moment, le courant est à Nome, et il va y avoir des pauvres gens qui vont faire 2500 milles sur la glace durant cet hiver pour arriver les premiers à ce fameux point. Combien périssent sur la route gelés ou morts de faim ! C'est toujours l'*Auri sacra fames*. On ne ferait pas mille mètres pour Dieu, on fait des milliers de lieues dans l'espérance vague d'acquérir le jaune métal! Quelle misère !

Vous connaissez le mineur, passons maintenant aux mines : je ne parle pas de celles de Dawson; vous les verrez en grand et en beau à l'Exposition. Je dis en beau, quoique le directeur de cette exposition m'ait affirmé que tout s'y verrait tel qu'on peut le voir à Dawson avec boue, fumée et autres accessoires aussi poétiques. Il y a d'abord à distinguer entre

le « prospector » ou celui qui cherche la mine, et le mineur qui la travaille. Le même homme cumule d'ailleurs souvent l'un et l'autre rôles.

Il y a deux sortes de prospectors ou chercheurs d'or : l'un se fie à son instinct et s'en va de creek en creek avec sa pelle et sa « pan », large cuvette peu profonde; quand il croit avoir trouvé, il pioche, lave le gravier et souvent, le plus souvent même, l'or est absent ou en si petite quantité *qu'il ne paie pas*. Ce brave homme court le risque de perdre son temps, son argent, et de se trouver après plusieurs mois un peu plus pauvre qu'auparavant : ce genre de prospectors s'appelle légion. Il peut cependant se faire que, grâce à un heureux hasard, il découvre quelque chose, ou que, guidé par un Indien, il rencontre des mines riches comme celles du Klondike; cela arrive une fois sur cent.

Deux exemples cependant de cet heureux hasard Dans l'Arizona, trois prospectors s'en allaient explorer une certaine région. Ils avaient pour porter leurs paquets quelques « burros », nom espagnol des ânes. Un soir, nos hommes se reposaient au pied d'une colline très élevée et passablement à pic; ils avaient lâché leurs burros pour les laisser paître en liberté. Le lendemain matin, on selle les bêtes; une manquait, et un des prospectors s'en alla à sa recherche. Il l'aperçut au haut de la colline ; il l'appelle des noms les plus doux, ce qui fut vite fini; des noms les plus énergiques, sinon les plus harmonieux, ce dont son vocabulaire était plus chargé; peine perdue. Le prospector commence alors à grimper; arrivé à mi-côte, le pauvre bonhomme, très ennuyé et très fatigué, croit qu'une pierre servira peut-être aussi bien d'admonestation pour son infidèle serviteur. Il l'appelle encore, puis prend le projectile ; tout à coup il s'aperçoit que la pierre est bien lourde, il la regarde plus attentivement : il avait dans les mains un morceau d'argent massif, et venait de découvrir une des mines les plus riches de l'Arizona. Dans une autre contrée se trouvait un sentier de montagne assez raide, mais que tous les habitants suivaient pour aller à la ville. Au milieu même de la route, se dressait un rocher qui obligeait à faire un petit détour. Un jour, un pauvre homme fatigué s'en alla s'asseoir sur ce rocher, et par hasard en

brisa avec son bâton un petit morceau : il venait de mettre la main sur une riche mine d'argent. Tirez de ces deux faits, que m'a racontés un habitant de ces régions fortunées, la morale que vous voudrez, mais croyez aussi que pareil hasard, si hasard il y a, ne favorise pas tous les prospectors.

Il y a un autre genre de prospectors : celui-là se fie moins à son instinct. Il étudie d'abord longtemps tout ce qui concerne les mines, la formation des terrains, des roches ; puis il s'en va, lui aussi, et avec plus de chance que l'autre, chercher fortune. Voit-il un terrain qui lui semble bon, il prend une pelletée de sable, lave dans sa « pan », et trouve-t-il ce qu'on appelle les « couleurs », il creusera, lavera encore jusqu'à ce qu'il arrive au fameux « bedrock », c'est-à-dire à la pierre, qui empêche l'or d'aller plus au fond. Car, vous savez, l'or a une tendance à s'enfoncer, étant plus lourd que le sable. Plus le bedrock est rugueux, plus l'or a dû s'y arrêter. Si, au contraire, la surface est trop polie, elle peut n'avoir rien retenu du métal. D'ailleurs, celui-ci descend souvent dans le sable en ligne plus ou moins brisée. Pour toutes ces raisons, il y a parfois d'énormes différences entre deux « claims » (concessions) voisins : l'un étant très riche, l'autre de nulle valeur.

Il y a deux sortes de claims : le « quartz-claim » et le « placer ». Le quartz-claim est ce que nous appelons plus communément la mine en français. On a bien trouvé le quartz aurifère en Alaska, mais il est trop coûteux à travailler : il faut des machines si compliquées qu'on ne l'a pas encore exploité. De plus, songez que, grâce à la difficulté des communications, il faut, non pas une machine, mais plusieurs ; car, si une pièce se casse, on ne peut attendre un an ou deux pour la remplacer ; or, ne comptez pas qu'une pièce, souvent fort volumineuse, vous arrive en l'espace de trois mois. Ici, en effet, la navigation n'est guère ouverte qu'en fin juin, juillet, août et septembre ; mais, après ou avant, tout est fort problématique.

Le placer ou sable aurifère est plus facile à travailler. On divise ces claims en « creek claim » ou concession de terrain, dans le lit même du creek (cours d'eau) ou sur ses bords, et « bench claim », concession de terrain, à 7 ou

9 pieds au-dessus du niveau le plus bas de l'eau. C'est le même système de travail pour les deux genres de claim : creuser, laver. On lave, soit dans la pan, soit, si l'on a trouvé vraiment quelque chose, dans des grandes boîtes très longues et étroites (*sluices*) dans lesquelles on jette la terre, qui est lavée à grande eau ; l'or s'arrêtera au fond de ces boîtes rugueuses, et on le ramassera, soit tous les jours, soit moins souvent ; mais ce travail est un travail d'été. Durant l'hiver, on creuse : un trou est fait dans lequel on entasse du bois, auquel on met le feu le soir. Le lendemain matin, on enlève le sable dégelé, et on continue ce feu chaque soir, jusqu'à ce qu'on arrive au bedrock. Ce sable sera lavé plus tard ; mais, durant l'hiver, pas moyen d'y songer. La loi des États-Unis alloue 30 acres (12 hectares 1/2) de claim à chaque mineur ; il a donc la place de creuser des trous ; mais chaque district minier a sa mesure spéciale, et bien souvent les mineurs peuvent diminuer l'étendue de terrain que leur alloue le gouvernement.

Tandis que je vous parle, le *Susie*, grand steamer de l'A. C. C°, est arrivé. Sachez d'abord que quatre grandes Compagnies commandent tout le commerce de l'Alaska : l'A. C. C° (*Alaska Commercial C°*) ; la N. A. T. (*North America Transportation C°*) ; l'A. E. (*Alaska Exploration C°*) ; la S. Y. T. (*Seattle Yukon Transportation C°*). En dehors de ces quatre grandes Compagnies, pas de moyens de communication, pas de commerce. Le *Susie*, qui doit m'emporter vers le bas Yukon, est un grand steamer de 80 mètres de long sur 13 mètres de large, pouvant porter 1 200 tonnes de marchandise et ayant 37 hommes d'équipage. Avec ses deux immenses cheminées et sa grande roue à l'arrière, il n'est pas précisément élégant comme un yacht. Je le comparerai à un vaste établissement de bains : à la place de la piscine, mettez une salle splendide avec tout le confort moderne ; et, tout autour de cette salle, de petites cabines, absolument comme des cabines de bains. Tout autour règne un vaste corridor couvert, qui permet de se promener, même les jours de pluie. Quand on est peu nombreux, c'est charmant ; mais quelquefois la compagnie est un peu trop mêlée, pour ne

rien dire de plus ! Ces bateaux sont plats, et, même très chargés, ils ne tirent pas plus de 4 pieds d'eau, ce qui est nécessaire, car le Yukon, très profond en certains endroits, est, en d'autres, coupé par d'immenses bancs de sable.

Comme position, Dawson[1] regarde le sud-ouest, et, grâce à une haute montagne, est un peu abrité des vents du nord ; la ville était autrefois un vaste marécage, où les bottes étaient de toute saison ; mais maintenant de grands travaux ont fait disparaître le marécage, la ville s'est agrandie et embellie ; la santé publique y a gagné, et, par la fermeté de certains administrateurs, la morale n'y a rien perdu non plus. La ville de Dawson est certainement la plus grande, la plus peuplée, et, disons le mot, la seule ville du Yukon ; les autres ne sont qu'un amas de cabines plus ou moins habitées.

Le 17 juillet, à sept heures trois quarts, le *Susie* démarre : une bande de musiciens vient nous souhaiter bon voyage. Un dernier regard vers l'hôpital et l'église, sur l'extrême pointe nord-ouest de la ville, et en route.

Le fleuve, très profond, très encaissé entre de hautes montagnes, a un courant des plus violents ; la passe est tantôt à droite, tantôt à gauche, et il faut toute l'habileté de nos pilotes — ils sont quatre Indiens — pour s'y reconnaître et ne pas aller s'échouer sur un banc de sable. Une chose à noter : quand, en septembre, je remonterai le Yukon, nous n'aurons plus qu'un pilote indien et deux blancs ; on tend de plus en plus à se priver des Indiens, qui sont certainement très habiles, mais sur qui on ne peut pas toujours compter. D'ailleurs, tous ces Indiens des bords du Yukon et même de tout l'Alaska disparaissent de plus en plus, et, hélas ! le contact avec les blancs leur a été fort peu profitable, pour ne rien dire de plus.

Près de Dawson, je remarque plusieurs forêts en feu : c'est un vrai crime de mettre le feu à une forêt, surtout dans un pays où l'on compte sur le bois pour tout. Notre grand steamer ne brûle presque que ce combustible et vous devez comprendre combien il lui en faut pour fonctionner. Aussi la

1. A Dawson, nous avons eu 30° cent. de chaleur... Allez donc dire qu'il fait froid en Alaska !

profession de « wood-cutter » (bûcheron) est-elle assez lucrative. D'ailleurs, quand vous voyez ces vastes forêts le long du Yukon, vous êtes tenté de penser : « Cette contrée sera un des plus beaux pays de bois de construction ! » Halte-là ! vous n'avez ni fendu ni raboté ce bois des bords du Yukon. J'en ai vu une bille de 30 centimètres de hauteur, où le sens du bois faisait juste un tour et demi ; on aurait pu sculpter un petit escalier en suivant le sens de cette bille. Et si vous rabotez, il faut à tout instant changer de sens. Oh ! le beau bois ! Et puis comme il se tord quand il sèche.

A minuit, nous arrivions à Eagle-City. Les maisons semblent mieux alignées, la petite ville semble mieux construite que les autres. Le lendemain, à cinq heures du soir, nous étions à Circle-City, 345 milles de Dawson.

Après Circle-City, que l'on a appelé la plus grande agglomération de log-cabins du monde, nous entrons dans les « Flats ». Les montagnes s'écartent, et ce sont des îles à perte de vue. Le Yukon ou plutôt cet immense amas d'eau (50 milles de large, 300 de long) court avec une rapidité effrayante, emportant des troncs d'arbre, sapant les berges des îles, détruisant d'un côté pour édifier de l'autre ; où vous aviez un beau chenal le mois dernier, vous aurez aujourd'hui un banc de sable. Aussi est-ce avec précaution que l'on s'avance en cette région, où, si l'on échoue, on court grand risque de rester longtemps sur le même banc, car le courant est rapide et l'eau se retire vite. C'est pour ce genre d'accidents que vous voyez ces deux immenses poteaux à l'avant de votre steamer ; êtes-vous embourbé, envasé ou ensablé ? on les mettra de chaque côté du navire, et, grâce à ces deux grandes béquilles, on tâchera de se tirer d'affaire, mais ce sera long, et je connais tel bateau qui resta deux mois sur le même banc ; d'autres y restèrent si longtemps qu'à l'hiver ils y étaient encore et, à la débâcle, ils reprirent le chemin de la mer, mais à l'état de bois à brûler : la glace les avait brisés.

Les Flats ont certainement été autrefois un grand lac, demeures du mastodonte, dont on trouve, dit-on, les restes à profusion. Le fleuve a aussi à s'ouvrir une brèche dans la montagne au nord-ouest et il s'écoule entre deux belles collines boisées. C'est dans les Flats que nous passons sous le

Cercle arctique, et, si nous avions été favorisés par le temps, nous aurions pu jouir du soleil de minuit. mais il pleuvait; un mauvais vent du nord retardait même notre marche, très rapide cependant. Le fleuve ensuite, content d'avoir vu le Cercle, s'en va vers le sud-ouest; c'est toujours le même paysage : montagnes au loin ou tout près et les sempiternels pins. Souvent, entre deux rangées d'arbres, apparaît une verte prairie; à distance, tout paraît vert, tout semble aussi beau qu'une belle pelouse; gardez-vous cependant de vous avancer sur ces « queues de renard », comme on les appelle, car vous pourriez prendre un bain : l'eau est partout, et si vous regardez plus attentivement, vous la verrez suinter à travers la mousse.

Une fois par jour, notre steamer s'arrête pour prendre du bois, car vous comprenez qu'il faudrait une cale immense pour loger ce combustible encombrant. Chacune des grandes Compagnies envoie chaque année quelques wood-cutters, qui, durant l'hiver, coupent le bois à la dimension voulue et l'entassent le long de la rive. Durant l'été, l'équipage du steamer portera à bord la provision pour un jour. Il est aidé dans ce travail par un assez grand nombre de gens, qui, comme on dit « work their journey ». Ces gens sont pris à bord et portés à Saint-Michael pour rien ou presque rien; mais ils auront à aider à la manœuvre peu compliquée d'ailleurs, et au chargement et déchargement du bateau : c'est une manière d'économiser un équipage que l'on devrait payer fort cher.

Si vous descendez sur les bords du Yukon, vous y trouverez de belles fleurs vraiment assez variées : la marguerite vient à merveille, la camomille aussi. Il y a également la fraise, dont je vous recommande, non la fleur, mais le fruit, puis la groseille en grappe et le cassis. Mais il y a surtout une fleur piquante, que vous trouvez sans la chercher : c'est le moustique. C'est bien le cas de dire : pas de rose sans épines; ici, pas de fleurs sans moustiques, pas de promenades sur le bord sans cet affreux accompagnement de piqûres. Et le moustique n'est encore rien en comparaison de l'affreuse petite mouche, insecte gros comme une tête d'épingle et qui entre partout sans crier gare. J'ai vu des chiens hurler de

douleur, se mettre la tête presque dans le feu pour suffoquer cette affreuse mouche; la fumée seule l'épouvante, mais la fumée, c'est un bien triste remède.

Avant d'arriver à Nulato, vous passez près d'une montagne, qui, de loin, ressemble à un tombeau; c'est juste au pied de cette montagne que fut assassiné, en 1887, Mgr Seghers, le premier évêque de l'Alaska. Fuller, l'assassin, n'était point, comme on a dit, de la Compagnie : il accompagnait l'évêque. Quels motifs l'ont porté à commettre ce crime? On n'en sait rien ou du moins rien de certain.

A une heure du matin, le 21 juillet, nous arrivions à Nulato, une de nos missions sur les bords du Yukon; le steamer s'arrêta à peine vingt minutes, et je pus juger simplement d'une chose : du nombre inouï de moustiques. Quand nous rentrâmes sur notre boat, au moment même où j'entrais dans ma cabine pour aller me coucher, le soleil se levait sur notre horizon. A mon retour, je pourrai visiter la jolie église et un peu la Résidence, qui est très bien.

Puis nous continuons notre descente sans incident particulier. Quelques mines de charbon commencent à s'exploiter, mais les eaux les envahissent vite et le charbon ne semble point de première qualité.

A Greyling, nous rencontrons un des steamers de l'A. C. C°, qui pousse deux immenses barges remplies de soldats s'en allant à Eagle-City. Je retrouverai plus tard ces soldats quand, en septembre, je reviendrai à Eagle. Ces barges sont d'immenses pontons ou gabarres, que les steamers poussent ou remorquent : elles sont faites pour porter de grandes quantités de marchandises, aussi faut-il des navires d'une force spéciale pour les aider à marcher, car par elles-mêmes elles n'ont aucun propulseur.

Tout le long de la route, nous croisons très souvent de petites embarcations portant un ou deux hommes; elles s'en vont ainsi flottant à la dérive, soit jusqu'à Saint-Michael, soit jusqu'au cap Nome; jugez ce qu'il faut de temps pour aller de Dawson à Saint-Michael : dix-sept cents milles.

Enfin, à neuf heures du soir, le 21 juillet, nous arrivons à Holy-Cross, dont on m'avait tant parlé même sur le *Queen*; Holy-Cross, célèbre par sa position, surtout par son pota-

ger, qui a bien souvent augmenté et varié l'ordinaire des steamers de toutes les Compagnies. Si vous voyiez avec quels yeux d'envie on vient admirer ces pommes de terre, ces choux-fleurs, qui feraient pâlir de jalousie un Roscovite, ces radis, ces navets. Vous riez, peut-être, mais si durant des mois, vous ne pouviez admirer des légumes que sur les papiers qui ornent vos boîtes de conserve; si vous étiez réduits à ne vivre que de vieilles choses ou de « can meat », comme on dit, soit viande de conserve, ou de pommes de terre évaporées, vous sauriez mieux apprécier ces pauvres légumes que vous avez à profusion. Grâce à Dieu, j'avais, quant à moi, mieux à admirer que le fameux potager. Holy-Cross est le siège d'une de nos très belles missions. Il y a une école de garçons et une de filles; cette dernière est tenue par les Sœurs de Sainte-Anne. Vous jugez si ce nom fit plaisir au vieux Breton que je suis.

Mon long voyage touchait à son terme. Après quinze jours de repos, je repartais pour Saint-Michael sur le *Saint-Joseph*, steamer de la Mission. Toujours le même paysage, montagnes et pins. Le 6 août, au soir, nous arrivons à la mission russe, qui n'a de remarquable que son église; la position est loin de valoir Holy-Cross.

Le lendemain, nous voici à Andreasky, où se trouvent de grands entrepôts de l'A. C. C°. Puis nous nous engageons dans un des bras du Yukon; car, à mesure qu'il s'avance vers la mer, le fleuve se divise de plus en plus. Ses bords deviennent plats et dénudés; peu ou point d'arbres, sauf quelques bouquets d'un arbre qu'on appelle cotonnier, et qui est assez élevé. Par contre, le Yukon se charge de fournir de combustible tous les riverains; c'est un vrai plaisir de voir en ce pays, où le bois est si rare, les bords du fleuve couverts d'arbres charriés par lui. Séchez un peu ce bois, il brûlera très bien et donnera même une très forte chaleur.

Nous devions nous arrêter quelque temps à un endroit où la Mission avait une petite station. Ce point, au fond d'une baie, fut atteint facilement. Il s'agissait ensuite de passer de cette baie dans une des branches du Yukon pour descendre à Saint Michael. Tout alla bien d'abord, mais soudain une

secousse se fait sentir; on fait machine en arrière, rien ne bouge; machine en avant, rien ne va; nous sommes en plein dans la boue. On envoie un Indien dans un canot de peau chercher le chenal. Il le trouva aisément; mais le point, c'est d'y aller et de sortir du trou. L'état-major se réunit et décide que le cabestan doit nous tirer d'affaire. En conséquence, on envoie le canot porter une ancre dans la direction du chenal et en avant ! à virer au cabestan ! On vire, on vire, rien ne vient, ou plutôt quelque chose vient : c'est l'ancre qui rentre à bord, mais le steamer n'a pas bronché. Je crains bien que, pour lui, ne se réalise, au moins pour quelque temps, le mot célèbre : « J'y suis, j'y reste. »

Enfin, consolons-nous, nous entendons des bandes d'oies chanter sur le rivage : nous ne mourrons pas de faim ! Le soir, nous dit-on, la marée viendra et nous flotterons. Le soir, en effet, il semble que nous flottons : vite un canot à l'eau, l'ancre dans le canot, et en avant le cabestan. On vire et toujours le même succès, rien, si ce n'est l'ancre qui revient à ses pénates. Demain, probablement, la marée sera plus forte, espérons-le, et sur ce, tout le monde s'endort; pas de danger qu'on vienne nous voler. A peine quelques baleines blanches ou quelques *seals* (veaux marins), sur lesquels on tire, mais en les ratant, bien entendu. Le lendemain, vers les neuf heures, nous recommençons la manœuvre, cette fois avec plein succès, et nous entrons dans une ravissante petite rivière appelée l'Aprocah. Le soir, nous étions dans la vraie passe du Yukon, et nous commencions une traversée assez mouvementée de l'embouchure du fleuve à Saint-Michael. Le vent était fort et droit contre nous; notre steamer, construit pour la rivière, gémissait, roulait d'un bord à l'autre; on aurait pu croire sa fin prochaine. Mais il lutta en brave et triompha; le lendemain matin, nous nous trouvions dans le chenal, entre l'île (Saint-Michael est sur une île) et la terre ferme; la mer était trop forte, impossible de suivre la voie ordinaire qui passe à l'ouest de l'île.

Dans le canal, j'assiste à une fusillade terrible sur de jeunes canards, qui étaient si effrayés qu'ils couraient après le plomb. Inutile de dire qu'on les a trouvés trop petits pour

les tuer, aussi les a-t-on laissés à des chasseurs plus adroits, ils n'auraient cependant pas mal fait sur notre table, mais...

L'île de Saint-Michael est dépouillée de toute végétation et n'a guère comme combustible que le bois que lui apporte le Yukon; il s'acquitte, par bonheur, généreusement de cet office. Le sol de l'île, fortement gelé, ne permet pas à l'eau de s'infiltrer; aussi, quand dans l'été vous voulez aller d'un endroit à l'autre, vous marchez littéralement dans l'eau. C'est sur la côte nord-est qu'est bâtie la ville de Saint-Michael, qui n'a guère d'autres habitants que les gens des grands magasins et les quelques manœuvres employés à charger ou décharger les bateaux. Par suite du peu de profondeur de la baie, les navires de haute mer sont obligés de se tenir très loin du port, et on doit aller les décharger avec des barges spéciales. Rien d'intéressant en ce point, si ce n'est qu'il est le terme de mon long voyage.

On le voit, on peut maintenant venir au fond de l'Alaska sans grandes difficultés et sans quitter même les moyens de transport les plus modernes. Dans ce long parcours, les occasions ne manquent pas d'études intéressantes, scientifiques et artistiques. Faut-il ajouter celle, toujours plus attrayante, qu'offre au psychologue une réunion de gens de tous pays dans le négligé un peu abandonné qu'entraîne nécessairement cette vie errante? Mais ce n'est pas pour cela que le missionnaire voyage et se fixe en Alaska. Il y vient chercher mieux et plus que des études à faire : des âmes à sauver. Puissent ces quelques notes hâtivement prises et rédigées dans ce froid pays inspirer à quelques-uns d'aider le missionnaire de l'Alaska, ses mineurs, ses Indiens, au moins par l'offrande d'une prière!

Rogatien CAMILLE, S. J.

UN
FRAGMENT DE CHRONIQUE BALOISE

Ce document se compose d'un triple feuillet manuscrit in-quarto, dont les quatre premières pages semblent être la copie d'un acte officiel : fondation de l'église des Saints-Barthélemy-et-Léonard à Bâle. Les deux dernières pages ne sont plus de la même écriture gothique et régulière, elles racontent la ruine matérielle et morale du couvent et de l'église

La première partie mentionne un dernier événement en 1463; la seconde semble avoir été écrite en 1529 ou 1530; elle parle du sac des églises de Bâle par les réformés, elle menace la ville coupable, mais ne fait pas une seule allusion au châtiment qui suivit de près : la défaite des Réformés à Cappel en 1531[1].

C'est donc en six pages une sorte d'*historia domûs*, rigoureusement maintenue dans ce cadre étroit; mais dans ce cadre même, elle nous confirme, elle nous rappelle des connaissances plus générales, elle nous présente très nettement les traits qui caractérisent le mieux deux époques de l'histoire : le commencement du onzième siècle et la Réforme, la fondation d'une église et son pillage, une idylle et un drame.

Ce feuillet est inséré en tête d'un livre sur lequel nous jetterons un coup d'œil. Aux questions essentielles de tout interrogatoire : nom, âge, origine, domicile, il va répondre lui-même. Nous lisons à la première page :

> Ecce parare tibi posthac studiosa juventus
> Ære potes modico quod multo impressimus auro.

La gent scolaire est toujours sensible au prix réduit, mais les réclames ne se rédigent plus en vers latins. Le latin de

1. La comparaison avec l'*Epitome Historiæ Basiliensis* de Christianus Urstisius (Wurstisen), publié à Bâle en 1577, prouve que cet auteur a eu sous les yeux et utilisé la première partie de notre document ou le document plus ancien dont celle-ci est dérivée. Voir le chap. XII, p. 145-146 de l'*Epitome*.

l'auteur n'effaroucherait pourtant pas la jeunesse studieuse; car voici le titre: *Vitaspatrum venumdantur Lugduni.*

La marque est connue des bibliophiles; Brunet l'a relevée.

Le libraire tient à indiquer son adresse: *Ab Jacobo Huguetano, ejusdem civitatis bibliopola et cive, in vico Mercuriali, ad angiportum qui in Ararim ducit.* Pas sur le quai, mais pas très loin. La maison tient une succursale à Paris, mais pareille adresse révolterait les édiles du Paris moderne: *Parisii, in vico Sancti Jacobi, sub Diva Virgine, prope Sanctum Benedictum.* Voilà l'éditeur. Les propriétaires se sont succédé; sans parler des capucins de Fribourg-en-Brisgau, qui l'ont gardé quelque temps, le premier lecteur date son acquisition de 1502; celui qui a probablement rédigé la seconde partie de notre manuscrit fait dire à son livre: *Sum Jacobi Andrææ Grall* (?) *civis Basiliensis.*

Nous connaissons notre document, nous pouvons le consulter; avant de nous retracer l'histoire du couvent, il nous en fait connaître l'emplacement.

L'Église des saints Barthélemy et Léonard est située *in præsenti monticulo*[1]. Ce mot paraît bien indiquer un acte officiel dressé sur place; le tour impersonnel, l'importance donnée aux dates, semblent confirmer cette hypothèse.

Ce monticule — et voici l'idylle annoncée — appartenait jadis aux citoyens de toute la ville; il était réellement attrayant, la pente était douce, le site charmant; et même,

1. Quia temporalis vitæ seu bene seu male gesta, nisi litteris mandata, cito memoriæ labuntur, tam præsentis quam futuri temporis fidelibus innotescimus quod sub anno nativitatis Domini Nostri Jesu Christi millesimo secundo, constructa et ædificata fuit ecclesia beatorum Bartholomæi apostoli, et Leonardi confessoris, in præsenti monticulo. Qui quidem monticulus totius urbis civium communis erat, gratus planitie et amœnitate, aptusque ludendi exercitus eorumdem. Præterea, idem monticulus, tantæ puritatis et munditiæ, seu gratia seu natura nescio ferebatur, ut licet diversarum pecudum sive volucrum accessu frequentaretur, nihil tamen indecentiæ aliquatenus ibi reperiretur. Unde datur adverti divinam Providentiam eumdem locum famulatui suo disposuisse, quem constat ante cœptam religionem tantæ munditiæ fuisse. — Urstisius (p. 145) précise la position de cette colline, en disant qu'elle était dans « l'angle occidental » de la ville, en face de la cathédrale; il dit qu'il y avait au sommet un champ de tir, mais il traite de « vanissimum monachorum commentum, — quod de nativa loci munditie, quæ eum nullius bestiæ, et ne prætervolantis quidem aviculæ stercore inquinatum prodiderunt ».

attraction toujours irrésistible pour ceux qui ne la partagent pas, les soldats venaient y faire l'exercice.

En outre, soit délicatesse de la grâce, soit merveille de la nature, cette colline passait pour être si nette et si propre, que, bien qu'elle fût souvent visitée par les oiseaux et par d'autres animaux divers, on n'y trouvait aucune espèce d'ordures.

Notre auteur termine par cette réflexion : A la vue de pareils avantages, on reconnaît la divine Providence qui avait destiné ce lieu à ses serviteurs; car elle avait voulu l'orner et l'embellir, en attendant qu'on y fonde un couvent.

C'est de ce couvent que nous avons l'histoire abrégée.

C'était aux environs de l'an mille. S'il faut considérer comme une légende ce qui a été raconté des terreurs que cette date aurait causées à nos ancêtres, il n'est pas douteux que cette époque ne marque une sorte de renaissance architecturale.

Dans presque tout l'univers, surtout dans l'Italie, et dans les Gaules, les basiliques des Églises furent renouvelées, quoique la plupart fussent encore assez belles pour n'en avoir pas besoin. Mais les peuples chrétiens semblaient rivaliser à qui élèverait les plus magnifiques. On eût cru que le monde rejetant son vêtement antique se parait d'une blanche robe d'églises neuves. Les fidèles renouvelaient donc presque toutes les cathédrales, les monastères, et jusqu'aux moindres oratoires des villages. A Bâle même, l'empereur saint Henri avait fait alors commencer la cathédrale.

Or, dit notre manuscrit, il y avait à Bâle[1], un clerc du nom d'Ezelin, de l'ordre des diacres, et d'une très belle fortune. Voyant combien le monticule que nous avons dépeint conve-

1. Fuit itaque in hac Basiliensi urbe clericus quidam Ezelinus nomine, dyaconus ordine, divitiis habundans. Qui præfatum monticulum divino cultui aptum considerans adiit venerabilem episcopum Rudolfum supplicans ut eo mediante et totius urbis populo consentiente locus ille libertati donaretur, eique fabricandi ecclesiam in honore prædictorum sanctorum licentia concederetur. — On ne connaît qu'un Rodolphe, évêque de Bâle, durant la période dont il s'agit, Rodolphe II qui serait mort en 963; d'autre part, Urstisius affirme, sur la foi d'un *anniversariorum liber*, que le fondateur de Saint-Léonard, Ezelin, n'est mort qu'en 1082. M. Acquoy (*Het Klooster te Windesheim*, III, 161, note 1) en conclut, non peut-être sans raison, que le nom de l'évêque et la date de la construction de l'église, donnés par Urstisius (comme dans notre ms.), doivent être fautifs et conjecture que tout s'est passé sous l'évêque Udalric II (1025-1040).

nait à une maison religieuse, il vint trouver le vénérable évêque Rodolphe, le suppliant que par son influence et avec le consentement de la ville, on lui abandonnât cet emplacement avec le droit d'y élever une église en l'honneur des dits saints. L'évêque tout heureux de cette pieuse proposition, car il avait le zèle de la religion, s'adresse au peuple; un discours habile, prononcé au milieu d'un enthousiasme singulier, gagne la ville entière au désir de l'évêque. Accompagné des principaux du clergé, Rodolphe se rend sur la colline, et y satisfait la demande dudit Ezelin. Sur l'assentiment général des prêtres et des laïques, il lui cède ce lieu en pleine jouissance. Heureux de se voir exaucé, le serviteur de Dieu jette les premiers fondements de l'église [1].

Bientôt [2], et par la grâce de Dieu, qui précédait ces efforts et les menait à bien, avec le concours des habitants de la ville, et même des fidèles de régions éloignées, l'édifice fut achevé. Le manuscrit dit que c'était l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1002. Faut-il lire 1032? C'est probable, car la dédicace de l'église ne fut faite qu'en 1034. En même temps, l'évêque, du consentement de l'avoué de la mense et des principaux de la ville, donna quelques propriétés au monastère [3].

Un siècle plus tard, en 1135, Adalbéron IV, évêque de Bâle, avec l'approbation et la confirmation du pape Innocent II, sous le règne de l'empereur Lothaire III, introduit dans cette église l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin [4].

1. Præsul ergo, ut erat religioni valde studens, bonæ voluntati viri congaudens, populum Dei alloquitur, facilique concione, consensus totius plebis, voto pontificis, mirabili exultationis plausu inclinatur. Assumptis itaque cleri prioribus et civium nobilioribus monticulum conscendit episcopus et petitioni præfati Ezelini levitæ, ac ecclesiæ majoris præpositi annuens, eumdem locum flagitantibus universis, tam clericis quam laycis perpetuæ libertati donavit. Lætus igitur pro voto Dei famulus ecclesiæ fundamenta jecit.

2. Inque brevi tempore, præcedente et subsequente Dei gratia, cooperantibus non solum ipsius urbis incolis, sed et longinquarum regionum fidelibus ad perfectionem usque perducta est.

3. Pontifex igitur præfatus confluente innumera tam clericorum quam laycorum multitudine eamdem ecclesiam anno Incarnationis Dominicæ millesimo XXXIIII, Indictione duodecima, quarto Nonas Novembris, in honore sanctorum Bartholomæi apostoli et Leonardi confessoris dedicat. Eamque primus ipse consensu advocati et totius urbis nobilioribus applausu diversis prædiis dotavit.

4. Anno D^ni^ M° CXXXV° institutus et introductus fuit ordo canonicus S^ti^ Augustini in ecclesia S.S. Bartholomæi et Leonardi per Adelberonem

Cet ordre, qui professait, comme bien d'autres, de suivre une règle attribuée à saint Augustin, et qui prétendait même remonter aux apôtres, avait, sur la demande de Louis le Débonnaire, reçu une organisation uniforme au concile d'Aix-la-Chapelle, en 816. Mais la piété du roi débonnaire avait paru trop exigeante aux chanoines; les papes suivants voulurent bien arrêter un Code de règles plus accommodantes. Il y eut du reste plusieurs observances sous le même nom d'Augustins, et il faut distinguer les *chanoines réguliers*, comme étaient les religieux de Saint-Léonard, des *Ermites de Saint-Augustin* (ermites de nom) qui avaient aussi un couvent à Bâle.

Quant à l'église des Saints-Barthélemy-et-Léonard, les chanoines réguliers de Saint-Augustin l'occuperont environ quatre cents ans. Durant un si long espace de temps, un seul fait paraît digne de remarque à notre chroniqueur : « Plus tard, nous dit-il, l'an de la même Incarnation, 1356, le jour de saint Luc évangéliste, cette église fut entièrement détruite et renversée par un tremblement de terre [1]. Puis, l'espoir revint; grâce aux supérieurs et aux chanoines, qui s'imposèrent des dépenses nombreuses et considérables, l'église s'éleva complètement réparée [2].

Ces détails montrent bien le caractère tout privé de ce document; l'auteur qui a cité ce tremblement de terre semble ne pas connaître le concile de Bâle. Huit ans de discussions orageuses et l'élection d'un anti-pape, duc de Savoie, par un conclave où il n'y avait qu'un cardinal, auraient pu attirer l'attention d'un chroniqueur plus curieux.

Basiliensem episcopum, approbante et confirmante papa Innocentio secundo, sub imperatore Lothario tertio, ecclesia tum ipsa ante introductionem canonici ordinis steterat annis cij ut patet superiora diligenter intuenti. — Cette dernière réflexion confirme la conjecture émise plus haut, à savoir que le document primitif, là où il parlait de l'achèvement de l'église, qui avait suivi de près la concession du lieu, portait la date 1032 ou 1033, et non 1002.

1. Sequenti vero tempore, anno ejusdem Domini Nostri Jesu Christi, millesimo tricentesimo quinquagesimo sexto, in die sancti Lucæ evangelistæ, hæc eadem ecclesia horribiliter per terræ motum est penitus diruta atque destructa. — On sait par plusieurs témoignages contemporains, que ce tremblement de terre, tant par ses terribles secousses que par les incendies qu'il détermina, détruisit la ville presque en entier. (*Basler Chroniken*, t. IV, p. 17 et 151).

2. Et postmodum succedenti spe per præpositos et canonicos prædictæ ecclesiæ expensis gravibus atque multis extitit reformata.

Nous touchons à la Réforme, et nous trouvons dans notre texte l'affirmation de ces trois faits également incontestables:

Il y avait des désordres qui n'étaient pas généraux.

L'Église s'était efforcée d'y remédier.

La Réforme ne fut qu'une bacchanale sanguinaire.

« Jadis, dit le chroniqueur anonyme, il y avait eu dans ce monastère une grande régularité de discipline; mais enfin par la négligence des supérieurs, et par la tiédeur des sujets toute observance s'était perdue; chacun ne cherchait plus que son bien-être, et les trois vœux n'étaient plus observés par personne absolument[1]. »

Cette discrétion nous en dit assez; voilà le mal. L'auteur nous en indique la cause d'un mot qui est emprunté à l'Écriture : *Quærentibus singulis quæ sua sunt.* L'auteur serait-il donc un religieux ? Nous verrons bientôt que l'Église de Bâle en comptait encore de fervents.

Nous sommes au milieu du quinzième siècle; c'est l'époque la plus glorieuse de l'Université de Bâle; l'histoire[2] l'atteste, et elle a conservé le nom de plusieurs de ses maîtres.

Heynlin de Stein, qui fut quelque temps recteur de l'Université de Paris, professa longtemps à Bâle; il prêchait contre les déréglements avec l'ascendant de la science et l'autorité de la vertu. Son Traité de la sainte Messe fut réédité vingt fois en douze ans. Cet homme de Dieu ne prenait jamais un livre ou une plume sans s'être recueilli dans la prière; il passa les dix dernières années de sa vie à la Chartreuse de Bâle.

A côté de lui, le Strasbourgeois Sébastien Brant, professeur de droit, consacrait ses loisirs à un poème didactique et religieux intitulé : *la Nef des fous.* On en connaîtra l'esprit par cette phrase que Brant répétait comme sa maxime favorite : « Ne te laisse pas ébranler dans la foi, même si l'on veut en disputer; crois purement, simplement, ce que la

1. Et viguisset in ea quondam magna regularis disciplina. Tandem per negligentiam prælatorum et teporem subditorum omnis observantia disciplinæ regularis in ea evanuit, quærentibus singulis quæ sua sunt, ita ut nec tria substantialia a minimo usque ad majorem ab aliquo observarentur.

2. Voir Janssen, *l'Allemagne et la Réforme*, I, II, III.

sainte Église t'enseigne. Ne te laisse pas prendre aux doctrines subtiles, que ton intelligence ne peut pas comprendre. »

Il était bon de rappeler ces noms glorieux qu'a conservés l'histoire : tout Bâle n'était pas dans le couvent de Saint-Léonard.

Reprenons, du reste, le manuscrit; et nous verrons qu'aux désordres de ses enfants l'Église avait toujours des remèdes.

Par la miséricordieuse volonté de la Providence, grâce aux prières de quelques hommes qui craignaient Dieu, on agit auprès du seigneur Jean de Venningen, évêque de Bâle, et le monastère susdit fut réformé et ramené à son premier état. Cette réforme des chanoines réguliers de Saint-Augustin eut lieu l'an 1463 de Notre-Seigneur[1].

Jean de Venningen occupa vingt ans le siège de Bâle; un de ses successeurs, Christophe de Uttenheim, tint en 1503 un autre synode pour remédier aux abus qui s'étaient introduits.

Cette vigilance n'était pas un cas isolé; on peut s'en convaincre en lisant les règlements prescrits par le cinquième concile de Latran. Adrien VI, qui succéda à Léon X, répétait volontiers : « Je veux orner les églises de prêtres, et non les prêtres d'églises. » Ce pontife, dont Ranke reconnaît les mérites, se fit des ennemis, il est vrai; mais ce fut par sa sévérité et par le soin qu'il mit à écarter les fonctionnaires inutiles.

A vrai dire, ces tentatives de réforme n'étaient pas superflues; avant de lire le récit de la ruine finale des Augustins, apprenons de l'histoire quels ferments de désordre il y avait à Bâle.

Dès le début du seizième siècle, il s'était rencontré dans

1. Ex tunc miseratione et voluntate divina, per instantiam nonnullorum virorum Deum timentium apud dominum Joannem de Venningen episcopum Basiliensem actum est ut ecclesia sæpedicta in suum pristinum statum reformaretur. Et sic tandem sub anno D^ni^ M^o^ CCCCLXIII incepta est reformatio ordinis canonicorum regularium S^ti^ Augustini ejusdem ecclesiæ. — Ajoutons que ce renouvellement de la vie régulière dans le monastère de Saint-Léonard, comme dans beaucoup d'autres à la même époque, était dû à l'influence de la congrégation néerlandaise de chanoines réguliers de Windesheim. C'est ce que nous apprend le grand apôtre de cette réforme catholique, Jean Busch, dans son célèbre ouvrage *De reformatione monasteriorum*.

cette ville un groupe d'hommes néfastes : deux ou trois prêtres, qui devaient mal finir, et quelques humanistes; nous aurions aujourd'hui un autre mot pour désigner cette profession intellectuelle. C'est à Bâle que Zwingle a été ordonné prêtre; plein d'ambition, sans doctrine, non sans éloquence, ce malheureux est devenu curé d'Einsiedeln, et, malgré les blasphèmes qu'il vomit contre l'invocation des saints, il a réussi à se faire une réputation de prédicateur. C'est à Bâle que Hauschein s'est transformé par amour pour le grec en Œcolampade; il occupe une des cures de la ville et va bientôt jeter le triste éclat que son nom grécisé semblait promettre. Un futur apostat, Wolfgang Capito, occupe une des autres cures. Bientôt l'imprimeur Froben occupera les moines apostats à multiplier les pamphlets des novateurs, et surtout ceux d'un homme de lettres qui est presque citoyen de Bâle. Celui-là mérite plus qu'une mention.

Moine affranchi comme Rabelais, railleur acéré comme Voltaire, lettré lascif comme Sainte-Beuve, hypocrite doucereux comme Renan, Érasme devait comme eux mériter bien des panégyriques. Il est, en effet, de la lignée de ces insulteurs prébendés dont le siècle acclame les impertinences scabreuses et dont la postérité discute les réputations surfaites. Il présente bien l'attitude de ces vieillards égoïstes, il a leur lèvre dédaigneuse, leur regard sceptique, leur front sans pudeur. Il a été assez néfaste pour avoir justifié l'adage : *Ubi Erasmus innuit, illic Lutherus irruit*; assez modeste pour nous raconter qu'on l'appelait « prince de la science », « étoile et parure de l'Allemagne[1] »; assez brave pour dire à ses amis : « Si l'on a recours au fer, j'aime mieux être à distance[2] »; assez ami du peuple pour décider « que la foule doit être de temps en temps abusée par un pieux mensonge[3] »; assez ami de l'humanité pour s'écrier : « Je veux mon repos, et je me tiens le plus possible dans la neutralité. » — Il approuvait les frères de Bohême qui sapaient la superstition, mais il leur refusait un témoignage public qui, disait-il, ne leur eût pas servi. Il aimait Bâle, puisqu'il l'appelait le sé-

1. Ep. 746.
2. Durand de Laur, I.
3. Ep. 754

jour des Muses, mais il eût quitté Bâle pour la Bourgogne, si le vin de ce pays n'eût pu venir jusqu'en Suisse[1]. Il soignait assez sa santé pour fuir les excès, mais on dit qu'il contracta la pierre à force de boire des vins capiteux : le pauvre homme ! Il correspondait avec Luther, mais il savait se faire estimer par la cour romaine. Il baisait les pages des *Tusculanes*, mais il se scandalisait aux récits de la Bible. Païen dans ses croyances et dans ses mœurs, païen dans son égoïsme et dans sa science, païen au point d'écrire : « C'est à peine si je puis m'empêcher de dire : Saint Socrate, prie pour nous[2]. » Ni sa vie, ni ses ouvrages, ne donneront jamais à personne pareille tentation.

Voilà ce qu'étaient Érasme et ses amis. Il faut en convenir, le couvent de Saint-Léonard ne leur offrait guère le modèle des vertus religieuses. Lisons notre manuscrit : L'an 1526 du salutaire enfantement de la Vierge, suivant le proverbe : *Le bien ne dure guère*, sous le prieur Rollentbutz de Zurich, toute observation de la discipline régulière disparut ; les faibles liens d'une règle déjà relâchée furent détruits. Le prieur, et avec lui tous les moines, jetèrent le froc. *Et facti ex regularibus irregulares impudentissimi, nam quidam ex eis cum scortis vilissimis matrimonia contraxerunt. Quidam se otio et luxui tradiderunt.* C'est ainsi que le monastère fut abandonné, et avec toutes ses appartenances, il tomba au pouvoir de la ville[3].

Le moment était venu, où, suivant le mot d'Érasme, « on allait mettre le feu à la maison pour en consumer les ordures[4] ». — C'est ce que les évangéliques appelaient « pu-

1. Durand de Laur, I, 363.
2. *Colloquia familiaria*, 122, 126.
3. Deuxième partie du manuscrit. — Præterea post multorum annorum curricula, circa annum salutiferi partus vigesimum sextum supra millesimum quingentesimum, ut in adagio est, quod raro meliora sequuntur : sub quodam prætacti monasterii priore non propter regnum cœlorum castrato, cognomento Rollenbutz, Zigurinus, omnis regularis disciplinæ observatio cessavit : laqueoque simulatæ relligionis contrito prior simul et conventus monasticum habitum abjecerunt, et facti ex regularibus irregulares impudentissimi ; nam quidam ex eis (proh pudor!) cum scortis vilissimis matrimonia (si saltem scorticium matrimonium appellari debeat) contraxerunt. Quidam se otio et luxui tradiderunt. Sic monasterium viduatum, cum omnibus suis attinenciis in profani vulgi potestatem devenit.
4. Cité au lib. V de l'*Histoire des Variations*.

rifier » les églises; les diplomates disaient « sécularisier ». — En des temps plus polis, on eût dit « désaffecter ». — Le plus célèbre des prédicants de Bâle était Œcolampade; jadis, il avait écrit à Érasme « des choses si tendres sur les douceurs ineffables de Jésus-Christ qu'on ne peut s'empêcher d'en être touché »; c'est Bossuet qui en témoigne[1]. Depuis, Œcolampade avait quitté son couvent et oublié ses vœux. C'est lui qui a inspiré à Érasme le célèbre passage : « C'est ainsi qu'ils se mortifient! Il semble que la Réforme aboutisse à défroquer quelques moines et à marier quelques prêtres; et cette grande tragédie se termine enfin par un événement tout à fait comique, puisque tout finit en se mariant comme dans les comédies[2]. »

Parfois, la comédie avait plusieurs actes : Œcolampade épousa une femme qui épousa ensuite Bucer. Ailleurs, la comédie touchait au burlesque : Capito se maria sous le régime de la communauté, sinon des biens, au moins de l'éloquence; mais peut-être il n'en était pas au prêche comme chez Molière,

... où d'un homme on se gausse
Quand sa femme chez lui porte le haut-de-chausse.

Ces prédications, ou plutôt les déclamations qui en tenaient lieu, entretenaient dans le peuple l'agitation la plus vive. Œcolampade donnait aux corporations ouvrières des banquets de cinquante à cent couverts; on devine ce qui allait sortir de ces agapes démocratiques. D'abord, des adresses pour l'abolition des faux prophètes; puis, un jour, mille insurgés, armés de canons, vinrent demander à traiter avec le Conseil.

Avant que les magistrats aient répondu, trois cents énergumènes forçaient la porte de la cathédrale; ils en abattaient le crucifix, qu'ils traînèrent par les rues, et qu'ils finirent par brûler. Ils renversaient les statues des saints, et ils les raillaient en criant : « Regarde, ils saignent. » On juge si les chants qui accompagnaient cette installation du pur Évangile étaient assez évangéliques. Mêmes scènes le lendemain; les magistrats recommandèrent seulement à ceux qui brisaient

1. *Histoire des Variations*, lib. II.
2. Lib. XIX; ep. 41 et 3.

les images la modération. Toutes les magnificences que la piété avait inspirées, toutes les richesses que la charité avait amassées, toutes les merveilles que des siècles s'étaient transmises, réunies en douze tas, furent livrées au feu; et, au sortir de ces saturnales, celui qui en avait été l'instigateur principal, Œcolampade, écrivait : « Les papistes en auraient versé des larmes de sang; la messe en est morte de chagrin. »

Que devenait Érasme au milieu de ces désordres? — Il avait fait partir secrètement son argent et ses vases précieux; tous les sages n'ont pas la vocation d'être un Cratès, et il quitta Bâle en avril 1529.

« Jusqu'ici on n'a fait irruption dans aucune demeure privée, écrivait-il à un de ses amis; puisse-t-il en être toujours ainsi! » Quant aux scènes de pillage, Érasme, en incorrigible homme de lettres, les raconte avec des jeux d'esprit : « Au milieu des froids de l'hiver, on a montré ici une singulière chaleur à faire la guerre aux images. » — C'est à cette antithèse si opportune que se borne le récit de cette émeute dans un ouvrage des plus complets sur Érasme. L'auteur, M. Durand de Laur, ancien professeur de rhétorique au lycée de Versailles, est peut-être partisan des histoires expurgées.

Saint-Léonard avait subi l'assaut des Vandales, et l'anonyme écrit sur le feuillet qui précède le *Vitaspatrum* : « Le 8 février, deux ans plus tard [1], excités par je ne sais quelle furie d'hérésie ou par la haine, les Bâlois envahirent la basilique de ce monastère; ils renversèrent les statues des saints, abattirent les autels, brisèrent avec mépris tout ce qui servait au culte divin. En ce jour malheureux, les autres églises de Bâle, même les plus vénérables, furent ainsi saccagées, et même avec plus de barbarie [2]. » L'anonyme qui a

1. Le texte porte : *biennio*, ce qui ferait en rigueur 1528. Wurstisen rapporte, en effet, que la populace avait déjà brisé quelques images dans l'église de Saint-Léonard et dans d'autres, en 1528, mais il indique comme jour le 13 avril, lundi de Pâques. Il montre ensuite la dévastation achevée le 8 février 1529. Le manuscrit a-t-il réuni les deux phases de l'événement?

2. Hinc biennio elapso, octava febr. qua furiali Erinæ hæresi vel odio cives agitati nescitur, ejusdem cœnobii basilicam impie devastarunt, sanctorum imagines in terram projecerunt, aras solo æquarunt ceteraque ad divinum cultum spectantia, contemptim ejicientes concremarunt. Quod quidem nefandum facinus illo infelici die in reliquis etiam sacratissimis templis acrius est perpetratum.

raconté ces malheurs s'émeut, à leur souvenir, sans doute encore récent : « O Bâle, jadis appelée royale et libre, en quels noms bien différents tu as mis aujourd'hui ta fierté ! Vois combien Dieu est bon ; Il s'est réservé la vengeance, Il te supporte avec patience et, malgré ton péché, Il ne se hâte point de te punir. Écoute, regarde, veille sur toi[1]. »

Il est difficile de ne pas reconnaître dans cet appel affectueux un écho des plaintes de Jérémie. Mais Bâle, pas plus que la cité sainte, ne se convertit au Seigneur. Les Zwingliens avaient poussé à bout les cités catholiques qui, pour sauver leur conscience et leur liberté, prirent les armes. Le 11 octobre 1531, se rencontrèrent à Cappel les catholiques et les réformés. Ceux de Zurich insultaient les catholiques, qu'ils appelaient « mangeurs de Dieu, anabaptistes, impies, serviteurs d'idoles, rustres, grossiers », et autres noms plus injurieux encore. De leur côté, les catholiques appelaient ceux de Zurich « archihérétiques, maudits, voleurs de calices ».

Ce dernier mot montre qu'en Suisse aussi s'est vérifiée la réflexion de Hume : « Le véritable fondement de la Réforme fut l'envie de voler l'argenterie et tous les ornements des autels[2]. »

Zwingle périt dans sa défaite. « Il est mort en blasphémateur, disait Luther, tout chargé du poids de ses nombreux péchés. » La guerre finit par un traité où les Zurichois s'engageaient à réparer le tort fait aux propriétés ecclésiastiques et garantissaient les droits des cantons catholiques dans les territoires mixtes.

La suite des événements ne nous appartient plus ; il devait nous suffire de repasser d'après ces souvenirs domestiques les graves événements auxquels a été mêlé le couvent de Saint-Barthélemy et de Saint-Léonard.

JOSEPH VAN DER LINDEN, S. J.

1. O Rauricorum Augusta, quæ olim regalis es nomine et libera appellata, quam dispari nomine hodie gloriaris. Vide quam bonus sit Deus, qui sibi soli vindictam retinuit, te patienter tolerat et contra peccatum tuum non ad vindictam procedit. Ausculta, vide, vigila.

2. *Hist. of Eng.* Elisabeth, chap. XL, 1658.

NOMINATION DU PRINCE HÉRITIER DE CHINE

On sait que, récemment, l'empereur de Chine, ou plutôt l'impératrice douairière, qui gouverne seule sous son nom, a désigné un prince *héritier* — qui sera sans doute le successeur effectif, quand il plaira à l'impératrice. Peut-être verra-t-on avec quelque intérêt la traduction du décret impérial relatif à cette nomination. Nous donnerons à la suite un fragment du tableau généalogique de la famille impériale chinoise, depuis l'empereur Kia-king (1796-1821); il fera voir la relation de parenté du prince Pou-tsiun, l'héritier désigné, avec l'empereur actuel. Le prince Pou-tsiun a six ans.

DÉCRET DE L'EMPEREUR DU 24e JOUR DE LA 12e LUNE (24 JANVIER 1900).

Lorsque, dans Notre enfance, Nous avons été appelé au trône impérial, l'Impératrice voulut bien se charger comme régente du gouvernement de l'Empire. Elle s'est aussi occupée toujours avec beaucoup de sollicitude de Notre instruction, et rien n'a échappé à ses soins maternels. Ensuite, ayant pris Nous-même en main les rênes du gouvernement, Nous avons passé par des moments très difficiles et toujours Nous Nous sommes efforcé de bien Nous acquitter de Notre devoir, tant pour payer de retour les bienfaits de l'Impératrice que pour seconder les intentions du précédent empereur Tong-tche, qui Nous légua le fardeau de l'Empire. Mais, à partir de l'an dernier, Notre santé a eu à souffrir; de plus, à cause des affaires nombreuses de l'administration, Nous avons été dans des craintes et dans des embarras continuels. En considération de l'importance que cela pouvait avoir pour les intérêts de Notre dynastie, nous avons prié instamment l'Impératrice de Nous aider de ses conseils dans l'administration de l'Empire. Depuis lors, une année et plus s'est écoulée, et Notre santé ne s'est pas encore rétablie. Pour la deuxième fois, Nous avons été dans l'impossibilité d'accomplir par Nous-même les sacrifices au Ciel et aux Ancêtres. En face des graves difficultés des affaires actuelles, Nous avons été témoin de l'incessante sollicitude et de la peine continuelle que l'Impératrice s'est données, sans se permettre un moment de trêve ni de repos. Quand nous y pensons, Nous en sommes affligé à tel point que, dans Nos repas et dans Notre sommeil, difficilement Nous pouvons avoir un peu de tranquillité. En réfléchissant aux difficultés que Nos ancêtres ont eu à surmonter pour fonder la dynastie, Nous craignons beaucoup que Nous ne puissions pas en supporter le fardeau. D'un autre côté, lorsque Nous fûmes promu à l'Empire, l'Impératrice-Régente donna un décret statuant qu'aussitôt que Nous aurions eu un fils, il serait considéré comme l'héritier de l'empereur Tong-tche, Notre prédécesseur. La succession de l'Empire est par conséquent d'une importance extrême. Lorsque, plein d'inquiétude, Nous y arrêtons Notre pensée, Nous Nous trouvons sans appui et Nous ne savons de quel côté Nous tourner. Avec cela, comment espérer le rétablissement

de Notre santé? C'est pourquoi Nous avons supplié instamment l'Impératrice de choisir avec soin parmi les rejetons de Notre famille quelque prince sage et bien doué, qui, nommé comme héritier de l'empereur Tong-tche, puisse un jour être Notre successeur sur le trône. Nous avons renouvelé plusieurs fois Nos prières à l'Impératrice et, à la fin, elle Nous a fait la faveur de les agréer; en conséquence, elle Nous a donné un décret par lequel elle Nous faisait savoir qu'elle avait choisi Pou-tsiun, fils du Touo-lo Tsai-y, prince de Toan, pour être l'héritier de l'empereur Tong-tche. La réception de ce décret Nous a causé un bonheur inexplicable et Nous en sommes profondément reconnaissant. Pour Nous conformer à ce décret de l'Impératrice, Nous constituons Pou-tsiun fils, de Tsai-y, héritier de l'empereur Tong-tche et Notre successeur sur le trône. Décret impérial.

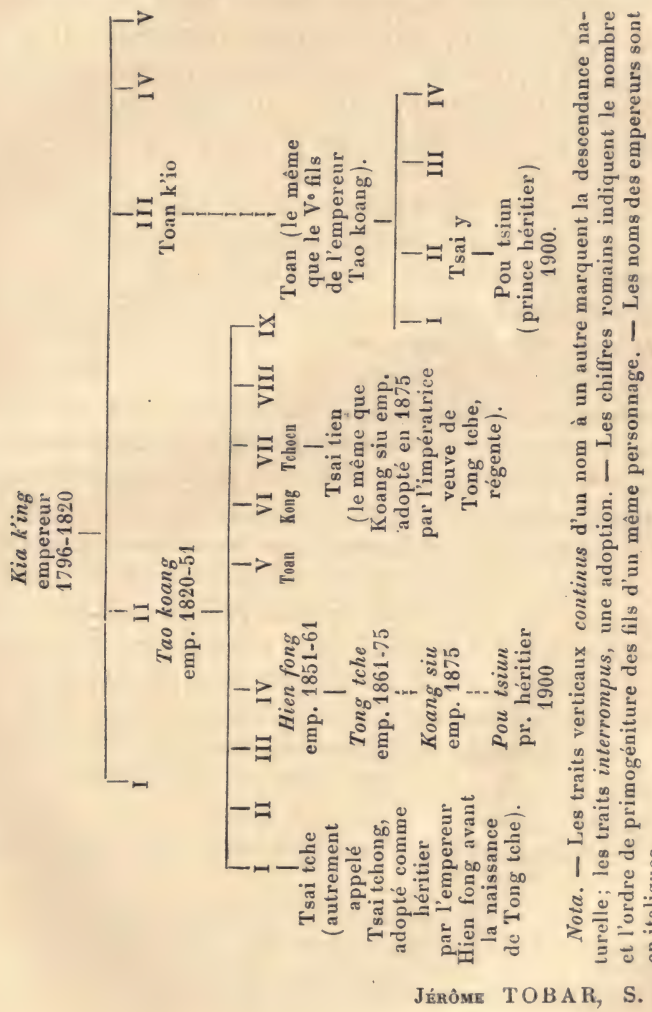

Nota. — Les traits verticaux *continus* d'un nom à un autre marquent la descendance naturelle; les traits *interrompus*, une adoption. — Les chiffres romains indiquent le nombre et l'ordre de primogéniture des fils d'un même personnage. — Les noms des empereurs sont en italiques.

JÉRÔME TOBAR, S. J.

REVUE DES LIVRES

Science et Religion. — Le R. P. Ortolan[1] continue de réfuter les demi-savants. A propos des cristaux, il montre la différence profonde qui les sépare des êtres vivants. Ceux-là se constituent et se développent par la juxtaposition de leurs parties; ils augmentent régulièrement, indéfiniment; ils atteignent, si les circonstances s'y prêtent, un volume énorme et ne connaissent pas de point d'arrêt définitif. Le vivant fait siennes les parties dont il se compose; il se les assimile par *intussusception*; tout y accuse une « idée directrice », un principe intérieur qui domine les forces mécaniques ou chimiques, les dirige dans leur travail aussi délicat que varié; enfin, vient un moment où il les abandonne à elles-mêmes : il meurt, signe évident qu'il vivait.

Mais il est des matérialistes que le mot d'évolution a hypnotisés. Quand des théories sont ainsi en désaccord avec le bon sens et greffées sur des faits mal interprétés, il suffit, pour en faire justice, de rendre palpable ce qu'elles contiennent d'illogique, pour ne pas dire d'absurde. L'auteur de **Matérialistes et Musiciens**[2], avec une pointe d'humour qui donne plus de piquant à son argumentation, demande à ses adversaires si les instruments de musique les plus excellents, bien moins compliqués, certes, que l'organisme de l'animal et le cerveau de l'homme, se sont formés automatiquement et ont atteint, d'eux-mêmes, leur perfection actuelle. Si rebattues que soient les objections précédentes, il n'était pas hors de propos d'y répondre. Quant aux rêves exposés par Figuier dans le *Lendemain d'une mort*, peut-être ne valaient-ils pas une réfutation. Lorsque ce vulgarisateur disert nous déclare que le chien est un candidat à l'humanité, qu'il deviendra plus tard un ange et, comme tous les autres êtres purifiés, retournera un jour se plonger dans le soleil pour le nour-

1. *Vie et matière ou Matérialisme et spiritualisme en présence de la cristallogénie*, par le R. P. Th. Ortolan, docteur en théologie, lauréat de l'Institut catholique, etc. Bloud et Barral. Prix : 60 centimes.

2. *Matérialistes et Musiciens*, par le R. P. Ortolan.

rir et l'aviver de sa substance éthérée, qui serait assez naïf pour prendre au sérieux notre conteur[1] ?

L'homme loyal comprend que l'esprit humain se trompe; il croit plus difficilement au charlatanisme. Voilà pourquoi, sans doute, M. Bertrand[2] ne doute pas de la sincérité du docteur Papus, quand celui-ci suggère les infaillibles moyens de devenir riche et même prophète par la vertu de l'émeraude. Sachons pourtant gré à M. Bertrand d'avoir, par de nombreuses citations, montré l'étroite parenté du spiritisme[3] et de l'occultisme moderne avec le merveilleux du paganisme, et d'avoir prouvé, pièces à l'appui, que, loin de respecter la religion chrétienne, comme ils le prétendent souvent, occultistes et spirites ne visent qu'à la détruire.

Il y a de l'ordre et de l'érudition dans l'exposé que nous trace M. Saubin[4] des croyances et des pratiques des Juifs. Ses citations sont, d'ordinaire, tirées des sources les plus authentiques. Par ces extraits, nous constatons que beaucoup de rabbins donnent à leurs coreligionnaires un double enseignement, l'un officiel, l'autre secret. Le dernier est emprunté à cet amas de traditions qu'on nomme le Talmud[5]. S'il faut ajouter foi à certains témoins juifs, il est parfois en contradiction avec le langage officiel de la synagogue et même avec les premiers principes de la morale et du droit naturel. Ah! si les Juifs et les francs-maçons, aux aguets, pouvaient relever dans l'enseignement des congréganistes la millième partie des méfaits autorisés par le Talmud, quels accents ne trouverait pas leur pudeur indignée?

Dans son traité sur la **liberté de conscience**[6], M. Canet discute d'un point de vue théologique plutôt que philosophique. C'est la liberté de la conscience catholique qu'il définit surtout et dont il trace l'histoire. Elle est, dit-il, « le droit qu'a l'âme

1. *La Fausse Science contemporaine et les mystères d'outre-tombe*, par le R. P. Ortolan.
2. *L'Occultisme ancien et moderne*, par L. Bertrand.
3. *La Religion spirite*, par L. Bertrand.
4. *La Synagogue moderne. Sa doctrine et son culte*, par A. Saubin.
5. *Le Talmud et la synagogue moderne*, par A. Saubin.
6. *Nature et histoire de la liberté de conscience*, par l'abbé G. Canet, docteur en philosophie et ès lettres de Louvain.

humaine de diriger sa vie religieuse sous la haute autorité de Dieu et de l'Église, et indépendamment de toute intervention du pouvoir politique ». Il est clair, d'ailleurs, que si les rationalistes, les Juifs et les protestants se souciaient vraiment de l'indépendance de l'esprit humain vis-à-vis de la force brutale, au lieu de se liguer contre l'Église, à l'heure actuelle, ils revendiqueraient pour elle les droits auxquels ils prétendent, et lui sauraient gré d'avoir, au cours de dix-huit siècles, affirmé par la voix de ses apôtres, par le sang de ses martyrs, la distinction des pouvoirs civil et spirituel.

Tandis que l'Église délivrait les consciences de la tyrannie du glaive, elle relevait les pauvres, les humbles, et comme le montre l'abbé Sabatier[1], elle faisait plus que toute autre société pour l'honneur et l'intérêt de l'ouvrier, car par ses leçons et l'exemple de ses membres, parfois les plus distingués, elle réhabilitait le travail manuel. Cette salutaire action de l'Église en faveur des déshérités de ce monde est encore exposée, çà et là, dans le petit livre de M. Ardant[2] sur le socialisme contemporain ou plutôt sur la question agraire; car ce dernier titre est plus exact que le premier. L'auteur désire que l'État s'inspire de l'exemple de l'Église, qu'il protège les petites propriétés familiales (*homestead*), qu'il maintienne ou rétablisse, en certains endroits, les biens communaux dont l'usufruit est réservé aux pauvres. Peut-être les théologiens adresseront-ils un reproche à M. Ardant. Ne va-t-il pas trop loin, en disant du capital qu'il est improductif, et en blâmant le prêt à intérêt? Pourquoi serions-nous plus sévères que l'Église?

Le distingué directeur de la *Quinzaine*[3] fait voir, avec sa souplesse de pensée et de diction habituelle, que l'Église ne gêne point la liberté des recherches scientifiques. Elle maintient, au contraire, contre la marée montante du scepticisme la méthode et les conditions qui leur sont indispensables. Ce ne sont pas seulement les catholiques, tels que M. Fonsegrive, qui déclarent

1. *L'Église et le travail manuel*, par l'abbé M. Sabatier, du clergé de Paris, docteur en droit canon.

2. *Le Socialisme contemporain et la propriété*, par G. Ardant.

3. *L'Attitude du catholique devant la science*, par G. Fonsegrive.

toute naturelle l'union de la science et de la religion. M. Paul Janet, que la philosophie vient de perdre, ne reconnaissait-il pas, peu de temps avant sa mort, que les agnostiques et les positivistes ne sont pas moins hostiles à la vraie science et à la philosophie spiritualiste qu'à la religion ? (*Principes de métaphysique et de psychologie*. Paris, 1897. T. I, p. 193-224.)

Dans le laboratoire des positivistes, les sciences les plus hautes, la philosophie surtout, se dissoudraient bientôt, comme la religion chrétienne dans les églises des réformés. Il suffit de parcourir le second opuscule de M. Fonsegrive[1] pour s'apercevoir combien est vide, et, au fond, peu originale, la religion prônée par M. Sabatier.

Il est des catholiques qui croient bien à tort servir la cause de la religion, en restreignant outre mesure le cercle de l'activité assignée par le créateur aux agents naturels de ce bas monde. Je crains que le Dr Hélot[2] ne soit de ce nombre. Dans son livre instructif et intéressant, il s'efforce de prouver que l'hypnostime, à tous ses degrés, est diabolique. S'il se bornait à dire que l'hypnotisme, dans la plupart des cas, est dangereux, et qu'il faut être bien sûr d'un médecin pour lui permettre d'en user, je n'y contredirais pas. Je serais également de son avis pour l'interprétation de certains faits extraordinaires. Mais, entre ces cas, scientifiquement attestés, et les cas ordinaires d'hypnotisme, la distance reste grande, et les raisonnements du disert docteur ne réussissent pas à la combler.

Dans une question tout aussi difficile à débrouiller, l'abbé Thomas[3] fait preuve de plus de réserve. « Je ne me reconnais pas le droit, dit-il, de condamner, au nom de la religion catholique, une certaine évolution des espèces inférieures, à la condition d'en excepter la genèse de l'homme et d'admettre que Dieu, soit à l'origine, soit à différents intervalles, ait donné aux germes primitifs, dont il est l'auteur, leur puissance d'évolution. »

Sur ce point, tous les savants qui croient à la spiritualité de l'âme humaine devraient s'accorder.

1. *Le Catholicisme et la religion de l'esprit*, par G. Fonsegrive.
2. *L'Hypnotisme franc et l'hypnotisme vrai*, par le Dr Ch. Hélot.
3. *Dieu auteur de la vie*, par l'abbé Thomas, vicaire général de Verdun.

Il est fâcheux que plusieurs, parmi les plus illustres, s'obstinent à nous parler de l'intelligence des animaux. Leur langage ne serait-il pas plus clair, plus rigoureusement juste, comme l'observe M. de Kirwan [1], s'ils substituaient au mot « intelligence » l'un des suivants : instinct, imagination, appétit et connaissance purement sensitive?

Les adversaires du miracle et les adversaires de l'inquisition sont en partie les mêmes, avec la différence que les derniers sont plus nombreux. Qu'ils lisent la dissertation de M. G. Romain [2], et ils répartiront peut-être avec plus d'équité les responsabilités entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil.

Que des abus aient eu lieu, rien d'étonnant : c'est la condition humaine.

Sur le problème du mal, l'abbé Constans [3] discute les objections avec ce talent qui lui a valu, pour d'autres travaux, les lauriers de l'Institut catholique de Paris. Tout occupé qu'il est d'exalter la bonté divine, il lui est arrivé, par mégarde, de transformer en thèses démontrées des opinions très contestables. Qu'il affirme, par exemple, que les enfants non baptisés jouissent, après leur mort, d'un certain bonheur naturel, il ne soulèvera aucune sérieuse objection. (Voir notre opuscule : *Opinions du jour sur les peines d'outre-tombe*, p. 25-28.) Mais il ajoute qu'une mère, en offrant son enfant à Dieu, lui obtient l'équivalent du baptême, dans les pays où l'Évangile n'a pas été promulgué. Cette conclusion, croyons-nous, est insoutenable. Il serait long de citer les conciles, les Pères, les théologiens, qui, d'une voix à peu près unanime, déclarent que le baptême étant nécessaire de *nécessité de moyen*, pour jouir de la vision de Dieu, il ne peut être suppléé que par le martyre ou l'acte de charité. (Voir l'Enchiridion-Denzinger, nn. 66, 678, 742 ; — S. Thomas. *Summa theol.*, III, q. 68, a. 3; quodlib., 6,1,4.) En parlant ainsi, nous n'avons garde d'oublier que le baptême étant une loi positive, n'oblige qu'après sa promulgation ; mais les théologiens de toutes les écoles

1. *L'Animal raisonnable et l'animal tout court*, par C. de Kirwan.
2. *L'Inquisition. Son rôle religieux, politique et social*, par G. Romain.
3. *Le Mal. Sa nature, son origine, sa réparation*, par l'abbé Constans, docteur en théologie, lauréat de l'Institut catholique de Paris.

estiment que l'Évangile est promulgué, depuis plusieurs siècles, dans tout l'univers ; et puis, l'on ne voit point pourquoi le petit Zoulou serait, à cet égard, plus privilégié que le petit Parisien.

Quand M. Courbet[1] conclut que « si l'incarnation est possible, elle est », il ne prétend pas contester que « l'union de la nature divine avec la nature humaine est, par excellence, l'acte libre et gratuit de l'infinie bonté ». Son unique souci est d'en faire ressortir les convenances, en dégageant les analogies de certains faits naturels avec le mystère de l'incarnation. Il n'était pas plus difficile, par exemple, au Verbe de revêtir la nature humaine qu'à notre pensée de se rendre sensible dans la parole ou l'écriture. Loin de rompre, en se faisant homme, l'harmonie continue qui grandit par degrés dans l'univers, il la complétait, au contraire, et lui donnait un admirable couronnement.

Attristés par les ravages que fait autour de nous la libre pensée, nous nous tournons avec plus de sympathie vers ces peuples d'Orient, sur qui la vieille foi garde encore son empire, et qui sont séparés de nous, par des motifs politiques ou des malentendus, plutôt que par des divergences dogmatiques. Pourquoi ce retour serait-il toujours inutilement espéré ? Nous regrettons que le distingué professeur de Saint-Sulpice, M. l'abbé Gondal[2], dans sa très intéressante esquisse historique, n'ait point fait ressortir les obstacles à l'union et les moyens de les écarter. Le jour où les principaux partisans de l'Église grecque étudieront, sans parti pris, les causes de leur séparation de l'Église catholique, leurs ressentiments et leur défiance à l'égard de celle-ci feront place à des dispositions plus équitables.

Le livre de M. Bréhier[3] sur le schisme oriental est un de ceux qui, à notre connaissance, en indiquent le mieux les origines. Michel Cérulaire, surtout, est étudié avec une rare sagacité. Le critique analyse ses idées, son caractère, son « orgueil immense »

1. *Convenance scientifique de l'Incarnation*, par P. Courbet, ancien élève de l'École polytechnique.

2. *L'Église russe*, par F.-L. Gondal, S.-S., professeur d'apologétique et d'histoire au séminaire Saint-Sulpice.

3. *Le Schisme oriental du XIe siècle*, par L. Bréhier, professeur agrégé d'histoire au lycée de Reims. Paris, E. Leroux, 1899. In-8, pp. 312.

et son « impitoyable volonté ». Là est, selon lui, la vraie cause du schisme. Photius avait vivement attaqué le dogme selon lequel le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Quand Cérulaire aura solennellement rompu avec le Pape, les théologiens grecs feront du même dogme un de leurs principaux griefs.

M. Bréhier croit que les Grecs et les Latins avaient, à cette époque, « deux conceptions distinctes et irréductibles du mystère de la Trinité ». Pour le prouver, il oppose quelques passages de saint Jean Damascène à des textes de saint Ambroise et de saint Augustin. Il en résulte, à l'entendre, que, pour les Grecs, le Saint-Esprit procède du Père seul.

Nous croyons, au contraire, que la doctrine des Pères grecs sur la procession du Saint-Esprit, identique pour le fond à celle des Latins n'en diffère que par les termes. Ainsi que l'observe le docteur Jungmann[1], dans son Traité si clair et si substantiel *de Deo uno et trino*, les Pères grecs se servent souvent des expressions suivantes : L'Esprit-Saint procède du Père par le Fils, (ἐκ τοῦ Πατρὸς διὰ τοῦ υἱοῦ); le Père est le principe (ἀρχὴ) et le Fils la cause (αἰτία) de l'Esprit-Saint.

En affirmant que le Saint-Esprit procède *du* Père *par* le Fils, ils ne nient pas qu'il ne tire aussi son origine du Fils. Tout au contraire. Seulement, suivant le génie de la langue grecque, ils veulent marquer, en employant, dans le premier cas, la particule ἐκ que le Père est le principe sans origine, qui communique au Fils sa nature. Dans le second cas, ils expriment que le Fils, ayant reçu sa nature du Père, forme, grâce à lui et avec lui, un principe unique qui opère le Saint-Esprit.

La même doctrine ressort du sens qu'ils attachent aux termes de principe (ἀρχὴ) et de cause (αἰτία). Par le premier mot, les Latins entendent un principe quelconque dans son acception la plus large. Les Grecs réservent ce nom au *principe primitif* de la *procession divine*. Et ils donnent le nom de cause au Fils qui n'est pas un *principe* sans origine, puisqu'il reçoit sa vertu spirative du Père. La place nous manque ici pour justifier par des exemples ces explications. (Voir *Études*, 5 novembre 1898, p. 373-374.)

Comme il s'agit ici d'un problème théologique, le distingué professeur de l'Université est excusable de s'être mépris. Quel-

1. *Institutiones Theologiæ specialis. Tractatus de Deo uno et trino*, auctore B. Iungmann. Ratisbonne, F. Pustet, 1899. In-8, pp. 380.

ques autres vues, sur des points d'ailleurs moins importants, nous semblent aussi contestables.

On voit qu'en faisant peser sur Cérulaire la responsabilité du schisme d'Orient, l'auteur n'était point guidé par le souci de défendre l'Église romaine. Loin d'y perdre, aux yeux de maints lecteurs, sa démonstration, d'ailleurs nourrie de faits, n'en paraîtra que plus convaincante. François Tournebize, S. J.

Franc-maçonnerie. — L'auteur de ce nouveau livre contre la franc-maçonnerie est un penseur et un patriote. Son ardent amour pour la France, qu'il proclame par le nom de guerre Francisque des Francos[1], se manifeste et éclate, pour ainsi dire, à chaque page.

Aux yeux de l'auteur, la franc-maçonnerie actuelle en France n'est que l'ancienne ligue protestante et huguenote, continuant à travers les siècles son action anticatholique et antifrançaise. Autrefois, elle agissait à ciel ouvert, se révoltant et combattant les armes à la main pour conquérir le pouvoir et mettre sur le trône de France un roi protestant. Depuis la révocation de l'édit de Nantes, la ligue huguenote s'est mise à comploter dans l'ombre en s'identifiant à la franc-maçonnerie qui est, on le sait, d'origine protestante et étrangère (le rite écossais nous le dit par son nom même).

Voilà, en dépit de quelques arguments historiques peut-être contestables, une pensée vraie et féconde, qui explique un grand nombre de faits, avant, pendant et depuis la grande Révolution.

Dans une série de chapitres, M. des Francos prouve l'identité de la ligue huguenote et du parti maçonnique actuel : même caractère, mêmes tendances, même tactique.

L'une des manœuvres perfides des sectaires modernes, comme de leurs devanciers, consiste à accuser avec violence les catholiques de faire ce qu'ils font impudemment eux-mêmes. Ils accusent les catholiques d'hypocrisie et de tartuferie; et eux-mêmes se cachent, se déguisent, n'osant pas même se donner comme francs-maçons; ils nous accusent de mêler la religion à la politique, et eux-mêmes font de la libre pensée et de la lutte antireligieuse l'essence même de leur politique; ils accusent leurs adver-

1. *Déchirons les voiles du Temple et bas les masques*, par Francisque des Francos. Paris, Amat, 1899. In-12, pp. 223. Prix : 2 fr. 50.

saires de comploter, et eux-mêmes ne sont arrivés au pouvoir que par la Révolution et le complot; ils accusent l'Église d'intolérance[1], et, devenus les maîtres, ils se montrent odieusement intolérants.

Arriverons-nous à secouer le joug de la tyrannie maçonnique ? ou bien *la défaite de la France catholique est-elle définitive et irrémédiable*? (Ch. XXI.) Les difficultés d'une résurrection semblent si grandes, dit notre auteur, que l'on en est presque déconcerté. Cependant le souvenir des luttes passées, l'instinct de conservation d'un grand peuple, le réveil étonnant de patriotisme qui se produit, pourraient porter les vrais Français à une offensive vigoureuse contre leurs oppresseurs et les mener au triomphe. C'est la *vision d'espérance* après le cri d'alarme. Puisse-t-elle se réaliser !

M. Louis Dasté[2] est un des publicistes les mieux au courant de toutes les questions maçonniques. M. François Coppée, l'illustre poète et académicien, le félicite de son œuvre en ces termes : « Votre petit livre est excellent. Le meilleur moyen de combattre la franc-maçonnerie et de détruire son influence néfaste, c'est de la faire connaître... Éclairons les ténèbres où se cachent ces oiseaux de nuit, chassons de leurs sombres nids cette bande de malfaisants hiboux. C'est aujourd'hui le devoir de tous les bons Français. » M. Dasté accomplit ce devoir de bon Français en nous éclairant d'abord, avec de nombreux documents à l'appui, sur l'*état actuel de la franc-maçonnerie* en notre pays, ses différents rites, son organisation, le nombre des loges et des ff.·., etc. Puis il nous montre l'action néfaste de la secte et ses desseins à l'heure présente. Il nous fait voir dans les francs-maçons, en

1. Les catholiques belges, au pouvoir depuis longtemps, ont-ils jamais songé à faire des lois contre la liberté de réunion ou d'association des socialistes?... des lois pour exclure des emplois publics les libres penseurs?... des lois pour charger d'impôts extraordinaires les loges maçonniques? Rien de semblable, absolument rien; et l'Université, libre penseuse et maçonnique, de Bruxelles continue à fonctionner librement. — Voilà la tolérance des catholiques au pouvoir. — Qu'on nous laisse en France les libertés que les catholiques belges accordent à leurs adversaires politiques et nous seront très contents.

2. *La Gangrène maçonnique*, par Louis Dasté, avec une lettre de François Coppée et trois dessins de Forain et Caran d'Ache. Paris, Pierret. In-12, pp. 205. Prix : 1 fr, 25.

citant leurs propres paroles, les discussions et décisions de leurs loges, des ennemis de la *lumière* ; des ennemis de la *liberté d'association* : la congrégation laïque du G .·. O .·. et ses affiliées doivent seules avoir le droit d'exister ; des ennemis de la *propriété* : les francs-maçons actuels versent de plus en plus dans le collectivisme ; des ennemis de la *liberté de conscience ;* des ennemis de la *sécurité nationale* ; des ennemis de la *patrie*.

Nous souhaitons que le livre de M. Dasté, qui fait amplement la preuve de tous ces attentats de la secte maçonnique, soit beaucoup lu et répandu, afin d'unir de plus en plus « tous les vrais Français de France contre les complices conscients ou inconscients des ennemis de la Patrie ». Emmanuel Abt, S. J.

Médecine et Morale. — M. le Dr Surbled[1] vient d'augmenter la liste déjà longue de ses ouvrages d'un livre qui est à la fois un acte de courage et de clairvoyance sociale. Dernièrement, en septembre 1899, des médecins réunis à Bruxelles, dans une *Conférence internationale*, s'accordaient à appeler la morale au secours de l'hygiène pour combattre les désastreux effets de l'inconduite. Le livre du Dr Surbled, **la Vie de jeune homme**, répond à ce vœu. Sans dissimuler les difficultés de la continence pour le jeune homme, il en montre la possibilité et la nécessité. Elle est nécessaire non seulement pour la santé physique et morale, mais elle seule assure l'honneur et la dignité de la vie. Le jeune homme trouvera dans la fuite des excitations malsaines, dans un travail réglé et soutenu, dans l'usage des moyens surnaturels offerts par la religion, on peut ajouter dans l'application aux œuvres de zèle qui lui apprendront de bonne heure le sérieux de la vie, une sauvegarde contre les défaillances de la nature.

Nous souhaitons de voir ce livre, non seulement entre les mains des jeunes gens aux prises avec les luttes de la vertu, mais aussi entre les mains des pères de famille et de tous ceux qui ont à cœur la préservation de la jeunesse. Lucien Roure, S. J.

Hagiographie. — L'auteur venait à peine de terminer ce livre[2] quand la mort a arrêté sa plume et donné le repos au bon travail-

1. *La Vie de jeune homme*, par le Dr Surbled. Paris, Maloine, 1900. In-18, pp. vi-160. Prix : 3 francs.

2. *Les Grands Saints de France et leurs amis*, par Charles d'Héricault. Paris, Bloud et Barral, 1900. 1 vol. in-18, pp. xii-337.

leur que fut M. Charles D'HÉRICAULT. Il serait difficile de finir une vie de chrétien sur une œuvre plus sainte, plus charmante et plus française. Elle est la troisième, et malheureusement la dernière, d'une série commencée avec les *Amis des Saints* et continuée avec les *Mères des Saints*. Ces titres seuls indiquent le point de vue auquel se plaçait l'auteur. Il voulait faire ressortir tout ce qu'il y a de puissance dans la sainteté pour attirer l'humanité vers les hauteurs, par ce que l'on a appelé « la douceur du Christ ». Ce dernier volume n'a pas d'autre but. On dit souvent que le catholicisme tend au despotisme moral et social, qu'il agit par la contrainte et ne prêche que le sacrifice de tout sentiment naturel. Voici le Christ qui réalise dans ses saints la parole qu'il a dite de lui-même : « Apprenez de moi que je suis doux. » Et c'est par cette expansion au dehors d'une charité pleine de tendresse, que les saints ont triomphé de toutes les barbaries et jeté les bases de la civilisation chrétienne. L'auteur, comme il le dit lui-même, « rétrécit aujourd'hui le cercle de sa vision », et il borne à la France une étude, qui trouverait, du reste, son application partout où les saints ont passé. Il ne recherche pas si d'autres contrées ont eu d'aussi grands et de plus grands saints que nous. Mais il lui semble que les nôtres ont porté dans la sainteté quelque chose de « cette âme gentille et douce, généreuse, crédule à la tendresse, facile au dévouement, emportée vers l'apostolat, chevaleresque » en un mot, qui est l'âme de la France.

Cette action de la douceur dans la sainteté se fait sentir dans notre histoire à travers trois périodes, dont l'une est la période de conquête, l'autre le Moyen âge, et la troisième, plus rapprochée de nous, celle qui a suivi la Renaissance. C'est la division que l'auteur a adoptée. Elle suffit au but qu'il se proposait.

La douceur du Christ a comme une milice d'avant-garde, qui se range derrière saint Martin. Le grand thaumaturge la fait connaître, il en est le champion et il la défend à coup de miracles. Prétextat, de Rouen, représente devant Chilpéric et devant Frédégonde la douceur qui résiste à quiconque veut abuser de son autorité contre l'Église. Cette douceur améliore le sort des esclaves, des petits et des opprimés. Elle fait naître le respect du mariage, de la vie, de la virginité, de la piété. Les rois chevelus, parfois si durs en apparence, se laissent pénétrer par cette douceur. Le roi Gontran les représente dans leur fougue, leur

irritabilité, leur sensibilité, leurs fautes et leur repentir. « Il était humble et doux envers ses propres gens et de bonne volonté aux étrangers paisibles. »

Au septième siècle, saint Amand, saint Éloi, saint Auber sont les instruments du Christ auprès des rois et des peuples. Sous les Carlovingiens, c'est Charlemagne lui-même qui donne l'exemple de cette douceur unie à la justice.

Au Moyen âge, la douceur du Christ est représentée par un moine, un roi, un évêque. Le moine, c'est saint Bernard, dont l'étonnante puissance sur son siècle vient de l'humilité et de la douceur. Le roi, c'est saint Louis, idéal réalisé sur le trône de cette vertu à laquelle on ne résiste pas. Les Sarrasins eux-mêmes en subissent la séduction, et Louis, pour écrire à ses amis, n'a qu'une formule : « Louis de Poissy à son cher ami, salut. » Enfin l'évêque, c'est saint Anthelme qui se réfugie dans le cloître et se voit obligé d'en sortir pour monter sur le siège de Belley, où il lutte contre le marquis d'Italie et finit par triompher de l'ancêtre de celui qui s'est fait roi de Rome.

Après la Renaissance, durant laquelle les conquêtes des grands saints avaient été si violemment disputées, la douceur du Christ nous apparaît avec François de Sales, Vincent de Paul et François Régis. Et elle triomple de l'orgueil, de l'esprit de révolte, de l'hérésie.

Comme dans les autres œuvres de l'auteur, on retrouve dans celle-ci, avec un grand charme de style, l'art de peindre un homme ou une époque, au moyen d'un trait, d'une anecdote qui les caractérise. Une connaissance profonde de notre histoire nationale permettait à M. Charles d'Héricault de choisir ainsi ce qu'il y avait, dans nos annales, de vraiment caractéristique de la douceur du Christ s'épanouissant dans nos saints. Et nous avons ainsi un ouvrage d'histoire en même temps que de piété. C'est le double but que se proposait l'auteur. Il voulait continuer son œuvre et nous faire admirer dans les saints plus rapprochés de nous cette même douceur conquérante. Nous l'aurions vue aux prises avec le génie révolutionnaire, et le tableau de notre histoire eût été complet. Dieu n'a pas voulu laisser finir son œuvre par cet homme, qui portait en lui-même cette douceur, dont il aimait à peindre le charme dans les autres. Mais M. Charles d'Héricault ne pouvait mieux finir une vie, déjà longue, de labeur chrétien,

que par ce livre, qui est, comme il l'écrit à la dernière page « une œuvre de patriotisme, de logique et d'espérance ».

Hippolyte Martin, S. J.

Histoire littéraire. — L'activité scientifique des universités de toute langue amène de nos jours un renouvellement perpétuel des instruments de travail. Témoin cette histoire de la littérature romaine[1], inachevée encore et déjà en cours de réédition.

Trente ans se sont écoulés depuis l'apparition du livre de Teuffel (1870). Il n'existait pas alors, pour les latinistes, de meilleur répertoire que ce livre, utile par sa bibliographie, mais d'une valeur esthétique médiocre, où les pages les moins satisfaisantes sont précisément celles qui traitent des chefs-d'œuvre. Le règne d'Auguste tient en cent cinquante pages de la traduction française. Et voici qu'à cette même période M. Schanz ne consacre pas moins de trois cent soixante pages, d'un style beaucoup plus dense. Non seulement la quantité de matériaux a plus que triplé, mais, ce qui importe davantage, la qualité est bien supérieure.

L'auteur se proposait un double but : retracer, dans un texte facile à lire, l'histoire de la littérature romaine, et fournir des indications pour l'étude des problèmes que soulève cette histoire. On peut dire qu'il a pleinement réussi. Le texte renferme des analyses fidèles, et des jugements remarquables par le goût et l'équité. On sent que tout a été mûri au contact des œuvres antiques, et que tous les mots ont passé au crible d'une critique exacte. D'ailleurs, l'activité intellectuelle du peuple romain se reflète ici tout entière : à côté des poètes et des orateurs, nous trouvons, étudiés avec beaucoup de soin, de grands érudits comme Verrius Flaccus et des architectes comme Vitruve. Les travaux géographiques d'Agrippa offrent l'occasion d'une digres-

1. *Geschichte der römischen Litteratur bis zum Gesetzgebungswerk des Kaisers Justinian* « Histoire de la littérature romaine jusqu'à l'œuvre législative de l'empereur Justinien », von Martin Schanz, ord. Professor an der Universität Würzburg. München, C.-H. Beck. — Erster Theil : die römische Litteratur in der Zeit der Republik. Lex-8, pp. xviii-422, 1898. 7 m. 50. Zweiter Theil : die R. L. i. d. Z. der Monarchie bis auf Hadrian. Erste Hälfte : die augustische Zeit., pp. xii-372, 1899. 7 marcs. (2te Aufl.) — Dritter Theil : die Zeit von Hadrian (117 n. Ch.) bis auf Constantin (324 n. Ch.), pp. xx-410, 1896. (1te Aufl.)

sion intéressante sur la célèbre table de Peutinger, conservée au musée de Vienne. En général, après avoir présenté dans leur milieu naturel les monuments littéraires de Rome, on nous fait suivre leur fortune à travers tout le moyen âge jusqu'à nos jours, et cette littérature posthume n'est pas la partie la moins neuve du livre.

Quant à la richesse bibliographique, elle tient du prodige. Les menues dissertations et les articles de revues allemandes ou étrangères y entrent pour une bonne part. A voir l'ampleur de ces listes, on pourrait soupçonner l'auteur d'avoir accueilli les matériaux sans beaucoup de choix. Mais non : si les ouvrages sérieux s'y trouvent presque toujours à leur place, par contre, on y cherchera vainement les travaux sans valeur. Il est clair qu'une vie d'homme n'aurait pas suffi à débrouiller tant de documents, et quand M. Schanz renvoie à ses nombreux collaborateurs une part de mérite, nous savons bien qu'il fait œuvre de justice. Mais ceci ne diminue en rien la gloire de l'auteur principal. C'était déjà une tâche énorme que d'écrire ces notices si précises, et de mener une enquête personnelle sur tant de points où s'accumule une littérature immense. Nous ne pouvons que signaler au hasard des questions approfondies dans ce livre : sources des *Géorgiques* (IIe part., 1er fasc., p. 44 *sqq.*); valeur de Cruquius, commentateur d'Horace (*Ib.*, p. 126); authenticité des *Héroïdes* d'Ovide (p. 201 *sqq.*). M. Schanz ne croit pas devoir reprendre l'examen du système de Landgraf, attribuant à Pollion la composition du *de Bello Africano* : considérant le débat comme clos désormais, il écarte simplement cette hypothèse. Dans les questions d'écoles qui, au temps de César ou d'Auguste, partageaient les esprits, il nous montre l'action de deux tendances profondes : selon qu'on est homme de raison ou homme de tradition, l'on est en grammaire partisan de l'*analogie* ou de l'*anomalie*, on s'attache pour la rhétorique à Apollodore de Pergame ou à Théodore de Gadara; pour le droit, à Labéon ou à Capiton. Au fond, c'est la même querelle qui se reproduit, sous plusieurs noms, dans les domaines les plus divers. La première école, plus systématique, est aussi plus féconde; si l'autre n'a rien créé, elle a du moins rendu à sa rivale le service de la surveiller de près et de l'obliger constamment à fortifier ses positions. Voilà une de ces idées d'ensemble par lesquelles l'auteur a percé de larges avenues de lumière dans le dédale des noms et des textes.

Dirons-nous qu'à la lecture les objections ne surgiront pas, plus ou moins graves selon les esprits ? Personne ne le croirait. Avouons, pour notre part, que le goût teutonique nous paraît un peu rude envers Virgile (p. 59, 60; 94, 95.) A défaut de cette poésie jaillissante que recèlent les poèmes homériques, l'*Énéide* a des qualités de mesure et de délicatesse que goûtent particulièrement nos races latines. Pour être parfaitement juste envers le personnage d'Énée, il serait bon de le replacer dans son milieu, comme a fait, entre autres, M. Boissier[1], et de mettre en ligne de compte la profonde vérité historique de cette peinture toute romaine. Par contre, nous serions tenté de trouver un peu excessifs les éloges décernés à Properce (p. 181, 182). Pour quelques pages parfaitement belles, combien en est-il que nous gâte le fatras mythologique! M. Schanz est sévère — je le sais — à ceux qui n'admirent pas le grand élégiaque. Mais pour l'admirer, faut-il donc méconnaître ce qui manque trop souvent à sa langue laborieuse et indécise ?

Parmi tant d'ouvrages de vulgarisation, cités dans les notes, je m'étonne de n'avoir pas rencontré celui de M. V. Cucheval sur l'éloquence romaine après Cicéron. Mais, en général, la bibliographie française est très soignée. — Une table et un index, joints à chaque volume, permettent, malgré l'abondance de biens, de trouver assez facilement ce qu'on désire.

Nous nous sommes attaché particulièrement au premier fascicule de la deuxième partie, comprenant le règne d'Auguste. On nous promet, pour cette année, le deuxième fascicule, allant jusqu'au temps d'Hadrien. La troisième partie (d'Hadrien à Constantin) existe déjà en première édition. Une quatrième et dernière partie doit s'étendre jusqu'à Justinien. Souhaitons qu'elle ne se fasse pas trop attendre. Adhémar D'ALÈS, S. J.

1. *Religion romaine*, t. I, p. 242 *sqq*.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mars, 12. — **A la Chambre,** distribution du rapport de M. Aynard sur le projet de loi portant obligation pour les candidats aux fonctions publiques d'avoir passé leurs dernières années d'études dans un établissement de l'État. M. Aynard conclut au rejet, après un examen de la loi, qu'il faut lire dans son texte.

— **Les présidents de l'État libre d'Orange et du Transvaal** adressent au gouvernement anglais des propositions de paix, sous condition de reconnaître l'indépendance des deux pays. Lord Salisbury répond par un refus de toute condition.

14. — **A Toulouse,** mort subite du T. R. P. Didon, le dominicain bien connu, prieur d'Arcueil et de deux collèges à Paris.

— **A Londres,** on apprend que le généralissime Roberts est entré hier à Bloemfontein, évacuée par les Boers.

15. — **La Commission de la Chambre**, chargée d'examiner le projet de loi proposant la modification de l'article 204 du Code pénal, réprimant les manifestations des ministres du culte contre l'autorité publique, repousse la proposition du gouvernement par 7 voix contre 4.

— **Au Sénat**, M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, déclare que les nations européennes, priées par les Boers d'intervenir pour la paix en réclamant l'indépendance des deux Républiques, n'avaient pu le faire, parce que l'Angleterre avait déclaré qu'elle tiendrait pour peu amicale toute intervention faite sur cette base.

16. — **A la Chambre,** adoption d'une modification au règlement proposée par M. Rouvier. Dorénavant, les amendements au budget ne seront pas admis après les trois premières séances qui suivront la distribution du rapport concernant le chapitre visé. M. Berthelot a fait voter une addition, qui interdit de proposer une augmentation de dépenses sous forme d'amendement ou d'article additionnel au budget.

18. — **Dans l'Ain,** M. Giguet, radical, est élu sénateur en remplacement de M. Mercier, décédé.

— **Dans la Loire-Inférieure,** le comte de Juigné, catholique, est élu sénateur, en remplacement de M. Guibourd de Luzinais, décédé.

— **A Pau** (Basses-Pyrénées), M. de Gontaut-Biron, catholique, est élu député, en remplacement de M. Quintaa, élu sénateur.

— **A Tarbes** (Hautes-Pyrénées), M. Dasque, radical socialiste, est élu député, en remplacement de M. Pédebidou, élu sénateur.

21. — **La Commission parlementaire**, chargée d'examiner le projet de loi sur les associations, adopte un texte qui, sans être celui du gouvernement, arrive comme lui à la suppression des congrégations religieuses.

22. — **Le Maroc** ayant protesté contre l'occupation d'In-Salah par nos troupes, des pourparlers sont engagés et deux croiseurs sont envoyés d'urgence dans les eaux de Tanger.

23. — **A la Chambre**, distribution d'un projet de loi, déposé par M. Henri Brisson, qui, sous le nom de liquidation des biens des congrégations, en réclame la nationalisation en faveur d'une caisse de retraite pour les travailleurs.

25. — **Dans le Lot**, M. Delport, radical, est élu sénateur, en remplacement de M. Talou, décédé.

— **A Vesoul** (Haute-Saône), M. Fachard, républicain nationaliste, est élu député, en remplacement de M. Bontemps, élu sénateur.

— **A Chambéry** (Savoie), M. Chambon, radical, est élu député, en remplacement de M. Perrier, élu sénateur.

— **A Yvetot** (Seine-Inférieure), M. Quesnel, républicain nationaliste, est élu député, en remplacement de M. de Montfort, élu sénateur.

Paris, le 26 mars 1900.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LES

PROJETS DE LOI SUR LES ASSOCIATIONS

II. — L'ÉCOLE AUTORITAIRE

I

M. Georges Trouillot, rapporteur de la Commission de la loi d'association, s'exprime ainsi, dans un travail d'ensemble que ses collèges lui avaient demandé sur les nombreux projets déjà parus en vue de réglementer cette grave et délicate matière : « Personne ne doute que la présence des congrégations religieuses n'ait gravement compliqué la solution du problème de la liberté d'association, et que le perpétuel conflit entre ceux qui voient dans l'expansion des congrégations un danger pour la société civile, et ceux qui réclament pour elles, à défaut de privilèges, les avantages sans limites de la liberté, ne soit la véritable cause de l'avortement des efforts essayés jusqu'à ce jour pour réformer cette partie si importante de la législation. »

Cette remarque est juste : là est bien le nœud de la question.

Faut-il assimiler les congrégations religieuses aux associations proprement dites, les englober dans la même loi, large et généreuse ? ou bien faut-il prendre, vis-à-vis de cette catégorie de groupements sociaux, des précautions spéciales, et, tant au point de vue de la formation qu'au point de vue du fonctionnement, leur imposer des lois d'exception ? Tel est le point précis où viennent se heurter, d'une façon irréconciliable, les systèmes et les prétentions en présence.

Aussi est-ce le régime légal demandé pour les congrégations qu'il convient d'avoir en vue quand il s'agit d'opérer le classement rationnel des nombreuses propositions faites, au cours des trente dernières années, relativement au droit d'association. Depuis 1871, on compte jusqu'à trente-deux projets, sortis soit de l'inspiration gouvernementale, soit de l'initiative parlementaire, soit du travail des commissions, et

qui se sont produits devant nos assemblées parlementaires. Encore, pour s'en tenir à ce chiffre, faut-il laisser de côté les études demeurées inachevées au sein des commissions, et ne faire état que des textes dont un rapport a présenté aux Chambres la formule définitive[1].

Parmi ces trente-deux propositions, dix établissent nettement la liberté d'association sans aucune distinction entre les congrégations religieuses et les associations laïques; les autres réclament contre les religieux des mesures spéciales de restriction. Nous avons fixé à l'année 1883 l'époque approximative où l'école libérale, celle qui veut qu'il n'y ait pour personne ni privilège ni défaveur, avait vu s'évanouir ses chances de succès. Passé cette date, quelques propositions surgissent encore qui maintiennent le principe de l'égalité dans la liberté; mais elles sont rares et comme noyées dans le flot des projets adverses. Ce sont les propositions Cunéo d'Ornano, Lemire, Duchâtel et Reybert.

Nous ne les analyserons pas en détail; pour le fond et dans les lignes principales, elles reproduisent les idées des trois grands projets libéraux, Berthault, Dufaure et Jules Simon, que nous avons précédemment étudiés.

1. En voici l'énumération par ordre de date :

1°) Proposition Tolain, Lockroy, Floquet, Brisson et plusieurs de leurs collègues, du 8 mars 1871 ;

2°) Projet délibéré par la Commission chargée de l'examen de cette proposition, et rapporté par M. Berthault, le 14 décembre 1871 ;

3°) Proposition Naquet, Barodet, Louis Blanc, Clémenceau, Floquet, Lockroy et plusieurs de leurs collègues, du 23 mars 1876;

4°) Proposition Cantagrel, 16 janvier 1877 ;

5°) Proposition Louis Blanc, Naquet, Lockroy, Floquet, Clémenceau et plusieurs de leurs collègues, 1er juin 1878;

6°) Nouvelle proposition Cantagrel, 18 mars 1879;

7°) Proposition Marcel Barthe, 27 novembre 1879;

8°) Amendement Brisson, 18 mars 1880;

9°) Proposition Dufaure, 17 juin 1880;

10°) Proposition Gâtineau, 6 décembre 1881 ;

11°) Proposition Waldeck-Rousseau, Martin-Feuillée et Margue, 11 février 1882;

12°) Proposition Jules Roche, Barodet, Beaugrand, Salis, Gâtineau, Raspail, Mathey, Lockroy, Peytral, Pelletan et plusieurs de leurs collègues, 11 février 1882;

13°) Rapport de M. Jules Simon sur la proposition Dufaure, avec projet modifié, déposé au Sénat le 17 juin 1882;

14°) Proposition de M. Georges Graux, du 4 décembre 1882;

Comme le projet Jules Simon, beaucoup moins large que les autres, surtout en ce qui concerne la vie et le fonctionnement de l'association, les propositions Duchâtel et Reybert, limitaient aux actes de pure administration le pouvoir des représentants de l'association ; celle-ci ne pouvait posséder que des valeurs mobilières, sous forme de rentes sur l'État, et les immeubles nécessaires à son but. Elle ne jouissait de droits plus larges qu'en cas d'admission à la personnalité civile par une loi. C'est pour ainsi dire un système intermédiaire entre celui de la vraie liberté et celui de la dépendance.

Les propositions Cunéo d'Ornano, limitées d'abord à la simple abolition de la législation restrictive du code pénal, puis complétées et précisées dans une rédaction plus étendue, présentent deux particularités : la première de n'exiger, pour la création de l'association, absolument aucune formalité, pas même la déclaration préalable[1] ; la seconde de faire

15°) Projet de loi de M. Waldeck-Rousseau, du 27 octobre 1883.

16°) Proposition du comte Duchâtel, du 25 mai 1886 ;

17°) Proposition de M. Cunéo d'Ornano et plusieurs de ses collègues, du 8 juin 1886 ;

18°) Proposition Marmonnier, du 3 avril 1888 ;

19°) Proposition de loi de M. Floquet, du 5 juin 1888 ;

20°) Proposition de M. René Laffon et d'un grand nombre de ses collègues, du 12 juillet 1888 ;

21°) Nouvelle proposition Cunéo d'Ornano, du 16 novembre 1889 ;

22°) Proposition Reybert, du 22 février 1890 ;

23°) Proposition de M. Goblet au Sénat, le 21 décembre 1891 ;

24°) Proposition de MM. Fallières et Constant, du 16 janvier 1892 ;

25°) Proposition de M. Lemire, du 24 avril 1894 ;

26°) Nouvelle proposition Cunéo d'Ornano, du 24 avril 1895 ;

27°) Rapport de M. Goblet, du 9 novembre 1895, sur ces deux propositions, avec présentation d'un texte nouveau ;

28°) Reproduction de la dernière proposition de M. Cunéo d'Ornano, le 19 juin 1898 ;

29°) Proposition de M. Charles Gras et de plusieurs de ses collègues, le 24 novembre 1898. (Texte du rapport de M. Goblet) ;

30°) Reproduction par M. Lemire de sa proposition précédente, le 25 novembre 1898 ;

31°) Projet de M. Charles Dupuy, modifié par le Conseil d'État, le 8 juin 1889 ;

32°) Projet actuel du gouvernement, du 14 novembre 1899.

1. En 1895, M. Goblet supprimera, lui aussi, dans son projet de loi, non seulement l'*autorisation*, mais la simple *déclaration* préalable, en s'appuyant sur ce dilemme : ou l'association commettra des délits, et la police les pour-

résulter la personnalité civile de la seule déclaration de l'association, qui peut ensuite librement acquérir, sans autre limitation que celle d'un hectare par tête d'associé.

Les propositions Lemire envisagent également la personnalité civile à un point de vue original. La personnalité sera accordée par décret, mais elle aura pour effet de restreindre, au lieu de l'étendre, la capacité civile. Les associations qui l'auront obtenue n'en tireront d'autre bénéfice que de pouvoir se former pour une durée indéfinie, et d'échapper aux demandes de dissolution émanées de la volonté d'un seul membre. Elles ne pourront plus, en revanche, et au contraire des associations libres, acquérir que dans les limites nécessaires à leur but[1].

De plus, toutes les associations de moins de vingt membres, ou dont les membres ne se réunissent pas ensemble, ou à des jours marqués, ou qui ont l'enseignement pour objet seront affranchies de toute formalité, de tout contrôle, de toute déclaration.

Sans insister davantage sur les propositions de loi inspirées par le sentiment de la liberté, nous abordons les projets émanés de l'école autoritaire.

II

De même que quelques propositions libérales s'intercalent, à partir de 1883, parmi la série des projets de l'école autori-

suivra ; ou elle ne se manifestera pas d'une manière délictueuse, et alors elle est indifférente à l'État. Mais tandis que M. Cunéo d'Ornano avait la loyauté d'étendre l'exemption de toute formalité à tous les groupements sociaux sans exception, M. Goblet exclura ceux « dont les membres vivent en commun », c'est-à-dire les congrégations religieuses.

1. Ces différences de situation légale imaginées par le député d'Hazebrouck, sont fondées sur les considérations suivantes. Les biens de l'association ne constituent pas une mainmorte ; ce ne sont pas les biens d'une personne perpétuelle, mais les biens de personnes qui meurent et transmettent leur héritage, de personnes qui, pendant leur vie, vendent, aliènent... ; ils forment un patrimoine essentiellement mobile, précaire, destiné, un jour ou l'autre, à se désagréger. C'est pourquoi il n'y a aucun inconvénient à laisser l'association libre acquérir sans restriction, comme le font les particuliers.

Au contraire, les biens de l'association reconnue, de l'association personnifiée, constituent une mainmorte véritable ; ce sont les biens d'une personne qui ne meurt pas, et dont le patrimoine, jamais dispersé, ne varie que pour s'accroître. Plusieurs juristes pensent qu'il peut y avoir là une raison plus ou moins spécieuse d'en surveiller le développement.

taire, de même on voit déjà poindre, avant 1883, et quand les idées de justice et de modération semblent vouloir encore l'emporter, les premières tentatives des ennemis de la liberté.

C'est, le 27 novembre 1879, la proposition Marcel Barthe qui, après avoir admis en principe les congrégations au bénéfice de la liberté d'association, dans les mêmes conditions que les laïques, en exceptait les congrégations comprenant des membres étrangers ou soumis à des chefs étrangers. Déjà les propositions Cantagrel du 16 janvier 1877, et du 18 mai 1879 avaient été rédigées dans le même esprit, elles excluaient les congrégations comme illicites[1].

C'est, le 6 décembre 1881, la proposition Gatineau, qui tendait non seulement au maintien et à l'application des lois révolutionnaires prohibitrices des congrégations religieuses, mais encore à l'abrogation des textes qui ont permis de donner à certaines d'entre elles « une situation en quelque sorte régulière et officielle dans l'État » ; cela signifiait les congrégations reconnues.

C'est, le 11 février 1882, le projet Jules Roche, plus radical, ou du moins plus net, qui supprimait toutes les congrégations religieuses, qu'elles fussent autorisées ou non, et procédait à la sécularisation de leurs biens, dont l'État prenait possession. Suivaient les conditions de la séparation immédiate de l'Église et de l'État.

C'est, le même jour, la proposition Waldeck-Rousseau, Martin-Feuillée et Margue, conçue dans le même sens, et proscrivant les congrégations religieuses, comme contraires à l'ordre public, à raison des engagements que l'on y contracte : Article 3. « Toute convention ayant pour but ou pour résultat, soit au moyen de vœux, soit par un engagement

1. La proposition Brisson, discutée devant la Chambre des députés, le 9 décembre 1880, sur le régime fiscal des congrégations, imposait à celles-ci, non seulement des taxes nouvelles, mais un régime légal nouveau. Les congrégations existantes étaient obligées de présenter à l'administration une déclaration contenant les noms et lieux de naissance de leurs membres, les conditions de la congrégation et l'état de ses biens. Les congrégations nouvelles étaient astreintes à des obligations identiques dans les trois mois de leur fondation. Enfin le partage des biens de la congrégation pouvait être demandé à tout instant par ses membres. De ces dispositions, celles qui avaient un caractère fiscal ont seules pris place dans la loi de finances.

quelconque, d'emporter renonciation totale ou partielle au libre exercice des droits attachés à la personne, ou de subordonner cet exercice à l'autorité d'une tierce personne est illicite, comme contraire à l'ordre public. » Or, d'après l'exposé des motifs, tel est le vice inhérent à la congrégation.

C'est, le 4 décembre 1882, le projet Georges Graux, en vertu duquel les congrégations religieuses ne pouvaient exister sans autorisation, et ne pouvaient posséder, à quelque titre que ce fût, sans reconnaissance d'utilité publique opérée par une loi. Même après cette reconnaissance, les congrégations autorisées ne pouvaient faire aucune acquisition sans l'agrément du garde des sceaux.

M. Trouillot se donne beaucoup de peine pour prouver que, dès l'année 1871, MM. Tolain, Lockroy, Brisson, Floquet, dans le projet qu'ils déposèrent, le 8 mars, devant l'Assemblée nationale, à l'effet de provoquer l'abrogation des articles 291 et 292 du code pénal, ainsi que de la loi de 1834, n'entendaient nullement assurer par cette mesure la liberté des congrégations. La suppression qu'ils demandaient n'intéressait que les associations laïques; elle laissait subsister l'ensemble des lois et ordonnances qu'on a appelées plus tard « les lois existantes », et aux termes desquelles les congrégations religieuses n'ont pas droit de cité parmi nous. C'est à une inspiration identique, toujours d'après M. Trouillot, qu'il conviendrait de rattacher les propositions déposées par M. Naquet, le 23 mars 1876, et par M. Louis Blanc, le 1er juin 1878. Nous ne voulons pas chicaner sur cette interprétation. Mais, si elle est vraie, on conviendra que M. Brisson, par exemple, ou M. Naquet, lorsqu'ils montaient à la tribune, en 1874, pour déclarer, le premier, que « jamais il n'élèvera la prétention de faire revivre les lois répressives des associations religieuses »; le second, qu'« il veut la liberté absolue de toutes les associations, aussi bien des associations religieuses que des autres », non seulement usaient d'une forte restriction mentale, mais disaient précisément le contraire de leur pensée.

Nous avons dit comment, le 8 mars 1883, était tombé, après trois jours de discussion, le dernier des trois grands projets

libéraux, celui de M. Jules Simon. L'article 1er fut repoussé par 169 voix contre 122. Avant le vote, le ministre de l'Intérieur, M. Waldeck-Rousseau, avait annoncé au Sénat que le gouvernement ne tarderait pas à lui présenter une nouvelle loi sur les associations. Effectivement, le projet ministériel était déposé au Luxembourg, dans la séance du 23 octobre.

En 1882, M. Waldeck-Rousseau avait conclu de son exposé des motifs — et la déduction était logique — à l'abolition pure et simple des Instituts religieux. Moins rigoureux, un an plus tard, il aboutissait, en partant des mêmes prémisses, dans son projet du 27 octobre 1883, à la mise en tutelle des congrégations, dont l'existence devait dépendre du bon plaisir gouvernemental. Des associations déclarées illicites, contraires à l'ordre public, et que l'État cependant peut autotoriser : M. Trouillot cherche à excuser cette anomalie en disant qu'il est permis quelquefois de se relâcher de la rigueur des principes, qu'une dérogation exceptionnelle à certaines règles peut avoir son utilité.

Le gouvernement était entré officiellement dans la voie de l'hostilité contre les congrégations religieuses; le même esprit sectaire anime la plupart des propositions qui se succèdent.

La proposition Marmonnier, du 9 avril 1888, n'exceptait pas, disait-elle, les associations religieuses du régime de liberté qu'elle avait l'air d'inaugurer. Mais il fallait entendre les associations *laïques* qui peuvent se former dans l'Église, telles que les *Conférences de Saint-Vincent de Paul*. Il en allait tout différemment des associations religieuses proprement dites, ou Congrégations. Celles d'hommes étaient supprimées. Celles de femmes ne pouvaient être autorisées qu'à des conditions qui touchaient aux personnes et aux biens.

Il leur était interdit de recevoir des mineures, et l'entrée des majeures dans la congrégation ne pouvait se faire qu'après l'accomplissement, vis-à-vis des ascendants, des mêmes formalités que celles qui sont exigées pour le mariage : demande du consentement, et, en cas de refus, les « sommations respectueuses ».

La congrégation ne pouvait posséder que les biens nécessaires à son but. Le partage du patrimoine pouvait toujours

être demandé par le congréganiste. Il n'était permis de recevoir gratuitement qu'à titre particulier, et pour une valeur inférieure à quarante mille francs.

Les biens des congrégations d'hommes étaient liquidés; une pension variant, avec l'âge, de six cents à quinze cents francs, était attribuée à leurs membres.

La même année, le 5 juin 1888, M. Floquet déposait, au nom du gouvernement, un projet de loi sur le droit d'association. La proposition ministérielle portait hardiment le beau nom de projet de loi sur la *liberté d'association*, et, à première vue, elle semblait mériter ce titre.

L'article premier déclarait que toutes les associations, même les congrégations, peuvent se former librement. L'article 2 subordonnait la formation du groupement à des conditions de publicité relativement peu onéreuses.

Toutefois, et c'est par là que le projet Floquet se relie à la série des propositions contraires à la liberté, les communautés religieuses étaient soumises à des inspections officielles; le régime de l'autorisation préventive était maintenu pour les congrégations qui compteraient des étrangers parmi leurs administrateurs, directeurs ou représentants. Le gouvernement se réservait le droit de dissoudre par décret les associations dépendant d'autres associations situées à l'étranger.

Enfin, il était interdit aux associations de posséder d'autres immeubles que ceux nécessaires à leur objet, et de placer leurs économies autrement qu'en valeurs nominatives.

Avec la proposition Laffon, qui parut quelques semaines plus tard, le 12 juillet 1888, nous revenons à la persécution ouverte; M. René Laffon demandait la suppression immédiate des congrégations d'hommes.

Le projet présenté par M. Goblet au Sénat, le 21 décembre 1891, après avoir établi le droit d'association pour tous, en exceptait aussitôt les associations qui vivent en commun; lisez : les congrégations.

Celles-ci étaient astreintes à la déclaration préalable; — les autres étaient exemptées non seulement de l'autorisation, mais de toute déclaration officielle — elles ne pouvaient

admettre d'étrangers; elles étaient soumises à la surveillance administrative.

Le projet réduisait au minimum, et jusqu'au point de l'annihiler, le droit de la propriété collective. Aucune association ne pouvait posséder autre chose que les revenus personnels ou les cotisations de ses membres, à moins d'avoir la personnalité civile, qui ne s'accordait que par une loi. La proposition réglait la vente, le partage, l'attribution des biens des associations qui n'avaient pas obtenu le bénéfice de la personnification légale.

En 1895, M. Goblet, nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet Lemire du 24 avril 1894, et le projet Cunéo d'Ornano du 14 mai 1895, négligeait, ou peu s'en faut, d'en parler dans son travail, se contentant de les citer au passage quand ils avaient la bonne fortune assez rare de concorder avec ses idées; et, sans plus se gêner, se substituait à ses deux collègues, en présentant de nouveau sa proposition de 1891.

Le 24 novembre 1898, sous la présente législature, le texte de M. Goblet était repris une troisième fois par M. Charles Gras et plusieurs de ses collègues du Palais-Bourbon. Toutefois, sur quatre points, il subissait quelques modifications :

Des trois précautions prises au sujet des congrégations religieuses, l'une, celle qui consistait dans l'interdiction de recevoir des étrangers, était supprimée. Par contre, trois dispositions nouvelles, restrictives du droit général, étaient introduites dans le projet :

En outre de la déclaration préalable et de l'inspection administrative qui leur étaient déjà imposées, les congrégations ne pouvaient recevoir de mineures; elles pouvaient être dissoutes par décret; enfin chaque membre avait le droit, à tout instant, de demander la restitution de ses apports.

Entre temps, le 16 janvier 1892, une proposition ministérielle s'était produite, celle de MM. Fallières et Constant, membres d'un cabinet dont M. de Freycinet était le président.

Aux termes du projet Fallières-Constant, l'association, en

général, était dispensée de l'autorisation; mais elle devait, pour se créer, faire une déclaration; déclaration hérissée de formalités multiples, minutieuses, que sanctionnaient des pénalités graves et même la nullité.

Le droit de posséder était limité, pour les biens immobiliers, à ceux qui étaient strictement nécessaires à l'habitation et à la réunion des membres; pour les biens mobiliers, à ceux qui étaient indispensables au but de l'association. La personnalité civile, qui élargissait ce droit, n'était accordée que par une loi.

Lorsqu'une association comprenait des directeurs étrangers, ou se rattachait à des associations ou groupes fonctionnant à l'étranger, le droit de dissolution *ad nutum* appartenait au conseil des ministres.

La sévérité de ces dispositions, déjà si étroites, s'aggravait encore pour les congrégations. Celles-ci étaient soumises à la surveillance administrative; leurs membres avaient le droit constamment de réclamer la restitution de leurs apports..., etc.

Le 8 juin 1899, paraissait un nouveau projet gouvernemental. Préparé par M. Charles Dupuy, président du conseil, exposé par lui, dans ses motifs fondamentaux, à la commission des associations, soumis à la revision du conseil d'État, ce projet exige de toutes les associations une déclaration d'existence. Lorsqu'une association, dont les membres vivent en commun, est affiliée à une association ayant un chef à l'étranger, ou relève de chefs étrangers, son existence est subordonnée à l'autorisation législative.

La propriété des associations est soumise à des limites que peuvent seules dépasser les associations approuvées. L'approbation se donne par décret, excepté pour les associations qui vivent en commun : celles-ci ne peuvent l'obtenir que de la loi. Des mesures sont prises pour éviter les fraudes en matière d'acquisition de propriété.

Enfin le droit est dévolu aux préfets de suspendre, et aux tribunaux de dissoudre les associations contraires aux lois, aux bonnes mœurs, à l'ordre public, portant atteinte à l'unité nationale ou à la forme du gouvernement de la République.

Arrivé à la présidence du conseil, après la chute du ministère Dupuy, M. Waldeck-Rousseau ne crut pas devoir laisser se régler, d'après d'autres conceptions que les siennes, la grande question des associations. Il a donc repris, 14 novembre 1899, les idées qu'il avait émises en 1882 et en 1883, et proposé à nouveau le plan dont il est l'auteur.

L'association est un contrat, un contrat qui touche à la fois aux personnes et aux biens.

Au regard des personnes, la loi civile interdit toute convention sur les choses qui ne sont point dans le commerce, toute aliénation des facultés naturelles de l'individu et des droits attachés à la personne humaine. Elle interdit les engagements perpétuels, tout ce qui ressemble à la servitude.

Au regard des biens, le code déclare que « nul n'est tenu de rester dans l'indivision », que tout copropriétaire d'une chose peut en demander le partage quand il lui plaît..., etc.

On sait les conclusions — abolition ou dépendance gouvernementale — que M. Waldeck-Rousseau a tirées de ces prémisses contre les congrégations.

C'est sur le système Waldeck-Rousseau, modifié par M. Trouillot, que travaille en ce moment même la commission des associations. Que sortira-t-il de ses délibérations ? Un avenir prochain nous le dira.

III

Tels sont, résumés très succinctement, les projets de loi que l'on a imaginés depuis quelque vingt ans, bien moins pour assurer à notre pays la liberté d'association que pour la refuser aux congrégations. Ces projets sont nombreux, ils dépassent le chiffre de vingt ; ils déguisent plus ou moins habilement ou découvrent au grand jour leur but véritable ; ils sont d'une sévérité inégale. La gamme des précautions que l'on y prend contre l'Institut religieux est très étendue ; elle va de la simple surveillance jusqu'à la défense d'exister ; elle comprend tout ce que la peur et la haine ont pu dicter au législateur de moyens variés pour entraver ou détruire l'épanouissement de la vie chrétienne : inspections, déclarations multiples, autorisations préalables, limitation de la

fortune mobilière et immobilière, partage des biens facultatif, réclamations d'apports, interdiction de recevoir à titre universel, interdiction absolue de recevoir gratuitement ; interdiction des placements en autres valeurs que des valeurs nominatives ou des rentes sur l'État, interdiction d'admettre des étrangers ou des mineurs, obligation de fournir l'autorisation des familles pour les admissions au-dessous de vingt-cinq ans, refus de la personnalité civile, dispositions diverses pour empêcher l'interposition des personnes, droit de dissolution judiciaire ou administrative, interdiction des congrégations d'hommes, interdiction des congrégations d'hommes ou de femmes, sécularisation et confiscation de leurs biens, tout s'y trouve.

Mais avant d'étudier les mesures qui visent directement l'association congréganiste, faisons remarquer les conséquences fâcheuses qui en résultent, indirectement, pour l'association en général.

Tous ces projets de loi ont été rédigés sous l'empire d'une pensée unique : anéantir ou du moins enchaîner les groupements religieux. Mais comme certains principes avec lesquels on ne pouvait pas rompre ouvertement, certaines difficultés de rédaction, un reste de respect humain, ne permettaient pas de creuser sur toute la ligne comme un fossé infranchissable entre les associations catholiques et les associations laïques; qu'il paraissait convenable de faire, sur certains points, le même sort aux unes et aux autres, il en est résulté que, voulant frapper celles-là, on a atteint celles-ci, par contre-coup; les dispositions générales ont gardé l'empreinte de la défiance. Nulle part la liberté octroyée d'une manière expresse, franche et catégorique. Partout le regret d'avoir à céder à la poussée des idées d'affranchissement, et la tentation de reprendre sournoisement d'une main ce qu'on a l'air de donner de l'autre. De là des atteintes multiples et profondes portées au droit général d'association. On peut les ramener à quatre chefs :

1°) Réglementation poussée à l'excès;

2°) Refus de la sanction légale;

3°) Limitation arbitraire de la propriété;

4°) Pouvoir excessif de dissolution donné à l'État.

1°) Réglementation poussée à l'excès.

La liberté, dans l'exercice du droit d'association, tient à une condition essentielle : l'exemption de toute autorisation préalable, judiciaire ou administrative. L'association, si elle veut être libre, doit pouvoir se former d'elle-même, par le seul accord de ses membres.

En général, les projets que la dernière vingtaine d'années a vus éclore éliminent l'autorisation préventive. Un trop grand nombre, nous le verrons, continuent de l'imposer, par une injuste exception, aux associations congréganistes. Quelques-uns la suppriment, même pour cette dernière catégorie de groupements. Mais, jaloux de ne pas dépouiller l'État de tout contrôle, ils remplacent le droit de permettre ou d'interdire par une surveillance de tous les instants, qui s'étend jusqu'aux associations laïques et les emprisonne elles-mêmes dans d'étroites et insupportables lisières.

Formalités minutieuses, vexatoires, qui entravent la naissance et la vie de l'association; dispositions équivoques qui sont autant de pièges semés sous les pas des fondateurs et directeurs; exigences qu'il est presque impossible de satisfaire exactement, ou sur le sens desquelles on ne parvient pas à se mettre d'accord; listes des associés livrées à la curiosité des agents du pouvoir et qui peuvent devenir des listes de suspects et de persécutés; l'amende, la prison quelquefois, infligées à haute dose, aux administrateurs, aux simples membres, pour un nom omis, un dépôt de statuts différé, une procédure oubliée, pour une acquisition qui dépasse une limite incertaine, pour une donation acceptée, etc. A lire ces dispositions, dont chacune apporte une entrave, prononce une nullité ou une peine, on croirait que les associés, par cette seule qualité, sont déjà coupables de quelque méfait; ou bien que le droit d'association est une arme chargée que le législateur va prêter à un peuple d'enfants, avec des précautions et des menaces qui empêchent d'y toucher; on croirait surtout que le droit d'association, au lieu d'être une faculté naturelle primordiale de l'homme, la plus indispensable après la faculté de vivre, n'est qu'une concession bénévole du souverain, qui peut être légitimement soumise à toutes les restrictions capricieuses, à toutes les conditions

artificielles, que le généreux donateur aura la fantaisie d'imposer.

Sans doute, on se réserve de ne pas appliquer telle mesure tracassière ou restrictive aux associations qui ne déplaisent pas. Mais, pour les associations comme pour les individus, la vie qui ne tient qu'à la bienveillance d'un procureur ou d'un ministre n'est pas une vie tolérable. Les ministres et les procureurs ne sont pas inamovibles; un souffle de l'opinion les renverse. La loi inappliquée sera toujours prête à l'être. Sous le coup d'une perpétuelle menace, aucune association ne se sentira sûre de l'avenir; ménagée aujourd'hui, elle pourra dire à celle que l'on frappe : *Hodie tibi, cras mihi.* Elle tremblera de mécontenter les maîtres du moment : d'où cette conséquence que, timide dans son action comme dans son recrutement, elle n'aura ni prestige ni puissance et végétera stérile à l'ombre du pouvoir.

2°) Refus de la sanction légale.

D'après le droit naturel, les membres d'une association sont liés les uns envers les autres de la manière et dans la mesure où ils se sont engagés quand ils ont demandé à faire partie du groupement. S'ils ont promis un apport, une cotisation annuelle, ils doivent faire et maintenir cet apport, ils doivent payer régulièrement cette cotisation. S'ils ont promis leur collaboration, le concours de leur industrie ou de leur science, ils doivent les fournir.

D'après le droit positif français, s'il était sainement interprété, les obligations résultant du pacte d'association seraient soutenues par les tribunaux, garanties par des sanctions juridiques. L'exactitude de la doctrine demande, en effet, que le contrat *innommé* d'association emprunte au contrat *nommé* dont il est le plus voisin, celui de société, les règles qui lui manquent, et produise les mêmes effets civils. Mais il faut reconnaître que le contrat d'association a singulièrement pâti du silence que notre législation garde à son endroit; ne pouvant affirmer sa validité que par voie de déduction et par application des principes généraux du droit, il est resté dans un état d'infériorité manifeste. La plupart des légistes, dans leurs leçons ou leurs ouvrages, la plupart des magistrats, dans leurs sentences ou arrêts, lui dénient toute valeur légale.

Voit-on quelque part les récents projets essayer de combler cette lacune, de remédier à cette faiblesse, d'assurer enfin, par un texte formel, la force juridique du pacte d'association ? Il n'en est pas trace. Tout au contraire, les propositions de loi nouvelles, même les plus modérées, celle de M. Floquet, par exemple, consomment, par leurs dispositions écrites, la ruine d'un contrat déjà si disgracié.

N'est-ce pas ce qu'elles font, lorsqu'elles stipulent expressément que « tout membre d'une association peut s'en retirer quand il lui plaît; que toute convention à l'encontre est nulle et de nul effet » ?

Ainsi l'associé pourra en tout temps retirer sa collaboration; il pourra retirer sa mise de fonds; il aura le droit, s'il se retire, de demander le partage de la masse de biens indivise entre lui et ses coassociés; le plus souvent, le partage en nature étant impossible, il faudra liciter les meubles et immeubles; c'est la dissolution irrémédiable, c'est l'anéantissement de l'association qu'entraîne la retraite de l'associé.

Passe encore si la faculté de se retirer était accordée à chaque associé, seulement dans les associations de durée illimitée. Une telle disposition serait, il faut le reconnaître, en harmonie avec d'autres règles de notre droit, notamment avec l'article 1869 du code civil, qui permet à tout associé de sortir d'une société civile ou commerciale indéfinie dans sa durée. Encore faudrait-il exiger, en matière d'association proprement dite, comme l'article 1869 l'exige en matière de société, que « la renonciation soit de bonne foi et non faite à contre-temps ». Mais permettre aux membres d'une association à temps limité de s'en retirer quand bon leur semble et de ne pas tenir leurs engagements, c'est tout simplement frapper de nullité absolue le contrat d'association; et cela, dans les lois mêmes qui prétendent instituer en sa faveur un régime de liberté.

Que dirait-on d'une loi ainsi conçue : « La vente est permise, mais chaque partie peut, quand il lui plaît, dénoncer le contrat » ? On dirait que c'est un non-sens. On ne peut dire autre chose de la loi qui déclare à la fois l'association libre et nulle.

Sous l'empire d'une pareille législation, les associations sont construites en sable et sur le sable. Le moindre mécon-

tentement, le plus léger caprice en amènera la ruine. Toute association sera à tout instant exposée à voir ceux de ses membres dont le concours est indispensable au succès fouler aux pieds leurs engagements, et rendre inutiles les efforts et les capitaux déjà dépensés, sans compter que les membres les moins utiles pourront eux-mêmes arrêter l'entreprise en exigeant le partage des biens sociaux. Dix savants ont fondé pour vingt ans une association astronomique ; ils se sont engagés à construire à frais communs un observatoire. Au bout de la première année, dès que l'observatoire est construit, un d'entre eux, armé de la loi nouvelle, pourra déclarer qu'il se retire et faire liciter l'immeuble.

Pourquoi le contrat d'association est-il ainsi rangé parmi les conventions inexistantes, impossibles ? Chacune des obligations qu'il engendre a un objet licite, l'apport promis, chose ou industrie ; et une cause licite, l'apport des autres associés ; les parties consentent ; elles sont capables. Il ne manque aucun des éléments essentiels à tout contrat. Quelle est donc la cause de la nullité ? Le contrat d'association a-t-il un objet déshonnête, dans le sens où l'article 1832 du code civil prend cette expression ? Mais il s'agit de pratiquer la charité, de cultiver les arts, les sciences, les lettres. Est-il en soi une source de dangers pour la société ? Il n'en est pas qui lui soit plus utile et qui l'honore davantage.

Encore une fois, quelle est la raison de l'inconcevable déchéance dont les auteurs de nos projets de loi frappent un contrat qui, étant donnés son caractère de désintéressement et la noblesse habituelle de son but, devrait être plus protégé que tous les autres ? N'est-ce pas le désir secret d'énerver, sans les nommer, les associations religieuses. De là, le discrédit qui enveloppe les associations laïques elles-mêmes. Pour conserver les apparences de l'impartialité, on ne veut pas fortifier les unes et affaiblir les autres. On se contentera de demander, dans quelque bout de texte, un surcroît de précautions contre les associations religieuses.

On stipulera, par exemple, comme dans le projet Fallières-Constant, qu'elles « ne pourront opposer aucune compensation, intenter aucune réclamation au membre qui se retire, en exigeant la restitution intégrale de ses apports. Ici, l'as-

socié infidèle aura mieux que le droit de provoquer le partage de l'actif social; il aura le droit de reprendre tout son apport, sans contribuer proportionnellement au passif, sans supporter sa part des pertes subies et des dépréciations de l'actif commun, et même sans rembourser les dépenses dont il aura été l'occasion, les dommages dont il aura été la cause. Ce qui revient à dire qu'il aura le droit de s'enrichir aux dépens des autres.

C'est comme une prime offerte à l'apostasie. Vain espoir; les associations religieuses garderont leurs libres adhérents; et l'unique résultat de tout le travail entrepris contre elles sera un amoindrissement légal plus profond encore du contrat d'association.

3°) Limitation arbitraire du droit de propriété collective.

Sur cette question de la propriété collective, nos modernes législateurs commencent, en général, par poser un principe excellent, mais dont ils stérilisent presque aussitôt l'efficacité par d'inexplicables restrictions.

Le principe, c'est que les hommes associés ont la faculté naturelle de consacrer la totalité ou une partie de leurs biens à la poursuite d'un but commun; qu'ils peuvent établir entre eux une propriété collective affectée à la réalisation de la fin sociale; en d'autres termes que l'association peut posséder, posséder sans le secours de la reconnaissance officielle et de la personnalité civile. Idées simples, claires, mais à l'énoncé desquelles les jurisconsultes ne nous avaient point accoutumés. C'était jusqu'à ce jour un dogme indiscuté, à l'école et au palais, que la personnalité civile et le droit de posséder sont inséparables dans l'association; qu'il est impossible à l'association libre, à l'association non reconnue, de posséder, parce qu'elle n'a pas la personnalité civile. Et il faut savoir gré aux auteurs des récents projets d'avoir pour la plupart rompu avec cette fausse théorie, maladroitement empruntée au droit civil romain, développée par le droit impérial, exagérée par les légistes.

Malheureusement la suite ne répond pas à cet heureux début. Après avoir proclamé le droit de propriété des individus associés, lequel en effet n'est ni moins respectable, ni moins fécond que celui des individus non associés, voici

qu'ils s'appliquent à le réduire, à l'annihiler par toutes sortes de prohibitions à la fois très étroites et très vagues.

« L'association, dira celui-ci, ne peut posséder que les revenus personnels et les cotisations de ses membres. »

« L'association, dira celui-là, ne peut posséder que les immeubles strictement nécessaires à l'habitation et aux réunions de ses membres. »

« L'association, diront les autres, ne peut posséder que les meubles et immeubles indispensables à son objet... »

Pourquoi toutes ces impossibilités légales ?

S'agit-il de biens meubles ? La limitation des capitaux et des biens mobiliers, de quelque manière qu'elle soit formulée, serait contraire à la nature même des choses. Rationnellement, il n'y a pas de limites aux capitaux indispensables à l'objet d'une association. L'ampleur de l'entreprise sociale et l'ampleur des ressources des associés sont corrélatives. Plus l'entreprise se développe, plus il faut de capitaux; plus il y a de capitaux, plus l'entreprise se développe; et comme l'entreprise généralement n'a pas de bornes, il est impossible, logiquement, de fixer le chiffre des capitaux nécessaires à l'entreprise. « Avec cinq cent mille francs, une association charitable fonde un hôpital de cent lits; avec un million, un hôpital de trois cents lits; avec deux millions, elle fonde plusieurs hôpitaux, accomplit les transformations et les progrès indiqués par la science, nourrit mieux et soigne mieux ses malades. On peut, injustement et tyranniquement, limiter le nombre et la grandeur des hôpitaux d'une telle association, restreindre la quantité de lits qu'elle entretiendra, l'empêcher de reconstruire et d'améliorer; mais on ne peut pas lui dire *a priori* que les capitaux indispensables à son action ne dépasseront pas tel chiffre[1]. »

S'agit-il de biens immobiliers ? On ne manquera pas ici de faire apparaître le spectre de la mainmorte. Mais à force d'avoir servi, cet épouvantail commence à ne plus produire d'effet. Il s'use. Loin d'avoir les dangers et les inconvénients

1. Voir M. le comte de Vareilles-Sommières, dont nous aimons à reproduire l'enseignement clair et lumineux. *Étude sur le Projet de loi contre la liberté d'association*, 1892. *Études sur l'Association...*, etc.

que l'on dit, la mainmorte est une nécessité sociale. Il est bon qu'au milieu du terrain mouvant des propriétés individuelles, soient semés des îlots solides et permanents, capables de soutenir des œuvres de longue haleine, et autour desquels la poussière humaine de nos démocraties puisse se soustraire aux caprices des vents. Nous ne disons pas qu'il faut que tout soit mainmorte; nous disons qu'il faut qu'il y en ait, et beaucoup[1].

Mais ce qu'il importe avant tout de remarquer, c'est que la mainmorte n'a rien à voir avec le patrimoine des associations libres. La mainmorte est, par définition, la propriété des personnes morales perpétuelles, des personnes morales qui ne meurent pas. Quel rapport, quelle ressemblance peut avoir avec elle la propriété d'un certain nombre d'individus, reliés entre eux par une convention légalement temporaire ou dissoluble à volonté? La propriété de l'association non reconnue n'est que la propriété des associés; ces associés sont mortels; à leur mort, leur part subit une mutation, soit qu'elle passe aux héritiers *ab intestat* ou testamentaires, soit qu'elle accroisse aux parts des survivants en vertu d'un pacte de réversion; elle supportait jusqu'en 1880 les perceptions fiscales ordinaires; depuis, elle en supporte d'extraordinaires et d'absolument injustes. Les associations non reconnues ne sont empêchées par aucune formalité protectrice d'aliéner librement et facilement leurs biens, elles ont autant d'occasions et de raisons de le faire que les particuliers ordinaires. On a beau chercher, il n'y a pas un seul trait de la mainmorte dans la propriété des associations non reconnues. Cette propriété, provisoire et instable, ne ressemble pas plus à la mainmorte que la propriété d'un individu, par cette bonne raison, encore une fois, qu'elle est simplement la propriété de plusieurs individus.

Dira-t-on que l'association libre peut, moyennant certaines

1. On peut voir dans la poussée des masses vers le socialisme comme une manifestation désordonnée du besoin qu'éprouvent les peuples de la mainmorte.

Loin de s'acharner à détruire la mainmorte, un gouvernement intelligent devrait encourager et provoquer ses progrès, car la mainmorte est au fond la propriété de tous, et rend sous toutes les formes à tous d'inappréciables services.

précautions, la combinaison par exemple des clauses d'*adjonction* et de *réversion*, s'assurer une existence indéfinie; et, vivant des années et des siècles, finir par posséder un patrimoine d'une étendue considérable? Qu'importe si ces richesses sont utilement employées; si, appliquées à l'objet social, elles participent à l'activité et à la bienfaisante fécondité qui est le propre de l'association.

Supposons qu'elles soient en partie détournées du but social, il ne faudrait pas, même dans ce cas, se hâter de conclure qu'il y a lieu d'enlever à l'association la portion de sa fortune qu'elle ne consacre pas à l'accomplissement de son œuvre; car si, par ce retranchement, on n'entrave pas à proprement parler la marche de l'entreprise, on viole néanmoins la liberté individuelle et la justice.

Peut-il se produire, dans l'extension illimitée de la propriété collective et aussi de la propriété individuelle, des abus tellement graves, tellement manifestes qu'ils justifient l'intervention et les mesures prohibitives de l'État? Question très délicate. Ce qui est certain, c'est que nous sommes loin de tout abus, du moins en ce qui concerne les collectivités libres. Quelques-uns se sont demandé si l'abus n'est pas atteint par certains particuliers, devenus plus riches que les États. La chose n'est pas encore démontrée pour nous, mais nous avons bien le droit de nous étonner qu'au moment même ou l'on tolère sans inquiétude des milliards dans une seule main, on ne puisse souffrir quelques centaines de millions répartis entre des milliers d'établissements de bienfaisance.

Enfin comment, dans la pratique, établir une barrière infranchissable autour de la fortune des associations? La limite ne peut être indiquée, par un texte de loi, que d'une manière vague, incertaine. Qui la fixera, dans chaque espèce, avec la précision voulue? Les tribunaux, l'administration, qui le feront en s'inspirant des considérations politiques qui ont présidé à la rédaction de la formule législative. Juges ou préfets recevront par là un pouvoir redoutable, absolument discrétionnaire, qui donnera lieu aux solutions les plus disparates et les plus étonnantes. Au fond, ce qui leur sera confié, c'est le droit d'arrêter l'essor de l'association, de diminuer

ses œuvres, de circonscrire son action, de la faire aussi petite que possible. Ne sont-ils pas invités à se montrer parcimonieux ? ils ne doivent tolérer que les biens, non pas utiles ou convenables, mais « nécessaires, indispensables à l'association ».

Avec de telles instructions, ils ne manqueront pas de réduire à la portion congrue les congrégations et autres associations catholiques, et de couper à la racine leurs projets d'extension et de créations futures. En revanche, ils pourront décider que les associations maçonniques n'ont jamais trop de millions pour leurs œuvres civilisatrices. Mais, jusque dans la faveur, celles-ci auront le sentiment de leur dépendance et la crainte d'un revirement toujours possible dans les dispositions du maître qui les tient en tutelle.

4°) Pouvoir excessif de dissoudre donné à l'État.

Plusieurs de nos projets, jaloux de se donner des airs de libéralisme, suppriment l'autorisation préalable, même pour les congrégations. Fondée par la simple déclaration de ses auteurs, l'association, l'association religieuse elle-même, est-elle désormais complètement à l'abri du mauvais vouloir gouvernemental ? Non ; et par le droit de dissolution qu'il s'attribue libéralement, l'État se paye de son apparente générosité et continue de faire peser sur l'association sa tyrannique omnipotence.

Déjà, nous l'avons vu, la liberté complète octroyée à l'associé de se retirer quand bon lui semble, fût-ce à contretemps et par malice, d'exiger la restitution de ses apports, de réclamer sa part de l'actif social, devient à son usage, dans la pratique, un moyen très efficace, quoique détourné, de ruiner et de dissoudre l'association. Mais enfin, il peut n'en pas user ; honnête homme, chrétien consciencieux, religieux, il sera fidèle à ses engagements. Beaucoup plus redoutable est le droit officiel de dissolution, judiciaire ou ministériel.

Qu'une association, légalement établie, puisse encourir la peine de la dissolution, on ne le conteste pas ; mais cette pénalité, la plus forte dont l'association, comme telle, puisse être frappée, et qui entraîne, comme conséquence, la liquidation, pour ne pas dire, quelquefois, la confiscation de l'avoir social, ne doit être prononcée que rarement, dans des cas d'une

exceptionnelle gravité. Le code pénal réserve ses grandes sévérités pour les crimes qui troublent la paix publique, ou dont le scandale, étalé aux yeux, révolte la conscience. A l'égard des autres violations de la règle morale, il adoucit, il gradue ses rigueurs, il s'abstient même parfois de toute répression. Condamner inexorablement à mort une association, pour le moindre désordre, la moindre violation des règles de l'honnêteté que le ministère public aura découverts dans son organisation ou dans son but; condamner à mort une association irréprochable de tout point, pour une simple irrégularité matérielle, omission d'un nom, indication inexacte du personnel ou du patrimoine, modification non déclarée des statuts, etc.; c'est une disposition aussi juste et aussi raisonnable que le serait celle qui inviterait ou forcerait les tribunaux à prononcer la peine capitale contre tout individu coupable de contravention de simple police. Et tel est le défaut que l'on remarque dans plusieurs des récents projets.

Mais où l'arbitraire éclate davantage encore, c'est quand la loi remet, non plus aux tribunaux, mais à l'administration, le droit de dissoudre. Ici, plus même de débats contradictoires, plus de voix qui s'élève pour défendre. C'est la mort sans phrases. Si l'on voulait faire à l'association une existence toujours menacée, toujours précaire et provisoire, on ne pouvait s'y prendre de meilleure manière.

IV

Les coups sensibles, quoique indirects, portés au droit général d'association, deviennent particulièrement dangereux lorsque la proposition de loi, au lieu de désigner expressément la congrégation religieuse, se sert de périphrase et de circonlocution, ou encore use de prohibitions vagues dont l'interprétation peut varier à l'infini. Et ici, à côté du sentiment de défiance dont l'association en général est victime, se révèle un autre caractère des projets en question : celui de l'hypocrisie masquant la persécution.

Nous ne parlerons pas de ce procédé quelque peu charlatanesque qui consiste à poser en principe la liberté d'association pour la détruire dans le détail; à déclarer, dans un

premier article que « les Français ont le droit de s'associer », que « l'association est libre », pour démentir, par chacune des dispositions subséquentes, ce brillant commencement.

Nous parlons des subterfuges inventés pour donner à croire que l'on ne pense même pas à ces pauvres congrégations que l'on s'applique à détruire. Il y aura telle proposition de loi, dirigée tout entière contre l'Institut religieux, et qui n'en prononcera pas le nom. On dira :

1°) Les associations dont les membres vivent en commun;

2°) Les associations qui admettent des étrangers, qui ont des affiliés à l'étranger;

3°) Les associations fondées sur des causes illicites.

1°) Les associations dont les membres vivent en commun. Pourquoi des mesures spéciales contre elles ? Le simple bon sens dit que les associations destinées à la vie commune sont les moins dangereuses de toutes; et cela pour deux raisons; d'abord parce que leurs membres sont connus et que la surveillance en est facile : ce sont des associations qui vivent au grand jour; ensuite, parce que la vie en commun exige des qualités rares, et qu'il y a dans cette seule condition un motif suffisant de sécurité pour les gouvernements les plus ombrageux.

Oui, mais c'est le propre des associations religieuses de pratiquer la vie commune, et, sous le voile de cette définition, on est sûr de les frapper.

Elles ne seront pas seules à pâtir; pour peu que la formule que l'on croit habile d'employer soit générale, il en résultera que cinq ou six vicaires ne pourront vivre sous le même toit que leur curé; que deux ou plusieurs laïques, jeunes savants, hommes de lettres, ne pourront mener la vie commune, pour mieux collaborer à des recherches minutieuses ou à une œuvre dramatique; que les membres mêmes de la famille ne pourront plus habiter ensemble sans l'autorisation du gouvernement. Que dire de ces agglomérations d'ouvriers ou d'employés qui, dans nos grandes entreprises commerciales ou industrielles, ont même domicile et même table ? On ne songe pas à tout quand on poursuit de sa haine les congrégations.

Qu'importe, répondent nos adversaires, si l'on arrive à les anéantir tout en se donnant l'apparence de ne pas s'occuper d'elles.

2°) Les associations qui admettent des étrangers ou qui ont des ramifications à l'étranger.

Certainement, dans l'esprit des rédacteurs, cette disposition est dirigée contre les congrégations proprement dites. Elles sont catholiques ; donc elles comptent dans leur sein des hommes de toute nationalité ; elles ont des groupes dans tous les pays ; leurs chefs immédiats sont souvent des étrangers ; et leur chef suprême, le Pape, est toujours un étranger.

Toutefois, pris à la lettre, ces textes législatifs menacent bien d'autres groupements. Une foule d'associations, en dehors des congrégations religieuses, sont internationales ; la Propagation de la Foi, les Conférences de Saint-Vincent de Paul, des sociétés savantes de toute espèce se recrutent fraternellement dans tout le monde civilisé. La Franc-maçonnerie elle-même tomberait sous le coup de la loi, et mériterait de s'entendre appliquer l'adage : *Patere legem quam ipsa tulisti*, n'étaient les immunités particulières dont elle jouit et qui nous rassurent pleinement à son endroit. Un bien plus grand nombre encore d'associations, établies exclusivement en France, reçoivent, sans compter, les étrangers qui résident au milieu de nous, leur font parfois l'honneur de choisir parmi eux des administrateurs ou des représentants. Elles ne pourront plus, sans de graves dangers, leur continuer ces marques de déférence. Nous voilà loin des nobles traditions de l'hospitalité française. La France, qui passait pour le pays du monde le plus accueillant et le plus courtois, deviendra, de par la loi, le plus malveillant à l'égard de ses voisins, du moins en matière d'association. Ils ne seront plus admis dans aucun groupe, dans aucune œuvre, dans aucun centre d'étude ou de distraction, si ce n'est au prix de formalités blessantes, qui les mettront en quelque sorte sous la surveillance de la police, et leur feront comprendre que leur présence est un embarras pour l'association et qu'ils y sont de trop.

Il y a en France un million d'étrangers qui sont intime-

ment mêlés à notre vie nationale ; ils sont entrés de plain-pied dans la grande association qui s'appelle la France ; il leur est permis d'être propriétaires, de faire le commerce, la banque, de diriger de vastes fabriques, d'être journalistes, etc. Ils pénètrent, comme ouvriers ou employés, dans toutes nos industries, dans les chemins de fer, dans les ateliers de l'État ; on dit même qu'ils ont réussi quelquefois à pénétrer dans les chambres et jusque dans le gouvernement. La naturalisation leur est largement offerte et souvent imposée. Le législateur se montre à leur égard, sur tous ces points, très coulant, très confiant, très généreux. Mais, que l'un ou plusieurs de ces étrangers, qui vivent fraternellement à nos côtés, entrent dans une conférence de Saint-Vincent de Paul, dans une société savante, dans une confrérie, dans un cercle d'agrément, le législateur se montre alarmé, il feint de croire que la patrie est en danger, et prend des précautions extraordinaires.

Cette peur des étrangers, en pareille matière, serait puérile si elle était sincère. Est-ce dans une association de piété, de charité, d'étude ou de distraction, que les étrangers feront de l'espionnage ou surprendront les secrets du gouvernement ? Est-ce comme membres de la Propagation de la Foi ou d'un club nautique, ou d'une académie de province, qu'ils acquerront en France une influence et une puissance plus inquiétantes que celle que peut donner la direction d'une grande industrie, la propriété de vastes domaines, la possession de gros paquets d'actions de nos compagnies de transports ou d'exploitations minières ?

Plus une association tient étroitement au centre de l'unité ecclésiastique, plus elle offre de garanties. Si les tendances internationales se sont manifestées quelquefois avec des dehors inquiétants, ce n'est jamais, tout homme de bonne foi en conviendra, dans le domaine religieux. Là, l'internationalisme prend toujours une direction favorable au bonheur des peuples, puisque c'est uniquement pour rapprocher tous les hommes dans la vérité et la justice, pour agrandir et élever les âmes par le sacrifice des passions égoïstes, que l'esprit de prosélytisme chrétien franchit les frontières de la patrie. Rien à craindre d'une association internationale qui veut être

et demeurer franchement catholique. Elle reste par là même absolument soumise à l'autorité de l'Église, qui n'est étrangère à aucun peuple, et qui saura toujours bien contenir par ses règles, et au besoin ramener dans l'ordre par l'usage de sa puissance spirituelle, toute association de fidèles. Mieux que toute autre association érigée dans l'Église, la congrégation religieuse ne pourra échapper au regard qui surveille, ni à la main qui dirige.

Cela signifie que, de tous les groupements internationaux, les plus inoffensifs sont les congrégations. Oui, mais c'est précisément à cette catégorie que l'on en veut; et, alors on réveille sournoisement les craintes, exagérées ou non, qu'ont inspirées, à certaines époques, les associations cosmopolites, ennemies de la paix sociale; et, à l'aide de cet épouvantail, on s'efforce de faire passer une loi, dirigée, non plus comme en 1872, contre la société internationale des travailleurs, mais contre les instituts monastiques.

3°) Les associations fondées sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraires aux lois, à la constitution, à l'ordre public, aux bonnes mœurs, etc.

On reconnaît les formules chères à M. Waldeck-Rousseau. Ces textes et autres semblables ne nomment pas les congrégations. On veut par un artifice ingénieux faire croire que ce n'est pas la passion mais le droit commun qui les condamne. Il n'y a pas de doute sur la pensée des rédacteurs; eux-mêmes déclarent, par manière de préambule que « notre droit public, celui de tous les États, proscrit tout ce qui constituerait une abdication des droits de l'individu, une renonciation à l'exercice des facultés naturelles de tous les citoyens : droit de se marier, d'acheter, de vendre, de faire le commerce, d'exercer une profession, de posséder; en un mot tout ce qui ressemblerait à une servitude personnelle... » On sait ce que cela veut dire et à quoi tend cette nomenclature; mais enfin nulle part, ni dans l'exposé des motifs, ni dans la série des articles, les vœux de religion, que l'on vise uniquement, ne seront expressément, catégoriquement signalés comme contraires à l'ordre public. Le législateur a l'air de ne rappeler que des principes généraux; il leur donne la forme impérative de la loi. Que si les textes issus de ce tra-

vail entraînent l'interdiction absolue de l'association religieuse, et, en cas de contravention, l'amende, la prison, la dispersion des personnes, la confiscation des biens, il ne saurait être responsable des conséquences logiques de principes certains. De la hauteur où il s'est élevé, il n'a pas même aperçu les congrégations.

Oui, mais la même tactique peut être employée contre n'importe quelle association. La formule est si élastique, si vague, si équivoque, qu'elle peut se plier et s'étendre à toute espèce de groupement social. Il n'en est pas un qui, à un moment donné, et suivant l'interprétation capricieuse d'un ministre, ne soit exposé aux annulations ainsi décrétées.

« Est nulle toute association fondée sur une cause illicite... » Mais qu'est-ce que « la cause » dans les contrats? C'est chose fort difficile à définir, et la plupart des juristes se contentent de dire que la cause se confond avec l'objet dans les conventions à titre onéreux. D'après quel critérium fixer, déterminer, le caractère illicite d'un objet ou d'un acte? Nouvelles discussions, complications des plus enchevêtrées. La matière de la cause et celle des actes illicites appartiennent aux parties les plus obscures du droit civil; et c'est à ce labyrinthe de controverses que l'on nous renvoie.

N'ayant pas sous les yeux une loi claire et formelle, les citoyens seront embarrassés à chaque instant; ils hésiteront à créer des associations ouvrières ou politiques, d'enseignement ou de charité; personne ne voudra user du droit de se réunir et de se grouper pour atteindre un même but : on veut détruire les congrégations; de nouveau, pour les atteindre, on blesse le droit général d'association.

Nous étions déjà, nous autres Français, les plus mal partagés dans l'usage de ce droit; les lois qui nous régissent en ce point sont indignes d'un grand peuple; mais le plus souvent, lecture faite des nouveaux projets, il faut reconnaître que la législation qu'on nous propose est pire sans comparaison que celle que nous avons, et de nature à nous la faire amèrement regretter.

Plus d'immunité en faveur des associations dont les mem-

bres sont toujours réunis, ou ne se réunissent jamais, ou sont inférieurs en nombre à vingt. La modeste part faite à la liberté par le code pénal et la loi de 1834 disparaît ; elle est remplacée par un système général de tracasseries, de prohibitions, de pénalités, d'annulations tel qu'il faudra dorénavant avoir, comme le navigateur d'Horace, un triple airain autour du cœur pour oser fonder une association.

Telles sont les conséquences indirectes de la guerre déclarée aux congrégations. Nous verrons prochainement les attaques directes et ostensibles dont elles sont l'objet.

Hippolyte PRÉLOT, S. J.

DU JANSÉNISME AU XVIIE SIÈCLE

LETTRE A UN ÉTUDIANT EN SORBONNE

Mon cher ami,

Vous avez donc entendu parler, en Sorbonne, du Jansénisme et vous demeurez inquiet. Votre inquiétude est bonne; elle vaut mieux que l'insouciance. C'est avec raison que M. Lavisse vous le disait, « les phénomènes religieux » ont toujours quelque gravité, et s'il n'y a « rien de plus facile que d'en rire, il n'y a rien non plus de plus futile ». Le Jansénisme fut une crise profonde, et dont les conséquences portèrent loin. Mais je ne crois pas du tout que cette crise ait été « heureuse » pour la France du dix-septième siècle, ni que, pour la juger, il suffise « d'un document caractéristique », ni que Pascal soit l'homme de son temps qui ait le plus aimé la croix de Jésus-Christ; et malgré qu'un excellent professeur ne puisse tout dire, — surtout en cette matière qui est *mare magnum*, — il se pourrait que dans les leçons de M. Lavisse, « charmantes et solides » aujourd'hui comme autrefois, quelques faits manquent qui auraient pu y trouver une place importante.

Vous ne doutez pas de la sincérité de votre professeur, ni de sa liberté d'esprit. Vous me ferez le même honneur évidemment, puisque vous me faites celui de me consulter. Comme M. Lavisse vous a dit son avis, je vous dirai le mien, simplement, sans « pique » aucune, sans peur non plus, par la raison bien simple que si, sûrement, il sait beaucoup plus d'histoire que moi, je sais probablement un peu plus de théologie que lui, — sans qu'il y ait, d'ailleurs, en cela, ni de sa faute ni de la mienne.

I

Dans l'étude du Jansénisme, Sainte-Beuve et Racine sont un incomparable secours. Comment ne le seraient-ils pas,

étant ce qu'ils sont ? celui-là, un grand curieux, extrêmement intelligent ; celui-ci un témoin, dont le regard est le même qui découvrait le fond de l'âme d'Athalie et les travers des plaideurs. Malgré tout, j'estime que Sainte-Beuve et Racine ne peuvent suffire à qui veut juger la querelle.

Sans doute, dans l'étude de l'histoire, comme en toute autre, il faut choisir : l'art le demande et la science elle-même. Mettre la main sur « un document caractéristique », c'est un droit légitime et une heureuse trouvaille. Qui le contestera ? Jamais pourtant on ne se rendra compte à quel point un document est vraiment caractéristique, sans un laborieux travail de comparaison.

Mon cher ami, ouvrez l'*Abrégé de l'histoire de Port-Royal* ; avant d'avoir lu vingt pages, vous sentirez que l'auteur est contemporain des solitaires, qu'il les a connus, qu'il a vécu avec eux et qu'il les aime. Plongez-vous dans ces pages, si vous voulez vous imprégner d'arome janséniste. C'est très doux peut-être, et je ne prétends point qu'il faille vous priver de cette douceur. Mais c'est de l'impression cela ; pour formuler un jugement il faut autre chose. Et de fait, pour M. Lavisse, l'*Abrégé* est autre chose qu'une œuvre d'art délicieuse, c'est un témoignage qui vaut en justice. Au cours de sa leçon, il l'a invoqué en preuve, pour vous montrer, sans doute, comment on se sert d'un « document caractéristique ». Eh bien, la méthode ne me paraît pas impeccable.

L'*Abrégé* est un plaidoyer ; ai-je besoin de vous dire que Racine est un avocat plus habile que maître Petit-Jean ? Ceci n'est pas un reproche. Comme on l'écrivait, justement à propos de M. Lavisse, « pour reprocher à un homme son habileté, il faudrait avoir commencé par prouver que la maladresse est une vertu[1] ». L'écrit de Racine étant donc une plaidoirie pour Port-Royal, il s'ensuit que, pour n'être pas un Dandin ridicule, l'historien doit entendre la plaidoirie de la partie adverse.

Or cette plaidoirie existe ; elle est d'un jésuite, ce qui n'est

1. M. Doumic, dans le *Correspondant* du 10 juin 1892.

pas une raison pour l'écarter. Les *Mémoires* du P. Rapin[1] sont, comme l'*Abrégé*, une pièce contemporaine de la querelle. Sûrement, à côté de Racine, Rapin est un petit homme de lettres. Au moins, a-t-il le mérite d'avoir, bien autrement que Racine, étendu ses informations. Et encore que Sainte-Beuve affirme que ce bon Père « n'était nullement curieux de la vérité », mais seulement « jaloux de ramasser tous les propos odieux et ridicules contre le Jansénisme », il n'est pas démontré, par là, que le jésuite n'est qu'un calomniateur. Le contraire même est fort sûr, étant donnés le caractère conciliant et la vertu du P. Rapin, lesquels sont garantis de bien des façons, et, en particulier, par un témoin que Port-Royal ne rejetterait pas, Mme de Scudéry[2].

Et puis, pourquoi ne point compléter Racine par lui-même? Il a écrit, sur Port-Royal, autre chose que l'*Abrégé*. Lui aussi a ses *petites Lettres*, moins nombreuses que celles de Pascal (deux au lieu de dix-huit), mais non moins railleuses. Ces *Lettres* ont même sur l'*Abrégé* cet avantage qu'elles ne sont pas une œuvre posthume : c'est l'attaque d'un vivant contre des vivants, de Racine contre Messieurs de Port-Royal, lesquels ripostèrent de leur mieux.

Il est vrai, Racine intervint contre Nicole, pour une question de théâtre, et non point au sujet de la grâce suffisante. Mais qu'importe ? Ces *Lettres*, bien que M. Lavisse n'en ait point parlé, font partie du dossier de Port-Royal, comme du dossier des Jésuites font partie les *Provinciales*. Les unes et les autres mêlent les éclats de rire aux controverses subtiles et fatigantes du Jansénisme, et je ne serais point surpris que M. Lavisse ne jugeât les malices de Racine de meilleur aloi que celles de Pascal.

Quoi qu'il en soit, vous conviendrez, n'est-ce pas, mon cher ami, que la théorie du « document caractéristique », dans l'espèce, est incomplète et mal choisie; que mieux vaut, pour

1. Publiés en 1865 par Léon Aubineau et annotés par le P. Le Lasseur. Gaume, 3 vol. in-8. — L'abbé Domenech avait déjà publié, en 1861, la première partie des Mémoires sous le titre d'*Histoire du Jansénisme*.

2. Voir C. Sommervogel, S. J., *Promenades à travers les autographes* dans les *Études* d'avril 1870; — L. Aubineau, Introduction des *Mémoires du P. Rapin*; — H. Chérot, S. J., *Jansénius et le P. Rapin* (Extrait des *Précis historiques*). Bruxelles, Vromant, 1890.

être juste et plus sûr d'arriver au vrai, consulter le plus possible de pièces significatives.

Entre celles-là, je vous signalerai volontiers les écrits de M. Olier et de saint Vincent de Paul. Au milieu des attaques et des répliques bruyantes des adversaires qui se battent, il faut entendre la voix discrète de ces hommes qui suivent attentivement la dispute sans guère s'y mêler. Eux aussi, sont des témoins, et de quelle valeur ! Témoins compétents, puisqu'ils sont grands directeurs de conscience; témoins sincères, bien sûr, car s'ils n'ont pas écrit, comme Pascal, le *Mystère de Jésus*, mieux que lui, ils ont su remplir leur cœur de son amour le plus ardent et leur vie de ses plus hautes vertus. Connaissez-vous le livre que M. Emmanuel de Broglie publiait naguère sur saint Vincent de Paul ? Lisez-le donc; vous verrez qu'auprès de cette sainteté celle de l'auteur des *Provinciales* vous paraîtra petite.

Pour tout dire, enfin, je suis convaincu qu'il faut sortir de la querelle de Port-Royal et du Jansénisme pour les bien comprendre et remonter aux origines : ici, comme en toutes choses, les origines importent tant !

II

Mais avant d'examiner ce point, un mot sur le ton général de la polémique. *A priori*, il n'est pas croyable que tous les excès soient d'un côté, ni que ce soit faire une exacte justice que de dire : « Les Jésuites furent agressifs, grossiers, violents; les Jansénistes, doctes et monotones. » Même en laissant Pascal, on ne peut faire ainsi les parts : les Jésuites firent aussi preuve de doctrine, et les Jansénistes ne manquèrent pas de s'emporter. Est-ce que Racine n'écrivait pas à Nicole : « Citez les Pères. Jetez-vous sur les injures souvent et presque toujours sur les antithèses. Vous êtes appelé à ce style » ?

Quand vous serez fatigué de voir dans nos journaux les mêmes injures tenir, à peu près régulièrement, la même place, dans la même colonne, prenez donc quelqu'un de ces vieux livres que les Parisiens lettrés d'il y a deux cent cinquante ans se disputaient; cela vous changera, bien que vous

soyez fort exposé à entendre les mêmes grondements de colère passionnée.

Les Jésuites sont des chiens que nous entendons aboyer contre tout l'épiscopat. Pour établir partout leurs détestables hérésies, ils veulent fermer la bouche à tout le monde, abattre toutes les puissances ecclésiastiques. Ce sont des gens d'iniquité, de folie, d'athéisme, prêts à déclarer la guerre au ciel et à Dieu même; ils ne forment que des écoliers ignorants et vicieux; ils veulent paraître pauvres et sont insatiables de richesses; ils ont des palais dans toutes les grandes villes, des maisons de banque dans les ports, des vaisseaux sur toutes les mers. Le cardinal de La Rochefoucauld les protège; mais cet évêque démissionnaire de Senlis n'est plus qu'un cardinal de l'Église Romaine [1].

Que pensez-vous de ce morceau de Saint-Cyran? Le *Siècle*, dans ces jours de fureurs contre Loyola, crie-t-il plus fort que ce bilieux *ancien élève* de Louvain que son nom de Hauranne (bienfaisant) semblait plutôt prédestiner à des mœurs douces?

Arnauld n'était pas moins pacifique que son maître, dans ses réflexions sur les Jésuites. Jugez plutôt :

Ces bons religieux veulent eux-mêmes tremper leurs mains dans le sang de ceux qu'ils haïssent : les formes de la justice sont trop lentes à ces zélés et trop périlleuses à ces calomniateurs. Ils veulent se rendre justice à eux-mêmes; ils veulent qu'il n'y ait point d'appel à la sentence qu'ils prononcent et être les témoins, les juges et les bourreaux.

Certes M. l'évêque d'Ypres a bien perdu à sa mort; car au lieu qu'il n'a été qu'un illustre confesseur de la grâce de Jésus-Christ, ces bons Pères l'auraient pu rendre martyr; et cependant je laisse aux personnes sages et modérées s'il ne faut pas que Dieu fortifie l'esprit des disciples de saint Augustin... puisqu'ils courraient plus de fortune s'ils étaient rencontrés par quelque frère dévôt qui aurait fait vœu de ne point manger et de ne point boire qu'après avoir délivré la société d'un médisant imposteur, que s'ils se trouvaient dans quelque forêt parmi des soldats débandés et des voleurs [2].

Pascal, qui a repris le thème dans la septième petite Lettre, n'est-il pas un ange de douceur à côté du grand Arnauld?

Voulez-vous entendre maintenant, à défaut du P. Annat, qui eut les honneurs des dernières *Provinciales*, le P. Nouet

1. Mgr Fuzet, *les Jansénistes au dix-septième siècle*, p. 86.
2. *Réflexions sur un décret de l'Inquisition*, 1651.

répondant à ce fameux *Mentiris impudentissime*, qui est comme le refrain indigné de la *quinzième Lettre* de Pascal. Voici le début de la réplique :

Il faut vous pardonner cet excès : vous esties en colère, et vostre esprit, qui n'est pas en une assiette tranquille, aiant perdu l'empire de ses passions, ne peut, dans la confusion des pensées et des mouvements violents qui l'agitent, faire un bon choix de paroles.

Le grand homme dont les erreurs sont la theologie de vostre secte, et dont le nom est un des plus magnifiques titres de vostre gloire, disoit naïvement (vous le sçavez, monsieur, vous l'avez même gravé, après sa mort, sur le frontispice de son ouvrage) que l'humeur prédominante à son tempérament tenoit des qualitez du salpêtre, dont la matiere fort simple et déliée conçoit une petite flamme qui s'allume en un instant, mais qui meurt aussi en un instant et ne laisse point de mauvaise odeur ny de fumée. Vous n'avez pas un si beau feu : vous mêlez le souffre avec le salpêtre, et vos écrits injurieux qui degenerent de la civilité si naturelle aux François, sentent trop la poudre d'Allemagne.

Je cherchois d'abord avec quelque estonnement par quel caprice vous estiez allé chez les estrangers afin d'apprendre à dire des injures en alleman, veu que sans aller si loin vous en pouviez apprendre d'aussi bonnes, dans les halles ou sur le bord de la Seine; mais je me suis souvenu que vous aviez là de bons amis, et que Luther avoit inventé cette excellente methode de justifier l'heresie, opposant aux écrits d'un Roy et aux anathemes d'un Pape, ce bouclier impenetrable qui vous met à couvert de tous les traits de vos adversaires : *Mentiris impudentissime* [1].

Qu'y a-t-il là d'agressif, ou de grossier, ou de violent? Et combien de pages toutes semblables je pourrais trouver, sans aller chercher dans les coins, où il n'y a pas un mot discourtois! Même chez le P. Brisacier, lequel disait que « la peur et lui n'avoient point de commerce ensemble », et écrivait comme on ferraille, avec impétuosité, maints passages ne sortent pas de ce ton que Sainte-Beuve appelait, en parlant de Saint-Cyran, l'« invective grave ».

En sorte que, mon cher ami, sur ce point d'ailleurs secondaire, je formulerai assez bien ma pensée — pourvu que vous ne le trouviez pas burlesque — en cinq propositions

1. *Responses aux Lettres provinciales*. Liège, chez Mathias Hovius, à l'enseigne du Paradis terrestre. MDCLVIII, p. 382. — Ces responses sont de divers auteurs; quinze sont attribuées au P. Nouet.

qui, au rebours de celles de Jansénius, me semblent de la plus pure orthodoxie :

1. Les Jansénistes étaient plus exposés aux violences de langage, parce que leur cause était mauvaise, et parce qu'ils étaient de ces « gens qu'on déchire dès qu'on les nomme », disait Racine.

2. En un sens, on comprendrait mieux que les Jésuites eussent été moins calmes que leurs adversaires; ils étaient plus nombreux à tenir la plume et les arguties, les redites[1] qu'on leur opposait étaient singulièrement impatientantes.

3. Tandis que Port-Royal regardait, avec Pascal, le silence comme un malheur, et « la plus grande des persécutions », les Jésuites ne recevaient de leurs supérieurs que des conseils de modération. Le P. de Montezon a cité quelques lettres, dans ses observations à Sainte-Beuve[2]. J'en pourrais citer d'autres, du début de la querelle et de toute date.

4. Les vivacités de plume ne sont pas le fait de tous les Jésuites; il y en eut d'irréprochables.

5. Tous eussent-ils été violents, cela ne prouve rien ni contre la force de leurs raisons, ni contre la justice de leur cause, ni contre la droiture de leurs intentions.

Après quoi, on continuera probablement à dire des Jésuites, s'ils s'indignent, qu'ils sont colères; s'ils gardent leur sang-froid, qu'ils sont plats. Qu'y faire? sinon répéter avec le *Meunier* du fabuliste :

> ... Est bien fou du cerveau
> Qui prétend contenter tout le monde et son père.

Laissons donc, mon cher ami, cette question de formes, et revenons au fond du débat.

III

Le problème qui s'agite au fond du débat peut être formulé de bien des façons. Il y en a une que Jansénius affectionnait

1. « Que l'on regarde tout ce que vous avez fait depuis dix ans, vos disquisitions, vos dissertations, vos réflexions, vos considérations, vos observations, on n'y trouvera pas autre chose sinon que les cinq propositions ne sont point dans Jansénius. Hé! messieurs, demeurez-en là, ne le dites plus. » Racine n'a-t-il pas raison?

2. *Port-Royal*, I, p. 543, 546, 547.

et qui se lit jusque dans le titre de son livre, comme elle se traduisait dans les commentaires intarissables des *Mères de l'Église* qui parlaient, sans doute, d'autant plus de l'*Augustinus* qu'elles l'avaient moins lu.

Le Jansénisme est-il, oui ou non, un retour à la doctrine de saint Augustin ? C'est là, dit M. Lavisse, le « terrain » polémique où Port-Royal « aurait dû se tenir » ; et si, sur ce terrain, il aurait fini par avoir raison, c'est un point qu'il « vaut mieux ne pas approfondir ». Mon cher ami, ceci ne doit point vous émouvoir ; ne croyez pas, au moins, qu'entrer dans cette discussion, ce soit entrer dans quelque arcane plein de ténèbres et de dangers comme une caverne de voleurs.

Les saints ne sont pas infaillibles, les docteurs de l'Église non plus, ni saint Augustin, par conséquent. Peut-être avez-vous entendu parler de ses *Retractationes* où il a repris, vers la fin de sa vie, quelques points de ses ouvrages pour modifier ou compléter sa première manière de voir.

Ce grand et beau génie a touché à toutes les questions. Mais la Providence semble avoir ménagé à l'Église les immenses ressources de sa vertu, de son savoir et de son intelligence, pour défendre, contre Pélage, le dogme de la grâce. Sur ce point donc, et quand il exprime la vérité traditionnelle, il est comme la *bouche de Dieu*, selon la forte expression que l'Écriture applique aux Prophètes. Et cependant il reste un homme, et sa sagesse est courte par quelque endroit. Voulant appuyer de toutes ces forces, à l'encontre de Pélage qui l'attaque, cette incontestable vérité que la grâce est nécessaire au salut et que Dieu, par suite, est l'indispensable cause de nos actes vertueux, çà et là, des paroles lui échappent, qui, isolées de tout le reste de sa doctrine, semblent compromettre la liberté humaine. Et puis, il a écrit contre d'autres erreurs qui, par certains points, étaient à l'opposé de celles de Pélage. Et enfin, même dans ses traités antipélagiens, autre chose est l'énoncé du dogme, autre chose les explications tout humaines auxquelles, surtout de la part d'un esprit subtil, d'un platonicien comme saint Augustin, le dogme peut donner lieu.

Vous voyez la conséquence. Ce sont des explications con-

testables, ce sont des passages de polémique non pélagienne, ce sont des expressions outrées que Jansénius a laborieusement recueillies, rapprochées, commentées, grossies, défigurées, dans l'in-folio auquel il a donné le nom d'*Augustinus*. Jamais enseigne ne fut plus menteuse.

Et il faut encore observer, avec le P. de Régnon, que l'aberration étrange de l'évêque d'Ypres « fut de s'attacher opiniâtrément à quelques expressions obscures de saint Augustin, sans admettre qu'on les discutât dans la lumière des enseignements de l'Église. Procédé criminel, parce qu'il opposait à l'Église un fils dévoué de l'Église; mais, en même temps, procédé déraisonnable, parce qu'il adhérait obstinément à un témoignage humain[1]. » Procédé, ajouterai-je, que saint Augustin aurait repoussé de toute l'énergie de sa foi et de sa raison, lui qui, pour faire preuve de l'une et de l'autre, a prononcé contre le sens privé cette parole décisive : « Je ne croirais pas à l'Évangile, si l'autorité de l'Église ne m'ébranlait[2]. »

La doctrine de saint Augustin sur la grâce est celle même du concile de Trente, justement parce qu'elle est celle de l'Église de tous les temps. Tenez ferme cette conclusion. Pour l'établir historiquement, il faudrait un volume. Mais c'est là qu'aboutira toute étude impartiale, complète, faite d'après les sources.

Et, quant à Jansénius, ne vous étonnez point qu'errant sur la question de la grâce, il fasse appel à saint Augustin. L'histoire aussi explique cela. Avant d'être maître d'erreur, il fut disciple. Si Baïus n'avait pas existé, il est fort probable que ni Sainte-Beuve n'aurait eu à écrire son *Port-Royal*, ni M. Lavisse à faire une leçon sur le Jansénisme. Et je suis bien convaincu que cela aurait mieux valu pour ces deux professeurs illustres, comme pour notre pays. Malheureusement, Baïus a existé, il a été professeur de théologie hétérodoxe ; malgré qu'il soit mort soumis et dans la communion du Saint-Siège, il a laissé de trop fidèles héritiers de sa révolte. C'est d'eux, à l'université de Louvain, que le futur évêque

1. *Bañes et Molina*. Oudin, 1883, p. 10.

2. Non crederem Evangelio, nisi me Ecclesiæ catholicæ commoveret auctoritas. (*Contra epistolam fundamenti*, n. 6.)

d'Ypres, encore jeune étudiant, apprit à lire saint Augustin de travers et à haïr vigoureusement les Jésuites, — deux choses essentielles dans le Jansénisme[1].

Mon cher ami, l'histoire du baïanisme m'entraînerait trop loin; je ne puis que la signaler à votre attention. Notez bien qu'il faut la connaître, si on veut comprendre le Jansénisme. J'ajoute simplement ceci : Avant Jansénius, avant Baïus, Luther avait aussi fort étudié saint Augustin, et il y avait découvert sa doctrine du *serf arbitre*. Ces trois hommes ont complètement méconnu le fond de la nature humaine; leurs conclusions complexes et diverses, malgré tout ce qui les sépare, se rencontrent en ce point qu'elles compromettent la liberté morale.

Le brave Nicole écrivait dans sa troisième *Imaginaire*, à la date du 15 avril 1664, — vingt-trois ans après la première condamnation de l'*Augustinus* et deux mois après la troisième :

> Dans cinquante ans, on ne regardera la pretendue heresie du Jansenisme que comme un rare exemple de la vanité de l'esprit des hommes, et on joindra cette dispute avec celle des capuchons et du pain des Cordeliers. On se demandera avec étonnement qui estoit donc ce P. Annat et ce P. Ferrier qui disoient de si impertinentes choses, et qui estoient les gens assez simples pour se laisser aller à leurs resveries? Mais ce sont des prophéties, direz-vous... Je pourrois bien vous repondre qu'elles sont bonnes, quand on a bien prouvé qu'il ne s'agit que d'une chose de neant, comme je croy l'avoir fait.

Eh non, monsieur Nicole, il n'y va pas d'une chose de néant, puisqu'il y va de la liberté, sans laquelle il n'y a ni responsabilité humaine, ni justice divine, ni ciel, ni enfer possibles. Cette liberté, Luther la nie, Baïus la diminue, Jansénius l'enlace. Contre tous trois, les Jésuites la défendent, non point seuls certes, mais au premier rang.

Vous conviendrez qu'il y a des causes plus mauvaises, et, qu'à y bien regarder, les grandes lignes, les dessus de l'histoire ont ici un intérêt décisif.

1. Voir la correspondance de conspirateurs échangée entre Jansénius et Saint-Cyran. On la trouve dans *La Naissance du Jansénisme*, par le sieur de Préville (P. Pinthereau), 1654.

IV

Je sais bien que certains esprits préfèrent les détails et les dessous. Sainte-Beuve est de ceux-là, Saint-Simon aussi. Et ce serait une amusante et instructive étude que de comparer les deux méthodes, celle des dessus et celle des dessous. Il se pourrait fort bien que cette étude aboutît à cette conclusion que, parfois, ceux qui s'acharnent à bien comprendre les dessus ne sont pas tellement naïfs, et que ceux qui s'acharnent à déterrer les dessous ne sont pas tellement profonds.

Dans la querelle janséniste, il y a donc des dessous. De quel côté, je vous prie? Du côté de Port-Royal? — Non. Il n'y eut là que les intentions les plus droites et les plus élevées : ces grands et antiques chrétiens sont en dehors des faiblesses humaines. Racine semble bien d'avis contraire[1]. Mais ici Racine a tort, tout à fait tort; il est aussi mal informé, aussi calomnieux que Rapin, — ce qui est tout dire, évidemment. Et les Jésuites? — Ah! ceux-là, mon cher ami, sont hommes, et combien leurs passions sont mesquines! « Une pique de gens de lettres », — Racine le dit, c'est donc vrai, — la crainte d'une « concurrence redoutable » au confessional et dans les écoles, voilà le secret du combat ardent et acharné qu'ils menèrent contre Port-Royal.

Ainsi Petau et Labbe auraient écrit pour montrer qu'ils en savaient autant qu'Arnauld. Le P. Nouet aurait dénoncé la *Fréquente*, dans la chaire de Saint-Louis à Paris, parce qu'une nouvelle école de spiritualité s'ouvrait, qui menaçait de faire passer sur les quais les livres qu'il n'avait pas encore écrits. Le P. Brisacier, à Blois, aurait prêché contre l'*Augustinus*, de peur que le collège dont il était recteur ne fût dépeuplé par les écoles de Port-Royal, etc., etc. Mon cher ami, s'il était vrai, les dessous de l'histoire seraient d'un comique auprès duquel le comique de Molière n'est rien.

Raisonnons un peu. En 1660, la Compagnie de Jésus comptait en France, sauf erreur, quatre-vingt-dix collèges

1. « Quand ils se sont mis dans la tête de nier un fait, dit Racine, toute la terre ne les obligerait pas à l'avouer. » Et encore : « Les *Avis de l'impri-*

fréquentés par cinquante mille élèves [1]; douze cents prêtres établis dans cent dix villes. Et tout ce monde, si puissant et si habile, dit-on, aurait tremblé devant la concurrence de trois ou quatre directeurs de Port-Royal et de cinq ou six petites écoles qui durèrent à peine quinze ans et comptèrent bien cinquante élèves! Allons donc!

La vérité est que les Jésuites ont combattu le Jansénisme dans toute la France aussi bien qu'à Paris; avant l'apparition des *petites écoles* et après la dispersion de Port-Royal. Ah! c'est que la querelle était bien plus haute que toutes les questions de boutique, si vous me permettez ce mot. La foi était engagée, les anathèmes de l'Église le prouvent.

Eh bien, mon cher ami, quand je vois tout un ordre religieux s'armer résolument, au nom de la foi, guerroyer, en dépit de toutes les clameurs, sous la conduite de chefs qui sont des esprits éminents et des saints, en compagnie des vrais prêtres de leur temps, avec les encouragements du Pontife romain; sans chercher davantage, je sais pertinemment pourquoi on se bat. On a beau me crier : Ce n'est pas cela; il y a des dessous; Racine le dit, et aussi Pascal. J'en demande bien pardon à Pascal et à Racine; ils ergotent.

Je crois me rappeler une lettre de Saint-Arnaud, alors jeune officier en Algérie, où l'ambition personnelle tient peut-être plus de place, dans les désirs de bataille et de conquête, que l'amour de la patrie. Mettons que mes souvenirs soient encore en deçà de la vérité; mettons que l'on trouve des propos semblables dans les papiers de Bosquet ou de Lamoricière ou de Mac-Mahon. Si l'on voulait refaire, après Camille Rousset, l'histoire de la conquête algérienne, quelle place tiendrait, dans l'étude des causes, les propos dont je parle? Aucune.

De même dans la polémique qui nous occupe.

Démontrât-on que le zèle de quelques Jésuites ne fût pas aussi pur que l'auraient demandé leur habit et leur cause;

meur sont d'ordinaire des éloges qu'ils se donnent et l'on scellerait à la chancellerie des *Privilèges* fort éloquent si leurs livres s'imprimaient avec *Privilège.* »

1. Je calcule ce chiffre d'après une statistique de 1625 qui constate dans soixante-deux collèges trente-huit mille élèves.

qu'ils prirent la plume, avec le secret désir de venger leur amour-propre de confesseur, de régent, d'écrivain jaloux; expliquer par là toute cette querelle janséniste où il y allait du fond de la religion, c'est ne rien expliquer du tout; c'est traiter l'histoire en journaliste, ou si vous voulez, — pour tenir compte du discours de M. Deschanel à l'Académie, — en mauvais journaliste.

V

Et c'est pourquoi M. Lavisse, qui n'est pas un mauvais journaliste, a ajouté autre chose; il a formulé trois antinomies : les Jansénistes attaquaient le Pape, et les Jésuites étaient une milice pontificale; les Jansénistes se retiraient du monde en le maudissant, et les Jésuites y étaient mêlés; les Jansénistes voulaient immobiliser l'Église, et les Jésuites évoluaient avec l'Église. Comment n'y aurait-il pas conflit?

Il est clair que ces formules sont bien choisies pour s'opposer; peut-être le sont-elles moins pour expliquer les faits.

Frédéric II nous appelait les *grenadiers du Pape*; Joseph de Maistre, les *janissaires de l'Église catholique*; M. Lavisse a bien le droit de nous appeler une *milice pontificale*. Je ne le chicanerai pas là-dessus. Mais il y a des évêques comme Habert et Marca, — sans parler du roi et de son conseil qui condamnèrent l'*Aurelius*; il y a des docteurs de Sorbonne qui, avec Cornet, dénoncèrent les cinq propositions en 1649. Étaient-ils aussi une milice pontificale?

Je veux bien que Messieurs de Port-Royal fussent des *solitaires*. Il n'est pas certain qu'ils le fussent beaucoup plus que les Jésuites. Comme les Jésuites, ces contemplatifs retirés du monde cherchaient à agir au dehors. Et il y a, d'ailleurs, une manière évangélique de se mêler au monde, enseignée par Jésus-Christ à ses apôtres, celle du *ferment* que soulève toute la masse. Quoi qu'il en soit, saint Vincent de Paul, qui n'était pas jésuite, a écrit, contre la direction antique que Port-Royal donnait à ses pénitents, des lignes sévères et justes, celles-ci par exemple :

Communier dignement? Cela n'appartient qu'à M. Arnauld qui, après avoir mis ces dispositions à un si haut point qu'un saint Paul

eût appréhendé de communier, ne laisse pas de se vanter qu'il dit la messe tous les jours; en quoi son humilité est d'autant admirable qu'on doit estimer sa charité et la bonne opinion qu'il a de tant de directeurs, tant séculiers que réguliers, et de tant de vertueux pénitents dont les uns et les autres servent de sujets à ses invectives ordinaires[1].

Supposez qu'on lui eût dit : « Ah! monsieur Vincent, vous parleriez d'autre sorte, si vous étiez moins mêlé au monde; » le bon saint, je crois, aurait été fort surpris. Il aurait reparti, avec son bon sens et son humilité ordinaires, qu'il n'estimait pas, en parlant ainsi de Port-Royal, témoigner des vues particulières, ni sortir du langage du vrai christianisme. Et si l'interlocuteur, insistant, eût répliqué que c'était là peut-être évoluer habilement avec les Jésuites et la cour de Rome, je ne réponds pas que M. Vincent ne l'eût quitté brusquement, sans cérémonie, tout indigné; comme il arriva, un jour que Saint-Cyran lui faisait ses confidences sur ses plans de réforme dans l'Église.

Mon cher ami, allons droit au fond des choses. M. Brunetière aime à dire qu'on apprend cela à l'école de Bossuet. Faisons, je vous prie, comme si nous avions été à l'école de Bossuet.

Avant tout, qu'est-ce que le Jansénisme, sinon une conception particulière de la grâce et de la liberté dans la vie chrétienne? Supprimez par hypothèse l'*Aurelius* et la *Théologie familière* de Saint-Cyran, la *Fréquente* d'Arnauld, le Jansénisme demeure tout entier. Sans doute, les idées richéristes de Saint-Cyran ont eu leur influence sur l'attitude que les Jansénistes ont prise vis-à-vis des jugements de Rome. Sans doute aussi, les idées rigoristes d'Arnauld sont en rapport logique avec la dogmatique calviniste de Jansénius. Mais si leurs erreurs se tiennent, l'une n'est pas l'autre. Ce qui lie vraiment ces trois hommes, c'est une fausse doctrine commune, à laquelle ils furent attachés du fond des entrailles et qui décida de leur vie, — la doctrine des cinq propositions.

D'où il suit que demander pourquoi Jésuites et Jansénistes se font la guerre, c'est demander, avant tout, pourquoi les Jésuites ont combattu la doctrine des cinq propositions. Et à

1. Lettre du 10 septembre 1648. Cf. Maynard, *Saint Vincent de Paul*, II, p. 296.

ce pourquoi la réponse est fort simple : c'est que cette doctrine est protestante, comme je l'indiquais tout à l'heure. M. Lavisse, en exposant la doctrine de l'*Augustinus* a rappelé le protestantisme. Il avait raison. Seulement, au lieu de se borner a énoncer le rapprochement, il en fallait tirer la moralité. C'est ce que je vais faire.

VI

Sans avoir pâli sur l'histoire ecclésiastique, vous savez très bien, mon cher ami, que, dès le premier moment de leur rencontre, protestants et Jésuites furent déterminément adversaires. Bien des prêtres catholiques ont combattu la réforme, par la parole et par la plume; pourtant, dans cette lutte, les Jésuites ont une place à part, c'est indiscutable. A l'occasion, jetez un coup d'œil sur le dernier volume de Janssen que l'on vient de traduire en français[1]. Vous verrez que, là-dessus, les éloges des amis et les pamphlets haineux des ennemis s'accordent.

De ces longues et retentissantes controverses, de cette guerre de cent ans entre le protestantisme et la Compagnie de Jésus, il est résulté naturellement ceci : c'est que toute nouveauté doctrinale voisine de la réforme devait être vite suspecte aux Jésuites; et, inversement, que, vis-à-vis des Jésuites, tout novateur enclin vers les doctrines réformées devait être en défiance, comme instinctivement.

Figurez-vous un médecin pasteurien qui vieillit et s'illustre à combattre les microbes de la tuberculose. Il est clair qu'à pratiquer cette guerre, son diagnostic des maladies analogues deviendra merveilleusement rapide et sûr. Et si les bacilles de ces maladies étaient intelligents et au courant de ses victoires, ne pensez-vous pas qu'ils seraient hantés de son souvenir et de son nom, et qu'ils auraient peur de son ombre?

Et voilà assez exactement définie, ce me semble, la situation réciproque des Jésuites et des pseudo-réformés de tous temps et de toute nuance, — des Jésuites et des Jansénistes par conséquent. Par le seul fait que ceux-là sont comme les

1. *L'Allemagne et la Réforme*, Plon, 1899, t. V.

défenseurs nés du dogme de la liberté humaine, et que ceux-ci compromettent cette liberté, ils seront aux prises. N'est-ce pas l'évidence même ?

De la doctrine fondamentale, « de l'âme du livre de Jansénius », comme disait Bossuet, revenons maintenant, si vous le voulez bien, aux doctrines particulières et aux personnes ; vous toucherez du doigt, comme par une contre-épreuve décisive, la vérité de tout ce que je viens de dire.

Sans paradoxe aucun, on peut affirmer que c'est contre les Jésuites que furent écrits l'*Augustinus*, l'*Aurelius* et la *Fréquente*. Il n'y a qu'à les lire, pour s'en convaincre. Et je m'étonne que M. Lavisse, guidé par les dates elles-mêmes, ne se soit point demandé les causes de cette coalition offensive d'un flamand, d'un bayonnais et d'un parisien contre la célèbre Compagnie. La question était aussi intéressante que celle de savoir pourquoi les Jésuites avaient riposté à leurs agresseurs, et cela aurait peut-être aidé à expliquer ceci.

Voilà votre curiosité en éveil, et vous voudriez que je vous raconte la « pique » particulière que Jansénius et Saint-Cyran et Arnauld avaient chacun contre les fils de saint Ignace. Je ne le ferai point. Rapin vous le dira, et d'autres encore, si vous y tenez. La question est d'ailleurs secondaire. Il me suffit de retenir que les Jansénistes sont les agresseurs, et que leurs attaques contre les Jésuites se produisent dans les livres mêmes où ils essayent d'établir leurs doctrines. J'en conclus, invinciblement ce me semble, que ces novateurs regardaient les Jésuites comme leurs plus redoutables adversaires doctrinaux. Et comme, par l'issue de la lutte, il est démontré que ces doctrines étaient hérétiques ou dangereuses, nous aboutissons de nouveau à cette conclusion déjà tirée et qui explique tout : Entre Jansénistes et Jésuites il se débattait un point de foi ; voilà pourquoi ils furent d'irréconciliables adversaires.

De ce fait, je le sais, Saint-Cyran, Arnauld, Nicole, Pascal, ne voulurent jamais convenir. Traités d'hérétiques, ils protestaient avec une énergique et vertueuse indignation. Quoi de plus clair pourtant que les condamnations de Rome ? Celle d'Urbain VIII, le 6 mars 1642 ; celle d'Innocent X, le 31 mai 1653 ; celles d'Alexandre VII, le 16 octobre 1656 et

le 15 février 1665. Et ç'a été un spectacle étrange que de voir des chrétiens et des prêtres déclarer qu'en dehors de la communion de l'Église ils ne voyaient point de salut, et cependant, soutenir, propager, défendre, avec l'obstination invincible et bruyante des plus fougueux apostats, des doctrines solennellement réprouvées par l'Église. Leur soumission même se compliqua de révolte, et s'ils admirent le *droit*, ce fut pour repousser le *fait*. On se perd et on s'impatiente à suivre cette casuistique de l'obéissance janséniste.

Bossuet nous dit bien que c'étaient des esprits « ardents et chauds, excessifs, insatiables, plus capables de pousser les choses à l'extrémité que de retenir le raisonnement sur le penchant ». Vous lirez, mon cher ami, dans l'oraison funèbre de Nicolas Cornet[1], cette esquisse curieuse du tempérament janséniste. Mais, quand vous l'aurez lue tout entière, il est probable que le problème demeurera déconcertant pour votre logique : quand ces hommes étaient-ils sincères? Est-ce quand ils se disaient fils soumis de l'Église? Est-ce quand ils écartaient ses jugements? Seul, je crois, le regard de Dieu peut démêler ces contradictions par où se traduisait le conflit intime de leur orgueil et de leur foi.

Mais, quoi qu'il en soit de leur sincérité, leurs protestations ne peuvent en imposer; elles sont inadmissibles. Plus ils proclamaient en principe l'autorité de l'Église, et plus ils donnaient à leurs adversaires le droit de les juger avec l'Église et comme l'Église. Les Jésuites en usèrent. Aux yeux des catholiques, ils étaient dans la vérité; aux yeux de tout incroyant impartial, ils étaient dans la logique.

VII

Mon cher ami, ma lettre s'allonge, bien au delà de mes prévisions; je ne voulais toucher que quelques points, sommairement; et puis, la liaison des choses, le mouvement de

1. Lebarq, dans les *Œuvres oratoires* de Bossuet, II, p. 388, expose mal la pensée du P. Gazeau au sujet de l'*Oraison funèbre* de Cornet. Lire dans les *Études* de février 1874, le travail, intéressant et neuf alors, du P. Gazeau, sur le vrai texte des passages délicats où Bossuet touchait la question brûlante du Jansénisme.

la pensée m'ont entraîné presque à une suite de dissertations. J'en viens, sans plus tarder, à la question de la morale relâchée. C'est, paraît-il, de la dernière actualité, puisque M. Aulard vient d'exhumer, pour une édition *ne varietur*, les écrits que feu Paul Bert publia, sur ce piquant sujet, il y a vingt ans [1].

Bien qu'il ait intitulé son livre : *De la fréquente Communion*, Arnauld y parle longuement de la pénitence. Et le P. Rapin pourrait bien avoir raison quand il dit que « l'auteur avait apparemment ce traité dans son portefeuille et l'avait fourré » dans sa seconde partie « à l'occasion de la prépation à la Communion ». Car il est certain, d'une part, que l'idée du livre est antérieure à l'écrit du P. de Sesmaisons qu'il est censé réfuter; et, d'autre part, que la doctrine d'Arnauld sur la pénitence est la clé du problème qu'il s'agit de résoudre contre les Jésuites. Ainsi se rejoignent, malgré les années et la différence d'allure qui les séparent, le traité de la *Fréquente* et le pamphlet des *Provinciales*.

Arnauld cherche ses textes dans les saints Pères; Pascal cherche les siens dans quelques casuistes de la Compagnie. Et, au premier coup d'œil, on ne saurait imaginer plus parfait et plus décisif contraste : dans le lointain des siècles, la doctrine de la Tradition, avec sa sévérité imposante, à travers laquelle on devine la vie héroïque des premiers chrétiens morts au monde; puis, en face des âmes modernes que l'on sait si vulgaires et si remplies des maximes, des sentiments, des plaisirs et des folies du monde, des casuistes qui accommodent tout cela avec la morale chrétienne. Encore une fois, le contraste est parfait. Il l'est trop, mon cher ami, pour être vrai. Car si Voltaire a dit avec raison des *Provinciales* que « tout le livre porte sur un fondement faux », on en peut dire autant de la *Fréquente*.

Je laisse la discussion des textes : ce serait infini, fastidieux et inutile. Vous n'avez pas les connaissances théologiques voulues pour suivre ce débat [2], et, d'ailleurs, là n'est

1. L'*Aurore* s'empresse à la même besogne dans le feuilleton du 18 mars 1900.

2. Les débats sur l'ancienne discipline pénitentielle sont toujours ouverts, comme on l'a vu dans les *Études* du 5 mars 1900. Les variations suivant les

pas le nœud de toute la question. Quand on veut renverser un arbre, on ne s'amuse pas à couper, l'une après l'autre, toutes les branches; on découvre la racine et on frappe. Découvrons la racine et frappons. M. Lavisse, qui est de l'Académie française, voudra bien me pardonner cette métaphore prétentieuse.

Si le docteur Arnauld m'avait honoré de la confidence de ses desseins, après avoir attentivement écouté le résumé des cent cinq chapitres de son livre, sans même lui demander ce qu'il comptait dire dans sa préface, — peut-être ne m'aurait-il pas répondu, bien que le morceau dût prendre cent trente pages, — je lui aurais dit : « Monsieur, vous êtes fort docte sur toute l'antiquité, et même, au rebours de certains antiquaires, vous n'ignorez pas les faits de notre âge. Le concile d'Elvire ne vous fait point oublier le concile de Trente. Mais, peut-être, celui-ci n'a-t-il pas, à vos yeux, toute l'importance qu'il faudrait. Car enfin, monsieur, l'Église est maîtresse de sa discipline; et le saint concile, si je l'entends bien, n'a pas un mot, en tous ses décrets, qui témoigne de sa volonté de rétablir les anciens usages sur le point de la pénitence. Vous-même en faites l'aveu, dans votre seconde partie, où voulant appuyer vos conclusions par le saint concile, l'honnêteté vous contraint de dire que les chapitres et canons de ces Pères y « donnent » seulement « ouverture ». Si donc l'Église, entreprenant sa réformation, se borne à ceci ou à cela, qu'allez-vous entreprendre de la conduire, malgré elle, au delà des bornes où il lui plaît s'arrêter? Et quelle autorité, monsieur, prenez-vous donc dans l'Église de Dieu, pour faire ce personnage incroyable et certainement contraire à toute la Tradition, d'un particulier qui prétend être plus exact dans la règle des mœurs que le Pape et le concile tout ensemble? »

Sans que je prolonge davantage ma harangue au sieur Arnauld, ne voyez-vous pas, mon cher ami, le « fondement faux » sur lequel « porte » tout le livre de la *Fréquente*; l'auteur veut être plus catholique que le Pape.

lieux et les temps que ces débats constatent fournissaient des arguments au P. Brisacier contre la thèse d'Arnauld : « Il faut retourner à l'antiquité. » — « A laquelle? » demandait le P. Brisacier.

Ne vous méprenez pas cependant sur ma pensée. Je n'entends point dire que l'auteur pèche seulement par excès de zèle. Doctrinalement, son livre est inexact par endroits, et ces endroits furent condamnés en 1690. Les propositions 16, 17, 18 flétries, à cette date, par Alexandre VIII, sont d'Arnauld ou elles ne sont de personne; c'est la substance même de la *Fréquente*.

Au premier moment, il est vrai, Rome se tut sur le fond. Comme vous l'a dit M. Lavisse, elle ne signala que le passage des *deux chefs de l'Église*, saint Pierre et saint Paul, qui se trouvait dans la préface. Et voici la raison de cette conduite.

« Vingt docteurs de Sorbonne étaient engagés dans cette affaire et quinze prélats bien affectionnés au Saint-Siège, » comme l'écrivait le nonce Grimaldi au cardinal secrétaire d'État. (19 avril 1644.) La préface ne leur ayant pas été soumise, on pouvait la censurer, sans les éclabousser. Il en était autrement du livre, puisqu'ils l'avaient approuvé. Aux yeux de Grimaldi donc, mieux valait, pour l'honneur de ces évêques, suspendre tout jugement.

Le cardinal de Lugo, un jésuite, conclut dans le même sens, dans sa consultation sur la cause, mais par d'autres considérants. Il estime que le Saint-Siège doit parler par Lettres apostoliques, en prenant simplement occasion de la controverse, pour établir la vraie doctrine. Il écarte toute censure comme « un remède trop amer ». Il craint que les intéressés, « aigris par une condamnation qu'ils ne sauraient souffrir, n'entrent en révolte ouverte ou ne se séparent de l'Église[1] ».

Le livre d'Arnauld ne fut donc sauvé que par les circonstances; ses erreurs étaient certaines; elles rendaient plus « insupportable » encore « l'égarement » de ce « jeune homme sans aucune expérience » qui se préférait à « la pratique universelle de toute la chrétienté », comme disait saint Vincent de Paul[2].

1. Abstinendum tamen crederem ab acerbitate remedii, ne forte qui usque adhuc se catholicos profitentur, censuræ acerbioris impatientia, in schisma vel inobedientiam apertam laberentur.

2. On « possède assez bien le caractère de Port-Royal », disait Racine, quand on « traite le Pape familièrement » et qu'on « parle aux docteurs avec autorité ».

VIII

La modestie de Pascal était toute semblable. C'est ce que Joseph de Maistre montre parfaitement dans un bout de dialogue perdu au milieu de son *Église gallicane*, et que vous me permettrez de vous citer. Cela vous reposera de ma prose.

LE DIRECTEUR

Qu'est-ce donc, monsieur, que cette société? S'agit-il de quelque société occulte, de quelque rassemblement suspect, dépourvu d'existence légale?

PASCAL

Au contraire, mon Père; il s'agit d'une société fameuse, d'une société de prêtres répandus dans toute l'Europe, particulièrement en France.

LE DIRECTEUR

Mais cette société est-elle suspecte à l'Église?...

PASCAL

Nullement, mon Père; le Saint-Siège, au contraire, l'estime infiniment et l'a souvent approuvée...

LE DIRECTEUR

Ah! vous m'étonnez; comment donc avez-vous pu argumenter contre ces Pères?

PASCAL

J'ai cité une foule de propositions condamnables, tirées des livres composés par ces Pères; livres profondément ignorés, et partant, infiniment dangereux, si je n'en avais pas fait connaître le venin. Ce n'est pas que j'aie lu ces livres, car je ne me suis jamais mêlé de ce genre de connaissances; mais je tiens ces textes de certaines mains amies, incapables de me tromper. J'ai montré que l'ordre était solidaire pour toutes ces erreurs et j'en ai conclu que les Jésuites étaient des hérétiques et des empoisonneurs publics.

LE DIRECTEUR

Mais, mon cher frère, vous n'y songez pas... De qui tenez-vous donc le droit, vous, simple particulier, de diffamer un ordre religieux, approuvé, estimé, employé par l'Église?

Oui, d'où tenez-vous ce droit? A cela, Pascal n'a rien répondu et ne pouvait rien répondre. Car il est évident que si les Jésuites étaient, et en vertu de « leurs propres maximes »,

les « misérables » corrupteurs de l'Évangile qu'il disait, l'Église, qui les tolérait, qui les louait, qui leur donnait raison contre les *Provinciales* mêmes, était cent fois plus « misérable » qu'eux.

Ou les attaques de Pascal sont vaines, ou elles vont à noter l'Église d'infamie. M. Lavisse, quand il a repris le mot de Sainte-Beuve disant que « Pascal avait frappé juste dans l'ensemble de ses coups », a-t-il songé à la conséquence ? Elle est énorme autant qu'inévitable; tellement énorme qu'il la rejettera certainement. Il sait trop bien l'histoire pour ignorer que l'Église, si elle ne réussit pas, selon ses désirs, à faire de tous ses enfants des saints héroïques, demeure l'école pratique de vertu la plus haute et la plus féconde; et que jamais elle n'a permis à personne d'entamer, au détriment des âmes, la règle divine des mœurs.

Il faut donc, mon cher ami, en venir à cette conclusion, vieille mais toujours juste, la seule juste, que quelques opinions de quelques casuistes demeurent en cause. Sincèrement, y avait-il là sujet de « troubler avec scandale la tranquillité publique », comme disait le Parlement d'Aix ? Et pour entreprendre une pareille besogne, fallait-il avoir une âme élevée ou une âme passionnée ? Et pour avoir mis à cette besogne du génie, a-t-on droit à l'envie ou à la pitié ? Pascal me pardonne, je crois que c'est à la pitié. Quel autre sentiment peut remplir l'âme, quand, au lieu de goûter la joie — y en a-t-il une meilleure — d'estimer un peu plus la nature humaine, en admirant ce grand homme tout entier, on est réduit à se demander avec Voltaire[1] s'il ne fut pas un vil calomniateur, et avec Bourdaloue[2] comment sa vie et sa mort s'accordent avec le christianisme.

1. *Siècle de Louis XIV*, chap. XXXVII. — Sainte-Beuve n'agrée pas ce jugement qu'il trouve leste, et, pour l'écarter, il croit faire assez en rappelant que Voltaire a été l'élève du P. Porée (*Port-Royal*, III, p. 141). C'est une défaite. Il faut plus, je crois, pour écarter un jugement où Voltaire et Joseph de Maistre se rencontrent.

2. En 1682, l'opinion fut saisie de nouveau de la question de savoir si Pascal s'était, oui ou non, rétracté en mourant (1662). C'est ce qui donne la portée d'une allusion très nette à ce passage du sermon de Bourdaloue sur la *Médisance*, prononcé le onzième dimanche de la Pentecôte de 1682.

« Un homme aura passé toute sa vie à décrier, non seulement quelques particuliers, mais des sociétés entières. Il aura employé ses soins à réveiller

Sainte-Beuve pense faire l'éloge suprême du caractère de Pascal, quand il nous le montre tout allumé de « cette étincelle de la colère du lion », qui, paraît-il, est une essentielle partie de « tout homme généreux ». Soit, acceptons la métaphore. Pascal est un lion, mais un lion en cage. Il rugit de colère, mais par ordre. Écoutez donc le secret de ceux qui l'ont dressé, mon cher ami; c'est saint Vincent de Paul qui nous le livre.

M. de Chavigny disait, ces jours passés, à un intime ami, que ce bon monsieur [de Saint-Cyran] lui avait dit que lui et Jansénius avaient entrepris leur dessein pour désaccréditer ce saint ordre-là [les Jésuites] à l'égard de la doctrine et de l'administration des Sacrements; et moi je lui ai ouï tenir quantité de discours, quasi tous les jours, semblables à cela [1].

Et voilà le dessein grandiose dont le génie de Pascal a été l'instrument. Pauvre grand homme! Cela nous met assez loin, vous en conviendrez, de l'Église primitive et de l'entreprise sainte de faire refleurir, après de longs siècles de relâchement, les plus héroïques exemples comme la plus pure doctrine de l'antiquité chrétienne. Aussi bien, l'entreprise était peut-être inutile et le Jansénisme venait-il trop tard. C'est ce que nous allons examiner ensemble.

IX

Il est manifeste, je pense, que la fragilité humaine ne date pas des Jésuites. Sans remonter jusqu'au déluge ni au

mille faits injurieux et calomnieux... Il se sera servi de la plume pour en perpétuer la mémoire dans les âges futurs... Sans hésiter, on dit : C'était un grand serviteur de Dieu... Je le veux, mon frère... Mais, après tout, trois choses me font de la peine : l'une, qu'il est incontestablement chargé de médisances atroces; l'autre, que toute médisance qui n'est pas réparée autant qu'elle pouvait et devait l'être, devient dès lors, au jugement de Dieu et selon la doctrine la plus relâchée, un titre certain de condamnation; et la troisième enfin, qu'il ne paraît rien qui donne à connaître que ce mourant ait marqué quelque repentir de ses médisances passées et qu'il ait pris quelque mesure pour les effacer. Voilà ce que je vous laisse à concilier avec la sainteté de sa vie et la sainteté de sa mort. C'est un mystère pour moi incompréhensible et un secret que j'ignore. »

Sur la réfutation du jansénisme par Bourdaloue, cf. Lauras, *Bourdaloue*, II, p. 376-500.

1. Lettre à M. d'Horgny (1648).

paradis terrestre, la Réforme suppose — elle n'aurait pas été possible sans cela — une certaine corruption des mœurs. Or, en ce temps, il n'y avait pas de Jésuites au monde, et il n'était guère à prévoir qu'il y en aurait, puisque celui qui devait être leur père, Ignace de Loyola, se battait au siège de Pampelune, au moment précis où Luther rompait avec Rome.

Il faut ajouter, d'ailleurs, que cette corruption des mœurs dont Luther s'autorisait pour appeler l'Église la grande prostituée, n'empêche pas le seizième siècle d'être fécond en saints merveilleux : saint Philippe de Néri, sainte Thérèse, saint Ignace, saint François Xavier, pour n'en citer que quatre canonisés le même jour (12 mars 1622), pourraient soutenir la comparaison, s'il était séant de comparer les saints, avec leurs devanciers les plus illustres.

Comme eux ils furent héroïques, comme eux ils furent, pour l'Église, un secours providentiel : leurs vertus étant, selon le mot de l'Évangile, une « lumière » qui faisait briller d'un vif éclat la sainteté de leur mère; leur zèle les mêlant au monde, comme un « sel » assainissant. De cette réforme d'elle-même, vraie, sincère, efficace, que l'Église entreprit par le concile de Trente, ces saints furent les plus admirables ouvriers. Et c'est la gloire de la Compagnie de Jésus d'avoir été, pour cette œuvre, entre les mains des papes, un instrument puissant et docile.

Qui voudra juger de ses travaux, qu'il étudie son histoire. Prendre un livre d'images et plaisanter dessus, comme l'a fait Pascal dans sa cinquième Provinciale, cela est à la portée du premier ignorant qui aurait de l'esprit; et s'en tenir là, c'est vouloir rester dans son ignorance.

Si Pascal eût fait, sur ceux qu'il prétendait juger, une enquête digne d'un juge, jamais il ne se serait mis à la remorque du pamphlétaire qui écrivit, en 1644, la *Morale des Jésuites*, lequel suivait le *Catalogue des Traditions romaines*, dressé en 1632 par le ministre Dumoulin, lequel suivait la *Morale des papistes* de Calvin[1]. Au lieu de les copier, il les aurait réfutés ; il leur aurait crié, au lieu de le crier aux

1. Voir *Responses aux Lettres provinciales*, p. 90.

Jésuites : « Rougissez de vos ignorantes impostures : *De mendacio ineruditionis tuæ confundere.* »

A Dieu ne plaise que je prétende la Compagnie de Jésus impeccable. Ce serait d'un orgueil insensé et ridicule. Par contre, il y a des accusations qui semblent une gageure. Sainte-Beuve, qui était extrêmement intelligent, et, par suite, devait deviner l'histoire, inclinait à croire que la décadence de l'Ordre datait de saint Ignace [1]. Peut-être vaudrait-il mieux ne pas deviner ainsi l'histoire ?

Mais Bossuet, direz-vous, n'a-t-il point flétri « la pitié meurtrière de quelques docteurs qui leur a fait porter des coussins sous les coudes des pécheurs, chercher des couvertures à leurs passions » ? Oui, Bossuet a dit cela et M. Lavisse a bien fait de le citer ; il aurait pu ajouter qu'il a flétri aussi les autres « non moins extrêmes, qui ne peuvent supporter aucune faiblesse, traînent toujours l'enfer après eux et ne fulminent que des anathèmes ». L'antithèse est parfaite et inexacte.

« Qu'une femme fût dans le désordre, qu'un homme fût dans la débauche, s'ils se disaient de vos amis, vous espériez toujours de leur salut », écrit Racine à Nicole. Voilà pour les Jansénistes. Quant aux Jésuites, leur défense est facile. L'accusation n'est grave que si elle a la portée de celle de Pascal : Vers 1650, il y avait chez les Jésuites de partout et surtout de France, une prévarication générale, réfléchie, voulue, dans la dispensation des choses saintes. Voilà ce qu'il faut démontrer. Et cela, on ne le démontrera pas.

Bourdaloue, qu'on veut bien ne pas taxer de laxisme, n'est pas un isolé, non plus que saint François Régis, ou le vénérable P. Maunoir, ou le vénérable P. de La Colombière.

La plupart des hommes dont le nom se trouve mêlé à la querelle janséniste étaient gens de haute vertu. Les polémistes Annat ou Brisacier, les moralistes Reginald et Cellot, les théologiens Petau et Reynaud, les érudits Labbe et

1. On peut être d'autant plus surpris de ce jugement de Sainte-Beuve (III, p. 134) qu'il avait semblé accepter — il les a imprimées (I, p. 520) sans y répondre — les observations du P. de Montezon qui établissait, en particulier, avec tant de justesse et de mesure, comment il faut comparer la morale de Port-Royal et la morale des Jésuites.

Sirmond, les auteurs ascétiques Binet et Nouet, n'ont rien à envier, en fait d'austérité chrétienne, aux Messieurs de Port-Royal. Et combien d'autres je pourrais citer, ne fût-ce que ce Paul de Barry dont Pascal fait un dévot à la Vierge, répugnant et borné, et qui était certes de trop bon sang — celui de l'héroïque Constance de Cezelly — pour enseigner aux gens à gagner le ciel, autrement que par le chemin de l'honneur !

Vous avez passé par nos collèges. Quand donc, mon cher ami, avez-vous senti « ce petit souffle, demi-parfumé, demi-empesté, mortel à l'âme chrétienne aussi bien qu'à l'âme naturelle », dont parle Sainte-Beuve, interprétant Pascal et qui serait tout notre esprit ? Lorsque vous revenez sur vos années d'écolier, qui ne sont pas si loin, ne retrouvez-vous pas toute vive l'impression désagréable, mille fois sentie, des remontrances de vos maîtres charitablement impitoyables à combattre vos défauts ? Pour croire qu'on agissait autrement au collège de Clermont, il y a deux cent cinquante ans, vous attendez des preuves, n'est-ce pas ? Moi aussi.

Je les attendrai encore pour admettre qu'avant Saint-Cyran, le christianisme était en péril. La vérité est qu'après la pacification religieuse qu'amène le règne d'Henri IV, il y a, dans notre pays, un vrai renouveau catholique.

Quelques mots seulement, pour indiquer et justifier ma pensée. Saint François de Sales fonde la Visitation, Bérulle l'Oratoire ; Marie de l'Incarnation introduit les Carmélites en France ; la Congrégation bénédictine de Saint-Maur prend naissance ; Mme de Lestonnac établit sa communauté ; saint Vincent de Paul les Filles de la Charité et les Prêtres de la Mission, saint Pierre Fourier ses chanoines réguliers et ses religieuses, Rancé la Trappe, M. Olier la Compagnie de Saint-Sulpice et le vénérable Eudes les Eudistes.

Aucun de ceux-là n'est janséniste, que je sache, non plus que le saint archidiacre d'Évreux, ni Michel Le Nobletz, ni le *pauvre prêtre*, ni Bourdoise, ni le coutelier Clément et le mercier Beaumais qui aidèrent M. Olier à refaire la paroisse de Saint-Sulpice, ni tant d'autres dont les exemples et les prédications firent circuler alors, dans le grand corps de l'Église de France, la pure sève de l'Évangile. Il est même à

remarquer, — pourquoi ne le dirais-je pas ? — que beaucoup de ces serviteurs de Dieu sont élèves des Jésuites ou liés avec eux.

Et voilà comment le Jansénisme fut le grand fait moral du dix-septième siècle et lui donna sa marque profondément chrétienne.

Mon cher ami, je ne dirai point que Port-Royal fut sans vertu et je n'abuserai pas contre ces fanatiques disciples de saint Augustin de certaines paroles terribles qu'il a dites contre les branches séparées du cep de la vigne mystique. Je crois que parmi ces solitaires, il y en a qui ont fait des efforts pour se hausser jusqu'à un idéal élevé des vertus chrétiennes [1]. De là à les proclamer saints et sauveurs de la morale évangélique il y a loin. Pour leur donner ce rôle, il faut vraiment ignorer l'histoire religieuse de notre pays.

Saint Vincent de Paul disait du livre de la *Fréquente* : « Il peut être que quelques personnes ont profité de ce livre; mais d'une centaine qu'il y en a peut-être à Paris, il y en a pour le moins dix mille à qui il a nui, en les retirant tout à fait. » C'est le langage du bon sens et de l'expérience. Et on ne saurait mieux caractériser, je crois, l'influence générale du Jansénisme, au point de vue de la morale : utile peut-être à quelques-uns, il fut sûrement funeste à un grand nombre.

Sans vouloir faire des Jansénistes des Manichéens, je leur dirais volontiers avec saint Augustin, en leur montrant les saints qui ont vécu loin d'eux et combattu contre eux :

Comparez leurs jeûnes aux vôtres, leur chasteté à la vôtre, leur table à la vôtre, leur modestie à la vôtre, leurs préceptes aux vôtres ; peut-être verrez-vous la différence qu'il y a entre la sincérité et l'ostentation, la voie droite et l'erreur, la bonne foi et la tromperie, la force et l'enflure, la félicité et la misère, l'unité et la division, et enfin, combien aux sirènes de la superstition le port de la religion est préférable.

Ne mettez pas en avant ces porteurs du nom chrétien qui ne

1. « Louez vos Messieurs, disait Racine, et ne les louez pas avec retenue. Vous les placez justement après David et Salomon; ce n'est pas assez : mettez-les devant, vous ferez un peu souffrir leur humilité, mais ils sont accoutumés à bénir tous ceux qui les font souffrir. » Je crois bien que la lecture du *Catéchisme* du P. Surin eût été utile à Port-Royal pour apprendre le dépouillement de soi-même.

connaissent ni ne montrent la vigueur que ce nom exige. Je sais qu'ils sont nombreux. Mais cessez donc de diffamer l'Église catholique, en lui reprochant les mœurs de ces enfants qu'elle est la première à condamner, et que chaque jour elle s'efforce d'amender. Il y en a qui se corrigeront. Quant aux autres, le temps viendra où l'ivraie sera séparée du froment. En attendant ce jour, pourquoi vos violences, votre aveuglement, et votre esprit de parti? Pourquoi cette défense obstinée de l'erreur dans laquelle vous vous embarrassez. Cherchez les moissons dans les champs et le froment dans les greniers; il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour les voir[1].

Peut-on mieux dire? Et n'est-ce pas justement le tort des Jansénistes et ce qui, par avance, stérilisait leur effort que d'avoir demandé à l'antiquité chrétienne la justification de leurs idées plutôt que de demander à l'Église, organe vivant de la tradition, le sens de l'antiquité chrétienne?

Hélas! il y a bien quelqu'un, dans l'antiquité chrétienne, de qui ils relèvent : rigoriste comme eux, ennemi du pardon comme eux, révolté contre Rome comme eux, et prétendant, comme eux, demeurer quand même dans l'Église. C'est Tertullien. Un homme de génie, c'est vrai, mais dont il faut dire, comme de Lucifer : *In veritate non stetit.* Et combien il fut dur aux erreurs et aux faiblesses humaines, et combien orgueilleux de sa force! Mieux vaut ne pas remonter à l'antiquité, si c'est pour y trouver de pareils ancêtres. L'humilité et la charité sont des voies plus sûres, pour arriver à la vérité et s'y tenir.

Quant à l'Église, que les Jansénistes n'ont pas daigné écouter, elle apprécie peu cette « beauté miltonienne » que Sainte-Beuve découvre et admire dans Port-Royal. La beauté morale ne lui paraît pas avoir pour condition l'excès ni la révolte. Sûre de ses droits comme de ses forces, elle tempère, suivant les circonstances, la rigueur de ses lois, et la sainteté de ses enfants justifie toujours cette évolution de sa discipline, précisément parce que la politique, c'est-à-dire l'ambition et la ruse, n'y sont pour rien.

Retenez bien ceci, mon cher ami : Faite pour tous les temps, parce qu'elle est immortelle, l'Église adapte son inépuisable vertu aux besoins contingents des générations qui

1. *De moribus Ecclesiæ catholicæ*, lib. I, cap. XXXIV, XXXV.

se succèdent. Elle ne serait pas divine si elle ne pouvait le faire. Et cette souplesse de sa force qui s'accommode, sans s'énerver, aux changements profonds et incessants du monde, est un spectacle sans pareil et la preuve saisissante de sa divinité. Seule la main de Dieu peut conduire et soutenir des mouvements aussi forts et aussi délicats.

Et voilà pourquoi les Jansénistes avaient tort, pour la morale comme pour le dogme, de ne pas se fier à elle. C'était manquer de christianisme et même de « bon sens », selon la remarque de Cousin. L'ayant démontré, je m'arrête, vous priant d'excuser la longueur de ma lettre qui, peut-être, vous aura appris quelque chose.

Bien à vous.

PAUL DUDON, S. J.

L'IDÉE-MÈRE
DE LA
THÉOLOGIE DE SAINT PAUL

I

Ce n'est pas le nombre, c'est la valeur, la connexion et la fécondité des idées qui distinguent, de l'esprit médiocre, l'esprit supérieur. Il n'appartient qu'au prolétaire de la presse, de la chaire ou de la tribune, d'avoir chaque jour des idées nouvelles — je ne dis pas des idées neuves — et de s'en faire un mérite devant un public où les bons juges sont si rares. Le vrai savant n'est-il pas celui qui domine sa science au lieu d'en être écrasé, capable de coordonner une masse de faits disparates, d'en saisir les rapports, d'en pénétrer les effets et les causes, enfin de les réduire à l'unité en y projetant le jour des principes? Dieu n'a et ne peut avoir qu'une idée, mais cette idée le reflète dans un Verbe égal à lui.

Il y a peu d'hommes, si je ne me trompe, qui tournent plus souvent autour des mêmes principes que Bossuet, saint Thomas et saint Augustin. Le lecteur frivole en est scandalisé. Volontiers, il attribuerait à l'impuissance l'immobilité d'un regard qui voit loin parce qu'il voit de haut, et ne change pas à toute heure ses points de vue parce que, embrassant un horizon immense, il en aperçoit les détails sans cesser de fixer l'ensemble. Il fallait des esprits de cette trempe pour composer le *Discours sur l'histoire universelle*, la *Somme de théologie*, ou la *Cité de Dieu*.

Nul ne refusera à saint Paul une place de choix dans le panthéon du génie. On est donc sûr d'avance de trouver dans ses écrits un petit nombre d'idées maîtresses, peut-être une seule; et il est hors de doute que cette idée une fois connue serait la clé de sa doctrine et le fil conducteur de sa théologie. Mais cette idée, où la trouver; disons mieux, où la chercher?

Une première exploration à vol d'oiseau dans le champ immense des enseignements de saint Paul ne nous permet

guère de douter que le centre de toute sa doctrine ne soit le Christ.

Tout converge de ce côté; tout part de là et tout y ramène. Le Christ était hier, il est aujourd'hui, il sera dans les siècles des siècles. Le Christ est tout en tous; il est la pierre angulaire et le fondement sans lequel nul édifice ne tient, il est notre chef, notre modèle, notre pâque, notre vie, notre paix, notre gloire, notre résurrection; il est le terme et la fin de la Loi; le seul médiateur entre Dieu et les hommes; toutes nos actions doivent se faire au nom de Jésus et tendre à le glorifier; enfin ce nom béni ne peut être prononcé qu'avec des hymnes de louange, des effusions d'amour; et s'il se trouve un homme assez insensible, assez ingrat, pour ne pas aimer Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème.

Instinctivement on parle de ce qu'on aime, et personne aima-t-il jamais le divin Maître plus que le converti du chemin de Damas? Aussi le nomme-t-il sans cesse. Le nom de Seigneur qui, sauf dans les citations de l'Ancien Testament, désigne exclusivement le Sauveur, revient sous sa plume plus de trois cents fois; celui de Jésus deux cent trente; celui de Christ quatre cent trente fois environ, plus souvent que dans tout le reste du Nouveau Testament.

Si l'un des noms de l'Homme-Dieu paraît presque à chaque ligne des œuvres de saint Paul, c'est que l'Apôtre, fidèle à sa maxime de ne rien savoir en dehors de Jésus-Christ crucifié, dirige tout vers ce point de mire de ses pensées et de ses adorations. Aussi en plaçant le Christ au sommet de la théologie de saint Paul nous rallierons, croyons-nous, tous les suffrages. Sur cette question préliminaire l'entente est facile ou, pour mieux dire, l'accord est fait.

Essayons de faire un pas de plus et de découvrir le secret de Paul[1].

1. La Théologie méthodique de saint Paul est encore à faire. Du côté catholique, il n'y a que l'utile esquisse de Mgr Simar, nouvellement promu à l'archevêché de Cologne (*Die Theologie des heiligen Paulus übersichtlich dargestellt.* Fribourg-en-Brisgau, 1883, 2e édit.); car les deux énormes volumes intitulés : *Trina Pauli Theologia positiva, moralis, mystica,* du P. Georges d'Amiens, capucin (Paris, 1659 et 1661), ne donnent pas du tout ce que le titre fait espérer. Du côté protestant, les ouvrages ne manquent pas, et quelques-uns ont un réel mérite. Il suffit de citer, parmi les plus récents, Beyschlag, B. Weiss, Holtzmann, A. Sabatier, Sommerville, etc. Mais plu-

Mais peut-être ne faut-il pas le chercher trop loin, ni par trop de détours; car les solutions compliquées sont à bon droit suspectes et la simplicité est un des caractères du vrai. Le mot de l'énigme ne serait-il pas dans le nom même de Jésus-Christ, ce nom au-dessus de tout nom que Paul répète si souvent et avec tant d'amour, ce nom révélé à la terre par le message d'un ange et par l'organe des prophètes?

Or, Jésus c'est le Sauveur, le Christ c'est le Messie, l'Oint de Jéhova. Si notre induction est légitime, tout ce qui, dans le Christ, ne se rapporte pas au rôle de Sauveur, tout ce qui, en Jésus, est étranger à sa qualité d'Oint de Jéhova, ne rentrera pas, au moins directement, dans le cadre de la théologie de saint Paul. Les trois objets principaux de notre science, le monde, l'homme et Dieu, n'intéressent l'Apôtre que dans leurs relations avec l'œuvre de la rédemption et la personne du rédempteur. Tout le reste est accessoire et fait partie de ces questions oiseuses que Dieu abandonne aux disputes éternelles du genre humain, pour l'occuper, le distraire ou le tourmenter. Paul, lui, ne se glorifie qu'en Jésus-Christ, il ne veut enseigner que Jésus-Christ, il ne prétend savoir que Jésus-Christ.

Et notons bien ceci : dans Jésus-Christ ce n'est ni l'homme seul ni le Verbe seul que l'Apôtre envisage; car ni le Dieu n'est Sauveur sans l'homme, ni l'homme n'est Oint sans le Dieu, puisque le concept de Sauveur implique la dualité des natures dans l'unité de la personne et que, au dire des Pères, l'onction de l'humanité sainte, c'est la divinité. Saint Paul, comme saint Jean, aurait horreur de diviser le Christ : ni l'homme seul ni le Dieu seul ne sera l'objet de sa théologie; il ne dépeindra que la personne unique en deux natures, il ne décrira que l'action théandrique.

Si vous voulez savoir la manière dont la vision béatifique se concilie en Jésus avec la souffrance et l'épreuve; si vous désirez connaître les mystères de son cœur de chair, de sa volonté libre et pourtant impeccable, du précepte que Dieu

sieurs sont imprégnés de rationalisme, et les plus orthodoxes semblent réduire le rôle de la rédemption à une impression subjective. Tous sont dangereux par le vieux levain protestant qui fermente toujours malgré ce qu'il a de suranné.

lui impose et qu'il pourrait ne pas accomplir; si un problème de cette espèce vous préoccupe, ne vous adressez pas à saint Paul. Tout cela, c'est la métaphysique de la théologie, et saint Paul ne fait pas de métaphysique.

On peut regretter assurément que l'homme élevé au troisième ciel n'ait pas jugé à propos de nous expliquer les arcanes de la vie intime de Dieu et ne nous dise presque rien des relations mutuelles des personnes divines, de la génération du Verbe et de ce qui la distingue de la spiration d'amour. On peut le regretter, mais on n'a pas le droit de s'en étonner. A quoi tout cela aboutirait-il en définitive qu'à fournir un aliment à notre curiosité pieuse ? Ah ! quand il s'agira de venger l'honneur de Jésus-Christ, rabaissé au rang de simple créature par les judaïsants et les gnostiques, Paul se souviendra qu'il a entendu un jour des secrets ineffables; il prodiguera à son Maître les titres les plus glorieux; il l'appellera l'image du Dieu invisible[1], l'empreinte de sa substance, le rayonnement de sa splendeur[2], le Dieu élevé au-dessus de tout[3], par qui tout a été fait[4] et par qui tout subsiste[5].

Mais ce ne sont là que des éclairs rapides, des échappées de lumière, j'allais dire des digressions et des oublis. Le docteur des docteurs s'empresse de rentrer dans le cercle où il s'est volontairement enfermé et de nous reparler de Jésus envisagé dans sa triple fonction de rédempteur, comme nouvel Adam, médiateur de paix et pontife. Une chose rehausse pour nous l'intérêt spécial de ces trois titres et nous engage à nous y arrêter un peu; c'est qu'ils forment une échelle ascendante que saint Paul a montée degré par degré, et marquent, en quelque façon, les trois étapes qu'il a parcourues au cours de sa prédication apostolique[6].

1. *Col.*, I, 15. Pour éviter d'encombrer les pages de notes nous ne donnons que les références les plus nécessaires.
2. *Heb.*, I, 3.
3. *Rom.*, IX, 5.
4. *I Cor.*, VIII, 6; *Heb.*, I, 10.
5. *Col.*, I, 16, 17.
6. On sait qu'en dehors des deux épîtres aux Thessaloniciens, les premières en date et, à peu d'exceptions près, les moindres en étendue, l'œuvre de saint Paul se partage en trois groupes, de quatre lettres chacun, parfai-

Sur le chemin de Damas, Paul terrassé, ébloui, tremblant, n'avait pu que balbutier : Seigneur, qui êtes-vous ? Seigneur, que voulez-vous de moi ? Seigneur ! Ce nom renfermait toute une révélation. Le docteur superbe a trouvé son maître ; le rigide pharisien a trouvé son Dieu. Dans la langue courante des Juifs hellénistes, mise en usage par la version des Septante, le mot de Seigneur désignait le seul vrai Dieu, Jéhova. Par une hardiesse que les autres écrivains ecclésiastiques ne tarderont pas à suivre, saint Paul l'applique d'emblée à Jésus-Christ et en fait son nom propre[1].

Ainsi, grâce à l'Apôtre, Jésus-Christ se substitue peu à peu au Jéhova de la loi antique, et cette révolution d'une incalculable portée s'opère sans bruit, sans secousse, sans protestation, comme un fruit mûr se détache spontanément de l'arbre qui l'a produit.

Au début de son apostolat, dans les quatre grandes épîtres, la qualité de Seigneur est le titre que saint Paul se montre surtout jaloux d'assurer à Jésus-Christ. Il ne craint pas d'affirmer que la profession publique de cette vérité : Jésus est le Seigneur[2], est un signe manifeste de l'Esprit de Dieu. Cherche-t-il une formule qui distingue suffisamment le fidèle

tement distincts par le sujet, la manière, le style, comme par le temps de la composition.

Les quatre grandes épîtres, rangées dans nos Bibles par ordre de longueur, et dont l'ordre chronologique est le suivant : Galates, Corinthiens, Romains, forment le premier groupe.

Le second renferme les quatre lettres écrites par saint Paul durant sa première captivité à Rome, de l'an 62 à l'an 64. Ce sont les lettres aux Colossiens, aux Éphésiens et aux Philippiens, avec le charmant billet à Philémon. Elles suivent en date les grandes épîtres et précèdent les pastorales.

Ces dernières (les deux épîtres à Timothée et la lettre adressée à Tite) constituent le troisième groupe. Elles appartiennent à la dernière période de saint Paul (64-67). Nous leur adjoignons l'épître aux Hébreux qui doit dater de la même époque. Ce n'est pas ici le lieu de discuter l'authenticité de cette dernière épître. Qu'il nous suffise de dire que si le style n'est pas de Paul, les idées sont bien de lui.

1. Si bien qu'il lui arrive fréquemment de supprimer l'article, comme la grammaire grecque le permet devant les noms propres. L'usage de saint Luc diffère peu de celui de saint Paul. Chez les autres évangélistes, le mot ὁ Κύριος, assez rare, semble plutôt indiquer le Maître (des apôtres) que le Seigneur de l'univers.

2. *I Cor.*, XII, 3. *Nemo potest dicere : Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto.* Personne se disant inspiré (*in spiritu loquens*) ne dit : Jésus soit anathème ! Et personne ne peut dire : Jésus est le Seigneur, si ce n'est mû

de l'idolâtre, il lui donne deux termes : « Pour nous, il n'y a qu'un seul Dieu, le Père, de qui tout procède et à qui nous allons, et qu'un seul Seigneur, Jésus-Christ, par qui tout existe et par qui nous sommes [1] » chrétiens. Si l'on voulait résumer d'un mot l'idée génératrice des quatre grandes épîtres, on pourrait la réduire à une antithèse entre le premier Adam, auteur de notre perte, et le Christ, nouvel Adam, auteur de notre relèvement. Chacun des deux chefs s'avance avec un cortège de biens ou de maux : l'un traînant à sa suite le péché, la mort, la haine, la révolte, la servitude; l'autre répandant sur le monde la justice, la vie, la paix, l'obéissance, la liberté. Durant la première étape de sa prédication, Paul aura sans cesse ces mots à la bouche, ainsi que les autres termes théologiques servant à exprimer le contraste entre les deux Adam [2], que l'Apôtre met en parallèle dans deux célèbres passages des grandes épîtres [3].

Mais déjà une autre conception plus hardie et plus profonde, commence à poindre et n'attend qu'une occasion pour se faire jour. Paul avait dû méditer bien souvent, au cours de ses combats pour le Christ, cette première révélation du Sauveur : Je suis Jésus que tu persécutes. Quoi ! En poursuivant les sectateurs de Jésus, c'était Jésus lui-même qu'il persécutait, ce Jésus qu'il ne connaissait point, dont il avait à peine entendu prononcer le nom ! Il existait donc une identité mystérieuse entre Jésus et son disciple, pour qu'on

par l'Esprit saint. C'est à peu près la règle proposée par saint Jean pour le discernement des esprits. (*Joan.*, IV, 2, 3.) Ne pas oublier, en traduisant, que *Dominus Jesus* n'est pas au vocatif.

1. *I Cor.*, VIII, 6.

2. Les quatre grandes épîtres dépassent l'étendue des autres d'environ un septième. Mais les mots signalés ci-dessus y ont une fréquence sans proportion avec la longueur relative. La *liberté* (ἐλευθερία) des enfants de Dieu, nommée sept fois dans ce groupe d'épîtres, ne l'est pas ailleurs par saint Paul. Il en est de même de *rendre libre* (ἐλευθεροῦν, cinq fois). Le mot *libre* (ἐλεύθερος, quatorze fois) ne se lit ailleurs que deux fois, et pas au sens moral. Résultats analogues pour les autres mots : *Justice* (δικαιοσύνη), quarante-cinq fois, ailleurs dix-huit fois; *justifier*, vingt-cinq fois, ailleurs deux fois; *vivifier* sept fois, ailleurs une fois; *mort*, trente-huit fois, ailleurs seize fois, etc.

3. *Rom.*, V. Contraste entre Adam auteur du péché et le Christ auteur de la justice; — *I Cor.*, XV. Parallèle entre Adam père de la mort et Jésus-Christ père de la vie.

ne pût toucher à l'un sans s'attaquer à l'autre. Toute la théorie du corps mystique était en germe dans ce fait, et tôt ou tard elle ne pouvait manquer d'en sortir.

Elle en sortit en effet quand des ferments de discorde vinrent agiter les communautés chrétiennes de l'Asie. Les liens qui unissaient les frères entre eux dans le Christ se relâchent, l'individualisme fait des progrès; les Juifs, fiers de leur origine et de leurs prérogatives, affectent de regarder les Gentils convertis comme des chrétiens de rang inférieur; ils les traitent moins en frères qu'en étrangers et en hôtes. Le mal est encore localisé, c'est possible; mais il importe de l'enrayer au plus vite, et c'est à quoi l'Apôtre s'applique dans les épîtres de la captivité. Il expose ouvertement le *Mystère*[1], c'est-à-dire le plan secret de la Providence, caché aux générations passées et dévoilé maintenant aux prophètes et aux apôtres, plan qui consiste à sauver les hommes en les unissant intimement au Christ, médiateur de paix et de réconciliation[2].

De là naît la magnifique théorie du corps mystique, ébauchée dans les épîtres antérieures[3], mais qui atteint ici son plein épanouissement. Ailleurs elle n'était que le fondement de la morale, ici elle devient la base même du dogme; ailleurs elle ne venait qu'en passant, à titre d'exemple, ici elle fait, en quelque sorte, le fond du discours; les termes de comparaison sont supprimés : l'Église s'appelle sans réserve et sans explication le corps de Jésus-Christ, et Jésus-Christ en est la tête[4].

Il reste un progrès à réaliser. Dans les humbles débuts de l'Église, on songeait plus à la sanctification individuelle des

1. *Eph.*, III, 3-9; *Col.*, I, 26, 27, etc. Le *Mystère* avait déjà été défini en passant (*Rom.*, XVI, 25); il est maintenant expliqué.

2. Les mots de réconciliateur ou de pacificateur, un peu plus durs à l'oreille, rendraient mieux la pensée de Paul. Le terme de médiateur, appliqué au Christ, appartient aux épîtres de la dernière période.

3. En particulier dans la première épître aux Corinthiens (XII, 27), et aussi dans l'épître aux Romains (XII, 5).

4. Le mot *tête* (κεφαλή) pour désigner Jésus-Christ, chef de l'Église, paraît six fois dans les épîtres de la captivité (*Eph.*, I, 22; IV, 15; V, 23; *Col.*, I, 18; II, 10; II, 19), et pas ailleurs. L'Église s'appelle le *Corps* (τὸ σῶμα) par antonomase (*Eph.*, IV, 16; *Col.*, I, 18, etc.).

croyants qu'à leur lien social et à leur organisation hiérarchique. Les apôtres suffisaient à gouverner, par eux-mêmes ou leurs délégués, les petites communautés chrétiennes. Mais quand ils disparaissent les uns après les autres; quand les dons extraordinaires de l'Esprit qui suppléaient, dans une certaine mesure, les institutions hiérarchiques, se font plus rares; quand approchent les temps où l'auteur de la *Didaché* dira aux fidèles : « Choisissez-vous des évêques et des diacres, car eux aussi remplissent auprès de vous l'office des prophètes et des docteurs[1] »; alors vient le moment d'établir sur une base doctrinale le sacerdoce du Christ, source unique de tout le sacerdoce nouveau et lien social de l'Église. Cette préoccupation perce déjà dans les premières lettres, elle devient plus pressante dans les épîtres pastorales[2], enfin elle inspire et remplit l'épître aux Hébreux tout entière.

Prouver que le sacerdoce antique est aboli, que Jésus-Christ est pontife, seul de son espèce, sans successeur possible dans l'avenir comme sans prédécesseur dans le passé, sauf Melchisédech qui en est la pâle figure; montrer qu'il est prêtre justement parce qu'il est victime, en immolant à Dieu la seule hostie capable de l'apaiser et en lui présentant la seule offrande capable de le satisfaire; conclure de là que le sacrifice en lui-même ne peut se renouveler, puisqu'il est parfait et définitif et qu'il nous ouvre à jamais les cieux, mais que, pour l'oblation, il peut la réitérer indéfiniment, qu'il la répète en effet, ici-bas, par l'intermédiaire de ses ministres, de manière à lui donner toutes les qualités d'un vrai sacrifice, au ciel, en se faisant notre avocat et notre intercesseur : voilà le sujet de l'épître aux Hébreux. A l'encontre des autres prêtres, le Christ prolonge son sacerdoce par delà le tombeau. Quand les temps auront pris fin, quand l'interpellation vivante n'aura plus sa raison d'être, il retiendra, par un privilège unique, une partie de ses fonctions sacerdotales; il offrira éternellement à son Père, comme délégué

1. *Doct. Apost.*, xv, 1.

2. A une exception près (*Phil.*, i, 1), Paul ne mentionne les dignitaires ecclésiastiques, évêques, prêtres, diacres, que dans les trois épîtres pastorales.

attitré des hommes et leur représentant-né, ses actions de grâces et les nôtres, ses mérites et ceux de ses élus. Que dis-je? il ne perdra rien de son sacerdoce; car, en lui, la dignité est distincte de la fonction et le titre de pontife est inhérent à la personne même. Comme c'est la divinité qui oint et consacre la nature humaine, il restera prêtre tant qu'il sera Homme-Dieu.

Il peut mourir maintenant, le docteur incomparable; son sang, libation[1] précieuse, il peut le répandre en témoignage à son Jésus, car il vient de poser sur la tête de son Maître un diadème dont rien n'éclipsera l'éclat. Qu'il cherche tant qu'il voudra, là-haut, dans le ciel ou ici-bas, sur la terre, il n'y trouvera pas de titre plus glorieux pour le Christ, plus consolant pour nous, plus apte à mettre en relief la sagesse divine dans l'œuvre du salut, que celui de pontife.

II

Ce corps de doctrines ne manque ni de grandeur ni d'harmonie. Mais quel en est le nœud vital? En d'autres termes, à quel point de l'espace et de la durée saint Paul se place-t-il pour étudier et dépeindre son divin modèle? La réponse est aisée. C'est au lieu et moment même où Jésus-Christ devient, non plus en puissance mais en acte, nouvel Adam, pacificateur et pontife; c'est au lieu et au moment où le sang de Jésus coule à flots avec ses mérites, comme d'un réservoir inépuisable, pour asperger l'humanité coupable et alimenter les canaux de la grâce, je veux dire les sacrements; c'est au lieu et au moment où le corps mystique du Christ prend naissance, où la voie du ciel est frayée aux hommes, où il est loisible à chacun de s'inscrire citoyen de la vraie Jérusalem, pierre vivante du temple habité et consacré par le Saint-Esprit; enfin, pour abréger, c'est au lieu et au moment où se fait l'incorporation du Fils de Dieu à l'humanité et l'incorporation réciproque de l'humanité au Fils de Dieu. Or ce lieu — est-il besoin de le dire? — c'est le Calvaire; ce moment est celui où le Sauveur inclinant la tête, comme pour

1. *II Tim.*, II, 6.

approuver son œuvre et affirmer qu'elle était bien conçue et bien exécutée, prononça le *consummatum est.*

On a souvent remarqué, non sans quelque surprise, le peu de place qu'occupe, dans la doctrine de Paul, la vie mortelle du Christ. Pauvreté et abnégation de Jésus, descendance du sang de David, institution de l'Eucharistie, conseils et maximes présentant des similitudes d'idée et d'expression avec les discours du Sauveur : c'est à peu près tout. L'image est fidèle, mais ne se compose que d'un petit nombre de traits épars.

Pour les idées familières aux synoptiques, les paraboles, les miracles, à part la résurrection, vous en cherchez en vain la trace dans les écrits de l'Apôtre. Tout cela appartient à l'enseignement élémentaire; c'est le sujet propre des catéchèses, et il ne revient pas volontiers sur ces rudiments. Quand il le faut, il s'en excuse par des formules admiratives : « Quoi! ne savez-vous pas? », ou bien : « Ignorez-vous donc? ». Dans l'épître aux Hébreux, il refuse expressément de redescendre aux premiers principes de l'enseignement sacré et de poser à nouveau les fondements de la pénitence; il laissera de côté cette catéchèse bonne pour des enfants, il leur donnera des aliments plus forts et plus en rapport avec leur âge dans la foi; car, ajoute-t-il, il est impossible au prédicateur de renouveler pour la pénitence, c'est-à-dire de préparer de nouveau au baptême, ceux qui ont déjà reçu le sacrement de la régénération[1].

Paul suppose donc constamment l'enseignement des Évangiles, mais il ne songe pas à le paraphraser. C'était l'affaire des catéchistes, de ceux qui possédaient le charisme de docteur, qui avaient la science, la *gnose*, nécessaire et suffisante aux simples chrétiens. Pour lui, il visait plus haut, à l'*épignose*[2], plus haut encore, à la sagesse, lorsque ses

1. *Heb.*, VI, 1-6. Saint Paul ne dit pas : Il est impossible qu'ils soient renouvelés; mais : Il est impossible (au prédicateur) de les renouveler une fois encore (ἀδύνατον... πάλιν ἀνακαινίσειν). Tout est possible à Dieu, mais le renouvellement de l'apostat, dans quelque sens qu'on l'entende, est impossible à l'homme. L'Apôtre ne le tentera donc pas : d'ailleurs il aspire à un enseignement plus relevé (ἐπὶ τὴν τελειότητα φερώμεθα).

2. Ἐπίγνωσις, mot employé seize fois par saint Paul pour désigner une science supérieure à la γνῶσις. Il ne se trouve pas ailleurs, sauf *II Petr.*, I, 2, 3, 8; II, 20. Saint Pierre l'aurait-il emprunté à saint Paul?

correspondants étaient dignes de l'écouter et capables de le comprendre : Aux parfaits nous exposons la sagesse, non pas la sagesse mondaine qui passe, mais la sagesse divine longtemps cachée dans le mystère, prédestinée avant tous les siècles pour notre gloire[1]. Et quel est donc l'objet de cette sagesse? C'est le Christ crucifié, scandale pour les Juifs, folie pour les Gentils, mais pour les chrétiens — qu'ils soient Juifs ou Gentils d'origine — puissance de Dieu et sagesse de Dieu[2] : puissance de Dieu, parce que la croix est l'instrument et le labarum du salut; sagesse de Dieu, parce qu'elle est l'abrégé des plans rédempteurs et le point culminant de l'économie de grâce.

Et même lorsqu'il donne à ses néophytes les premières notions du christianisme, l'Apôtre n'oublie pas de mettre à la base le mystère de la croix. Il avait tracé aux Galates une image du Crucifié si expressive, si vivante, qu'il admire leur stupidité d'en détacher leur regard pour se laisser fasciner par d'autres objets[3]. Un jour il rappelle à grands traits aux Corinthiens la substance de son évangile à lui, de sa prédication : « Avant tout, je vous ai transmis ce que j'ai reçu moi-même, à savoir que le Christ est mort pour nos péchés, selon les Écritures, qu'il a été enseveli et qu'il est ressuscité le troisième jour, selon les Écritures[4]. » La croix y vient en première ligne associée, il est vrai, à la résurrection. Saint Paul ne sépare pas deux choses si intimement unies; car si Jésus-Christ « a été livré à la mort pour nos péchés, il est ressuscité pour notre justification[5] ». La résurrection explique la mort, la complète et, en ce sens, lui confère une partie de sa valeur rédemptrice; en effet, nous devenons membres vivants du Christ par sa résurrection aussi bien que par sa mort signifiées et mystiquement produites en nous dans le sacrement du baptême[6].

Aussi, toujours d'après saint Paul, la parole de la croix[7] doit être le thème ordinaire de la prédication évangélique, le scandale de la croix[8] est l'argument qui convertit le monde, la folie de la croix est la sagesse du vrai chrétien[9].

1. *I Cor.*, II, 6. — 2. *I Cor.*, I, 23. — 3. *Gal.*, III, 1. — 4. *I Cor.*, XV, 3-4. — 5. *Rom.*, IV, 25. — 6. *Rom.*, VI, 4-5. — 7. *I Cor.*, I, 17. — 8. *Gal.*, V, 11. — 9. *I Cor.*, I, 18.

Entrons dans le cœur du sujet, et faisons voir que la croix résume toute la science du salut, parce qu'en elle s'opère l'incorporation mutuelle du Fils de Dieu à l'humanité et de l'humanité au Fils de Dieu.

Mais quoi! Avant le calvaire, Jésus-Christ n'était-il pas nouvel Adam, médiateur de paix et pontife? Son nom de Sauveur n'était-il qu'un vain titre, vide de sens et de réalité? Oui; il était tout cela; mais seulement par anticipation, en vue du calvaire. Nous parlons, bien entendu, de ce que Dieu a fait, et non de ce qu'il pouvait faire. Eh bien! dans l'ordre actuel de la Providence, — saint Paul a soin de nous le répéter, — le Christ ne réalise proprement qu'au Golgotha sa triple qualité de nouvel Adam, de pacificateur et de pontife éternel.

Est-ce que, chaque fois qu'il est question du nouvel Adam, l'Apôtre ne nous conduit pas au pied de la croix? Jésus-Christ n'est-il pas nouvel Adam par son obéissance [1], et son obéissance est-elle autre chose que l'acceptation libre de la mort sur la croix? N'est-ce pas pour avoir été obéissant jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix que Dieu lui donne un nom au-dessus de tout, nom, devant lequel tout genou fléchit, au ciel, sur la terre et dans les enfers [2]? Chef de la création, il l'était par droit de naissance [3]; chef de l'humanité régénérée, il le devient par droit de conquête. Sans la passion, il n'avait sur les hommes qu'une primauté d'honneur, pareille à celle qu'il exerce à l'égard des anges [4], et qui ne le constituait pas second père du genre humain. C'est au calvaire, et là seulement, que se vérifie l'antithèse entre Adam, auteur de la mort et du péché, et le Christ, restaurateur de la vie et de la justice, entre Adam révolté, qui nous perd par sa rébellion, et le Christ soumis à son Père, qui nous sauve par son obéissance. L'humanité est concentrée là tout entière dans la volonté d'un homme, comme elle l'était, au paradis terrestre, dans la volonté de notre premier père. Un homme meurt pour tous parce que tous sont morts, et tous vivront en lui parce qu'il est mort pour tous.

Au calvaire aussi, et là seulement, aura lieu la grande

1. *Rom.*, v, 19. — 2. *Phil.*, ii, 8-10. — 3. *Col.*, i, 15. — 4. *Col.*, ii, 10.

réconciliation du ciel et de la terre, de Dieu et des hommes, des hommes entre eux. Avant, elle est encore à faire ; après, elle est faite : « Il a plu à Dieu de réconcilier par Lui et en Lui toutes choses, pacifiant par le sang de sa croix, par Lui, dis-je, ce qui est sur la terre et ce qui est dans les cieux [1]. » Une haine implacable séparait les deux fractions de l'humanité. Comment le Christ Jésus les rapprochera-t-il ? En les réconciliant en un même corps par la croix et tuant en lui-même la cause des inimitiés [2]. Ainsi, aux yeux de saint Paul, le souverain reconciliateur ne paraît jamais qu'avec sa croix et son sang répandu.

De même le pontife suprême. Pas de prêtre sans sacrifice et, dans la nouvelle alliance, pas d'autre sacrifice que celui de la croix [3] ou sa reproduction mystique. Si Jésus-Christ n'était pas victime, il ne serait pas prêtre, et sa mort est la condition essentielle de son sacerdoce. Tout pontife pris parmi les hommes est le représentant des hommes dans les choses qui ont rapport à Dieu pour lui offrir des dons et des sacrifices [4]. Il est donc nécessaire que le Christ, lui aussi, ait quelque chose à offrir [5] ; mais parcourant du regard toute la création, il ne voit que lui-même qui soit digne d'être offert, car son Père ne veut plus de victimes ni d'holocaustes [6]. Ici le langage de saint Paul ne se distingue nullement de celui de ses collègues dans l'apostolat. Si, en décrivant le mystère de la croix, il épuise toute la terminologie du sacrifice, s'il affirme que Jésus-Christ mourant est notre agneau pascal [7], la victime expiatrice [8], l'hostie de propitiation [9], le sacrifice pour le péché [10], l'immolation qui scelle l'alliance [11], il n'avance rien que les autres, en particulier saint Pierre et saint Jean, n'aient dit comme lui et en termes aussi énergiques. Mais il est juste de noter qu'il associe toujours l'idée de sacrifice, d'expiation, de propitiation à la mort sanglante du Sauveur et à l'aspersion de son sang [12] ; car, ajoute-t-il, sans effusion de sang, nulle alliance ne se conclut et nul péché n'est remis [13].

1. *Col.*, I, 20. — 2. *Eph.*, II, 14-16. — 3. *Heb.*, X, 14. — 4. *Heb.*, V, 1. — 5. *Heb.*, VIII, 3. — 6. *Heb.*, X, 8. — 7. *I Cor.*, V, 8. — 8. *Heb.*, II, 17 ; IX, 12-15. — 9. *Rom.*, III, 25. — 10. *Rom.*, VIII, 3 ; *Heb.*, XIII, 11-12. — 11. *Heb.*, IX, 15-23. — 12. *Heb.*, XII, 24. — 13. *Heb.*, IX, 16 et 22.

III

L'incorporation du Christ à l'humanité, comme chef, pacificateur et pontife, a donc lieu au calvaire. Aboutirons-nous au même point si nous regardons le second aspect de la rédemption, l'incorporation de l'humanité à Jésus-Christ ?

Trois éléments y concourent : la grâce, la foi et le baptême. Toute grâce tombe de la croix[1] et sort du côté ouvert du Sauveur. La foi en vient aussi en tant qu'elle est toujours un don de Dieu[2] et qu'elle a souvent pour premier objet ou pour premier mobile Jésus-Christ mort et ressuscité[3]. Mais la considérer à part, comme l'assentiment abstrait de l'intelligence, l'isoler du baptême dont elle n'est que la condition essentielle et la préparation immédiate, serait travestir et dénaturer la pensée de Paul. Pour lui, la foi est un acte complexe ; c'est l'*amen* de la raison et de la volonté humaines à la révélation et à l'ordre de Dieu ; elle inclut l'obéissance[4] ; elle est le pas décisif en vertu duquel Paul et la plupart de ses correspondants s'étaient livrés, pieds et poings liés, à l'Évangile, en demandant le baptême. Ainsi la foi est une disposition et une préparation ; elle commence bien à faire circuler la sève divine dans les fibres du rameau enté sur le Christ, mais c'est le baptême qui est la greffe.

Qu'est-ce donc que le baptême ? C'est une mort au péché et à la nature déchue, mort réelle dans ses effets, quoique mystique dans son essence, mort produite en nous par la représentation sacramentellement efficace de la mort du Christ, mort contenant un germe de vie et de résurrection, puisque la mort et la résurrection du Sauveur forment un tout indivisible, et que le baptême, en symbolisant l'une, ne peut manquer de représenter l'autre, ni, par conséquent, de les reproduire toutes les deux en notre âme.

Sans la mort du Christ, pas de baptême, et sans le baptême, pas de chrétien. Par le baptême, nous dit saint Paul, le chrétien est plongé dans la mort du Christ, il est greffé sur

1. *Rom.*, III, 24-26. — 2. *Eph.*, II, 8. — 3. *I Thess.*, IV, 13. — 4. De là l'expression favorite de l'Apôtre : *obéir à la foi* (*Rom.*, I, 5 ; *Gal.*, III, 1 ; V, 7) ; *obéir à l'Évangile* (*Rom.*, X, 16 ; VI, 17), etc.

le Christ mourant[1] : expressions bien réalistes pour notre délicatesse, mais encore trop incolores au gré de l'Apôtre qui créera, pour désigner les effets du baptême, toute une série de sublimes barbarismes, intraduisibles dans notre langue et imités tant bien que mal par l'auteur de la Vulgate : *commori*, *convivere*, *consepeliri*, *convivificari*, *complantari*, *conglorificari*, *conresuscitare*, *consedere in cœlestibus*. Ce n'est point là une simple communication d'idiomes, comme dirait l'école, c'est un échange d'attributs fondé sur une véritable identité, que l'antiquité ecclésiastique ne craignait pas de traduire par cette équation : *Christianus alter Christus*[2].

Identité mystérieuse qui octroie au chrétien les privilèges les plus inouïs en lui imposant des obligations proportionnées. Il convient d'entrer ici dans quelques détails pour dissiper l'étrange malentendu de quelques théologiens qui, pesant les raisonnements de l'Apôtre à la balance du syllogisme d'Aristote, ne leur trouvent pas toujours le poids désiré. Ils s'abusent en cherchant dans les preuves de saint Paul des démonstrations rigoureuses et indépendantes; ce ne sont le plus souvent que de simples corollaires, déduits d'une théorie fondamentale, enseignée en vertu de l'inspiration plutôt qu'appuyée sur le raisonnement; je parle de la doctrine du Christ.

Le Christ naturel, le prêtre-victime du calvaire, est une partie — et la principale — du Christ mystique, ce n'est pas le Christ mystique tout entier[3]. Le Christ naturel nous rachète, le Christ mystique nous sanctifie; le Christ naturel est mort pour nous, le Christ mystique vit en nous; le Christ naturel nous réconcilie à son Père, le Christ mystique nous

1. *Rom.*, VI, 3-5.

2. Elle en avait le droit ; elle ne faisait que développer le langage de saint Paul. *Gal.*, III, 27 ; II, 20 ; *Col.*, III, 9-11, etc.

3. Le Christ mystique, tel qu'il est conçu par saint Paul, est un être collectif : c'est la lignée spirituelle d'Abraham, héritière des promesses faites au père des croyants : « Abrahæ dictæ sunt promissiones et semini ejus. Non dicit : Et seminibus, quasi in multis, sed quasi in uno : Et semini tuo, *qui est Christus* » (*Gal.*, III, 16). Le Christ mystique est encore un être social, doué d'un organisme comparable à celui du corps humain : « Sicut enim corpus unum est et membra habet multa, omnia autem membra corporis cum sint multa, unum tamen corpus sunt : *ita et Christus* » (*I Cor.*, XII, 12).

unifie en lui. Enfin, le Christ mystique c'est la vraie vigne avec ses branches, c'est l'olivier véritable avec ses rameaux, c'est Jésus époux avec l'Église épouse, c'est l'Église complétant son chef et complétée par lui [1].

Le Christ mystique n'est pas une abstraction, un pur être de raison, ainsi que plusieurs se l'imaginent; c'est une réalité de l'ordre moral, mais une réalité véritable, susceptible d'attributions, de propriétés et de droits, tout comme la famille, la société ou la nation. Un champ immense s'ouvre devant nous. Nous ne pouvons le parcourir. Bornons-nous à quelques traits rapides.

Le premier effet — et le plus fécond — de notre incorporation à l'Église, qui nous rend individuellement partie intégrante du Christ mystique, c'est l'inhabitation du Saint-Esprit.

Tout être vivant possède un principe vital qui l'anime, le meut, le domine, relie entre eux les éléments disparates de l'organisme et les empêche de se disperser. Le principe vital, l'âme du corps mystique, est l'Esprit de sainteté :

Spiritus intus alit magno et se corpore miscet.

L'Esprit de Jésus vit en nous et nous vivons en lui [2]; il nous guide et nous pousse [3]; il prie et gémit en nous [4]; il nous délivre de toute autre loi pour ne nous laisser que la loi d'amour [5]; il nous met sur les lèvres le nom de Père parce qu'il nous confère intérieurement la qualité de fils [6]. Hôte divin, don au-dessus de tout don, âme de notre âme, nous sommes son bien, son dépôt, son temple. C'est pourquoi le contrister serait un péril [7], l'offenser un crime [8], et l'éteindre une folie [9].

Demanderez-vous après cela comment l'Apôtre prouve notre résurrection et notre glorification future ? Nous savons par saint Jean qu'il y aura une résurrection de vie et une

1. *Eph.*, I, 23. « Quæ est corpus ipsius et plenitudo ejus, qui omnia in omnibus adimpletur » : Le complément de celui qui se complète de toute façon en tous ; ou, peut-être : Le complément de celui qui complète tout en tous (τοῦ πάντα ἐν πᾶσι πληρουμένου).

2. *Rom.*, VIII, 9-11. — 3. *Gal.*, V, 18 ; *Rom.*, VIII, 14. — 4. *Rom.*, VIII, 23-27. — 5. *Rom.*, VIII, 2. — 6. *Gal.*, IV, 6-7 ; *Rom.*, VIII, 15-17. — 7. *Eph.*, IV, 30. — 8. *I Cor.*, III, 17. — 9. *Thess.*, V, 19.

résurrection de jugement[1]; mais saint Paul ne parle et ne peut parler que de la première. Pour l'autre, les arguments ne concluraient pas et ne seraient que de purs sophismes, car ils s'appuient tous sur deux prérogatives des justes, la communauté de biens et de destinées avec le Christ et l'inhabitation de l'Esprit saint.

De là ce raisonnement à double face : Si les morts, c'est-à-dire les justes, ne ressuscitent pas, Jésus-Christ n'est pas ressuscité[2]; et si Jésus-Christ est ressuscité, il est absurde de prétendre que les justes, morts dans le Christ, ne ressuscitent pas[3]; conclusion légitime, même pour la dialectique la plus formaliste, car on peut renverser à son gré les deux membres d'une proposition conditionnelle essentiellement connexe. Or, aux yeux de saint Paul, — et la chose est évidente à quiconque a compris sa théorie fondamentale, — les justes ne peuvent pas plus ressusciter sans Jésus-Christ que Jésus-Christ sans les justes. L'argument prend diverses formes, mais au fond c'est toujours le même, tiré du même principe, de la solidarité qui existe entre le Christ et le chrétien.

Que le Saint-Esprit nous doive et se doive à lui-même de glorifier nos corps, cela ressort tout aussi clairement de nos relations avec lui ; car nous sommes son temple[4], éternel de sa nature, son inviolable dépôt scellé pour le jour de la rédemption[5], et il nous a été donné, dès ici-bas, comme un acompte, comme les arrhes[6] et les prémices[7] de ce qui nous attend.

Notre incorporation au Christ n'est pas seulement une source de glorieux privilèges, elle est encore un principe d'obligations.

Vous diriez parfois que saint Paul a pris à tâche d'ébranler tous les fondements de la morale. Il ne cesse d'affirmer que le baptême brise tous les liens, détruit toutes les relations antérieures, efface toutes les inégalités; il enseigne que la liberté est le signe des enfants de Dieu et le carac-

1. *Joan.*, v, 29. — 2. *I Cor.*, xv, 16. — 3. *I Thess.*, iv, 13. — 4. *I Cor.*, vi, 19. Cf. *Rom.*, viii, 11. — 5. *Eph.*, iv, 30. — 6. *II Cor.*, i, 22; v, 5. — 7. *Rom.*, viii, 23.

tère distinctif de son Esprit : *Ubi Spiritus Dei, ibi libertas*[1]; il prêche l'abolition de la loi, sans en rien excepter; car si la révélation antique, comme expression de la vérité divine, ne saurait être annulée, tous les préceptes qu'elle renferme, comme manifestation d'une volonté supérieure, sont désormais non avenus. Reste-t-il après cela une base solide pour y asseoir la morale ?

Elle subsiste, cette base, et elle se relie au dogme favori de saint Paul d'une manière indissoluble.

Que se passe-t-il, en effet, au moment où l'eau du baptême ensevelit le catéchumène ? Il y a transformation intégrale de tout l'être et production d'un être nouveau : *Vetera transierunt, ecce facta sunt omnia nova*[2]. Mais la raison seule nous dit que les opérations d'un être doivent être en rapport avec sa nature, sinon il serait une anomalie, une contradiction, un monstre. Que le chrétien étudie sa nature, et il connaîtra l'étendue de ses obligations. Il est mort au péché et à toutes les forces du péché, la chair, le monde et la concupiscence ; il vit à Dieu en Jésus-Christ, et toutes les pensées de son esprit, toutes les fibres de son cœur, toutes les puissances de son corps doivent être consacrées au service et à la gloire de son Maître[3].

Ce n'est pas tout. Le chrétien plongé dans le corps mystique y acquiert trois relations nouvelles : rapport de fraternité avec les autres membres du corps mystique ; rapport de solidarité avec le Christ qui en est la tête et le centre vital ; rapport de consécration avec le Saint-Esprit qui en est l'hôte[4]. Mais qu'est-ce que le devoir, si ce n'est le respect des diverses relations morales qui rattachent un être à l'ensemble de l'univers ?

Enfin, lorsque le catéchumène sollicite la faveur du baptême, spontanément il s'abandonne à Dieu, il lui dit de cœur sinon de bouche : Que voulez-vous que je fasse ? Il ressemble au soldat qui prête le serment de fidélité, à l'esclave

1. *II Cor.*, III, 17. — 2. *II Cor.*, V, 17. « Nova creatura » (*Gal.*, VI, 15). — 3. *Rom.*, VI, 8-11.

4. *Eph.*, IV, 3. « Solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis. » Suit la liste des *sept liens* : un seul corps, un seul Esprit, une seule tendance, un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et père.

qui s'engage au service d'un maître[1]. Le voilà donc rentré volontairement sous le régime de la loi, non plus de la loi mosaïque à jamais abrogée, mais de la loi de grâce qui sanctionne, en la complétant et la perfectionnant, la loi naturelle.

Nous cherchions les bases de la moralité : saint Paul nous en fournit trois : la nature du chrétien, ses relations nouvelles, l'engagement implicite contracté au baptême qui le rend l'homme-lige de Dieu.

Mais, dira-t-on, la morale ainsi entendue dépasse son objet ; elle envahit le domaine réservé de la mystique. Assurément ; elle est plutôt une règle de perfection que la limite exacte de nos devoirs. A chaque instant Paul prend l'essor de l'aigle vers les régions supérieures de la sainteté ; il passe, presque sans y songer, du précepte au conseil ; même quand il commande, l'idéal est toujours présent à son esprit. Et quel idéal ! Il veut que nous croissions tous en un homme parfait, selon la taille de la plénitude du Christ[2]. Et l'Apôtre est si plein d'estime pour ses disciples, si pénétré de la dignité du chrétien, si convaincu de ce qu'il doit à Dieu et au Christ, qu'il se maintient toujours à ces vertigineuses hauteurs.

IV

Quand saint Paul ne revendiquait d'autre science que celle de Jésus-Christ et de Jésus-Christ crucifié, il ne parlait le langage ni de la modestie, ni de l'hyperbole. C'est que la science de la croix renferme et résume toute autre science : elle en est le milieu, le terme et le principe.

Le calvaire est le point de vue d'où le spectateur qui sait regarder embrassera, autant qu'il est permis à un œil humain, l'ensemble des plans rédempteurs.

Paul a connu cet observatoire. Placé juste au pied de la croix, il jette un coup d'œil en arrière et aperçoit Dieu et l'homme armés l'un contre l'autre d'une haine invétérée. Mais la haine de Dieu, transcendante comme tous ses attributs, n'exclut pas l'amour[3]. Dieu abhorre le péché et déteste le

1. *Rom.*, VI, 16-23. — 2. *Eph.*, IV, 13.

3. Témoin le *propositum* (πρόθεσις, *Rom.*, VIII, 28 ; IX, 11 ; *Eph.*, I, 11 ; III, 11), le décret éternel qui prépare les moyens de salut et prédestine à la grâce de la foi.

pécheur, mais il aime sa créature; il ne cesse de poursuivre l'homme de ses bienfaits et de l'attirer à lui par une révélation progressive[1]. Tous ses efforts sont vains. C'est alors que survient la Loi. Est-ce pour opposer une digue au péché? Elle en est incapable. C'est pour augmenter les prévarications[2], pour être un artisan de colère[3], pour devenir l'arme du péché[4]. Celui qui sait tirer le bien du mal renferme tous les hommes dans l'infidélité pour leur faire à tous miséricorde[5]. Maintenant convaincus d'impuissance et pénétrés du besoin d'un sauveur, ils se tourneront vers le Crucifié hors duquel il n'est point de salut.

Ce spectacle du passé attire assez fréquemment l'Apôtre, mais il ne le considère jamais que comme un prélude et une préparation à la scène du calvaire. C'est pour lui, si j'ose le dire, de la préhistoire : préhistoire du Christ au sein du Père, méditant, dans l'éternité, ses desseins miséricordieux, préhistoire de l'Église divinement préparée par le Christ. Souvent aussi, presque toujours en courant, il se tourne vers l'avenir, pour y contempler la consommation des siècles et des conseils de Dieu. Mais l'avenir ne l'intéresse que comme un corollaire de la passion et un fruit de la croix. Le sujet habituel de ses méditations, c'est le calvaire même; il y voit le Sauveur accomplissant son œuvre de relèvement et nous associant à ses mérites; il y voit notre agrégation au corps mystique par la grâce, la foi, le baptême; la croissance indéfinie du corps mystique par les vertus, les charismes et les sacrements; la vie surnaturelle du corps mystique par le Saint-Esprit qui en est l'hôte, le moteur et l'âme. Vérités sublimes qui nous paraissent banales à force de les entendre et que nous croyons comprendre à force de les répéter!

Est-ce là tout saint Paul? Qui oserait le prétendre? Il y a, entre l'œuvre du docteur des docteurs et sa théologie réduite à d'arides formules, la différence du corps exubérant de vie au cadavre ou au squelette. Paul nous attire plus par son cœur que par son esprit. L'homme ravi au troisième ciel, nous l'ad-

1. *Act.*, XIV, 17. Paroles de saint Paul à Lystres. — 2. *Rom.*, V, 20. « Lex autem subintravit ut abundaret delictum. » — 3. *Rom.*, IV, 15. « Lex enim iram operatur. » — 4. *I Cor.*, XV, 56. « Virtus peccati lex. » — 5. *Gal.*, III, 22.

mirons sans doute, mais nous aimons sans mesure le père tendre, l'ami qui nous donne son âme. Qui n'a senti, à la lecture du grand Apôtre, cette merveilleuse faculté de communiquer l'émotion, admirée de Longin, et que Newman qualifie d'un nom si heureux, le don de sympathie ?

L'amour appelle l'amour et le dévouement engendre l'affection. Or, le besoin de se donner, de se dépenser, de se sacrifier pour ses frères, noble instinct des âmes généreuses, Paul l'a éprouvé plus que nul autre. Se faire tout à tous : voilà sa maxime. Il n'y manqua jamais, et pour rien au monde il ne voudrait, par sa rudesse ou son indifférence, contribuer à perdre une âme qui a coûté le sang de Jésus-Christ. Il les aime tant, ces âmes, que pour elles il consentirait à être anathème, c'est-à-dire séparé du Christ et de sa vision bienheureuse, si Dieu en pouvait tirer sa gloire. L'amour l'élève à des sublimités où le commentateur, à moins d'être un Chrysostome, est pris de vertige.

Comment exprimera-t-il sa tendresse pour les enfants qu'il a engendrés dans le Christ? Je ne parle pas de Tite ou de Timothée, ses fils de prédilection, ses compagnons de lutte et d'apostolat; je parle des Philippiens, des Thessaloniciens, ses disciples d'un jour qu'il a convertis en passant. Il cherche dans l'immense répertoire de la langue grecque le mot le plus énergique pour traduire son affection : « Passionnés[1] pour vous, nous aurions voulu vous donner non pas seulement l'Évangile mais notre âme tout entière, tant vous nous êtes chers ! »

Lui, si éloigné de ce qu'on nomme vulgairement poésie, rencontre quelquefois le terme poétique, quand l'affection l'inspire. « Je me suis grandement réjoui dans le Seigneur, écrit-il aux Philippiens, de voir refleurir vos sentiments pour moi : l'occasion vous avait manqué pour les mettre au jour[2]. » Ce dernier trait est charmant; charmante aussi la bonne grâce avec laquelle il accepte leurs modestes présents. Son cœur de père peut-il les contrister par un refus ?

Une fois les Galates, séduits par les Judaïsants et fascinés

1. *Thess.*, II, 8 : ὁμείρεσθαι ou ἱμείρεσθαι, de ἵμερος, désir violent et enflammé.
2. *Phil.*, IV, 10.

par des nouveautés de doctrine, éprouveront sa sévérité. Mais comme sa rigueur est tempérée de mansuétude ! Écoutez ses reproches[1] : « Vous me reçûtes jadis comme un ange de Dieu, comme le Christ Jésus. Et avec quelle joie ! J'atteste que, s'il eût été possible, vous vous seriez arraché les yeux pour me les donner. C'est donc en vous prêchant la vérité que je vous suis devenu odieux !... Mes petits enfants, que j'enfante de nouveau jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous, je voudrais être à vos côtés en ce moment et vous entretenir de vive voix, car je ne sais comment m'exprimer. »

Heureux l'homme qui passionne les âmes en prodiguant la sienne ! Nous voudrions savoir si les premiers chrétiens apprécièrent à sa juste valeur l'avantage de converser familièrement avec Paul. Ils étaient encore si près de Jésus, et l'Esprit saint continuait à faire sentir sa présence par tant et de si merveilleuses visites ! Eux qui voyaient tous les jours l'Apôtre travailler à ses grossiers tissus, qui l'approchaient quand il leur plaisait, qui l'entendaient, aux réunions du dimanche, parler en témoin oculaire du troisième ciel et de Jésus ressuscité; eux qui espéraient toujours le revoir et l'entendre encore, sans se faire à l'idée de jamais le perdre, estimaient-ils assez, conservaient-ils avec un soin assez jaloux ses courtes épîtres, trésor pour nous sans prix, pour eux simple écho d'une voix vivante, reflet décoloré d'une image dont ils étaient remplis ?

Si le vandalisme du temps et des hommes avait détruit l'œuvre entière de Paul, sans même nous laisser le débris qui nous en reste, nos pertes, au point de vue du dogme, seraient réparables : l'Église est là pour garder intact, dans la mesure voulue par la Providence, le dépôt de la révélation ; mais notre piété serait privée de la lecture la plus attrayante, après l'Évangile, la plus fortifiante aussi et la plus propre à nous inculquer le véritable esprit du christianisme.

FERDINAND PRAT, S. J.

1. *Gal.*, IV, 19-20.

DEUX ANS A MADAGASCAR

LE CAPITAINE FLAYELLE

C'est à Antanamalaza que, pour la première fois, je vis le capitaine Flayelle. Un incident marqua cette entrevue. La haute taille du capitaine l'exposait à heurter de la tête le linteau de bien des portes malgaches. « Bon ! encore un coup de tête pour mes débuts ici ! dit-il. — C'est de bon augure, capitaine, un Breton recommencerait ! — Pas moi ! J'y use tous mes casques. — Quelle chance si, un de ces jours, vous pouviez buter ainsi une forte bande ! — Ah ! c'est cela qui ferait plaisir à mes hommes ! »

Ils ne demandaient en effet qu'à prendre contact avec les Fahavalo, les braves légionnaires de la 1re.

Arrêtés avant leur arrivée à Tananarive, ils avaient été dirigés vers Antsahamarina, village qui commande la route d'Ambatomanga à la capitale. Il aurait fallu entendre le capitaine nous décrire le luxe de l'installation ! — « Des toits aux maisons, point; des vivres sur place, point; des bêtes à cornes ou autres, point; des habitants, point. » Ceux-ci avaient tout détruit en partant pour le camp des rebelles.

Si, du moins, on avait pu les rejoindre ces rebelles, le temps aurait paru court aux légionnaires, et les privations de mise. Mais c'était la vie énervante d'un poste d'observation. « Surtout, si vous apercevez sur le rocher d'Ambatomanga un feu, avertissez vite » ; telle était la consigne. — Jour et nuit, l'arme au pied, le regard fixé sur le rocher d'Ambatomanga, cela manquait de variété.

« Enfin ! nous allons voir la tête des Fahavalo, écrivit un matin sur un billet au crayon, le capitaine Flayelle. Nous partirons dans quelques heures; que vous auriez plaisir à voir la joie des légionnaires ! »

C'est à Ambohidahy, sur les bords de la Varahina que les rebelles attendirent nos troupes. Légion, infanterie de marine, tirailleurs algériens se trouvèrent toute une journée en face de l'ennemi, mais sans faire un pas en avant ; car on ne connaissait

pas encore les Hova comme on les a connus plus tard, et quelques officiers hésitaient alors à foncer sur des bandes qui paraissaient redoutables, mais qui, en réalité, étaient composées surtout de gens non armés et qui n'attendaient qu'une occasion pour prendre la fuite.

Le capitaine était en sous-ordre. « Il se montra ce qu'il fut toujours dans la suite, écrit un de ses lieutenants, calme et courageux, payant d'exemple, chef et soldat. »

Ce jour-là il reçut le baptême du feu, et ce jour-là suffit à rendre légendaire son sang-froid à la légion et dans l'infanterie de marine. Avec sa haute taille, son casque bien blanc et son pantalon bien rouge, il servit de cible aux révoltés toute la journée. Lui, la lunette en main, aussi simplement que s'il se fût agi d'un exercice de tir : « Trop haut, disait-il ; trop bas ! — Régularisez le tir ! — Bon ! c'est cela ! »

« Vous savez, me disait, quelques jours après, un marsouin, le capitaine Flayelle c'est un homme. C'est pas pour dire, puisque ce n'est pas mon capitaine, mais on n'en voit pas souvent des officiers courageux comme lui[1]. »

* * *

Enhardis par ce qu'ils appelaient leur victoire d'Ambohidahy, les Fahavalo avaient formé un camp sur le plateau de l'Andrarankasina.

Au sud-est de Tananarive, sur la rive gauche de l'Ikopa, une chaîne de montagnes court du sud au nord, serrant le fleuve de près. A l'extrémité nord, s'élève à 1600 mètres environ un grand

1. Voici, d'après le *Journal officiel de Madagascar et Dépendances* du 16 avril 1898, les états de service du capitaine :

« Né le 23 septembre 1858 à Saint-Nabord (Vosges), M. le capitaine Flayelle était entré à Saint-Cyr le 29 octobre 1878 ; il était affecté, à sa sortie de l'école, au 91e de ligne. Nommé lieutenant le 29 juillet 1885, il était classé au 21e régiment de la même arme.

« Plein de vigueur, d'entrain et recherchant, dès le début de sa carrière, l'occasion de se distinguer et de faire campagne, il demandait et obtenait de servir en Algérie, où il était placé au 1er régiment de tirailleurs.

« Promu capitaine le 2 octobre 1891, il était affecté au 131e régiment de ligne, à Orléans. Passé au 2e régiment de la légion étrangère, il fut promu chevalier de la Légion d'honneur le 11 juillet 1895 ; l'année suivante, il était désigné pour servir à Madagascar. Parti de Marseille le 10 août 1896, en même temps que le général Gallieni, il débarquait à Tamatave le 5 septembre

plateau séparé du reste de la chaîne par un col profond. C'était le repaire des rebelles. Aux flancs de la montagne, une forêt. C'était une forêt sacrée. « Jamais, disaient-ils, les Français ne monteront ici. A mesure qu'ils mettront les pieds dans la forêt, ils tomberont frappés de mort ! »

Bientôt, près de mille cases surgirent sur ce haut plateau; on y fabriquait des armes; les rebelles fondirent même deux canons, ou du moins quelque chose qui avait la prétention de l'être. Des espions nous renseignaient sur tout cela; mais en haut lieu on affectait de n'y pas croire et on taxait d'exagération les officiers qui en rendaient compte dans leurs rapports.

Cependant, autour de l'Andrarankasina et sur un grand rayon les villages brûlaient, et les habitants, de gré ou de force, passaient au camp des Fahavalo.

Enfin, Ambatomanga devint le chef-lieu d'un cercle militaire. Vus de près et à l'œuvre, les rebelles ne parurent plus quantité si négligeable. On résolut une action décisive.

Deux compagnies de la légion, deux de tirailleurs algériens, une d'infanterie de marine, l'artillerie, furent mises en mouvement. On devait attaquer l'Andrarankasina de tous les côtés à la fois.

Les rebelles furent délogés.

La compagnie Flayelle se distingua spécialement. « Le lendemain de l'action, me disait quelques jours après un officier d'artillerie, je voulus gravir les pentes par où le capitaine Flayelle avait donné l'assaut. Je pouvais à peine grimper par là, et cependant, malgré les ennemis qui pouvaient, cachés dans le fourré, le frapper à bout portant, il avait enlevé sa compagnie et emporté la position avec un entrain admirable. » — D'autant plus admi-

suivant. Il faisait, à la tête de la 1re compagnie de légion, toute la campagne contre l'insurrection hova, et prit une large part à plusieurs opérations importantes. »

Le *Journal officiel* ajoute, après avoir rapporté quelques-uns des traits de valeur racontés ici :

« M. le capitaine Flayelle était un officier du plus grand mérite; à ses remarquables qualités militaires, à une bravoure à toute épreuve, il joignait une instruction étendue, un esprit fin et lettré qui donnait le plus grand charme à ses relations. Ses chefs l'avaient en haute estime, et il était aimé de ses hommes, qu'il traitait avec justice et bonté.

« La mort de ce brillant et valeureux officier sera déplorée par tous ceux qui l'ont connu. » (*N. D. L. R.*)

rable qu'il était en proie à la fièvre ce jour-là. Or quiconque a ressenti quelques bons accès de fièvre sait ce qu'il faut d'énergie pour échapper à la prostration physique et morale qu'elle cause.

« La fièvre le tenaillait, nous écrit un témoin oculaire ; quand même, toujours en tête conduisant et guidant ses légionnaires ! »

Pour lui cependant, il n'y eut ni citation à l'ordre du jour, ni félicitation officielle. Ceux qui l'avaient vu à l'œuvre ce jour-là en furent surpris ; beaucoup en éprouvèrent une vive peine. Lui-même en fut profondément blessé ; mais avec sa grandeur d'âme habituelle il surmonta cette épreuve : « Personne ne peut prétendre aux citations, écrira-t-il quelques jours après, l'éloge n'étant pas un droit. »

*
* *

A partir de ce jour, la correspondance entre le capitaine Flayelle et l'auteur de cette notice devient plus fréquente. Nous y puiserons sans cesse. Ces lettres feront connaître plus intimement cet homme dont un camarade, souvent son collaborateur durant ces deux années, nous écrivait : « Le capitaine Flayelle m'a laissé le souvenir d'un cœur droit et d'une âme fière, une de ces âmes de preux, comme on les rêve pour des soldats, où la générosité, la clémence et la bonté pour les vaincus, l'affection pour les troupes qu'on a l'honneur de conduire, s'allient à une haute conception du devoir et de l'honneur et à une bravoure que rien n'émeut. » On verra aussi les rapports qui, à cette époque, existaient entre les officiers, et les missionnaires, ceux-ci mettant au service des officiers et leurs ressources, et leur connaissance de la langue et du pays, et leur influence ; les officiers usant des services des missionnaires sans arrière-pensée.

De fait, la vie n'était guère agréable à Antanetibe, au pied de l'Andrarankasina, où la compagnie Flayelle avait été laissée. On y manquait de bien des choses. « Mon Révérend Père, écrivait le capitaine, je ne sais comment vous exprimer ma reconnaissance et celle de mes officiers pour la si aimable pensée que vous avez eue de nous envoyer une bouteille de vin blanc délicieux et d'excellentes bananes.

« Depuis plusieurs jours, nous étions privés de vin et de fruits ; aussi votre envoi a-t-il été pleinement goûté et on ne peut plus apprécié. »

A l'occasion, le missionnaire devenait acheteur de bœufs, et passait sa journée sur le marché à choisir les plus belles bêtes et à débattre les prix. « C'est aujourd'hui jour de marché. Pourriez-vous me faire acheter dix ou quinze bœufs moyens et me les faire conduire à Antanetibe par les bourjanes des vendeurs, sous la protection de l'escorte qui vous apportera cette lettre ? »

Pour tout et pour tous en effet, il fallait une escorte. Ces perpétuelles allées et venues, dans un pays où les courses à pied sont si pénibles, et surtout en cette saison des pluies, semblaient cependant moins dures aux légionnaires que la vie d'inaction de la précédente période. Les Fahavalo, d'ailleurs, avaient soin d'agrémenter l'existence des « exilés de l'Andrarankasina ».

« Notre existence, même sous la pluie, est assez mouvementée.

« Hier nous avions dérangé MM. les Fahavalo au milieu de l'un de leurs kabary (conseil public), par quelques salves bien réglées. Ils nous ont répondu par un combat d'artillerie qui a provoqué chez nos troupiers une vive hilarité. Leurs canons — sont-ce des canons ou des engins inconnus de nous ? — produisaient une fumée énorme et un bruit considérable, mais les projectiles passaient au-dessus du poste avec un bruit de ferraille tout à fait réjouissant. » (Antanetibe, 17 nov. 1896.)

On s'étonnera qu'un homme de la trempe du capitaine Flayelle, ayant à sa disposition une centaine de baïonnettes, ait supporté que les Fahavalo tinssent des kabary à une portée de fusil de son poste. Lui aussi en souffrait, mais la consigne était là s'imposant à son âme de soldat. « Il y aurait là, écrit-il, une belle prise à faire ; malheureusement le colonel m'a donné l'ordre de limiter mes reconnaissances à la rive gauche. » Puis, comme pour réparer ce « malheureusement », il ajoute aussitôt cette observation qui explique les ordres de son chef : « L'Ikopa est haute en ce moment, et le passage est difficile. »

Quelques jours après, l'ordre vint de passer sur la rive droite. Le capitaine ne demandait pas mieux puisqu'il y avait affaire de l'autre côté. Cependant, comme il était chef et père de ses soldats, il crut de son devoir de faire remarquer le danger très grand qu'il y avait à traverser le fleuve en ce moment. Il lui fut répondu qu'il fallait passer coûte que coûte. On partit. Hélas ! il devait en coûter la vie à deux hommes. Quant au capitaine, il acquit ce jour-là une gloire qui devrait suffire à elle seule à le rendre popu-

laire dans l'armée et lui valut d'être, pour la première fois, cité à l'ordre du corps d'occupation.

Voici ce qu'il écrivait le 26 novembre : « Mon Révérend Père, je viens vous demander de vouloir bien dire une messe pour le repos de l'âme de deux de mes hommes, Hérold et Amadii, qui se sont noyés à côté de moi ce matin, dans les chutes de l'Ikopa, et d'y joindre des actions de grâces pour mon propre sauvetage.

« Entraîné par le courant avec deux de mes hommes, nous avons fait une chute verticale de près de huit pieds, que l'eau a heureusement amortie. J'ai eu le temps de me recommander à la sainte Vierge, qui ne m'a pas oublié et m'a fait repêcher par mon sergent-major et un homme au moment où j'allais couler. »

Tout cela est vrai ; mais le capitaine n'a pas tout écrit. Voici ce qui s'était passé et qui m'a été redit dix fois peut-être par des témoins oculaires.

Afin d'exécuter l'ordre de franchir l'Ikopa, il fallut chercher un gué, ou plutôt un endroit moins profond. Le soldat Hérold se mit à l'eau le premier ; mais bientôt il fut emporté par le courant et il allait être précipité de huit pieds de haut sur les rochers qui forment les chutes : voir le danger de ce soldat et se jeter à son secours fut pour le capitaine affaire d'un rapide instant. Il était à l'eau avant que quiconque eût songé à en faire autant. « Hélas ! c'en était fait du capitaine, écrit un des témoins du drame, si cinq ou six légionnaires ne s'étaient courageusement jetés en plein courant. »

Quel beau et réconfortant spectacle que celui de cet officier et de ses hommes rivalisant de dévouement au prix de leur vie ! Le capitaine était adoré de ses soldats ! Aussi ils se précipitent dans le gouffre, non pas un ou deux, mais cinq, six, pêle-mêle, et sont assez heureux pour le ramener sain et sauf sur la rive.

*
* *

Il y a quelque chose de plus beau encore que ce dévouement, parce que c'est plus rare : c'est l'abnégation de cet homme qui, tout naturellement, dans le récit de cet événement, passe sous silence ce qui le regarde pour ne faire ressortir que le dévouement de ses soldats. C'était coutume chez lui. « Le capitaine Flayelle, me disait quelque temps après un de ses chefs, a un défaut : dans ses rapports, il laisse toujours de côté ce qui le

concerne. — Joli défaut, répliquai-je. — Oui! tant d'autres font du bluff! »

Bluffeurs et courtisans, Flayelle ne détestait rien tant que ces gens-là. A Antanetibe, nous étions allé, un soir, faire une promenade jusqu'au bord de l'Ikopa. De la conversation que nous eûmes en ce tête-à-tête, peu d'expressions, je crois, ont fui de ma mémoire. A propos de l'indépendance de caractère que le capitaine aimait chez Drumont, sans partager, du reste, toutes ses idées, je lui dis : « Lorsque chez un officier, à l'obéissance militaire déjà bien aveugle par elle-même, s'unit l'esprit de courtisanerie, cette union conduit à l'abdication complète de toute personnalité et de toute dignité. — Un soldat courtisan! répliqua-t-il, cela me cause des nausées rien que d'y penser. — Heureusement, il y en a peu, capitaine. — Beaucoup plus que vous ne pensez. On veut arriver coûte que coûte, et ceux qui ne voient pas d'autres moyens de se signaler s'exercent à la courbette et à la bouche en cœur. »

Avec ce caractère tout fait de droiture et de fierté, le capitaine Flayelle devait souffrir. De fait, il souffrait beaucoup.

Déjà, dans une lettre du 2 novembre, il avait fait allusion à ses souffrances intimes. « Permettez-moi de vous remercier aussi, mon Révérend Père, de l'intention spéciale que vous avez bien voulu me consacrer le jour de la Toussaint, à la sainte messe. Je n'ai jamais eu tant besoin d'être soutenu par la grâce qu'aujourd'hui où le découragement me guette au milieu de tant d'ennuis et de responsabilités, et je vous suis bien reconnaissant de l'avoir deviné. »

A quelque temps de là, il me demandait un livre de piété. Je connaissais le goût du capitaine pour les études sérieuses, et comme la Noël approchait, je lui envoyai *Bethléem*, du P. Faber, ouvrage bien sérieux pour le fond, mais d'une lecture agréable. « Je vous suis bien reconnaissant, répondait-il aussitôt, de l'envoi que vous m'avez fait de *Bethléem*, dont je viens de lire avec un vif intérêt une partie du premier chapitre.

« Le *Manuel du soldat chrétien* que j'ai feuilleté contient justement les Évangiles que je désirais relire, et je vous remercie de tout cœur de m'en faire don.

« J'ai besoin de lectures aussi réconfortantes pour supporter sans trop d'amertume les épreuves que je traverse. On m'attaque

ferme à Tananarive pour un compte rendu où j'ai relaté que mon poste de l'Andrarankasina s'est un jour *replié* devant des forces supérieures : expression malheureuse qui m'a échappé pour indiquer un changement de position effectué par mon poste qui n'a jamais abandonné l'Andrarankasina, mais qui un jour, entouré par les rebelles, s'est dégagé tout en continuant d'occuper la position. »

Je ne crois pas qu'il pût avoir des ennemis, mais ce « brillant et valeureux officier » avait trop de qualités peu à la portée du vulgaire pour n'avoir point de jaloux. Ennemis ou jaloux avaient un moyen infaillible de le blesser profondément : soulever un incident où son honneur fût en cause. A sa fière âme aucune blessure ne pouvait être aussi cruelle. Il bondit alors sous l'injustice. Ne pas être cité, passe ! « Mais être discuté ainsi ! être impliqué dans une défection qui n'a jamais eu lieu ! c'est chose pénible pour un officier soucieux de sa dignité. » Et lui, si réservé toujours quand il s'agit de ce qu'il a fait, s'oublie, emporté par l'indignation, à rappeler le coup d'éclat de l'Andrarankasina. « On affecte d'ignorer à l'état-major, écrit-il, que j'ai pris l'Andrarankasina à la tête de mon détachement, et on veut me rendre responsable d'une faute imaginaire commise par un de mes caporaux !

« Voilà la justice humaine !

« J'ai heureusement à Tananarive des amis qui me défendent et qui recueillent des témoignages d'officiers présents à l'affaire du 23, qui tous attestent que mon détachement s'est brillamment comporté. »

Cependant, le premier frémissement de l'indignation passé, il fut si tranquille que ceux qui le virent de près à cette époque, et qui souffraient presque autant que lui de cette espèce d'injustice dont il était la victime, s'étonnaient du calme de son âme et du silence absolu qu'il s'était imposé sur ce point. C'est à ces circonstances qu'un officier fait allusion dans une lettre où, après avoir dit le mépris de la mort, le sang-froid du capitaine Flayelle en face du danger, il rappelle « sa résignation et sa patience, autant de vertus du chrétien et du soldat qui étaient développées à l'extrême chez lui ». Pour lui, il écrivait simplement : « J'ai peu de mérite à accepter avec un calme relatif cette épreuve cruelle ; ma conscience est, en effet, si tranquille que je me sens inattaquable. » Et sans plus tenir compte des injustices que du

découragement qu'elles font germer, il allait toujours de l'avant avec le même élan qu'au matin de l'Andrarankasina.

C'est qu'en son cœur brûlait un double feu qui était l'âme de sa vie et que rien ne pouvait alanguir : l'amour du devoir et l'amour de la France.

*
* *

Aussi, lorsqu'un léger revers était infligé à nos troupes, comme il oubliait vite tout le reste ! Vers la mi-décembre 1896, on avait inauguré en Imerina un nouveau système de répartition des postes militaires. Jusque-là on avait créé beaucoup de postes dont chacun avait peu de soldats. En ce moment : « Moins de postes et plus de soldats dans chacun », c'était le mot d'ordre.

« On se trouve bien du nouveau système, annonçait l'*Officiel* de Madagascar, et sur la route d'étapes la sécurité est parfaite, les bandes de Fahavalo ayant été repoussées au loin, au fond de leurs forêts. »

Hélas ! le journal qui donnait de si rassurantes nouvelles n'était pas encore parvenu aux officiers campés aux avant-postes qu'une autre s'était répandue, et avec elle la consternation... Officier tué... un ou plusieurs ?... on ne le savait pas. Des soldats massacrés en grand nombre... beaucoup de blessés, des prisonniers... les autres en fuite !... Et cela à trois heures de Tananarive !... L'indécision des détails donnait à ces bruits quelque chose de plus sinistre encore.

De fait, les Fahavalo, au moment où on les croyait bien loin, avaient, poussés par la faim, quitté leurs forêts ; entre des postes bien garnis, mais bien éloignés les uns des autres, ils avaient pu trouver passage. Sans avoir été inquiétés, ils étaient arrivés jusqu'au sud d'Ambohimalaza, à l'ouest d'Ambatomanga. Alors seulement averti de leur présence, le lieutenant Gillet avec un détachement se jette à leur poursuite. Emporté trop loin par son impétuosité ou « lâché » par la plupart de ses hommes, il se trouve isolé, à un moment donné. Les Fahavalo s'en aperçoivent, font volte-face et entourent l'officier qui tombe percé de coups. Un peu plus loin, un petit groupe de soldats subit le même sort.

Sur le capitaine Flayelle cette nouvelle fit la plus vive impression. Venger les victimes fut dès ce moment sa préoccupation. A plusieurs reprises, il y revient dans sa correspondance. « Si

vous apprenez quelques détails sur l'échec d'Ambohimalaza (?) où un officier et trois hommes ont été tués et six blessés, vous nous intéresseriez vivement. Nous allons nous efforcer sous peu de venger avec éclat nos camarades. » Et quelques jours après : « Les détails que vous avez eu la bonté de nous envoyer nous ont péniblement intéressés. Nous tâcherons de venger les victimes de notre mieux, bien que les opérations en forêt se prêtent mal à des résultats décisifs. »

La poursuite des Fahavalo dans la forêt, en effet, était toujours fort pénible, parce que, sur ce sol tourmenté, la forêt n'est qu'une suite de ravins recouverts d'un fouillis, impénétrable souvent, d'arbres, de lianes, de hautes herbes et d'arbustes. Les rebelles fuyant sans cesse d'une crête sur l'autre étaient sûrs d'éreinter nos soldats. De plus, se tenir blotti, attendre le passage d'un détachement, à bout portant tuer un homme et se laisser glisser dans le fourré, quoi de plus facile pour les Fahavalo? Ainsi fut tué un tirailleur algérien, et combien d'autres depuis!

Ces opérations dans la forêt étaient très peu décisives, pour la bonne raison qu'il était impossible de prendre contact avec des bandes importantes d'assez près pour leur faire subir des pertes sérieuses. Les cerner! il ne fallait pas y songer.

Quand on avait le bonheur de les forcer à se concentrer dans une de leurs places fortes, on pouvait espérer faire bonne besogne. C'est ce qui advint au village de Nosi-be.

Sur la rive gauche de l'Ikopa, à peu de distance de la forêt, Nosi-be était réputé citadelle imprenable. Ainsi l'avaient déclaré tous les sorciers du pays. De profonds fossés, avec seulement deux portes étroites, l'une au nord, l'autre au sud du village; une palissade et un mur d'enceinte donnaient aux dires des devins une certaine probabilité. D'ailleurs, l'étroit sentier d'accès, qui en face des deux portes réunissait les deux bords du fossé, avait disparu, et en arrivant en face de ces portes, on se trouvait devant un précipice profond de douze mètres et large de quatre à cinq.

Même parmi les soldats français, une légende s'était faite au sujet de Nosi-be. Il y a des canons, disait-on; on a entendu une voix de l'intérieur qui criait en très bon français : « Venez, vous serez bien reçus! » Celui qui aurait ainsi apostrophé nos soldats en reconnaissance, personne ne l'avait vu, mais on était certain

que c'était un Français, un maréchal des logis de l'artillerie. On allait jusqu'à dire son nom.

Malgré cela, à cause de cela plutôt, on résolut le siège de Nosi-be. Artillerie, infanterie de marine, tirailleurs algériens, légion, tous furent de la fête.

Le capitaine Flayelle fut chargé d'enlever la porte du nord. Sous le feu des Fahavalo, par un chemin perpendiculaire à la porte et resserré entre deux talus, on avança. Le capitaine était debout, immobile à quarante mètres environ des fusils ennemis, dirigeant le mouvement que lui-même avait combiné. Il avait tout prévu, même la disparition du chemin d'accès, et, à Antanetibe, il avait fait faire une forte et longue échelle qui devait servir de pont. On l'avait portée. M. le lieutenant Dérigoin, de la légion, et l'adjudant Céré, de l'infanterie de marine, avec quelques soldats, s'étaient engagés dans cette espèce de long boyau qui était le chemin aboutissant au fossé en face de la porte qu'il fallait enlever. On faisait quelques pas, puis au commandement du capitaine, on s'arrêtait, genou en terre, pour reprendre bientôt le mouvement en avant, et sans cesse on faisait glisser l'échelle qui devait servir de pont.

Quel moment d'angoisse pour le capitaine lorsqu'il vit s'engager sur cette échelle le lieutenant, puis l'adjudant, puis les hommes. En bas, à douze mètres, le précipice; en haut, à trois mètres à peine, les ennemis. Avec quelle anxiété au fond du cœur il suivait chacun de ces mouvements! mais en même temps avec un sang-froid étonnant même en lui. « Je ne l'ai jamais vu si calme », me disait un sous-officier présent à l'affaire.

Afin d'empêcher les défenseurs de Nosi-be de trop s'occuper de ceux qui s'avançaient sur l'échelle, le capitaine avait fait ouvrir de l'est et de l'ouest des feux convergents qui forçaient les Fahavalo à se tenir cachés derrière leur porte de pierre.

Après quelques heures, sur la porte nord, le drapeau tricolore flottait, et presque en même temps sur la porte sud.

Le 21 février, il était cité à l'ordre du corps d'occupation pour « avoir montré une bravoure et un sang-froid dignes des plus grands éloges, le 6 février 1897, en dirigeant sous un feu très vif l'escalade d'une des portes du village fortifié de Nosi-be, avoir ensuite très habilement dirigé la poursuite des rebelles dans la

vallée de l'Ikopa et provoqué ainsi près de trois mille soumissions en deux jours ».

* * *

Le capitaine Flayelle, qui avait eu une si grande part de gloire en cette journée, fut chargé de garder la place et de pacifier le pays.

Quoique cela paraisse difficile, il est pourtant permis d'affirmer que dans cette œuvre de pacification il fit preuve de qualités supérieures à celles qu'il avait montrées dans l'action militaire.

C'est qu'il avait au plus haut degré la grandeur d'âme, la générosité, l'indulgence pour autrui et le désintéressement, qualités maîtresses du pacificateur.

Indulgent à l'excès « pour les malheureux égarés que nous devions pourchasser et fusiller pour mettre fin au plus vite à cette malheureuse insurrection, nous écrit un de ses collaborateurs dans cette belle œuvre, il allait jusqu'à fermer les yeux sur les incursions, dans les rizières voisines de son poste, de malheureux affamés que la crainte retenait dans les bandes rebelles ».

Aussi, bientôt les gens comprirent que c'était bien loyalement qu'on leur offrait leur grâce et que le Chef français de Nosi-be était vraiment et se montrait *ray aman-dreny* (père et mère) pour tous ceux qui faisaient leur soumission. C'est ainsi qu'après quelques semaines, toute la région de Nosi-be était repeuplée et le travail des champs repris.

Ce mouvement de pacification, d'ailleurs, n'était pas local ; il s'étendait à toute cette contrée comprise entre l'Ikopa et la forêt, depuis Nosi-be jusqu'à Andrangoloaka, si vite et si bien que moins de deux mois après la prise de Nosi-be, en mars 1897, M. le lieutenant Goubeau, commandant le poste d'Imerinarivo, put faire l'inauguration du marché de Talata (mardi), un des premiers dont les rebelles s'étaient emparés, dès les débuts de l'insurrection dans l'est. Ce fut grande fête à Imerinarivo, et nous n'oublierons jamais cette journée. Cinq officiers étaient à table avec nous. Quelle joie de bon aloi ! De fait, l'avenir s'annonçait si brillant pour eux tous ! Hélas ! moins de deux ans après, trois de ces cinq officiers étaient morts à l'ennemi ! les deux autres pour faits de guerre avaient obtenu et mérité la croix d'honneur.

Le lendemain, nous étions à Lazaina et à Mantasoa. Le souvenir de Laborde et de son œuvre si française nous pénétrait. J'étais ravi pour ma part de voir des officiers se retremper à de si pures sources, de les entendre se communiquer leurs projets. Quels beaux projets ! Ce jour-là, déjà l'on voyait la maison de Laborde restaurée, relevées toutes ces ruines si fortement assises encore, se couvrir de réjouissantes récoltes tous ces terrains envahis par le marais ou la brousse, se repeupler de troupeaux, de pâtres, d'écoliers, de cultivateurs, d'ouvriers toutes ces solitudes !...

Déjà, d'ailleurs, on s'était mis à l'œuvre ; œuvre combien difficile à cette époque ! En ces temps-là, pour fournir à l'*Officiel* une demi-colonne de renseignements sur la situation économique et les essais agricoles d'un cercle, il ne suffisait pas, à l'Européen fraîchement débarqué, de prendre, comme à présent, le rôle des prestations, de désigner cent, deux cents indigènes armés de l'angady et du sobika (bêche et panier des terrassiers) pour voir la terre défoncée et les choux, les carottes, les blés de toute provenance faire courir la plume heureuse et légère. En ces temps-là, il fallait aller chercher les travailleurs dans la forêt, leur inspirer confiance à force de loyauté, de justice et de bonté, et enfin les protéger contre les incursions des rebelles, leurs camarades d'hier. Un gros cahier de contrôle, une plume, un interprète étaient des instruments impuissants dans les mains de l'officier pour transformer en jardins de délices aussi bien les steppes de Mantasoa que d'ailleurs : il lui fallait aux mains le fusil et la bêche.

La bêche, parce que, pour entraîner au travail, il faut en donner l'exemple ; et que, pour enseigner un métier, il faut en avoir tâté.

Il fallait aussi le fusil bien chargé et l'œil au guet. A preuve le fait suivant. Ce jour où nous étions allés faire une sorte de pèlerinage patriotique à Mantasoa, le tirailleur, cuisinier du capitaine, nous servit une soupe « pas bonne ». On lui en fit la remarque. Il eut vite fait de trouver une excuse en bon Arabe qu'il était ; du moins l'excuse était bonne cette fois. « C'est pendant qu'on faisait la soupe, dit-il, qu'on est venu attaquer le poste. Alors moi, tu sais, j'attisais le feu à la cuisine, puis j'allais faire le coup de feu ; puis je revenais faire un tour à la popote et

je repartais voir les Fahavalo. Alors, tu sais, la soupe pas bonne. » De fait, ce matin-là, les Fahavalo voyant sortir de Lazaina, pour une reconnaissance dans la forêt, un fort détachement, crurent le poste dégarni de troupes et vinrent essayer de l'enlever.

Le lendemain, nous allâmes à Nosi-be. N'eussent été les rebelles qui vinrent vers le milieu de la journée se faire tirer des coups de fusil, on se serait cru en un pays depuis plusieurs années pacifié, à voir les maisons reconstruites, les rizières travaillées.

A Nosi-be, ce qui nous frappa surtout, ce fut la facilité des rapports entre le capitaine et les indigènes. C'est que « très large, très grand seigneur, le capitaine ne laissait jamais un service sans récompense, ni un travail sans salaire. Les corvéables de Nosi-be, ajoute notre correspondant, pourraient dire ce qu'il leur laissa de sa solde. » — Nous aussi nous pourrions dire avec quelle largesse il nous venait en aide. Il y mettait d'ailleurs tant de délicatesse ! « Mon Révérend Père, écrivait-il, voici la Noël qui approche. J'ai, au sujet de cette fête, deux demandes à vous adresser... La seconde serait d'obtenir de vous la permission de vous envoyer pour vos paroissiens les plus petits une offrande destinée à mettre — dans les souliers qu'ils n'ont pas — quelques cadeaux de petit Noël. »

Que de fois on lui reprochait d'être trop prodigue, de gâter les prix ! etc., etc. Nous-même lui avons fait quelquefois ces mêmes reproches, toujours sans succès, d'ailleurs. Voici un fait. Pressé par les circonstances, nous avions envoyé au chef-lieu de son cercle un instituteur sachant un peu de français, mais si peu !... Le capitaine se chargea de ses appointements et nous annonça qu'il lui donnerait cinquante francs par mois. — « Vous allez gâter les prix ! » Ce fut le premier cri. En effet, nous pouvions à peine donner quinze francs au meilleur instituteur du district. Sur nos représentations, il consentit à restreindre les effets de sa générosité à l'égard de l'instituteur surnuméraire, mais sans que sa bourse en profitât, et il nous écrivit : « François de Sales est animé d'un zèle calme mais constant. Il fait assez bien la classe, mais franchement il parle peu français et aurait beaucoup à apprendre avant d'enseigner. En attendant mieux, il occupe sa chaire et réunit après tout les élèves. Ceux-ci ont l'air satisfaits d'être assis sur des bancs dans une case qui a un pla-

fond et un toit... Puisque vous le désirez, je ne donnerai que trente francs à F. de Sales, et je mettrai les vingt restants à la disposition du R. P. Peyrilhe. »

*
* *

A Nosi-be, il n'y avait plus grand'chose à faire. Aussi le capitaine Flayelle allait-il être appelé à dépenser son activité sur un autre théâtre.

Avant de s'éloigner, il voulut porter un dernier coup aux Fahavalo dans la forêt. « Nous partons demain et peut-être aujourd'hui en forêt, rendre visite à MM. Rainibakovalo, Ramarokoto et Ramangalisa, écrit-il le 23 mars. Le 25, j'aurai Charbonnel avec moi. Nous ferons un petit concert à ces messieurs qui leur donnera un réveil désagréable. Après je descendrai sans doute à Betafo, bien heureux si je puis vous rencontrer sur les chemins du Sud. »

Ce déplacement devait être une nouvelle gâterie de la Providence à mon égard. Il m'en avait coûté, en quittant Antanamalaza pour reprendre mon poste à Arivenimamo, de me faire à l'idée que je ne reverrais plus cet officier à qui m'unissaient des liens de si intime amitié. Or, voilà que deux mois à peine écoulés, après des haltes de courte durée à Betafo et à Antsirabe, il était appelé à Ramainandro, et pendant plusieurs mois nous allions avoir encore à cultiver le même champ.

Les deux sous-gouvernements d'Ambatolampy et de Ramainandro réunis sous le nom de secteur de l'Ankaratra furent confiés à ses soins.

En peu de temps il fit beaucoup. Dans ce pays où l'influence anglaise a si longtemps survécu à notre occupation, n'ayant pour instrument que le vieux personnel administratif indigène habitué à la méfiance et à la haine, il n'était pas facile de faire aimer la France. Il y réussit pourtant à force de loyauté et de bonté; car il se fit aimer, et tout Français qui se fait aimer ici fait aimer la France.

La preuve, en est dans ces paroles d'un officier qui l'avait eu sous ses ordres : « Il a été doux au cœur d'un ami, proclamait-il au bord de sa tombe, de recueillir de la bouche des autorités indigènes les témoignages de la véritable affection qu'avait la population pour ce chef incomparable.

« Quelle stupeur lorsque se répand dans le pays la fatale nouvelle ! Quel chagrin dans cette famille étrangère si profondément gagnée par les charmes de ce preux ! »

La preuve, je l'ai eue hier encore. Tandis que j'écrivais cette courte notice, j'avais sous les yeux l'image de mon cher Flayelle. En ce moment, survinrent cinq ou six jeunes femmes, élèves de notre École Normale. L'une d'elles est des environs de Ramainandro. Lui présentant le portrait : « Reconnaissez-vous cet officier ? lui dis-je. — C'est ce capitaine si beau qui était à Ramainandro ! dit-elle après un instant d'hésitation. — C'est lui-même. — Où est-il à présent ? — Il est mort. — Oh ! s'écria-t-elle » ; et deux grosses larmes aussitôt jaillirent de ses yeux. Alors elle raconta comment il était vraiment un père pour tous. « Lorsqu'il sortait en filanjana (chaise à porteurs), dit-elle, quand même il ne restât dehors qu'une petite heure, chaque porteur recevait au moins un franc. Dans toutes ses courses, il visitait toujours les écoles et toujours il donnait beaucoup d'argent aux élèves qui pouvaient répondre, ne fût-ce qu'à une de ses questions. On ne saurait dire le nombre de pauvres ou de vieillards à qui il donna des habits. »

A Ramainandro, le capitaine Flayelle ne s'appelait que « le capitaine si beau » ; à Arivonimamo, nos élèves pensionnaires l'avaient surnommé « le capitaine qui prie si bien ».

*
* *

Certes, ceux qui l'ont connu savent combien par nature il était ennemi de l'ostentation, lui, si simple et si droit ; mais il n'aimait pas davantage l'hypocrisie, cette cousine germaine de l'ostentation.

Le capitaine Flayelle descendait toujours chez le Père, ici, à Arivonimamo. « Je viens pour affaires, me disait-il ; mais je viens surtout pour me retremper avec vous. »

« N'avez-vous pas peur de vous compromettre, lui disais-je un jour en riant ? — Qu'à cela ne tienne ! répliqua-t-il. Croyez-vous par hasard, que je me sois fait affilier à la confrérie des torticolis ? — La confrérie des torticolis ? Je ne connais pas ça. — C'est une confrérie dans laquelle on s'engage à regarder chaque matin d'où vient le vent. Alors, vous voyez ça d'ici : celui qui est à l'échelon inférieur consulte du regard celui du deuxième

échelon; celui-ci, celui du troisième; et ainsi de suite jusqu'au plus haut placé qui tord son cou pour voir l'orientation des deux étoiles. A ce manège, ils attrapent tous un torticolis... moral, et c'est un état d'âme très intéressant à étudier, je vous assure. »

Quoiqu'il fallût une grosse journée pour aller d'Arivonimamo à Ramainandro, le capitaine ne partait jamais qu'après la messe. C'est que la privation de la sainte messe est une de celles qu'il ressentit le plus vivement à Madagascar. « Je regrette bien de ne pouvoir assister à la sainte messe », écrit-il le 1er janvier; et le 12 du même mois il écrit encore : « J'ai vivement regretté de n'avoir pu aller à Fihasinana, dimanche dernier, pour vous y saluer et pour assister à la sainte messe, ce qui m'arrive trop rarement. » Aussi quand il avait ce bonheur, quelle tenue digne et respectueuse! Oui, nos élèves ne s'y trompaient pas, il savait prier, cet officier, et il le faisait. Un jour qu'il était venu me voir à Antanamalaza, lorsque nous eûmes longtemps causé, il me demanda la permission de se retirer. Il alla à l'église vers six heures et quart. A sept heures il était encore à genoux s'entretenant seul à seul avec Notre-Seigneur!

Il n'aimait pas ce qu'il appelait un jour « les dévotions de surcharge »; mais il avait une grande dévotion pour le crucifix et pour la sainte Vierge.

Je lui avais envoyé des médailles pour lui et pour ses lieutenants. « Mon Révérend Père, écrit-il aussitôt, je m'empresse de vous remercier, au nom de mes lieutenants et au mien, des belles médailles que vous avez eu la bonté de nous envoyer. Pour s'engager dans les sentiers de la forêt où un tirailleur de Lazaina a été tué à bout portant, c'est une bonne garantie d'avoir au cou une médaille de la sainte Vierge.

« Merci également des prières que vous avez eu la bonté de dire pour nous le matin à la sainte messe, et qui ne nous préserveront pas moins, je ne dis pas du danger, mais des angoisses de la dernière heure, si elle doit venir. »

Voilà bien le capitaine Flayelle! Il ne demande pas d'être préservé du danger ni de la mort, mais seulement des angoisses, des faiblesses de l'agonie. Il veut voir venir la mort et la regarder en face.

Jusqu'au dernier instant, il fut fidèle à la Vierge Marie. « Le capitaine, nous écrit un de ses lieutenants, avait dans le porte-

monnaie qu'il portait sur lui une médaille de la sainte Vierge qui nous a été rapportée à Tulléar. »

A cette fidélité de son enfant Marie se devait de répondre par la grâce d'une belle mort. Elle n'y manqua pas.

*
* *

La campagne contre l'insurrection hova était terminée, mais les Sakalaves de la Tsiribihina étaient en pleine révolte. C'était la place du capitaine Flayelle ; il s'y rendit et, dès son arrivée, il méritait d'être cité une troisième fois à l'ordre du corps d'occupation pour « avoir fait preuve de beaucoup de sang-froid dans le commandement des deux compagnies de renfort qu'il a conduites, du 14 au 17 novembre 1897, de Bemena à Ambiky, à travers une région boisée infestée par des bandes rebelles. A constamment marché de sa personne avec la tête d'avant-garde. »

Quelques semaines plus tard il prenait le commandement des troupes de la province de Tulléar. Une bande réfugiée dans le massif boisé du Vohinghezo entravait, par des incursions à main armée, notre extension dans ce pays. Le capitaine se met à sa poursuite, marchant à la tête d'avant-garde avec son intrépidité accoutumée. Comme il n'avait pas hésité à se jeter dans les courants de l'Ikopa, à Vohinghezo, il n'hésite pas à se jeter au milieu des coups de feu, au secours de son lieutenant Montagnole. En tête de ses légionnaires toujours ! Bientôt atteint d'une balle dans la région du cœur, puis d'une seconde au ventre, il tombe sans une plainte. Puis, durant deux heures en pleine connaissance, sans un mot de regret, il attend que la mort ait eu raison de sa robuste constitution.

Lui qui, précipité de huit pieds de haut dans les chutes de l'Ikopa, avait eu assez de sang-froid pour invoquer la sainte Vierge, comme il dut avec instances demander secours à cette bonne Mère, pendant ces deux heures qui, sans angoisses, précédèrent la mort !

Aussi, je comprends cette parole au lieutenant d'artillerie : « Laissez-moi mourir... vous, en avant », dit-il, c'est-à-dire : Tout ne m'est plus rien, ni jeunesse, ni fortune, ni gloire, ni passé, ni avenir, ici-bas ! Laissez-moi m'occuper de mon âme et accomplir en chrétien ce voyage de l'éternité. Laissez-moi mourir !

Et il mourut comme il avait vécu, calme, simple, admirable de

sang-froid, dévoué enfant de Marie dont, jusqu'à ce dernier moment, il porta sur lui l'image.

*
* *

Puissent ces quelques pages faire connaître cette âme si française dans laquelle s'alliaient si bien, aux plus brillantes qualités naturelles, les solides vertus chrétiennes.

Puisse au cœur de tout jeune Français retentir le dernier cri du capitaine Flayelle : « En avant ! » En avant pour Dieu, pour la France ! En avant malgré les passions, malgré le découragement, malgré les défections, malgré les embûches ! En avant !

HENRI GARDES, S. J.

BULLETIN DES SCIENCES BIOLOGIQUES

THÉORIE CELLULAIRE

IMMUNITÉ — VIEILLESSE — ALCOOLISME

I

L'étude de la cellule est toujours, pour les biologistes, un sujet inépuisable de travaux, de recherches et de découvertes, quelques-unes caduques, d'autres heureusement stables et fécondes. Parmi ces travailleurs il en est qu'on pourrait appeler les théoriciens, pour ne pas dire les métaphysiciens, de la science. Ceux-là n'observent qu'avec des idées d'avance bien arrêtées, avec des systèmes émis avant la lettre, auxquels, bon gré, mal gré, les faits doivent donner leur approbation. Dès que, pour donner un exemple, on a mis de côté l'idée de la création directe des espèces, il faut nécessairement devenir transformiste ou évolutionniste, et trouver à tout prix, dans la structure intime des êtres observés, les traces du passage de l'un à l'autre, et la confirmation d'une idée préconçue. Les travers de ce genre, loin de faire avancer la science, l'immobilisent, en réduisant sur un point hypothétique le champ de ses recherches. La cytologie n'échappe pas à cette tendance trop naturelle à l'homme de chercher, avant tout, la confirmation des doctrines qui lui sont chères.

Heureusement, peut-on dire, les conquêtes de certaines sciences plus hardies que légitimes, ne sont encore que très provisoires, et ne sauraient fermer à d'autres prétendants le domaine qu'elles occupent sans droit imprescriptible. Pour sa part, la biologie s'est trouvée, dès le début, en face d'une série de problèmes dont elle a donné une solution, satisfaisante en apparence, mais loin d'être définitive. Elle a voulu pénétrer jusqu'aux éléments constitutifs des êtres. C'était son droit, on pourrait même dire son devoir ; car la connaissance de cette structure intime devait seule permettre d'assister, pour ainsi dire, au mouvement de la vie, dans les éléments où semblent se cacher les forces qui la mettent en jeu. Il est probable que le mystère planera toujours sur ce fonctionnement vital, mais on peut cependant prédire, sans témérité,

que la science continuera ses recherches et fera de belles découvertes, dans ce monde dont les limites reculent, à mesure que les explorateurs se croient en voie de les atteindre. Sans nous arrêter, ce qui serait infini, au détail des faits et gestes de la biologie depuis six mois, nous nous contenterons de signaler quelques-unes des controverses auxquelles ont donné lieu ses prétentions en apparence les mieux justifiées [1].

Un fait acquis à la science biologique, c'est la constitution cellulaire de tous les êtres organisés, dans le règne végétal aussi bien que dans le règne animal. Les types les plus inférieurs, les protozoaires, sont unicellulaires. Les êtres supérieurs, ou métazoaires, sont composés d'amas plus ou moins considérables de ces petits éléments, désignés sous les noms les plus divers, vésicules, utricules, cellules, plastides, mérides, organites, parmi lesquels celui de *cellule* a prévalu. C'est là ce qu'on peut appeler l'unité organique, ou l'élément morphologique fondamental des êtres, ou l'*individualité morphologique primitive*. Tout organisme, tout tissu, tout organe, se montre à nous comme un agrégat de cellules. En sorte que, suivant l'expression de Claude Bernard, la cellule serait « l'image de tout organisme si élevé qu'on veuille le choisir ».

Tel est le point de départ de ce qu'on a appelé, dès 1839, la *théorie cellulaire*. Dans cette hypothèse, la cellule constituant une individualité propre et bien distincte, serait capable, à travers ses évolutions, par division et métamorphoses successives, de donner naissance aux divers tissus des êtres organisés. Les dissemblances, souvent si profondes, de ces tissus entre eux, n'auraient ainsi rien d'essentiel, et seraient seulement consécutives des évolutions cellulaires dans des directions diverses. Il n'existerait donc aucune masse vivante qui ne fût une cellule ou un composé de cellules.

Mais voici que la théorie cellulaire est aujourd'hui tellement ébranlée que son abandon ne peut tarder à suivre les attaques dont elle est l'objet. D'abord, chez ces animaux inférieurs que l'on suppose formés d'une seule cellule, on observe une structure

1. Cf. *l'Année biologique*, 1897. Paris, Schleicher, 1899 ; — P. Busquet, *les Êtres vivants. Organisation, Évolution*. 1 vol. in-8. Paris, Carré et Naud, 1899 ; — L. Bard, *la Spécificité cellulaire* ; — Henneguy, *Leçons sur la cellule*.

complexe. Ils sont munis d'organes digestifs, locomoteurs, circulatoires, préhensiles et reproducteurs. Et, cependant, on ne voit pas que ces organes divers soient formés de cellules, dont les diverses parties se seraient différenciées dans des directions variables. La conclusion qui s'impose c'est qu'on ne possède pas un critérium précis pour distinguer ce qui est ou ce qui n'est pas une cellule. Tout ce qu'on dit à ce sujet se réduit à l'idée d'une membrane enveloppante, ou de cloisons délimitant des corpuscules plongés dans une masse protoplasmique. On donne ainsi le nom de cellule à ce protoplasma, entouré d'une paroi plus ou moins résistante, et contenant un ou plusieurs noyaux. Primitivement, le noyau devait être unique, mais il a fallu se rendre à l'évidence, et convenir qu'il était souvent multiple, dans des segments ou articles réalisant pleinement, d'ailleurs, les conditions de délimitations requises pour constituer une cellule.

Bien plus, on n'a pas tardé à démontrer que certains végétaux, d'un volume souvent considérable, ne présentent aucune cloison transversale qui les divise en logettes, bien qu'une foule de noyaux apparaissent disposés d'une façon régulière au sein du protoplasma. D'autre part, les cloisons, quand elles existent, ne semblent avoir qu'un rôle mécanique et de soutien. De nombreuses perforations, ou ponts intercellulaires, établissent des communications entre les cellules, chez les animaux supérieurs comme chez les végétaux. La structure de l'organisme est donc continue plutôt que cellulaire, et le protoplasma se poursuit, sans interruption, d'un bout à l'autre du corps tout entier, ou du moins de ses parties similaires.

La théorie cellulaire a donc vécu, d'abord parce que la membrane enveloppante qu'elle supposait n'a, par elle-même, rien de précis, en sorte qu'il est difficile de dire où commence et où finit ce qu'on appelle une cellule. Le noyau, de son côté, ne peut pas servir davantage à cette distinction cellulaire. Il est tantôt unique et tantôt multiple. On a pu empêcher la division cellulaire, pendant que la division nucléaire continuait à se produire. Il n'a donc ici qu'une valeur secondaire ; il varie avec le même individu, suivant l'état de son fonctionnement organique, et il peut même disparaître par une sorte de sénilité.

Quel sera donc le caractère distinctif de la cellule ? Il ne reste plus que le protoplasma. Est-ce lui qui constituera ces individua-

lités primordiales, morphologiquement équivalentes entre elles, dont les différentes parties peuvent présenter les degrés de différenciation et les propriétés biologiques les plus variés? On ne voit pas comment il remplirait ce rôle. D'abord, il subit dans son volume les variations les plus grandes. Tantôt il est considérable, tantôt il est très faible, et ce n'est pas sans raison que l'on peut hésiter à admettre que les masses énormes de cette substance, que l'on rencontre quelquefois, constituent des individualités morphologiquement équivalentes aux plus minimes. Il est plus rationnel de dire que le protoplasma, quels que soient son volume et son origine, a toujours la même valeur morphologique, et, dans ce sens, peut être appelé cellule. Mais il faut entendre par là un mode de groupement de la substance vivante, correspondant à des besoins de protection, de soutien, de nutrition, et non un ensemble d'individualités primordiales, formant la base de tous les êtres. Il n'y a donc pas lieu de soutenir la théorie des colonies cellulaires, ensemble d'organites qui se réuniraient pour former le corps des êtres pluricellulaires, et ne se différencieraient les uns des autres que pour s'adapter aux rôles divers qu'ils auraient à remplir dans l'organisme.

M. Busquet, dans l'ouvrage cité plus haut sur les *Êtres vivants, organisation, évolution*, discute avec preuves à l'appui cette théorie cellulaire. Nous avons en partie résumé cette discussion, et nous pouvons conclure avec lui que la cellule « ne constitue pas l'individualité morphologique primitive universelle, dont le groupement a formé les autres êtres ; elle est un produit de différenciation et ne répond qu'à un mode de structure secondaire des organismes, en relation directe avec leurs besoins vitaux. C'est d'abord une unité physiologique, et rien de plus ; sa valeur morphologique est acquise[1]. » Voilà donc en péril, pour ne pas dire en ruine, une théorie dont quelques-uns avaient fait la base de la biologie.

Ce n'est guère avec plus de certitude que les cytologistes essaient d'établir le rôle de chacune des parties de ce qu'ils appellent cellule. Quel est le rôle du noyau? Quelles sont les fonctions du protoplasma? Dans quelles relations vivent-ils à l'égard l'un

1. *Op. cit.*, p. 57.

de l'autre ? Autant de problèmes ardemment discutés et diversement résolus. Pour les résoudre, on a, en quelque sorte, mis en pièces la cellule. En la plongeant dans certains milieux, tels que l'eau salée, le chloral, l'éther, on l'a vue se résoudre en fragments, dont l'un possédait le noyau, tandis que les autres en étaient privés. Or, dans ces conditions, on a constaté que les fragments à noyau étaient seuls aptes à se diviser et à se multiplier, tandis que les autres, comme arrêtés dans leur évolution, ne possédaient plus qu'une vie végétative et éphémère.

M. Demoar, biologiste belge, est parvenu à tuer le protoplasma tout en laissant intact le noyau. Ce dernier a pu vivre quelque temps encore et se diviser. Les deux éléments cellulaires jouiraient donc d'une certaine indépendance.

Balbiani, au moyen de la mérotomie ou sectionnement de la cellule en fragments, a donné à la biologie des résultats plus précis. En opérant sur des protozoaires à cellule unique, tels que les infusoires, il a démontré que les fragments sans noyau sont incapables de régénérer l'individu ou la cellule, tandis que les autres, pourvus de la totalité ou d'une partie du noyau, refont tout ce qu'ils ont perdu par le sectionnement. Le protoplasma ne possède plus alors qu'une vitalité très amoindrie, bien qu'il soit encore pourvu d'une certaine puissance motrice. Néanmoins, il semble que le protoplasma est plus nécessaire au noyau que celui-ci ne l'est à la plénitude vitale de la cellule.

La conclusion générale des études de Balbiani sur les infusoires, dont il s'est servi dans ses observations, conduit à reconnaître que le protoplasma et le noyau remplissent des fonctions très distinctes. Les sécrétions, la division et la multiplication cellulaires sont dépendantes du noyau. La vie végétative, les mouvements ciliaires ou autres, l'ingestion et la digestion des aliments, la circulation plus ou moins rudimentaire appartiennent au protoplasma. Sur tous ces faits les interprétations, il faut bien le dire, ne concordent qu'imparfaitement, et les conclusions des expérimentateurs sont sujettes à varier. Les uns donnent la prépondérance au noyau, ils le considèrent, en particulier, dans la question de reproduction, comme le véhicule des substances héréditaires, et comme l'organe même de l'hérédité. D'autres réclament en faveur du protoplasma, et font observer que la fécondation peut avoir lieu en l'absence du noyau. Tout autant d'hypothèses qui peuvent

être soutenues et, comme on voit, ne manquent pas d'un véritable intérêt.

Pour tout concilier, il vaut mieux dire avec M. de Varigny dans une de ses intéressantes causeries du *Temps*, qu' « il est difficile de voir dans le noyau le chef de la communauté formée par la cellule complète. La cellule apparaît plutôt comme un microcosme, où deux puissances distinctes sont juxtaposées, ayant chacune ses attributions dont elle se garde de sortir, et coopérant de façon harmonieuse à l'œuvre commune, qui est d'assurer l'exécution normale des fonctions variées de la cellule : un petit État où deux ministres ont en main tous les pouvoirs qu'ils se sont partagés, chacun faisant sa besogne exactement et intégralement, sans avoir à consulter son collègue, sans avoir, surtout, à se subordonner à lui en quoi que ce soit. » Si les deux éléments ont ainsi des attributions distinctes, et se complètent, sans qu'il y ait suprématie de l'un par rapport à l'autre, il est évident qu'ils ne sauraient vivre séparés. Mais, par où chacun est-il indispensable au bon fonctionnement de l'ensemble ? Malgré toute l'habileté des maîtres de la biologie, la réponse n'est encore ni complète, ni quelque peu définitive. Les dernières observations de certains d'entre eux, et des plus autorisés, sur le rôle du noyau dans les fonctions de reproduction, sont même de telle nature qu'elles ébranlent toutes les théories jusqu'à ce jour en honneur. La physiologie de la cellule serait donc à refaire. Les biologistes sont toujours à l'œuvre et, comme il est aujourd'hui convenu de le dire à tout propos, le dix-neuvième siècle lègue à son successeur un bel héritage de recherches à compléter ou à contrôler.

II

Dans un ordre plus pratique, et non moins intéressant au point de vue spécial de la biologie, l'école pastorienne poursuit ses recherches dans le domaine des maladies, provoquées par l'infection microbienne, et prévenues ou guéries par la sérothérapie. Certes, le jour où un enfant, attaqué par le croup, se vit arraché à la mort par l'injection d'un sérum bienfaisant, on put croire qu'une sorte d'âge d'or allait se lever sur les santés humaines. On était, semblait-il désormais, maître des microbes et, loin de se laisser vaincre par ces hardis meurtriers, on allait les réduire

à guérir les blessures qu'ils auraient la fantaisie d'infliger à l'humanité. Sans doute, l'enthousiasme des premiers succès a fait concevoir de trop larges espérances. Néanmoins, il serait aussi faux qu'injuste de dire qu'elles n'ont pas été réalisées en partie. D'un autre côté, il est sûr que le principe, sur lequel reposent les découvertes déjà faites, demeure un guide toujours à la portée des chercheurs dans le domaine de la sérothérapie. M. Phisalix, dans un excellent article de la *Revue générale des sciences*, établit parfaitement l'état de la question, et fournit une contribution très serrée à l'étude du mécanisme de l'immunité[1]. Nous résumons ici spécialement les conclusions de M. Phisalix.

Un fait bien établi par les travaux de l'école française, c'est que le sérum d'un animal, vacciné contre un microbe, acquiert le pouvoir de préserver un autre animal contre l'infection par ce microbe. Il est donc *antiinfectieux* ou *antimicrobien*. Il est aussi *antitoxique*, parce qu'il agit directement sur les cellules de l'organisme et les rend insensibles aux poisons ou toxines sécrétés par les microbes. Cette action est thérapeutique quand l'injection de sérum se fait après l'infection microbienne, mais avant que les lésions cellulaires soient irréparables. Elle devient préventive si, au lieu d'inoculer le sérum après la toxine, on le fait un jour ou deux avant. Certains ont cru que l'immunité ainsi conférée était purement passive, due à la simple présence du sérum, sans intervention active de l'organisme. C'est là une conception du phénomène trop absolue. M. Phisalix lui-même a démontré qu'il existe des substances vaccinantes douées de la propriété de faire réagir l'organisme, ce qui constitue l'immunité active. En somme, les moyens par lesquels une substance protège contre les microbes se réduisent à deux : le sérum injecté modifie l'état général ou local de l'organisme, ou bien il exerce une action directe sur le microbe ou sur sa toxine. Il empêche le développement de la cellule microbienne en l'atténuant ou en la détruisant, et il est bactéricide, ou bien, se fixant sur les tissus et se combinant avec les cellules de l'organisme, il les rend insensibles à l'action des toxines, et il est antitoxique. Les phénomènes qui se passent dans ce travail de défense sont, du reste, d'ordre phy-

1. *Revue générale des sciences*, 15 novembre 1899. — Phisalix, *Essai sur le mécanisme des phénomènes en sérothérapie.*

siologique et non point d'ordre chimique, comme on l'avait cru tout d'abord.

Les microbes, attaqués par les sérums, ne sont pas tous immédiatement détruits. Leur activité est plus ou moins grande, suivant leur degré de développement. Ils sont atténués, ils perdent leurs fonctions chromogène et sporogène, leur protoplasma se fragmente, leur enveloppe se gonfle, et tout finit par la dissolution de l'élément bactérien.

Mais enfin à quelle substance du sérum faut-il attribuer la puissance microbicide? Pasteur avait cru à la mort du microbe par famine, son milieu nutritif étant épuisé. M. Chauveau a substitué à cette théorie celle de l'imprégnation du milieu par les produits solubles du microbe. Il y aurait accumulation de substances nuisibles qui rendraient les tissus impropres à la culture microbienne. De là arrêt dans la pullulation des bactéries. Quel serait donc le principe actif de cet arrêt et de cette dissolution? Ce serait un ferment, ou diastase, ou zymase, d'une activité bactéricide considérable. Ce principe actif des sérums immunisants, en se combinant avec une substance albuminoïde d'origine animale, produirait d'abord l'agglutination et puis la dissolution des microbes. On doit à M. le Dr Bordet un Mémoire remarquable sur ce processus des phénomènes de destruction bactérienne [1].

D'après lui, la diastase dissolvante des vibrions existe dans le sérum des animaux même non vaccinés. Ce qui distingue les sérums, après vaccination, c'est la production de substances favorisant l'action du ferment sur les microbes qu'elles rendent sensibles à son action. L'organisme met ainsi en jeu un moyen de défense qu'il possède normalement, mais dont l'immunité artificielle exagère l'énergie. Néanmoins, comme l'observe M. Phisalix, « il reste encore beaucoup d'inconnues à déterminer pour avoir une idée précise sur le mécanisme d'action des sérums thérapeutiques ».

Les biologistes sont-ils plus avancés, quand il s'agit de déterminer le lieu et le mode de formation des substances actives dans la sérothérapie? Voici à peu près tout ce qu'ils peuvent dire sur cette question du plus haut intérêt. Chez l'animal qui résiste à

1. *Annales de l'Institut Pasteur*, 25 mars 1899.

une infection microbienne, il semble que les réactions défensives varient suivant l'espèce de microbe qu'il s'agit de repousser. La vaccination confère des propriétés bactéricides contre le microbe pour lequel le sérum avait été préparé. D'autre part, il est sûr qu'à l'état normal, le sang contient des substances bactéricides pour un grand nombre de microbes. L'explication de ce fait comporte deux hypothèses. La première laisse croire que le sang possède une substance unique, défavorable à toute espèce microbienne. La seconde suppose, dans le même sang, une quantité et une différenciation de substances bactéricides en rapport avec les groupes naturels de ces microbes. Dans le premier cas, c'est le sérum vaccinant qui donnerait à la substance unique sa spécificité contre un microbe déterminé. Dans le second cas, les substances étant déjà spécifiques, le vaccin se contenterait d'en augmenter la quantité et d'en favoriser l'action.

Si ces substances actives du sérum d'animaux vaccinés sont dues à l'activité de certains organes ou de certaines cellules, elles doivent se reformer dans le sang après une saignée abondante. C'est ce qui arrive, en effet, comme l'ont démontré les expériences de MM. Roux et Vaillard. Après avoir vacciné un lapin contre le tétanos, ils lui retirent, en peu de temps, un volume de sang égal au volume total de celui qui circule dans son corps. Et cependant le pouvoir antitoxique de son sérum ne baisse pas sensiblement. L'antitoxine doit donc se reproduire à mesure qu'on la puise dans les veines du lapin. Mais quels sont les organes producteurs ? Quelle est la composition exacte du produit qu'ils sécrètent ? Autant de questions, dit M. Phisalix, qui ne peuvent pas encore recevoir de réponse. Et il ajoute : « C'est une route ardue que celle de la sérothérapie ; à peine a-t-on détourné une petite pierre qu'on en rencontre une plus volumineuse ; le plus souvent on est obligé de la contourner péniblement pour continuer un peu plus loin et rencontrer de nouveaux obstacles. » Néanmoins, les obstacles déjà franchis nous permettent d'augurer, pour les disciples de Pasteur, un bel avenir de découvertes dans le champ de la biologie pratique.

III

La thérapeutique microbienne s'est trouvée en présence d'une

maladie réputée, et pour cause, absolument incurable jusqu'ici. C'est la vieillesse. Pouvait-elle pousser la prétention jusqu'à lutter avec cette impitoyable décadence de la vie humaine, et tenter, sinon de vaincre, au moins de retarder jusqu'aux extrêmes limites l'échéance fatale? S'il fallait en croire la presse, toujours prompte à l'exagération, la biologie aurait déjà résolu le problème, et M. Metchnikoff, ayant découvert la source de Jouvence à notre usage, prolongerait nos jours, et nous verrions renaître le temps des patriarches. Hâtons-nous de dire que le distingué chef de service de l'Institut Pasteur n'est pas aussi affirmatif. Il a trouvé, en effet, quelque chose comme une tactique contre l'ennemi commun de l'espèce humaine. Quant à l'application sur le terrain, on n'en est pas encore aux premières escarmouches, mais on peut constater que les deux ennemis sont en présence et qu'ils se connaissent.

Avant de dire quelques mots de cette nouvelle thérapeutique, nous nous permettrons de chercher querelle à M. Metchnikoff dont nous admirons, du reste, sans réserve, les belles découvertes. Pourquoi donc un homme, si éminent dans l'observation des infiniment petits, vient-il, à propos de phagocytes et de vieillesse, faire de la philosophie religieuse? Il faut être évolutionniste, dit-il, pour expliquer l'adaptation des organes à leurs fonctions, « sans avoir recours à des forces mystiques[1] ». Ces forces désignent, sans doute, le Créateur, et voilà M. Metchnikoff faisant profession de darwinisme, à l'heure où le système du savant anglais paraît satisfaire de moins en moins les observateurs sérieux. Pas un fait scientifique, répondant à la théorie darwinienne, n'est venu, sous le regard de nos savants, confirmer les hypothèses évolutionnistes, et cependant quelques-uns par habitude, sans doute, et par une sorte de respect humain, continuent à donner comme une certitude des rêves dont la réalité échappe toujours. Il y a beau temps que nous connaissons les coccinelles, pour citer l'exemple choisi par M. Metchnikoff. Elles sont toujours aussi rondes et aussi maladroites. Et cependant elles ont dû faire, à travers les siècles, de rudes efforts pour se procurer une trompe, ou se donner au moins une taille un peu fine. Il leur faudrait cela pour pénétrer dans les nectaires des

1. L'*Année biologique*, 1899, p. 249.

fleurs. Leur organisation gêne singulièrement leur gourmandise, et, malgré les miracles de l'évolutionnisme, il ne semble pas que ce supplice de Tantale soit près de finir pour nos *Bêtes à bon Dieu*.

De cet exemple, et de beaucoup d'autres, M. Metchnikoff tire comme conclusion que les phénomènes de désharmonie nous environnent dans la nature, et qu'il faut en finir avec cette croyance à l'harmonie des choses dans la création, que l'on prêche partout comme une preuve de la sagesse créatrice. La physiologie de l'homme est surtout remplie de ces phénomènes désharmoniques. L'exemple le plus frappant de ces anomalies est, paraît-il, dans l'absence d'un instinct de la vieillesse et de la mort naturelle. Quantité de gens, en effet, ne tiennent pas à vieillir, encore moins à mourir. Et cependant, l'accomplissement d'une fonction physiologique amène la satiété. Après une journée de travail, on aspire au repos et au sommeil. M. Metchnikoff croit qu'il serait aussi naturel qu'après l'âge adulte on éprouvât le désir instinctif de vieillir, et qu'après avoir parcouru la période de la vieillesse, on attendît tranquillement la mort naturelle. Et voilà que personne au monde ne désire vieillir, et qu'il est fort rare de rencontrer un vivant qui aspire à mourir.

Cette contradiction désharmonique avec l'ensemble des phénomènes naturels a joué un rôle immense dans l'humanité. C'est elle sûrement, dit le savant microbiologiste, « qui a suggéré l'idée d'une vie future, de l'immortalité. Cette idée a servi de base aux conceptions religieuses si diverses qui se sont succédé à travers l'histoire humaine. » M. Metchnikoff tranche ici un problème plus haut que la phagocytose et, pour le moins tout aussi compliqué. Mais il ne voit pas que la solution elle-même va à l'encontre de sa thèse antireligieuse. Puisque l'immortalité est une conséquence de l'instinct qui manque à l'homme en faveur de la mort, elle est le rétablissement de l'harmonie dont M. Metchnikoff déplore partout l'absence. A ce titre elle est déjà chose naturelle et fort raisonnable. Quant à la désharmonie elle-même, qui met le désaccord entre l'homme et ses désirs, il y a un certain dogme de la déchéance qui dit là-dessus des choses bien capables de satisfaire l'esprit le plus scientifique. Quand M. Metchnikoff les aura étudiées, avec la loyauté et l'attention qu'il met à chacun de ses travaux, il reconnaîtra que la foi complète merveil-

leusement la science, et rétablit dans l'homme cette harmonie dont la rupture est un douloureux mystère au sein de l'humanité.

Après ce préambule et cette excursion dans le domaine de la philosophie religieuse, le biologiste arrive, ou revient, à ses microbes. Il se demande avec Weismann pourquoi et comment meurent tous les êtres vivants? Les unicellulaires se reproduisant par divisions répétées, on conçoit qu'ils puissent se prolonger et se maintenir, pour ainsi dire, indéfiniment, sans qu'il intervienne dans le cours de cette vie un cas de mort naturelle. La mort, pour eux, ne se présente donc pas comme une nécessité absolue, ayant sa base dans l'essence même de la vie. Le même principe pourrait être appliqué aux êtres supérieurs, dont les cellules se divisent aussi d'une manière constante. Chez les uns et les autres, la mort serait précédée d'une diminution du pouvoir reproducteur des cellules somatiques. C'est cette diminution qui serait la base essentielle de la vieillesse.

Toute la question se réduit, en effet, à connaître la cause intime de la dégénérescence sénile, dont la mort est le terme final. Or, la dégénérescence en général a reçu le nom d'atrophie. Tout membre, tout organe, qui devient incapable d'exercer ses fonctions naturelles est atrophié, annihilé en quelque sorte, et détruit. Les cellules subissant l'atrophie d'une façon incomplète diminuent simplement de volume. Mais elles peuvent aussi s'atrophier totalement, et alors deux cas se présentent : tantôt, mais rarement, elles disparaissent dans les humeurs, et le phénomène se présente comme une dissolution extra-cellulaire, tantôt, il faudrait même dire presque toujours, elles sont englobées et digérées par des phagocytes.

Ces grands défenseurs de l'organisme sont, en effet, de gros mangeurs. Leur voracité a, sans doute, de grands avantages. Nous l'avons étudiée autrefois dans certains cas de maladie. Elle sert aussi à faire la toilette des animaux qui tiennent à se débarrasser de leurs organes larvaires. C'est ainsi que les têtards perdent toute trace de queue, comme il convient à une grenouille adulte. C'est de la sorte encore que les insectes subissent leur métamorphose sous l'action des phagocytes, pendant leur stade de nymphe ou de chrysalide.

Malheureusement, ces destructeurs ne s'attaquent pas toujours aux organes passagers, qu'il est utile ou nécessaire de faire dis-

paraître. Ils exercent leur activité sur des éléments cellulaires incapables de se défendre, et qui succombent au détriment de l'organisme tout entier. Les citoyens de cet État de cellules, qui est nous, ne sont pas entre eux dans des rapports absolument pacifiques. C'est bien plutôt la guerre qui, perpétuellement, les met en lutte les uns contre les autres. La concurrence s'exerce activement pour la nourriture et même pour la vie, car ils vont jusqu'à se manger les uns les autres. On avait cru d'abord que les macrophages phagocytes opéraient quelque chose comme l'assainissement des voies de l'organisme, en se chargeant de faire disparaître les cellules mortes ou leurs résidus nuisibles. Il est aujourd'hui bien avéré que ces ravageurs préfèrent la proie vivante, et n'épargnent pas ce qu'il y a plus noble parmi les citoyens de l'État cellulaire. M. Metchnikoff l'a nettement démontré [1]. La cellule nerveuse et la cellule ovulaire, les plus délicates de toutes, et aussi les plus nobles, sont attaquées de préférence. Que, pour une raison, du reste souvent peu connue, leur vitalité fléchisse, ou que l'activité des macrophages subisse une exaltation quelconque, les cellules nobles périssent, l'organe est envahi par un tissu conjonctif à peu près inerte, dont l'atrophie est la conséquence fatale.

La vieillesse est caractérisée par cette prolifération du tissu conjonctif, qui se substitue aux cellules nobles, et nous mourons la proie de nos phagocytes. Cette dégénérescence sénile demeure encore obscure par quelques côtés, les phénomènes intimes de cette victoire des macrophages ne sont pas tous également élucidés, mais le fait de la phagocytose provoquant l'atrophie paraît acquis à la science physiologique.

La base fondamentale de cette lutte pour l'existence entre cellules, c'est l'inégalité que la nature ou les circonstances établissent entre elles. De là vient qu'elles s'impressionnent plus ou moins vite sous l'action des toxiques ou des causes débilitantes de leur vitalité. Les phagocytes se trouvant être les moins sensibles remportent sur leurs concurrents une victoire facile. Ils les étouffent, ils les dévorent, et ils se transforment eux-mêmes en tissu conjonctif, ce qui constitue leur particularité fondamentale.

1. *Annales de l'Institut Pasteur*, 25 octobre 1899.

Il s'agit donc d'intervenir entre les combattants, d'affaiblir l'un, de fortifier l'autre et de préparer ainsi la victoire de celui dont la bonne santé est nécessaire à l'organisme. Sans tuer les phagocytes, il faudrait modérer leur activité, et, d'autre part, exalter la vitalité des cellules nobles, afin de les mettre à même de lutter avantageusement. La chose ne paraît pas impossible, mais elle est sûrement fort délicate. Pour arriver à ce résultat, il faudrait avoir en main un sérum spécifique pour telle ou telle catégorie d'éléments cellulaires. On atteindrait ainsi à volonté un groupe, sans toucher aux autres. Les cellules nerveuses, par exemple, verraient leur résistance augmenter, les phagocytes, au contraire, subiraient une diminution d'activité. Les cellules nobles, selon toute probabilité, se défendent au moyen d'une substance protectrice, dont la présence repousse les macrophages. Il faudrait donc prévenir l'épuisement de ce corps protecteur, ce qui doit s'obtenir en maintenant, et, au besoin, en exaltant la vitalité cellulaire.

Jusqu'ici on n'a découvert que deux sérums qui puissent servir utilement à rétablir ou à conserver l'harmonie entre nos diverses cellules. Encore sont-ils plutôt destructeurs que stimulants de la vie cellulaire. Mais M. Metchnikoff croit pouvoir assimiler leur action à celle de la plupart des poisons sur l'organisme. A dose élevée, ils sont destructeurs; à dose faible, ils deviennent stimulants de la vie. Il y a ainsi possibilité d'intervenir dans le conflit vital, qui met aux prises les cellules nobles et les phagocytes. Il n'est donc pas absurde de supposer qu'un jour viendra où l'atrophie sénile sera, non pas entièrement vaincue, mais au moins retardée ou atténuée. La science aura droit d'être fière d'un pareil résultat de ses recherches. Nous comprenons cette légitime fierté.

Ce que nous comprenons beaucoup moins, ce sont les conclusions philosophiques et religieuses de M. Metchnikoff. « La vieillesse, dit-il, deviendrait alors plus supportable, et cet instinct de la mort naturelle, qui, dans l'état actuel, fait défaut presque toujours, pourrait peut-être se développer librement. Dans ce cas, la crainte de la vieillesse ne serait plus aussi aiguë qu'elle l'est actuellement et la crainte de la mort naturelle perdrait aussi beaucoup de son intensité. Les conséquences de cette crainte que nous avons exposées plus haut, avec la foi dans l'immortalité de l'âme et la dénégation de la science qui en découle presque inévitablement, ne se feraient plus sentir. »

Voilà certes deux conséquences faites pour étonner quelque peu la logique. Comment la possibilité de vivre mieux et plus longtemps produira-t-elle, par voie d'évolution, l'instinct de mourir ? Cela ressemble assez fortement à un mystère. Ne serait-ce pas le cas de dire au contraire que l'appétit vient en mangeant? Les poètes parlent du banquet de la vie. L'assimilation n'est pas absolument exacte. Les convives, si le menu est pantagruélique, se lèvent de table, rassasiés avant l'épuisement des victuailles. La généralité des vivants, après un mets disparu, en réclame un autre et ne dit jamais d'arrêter le service. Le sérum anticellulaire ne changera pas l'état des choses et la nature de l'homme.

Enfin, comment et pourquoi la foi en l'immortalité de l'âme peut-elle gêner la science et attirer ses dénégations ? Mystère, encore. Une telle croyance va-t-elle révolutionner les microbes, faire tourner les sérums et brouiller les cultures ? M. Metchnikoff se plaindrait-il de n'avoir vu l'âme dans aucune de ses préparations ? Il n'a pas vu non plus le microbe spécifique de la rage, et cependant il doit admettre son existence révélée par des phénomènes très visibles. Du reste, quand on appartient à l'Institut Pasteur, il n'y a qu'à se souvenir du maître. Cela suffit pour rassurer, et pour convaincre que la foi en l'immortalité de l'âme et la science biologique peuvent faire ensemble un ménage excellent.

IV

La Société de tempérance est sur le point de trouver dans la sérothérapie un auxiliaire bien imprévu de ses efforts dans la lutte contre l'alcoolisme. L'Académie de médecine s'est occupée dernièrement de la question, et l'on a longuement discuté sur les expériences déjà faites pour la guérison des alcooliques au moyen de sérums injectés dans l'organisme de ces malades, qui, trop souvent, aiment leur infirmité. Celle-ci est à la fois physique et morale. Elle se manifeste par des désordres organiques et par une habitude qui exerce sur la volonté une pression invincible. Il y a donc ici deux faces bien distinctes d'un même mal, et, par conséquent, deux applications à faire du principe de la sérothérapie. Il faut combattre d'abord les accidents morbides si déplorables que provoque l'alcoolisme, et puis guérir le buveur de son goût pour la fatale boisson. La question n'est pas aussi avancée

qu'ont bien voulu le dire quelques journalistes. Cependant, on peut assurer qu'elle est en bonne voie.

L'alcoolisme est une véritable intoxication comme le morphinisme. Mais il ne se manifeste pas tout d'abord par des lésions organiques. Il y a une période d'action latente où le breuvage joue le simple rôle de poison. Les désordres se manifestent, mais ils n'atteignent pas encore les organes essentiels. L'idée de chercher un sérum antialcoolique est venue à MM. Broca, Sapelier et Thibaud, à la suite des travaux de MM. Roux et Beredska sur quelques poisons d'origine végétale ou même minérale. Ceux-ci avaient démontré que ces poisons, auxquels l'organisme s'habitue facilement, développaient dans le sang des substances antitoxiques ou des stimulines, selon l'expression introduite par M. Metchnikoff. L'injection de ces stimulines met l'organisme en état de défense contre le poison auquel elles correspondent. L'alcool doit lui aussi, par son injection dans le sang, provoquer la formation d'une stimuline. Pourquoi, dès lors, ne procéderait-on pas à la guérison de l'intoxication alcoolique par le moyen de la sérothérapie ? C'est ce qu'ont essayé MM. Broca, Sapelier et Thibaud. Ils ont fait absorber par un cheval des doses de plus en plus fortes d'alcool. Le sujet, paraît-il, s'est vite accoutumé à ce stimulant, qu'on lui donnait, sans doute, autrement qu'à petits verres. Ce buveur, une fois convenablement saturé, on a pris de son sérum tout comme on fait pour la diphtérie.

Or, ce sérum, injecté à d'autres animaux préalablement alcoolisés, a agi suivant la règle habituelle en la matière. Il a introduit, dans l'organisme des sujets inoculés, des antitoxines qui les ont mis dans l'état de plus grande résistance au poison alcoolique. Voilà d'abord une médication qui ne serait pas pour déplaire aux buveurs de profession, qu'elle mettrait à même de multiplier les libations sans trop d'inconvénients immédiats. De ce côté, la sérothérapie alcoolique ne favoriserait guère la tempérance. Mais voici où le système devient efficacement moralisateur. Il paraît que les sujets traités par ce procédé nouveau conçoivent un profond dégoût pour l'alcool. Ils préfèrent s'abstenir de toute boisson et de toute nourriture, plutôt que d'absorber la moindre quantité de l'odieux liquide. Voilà, certes, une expérience qui ne manque pas d'imprévu, et dont la répétition trouvera dans l'humanité de nombreuses occasions de rendre service. On a pu, en

effet, passer, sans inconvénient, de l'animal à l'homme, et l'on dit que les résultats ont été identiques. Le sérum, injecté sous la peau des alcoolomanes, a relevé leur appétit et restauré leurs forces. Il leur a, de plus, rendu la bouteille odieuse et détruit en eux tout goût pour l'alcool et pour les composés où il domine. Mais, voyez la finesse de ce thérapeute. Il leur a laissé le goût du vin, donnant ainsi raison aux partisans de la simple tempérance, auxquels il semblerait excessif de prêcher l'abstinence totale du jus fermenté de la vigne. Ce médecin est un sage, qui sait parfaitement que le fléau ne ravage que les pays et les populations, chez lesquels l'absence ou la rareté du vin a introduit l'alcool de toute provenance et de toute qualité.

Mais, si le remède est efficace, il faudra amener le buveur à le recevoir volontiers. Les malades de ce genre ont coutume d'aimer leur maladie, au moins quand elle n'est pas à l'état trop aigu. Avant de procéder à l'injection libératrice, le médecin devra, sans doute, mettre quelque éloquence à démontrer au patient les horreurs de son mal. Nous espérons qu'il réussira. Pour les réfractaires obstinés, une loi, au besoin, ou un règlement de police, pourrait rendre obligatoire cette nouvelle vaccination.

La sérothérapie antialcoolique arrivera-t-elle à guérir les lésions organiques provoquées par l'alcoolisme? On a quelque droit de l'espérer. Le Dr Toulouse, dès 1896, est même parvenu, assure-t-il, à guérir, au moyen du sérum de chien alcoolisé, un malade atteint d'accidents aigus de *delirium tremens*. Une dose de 25 centimètres cubes de sérum a suffi pour faire disparaître en vingt heures les accidents et provoquer une guérison qui s'est maintenue.

« Tel est, en ce moment, l'état des choses, dirons-nous avec M. de Parville. Il ne faudrait pas en conclure trop vite qu'on va pouvoir guérir les buveurs de leur passion néfaste. Le problème est très complexe; mais, enfin, c'est une arme de plus dans la guerre à l'alcoolisme. »

Nous voudrions pouvoir dire qu'après de longues recherches et de nombreux essais, la sérothérapie a triomphé de cette maladie redoutable qui est la typhoïde. Depuis longtemps déjà on a réalisé, sur des animaux, la vaccination préventive contre le bacille typhique ou d'Eberth. On a même trouvé, dans le sang de sujets auxquels on avait inoculé le vaccin, une substance bactéricide,

analogue à celle qu'on recueille dans le sang de ceux qui viennent d'avoir la typhoïde. Leur sérum immunisait le cobaye contre une dose de toxine dix fois mortelle. Les observations les plus récentes ont abouti, en effet, à des conclusions assez sûres quant à l'effet préventif de cette vaccination. Un régiment de Kiew, où sévissait la typhoïde, a servi de champ d'expérience. On inoculait aux soldats des cultures stérilisées par addition d'acide phénique. Or, en quatre mois, on n'a pas observé un seul cas de maladie parmi les inoculés. Il paraît que les soldats envoyés au Transvaal ont subi des inoculations de ce genre. Si les balles des Boërs respectent ces nouveaux témoins, la science tirera quelque parti de cette longue guerre.

Ainsi, la biologie progresse toujours, et cette partie du domaine scientifique, qui ne parut d'abord qu'un champ d'excursions curieuses, mais peu utiles, est devenue la source des plus heureuses découvertes pour le bien de l'humanité.

HIPPOLYTE MARTIN, S. J.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

DEPUIS SA « RÉFORME »

M. E. Levasseur, avec sa compétence bien connue, vient de communiquer à l'Académie des sciences morales et politiques une très intéressante statistique du mouvement de l'enseignement primaire en France pendant le dix-neuvième siècle[1]. Nous empruntons à ce travail les trois tableaux qui montrent le développement du nombre des *écoles*, des *maîtres* et des *élèves* depuis l'année 1878, où « commença, comme s'exprime le savant académicien, la transformation du système de l'enseignement primaire par le Gouvernement républicain ». Entre les autres renseignements instructifs qu'il rassemble, et sur lesquels nous pourrons revenir, signalons en première ligne le chiffre des dépenses faites annuellement pour l'enseignement primaire *public :* de 94 396 850 francs en 1877 (pour la France), il est monté, en 1897 (pour la France et l'Algérie), à 214 015 254.

1. *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques. Compte rendu.* Avril 1900, p. 381-492.

I. — ÉCOLES

		ÉCOLES		AUGMENTATION OU DIMINUTION				1897-1898 [1]
		1876-1877 (France)	1896-1897 (France et Algérie)	EN NOMBRES ABSOLUS		POUR 100		
				Augmentation	Diminution			
ÉCOLES MATERNELLES								
Publiques	Laïques	581	1 925	1 344	»	+	231.3	1 946
	Congréganistes	2 204	651	»	1 553	—	70.5	609
Privées	Laïques	257	205	»	52	—	20.2	199
	Congréganistes	1 105	2 904	1 799	»	+	162.7	2 985
	TOTAL	**4 147**	**5 685**	3 143	1 605	+	37.1	5 739
ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES								
Publiques	de garçons et mixtes	39 764	44 363	4 599	»	+	11.5	44 425
	de filles	19 257	23 216	3 959	»	+	20.5	23 182
Privées	de garçons et mixtes	2 657	4 156	1 499	»	+	56.4	4 232
	de filles	9 869	11 919	2 050	»	+	20.8	12 076
	TOTAL	**71 547**	**83 654**	12 107	»	+	17.1	83 915
Laïques	Publiques	45 816	62 192	16 376	»	+	35.7	62 430
	Privées	5 841	2 850	»	2 991	—	51.2	2 808
Congréganistes	Publiques	13 205	5 387	»	7 818	—	59.2	5 177
	Privées	6 685	13 225	6 540	»	+	97.8	13 500
ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES								
Publiques		N'ont pas été comptés à part dans la statistique de 1876-1877	296	»	»		»	»
Privées			8	»	»		»	»

1. Depuis la rédaction du rapport sur la statistique quinquennale 1892-1897, le Ministère a reçu les chiffres relatifs à l'année 1897-1898. Ils n'appartiennent pas à la période qu'embrasse ce rapport; néanmoins, nous les donnons à titre de renseignements complémentaires.

II. — MAITRES

	MAITRES		AUGMENTATION OU DIMINUTION				
	1876-1877 (France)	1896-1897 (France et Algérie)	EN NOMBRES ABSOLUS Augmentation	EN NOMBRES ABSOLUS Diminution	POUR 100		1897-1898
ÉCOLES MATERNELLES							
Publiques . . . Laïques.	765	4 382	3 617	»	+	472.7	4 476
Publiques . . . Congréganistes.	3 336	1 010	»	2 326	—	69.2	943
Privées. . . . . Laïques.	411	271	»	140	—	34.1	264
Privées. . . . . Congréganistes.	1 711	3 751	2 040	»	+	119.2	3 861
TOTAL.	6 223	9 414	5 657	2 466	+	51.2	9 544
ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES							
Publiques . . . Instituteurs.	46 400	56 376	9 976	»	+	21.5	56 629
Publiques . . . Institutrices	33 663	49 398	15 735	»	+	46.7	49 726
Privées. . . . . Instituteurs.	5 317	10 963	5 646	»	+	106.1	11 071
Privées. . . . . Institutrices	25 329	35 540	10 211	»	+	40.3	36 079
TOTAL.	110 709	152 277	41 568	»	+	37.5	153 505
Laïques. . . . . Publiques.	53 240	96 758	43 518	»	+	81.7	97 737
Laïques. . . . . Privées	10 785	6 778	»	4 007	—	37.2	6 612
Congréganistes Publiques.	26 823	9 016	»	17 807	—	66.4	8 618
Congréganistes Privées	19 861	39 725	19 864	»	+	100.1	40 538
TOTAL des instituteurs. .	51 717	67 339	15 622	»	+	30.2	67 700
TOTAL des institutrices .	58 992	84 938	25 946	»	+	43.9	85 805
NOMBRE TOTAL sans les adjoints en 1877 et sans les chargés de classe en 1897.. . .	69 025	83 561	14 536	»	+	21.0	83 826
ECOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES							
Publiques.	N'ont pas été comptés à part dans la statistique de 1876-1877	2 468	»	»		»	»
Privées..		?	»	»		»	»

III. — ÉLÈVES

	ÉLÈVES		AUGMENTATION OU DIMINUTION			1897-1898
	1876-1877 (France)	1896-1897 (France et Algérie)	EN NOMBRES ABSOLUS		POUR 100	
			Augmentation	Diminution		
ÉCOLES MATERNELLES						
Publiques . . . Laïques.	80 676	359 661	278 985	»	+ 346.0	372 040
Publiques . . . Congréganistes.	339 434	92 628	»	256 806	— 75.7	88 044
Privées. . . . . Laïques.	15 053	9 746	»	5 307	— 35.2	9 297
Privées. . . . . Congréganistes.	96 914	267 613	170 699	»	+ 176.0	274 745
TOTAL.	**532 077**	**729 648**	197 571	»	+ 37.1	744 126
ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES						
Publiques . . . de garçons	2 197 652	2 318 405	120 753	»	+ 5.2	2 312 137
Publiques . . . de filles.	1 625 696	1 871 915	246 219	»	+ 15.2	1 865 453
Privées. . . . . de garçons	203 230	464 142	260 912	»	+ 128.0	465 602
Privées. . . . . de filles.	690 357	876 956	186 599	»	+ 2.0	891 933
TOTAL.	**4 716 935**	**5 531 418**	814 483	»	+ 17.0	5 535 125
Laïques. . . . . Publiques.	2 337 193	3 780 405	1 443 212	»	+ 61.0	3 787 023
Laïques. . . . . Privées	311 369	131 461	»	179 908	— 58.0	127 329
Congréganistes Publiques.	1 628 289	409 915	»	1 218 374	— 75.0	390 567
Congréganistes Privées	440 084	1 209 697	769 613	»	+ 175.0	1 230 206
TOTAL. . des garçons. .	2 400 882	2 782 547	381 665	»	+ 15.9	2 777 739
TOTAL. . des filles . . .	2 316 053	2 748 871	432 818	»	+ 18.7	2 757 386
ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES						
Publiques.	N'ont pas été comptés à part dans la statistique de 1876-1877	33 241[1]	»	»	»	32 844
Privées		1 178[1]	»	»	»	932
Cour complémentaires . Publics	»	18 165[1]	»	»	»	18 742
Cour complémentaires . Privés.	»	12 074[1]	»	»	»	11 857

1. Compris dans les totaux généraux.

REVUE DES LIVRES

Écriture sainte. — L'historien du second empire, M. Pierre de La Gorce, pense fort justement qu' « entre les innombrables réfutations de la *Vie de Jésus*, par Renan, nulle n'eût égalé la simple publication des quatre évangiles, ce livre sans art, sans suite, sans habileté, sans science, et qui porte avec lui l'irrésistible persuasion, précisément parce que rien ne s'y découvre de ce qu'une main humaine n'eût pas manqué d'y mettre ». Ce livre[1] vient de paraître; et je suis heureux d'ajouter que nous le devons à la plume de l'un de ceux qui, chez nous, pouvaient l'écrire avec le plus de compétence.

Ce n'est pas la première fois qu'on fait passer l'Évangile en français; et pourtant M. Jacquier a su rendre sa traduction originale. Qu'il nous dise lui-même par quelle méthode il y a réussi. « Le lecteur des quatre évangiles aura de la peine à suivre l'enchaînement des événements, car chacun des écrivains sacrés présente les faits et les enseignements dans un ordre différent et d'une façon fragmentaire. Afin donc que le chrétien pût lire une *histoire suivie* de Notre-Seigneur, il était nécessaire de rétablir l'ordre des événements, autant du moins qu'on le peut et d'harmoniser les quatre récits évangéliques, en les complétant l'un par l'autre. C'est ce que nous avons essayé de faire. Notre travail a consisté à fondre les quatre évangiles en un seul récit. Nous nous sommes efforcé de n'omettre aucun détail, et d'adopter la rédaction qui nous a paru la plus précise et la plus complète. »

La traduction a été faite d'après la Vulgate; mais, dans les passages où il y avait un doute, on l'a tranché au moyen du texte grec. Cette traduction est littérale, sans être servile; elle reproduit l'allure et le mouvement de la phrase sacrée tout en respectant la langue française. L'auteur a voulu garder « au texte évan-

1. *Notre Seigneur Jésus-Christ d'après les Évangiles*, par M. l'abbé E. Jacquier, professeur aux Facultés catholiques de Lyon. Lyon, E. Vitte. In-8, pp. 306.

gélique son caractère archaïque, la simplicité et la majesté de son style ».

On lit au bas des pages des notes explicatives — à notre avis un peu trop rares. Il est vrai que la méthode même suivie par le traducteur, le dispensait de toutes les explications destinées à montrer comment l'Évangile tétramorphe, loin de se contredire, trouve en lui-même sa meilleure justification. Enfin, le dictionnaire des noms de personnes et de lieux, placé à la fin du volume, supplée, lui aussi, à la rareté des notes.

C'est de tout cœur que nous nous associons au vœu du distingué Recteur des Facultés catholiques de Lyon, qui écrit à l'auteur : « Vous contribuerez à faire lire l'Évangile, le *Livre chrétien* comme l'appelle saint Chrysostome ; vous amènerez des disciples, et vous les retiendrez aux pieds de l'unique Maître qui possède les paroles de la vie éternelle. » Alfred Durand, S. J.

Sciences Mathématiques, Physiques et Naturelles. — Il serait assurément superflu de faire remarquer une fois encore les qualités hors ligne de science et de précision qui font de l'**Annuaire du Bureau des longitudes**[1] un recueil d'une utilité exceptionnelle. Signalons seulement cette année l'introduction d'un abaque dû à M. d'Ocagne et donnant avec une grande simplicité la réduction du baromètre à 0°, le remplacement des tableaux de données thermochimiques par un travail de M. Cornu sur les équivalents électrochimiques, l'introduction de la numération des heures, à partir de minuit, de 0 à 24. Organe autorisé d'un des plus importants de nos services scientifiques, l'*Annuaire* se devait de donner au public la solution d'une question qui a fait couler bien de l'encre au début de cette année. A la page 5, la notice relative au calendrier grégorien débute ainsi :

Le XIXe *siècle finira le* 31 *décembre* 1900.

Le XXe *siècle commencera le* 1er *janvier* 1901.

Les principales notices scientifiques qui terminent l'Annuaire sont : *Les machines génératrices de courants électriques*, par M. A. Cornu, et *Les nouveaux gaz de l'atmosphère*, par M. G. Lippmann.

1. *Annuaire pour l'an 1900, publié par le Bureau des Longitudes*, avec des notices scientifiques. Paris, Gauthier-Villars. In-18, pp. v-628. Prix : 1 fr. 50.

L'**Annuaire** publié par l'**Observatoire de Montsouris**[1] fournit des documents nombreux et intéressants sur la région parisienne. Le service météorologique utilise les données provenant d'une cinquantaine de postes urbains et suburbains. Une notice spéciale est consacrée cette année à l'étude de la direction et de la vitesse des nuages. Le service chimique s'occupe de l'analyse de l'air et des eaux. Les observations de 1898 ont signalé un accroissement dans l'infection de l'eau de la Seine; espérons que la situation s'améliorera, maintenant que les eaux d'égout sont envoyées aux champs d'épandage. Le procédé Anderson pour la purification des eaux au moyen des filtres à sable a donné des résultats supérieurs à ceux des années précédentes, mais qui doivent encore être perfectionnés. Enfin le service micrographique étudie aussi l'air et les eaux, mais au point de vue microbien. Depuis 1895, un laboratoire y a été annexé pour le diagnostic de la diphtérie et, ultérieurement, des autres maladies infectieuses dont le germe est connu scientifiquement. Du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899, 3715 diagnostics ont été demandés; l'année précédente, ce chiffre n'était que de 2723.

Joseph de Joannis, S. J.

M. Boyer s'est proposé d'écrire une **Histoire des mathématiques**[2] « très élémentaire », à l'usage des élèves; mais en s'aidant de documents peu connus, mis à sa disposition par MM. Rebière, Gino Loria. Dikstein, Paul Tannery et Enestrom. J'émets un vœu pour la seconde édition de ce livre intéressant, c'est qu'il se termine par un tableau, où les professeurs trouvent la date probable des principales découvertes, telles que les deux règles qui permettent de résoudre les équations du premier degré à une inconnue, l'emploi des nombres négatifs, des imaginaires, des incommensurables, des calculs littéraux, etc. Ces traits d'histoire, qu'il est facile maintenant de se procurer, intéressent et reposent les élèves.

Augustin Poulain, S. J.

1. *Annuaire de l'Observatoire municipal de Paris, dit Observatoire de Montsouris, pour l'année 1900* (analyse et travaux de 1898). Paris, Gauthier-Villars. In-18, pp. XII-578. Prix : 2 francs.

2. *Histoire des mathématiques,* par Jacques Boyer. Paris, Carré. In-8 illustré, pp. 260. Prix : 5 francs.

Le P. Martinez a réuni dans ce volume[1] une série de conférences et d'articles sur les questions les plus intéressantes et les plus controversées de la biologie. Membre de l'Ordre des Augustins, prédicateur distingué, rédacteur estimé de la *Ciudad de Dios*, unissant un grand savoir théologique à une connaissance peu ordinaire des sciences naturelles, il a cru, et avec raison, faire œuvre utile, surtout au clergé, en lui présentant en un volume, de lecture pleine d'intérêt, l'exposé et la réfutation de l'erreur transformiste et de ses conséquences, telles que la science matérialiste a coutume de les opposer à la révélation. Sans nier aucun des progrès incontestables des sciences d'observation, l'auteur s'attache à démontrer que l'interprétation des faits est souvent fausse, presque toujours exagérée, et jamais sûre d'elle-même, dans les déductions qu'elle essaie d'en tirer contre l'ordre surnaturel tout entier.

Le P. Zacarias Martinez passe en revue, à popos de la physiologie cellulaire, les divers systèmes matérialistes, mis en avant pour expliquer la création et la vie, sans l'intervention du créateur et de l'âme. La réfutation qu'il leur oppose nous paraît à la fois très philosophique et très scientifique, deux qualités qui sont loin de s'exclure, malgré le dédain qu'affecte, et pour cause, la science expérimentale à l'égard de la philosophie. Mais la partie la plus considérable, et aussi la mieux étudiée, du volume, se rapporte à l'anthropologie et au transformisme. L'auteur n'a pas de peine à démontrer qu'ici surtout la confusion, faute d'un peu de philosophie, a vraiment envahi le domaine scientifique. C'est ce qu'il fait ressortir avec évidence, soit de la notion de l'espèce, telle que nos biologistes l'ont imaginée, soit du darwinisme et de la sélection, dont ils ont abusé pour établir un transformisme qui ne repose que sur des hypothèses, soit enfin de la fausse interprétation de la paléontologie, qui établit, sans doute, une certaine évolution, mais ne démontre en rien une descendance par voie de transformisme héréditaire. Le P. Martinez fait preuve d'une véritable érudition scientifique, et d'une connaissance réelle des auteurs dont il critique les théories. Son œuvre n'est pas seulement utile au clergé, mais à tous les hommes sérieux, qui veulent voir ce qu'il y a au fond des découvertes scien-

1. *Estudios biológicos*, por el P. Z. Martinez Núnez, augustino. Madrid, Saëns de Jubera. In-12, pp. 402. Prix : 5 pesetas.

tifiques, avant d'accepter toutes les conséquences, philosophiques et religieuses, qu'il plaît à quelques-uns d'en tirer.

Hippolyte MARTIN, S. J.

ÉDUCATION. — En éducation, comme en tout le reste, il y a des conservateurs et des progressistes, et la sagesse probablement consiste à céder, quand il faut, aux deux tendances. Cet équilibre est difficile. Il nous semble, pourtant, qu'on y a réussi dans les trois livres que nous recommandons ici : **Du foyer à l'école**[1], **le Livre des mères**[2], **l'Éducation nouvelle**[3]. Le R. P. RAYNAL montre comment on fait à Sorèze des hommes complets ; M. CHAMBON veut apprendre aux mères comment elles y arriveront ; M. CHOBERT démontre aux éducateurs que, pour faire excellemment leur métier, ils n'ont pas besoin de suivre M. Demolins.

Leurs conseils à tous sont excellents et ils font bien de les donner. Que n'est-il aussi facile de donner la charité ingénieuse, patiente, douce et forte, sans laquelle personne ne peut élever un enfant ?

Le projet du gouvernement sur le stage de scolarité n'est qu'une **loi des suspects**[4]. Beaucoup le pensent et le disent, à commencer par le rapporteur de la Commission, M. Aynard. Un des premiers, M. DE MUN l'a dit et ses quatre lettres au président du Conseil sont la protestation de la vérité, de la justice, de l'histoire et de l'éloquence contre une mesure absolument injustifiable.

Le projet n'a un sens que si l'on en veut venir à un catéchisme officiel de philosophie et de politique. Or, l'État s'en défend et, d'ailleurs, les principes de 1789 condamnent par avance cette prétention, comme la division des esprits la rend impossible. Que reste-t-il à invoquer si ce n'est l'affaire Dreyfus et le *delirium jesuiticum* ? Mais, justement, ce principe et cette fin de la loi —

1. *Du foyer à l'école*, par le R. P. Raynal, prieur de l'école de Sorèze. Tours, Cattier, 1899. In-8, pp. 254.

2. *Le Livre des mères*, par M. Chambon. Gauthier-Villars, 1899. In-16, pp. 254.

3. *L'Éducation nouvelle*, par M. Joseph Chobert, professeur à l'Institut catholique de Paris. Poussielgue, 1899, pp. 54.

4. *La Loi des suspects*, lettres adressées à M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil des ministres, par le comte Albert de Mun. Plon, 1900. In-12, pp. 314.

que le gouvernement ne veut pas avouer, mais dont ses amis tirent de leur mieux gloire et force — ne suffisent-ils pas à la marquer d'un signe de colère et de folie ?

M. de Mun démontre admirablement tout cela, et c'est ce qui lui permet de finir en criant : « Gare aux pieds d'argile ! » Le mot est mérité. Puisse-t-il être prophétique !

Paul Dudon, S. J.

Hagiographie. — Le R. P. L.-J.-M. Cros publiait, en 1894, un premier volume de *documents nouveaux* sur **Saint François de Xavier**[1]. Le patient et heureux chercheur, à force de fouiller les archives d'Espagne privées et publiques, était parvenu à refaire complètement une partie de l'histoire du saint. C'est toute son enfance qu'il nous révélait. Non pas qu'il eût trouvé de ces traits personnels qui forment le charme souvent un peu monotone des premiers chapitres des biographies pieuses. Mais il nous faisait connaître la famille, ses gloires, son intense foi, ses œuvres pies, son dévouement héroïque à une dynastie malheureuse, toute une période de revers ou d'épreuve où s'étaient passées les premières années de l'apôtre. Ce cadre était absolument nouveau. Le P. Cros redressait certaines erreurs du P. Alesor, auteur des *Anales de Navarra*, en qui, semble-t-il, on avait eu, sur plusieurs points, une confiance exagérée.

Le but que se proposait le P. Cros était modeste : fournir des documents nouveaux aux futurs historiens du grand saint, et en mettre à leur portée d'autres peu connus. Il n'avait pu le faire sans préciser certains points d'importance et renverser au passage telle et telle pieuse légende, grain de sable qui, dans l'imagination d'historiens plus ascètes ou orateurs que critiques, était devenu montagne. Si c'est là ce qu'on appelle être « dénicheur de saints », il faut avouer que ces dénicheurs rendent de fiers services à l'Église, laquelle, on l'oublie trop, a besoin de vérité et n'a besoin que de cela.

On attendait un second volume de *Documents nouveaux*. Au lieu de cela, nous avons le tome premier d'une vraie biographie. Il faut savoir gré à l'éditeur d'avoir forcé l'auteur à modifier son

1. *Saint François de Xavier. Sa vie et ses lettres.* Tome I. *François de Xavier en Europe et aux Indes*, par le P. L. Joseph-Marie Cros, S. J. Toulouse, Privat; Paris, Retaux, 1900.

plan. Enfin, nous pourrons lire en français la vie du grand saint navarrais, ailleurs que dans l'ouvrage un peu vieilli de Bouhours. Fidèle à sa méthode, c'est du *nouveau* que le P. Cros nous donne. Après avoir rapidement résumé son premier et unique volume de documents, il compose son récit presque en entier de textes de première main, discrètement reliés par un peu de prose. Le récit y perd en mouvement, mais, au lieu d'un auteur, ce sont les témoins eux-mêmes du saint qui défilent devant nous, et parlent avec cette précision que seuls peuvent avoir ceux qui ont vu et entendu.

D'autres viendront peut-être ensuite qui rempliront par ce qu'on appelle de la littérature les interstices du récit, élargiront le cadre, ajouteront leurs dissertations, leurs conjectures, leurs analyses; ils n'ajouteront rien d'essentiel; et les délicats qui trouvent les esquisses plus intéressantes que les travaux achevés préféreront à tout le livre du P. Cros.

Mais ce que l'auteur apporte de plus nouveau dans ce premier volume, ce sont les *lettres* du saint. En même temps qu'à Madrid se poursuit l'édition critique de cette précieuse correspondance, le P. Cros en donne la fleur aux lecteurs français. Son livre, c'est vraiment saint François de Xavier, raconté par lui-même et ses contemporains.

Les anciens traducteurs avaient un peu traité le texte original avec la désinvolture pieuse de Dom Déforis pour les sermons de Bossuet. Le plus fidèle d'entre eux donnait à peu près toutes les *choses* que François avait dites, n'y ajoutait que rarement; mais, possédé de la superstition du beau latin, empâtait dans ses longues périodes le style simple, court, abandonné, expressif, du saint. Cependant, quand il s'agit de dessiner une physionomie, rien n'est à négliger, et j'aime à savoir que le saint, écrivant à ses amis de Portugal, se souvenait parfois qu'il était Navarrais, — et achevait en castillan une phrase commencée en portugais; j'aime à le voir mêler toutes les langues, et prendre au hasard de l'inspiration celle qui rend le mieux sa pensée.

Une âme de saint est faite de mille délicatesses; tout cela avait disparu dans les traductions. Le P. Cros en cite un exemple. Une fois, Xavier écrit à son Père saint Ignace une lettre toute d'effusion, et il l'écrit en la baignant de ses larmes : il est touchant de voir là le grand apôtre touché jusqu'au fond de l'âme de ce que

saint Ignace lui a dit qu'il ne l'oublierait jamais, employer jusqu'à dix fois, au lieu de *vous*, l'expression *V^ra Santa Charidad*, et signer *Hijo menor en destierro mayor*. Mais de quel droit, employer la même formule toutes les fois que François parle à Ignace et que le texte ne porte qu'un vulgaire pronom? Pourquoi mettre à toutes ces lettres la même conclusion, qui probablement ne fut employée qu'une fois?

Faut-il parler de la chronologie? les erreurs fourmillent dans les éditions. (*Avant-propos*, p. xxxv-xxxvii.) J'en dirai autant des contresens, ou inexactitudes de toute sorte. L'édition de M. Pagès a été fort utile en son temps, et ce serait ingratitude pure que de ne pas le reconnaître. Mais qu'on juge par un seul exemple de la transformation que subiront ces lettres quand on nous en donnera une traduction scrupuleuse. M. Pagès traduisit de son mieux, à défaut des originaux, sur une traduction latine oratoire. Le P. Cros essaie de nous rendre le castillan. Je prends le premier paragraphe de la première lettre :

Pagès, d'après le latin.

Mon Seigneur, je vous ai écrit plusieurs fois en ces derniers jours, et par différentes voies : j'y étais déterminé par des raisons puissantes. La première et la principale était le devoir naturel qui m'oblige envers vous, et ce sentiment de pieux respect, qu'après son amour envers nos parents, doit au plus haut degré votre jeune frère, à vous, son frère aîné, et le premier-né de notre famille ; c'est aussi la reconnaissance que m'ont inspirée vos bienfaits si multipliés et si considérables : le nombre et le prix en sont tels, en effet, que j'aurai toujours lieu de craindre mon insuffisance à les apprécier et à y répondre, et je croirai paraître ingrat aux yeux du monde qui juge uniquement les intentions par les faits.

Cros, d'après l'espagnol.

Señor, je vous écrivis dernièrement, par bien des voies, et pour plus d'une raison. La principale qui m'incite à vous tant écrire, c'est la grande obligation que je vous ai. Outre que je suis en effet votre cadet, j'ai reçu de vous beaucoup de bons offices : je ne veux pas que vous me jugiez méconnaissant et ingrat après de si excessifs bienfaits.

On voit s'il est utile de préparer une édition nouvelle. A vrai dire, il y aura peu à ajouter à la traduction partielle du P. Cros, et son livre nous aidera à prendre patience.

Alexandre Brou, S. J.

Voyages, Étranger. — **Vingt-deux mois de campagne**[1] sont le journal où un aspirant de marine, à son premier voyage, a jeté « chaque soir, au hasard des pensées, un peu de son âme », pour lui et pour les siens. Les marins, à qui le livre est dédié, retrouveront là tout ce qu'ils aiment; les terriens y admireront tout ce qui fait admirables les hommes de la mer : leur discipline dans la monotonie du service, leur courage calme et patient dans les dangers incessants qui trempent leurs âmes, en usant leurs corps. M. Henry de Menthon peint, raconte, rêve, chante, se souvient, moralise, à travers toutes les péripéties de son voyage en Océanie; partout le Français et le chrétien se retrouvent, en ces endroits surtout où la France est moins glorieuse et les misères humaines plus grandes. Paul Dudon, S. J.

M. Marcel Monnier continue la publication de son journal de **Voyage autour de l'Asie**[2]. Nous avons déjà rendu compte ici-même du premier volume : *Cochinchine*, *Annam et Tonkin*, et dit tout le bien que nous en pensons. Celui qui vient de paraître traite du voyage dans l'Empire du Milieu, après quelques pages racontant un été dans le Japon inconnu. Aux descriptions, si vivantes déjà, grâce au style imagé, s'ajoutent une quantité de similigravures reproduisant une soixantaine de clichés pris par le voyageur. Bien qu'en général nous leur préférions la gravure sur bois ou la photogravure, nous devons avouer que celles-ci, particulièrement soignées et dignes en tout point de la grande maison Plon, sont tout à fait satisfaisantes. Cependant, pour les lecteurs assez rares qui connaissent le chinois, disons que, par suite d'un accident d'atelier, la gravure représentant l'entrée du Tsong-li-Yamen à Pékin est renversée de telle sorte, que les quatre caractères au-dessus de la porte doivent, pour devenir lisibles, être regardés par réflexion dans une glace.

A tous ceux qui ne peuvent se payer le volumineux et dispendieux in-quarto de Mgr Favier sur Pékin, nous ne pouvons que recommander le si intéressant volume de M. Marcel Monnier. Ceux qui aiment et admirent nos missionnaires y trouveront, comme dans

1. *Vingt-deux mois de campagne*, par le comte Henry de Menthon. Paris, Plon, 1900. In-8, pp. 312, avec 1 carte itinéraire.

2. *Le Tour d'Asie. L'Empire du Milieu*, par Marcel Monnier. Paris, Plon. In-18, pp. 370 avec 1 carte et 60 gravures.

le livre précédent, une juste appréciation de leur valeur. Suivant l'usage de tous les voyageurs dans l'Empire des Fleurs, l'auteur n'a pas manqué de nous donner le menu détaillé d'un dîner chinois. Malgré l'étonnante richesse de la cuisine chinoise, c'est bien toujours à peu près le menu classique déjà lu dans tant d'ouvrages. Tout le monde connaît aujourd'hui les principaux mets qui constituent un festin jaune. Par contre, M. Marcel Monnier aurait bien dû donner la traduction des quatre caractères chinois qui ornent la couverture de son livre et que d'aucuns auront pris sans doute pour sa carte de visite, imprimés qu'ils sont en noir sur fond rouge ainsi que le veut l'étiquette pour les cartons de cérémonie. Il nous répondra assurément que la traduction est dans le titre même, rouge sur fond jaune, *l'Empire du Milieu*, imprimé à côté. Mais ceci n'est pas évident pour tout le monde, d'autant que les quatre lettres *Tchong*, *houa*, *tsoung*, *tan*, signifient mot à mot : milieu fleur, collection, conversation; en traduction libre : *Collection de conversation sur* (*l'Empire de*) *la Fleur du milieu.*

La Chine qui s'ouvre[1] se compose, pour la majeure partie, d'articles publiés depuis trois ans, dans la *Revue des Deux Mondes*, par M. R. Pinon, et dans les *Questions diplomatiques et coloniales*, par M. J. de Marcillac. Ce dernier a sur le premier l'avantage d'avoir été dans le pays qu'il étudie. Le P. Gaillard, missionnaire en Chine depuis de nombreuses années, a présenté ici-même quelques critiques sur l'article *Qui exploitera la Chine ?* et ses observations sont parfaitement justes.

Quoi qu'en dise à nouveau M. R. Pinon, il est certain que l'Empire du Milieu serait aujourd'hui civilisé, christianisé et de plus ouvert pacifiquement dans toute son étendue au commerce de tous, et cela sans l'aide du canon, s'il avait été permis aux missionnaires catholiques d'y poursuivre l'œuvre commencée il y a près de quatre cents ans. On conquiert les nations par la force, mais on apprend ainsi à les exploiter, à les voler, à les empoisonner par l'alcool ou l'opium, et le résultat n'est certes pas en faveur de la civilisation. Je ne vois donc pas que « les Célestes ont tout à gagner au développement économique de leur pays »,

1. *La Chine qui s'ouvre*, par René Pinon et Jean de Marcillac. Paris, Perrin. In-8, pp. 306, avec 1 carte et 2 plans.

s'il est obtenu par les procédés employés récemment par l'Allemagne à Kiao-tchéou, par l'Angleterre à Kao-loun, voire par nous-mêmes à Kouang-tchéou-ouan. A notre sentiment, ce sera la Russie qui exploitera le mieux la Chine par des procédés qui, étant asiatiques, révoltent moins les Chinois. L'Angleterre se fait détester dans tous les pays où elle s'établit, le plus souvent à coups de canon. La Russie procède pacifiquement, elle respecte les coutumes et les droits des pays qu'elle s'annexe par des procédés tout chinois, et sait leur imposer sa direction sans soulever les haines et les révoltes des populations.

Le chapitre sur le protectorat religieux en Chine résume l'histoire de cette question. Il montre le danger qu'il y a pour les représentants de la France à faire de l'anticléricalisme. « Qu'un de nos agents, oubliant le sage conseil de Gambetta, exporte son anticléricalisme; qu'un de nos ministres semble retomber dans l'ornière du *Culturkampf*, nos rivaux s'emparent aussitôt de nos fautes et les exploitent » (p. 133). L'Angleterre, l'Autriche, l'Italie, la Belgique même, espérant s'annexer les débris de notre patrimoine, secondent l'Allemagne dans cette œuvre de démolition de notre influence religieuse ; mais Guillaume II se réserve la plus grosse part. Avis donc à la France, ou plutôt à nos gouvernants : *Caveant consules.*

Il faut bien signaler ici, quoique nous ne puissions y insister, les graves observations, déduites dans le chapitre II, sur l'action de la Propagande dans l'affaire des missionnaires allemands du Chan-toung méridional. Ceux-ci doivent regretter aujourd'hui amèrement d'avoir été la cause première de la prise de possession de Kiao-tchéou par la marine de l'Allemagne et d'être sous la tutelle d'un gouvernement qui reste partout et avant tout protestant, et qui inonde la Mission de prédicants luthériens. M. R. Pinon nous montre comment, par une ironie singulière des événements, c'est à la guerre faite par Bismarck aux catholiques allemands que l'on doit le commencement de l'influence germanique en Chine, où les missionnaires de Steyl, évadés du *Culturkampf* en 1886, allaient devenir les meilleurs pionniers de l'expansion germano-prussienne. Ce qu'il ne nous dit pas, c'est que Mgr Anzer, vicaire apostolique du Chan-toung, avait à plusieurs reprises sollicité pour sa mission persécutée la protection du gouvernement français, qui ne daigna jamais lui répondre.

Ce n'est qu'après ces instances infructueuses qu'il se décida à demander à la chancellerie allemande les passeports que jusqu'ici tout missionnaire, séjournant sur le territoire du Céleste-Empire, demandait à la France. Grâce à MM. Ribot et de Freycinet, dûment avertis cependant par M. le comte Lefebvre de Béhaine, nous perdîmes alors « la face » devant la Chine, en même temps que l'occasion de nous établir pacifiquement au Chan-toung sur les terrains que nous y avions occupés militairement pendant la campagne de 1860, et où reposent encore les corps des soldats et marins morts à Tché-fou, et sur l'île de Koung-toung-tao, à l'entrée de ce port.

Quant au fameux décret du 15 mars 1899, dont on a fait tant de bruit en France parce qu'il reconnaît officiellement en Chine la religion et le culte catholique, les auteurs oublient de nous dire que les protestants, alléguant sans doute la clause de la nation la plus favorisée, viennent d'obtenir justement les mêmes prérogatives pour leurs missionnaires, ce qui diminue considérablement le succès remporté à Pékin par Mgr Favier et le ministre de France, M. Pichon. Quoi qu'il en soit de ces critiques, nous ne pouvons que conseiller la lecture de cet intéressant volume à tous ceux qui s'occupent des questions chinoises et de notre expansion nationale en Extrême-Orient. On y trouve en appendice des documents peu connus du public français. ALBERT A. FAUVEL.

BIOGRAPHIE. — Le 5 novembre 1880, rue de Saint-Pétersbourg, à Paris, on procédait à l'expulsion des Pères Oblats de Marie-Immaculée. Deux commissaires de police du quartier et un détachement de pompiers — car les serruriers s'étaient récusés pour le crochetage — procédaient à la triste besogne. On força l'entrée, puis on fit « la chasse aux Oblats ». Parmi les huit missionnaires brutalement expulsés de leur domicile, il en était un qui frappait par sa taille élancée, flottant dans une soutane trop large. L'intensité de la vie se manifestait à la profondeur et à l'éclat du regard. « Son beau front développé semblait, écrit son biographe, se dresser au sein des sphères supérieures de l'idée. C'est en effet l'intelligence qui dominait en lui et les goûts intellectuels. » Louis Veuillot avait apprécié la plume de cet humaniste. Mais le **P. de L'Hermite**[1] était aussi un apôtre et un supérieur. Sur

1. *Un Apôtre. Le P. de L'Hermite, des missionnaires Oblats de Marie-*

les théâtres les plus divers, Bordeaux, Notre-Dame de Cléry, Aix en Provence, en Bretagne, à Paris, il avait, durant un demi-siècle, promené sa féconde activité. Après cela, descend-il ou non de Pierre L'Ermite ? Il est difficile, mais heureusement peu important de le savoir. Henri Chérot, S. J.

M. le chanoine Calhiat a cueilli ces deux fleurs sur des tombeaux d'Italie. Voici d'abord une enfant qui n'avait pas encore dix ans, enlevée à l'affection des siens par une méningite au pensionnat de *Regina Cœli* de Naples. Ce sont ses compagnes qui ont demandé à une plume française « d'écrire l'histoire de leur petite sœur envolée vers le ciel ». Louise Traversa s'est surtout distinguée par sa filiale dévotion envers Marie : « Si elle avait vécu, elle serait devenue une véritable femme forte, elle aurait eu un caractère énergiquement trempé, il y avait en elle quelque chose des héroïnes des catacombes, des vierges courageuses de la primitive Église. » — Après l'**Ange d'Italie**, un **Saint de France à Rome** [1]. En attendant une longue biographie du vénéré sacriste de Saint-Louis-des-Français, M. Henry Calhiat, de cette plume délicate qui a buriné d'autres figures, veut « en donner une esquisse qui sera comme le portrait moral d'un saint de notre temps ». Et il trace en quelques pages un de ces *instantanés* dont on pourra dire sans doute, comme de ce portrait de l'abbé Crévoulin fait de souvenir après sa mort par un habile peintre romain : « Oh ! comme c'est bien lui ! » Cet humble prêtre, théologien de Mgr Dubreuil, au concile du Vatican, fut surtout l'apôtre du confessionnal. A Saint-Louis, il confessait « ceux qui pouvaient venir jusqu'à lui : des prêtres, des prélats, des pauvres, des princesses, etc. Souvent, dans l'après-midi, on voyait un bon petit vieillard sortir de Saint-Louis, la tête légèrement inclinée vers le sol, ou les yeux fixés sur un livre... C'était *don Andrea* qui allait confesser ceux qui ne pouvaient venir à lui : des orphelines, des religieuses, des évêques, des cardinaux. » La mémoire de ce prêtre octogénaire, à Rome et en France, est entourée d'une auréole de vénération.

Immaculée, avec une étude sur les descendants de Pierre L'Ermite, par le R. P. Marius Devès, de la même congrégation. Paris, Delhomme et Briguet, 1898. In-8, pp. XI-515.

1. *Un Ange d'Italie à Naples. Un Saint de France à Rome*, par l'abbé Calhiat. Tours, Cattier, s. d. In-12, pp. 124. Prix : 1 fr. 25.

Une mine précieuse pour la biographie des serviteurs de Dieu c'est leur correspondance. C'est d'après ses écrits que le P. Galinand, qui l'a connu les trois dernières années de son séjour à l'École apostolique de Poitiers, retrace dans cette biographie la figure du **R. P. Allaire** [1]. Dans ses notes intimes écrites à vingt ans, le futur missionnaire raconte même ses premières années. Il avait quinze ans environ, lorsque, au moment des adieux, son père lui dit cette courageuse parole : « Mon enfant, quand le bon Dieu appelle, il faut aller : fais toujours ton devoir. » Il semble qu'elle ait servi de mot d'ordre à l'apôtre du Congo. En 1895, pendant un court séjour en France, le P. Allaire fit des conférences sur sa mission, et M. Jules Simon écrivait : « Nous admirons cet héroïsme et nous ne songeons pas à le seconder ! » L'année suivante, quand le commandant Marchand passait par l'Oubanghi, se dirigeant vers le Nil, il aurait voulu emmener le Père avec lui ; mais il fallait une réponse des supérieurs et l'expédition ne pouvait attendre. Le 30 novembre 1897, il était emporté par une fièvre bilieuse accompagnée du tétanos : après avoir « noblement combattu sur cette brillante terre d'Afrique, il était frappé au champ d'honneur ».

La **Vie du Père Arsène-Marie** [2] est aussi écrite d'après sa correspondance. Le 10 avril 1898, le T. R. P. Arsène mourait en odeur de sainteté au couvent de Paris, à l'âge de trente-neuf ans, après dix-neuf ans de vie religieuse, douze de prêtrise et trois de provincialat. Le P. Norbert le suit, de Servières, son pays natal, et de Pau, où il fait son noviciat, à travers les étapes de sa vie d'étudiant en Espagne et en Angleterre, de professeur et de directeur au collège de Saltash, de fondateur et de missionnaire au Puy, de gardien et de commissaire provincial à Clevedon et au Canada, de ministre provincial de la province de France. « Droit et inflexible pour les principes, sévère et rigoureux pour lui-même, bon et indulgent pour les personnes. » Ainsi le dépeignait, au lendemain de sa mort, le vicaire provincial ; n'est-ce pas en trois traits faire du saint religieux un complet éloge ?

1. *Le R. P. Allaire, missionnaire au Congo, d'après ses écrits et sa correspondance.* Paris et Poitiers, Oudin, s. d. In-8, pp. VI-155.

2. *Vie du Père Arsène-Marie de Servières, provincial des Frères mineurs,* par le P. Norbert du même ordre. Paris, Mersch, 1899. In-8, pp. XII-323.

M. le chanoine Théloz qui, le 22 avril 1896, défaillait en célébrant la sainte messe, et quelques instants après rendait le dernier soupir, laissait en manuscrit presque achevé la **Vie de M. l'abbé Ruivet**[1]. Aussi, l'un de ses collaborateurs au séminaire de Meximieux n'a-t-il eu que peu de chose à ajouter avant de livrer au public cette biographie, « que le vœu du clergé et l'édification des fidèles réclamaient depuis longtemps ». Après avoir été successivement vicaire de Loyes, missionnaire et vicaire général de Lyon, pendant la Révolution, « au plus fort de la Terreur, l'abbé Ruivet conçut le projet d'un petit séminaire ». Il réunit quelques jeunes gens dans la ferme de Pélagey; plus tard il s'adjoint à Marboz quelques collaborateurs; enfin pendant l'été de 1802, le petit séminaire est installé au château de Meximieux. L'histoire de la maison se confond avec celle du supérieur, qui en est l'âme, et fournit au biographe des pages aussi intéressantes qu'instructives. Après deux ans à la cure de Saint-Chamond, M. Ruivet revient à Meximieux comme curé; puis vicaire général de Belley pendant quinze ans, il meurt septuagénaire, en confesseur de la foi et en apôtre, répondant au prêtre qui lui demande s'il croit aux vérités que l'Église enseigne : *Credo firmiter*.

« Un saint prêtre, un pasteur incomparable, un apôtre intrépide et un ami charmant autant que fidèle » : tel fut l'**abbé Ménestrel**[2], au jugement de son biographe, dont le cœur a guidé la plume; « mais le cœur ici n'a égaré ni l'esprit ni le jugement ». Après trois chapitres sur l'enfant, le séminariste, le vicaire, c'est le curé que retracent les cent dernières pages de ce volume : on y voit à l'œuvre ce vaillant ouvrier; et à l'heure « où les plus lâches abandons, les capitulations les plus honteuses sont à l'ordre du jour », c'est un spectacle réconfortant que celui d'un homme qui a passé sa vie à aimer uniquement la justice et à haïr l'iniquité.

Révéler au monde quelque chose de cette vie qu'avec tant de soin elle avait cachée à ses regards, c'est ce qu'a entrepris et

1. *Vie de M. l'abbé Ruivet*, par le chanoine Théloz. Paris, Téqui, 1899. In-8, pp. xv-275.
2. *L'abbé Ménestrel*, par l'abbé Thomassin. Abbeville, Paillart, 1898. In-8, pp. 165. Prix : 1 franc.

réalisé une sœur en religion de **Thérèse-Marie du Saint-Sacrement**[1]. Mina, « formée par sa mère à la pratique des vertus chrétiennes et aux devoirs de la vie sociale », aimait tant le bal qu'elle aurait, disait-elle plus tard, dansé avec une chaise. A vingt-quatre ans, par la mort prématurée de sa belle-sœur, elle devint la seconde mère de ses deux petites nièces toutes jeunes, et le monde ne la voit plus dans ses fêtes ; elle est tout entière à ses graves devoirs de famille et aux bonnes œuvres. Cependant, la volonté de Dieu était manifeste, Mina devait être carmélite. Ses lettres à sa famille, auxquelles sont faits de nombreux emprunts, dévoilent les nobles sentiments de cette vraie fille de sainte Thérèse, qui, après avoir été prieure de plusieurs couvents, s'endormait dans le Seigneur à soixante-dix ans d'âge et après trente ans de vie religieuse.

La question de la formation religieuse, intellectuelle et pratique de la jeune fille est plus que jamais à l'ordre du jour. M. le chanoine Morey, dans un ouvrage aussi intéressant que documenté, met en relief la physionomie d'une grande éducatrice, **Anne de Xainctonge**[2], écrit l'histoire de la Compagnie des Ursulines, dont elle est la fondatrice, et retrace une méthode qui, pendant près de deux cents ans, a formé la jeunesse du comté de Bourgogne. Se sentant, dès son enfance, appelée à se détacher du monde, Anne y vivait cependant comme les jeunes filles de son rang, jusqu'au jour où, après un sermon contre le luxe, « une bonne femme, qui était derrière elle, se pencha pour lui dire à l'oreille : « Voilà une leçon qui est tout à fait pour vous, mademoiselle. » Dès lors, elle échange sa belle robe de velours et de drap brodé de soie contre une robe de laine, de couleur sombre, et quittant pour toujours son *moulle* et sa *houppe*, elle vient en simples cheveux se présenter à ses parents. Elle prélude à la vie religieuse en enseignant le catéchisme aux servantes et aux jeunes filles pauvres. Après une longue opposition de ses parents et des difficultés sans nombre soulevées par les Parlements, les *Ursules*

1. *Notice sur la vie et la mort de la Rév. Mère Thérèse-Marie du Saint-Sacrement, carmélite déchaussée*, par Une religieuse de sa communauté. Gand, Eylenbosch, 1897. In-8, pp. 88.

2. *Anne de Xainctonge et les Ursulines au comté de Bourgogne*, par l'abbé J. Morey. Paris, Bloud, s. d. 2 vol. In-12, pp. XXIV-392 et 454.

de Dôle sont fondées le 16 juin 1606. Je ne puis songer à résumer ici cette histoire, ni celle d'Anne de Xainctonge jusqu'à sa mort (8 juin 1621), ni celle de la survivance de son œuvre aux dix-huitième et dix-neuvième siècles. La Révolution enlevait aux deux cents Ursulines franc-comtoises leurs bâtiments scolaires. Dès le 2 octobre 1802, les « dévotes sœurs de sainte Ursule » se reconstituent; nos désastres de 1870 les retrouvent au chevet des blessés ; privées de leurs écoles et laïcisées en 1889, elles ouvrent des classes libres et continuent leur mission. « Rien ne rebute ces femmes généreuses parce qu'elles sont dirigées par les lumières de la foi et soutenues par les motifs de la charité chrétienne. »

Après quelques pages où il revendique l'authenticité de la vie de **sainte Christine l'Admirable**[1], qu'il a récemment mise au jour avec quelques autres fleurs cisterciennes, le R. P. Nimal répond aux *Archives belges* qui avaient attaqué l'étude précédente publiée par la *Revue des questions historiques*. L'honneur de l'admirable sainte aura gagné à ces critiques d'être défendu avec science et talent.

Il y a trente-cinq ans, en rendant compte de la première édition de la biographie de **Gabriel Malagrida**[2], les *Études* (t. XII, 1865, I, p. 269) disaient : « Ce livre est un acte de justice et de vérité ; nous espérons que, devant les preuves et les témoignages qu'il a rassemblés, la calomnie se taira, et qu'à l'avenir son héros apparaîtra aux yeux de l'histoire comme une des plus innocentes victimes qui soient jamais tombées sous les coups d'un tyran. » Vingt ans après, la *Revue historique* publiait « un article assez long où sont répétés presque mot pour mot toutes les faussetés, erreurs et mensonges inventés par le capucin défroqué Norbert, autrement dit l'abbé Platel, calomniateur aux gages du trop célèbre marquis (de Pombal). Le P. Mury a cru que, sans s'arrêter à une réfutation, la meilleure réponse à faire était de réimprimer dans sa simplicité le récit de la vie et de la mort de Malagrida. » Né à Menaggio, en

1. *La Vie de sainte Christine l'Admirable est-elle authentique?* par le R. P. H. Nimal, rédemptoriste. Liège, Dessain, s. d. In-24, pp. 24.

2. *Gabriel Malagrida, de la Compagnie de Jésus*, par Paul Mury, S. J. Strasbourg, Le Roux, 1899. In-12, pp. XII-350.

Lombardie, le 18 septembre 1689, Gabriel entrait à vingt-deux ans au noviciat des Jésuites à Gênes. Dix ans après, il part pour le Maragnon, et les quarante dernières années de sa vie sont consacrées au service du Portugal, soit dans les missions du Brésil, soit à Lisbonne. En récompense, Pombal, non content de l'emprisonnement et des cachots où il détenait les Jésuites, veut faire monter une victime sur le bûcher; la sentence aux termes de laquelle Malagrida était déclaré coupable d'hérésie, de blasphèmes, de fausses prophéties et d'impiétés horribles, etc., est un monument d'ineptie et de cruauté qui a arraché à Voltaire lui-même cet aveu : « L'excès du ridicule et de l'absurdité y est joint à l'excès de l'horreur. » Clément XIII, apprenant les détails de l'exécution, s'écria : « Voilà que l'Église de Jésus-Christ compte un martyr de plus ! » Lorsque, en 1829, les Jésuites rentraient en Portugal, ils trouvèrent les restes du marquis de Pombal attendant encore leur sépulture : le P. Delvaux, supérieur, s'empressa de célébrer devant ce corps du persécuteur la messe des défunts pour le repos de son âme.

Les Manceaux, au dire du pèlerin anonyme qui nous donne les fruits de ses intéressantes **Recherches sur les pèlerinages manceaux** [1], ont toujours eu en estime particulière la dévotion des pèlerinages. Le nombre de ceux du pays « ne s'élève pas à moins de trois cents, dont soixante-quinze à la Mère de Dieu sous divers titres ». Puisque ces pieux voyages sont, comme on l'a dit, rentrés dans nos mœurs, souhaitons avec l'auteur que cette chronique soit profitable à la piété : puisant à des sources excellentes, particulièrement à la *Semaine du Fidèle*, le *Pèlerin* atteindra le but qu'il se propose avec modestie « d'instruire un peu et d'édifier beaucoup ». Paul Poydenot, S. J.

Critique littéraire. — Les lecteurs des *Études* ne peuvent encore avoir oublié ces spirituelles critiques dont le P. Delaporte [2] ouvrait la brillante série en 1888 avec son *Victor Hugo*. C'était à

1. *Recherches sur les pèlerinages manceaux*, par Un pèlerin manceau. Le Mans, 1899. In-8, pp. 345.

2. P. V. Delaporte, S. J. *Études et causeries littéraires*. 1re série : *Victor Hugo, Leconte de Lisle, Alphonse Daudet*. 2e série : *Louis Veuillot, Gresset, G. Nadaud, poètes de 89*. Paris, Desclée. 2 vol. in-8, pp. 236 et 235, avec portraits.

l'occasion de *Racine et V. Hugo* par M. Paul Stapfer, de l'Académie de Bordeaux, qu'il commença cette causerie, continuée depuis à l'aide des publications de M. Biré. Cet exemple suffit assez à prouver que l'auteur s'est attaché à suivre de près les ouvrages les plus importants parus en ces dernières années sur l'histoire littéraire. Mais par la valeur de ses jugements, par la variété et parfois la nouveauté de son information, il rivalise avec nos chroniqueurs et nos lundistes qu'il égale d'ailleurs par le charme du style, la justesse des rapprochements, l'imprévu et la modernité du trait ou du bon mot.

Ces dernières qualités ne s'analysent pas. Mais la première, je veux dire surtout l'autorité et la portée de ses jugements sur des hommes systématiquement surfaits, s'ils sont ennemis de la religion, injustement rabaissés s'ils ont été ses défenseurs, mérite qu'on y insiste ici. A Hugo il accorde une imagination plus puissante qu'à Lamartine, et, par-dessus le marché, la palme de l'orgueil poussé jusqu'à la folie, — *ego Hugo*, — le record des palinodies, des haines féroces et des vengeances lâches. (I, 134.) Leconte de Lisle, son successeur à l'Académie française, lui semble un bon peintre d'animaux d'après nature, mais « incapable soit par génie, soit par système, d'exprimer les énergiques et nobles émotions de l'âme ». (I, 189.) Sa poésie est toute plastique et matérielle. Tantôt il décalquait du grec, tantôt il faisait de la photographie des couleurs, « des images d'Épinal », dit le P. Delaporte, qui nous semble ici un peu sévère. Alphonse Daudet n'est-il pas traité aussi avec une rigueur qui étonne envers cet artiste si humoristique et cet homme de lettres si français par ses légères qualités de badinage et de satire. C'est évidemment au romancier des dernières œuvres que le P. Delaporte reproche d'avoir, dans un style vivant, étincelant et alerte, tué « l'idéal, le vrai courage, la foi aux nobles causes, la vie. » (I, 237.)

Pour nous reposer de ces œuvres si mêlées, l'auteur nous met, dans sa seconde série, en meilleure compagnie : c'est Louis Veuillot épistolier, dominant ses devanciers et rivaux de toutes les hauteurs d'une foi, source et inspiratrice de son talent; ce sont le doux Gresset et le bonhomme Nadaud. Nous finissons sur les *Poètes* de 89 (entendez 1789). Si *vilains* qu'ils soient, ils nous consoleraient des décadents de 1889 !

Henri Rochet, S. J.

Romans et Nouvelles. — **Sur la brèche**[1] est un roman traduit de l'italien et, contrairement aux *nouvelles éditions*, quelque peu abrégé de l'original. Il est encore plutôt long. La fable n'a rien de neuf et la *machinerie* est aussi peu compliquée que possible : le journal d'une jeune institutrice dans une famille de la haute bourgeoisie romaine. Et pourtant l'œuvre n'est point banale. Le train de vie de tous les jours que l'on se contente de nous servir par tranches donne occasion de développer des idées en matière pédagogique, religieuse, sociale, économique, familiale, etc... ; et ces idées ne sont pas d'un esprit vulgaire. L'auteur semble bien oublier qu'elle a passé la plume à une jeune fille, devenue institutrice pour vivre. Aussi cette jeune fille montre une expérience, une maturité bien surprenante, elle raisonne vraiment plus que de raison, elle déclame même de temps en temps, ou bien elle disserte comme un professeur de faculté. Bref, un peu pédante avec un petit coin du cerveau passablement exalté; on trouvera encore peut-être qu'elle fait des conversions bien rapides. Mais on lui passera ses légers travers en considération de tant de bonnes et utiles et très judicieuses réflexions, de ses aspirations vers l'idéal chrétien, d'une quantité de pages fortement pensées et élégamment écrites, enfin de ces tableaux d'après nature de la société italienne contemporaine qui n'a, hélas! que trop de ressemblance avec la nôtre : mêmes plaies, mêmes problèmes troublants, mêmes travers et mêmes ridicules, y compris l'anglomanie.

Rentrons donc chez nous, puisqu'aussi bien l'humanité est partout la même. Voici que l'on va nous conter comment se fait la seconde éducation d'une jeune fille du monde, qui prétend aller seule son chemin, à l'américaine. Il en coûte de longues *épreuves* et beaucoup de larmes[2].

Ce livre est une façon de relique. On en a trouvé le manuscrit dans les papiers de Mme la comtesse Sérurier, morte dans la catastrophe du Bazar de la Charité. L'auteur, femme de goût et qui savait écrire, l'eût sans doute retouché; car, à côté de fort bons morceaux, il y a des phrases touffues qui auraient be-

1. *Sur la brèche*, par Antonietta Giacomelli. Paris, Perrin, 1899. In-18.
2. *Les Épreuves de Rosy*, par la comtesse Sérurier. Paris, Gauthier-Villars. In-18.

soin d'être émondées. On nous donne au frontispice un portrait de Mme Sérurier ; mais pourquoi n'y avoir pas mis son nom ?

Miriam — quelque sultane apparemment — conte à ses petites amies l'histoire de **Grande Amie**[1], un oiseau rare, une perle, une perfection. Autour de cette jeune fille modèle s'agitent quantité d'autres personnages doux, aimables, vertueux, pieux, charitables. Pas le moindre échantillon de gredin ni de coquin, pour servir de repoussoir. Le monde n'est pas si bon que cela. Mais le mérite des contes, n'est-ce pas de nous faire oublier dans de beaux rêves les tristes et vilaines réalités ?

Encore une main féminine qui tient la plume dans *Notre Père, qui êtes aux cieux*. Mais quel changement de ton et d'allure ! Quel livre étrange[2] ! Cette dame sert à ses invités — je veux dire à ses lecteurs — autre chose que de l'orgeat; cela ressemble bien plutôt à du vitriol. Une langue bizarre, tourmentée, crue, violente, tournant volontiers au rébus à force d'être extraordinaire, et, avec cela, puissamment expressive. Elle vise à donner la sensation des choses et elle y réussit; mais cela fatigue; on s'arrête, harassé, au bout de quelques pages, comme après une course en charrette sur un chemin rocailleux. Le récit lui-même défie toute analyse; une multitude de personnages passent et se croisent sur la scène, à peu près comme sur la place publique; plusieurs actions se déroulent et s'enchevêtrent sans lien apparent. En somme, c'est le tableau de la vie moderne dans une maison à quatre étages, éclairé des fulgurants rayons de sentiments très beaux, très nobles, mais aussi un peu bien chimériques. Quelques épisodes d'un réalisme horrible qui donnent envie de jeter le livre avec dégoût; puis de superbes envolées, des tirades magnifiquement venues, des hors-d'œuvre exquis de grâce et de fraîcheur. Il est malaisé de résumer en quelques traits l'impression que vous laisse cette littérature forte et incorrecte. On en peut dire beaucoup de mal sans être injuste; mais, pour être juste, il en faudrait dire encore plus de bien. Toutefois, je

1. *Grande Amie*, par Miriam. Paris, H. Gautier. In-18.
2. *Notre Père, qui êtes aux cieux*, par Isabelle Kaiser. Paris, Perrin, 1900. In-18.

ne pense pas qu'une nourriture aussi pimentée soit bonne pour de jeunes estomacs. Joseph DE BLACÉ, S. J.

Cet ouvrage[1] se recommande aux bibliothèques des familles et des maisons d'éducation de jeunes filles. Sous une forme variée et agréable, il présente une série de chapitres qui semblent autant de pages arrachées à quelque livre de souvenirs. Mme Dantin a dû s'inspirer beaucoup des exemples de vertus que son enfance a rencontrés autour d'elle dans un foyer profondément chrétien. Le fonds de l'ouvrage est visiblement vécu, et il n'en est que plus intéressant, car on tend de plus en plus à prendre goût aux choses d'observation plutôt qu'aux fantaisies toujours un peu décevantes de l'imagination. Citons quelques titres : *Au manoir*, *Le comptoir à pain*, *Les cousines*, *En vacances*, *L'exposition*, *Tous au nid*, *Les marmousets*, *Le soldat chrétien*, *Pleurs et nuages*. Les caractères sont vivement tracés, les scènes sont empruntées aux circonstances, tantôt tristes, tantôt joyeuses de la vie de famille. Elles font tour à tour sourire ou pleurer ; elles reposent souvent, n'ennuient jamais. Henri ROCHET, S. J.

1. *Notre Foyer*, par Mme Dantin. Bruxelles, J. de Meester, 1900. In-8, pp. 400.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mars, 26. — Le **Souverain Pontife** a nommé Vicaire de Rome, le cardinal Respighi, archevêque de Ravenne.

— Mort du cardinal **Camille Mazzella**, évêque de Palestrina, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites. Né à Vitulano (Bénévent), le 10 février 1833; entré dans la Compagnie de Jésus, le 4 septembre 1857; créé cardinal le 7 juin 1886.

27. — **Dans l'Afrique du Sud**, les Boers réoccupent Griquatown, et le général Ollivier, avec une armée de 7 000 hommes, échappe aux poursuites du général French.

— Le **général Petrus Joubert**, chef des forces transvaaliennes, meurt au retour d'une inspection. Le général Botha le remplace.

30. — La **Chambre des députés** adopte une modification à la loi du 2 novembre 1892, sur le travail des femmes et des enfants. La journée de travail est fixée à onze heures pour cette catégorie d'ouvriers; dans deux ans, elle sera réduite à dix heures et demie, et dans quatre ans, à dix heures.

— On apprend que, le 19 mars, une colonne française, commandée par le colonel d'Eu, s'est emparée d'**In Rhar** (Sahara algérien). C'est un complément de la victoire d'In-Salah.

Avril, 2. — **Dans l'Afrique du Sud**, les Anglais ont subi un grave échec à Tabanchu. Sept canons et un convoi ont été pris par les Boers.

3. — La **reine Victoria** se rend en Irlande, où elle n'avait pas paru depuis 1861.

— **A Rome**, le Parlement est prorogé jusqu'en mai. L'extrême-gauche et une partie de la gauche, afin d'empêcher le vote du décret-loi, s'étaient livrées à une obstruction telle que le bureau de la Chambre avait démissionné. Réélu par la majorité, le président, M. Colombo, a dû assister au défilé des cent députés de l'opposition, avant de remonter au fauteuil qu'il a occupé tout juste le temps de faire voter, par la majorité restée seule, une modification au règlement augmentant ses pouvoirs répressifs.

4. — Les **Pères Assomptionistes**, sur le désir du Souverain Pontife, cessent de collaborer à *la Croix*.

— M. **Waldeck-Rousseau**, ministre de l'Intérieur et des Cultes, adresse aux évêques une circulaire pour les inviter à *faire cesser* dans

leurs diocèses des *missions et prédications extraordinaires* données par des *membres des congrégations non autorisées.*

— **A Bruxelles,** un jeune homme, nommé Sipido, tire deux coups de revolver sur le prince de Galles, qui se rendait à Copenhague. Le prince n'a pas été atteint.

5. — **Au Transvaal,** mort du colonel français de Villebois-Mareuil, général de l'armée boer. Avec soixante-dix hommes il soutint, pendant quatre heures, l'attaque de forces anglaises très supérieures.

— Le même jour, à Redesburg, les Boers ont capturé cinq compagnies anglaises et des canons.

— Mort du **cardinal Jean Haller,** prince-archevêque de Salzbourg. Né le 30 avril 1825 ; créé cardinal le 29 novembre 1895.

8. — **Dans les Alpes-Maritimes,** le général Bérenger, libéral, est élu sénateur, en remplacement de M. Léon Chiris, décédé.

Paris, le 10 avril 1900.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LA SAINTE VIERGE

DANS

LA PENSÉE ET LE CULTE CATHOLIQUES AU XIXe SIÈCLE

Dans la complexité de la vie de l'Église, croyances et rites, pensées, affections et signes extérieurs de la piété se mêlent et se compénètrent; non seulement le culte découle du dogme et de la théologie, il les contient, pour ainsi dire, et se les incorpore; et réciproquement, le dogme et la théologie vivifient le culte et sont l'âme des pratiques religieuses. Si pourtant l'on veut se faire quelque idée de cette vie du catholicisme ou d'une de ses parties, et par exemple considérer la place de la sainte Vierge dans la pensée et le culte de l'Église à notre siècle, il faut nécessairement distinguer, pour les étudier séparément, les éléments unis et fondus dans la réalité. Ainsi, bien qu'aucune des questions suivantes ne puisse être traitée sans quelque allusion aux autres, il faudra se demander successivement : Qu'ont ajouté ces cent années à notre connaissance de la Vierge Marie, soit à la connaissance de sa personne, soit à la connaissance de son rôle dans l'économie du salut ? Comment a-t-on écrit et parlé d'elle ? Comment a-t-on compris l'histoire de son culte, culte des arts et culte de la piété, et comment surtout ce culte a-t-il été pratiqué, dans la vie de chaque âme et dans la vie publique du peuple chrétien[1] ?

I

De tous les noms donnés au dix-neuvième siècle (et quelle partie du savoir ou de l'activité humaine n'a pas, à certaines heures, aspiré à lui donner le sien ?), celui de « siècle de l'his-

1. Beaucoup d'ouvrages relatifs à la sainte Vierge seront cités ici, avec l'intention de donner dans les notes comme une esquisse de la bibliographie de la sainte Vierge au cours de ce siècle. Mais je suis loin d'avoir de la « littérature du sujet » une connaissance assez sûre et assez étendue pour prétendre avoir signalé tous les ouvrages les plus importants et omis ceux dont la valeur est moindre. Très certainement, j'en oublie et j'en ignore, en France

toire » est certainement un des mieux mérités. Non seulement l'histoire proprement dite a vu les instruments critiques devenir des instruments de précision, les documents reparaître à la lumière, les faits acquis se multiplier et s'enregistrer peu à peu, mais encore toutes les sciences ont été historiquement étudiées. Cultivées d'après leurs propres méthodes, en vue de leurs propres résultats, elles ont été en même temps soumises à la méthode historique, et l'on a suivi, de siècle en siècle, leur marche et leur développement. Notre époque s'est, comme aucune autre, préoccupée des événements et des idées des époques précédentes; sans cesse, elle a cherché, dans les actions et les conceptions des hommes d'autrefois, ou des inspirations, ou des termes de comparaison avec les siennes propres, ou en tout cas un objet d'études et de réflexions. Les sciences religieuses n'ont pas fait exception, tant s'en faut; parallèlement au développement du dogme et de la théologie, nous avons vu se développer l'histoire de la théologie, du dogme et de la religion elle-même. On sait de quelles recherches passionnées ont été l'objet la personne divine de Jésus-Christ, la vie et l'apostolat de ses premiers disciples, l'établissement de son Église, et tout l'ensemble des « origines chrétiennes ».

Il y aura lieu de redire ici plusieurs fois combien tout ce mouvement historique a profité à la théologie de la Vierge, à son culte, aux formes et à l'esprit même de la piété envers elle. Et pourtant, il faut l'avouer, la connaissance exacte de sa personne et de sa vie n'ont fait à peu près aucun progrès. Les meilleurs travaux légués par le dix-huitième siècle au nôtre étaient quelques judicieuses dissertations de Benoît XIV[1] et des Bollandistes[2] et les dissertations, peut-être moins cons-

même et bien plus encore à l'étranger, de supérieurs à ceux que je signale. Qu'on veuille donc bien considérer ce travail comme un simple essai. Une bibliographie complète serait immense. Il en existe de partielles; par exemple, pour les ouvrages publiés en Allemagne de 1837 à 1890 : Tavagnutti, *Mariologische Bibliographie*. Vienne et Leipzig, 1891; pour les ouvrages publiés par les écrivains de la Compagnie de Jésus depuis sa fondation jusqu'en 1885 : Sommervogel, *Bibliotheca Mariana de la Compagnie de Jésus*. Paris, 1885.

1. *De festis D. N. Jesu Christi et B. Mariæ Virginis*, édit. italienne. Bologne, 1740; traduction latine de Giacomelli. Padoue, 1747.

2. Aux fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, de saint Joseph, de saint Joachim, etc.

tamment judicieuses, mais érudites et utiles, groupées par Trombelli, de manière à former une Vie de la sainte Vierge[1]. Ces travaux et bien d'autres, plus anciens ou de valeur moindre, éclairaient seulement un petit nombre de points, et n'en éclairaient à peu près aucun de façon à dissiper toutes les obscurités. On hésitait, pour le lieu de la naissance, entre Nazareth et Jérusalem; on plaçait à Jérusalem le lieu de la mort avec une extrême probabilité, et pourtant quelques-uns ne refusaient pas non plus toute probabilité aux prétentions d'Éphèse; les faits certainement admis de la présentation au Temple, du mariage, de l'Assomption corporelle, étaient, pour leurs circonstances, enveloppés de récits merveilleux, sous lesquels on avait peine à distinguer d'avec les additions légendaires le fond solide de la tradition primitive... Sommes-nous, en l'an 1900, beaucoup plus avancés? Aux questions d'alors, avons-nous une réponse péremptoire? Et avons-nous une Vie de la sainte Vierge généralement tenue pour satisfaisante? Interrogés sur les Vies de Notre-Seigneur, nous pouvons immédiatement en indiquer trois ou quatre en France et d'autres à l'étranger, ayant chacune leurs mérites spéciaux, présentant entre elles quelques divergences de détail, mais dans l'ensemble bonnes de l'aveu de tous et pleinement concordantes sur l'immense majorité des faits; interrogés sur la meilleure Vie de la sainte Vierge, ou du moins sur une vie bien faite, nous restons embarrassés : aucune ne jouit d'une notoriété indiscutée et éclatante.

S'il n'y a pas de succès reconnu, les essais du moins n'ont pas manqué. Publiée en 1837, l'*Histoire de la Mère de Dieu*, par l'abbé Orsini, eut son temps de faveur et fut plusieurs fois réimprimée[2]. La valeur scientifique en est assez faible; le ton et le style, éléments de succès dans la première moitié du siècle, suffiraient aujourd'hui à en détourner les lecteurs. L'abbé Maynard composa, en 1877, le texte d'un ouvrage élé-

1. *Mariæ sanctissimæ vita ac gesta cultusque illi adhibitus, per dissertationes descripta.* Bologne, 1761; — du même auteur: *Vita e culto di S. Giuseppe.* Bologne, 1767; *Vita e culto de' SS. genitori di Maria V., Gioacchino ed Anna.* Bologne, 1768.

2. *La Vierge; histoire de la Mère de Dieu et de son culte;* 1re édit. Paris, 1837.

gamment illustré [1]; si la partie théologique en est suffisante, il n'y a dans la partie historique ni méthode, ni travail personnel. L'auteur s'est, en grande partie, reposé sur l'ouvrage de C. H. T. Jamar [2]. Et, en effet, l'auteur, ou les auteurs réunis sous ce pseudonyme par anagramme, avaient paru faire quelques efforts pour arriver au vrai. M. l'abbé Lecanu en a peut-être fait un peu plus encore [3]. Pourtant ceux-là mêmes ne donnent pleine satisfaction à l'esprit ni par des conclusions nettes, ni du moins, quand les questions sont insolubles, par la méthode des recherches et l'art de l'exposition.

Beaucoup d'autres n'ont guère songé à faire avancer l'histoire. Ils ont pris pour base les récits de l'Évangile, complétés par « la tradition », entendue dans un sens assez vague où se résume beaucoup de moyenne sagesse et de moyenne critique; et ce fond d'histoire ou de probabilités, ils l'ont exploité en théologiens, en ascètes, en moralistes, ou simplement en fils aimants de Notre-Dame. Ce n'est pas l'étude approfondie des documents, ce sont les larges développements théologiques et moraux, qui font le mérite incontesté des deux volumes du P. Coleridge sur la vie de la sainte Vierge [4], comme de ses dix-neuf volumes sur la vie de Notre-Seigneur. M. l'abbé Perdrau a fait d'estimables livres de lecture spirituelle, et n'a pas voulu faire autre chose [5]. C'est enfin un opuscule étranger à toute prétention scientifique, mais d'une inspiration très pieuse et très pure, que la *Stella matutina* de Flavien-Henri Marty [6].

1. *La Sainte Vierge.* Paris, Didot.

2. *Marie, mère de Jésus,* par C. H. T. Jamar, prêtre. 1re édit., Bruxelles, 1872; 2e édit., Liège et Paris, 1881. *Jamar* est l'anagramme de *Maria.* « Sub nomine C. H. T. Jamar tres sacerdotes diœcesis Mechlinensis... », dit le P. Hurter (*Nomenclator,* t. III, édit. 1895, col. 1478). *Jamar* a publié depuis (Louvain, 1896) une *Theologia Mariana.*

3. *Histoire de la sainte Vierge.* 1re édit., Paris, 1860; 2e édit., Paris, 1884.

4. *The Mother of the King* (la sainte Vierge pendant la vie de Notre-Seigneur); *The Mother of the Church* (depuis l'Ascension jusqu'au concile de Jérusalem). 1re édit., Londres, 1876 et 1887.

5. *Les Premières Années de la sainte Vierge.* Paris, 1891; *la T. S. Vierge Marie, mère de Jésus. Bethléem, Nazareth, le Calvaire,* 1892; *les Dernières Années de la T. S. Vierge,* 1893.

6. C'est l'œuvre d'un jeune homme mort à vingt-quatre ans. Je cite sur un exemplaire du 41e mille (1893). — Pour donner quelque idée des nom-

Il y a bien, pour croire au progrès de nos connaissances historiques sur la sainte Vierge, les dévots d'Anne-Catherine Emmerich[1]. Ceux-là disent même, depuis 1891, avoir retrouvé, d'après les indications de la voyante, à quelques kilomètres des ruines d'Éphèse, la maison habitée par Marie dans ses dernières années[2]. Guidés par les mêmes indications, ils cherchent son tombeau aux alentours, mais ne l'ont pas rencontré encore. Historiens, archéologues, théologiens, ont la plupart protesté contre la prétendue découverte; l'épisode n'en a pas moins rappelé l'attention vers Catherine Emmerich; la voyante de Dülmen a son petit groupe de croyants, comme celle d'Agréda avait naguère le sien[3]. Le sage se tient en dehors des deux groupes, et avertit quiconque désire y entrer de la nécessité de choisir; car les deux inspirées sont en contradiction ouverte. Celle de notre siècle présente, pour les études de psychologie et de mystique, des problèmes du plus haut intérêt. Un jugement sur sa vie et ses révélations, pour être équitable et définitif, demanderait de longs travaux sur les nombreux et multiples éléments de la question. Puisse l'Église rendre une décision à laquelle se soumettra tout catholique; et puisse quelque savant, impartial et courageux,

breux essais tentés depuis une quarantaine d'années, voici des titres : J.-J. Bourassé, *Histoire de la Vierge Marie, Mère de Dieu.* Tours, 1862; Anonyme, *Vie de la sainte Vierge;* études précédées d'une introduction par le cardinal Mermillod. Paris, 1873; Martinengo, prêtre de la Mission, *Vita della B. Vergine.* Turin, 1878; Volciç, *Vie de la sainte Vierge et de saint Joseph* (en polonais). Klagenfurt, 1884; Rohner, O. S. B., *Das Leben der allerseligsten Jungfrau* (trad. en français. Einsiedeln, 1884; Mgr Ricard, *la Vierge Marie, histoire de la Mère de Dieu, d'après la révélation et les révélations* (cite beaucoup l'abbé Maynard!). Paris, 1893; M. P., *The Life of our Ladye,* avec préface du cardinal Vaughan. Londres, 1896; 2e édit., 1899.

1. *Vie de la sainte Vierge,* d'après les méditations d'A.-C. Emmerich, rédigée par Clément Brentano, 1re trad. franç. par l'abbé de Cazalès, 1856. Les trois volumes du R. P. J.-A. Duley, O. P., *Visions d'Anne-Catherine Emmerich sur la vie de N. S. Jésus-Christ et de la T. S. Vierge Marie,* sont une mise en ordre des ouvrages publiés séparément sur Notre-Seigneur et sur la sainte Vierge.

2. [Anonyme] *Panaghia-Capouli ou maison de la sainte Vierge près d'Éphèse.* Paris, Oudin, 1896; Gabriélovich, *Éphèse ou Jérusalem,* Paris, Oudin, 1897; Anonyme [M. l'abbé Gouyet], *Découverte... de la maison où la T. S. Vierge est morte.* Paris, 1898. — Voir *Études,* 5 août 1897.

3. Récemment encore, Marie d'Agréda a été mise à contribution par le P. L. Wörnhart, O. S. Fr., dans *Maria die wunderbare Mutter Gottes und der Menschen.* Innsbruck, 1890.

préparer par ses recherches privées la sentence officielle ! En attendant, les ouvrages rédigés d'après les méditations de la stigmatisée laissent une impression mêlée et complexe : il y a des traits charmants de piété et de grâce ; des récits, où se trouve toute la fraîcheur d'imagination et de sentiment de l'âme populaire allemande ; d'autres narrations, et parfois les mêmes, où reparaissent les apports accumulés par les siècles dans les apocryphes anciens et les légendaires du moyen âge ; des tableaux d'un art plus affiné, où se trahit peut-être la main de l'éditeur Clément Brentano ; quantité de choses enfin, dont l'extrême bizarrerie inquiète le théologien, rebute le critique pourvu du sens de l'histoire, et déconcerte même le lecteur pourvu du commun bon sens. On a beau supprimer une partie de ces traits dans les traductions françaises[1], et les atténuer même dans telle édition allemande[2], il en reste assez pour empêcher de croire au caractère céleste des révélations totales, et pour susciter même, contre leur origine partiellement surnaturelle, les plus fortes objections. Peut-être, après tout, ces graves objections ne sont-elles pas insolubles. Les lecteurs de sainte Hildegarde disent avoir rencontré, chez cette bienheureuse avérée, des choses fort étranges aussi, et la théologie explique comment, dans les souvenirs et les écrits des saints, l'erreur humaine peut se mêler aux communications divines. En tout cas, si l'on répond aux difficultés, ce ne sera pas, vraisemblablement, en prenant l'attitude naïve à l'excès de certains admirateurs et en essayant de tout justifier, mais plutôt en expliquant, en excusant, et surtout en niant hautement la valeur objective et historique des contemplations d'Anne-Catherine. Ainsi faisait, paraît-il, la contemplative elle-même, et ainsi fit son premier éditeur[3]. C'est comprendre sagement les choses ; mais aussi, c'est avertir clairement l'historien de ne pas s'adresser là pour trouver des renseignements nouveaux et sûrs.

1. Voir les déclarations parfaitement claires de l'abbé de Cazalès, *Préface du traducteur* en tête de la *Douloureuse Passion*, et *Préface* en tête de la *Vie de la sainte Vierge* (7e édit., 1864, p. 16, note).

2. Voir Nirschl, *Das Grab der h. J. Maria*, note 1 de la page 35.

3. Voir la déclaration de Clément Brentano, en tête de la *Douloureuse Passion*; reproduite par ses continuateurs en tête de la *Vie de la sainte Vierge*; traduite par l'abbé de Cazalès, *Vie de la sainte Vierge*, édition citée, p. 18-19.

Si ces renseignements nouveaux existent, ils sont plutôt à chercher dans la masse des documents ramenés à la lumière par les découvertes et les publications récentes : versions et recensions diverses d'Évangiles ou d'Actes apocryphes, fragments d'auteurs chrétiens primitifs, ou même de leurs contemporains hérétiques et juifs, inscriptions et monuments figurés des premiers siècles. Peut-être, en prêtant l'oreille à tous ces bruits venant de l'époque la plus voisine des temps apostoliques, en recueillant tous les débris, en comparant les moindres fragments, arriverait-on à dégager encore quelques parcelles de vérité. Ainsi fait-on pour toutes les questions concernant les origines chrétiennes; ainsi font en particulier, pour des questions touchant à l'histoire de la sainte Famille, les auteurs d'introductions ou de commentaires sur les Livres saints. Il y a deux ans, l'éditeur catholique d'une chronique grecque du moyen âge, M. Franz Diekamp, nous donnait en ce genre, et au sujet même de l'enfance du Sauveur, des dissertations fort érudites[1]. Utiliser les travaux faits, se donner la peine de les compléter, de les rectifier, d'en composer d'autres; ne pas tenter, comme ont fait trop souvent les pieux auteurs, d'impossibles conciliations entre les traditions contradictoires; avoir l'esprit assez ferme pour choisir l'une, repousser l'autre, et enfin, dans la mise en œuvre d'ensemble, accepter toutes les conséquences logiques de chaque hypothèse adoptée : voilà par quelle méthode on peut espérer dissiper quelques-uns des nuages, déjà accumulés à l'époque des Pères autour de la vie de Notre-Dame, et faire faire à sa biographie quelques légers progrès[2].

Mais d'arriver à des solutions satisfaisantes sur tous les points, et d'embrasser dans sa réalité historique la vie de la sainte Vierge, comme nous faisons celle d'une sainte Monique ou d'une sainte Paule, sans parler des saintes plus rapprochées de nous, le vingtième siècle, tout comme le nôtre, doit

1. Fr. Diekamp, *Hippolytos von Theben*. Münster, 1898. La chronique d'Hippolyte de Thèbes comprend l'histoire évangélique; de là, les dissertations ajoutées par l'éditeur.

2. Dans deux articles, que les pages précédentes résument en partie et que, sur d'autres points, elles précisent et complètent, j'ai annoncé l'intention de tenter cette entreprise, au risque de n'y réussir pas mieux que mes devanciers (*Études*, 5 et 20 mai 1898).

évidemment y renoncer. Dieu n'a pas voulu nous livrer le secret de cette existence; il a mis en lumière ce qui en fait l'incomparable grandeur, l'étroite union de la Mère avec le Fils, et son rôle dans l'économie de la Rédemption.

II

En effet, si le regard chrétien a de bonne heure perdu la trace des pas de Marie en ce monde, du moins dès l'origine jusqu'à notre temps il s'est reposé avec amour sur les quelques grandes scènes où se résume toute sa providentielle destinée : la Vierge recevant le salut de l'ange, la Mère de Dieu contemplant son Fils avec le plus respectueux amour, la Mère des hommes debout au pied de la croix où se consomme l'œuvre de leur adoption divine. Et toujours, en trouvant Marie intimement mêlée à tous les mystères du salut, la foi chrétienne a cru à ces vérités divinement révélées : une Vierge, Mère du Dieu incarné pour nous, une associée de l'Adam sauveur, comme Ève fut l'associée du premier Adam, une femme singulièrement bénie, et pleine de grâces proportionnées à sa dignité suréminente. Assurer contre l'hérésie la claire affirmation de ces privilèges ; puis rechercher, compter, ordonner chacun des dons célestes qu'ils renferment; arriver à la vue parfaitement nette de ce groupe sauveur, aperçu dès les premiers jours, et y découvrir enfin toutes les relations du Fils avec la Mère, et les relations de tous deux avec le genre humain : voilà le développement du dogme, et, à travers les siècles, le travail de la pensée catholique sous l'influence de l'Esprit-Saint.

L'expression même de *Mère de Dieu* contient toute la doctrine catholique sur les deux natures du Christ et leur union en une seule personne; sanctionnée en 431 à Éphèse, elle résumait et concluait les discussions du siècle précédent sur la Trinité et l'Incarnation. Vers le même temps, les grands docteurs défendaient, comme Jérôme, l'absolue et perpétuelle virginité de Marie, ou affirmaient, comme Augustin, son exemption totale de tout péché. La pureté sans tache et sans ombre fait partie de l'idée traditionnelle de Marie; elle lui était nécessaire pour pénétrer dans l'abîme de la divinité;

elle était l'attribut essentiel de la compagne du Sauveur dans ses luttes et sa victoire contre le péché et l'« ancien serpent ». Par là même, cette pureté absolue devait s'étendre jusqu'à l'exemption de la faute originelle; la seconde Ève devait triompher précisément là où l'ancienne avait été vaincue[1].

Le sens catholique se porta droit vers cette conclusion, fêta l'origine toute sainte de Marie, et honora l'abondance de sa première grâce. Souvent les Églises, celles d'Orient en particulier, confondirent ainsi, dans une commune joie, la conception et la nativité de la Vierge. Quand la question fut portée d'une manière plus explicite et plus précise sur la conception elle-même, la logique des simples ne se laissa pas troubler, celle des doctes hésita. On vit douter ou nier, non pas tous les maîtres, mais plusieurs maîtres d'une exceptionnelle valeur, les Bernard, les Bonaventure, les Thomas[2].

Dieu voulait-il que Marie, amie et protectice des humbles, fût par eux mieux connue? Ceux-là avaient-ils le regard simple de l'enfant, qui ne se trompe pas sur l'image de sa mère, et proteste contre quiconque la défigure en y projetant une ombre, fût-ce pour un seul instant? Y avait-il là un cas—

1. Sur la question théologique de l'Immaculée Conception, la tradition catholique à ce sujet, et l'histoire de la définition de ce dogme, voir en particulier : Perrone, *de Immaculato B. V. Mariæ conceptu, an dogmatico decreto definiri possit.* Rome, 1847; id., *de Immaculata B. M. V. conceptione thesis dogmatica.* Rome, 1855; Passaglia [avec la collaboration de Schrader] : *de Immaculato Deiparæ semper Virginis conceptu commentarius.* Trois tomes. Rome, 1854 et 1855; cardinal Gousset, *la Croyance générale et constante de l'Église touchant l'Immaculée Conception de la B. Vierge Marie.* Paris, 1855; Mgr J. B. Malou, *l'Immaculée Conception de la B. Vierge Marie, considérée comme dogme de foi.* 2 vol. Bruxelles, 1857; Dubosc de Pesquidoux, *l'Immaculée Conception, histoire d'un dogme.* 2 vol. Paris et Tours, 1898; id., *l'Immaculée Conception et la renaissance catholique,* t. I. *La Renaissance catholique en France*, 1899. Voir encore les brèves mais pénétrantes réflexions du P. Bainvel dans *le Dogme et la pensée catholique* (*Un siècle,* t. III, et *Études,* 5 janvier 1900).

2. L'opinion commune, que je suis, est que saint Thomas s'est trompé sur la question de l'Immaculée Conception. Plusieurs cependant ont essayé de prouver qu'il n'est pas contraire au dogme ou même le favorise; voir l'intéressante note à la 30e conférence du R. P. Monsabré (carême de 1877, p. 392 et suiv.); aux auteurs qu'il cite, ajouter : Joseph-Marie de Jésus Diaz de Sollano, *De mente divi Thomæ cum mente sanctæ Ecclesiæ comparata circa Immaculatam Conceptionem B. V. Mariæ.* Mexico, 1880; Cornoldi, *Sententia sancti Thomæ Aquinatis de immunitate B. V. M. a peccati originalis labe.* Rome, 1889.

le cas est rare, mais il se voit — de ce qu'on peut appeler la « logique de l'élève »? Car, la remarque est importante, les maîtres enseignaient toutes les thèses qui contiennent le dogme de l'Immaculée-Conception. Or, parfois, l'élève devine avant le maître tout le contenu des thèses enseignées. Le maître complique la question, et l'embarrasse en voulant l'étendre; il s'arrête à une objection, ou recule devant une conséquence. L'élève, avec moins de notions, va plus droit et se porte, d'un premier élan, jusqu'où devrait aller le maître, s'il suivait sans dévier la lumière de ses plus chers principes. Dans le cas présent, une partie des maîtres étaient arrêtés par la généralité de certaines affirmations scripturaires ou patristiques, par une façon de poser la question qui n'allait pas au point précis, et enfin par certaines théories scientifiques comprises dans l'héritage d'Aristote. Cependant, comme jadis le roi donnait la main au peuple par-dessus la noblesse, l'Église enseignante proprement dite, évêques et papes, encourageait, par-dessus les controverses de l'École, la foi et la dévotion du peuple chrétien.

Au reste, dans l'École même, de Scot à Taulère, de Suarez à Jean de Saint-Thomas et à Noël Alexandre, l'accord s'était fait peu à peu. Grâce surtout à l'Esprit de Dieu, qui vivifie et dirige le corps de l'Église, la doctrine vraie avait gagné de siècle en siècle. Les saints des derniers temps, illustres par leur science, comme saint François de Sales et saint Alphonse-Marie de Liguori, ou par leur piété et leur zèle, comme saint Jean Berchmans, saint Joseph de Copertino, saint Léonard de Port-Maurice, le bienheureux Grignon de Montfort, avaient témoigné de leur propre sentiment, et hâté de leurs vœux le jour où l'Église proposerait à la foi de tous le privilège de Marie. Évêques, ordres religieux, princes et peuples, souhaitaient ardemment une définition dogmatique. La médaille miraculeuse, montrée du ciel à Catherine Labouré en 1830 et rapidement propagée par le monde, développa encore ce mouvement, et mit sur toutes les lèvres l'invocation : « O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous[1]. » De tous côtés, Grégoire XVI fut sollicité

1. Cf. Aladel, *la Médaille miraculeuse*. Depuis la première édition, très courte et anonyme (1842) jusqu'à celle que j'ai sous les yeux (1878), et de-

d'agir en vertu de son autorité suprême. A son avènement, Pie IX recueillit ces demandes, auxquelles s'ajoutaient chaque jour des instances nouvelles; sa piété envers Marie, et le désir de s'assurer sa protection au milieu des épreuves de l'Église, le pressèrent de les exaucer. Il constitua à Rome, pour étudier la question, diverses commissions de cardinaux, de prélats et de théologiens. On comptait, parmi les théologiens, des religieux de l'ordre de Saint-Dominique, comme le P. Mariano Spada, et des professeurs du Collège romain, les PP. Passaglia, Perrone, Schrader. En même temps, le Pape lui-même écrivait à tous les évêques du monde, s'informant de la foi de leurs peuples et de leur pensée personnelle sur la possibilité d'une définition dogmatique et sur son opportunité.

Cette encyclique *Ubi primum*, du 2 février 1849, est datée de l'exil; le 24 novembre précédent, Pie IX avait fui de Rome, devant les menaces de la révolution. Ainsi, les deux plus grands actes de puissance spirituelle du pontificat romain au dix-neuvième siècle se trouvent associés à l'histoire de ses épreuves temporelles. Le 18 juillet 1870, la proclamation de l'infaillibilité à Saint-Pierre sera le dernier beau jour de la Rome papale, deux mois seulement avant l'assaut de la *Porta Pia;* vingt ans plus tôt, les ordres partaient de Gaëte pour faire dans tout le monde catholique cette grande enquête préparatoire à la définition de la Conception Immaculée.

Quand les savants de Rome eurent vérifié les titres anciens où était contenue la croyance au privilège de Marie, quand l'épiscopat dispersé eut assuré le pape de la foi actuelle des peuples et de leur désir de voir cette foi proclamée, tout se prépara pour la fête du 8 décembre 1854. Trois semaines avant le jour fixé, cent quatre-vingt-quinze évêques étaient déjà présents à Rome. Les 20, 21, 23 et 24 novembre, ils se réunirent en assemblée consistoriale, avec quelques théologiens, sous la présidence des cardinaux Brunelli, Santucci et Caterini. La bulle préparée pour la définition, ce magistral résumé de l'histoire d'un dogme et des hommages rendus par tous les siècles à la sainteté de Marie, fut lue et discutée

puis encore sans doute, cette notice a été bien des fois reproduite, remaniée et augmentée.

publiquement. Dans la dernière séance, éclatèrent les acclamations où l'épiscopat pressait son chef d'accomplir la mission confiée à Pierre par le Christ : *Pater, doce nos; confirma fratres tuos*[1] ! Le 1er décembre, le Souverain Pontife lui-même réunissait les cardinaux en consistoire secret, priait avec eux, et recueillait leurs suffrages.

Enfin, le 8 décembre, Pie IX, entouré de plus de deux cents prélats, célébra la messe pontificale à Saint-Pierre. Il interrompit la fonction après l'Évangile, pour recevoir la demande de définition, présentée par le cardinal Macchi, au nom du Sacré-Collège, des évêques et du peuple chrétien. Le *Veni Creator* fut chanté par toute la foule, massée dans la basilique vaticane. Puis Pie IX parla seul; docteur de l'Église universelle, il définit comme dogme de foi « que la bienheureuse Vierge Marie, dès le premier instant de sa conception, par un privilège et une grâce spéciale de Dieu, en vertu des mérites de Jésus-Christ, Sauveur du genre humain, a été préservée et mise à l'abri de toute tache de la faute originelle[2] ». Du même jour est datée la bulle *Ineffabilis*, qui promulguait pour le monde entier cette solennelle définition.

Toute l'Église s'unit à la joie et aux fêtes de Rome. Tandis que Pie IX proclamait le privilège de la Vierge, les évêques, demeurés dans leurs diocèses, en entretenaient leurs peuples; l'homélie de Mgr Pie reste comme un monument commémoratif de ce jour; les pays les plus catholiques, ceux où le culte de l'Immaculée-Conception était depuis le plus longtemps enraciné, Lyon en France, l'Espagne tout entière, se réjouissaient comme d'une victoire; des églises, l'allégresse se répandait dans les rues et les maisons des villes chrétiennes, splendidement illuminées; la bulle était traduite en toutes les langues, lue et commentée dans toutes les chaires et par tous les fidèles[3]. On a souvent rapproché ce tressaillement de l'Église de celui qui accompagna jadis la définition de la maternité divine; il y a lieu, en effet, de comparer l'an-

1. « Père, instruisez-nous; affermissez vos frères! »
2. Texte de la définition.
3. Sur la traduction de la bulle *Ineffabilis* en quatre cents langues, et le *Museum Marianum* de Rome qui renferme ces traductions, voir Dubosc de Pesquidoux, t. I, p. 204-245.

tique manifestation de la piété envers Marie à celle d'il y a cinquante ans, comme on compare le germe à la fleur épanouie; à considérer absolument l'une et l'autre, la joyeuse démonstration d'Éphèse n'était rien auprès de celle de 1854.

Et si le savant se réjouit d'un fait vérifié ou d'une formule établie, pourquoi le fidèle ne se réjouirait-il pas d'une vérité reconnue et définitivement acquise? lorsque surtout, comme c'était alors le cas, cette vérité théorique donne en même temps satisfaction à ses affections les plus chères. Filialement attaché à la sainte Vierge, le catholique devine d'instinct ses sentiments, et quel prix elle attache à l'absence du plus léger nuage entre elle et Dieu. D'elle encore il apprend à estimer la grâce divine, et il voit dans son Immaculée Conception, non seulement l'immunité de toute tache, mais plus encore, c'est l'aspect positif du mystère, la sanctification de son âme par une inappréciable abondance de dons surnaturels. Enfin, et surtout, il comprend combien ce privilège l'élève au-dessus des foules humaines et la met près de Jésus-Christ lui-même. Toujours intermédiaire entre son Fils et nous, Marie est une des âmes sauvées, et elle est l'auxiliaire du Sauveur; pour garder en tout cet ordre, elle devait être rachetée, mais autrement que nous; rachetée d'avance, par une grâce de préservation et non de guérison, sans avoir comme nous été captive, ni souffert du mal de notre origine. Ainsi, triomphant du serpent là où il triomphe de tous les autres, elle paraît, dès son entrée dans le monde, appelée à partager les victoires de son Fils, détachée de la masse des vaincus, et aussi rapprochée que possible du Christ vainqueur.

La vérité reconnue est toujours féconde. Le privilège de l'Immaculée Conception, en particulier, tient aux autres gloires de Marie. A comparer seulement saint Thomas avec Suarez, on se rend compte combien les vues plus exactes du second sur la pureté originelle de la Vierge l'ont aidé à pénétrer plus avant dans les mystères de sa sanctification et de sa vie intérieure. Même après lui, il restait encore, sur la science et la grâce de Notre-Dame, des points à éclaircir ou à mieux mettre en lumière; la définition de 1854, en donnant la certitude de foi à l'un des principaux points de départ du raison-

nement théologique, assure et facilite le progrès. Sa portée est considérable, surtout pour la raison indiquée tout à l'heure : elle met Marie à sa vraie place, en manifestant son intime union avec le Christ. Marie n'est pas une des saintes de Dieu, un peu plus favorisée que les autres, mais après tout de même ordre ; son rôle de Mère du Verbe incarné et sauveur l'établit dans un ordre à part et lui donne de toutes spéciales relations, et avec Dieu, et avec les hommes. Plus on concevra clairement l'étroite union du Fils et de la Mère, et plus apparaîtra, comme découlant de cette union et comme une des fonctions de cette maternité, l'intervention universelle de Marie dans la distribution de la grâce. Voir distinctement ce qui d'abord était compris dans une vue confuse et générale, c'est en quoi consiste précisément le développement du dogme.

Or, l'universelle médiation de la sainte Vierge dans l'ordre de la grâce se dégage de plus en plus comme une vérité distincte. Sans rappeler tant d'autres devanciers, saint Alphonse-Marie de Liguori aura l'honneur d'avoir été en cela l'initiateur immédiat de notre siècle. Ses ouvrages popularisèrent cette idée que Marie est la dispensatrice de toutes les grâces[1] ; l'examen de ses œuvres, en vue de la collation du titre de docteur, donna occasion à l'épiscopat de manifester le sentiment de l'Église. Dans l'enquête faite par Pie IX sur les raisons de décerner au saint ce nouvel honneur, un très grand nombre de réponses signale, outre le mérite d'avoir rédigé une sûre et complète théologie morale, celui d'avoir exposé aux fidèles, mieux qu'on ne l'avait fait encore, cette part du rôle de la sainte Vierge. Cette part glorieuse apparaîtra-t-elle bientôt assez évidemment contenue dans l'idée traditionnelle de la Mère de Dieu et des hommes, pour permettre de porter à ce sujet une décision dogmatique? Beaucoup l'espèrent; et, parmi les points de doctrine relatifs à la sainte Vierge, sa médiation universelle paraît être l'un des plus prochainement définissables.

Il en est de même du fait de son Assomption corpo-

1. En particulier *Gloires de Marie*, 1re partie, chap. v ; et *Réponse à un anonyme* qui avait censuré ce chapitre. — Sur la question de la sainte Vierge médiatrice des grâces, voir *Études*, 13 mai 1896.

relle, admis de tous et supposé par la liturgie, mais sans avoir jamais été l'objet d'un jugement définitif. Au concile du Vatican, plusieurs projets demandaient ce jugement; un postulatum, signé de cent treize évêques, proposait de le rendre par acclamation[1]. Depuis deux ans environ, et à cette heure même, ces pieux désirs se ravivent; avec l'approbation de plusieurs évêques, des demandes se préparent et des associations de prières se forment. Il ne s'agit pas, bien entendu, des circonstances de l'Assomption, qui restent incertaines, mais de la substance même du fait. Or, ce fait est hors de doute, et tient d'assez près à la foi, pour que, dès maintenant, il ne soit pas permis de le contester. Fait-il partie du dogme lui-même, est-il au sens strict une vérité dite par Dieu, quels sont au juste les titres qui permettent de le considérer comme contenu dans le dépôt de la révélation, et dans quels termes précis l'Église le définirait-elle? Il peut rester, sur ces points techniques, quelques difficultés à résoudre aux théologiens, comme il leur restait certaines questions à éclaircir avant 1854. Aussi est-il probable que, comme alors, des études approfondies précéderont la définition solennelle. En attendant, l'esprit qui pousse pasteurs et fidèles à demander ces études et à hâter l'heure du jugement suprême paraît bien être l'esprit de Dieu.

Avoir applaudi une définition dogmatique particulièrement chère aux catholiques, et en avoir préparé deux autres, voilà pour le dix-neuvième siècle des titres d'honneur et des sujets de joie. Puisse le vingtième continuer son œuvre et voir ce qu'ont désiré dans le nôtre les serviteurs de Marie les plus instruits et les plus saints!

III

Cette science du dogme, dont les actes solennels de l'Église enseignante enregistrent de temps en temps les résultats principaux, sans cesse les écoles théologiques l'élaborent, les prédicateurs et les écrivains catholiques la font passer dans l'esprit des fidèles.

1. Cf. *Acta concilii Vaticani* dans la *Collectio Lacensis*, col. 868-872 et 1665.

Certains travailleurs resteront toujours inconnus des foules et devront cependant être rangés parmi les plus méritants ; renonçant à exprimer leur pensée personnelle, ils acceptent la tâche obscure de recueillir le sentiment des autres, des anciens ou des illustres, et de préparer des matériaux aux metteurs en œuvre. Dans ce genre de recueils des documents ou de rééditions des ouvrages anciens relatifs à Marie, la plus considérable entreprise est, à coup sûr, celle de Migne et de Bourassé, dans leur *Summa aurea*[1]. Textes patristiques, écrits des derniers siècles, devenus rares, études sur la vie, les privilèges, les vertus, le culte de la sainte Vierge, on a voulu tout y réunir. Le choix malheureusement n'a pas été assez sévère pour exclure le médiocre, ni les soins donnés à l'édition assez attentifs pour compléter, rectifier par des notes, mettre au courant tous ces travaux déjà un peu vieillis. En raison des ouvrages reproduits là et difficiles à trouver ailleurs, et des tables assez complètes, ce vaste recueil peut encore rendre des services aux travailleurs; on aurait pu en attendre de plus grands d'une collection en treize volumes, publiée par l'éditeur des Patrologies latine et grecque.

Mgr Augustin de Roskovány, évêque de Nyitra en Hongrie, a fait preuve d'une plus judicieuse critique. Ses *Collectiones monumentorum*, sur les différents sujets auxquels il s'est appliqué, et en particulier sur l'Immaculée Conception, sont connus des théologiens et leur servent.

Au reste, aucune de ces collections de documents n'est complète, et aucune ne peut l'être ; car chaque jour on découvre des pièces nouvelles et intéressantes concernant la théologie de Notre-Dame. A qui veut se tenir au courant, il faut feuilleter ces dossiers de l'érudition, chaque jour grossis, où les savants de tous pays amassent les pièces à l'aide desquelles se fait et se refait sans cesse l'histoire des premiers siècles chrétiens[2]. Peut-être, dans ces champs immenses, ne fera-t-on jamais d'ample moisson. Il faut, du moins, avoir le courage d'y glaner ; çà et là peut-être on trouvera un épi à

1. *Summa aurea de laudibus B. V. M... ex sacris Bibliis, operibus SS. Patrum, decretis conciliorum*, etc. 13 vol. Paris, 1862.

2. Donc surtout la collection allemande des *Texte und Untersuchungen*, et la collection anglaise des *Texts and studies*.

relever. Ce sera, dans un ancien écrit gnostique, au milieu d'hérésies énormes, un dialogue où Marie appelle Jésus : « Mon Fils selon le monde, mon Dieu et mon Sauveur selon la sublimité... », et où Jésus assure Marie que « des extrémités jusqu'aux extrémités de la terre, on la proclamera bienheureuse[1] ». Ou bien ce sera, dans le roman du troisième siècle intitulé : *Vie des saintes femmes Xanthippe, Polyxène et Rébecca*, cette prière au Christ, Fils de Dieu et de Marie : « Vous êtes l'étoile de Jacob, le lion de Judas, le rejeton sorti de Jessé, l'homme et le Dieu né de Marie, vous Dieu dans le sein du Père, inséparable de lui, et contemplé par les Chérubins[2]... »

Les moindres fragments et les moindres témoignages peuvent être utilisés, soit par ceux qui étudient une question spéciale, soit par les théologiens qui traitent d'une façon générale toute la doctrine catholique relative à la sainte Vierge. Depuis quelque temps, en effet, et cet heureux symptôme montre quelle place occupe Marie dans la pensée catholique, les thèses relatives à son rôle et à ses privilèges gagnent en nombre et en étendue dans l'enseignement théologique. Elles tendent même à former comme un petit traité spécial. Beaucoup d'auteurs ont déjà publié à part une *Mariologie*, soit avec ce titre assez communément admis[3], soit avec un titre différent, comme les excellents *Commentaires* sur la sainte Vierge du P. Bucceroni[4]. Dans les cours complets, on maintient le plus souvent au traité *de Dieu créateur et élévateur de la nature humaine*, la thèse de l'Immaculée Conception à

1. *Pistis-Sophia*, édit. Petermann, citée par Harnack, *Texte und Untersuchungen*, t. VII, fasc. 2, p. 19. Voir encore le curieux passage (Petermann, p. 123; Harnack, p. 21) où la sainte Vierge applique à la Visitation le fameux verset *Misericordia et veritas obviaverunt sibi* : la miséricorde, c'était « la force du Sabaoth » cachée dans son sein, la vérité « la force qui était en Élisabeth, c'est-à-dire Jean ».

2. Actes grecs de Xanthippe et Polyxène, édités par M. Montague Rhodes James, XIV (*Texts and studies*, t. II, part. III, p. 68).

3. Chr. Stamm, *Mariologia*, Paderborn, 1881; A. Kurz, *Mariologie oder Lehre der katholischen Kirche über Maria*. Ratisbonne, 1881; etc. Ajouter l'étude de François de Paule Morgott, *Die Mariologie des heiligen Thomas von Aquin*. Eichstätt, 1878.

4. *Commentarii de B. V. Maria*. 2e édit. Rome, 1885. Autres titres : Körber, *Maria im System der Heilsökonomie*. Ratisbonne, 1883; P. J. Hermann, *Tractatus theologici duo de B. Virgine Maria et de divina gratia*. Paris, 1886.

la suite de celle du péché d'origine ; l'ensemble de la *Mariologie* est mise à part, et forme une sorte d'appendice au traité de l'*Incarnation*[1].

Exposer plus amplement ce qui se rapporte à la sainte Vierge, c'est assurément un progrès ; en faire un volume à part, c'est une façon de le traiter avec plus de soin ; la seule méthode discutable peut-être, parmi tant d'heureuses innovations, est celle qui, dans les cours, rejette à la fin du traité de l'*Incarnation* les questions relatives à la Mère de Dieu. Vaut-il mieux les séparer ainsi, pour en montrer l'importance, ou les fondre avec le reste, pour en montrer la liaison avec toute l'économie du salut ? Les anciens parlaient de la sainte Vierge quand ils abordaient les mystères de la vie du Sauveur. C'était une façon d'exprimer qu'elle est, pour ainsi dire, toute relative à son Fils. Ainsi faisait saint Thomas, ainsi ses grands commentateurs ; ainsi encore un moderne, dont l'allure est celle des maîtres. Chez le P. L. Billot, le chapitre de la sainte Vierge vient au même rang que dans la *Somme*, et débute par une thèse, qui en éclaire toute la suite : « Au sujet de la Vierge Mère, il faut tenir en général qu'elle occupe dans l'ordre de notre relèvement la même place qu'Ève dans l'ordre de notre perte... En sorte que, pour renverser l'œuvre du démon, au nouvel Adam, qui est le Christ, a dû être unie, par un lien indissoluble, une nouvelle Ève, et c'est Marie[2]. » Il faudrait seulement, après avoir montré en Marie la préparation et l'accomplissement du mystère de l'Incarnation, rester jusqu'au bout fidèle au même plan ; parler, en même temps que de la Rédemption, du rôle de la corédemptrice ; et enfin, après le triomphe du Christ par la résurrection et l'ascension, décrire aussi le triomphe de sa Mère comme le nécessaire complément de la glorification de son humanité.

Des écoles, la théologie vient au peuple par l'intermédiaire des écrivains et des prédicateurs. Et notre siècle est assurément celui de tous où les gloires et la puissance d'interces-

1. Ainsi dans Pesch, *Appendix de B. V. M.* ; de même dans Tanquerey, avec le titre : *de cultu B. V. Mariæ*, etc.
2. *De Verbo incarnato*, th. 39. 3e édit. Rome, 1900.

sion de Marie ont été le plus prêchées. Dans la majorité des églises, le mois de mai, et depuis peu le mois d'octobre, ont créé dans l'année oratoire des stations nouvelles, occupées parfois par de simples lectures, souvent par des prédications spéciales. Dans le milieu du siècle, l'abbé Combalot, dont le zèle, la piété et la puissante action sur les masses restent indiscutées, fut un des grands orateurs de mai, et un des plus dévoués panégyristes de la Vierge[1]. Le P. Gratry composa lui aussi un mois de Marie, et, dans un genre où l'on se plaint de rencontrer trop souvent des productions fades, il donna l'œuvre d'un penseur[2]. Plus tard, Mgr Gay écrivit, après les avoir prononcés devant la confrérie du Rosaire de Poitiers, ses remarquables *Entretiens sur les Mystères*[3]. Le cardinal Pie a lui-même maintes fois parlé de la sainte Vierge dans les pèlerinages, les couronnements de statues, les autres solennités spéciales, et personne ne l'a fait avec plus d'autorité et de piété solide[4]. Enfin, la place de la sainte Vierge dans le dogme catholique lui donnait naturellement entrée dans le magistral exposé de ce dogme fait à Notre-Dame de 1872 à 1889; les conférences du R. P. Monsabré sur le *Paradis de l'Incarnation*[5] et surtout sur le *Chef-d'œuvre de la Rédemption*[6] sont deux des plus beaux hommages de la chaire française à la gloire de Marie.

Au-dessus de la prédication des prêtres et des évêques, est celle du successeur de Pierre, lorsqu'il parle au monde entier pour affermir ses frères, instruire ou exhorter ses fils. Et, en effet, c'est bien de Rome que se sont fait entendre les plus beaux éloges de la sainte Vierge : la bulle *Ineffabilis*

1. Un certain nombre de ses conférences ou sermons ont été réunis en volumes : *Conférences sur les grandeurs de la sainte Vierge.* Lyon; *le Culte de la B. Vierge Marie;* nouvelles conférences prêchées depuis le décret dogmatique de l'Immaculée-Conception. 2 vol. Lyon, 1865.

2. *Le mois de Marie de l'Immaculée-Conception.* Paris, 1859.

3. *Entretiens sur les mystères du saint Rosaire.* 2 vol. Paris, 1re édit., 1887. La solennité donnée par Léon XIII au mois du Rosaire a été l'occasion pour l'auteur de revoir et d'éditer ces conférences qui n'avaient pas été données spécialement au mois d'octobre.

4. Ses œuvres relatives à la sainte Vierge ont été réunies par le P. Mercier en un volume, *la Vierge Marie d'après Mgr Pie.* Paris, Oudin, 1881.

5. Carême de 1877. (30e conférence.)

6. Carême de 1881. (50e conférence.)

de l'Immaculée Conception, et le recueil encore inachevé qui compte déjà dix-sept encycliques de Léon XIII à l'occasion du saint Rosaire[1].

Par tout cela cependant, le désir des fidèles n'est pas encore pleinement satisfait. Les prédicateurs montrent tantôt l'un, tantôt l'autre des titres de la Reine du ciel; ils n'ont pas coutume de coordonner méthodiquement leurs discours en un corps de doctrine complet. Puis, on voudrait revoir et étudier à loisir leurs raisonnements et leurs preuves. Pour les papes, ils parlent d'autorité, affirmant, indiquant les arguments traditionnels, ne donnant pas les développements et les explications détaillées dont beaucoup ont besoin.

Les exposés méthodiques, les raisonnements exacts et les développements clairs devraient se trouver dans les livres. Et ils s'y trouvent parfois. Il y a de la science dans l'ouvrage de M. Aloys Schæfer sur la *Mère de Dieu dans l'Écriture sainte*[2]; de la théologie et de la piété dans les opuscules du P. Jeanjacquot, très spécialement dans ses *Simples explications* sur la part de la sainte Vierge à l'œuvre rédemptrice[3]; une grande élévation de pensées, en même temps qu'une grande force d'imagination et de sentiment dans les chapitres du P. Faber relatifs à Marie[4]. Mais pourquoi trop souvent, dans le nombre incalculable des publications contemporaines, le savoir et la méthode sont-ils si fort au-dessous de la bonne volonté ?

Une lacune surtout a longtemps été trop apparente. On manquait d'un ouvrage bien méthodique et bien complet, formant sur la sainte Vierge comme une petite *Somme* théologique et ascétique, à l'usage des fidèles. La détresse était à ce point, en 1849, que dom Guéranger se décida à rééditer la *Triple couronne de la Mère de Dieu*, par le P. Poiré, un ouvrage de 1634, où se trouve beaucoup de philosophie antérieure

1. La première est de 1883.

2. *Die Gottesmutter in der heiligen Schrift*. Münster, 1887.

3. *Simples explications sur la coopération de la très sainte Vierge à l'œuvre de la Rédemption*. Paris, 1868 (plusieurs fois réédité). Du même auteur : *les Biens du cœur de la très sainte Vierge*. Lille, 1890.

4. *Bethlehem*, passim (1re édit. angl., 1860); et *ex professo* dans *le Pied de la croix ou les douleurs de Marie* (1re édit. angl., 1857 ; cité ici sur la 13e édition de la traduction française, 1895).

au cartésianisme, beaucoup d'histoire antérieure à la critique, beaucoup de physique antérieure à Torricelli, beaucoup de littérature antérieure à Vaugelas. Avec et dans tout cela, il y a beaucoup de science patristique et théologique; il y a même toute la doctrine catholique, très solidement exposée, et souvent avec un grand charme d'expression; en sorte que, résolu à rééditer un ouvrage ancien, dom Guéranger ne pouvait mieux choisir. Néanmoins, c'était une solution provisoire.

En 1855, Auguste Nicolas, célèbre déjà par ses *Études philosophiques sur le christianisme*, leur donna une suite en de nouvelles études sur la sainte Vierge[1]. Il considère successivement sa place dans le plan divin de la création, de la grâce et de la rédemption; l'humilité de sa personne et la grandeur de son rôle durant sa vie mortelle et dans les scènes de l'Évangile; enfin, la nature de son culte et l'influence exercée par elle sur la vie de l'Église. Il y a bien un peu de diffusion dans les développements, et aussi, çà et là, quelques imperfections, comme les théologiens de profession en remarquent à peu près chez tout théologien laïque, expressions inexactes ou emprunts à des systèmes peu suivis : ces quatre volumes n'en sont pas moins, par l'ampleur des exposés, l'abondance des aperçus et l'élévation de la pensée, un monument durable de la science et de la piété contemporaines.

Le R. P. Petitalot, aujourd'hui supérieur général de la Société de Marie, était encore prêtre séculier, quand il donna la première édition de *la Vierge Mère d'après la théologie*[2]. C'est l'un des traités les plus sûrs comme doctrine, les plus pieux et les plus complets que l'on puisse conseiller.

1. Les quatre volumes d'A. Nicolas, publiés à Paris de 1855 à 1860, portent pour titre général : *la Vierge Marie et le plan divin; nouvelles études philosophiques sur le christianisme*, et, pour titres particuliers, le t. I : *la Vierge Marie dans le plan divin*; le t. II : *la Vierge Marie d'après l'Évangile;* les t. III et IV : *la Vierge Marie vivant dans l'Église.*

2. 2 vol. Paris, 1868 et 1869. En 1866, le même auteur avait publié en latin une première ébauche de son ouvrage, sous le titre de : *Coronula Mariana.* — Autres ouvrages traitant complètement des grandeurs et du culte de la sainte Vierge : le P. H. Pradié, S. J., *la Vierge Marie.* 2 vol. Tours, 1900 (t. I, *la Vierge Marie, Mère de Dieu et chef-d'œuvre de Dieu*; t. II, *la Vierge Marie, corédemptrice du genre humain; culte, mystères et fêtes*); F. T. D., *Marie enseignée à la jeunesse.* 2e édit. Lyon, 1899.

Enfin, voici paraître, précisément avec ce mois de mai 1900, un nouvel ouvrage répondant, semble-t-il, aux désirs depuis si longtemps éprouvés, et exprimés par l'abbé de Solesmes en 1849. Le P. J.-B. Terrien, rangé par ses précédents ouvrages parmi les maîtres de la théologie en langue française, prend, sans contestation possible, le premier rang entre les théologiens français de la Vierge. Il nous donne, en ce moment même, deux volumes sur la *Mère de Dieu*; il en promet, pour un très prochain avenir, deux autres sur la *Mère des hommes* [1].

Expliquer en quoi consistent tous les privilèges de la sainte Vierge depuis sa Conception Immaculée jusqu'à sa virginale maternité et jusqu'à son Assomption; montrer en elle les dons de la nature, ceux de la grâce, les relations toutes spéciales avec chacune des Personnes divines; développer largement et solidement les articles de la foi catholique imposés à tous les fidèles, et ne pas craindre d'entrer dans les questions plus difficiles, sur lesquelles discute l'École, comme la fin de l'Incarnation, son mode, ou celui de l'accroissement de la grâce; s'appuyer sans cesse sur des citations des meilleurs théologiens et des Pères, et, point nécessaire mais trop rarement observé, sur des citations vérifiées par l'auteur : voilà quelques-uns de ses mérites.

Mais le principal est dans la force logique du plan, indiquée par le titre même : *la Mère de Dieu et la Mère des hommes*. Toutes ces grâces, analysées une par une, ont concouru à préparer, à faire, à glorifier une Mère de Dieu. Et, puisque le Dieu, né d'elle, s'est incarné pour sauver les hommes, et les a sauvés en se faisant moralement un avec eux, on n'a pas l'idée complète de la maternité de Marie, si on ne la considère aussi par rapport aux hommes : la Mère du Christ se trouve nécessairement mère de ceux qui forment un seul corps mystique avec le Christ. « Le Christ tout entier, répétait saint Augustin, c'est le chef avec les membres : la tête, qui est le Seigneur Jésus, avec son corps mystique, qui est l'Église. »

Mère de Dieu et mère des hommes; mère des hommes, en tant que mère du Dieu incarné : l'unité de cette belle étude

1. *La Mère de Dieu et la mère des hommes, d'après les Pères et la théologie;* première partie, *la Mère de Dieu*. 2 vol. in-8. Paris, Lethielleux, 1900.

théologique exprime l'unité même des desseins de Dieu sur Marie. Et ainsi le siècle finissant contemple toujours ce même groupe indivisible, affirmé dans le plus ancien symbole, représenté sur les murs des Catacombes comme dans nos églises, et compris par nous, bien plus complètement sans doute, mais non autrement que par les premières générations chrétiennes : « Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, né de la Vierge Marie. »

René-Marie DE LA BROISE, S. J.

(*A suivre.*)

LES

PROJETS DE LOI SUR LES ASSOCIATIONS

(Deuxième article[1])

II. — L'ÉCOLE AUTORITAIRE

Nous avons essayé de montrer comment les récents projets de loi d'association, élaborés sous l'empire d'une préoccupation unique, celle de ruiner les congrégations religieuses, portaient, indirectement et par voie de conséquence, les plus graves préjudices à toutes les catégories de groupements; ne laissaient à aucun d'entre eux la liberté et la sécurité auxquelles ils ont droit.

Sans doute, le plus souvent, et la remarque en a déjà été faite, on se gardera d'appliquer les dispositions haineuses de la loi aux sociétés qui jouissent de la faveur ou qui exercent la direction occulte du gouvernement. Il en sera de ces mesures comme des taxes fiscales, impôt sur les bénéfices, droit d'accroissement, qui, tout universelles qu'elles soient, à en lire l'énoncé, dans la réalité, frappent les uns, épargnent les autres. Lettre morte à l'égard de toutes les associations autres que les associations catholiques, les textes nouveaux feront sentir à celles-ci sans aucun ménagement leur sévérité; d'une portée générale, en théorie et dans leur rédaction, ils constitueront dans la pratique un régime d'exception.

Mais laissons de côté la question d'usage et d'application; prenons, selon leur teneur, les lois proposées: dommageables pour la liberté d'association en général, elles le sont bien davantage encore, il ne pouvait en être autrement, pour la liberté des congrégations en particulier. Examinons donc les atteintes portées exclusivement aux instituts religieux. Nous dirons :

I. Les différents systèmes de répression imaginés contre les congrégations.

1. Voir *Études*, 20 avril.

II. Les motifs invoqués pour justifier ces attaques.
III. Le but dernier que l'on a en vue.

I

Différents systèmes de répression imaginés contre les congrégations.

D'une façon générale, on peut classer en trois catégories toutes les propositions qui ont jugé nécessaire la création d'un régime spécial d'hostilité contre les congrégations.

La première, qui admet l'existence des congrégations sans aucune autorisation, mais qui s'applique ensuite à multiplier autour d'elles les obstacles, les entraves, les prohibitions.

La seconde, qui subordonne l'existence et le fonctionnement des congrégations à la permission, à l'autorisation gouvernementale.

La troisième, qui les supprime purement et simplement.

Dans la première catégorie se rangent les projets Fallières-Constant, Goblet, Gras.

Nous n'entrerons pas dans le détail des mesures vexatoires et même, finalement, destructives, que ces projets édictent contre les congrégations, qu'ils ont laissées se former sans les astreindre à demander à l'État licence de naître.

Nous avons précédemment ramené à quatre chefs les dommages que les lois nouvelles causent en général à la liberté d'association — formalités décourageantes et inquiétantes qu'elles imposent — refus de la sanction légale, qui laisse sans force le pacte d'association — limitations arbitraires de la propriété collective — pouvoir excessif de dissoudre donné à l'État. Faire de ces dispositions légales autant d'armes dirigées spécialement contre les congrégations, s'ingénier à les rendre plus meurtrières quand elles servent à cet usage, était une tactique d'invention facile et qu'on n'a pas manqué d'employer. C'est ainsi que les projets Goblet, après avoir affranchi les associations de la nécessité de l'autorisation préalable, et même de la déclaration, continuent d'assujettir à cette seconde formalité les congrégations religieuses ; aux-

quelles, en plus, ils interdisent, du moins d'après la première rédaction, de recevoir des étrangers. C'est ainsi que les projets Goblet (deuxième rédaction), Gras, Fallières-Constant, ont soin de stipuler que le congréganiste pourra en tout temps exiger la restitution de ses apports, provoquer le partage de l'actif social ; et cela, ajoute le projet Fallières-Constant, sans avoir à contribuer proportionnellement au passif, sans avoir rien à rembourser à la congrégation pour les dépenses dont il aura été l'occasion, pour les dommages dont il aura été la cause. C'est ainsi encore que les mêmes projets donnent au gouvernement le pouvoir de dissoudre les congrégations par simple décret rendu en conseil des ministres.

Ce dernier point est important et veut qu'on s'y arrête un instant. « Nous repoussons la dissolution prononcée par décret, disait, en 1883, M. Jules Simon, dans l'exposé des motifs de son projet de loi; nous n'admettons que la dissolution prononcée par les tribunaux, dans les cas que nous avons prévus et indiqués. Ayant complètement détruit l'autorisation préalable, nous n'aurions pas cru avoir affranchi suffisamment le droit d'association, si nous avions armé le pouvoir politique ou administratif du droit redoutable de dissolution. Quelque précaution que nous eussions prise, nous n'aurions soustrait au pouvoir arbitraire la naissance de l'association que pour y soumettre son existence... » Rien de plus vrai; l'association est en droit de réclamer, comme *minimum* de garantie d'existence, que sa dissolution ne soit prononcée, au cas de faute grave dûment établie, que par l'autorité judiciaire, et nullement par l'autorité administrative. Celle-ci mêlée à la vie militante, engagée dans les ardeurs et les combats de la politique, est naturellement portée à tenir pour coupables les actes de ceux qu'elle considère comme lui étant hostiles; le pouvoir judiciaire planant, par devoir, dans une région plus calme et plus sereine, est mieux fait pour voir exactement les choses; il s'inspirera, s'il est fidèle à son mandat, des seuls principes du droit, sans se laisser influencer par des excitations qu'il ne connaîtra pas et des ardeurs qui lui seront étrangères. — Transférer

des tribunaux à l'administration, comme le font nos projets de loi, le droit de dissoudre les congrégations, c'est livrer celles-ci, pieds et poings liés, aux mains de l'ennemi.

La congrégation n'a pas seulement à souffrir du perfectionnement, de l'*outrance*, si l'on peut ainsi dire, des mesures restrictives qui pèsent, en vertu des lois nouvelles, sur le commun des associations. Plusieurs des récents projets ont inventé exprès pour elle une condition d'existence particulièrement vexatoire et humiliante : la surveillance administrative.

« Les établissements qui abritent les religieux, les religieuses, pourront être visités, y est-il dit, par les autorités administratives ou judiciaires spécialement désignées à cet effet. Ces autorités auront qualité notamment pour faire toutes constatations, provoquer et recevoir toutes déclarations intéressant la sécurité et la liberté des personnes et le respect des lois. »

De pareilles dispositions ne sont-elles pas un outrage gratuit adressé aux plus saintes, aux plus bienfaisantes, et en même temps aux plus spontanées des associations ? Voilà donc les monastères et les couvents assimilés aux maisons que l'on ne nomme pas. On affecte de croire qu'ils sont le théâtre de drames mystérieux, que de pauvres victimes y sont retenues de force, opprimées, maltraitées. On accrédite ainsi des fables grossières, inventées à plaisir par des romanciers sans talent ni conscience. Les auteurs de la proposition savent bien que ces soupçons sont odieux et ridicules; que les inspecteurs ne trouveront dans les couvents ni cachots, ni oubliettes, ni instruments de torture; que les religieux, à la suite d'un long noviciat, y sont entrés librement et y restent de leur plein gré; que la porte de sortie reste toujours large ouverte et que les congrégations n'ont pas de plus grand intérêt que de se débarrasser des vocations douteuses. N'importe; on veut avoir l'air de suspecter de crime des gens dont on ne redoute que la vertu; on trouve son plaisir à les vexer en attendant qu'on les disperse. Nous ne parlons pas de la violation des lois de l'Église; c'est au Pape et aux évêques seuls qu'il appartient d'inspecter et de faire inspecter les cou-

vents, mais que dire des graves atteintes portées au principe de l'inviolabilité du domicile ? A toute heure et aussi souvent qu'il plaira au préfet, au maire, au procureur, eux ou leurs délégués spéciaux pourraient entrer chez les religieux, chez les *religieuses*. Les voit-on inspecter la cellule de la Carmélite, le dortoir des Petites Sœurs des pauvres, l'infirmerie, la cave, le grenier; exiger un tête-à-tête avec chaque membre de la congrégation ? Le ridicule ici le dispute à l'odieux.

Si injurieuse qu'elle soit, la surveillance administrative, telle que nous venons de la décrire, ne va point, par elle-même, jusqu'à tuer la congrégation. Il en est autrement de plusieurs des mesures que nous avons indiquées. La faculté donnée au congréganiste de se retirer quand bon lui semble, en reprenant la totalité de ses apports, les avantages matériels qui lui sont offerts en récompense de son apostasie, constituent déjà sans aucun doute, du moins dans la pensée de nos législateurs, une cause efficace de destruction. Ils ont compté ici sans la fidélité des religieux. Mais ce que la fidélité des religieux ne saurait empêcher, c'est la ruine venant par voie de dissolution officielle. Ce pouvoir de dissoudre par simple arrêt administratif, n'est-ce pas le droit de vie et de mort, sur les congrégations, dévolu à l'État ? La faculté d'autoriser ou d'interdire, au moment de la formation, qui caractérise la seconde catégorie de nos projets de loi, ne sera qu'un degré de plus dans les rigueurs de ce régime tyrannique.

La seconde catégorie comprend les propositions Marcel Barthe et Georges Graux, les projets du ministère Floquet, du ministère Dupuy, du ministère Waldeck-Rousseau [1].

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de le dire : la condition essentielle de la liberté pour l'association, c'est la dispense de toute espèce d'autorisation préalable, judiciaire

1. Nous rangeons dans la seconde catégorie les projets qui soumettent à l'autorisation gouvernementale les associations « dont les membres vivent en commun » ; les associations « qui se rattachent à des groupements étrangers », « qui ont leurs chefs à l'étranger ». Ces périphrases désignent en effet, avant tout, sinon exclusivement, les congrégations.

ou administrative. L'association n'est libre que si elle peut se fonder d'elle-même, par le seul accord de ses membres. L'obliger à passer, pour se former, sous les *fourches caudines* de l'administration, c'est en faire le jouet du bon plaisir gouvernemental. L'homme trouve en lui-même le droit de s'associer à ses semblables. L'État, ici, n'a pas à intervenir pour permettre, moins encore pour défendre. Il n'a aucune autorisation à donner ou à refuser, pas plus que quand les citoyens se proposent de vivre isolés, de se marier ou de rester célibataires. Comme dans toutes les autres manifestations de la liberté individuelle, son rôle ne commence qu'au moment où l'exercice de la faculté de s'unir devient nuisible à autrui, ou inquiétante pour l'ordre public.

Le législateur entame donc le domaine intangible des droits inhérents à la personne humaine, quand il établit que les citoyens ne pourront pas s'associer pour mener ensemble la vie religieuse, à moins d'avoir au préalable obtenu à cet effet l'assentiment de l'État; quand il édicte que la corporation religieuse ne pourra se fonder que moyennant l'autorisation : autorisation qui ne saurait être tacite, ni résulter uniquement de la tolérance, si longue que soit celle-ci; qui dépasse même les attributions du pouvoir exécutif, et appartient à la compétence exclusive du pouvoir législatif.

Quel sera le résultat d'un pareil assujettissement? M. Émile Ollivier, partisan en théorie de l'autorisation gouvernementale, propose de se montrer très large dans l'application; il demande « qu'on accorde législativement, à des conditions déterminées, l'autorisation d'exister et de former même des personnes civiles à tous les instituts consacrés par le temps, bénédictins, franciscains, dominicains, jésuites, oratoriens, chartreux, trappistes, etc., et à tous ceux dont la récente existence est justifiée par les services rendus ». C'est très bien, le chrétien, en lui, a corrigé le légiste; mais où serait le contrepoids aux idées autoritaires dans l'esprit de nos députés et sénateurs? Étant données les passions sectaires qui les animent, est-il permis d'espérer qu'elles soient jamais bien nombreuses les congrégations assez heureuses pour subir victorieusement l'épreuve de la discussion au Palais-Bourbon et au Luxembourg?

Combien se tireront d'affaire? Peut-être quelques congrégations vouées aux œuvres de charité, Petites Sœurs des pauvres, Sœurs gardes-malades, dont l'Assistance publique ne peut suppléer les services. Toutes les autres seront impitoyablement proscrites : les ordres contemplatifs, comme inutiles; les ordres enseignants, comme faisant à l'État une concurrence déloyale; les ordres qui s'appliquent au ministère de la prédication, comme empiétant sur les fonctions du clergé séculier, du clergé concordataire, etc.

Celles qui échapperont à l'ostracisme seront-elles du moins assurées de l'avenir? Nullement; assujetties aux dispositions malveillantes dont nous parlions tout à l'heure, à propos de la première catégorie, elles sentiront, en particulier, constamment peser sur leur tête la menace de la dissolution administrative.

De plus, il faut placer ici, à côté de l'autorisation de naître, l'autorisation de vivre, de fonctionner, de posséder. En saine logique, le fait d'exister implique le droit de se procurer ce qui est nécessaire à la conservation et au déploiement de l'activité. Permettre à une association de se former en lui refusant le droit de posséder, c'est la faire naître pour l'empêcher de vivre, c'est la reconnaître pour lui enlever les moyens d'atteindre sa fin. Nos législateurs ne reculent pas devant cette inconséquence, quand il s'agit des congrégations; du moins, ils ne veulent pas que, pour elles, du droit de se fonder découle naturellement le droit de posséder. Il faut, pour cela, que l'État, par une nouvelle autorisation, les relève de l'incapacité radicale dont on les suppose frappées. Ce n'est pas tout : rendues aptes à posséder, par grâce et concession de l'État, elles seront étroitement limitées dans l'usage de ce privilège, elles ne pourront acquérir que le strict nécessaire; ce *minimum* toléré, elles le réaliseront seulement par les moyens que le pouvoir aura consentis; les autres leur seront interdits : interdit, par exemple, de recevoir des libéralités. Enfin, le chétif patrimoine si laborieusement formé sera à la merci de la première demande de liquidation et de partage.

Bref, les deux tiers, les trois quarts des congrégations

tuées dans leur germe; celles qui sont parvenues à prendre racine réduites à languir, faute de subsistance, et constamment menacées de disparaître, de se dissoudre les unes après les autres : voilà ce qui résulte des projets de loi que nous avons rangés dans la seconde catégorie.

Or, pour quelques-uns, il y a encore en tout cela trop de ménagements et de lenteurs; d'après eux, la question des associations religieuses veut une solution plus absolue et plus expéditive; elle ne peut être terminée que par des hécatombes et des mesures d'extermination; en un mot, ils demandent la suppression en masse des congrégations. C'est la troisième catégorie de nos projets de loi. Elle comprend les propositions de M. Marmonnier, qui ne tolérait que les congrégations de femmes; de MM. Tolain[1], Cantagrel, Gâtineau, René Laffon, qui les supprimaient toutes, sans aucune exception; de M. Jules Roche, qui, en les supprimant et en sécularisant leurs biens, prétendait inaugurer en même temps la séparation de l'Église et de l'État. Il faut y adjoindre le premier projet de M. Waldeck-Rousseau, celui qu'il déposa le 11 juillet 1882 sur le bureau de la Chambre, comme ministre de l'Intérieur du cabinet Gambetta, et qu'il n'eut pas le temps de faire aboutir. Ce projet, contrairement à ceux de 1883 et de 1899, dus au même auteur et partant des mêmes principes, concluait purement et simplement à l'abolition des congrégations, sans réserver au gouvernement ou à la loi la faculté de les autoriser.

Que dire en présence de pareilles propositions, qui s'intitulant elles-mêmes lois de réparation et de liberté, consacrent les plus monstrueux attentats au préjudice des libertés les plus sacrées? Une seule réflexion se présente; c'est que, lorsque le pouvoir est résolu à faire œuvre de violence, sans invoquer d'autre raison que la raison du plus fort, il n'y a guère qu'à laisser passer la force en attendant le réveil de la justice. Une loi qui se placerait ainsi en dehors de tout droit n'arriverait jamais à commander le respect. Elle aurait été

1. De MM. Tolain, Naquet, Brisson, etc., en admettant l'interprétation que M. Trouillot a faite de leur proposition de 1871, interprétation manifestement contraire aux déclarations qui accompagnaient le dépôt du projet.

jugée, du jour de sa promulgation, au grand tribunal de l'opinion publique, et condamnée par toutes les consciences droites, parce qu'elle aurait été convaincue immédiatement et sur son propre témoignage d'oppression et de tyrannie.

Il est à croire que ces propositions brutales ne passeront pas ; mais peut-être auront-elles pour effet d'augmenter les chances de projets de loi moins draconiens, ceux par exemple de la catégorie intermédiaire, que l'on aura l'habileté de présenter comme un moyen terme, une transaction entre l'excès de la tolérance et l'excès de la sévérité, et qui n'en seront pas moins la mainmise de l'État sur les congrégations.

II

Et ici se pose la question : De quel droit prétend-on imposer aux congrégations un régime d'exception et de servitude ? Quelles sont les raisons que l'on en allègue ?

Les raisons invoquées peuvent se ramener à quatre chefs ; elles sont d'ordre historique, d'ordre social ou moral, d'ordre politique, d'ordre économique.

Il y a des raisons d'ordre historique. « Durant toute l'ancienne monarchie, disent nos adversaires, il fut de principe incontesté qu'aucun ordre religieux ne se créait, qu'aucun couvent d'un ordre autorisé ne s'édifiait qu'en vertu d'une ordonnance royale enregistrée au Parlement ; par conséquent, sans mettre en mouvement, non pas seulement le pouvoir exécutif, mais le pouvoir législatif du souverain. C'est là, ajoutent-ils, une règle qui appartient au droit public des nations et qui fut promulguée dès la naissance des États chrétiens ; on ne saurait appeler lois de haine et d'impiété des lois que Justinien a faites, que Charlemagne a reprises, que saint Louis a approuvées, que Louis XIV a confirmées... », etc.

Telle est l'objection ; que répondre ? Tout d'abord, les précédents historiques sur lesquels on s'appuie ont-ils vraiment toute l'ampleur et toute la certitude qu'on leur prête ? Ne parlons que de la France ; la nécessité de l'autorisation royale pour la fondation des monastères apparaît-elle dès les

premiers temps de la monarchie? Des auteurs d'une compétence incontestable, M. Glasson, par exemple, dans son *Histoire du Droit et des Institutions* (Voir p. 213 et suiv.), enseignent au contraire qu'il y eut de longues périodes de notre histoire où les associations religieuses furent complètement libres. Jusqu'au seizième siècle, d'après l'éminent doyen de la Faculté de droit de Paris, le droit de fonder des associations de cette nature, sous la juridiction des évêques, est absolu; le pouvoir civil n'intervient ni pour créer ces fondations, ni pour régler leur capacité d'acquérir ou d'aliéner. Pendant toute cette époque, les associations religieuses ont la faculté, sans aucune autorisation séculière, de se former, puis d'acquérir des biens comme bon leur semble, sans aucune limite, non seulement à titre onéreux, mais aussi à titre gratuit, soit entre vifs, soit à cause de mort.

Voilà qui diminue singulièrement l'importance de la tradition que l'on nous oppose, et irait jusqu'à en faire un argument en notre faveur. Admettons qu'à partir du seizième siècle, d'autres idées se soient fait jour; que, dès le dix-septième, aucune congrégation n'ait pu se fonder sans l'autorisation du roi ni vivre en dehors de la tutelle du roi; encore faut-il, pour ne pas se méprendre sur la signification de ce fait, remonter à la raison d'être de cette extension du pouvoir royal.

Quel était alors le rôle du pouvoir royal vis-à-vis de l'Église et des associations religieuses? Le roi très chrétien, fils aîné de l'Église, en était chez lui le protecteur; défenseur, exécuteur des saints canons, et, comme on disait alors, évêque du dehors, tenant en main le glaive, il ne pouvait pas admettre sans, contracter l'obligation de maintenir; mais, par contre, avant d'admettre, il se réservait la faculté de reviser; pour défendre, il devait approuver; pour protéger, il devait recevoir; d'où la nécessité, ou si l'on aime mieux, l'opportunité de la vérification préalable. L'autorité civile qui admettait un institut religieux et en reconnaissait les vœux solennels avait pour devoir de les faire respecter, de ramener sous l'obéissance de la communauté celui qui en était sorti. C'est de là, c'est de ce devoir de la souveraineté à

cette époque, que découlait le droit préalable d'acceptation et d'approbation.

Le roi défendait-il à telle congrégation de s'établir ici ou là, il en provoquait ou facilitait ailleurs les fondations. Mettait-il obstacle à l'augmentation du patrimoine de celles-ci, il dotait largement et enrichissait celles-là. Si les associations religieuses étaient traitées par lui comme des *mineures*, il s'en montrait vraiment le tuteur et le patron, non le destructeur. Plusieurs même des mesures prises en apparence contre les institutions monastiques, comme l'interdiction d'aliéner leurs biens, n'avaient d'autre but que d'en assurer la perpétuité.

Ce système d'entraves mélangé de protection a-t-il été plus funeste qu'utile aux ordres religieux? Le pouvoir royal, poursuivant son plan général d'absorption de toutes les forces vives de la France, n'a-t-il pas fini par peser lourdement sur les associations religieuses elles-mêmes? Ce n'est pas le lieu d'examiner cette question. Mais ce serait fausser l'histoire que de ne relever, dans cette période, que les atteintes portées à la liberté des congrégations, sans tenir compte de l'appui réel qu'elles trouvèrent longtemps auprès du souverain, sans tenir compte surtout des principes qui réglaient alors la situation respective de l'Église et de l'État.

Aujourd'hui, tout est changé en France; la religion est, suivant l'expression de Montalembert, « reléguée dans un coin de la société », l'Église n'a plus de privilèges; elle a droit du moins à la liberté commune; et les associations religieuses, que l'État ne protège plus, réclament à juste titre la même indépendance que les autres associations : de telle sorte que cette partie de notre histoire juridique, cette prétendue tradition nationale de l'asservissement des associations religieuses, ne peut être invoquée par des esprits de bonne foi, en présence des changements si grands survenus dans les rapports entre les deux pouvoirs. Ce serait commettre un contresens historique, que de chercher dans l'usage légitime ou les abus de la tutelle royale une justification des lois de proscription dont les congrégations sont menacées.

III

Nos adversaires insistent : Non, disent-ils, l'explication que l'on essaye n'est pas juste; la règle qui assujettit les ordres religieux au contrôle de l'État n'est pas un corollaire de l'ancien régime; les raisons qui la justifient sont de tous les temps. Il y a d'abord une raison d'ordre moral ou social. « C'est, en effet, le vice de la profession religieuse, telle qu'elle se pratique dans l'Église catholique, qu'elle ne donne pas naissance à des associations dont le résultat soit de développer l'individu, mais, au contraire, de le diminuer, de le supprimer; il n'en profite pas, il s'y absorbe. Ce renoncement est assez hautement proclamé par la constitution de la plupart des ordres monastiques, pour qu'une société vigilante, soucieuse de sa conservation, ne se désintéresse pas de leur formation et de leur développement. » Ainsi s'exprime M. Waldeck-Rousseau.

Vous avez bien lu : le vice de la congrégation religieuse, c'est qu'elle n'est pas faite pour développer l'individu, mais pour le diminuer, pour le supprimer. Cette niaiserie, dédaigneusement bannie depuis longtemps de toute discussion sérieuse, est remise en circulation par nos législateurs modernes, par un ministre de la République, président du Conseil, avec garantie du gouvernement. Nous savons désormais qu'il existe deux catégories d'individus, les diminués et les développés. Tous les religieux, bénédictins, dominicains, jésuites et autres; tous, savants, écrivains, philosophes, orateurs, sont compris dans la première. Au contraire, tous nos politiciens laïcisants, n'étant liés, on le sait de reste, par aucun vœu de pauvreté ou de chasteté, sont de plein droit dans la seconde. Rien n'a fait obstacle au développement du président de la République et du ministre de l'Intérieur; mais Ravignan et Lacordaire, pour ne parler que des morts, n'ont été en leur temps que des individualités amoindries.

Voilà dévoilé et jugé par un contraste saisissant le vice de la congrégation.

« On croit rêver, disait M. Lucien Brun en 1898, au Congrès

des jurisconsultes catholiques d'Angers, quand on se trouve en face de ces assertions monstrueuses. Que des idées comme celles dont vous avez entendu la formule officielle puissent être accueillies par un homme de haute intelligence; qu'il prenne la responsabilité de les produire, d'en faire la base d'un projet de loi; qu'un gouvernement ose, sans crainte de s'écrouler sous le poids du ridicule ou d'un soulèvement de l'opinion publique, proposer de telles résolutions au Parlement d'un pays civilisé, c'est, je le dis avec conviction, un des signes les plus inquiétants de la débâcle intellectuelle qui, seule, explique les impertinentes audaces des persécuteurs et l'invraisemblable patience des opprimés. »

Non, le religieux n'est pas un diminué ou un amoindri; il n'est pas un esclave abêti ou abruti par les obligations saintes qu'il a contractées. Esclaves, pourrait-on dire avec beaucoup plus de raison, ceux qui se laissent tourmenter par cette *faim cruelle* dont parle le poète, et qui se précipitent à la curée des places et des profits. Esclaves, ceux que l'administration d'un grand avoir condamne à des calculs incessants, souvent à de mortelles angoisses. Esclaves, ceux qu'envahit l'unique souci du bien-être, et dont l'âme matérialisée s'affaisse sous le poids d'une chair qui ne se refuse rien. De ces esclaves, le monde est plein. S'il s'en rencontre dans les couvents, ils n'y sont qu'au mépris de leur vocation et de leurs engagements. Pratiquement, la vie humiliée, pauvre, chaste, mortifiée du religieux, fait de lui le plus libre des hommes, puisqu'elle le débarrasse de tout ce qui pourrait l'empêcher de se dévouer à Dieu et à ses semblables.

Loin d'être pour la société une cause de dépression morale, le premier service qu'il lui rend, c'est de stimuler, s'il est fidèle, et d'encourager ceux qui l'entourent en leur montrant, par son exemple, comment on peut triompher des basses convoitises, mépriser les biens terrestres, pour lesquels se commettent tant d'iniquités, les plaisirs sensuels qui asservissent l'âme, ou l'esprit d'indépendance d'où procèdent tant d'égarements. Mais c'est lui, avant tous les autres, qui profite de la généreuse vitalité du corps dont il est le membre. Intimement mêlé à la vie de ses frères, uni à eux par la

réciprocité des fonctions et des services, son intelligence s'éclaire de leur science, sa volonté se fortifie de leur énergie, son obscurité s'illumine d'un reflet de leur gloire, sa faiblesse s'appuie sur leurs bras; et, sans rien perdre de son originalité propre et de son esprit d'initiative, il décuple, à leur contact, sa valeur individuelle.

Il a abdiqué, dit-on, une portion de ses droits; il a renoncé à l'exercice de son indépendance — c'est vrai; mais d'abord, il était libre, absolument libre de le faire, même au for extérieur. L'article 1142 du code civil, concernant la perpétuité des servitudes personnelles, que l'on invoque ici, n'a d'autre portée que de refuser aux engagements de cette nature tout effet légal, de les laisser dépourvus de toute sanction civile, en sorte qu'ils restent constamment résiliables et rachetables, sauf à persévérer tant que ceux qui les ont conclus demeurent dans les mêmes dispositions. Jadis, la société civile enregistrait, sanctionnait les vœux de religion; elle s'y refuse maintenant; elle a résolu de les ignorer, elle a résolu de ne plus s'en mêler — de ne plus s'en mêler pour les soutenir, mais pas davantage pour les proscrire. Y voir aujourd'hui, au lieu d'un mérite, une tare; au lieu d'un titre à la protection, une cause de déchéance; prendre le contre-pied de l'ancien régime; substituer à la vieille alliance des lois civiles et canoniques une ère d'opposition et d'antagonisme, remplacer un état d'union et de concorde par un état de rivalité et de persécution : ce serait aller directement contre les principes du droit public actuel[1]. Le religieux était libre au for extérieur, libre aussi, à plus forte raison, dans son for intérieur. Personne ne l'a contraint ni forcé. C'est par le plus grand acte de volonté qu'il s'est privé de vouloir selon son gré; si l'on remonte à la cause de son obéissance, il faut

1. N'est-il pas plaisant de voir nos modernes législateurs, marchant sur les brisées des anciens juristes, et devenus plus zélés en fait d'observance religieuse que les canonistes et les théologiens, argumenter du vœu de pauvreté, pour attaquer, jusque dans la personne des religieux, le droit de propriété, et demander, comme le fait M. Brisson, la nullité « de toute disposition entre vifs ou testamentaire stipulée au profit des membres des congrégations autorisées ou non autorisées » ? M. Brisson reconnaissant la validité du vœu de pauvreté et lui donnant une sanction civile : le spectacle est au moins singulier.

reconnaître que c'est à lui-même qu'il obéit; son vœu est un acte libre, qui pénètre de liberté tous ses actes de soumission; qu'il reconnaît et confirme chaque fois qu'il agit en vertu de son engagement. En maintes occasions, le sacrifice de ses vues personnelles ne dégage sa responsabilité que pour procurer à son âme une paix lumineuse et profonde, dans laquelle le sentiment du devoir devient plus sûr et plus délicat. Non, ce n'est point s'abêtir que de donner ainsi sa volonté, c'est discipliner une force qui, sous une direction intelligente, peut concourir à des entreprises immenses dont l'homme isolé est absolument incapable. Le caprice de l'individu disparaît; ses énergies appliquées à l'œuvre commune, sans rebellion ni distraction, loin de s'énerver, s'assouplissent et s'augmentent.

S'abêtir! autant vaudrait dire que les officiers et les soldats d'une armée ne sont que des brutes, parce qu'ils obéissent passivement au général en chef qui a dressé le plan d'une bataille et organisé la victoire. Étant donné que l'homme ne peut vivre en dehors de tout groupement et de toute hiérarchie, nous pouvons, sans orgueil, défier nos détracteurs de nous montrer une association où il y ait plus de raison dans la soumission, plus de droiture dans le commandement. Et enfin, s'il faut, comme dernière garantie, ajouter cette remarque, nous dirons que le religieux n'ignore pas qu'il y a une volonté supérieure à celle des hommes, et que, le cas échéant, ses engagements s'arrêteraient là où sa conscience pourrait être blessée par quelque ordre contraire à la loi de Dieu.

Au surplus, qu'on ne se méprenne pas sur l'origine de la profession religieuse et la place qu'elle occupe dans l'Église catholique. L'appel à la perfection, les conseils de pauvreté, de chasteté, et d'obéissance, sont tombés des lèvres mêmes du fondateur du christianisme. Jésus-Christ est le premier instituteur de l'état religieux. Il en a créé la substance; l'Église n'est intervenue que pour en approuver les formes accidentelles et en régler l'épanouissement successif à travers les âges. Né du développement normal et pratique de l'Évangile, l'état religieux en exprime la partie la plus élevée, la plus noble, la plus sainte; il en est la fleur, le fruit le plus exquis; il consomme, par la mise en œuvre des conseils, l'accomplis-

sement des préceptes ; il achève et couronne la société chrétienne. Dire que la profession religieuse et les associations dont elle est la base ont pour résultat de diminuer la moralité publique, c'est accuser de cette décadence le christianisme lui-même, c'est-à-dire la religion qui a civilisé le monde.

IV

Les ennemis de l'association congréganiste sont-ils bien convaincus quand ils l'accusent de diminuer, d'annihiler la personne humaine? Est-ce bien l'abdication des moines qu'ils redoutent? N'est-ce pas plutôt leur action qu'ils voudraient entraver à tout prix par des lois de restriction, de dissolution ou d'expulsion?

L'argument — d'ordre politique — que fournit ce nouveau point de vue, diamétralement opposé au précédent, nous paraît, sinon plus fondé, du moins plus sincère. On le formule de la manière suivante :

Oui, dit-on, si les personnes affiliées aux congrégations religieuses vivaient dans la société, sans souci des opérations qui s'y accomplissent, semblables à ces anachorètes de la légende nourris par les oiseaux du ciel, l'État n'aurait peut-être pas à s'en occuper; mais elles se mêlent à notre vie publique, elles y participent, y exercent une influence considérable : influence considérable, mais en même temps des plus funestes. — Complices ou artisans de machinations secrètes — agitateurs politiques qui se servent de la religion pour pousser leur cause — soldats fanatiques de la cour de Rome et de l'ultramontanisme — adversaires déclarés des idées modernes et, en conséquence, cause de scission parmi les enfants de la même patrie — État dans l'État — et, quand ils n'attaquent pas la société civile, s'exonérant des charges communes, absorbant les forces vives du pays sans rien lui rendre en échange — élément de trouble et de malaise jusque dans la société religieuse, sur laquelle ils font peser le joug de leur domination... : voilà ce que sont les religieux. Non, il n'est pas admissible qu'une société régulière les laisse échapper à la prévoyance législative, leur permette de se développer librement et sans frein.

Reprenons les termes de ce terrible réquisitoire. Sur quoi repose-t-il ? quel est le fondement des accusations qui s'y trouvent insérées ? Peut-être quelques incidents isolés, des faits dénaturés par la mauvaise foi, ou inventés de toutes pièces, — expliqués ou rejetés depuis longtemps par la saine critique. Que l'on relise, dans son ensemble et dans ses détails, la magnifique histoire des ordres religieux ; que l'on relise surtout les règles directrices de leur gouvernement et de leur fonctionnement : on verra vite qu'il n'est aucun des griefs ci-dessus articulés, auquel on ne puisse opposer un démenti victorieux.

Non, le religieux n'est point un instrument aveugle aux mains de conspirateurs masqués, qui n'auraient d'autre but que le renversement des pouvoirs légitimes et le bouleversement de la société. — Les instruments et les conspirateurs masqués, ne faudrait-il pas plutôt les aller chercher dans les sectes qui s'enveloppent de ténèbres, pour tramer dans l'ombre ces révolutions qui, depuis un siècle, en France et ailleurs, ont ébranlé tous les gouvernements sur leurs bases ? Les instituts religieux vivent à ciel ouvert ; point de voies tortueuses, ni d'affidés secrets ; leur but comme leurs moyens sont connus ; leurs constitutions, approuvées par Rome, sont au-dessus de la calomnie ; souvent défigurées par la haine et le mensonge, il a suffi de les vérifier dans leur texte authentique, pour faire justice des travestissements qui n'en étaient que la caricature.

Non, le religieux n'est pas un agitateur qui se lance dans la mêlée des partis et se fait le champion d'une idée politique. — « En fait et en droit, disait, il y a quelque temps, le chef d'une nombreuse et active congrégation, notre Société est et se déclare étrangère à tous les partis politiques, quels qu'ils soient. En tous les pays et sous toutes les formes de gouvernement, elle se renferme exclusivement dans l'exercice de son ministère, n'ayant en vue que sa fin, très supérieure aux intérêts humains. Toujours et partout, le religieux de notre Société accomplit loyalement les devoirs de bon citoyen et de sujet fidèle au pouvoir qui régit son pays. Toujours et partout, il dit par ses agissements et sa conduite :

Rendons à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Ce sont là les principes que notre institut n'a cessé de professer et dont il ne s'écartera pas. »

Qui s'exprimait ainsi ? Le préposé général de la Compagnie de Jésus, le T. R. P. Beckx, dans une circulaire qu'il adressait en 1878 aux Provinciaux de France, pour leur tracer la ligne de conduite qu'il y avait à tenir au milieu des oppositions et des rivalités des partis[1]. Et il n'est pas un ordre religieux qui suive d'autres maximes.

Non, le religieux n'est pas le soldat fanatique d'une puissance étrangère, ni l'apôtre fougueux de l'envahissement du spirituel sur le temporel.

Il fait profession de dévouement spécial au Souverain Pontife; mais là où il y a des catholiques, le Pape ne saurait être considéré comme un étranger. « Le Premier Consul a traité avec le Pape non comme avec un souverain étranger, disait Portalis à propos du concordat, mais avec le chef de l'Église universelle, dont les catholiques de France font partie. »

Dévoué au Pape, il en soutiendra les prérogatives, mais sans rêver ni poursuivre l'universelle domination de l'Église sur les choses de ce monde; mais, en respectant les droits qui appartiennent au pouvoir civil, dans les limites de sa juridiction et dans la sphère qui relève de son autorité, à savoir : le bonheur naturel des peuples et la protection de leurs intérêts temporels. Qu'ils se rassurent, les gouvernements ombrageux que tourmente le cauchemar des empiétements de l'Eglise par le moyen des milices religieuses. Ce n'est pas le religieux qu'ils rencontreront jamais, comme un

1. La circulaire débute ainsi :

« Le public et la presse s'occupent beaucoup et diversement des doctrines et de la ligne de conduite adoptées par la Compagnie de Jésus, relativement aux diverses formes du régime politique. En présence de cette polémique, je me crois obligé, par le devoir de mon ministère, de rappeler aux Pères Provinciaux les principes de la Compagnie sur cette matière. La Compagnie de Jésus étant un ordre religieux n'a d'autre doctrine et d'autre règle de conduite que celle de la sainte Église, ainsi que mon prédécesseur le R. P. Roothaan fut amené à le déclarer en 1847. La plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes, telle est notre véritable et unique fin à laquelle nous tendons par les œuvres apostoliques propres à l'Institut de saint Ignace. En fait et en droit... », etc.

obstacle, sur le chemin de leurs droits et de leur action légitime; et cela précisément parce que le religieux est docile au Pape, et que la distinction des deux puissances est un point de l'enseignement traditionnel de l'Église, confirmé par les déclarations réitérées du Saint-Siège. Qu'ils se rassurent, parce que, docile au Pape, le religieux a appris des Papes eux-mêmes comment il faut tenir compte de la différence des époques et, étant donné le mélange dans nos sociétés modernes des incroyants et des dissidents avec les fidèles, adoucir dans les faits, par de justes tempéraments, l'absolu des principes; à côté de la thèse, placer l'hypothèse; à côté de l'idéal, voir la réalité; à côté du précepte, déterminer la mesure de l'application; à côté du désirable, ne tenter que le possible. Sur tout cela, les encycliques du Pape qui régit si lumineusement l'Église ne laissent aucune équivoque. Qui, mieux que Léon XIII, après s'être élevé aux hauteurs de la vérité pure, a su redescendre sur le sol foulé par l'humanité, se plier à ses évolutions, et amener sur ce terrain pratique les catholiques et, en première ligne, les religieux?

Non, le religieux n'est pas l'ennemi systématique des idées modernes, ni une cause de division parmi les enfants de la même patrie. — L'histoire a dit tout ce que les moines, les ordres mendiants, les clercs réguliers, les congrégations de toute sorte ont fait pour le développement de la religion, des sciences, des arts, des institutions publiques, du bien matériel et moral des peuples; et comment, bien loin de nuire, elles ont puissamment aidé à la marche progressive des sociétés humaines. Aujourd'hui encore, prêt à accueillir et à seconder tous les honnêtes et utiles progrès du monde contemporain, est-ce la faute du religieux si, avant tout gardien, défenseur et propagateur de la vérité catholique, il se trouve en désaccord avec ceux qui, sous prétexte de progrès, la combattent et la proscrivent?

Rien n'est plus vrai : le tout, pour une nation, n'est pas de garder ou de reconquérir l'intégrité de son sol; le signe et la cause de cette solidité extérieure, c'est l'union intime des âmes. « Tant qu'un peuple n'est pas un par la pensée, ce n'est pas un peuple, mais un carrefour de marchands, un

ramas de corps et de convoitises. » Mais où trouver le principe de l'unité? Ce n'est ni dans la culture scientifique qui n'a par elle-même aucune vertu éducatrice, ni dans l'étude des lettres qui ne suffisent pas aux exigences de la pratique, ni dans l'enseignement neutre qui est un enseignement dissolvant, ni dans la philosophie rationaliste condamnée à être une philosophie divisée et divisante. La conclusion s'impose : pour accorder la liberté avec l'unité, pour animer et régler le mouvement moderne des idées, pour répondre aux aspirations agrandies de la conscience comme aux besoins accrus de la civilisation, l'éducation sera chrétienne ou ne sera pas.

Abolir les écoles congréganistes, parce qu'elles seraient un ferment de discorde dans le pays, c'est donc aller au rebours du bon sens et de la vérité; c'est supprimer le seul enseignement capable de gouverner les intelligences et de discipliner les volontés.

Non, les religieux ne constituent pas un État dans l'État. — Détiendraient-ils, par hasard, une portion, si minime qu'elle soit, de l'autorité publique? Sans doute, la congrégation religieuse, par sa supériorité d'organisation, par son étroite unité, sa vitalité puissante, constitue un organisme de valeur exceptionnelle. Mais du moment où elle se renferme dans la sphère de ses attributions, et se garde d'empiéter sur le domaine et les fonctions de l'État, quelle concurrence, quel danger celui-ci aurait-il à redouter de sa part? Si la congrégation religieuse a le don d'attirer les âmes, n'est-ce point parce qu'elle répond à leurs besoins intimes et profonds? Si elle est plus stable, plus vivace que tout autre groupement, n'offre-t-elle point par cela même un point d'appui, une réserve de force à nos pauvres sociétés modernes, dépourvues d'assiette fixe, qui ne savent plus où se prendre et ignorent où elles sont entraînées?

Non, le religieux n'est pas dans l'État un parasite qui s'exonère, sous prétexte de religion, des charges qui incombent à tout honnête citoyen. — Le premier et suprême mobile de sa vie, c'est la gloire de Dieu. C'est Dieu qu'il veut servir et avant tout; mais le dévouement à Dieu ne va pas sans le dévoue-

ment aux hommes; l'un commande, élève et fortifie l'autre; l'union des forces dans l'association rend possibles les grandes œuvres auxquelles l'individu isolé est impuissant. De là, les services publics rendus par les congrégations. Nous pouvons défier leurs détracteurs de citer un seul couvent où ne s'accomplisse quelque œuvre d'utilité sociale. Les ordres contemplatifs, dont le rôle est si méconnu, sont en réalité investis d'une des plus hautes fonctions de la société chrétienne; ils suppléent aux défaillances religieuses de l'humanité; ils sont appliqués, par vocation, à la première et à la plus importante des œuvres de miséricorde : prier pour tant de malheureux qui ne veulent, ne savent, ne peuvent pas prier. Les ordres actifs s'épuisent aux labeurs de l'apostolat et de l'enseignement, aux consolations et aux soins dévoués qu'ils prodiguent à toutes les misères. « Les corps monastiques, a écrit M. Taine, sont des organes précieux dans une nation... Par leur institution, de grands services publics, le culte, la recherche scientifique, l'enseignement supérieur ou primaire, l'assistance des pauvres, le soin des malades sont assurés, sans charge pour le budget. Non seulement ils offrent un débouché à des besoins profonds de conscience, d'imagination, d'activité et de discipline ; mais encore ils les endiguent et les dirigent dans un canal dont la structure est un chef-d'œuvre et dont les bienfaits sont infinis... De cette façon, avec le moins de dépenses et avec le plus d'effet possible, cent mille personnes, hommes et femmes, exécutent volontairement, gratuitement, les moins attrayantes et plus répugnantes des besognes sociales. » Autant et plus que qui que ce soit, le religieux est donc un honnête et utile citoyen. Toutes les charges publiques pour lesquelles son état le laisse disponible, il les supporte et, de plus, il remplit, à l'avantage de la société, des offices dans lesquels il serait bien difficile, tranchons le mot, impossible de le remplacer[1].

1. Une note, émanée récemment de l'Office central de la charité, donnait les renseignements suivants, qui justifient pleinement notre assertion. Qu'on prenne simplement Paris et le département de la Seine. La suppression des congrégations religieuses y entraînerait immédiatement la fermeture de crèches où sont soignés 2 800 enfants d'indigents, d'orphelinats et asiles de préservation où sont recueillis plus de 10 000 filles et plus de 5 000 garçons, d'hôpitaux pour enfants malades, incurables, etc., qui reçoivent 1 435 petits

Son activité rayonne au dehors. Dans le temps d'expansion coloniale où nous sommes, quels sont les meilleurs agents de l'influence française, sinon ces missionnaires que les congrégations envoient sur toutes les plages, et à qui nos députés eux-mêmes, dans la séance du 28 novembre 1899, étaient contraints de rendre hommage?

Non, enfin, le religieux n'est pas un élément de trouble et de malaise dans la société spirituelle. — Nous voudrions bien savoir par quels actes authentiques s'exprime la prétention qu'on lui impute de vouloir dominer dans l'Église. Nous n'en connaissons pas. Humblement respectueux de tous les pouvoirs ecclésiastiques, les religieux jouissent de certains privilèges que leur accorde le droit canon. C'est la légitime récompense de leur complet dévouement à Dieu et aux âmes; l'Église en a corrigé les abus quand ils se sont produits; elle en a laissé subsister juste ce qu'il fallait pour affirmer,

infirmes. Ajoutez des refuges qui hospitalisent 684 femmes et des maisons de retraite où sont admis 2 860 vieillards. Ajoutez 2 500 femmes assistées dans des maternités. Ajoutez les indigents secourus dans 113 maisons de charité et les malades soignés par des sœurs gardes-malades, appartenant à 58 maisons, dont un grand nombre exclusivement affectées au soin des pauvres.

Tout cela fait un total de plus de 23 000 personnes hospitalisées et un total difficile à établir, mais beaucoup plus considérable, de personnes secourues.

Voit-on l'Assistance publique, mise, du jour au lendemain, dans l'obligation de trouver, pour ces 23 000 personnes, de la place et des lits dans ses hôpitaux et hospices déjà encombrés? La voit-on dans la nécessité de prendre à sa charge toute cette population que les religieuses assistent ou soignent à domicile, alors qu'elle invoque sa pénurie pour s'excuser de laisser parfois mourir de faim ses clients actuels, qui sont d'ailleurs en nombre réduit?

La même enquête effectuée dans les départements ferait ressortir des chiffres bien plus significatifs. Les projets de loi contre les congrégations aboutiraient à écraser le budget des communes et des départements, comme celui de l'Etat, sous des charges accablantes. Sur certains points, il est permis de donner des chiffres précis. On sait, par exemple que, dans les seuls asiles des Petites Sœurs des pauvres, en province, 17 000 vieillards ou incurables sont logés, nourris, et reçoivent les soins les plus admirables. On sait que dans les orphelinats congréganistes, en province, il y a plus de 64 000 enfants abandonnés, indigents ou malades.

Ne nous occupons que de ces pauvres enfants dénués de tout; additionnons leur nombre pour Paris et la province; nous trouvons 83 000 enfants présentement entretenus, soit par les institutions congréganistes elles-

en tous lieux et en tous temps, l'universelle et immédiate juridiction du Saint-Siège, et pour assurer l'unité des ordres religieux en protégeant leur autonomie.

Personne n'ignore que le clergé séculier est trop peu nombreux pour suffire à toutes les charges qui lui incombent. Les exercices du culte public, l'administration des diocèses, des paroisses, des vicariats, absorbent le meilleur de son temps. Il faut à côté de lui des légions d'auxiliaires dégagés de tout ce qui pourrait contrarier l'activité extérieure que réclament les circonstances ; qui puissent se livrer, sans distraction ni partage, au ministère absorbant de la confession, de la prédication, aux œuvres nouvelles qu'inspire le zèle apostolique, comme aussi à l'étude et au développement de la science sacrée. Ces auxiliaires ce sont les religieux.

Cette rapide esquisse suffit pour montrer que, loin de nuire à l'État ou à l'Église, le religieux rend à l'un et à l'autre les plus éminents services ; et, par là, s'évanouit l'argument que ses adversaires prétendaient tirer contre lui de son action publique.

mêmes, soit par les bienfaiteurs qui les y ont placés. De ce chef, la dépense annuelle est d'environ trente millions ; elle retomberait à la charge de l'État, si ces institutions venaient à disparaître.

Loin de les proscrire, loin de les ruiner par des taxes extraordinaires, il faudrait, comme on le fait en plusieurs pays, les exonérer d'impôts. Il y a plusieurs années, dans un discours prononcé par M. le comte d'Haussonville, à une réunion de l'hôpital libre Saint-Joseph, l'éminent orateur énumérait les impôts payés par cet établissement ; il ne protestait pas ; il ne s'agissait alors que d'impôts de droit commun, mais il concluait en ces termes : « L'hôpital libre achète au prix de 6 000 francs le droit de soigner gratuitement 1 800 malades qui, sans lui, encombreraient les hôpitaux de l'Assistance publique. »

Il y aurait à faire les mêmes constatations en matière d'enseignement. Naguère encore le Conseil municipal de Paris retentissait de plaintes provoquées par l'insuffisance des locaux scolaires. De nombreux millions supplémentaires furent votés pour la création de nouvelles salles. Malgré tout, dans beaucoup de quartiers, on réclame encore.

Or, à Paris, les catholiques et les congrégations ont fondé, avec leurs seules ressources, et ils entretiennent sans un sou de subvention des écoles où 82 000 enfants sont admis. Que ferait-on de ces 82 000 enfants, que deviendraient-ils si les lois contre les congrégations religieuses étaient votées, puis appliquées ? (*Le Gaulois* du 2 avril.)

V

Il reste un quatrième argument, tiré de l'ordre économique et qui vise la richesse des congréganistes.

A supposer, disent nos contradicteurs, qu'on puisse laisser les associations religieuses se former librement; toujours est-il qu'on ne saurait leur permettre d'acquérir sans contrôle et sans fin, sous peine d'ouvrir la porte aux plus graves abus, et de léser, dans leurs intérêts, les particuliers aussi bien que l'État. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer soit l'origine, soit l'extension, soit la destination de cette fortune : son origine, c'est l'œuvre ténébreuse de la captation et de la fraude; son extension, c'est l'accaparement indéfini et la stérilisation des ressources publiques; sa destination, c'est l'inépuisable trésor de guerre contre les idées modernes.

Un mot d'abord sur ce dernier point; par ce côté, le nouveau chapitre d'accusation se relie au précédent, qui incriminait l'action extérieure des associations religieuses. Il n'y a pas au monde, suivant la juste remarque de Minghetti, un but qu'on puisse atteindre, fût-il le plus idéal, le plus abstrait, sans quelque moyen matériel; et, par ailleurs, la noblesse du but que l'on se propose, dans l'usage que l'on fait de ses biens, si elle ne constitue pas en soi le titre fondamental de la propriété, le fortifie singulièrement dans l'estime des hommes. Est-il vrai que la fortune congréganiste ne soit employée qu'à combattre les aspirations légitimes des peuples, et à contrarier leur marche vers un avenir meilleur ? Nous avons dit à quoi les religieux dépensent leur activité personnelle, les services surnaturels et religieux, les services d'enseignement et d'assistance, les services d'expansion au dehors et de vraie colonisation qu'ils rendent au pays; mais c'est à cela aussi qu'ils dépensent leur avoir : ici comme ailleurs, travail et capital s'unissent et se fécondent par leur union pour la réalisation du même but. Nous n'avons pas à insister; on veut faire l'évaluation des biens meubles et immeubles possédés par les congrégations; que l'on fasse aussi la statistique

des œuvres utiles que ces biens ont permis d'accomplir ; on verra à quoi ils servent.

Irréprochable dans son emploi, la fortune des congréganistes est-elle délictueuse dans son origine ? — Oubliant qu'on s'honore en honorant ses adversaires, M. Brisson, M. Pochon et autres, n'ont pas craint de rééditer cette calomnie démodée, que les congrégations n'ont acquis leurs biens qu'au prix d'habiletés inavouables, et qu'il est urgent de protéger les familles contre les captations pieuses. On ne réfute pas de telles allégations. Où sont-elles les familles que les intrigues sacerdotales ou religieuses ont ruinées ? Et au contraire, ne se comptent-elles point par centaines et par milliers les familles des naïfs, que les mensonges des financiers, aidés quelquefois de la connivence, achetée à beaux deniers comptants, des hommes politiques, ont trompées, exploitées et ruinées ?

En 1847, au moment où il travaillait à rétablir en France l'Ordre des Frères prêcheurs, le P. Lacordaire écrivait à Mme Swetchine : « Rien n'est plus légitime que de recevoir des dons pour des œuvres pieuses; cependant, si on les reçoit outre mesure, sans consulter l'état des familles et même sans nécessité ou utilité provenant de la situation des œuvres, il est aisé d'entendre que c'est l'abus d'une chose légitime en soi[1]. » Il n'est aucun ordre religieux dont les chefs ne s'inspirent de cette maxime. Il n'est aucun ordre religieux dont les recrues, en quittant le monde, n'abandonnent, s'ils le veulent, au profit de ceux dont ils se séparent, une portion ou même la totalité de leurs droits et de leur patrimoine.

La vérité est que la fortune congréganiste s'est formée et se développe par les apports volontaires d'associés qui se renouvellent sans cesse, et par les libres aumônes des catholiques heureux de participer aux œuvres qu'accomplissent les meilleurs d'entre eux. Elle se conserve par la vertu, la vie pauvre et le travail de ses propriétaires. « Cette richesse vous fait ombrage, disait en 1883, M. Chesnelong, s'adressant aux membres de la gauche; permettez-moi de vous dire qu'avec

1. Lettre du 17 mars 1847.

un peu plus de justice, vous reconnaîtriez qu'elle est digne de tous vos respects. Car savez-vous de quoi cette richesse est faite ? Elle est faite du libre sacrifice, de la libre générosité des familles chrétiennes, et aussi de la pauvreté personnelle des religieux qui ont contribué à la créer. »

L'origine comme l'emploi des biens congréganistes est au-dessus de tout soupçon. Que dire de leur extension indéfinie ? Y a-t-il là un danger pour la chose publique ? La réponse à cette question dépend des deux données suivantes : 1°) Évaluation du patrimoine des congréganistes ; 2°) montant des charges qu'il supporte. La fortune vraie, en effet, c'est la différence entre le *doit* et l'*avoir* ; c'est l'actif *brut*, déduction faite du passif. Pour l'apprécier, il faut tenir compte de ces deux éléments de solution.

Essayons d'abord de donner, d'une manière approchée — car ici la base des calculs est trop incertaine pour fournir autre chose que des approximations — le chiffre *brut* de la fortune des congrégations, englobées dans un seul tout et considérées dans leur ensemble. En 1880, M. Brisson, pour enlever le vote des lois fiscales dont il est l'inventeur, s'appliqua à dénoncer les accroissements rapides, formidables, des biens des congrégations. L'argument ne pouvait manquer de produire son effet ; quelle belle proie, grossie à dessein par l'imagination, offerte aux convoitises ! Armé des résultats de l'enquête, exécutée en conformité de l'article 12 de la loi du 29 décembre 1876, il apprit à la Chambre que la fortune immobilière des congrégations valait 714 millions. La fortune mobilière qui se groupait autour de ces vastes possessions, était invisible, impalpable ; mais elle devait être immense. M. Brisson concluait que c'est par *milliards* qu'il faut compter la fortune totale des congrégations.

Mais presque au même moment, la Commission du budget de 1881, beaucoup plus modérée, ramenait à 900 millions ces chiffres par trop fantastiques. D'après ses calculs, résumés à la tribune par M. Rouvier, la fortune immobilière des congrégrations aurait été de 600 millions. M. Brisson, pour arriver à 714 millions, s'était donné le tort de con-

fondre avec les biens réellement possédés les biens simplement occupés. Quant aux milliards des biens mobiliers, il fallait les réduire à 300 millions.

C'était beaucoup trop encore. En 1890, nouvelle estimation, donnée officiellement par l'administration de l'enregistrement. « Les résultats de l'expérience, disait l'administration, ont démontré l'exagération des évaluations précédentes, en particulier des 300 millions pour les biens meubles. » Elle s'arrêtait, pour les meubles et immeubles réunis, à 560 millions.

Et c'était trop encore. En 1895, dans les discussions qui eurent lieu au Sénat, c'est à peine si le chiffre de 500 millions a été soutenu par le gouvernement.

Admettons ce chiffre. Il peut paraître insuffisant à certains, quand ils considèrent la valeur de quelques grands immeubles, situés notamment à Paris, et calculent en outre le nombre des maisons réparties sur toute la France, dans lesquelles on rencontre des religieux et des religieuses. Une simple réflexion fait disparaître cette illusion : les membres des diverses congrégations sont installés et vaquent à leurs services dans un grand nombre d'établissements sur lesquels ils n'ont ni droit de propriété, ni même droit d'habitation; des hôpitaux, des fondations déclarées d'utilité publique, des sociétés organisées pour exploiter des écoles, font constamment appel à leur concours, leur fournissent en échange le logement et une faible rémunération : le fait de cette résidence peut induire le public en erreur, mais il est clair qu'il n'ajoute rien à la richesse des congrégations [1].

Donc tenons-nous-en, provisoirement, à ce chiffre de 500 millions pour la fortune totale des associations religieuses. Infiniment plus riches sont, par exemple, les dix-sept Compagnies d'assurances sur la vie, dont l'actif, au 31 décembre 1894, s'élevait à un milliard 700 millions. Plus riche est

1. Voir *Les lois fiscales sur les congrégations*, par M. Auguste Rivet, dans la *Revue des Institutions et du Droit*, XVe volume, p. 139. — M. Rivet en donne un exemple : « Dans l'agglomération lyonnaise, on trouve dix-huit maisons environ des Filles de la Charité : deux seulement de ces dix-huit maisons appartiennent à la Congrégation; les seize autres sont si peu sa propriété que, du jour au lendemain, elle pourrait y être remplacée, sans qu'aucune des religieuses pût exercer la moindre réclamation légale. »

à elle seule la Compagnie des *Assurances générales*, dont le patrimoine est évalué 572 millions. — Les seules actions de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée ont une valeur de 1 200 millions. On estime à 30 milliards l'actif total des sociétés anonymes [1].

Quelle est la proportion respective des biens mobiliers et des biens immobiliers, dans les 500 millions de fortune attribués à l'ensemble des congrégations ? Nous ne faisons nulle difficulté de reconnaître que l'avoir immobilier des congrégations est bien supérieur à leur actif mobilier. On a remarqué que certaines congrégations occupent parfois des couvents et des chapelles d'une réelle valeur; ce qui ne les empêche pas d'être en même temps dans la dernière misère. D'après les chiffres que M. A. Robert a donnés dans sa remarquable brochure *les Parias du fisc*, les immeubles des congrégations seraient à l'actif total dans le rapport de 83,25 à 100, et représenteraient par conséquent une valeur de 416 millions.

Faut-il en conclure au péril de la mainmorte religieuse, comme on ne cesse de le faire ? Quand il est question de mainmorte, il y a tout d'abord à défalquer les immeubles des congrégations non reconnues. Comme nous l'avons déjà dit, ceux-ci sont la propriété de plusieurs personnes associées, qui, pendant leur vie, vendent, échangent, aliènent librement ; qui, à leur mort, transmettent *ab intestat* et par testament ; ils n'ont aucun des caractères de la mainmorte ; pas plus d'une mainmorte *occulte*, selon l'expression de M. Brisson, que de la mainmorte officielle. Les immeubles des congrégations autorisées doivent seuls ici entrer en ligne de compte. On les estime à 380 millions.

Que sont, vis-à-vis des autres biens de mainmorte, ces trois cent quatre-vingts millions ? On compte, en France, plus de cinq millions d'hectares soumis à la mainmorte, lesquels

1. Voir art. Rivet, *loc. cit.* : « Faut-il rappeler, dit encore M. Rivet, qu'il y a dans le monde des fortunes particulières dépassant non pas celle d'une congrégation, c'est courant, mais celle de toutes les congrégations réunies ? A en croire une brochure anglaise sérieuse (*Millionnairs and how they became so. — Londres, Titbit offices*), la fortune de M. Jay Gould atteindrait 1 milliard 250 millions ; celle des Rothschild, 1 milliard ; celle des Vanderbilt, 680 millions », etc.

valent six milliards et demi de francs. La mainmorte congréganiste ne représente, en *contenance*, que un demi pour 100, et, en *valeur*, que 4 pour 100 de cet ensemble. Elle est sept fois moindre que la mainmorte des seules sociétés anonymes[1]. On se trompe étrangement quand on s'imagine que la mainmorte est exclusivement le fait des congrégations; elle est d'abord un fait communal et départemental, puis un fait commercial, puis un fait hospitalier et charitable (hôpitaux civils); elle est aussi un fait paroissial (biens des fabriques): la mainmorte congréganiste n'arrive dans cette liste qu'à l'avant-dernier rang et pour la faible proportion que nous avons dite[2].

Nous connaissons la valeur et la composition de la fortune congréganiste. A quelles dépenses doit-elle subvenir? C'est notre second élément d'appréciation.

Il y a tout d'abord l'entretien même des congréganistes. D'après le livre de M. Keller, *les Congrégations religieuses en France en 1880*, celles-ci seraient au nombre de 1 231, comprenant 30 000 religieux et 130 000 religieuses, soit en tout 160 000 congréganistes. Si on calcule la part qui reviendrait à chacun dans une distribution égale du patrimoine commun, on arrive au chiffre de 3 120 francs par personne[3]. Que chaque religieux, muni de son capital de 3 120 francs, le place en rente française, il en retirera un revenu annuel de 90 francs à peine, soit 25 centimes par jour.

1. Le principal de la contribution foncière, pour les seules sociétés anonymes, atteignait, en 1894, la somme de 2 889 987 francs, tandis que celui des congrégations s'élevait à 436 481 francs, près de sept fois moins (*Bulletin de statistique et de législation comparée du ministère des Finances, mai 1895*). Voir M. Terrat, *Quelques considérations sur les biens de mainmorte*.

2. Voir le tableau très suggestif, dressé par M. Robert, et qui peint aux yeux l'état de la mainmorte, en 1900, d'après la loi du 11 juillet 1899 et les documents officiels annexés au budget. L'obligeance de la direction de la « Bonne Presse » nous permet de joindre ce tableau à cet article.

3. Dans la réalité, ce chiffre serait dépassé notablement pour quelques communautés; mais, par contre, il descendrait considérablement pour d'autres; chez les Filles de la Charité, la répartition n'excéderait pas 2 300 francs.

C'est dire que sans travail et sans la charité aucun ne pourra vivre.

Les religieux n'ont pas seulement à s'entretenir. Il faut qu'avec les très modestes ressources dont ils disposent, ils instruisent deux millions d'enfants, soignent plus cent mille malades, élèvent soixante mille orphelins. Ajoutez à cela des maisons pour les aliénés, les aveugles, les sourds-muets ; des asiles pour la préservation et la réhabilitation, ouverts à plus de douze mille personnes. Cette fortune, qui paraît démesurée à M. Brisson et qui nous paraît trop petite, n'est-elle pas celle des pauvres et des malheureux bien plus que des religieux ?

N'offre-t-elle pas aussi un admirable spécimen des résultats que peut donner la propriété collective, librement fondée ? Un irrésistible courant d'idées entraîne de plus en plus les esprits vers une réorganisation de la société, où la propriété individuelle recule graduellement devant la propriété en commun. C'est une utopie de croire qu'une pareille transformation puisse être totale, et c'est un crime de vouloir l'opérer par la force brutale ou même par la force légale ; elle ne doit s'accomplir que par le libre jeu de conventions ; à ce prix seulement, elle évitera l'écueil socialiste ; les congrégations montrent la voie où il faudrait s'engager.

Sur la motion de M. Brisson, le gouvernement a décidé de nouvelles enquêtes sur les biens congréganistes. Seront-elles plus sincères qu'en 1880, et conduites de façon à n'appeler ni revision ni réduction de chiffres ? En regard du total *brut* de la fortune, mettra-t-on le total des charges, comme l'a demandé M. l'abbé Gayraud, député du Finistère ? Il y a lieu d'en douter. Mais quels que soient les résultats d'une investigation, dont il est permis de suspecter à l'avance l'impartialité, ce que l'on peut affirmer *a priori*, aujourd'hui comme il y a vingt ans, c'est que le patrimoine des congrégations, modique relativement et si on le compare, est, dans sa formation, le plus honnête, dans son usage, le plus utile qui se puisse imaginer.

Concluons. Aucun des motifs que l'on invoque, pour justifier les mesures annoncées contre les congrégations, ne ré-

siste à l'examen. Ce que l'on veut, sous prétexte de remédier à des abus purement imaginaires, c'est faire la guerre à la religion et à l'Église.

Le lecteur s'en convaincra davantage encore, s'il veut bien considérer le but final auquel tendent toutes ces lois restrictives ou destructives, et que l'on ne prend même plus la peine de dissimuler.

HIPPOLYTE PRÉLOT, S. J.

(*A suivre.*)

L'INDE TAMOULE

I. — MARSEILLE. COLOMBO. TUTICORIN

En mai dernier, mes vieux amis, devenus moroses, avaient de sombres pressentiments. Quelques-uns des jeunes s'étaient fait arrêter pour avoir crié dans les rues : « Vive l'armée ! » Les préparatifs du jugement de Rennes agaçaient chacun. L'air du pays devenait lourd. Sur ces entrefaites, on me propose d'aller visiter la mission du Maduré. C'était ouvrir une brèche rose dans l'horizon noir qui nous enserrait ! Par elle, un flot d'air vivifiant m'arrivait déjà.

La mission du Maduré ! « C'est la plus belle, à mon sens, qui soit au monde », écrivait d'elle, en 1691, un missionnaire français. C'est la côte aimée de saint François Xavier ; le sol rougi du sang de Jean de Britto ; l'ardent brasier où se sont consumées des vies héroïques ! J'irais certainement. Durant quelques mois, je n'entendrais plus parler de l'*Affaire*. Je verrais de belles âmes d'apôtres. Comme Jacques Andarran, des *Morts qui parlent*, je découvrirais avec admiration un monde inconnu. J'apprécierais dans l'Inde, comme lui au Soudan, un de ces vastes trésors humains d'intelligence, de dévouement et de résolution, qu'amassent nos missionnaires non moins que nos soldats. J'irais puiser pour moi-même dans cette réserve d'héroïsme.

*
* *

Donc, le 16 juillet, laissant derrière moi toutes ces choses tristes ou chères qui font la France, je m'embarquais à Marseille sur l'*Australien*.

Peu de passagers. En seconde : quatre Petites Sœurs des pauvres qui vont à Rangoon ; des Français qui retournent au Tonkin ; puis des étrangers. A ma grande honte, eux savent les deux ou trois langues vivantes qu'ils ont apprises au collège. Au large, on est courageux : ma soutane n'effraie

personne. Jusqu'au dernier jour, elle ne recueillera même que des marques de respect et de délicate sympathie.

La côte a disparu. La mer, très bleue, est à peine ondulée. Nous passons la Corse, Messine, la Crète, humant l'air pur, immobiles, ennuyés comme dans un tramway.

Le 20, à dix heures du soir, une vision d'Orient : Port-Saïd ! — Peu de vaisseaux en rade. Sur les quais, fuyant, en face, une suite de cafés, d'où sort une musique agitée, grêle et discordante. Nous stoppons. Des chalands de charbon attendent, qu'éclairent de grands falots. Ils sont chargés d'Arabes noirs, que la lueur tremblante des torches colore de violents reflets rouges. Ils rament, chantant en chœur : *Ellé, Ellé, Ellisa !* Ils accostent et commencent leur besogne. La chaloupe de la santé nous rejoint, puis des canots blancs à raies vertes. Chacun fixe, sur son banc, une petite lanterne allumée. Les rameurs portent le *tarbouch*, ou un petit turban ; le *galabi* bleu, ou blanc, ou jaune. Les barques sillonnent la rade, légères et silencieuses. Un chaland charrie la boucherie ; un autre des fruits, dont le parfum nous embaume. La musique grêle continue au loin. Le ciel ruisselle d'étoiles. La nuit est fraîche ; et, resté presque seul sur le pont, j'aspire, jusqu'à deux heures du matin, ce charme de l'Orient entrevu.

A quatre heures, nous entrons dans le canal aux berges jaunes. A droite, l'Égypte. D'abord le lac de Menzaleh, où des milliers, il faudrait dire des millions de cormorans, d'ibis roses et de cigognes forment des îles onduleuses et flottantes. Puis, une côte aride, avec, de loin en loin, des stations, — des gares, comme ils disent, — formant oasis. A gauche, c'est le désert arabique : une berge ravinée, sur laquelle l'Administration du canal essaie en vain d'obtenir un simulacre de végétation ; puis, le sable. Des caravanes de Bédouins le sillonnent. Ces malheureux n'ont pour aliment que le lait de leurs chamelles. Aussi courent-ils vers le bateau, les mains tendues. Un passager leur lance-t-il du pain, ils dévalent soudain de la berge, et vont le pêcher dans l'eau.

Une gracieuse hospitalité me permet, à Port-Tewfik, de jouir d'une halte de quelques heures.

Sur un quai bien ombragé, que bordent de jolies maisons neuves, courent des âniers en galabi bleu, montés sur des baudets tout fiers de leurs colliers de sequins.

Je porte des nouvelles d'enfants laissés en France, mes élèves. Comme on les écoute ! Comme les regards m'interrogent, avides ! Comme on est joyeux de leurs succès ! Mais il faut interrompre cette escale charmante, et regagner l'*Australien* dont les feux brillent dans la rade, dont la sirène beugle dans la nuit.

La mer Rouge : trente-cinq degrés à l'ombre ! On ruisselle ; et, sur le pont, la nuit, perdu dans un demi-sommeil, je rêve que je suis assis à la gueule d'un four. D'ailleurs, calme absolu : aucune écume à la crête des vagues ; bientôt même, plus de vagues !

Le 25, fête de saint Jacques, nous dépassons Guardafui. Aussitôt, à l'avant, la mer monte jusqu'aux vergues, puis disparaît dans le gouffre. Le roulis s'unit au tangage. L'homme est un roseau, le plus faible de la nature ; et, quand il a le mal de mer, il n'est même plus un roseau pensant. Livides, affalés dans l'entre-pont, commissaires coloniaux, ingénieurs, pharmaciens de la marine, râlent côte à côte. C'est la mousson du sud-est qui rafraîchit la température, et émeut nos estomacs. Du reste, patience : voici Colombo !

Autour de l'*Australien*, manœuvrent des barques de toutes les formes : canots ; lourdes gabarres que des hommes de bronze dirigent à l'aide de longues pagaies ; pirogues à balancier ; étroits radeaux formés de quatre madriers, sur lesquels rament, avec une écorce de bambou, cinq petits noirs accroupis. Ces radeaux dansent au sommet des vagues ; puis disparaissent submergés, tandis que leur équipage nous crie : « A la mer ! à la mer ! à la mer ! » — Des passagers leur jettent quelques pièces d'argent. Plus prompts qu'elles, ils plongent et les saisissent, au risque d'être happés par un requin.

J'assistais à ce spectacle, quand un Indien m'aborde. Jolie figure intelligente ; les cheveux ramassés en chignon ; une casaque jaune ; un grand pagne blanc, ou *vetti*, tombant à terre comme une robe. Il se met à genoux, et me baise la main en me tendant une lettre. A ces salamalecs, je reconnais Sosey

Peter, paraver de Tuticorin, qu'on avait envoyé à ma recherche. Il indique mes caisses à des coolies qui les enlèvent prestement, et les chargent sur l'*Hindu*, le steamer anglais qui m'emportera ce soir. — Puis, nous débarquons.

Colombo : le merveilleux décor ! De la terre rouge jaillit une opulente et sombre verdure. Dans les principales avenues, de grands hôtels vulgaires, blancs ou rouges, — cet affreux rouge-brique qu'adorent les Anglais. Les rues sont remplies de magasins dans les beaux quartiers, d'échoppes dans les autres. Toutes les races indiennes se croisent : l'Afghan au turban en pointe, à la courte veste, serrant une blouse qui pend sur de larges braies ; le musulman de Ceylan au tarbouch de soie jaune ; le Cingalais, le peigne d'écaille dans les cheveux. Tous les véhicules, depuis les tramways électriques et les fiacres, jusqu'au *rickshaw* (pouss-pouss), que tire un Tamoul maigre et agile. Des vandys se succèdent, traînés par des petits zébus blancs, noirs, roux, la robe tatouée de figures ou de lettres sacrées.

On sent, dans ce pays, que tout ce qui a vie doit s'épanouir en plein air, en pleine lumière. La foule se presse, affairée. Elle a toutes les teintes du bronze. Des torses et des bras superbes se dégagent de vettis blancs, rouges, nuancés. Sur un pouss-pouss, passe un gros Indien au pagne de mousseline, une lourde chaîne d'or au cou ; ou des officiers anglais, au casque blanc à pointe de cuivre. Il faudrait des albums pour aquareller toutes les scènes de genre, toutes les échoppes, toutes les attitudes, tous les costumes qui égayent et bariolent la route. Voici une chapelle catholique, une mosquée, un temple hindou aux sculptures grotesques.

Sosey Peter veut me mener au vieux quartier, chez un paraver de ses amis. *Your house*, me dit le maître en m'accueillant. Cela sonne comme le *su casa de usted* des Espagnols. Du reste, on se croirait dans un *pueblo* andalou. L'ameublement est analogue, et la cordialité est pareille. Les hommes m'entourent, en long pagne blanc. Quelques vestes, en guise de boutons, étalent six louis d'or de Napoléon. C'est la mode paraverte. Ils ont aux oreilles un grenat monté en or. Le

bétel, qu'ils mâchent, rend leurs dents et leurs lèvres sanguinolentes.

Le Père, le *swami*, ne peut sortir d'une maison chrétienne sans la bénir. Ils me tendent un flacon d'eau bénite. J'en asperge puissamment hommes, murs et meubles.

*
* *

Deux vestes à boutons d'or m'accompagnent au port. Sous le vaste hangar du débarcadère, s'agite une foule de toutes les couleurs. Un scapulaire, étalé crânement sur leurs poitrines nues, désigne des catholiques. Ils me saluent en joignant les mains et en inclinant la tête. Oh ! les braves gens; et que je les aime déjà !

Le pont de l'*Hindu* est encombré par un groupe étrange : bleu, rouge, jaune. Les hommes, coiffés d'un immense turban jaune, portent un vetti orange, des sandales à leurs pieds nus, une casaque rouge aux inscriptions tamoules brodées en blanc. Les femmes ont des sortes de toges jaunes, rouges ou bleues : je les prenais pour des charlatans, ou pour un cirque en voyage. Ce sont des membres de la *Salvation Army*, un peu plus ridicules dans l'Inde qu'ailleurs.

Le steamer n'est que de huit cents tonnes. Il danse horriblement dans le golfe de Manar, ce qui met en déroute l'Armée du Salut. Il ne reste sur le pont qu'une dame à toge bleue, mère d'un charmant baby. Son mari, jovial, turban jaune, pagne orange, — M. Jourdain en mamamuchi, — s'étend à terre, la tête contre un oreiller. Son turban roule, il fait pitié.

Une lumière blanche inonde le pont. Une frange d'écume phosphorescente s'attache au navire. Des vagues noires, jaillissent, étincelantes, des gerbes de rubis et d'émeraudes. Sous un ciel d'un bleu sombre, qui semble très haut, et que les diamants constellent, nous avançons, bercés par un roulis très lent.

Le lendemain, à huit heures, la côte apparaît, basse, jaune, bordée d'une ligne d'un vert doré. C'est l'Inde sacrée, la mystérieuse ! Malgré ses six mille kilomètres de côte, l'immense péninsule est inhospitalière. Elle n'a guère de ports

naturels. D'un difficile accès pour l'étranger, elle garde jalousement ses fils, et interdit l'expatriation aux hautes castes. Loin de sourire au voyageur et de l'appeler, ses côtes le tiennent à distance. Pourtant les Paravers de Tuticorin seraient le plus accueillant des peuples.

Nous stoppons à six milles du rivage : une chaloupe à vapeur va nous mener à terre.

J'y descends des premiers. L'Armée du Salut nous suit. M. Jourdain porte une boîte à violon ; sa femme, une mandoline : cela leur manquait. Nous sommes à peine assis à l'arrière, qu'une avalanche de chair humaine tombe dans la chaloupe. Parsis au turban noir, au teint bistre ; Hindous jaunes, bruns, noirs, au pagne blanc, au pagne rouge ; Musulmans au turban vert ou blanc. On les pousse d'en haut. Ils sautent, effarés. Il en tombe environ deux cents, qui avaient voyagé empilés dans la cale.

La cargaison vivante placée, nous partons. Non loin de moi est un grand Tamoul, assez dédaigneux. A son cordon, à son grand air, on le prendrait pour un brahme. Il toise les autres hautainement, en cousin des étoiles, en fils des dieux qu'il est. Mais quelques coups de tangage ont raison de sa fierté. Il s'affaisse ; et, — tout fils des étoiles qu'il est, — ventre à terre, il cède à l'humiliante misère.

Sur une plage à pente assez raide, des canots et des pirogues renversées ; une estacade et un wharf en bois pour le débarquement. Au second plan, quelques grandes fabriques ; une église très blanche ; puis, un groupement confus de maisons assez basses et de masures, abritées par un fouillis de tulipiers et de palmiers : c'est Tuticorin.

Un vandy, attelé de deux zébus blancs, attend sur la plage. Une soutane blanche en descend. J'y monte bientôt moi-même, et, bercé encore par un roulis imaginaire, je gagne lentement la résidence de la mission.

II. — DE TUTICORIN A MADURA

Quiconque voudrait se faire de l'Inde une idée complète ne devrait pas s'arrêter dans la présidence de Madras. Brû-

lant les premières étapes, et après avoir vu le Travancore, le Maduré et le Maïssour, il devrait passer dans la présidence de Bombay; y visiter les Mahrattes de la côte ouest; sillonner le Dekkan; puis, remontant l'incomparable vallée du Gange, parcourir l'Assam, le Bengale et le Pendjab, jusqu'à Lahore, jusqu'à l'Indus.

Il reviendrait, à la fois ébloui par les splendeurs en ruine, restes de l'empire mogol, et confondu de ce que, dans cette immense péninsule de 932 000 lieues carrées, séjour aujourd'hui de 287 millions d'hommes, aucun peuple, depuis des siècles, n'ait su fonder une nation.

Gigantesque impasse, fermée, du côté de l'Océan, par la nature des côtes et par les prescriptions de Manou; et dans laquelle, du nord au sud, les races ont poussé les races, l'Inde lui laisserait une impression de vétusté et d'enfance, de monotonie et de bigarrure. Il plaindrait ses habitants, troupeau de peuples manqués, qu'un maître étranger gouverne, plus aisément que les enfants de leurs villages ne mènent les grands buffles gris !

Je n'avais pas à visiter l'Inde, mais simplement à étudier la mission du Maduré (diocèse de Trichinopoly), dont les bornes sont, au nord, le Cavery; à l'ouest, les monts Cardamones; au sud et à l'est, l'Océan : en tout, 44 648 kilomètres carrés, comptant 5 132 000 habitants.

Ce coin de l'Inde, heureusement, n'est pas banal. Au point de vue religieux, il constitue une des plus belles missions catholiques, puisqu'il contient deux cent dix mille fidèles, chiffre que, seuls, atteignent les diocèses de Goa et de Pondichéry. Au point de vue ethnique, s'il est le plus arriéré, cet angle extrême de l'Inde méridionale est le plus hindou, celui que les mœurs occidentales ont le moins perfectionné et le moins altéré; où l'on retrouve encore le mieux les vieux usages et les lointaines traditions.

Les habitants sont tous des Tamouls, ceux des Dravidiens dont la fortune a le plus d'avenir, dont le vocable est le plus riche, et la littérature la plus parfaite. Pour être plus ramassé, mon champ d'observation n'en devait donc pas être moins riche.

La mission du Maduré se subdivise en trois districts. Celui du nord embrasse la partie du *zillah* de Trichinopoly qui s'étend au sud du Cavery, enclavant le petit État de Pudukottah; les districts du centre et du sud correspondent aux *zillahs* de Madura et de Tinnevelly. Chaque district, à son tour, est partagé en *pangous*. Le nord comprend sept pangous; le centre, douze; le sud, quinze. Chacun, confié à un, ou deux, ou trois missionnaires, contient, dans son rayon, de dix à cent quarante villages, et de trois mille à treize mille chrétiens, séparés souvent par d'énormes distances.

Mais, tandis que je cause avec le cher missionnaire, prématurément blanchi, qui est venu me recevoir au port, nos petits zébus blancs nous ont déposés dans la cour de la résidence de Tuticorin. La maison est un assez long bâtiment, terminé, à l'ouest, par une petite chapelle gothique aux clochetons gracieux; à l'est, par une aile en marteau, abritant l'école des garçons. A l'est encore, cent mètres plus loin, est la grande église, d'un vulgaire style grec, sans voûte et peu solide, mais vaste, très propre et d'un blanc de chaux éclatant.

La cour est plantée de tulipiers et de margousiers. Les corbeaux et les *anipillays* (rats palmistes) y font un sabbat sans trêve. Rien n'est, du reste, sacré pour ces indiscrets animaux, les plus impertinents de la création.

Sur 25 000 habitants, Tuticorin compte 5 060 catholiques de notre juridiction, et un groupe assez considérable dépendant de l'évêque portugais de Mailapour. De ces chrétiens, aucun ne mourrait sans sacrements; la plupart sont pieux; huit cents, me dit-on, sont fervents; et, aux jours de fête, les deux ou trois prêtres de la maison ne suffisent pas à entendre les confessions. Les Paravers ont l'amour de leur église. Jadis, aux beaux temps de la pêche des perles, ils offraient des ornements merveilleux; témoin, cette chasuble chargée de perles, et valant deux cent mille écus, que vit, en 1622, le P. de Rhodes. Aujourd'hui, bien que ranimé par le commerce avec Colombo, Tuticorin pleure encore sa gloire passée.

Elle abritait autrefois moins de païens, la chère cité de saint François Xavier. Aujourd'hui, beaucoup y sont venus,

attirés par le chemin de fer, et par une filature de coton, qu'on exploite même le dimanche. Les catholiques y tiennent pourtant encore le haut du pavé; ce sont des catholiques au cœur chaud, à la tête de température égale, généreux, ardents, parfois susceptibles, toujours sympathiques.

Dans les rues sablonneuses, aux courbes bizarres, toute la ville est répandue. Comment rester en ces maisons étroites et basses, quand dehors, dans un air infiniment pur, coule une si pénétrante lumière?

Les boutiques ne consistent qu'en une devanture, et s'ouvrent en plein air. Chacune demanderait d'être reproduite en aquarelle, tant elle est pittoresque. Un menuisier maintient une planche avec ses doigts de pied, qui lui servent d'étau, et varlope au ciseau. Un barbier, assis en face de son patient, lui adoucit la peau avant de l'opérer. Il rase avec un rasoir. Jadis, paraît-il, on le faisait et, dans certains endroits, on le fait encore, avec des éclats de verre de bouteille. Un marchand d'huile compte ses mesures. Accroupi à côté de sa légère devanture, le boutiquier cause avec les passants. Une odeur de poivre et de cannelle imprègne les rues. Du mouvement partout; mais ni cris ni bruit, sauf peut-être celui, très monotone, d'un chant qui traîne.

Les Paravers, comme les Cingalais de Ceylan, sont vêtus d'un long pagne ou *vetti*, tombant droit jusqu'à terre. Le Paraver tant soit peu citadin porte aussi une veste fermée. Il est coiffé d'une petite toque plate, ou d'un foulard roulé en turban, et dont la pointe s'étale sur son front. Les femmes, comme toutes les Tamoules, s'enveloppent du *silé*, un des plus gracieux vêtements qui soient, et un des plus aisés à confectionner. C'est une longue pièce d'indienne, rouge le plus souvent, ou jaune ou verte, d'un mètre de largeur, de cinq à six mètres de longueur. Elles l'enroulent d'abord en guise de robe, puis l'amènent sur leur poitrine, la relèvent sur l'épaule gauche, et la laissent retomber en arrière. Quand elles vont à l'église, les Paravertes portent, en outre, le *toupati*, qui ressemble au grand capulet des Pyrénéennes. Celui des femmes mariées est blanc; celui des jeunes filles est de couleur.

Dans les rues, de charmants groupes d'enfants. Les tout petits sont vêtus d'innocence, ou d'une ficelle, à laquelle est attaché un grelot. « Pourquoi cette ficelle? demandai-je à une mère. — Eh! Swami! Il faut bien qu'il soit vêtu! — Et ce grelot? — Pour que je sache où il est! » Je me rends à ces deux raisons. Les fillettes ont aux reins une chaînette d'argent, ou un cordon, auquel est suspendu un bijou en verre, ou en argent, ou en or. Quand elles grandiront, on percera leurs oreilles, — un vrai supplice; — on augmentera la blessure en y attachant des anneaux de plomb, jusqu'à ce que les lobes, réduits à un ruban de chair, touchent à l'épaule. Ces pauvres oreilles se rompent parfois; auquel cas, il est une caste chargée de les recoller.

Cette mutilation sauvage est la seule faute de goût que je relève dans le costume indien. Une autre aussi pourtant : c'est l'excès des bijoux sur les enfants, à certains jours de fête. La femme tamoule les emploie d'ordinaire discrètement. Elle porte un long collier d'or, ou, tout au moins, de corail; aux poignets, un bracelet d'or ou d'argent; un autre aux chevilles, et des anneaux d'argent aux doigts des pieds. Quand elle s'avance, de sa démarche souple que rien ne gêne, portant, sur sa hanche, une cruche de cuivre au galbe exquis, alors, son silé rouge, sa teinte de bronze, et le cuivre de l'urne, et l'or des bijoux, forment une symphonie de couleurs que le soleil fait délicieusement vibrer. Aux jours de fête ou d'opulence, le silé d'indienne est remplacé par une étoffe de soie lamée d'or; les colliers d'or abondent; aux oreilles, au nez, pendent des grappes de perles. Au sommet du chignon, elles fixent une plaque d'or ciselé, d'où partent, vers le front et vers les deux tempes, deux lignes d'or et de perle. Leur gîte est misérable, mais tout leur bien est en parures. Ce qui ne veut point dire que ces gens soient fortunés. Dans ce pays de lumière, ils comprennent, avec cet instinct naïf des enfants et des artistes, qu'il faut tout sacrifier à la fête des yeux, au rayonnement des splendides couleurs. Je fais le tour d'un étang sacré, aux larges escaliers de pierre. Il a été creusé par les anciens Paravers, d'avant saint François Xavier. Au moment où j'en approche, une cinquantaine de femmes débouchent du côté opposé, et descendent, en

groupe, puiser de l'eau. Quel tableau ! Ces silés multicolores, ces cruches de cuivre, ces démarches de reines, et le soleil du soir empourprant l'air, et projetant sur l'eau l'ombre tremblante des cocotiers !

Le 2 août, avant de quitter Tuticorin, je dis la sainte messe dans la grande église. Elle est pleine, car c'est la fête de la Portioncule. Je distribue deux cents communions, et suis profondément édifié de la tenue fervente des Paravers. Mais cette tenue n'est pas la nôtre, froide et muette. Chacun prie à sa guise, fort, s'il le veut, et en modulant sa prière en un chant très doux et très expressif. A l'élévation, tous les assistants éclatent en un murmure de prières qui va *crescendo*, puis qui meurt. Et tout cela, non par laisser-aller, ni par sans-gêne, mais par conviction, avec foi.

Aussi bien, les oiseaux voltigent sur nos têtes, et, dans l'église, les petits bengalis chantent pour le bon Dieu, sans que personne s'en trouble, et sans qu'un suisse ridicule s'arme pour les chasser.

*
* *

Je reviendrai voir la côte dorée des Paravers. Il faut, en attendant, gagner Trichinopoly, non plus, comme autrefois, en char à bœufs, ou dans ces impossibles pataches qu'on appelait le *Royal Mail*, mais dans les très confortables wagons du *South India Railway*.

La plaine, autour de nous, s'étend en nappe à peine ondulée, immense alluvion qui a noyé toutes les vallées, et d'où émergent, de loin en loin, d'énormes blocs de gneiss, arêtes d'une ossature enfouie.

A l'ouest, les montagnes du Travancore, très hautes, que des flocons de nuages, accrochés à leurs sommets, semblent couronner de neige. Des champs de coton, terre excellente, mais noire et dure, qu'essaient de fendre de beaux laboureurs noirs, luisant sous le soleil. Appuyés sur de légères charrues, ils poussent de petits bœufs roux. Quatre attelages se suivent, et tracent des sillons parallèles. Des troupeaux de zébus, de chèvres, de moutons, — moutons sans toison, chèvres hautes et maigres, races dégénérées, — de grands

buffles gris difformes, lourds, toujours traînants, l'air lamentablement bête.

Parfois de jolis bouquets de cocotiers; des villages composés surtout de paillottes, qu'on prendrait pour des meules mal faites, et, quand on les incendie, qui flambent en quelques minutes. En somme, un pays pauvre, mais, pour tout transfigurer, les masures et les sables, une lumière ardente, qui avive toutes les couleurs, qui vibre dans l'air, et qui, à d'énormes distances, laisse aux ombres leur netteté.

Beaucoup d'indigènes dans le train. L'Indien adore de voyager, et, en troisième, il voyage ici pour presque rien. Aux stations, sur des quais bien propres, dans l'éblouissante lumière, le plus pittoresque va-et-vient. De beaux éphèbes, au torse délicat, ceints d'un long pagne gracieusement drapé, circulent, soutenant, à la hauteur du front, un plateau de bananes, ou des pistaches, ou des mangues, ou de petits gâteaux. Chacun chantonne le nom de sa marchandise : *Palam! Sirumaley Palam!* dit le marchand de bananes; *Maambaram!* dit l'homme aux mangues; *Pâal, cape!* (lait, café), chante, d'un ton suraigu, une vieille femme au chignon blanc, drapée de rouge, vraie sorcière de tragédie... Un cri revient plus souvent : *Tannir!* de l'eau! Toute caste peut recevoir de l'eau des mains d'un brahme; mais lui n'en peut accepter que d'un brahme. Aussi est-ce toujours un brahme qui vend l'eau dans les gares. Il la verse dans les gobelets, les *sembous* de cuivre qu'on lui tend, et auxquels l'Indien boit, sans y porter les lèvres. Si un homme de basse caste, si un paria a soif, il s'accroupit devant le brahme, les mains disposées en coquille devant sa bouche. D'en haut, le brahme lui verse de l'eau que l'autre boit, la tête renversée.

Quant aux Européens, un wagon contient pour eux du *soda water*, ou de l'eau à la glace. Un *bottler*, au monumental turban rouge, passe aux portières, en demandant doucement si l'on veut quelque chose; et il le porte aussitôt. Toutes ces scènes s'exécutent sans cris, sans ces empressements des gares européennes, sans même beaucoup de paroles. La foule indienne est douce, point bavarde, presque timide.

Mais voici qu'à l'ouest l'horizon se rétrécit. L'Alighiri, un chaînon détaché des Cardamones, avance dans la plaine ses sommets bleus. La campagne s'égaie. Les rivières d'un vert éclatant s'étendent à côté de nappes d'eau, où barbotent des enfants. Les montagnes approchent. Leurs flancs sont d'un vert sombre. A l'est, dans la plaine, quelques buttes de gneiss se dressent isolées. Une surtout, dont la silhouette rappelle un éléphant couché, est sacro-sainte. Des pagodins la couronnent. Des escaliers sont taillés dans son granit. A ses pieds, au milieu d'un gros village, s'élève la *gopura* (tour) vermeille d'une grande pagode ; et, tout près de la voie, au seuil d'un temple, deux colossaux Ramas en pierre regardent, les mains jointes, l'air stupide. Quand, de sa retraite du nord, Rama vint à Ceylan reprendre sa femme Sita au bandit Ravana, il atteignit la mer en quelques bonds, et, dans sa course, son pied sacré se posa sur ce roc de Tiruparangundram.

Nous dépassons l'Alighiri. Aux pieds du dernier mamelon, coule le Vaikai, que nous traversons sur un beau pont très élevé. Autour de nous les routes s'animent. Enfin, dans un océan de cocotiers, Madura apparaît, dressant, sur le fond bleu des monts de Siroumaley, les campaniles d'or et les gopuras de sa pagode.

Je m'assieds à la turque dans un tout petit vandy, et, au trot d'un bœuf minuscule, je vais à la *Catholic Church* qui est à l'autre bout de la ville.

L'ancienne capitale du royaume des Pandyas, la reine du Sud, au temps d'Alexandre, Madura, conquise au seizième siècle par les Nayakers, gouvernée depuis par eux, s'est rendue aux Anglais en 1801. Elle n'est plus, depuis, que le chef-lieu d'un district administré par un collecteur. Mais, qu'elle est artistique ! et que les différents séjours que j'y ai faits, me l'ont rendue chère !

Non pas que ses rues renferment des palais. Ses maisons, en général, sont étroites et basses, blanches ou jaunes, précédées d'un perron de quelques degrés, sous lequel passe un ruisseau sale, seul égout de la ville. Des deux côtés de la porte, le sol, en terre battue ou en pierre, forme un étroit

abri où, le jour, les gens s'assoient; où, la nuit, ils s'étendent et dorment.

Beaucoup de pagodins; des maisons de brahmes riches, à un ou deux étages de terrasses, bariolées de grossières peintures jaunes et bleues; — le palais du chef de la pagode, dont le haut portail, sculpté comme un vestibule de temple, laisse voir des *Pulléars* ventrus devant lesquels brûlent des lampes. De nombreuses boutiques en plein air. Des masures, en somme, qui, ramassées sous un ciel gris, seraient déplaisantes. Mais Madura avait, il y a cinquante ans, un collecteur hardi et loyal, M. Blackburn. Pour donner aux Indiens l'idée du droit individuel, il montait parfois à cheval, et se lançait à bride abattue dans une rizière mûre. Il la dévastait, et, le lendemain, forçait le propriétaire effaré à lui dresser un procès en dommages-intérêts, et à le gagner.

M. Blackburn a voulu aussi bâtir Madura. Il a donc commencé par la brûler; puis, sur ses ruines, il a tracé, autour de la grande pagode dégagée, une série d'hexagones concentriques, formés par de larges avenues auxquelles de belles rues droites donnent accès. De ce fait, Madura est une ville : les corbeaux et le soleil suppléent aux insuffisances du service de sa voirie, et la divine magicienne, la lumière du bon Dieu, se charge de transformer ses rues. Grâce à elle, on ne remarque plus les masures; on est réjoui par le sol doré, par les sculptures grossières, mais qui vibrent, qui vivent sous le soleil; et surtout par les groupes incomparables qui se renouvellent à chaque pas.

Aucune ville indienne ne m'a paru plus immuablement hindoue que Madura. Les Anglais, qui ont l'art de gouverner sans se montrer, y paraissent peu. Ils ont, hors ville, leur *cantonment* aux bangalows confortables. Ils y demeurent. Ici, plus de confusion de costumes et de races comme à Colombo : rien que les castes du pays. Beaucoup de brahmes, beaucoup de tisseurs de soie, au joli teint d'un léger brun doré; des odéages ou cultivateurs. Sur le pas des portes, des groupes d'enfants d'une admirable pureté de lignes. Partout des hommes au vetti blanc ou rouge; au beau torse nu, sur lequel flotte une écharpe de toile ou de mousseline blanche. Nulle part les femmes ne savent se parer avec une plus sobre

splendeur. Au cou, un ou deux beaux colliers d'or vert ou jaune; et, pour en paraître plus blanches, des silés d'un bleu ou d'un violet sombre, à grandes bandes de pourpre. Toujours, sur la hanche, la cruche de cuivre poli; nu-pieds, il va sans dire. Les Mahométans portent presque tous des babouches ou des sandales; les Hindous, surtout les Hindous riches, les imitent. Le grand genre est encore, pour ceux-ci, de porter, en guise d'ombrelle, un parapluie européen, noir ou rouge. Mais une femme qui se servirait d'ombrelle ou de sandales, tomberait dans le dernier ridicule.

A l'extrémité d'une longue avenue, j'aperçois enfin deux hautes tours, entre lesquelles on devine un dôme. C'est l'église catholique. Tours et dôme supportent une croix, et, de loin, ont assez grand air. De près, derrière les belles tours, on ne trouve qu'une chapelle insignifiante, que, le dimanche, les enfants suffisent à remplir, ce qui contraint les fidèles à rester dehors.

Sur une population de quatre-vingt-six mille habitants, Madura compte deux mille catholiques, six à sept cents protestants, cinq mille mahométans; les autres sont païens, et leur paganisme s'affirme, moins encore par leur nombre, que par la splendeur de leurs monuments.

Quatre monuments surtout rendent Madura célèbre : le palais de ses rois Nayakers; son *teppakulam*, ou étang sacré; sa pagode et son *mandabam*.

Le palais des anciens rois Nayakers couvrait jadis la moitié de la ville et rejoignait la pagode. Bâti au début du dix-huitième siècle, il se compose aujourd'hui d'une immense cour, semblable aux *patios* espagnols. Ses arcades sont soutenues par de belles colonnes doriques, dont l'entablement est surchargé, à l'indienne, de fantastiques cariatides : griffons, éléphants, chevaux cabrés. La présence du style grec, et la régularité seule de l'édifice accusent l'œuvre d'un architecte européen. C'est, dit-on, l'ouvrage d'un Français. Quelques salles de même style servent aujourd'hui de cour de justice. Sur les chapiteaux blancs des colonnes, voltigent des perruches vertes. Des dômes, où nous montons, nous dominons

la ville aux belles avenues, sur laquelle flamboient les coupoles d'or de la pagode.

Au sortir de la ville, nous passons le Vaikai, superbe fleuve après les pluies, aujourd'hui lit de sable doré où brillent seulement quelques nappes d'eau. Des femmes y lavent leur toile ; des bœufs s'y rafraîchissent. Une épaisse bordure de cocotiers et de tamariniers couvre les berges.

Une large route, ombragée de baniams, nous mène au teppakulam, étang sacré, un des plus beaux de l'Inde. Derrière un massif parapet de granit rouge, orné de monstres, règne une large avenue dallée, d'où de grands escaliers mènent à l'étang aux eaux vertes. C'est un carré, de trois cents mètres de côté. Au centre, un îlot élevé, planté de cocotiers, supporte un pagodin de pierre blanche. La nuit, aux grandes fêtes de Maniatchi, l'îlot se couvre de lumières, et une barque richement ornée porte l'idole au pagodin.

Mais la pagode de Madura reste encore son plus bel ornement, si l'on peut parler de beauté quand il s'agit d'une pagode. Commencée vers 1520, par Visvanâdha Nayaker, elle aurait été surtout construite par le roi Tirumala Nayaker, mort en 1659.

Le type primitif de la pagode indienne est évidemment la caverne, basse, obscure et fraîche, divisée en nombreuses nefs par de longues lignes de piliers de pierre, et creusée en vue d'offrir de vastes lieux d'asile. Son principal ouvrage d'architecture à l'air libre, est la gopura, pylône immense, plus élancé que le pylône égyptien, et tout couvert de sculptures en haut-relief. Un teppakulam, entouré de cloîtres, complète une pagode.

Dédiée à Maniatchi, triste femme d'un sire plus triste encore, le dieu Sokker, ou Chotta-Lingam, la pagode de Madura couvre exactement le même espace que le teppakulam d'où nous venons. C'est un carré de trois cents mètres de côté. A chaque point cardinal s'ouvre une porte, dominée par une très haute gopura. La sculpture hindoue n'est que la végétation de l'architecture, mais végétation folle, cherchant à surprendre, à fasciner, à duper l'imagination. Aucun sens, aucune recherche du beau. Du fantastique, du grotesque, et l'obscène histoire de leurs dieux, racontée toujours dans

des reliefs qui gambadent. Les gopuras sont légèrement teintées au rouge de saturne, ce qui ajoute à la chaleur de ton que leur donne le soleil.

Seul, dans la pagode hindoue, le teppakulam est artistique. Dans la cour aux lotus d'or, celui de Madura s'ouvre au milieu d'un vaste cloître, dont les murs portent, peinte à la fresque, l'histoire de Rama. Aux escaliers, des fidèles se baignent, l'eau sainte de cet étang purifiant l'âme de toute souillure. Un diableur nu, la tête coiffée d'un vase de cuivre, pousse, penché en avant, des cris fous, en se tapant les joues. Les gopuras vermeilles forment un fond, qu'égayent les palmes opulentes de quelques cocotiers. Cet endroit repose vraiment la vue.

Mais dans les immenses salles aux piliers badigeonnés à la chaux, quelle tristesse, et, en somme, quelle laideur! D'énormes monolithes de granit, patiemment fouillés, représentent une série de dieux ridicules : Pulléars pansus à tête d'éléphant; dieux à trois têtes, signe d'intelligence; à quatre bras, signe de force; à quatre jambes, signe de vitesse. Tous huilés par les fidèles, d'une huile fétide. Dans une sorte de baignoire, un taureau de granit, très beurré, très huilé, très vénéré. Des niches plus sombres, où se dressent d'énormes dieux de granit noir : Siva, sa femme, ses compères. Quelques édicules plus petits dont les lampes éclairent un affreux pulléar, ou bien Subramaniam assis sur son paon. Dans deux sanctuaires, où l'on nous défend d'entrer, deux poteaux en or, l'un d'une douzaine de mètres, l'autre plus petit, émergent du toit, et sont surmontés de campaniles, en or également. C'est le saint des saints; c'est le dernier mot du brahmanisme : c'est le lingam, le phallus; fétiche infâme qui se dresse dans toutes les pagodes, sur toutes les routes, qui pend au cou de beaucoup de païens. C'est l'oracle, énigmatique et clair à la fois, plus compris qu'aucun Véda et qu'aucun Purana par cette foule malheureuse, réduite ainsi au culte de Priape.

Dans ces dédales de salles et de cours, aucun recueillement, il va sans dire, aucune prière. Des vaches sacrées circulent en paix, que chacun respecte. Cinq éléphants se dandinent sous un portique. Quelques fidèles font des prostrations

devant le *Covil*, le bœuf de granit. Des pierres, couvertes de cendre sacrée, sont placées de loin en loin. Les passants y portent la main, puis se marquent le front.

Je suis souvent revenu à la pagode de Maniatchi. La dernière fois, j'avais été précédé par une très chaude recommandation du grand juge de Palamcottah, M. Dumergue, magistrat on ne peut plus distingué, et très au courant des choses indiennes. Ce jour-là, le thasildar de la pagode nous attendait; sur un geste de lui, les éléphants viennent étaler leurs grâces. Ils saluent; ils se mettent à genoux, et marchent dans cette position; ils lèvent galamment leur patte gauche, qui sert d'escalier à leur cornac. Puis, leurs gentillesses finies, après un formidable barrit d'adieu, ils s'en vont cahin-caha, en gens de qualité qu'ils sont, car tout éléphant est brahme. Je revois ces salles aux mille colonnes, aux centaines de dieux baroques, sculptés dans un seul bloc de granit. Du haut d'une gopura, une superbe cloche venue d'Amérique, une cloche au timbre très pur, sonne pour le sacrifice du matin. Elle me fait mal, cette cloche captive du démon, et ses tintements désespérés semblent dire qu'on vienne la délivrer. On va laver Maniatchi. Voici la procession qui revient de puiser l'eau du fleuve. Quelques tambours et quelques fifres précèdent deux éléphants, dont les cornacs soutiennent un grand vase doré plein d'eau; un groupe de bayadères les suit.

Mais nous étions venus voir les joyaux de Maniatchi. Deux Indiens nous précèdent, armés de lampes fumeuses. Dans six réduits, ménagés dans l'intérieur des murailles, nous sommes admis à admirer le matériel des grandes processions. Ce sont de hauts baldaquins, des chevaux, des bœufs, des paons gigantesques, monture de Subramaniam, un Subramaniam ridicule et colossal.

L'armature de tous ces monstres est de bois, mais cette armature est recouverte d'épaisses plaques d'or et d'argent forgées. Aucun art d'ailleurs : ces chevaux, deux fois plus grands que nature, ressemblent aux chevaux de bois d'un manège. Toutes ces richesses ne datent pas de cinquante ans, et elles valent des fortunes.

Dans un espace dont on éloigne la foule, fermé par quatre cordes tendues, on a disposé, sur un vaste tapis, les joyaux de Maniatchi. Voici les bonnets, les colliers, les pectoraux, les étriers de la déesse. Les rênes des chevaux d'or sont de longs rouleaux de plus d'un mètre, littéralement couverts de perles ou de corail. Les étriers sont en or massif; les bonnets, fort anciens, sont d'étoffe un peu fripée, soutachée de perles, de rubis et d'émeraudes. Des colliers de pièces d'or : un d'eux, très curieux, est composé de pièces vénitiennes du seizième siècle. Sur une des faces, ces pièces représentent saint Pierre donnant l'investiture au doge; sur l'autre, Notre Seigneur Jésus-Christ ressuscitant. De sorte, qu'aux jours de fête, Maniatchi l'infâme porte au cou l'image très pure du Sauveur. Sur les pectoraux, des saphirs ou des rubis bruts, énormes. Peu de brillants, et mal taillés. Quelques admirables travaux en filigrane; mais, surtout, des perles à poignées, quelques-unes grosses comme des œufs de pigeon. De ces joyaux, quelques-uns sont anciens; certains ont été récemment donnés par des zémindars ou des *Chettys*, les banquiers, les Juifs de l'Inde, ceux qui, actuellement, contribuent le plus par leurs largesses à relever le paganisme dans le sud. A noter aussi des cruches en or massif; un cobra colossal en or, portant à sa bouche cinq ou six émeraudes énormes; un tapis merveilleux, tout brodé de perles.

Ces joyaux sont mal tenus. Des perles manquent; on doit en distraire assez aisément. Comme splendeur de pierreries, et surtout comme art de joaillerie, le trésor du diable ne vaut pas ceux de Notre-Dame del Pilar, ou de la cathédrale de Tolède. Néanmoins il est très remarquable, et il donne une idée exacte des collections analogues de l'Inde.

Non loin de la pagode de Maniatchi, Madura possède un *mandabam*, sorte d'asile pour les pèlerins, immense vaisseau divisé en trois nefs par des colonnes aux folles cariatides. Élevé au dix-huitième siècle par les rois Nayakers, le Kalyâna Mandabam, ou salle du mariage, n'est plus aujourd'hui qu'un marché. Dans la nef du milieu, on vend des tissus; dans les autres, mille bibelots de cuivre ou de bois, industrie du pays.

Adossées aux murs, les statues des dieux chers aux Naya-

kers président à ce marché. Sur les colonnes de la grande nef, se détachent les statues de Tirumala et de ses femmes.

A la pleine lune de Sitirei (avril), Madura célèbre la grande fête de Maniatchi : son mariage, toujours commencé, jamais conclu, avec Chotta-Lingam. L'Indien est un pèlerin perpétuel. Il accourt alors, en foules pressées, dans la ville sainte; et, pendant plusieurs nuits, les gigantesques *saprams*, traînés par des centaines d'hommes, promènent l'idole, à l'aveuglante lueur des torches et des flammes de bengale. Cent mille personnes escortent Maniatchi; quand elles l'acclament en chœur, leurs cris, comme un bruit de vague, se prolongent dans toute la plaine. Chaque jour, d'immenses marmites circulent parmi la foule; on les remplit de bijoux offerts à la pagode. Puis, quand le mariage est sur le point de se conclure, un brahme éternue. Cet accident de mauvais augure interrompt la fête, qu'on essaiera, sans plus d'efficacité, de mener à bien l'année suivante.

En attendant, les brahmes ont recueilli des offrandes. Ils ont donné aux soudras, qu'ils méprisent, les aliments que ceux-ci aiment : la féerie des nuits illuminées, et ces plaisirs de foire auxquels se réduit toute fête païenne. Car la cupidité et le dédain remplissent leur âme; car ils n'ont jamais soupçonné ces rêves d'idéal désintéressement que nos savants d'Europe leur prêtent; car, quelle que soit la sublimité qu'on découvre aux Védas et aux Brahmanas, et aux Oupanischads, et au Vedanta, le culte hindou traîne ses fidèles dans la boue.

Revenons à la mission catholique. Autour d'une maison rectangulaire à deux étages, s'étend un assez vaste *campan* planté de cocotiers, de flamboyants aux fleurs de pourpre, de *caruvelepilay*, herbe odorante dont on parfume le carry. La mission comprend un orphelinat, contenant cinquante garçons et dix filles; un petit hôpital pour les vieux catéchumènes; une école de filles dirigée par huit religieuses indigènes.

Dès qu'ils nous voient, les catholiques s'inclinent en joignant les mains; ou même ils s'agenouillent, les coudes et le front contre terre; et, de leur voix joyeuse, les petits or-

phelins nous lancent le salut chrétien : « *Swami, Sarvesurémuku tôstram !* Père ! gloire au Seigneur ! » A quoi le Père répond : « *Asirvâdam* : Bénédiction ! »

Sur leurs poitrines nues, les orphelins portent une brochette de médailles. Ceints de leur petite toile blanche, ils passent vivement, sarclant les mauvaises herbes, balayant les allées de sable, avec de petits balais d'abord, puis avec leurs dix doigts. Ils sourient avec bonheur et avec innocence. Spectacle charmant ! On leur fait suivre, à la maison, les classes primaires ; puis ils vont à l'école anglaise des arts (arts et métiers). Ils y travaillent et y gagnent une *rupee*[1] par mois la première année ; deux, et jusqu'à trois, la troisième année. Un jour cet argent, mis de côté, sera la dot des orphelins. Après trois ans d'études professionnelles, on essaie de faire entrer les grands à l'école normale des arts. On les garde ainsi jusqu'à leur mariage. Alors ils deviennent *vatyars*, petits professeurs de village, ou bien ouvriers. Un vieux *saniassi,* sorte d'oblat indien, gouverne ce petit monde qu'une aumône de la Sainte-Enfance permet d'entretenir.

L'humble hôpital contient toujours une quinzaine de vieillards qui se soignent entre eux.

Un coup de canon parti de la pagode annonce la fin du jour. La nuit nous envahit presque aussitôt, profonde et chaude encore. Étendu sur ma natte dans la véranda, j'attends un peu de brise et de sommeil, suivant des yeux les lucioles qui décrivent sur mon front des courbes lumineuses.

Longtemps encore j'entends le tambourinement des diableurs. Le cœur serré, je songe à la lutte que livrent ici au paganisme tout-puissant deux missionnaires de France, mes frères. Qu'ils sont seuls ! Qu'ils sont faibles ! Qu'ils sont héroïques, et qu'elle est donc mystérieuse et triste l'œuvre de la rédemption du monde !

Mais non, courage ! donnons gaiement nos vies, pour qu'un enfant de plus puisse, quand nous passons, nous dire en souriant : *Swami, Sarverusémuku tôstram !*

PIERRE SUAU, S. J.

1. En moyenne 1 fr. 70.

LA THÉORIE DOCUMENTAIRE

DANS

LE NOUVEAU TESTAMENT

Avons-nous dit tout ce que nous avions à dire sur la question de l'origine apostolique du Nouveau Testament ? Non. Le fait et le principe une fois démontrés, nous voulons à leur lumière examiner encore certaines théories dangereuses, très chères à la critique indépendante, et qui malheureusement sont mises en vogue jusque dans certains milieux catholiques.

Ces théories peuvent se ramener toutes à une seule : *la théorie documentaire*, que maintenant l'on applique au Nouveau Testament tout comme à l'Ancien. Expliquons d'abord en quoi elle consiste et comment on en fait l'application aux divers genres d'écrits du Nouveau Testament.

I

La théorie documentaire consiste essentiellement à attribuer un livre, non plus à l'auteur que désigne l'histoire ou qu'accepte l'opinion, mais à un rédacteur venu en dernier lieu, ou, si l'on veut, à plusieurs rédacteurs successifs, qui l'auraient composé en se servant d'un nombre plus ou moins grand de documents, dus à la plume d'auteurs plus anciens. Personne ne niera qu'il soit possible de rédiger ainsi un ouvrage, avec des bouts d'écrits pris de droite et de gauche, que l'on tâche de coudre ensemble avec plus ou moins d'habileté selon le degré de son talent. Ce procédé est bien connu et, si les plagiaires en usent d'une façon malhonnête, ce n'est pas une raison de le proscrire absolument. Il peut y avoir et il y a d'honnêtes compilateurs.

Mais ce qui caractérise la théorie documentaire chez les critiques indépendants de notre époque, c'est l'application même que l'on en fait à des ouvrages, qui passaient jusque-là

pour être l'œuvre proprement dite d'un auteur unique, souvent même d'un auteur dont on croyait savoir le nom; or, d'après la théorie nouvelle, il n'y a plus d'auteur unique, à proprement parler, et, en tout cas, ce n'est plus celui que l'on pensait connaître.

Jusque-là, par exemple, on avait cru, on avait dit, Évangiles en mains, que la Tôrâh ou autrement le Pentateuque avait été écrit, composé par Moïse. Du tout, paraît-il, on ne sait même pas bien si Moïse y est pour quelque chose. L'ouvrage qu'on lui attribue n'est pas de lui ni de son temps. Ce serait un historien quelconque, qui, mille ans plus tard, soit donc au cinquième siècle, si vous voulez, aurait broché cet ouvrage avec tout un tas d'écrits antérieurs : Jéhoviste, Élohiste, Deutéronomiste, Code sacerdotal, composés eux-mêmes de fragments de toute nature et de toute provenance, produits des siècles écoulés, à partir des environs de l'an 900. Nous sommes loin de Moïse, comme on voit.

Le système est connu, je n'insiste pas, et à l'heure actuelle je ne sais trop s'il reste dans l'Ancien Testament un livre qui n'ait été, au dire de la critique indépendante, composé plus ou moins par ce procédé.

Mais voilà, il est arrivé ce qui devait arriver. De l'Ancien Testament on a passé au Nouveau, et là encore — pourquoi se serait-on gêné là plus qu'ailleurs? — on a appliqué la même théorie critique, pour expliquer la composition des Évangiles, des Actes, des Épîtres, de l'Apocalypse. Entrons ici dans quelques détails.

Prenons d'abord les Évangiles, les trois premiers du moins, et nous allons voir comment, au dire de la critique indépendante, ces trois livres ont été composés.

On sait le problème très intéressant que soulèvent les trois premiers Évangiles. Quiconque les lit et les compare avec la moindre attention s'aperçoit que ces trois livres racontent à peu près les mêmes faits de la vie de Jésus-Christ, souvent dans le même ordre, et surtout, s'il s'agit d'un même fait, avec les mêmes détails et jusqu'aux mêmes expressions. C'est pour cette raison qu'on les appelle Synoptiques. Si l'on assignait à trois écrivains la tâche d'écrire la vie à eux connue d'un même homme, sans se voir ni se consulter, ni consulter

aucun document, ou du moins sans avoir en main les mêmes pièces, très certainement ces écrivains ne réussiraient pas, le voulussent-ils, à faire trois vies de leur héros aussi semblables, aussi rapprochées dans l'ensemble et dans les détails que le sont nos trois Évangiles. Et c'est là justement le problème des Synoptiques. Comment le résoudre ?

Mais simplement en disant — comme la droite raison l'exige — que Matthieu, Marc et Luc, ou bien se sont servis d'un même document ou de plusieurs documents identiques écrits avant eux, ou bien que ceux d'entre eux qui ont écrit les derniers, ont connu et utilisé le travail des premiers. Rien n'empêche, du reste, que ces deux solutions ne soient vraies à la fois. Luc, par exemple, qui a connu beaucoup d'écrits antérieurs au sien sur la vie de Jésus-Christ, puisque lui-même nous le dit[1], a très bien pu se servir, entre autres, soit de Matthieu, soit de Marc, ou peut-être des deux.

Jusque-là, tout va bien; rien qui puisse inquiéter la foi, quoi qu'en ait dit Holtzmann[2]. Mais voici venir la critique indépendante. Elle nous accorde aujourd'hui que les trois premiers Évangiles sont du premier siècle, et c'est plus qu'il n'en faut pour que nous puissions légitimement conclure : Donc les récits merveilleux, les *miracles* — pour dire le mot qui lui fait peur — sont des récits exacts, des choses *arrivées*; sinon, jamais on n'aurait pu, si près des événements, les écrire, les donner pour vrais, les faire accepter de gens honnêtes et éclairés, comme la base d'une religion pour laquelle on doit mourir et pour laquelle on meurt en effet. Cette conséquence est inéluctable, mais c'est là justement ce que les adversaires du surnaturel ne veulent pas. Résolus donc *a priori* à soutenir que le miracle est impossible ou qu'il n'y en a pas eu de fait, ils essaient, comme ils peuvent, d'expliquer comment on a dû, sans mauvaise foi, écrire la vie de Jésus-Christ en la semant de faux miracles.

D'abord, nous disent-ils, les Évangiles ne sont pas ce qu'un vain peuple pense, l'œuvre de Matthieu, Marc, Luc; ou, du moins, si les trois ont écrit quelque chose, ce ne sont pas les

1. S. Luc., *Évang.*, I, 1.
2. H.-J. Holtzmann, *Einleitung in das Neue Testament.* Freiburg, 1892, p. 345.

trois Évangiles sous la forme où nous les avons. Voyez plutôt le problème des Synoptiques. Évidemment ces trois Évangiles supposent d'autres écrits, et Luc lui-même nous dit les avoir connus. Il courait donc de par le petit monde chrétien d'alors une multitude d'historiettes fort intéressantes sur la vie de Jésus-Christ, historiettes qu'avaient contées les apôtres. Ces pieuses légendes se ramassaient de droite et de gauche, allant toujours s'embellissant. Comme en ce temps-là les Juifs, qui furent les premiers chrétiens, comptaient sur un Messie que les prophètes avaient annoncé et qui devait réaliser les prodiges les plus extraordinaires, de bonne foi on prêta aux faits de la vie de Jésus-Christ les couleurs un peu vives, que l'on trouvait dans les récits prophétiques, ou dans sa propre imagination. On enrichit ainsi de circonstances merveilleuses les traits les plus simples de la vie de Jésus. Au bout de quarante ou cinquante ans de roulement, on collectionna toutes ces légendes merveilleuses, tous ces petits écrits détachés ; puis on entreprit de les coudre ensemble le moins mal que l'on pût : et cela finit par s'appeler Évangile selon Matthieu, parce qu'en effet Matthieu avait lui-même écrit quelques sentences de Jésus, les *Logia* dont nous parle Papias ; Évangile selon Marc — que Marc écrivit peut-être lui-même en bonne partie, ayant entendu de Pierre beaucoup de récits sur Jésus ; Évangile selon Luc — que Luc avait dû écrire aussi en partie, après avoir suivi Paul qui racontait également la vie de Jésus, dont il n'avait pas été témoin, du reste.

Mais alors qui donc collectionna tous ces petits écrits et rédigea enfin les Évangiles sous la forme définitive où nous les avons ? Problème insoluble. Tout le monde s'en mêla un peu, sans qu'on sache au juste quels furent les derniers rédacteurs.

Ainsi parle la critique indépendante, avec des variantes diverses, selon la diversité du caprice et de l'imagination des écrivains de cette école, et c'est bien à peu près de cette manière que M. Renan, chez nous, concevait ou expliquait les choses :

« En somme, écrivait-il, on peut dire que la rédaction synoptique a traversé trois degrés : 1° L'état documentaire

original (λόγια de Matthieu, λεχθέντα ἢ πραχθέντα de Marc), premières rédactions qui n'existent plus; 2° l'état de simple mélange où les documents originaux sont amalgamés sans aucun effort de composition, sans qu'on voie percer aucune vue personnelle de la part des auteurs (Évangiles actuels de Matthieu et de Marc); 3° l'état de combinaison ou de rédaction voulue et réfléchie, où l'on sent l'effort pour concilier les différentes versions (Évangile de Luc). L'Évangile de Jean, comme nous l'avons dit, forme une composition d'un autre ordre et tout à fait à part[1]. »

Dix ans plus tard, le même auteur écrivait ces paroles, qui donneront peut-être mieux encore à nos lecteurs l'idée de ce que sont les Évangiles dans la théorie documentaire, et de la manière dont ils auraient été composés : « Il y avait, avant la rédaction du premier Évangile, des paquets de discours et de paraboles, où les paroles de Jésus étaient classées d'après des raisons purement extérieures. L'auteur du premier Évangile trouva ces paquets déjà faits et les inséra dans le texte de Marc, qui lui servait de canevas, tout ficelés, sans briser le fil léger qui les reliait[2]. »

Voilà donc pour les Évangiles synoptiques. Je ne dis rien de l'Évangile de saint Jean, qui ne serait pas non plus, à proprement parler, de l'apôtre Jean, mais, à ce qu'on assure, d'un certain presbytre nommé Jean, que mentionne Papias dans un texte d'ailleurs fort obscur, on en convient. Passons aux Actes.

Les Actes, comme les Évangiles, ne sont pas pour la critique indépendante l'œuvre d'un auteur unique. On y distingue d'abord les morceaux où le narrateur se mêle au récit, se servant de la première personne du pluriel *nous*, et se donnant ainsi pour le compagnon de Paul; ce sont les *Wirstücke* des Allemands, ou, si l'on veut, les Actes de Paul. Un second document plus ancien racontait les Actes de Pierre, ou autrement, les origines de l'Église de Jérusalem. Certains auteurs distinguent un troisième écrivain qui aurait rédigé les histoires concernant les sept diacres et, en particulier, les histoires d'Étienne et de Philippe. Enfin, un rédacteur (R),

1. Renan, *Vie de Jésus*. Introduction, p. XLII-XLIII (7e édit., 1867).
2. *Idem, les Évangiles*, 1877, p. 177.

brochant sur le tout, aurait définitivement, de ces divers morceaux et de ses propres additions, constitué les Actes, tels que nous les avons.

Après les Actes, les Épîtres. On aurait pu croire que ces écrits, d'ordinaire si courts, échapperaient aux ravages de la théorie documentaire, et que, pour expliquer leur composition, nul besoin n'était d'imaginer des rédactions multiples et successives. Eh bien! non. Sitôt que l'une ou l'autre de ces Épîtres gêne les idées préconçues de nos critiques, la voilà qui se dépèce à son tour par morceaux divers, dont les uns — ceux qui ne gênent pas — sont encore jugés bons, et les autres — ceux qui gênent la théorie rationaliste, évolutioniste ou autre — sont traités d'additions postérieures, à tendance dogmatique et partant suspectes. Voici, par exemple, les Épîtres de saint Paul à Timothée et à Tite, les trois Pastorales comme on les appelle. Elles sont très gênantes, ces Épîtres; elles supposent, en effet, la hiérarchie déjà constituée dans l'Église, ce qui ne répond aucunement aux idées très arrêtées de certains partisans de l'évolutionisme en religion. Des diacres, des prêtres, des évêques ou, en tout cas, des diacres, des presbytres et des épiscopes, pour parler comme nos critiques : vous pensez bien que Jésus n'avait jamais songé à pareille chose. Tout cela n'a dû venir que longtemps après, par évolution. Et alors nécessairement il faut, ou que ces Épîtres ne soient pas du tout de Paul, ou du moins qu'elles aient été dans la suite des temps, au second siècle, retouchées, remaniées de fond en comble, si bien enfin que nos Pastorales, dans l'état où elles nous sont parvenues, ne peuvent qu'être l'œuvre de plusieurs auteurs. Paul, tout au plus, en aurait fourni le noyau primitif; encore n'est-ce pas bien sûr pour nos critiques documentaires.

Ne demandez point grâce pour l'Apocalypse; il faut que tout y passe. L'Apocalypse elle aussi n'est qu'une compilation plus ou moins intelligente, faite par un rédacteur inconnu, avec des documents partie d'origine juive et partie d'origine chrétienne. Avant qu'on eût trouvé cela, l'Apocalypse était fort difficile à interpréter, et certes personne n'y contredira; grâce à la théorie documentaire, il paraît que tout s'explique : plus de nuage ni de brouillard à l'horizon.

II

Voilà donc l'idée générale de la théorie documentaire appliquée aux divers livres du Nouveau Testament. Cette théorie, telle qu'on l'expose chez les critiques indépendants, est-elle inoffensive? Devons-nous, pouvons-nous laisser dire que nos Évangiles, les Actes, telle ou telle Épître, l'Apocalypse, sont des agrégats de morceaux variés, mis en ordre, cousus ensemble, non pas — qu'on remarque bien ceci — *non pas par l'auteur inspiré que nomme la tradition*, mais par un individu quelconque, qui s'est lui-même chargé de cette besogne, en se servant d'écrits de toute provenance?

Eh bien! non; cela ne saurait passer. Pourquoi?

Parce que d'abord cela est contraire à l'histoire. Nous l'avons dit précédemment, tous les écrits du Nouveau Testament sont donnés par les Pères et les Églises primitives comme étant l'œuvre de personnages parfaitement connus et qui sont tous ou des apôtres, comme Matthieu, Jean, Paul, Jacques, Pierre, Jude, ou des disciples d'apôtres, comme Marc et Luc. Et de prétendre que l'on est en règle avec l'histoire, que les témoignages des écrivains ecclésiastiques sont parfaitement respectés, si l'on se contente de dire et de leur faire dire que les apôtres ont simplement fourni le thème des écrits qui sont devenus plus tard nos Évangiles, nos Actes, nos Épîtres, notre Apocalypse, non, cela n'est pas.

Notre Nouveau Testament était certainement ce qu'il est aujourd'hui, au quatrième siècle, au troisième, au deuxième et même — on nous l'accorde déjà pour la grande majorité des livres — au premier siècle. C'est donc de ces mêmes Évangiles, Actes, Épîtres, Apocalypse, et non pas de je ne sais quel embryon d'Évangiles, d'Actes, d'Épîtres et d'Apocalypse que parlaient les Pères, quand ils les attribuaient aux apôtres ou à leurs compagnons d'apostolat.

Et de quel droit vient-on nous dire quinze, seize, dix-sept et bientôt dix-huit siècles plus tard : « Vous savez, ces braves gens de Jérôme, d'Augustin, de Chrysostome, de Théodoret, puis avant eux, les Justin, les Origène, les Tertullien, les

Irénée, ils ont cru vraiment de bonne foi que les apôtres eux-mêmes étaient les véritables auteurs de ces livres vénérés ; mais que voulez-vous, ils se trompaient ; ils n'étaient pas des critiques. » Oh ! les critiques ! j'ai bien peur qu'on ne finisse par rendre ce mot synonyme de pédants, pour ne rien dire de plus. Mais si les témoins du quatrième, du troisième et du second siècle, ne savent pas qui a composé les Évangiles pour lesquels ils se croient obligés de mourir, qui le saura donc ? Est-ce que vous, dix-huit siècles et plus après le fait, vous êtes en meilleure posture qu'on ne l'était cent ans ou deux cents ans après, pour savoir si, oui ou non, on avait au premier siècle écrit nos Évangiles tels qu'on les avait dès lors en main, et qui les avait écrits sous cette forme ? De quel document disposez-vous, qu'on ne possédât alors, avec cent autres qui vous manquent ? Croit-on vraiment qu'en l'an de notre ère 3600 ou 3700 les futurs critiques de la Grèce ou de l'Asie mineure seront mieux en mesure que nous, Français d'aujourd'hui, de juger si Bossuet a écrit les *Variations* ou Voltaire le *Siècle de Louis XIV* ? Et pourtant, c'est à peu près la même position.

Mais, dira-t-on, que faites-vous de la critique interne ? de cet instrument merveilleux de dissection et de divination, qui nous permet de désarticuler toute une œuvre, de la démonter pour ainsi dire pièce par pièce, puis de l'analyser dans ses moindres détails, et de reconnaître enfin par les différences syntaxiques et morphologiques de chaque morceau la diversité même des auteurs qui ont concouru à écrire le tout, Évangiles, Actes ou Épîtres ?

Ce que je pense de la critique interne ? Mais que, si l'instrument est bon, beaucoup s'en servent mal, et que malheureusement il n'est que trop fréquent de voir déraisonner ceux qui en font usage. Je pense que les écrivains grecs des premiers siècles de notre ère, tout comme les écrivains hébreux des siècles antérieurs à Jésus-Christ, connaissaient, ceux-ci leur hébreu, ceux-là leur grec, un peu mieux, beaucoup mieux que nous, et qu'ils auraient quelque peine à ne point sourire, s'ils venaient causer avec nos critiques contemporains de leurs savantes élucubrations. Oh ! je crois que, sans faire sonner si haut le mot de critique, ils connaissaient

la chose, et au besoin s'en servaient assez bien. Voyez plutôt, quand il se présente des différences styliques, vraiment existantes, celles-là, comme dans l'Épître aux Hébreux, par exemple, si les écrivains anciens, les Clément d'Alexandrie, les Origène, les Euthalius, les Eusèbe, n'en font pas les premiers la remarque et n'en cherchent pas l'explication.

Ils n'étaient donc pas si dépourvus de critique que le supposent nos docteurs modernes; et s'ils nous affirment que les trois Pastorales sont de Paul comme les autres Épîtres paulines ; que les Actes et le troisième Évangile sont de Luc, que tous les autres écrits du Nouveau Testament sont sortis de la plume de pauvres Sémites sachant fort peu le grec, soyez sûrs que le témoignage des Clément d'Alexandrie, des Origène, des Eusèbe, et même du latin Jérôme, vaut bien en pareil cas les oracles de la haute critique, d'où qu'elle vienne, de France, d'Angleterre ou d'Allemagne.

Non, rien ne s'oppose, même du côté de la critique interne, à ce que l'antiquité chrétienne ait tout à fait raison, quand elle nous dit : « Les écrits du Nouveau Testament sont bien l'œuvre propre de Matthieu, de Marc, de Luc, de Jean, de Paul et des autres.

Et non seulement rien ne s'y oppose, mais encore nous affirmons que la critique interne est parfaitement d'accord avec la critique externe. L'Évangile grec de Matthieu peut bien n'avoir pas été écrit en grec par Matthieu ; et sans doute aussi — j'ose même dire plus sûrement — l'Épître aux Hébreux, que nous avons en grec, n'a pas été écrite en grec par Paul; mais le fond, les idées, leur suite, l'ordre d'expression, oh ! rien qui ne convienne au caractère ou à la situation de ces deux auteurs : Matthieu le publicain, et Paul l'ancien disciple de Gamaliel, qui lutta pour la Synagogue contre l'Église naissante. De même, la critique interne peut faire voir que les écrits attribués à Luc, à Jean et aux autres, cadrent parfaitement aussi avec le caractère et la situation de chacun de ces auteurs. Il y a des pages et des pages écrites sur ce sujet, par des savants, tant catholiques que non catholiques ; elles sont assez connues pour que nous n'insistions pas davantage.

III

Une seconde raison d'écarter la théorie documentaire, c'est qu'elle est en opposition presque constante avec l'enseignement de l'Église, tant sur l'apostolicité de la révélation chrétienne, que sur l'inspiration et la canonicité intégrale des Écritures contenues dans la Vulgate.

Le *Verbum Dei scriptum vel traditum*, c'est-à-dire les Écritures canoniques et la Tradition divine, nous a été remise au complet — comme nous l'avons démontré — par les apôtres, si bien qu'après eux ou sans eux, nulle communication révélée n'a été faite à l'Église qui puisse engager sa foi. Or, il est notoire que la théorie documentaire reporte souvent la composition des Livres saints après l'âge apostolique. Place-t-elle un certain nombre de nos livres à l'époque apostolique ? Même alors elle écarte souvent les apôtres, attribuant nos livres à des écrivains qui ne sont ni apôtres, ni dépendants des apôtres. Nul souci, en tout cas, chez nos critiques de la question de savoir si les prétendus rédacteurs ou compilateurs, auxquels nous devrions la forme dernière de nos Livres saints, sont ou ne sont pas apôtres, si leur doctrine a été acceptée des apôtres et transmise par eux comme une doctrine qui appartient au dépôt de la foi, si enfin la rédaction ou composition de leurs livres a été donnée par les apôtres comme une rédaction ou composition inspirée par le Saint-Esprit.

Et nous touchons là justement à une troisième conséquence grave de la théorie documentaire : c'est qu'elle met en péril le dogme de l'inspiration et de la canonicité des Écritures, quand elle n'en est pas la négation formelle.

Et, en effet, si le livre a été écrit après les apôtres, ou s'il est seulement vrai qu'il n'a pas été reçu par un apôtre et transmis par lui à l'Église, il est impossible que ce livre fasse partie du nombre des livres inspirés et canoniques. L'inspiration et la canonicité des livres du Nouveau Testament sont des dogmes de notre foi, et il ne peut pas y avoir un seul dogme de la foi qui ne remonte aux apôtres et qui ne nous ait été transmis par eux. Cela, je crois l'avoir prouvé

récemment. Or, encore une fois, la théorie documentaire ou bien nie l'origine apostolique de nos Livres saints, ou bien n'a cure de la question.

Je sais bien ce que l'on peut objecter : Rien n'empêche qu'un livre n'ait été composé avec des bouts d'écrits qui seraient eux-mêmes inspirés et canoniques ; et, dans ce cas, le livre tout entier serait inspiré et canonique, encore qu'on en eût fait la rédaction, ou, si vous préférez, la compilation après la mort des apôtres.

A cela je réponds : Parfaitement, la chose est possible et j'accorde que, dans ce cas, nous aurions un livre inspiré et canonique, puisqu'il se composerait exclusivement d'écrits inspirés, canoniques, et par conséquent apostoliques d'origine. Restera seulement à prouver que cette chose possible est aussi un fait. Mais ce n'est pas là ce qu'on nous dit, et j'ai beau lire avec attention même les catholiques qui se font les champions de la théorie documentaire, tout en se déclarant les défenseurs intrépides du dogme de l'inspiration, je ne vois guère qu'ils se préoccupent de savoir si, oui ou non, le dernier rédacteur ou les rédacteurs successifs de nos saints Livres se sont contentés de mettre bout à bout de petites découpures inspirées, qui seraient d'origine apostolique.

Je crois même que ces fameux rédacteurs ne se gênent pas pour introduire dans le livre qu'ils brochent beaucoup de choses, qui seraient plus ou moins d'accord entre elles, paraît-il, et même beaucoup de choses qui seraient de leur cru, qui proviendraient donc, si je ne me trompe, d'une source profane et non pas inspirée. Et alors, je voudrais bien qu'on me donnât un critérium pour discerner au juste les parties inspirées du Nouveau Testament, des Évangiles, par exemple, d'avec celles qui ne le sont pas. Car enfin, il faut pourtant que l'on sache à quoi l'on peut se fier dans ces livres, qu'est-ce qui vient de Dieu, qu'est-ce qui n'en vient pas ?

Puis, quand nous aurions une bonne fois démêlé les parties inspirées et canoniques de celles qui ne le sont pas, nous verrions à nous arranger avec un certain concile — le concile de Trente, je crois — qui a bien osé dire, lui : « Si

quelqu'un soutient que les livres entiers de l'Écriture avec toutes leurs parties ne sont pas sacrés et canoniques... qu'il soit anathème. » Voilà qui est assez grave, si je ne m'abuse. Mettons au complet sous les yeux du lecteur le texte même du concile; car il n'est pas mauvais qu'on le lise et qu'on le médite. En un temps où l'on parle si fort des droits de la critique, il est à propos d'indiquer aussi la limite de ces droits.

« Si quis autem libros ipsos integros cum omnibus suis partibus, prout in Ecclesia catholica legi consueverunt, et in veteri Vulgata latina editione habentur, pro sacris et canonicis non susceperit et traditiones prædictas sciens et prudens contempserit, anathema sit[1]. »

Le concile du Vatican, et plus récemment Léon XIII, dans la bulle *Providentissimus*, ont ratifié, confirmé cette doctrine; c'était une manière de la rappeler aux interprètes et critiques de notre temps; ils en avaient, certes, besoin au milieu de ce déchaînement d'erreurs, qui assaillent quotidiennement notre foi aux Écritures divines.

Mais que veut dire ici le concile de Trente ? Et quelle signification attachons-nous à ses paroles, qui puisse être une condamnation pour la théorie documentaire ? Prétendons-nous que, d'après le texte qu'on vient de lire, pas une proposition de nos saints Livres ne puisse y avoir été introduite par une main profane ? Non, certes, telle n'est pas notre pensée; nous ne croyons pas qu'il faille interpréter le concile de Trente avec une telle rigueur; nous nous en sommes expliqué ici-même. Nous avons avoué que, selon notre opinion, il peut y avoir dans la Vulgate telle proposition particulière, soit historique, soit même dogmatique, qui n'appartienne pas à l'Écriture canonique. Nous exigeons seulement, quand on affirme de telle proposition particulière qu'elle est inauthentique, c'est-à-dire qu'elle rend mal l'original, ou que c'est une addition postérieure à la rédaction inspirée, nous exigeons qu'on donne de cette affirmation de bonnes et justes raisons.

Mais ce qui ne saurait être douteux dans le texte de Trente,

1. *Conc. Trid.* Sess. IV.

c'est que tous les livres et toutes les parties intégrantes d'un livre de notre Vulgate doivent être regardés comme sacrés et canoniques. Ce sont les expressions mêmes du concile : « libros ipsos integros cum omnibus suis partibus... pro sacris et canonicis. » Or, nul doute que la théorie documentaire attribue à des rédacteurs non apostoliques, et par conséquent profanes, tantôt des livres entiers, tantôt des portions de livres qui font certainement partie intégrante du livre, au sens du concile de Trente.

Il resterait bien, nous ne l'ignorons pas, une dernière manière pour la théorie documentaire d'échapper ici à la condamnation, et nous savons que certains catholiques l'emploient; c'est de dire que l'auteur de tel ou tel livre, de tel ou tel Évangile, par exemple Matthieu, Marc, Luc, Jean, ont été poussés par le Saint-Esprit lui-même à introduire dans leurs récits des morceaux de toute provenance qui n'étaient pas inspirés. Ce seraient alors des citations, citations que les écrivains sacrés ne prendraient pas à leur charge, et qui, par conséquent, pourraient contenir des faussetés soit historiques, soit dogmatiques, tout en restant des documents « sacrés et canoniques ». Tels sont, par exemple, de l'aveu de tous, les discours des amis de Job, qui, pour manquer à la vérité, ne laissent pas de faire partie du domaine des Écritures.

On voit, par le caractère même de cette difficulté, qu'elle ne peut venir que d'écrivains ayant à cœur de respecter l'inspiration et même l'apostolicité des Écritures. Les partisans, soit rationalistes, soit protestants, de la théorie documentaire ne recourent pas à tant de subtilités pour sauver le caractère surnaturel de nos saints Livres. On aurait donc grand tort de suspecter les bonnes intentions des écrivains que nous combattons ici. Mais enfin, le système qu'ils nous proposent, pris en lui-même, est-il bien acceptable de tout point ? Nous ne le pensons pas.

Sans doute il peut y avoir et il y a des citations dans l'Écriture, citations que parfois l'auteur sacré ne prend pas à sa charge, et dont par conséquent l'exactitude historique ou doctrinale ne saurait être garantie; et ces passages n'en sont pas moins des passages de l'Écriture sacrée et canonique,

qui lui appartiennent *matériellement*, comme disent les théologiens, quoique *non formellement*. Mais qui ne voit que pour affirmer que tel ou tel passage des Écritures est un morceau de ce genre, une citation, il faut y être autorisé par le contexte ? Il faut que l'auteur sacré, d'une matière quelconque prévienne ou fasse entendre qu'à tel ou tel moment il cite sans garantir l'exactitude de ce qu'il rapporte. Autrement, qui s'y reconnaîtra jamais ? Et quel fond pourrons-nous faire sur les pages sacrées et canoniques, si on a toujours le droit de nous opposer que tel passage est une citation non garantie exacte par l'écrivain, quand rien n'y paraît ; bien plus, quand tout le contexte témoigne du contraire ? Non, non, ce ne serait là qu'un chemin détourné pour arriver au même but que les critiques rationalistes : nier ou rendre contestable l'inerrance absolue, la véracité intégrale des Écritures.

IV

En vérité, quand on repasse tranquillement en son esprit toutes les conséquences de la théorie documentaire, toutes les doctrines qui, de son fait, se trouvent ou rejetées ou mises en péril, on ne s'étonne plus que le Souverain Pontife, écrivant au clergé français, ait dénoncé ces « tendances inquiétantes qui cherchent à s'introduire dans l'interprétation de la Bible, et qui, si elles venaient à prévaloir, ne tarderaient pas à en ruiner l'inspiration et le caractère surnaturel ».

On ne s'étonne pas qu'il ait réclamé contre « des écrivains *catholiques* » qui, « sous le spécieux prétexte d'enlever aux adversaires de la parole révélée l'usage d'arguments qui semblaient irréfutables contre l'authenticité et la véracité des Livres saints..., ont cru très habile de prendre ces arguments à leur compte ». Enfin, l'on ne s'étonne pas d'entendre le Souverain Pontife faire à ces mêmes écrivains le plus grave reproche que puissent encourir des écrivains catholiques : « En vertu de cette étrange et périlleuse tactique, dit le Pape, ils ont travaillé, de leurs propres mains, à faire des brèches dans les murailles de la cité qu'ils avaient mission de défendre. »

Espérons que cet avertissement, le troisième dans la matière, finira par être entendu de ceux auxquels il s'adresse. Car, plus que jamais, il est à souhaiter que les fils de la même Église unissent leurs efforts contre l'ennemi commun, qui est aujourd'hui l'ennemi de l'inspiration des Écritures, comme de tout ce qui porte un caractère surnaturel.

Depuis longtemps, assurément, on n'avait vu dans le clergé de France tant d'hommes de science et de talent, qui fussent aussi bien préparés à l'étude et à l'enseignement scientifique de l'Écriture Sainte; et c'est justice de reconnaître la vaillance de leur labeur et l'étendue de leur savoir. Mais fasse le ciel — c'est un vœu que l'on peut bien formuler à la suite des paroles pontificales — qu'aucun d'entre eux n'emploie les dons qu'il a reçus, la science qu'il a acquise, à rechercher dans des théories risquées une gloire aussi vaine que tapageuse; que tous, au contraire, suivant la route indiquée par l'Église, travaillent à procurer la seule gloire qui demeure, la gloire même de Dieu!

Lucien MÉCHINEAU, S. J.

LETTRE DE L'EMPEREUR DE CHINE

AU

SOUVERAIN PONTIFE[1]

« Empereur de la grande Religion du grand Royaume de Rome ! Dans le courant de la 12e lune de cette année [janvier 1900] arrive le quatre-vingt-dixième anniversaire de Votre naissance. Cette longévité, printemps prolongé des royaumes d'Europe, est un fait extraordinaire. Nous pensons que, durant les vingt années de Votre règne, Vous avez exhorté les hommes à faire le bien; ce dont l'univers entier jouit et Vous est reconnaissant. C'est pourquoi, à l'occasion de cet heureux événement, Nous voulons d'une manière spéciale Vous présenter nos meilleurs souhaits. Nous Vous souhaitons d'abord de célébrer en bonne et robuste santé l'heureux anniversaire, et, après, d'arriver jusqu'à la 100e année de votre âge. Ensuite Nous désirons que, chrétiens et non chrétiens, tant de la Chine que de partout ailleurs, vivent en mutuelle harmonie, et que tous jouissent du bonheur d'une paix prospère. En vérité, Nous en avons le ferme espoir. »

Cette lettre a été remise à Mgr Favier, vicaire apostolique de Pékin, avec les lignes suivantes du Tsong-li-yamen à l'adresse du prélat : « Dans le courant de la 12e lune de cette année, arrive le quatre-vingt-dixième anniversaire de la naissance de l'Empereur de la grande Religion. Cette longévité, printemps prolongé des royaumes d'Europe, est un fait extraordinaire; c'est pourquoi le 18e jour de la 9e lune [22 oct. 1899] notre ministère a présenté un mémoire à l'Empereur, lui demandant de donner une lettre de félicitation [pour Sa Sainteté]. A présent, Sa Majesté

1. On nous envoie de Chine la traduction de cette lettre, dont le texte chinois vient d'être publié à Changhai, dans le *Hoei-pao*, journal rédigé par les Missionnaires catholiques du Kiang-nan. Ce document est d'autant plus remarquable que c'est le premier où un monarque chinois ait fait des avances de ce genre à un souverain étranger.

l'Empereur a écrit la lettre ci-jointe que notre ministère remet à Votre Grandeur, avec prière de la faire parvenir à [Sa Sainteté] l'Empereur de la grande Religion, ce dont notre ministère vous sera reconnaissant. En écrivant ces lignes à Votre Grandeur, notre ministère lui souhaite toute sorte de prospérités. »

BULLETIN D'HISTOIRE

LE MASQUE DE FER : MATTIOLI OU MOLIÈRE ? — A PROPOS DE LA COMPAGNIE DU SAINT-SACREMENT : DEUX LETTRES INÉDITES DU BARON DE RENTY. — UNE LETTRE INÉDITE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES : BOSSUET. — PASCAL.

I

Le Masque de fer est « un sujet si rebattu, écrit le docteur J. Meynier dans la *Revue des questions historiques* (1er avril 1900, p. 684), qu'il est presque invraisemblable qu'il puisse tenter encore la plume ». Nos lecteurs voudront bien reconnaître que depuis nombre d'années nous n'avons pas osé braver le petit ridicule qui s'attache à ressasser cette question. Après l'ouvrage de M. Burgaud et du commandant Bazeries (*Études*, *Partie bibliographique*, 30 nov. 1893, p. 845 *sqq.*), nous leur avons fait grâce du mystérieux prisonnier. Mais, si nous exprimions alors l'espoir que la question était à jamais close, c'était un premier tort, et c'en était un plus grave encore d'accepter trop volontiers l'hypothèse des deux auteurs. Elle avait pourtant le mérite d'être nouvelle, inattendue, et établie par des moyens qui ne sentaient point l'*a priori*. Vivien Labbé, seigneur de Bulonde, lieutenant général des armées de Louis XIV, coupable de la levée honteuse du siège de Coni en 1691, semblait désormais, en vertu du grand chiffre de Louis XIV, dont les savants cryptologues avaient retrouvé la clef, être bien le vrai Masque de fer. Cependant Louvois, en envoyant ce triste personnage à Pignerol, mandait simplement à Catinat de l'enfermer la nuit sans lui refuser la permission de se promener pendant le jour sur les remparts « avec un masque ». Or, la remarque en a été souvent faite, les prisonniers masqués ne manquaient pas alors. Bulonde, à Pignerol, n'était qu'un masque de plus dans les prisons d'État. L'identifier avec le soi-disant Masque de fer, — lequel était d'ailleurs en velours, — n'était-ce point dépasser les prémisses ?

Les choses en étaient là, quand parut dans le *Catalogue de librairie ancienne* de M. Voisin (mai, 1894), l'annonce d'un acte du 28 avril 1692, contenant constitution de rente au

profit dudit Labbé de Bulonde et revêtu de la signature des parties intéressées. Sur quoi M. Voisin ne manquait pas de faire la remarque suivante ajoutée en matière de note : « On a voulu voir dans Vivien-Vincent Labbé de Bulonde le prétendu *Masque de fer*. Or, d'après l'acte ci-dessus, le marquis de Bulonde, qui le signait en 1692, se trouvait *de présent à Paris, logé en la maison de Mons. de la Chastrière, rue du Mail.* » S'était-il donc échappé de Pignerol, ou se promenait-il en masque par les rues comme les gens du carnaval ?

De son côté, et sans qu'il paraisse avoir connu cette pièce, un historien très au courant du dix-septième siècle et fort expert en recherches spéciales, M. Léonce de Grandmaison, publiait dans l'*Univers* du 9 janvier 1894 deux documents analogues, quittances de rentes qui avaient été constituées à Bulonde en 1682 et 1699. Ces quittances figurent à la Bibliothèque nationale, au cabinet des titres, dans l'immense recueil des pièces originales et portent la date des 1er décembre 1699 et 28 novembre 1705, ce qui fait vivre Bulonde au moins deux ans de plus que le Masque de fer. Enfin, une note de moindre importance, émanée de Gaignières, fait mourir Bulonde en 1709 et son témoignage concorde, tantôt pour un détail, tantôt pour un autre, avec Dangeau, Larrey et Pinard. « Tout ceci, concluait équitablement M. de Grandmaison, sans nier nullement l'authenticité des dépêches publiées par M. Burgaud et encore moins le mérite du commandant Bazeries pour avoir découvert le grand chiffre de Louis XIV et pu lire les papiers du maréchal de Catinat. Mais je ne saurais les suivre plus loin. Avec eux je remarque que nul contemporain ne parla du *Masque de fer*, que le « mystère est l'œuvre de ceux qui, en dehors de tout contrôle documentaire, dans le vague et la confusion des souvenirs populaires attachés aux événements comme aux personnages les plus divers, en ont été réduits à faire de l'histoire avec leur seule imagination ». — Je m'associe surtout aux paroles si sages que M. Loiseleur écrivait dès 1867 : «... un fait très simple et très vulgaire sur lequel l'imagination s'est plu à fonder une légende... mystère d'autant plus difficile à percer qu'il n'y a jamais eu de mystère. » Et je conclus que nous ne possédons pas encore aujourd'hui le mot de l'énigme [1]. »

1. *Variété historique. Le Masque de fer*, par M. Léonce de Grandmaison. (*Univers* du mardi 9 janvier 1894.)

Cette conclusion très prudente d'un très spirituel article n'offrait qu'un côté décevant : elle était négative. Et c'était quelque peu décourageant, après tant de fleuves d'encre coulant à pleins bords depuis cent cinquante ans ! Heureusement, M. Frantz Funck-Brentano, le zélé continuateur de Ravaisson au dépouillement des archives de la Bastille, fit bientôt paraître dans la *Revue historique* de novembre-décembre 1894, p. 253-303, une étude intitulée l'*Homme au masque de velours noir*, écrite d'un ton résolu et nettement affirmatif. Cette étude a formé depuis, dépouillée de son appareil scientifique, le chapitre IV des *Légendes et archives de la Bastille*[1]. En voici le résumé. La thèse n'est point neuve. L'on nous ramène au comte Hercule-Antoine Mattioli, ministre d'État du duc de Mantoue Charles III. Déjà M. Marius Topin s'était rallié à ce système et beaucoup d'autres écrivains distingués avec lui. M. Funck-Brentano invoque, en dehors des spécialistes, l'autorité de Depping, Chéruel et Camille Rousset.

Son mode d'argumentation est le suivant. Il commence avec raison par citer les documents que l'on peut qualifier *historiques* et en dehors desquels on n'aurait jamais dû en produire d'autres. C'est d'abord le livre d'écrou de la Bastille tenu par Du Junca et relatant à la date du 18 septembre (1698) l'entrée de l' « ancien prisonnier... toujours masqué... dont le nom ne se dit pas », amené de Pignerol par Saint-Mars. C'est ensuite le registre des décès ou des mises en liberté, tenu par le même Du Junca et portant ces mots : « 19e de novembre 1703. Le prisonnier inconnu, toujours masqué d'un masque de velours noir... est mort ce jourd'hui, sur les dix heures du soir, sans avoir eu une grande maladie. » De ce document on rapproche l'acte de décès du registre de la paroisse Saint-Paul mentionnant qu'à la date du 19 novembre 1703, « Markioly, âgé de quarante-cinq ans environ, est décédé dans la Bastille » et que le 20, il a été inhumé dans le cimetière de la paroisse. Une lettre de Saint-Mars au temps où il garde, comme gouverneur de Sainte-Marguerite, l'homme au masque ; une lettre de M. de Palteau, possesseur du château de Palteau, près Villeneuve-le-Roi, où le prisonnier et son éternel gardien s'étaient arrêtés en 1698, lorsqu'ils se rendaient à Paris,

1. *Légendes et Archives de la Bastille*, par Frantz Funck-Brentano, avec une préface de Victorien Sardou. Paris, Hachette, 1898. In-16.

lettre écrite, il est vrai, soixante ans plus tard, mais rapportant une tradition locale ; les notes d'un nommé Chevalier, major de la Bastille et inspirateur des observations du P. Griffet, telles sont les bases historiques de la démonstration très simple de M. Funck-Brentano. Le problème s'y trouve circonscrit nécessairement, pour la Bastille du moins, entre les années 1698 à 1703. La détermination de cette période relativement courte — cinq années — a l'avantage d'écarter beaucoup de légendes.

Elles sont tellement rebattues, ces vieilles légendes, qu'il suffit de les rappeler. Les unes concernent les prétendus honneurs rendus au Masque de fer; d'autres se rapportent aux précautions employées de son vivant et jusqu'après sa mort pour empêcher le secret de transpirer, d'autres enfin sont relatives au personnage même : un frère de Louis XIV, au dire de Voltaire qui inventa ce « canard » — l'expression est de M. Funck-Brentano — « avec une hardiesse d'imagination que lui envierait aujourd'hui le journaliste le plus habile à forger des nouvelles retentissantes » ; Louis, comte de Vermandois, fils de Louise de La Vallière ; le duc de Montmouth, fils naturel de Charles II ; le duc de Beaufort, l'ancien *roi des Halles* de la Fronde.

A propos de ce dernier nom, je pourrais confirmer par un texte inédit l'assertion générale de M. Funck-Brentano au sujet du prisonnier de la Bastille, à savoir la rapidité avec laquelle se forment les légendes. Il cite des extraits des lettres de la princesse Palatine, mère du Régent, prouvant que, dès 1711, six ans après la mort de l'homme masqué, l'imagination travaillait fortement sur son compte, même à la cour (p. 99). De même, en 1682, treize ans après la mort de Beaufort au siège de Candie (25 juin 1669), le P. Nicolas Talon écrivait au grand Condé que « Tout Paris a ressuscité depuis sept ou huit jours M. le duc de Beaufort, ny ayans presque personne en cette ville qui ne croyent ou qui ne disent, qu'il est arrivé icy un gentilhomme qui ayant esté sept ans dans les Sept-Tours prisonnier à Constantinople, d'où il s'est sauvé par l'entremise d'une jeune grecque, a veu dit-on cent et cent fois le dit duc de Beaufort, où ce qui est de plus plaisant est, qu'entre autres particularités de l'estat où il a laissé ce bon Prince est qu'il asseure à ce qu'on dit qu'il l'a laissé en fort bonne santé avec une espèce de grand capuchon de bure grise entouré de grosses houppes de soye noire ; il a aussi une grande

veste de mesme estoffe et de mesme couleur, mais chamarée d'une certaine sortes de bouclons et de certaines petittes chaisnes où sont attachés des grelots comme ceux qu'on attache au col des mulets, et qui à chaque pas qu'il fait font un bruit quasi insuportable. Sous cette veste il a une espèce de camisolle de gros chamois qui luy tombe jusqu'aux genous, d'où jusqu'à la plante des pieds. On adjoute qu'il a des brodequins de cuir bouilly, l'assortissement de tout cela est une barbe effroyable qui luy va presque jusqu'à la ceinture. J'appris hier que *dans les halles* l'on y adjoute bien d'autres choses, dont je m'informeray [1]. »

Ainsi une princesse envoie en Hanovre les commérages des courtisans de Versailles, un religieux adresse à Chantilly les contes des dames ou des forts de la halle. Et l'on peut se tenir assuré que leurs correspondants s'y complaisaient; la postérité fait de même.

Autres candidats légendaires au masque de velours noir : Le patriarche arménien Avédick que les Jésuites auraient fait enlever. Pour celui-ci, il n'y a plus à le défendre, depuis que le P. Turquand a répondu dans les *Études* à Marius Topin et nous a montré la soi-disant victime de notre ambassadeur M. de Ferriol, mourant bourgeoisement sur la paroisse Saint-Sulpice, rue Férou, le 21 juillet 1711 [2].

Le surintendant Foucquet. L'honneur de nous en avoir délivré revient à M. Jules Lair, dans un substantiel appendice de son bel ouvrage. Foucquet mourut prisonnier à Pignerol.

Les autres ne valent pas d'être nommés.

M. Funck-Brentano ne se contente pas de les écarter. Il se justifie de revenir à Mattioli et pour cela l'exposé des faits lui suffit. Son principal mérite nous paraît être d'indiquer le premier que l'Homme au masque de fer fut enfermé à la Bastille dans la même chambre que deux autres prisonniers, vivant intimement avec eux, et que ceux-ci sortirent de la Bastille pour aller dans des prisons comme Bicêtre et Charenton, où tous les prisonniers vivaient en commun [3]. D'où il conclut qu'avec les années on

1. Talon à Condé. Paris, 25 juillet 1682. Lettre inédite. *Papiers de Condé*, série P., t. LXXXVI, fol. 305.

2. *A propos du Masque de fer*, par le P. Léon Turquand (*Études religieuses*, août 1869, p. 242-298).

3. M. Funck-Brentano avait repris ses arguments de la *Revue historique* dans un article de la *Revue bleue* du 26 mars 1898 : *Nouveaux documents*

avait adouci la rigueur de la réclusion à laquelle le prisonnier masqué avait été condamné, et surtout celle du secret. Le souvenir de l'arrestation lui-même finit par perdre de son importance, et comme le duc de Mantoue s'était déclaré non moins satisfait que Louis XIV de la réclusion d'un ministre qui les avait trompés tous deux, rien ne s'opposait plus à ce que son nom fût écrit sur le registre mortuaire. *Markioly* n'y diffère pas plus de *Mattioli* que les autres noms propres n'y sont altérés. On commit une erreur sur l'âge (quarante-cinq ans au lieu de soixante-cinq); mais c'est celle qui s'explique le mieux.

Ce serait donc le cas de répéter encore une fois avec Louis XV : « Si vous saviez ce que c'est, vous verriez que c'est peu intéressant. » Mais il n'appartient ni aux souverains ni aux historiens de mettre des bornes à l'humaine curiosité. M. Anatole Loquin va le faire voir à M. Funck-Brentano.

M. Loquin ne pense pas comme tout le monde, ou plutôt il ne pense comme personne. J'ai sous les yeux sa brochure intitulée *le Masque de fer et le livre de M. Frantz Funck-Brentano*[1]. C'est du meilleur comique, car c'est bien de comédie qu'il s'agit : pour lui, le Masque de fer est Molière. Il se révolte donc à la pensée que ce puisse être l'ombre même de Mattioli, et il a soutenu avec l'avocat de ce dernier une polémique dans le journal *la Gironde*, où l'on trouve un peu de tout, sauf de bonnes raisons. Son procédé est très habile. Lorsqu'on lui présente des documents en faveur de Mattioli, il vous répond : « Cet Italien, dont le nom apparaît souvent, a été mis en avant très ostensiblement par Louis XIV, dans ses toutes dernières années, dans le but d'égarer après sa mort les recherches toujours possibles. » (*Brochure*, p. 6). Alors ce serait la fausse piste. Mais où est la vraie ? Il ne le sait pas bien lui-même, témoin cet aveu que j'extrais de son grand ou-

sur la Bastille. Le Masque de fer. Là a été publié pour la première fois un passage du registre d'écrou de Du Junca, daté du 30 avril 1701, relatant que l'*ancien prisonnier* fut mis en compagnie de Ricarville et de Tyrmon, individus de la plus basse classe, dans la seconde chambre de la tour La Bertaudière. L' « ancien prisonnier », c'est l'homme au masque. Non sans quelque satisfaction légitime, M. Funck-Brentano observe que ce document est « le seul authentique que nous possédions sur la détention à la Bastille du prisonnier masqué, de septembre 1698 à octobre 1703, c'est-à-dire de son embastillement à sa mort (p. 401).

1. Paris, Libraires-Associés, 1899. In-8.

vrage sur Molière, victime des Tartufes et enlevé par ordre de Louis XIV :

Je n'ai pas évidemment (!?) à rechercher ici, *en l'absence de tout document*, ce qui arriva exactement à Molière à sa sortie de la quatrième représentation du *Malade imaginaire*. Un carrosse attendant dans la rue, non loin de la sortie, escorté par des gens de police, porteurs d'une lettre de cachet, *rien de plus facile à supposer ; mais les détails nous demeurent ignorés* [1].

Non seulement les détails, répondrons-nous, mais le fait lui-même. En vain j'ai feuilleté ces deux volumes remplis d'une foule d'anecdotes, de références, de discussions, de textes, je n'y ai rencontré aucune preuve directe, ni indirecte. Une présomption pourtant ! A partir de la mort de Molière (1673), Louis XIV fut longtemps sans faire jouer ses pièces, à une exception près, en 1674. C'est que le roi, « quelque despote orgueilleux, sec de cœur, personnel et égoïste » qu'il fût, éprouvait des remords et n'eût pas eu le cœur de rire, à la pensée de son poète jeté dans la nuit d'un cachot d'État. M. Loquin vient de reprendre sa thèse dans un nouveau volume [2]. J'ai le regret, quelques démarches que j'aie faites, de n'avoir pas pu me le procurer.

II

Nous pensions d'abord ne revenir que pour mémoire sur la polémique soutenue dans cette Revue au sujet des Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement. La mort de M. Fr. Rabbe (de son vrai prénom Félix Rabbe), survenue le 22 janvier, presque au lendemain de notre second article, nous avait plutôt porté à garder désormais le silence. La deuxième réplique de M. Monod, dans la *Revue historique* de mars-avril, réplique où le savant critique nous faisait l'honneur d'accepter nos nouvelles conclusions, sauf à nous reprendre justement sur un point de détail [3], nous aurait confirmé dans cette résolution. Mais le *Bulletin historique et littéraire*, organe de la société de l'histoire du protes-

1. *Molière à Bordeaux, vers 1647 et en 1656, avec des considérations nouvelles sur ses fins dernières, à Paris, en 1673..... ou peut-être en 1703*, par Anatole Loquin (d'Orléans). Paris, Libraires-Associés, 1899. 2 vol. in-8.

2. *Un secret d'Etat sous Louis XIV. Le prisonnier masqué de la Bastille. Son histoire authentique*, par Anatole Loquin. Paris, 1900. In-8.

3. *Chancelier* mis pour *garde des sceaux*.

tantisme français a, fait paraître, dans sa livraison du 15 février 1900, un article que nous ne saurions laisser passer sans quelque protestation. Ce mélange intitulé l'*Antipathie de la France pour le protestantisme*, et signé de M. N. Weiss, secrétaire de la Société, sort par trop visiblement du ton d'impartialité qui convient à l'histoire. C'est une thèse visant à établir « qu'il n'y a pas eu une seule explosion de fanatisme antihuguenot, qui n'ait pas été provoquée, secrètement, cela va sans dire, par les délibérations clandestines de *ces bandes de conspirateurs dévots* disséminés sur toute la surface du territoire français » (p. 97). Lisez : les membres de la Compagnie du Saint-Sacrement. Suit à l'appui l'extrait de tout ce qui dans les *Annales* concerne la religion prétendue réformée.

C'est le droit de cette Revue spéciale d'avoir ainsi tiré de ce document ce qui l'intéresse à son point de vue exclusif. Mais nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que les catholiques à qui l'on avait reproché semblable esprit de système vont enfin être les premiers à publier intégralement le *Ms.* de René II de Voyer d'Argenson [1], n° 14489 du fonds français, comme ils avaient été déjà les premiers à le signaler et à le mettre en œuvre. L'honneur de cette publication reviendra à Dom Beauchet-Filleau, le docte bénédictin auteur des articles du *Règne de Jésus-Christ*, 1884), point de départ des récents travaux. En attendant que les *Études* aient reçu cet ouvrage, en cours d'impression, nous sommes heureux de présenter à nos lecteurs deux lettres inédites du célèbre baron de Renty.

Les *Annales* disent de lui qu'il a été « durant plusieurs années une des plus éclatantes lumières de la Compagnie du Saint-Sacrement, par son assiduité aux Assemblées, par le succez des œuvres qu'elle confioit à ses soins et par les discours excellans qu'il luy a faits, estant supérieur, en diverses occasions. Aussi l'a-t-elle considéré non seulement comme un de ses confrères les plus parfaits pour l'imiter, mais aussy comme un excellant père à qui elle estoit tres ayse d'obéir. C'est pour ce sujet que pendant dix ans qu'elle a eu le bonheur de le voir agir et parler dans ses assemblées, elle l'a eslu ou continué pour supérieur onze fois, et

1. M. Weiss, trompé par M. Rabbe, dont il reproduit la confusion de *prénoms*, l'appelle à tort *Marc-René* d'Argenson (p. 96). C'est exposer les lecteurs à prendre le fils pour le père.

j'ai sceu, ajoute René d'Argenson, de personnes dignes de foy que lorsqu'il tenoit cette place chacun estoit ravy de l'y voir conduire la Compagnie avec tant de prudance et d'agrément, qu'elle estoit toujours nombreuse pendant sa supériorité et que les plus considérables prenoient un extrême plaisir de l'écouter dans les conférences qui se faisoient sous lui fort exactement [1]. »

C'est durant l'une de ses onze supériorités qu'il écrivit, au nom du groupe parisien, à la Compagnie de Marseille, fondée depuis deux ans (1639). Marseille, comme Aix-en-Provence, se distingua par l'établissement d'un hôpital général. Dans la lettre que nous allons citer, il s'agit d'un projet de refuge qui paraît n'avoir pas abouti en cette ville. On verra par ce document et par les suivants que M. de Renty ne s'occupait pas uniquement de combattre le protestantisme.

A Messieurs, messieurs les supérieur, directeur et compagnie du Saint-Sacrement, établie à Marseille,

Messieurs,

Nous avons fait nôtre pouvoir, afin que vous pussiez obtenir en vôtre ville la Maison que vous nous avez témoigné souhetter par vos lettres, pour y enfermer et retirer du vice les filles débauchées ; nous n'en avons sceu venir à bout, quelque diligence que nous y avons apportée[2], et nous estimons que vous aurés plutost fait d'y en établir une en quelque part. Nous prions Dieu qu'il vous inspire là-dessus et vous maintienne en sa grâce, comme estant,

Messieurs,

Vos très humbles et très affectionnez confrères de la Compagnie du Très-Saint-Sacrement établie à Paris.

Gaston de Renty.
Henry de Maupas du Tour[3]
D'Amours, secrétaire.

De Paris, ce 4 may, 1641[4].

1. *Annales*, à l'année 1649. *Ms.*, Bibl. nat., f. fr. 14489.

2. Sur le zèle de M. de Renty envers les pénitentes, voir sa *Vie*, par Saint-Jure, nouv. édit. Avignon, 1833, p. 169.

3. Nous conjecturons qu'il s'agit de Henri Cauchon de Maupas du Tour, filleul de Henri IV, né en 1606, aumônier de Marie de Médicis, sacré évêque du Puy, le 4 octobre 1643, transféré en 1661 à Évreux, où il mourut le 12 août 1680. Il est auteur d'une *Vie de Mme de Chantal*. J'ai établi ailleurs (*Études*, 21 janvier, p. 263) que le P. Rapin, dans ses *Mémoires*, était redevable de son exactitude à ses relations personnelles avec l'auteur des *Annales*, René II d'Argenson. Si Henry de Maupas, le signataire de cette lettre, est bien le futur prélat, c'est un nouvel informateur possible de Rapin, qui dit de lui : « Comme je l'ai su de cet évêque. » (Rapin, *Mémoires*, I, 516.)

4. L'autographe de cette lettre nous a été gracieusement communiqué par

Nous espérons que ce document sera de quelque utilité à Dom Beauchet-Filleau qui, outre l'histoire du groupe central parisien, travaille à nous donner celle beaucoup moins connue des groupes de province.

La lettre suivante est une contribution encore marseillaise par sa destination, mais parisienne et poitevine par son objet. « Les compagnies de *Poitiers*, de Caen et de Toulon, lit-on dans les *Annales*, s'establirent en ce temps-là (1642); celle de Poitiers eut la joye d'estre pleinement approuvée et authorisée par son prélat, du nom de La Rocheposé; M. d'Argenson, qui peu de temps apprès eut l'intendance de cette province, y fut receu avec M. l'abbé, son frère, prieur de S. Nicolas de Poitiers mesme ; et cette compagnie a rendu de grands services à l'Église contre les hérétiques, dans ses commancements et dans la suitte[1]. »

Dans la lettre du baron de Renty que nous allons citer, il est question d'une *Méthode* pour visiter les pauvres de l'Hôtel-Dieu de Paris et d'une institution fort intéressante, dite *Bourse de justice*, créée par la compagnie de Poitiers pour l'assistance des « nécessiteux et opprimés » devant les tribunaux. Cette institution rappelle à la fois, et la tentative de saint Pierre Fourier avec confrérie « et bourse commune dans laquelle on aurait pris tout l'argent nécessaire pour plaider[2] », et l'établissement des avocats des pauvres, et nos contemporains secrétariats du peuple. Il resterait à savoir comment et combien de temps elle a fonctionné. Dom Beauchet-Filleau, à qui nous livrons la pièce, sera sans doute à même de nous l'apprendre.

Messieurs,
Messieurs les Supérieur, directeur et compagnie du St-Sacrement de l'autel, establie à Marseille,

A Marseille.

Messieurs,

Ayant esté advertis de plusieurs villes du Royaulme que l'on y desiroit avoir l'ordre de la praticque que les dames de la charité obseruent en la

M. Charles de Renty, à qui nous sommes heureux d'exprimer ici toute notre reconnaissance. Nous devons également à son obligeance, toute spontanée, les pièces qui suivent. Pour lui, ce sont de précieux papiers de famille.

1. Le P. Ch. Clair, dans sa *Page de l'histoire de la Charité au XVIIe siècle* (*Études*, novembre 1888, p. 366), attribue par une regrettable distraction à la Compagnie d'Angers une note 3 qui, dans sa pensée, était sans doute destinée à celle de Poitiers.

2. Voir *Saint Pierre Fourier de Mattaincourt* (1565-1640), par Henri Chérot. Paris, 1897. In-8, pp. 101.

visite des pauvres de l'Hostel-Dieu de cette ville, nous avons faict imprimer un Mémoire pour servir d'instruction à ceulx qui pouront et désireront establir un semblable exercice en leur ville, ensemble un petit discours de la confession générale, comme l'une des choses les plus nécessaires aux pauvres malades. Nous avons estimé que vous auriez désagréable de recepvoir un compte de ces exemplaires que nous vous envoions pour en user selon vostre prudence, piété et discrétion en la visite des pauvres de vos hospitaulx et asistance que nous estimons leur estre rendue par les dames de vostre ville[1]. Nous vous donnons aussy advis d'une charité de Messieurs de la Compagnie de Poitiers qui est qu'ils ont faict entre eulx (de leurs contributions) une *bourse* qu'ils appellent *de la justice,* pour asister les pauvres desnués de moiens de secours et la desfense de leurs droicts en l'ordre de la justice, lorsque quelqu'un d'eulx y est opprimé par quelque puissant juriste qui prend advantage de sa fortune sur leur foiblesse. Avant que d'entreprendre telle affaire, ils la font bien consulter. Si elle est trouvée juste, ils la poursuiuent et commettent la conduite à quelque advocat et procureur de leur compagnie, qui en ont grand soin, et y applicquent gratuitement leur travail et industrie. L'aultre despence se prend du fonds de ladite bourse, quand telle affaire est jugée. Il y a adjudication des despens au proffict de la pauvre partie qu'ils ont asisté. Ils se remboursent sur iceulx de leur despence et en mettent les deniers dans ladite bourse pour en secourir un aultre quand l'occasion s'en présentera; et se conduisent en telle entreprise sans interest ni aultre dessein que de seruir et secourir en son nom le prochain necessiteux et opprimé. Nous avons estimé vous debvoir donner aduis de ce bel ordre de charité, pour le pratiquer si le trouvés à propos et que la disposition de vostre païs le puisse permettre, recherchant en cette occasion comme en toutes aultres les moiens de participer aux exercices de vos dévotions, ainsi que nous sommes,

Messieurs,

Vos très humbles et très affectionnés serviteurs et confrères, les supérieur, directeur et Compagnie du St Sacrement de l'autel establie à Paris,

GASTON DE RENTY, S[upérieur.]
CHOMEL, Dir[ecteur.]
NIRAUX, Secrétaire.

A Paris, ce 26 février, 1644[2].

Même en dehors des sentiments de charité chrétienne, il est difficile de ne pas admirer le caractère idéal et pratique qui a ins-

1. Sur les Dames visiteuses de l'Hôtel-Dieu de Paris, voir l'excellent chapitre de Mgr Baunard, dans la *Vénérable Louise de Marillac, Mlle Le Gras, fondatrice des Filles de la Charité de saint Vincent de Paul* (Paris, Poussielgue, 1898. In-8, p. 144 *sqq.*). Cette œuvre avait été organisée par saint Vincent dix années plus tôt, en 1634, et depuis elle n'avait cessé de se développer. Il serait curieux de savoir si la *Méthode* imprimée par les soins de M. de Renty était différente de celle du saint. Abelly écrit en effet de celui-ci : « Pour faciliter aux dames cet exercice de la charité, M. Vincent *fit imprimer à leur usage un petit livret* qui contenoit les principaux points de l'instruction à donner aux malades. Il y mêla pour elles-mêmes des recommandations pratiques... Enfin il leur marqua de quelle façon elles devoient parler de la *confession générale.* » (Baunard, p. 159-160.)

2. Lettre inédite comme la précédente. Toutes deux présentent une particularité digne de remarque, c'est le sceau de cire rouge, brisé malheu-

piré cette généreuse et intelligente institution. Les faibles soutenus contre les puissants ; leur cause défendue gratuitement, mais après seulement qu'elle a été reconnue juste par ce que nous appellerions aujourd'hui un comité de jurisconsultes ; enfin le bénéfice des dépens partagé entre le pauvre vengé dans ses droits et les gens de loi qui lui ont prêté leur concours désintéressé, mais à charge pour ceux-ci de remettre leur part de gain dans la Bourse commune en vue d'une prochaine assistance. Telles sont, nous semble-t-il, les principales lignes de cette belle et ingénieuse organisation.

Mais la France entière, de Paris à Caen ou de Caen à Marseille, ne suffisait pas à la dévorante ardeur du baron de Renty. Ce catholique dévoué était un zélé patriote. Un troisième document original que nous avons sous les yeux, nous le montre qui prête son appui à la cause des colons de la Nouvelle-France, aujourd'hui le Canada. C'est un contrat de prêt de trente mille livres tournois, consenti par « Messire Gaston de Ranty (*sic*) chevalier, seigneur et baron dudit lieu, demeurant à Paris, rue du Petit-Musc et paroisse Saint-Paul », en faveur de « Pierre Le Gardeur de Repentigny, demeurant ordinairement à Québec, en la Nouvelle-France, estant de présent à Paris, logé rue de la Harpe où pend pour enseigne le *Pillier vert,* tant en son propre et privé nom que comme député des habitans dudit pays de la Nouvelle-France, et fondé de leur pouuoir passé audit Québec, en datte du douze septembre 1644 ».

Repentigny reconnaît recevoir de Renty bonnes espèces sonnantes, « louis d'or, d'argent, pièces de vingt sols et autre monnoye », en vue de son embarquement et pour le profit des

reusement en partie, mais où l'on distingue encore nettement un calice avec le pied, la tige, le nœud et la coupe un peu évasée d'où paraît sortir une hostie. Nous ne croyons pas qu'on ait signalé encore aucun exemplaire de ce sceau, dont le fac-similé devrait figurer dans le Musée eucharistique de Paray-le-Monial, comme un des monuments du culte du Saint Sacrement à travers les âges modernes. Voici ce qu'on lit sur son origine, dans les *Annales*, à l'année 1631. « On résolut de faire faire un *sceau* pour sceller les copies des statuts que l'on envoyroit dans la suitte aux compagnies des provinces avec un *cachet* pour les lettres et que ce *sceau* et ce *cachet* porteroient l'*empreinte du S*t *Sacrement*. On trouva mesme à propos de faire faire plusieurs cachets pareils pour en donner aux compagnies qui s'establirent, de sorte qu'on prit la coutume d'envoyer toujours un cachet avec les statuts lorsqu'il se formoit quelque nouvelle compagnie. »

habitants. Il s'engage, d'ailleurs, à rendre la somme empruntée dans une dizaine de mois[1].

Cette somme avait-elle été avancée par le baron de Renty sur sa fortune personnelle? Nous ne le pensons pas. Il reconnaît, d'après la déclaration finale de l'acte, « ladite somme de trente mil livres tournois par lui présentement fournie, provenir des deniers qui lui ont esté mis entre les mains *de la part de la Reyne*, pour employer à la levée des gens de guerre destinez par Sa Majesté pour s'opposer aux incursions des Hiroquois ». Renty était donc l'intermédiaire des libéralités de la régente Anne d'Autriche, après les avoir sans doute sollicitées. Notre colonie si française et si chrétienne traversait alors une crise des plus redoutables. Depuis deux ans (1643) l'on n'était plus en sécurité, même aux portes de Montréal. « Là où l'on voyait, il y a huit ans, quatre-vingts et cent cabanes, écrivait le supérieur de la mission en 1644, à peine en voit-on maintenant cinq ou six; et tel capitaine qui commandait pour lors à huit cents guerriers, n'en compte plus à présent que trente ou quarante[2]. » On voit si les secours en argent pour lever des hommes étaient urgents.

Quatre ans après cette noble intervention en faveur de nos colons abandonnés du Canada, Gaston de Renty tombait malade « par un excez de charité et du travail qu'il prit, disent les *Annales*, en portant lui-mesme du pain à de pauvres honteux dans des quatriesmes estages pendant le blocus de Paris » (1649). Cet admirable chrétien qui onze ans fut l'âme de la compagnie la plus active et la plus féconde en bonnes œuvres du dix-septième siècle, mériterait mieux que la Vie un peu surannée de Saint-Jure. Puissent ces quelques documents nouveaux éveiller chez un chercheur la pensée de lui consacrer un monument personnel plus digne de sa grande et pieuse mémoire[3]!

1. L'acte est daté du 17 février 1645. Les signatures sont originales.

2 *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle, d'après beaucoup de documents inédits*, par le P. Camille de Rochemonteix, S. J. Paris, 1896. In-8, t. II, p. 15.

3. Le seul travail récent que nous connaissions sur le baron de Renty, en dehors des publications relatives à la Compagnie du Saint-Sacrement, est le Mémoire de M. l'abbé Palant, curé de Cilly, paru en 1889, dans les *Annales historiques de la Société archéologique de Château-Thierry*, sous ce titre : *M. de Renty, son château et son tombeau à Citry-Saint-Ponce, près Charly*. — Voir aussi divers articles de l'*Intermédiaire*.

III

Tous nos remerciements aux lecteurs des *Études* qui ont répondu avec tant d'obligeance à notre récent appel aux possesseurs de lettres autographes de saint François de Sales[1]. L'on a bien voulu nous en signaler aussitôt de divers côtés, à Rome, à Vannes, à Saint-Étienne, à Dôle, etc. Persuadé que les éditeurs d'Annecy en sauront tirer beaucoup meilleur parti que nous, mais désireux de leur être agréable en attirant de nouveau l'attention sur leur magnifique entreprise, nous n'utiliserons que cette dernière communication, et encore le ferons-nous sans commentaires.

L'autographe dont nous publions le texte, a appartenu longtemps au P. Marie-François de Coucy, né le 20 mai 1808, entré dans la Compagnie de Jésus le 27 mai 1839 et décédé il y a une vingtaine d'années, à l'École libre de Notre-Dame du Mont-Roland. Sa précieuse relique, qu'il aimait à montrer à ses nombreuses générations de premiers communiants et de congréganistes, était passée ensuite entre les mains du P. Richard. Ce Père est mort dernièrement, après lui avoir succédé dans l'exercice de ses fonctions. Nous devons la communication de cette pièce au R. P. Rosette, recteur du collège.

François de Sales au baron d'Avully[2].

Monsieur, Vre homme arriua hier tout a propos, pour treuuer Monseig^r de Nemours[3] encor en ceste ville. Je viens tout maintenant d'aupres de luy et luy ay representé ce que vous aues desiré. A quoy il s'est rendu fort aysé, et ne pouuât employer beaucoup de tems a la consideration de l'affaire, pour tant daffaires que la soudaineté de son despart luy a apportés, Il a commandé, sur le champ et en ma presence, a monsieur le president Floccard[4], de le despecher au plus tost que faire se pourra; a quoy led^t s^r preside^t a respondu qu'il le feroit infalliblement; et

1. *Études*, 5 mars, p. 645.
2. Personnage célèbre dans la vie de saint François de Sales, par sa conversion du protestantisme au catholicisme.
3. Sur le duc de Nemours, voir les *Études* du 5 mars, p. 648, note 3.
4. Sans doute Louis Floccard, président de la Chambre des comptes de Genevois.

despuys je l'ai repris et le procureur Patrimonial encores, lesquels conformement m'ont dit que s'il vous playsoit d'en venir par termes de justice, la chose ne pouuoît pas se terminer du tout si tost, et qu'en ce cas il sera requis de voir led^t pc^r patrimonial repliquer a vos responces. Mais, s'il vous plait d'en venir a l'amiable et prendre un des premiers jours apres Pasques, vous series bien tost expedié. Ceste seconde voye me semble plus sortable. Cependant, sur cecy, ie vous prieray de me donner aduis du choix que vous ferés, et ie le feray scauoir aud^t s^r procureur du domeyne. Monsr le preside^t m'a dit que si francheme^t et resolume^t vous vous contentés de rendre a monsieur ce qu'il vous a baillé en eschange, et reprendre le Turchet[1], la chose sera du tout hors de difficulté et de dilation. Monsr, excusés moy si ie vous escris ainsy a baston rompu, car iay la teste tout rompue et d'ennuy et daffaires que ie ne pense guere aux paroles. Je vous salue de tout mon cœur et Madame D'Auully et vous prie de c[roire q]ue ie seray tous-iours fort affectionneme^t.

Mo[nsieur] Vre humble et tres aff^ne seruiteur,

[Francoi]^s De Sales.

Anecy, le 9 Auril[2]...

Ie n'ay pas parlé des 150 ▽ baillés au conte de Tournon par ce que ie n'entendois pas bien l'affaire.

[Au dos :]

A Monsieur
Monsieur D'Auully.

[Et d'une autre main :]

De Monseig^r l'Euesque
po^r le faict de Monseig^r
de Nemours.

IV

Le mouvement bossuétiste prend de jour en jour une telle extension qu'il est impossible dans un Bulletin aussi espacé que celui-ci de tenir nos lecteurs au courant. Ils pourront désormais recourir, s'ils désirent être complètement renseignés, à l'excel-

1. Nom d'un domaine ?
2. Le millésime a été emporté par une déchirure.

lente *Revue Bossuet*[1], fondée et dirigée par M. l'abbé Lévesque, le distingué bibliothécaire du séminaire de Saint-Sulpice. Elle paraît en supplément du *Correspondant* et en fascicules indépendants. Nous signalons dans la première livraison (25 janvier 1900) et dans la deuxième (25 avril) toute une série de lettres inédites de Bossuet, publiées avec des notes abondantes et des indications précises par notre collaborateur le P. Eugène Griselle[2] et par M. l'abbé Urbain. L'évêque de Meaux était abbé de Saint-Lucien-les-Beauvais, et c'est en cette qualité qu'il écrit souvent.

Le même *Correspondant* avait fait paraître en 1899 une étude sur Bossuet à Meaux, réunie depuis en volume[3]. L'auteur paraît avoir moins aspiré à fournir des renseignements nouveaux qu'à donner la physionomie du précepteur du dauphin devenu administrateur de diocèse. Mais le sujet est si vaste qu'il tentera sans doute encore plus d'une plume. Les nombreux documents amassés par Floquet et qu'il n'eut pas le loisir de mettre en œuvre, sont aujourd'hui entre bonnes mains.

De la conférence donnée par M. Brunetière à Rome, nous n'avons plus à faire l'éloge, après l'article spécial des *Études* (20 févr. 1900) sur *Bossuet au Vatican*. Tout au plus ajouterons-nous, ce que nous croyons tenir de bonne source, qu'elle a reçu

1. *Revue Bossuet, œuvres inédites, documents et bibliographie. Revue trimestrielle* (1900-1904). Paris, bureaux du *Correspondant*, 31, rue Saint-Guillaume.

2. Signalons encore du P. Griselle une *Lettre inédite de Bossuet au cardinal de Noailles* (*5 juin 1702*). Arras, Sueur-Charruey, brochure in-8 de 12 pages, extraite de la *Revue de Lille* de décembre 1899. On peut se demander si l'auteur n'a pas lu « *Existence* de Dieu » pour « *Excellence* de Dieu » et si, par suite, ses hypothèses sur une édition du traité de l'*Existence de Dieu* par Fénelon antérieure à 1712 et qui serait demeurée inconnue à tous les bibliographes, ne manque point d'une base solide. Cette lettre se trouve à la Bibl. nat., f. fr., 23225. — Dans ses *Quelques documents sur Bossuet*, tiré à part d'un article paru dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, d'oct. 1899 (Lille, Morel), le même infatigable chercheur et annotateur avait étudié : 1° Un fragment de Ledieu relatif à l'*Exposition de la foi catholique* par Bossuet ; 2° Un acte passé par Bossuet le 26 novembre 1679, en qualité de prieur du Plessis-Grimoult pour accorder aux moines l'autorisation de construire un pressoir ; 3° Une note envoyée à Ledieu, pour Bossuet, par les supérieurs du séminaire des Missions étrangères. — Dans le dernier numéro de la *Revue d'histoire littéraire de la France* (15 janv. 1900), un fragment intéressant des Manuscrits de ce même Ledieu est dû encore au P. Griselle.

3. *Bossuet à Meaux*, par H. Druon, docteur ès lettres. Paris, Lethielleux, 1900. In-12, pp. 264.

l'approbation des plus hautes autorités, et que ni les encouragements du cardinal Rampolla n'ont manqué à l'éminent conférencier avant de prendre la parole, ni l'expression de la pleine satisfaction de Léon XIII, lorsqu'il fut admis à répéter en quelques mots cette conférence à Sa Sainteté.

Encore moins avons-nous à rappeler la publication du panégyrique de saint François de Sales, de Bossuet, faite dans notre Revue (20 octobre 1899) par le savant bénédictin dom Mackey, qui avait découvert à Turin l'autographe. Le fac-similé qui y était joint a été apprécié en ces termes dans l'*Amateur d'autographes* (15 mars 1900, p. 71) : « Les *Études* contiennent le fac-similé de la dernière page du panégyrique. L'écriture diffère sensiblement du graphisme habituel de Bossuet ; la réduction est aux neuf dixièmes de l'original. Cette réduction accroît encore la dissemblance. Ce fac-similé est précieux à conserver, parce qu'il donne un spécimen de ce qu'était l'écriture de Bossuet vers 1660. »

Tandis que les papiers de l'illustre prélat sont ainsi mis au jour ; tandis que ses idées sont remuées et réhabilitées par M. Brunetière ; tandis qu'une Revue spéciale se fait l'organe du comité pour l'inauguration d'un deuxième monument dans la cathédrale de Meaux ; voici que la ville natale de Jacques-Benigne Bossuet se trouve un peu confuse de ne lui avoir pas même encore érigé de statue. Dijon possède un monument en l'honneur de la bataille du 30 octobre 1870, une statue de Rude, une statue de Rameau, une statue de Sadi-Carnot, une statue de Garibaldi — je ne cite que les plus récentes, — et son plus illustre enfant avec saint Bernard continuait d'y jouir d'une gloire purement idéale. Mgr Le Nordez a pensé que l'heure avait sonné de mettre un terme à la « surprise » des étrangers comme aux « regrets » des Dijonnais, et, par sa lettre pastorale pour le carême de 1900, il a convié ses diocésains à l'érection d'un monument de Bossuet dans la capitale de la Bourgogne : « La France, écrit-il, est redevable à Bossuet d'une glorification publique... Je crois faire acte de bon citoyen en souhaitant que sa figure soit mise en plus vive lumière devant les hommes de mon temps et surtout de mon pays. » L'éloquent évêque de Dijon ne s'est pas contenté de convier toutes les bonnes volontés en vue de cette réparation due à un grand homme, il a donné l'exemple en ouvrant dans une des salles de son Palais un Musée Bossuet. Les quelques heures qu'il nous

a été donné d'y passer nous ont fait oublier la tristesse ressentie par ceux qui connurent les collections de l'abbé Bossuet, curé de Saint-Louis-en-l'Ile, si lamentablement dispersées. Nous avons particulièrement admiré le superbe portrait de Bossuet, évêque de Condom, par Mignard, si éloigné du type un peu conventionnel de Rigaud. Il mériterait d'être l'objet d'une étude technique, telle que celle de Mgr Bellet sur un portrait analogue récemment révélé [1].

Si tant de peine et de mouvement pouvait au moins aboutir à l'achèvement — presque à l'entreprise, tant l'œuvre est peu avancée — d'un monument non moins précieux, monument littéraire et théologique qui nous donnerait la vraie physionomie non plus physique, mais morale, de l'incomparable prélat, je veux dire une édition authentique et définitive de ses œuvres ! Hélas ! On en est encore assez loin, à en juger par le travail très suggestif que publiait naguère M. l'abbé Lévesque dans le *Bulletin de littérature ecclésiastique de Toulouse* (fin 1900) : *Bossuet et Deforis. Une esquisse de sermon.* Parmi les *Pensées chrétiennes et morales* de Bossuet recueillies par Deforis, il existe en effet une esquisse de sermon sur la *Conversion* où la perspicacité de l'abbé Lebarq lui-même a été surprise. M. Lévesque ayant acquis dernièrement le *manuscrit,* qu'il a eu l'obligeance de nous faire voir, a disposé sur double colonne le texte de l'orateur et celui de son éditeur. Un simple coup d'œil sur ce tableau synoptique en dit plus long que toutes les études des Vaillant, des Gandar et *tutti quanti* de la critique. Dom Deforis *fabriquait* du Bossuet. Il était expert dans l'art du développement et avec quelques mots jetés sur le manuscrit, il savait faire un bon sermon ; mais il abusait de la confiance du public et donnait du sien au lieu de donner du fonds d'autrui. Et l'on se demandera encore pourquoi cette recherche passionnée des textes originaux, à laquelle se livrent aujourd'hui les admirateurs de nos classiques ! Réponse : Parce que de tels exemples rendent à bon droit méfiants.

Il est peut-être un travail plus difficile encore que celui de nous restituer Bossuet orateur, ce serait de nous rendre le théologien. Jadis on s'est beaucoup occupé de Bossuet gallican. De-

1. *Un portrait inconnu de Bossuet,* par Mgr Charles-Félix Bellet, protonotaire apostolique. (Extrait de l'*Université catholique de Lyon.*) Paris, Picard. In-8, pp. 20.

puis la lettre de Léon XIII au cardinal Perraud (4 déc. 1898), la question a perdu de son acuité [1]. Le Pape y louait le « lumineux génie » et les « trésors de doctrine » du « grand homme qui pardessus toutes choses fit servir à défendre et à patronner la cause catholique les facultés splendides dont il avait été doué ». Il semble que dans son audience accordée à M. Brunetière, le Saint-Père ait précisé davantage. Il a exprimé l'avis « que ce qui avait vieilli dans Bossuet, c'était son *gallicanisme*, ajoutant qu'on pouvait *excuser cette erreur et l'oublier aujourd'hui*, en considération de tant de génie et de tant de services rendus [2] ». Ce pardon, tombé après plus de deux siècles des lèvres augustes du successeur d'Innocent XI, n'est-il pas profondément touchant ?

Reste la question de Bossuet *janséniste*. Elle tient toujours les érudits en haleine. Depuis que nous n'en avons parlé, la lutte paraît s'être circonscrite entre M. l'abbé Delmont et M. l'abbé Urbain. Comme nous avons déjà analysé le premier article de M. l'abbé Delmont sur ce sujet et mentionné le second [3], nous donnons d'abord la parole à M. l'abbé Urbain [4]. Les deux contradicteurs étant de force remarquable en matière d'érudition bossuétienne, le jeu de part et d'autre est serré. Distinguant dans le jansénisme le dogme et la morale, l'abbé Urbain accorde que Bossuet n'a pas été un janséniste dogmatique, mais il affirme « qu'à moins de nier l'évidence, on ne saurait contester que l'évêque de Meaux n'ait été janséniste pour la morale » (p. 5). Et par morale janséniste l'auteur entend une « sévérité plus grande sur les principes dans la discussion des cas de conscience et l'administration des sacrements de pénitence et d'eucharistie ». D'ailleurs, il estime que ce jansénisme pratique était légitime en soi et à condition d'être maintenu en de certaines limites. Bossuet les aurait-il franchies ?

Il professait, au sujet des *Provinciales*, que « quelques-unes ont beaucoup de force et de véhémence, et toutes une extrême délicatesse ». Qu'on n'objecte point à M. l'abbé Urbain qu'il s'agit ici

1. Voir *Études*, 5 mai 1899, p. 398.
2. Voir l'*Univers* du vendredi 2 février 1900.
3. *Études*, 5 mai 1899, p. 394. C'est l'article de la *Revue de Lille* d'avril 1899, intitulé : *Encore Bossuet et le Jansénisme*.
4. *Du Jansénisme de Bossuet*, par Ch. Urbain, docteur ès lettres. (Extrait de la *Revue du clergé français*, n° du 15 sept. (et non pas du 1er août) 1899. Paris, Letouzey. Broch. de 23 pp.)

non du fond mais du style, il répondrait que « si Bossuet avait professé une vive répulsion pour le fond même de l'œuvre de Pascal, il n'aurait pas manqué de l'indiquer d'un mot, tout en recommandant de la lire pour les agréments du style ». Plus tard, Bossuet déclara que l'abrégé de la *Réponse aux Provinciales* (1703) par le P. Daniel « était capable de *séduire le monde* ».

Autres indices : l'évêque de Meaux prit pour lui confier le poste important de théologal, dans son diocèse, un janséniste ardent, l'abbé Michel Treuvé, disciple du célèbre janséniste Le Roy à Haute-Fontaine, auteur d'un ouvrage rigoriste intitulé : *Directeur spirituel à l'usage de ceux qui n'en ont pas*, et qui s'était créé des difficultés par son zèle indiscret, quand Bossuet se l'attacha. Bossuet félicitait de son traité sur le sacrement de pénitence une notabilité du parti janséniste, Néercassel, évêque de Castorie, vicaire apostolique de Hollande. Ce traité de Néercassel, *Amor pœnitens*, fut mis à l'index en 1690. Ces relations de Bossuet avec des jansénistes ont donc rapport à l'explication de la doctrine et à l'administration des sacrements. Elles sont au reste assez naturelles, puisque Bossuet partageait plutôt leur manière de voir sur l'insuffisance de l'attrition. Qu'on relise le catéchisme de Meaux, dont Arnauld pourtant n'était point satisfait, et son *Tractatus de dilectione in sacramento pœnitentiæ requisita.*

Dans le probabilisme Bossuet voyait la ruine de la morale chrétienne et il avait composé contre cette doctrine quatre petits écrits latins : *Dissertatiunculæ IV adversus probabilitatem.*

L'accord de Bossuet avec les jansénistes se conclut aux yeux de M. l'abbé Urbain, de son ouvrage posthume : l'*Autorité des jugements ecclésiastiques*; de son écrit sur les *Réflexions morales* de Quesnel; les cent vingt cartons exigés par l'évêque de Meaux seraient une fable (p. 13).

Enfin Bossuet, même sur le chapitre des cinq propositions, serait suspect de certaines *affinités* venant de sa croyance à la prémotion physique des Thomistes et de son culte pour la doctrine de saint Augustin (p. 22).

A ce réquisitoire sec, nerveux, allant droit au texte ou au fait incriminé, affectant de constater plutôt que d'accuser, M. l'abbé Delmont opposait une réplique non moins vigoureuse dans la même Revue (1er novembre 1899), sous ce titre : *du Prétendu jansénisme de Bossuet.* Il conteste les *affinités* au point de vue du

dogme lancées par M. l'abbé Urbain, en flèche de Parthe, et il se retranche derrière l'autorité du sulpicien Montagne et du jésuite de La Rue. Il maintient la soi-disant fable des cartons réclamés par Bossuet pour les *Réflexions morales*, et parmi ses témoignages il en cite un, vraiment curieux de Mgr de Saléon, ami et partisan de la Compagnie de Jésus, mais non pas jésuite comme on le lit imprimé en note par pure inadvertance (p. 455, note 2). Quant au jansénisme pratique, il en défend Bossuet, trouvant tout naturel qu'il ait eu aussi bien que Bourdaloue certains principes communs avec les jansénistes; mais il faudrait prouver que Bossuet les admettait au nom du jansénisme, plutôt qu'au nom de la morale chrétienne.

Le rigorisme ou « l'austérité morale » qu'on reproche au prélat lui semble n'être pas autre chose que « cette charité sévère sans rigueur et douce sans flatterie que Bossuet reconnaissait à saint François de Sales dans son Panégyrique de 1660 ».

S'il a approuvé les *Provinciales*, ne peut-on pas louer et admirer les *Lettres* de Voltaire, à condition de n'en recommander que la forme ?

Les relations avec Michel Treuvé et l'évêque de Castorie seraient-elles si blâmables ? Il employa utilement Treuvé après la paix de Clément IX, et, en approuvant Castorie, il faisait des réserves.

Enfin l'évêque de Meaux n'aurait point partagé la manière de voir des jansénistes sur la doctrine et l'administration des sacrements. Il ne protestait que contre les abus de la fréquente communion.

Nous laissons à nos lecteurs de juger entre les deux plaidoyers, et nous félicitons les deux auteurs de leur brillante polémique ; il en sortira nécessairement un peu plus de lumière, et les futurs éditeurs de Bossuet auront à en tenir grandement compte.

M. l'abbé Delmont ne défend pas seulement Bossuet par la plume, mais encore par la parole. Sa conférence à Meaux est aussi éloquente que pieuse et instructive [1]. Nous espérons qu'il fera imprimer aussi celles données au cercle du Luxembourg et à Aix-en-Provence. L'*Université catholique* de Lyon (15 mars 1990)

1. *Bossuet et la dernière lettre de Léon XIII au clergé de France. Conférence donnée au grand séminaire de Meaux, le 14 décembre 1899*, par M. le chanoine Delmont. (Meaux, Blondel. Broch. in-8.)

contient celle qu'il avait faite aux Facultés catholiques le 9 février ; celle d'Aix a eu lieu le 5 mars. Le sujet général est : *Bossuet, d'après sa correspondance.*

Pour ne pas abuser des lecteurs de ce Bulletin, nous ne suivrons point M. l'abbé Urbain dans la réponse qu'il a faite à la réplique du brillant professeur de l'Université de Lyon : *Un dernier mot à M. le chanoine Delmont* (*Revue du clergé français*, 1er févr. 1900). L'auteur n'y abandonne aucune de ses premières positions. Il a même la bonne fortune d'en fortifier une par la découverte de certaines pièces du fonds latin à la Bibliothèque nationale, confirmant l'autorité des publications de Guettée (p. 456). Mais la discussion est nécessairement devenue de plus en plus technique et subtile.

Ne quittons point M. l'abbé Urbain qui est un de nos maîtres bibliographes, sans signaler et vivement recommander comme un précieux instrument de travail, sa *Bibliographie critique de Bossuet*, parue dans la *Revue des Études historiques* de décembre 1899-janvier 1900, et tirée depuis à part. Professeurs et écrivains y trouveront beaucoup à puiser.

V

Ce n'est point nous éloigner de Bossuet, car le grand évêque s'occupa de cette question, ainsi qu'il est prouvé en appendice, que de passer au *Commentaire d'un fragment de Pascal sur l'Eucharistie*, par M. l'abbé Léonce Couture, le savant doyen de la Faculté libre des lettres à Toulouse. (Paris, Lecoffre, 1899. Broch. de 32 pp.). Cette étude très pénétrante et très sagace met à jour toutes les éditions des *Pensées* de Pascal, dont les unes ont omis, les autres ont reproduit plus ou moins fidèlement un passage énigmatique sur l'Eucharistie : *Elle est toute le corps de Jésus-Christ en son patois...* » Havet n'avait dit qu'une sottise ; il pensait, et M. Michaut a semblé l'approuver, que « ce fragment est l'ébauche d'une réfutation des arguments de quelque ministre *protestant* contre la présence réelle. Havet, pas le moins du monde théologien, bien qu'il se soit souvent piqué de le paraître, ignorait l'opinion théologique visée par Pascal. Avec une érudition merveilleuse et une divination qui fait rêver aux restitutions de textes, j'allais dire aux déchiffrements d'inscriptions les plus

extraordinaires, M. l'abbé Léonce Couture interprète, explique, puis paraphrase ces notes de Pascal sur certain système de Descartes relatif à la transsubstantation, système très hardi communiqué par lui confidentiellement, de son vivant, au P. Mesland, et publié seulement dans notre siècle par M. Émery. Les jansénistes de Port-Royal en eurent connaissance, la discutèrent et lui furent opposés. Pascal assista sans doute à ces discussions, et ses notes en sont l'écho. L'homme au « patois » est Dom Desgabets, bénédictin de Saint-Vanne, ami de Port-Royal, qui avait accepté la théorie cartésienne.

La première phrase de Pascal est ainsi développée par M. l'abbé Couture, qui rappelle Deforis travaillant sur Bossuet, avec cette différence qu'il nous prévient du procédé : « Mon adversaire prétend expliquer le changement de l'hostie au corps de Jésus-Christ par la seule union de l'âme de Jésus-Christ à l'hostie. Après cette union, *elle est toute le corps de Jésus-Christ*, dit-il *en son patois*. » Et la paraphrase continue, éclairant chaque mot du texte, le criblant d'une clarté qui ne laisse guère de place au doute sur la valeur du sens proposé. Enfin, comme tout est dans tout, M. l'abbé Couture retrouve dans la vingtaine de lignes rendues par lui à la vie, les principaux traits du génie de Pascal controversiste : foi ardente ; zèle contre les nouveautés ; insuffisance de préparation théologique ; force et fécondité d'argumentation ; usage familier des comparaisons les plus frappantes et les plus obvies ; ironie toujours prête à railler de haut ou à pousser son interlocuteur à l'absurde. Nous souhaitons à beaucoup de pages des *Pensées* un commentaire historique et critique aussi abondant et aussi judicieux [1].

HENRI CHÉROT, S. J.

1. Nous avons reçu encore sur Pascal un *Mémoire inédit de feu M. Jacques Denis*, intitulé : *Pascal, l'Homme*, publié par M. Armand Gasté. (Caen, 1899. In-8.) C'est une occasion pour nous de mentionner également divers travaux d'une spirituelle érudition dus à la plume féconde du docte professeur de littérature française à l'Université de Caen : *Un pèlerinage à la campagne et à la cathédrale de Bossuet, en 1775* (Caen, 1899. In-8 ; — *Une demi-victime de Boileau, les Poésies de Jean Bardou, curé de Cormelles-le-Royal, près Caen (1621-1668)* (Caen, Delesques, 1899. In-8). — L'*Avaricieux, comédie librement traduite de l'Aulularia de Plaute*, par Jacques de Cahaignes (1580), publié d'après le *Ms.* original, avec Introduction. Rouen, Léon Gy, 1899. In-4, 74 pp.

REVUE DES LIVRES

Sciences Religieuses. — Le tome V de la **Paléographie musicale**[1] s'occupe du chant milanais. Il reproduit un des plus anciens exemplaires connus et en donne la traduction en caractères bien lisibles. C'est tout un répertoire nouveau, plus ample encore que celui de saint Grégoire.

Malheureusement le texte n'est pas exempt de fautes ; comme elles se retrouvent dans les divers manuscrits ambrosiens, on peut en accuser un premier copiste guidonien. Celui-ci a dû s'embrouiller surtout dans le système des *nuances,* confondant les diverses propriétés de *nature,* de *bécarre* et de *bémol.* Il est souvent difficile, parfois impossible, de rétablir la mélodie primitive dont, pourtant, on constate l'altération.

L'Avant-propos du volume renferme une dissertation très intéressante sur les anciens rites et sur la Messe primitive de l'Église romaine. Cependant l'auteur attache, selon nous, trop d'importance au Missel de Bobbio. Sans doute, il a été rapporté d'Irlande par saint Colomban, et il contient un fonds de messes plus anciennes que certaines autres, lesquelles ont une *secrète* à la place des prières primitives *post nomina* et *ad pacem;* mais si l'on vient à étudier le texte de ces oraisons (il nous est donné dans la Patrologie de Migne, t. LXXIII), on reconnaît, dans le style et le plan de cette compilation, un manque d'unité qui dénote des sources trop diverses pour pouvoir fonder un raisonnement sérieux.

Ce missel ne contient que de rares allusions au souvenir des défunts, que les oraisons des missels gallicans ne manquent pas de rappeler. L'ancienne prière gallicane exhortant les fidèles à bien célébrer le mystère se retrouve dans le Missel de Bobbio. Mais cette pièce, si différente des autres par sa facture, est rarement

1. *Paléographie musicale.* Les principaux manuscrits de chant grégorien, ambrosien, mozarabe, gallican, publiés par les Bénédictins de Solesmes. Solesmes, imprimerie Saint-Pierre; Paris, Picard. Abonnement : 20 francs par an.

à sa place, qui devrait être sous la rubrique *Incipit missa* ; on la rencontre sous n'importe quel titre ; certaines messes ne l'ont pas, d'autres l'ont deux et même trois fois. Il n'est pas jusqu'à la longueur des oraisons, remarquée dans la Paléographie comme une particularité, qui ne soit un élément factice : d'abord il y en a de courtes; et quand elles sont longues, cela provient surtout de ce qu'on en a joint deux, bout à bout.

Nous nous permettons de soumettre cette difficulté au savant rédacteur, puisqu'il a la modestie et la sagesse de provoquer les observations. Rien d'ailleurs n'est plus délicat que l'exacte reconstitution de ces rites tombés en désuétude.

E. Soullier, S. J.

Le livre du R. P. Philpin de Rivière [1] dépasse le cadre tracé par le titre. Dans la **Physiologie du Christ**, en effet, on trouvera comme un compendium de l'Histoire sainte, de la Vie de Jésus, de l'iconographie chrétienne et enfin une discussion sur la question de savoir si Jésus-Christ a été, à la lettre, le plus beau des enfants des hommes. Au fond, c'est là que l'auteur voulait en venir. Il n'y vient qu'après cent cinquante pages intéressantes, dont il ne faudrait garder, ce semble, que les observations qui, çà et là, s'y rencontrent sur la beauté du Christ.

De cette question précise, le R. P. Philpin de Rivière parle en homme de foi et de doctrine. Sa démonstration est-elle plus complète, plus rigoureuse, plus décisive, que celle de ses devanciers ? Je ne crois pas. Qu'importe, d'ailleurs? En vieux disciple du P. Faber, l'auteur a un accent personnel qui attache. Et on l'écoute volontiers, même quand il dit ce qu'on sait déjà, car il n'a point l'air de répéter.

C'est aussi pour faire aimer **Jésus** [2] que le R. P. Sertillange vient d'écrire son dernier volume. L'auteur a choisi, dans l'Évangile, quelques scènes qui lui ont paru plus révélatrices, pour ainsi parler, de la personne du Sauveur. La doctrine du théologien, la mémoire du voyageur, le goût du lettré, concourent à l'œuvre. Il en résulte un livre intéressant, instructif, bref, à

1. *La Physiologie du Christ*, par le R. P. Philpin de Rivière. Oudin, 1900. In-8, pp. x-274.

2. *Jésus*, par le R. P. Sertillange, O. P. Lecoffre, 1899. In-12, pp. ix-242.

l'usage des lecteurs pieux d'aujourd'hui, lesquels, comme tous leurs contemporains, sont un peu pressés.

M. l'abbé Poey publie une cinquième édition de son **Manuel d'instruction religieuse**[1]. On y voit, avec plaisir, que l'auteur, sur le choix d'un état de vie, la vocation sacerdotale et la pratique des conseils évangéliques, énonce et développe la vraie doctrine. Jusqu'ici ces points de la morale chrétienne étaient omis ou à peine indiqués dans les catéchismes. Une heureuse réaction se produit contre cette négligence. On ne peut qu'applaudir M. Poey de prendre, dans ce mouvement, un rang d'élite.

Pour tout le reste de l'ouvrage, je n'aurais qu'à répéter ici ce qui a été dit, lors de la première édition, par un fort bon juge.

Aujourd'hui beaucoup de vérités essentielles sont méconnues ou ébranlées. Le P. Lodiel, qui avait déjà essayé de fortifier la croyance en écrivant *Nos raisons de croire*, continue son apostolat par une étude sur la vie future. **Où allons-nous**[2] ? se demande-t-il. Et il répond que la spiritualité de l'âme, le désir du bonheur, la nécessité d'une sanction, le *consensus* du genre humain aussi bien que l'Évangile, sans parler d'indéniables manifestations d'outre-tombe, établissent péremptoirement, malgré les assertions des matérialistes et les partisans des migrations, la réalité d'un au-delà qui soit le terme définitif, la conclusion rationnelle, la juste sanction de l'épreuve d'ici-bas. — Opuscule à répandre. Paul Dudon, S. J.

Nul n'était mieux préparé que l'auteur des *Mémoires d'un Séraphin* et des *Mémoires d'un Ange gardien*[3], pour écrire un livre sur l'**Ange et le Prêtre**[4]. Mgr Chardon revoyait ce dernier ouvrage quand s'est déchiré pour lui le voile, à travers lequel son regard pieux et pénétrant observait le monde des bienheureux esprits. Si la mort lui en eût laissé le temps, peut-être eût-il amélioré

1. *Nouveau Manuel complet et pratique d'instruction religieuse*, par l'abbé Poey. Desclée, 1900.

2. *Où allons-nous? Étude sur la vie future*, par le P. Lodiel, S. J. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1899. In-4, pp. 194.

3. La troisième édition vient de paraître.

4. *L'Ange et le Prêtre*, par Mgr Chardon, vicaire général de Clermont. Paris, Lethielleux. In-12, pp. 204. Prix : 2 francs.

certains passages et ajouté une conclusion. Tel quel, pourtant, son livre est achevé et digne de ses autres écrits.

Les anges gardiens sont des sauveurs; comment ne seraient-ils pas les amis, les conseillers, les collaborateurs de ces autres sauveurs qui sont les prêtres ?

A travers tout son livre, l'auteur rapproche la hiérarchie angélique et la hiérarchie sacerdotale : leurs pouvoirs, leurs fonctions, leur sollicitude, leurs efforts, leurs joies, et, si l'on peut dire, leurs tristesses.

Quelques pages sont particulièrement charmantes : ce sont celles où, sans le vouloir, l'auteur se peint lui-même laborieux, simple, droit et tout rempli de Dieu.

François Tournebize, S. J.

Dans une brève et solide étude, M. Arminjon[1] établit que la propriété des églises, presbytères et cimetières, en Savoie, appartient aux fabriques, non aux communes. Certains ministres des cultes en ont décidé autrement, à l'occasion. Cela prouve simplement qu'ils ignoraient le droit et l'histoire ou faisaient tout comme.

Paul Dudon, S. J.

Questions de Philosophie. — Vous avez admiré avec moi ces paysages élyséens où Puvis de Chavannes fait mouvoir dans une atmosphère vaporeuse des personnages aux contours légers, aux formes pâles, aux mouvements lents : c'est plein d'idéal et de poésie, cela fait penser. M. Douhéret a pris un peu cette manière dans son **Idéologie** ou **Discours sur la philosophie première**[2]. A son jugement, les manuels sont trop raides d'allure ou se perdent en des questions inutiles, les traités savants sont trop compliqués. Il veut indiquer ce que les premiers ne disent pas ou disent mal, ce que les seconds embarrassent de longs détails. Et son esquisse sera tracée d'un crayon peu appuyé; le trait principal seul sera marqué et encore sans insistance. Avec cela, la poésie se jouera par instant en la sévérité du tableau et le tout fera réfléchir.

1. *La Propriété des églises, presbytères et cimetières en Savoie*, par M. Arminjon. Lyon, Jevain, 1899. Broch., pp. 31.

2. *Idéologie. Discours sur la Philosophie première*, par M. Douhéret, agrégé de philosophie. Paris, Alcan, 1900. In-8, pp. 89.

La vie véritable, dit M. Douhéret, est la vie de la pensée, la vie morale. Elle s'exerce par le sentiment, l'entendement, la passion, l'action. Mais où l'homme trouvera-t-il le secret de s'affranchir de la tyrannie des tendances inférieures ? Sera-ce dans la science, dans l'art ? La science et l'art commencent cet affranchissement : seule la vertu l'achève et l'assure. Elle nous mène à travers tous les degrés du vrai et du bien jusqu'à Dieu. Mais ce Dieu n'est pas le Dieu du déisme. « C'est le Dieu qui s'est levé autrefois sur l'Orient en des temps sévères, dont le mystère renouvelé et devenu plus humain a été la nourriture morale des hommes de notre civilisation. » Et, Seigneur, « ce que j'implore de votre grâce, c'est que dans mon âme ne se trouve fermée aucune des voies par lesquelles votre raison, supérieure à la nôtre, peut avoir accès jusqu'à notre cœur ».

Maintenant, après avoir goûté l'impression d'ensemble, avouons qu'un trait plus fortement accusé ici où là ne nuirait pas à l'exposition de la vérité; par exemple, pour définir l'essence de la vie, pour marquer le fondement de la moralité, la raison dernière du devoir, le passage de la croyance au Dieu de la raison à la croyance au Dieu de la révélation. Quoi qu'on dise, il y a un moyen de se servir des « formes scolastiques » qui ne « fausse » pas les questions.

Tout autre est l'allure de M. Louis Vavasseur. Dans ses **Lettres philosophiques. Positivisme et Spiritualisme**[1], sa marche est didactique; il va nettement au but et dit par quel chemin. De fait, on n'a pas encore trouvé de meilleur moyen pour instruire que d'être clair et méthodique. — Le positivisme repose sur un postulat gratuit; c'est une doctrine mutilée et incomplète, aux conséquences pernicieuses. Quoi qu'il prétende, il ne diffère pas essentiellement du matérialisme. En face, le spiritualisme répond plus pleinement à notre nature, aux besoins de l'individu et de la société; il élève au lieu de déprimer. Le choix, demande M. Vavasseur, est-il douteux ?

Pour que la revue des systèmes fût complète, un mot du *monisme* qui a entrepris d'embrasser et de fondre ensemble le

1. *Lettres philosophiques. Positivisme et spiritualisme*, par Louis Vavasseur, professeur honoraire de l'Université. Paris, Téqui, 1899. In-8, pp. 73. Prix : 1 fr. 25.

positivisme et le spiritualisme, la matière et l'esprit, aurait été utile.

C'est la méthode qui se fait surtout désirer chez M. le Dr Victor Nodet. Il a accumulé de nombreuses et intéressantes recherches sur **les Agnoscies ; la Cécité psychique en particulier**[1]. Il semble connaître à fond la littérature du sujet. Et, cependant, son livre laisse une idée moins nette que les quelques pages consacrées à cette question par M. Bergson, dans *Matière et Mémoire* (p. 91 et suiv.).

La cécité psychique est une impuissance à reconnaître les objets déjà vus. Elle rentre dans la classe des *agnoscies* ou des *asymbolies*. Il existe aussi des agnoscies ou des méconnaissances qui portent sur les choses perçues par le toucher, le goût, l'odorat ; mais elles semblent jusqu'ici peu consistantes et n'ont guère été étudiées, surtout ces deux dernières. L'agnoscie auditive ou surdité psychique, si on la ramène à la perte de la reconnaissance des mots, surdité verbale ou aphasie, joue un grand rôle dans la pathologie mentale. Le Dr Nodet a fait porter son étude sur la méconnaissance des images visuelles, avec quelques remarques sur la méconnaissance des images tactiles.

Les expériences sont délicates, et plusieurs appelleraient, s'il était possible, une contre-épreuve. On présente au sujet différents objets « en lui demandant ce que c'est ». Pourquoi, d'ordinaire, essaie-t-il de répondre au lieu de dire : « Je ne sais pas » ? On lui présente une brosse à habits ; réponse : « C'est une loupe. » N'y aurait-il pas ici, tout aussi bien que cécité psychique, aphasie au fait de prendre un mot pour un autre ? On montre une fourchette : « C'est un rateau » ; un bouchon : « C'est une chenille. » Ici l'erreur n'est pas complète et l'erreur peut s'expliquer par un trouble de la mémoire des mots. On voit que le domaine propre de la cécité psychique est souvent difficile à délimiter.

Après Wernicke, le Dr Nodet croit pouvoir attribuer le trouble de cécité psychique à une lésion superficielle de l'écorce du tiers moyen des deux circonvolutions rolandiques, le dommage prédominant sur la circonvolution pariétale. Il pense que l'anatomie est désormais en possession d'un nouveau centre sur l'écorce

1. *Les Agnoscies. La cécité psychique en particulier*, par le Dr Victor Nodet. Paris, Alcan, 1899. In-8, pp. 221. Prix : 4 francs.

cérébrale. Il y a là, du moins, une indication précieuse à contrôler.

L'auteur met le phénomène de l'identification, de la reconnaissance à la base des phénomènes réflexes : en présence d'un objet, l'organisme prend telle attitude que lui a enseignée l'expérience personnelle ou atavique, attitude conforme à l'action possible de cet objet. Il met la reconnaissance à l'origine même des phénomènes vitaux. A notre avis, c'est remplacer le mot adaptation par un autre mot moins clair, qui n'explique rien, ou qui introduit dans le phénomène une notion mentale toute gratuite.

Les intéressants travaux de M. Félix Le Dantec sont d'une portée plus large. Dans **Lamarckiens et Darwiniens** [1], il continue à étudier les problèmes de la vie et de l'hérédité. Une variation dans l'ensemble des êtres vivants se produit, dit-il, quand un plastide, atteint par le milieu de destruction partielle, est transporté à ce moment dans un milieu qui réalise pour lui les conditions d'assimilation : il s'y multiplie alors en restant semblable à lui-même. Cette variation est, d'ailleurs, moins une évolution progressive, qu'une complication croissante d'organisme. Si le plastide reste dans le milieu impropre, il meurt. Ceci posé, la loi de Darwin, sélection naturelle ou persistance du plus apte, devient une nécessité évidente : l'espèce la plus apte est celle qui, de fait, a persisté. Ce qui est vrai de l'adaptation du plastide au milieu intérieur, se réalise pour la coordination de l'être organisé aux conditions générales de la vie ; de là hérédité des caractères acquis, selon le principe de Lamarck.

Plus exclusifs que Darwin, les néo-Darwiniens nient l'hérédité des caractères acquis; la sélection naturelle seule expliquera la complication progressive des organismes. Ainsi, Weissmann substitue à l'hérédité proprement dite la transmission de particules représentatives, système qui rappelle la théorie de l'emboîtement des germes.

Le mimétisme, tel que le fait pour un animal de prendre la couleur du milieu, a dû être, à l'origine, une *imitation volontaire;* il est devenu imitation involontaire par hérédité.

1. *Lamarckiens et Darwiniens. Discussion de quelques théories sur la formation des espèces*, par Félix Le Dantec. Paris, Alcan, 1899. In-12, pp. 192. Prix : 2 fr. 50.

L'hérédité, du reste, comme la vie elle-même, n'a pas besoin de l'explication dite vitaliste. La vie élémentaire est une propriété *chimique* caractérisant toute une famille de substances albuminoïdes, les substances plastiques. Cette propriété chimique commune se manifeste naturellement par une réaction chimique commune dans des conditions données, l'*assimilation*. Les mêmes substances chimiques composent tous les plastides de même espèce ; les différences individuelles entre plastides de même espèce sont uniquement *quantitatives*. Les caractères particuliers d'un plastide sont définis par les *coefficients* quantitatifs de ce plastide. L'hérédité des caractères personnels est uniquement *la transmission des coefficients numériques*.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter une théorie sur laquelle nous pourrons revenir plus tard, avec quelque développement. Notons seulement que la bio-chimie, en voulant expliquer la vie par des formules empruntées à la physique et à la chimie, doit nécessairement les modifier. De là cette question : Reste-t-elle dans le domaine de la physique et de la chimie ?

M. Le Dantec dit, au début de son livre : « Chacun sait combien est peu admissible, dans l'état actuel des connaissances humaines, l'apparition spontanée, sous l'influence des simples forces naturelles, d'un être vivant aussi compliqué que les plus simples connus. L'adage : *Omne vivum ex vivo* ne semble pas souffrir d'exceptions. » Ceci est parfait ; il ajoute : « Si nous pouvions connaître des facteurs naturels capables d'expliquer la complication progressive des organismes, nous pourrions concevoir que la création a été limitée à des êtres vivants infiniment simples, d'où sont ensuite provenus tous les autres par évolution lente. » Oui, on peut, à la rigueur, *supposer* un ordre de choses où pareille évolution se serait produite dans la série purement animale ; la question *de fait* reste intacte. Enfin, M. Le Dantec déclare : « Ces ancêtres initiaux pourraient même être tellement plus simples que les plus simples connus, que leur apparition spontanée fût concevable, comme beaucoup le croient... » Non, ceci n'est pas concevable. L'apparition spontanée du rudiment le plus grossier d'être, c'est-à-dire un conséquent sans antécédent, une existence sans cause, est chose absurde. Bon gré, mal gré, l'esprit est acculé à la création initiale.

Dans le **Tempérament**[1], M. le Dr Surbled s'attache, avant tout, à réfuter certaines notions ou définitions soit fausses, soit incomplètes. Il se rangerait volontiers à l'avis de M. Fouillée, qui définit le tempérament : *les variations individuelles dans l'activité de l'organisme.* Mais il ne se le dissimule pas : le tempérament est un *mot* surtout qui sert à désigner la nature propre de chacun de nous, et cette nature reste profondément obscure, mystérieuse. Comme l'a dit Maudsley, c'est « un symbole représentant des quantités inconnues plutôt qu'un terme désignant des conditions définies ». « Cependant, de précieux indices ont été recueillis, de nombreux jalons ont été posés sur la route, et la vérité ne tardera pas à surgir. » Acceptons-en l'augure.

Lucien Roure, S. J.

Histoire. — Un homme politique allemand écrivait, en 1899, à M. Kannengieser[2], une longue lettre, dont quelques lignes parurent au destinataire douloureusement suggestives : « Depuis vingt ans, le gouvernement de la République fait une guerre acharnée au catholicisme, et, s'il n'a pas réussi à l'extirper encore, il est presque sûr d'avoir le dernier mot dans cette lutte inégale. Et ce sont les représentants diplomatiques de ce gouvernement sectaire qui exercent le protectorat des missions à Constantinople, à Jérusalem, à Pékin ! En vérité, quelle dérision, et comme on approuve le mot sanglant de mon ami Fritzen qui s'est écrié en plein Reichstag : « La protection de la France n'est le plus souvent, qu'une persécution. » Je prévois ce que vous allez m'objecter. Vous invoquerez les services que la France a rendus aux missions catholiques dans toutes les parties du monde. Je vous répondrai avec la *Germania* (16 décembre 1898) : « Nous ne nions pas les mérites de la France, mais ces mérites appartiennent au passé. » Or nous, catholiques allemands, nous sommes le présent et nous serons surtout l'avenir. » — A ce réquisitoire, M. Kannengieser répond par le tableau très documenté des services comparés que la France et l'Allemagne rendent actuellement à l'Église catholique. Malgré quelques inexactitudes de détail, on ne lui

1. *Le Tempérament* (2e édit.), par le Dr Surbled. Paris, Téqui, 1900. In-12, pp. viii-132. Prix : 1 franc.

2. *Les Missions catholiques. France et Allemagne,* par A. Kannengieser. Paris, Lethielleux. In-12, pp. 380. Prix : 3 fr. 50.

refusera pas le droit de conclure par ces lignes : « Il se trouve que cette France, pour laquelle on n'a pas assez de pitié ni assez de mépris, est encore au point de vue religieux le peuple le plus fécond de l'univers ; que les catholiques français font beaucoup plus pour le règne du Christ que les catholiques allemands » ; et encore : « En face de ce bilan des œuvres de charité et des œuvres apostoliques, on comprend la prédilection maternelle de l'Église pour la patrie de saint Vincent de Paul. Hélas ! une déviation funeste a, pour un temps, jeté la France officielle hors des voies que la tradition lui avait assignées ; mais ce n'en est pas moins une terre bénie, où la vie surnaturelle jaillit avec force, où la sève catholique s'épanouit en merveilleuses efflorescences. A la fin du dix-neuvième siècle, les catholiques français sont encore les bons sergents de Dieu ; et le Christ, comme son représentant sur terre, continue à aimer la France. » (P. 349.)

Jean Montagne, S. J.

M. de la Borderie poursuit, sans se lasser, sa grande **Histoire de Bretagne**[1]. Le dernier volume paru embrasse près de quatre siècles (995-1364). Les invasions normandes viennent de finir. La société armoricaine se reconstruit peu à peu : le pouvoir ducal s'affermit contre les entreprises des barons ; l'Église, envahie par la féodalité, se dégage des mœurs que cette invasion avait amenées ; les coups vigoureux, portés par Grégoire VII, contre la simonie et la clérogamie, ont, en Bretagne, leurs heureux effets, que favorise un nouvel et splendide épanouissement des institutions monastiques.

En 1213, la couronne ducale passe, par mariage, à un prince capétien, Pierre de Dreux, dit Mauclerc. Son règne (1213-1237) fut agité et stérile. Ses quatre successeurs donnèrent à la Bretagne tout un siècle de paix. La guerre civile y mit fin, amenée par la terrible lutte entre Blois et Montfort, se disputant la succession de Jean III, *le bon duc* (1341-1364). Les dernières pages du livre sont remplies par ces récits militaires que « renluminent » les premiers exploits de Bertrand du Guesclin et ce « moult

1. *Histoire de Bretagne*, par A. Le Moyne de la Borderie. III. (995-1364.) Avec une *carte féodale* de la province de Bretagne. Picard, 1890. In-4, pp. IV-620.

hault et merveilleux » combat des Trente, « qu'on ne doit mie oublier, pour tous bacheliers encoragier et exemplier », disait Froissart.

Ce tome troisième de l'*Histoire de Bretagne* est digne des précédents. M. de la Borderie y fait preuve de la même information étendue et sûre, qui lui permet d'ajouter aux travaux de ses devanciers. Chaque page y révèle aussi cet amour profond des choses bretonnes, nécessaire pour entreprendre et mener à terme d'aussi longues et difficiles études.

La Société de l'Histoire de France nous donne la suite des **Chroniques de Froissart**[1] (t. XI) et du **Journal de Jean Barrillon**[2] (t. II). Dans son Froissart, M. Reynaud témoigne toujours des mêmes qualités d'éditeur critique et d'annotateur érudit. Les événements racontés vont de la bataille de Roosebeke à la paix de Tournai (1382-1385). Les révolutions communales qui marquent les débuts du règne de Charles VI et le contre-coup qu'elles provoquent à l'étranger sont un spectacle captivant et qui donne à la guerre des Flandres une haute signification politique.

Peut-être, cependant, l'intérêt du Journal de Barrillon est-il en un sens, plus considérable, bien que Barrillon ne soit qu'un scribe. Qui ne s'intéresse, par exemple, au Concordat conclu entre Léon X et François Ier ? Bien qu'il diffère du Concordat de 1802, au fond de tous les deux, la même question se retrouve, celle des rapports de l'Église et de l'État : y en a-t-il de plus grave et de plus actuelle ?

M. Pierre de Vaissière trouve qu'en 1516, la papauté « viola, à son profit, les libertés les plus essentielles de l'Église gallicane ». Il y a là une affirmation inadmissible pour qui connaît la constitution de l'Église catholique. Sauf cette réserve, l'introduction de M. de Vaissière est excellente ; elle dégage bien l'intérêt du volume ; elle nous donne sur Barrillon, sa famille, ses fonctions, sa valeur intellectuelle et morale, des renseignements sûrs et précieux.

Paul Dudon, S. J.

1. *Les Chroniques de Froissart*, publiées par la Société de l'Histoire de France, par Gaston Reynaud. T. XI. Laurens, 1899. In-8, pp. LXXVII-482.

2. *Le Journal de Jean Barrillon*, publié par la Société de l'Histoire de France, par Pierre de Vaissière. T. II. Laurens, 1899. In-8, pp. XLIII-371.

Les historiens qui, plus que jamais, s'occupent aujourd'hui de reconstituer l'épopée impériale, s'attachent presque exclusivement, pour la période des **Cent-Jours**[1] au grand drame dont Napoléon est le héros; ils laissent dans l'ombre la petite cour de **Louis XVIII** à Gand. Les éditeurs du présent recueil ont estimé que tout l'intérêt de la situation n'était point dans la lutte de l'empereur contre les armées coalisées.

Louis XVIII traversait un dur moment. Il sentait que le trône pouvait lui échapper; même au cas où les Alliés écraseraient les soldats de l'Empire, et, dût le génie de Napoléon subir une dernière éclipse, ce n'était pas non plus une perspective bien agréable pour le roi de France de rentrer dans les fourgons de l'étranger. Il patientait, entouré de sa cour et de son ministère, et même des agents des puissances. L'avenir lui donna raison.

Les papiers de M. de Blacas, le chevaleresque et loyal conseiller de Louis XVIII, l'ami fidèle de tous les mauvais jours, ont fourni le principal fonds de cette publication. Ministre de la maison du roi et son secrétaire intime, il était resté le dépositaire de sa correspondance politique durant les Cent-Jours. Aujourd'hui son petit-fils livre au grand public ces documents déjà consultés par M. Thiers, et utilisés en partie par Nettement, dans son *Histoire de la Restauration*; c'est un noble et bon service qu'il nous rend. Henri Chérot, S. J.

Biographie. — Le « pauvre et humble frère » que le Souverain Pontife donnait naguère comme patron aux œuvres eucharistiques, était si inconnu, même pour « un certain monde pieux », que sa vie est une vraie révélation.

Le R. P. Louis-Antoine nous la donne dans un beau volume édité avec tout le soin que l'on peut attendre de la librairie Plon[2]. Je ne dirai rien de l'illustration, si ce n'est qu'elle ajoute au plaisir et à l'intérêt. **Saint Pascal Baylon** « un des plus illustres enfants de cette terre catholique d'Espagne si mer-

1. *Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand.* Recueil de documents inédits, publiés pour la Société d'Histoire contemporaine, par MM. Édouard Romberg et Albert Malet. Tome. I. Paris, Picard, 1898. In-8, pp. LXIV-256. Prix : 8 francs.

2. *Saint Pascal Baylon, patron des Œuvres eucharistiques*, par le R. P. Louis Antoine, de Porrentruy, O. M. C. Paris, Plon, 1899. In-8, pp. XXVIII-396. Prix : 7 francs.

veilleusement féconde en grands hommes et en héros », naquit « dans l'humble et obscure demeure d'un brave paysan dans une bourgade perdue du royaume d'Aragon ». Son historien, d'après les procès de béatification et de canonisation, montre l'enfant de deux ans s'échappant de la maison paternelle pour aller adorer Notre-Seigneur à l'église du village, le petit pâtre favorisé des apparitions du très Saint Sacrement, le Frère mineur dans ses modestes fonctions de convers, mais au vrai cœur d'apôtre. « Celui qui veut sauver son âme, a dit saint Pascal, doit avoir comme trois cœurs en un seul : pour Dieu un cœur de fils, pour le prochain un cœur de mère, et pour soi-même un cœur de juge. » Le R. P. Louis-Antoine, dans une série d'intéressants chapitres, dévoile la piété du saint, sa chasteté, la dureté dont il n'use qu'envers lui-même. Enfin les derniers chapitres sont un chant à la gloire posthume de son héros, célébré surtout par les témoins des deux procès, dont l'auteur a été si heureux de dépouiller les sept in-folio manuscrits, dans les archives conventuelles des mineurs Alcantarins espagnols.

La **Vie**[1] dont le R. P. Ferdinand publie, avec le texte latin en regard, une bonne traduction française, est une découverte faite par le savant religieux à la bibliothèque de Bordeaux. Ce « manuscrit inédit est d'un grand intérêt et d'une souveraine importance au point de vue de l'histoire critique du thaumaturge franciscain », vu surtout l'extrême pénurie des documents antoniens primitifs. Après la légende de Thomas de Celano, écrite peu après la canonisation de saint Antoine (30 mai 1232), et celle de Julien de Spire, antérieure à 1240, publiées l'une et l'autre par les Bollandistes, la *Vita* de Jean Rigauld, qui date des dernières années du treizième siècle, mérite l'attention ; car la figure du saint en ressort resplendissante « de grâce et de force, d'austère et surhumaine beauté ».

L'auteur, bien connu de nos lecteurs, de *Sainte Agnès et son siècle*, de *la Bienheureuse Jeanne de Portugal et son temps* et de bien d'autres ouvrages, donne, dans **la Postérité de saint Benoît**[2],

1. *La Vie de saint Antoine de Padoue*, par Jean Rigauld, avec une Introduction par le R. P. Ferdinand-Marie, d'Araules, des Frères mineurs. Bordeaux, chez les Sœurs franciscaines, 1899. In-8, pp. xl-198. Prix : 2 fr. 50.

2. *La Postérité de saint Benoît*, par J.-T. de Belloc. Paris, Lamulle et Poisson, 1900. In-8, pp. xxxiv-274. Prix : 3 fr. 50.

une série de notes historiques intéressantes sur la grande famille du patriarche des moines d'Occident. La première partie regorge de détails vus sur le *Sacro Speco* et le mont Cassin : les magnificences de ce monastère, qui ressemble à une forteresse, ont frappé Mme de Belloc d'une émotion saisissante qu'elle contient d'ordinaire, mais sait aussi manifester, par exemple, dans la description du panorama que l'on contemple de la *loggia del Paradiso*. La deuxième partie a pour sous-titre : Les Bénédictins en Gaule. Néanmoins, après les trois premiers chapitres consacrés à saint Maur et à l'établissement de la postérité de saint Benoît dans notre pays, l'auteur y parle successivement de diverses fondations bénédictines, notamment de celle du Collège international de saint Anselme qui, selon le vœu de Léon XIII, doit être « le centre de l'Ordre pour les sciences et la piété ».

S'inspirant d'une ancienne Vie de sainte Geneviève[1] écrite dix-huit ans après sa mort, et sans négliger les travaux les plus récents, M. l'abbé Lesêtre enrichit la collection *les Saints* d'un nouveau volume. Après deux chapitres sur l'enfant de Nanterre et la vierge du Christ, il s'attache avec raison à montrer le rôle social de sainte Geneviève, et à lui restituer sa véritable physionomie. On savait déjà, notamment depuis les savants ouvrages de M. G. Kurth, on saura désormais mieux encore, la part considérable prise par la vierge déjà presque octogénaire, à la formation de la patrie française, auprès de Clovis et de Clotilde, dont elle partagea le royal tombeau dans la basilique bâtie au mont Lutèce. Aussi a-t-elle bien mérité le titre de « mère de la patrie », celle dont la prière avait écarté les hordes d'Attila, dont la sainteté avait opéré tant de miracles, dont la vaillance avait tenu si longtemps les Francs en échec aux portes de Paris, mais dont la résistance cessa dès le baptême de Clovis. Puisse l'illustre vierge, à qui le gardien de son tombeau a élevé, dans ces pages, un vrai monument, surgir de l'oubli où l'a reléguée « le siècle qui se termine (et qui) n'a pas eu à se louer de son ingratitude envers sainte Geneviève ! Puisse le siècle nouveau revenir aux grandes traditions du passé... ! Il y a là-haut, auprès du Christ qui aime les Francs, auprès de la Vierge Marie qui est leur reine, une

1. *Les Saints. Sainte Geneviève*, par Henri Lesêtre. Paris, Lecoffre, 1900. In-12, pp. VIII-200. Prix : 2 francs.

Patronne de Paris et de la France qui marche à la tête de tous les saints qui ont illustré notre pays et le protègent. »

Deux parties dans cet ouvrage[1], que l'auteur lui-même intitule : *L'histoire générale*, — *Les doctrines du pontificat*. La première résume en quatre chapitres la situation respective du pape et de l'empereur, les relations de **saint Nicolas** avec l'Orient, les affaires franques, les affaires italiennes. Nicolas mourut le 1er novembre 867, sans avoir eu la satisfaction de terminer toutes les grandes luttes qu'il avait entreprises ; néanmoins, on retrouve « dans ce pontificat de neuf ans et sept mois toutes les circonstances propres à illustrer un pape et à lui donner une place éminente dans l'histoire ecclésiastique ». La deuxième partie fait connaître, d'après ses lettres, les idées de Nicolas Ier sur la papauté. M. Jules Roy, sans vouloir « discuter des opinions théologiques qui sont en dehors du cadre de cette étude » et qu'il reconnaît modestement être hors de sa compétence, poursuit, pièces en mains, son savant travail, au nom de l'histoire et du droit, et réduit à néant l'audacieuse affirmation du docteur Dœllinger : « Les papes ne possédaient, avant la fin du moyen âge, aucune des trois puissances qui constituent les véritables attributs de la souveraineté. » Il démontre que Nicolas Ier, l'un des papes « qui ont eu le profond sentiment de recueillir dans l'héritage de Pierre le devoir de guider l'Église universelle », est vraiment une des grandes figures du moyen âge.

Rien de plus utile pour connaître les saints que de chercher à dévoiler leurs « pensées intimes » ; or celles-ci se retrouvent surtout dans leur correspondance. Ces extraits[2] révéleront donc « le sens très droit, l'esprit très pénétrant et très ferme, qui s'alliaient chez **sainte Chantal** à une douceur, une suavité incomparable. Les âmes en deuil éprouveront une vraie consolation à entendre de la bouche de la fondatrice de la Visitation, des condoléances où son cœur de femme et de mère montre toute sa tendresse, et son cœur de sainte toute sa piété.

1. *Les Saints. Saint Nicolas Ier*, par Jules Roy. Paris, Lecoffre, 1899. In-12, pp. xxxix-175. Prix : 2 francs.

2. *Sainte Chantal. Pensées et lettres extraites de sa correspondance*. Paris, Téqui, 1899. In-12, pp. 250.

Le R. P. Ignace van Spilbeeck a tressé une **Couronne norbertine**[1] en réunissant « douze esquisses biographiques, rédigées d'après le bréviaire de l'Ordre avec des notes empruntées à des sources d'une autorité incontestée ». Parmi elles se trouvent celle du B. Hroznata dont j'ai présenté naguère à nos lecteurs une Vie un peu plus développée, due à la même plume féconde; — et celle du bienheureux Herman Joseph, dont le biographe édite aussi, en une charmante plaquette, les **Opuscules**[2], consistant surtout en hymnes inspirées par sa tendre et douce dévotion envers Notre-Seigneur, la très sainte Vierge, les anges et les saints qui l'honoraient de fréquentes visites.

Paul Poydenot, S. J.

Les *Études* annonçaient et recommandaient, il y a moins de deux ans (juillet 1898, p. 261), cette intéressante publication où revivent tant de types variés de la vieille France ecclésiastique[3]. Après les deux premières séries, contenant les notices biographiques des trente-quatre **prêtres français** les plus exemplaires **du dix-septième siècle**, puis des plus célèbres oratoriens, Lazaristes, Sulpiciens et membres de la Communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, voici la troisième série qui est celle des Angevins.

Édifiant pays, cette terre angevine, et malgré quelques traits inoffensifs du naïf Joseph Grandet, favorable à la floraison des vertus purement désintéressées et ascétiques.

Dans cette galerie, les portraits se suivent et ne se ressemblent pas. Le premier personnage, René Girault, docteur de la Faculté d'Angers, est le type du fervent ligueur. Et cela lui attira de terribles affaires. Il fut condamné par arrêt du Parlement de Tours à faire amende honorable « en chemise, la torche au poing, devant la cathédrale d'Angers, et à demander pardon au

1. *La Couronne norbertine*, par Ignace van Spilbeeck, C. R., de l'abbaye de Tongerloo. Tamines, Duculot, 1898. In-8, pp. 108.

2. *Beati Hermanni Joseph, canonici Steinfeldensis, ord. Præm. opuscula...* Typis denuo edi curavit Ignatius van Spilbeeck, can. Tong. Namurci, Delvaux, 1899. In-8, pp. 49.

3. *Les Saints Prêtres français du XVIIe siècle.* Ouvrage de Joseph Grandet, publié pour la première fois, d'après le manuscrit original, par G. Letourneau, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du séminaire d'Angers. Troisième série. *Prêtres angevins.* Paris, Roger et Chernoviz, 1898. In-8, pp. 431. Prix : 4 francs.

roi et à la justice », sans parler de l'amende et d'un bannissement de neuf ans. Mais à peine Girault fut-il sorti de prison qu'il fit paraître son *Apologétique exhortation aux vrais catholiques orthodoxes de France à persévérer quand même et partout.* (P. 19.) Girault était un grand et bon Français. Il n'avait pas voulu reconnaître Henri de Navarre pour roi, tant qu'il était demeuré hérétique. Après son abjuration, mais non des premiers, comme l'écrit à tort Grandet, il se soumit.

Bien curieuse aussi la biographie du R. P. Jean Fronteau, chanoine régulier, chancelier de Sainte-Geneviève et de l'Université de Paris (1614-1662). Ici, nous assistons aux controverses et aux démêlés du jansénisme. Fronteau eut maille à partir avec les PP. Petau, Bagot et Annat. Ce dernier, confesseur du jeune roi Louis XIV, s'employa à le tirer de sa disgrâce encourue pour doctrine suspecte. Fronteau était un bel esprit qui se piquait de vitesse à composer et fit, « en une matinée », l'éloge funèbre du cardinal de La Rochefoucauld, le pieux réformateur de la Congrégation des Génovéfains.

La dernière figure, qui arrête plus longtemps les regards, est celle de Bernard Martineau, missionnaire apostolique à Siam, nommé évêque de Sabula par Innocent XII. Toute l'histoire de la mission de Siam, à ses débuts, se retrouve dans ses lettres importantes publiées ici, qui complètent sur plus d'un point l'*Histoire des Missions étrangères* de M. l'abbé Launay. Cette mission du Siam n'était pas aussi prospère que celles du Tonkin et de la Cochinchine. Martineau assure qu'une « vingtaine de bons Français séculiers, honnêtes gens et bons chrétiens, d'esprit et capables des affaires », eussent possédé les charges les plus considérables du royaume et changé la face des choses. (P. 361.) Seulement, où trouver vingt colons français?

Félicitons M. l'abbé Letourneau, aujourd'hui curé de la paroisse Saint-Sulpice, à Paris, de n'avoir pas quitté le grand séminaire d'Angers, avant d'avoir mis la dernière main à l'édition des manuscrits de Grandet. Ce n'est pas seulement l'Anjou, c'est le clergé de France qui lui en restera redevable.

Henri Chérot, S. J.

Avec les juges si autorisés dont les lettres ouvrent le volume

du R. P. Dubois[1], nous remercions cordialement le vénérable survivant des vingt et un enfants du « patriarche », d'avoir consigné par écrit ses souvenirs relatifs à son père et de ne les avoir pas réservés à sa parenté. L'intérêt de cette biographie, si attachante, quoique sans prétentions littéraires, dépasse, en effet, le cercle familial et même l'horizon local ou provincial.

Né en 1768, à Locquignol, dans le Hainaut français, Henri-Joseph Dubois se crut d'abord appelé à la vie ecclésiastique ; séminariste de Saint-Lazare, à Paris, en 1788, il lui arriva d'avoir à diriger les cérémonies dans la chapelle de Versailles, devant Louis XVI et Marie-Antoinette. Le sac du séminaire, par lequel la populace s'essayait à la prise de la Bastille, et où il vit de près la mort, mit fin à ses études sacerdotales. Fixé par de nouvelles occupations à Valenciennes, mais s'en échappant souvent à pied pour aller revoir sa famille à Locquignol, il fit maintes fois servir ces allées et venues au sauvetage des prêtres traqués par le fanatisme révolutionnaire : il les guidait vers la maison paternelle, toujours hospitalière, ou, quand cet asile n'était plus assez sûr, il les aidait à franchir la frontière voisine. Puis vient s'intercaler dans la biographie l'émouvant épisode de la défense héroïque de Valenciennes, qui tint en échec pendant deux mois les principales forces de l'Europe coalisée (1793). La reprise de la ville par les Français, le 27 août 1794, faillit devenir plus fatale à M. Dubois que les bombes des alliés. Il avait accepté malgré lui, avec quatorze autres notables de Valenciennes, de coopérer à l'administration civile, pendant les trois derniers mois de l'occupation étrangère. Arrêté pour ce crime par l'ordre du farouche conventionnel Lacoste, la chute de Robespierre ne l'aurait pas sauvé de la guillotine, sans l'éloquence de M. Thellier de Poncheville, son coaccusé et peu après son beau-frère. Légitimiste fervent, il accepta cependant Bonaparte, restaurateur de la religion, mais il se détacha aussitôt du persécuteur de l'Église. La « grande histoire » peut ici trouver quelque chose à prendre : « Vous nous faites une révélation curieuse, écrit au P. Dubois M. H. Wallon, l'historien de saint Louis et de Jeanne d'Arc, sur les bons offices dont votre père put s'acquitter envers Pie VII, durant la persé-

1. *Un Patriarche. Vie de M. Dubois-Fournier* (1768-1844), par le P. Paul Dubois, son fils, de la Compagnie de Jésus. Lille, Bergès, 1899. In-8, pp. 202, avec portrait et gravures.

cution que le Saint Pontife endura, par suite de sa courageuse résistance à l'empereur. Sous le couvert de sa marque commerciale, M. Dubois-Fournier, nous dites-vous, trouva moyen de faciliter les communications secrètes des cardinaux, et de tromper ainsi les rigueurs de cette despotique captivité. » Un second bombardement de Valenciennes, pendant les Cent-Jours, termine la première partie de la biographie.

La seconde (1815-1844) nous met sous les yeux une période de vie moins agitée par de grands événements, mais merveilleusement remplie et diversifiée par les œuvres chrétiennes, que M. Dubois sait entreprendre et mener à bonne fin, sans que la prospérité de son négoce ou l'éducation et l'établissement de ses nombreux enfants y perdent rien. Il serait trop long d'énumérer toutes les fondations religieuses et charitables, dont il fut l'inspirateur, le soutien, le conseil dévoué, non sans avoir à lutter, parfois même contre son évêque — un ex-constitutionnel, resté gallican et passablement janséniste. Et cependant les curés, auxquels il rebâtissait leurs églises et qui trouvaient table ouverte chez lui, n'ont pas eu lieu de regretter sa générosité à l'égard des couvents. C'est justice que nous rappelions avec reconnaissance la part si considérable qu'il prit à la création du collège de Brugelette, destiné à remplacer en partie les établissements fermés par les ordonnances de 1828. Nous aimerions à nous arrêter sur sa vie privée, si digne elle aussi d'être proposée, suivant l'expression de Mgr l'évêque de Lydda, comme « un grand exemple à tous les vrais chrétiens ». Mais il vaut mieux renvoyer au volume où le fils a fait revivre au naturel son admirable père. Si la peinture descend parfois à des détails qui n'étaient pas nécessaires pour le grand public, les lecteurs, déjà gagnés à cette figure sympathique, ne s'en plaindront point.

Puisse l'exemple de M. Dubois être une lumière et une force pour beaucoup de nos contemporains !

Joseph Brucker, S. J.

Géographie et Voyages. — Le mouvement de la navigation à vapeur sur le haut Yang-tse s'accentue depuis que M. A. Little a réussi à conduire jusqu'à Tchoung-king le premier bateau à vapeur le *Lu-Yuen*, en 1897. Plusieurs vapeurs ont réussi à renouveler les exploits de ce pionnier du haut fleuve. Des navires

de guerre anglais, construits à Changhai, sont maintenant en station sur divers points du Yang-tse au-dessus de Han-keou ; ils ont même poussé une pointe jusqu'à I-tchang. Les douanes chinoises sont activement occupées à faire disparaître l'obstruction amenée à la navigation par l'éboulement de la berge, à l'endroit appelé *Siu-long-tan*, en septembre 1896.

On va donc avoir besoin de cartes détaillées du fleuve Bleu au delà de Han-keou, et particulièrement dans la partie comprise entre I-tchang et Ping-chan-hien, limite actuelle de la navigation des grosses jonques. Comme on ne possédait jusqu'ici que des données fort incomplètes sur cette partie de la grande artère de la Chine centrale, le R. P. Chevalier, S. J., de l'observatoire météorologique de Zi-ka-wei, près Changhai, s'est chargé de combler cette lacune[1], en revisant sur les lieux la carte de *Blackiston*, la seule un peu utile que l'on pût consulter jusqu'aujourd'hui.

Au commencement de la relation qui complète son atlas, il nous apprend comment il s'est déterminé à entreprendre ce formidable travail, qui fait le plus grand honneur aux Pères jésuites de la mission du Kiang-nan, et montre en eux les dignes successeurs des savants cartographes de la cour de Kang-Hi, les RR. PP. Gerbillon, Bouvet, Régis, etc., les mathématiciens et astronomes Schall, Verbiest, etc. Cette relation, illustrée d'une excellente phototypie, représentant les instruments employés, et de douze photogravures offrant des vues du haut Yang-tse, d'après les dessins du P. Chevalier, nous met sous les yeux les péripéties de ce long et laborieux voyage. Quelques croquis dans le texte ajoutent à la clarté et à l'intérêt de la lecture.

Des caractères chinois fixent nettement pour les sinologues la prononciation exacte des noms de lieu cités, dont la transcription en caractères latins est souvent difficile à cause des dialectes locaux. C'est là une pratique excellente et qu'on ne saurait trop recommander à tous ceux qui écrivent sur la Chine.

Il fallut trente-neuf jours de navigation en jonque chinoise

1. I. *Atlas du haut Yang-tse.* De I-tchang-fou à Ping-chan-hien ; 64 cartes à l'échelle de 1/25 000e, levées et dessinées par le R. P. S. Chevalier, S. J. — II. *Le Haut Yang-tse.* De I-tchang-fou à Ping-chan-hien, en 1897-1898. *Voyage et description.* Complément de l'Atlas du haut Yang-tse, par le même. 1er fascicule : *De I-tchang-fou à Tchong-king.* Changhai, 1899, imprimerie de la Presse orientale. In-4, pp. 58. (Paris, Savaète.)

pour remonter le courant de I-tchang à Tchoung-king, et l'on risqua plus d'une fois de chavirer dans les nombreux rapides. Durant ce voyage, dont la suite sera donnée prochainement, le R. P. Chevalier releva les positions géographiques des principales villes riveraines avec une précision qu'on n'avait pu obtenir jusqu'ici. Il dessina le cours du fleuve, en notant tous les accidents de terrains, et les profondeurs furent prises au retour. De ces travaux est sorti le bel atlas dont nous venons d'admirer les soixante-quatre planches de très grand format (50×40^{cm}). Ces cartes sont accompagnées de la double graduation à l'est de Greenwich et de Paris. Toutes les légendes sont en partie double, à savoir en caractères chinois et latins, et le R. P. Chevalier a eu l'heureuse idée de donner la transcription des noms chinois aussi bien suivant la prononciation française que suivant l'anglaise. Ces cartes sont donc d'une lecture facile pour tout le monde, et seront par suite appréciées en tout pays. Les diversités de configuration et de relief des rives sont indiquées par des hachures spéciales. Toutes les roches considérables encombrant le lit du fleuve ont été portées à leur place, autant que cela a été possible. Cependant, comme le Yang-tse subit de grandes variations dans le niveau de ses eaux, on comprend fort bien que la carte ne représente exactement la position de ces écueils qu'à un étiage de même valeur. Pour ce qui est des bancs de sable, leur indication ne peut être qu'approximative. On sait avec quelle rapidité ils se déplacent dans tous les fleuves à grand débit et particulièrement dans celui qui nous occupe; aussi faudra-t-il toujours exercer la plus grande surveillance sur les pilotes et les sondeurs indigènes, quelle que soit leur prétendue capacité.

Nous attendons avec impatience l'achèvement complet de ce beau travail, qui mérite l'attention du monde savant et rendra les plus grands services au commerce en Chine.

Albert A. Fauvel.

L'auteur de tant de livres charmants, M. René Bazin, nous donne aujourd'hui des **Croquis de France et d'Orient**[1]. A côté des tableaux d'un maître, on expose ses premiers crayons, l'esquisse aide à comprendre comment s'est formé le chef-d'œuvre.

1. *Croquis de France et d'Orient*, par René Bazin. Paris, Calmann-Lévy.

Il y a dans ces croquis des pages délicates, des études de couleurs, de teintes, de nuances qui sont d'un descriptif passé maître. Pourtant ces éternels paysages lasseraient à la longue, si l'on regardait tous ces croquis à la file. Les descriptions, paraît-il, sont à la mode, on ne les passe plus. Ne vivons-nous pas à une époque où « la joie savante de la lumière tend à se répandre, où l'on peut faire se déplacer dix personnes en leur disant : Allez voir ce gris, et, plus de vingt en leur disant : Allez voir ce rose » ?

Parmi ces croquis de France, le dix-neuvième « Un homme », le vingt-septième « Le second jour de pluie », et le trente-deuxième « La maison de banlieue », indiquent que le livre n'est pas pour enfants.

Un bout de phrase de la page 122, « le drap grossier dont se *vêtissait* le populaire », m'a rappelé la querelle que nos vieilles littératures faisaient à Lamartine et aussi à Voltaire, à Montesquieu et à Delille, pour avoir mal conjugué le verbe « vêtir » ; quand M. René Bazin sera académicien, il nous investira du droit de suivre de si grands maîtres et lui-même. La critique reprend des vétilles et ne dit pas tout ce qu'il y a de finement observé et de finement décrit dans un livre qui respire à toutes ses pages « la douceur angevine ». Lucien Guipon, S. J.

La Suède est à la mode; la Norvège plus encore. Les fjords, le cap Nord, le soleil de minuit, Björnson, Ibsen, la marine norvégienne, les missionnaires norvégiens, Nansen, Andrée, le pôle Nord, le roi Oscar, le prince royal de Suède, ont chez nous une bonne et copieuse presse. Nous avons eu à profusion des livres de touristes retour d'un voyage de quinze jours de Stockholm à Trondjem. Celui-ci est plus sérieux; il tient les promesses de son titre : **Suédois et Norvégiens chez eux**[1]. La société et la famille, les mœurs et le caractère, le commerce et l'industrie, la religion et la culture intellectuelle, la littérature et la politique, tous les divers aspects de la vie d'un peuple sont décrits, au moins dans leurs linéaments originaux. Par la force des choses, le tableau est à double compartiment, Suédois d'un côté, Norvégiens de l'autre. La couronne du roi Oscar est le trait d'union de deux nationalités ; par ailleurs les différences sont profondes.

1. *Suédois et Norvégiens chez eux,* par M. Quillardet. Paris, A. Colin, 1900. In-18.

Ici une société monarchique, appuyée sur un long passé qui ne fut pas sans grandeur, paisible, polie, fortement imprégnée d'esprit aristocratique et conservateur : là un peuple jeune, rude d'allures et d'idées, en pleine effervescence démocratique, aspirant à se constituer en république indépendante, avec la formule égalitaire et radicale. L'opposition de tempérament se traduit dans le différend politique arrivé aujourd'hui à l'état aigu. L'union imposée par les plénipotentiaires de 1815 n'a jamais été acceptée des Norvégiens. « Les deux pays semblent former comme un ménage mal assorti où régnerait, par suite de différences d'âge et d'éducation, une invincible incompatibilité d'humeur. »

Un chapitre est consacré au féminisme, qui a sévi dans la presqu'île scandinave plus tôt et plus violemment que chez nous. Après avoir donné une approbation complète à l'éducation, très américaine, de la jeune fille suédoise, éducation qu'il paraît envier pour la jeune fille française, l'auteur remarque pourtant que cela finit mal. Devenue femme, la Suédoise s'efface, s'annule et, en somme, n'a pas dans sa maison ni dans la société une aussi belle place que sa sœur latine.

La question des humanités, elle aussi, a eu son heure chez les nations scandinaves ; les études gréco-latines ont perdu du terrain. L'instruction primaire est très répandue ; par contre, la culture supérieure laisse à désirer. La même situation se retrouve en d'autres pays que ceux de l'extrême-nord ; comme si en ce genre les peuples étaient condamnés à perdre en élévation ce qu'ils gagnent en étendue. Il me souvient d'avoir lu dans quelque Revue universitaire que les Norvégiens, par esprit d'austérité démocratique et puritaine, avaient supprimé dans leurs écoles l'étude des langues classiques, où ils voyaient une cause de la corruption des mœurs européennes. Je n'ai pas trouvé trace de ce fait dans *Suédois et Norvégiens chez eux*.

Les pages consacrées à la religion disent à peu près l'essentiel, mais on voudrait quelque chose de plus. Comme le remarque l'auteur, les succès de l'*Armée du salut* prouvent que le luthéranisme glacé ne suffit plus, même dans le voisinage du pôle Nord, aux aspirations religieuses de l'âme humaine. Les progrès du catholicisme sont plus importants qu'on ne le dit. On pourrait rappeler que la loi portant peine de mort contre tout prêtre catho-

lique surpris sur le territoire suédois, était encore en vigueur au commencement de ce siècle.

Par ce temps de *conquête protestante*, il ne serait pas hors de propos de dire comment le protestantisme a entendu la tolérance dans les pays où il a été maître. Joseph Burnichon, S. J.

Bibliographie. — En dix ans, l'œuvre immense de science et de patience entreprise par le P. Sommervogel vient d'être conduite à son premier terme. La *Bibliographie*, commencée de paraître en 1891 (V. *Études*, 15 novembre 1890, p. 516), est aujourd'hui achevée[1]. Nous en annonçons les tomes VIII et IX qui en forment les deux derniers volumes. L'ouvrage contient donc le triple de la précédente édition, celle qui fut donnée de 1869 à 1876, en trois volumes in-folio. Nous n'insisterons pas sur la somme énorme d'additions qui distingue le nouveau travail du précédent. L'auteur n'a pas seulement glané; il a largement moissonné. Un Bollandiste bien informé, le P. Poncelet, a fait ressortir le nombre et la valeur de ces accroissements aussi considérables qu'intéressants dans l'étude par laquelle il saluait l'A B C de la Bibliothèque[2]. Il n'aura aucune envie de retirer ses compliments devant l'X Y Z.

Beaucoup de noms dans le tome VIII, et parmi eux, plusieurs noms illustres. Nous avons relevé au vol ceux des célèbres érudits Tiraboschi, Tournemine, Torsellini, Vico, Zaccaria, des théologiens Thyræus, Tirinus, Torrez, Grégoire de Valentia, Gabriel Vazquez, de François Véron le controversiste et de François de Toledo, le cardinal qui joua un rôle si important dans la réconciliation de Henri IV avec l'Église. Mentionnons encore, à des titres divers, les PP. Toulemont et Verdière, longtemps rédacteurs aux *Études*, le savant missionnaire en Chine, Verbiest, le fameux ora-

1. *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. Première partie : *Bibliographie*, par les PP. Augustin et Aloys de Backer. Seconde partie : *Histoire*, par le P. Carayon. Nouvelle édition par le P. Carlos Sommervogel, S. J., Strasbourgeois. *Bibliographie*, t. VIII (*Thor-Zype*), supplément (*Aage-Casaletti*); t. IX (*Casalicchio-Zweisig*), Anonymes-Pseudonymes. Index géographique des auteurs et des domiciles. Paris, Picard, 1898-1900. 2 vol. in-4, de 2000 et 1816 col. Prix : 30 francs chaque volume pour les souscripteurs ; 40 francs pour les autres acheteurs.

2. *Un grand ouvrage bibliographique*, par Albert Poncelet, S. J. Bruxelles, Vromant, 1891.

teur portugais Vieyra, Trigault, Louis Le Valois, Vanière, auteur du *Prædium rusticum*, Vanderspeeten, Varin, Verjus. Signalons enfin les universités de Tournon et de Tyrnau, les collèges et les institutions variées, maisons professes, noviciats, séminaires, congrégations, qui figurent à l'article des villes de Toulouse, Tournai, Turin, Trèves, Trente, Vannes, Varsovie, Vilna, Wurzbourg, etc. Les publications émanées de ces établissements se chiffrent ici par centaines. L'Allemagne s'y fait remarquer par la surabondance de sa production et par l'exactitude de sa bibliographie.

Vers la fin du tome VIII, s'ouvre le *Supplément* qui se poursuit presque jusqu'à la fin du tome IX. Il contient les corrections et additions inévitables au cours d'un travail de dix années. La mort, qui seule ouvre aux auteurs les colonnes de cette vaste nécropole littéraire, a fourni son contingent et il n'est pas le moindre. Combien ont salué l'apparition du premier volume, à qui il n'a pas été donné d'applaudir au dernier ! Je note, avec un regret ému, les noms des PP. Comtet, Corluy, Cornoldi, Charles Daniel, Delavenne, Demante, Doyotte, Franco, Fressancourt, de Gabriac, Jean, Martinov, Van Tricht, dont quelques-uns furent de nos meilleurs collaborateurs.

Autre élément de cette partie supplémentaire : ce sont les notices biographiques des trois premiers volumes qui, grâce aux communications obligeantes du P. Van Meurs, ont pu être refaites ou complétées d'après des informations plus exactes.

Mais j'ai hâte d'arriver aux tables et peut-être aurais-je dû les signaler tout d'abord puisqu'elles constituent une des nouveautés principales de l'ouvrage : *Table des anonymes et des pseudonymes* et *Index géographique des écrivains* rangés par lieux de naissance. L'ordre suivi est celui des parties du monde subdivisées par états et les états en régions territoriales, la classification alphabétique régnant partout. Par exemple : Europe, France, Seine, Aubervilliers, Paris, Vincennes. Le P. Sommervogel est trop modeste en espérant que ce répertoire sera peut-être « de quelque utilité pour les amateurs d'histoire littéraire, soit régionale, soit locale. » Il leur offre les matériaux d'autant de monographies aux cadres tout préparés. Avis aux auteurs. Henri Chérot, S. J.

Beaux-Arts. — Bien que M. Ottin soit un peintre-verrier, on

ne trouvera point, dans son livre, la technique du **Vitrail**[1]. L'œuvre est historique et descriptive ; on y suit les développements de la peinture sur verre, du douzième siècle à nos jours ; on y entrevoit (les dessins s'ajoutant au texte) nombre de vitraux remarquables de France et d'autres pays.

A sa dernière page, M. Ottin s'excuse « de sa rédaction inhabile et des erreurs » où il a pu tomber, n'étant pas « un érudit habitué à manier la plume et à compulser des documents », mais simplement « un praticien amoureux de son métier » et désireux de « faire connaître un art trop peu connu ». Malgré ces déclarations modestes, je ne crois pas qu'on lise *le Vitrail*, avec sa belle illustration, sans devenir aussi quelque peu amoureux de cet art ; sans le connaître mieux ; sans regretter que les guerres de religion, le vandalisme révolutionnaire, la sottise et les préjugés aient détruit tant de verrières, dignes des merveilleuses cathédrales, qui, grâce à Dieu, nous demeurent encore.

Paul Deslandes, S. J.

1. *Le Vitrail. Son histoire*, par L. Ottin. Laurens, 1897. In-4 illustré, pp. 376.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Avril, 10. — Le **rapport** de M. Dulau, sur le projet de loi du ministère **contre les évêques**, rapport distribué le 9 à la Chambre des députés, conclut en ces termes à la non-prise en considération :

Si réellement, dans les circonstances où nous sommes, l'ordre public est insuffisamment protégé, c'est à une modification de la loi sur la presse qu'il y a lieu de recourir en vue d'une plus efficace répression.

Mais alors, on pourra être entraîné fort loin dans cette voie, et il sera permis de se demander si le chef de l'État, la magistrature et l'armée sont aussi utilement garantis contre les offenses et les outrages.

Le gouvernement, d'ailleurs, a déclaré n'être nullement disposé à entrer dans cette voie.

C'est dans ces conditions, Messieurs, que votre commission a estimé qu'il n'y avait point lieu de passer à la discussion des articles.

— **A Naples**, arrivée des trois **délégués boers**, MM. Fischer, Wolmarans et Wessels, envoyés en Europe, comme on croit, pour obtenir l'aide des puissances en faveur d'une solution honorable de la question sud-africaine.

11. — **A Paris**, le général de Galliffet, répondant à une question de M. Lasies, à la Chambre des députés, rend hommage au colonel **de Villebois-Mareuil** et déclare que tous les officiers sont libres d'assister au service qui doit être célébré pour leur ancien compagnon d'armes. — Une interpellation de MM. Castelin et Berry sur la **violation de la neutralité** du Portugal à Beira est renvoyée à un mois. De même celle de M. Denis sur des faits de candidature officielle. — A l'occasion de la discussion générale du budget, revenu du Sénat, M. Denys Cochin critique la politique générale du gouvernement; M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, lui ayant répondu, M. Méline intervient également dans le débat. Ensuite, l'affichage du discours de M. Waldeck-Rousseau est ordonné par 261 voix sur 460 votants.

— **A Londres**, mort de **Mgr Bouvier**, évêque de Tarentaise (Savoie), après une courte maladie contractée pendant qu'il prêchait le carême à la chapelle de Notre-Dame de France, à Leicester square. Né le 17 juin 1834, à Niort (Mayenne), il avait été nommé évêque de Moutiers-en-Tarentaise en septembre 1887.

12. — **A la Chambre**, M. Lerolle relève plusieurs erreurs de fait dans le discours dont l'affichage a été ordonné la veille, notamment, celle-ci que Pie VII, en 1801 « reconnut » que « les congrégations

n'étaient pas nécessaires au bien de l'Église »; et cette autre, que le Pape et le Premier Consul « d'un commun accord arrêtèrent un certain *article* 11 *du Concordat*, qui porte que les archevêques et évêques pourront établir en France des chapitres cathédraux et des séminaires, mais que toutes autres institutions ecclésiastiques seront *interdites* ». M. Lerolle, en conséquence, dépose un projet de résolution portant que l'affichage d'un discours ne pourra être voté avant sa publication au *Journal officiel*, ni avant l'adoption du procès-verbal. Ce projet est renvoyé à la commission du règlement, qui en a déjà adopté un identique.

13. — M. de Lanessan, ministre de la Marine, envoie télégraphiquement aux préfets maritimes l'ordre d'omettre les **manifestations de deuil**, qui étaient jusqu'à présent d'usage dans les ports, le jour du Vendredi saint.

— Après plusieurs séances tenues dans la journée, le Sénat et la Chambre des députés se mettent d'accord sur le **budget de 1900**, qui est enfin voté après minuit. Puis les deux Chambres s'ajournent au 22 mai.

14. — **A Paris, l'Exposition universelle** est inaugurée par deux discours de M. Loubet, président de la République, et de M. Millerand, ministre du Commerce.

15. — Grande affluence de visiteurs à **l'Exposition**, bien que très incomplète encore.

— **Mgr Schœpfer**, évêque de Tarbes, adresse à tous ses collègues dans l'épiscopat une belle lettre les priant de recommander à leurs diocésains, en cette année du Jubilé et de l'Exposition, le **pèlerinage de Lourdes**. Le Saint-Père a approuvé et béni cette démarche,

16. — Dans la nuit de Pâques, la belle église d'**Aubervilliers**, aux portes de Paris, où l'image miraculeuse de Notre-Dame-des-Vertus a depuis des siècles attiré de nombreux pèlerins, a été pillée, puis incendiée par des malfaiteurs inconnus, mais dont le mobile était manifestement la haine de la religion.

17. — **A Rome**, s'ouvre le **Congrès international d'archéologie chrétienne**, sous la présidence de notre savant compatriote, M. l'abbé Duchesne; douze cardinaux assistent à la séance d'inauguration.

18. — **A Notre-Dame de Paris**, un service solennel est célébré pour le colonel **de Villebois-Mareuil**, par les soins de la « Patrie française ».

— **A Londres**, le gouvernement livre à la publicité un rapport du maréchal lord Roberts, critiquant durement la manière dont le général Buller et son lieutenant sir Charles Warren ont conduit les opérations qui ont abouti au désastre de Spion's kop, sous Ladysmith.

19. — **A Rome**, consistoire secret où trente-neuf évêques sont préconisés ou déclarés.

— **En France**, le groupe des **républicains progressistes**, en vue des prochaines élections municipales, fait paraître un **manifeste**, pressant le corps électoral de condamner par ses votes la politique du ministère actuel.

— **A Altona**, le **prince de Galles**, venant de Copenhague pour retourner en Angleterre, reçoit la visite inopinée de l'**empereur Guillaume**.

22. — **A Remiremont, M. Méline** prononce un important discours politique.

Paris, le 25 avril 1900.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LAMENNAIS

Dans l'ordre de la pensée, des lettres, de l'action même, les trente premières années du dix-neuvième siècle resteront marquées par un grand effort de renaissance chrétienne. Effort inégal, incomplet, inconséquent chez plusieurs, d'ailleurs effroyablement combattu, mais bien réel et nullement stérile. Or, il y eut un moment où toutes les forces vives qui s'y employaient parurent groupées autour d'un seul homme, d'un prêtre, tiré de l'obscurité par le succès éclatant d'un premier ouvrage, et devenu bientôt le chef d'une seconde Ligue, le créateur, parmi nous, du catholicisme militant. Si, vers la fin de cette période, en 1827 par exemple, on eût cherché d'où venait l'ardeur nouvelle qui soulevait tous les croyants de France, il eût fallu regarder vers la Bretagne, vers cette petite gentilhommière de la Chesnaie, où quelques disciples, à tour de rôle, venaient prendre l'étincelle du feu sacré. Qui leur eût dit que, à moins de trente ans de là, le maître, le génie, le prophète au gré de leur enthousiasme, finirait séparé de l'Église et déserteur de la foi qu'il leur apprenait à défendre ; que tant de gloire et de zèle aboutirait à une mort sans prêtre et à une tombe sans croix ? Ç'a été le plus grand des scandales contemporains, mais combien riche de leçons et de lumières ! Esquisser Lamennais, tâche singulièrement douloureuse, mais toujours utile, même dans les limites étroites où il faut nous enfermer.

Les guides ne nous manquent pas, car on a beaucoup écrit sur le malheureux grand homme[1].

1. Voir le R. P. Mercier, S. J., *Lamennais d'après sa correspondance et les travaux les plus récents*, 1895. In-18 ; — Foisset, *Vie du R. P. Lacordaire*, t. I, chap. III à VII ; — le R. P. Lecanuet, *Montalembert*, sa jeunesse, chap. VI à XIV ; — R. P. Roussel, *Lamennais d'après les documents inédits* ; — Thureau-Dangin, *l'Église et l'État sous la monarchie de Juillet*, chap. I ; — *Histoire de la monarchie de Juillet*, liv. I, chap. IV ; — Mgr de Ladoue, *Histoire de Mgr Gerbet et de l'Ecole mennaisienne*. — Parmi les auteurs

Encore prend-on soin de nous avertir que nous ne savons pas tout, que de nouveaux fragments de sa vaste correspondance viennent çà et là et viendront encore éclairer d'un jour nouveau cette nature complexe. Je n'y contredis pas ; je sais un gré infini à ceux qui ont la bonne fortune et le mérite de nous apporter un surcroît de lumière. L'avouerai-je cependant? les publications nouvelles complètent l'impression que Lamennais nous avait déjà donnée ; elles ne la modifient pas. Au moins nous font-elles entrer plus avant dans son âme et dans les causes lointaines de sa déchéance. L'homme achève de s'y montrer, mais toujours le même : tempérament de poète, imagination trop riche, mais surtout sensibilité trop aiguë, trop ardente, allant avec une égale intempérance aux extrémités de la tendresse et de la colère ; une raison plutôt raide et âpre en spéculation et médiocre en pratique ; une volonté impétueuse, faible ou tenace, languissante ou active au gré des heures, comme celle d'un enfant fougueux. Ajoutez le rêve, la mélancolie bretonne, un fond natif de tristesse et d'ennui. Joignez au péril d'une éducation sans méthode celui d'une vocation peut-être douteuse. Que de promesses, mais que de menaces ! Pour ordonner et féconder ce chaos magnifique, il restait la liberté qui ne manque jamais et la grâce partout présente, mais, ici plus qu'ailleurs, garantie par une mission providentielle bien manifeste. Une force terrible prévalut, l'orgueil, né du succès, impatient de la résistance, indocile bientôt jusqu'à la révolte, et, selon toutes les apparences humaines, obstiné contre le repentir. N'est-ce pas là, en quelques mots, l'histoire de Lamennais et ce qu'on appellerait aujourd'hui sa psychologie? N'est-ce pas aussi plus qu'il n'en faut pour le plaindre et nous instruire?

Cette vie orageuse est coupée en périodes bien distinctes. Nous ne ferons que les suivre en rattachant à chacune d'elles les ouvrages qu'elle aura produits.

non catholiques : E. Faguet, *Politiques et moralistes du dix-neuvième siècle.* 2e série ; — Spuller, *Lamennais* (œuvre de protestant rationaliste) ; — N. Peyrat (pasteur protestant), *Béranger et Lamennais*, etc., etc. Tous ces travaux, même orthodoxes, et dont le premier est, dans sa brièveté, le plus complet, laisseraient encore place à une ample étude. Le sujet est fait pour tenter un historien qui serait à la fois théologien et psychologue : sujet d'ailleurs singulièrement actuel et utile. Je n'ai pas à dire pourquoi.

I. — *Enfance et jeunesse de Lamennais, éducation périlleuse. — Foi perdue. — Conversion sincère. — Premiers ouvrages :* Réflexions sur l'Église de France au dix-huitième siècle ; Tradition de l'Église sur l'institution des Évêques. — *Études théologiques sans maîtres ni méthode, grave danger. — Vocation douteuse. Qu'en doit-on conclure ?*

Hugues-Félicité Robert était Malouin comme Chateaubriand. Venu au monde treize ans plus tard, le 19 juin 1782, il en avait quatre, quand son père, négociant et armateur très honorable, fut anobli sur la demande des États de Bretagne et prit le nom qui devait, après lui, devenir célèbre.

Félicité, *Féli*, comme on l'appelait parmi ses intimes, était né chétif et devait rester jusqu'au bout « une âme triste dans un corps malade ». Tout jeune, il perdit sa mère, et il semble qu'elle ait emporté avec elle les meilleurs agréments du foyer. J'ignore si les soirées se passaient rue des Juifs comme à Combourg ; mais Lamennais a écrit cette parole significative et qui fait peine : « L'ennui naquit en famille, un soir d'hiver. » A son enfance il manqua plus qu'une joie, le rayon, la flamme douce du cœur maternel.

Enfance précoce et par instants aventureuse. Un jour, il se hasarde seul sur une barque et pense périr en mer. Une autre fois, à huit ans, contemplant avec beaucoup d'autres une houle furieuse, il se dit à lui-même : « Ces gens-là regardent ce que je regarde, mais ils ne voient pas ce que je vois. » Lui seul pouvait nous en faire confidence, et, en le racontant longtemps après, il s'avouait encore effrayé de cet éclair d'orgueil.

On voit si une pareille nature avait besoin d'un guide. La mère n'était plus ; le père donnait tout son temps à sa fortune, bientôt embarrassée, puis gravement compromise. Un oncle prit en main l'éducation de l'enfant et de son aîné Jean-Marie[1]. M. Robert des Saudrais était un homme excellent, lettré, fort capable de mener à bien la tâche entreprise. Pourquoi fut-il assez confiant ou assez irréfléchi pour ouvrir à son jeune élève une bibliothèque où il y avait un peu de tout[2] ?

1. Celui qui devait réunir et former les Frères de l'instruction chrétienne ou Frères de Lamennais.

2. D'autres disent qu'il l'y enfermait par manière de pénitence.

Se figure-t-on un adolescent de ce caractère lisant, dévorant à cœur joie Rabelais, Plutarque, Malebranche, Rousseau qui fut et devait rester son principal maître dans l'art d'écrire ? A trente ans de là, prêtre et encore fidèle, Lamennais dira d'un autre : « L'essentiel, c'est que l'enfant lise et qu'il aime à lire. Le choix des lectures se fera plus tard[1]. » Oui, sans doute, après avoir avalé pêle-mêle aliments et poisons, le jeune homme s'avisera de discerner les uns des autres. Folle boutade, et qu'aurait dû arrêter sur les lèvres de Lamennais le souvenir de ses propres dangers.

Car cette intempérance de lecture avait eu son effet naturel et quasi nécessaire. A douze ans, Féli était incrédule et refusait de faire sa première communion, lui, nourri dans la vieille foi bretonne et qui, sous la Terreur, avait monté bien des gardes pendant les messes dites furtivement dans la maison paternelle.

Entre douze et vingt-deux ans, il dépense, il éparpille comme au hasard une activité que rien n'assouvit. Érudition, poésie, musique, escrime, journalisme, il s'amuse à tout ; il a des aventures, un duel ; il mène ce qu'il appellera plus tard une vie toute de crimes[2]. Hyperbole peut-être, à n'en juger que par comparaison et d'après le train courant ; mais alors il s'appréciera lui-même selon la rigueur chrétienne, et Dieu seul pourrait dire s'il se chargera outre mesure.

Cette triste période s'arrête en 1804 et Lamennais rentre dans la foi. Comment ? Ses réflexions l'ont ramené à l'idée d'une religion unique, universelle, nécessairement reconnaissable. Or, à quel signe la reconnaître ? Un seul est décisif ou même possible, l'autorité. Mais l'autorité ne se trouve que dans le catholicisme : tout suit de là. Ainsi s'en expliquait-il en 1815, à Londres, dans une lettre à un jeune protestant qu'il aimait d'une tendresse passionnée et qu'il eût voulu convertir. Était-ce mal raisonné ? Non, certes. Et plût à Dieu que cette autorité eût aussi profondément gagné son âme

1. Cela fut dit en 1826, à propos d'Émile Forgues, futur exécuteur testamentaire de Lamennais et l'un de ceux qui gardèrent son lit de mort contre toute influence chrétienne (É. Forgues, *Correspondance de Lamennais*. Notice préliminaire). On devine dans quel esprit cette notice a pu être écrite.

2. Février 1809. Lettre à M. Bruté, futur évêque de Vincennes aux États-Unis.

qu'elle déterminait alors son intelligence ! On ne l'aurait pas vu la servir d'abord avec moins de mesure que de fougue ; puis se confondre insensiblement avec elle jusqu'à ne la plus voir qu'en lui-même ; enfin la rejeter avec colère, du jour où il l'aurait contrainte à lui rappeler qu'elle mène tout et que personne, ici-bas, ne la mène, qu'elle est faite pour commander, non pour obéir.

Mais, en 1804, le converti n'est que bon vouloir, ferveur et zèle. Il fait, à vingt-deux ans, cette première communion dont l'influence a tant manqué à sa première jeunesse. Avec son aîné, prêtre de la veille, mais trop faible alors pour le travail du ministère, il se confine dans le petit manoir de la Chesnaie, près Dinan. Là, au bruit des batailles de l'Empire, les deux frères se font une vie de solitude et de labeur, Jean-Marie complétant ses études sacrées, Féli s'occupant, un peu à bâtons rompus, de religion, de philosophie, de littérature, toujours actif et ardent, mais toujours sans méthode ni direction suffisantes. L'intention du moins est toute religieuse, et le solitaire n'entend que se préparer des armes pour le bon combat. Déjà même il les essaie. En 1808, paraissent les *Réflexions sur l'Église de France au dix-huitième siècle et sur sa situation actuelle*, courte brochure et anonyme. Toutefois, le mystère est vite percé à jour : on sait que les deux frères ont collaboré, que le plus jeune a tenu la plume. Et c'est déjà bien lui, avec les ressources et les périls de sa future manière : logique raide et âpre, ton tranchant, hauteur et hardiesse au blâme, sans acception du rang ni des personnes. Faut-il prendre à la lettre ce qu'il répondait aux remontrances d'un ami : « Mon Dieu ! qui m'a jeté dans cette malheureuse voie ? L'orgueil, oui, l'orgueil ; je le sens et le reconnais tous les jours[1] » ? Impossible, en tout cas, de le démentir absolument : cette première œuvre ne respirait guère la modération sereine et engageante d'une âme humble ; elle le faisait pressentir tout entier. Elle a d'ailleurs son intérêt, non pas, comme on l'a semblé dire, par je ne sais quelles intuitions de réformateur, de novateur presque[2], mais par le courage à souhaiter le retour d'insti-

1. Lettre à M. Bruté.
2. Spuller, *Lamennais*, p. 49-50.

tutions connues, anciennes et grandement salutaires : forte éducation cléricale, ordres enseignants, conciles provinciaux, retraites et conférences ecclésiastiques. C'est, à vrai dire, le programme à peu près entier de la rénovation religieuse que le siècle a vue ; mais ce programme n'a rien en soi de neuf ni de personnel ; ce n'est qu'une réédition courageuse et méritoire, bien faite pour honorer un début.

Une autre œuvre suivit, beaucoup plus vaste, la *Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*. Même collaboration quant au fond des choses, même rédacteur; mais, cette fois, beaucoup moins âpre de formes et, en ce point, docile aux avis reçus. On sait les efforts de Napoléon pour faire des évêques sans le Pape. Ce livre y répondait au nom de la théologie et de l'histoire. Par malheur, il n'aurait pu se produire avant 1814; publié sous la première Restauration, il y perdait son actualité de combat. Du moins redevenait-il fort compromettant quand vinrent les Cent jours. Voulant dégager son frère, Féli revendiqua la responsabilité de l'ouvrage et se mit en sécurité, d'abord à Jersey, puis à Londres. Après un moment de gêne pénible, il trouva enfin asile dans une pension fondée à Kensington par de nobles et pieuses bretonnes, ses amies dévouées depuis lors et jusqu'à la fin. Par elles il connut leur fondateur, le saint abbé Carron, l'ange gardien des émigrés. Lamennais se croyait au port. « La Providence, écrivait-il, m'a conduit au terme où elle m'attendait[1]. »

Ce terme providentiel, était-ce bien le sacerdoce ? La question est grave, délicate, et je ne me fais pas fort de la trancher absolument. Depuis 1809, Lamennais était d'« Église » ; il avait reçu la tonsure et les ordres mineurs; mais, ce premier pas franchi avec une impétuosité de ferveur dont s'inquiétaient les plus sages, il s'était arrêté brusquement, doutant de son avenir : doute amer. « Insurmontable tristesse, écrivait-il; angoisse, agonie de l'âme, contre laquelle il me faudra lutter jusqu'à ma dernière heure. » Et, un peu plus tard : « J'ai le grand malheur d'être dépourvu de raison, de caractère. Le jour pour le jour et le laisser-aller de l'enfance,

1. A l'abbé Jean. 27 août 1815.

avec sa mobile vivacité et son imagination dominante, font de moi, à trente-deux ans, un être bien inutile, bien méprisable et bien malheureux. » Voilà quelles irrésolutions douloureuses il avait portées dans son exil de 1815.

Un moment, il les crut finies. L'abbé Carron le décidait à reprendre ses études ecclésiastiques; mais lui, qui se donnait tout d'abord l'illusion d'y revenir avec enthousiasme, sentit vite qu'il ne faisait qu'obéir aveuglément. Les Bourbons une seconde fois restaurés, il avait suivi la communauté de Kensington transplantée à Paris dans l'impasse des Feuillantines. Là, il étudiait donc la théologie, puisqu'on le voulait, mais quasi seul et un peu à l'aventure, comme il avait fait auparavant pour tant d'autres choses. Présomption toujours périlleuse et plus que jamais en pareil cas. De là, chez le théologien, aversion déclarée pour la scolastique, pour ces méthodes traditionnelles qu'il ne daigne pas connaître, estimant plus court de les mépriser[1]. Or, je ne sache pas disposition plus funeste à l'intelligence du prêtre et plus menaçante pour sa foi. De là, finalement, une ignorance lamentable en certains points capitaux, ignorance qui devait effrayer et désoler ses amis et disciples, Rohrbacher[2] ou Lacordaire[3], ou l'abbé Carron lui-même, lequel se jetait un jour à ses pieds, le conjurant de ne rien publier sans revision préalable; ou encore le saint abbé des Genettes s'écriant : « Le malheureux ! il ne sait pas son catéchisme ! » Cette ignorance, il est vraiment trop singulier que d'aucuns la nient au moment précis où ils en administrent les preuves. Le fait s'impose[4], et la leçon du même coup, d'autant plus nécessaire peut-être qu'on l'accueillerait avec plus d'humeur. Certes, quand il s'agit d'une doctrine qui n'est point de fabrique humaine,

1. On lit dans les *Mémoires d'Alexandre Dumas* (père), trop indifférent à ces matières pour être soupconné d'inventer, que Lamennais, à je ne sais quelle époque, avait écrit contre la scolastique ces rimes deux fois pauvres :

Elle avait deux grands yeux stupidement ouverts,
Dont l'un ne voyait pas ou voyait de travers.

(Al. Dumas, *Mes Mémoires*, t. VIII, p. 6.)

2. Voir sa lettre citée dans Roussel, liv. II, p. 266, et qui n'établit que trop ce que l'éditeur s'efforce bien vainement de contester.

3. Lettre à M. Foisset. 23 décembre 1858.

4. Il s'impose même aux hétérodoxes et indifférents comme Spuller : *Lamennais*, p. 101.

mieux vaut cent fois la « médiocrité orthodoxe » que le génie aventureux. Aussi bien, génie ou non, la théologie s'apprend et ne s'invente pas.

Ces études irrégulières, fantaisistes, ont donc été l'un des grands malheurs de Lamennais. Faut-il en voir un autre dans son ordination sacerdotale? Bien des raisons y inclinent. C'est malgré lui qu'il approche de l'autel et qu'il y monte enfin, pressé, poussé par une amitié sainte, mais trop impérieuse et probablement téméraire. Il y a là tout un drame moral, dont sa correspondance, même incomplète, accuse bien assez les péripéties, en même temps que le caractère des personnages. D'une part, des amis dévoués, loyaux dans leur zèle, d'ailleurs partagés d'avis sur certains points secondaires, mais tous, avec plus ou moins d'ardeur et de réelle influence, ligués de fait pour un même but; de l'autre, l'âme que nous connaissons déjà quelque peu, généreuse par moments et comme soulevée; le plus souvent manquant de ressort, accablée sous le dégoût, se débattant comme un malade parmi les impressions contradictoires et les angoisses; en fin de compte, ne décidant rien, se livrant, s'abandonnant. Tesseyre — que ne l'a-t-elle écouté! — la voudrait sous la pieuse discipline de Saint-Sulpice; plus tard, il la croira faite pour la vie religieuse, pour la Compagnie de Jésus, et, malgré les objections de Jean-Marie, l'abbé Carron pensera de même. Cependant, on continue de le pousser vers le sacerdoce. Le 25 décembre 1815, presque au lendemain de son retour d'Angleterre et après un mois seulement d'études sacrées, Féli se laisse donner le premier des ordres majeurs. « Il a reçu le sous-diaconat en victime », écrit Tesseyre. « C'est ainsi qu'il va recevoir le diaconat et le sacerdoce comme un petit enfant qui se laisse conduire[1]. » Et ce fut vrai. Le même hiver, il était fait diacre à Saint-Brieuc et, quelques jours plus tard, le 9 mars 1816, il était ordonné prêtre à Vannes. « Il lui en a singulièrement coûté pour prendre sa résolution, avouait son frère. M. Carron d'un côté, moi de l'autre, nous l'avons entraîné; mais sa pauvre âme est encore ébranlée de ce coup[2]. » Pour prendre quelque idée de ses orages intérieurs,

1. A l'abbé Jean. 5 mars 1816.
2. A M. Bruté.

entendez-le dire lui-même : « Je suis et ne puis qu'être désormais extraordinairement malheureux... Tout ce qui me reste à faire est de m'arranger de mon mieux et, s'il se peut, de m'endormir au pied du poteau où l'on a rivé ma chaîne[1]. » Écoutez encore ces paroles de Tesseyre : « Il pousse l'obéissance jusqu'à célébrer presque tous les jours, malgré l'horreur qu'il semble avoir du sacerdoce ; et nous mettons tout en œuvre pour occuper et distraire son imagination qui est *folle* jusqu'à la *fureur*[2]. » Il avait donc obéi en se laissant imposer les mains, et encore fallait-il que l'obéissance le traînât *presque* tous les jours à ce qui fait la joie quotidienne du prêtre, à l'autel.

Ne croyons pas d'ailleurs que cet état violent ait duré : on sait le contraire. Mais, au moins, n'y a-t-il pas lieu d'en inférer que la vocation était absente ? On peut le craindre et, pour ma part, j'aurais, ce me semble, décliné avec effroi la responsabilité que ses amis crurent devoir prendre. Toutefois, je n'oserais prononcer sur le fond de la question et, dussé-je paraître timide ou banal, j'en reste au simple doute. Outre que les crises d'âme ne suffisent pas à constituer, en pareille matière, une démonstration péremptoire, faut-il donc tant de signes divins pour qu'un chrétien, âgé de trente-quatre ans et disposant librement de sa personne, embrasse ou accepte avec assez de raison l'honneur du sacerdoce ? Et d'ailleurs, la mission magnifique, le rôle sans pair, que Dieu allait ménager au nouveau prêtre, ne sont-ils pas, à leur manière, des signes providentiels et comme une consécration rétrospective de cette vocation si tourmentée ? Vocation équivoque, je m'en tiens là[3].

Mais voici l'important, l'indubitable. Fût-elle irrégulière ou même nulle, on se tromperait d'y voir une sorte de prédestination fatale aux malheurs qui vont suivre. Engagé quasi malgré lui, engagé témérairement, si l'on veut, dans une situation irrévocable, il pouvait mieux faire que de s'endormir sous le poids de sa chaîne, et longtemps il l'a prouvé en

1. A l'abbé Jean. 25 juin 1816.
2. Au même. 29 juin 1816.
3. Quelques-uns ne renoncent pas à l'estimer vraie, par exemple Mgr de Ladoue : *Mgr Gerbet et l'École mennaisienne*, t. II, p. 68.

faisant mieux. Sa foi était profonde, sa piété réelle malgré des intermittences douloureuses. Nous avons essayé de concevoir les périls de cette formation sans méthode et les menaces de ce tempérament orageux. Restait à l'encontre, et le libre arbitre, et la grâce, une grâce de choix, manifestement unie à la mission dont je parlais tout à l'heure. Cela étant, Lamennais demeurait maître de traverser victorieusement les deux épreuves qui allaient venir, celle de la gloire et celle de la contradiction.

II. — *L'*Essai sur l'indifférence. — *Éclat et succès du premier volume. — Analyse. — L'auteur annonce une philosophie nouvelle, base nécessaire de l'Apologétique. — L'entreprise en elle-même. — Comment il la réalise. — Le* traditionalisme *absolu, ses inconvénients théologiques. — Contradictions. — Comment Lamennais les accueille.*

Sa gloire fut soudaine. Prêtre en 1816, Lamennais était, dès 1818, l'apologiste des temps nouveaux, un Tertullien, un Bossuet, un génie, presque un prophète. « Il faut qu'il grandisse et que je diminue, » s'écriait Frayssinous, le plus en vue des ecclésiastiques français [1]. Et tout cet éclat venait d'un livre, on pourrait même dire d'une simple préface. Invité par ses amis à chercher dans le travail un emploi pour son zèle très sincère, en même temps qu'un dérivatif à ses angoisses, l'auteur avait d'abord fait du journalisme [2], non sans méditer des compositions de longue haleine, une *Histoire de l'Église*, un *Esprit du christianisme*, sorte de pendant philosophique et théologique à l'œuvre de Chateaubriand; enfin il s'était arrêté à l'*Indifférence en matière de religion*. A travers les dégoûts, les appréhensions, les appels anxieux à l'obscurité, à la retraite, il avait cependant achevé le premier volume, et ce fut, lui écrivait J. de Maistre, comme un tremblement de terre sous un ciel de plomb.

L'indifférence est le mal suprême : inertie contre nature, léthargie qui annonce et prépare le suicide de l'intelligence individuelle; mais encore fléau des sociétés. Elles vivent de

1. Ce sont les paroles du Précurseur à propos du Maître. *Illum oportet crescere, me autem minui.* (*Joan.*, III, 30.)

2. Au *Conservateur*, au *Drapeau blanc*, puis au *Mémorial catholique*, avec ses disciples futurs, les abbés Gerbet et de Salinis.

la part de vérité qui leur reste; elles meurent de la perdre ou de n'y plus tenir!

Or, au gré de l'écrivain catholique, le mot *indifférence* ne désigne pas seulement l'insouciance, l'apathie, à l'endroit des questions religieuses. Dans son ampleur et sa force originelle, il dit bien plus.

Ceux-là ne sont-ils pas des indifférents, qui mettent sur un pied d'égalité les dogmes ou cultes les plus disparates; qui font de la religion une institution d'État, un frein politique

> Pour contenir le peuple ou bien pour l'émouvoir,
> Et dessus sa faiblesse établir leur pouvoir[1];

ceux-là qui accordent à plusieurs cultes rivaux une commune protection équivalant à un commun mépris? Sous des formes et à des degrés divers, tel fut bien le système de la Rome impériale et de l'Angleterre protestante; le système de Voltaire et des siens, quand ils répudiaient la foi pour eux-mêmes et prétendaient bien la conserver au peuple, à ce peuple auquel il faut, tout comme au bœuf, « un joug, un aiguillon et du foin ». Hélas! avant de mourir, Lamennais a pu le retrouver encore dans la bourgeoisie de 1850, voulant remettre au clergé toute l'instruction primaire et se réservant, bien entendu, le privilège de l'incrédulité.

Autre variété d'indifférence. Jean-Jacques déclare la religion naturelle seule nécessaire; il permet d'ailleurs, ou même enjoint, à chacun la pratique extérieure du culte positif en usage dans le pays natal. Dernière conséquence du protestantisme, et que Bossuet avait bien vue[2]: les dogmes rendus variables et condamnés par le fait; un vague déisme de tête et de sentiment, la morale dépourvue de sanction, bientôt flottante, amoindrie, réduite à rien.

C'était encore un indifférent à sa manière, que Jurieu, le prophète de la soi-disant réforme, quand, pour lui refaire une ombre d'unité, il imaginait, en désespoir de cause, la distinction entre dogmes fondamentaux et opinions facultatives. Qui dresserait, qui imposerait à coup sûr le catalogue authen-

1. Corneille, *Polyeucte*, acte IV, scène VI. On sait que le poète chrétien fit disparaître ces vers, s'étant avisé que les *libertins* en pourraient tirer parti.
2. Avertissements aux Protestants, VI.

tique des premiers ? Personne. Et, dès lors, il était fatal que tout, jusqu'à Dieu même, serait, pour chacun, affaire d'opinion libre, de fantaisie.

Mais le principal effort porte sur l'indifférence entendue au sens courant du terme, sur la paresse à étudier le problème religieux. Quel châtiment pour l'orgueil rationaliste dont, le plus souvent au moins, elle est fille ! L'homme s'endort comme la brute, passionné pour des riens et insouciant de son tout. Mais, à vrai dire, cette insouciance est-elle possible ? N'est-il pas d'expérience que, pour se désintéresser de la religion, il faut l'oublier, s'en distraire; que, dès qu'il y pense, l'homme commence de l'aimer ou de la haïr, selon qu'il veut ou ne veut pas devenir meilleur ?

En toute hypothèse, l'insouciance, le nonchaloir, est ici une folie criminelle; car la religion ne saurait être indifférente, ni à l'individu, ni à la société, ni à Dieu. Sans elle, qui donnera jamais à chacun de nous la vérité, l'amour que la vérité produit seule, et l'empire de l'esprit sur la matière, sauvegarde et honneur de notre nature ? Sans elle, où fonder la stabilité des constitutions, la sainteté du droit des gens, celle des lois, celle des mœurs ? Que peut être une civilisation toute philosophique, toute rationaliste, sans dogmes positifs, c'est-à-dire pratiquement sans Dieu ? La réponse est dans le tableau de la révolution française, morceau justement célèbre, chef-d'œuvre d'éclat et de vigueur. Enfin, Dieu a-t-il institué de fait une religion précise et veut-il qu'on s'y tienne ? Voilà bien la question capitale, décisive. Cependant est-ce lassitude chez l'auteur ? Arrivés au point culminant de l'œuvre, nous sentons faiblir quelque peu cette raison jusque-là triomphante, en même temps qu'apparaissent les germes du fatal système qui la perdra.

On ne les aperçut guère de prime abord. Il semble aussi qu'on n'ait pas pris garde à l'amertume, à l'âpreté, pourtant bien évidentes par endroits, d'ailleurs mal faites pour accréditer l'apologiste et plutôt nuisibles à la perfection absolue de l'écrivain. Où est Bossuet, où est sa sérénité charitable et souveraine ? Si vous pouvez le reconnaître à quelques accents, bien plus souvent croirez-vous entendre Pascal, un Pascal qui, par impossible, aurait beaucoup lu Rousseau.

Mais encore un coup, tout disparaissait alors dans la splendeur de l'ensemble. C'était la vérité même, qui combattait avec toutes les forces de la logique, avec toutes les lumières de l'histoire et de l'expérience; connaissant à merveille son temps et le contraignant de se reconnaître; servie par une imagination plutôt sombre mais puissante, par un style quelquefois emphatique, tendu, surchargé, mais partout net, plein, nerveux, tranchant, vrai style d'acier, qui se gravait impérieusement dans l'âme. Après le *Génie du christianisme*, l'*Essai sur l'indifférence* était une seconde manifestation, une seconde explosion de la renaissance religieuse : il convenait que tout s'en émût et surtout que la fibre catholique tressaillît. Aujourd'hui encore, incrédules ou croyants gagneraient beaucoup à pratiquer ce premier volume. Aussi bien est-il à peu près tout ce qui représente le Lamennais durable, vivant, utile. Jusqu'à sa chute, ses nouveaux écrits seront plutôt œuvres de circonstance; le reste, si haut qu'on en puisse estimer le mérite littéraire, ne vaudra que comme document à l'appui de la plus douloureuse histoire.

En commençant, Lamennais avait-il prévu et voulu le développement futur de son œuvre ? La chose pourrait être mise en doute, et parce que les trois volumes suivants ne répondent plus au titre, et parce que, dans l'Introduction, le premier semble se présenter comme autonome et complet en soi[1]. Mais alors, la pensée de l'auteur se serait élargie au cours de la composition même ; car le livre se ferme sur la promesse d'une apologétique en règle et, tout d'abord, d'une philosophie préparatoire.

Philosophie nouvelle, que l'auteur allait appeler bientôt « un *requiem* chanté sur celle de l'École » ; mais tout ensemble philosophie nécessaire, indispensable à l'établissement du motif rationnel de croire, car il allait écrire de même : « Si l'on rejette mes thèses, je ne vois aucun moyen de défendre solidement la religion[2]. » — Quoi donc ! Une philosophie à la fois nouvelle et nécessaire ! Avant de passer outre, volontiers on conjurerait le croyant sérieux de se recueillir un instant

1. Quoique notre sujet n'exige pas que nous démontrions la vérité du christianisme, etc. (Introduction, p. XXXIX.)

2. A l'abbé Carron. 1er novembre 1820.

dans le bon sens de sa foi, et de méditer cette étrange alliance d'idées. Ainsi, dix-huit siècles après le Révélateur, après l'Auteur et le Consommateur de la foi, un principe allait surgir, ignoré jusque-là et pourtant seul capable de rendre la foi raisonnable. Ce n'était pas seulement l'École, l'École dont on sonnait les funérailles, c'était le monde catholique, c'était l'Église infaillible, qui, jusqu'à ce jour, avait cru sans savoir assez bien pourquoi, mais qui allait enfin l'apprendre. Ai-je le malheur d'outrer les choses ou de les travestir ? Et le chrétien, quel qu'il soit, ne devrait-il pas s'effrayer de lui-même, le jour où il lui viendrait à l'esprit que la démonstration traditionnelle est infirme, usée, caduque, ce qui veut dire que, jusqu'à lui, Dieu n'a pas su ou voulu donner à ses fidèles de quoi justifier leur croyance ? Approfondissons à nouveau les arguments éternels et d'ailleurs inépuisables, prenons les esprits du jour par leurs côtés les plus accessibles; rajeunissons l'apologétique : à la bonne heure ! Mais qui pourrait dire de sang-froid : « Elle est encore à naître; essayons de la créer » ? Lamennais le disait sans y prendre garde et, quatre-vingts ans après lui, d'autres le disent de même. Il y aurait pourtant de quoi réfléchir.

Et maintenant voyons quelle révélation nouvelle apportait, en 1820, le second volume de l'*Essai sur l'indifférence*.

Chercher le principe, le *critérium* qui doit servir à distinguer la religion vraie, c'est chercher le fondement même de toute certitude. Or, ce fondement n'est pas dans la raison individuelle; il est dans la tradition commune, dans le sens universel de l'humanité. La raison de chacun agit sans doute, mais elle ne vaut qu'en s'appropriant la puissance de la raison générale [1]. La raison générale nous fait connaître Dieu, et Dieu connu nous garantit la connaissance de tout le reste, voire celle de nous-mêmes, que nous n'aurions pas sans cela. Donc toute lumière, toute assurance d'esprit, nous vient immédiatement de l'autorité du genre humain et finalement du témoignage de Dieu. Témoignage déposé dans la société humaine; le jour où le Créateur donnait à notre premier an-

1. Raison générale, raison sociale, autorité, consentement commun, sens commun : tous ces mots sous la plume de Lamennais représentent équivalemment le critérium et, par suite, le système tout entier.

cêtre la parole avec la vie. Témoignage inamissible, étant placé sous la garantie d'une tradition qui ne peut défaillir. Somme toute, je crois ce que m'enseigne la raison générale et, par cette foi naturelle, je fais mienne l'infaillibilité du genre humain ; — le genre humain croit à la révélation primitive et, par là, dans la mesure de cette révélation, il bénéficie de l'infaillibilité de Dieu. En ces quelques mots vous avez tout le mystère.

Était-ce bien personnel ? Était-ce tout à fait nouveau ? Quoi de plus, au fond, que le traditionalisme de Bonald, étendu, il est vrai, poussé à la rigueur et à l'extrême, fortement lié en ses parties et conséquences? Nous en avons dit ailleurs les inconvénients et les impossibilités rationnelles[1]; mais c'est bien pis encore à l'égard du but poursuivi, de la démonstration chrétienne. Et d'abord, la voilà donc appuyée sur une opinion, cette vérité qui sauve les âmes, cette vérité nécessaire entre toutes; la voilà suspendue à une hypothèse qui ne tient point, qui, en tout cas, ne saurait être qu'une hypothèse. Non, dit Lamennais; c'est l'évidence même. Alors, comment la voyons-nous contestée par des croyants de bon esprit et de bon vouloir? Alors, surtout, car il importe d'y revenir, comment Dieu a-t-il permis que l'Église ignorât dix-huit cents ans l'unique motif sérieux de sa croyance? Il y a plus : la religion seule vraie et divine, la révélation surnaturelle, doit être reçue et discernée à coup sûr; parmi bien d'autres systèmes qui affichent la même prétention, elle se présente, offrant ses titres et ses preuves. Il faut examiner, contrôler, choisir : qui le fera, si la raison individuelle en est incapable? Ce sera la raison générale. Mais il en est d'elle comme de la volonté générale de Rousseau. Est-ce la raison des gens raisonnables? Qui la discernera, encore une fois? Est-ce la raison du grand nombre? Mais, pour le chrétien, le grand nombre s'est trompé et se trompe encore; la majorité du monde ancien fut polythéiste; celle du monde moderne est-elle chrétienne? Lamennais proteste; il se travaille à établir que le polythéisme antique fut tout d'apparence; bien plus, que tous nos dogmes se retrouvent au fond des croyances

1. Voir *Études* du 5 mars.

universelles; que la doctrine catholique est, en soi, la plus haute expression du sens commun. Or, quand nous accorderions à l'auteur cet impossible triomphe sur l'histoire, que resterait-il? Nos dogmes se distingueraient malaisément des vérités de pure nature; du moins, à ne regarder que les objets, la révélation chrétienne se confondrait avec la révélation primitive; Jésus-Christ ne nous apporterait rien de nouveau; son rôle se bornerait à commémorer, à éclairer des connaissances vieilles comme le monde. Qui n'aperçoit les inconvénients majeurs de la théorie? Et combien voyaient juste ceux qui reprochaient à l'auteur de mal entendre, d'ignorer, la distinction entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel! Insoutenable en pure philosophie, ruineux pour la foi même qu'il se targuait de justifier seul, ce traditionalisme absolu ne pouvait trouver grâce devant l'Église. Il devait être condamné par Grégoire XVI, et plus solennellement par un concile[1].

En attendant, dès 1820, Lamennais connut, après l'épreuve de la gloire, celle de la contradiction. Avait-il dominé la première? Quelques fragments de ses lettres nous donneraient, semble-t-il, la joie d'y croire; mais, à le voir se cabrer et se révolter contre la seconde, on a lieu de craindre qu'il ne soit entré dans sa modestie même une part d'illusion. Dès le premier choc apparaissent l'étonnement indigné, l'irritation hautaine, l'orgueil obstiné du sens propre. Manifestement le théoricien, qui dénie la certitude à toute raison individuelle, réserve déjà en pratique l'infaillibilité de la sienne; il ne tolère pas l'opposition. Elle vient malgré tout, parmi les cris enthousiastes des uns, parmi les approbations précipitées ou complaisantes des autres; elle vient, quelquefois ardente et amère, on a même dit jalouse, et il n'est, hélas! que trop possible; mais le plus souvent contenue, courtoise, bienveillante. N'importe; elle trouve toujours même accueil. Aux Sulpiciens, Lamennais répond : « Vous êtes des Gallicans »; est-ce répondre? Aux Jésuites : « Vous ne me comprenez pas. » En vain gardent-ils par ordre une neutralité discrète. L'ombrageux auteur la juge hostile : qu'on se prononce, qu'on lui

1. Grégoire XVI. Encyclique *Singulari vos*. 24 juin 1834; — Concile du Vatican, *Constitutio prima de Fide*.

livre les instructions écrites des supérieurs[1]. Bref, la Compagnie refuse de le suivre : elle est perdue à ses yeux[2].

Elle ne l'est pas seule. A lire la *Défense de l'Essai* (1821), à voir le mépris et la colère éclater dans la correspondance du novateur, on peut se demander avec effroi ce qu'il pensera de l'Église, au cas où elle rejetterait ses théories. Pour ce qu'il fera, il n'hésite pas à le dire : approuvé, il s'en réjouira pour la religion; blâmé, il en sera ravi pour lui-même, il aura gagné son repos, il n'écrira plus[3]; en somme, il tiendra toujours ses théories pour vraies et s'enfermera dans un silence boudeur. Déjà, du reste, il avait laissé échapper une parole plus inquiétante encore : « L'Église est ici bien abandonnée ; nous n'avons même, à vrai dire, qu'une ombre d'Église. »

Boutade, si l'on veut, mais redoutable. N'est-ce pas une confidence analogue, presque identique dans les termes, qui avait désabusé saint Vincent de Paul de Saint-Cyran? Autant qu'il est donné de se connaître, je ne me trouve, grâce à Dieu, aucun goût à charger l'homme et à noircir le portrait; mais je ne puis non plus partager les complaisances, les tendresses de quelques-uns pour l'illustre déchu; je ne me crois pas le

1. Voir le P. Mercier, *Lamennais*. Appendice, p. 322.

2. Le plus étrange, c'est l'illusion qui lui fait intervertir les rôles et se plaindre que les Jésuites oppriment quiconque ne veut pas recevoir d'eux le mot d'ordre. Mais qui donc, ici, donnait un mot d'ordre nouveau, enseignait une doctrine nouvelle ? Qui se posait en chef d'école et s'irritait de voir discuter sa suprématie ? — Bientôt son dépit ira s'aigrissant. En public, il avancera que les Jésuites ne sont plus faits pour l'époque, et cela, quinze ans après que l'Église les a rétablis, pour l'époque apparemment. (*Des progrès de la Révolution, 1829.*) Dans l'intime, il déclarera l'Institut radicalement vicieux, antichrétien, contre nature. (Lettre au comte de Senfft. 18 mars 1826. Forgues, *Lamennais, Correspondances*, t. I, p. 240.) Et pourquoi ? La réponse, le dernier mot, est dans les *Affaires de Rome* (1836). Le vice radical, c'est l'obéissance, entendez l'immolation, absolue de l'individu au corps. Le Jésuite est dévoué, soit, mais à son ordre; car l'amour-propre peut bien se déplacer mais non se détruire. Ainsi Lamennais prête son grand nom et son grand style au préjugé le plus vulgaire, le plus impossible d'ailleurs. Vingt-huit ans plus tôt, il avait peint ce même Jésuite ambitieux du bien, dévoué, sacrifié à Dieu. (*Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le dix-huitième siècle*, 1808.) Alors, il croyait à la vertu, à la grâce, au surnaturel ; alors, il n'avait pas inventé un système, et les Jésuites n'avaient pas refusé d'y adhérer.

3. Il s'agissait alors d'un appel à Rome; il n'eut pas lieu.

droit de supprimer ou d'amoindrir les leçons qu'il nous donne. Or, en voici une, et des plus graves. Son premier malheur a été d'innover témérairement en matière d'apologétique, et l'opposition inévitable a commencé de mettre au jour le grand péril de son âme, l'entêtement du sens privé, l'orgueil.

GEORGES LONGHAYE, S. J.

(*A suivre.*)

LA SAINTE VIERGE

DANS

LA PENSÉE ET LE CULTE CATHOLIQUES AU XIXe SIÈCLE

(Deuxième article [1])

IV

Comment la pensée catholique s'est attachée à la sainte Vierge, recherchant les traces de sa vie, établissant de plus en plus nettement ses privilèges révélés de Dieu, avec leurs conséquences théologiques, et rendant accessible aux fidèles la doctrine élaborée dans l'École et enseignée par le magistère, c'était l'objet d'un premier article. Il reste à parler de Notre-Dame dans le culte catholique au dix-neuvième siècle.

Fidèle à ses coutumes d'érudition jusque dans la piété, notre temps a sans cesse évoqué le passé, tout en poursuivant le développement de sa vie présente. En rendant hommage à la Vierge, il s'est préoccupé de faire l'histoire de son culte dans les siècles précédents. Mais le travail est loin d'être achevé [2]. Une foule de matériaux sont accumulés, et quelques parties de l'œuvre sont ébauchées; comme il fallait s'y attendre, les endroits les plus difficiles sont aussi les moins avancés.

Par exemple, sur les lueurs de révélation primitive diffuses dans l'antiquité païenne, sur l'attente universelle d'un libé-

1. Voir *Études*, 5 mai 1900.

2. On ne peut voir que des essais et des ébauches dans des ouvrages comme celui de l'abbé Paul Sauceret, *Culte catholique de Marie*. 3 vol. Paris, 1849; ou dans les *Études* d'A. Nicolas relatives au culte (*la Vierge Marie vivant dans l'Église*); ou dans les chapitres sur le culte de la sainte Vierge qui se trouvent en général à la fin des *Vies*; ou encore dans les notes de dom Beda Plaine, intitulées : *De initiis humilibus mirabilibusque per secula incrementis cultus B. Mariæ V.* (dans les *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner und dem Cistercienser Orden*. Brünn, 1897, fasc. 1-4). Sur les premiers siècles, il y a une utile mise en œuvre d'un bon nombre de documents dans F.-A. von Lehner, *Die Marienverehrung in den ersten Jahrhunderten*. 2e édit. Stuttgart, 1886. — Dès 1846, dom Pitra avait écrit dans l'*Auxiliaire catholique* (t. III, p. 161) un article sur le *Culte de la B. Vierge Marie avant le concile d'Éphèse*.

rateur et, avec lui, d'une femme bénie, vierge et mère à la fois, sur le « culte mythique de la sainte Vierge », comme disait A. Nicolas, nous sommes maintenant assez renseignés pour voir combien sont hasardées et insuffisantes les vingt pages d'A. Nicolas lui-même, et toutes les dissertations écrites au temps du traditionalisme ou même un peu après; mais nous nous sentons pour le moment incapables de rebâtir en bonne pierre les hâtives et ruineuses constructions d'alors.

A commencer seulement à l'époque chrétienne, vient l'étude des anciennes liturgies. Là encore, il reste à faire, pour déterminer exactement en quel lieu et à quelle date prend naissance telle fête, tel rite, telle invocation. Dans quelques-unes des Églises étudiées jusqu'ici, et en particulier à Rome, il semble qu'on ait institué des fêtes en l'honneur de quelques grands saints avant d'en instituer de distinctes en l'honneur de la sainte Vierge[1]. Si le fait peut étonner au premier abord, il s'explique vite à qui réfléchit, et l'explication tourne à l'honneur de Notre-Dame. Il faut, pour fêter un apôtre ou un martyr, lui consacrer des honneurs spéciaux; pour fêter la Mère de Jésus, il suffit d'honorer les mystères de Jésus lui-même. De nos jours encore, la fête de l'Annonciation de Marie est celle de l'Incarnation du Christ; et nous disons presque indifféremment la « Purification » ou la « Présentation », pour désigner la fête du 2 février. Ainsi, avant même qu'on instituât en l'honneur de Notre-Dame des fêtes ou des commémoraisons spéciales, sa virginale maternité était célébrée avec la naissance de Jésus dans les très anciennes liturgies de Noël et de l'Épiphanie; en raison même de l'inséparable union de la Mère avec le Fils, on a pu, durant quelque temps, ne pas songer à les distinguer pour les fêter mieux[2].

1. F. Probst, *Die ältesten römischen Sacramentarien und Ordines*. Münster, 1892, p. 261 et suiv. : *Marienfeste*. Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*. Paris, 1889, p. 258-263; et, sur la fête de la Purification à Jérusalem, Cabrol, *les Églises de Jérusalem. La discipline et la liturgie au* IVe *siècle* (étude sur la *Peregrinatio* de Silvia). Paris et Poitiers, 1895, p. 77 et suiv.

2. Dans son étude : *Il rito Ambrosiano* (XVe *centenario della morte di S. Ambrogio; conferenze Santambrosiane*. Milan, 1897), M. Magistretti fait

Si les contemporains n'ont pas résolu encore, pour toutes les liturgies, toutes les questions d'origine, du moins ont-ils revu, augmenté, entrepris même à nouveau, de nombreux recueils de prières ou proprement liturgiques, ou du moins se rattachant indirectement au culte public : ménées et hymnes grecques, hymnes syriaques et latines, proses et séquences du moyen âge. Ainsi, l'histoire du culte de la sainte Vierge a-t-elle à profiter des travaux du cardinal Pitra sur la poésie liturgique grecque[1]; de l'édition donnée par Mgr Lamy d'une partie des hymnes de saint Éphrem, le plus ancien monument d'importance de poétique piété envers Marie[2]; des textes édités par le P. Dreves[3] et des renseignements réunis par M. le chanoine Chevalier[4] sur l'hymnographie et la poésie rythmée ou rimée de notre Occident latin. Dans un genre un peu différent, car il intéresse seulement la piété privée, Léon Gautier a choisi, et traduit ou rajeuni sans les déformer, les plus belles prières à la Vierge de son cher moyen âge[5].

Dans nos églises chrétiennes, de tout temps décorées de pieuses images, les arts sont associés au culte; ils sont eux-

cette juste remarque : « Le saint Noël, en ce temps-là, n'était pas seulement la fête de Jésus enfant, mais celle de la virginale et divine maternité de Marie. Aujourd'hui encore, les prières de la messe et de l'office sont pleines de ces pensées ; beaucoup sembleraient composées à dessein pour une fête proprement dite de la sainte Vierge. La grandeur de Jésus-Christ est inséparable de celle de Marie ; cela explique comment, dans l'Église primitive, on n'avait point établi de solennités spéciales en l'honneur de celle-ci. » (*Op. cit.*, p. 220.)

1. *Hymnographie de l'Église grecque.* Rome, 1867 ; *Hymnographie grecque*, dans les *Analecta juris pontificii*, janvier-avril 1862 ; *Spicilège* et *Analecta*, passim (le tome VI des *Analecta*, qui n'a pas été publié, était réservé aux mélodes grecs). Cf. la *Vie* de Pitra, par dom F. Cabrol. Paris, 1893, chap. XVII.

2. Lamy, *Sancti Ephræmi Syri hymni et sermones.* 3 vol. Malines, 1882-1889. Cf. Bickell, *Sancti Ephræmi carmina Nisibena.* Leipzig, 1866. Ces publications partielles sont un progrès sur l'édition de Rome (1737-1743) ; en attendant une édition critique complète dans la Patrologie syriaque.

3. *Analecta hymnica medii ævi.* Leipzig, 1886 et suiv. Parmi les trente-deux volumes publiés jusqu'ici (t. XXXII, 1899 ; dans les derniers volumes, collaboration du P. Blume), quelques-uns contiennent presque exclusivement des hymnes ou des rythmes pieux en l'honneur de la sainte Vierge.

4. *Repertorium hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes, en usage dans l'Eglise latine depuis les origines jusqu'à nos jours.* Louvain, 1892 et suiv.

5. *Prières à la Vierge d'après les manuscrits.* Édit. populaire. Paris, 1881.

mêmes une forme du culte[1]. Une des joies de Jean-Baptiste de Rossi a été de retrouver nombreuses aux Catacombes les représentations de Marie. D'ordinaire, elle tient l'Enfant divin dans ses bras ou sur ses genoux; souvent d'autres personnages, de préférence les mages coiffés du bonnet perse, l'entourent et adorent Jésus; dans un certain nombre de cas, on peut se demander si le peintre, sous les traits d'une orante, a voulu représenter Marie ou l'Église, ou même s'il ne les a pas réunies toutes les deux dans un commun symbolisme[2]. La plus ancienne de ces fresques aujourd'hui connue est celle où, près de la Mère et du Fils, on voit un personnage tenant un volume, peut-être Isaïe; Rossi la faisait remonter jusque vers les confins du premier siècle[3].

Des représentations des Catacombes, il faut rapprocher ce marbre fameux de la crypte de Saint-Maximin en Provence, sorte de *Mater admirabilis* du cinquième siècle où Marie adolescente est représentée, les bras étendus, dans l'antique attitude de la prière, et désignée comme « servant dans le temple de Jérusalem[4] ».

Sans négliger les vierges byzantines, un peu raides dans leur majesté, notre siècle a étudié de préférence l'iconographie du moyen âge en Occident : il s'est complu à scruter ces vieilles cathédrales où Marie paraît avec son cortège d'anges et de saints, où son histoire et sa légende se déroulent peintes sur les verrières, sculptées sous les voussures des portails. De Chateaubriand à Montalembert, et depuis encore, l'âme moderne s'est mêlée à l'âme des siècles de foi, en méditant sur cette porte de la Vierge, restaurée et complai-

1. Parmi les travaux d'ensemble sur les représentations de la sainte Vierge, voir Cahier, *Caractéristiques des saints*, au mot *Marie*. Paris, 1867; Édouard Laforge, *Iconographie de la Vierge... depuis le* IVe *jusqu'au* XVIIIe *siècle*. Lyon, 1863; Toulemont, *la Sainte Vierge et l'art chrétien d'après M. Rio* (dans les *Études* de 1867, t. I, p. 593, et t. II, p. 54); Rohault de Fleury, *la Sainte Vierge. Études archéologiques et iconographiques*. 2 vol. Paris, 1878; Paul Bournand, *la Sainte Vierge dans les arts* [s. d. Préface datée du 8 décembre 1895]. Paris.

2. *Rome souterraine...* par J. Spencer Northcote et W.-R. Brownlow, traduit... par Paul Allard (ouvrage de vulgarisation des travaux de J.-B. de Rossi). 2e édit. Paris, 1874, p. 375-377.

3. Ouvrage cité, p. 380, et pl. IV, § 1.

4. MARIA VIRGO MINESTER DE TEMPVLO GEROSALE. E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*. 1865, t. II, n. 542 A, et pl. 433.

samment décrite par Viollet-le-Duc[1], et sur Notre-Dame de Chartres, et sur Notre-Dame de Reims, poème sculpté de l'Assomption de Marie, où tous les personnages semblent s'élancer avec les colonnes et les ogives pour la suivre dans son triomphe.

Dans ces dernières années, il est vrai, nous n'en sommes plus pour le moyen âge à l'enthousiasme quelque peu naïf de la génération précédente. L'engouement de la mode est tombé; il reste une sincère estime de l'art primitif, animé d'une foi vivante et d'un sentiment profond. Dans l'art religieux, ces qualités nous semblent passer avant la perfection même des formes; notre sympathie va à quiconque les possède, aux vieux sculpteurs de nos églises, comme aux vieux peintres de madones d'Italie, de Flandre et d'Allemagne.

Dans l'histoire du culte de Marie, la partie la mieux inventoriée jusqu'ici est l'histoire du culte local. Chaque sanctuaire un tant soit peu célèbre a sa monographie; et de ces descriptions de détail, les traits les plus importants passent dans des ouvrages d'ensemble sur la dévotion de chaque diocèse, de chaque ordre religieux, de chaque pays. Ainsi, pour citer seulement quelques exemples, Mgr Pavy, archevêque d'Alger, mit ses soins à retrouver, sous les ruines faites par le mahométisme, les restes de l'antique piété, et publia son *Histoire critique du culte de la sainte Vierge en Afrique;* la Belgique possède son *Belgium Marianum*[2]; un souvenir de famille rappelle aux enfants de la Compagnie de Jésus la piété de leurs aînés[3]; enfin, l'une des meilleures études en ce genre — car l'écueil des énumérations monotones est en partie évité, et l'auteur, en citant ses documents, sait les rattacher à des idées générales — est la *Pietas Mariana britannica*, de M. Edmond Waterton[4].

Pour notre pays en particulier, un vaillant soldat vient de tracer à grands traits l'esquisse historique de la dévotion

1. *Dictionnaire d'architecture*, art. Porte (t. VII, p. 419 et suiv.).

2. Anonyme [le P. E. Speelman, S. J.], *Belgium Marianum ; Histoire du culte de Marie en Belgique.* Paris et Tournai, 1859.

3. A. Drive, S. J., *Marie et la Compagnie de Jésus.* Uclès (Espagne), 1895.

4. *Pietas Mariana britannica, a history of english devotion to the most blessed Virgin Marye mother of God.* Londres, 1879.

française envers Marie et de la protection de Marie sur la France[1]. Avant lui, ou presque en même temps, des membres du clergé ont dressé dans le détail la liste de nos sanctuaires et de nos pèlerinages. M. Hamon, le curé de Saint-Sulpice, en faisait jadis le dénombrement, par provinces ecclésiastiques, sous le titre de *Notre-Dame de France*[2]. Plus récemment, le R. P. Drochon, assomptioniste, reprenait le même sujet sur un plan un peu moins vaste, bien vaste encore pour qu'il fût possible à l'auteur de vérifier personnellement chaque détail, et ornait d'une abondante et intéressante illustration son *Histoire des pèlerinages français de la très sainte Vierge*[3].

Le R. P. Rouvier, en limitant plus encore la matière, a su d'une façon particulièrement heureuse l'enrichir par la mise en œuvre[4]. Il s'occupe de douze seulement des grands sanctuaires français de la Vierge. Le choix des douze eût-il été un peu différent, si l'auteur avait écrit au nord de la Loire? C'est possible, mais les variantes ne porteraient que sur deux ou trois noms; car dans l'ensemble les pèlerinages par lui préférés donnent bien idée de notre vie nationale, soit par leur ancienneté, comme Chartres, Roc-Amadour, Fourvière, Marseille, Avignon, Clermont; soit par les événements historiques qu'ils rappellent, comme Notre-Dame-des-Clefs à Poitiers, Notre-Dame de Bon-Secours à Nancy, et Notre-Dame-de-France, près du Puy; soit par le mouvement religieux contemporain dont ils sont des centres, comme Notre-Dame-des-Victoires, La Salette, Lourdes. Sur chacun d'eux, le lecteur trouve non pas un catalogue de faits et de dates, ou un guide du pèlerin, mais une notice largement conçue et vivement écrite, où l'on sent le penseur, et où sans cesse on retrouve l'artiste. Cette dernière qualité explique la par-

1. Colonel de Ponchalon, *de Tolbiac à Lourdes; la Reine de France.* Lille et Paris, 1899.

2. Sept volumes, publiés à Paris, de 1861 à 1866, sans nom d'auteur, mais avec la mention « par le curé de Saint-Sulpice ».

3. *Histoire illustrée des pèlerinages français de la T. S. Vierge,* publiée sous le patronage des RR. PP. Augustins de l'Assomption, par le R. P. J.-E. Drochon; 450 dessins par M. Hubert-Clerget, et 20 cartes. Paris, Plon [1890].

4. *Les Grands Sanctuaires de la T. S. Vierge en France.* Tours et Paris, Mame, 1899.

faite correspondance du texte avec l'illustration ; l'auteur a dirigé lui-même le choix et l'exécution des gravures ; il semble y avoir contribué de son propre crayon ; de ses soins, et de ceux d'un des premiers éditeurs de France, est sorti l'un des plus beaux volumes offerts en ce siècle à Marie.

V

Des travaux faits sur l'histoire, et très spécialement sur l'histoire de l'art, l'art lui-même s'est ressenti. Comme le dix-neuvième siècle, au moment où il cataloguait les richesses des siècles précédents, inventait des moyens faciles d'en multiplier les reproductions, il est arrivé que beaucoup de publications élégantes ou de décorations de monuments pieux consistent presque uniquement en copies. Même l'artiste créateur d'aujourd'hui est hanté de souvenirs, et, plus ou moins consciemment, imite l'école et les maîtres au milieu desquels il vit par la pensée. Ces réminiscences, d'ailleurs, ont été le plus souvent au profit de l'inspiration religieuse. A contempler les vierges des Catacombes, et celles du moyen âge gothique, et celles des vieux maîtres d'Ombrie ou de Toscane, nous avons senti dans certaines œuvres du seizième siècle quelque chose de faux qui, en s'exagérant au dix-septième et au dix-huitième, arrivait presque au ridicule. Les draperies flottantes sont tombées ; les traits ont pris quelque chose de plus ascétique et de plus céleste ; un air de majesté factice a disparu devant une expression plus simple et plus profonde de recueillement et de bonté.

Ce n'est pas, certes, que des tendances générales si heureuses nous aient préservés du médiocre, et que toutes les vierges modernes devant lesquelles nous prions aient ce reflet de grâce et d'idéal. Si l'on a reproduit souvent quelques modèles délicats et pieux, on a multiplié aussi statues et images où la correction vulgaire est confondue avec le beau, et la piété avec une expression de sensibilité maladive. Trop souvent l'imagerie religieuse a été affaire de spéculation, où l'art et l'inspiration n'avaient plus rien à voir. Trop souvent, au rebours de ce *quattrocento*, où la femme du peuple s'agenouillait dans les églises de Sienne, de Florence ou de

Pérouse devant les plus belles œuvres du génie, il y a eu, de notre temps, divorce entre la dévotion et l'art. Des images qui ont le plus servi au culte et à la piété, un grand nombre ont manqué d'art; et c'est presque par exception qu'on s'est agenouillé devant les images des artistes.

Les artistes cependant, ceux dont le nom est le plus célèbre, ont fait des vierges, et pour quelques-uns, comme pour les peintres du moyen âge, l'histoire du tableau s'est mêlée à l'histoire de la vie. A l'automne de 1870, M. Ernest Hébert, alors directeur de l'Académie de France à Rome, quittait le Dauphiné pour rentrer à la villa Médicis; il laissait la France envahie par l'Allemagne, et allait retrouver Rome occupée par le Piémont. Il fit vœu d'orner d'un tableau de Marie l'église de son village, s'il lui était donné d'y revenir. Trois ans plus tard, en actions de grâces pour sa prière exaucée, il suspendait dans l'église de la Tronche une gracieuse image de Notre-Dame présentant l'Enfant Jésus; on la nomme la *Vierge de la Délivrance*[1].

Les connaisseurs mettraient sans doute les vierges de M. Hébert — il en a fait beaucoup d'autres, et en particulier une *Vierge de Léon XIII* — bien avant celles que le monde religieux contemporain a de préférence contemplées. Quelques-unes des œuvres les plus populaires à notre époque ont été celles d'artistes de second rang, heureusement inspirés, qui, sous une forme suffisamment élégante, ont mis une pensée religieuse simple et vraie. C'est le cas de cette *Mater admirabilis*, peinte par la Mère Perdrau à la Trinité-du-Mont, et copiée depuis pour tant d'oratoires religieux. Parfaitement modeste, un peu trop languissante, l'attitude de la jeune Vierge respire la paix et le recueillement; les emblèmes groupés autour d'elle disent la pureté, l'étude, le travail; c'est la vie au Temple, modèle de la vie du cloître.

Bien plus répandues sont les images de Notre-Dame de Lourdes. Le sculpteur lyonnais Fabisch s'est efforcé de rendre la vision décrite par Bernadette: la robe et le voile entièrement blancs, la ceinture bleu d'azur, le rosaire passé au bras et deux roses décorant les pieds nus, sont tous les

1. G. Lafenestre, *Peinture française au XIXe siècle*, p. 334.

ornements de l'Immaculée; les mains élevées et jointes et toute l'attitude du corps suivent le regard, qui se repose au ciel; la Vierge, comme abîmée dans l'action de grâces et la prière, semble rapporter à Dieu les hommages et lui présenter les supplications qui montent de la terre vers elle. C'est cette image que rencontre aujourd'hui notre œil, lorsqu'il s'élève vers la place de la radieuse apparition; c'est devant elle qu'ont médité tous ceux qui n'ont point vu, y cherchant comme un reflet de ce qui tenait Bernadette en extase[1].

Pie IX voulut que le palais du Vatican gardât le souvenir de la définition de 1854. Il y fit décorer la « salle de l'Immaculée-Conception ». Les grandes peintures de Francesco Podesti représentent le triomphe de Marie, au ciel et sur la terre.

Tous les arts ont concouru à élever et à orner la nouvelle basilique de Fourvière, œuvre immense et svelte, d'un style à part où s'unissent sans cesse le grand et le délicat, où lignes droites, cintres antiques et brisures ogivales, se mêlent sans disparate, où les formes architecturales appellent les sculptures, les marbres, les ors et les mosaïques, et reçoivent de toute la décoration un complément à la fois nécessaire et splendide. « Je saurai briser les liens de la formule archéologique; je ne serai ni plagiaire ni novateur, je serai chrétien. » Celui qui parlait ainsi de son projet entrevu consacra à l'accomplir, non pas quarante ans de sa vie, mais sa vie même et tout son être; austère, pauvre, priant, lisant la Bible, pensant sans cesse à la Reine du ciel et à lui élever un palais; et sans doute l'unité et le charme étrange du monument s'expliquent surtout parce qu'une âme d'artiste, celle de Pierre Bossan, y a passé tout entière.

VI

A Fourvière, comme dans beaucoup de vieilles basiliques,

1. Il y a à Lourdes deux statues de l'apparition : celle de Fabisch, placée dans la grotte le 4 avril 1864, et, dans la basilique, celle d'Émilien Cabuchet, couronnée par ordre de Pie IX le 3 juillet 1876. Sans compétence pour juger laquelle est la plus artistique, je crois constater qu'on reproduit de préférence celle de la grotte. Bernadette disait, après l'avoir vue : « C'est bien beau, mais ce n'est pas elle ! C'est la différence de la terre au ciel. »

la statue de la Vierge décore le portail et le sanctuaire ; on la voit de l'extérieur, souriant au pèlerin, on la retrouve près du tabernacle. Ainsi, dans leur vie intime, les âmes peuvent à deux moments rencontrer Marie : au seuil du temple, pour les amener au Christ, et dans le sanctuaire, pour les initier aux intimités divines.

Combien de catholiques égarés ont trouvé dans le culte de la sainte Vierge l'occasion du retour à Dieu, l'histoire de tous les siècles le dit, l'histoire du nôtre très spécialement. Nous l'avons entendu raconter sous mille formes, avec mille changements de noms et de circonstances, cette histoire toujours la même au fond et toujours vraie : après des écarts de conduite et souvent après l'obscurcissement de la foi, le pécheur a cédé aux instances d'une mère ou d'une femme chrétienne, d'un prêtre ou d'une sœur de charité ; il a récité le *Souvenez-vous* ou accepté de porter la médaille ; avec l'intercession de Marie la grâce longtemps repoussée est revenue, forte et pressante, et elle a triomphé.

Suggérer au catholique le nom de Marie et l'idée de sa miséricorde, c'est réveiller en lui un souvenir cher et profond, bien rarement tout à fait oublié, sommeillant dans l'intime du cœur, uni souvent à celui d'une mère de la terre et des joies de la première communion. Il en est tout autrement du protestant, tourmenté de la question religieuse. Dans sa marche vers le catholicisme, il découvre devant lui Marie, mais sans l'avoir autrefois connue ; il ne l'a pas, dès l'enfance, entendu dépeindre comme celle qui montre et qui donne Jésus, mais au contraire comme un obstacle à la foi et à l'amour, comme une créature usurpant dans l'Église les honneurs dus à Dieu seul. Deux sentiments contraires se combattent alors dans ces âmes touchées d'un premier rayon de lumière : la crainte de « l'idolâtrie romaine », et l'attrait de cette idéale figure, entrevue tout près de celle du Christ. Beaucoup cèdent à cet invincible attrait ; ils sentent le besoin d'une mère, et le protestantisme ne leur en a pas donné ; ils remarquent combien il est peu conséquent de croire au Christ « né de la Vierge Marie », et de refuser tout honneur à la Mère du Christ ; il leur paraît évident que Jésus veut la glorification de sa mère, et doit avoir son intercession pour

agréable ; ils répètent les paroles de l'ange et de l'Évangile : « Je vous salue, pleine de grâce » ; ils prient avec l'Église catholique[1].

Mais, après même la conversion, on distinguerait encore la trace des deux sentiments opposés : les uns tout à la joie d'avoir trouvé la Mère du Seigneur, s'abandonnant sans crainte aux élans de leur dévotion ; les autres se tenant comme sur la défensive et redoutant d'être emportés trop loin ; d'autres enfin à la fois joyeux et craintifs, car, après la conviction de l'esprit, bien des impressions peuvent demeurer et se combattre dans la même âme. Faber écrit sur la sainte Vierge comme s'il était catholique dès l'enfance ; il compose une *Préface* pour la *Vraie Dévotion* du bienheureux Grignon de Montfort, ouvrage où déborde la piété ardente et simple. Newman, sans éprouver, lui non plus, d'hésitations ni de craintes, rappelle, quand il le faut, qu'il a jadis connu le doute, et condescend aux hésitations des autres ; dans le fameux opuscule adressé à Pusey, il défend hautement, fortement, avec une émotion contenue, la doctrine romaine, tout en prenant soin d'en marquer les justes limites[2]. En parlant de la sainte Vierge aux protestants ou aux convertis du protestantisme, tout catholique doit imiter quelque peu Newman : leur faire discrètement entrevoir Marie et exciter en eux le désir de s'approcher d'elle, mais constamment éclairer leur marche, leur montrant que la route est sûre, traditionnelle, et celle même qui conduit au Christ.

A l'esprit du païen, les difficultés protestantes ne se présentent même pas. Comme François Xavier entrant au Japon avec l'image de Marie, les missionnaires d'aujourd'hui présentent Jésus dans les bras de sa Mère. Les âmes les plus droites comprennent ce mystère de miséricorde et d'amour ; elles se donnent au Dieu devenu le Fils de la femme ; elles se livrent d'autant plus vite que la Mère, comme un vivant symbole de la tendresse divine, les attire plus doucement vers le Fils.

1. Voir un témoignage récent de plusieurs de ces dispositions dans l'opuscule de Mme la baronne de Kœnneritz, *Ma conversion*. Paris, 1900.

2. *Du culte de la sainte Vierge dans l'Eglise catholique. Lettre du R. P. Newman au Dr Pusey*. Londres, 1865, trad. franç. Paris, 1866.

Notre siècle a vu des appels miraculeux, transformant une âme et la faisant soudainement passer d'une religion étrangère à la vraie foi. Le fait le plus mémorable, et le plus authentiquement constaté, est sans doute celui du 20 janvier 1842. « Elle ne m'a rien dit, et j'ai tout compris. » Alphonse Ratisbonne résumait dans cette phrase la scène de sa conversion à l'église Saint-André delle Fratte. En dehors de ces cas d'exception, parmi les éléments complexes qui peuvent intervenir dans les conversions ordinaires, le rôle de la sainte Vierge paraît être le plus souvent un rôle de persuasion et d'intercession. La doctrine catholique sur la Mère du Christ n'est pas une démonstration de la foi ; mais elle incline l'esprit à penser que cette religion est vraie, qui, sous les traits de Marie, se présente comme celle de la bonté, de la miséricorde et de la plus pure sainteté. Et, lorsque l'âme ébranlée va invoquer celui auquel elle commence à croire, la prière par Marie est bien souvent plus facile et plus efficace.

Ces deux moyens d'action, attrait et prière, sont encore à peu près ceux par lesquels le culte privé de la sainte Vierge sert à la perfection ou à la sanctification des âmes plus avancées. Parmi les ascètes du siècle précédent, initiateurs du nôtre, saint Alphonse de Liguori semble avoir surtout montré la nécessité de la prière, son efficacité, la force toute-puissante de la prière adressée à Dieu par Marie. Un autre saint, antérieur à saint Alphonse, mais dont le pieux opuscule a été publié seulement de nos jours, le bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort a insisté sur l'aspect plus intime de la dévotion à Marie, excitant les âmes à se laisser attirer par elle, à se consacrer par elle à Jésus-Christ et à contracter avec elle une sorte d'intimité[1]. « Dieu veut que sa sainte Mère soit à présent plus connue, plus aimée, plus honorée que jamais elle n'a été[2] », dit le Bienheureux ; et il développe des vues sur les grandes âmes « des derniers temps », d'autant plus unies à Dieu qu'elles le chercheront davantage avec et par la sainte Vierge.

1. *Traité de la vraie dévotion à la sainte Vierge.* 1re édit. Paris, 1842. La *Préface* de Faber a été ajoutée à l'une des éditions suivantes.
2. *Vraie Dévotion.* Édition 1846, p. 37.

Sans essayer de prévoir de quelle manière pourront se réaliser dans l'avenir ces intuitions d'un saint, l'histoire même de notre temps semble commencer à leur donner raison. Parmi les contemporains dont les vertus sont le plus universellement vénérées, qu'ils aient nom Jean-Baptiste Vianey, ou Pie IX, ou dom Bosco, ou Mme Barat, ils n'en est guère chez qui on ne rencontre non seulement une grande dévotion envers Marie, mais pour ainsi dire la marque spéciale de cette dévotion. Il en a été de même à peu près de toutes les âmes ambitieuses de la perfection, surtout des fondateurs et des plus parfaits disciples de ces innombrables congrégations religieuses que nous avons vues fleurir. Et peut-être dans l'avenir, le peintre qui voudrait exprimer par un seul symbole le grand mouvement du dix-neuvième siècle vers la virginité et la vie religieuse, n'en trouverait-il pas de plus convenable que l'Immaculée dans sa robe blanche, entraînant les âmes dans son élan vers le ciel.

Et le signe de la Vierge est également empreint sur les forts restés à combattre dans le monde. Marceau était fier de dévouer sa vie à conduire des missionnaires maristes, à bord de l'*Arche d'alliance*; Sonis, dans la nuit du 2 décembre 1870, oubliait sa blessure en contemplant la Vierge de Lourdes et en parlant d'elle à ses compagnons d'agonie; et, quand l'Allemagne catholique cherchait comment témoigner à son défenseur quelque reconnaissance, Windthorst demandait des aumônes pour faire bâtir à Hanovre sa chère église Sainte-Marie, et recommandait qu'on priât pour lui, quand elle renfermerait son tombeau.

VII

Le culte public proprement dit, offert à Dieu au nom de toute l'Église, c'est la liturgie de la messe et de l'office. De nos jours, la part de la sainte Vierge y est grande, et nombreuses sont les fêtes instituées en l'honneur des mystères de toute sa vie, de sa Conception Immaculée jusqu'à son Assomption, ou même, comme la fête du Mont-Carmel et celle du saint nom de Marie, à l'occasion de sa bienveillante intervention en faveur des hommes. Aux solennités pres-

crites dans toute l'Église, beaucoup de diocèses et de corps religieux en ajoutent par dévotion plusieurs autres, en vertu d'autorisations spéciales.

Le culte doit correspondre au dogme. Il fait donc de constants progrès avec le dogme lui-même, tend sans cesse à en être l'expression plus exacte, et serait à sa perfection au moment où il exprimerait complètement le dogme totalement développé. De ce point de vue, on peut se demander de quelle façon l'état présent de la liturgie traduit et rend sensible cette vérité fondamentale, que tous les privilèges de Marie se relient à sa dignité de Mère de Dieu. Les deux principales fêtes de la Vierge, l'une plus chère peut-être à la dévotion privée, l'autre célébrée plus solennellement, sont celles du 8 décembre et du 15 août ; elles marquent précisément les deux extrémités de la carrière de Marie, la première grâce et l'entrée dans la gloire. Cependant la première grâce prévenait et la gloire suréminente couronnait la Mère de Dieu ; la maternité divine donne l'explication de l'une et de l'autre, elle est le privilège par excellence de Marie et le fondement même de sa maternité envers nous. Néanmoins, la fête de l'Annonciation le cède de beaucoup à celles de l'Assomption et de la Conception Immaculée ; cette année 1900 est la première où, le 25 mars tombant un dimanche de carême, l'office du temps ait cédé la place à celui de la fête ; jusque-là, dans les cas semblables, l'Annonciation était remise au lundi ; c'est seulement depuis ces dernières années qu'elle est élevée au rite double de première classe, et, même après cette mesure, l'absence d'octave et, dans certains cas encore, la possibilité d'une translation, la maintiennent dans un rang inférieur aux deux autres. Il y a bien, au second dimanche d'octobre, une fête de la Maternité de la sainte Vierge ; mais elle n'est pas solennelle, et n'est concédée qu'à certains lieux. Faut-il formuler des vœux et adresser à Rome des demandes pour une correction dans l'année liturgique ? ou suffit-il de remarquer que le souvenir de la maternité divine domine toutes les fêtes de Notre-Dame ? ou la meilleure réflexion à faire serait-elle que la Vierge Mère reçoit sa grande part des hommages de l'Église dans la joyeuse nuit de Noël, et dans la série des préparations et des solennités dont

cette très grande fête occupe le centre? Peut-être de nos jours encore reste-t-il des traces de ces temps lointains où les fêtes de Jésus et celles de Marie ne se distinguaient pas, et peut-être convient-il à la gloire de la sainte Vierge qu'il en reste toujours.

Au-dessous du culte public de la liturgie, mais au-dessus du culte privé, se placent les hommages rendus en commun à Notre-Dame par les fidèles, diversement réunis ou groupés en son honneur. On eut, au dix-huitième siècle, la bonne pensée de lui consacrer de pieux exercices, durant un mois spécial. Après quelques tâtonnements, l'ouvrage du P. Lalomia fixa sur mai le choix des fidèles[1]. L'usage gagna Rome, l'Italie, le reste du monde; Pie VII enfin l'approuva et l'encouragea. Depuis lors, en famille, au collège, dans nos églises, les beaux soirs de mai ramènent cantiques, lectures, récits de miracles, histoires et descriptions de sanctuaires, instructions sur les vertus de Notre-Dame. Le « mois de Marie » est passé dans nos mœurs, et contribue à pénétrer notre vie d'esprit chrétien.

La « Congrégation » n'a pas eu sur la politique de la Restauration l'influence que lui prête obstinément la légende[2]; du moins, à travers tout le siècle, depuis les jours du P. Ronsin jusqu'aux nôtres, elle a continué de réunir, pour l'honneur de Marie et la pratique des bonnes œuvres, des groupes nombreux d'écoliers, d'étudiants, de pauvres, de riches, d'hommes et de femmes du monde; et quand, en 1884, l'*Annunziata* fêta son troisième centenaire, elle fut fière de recueillir ce témoignage de Léon XIII : « Entre toutes les fécondes associations établies dans le monde entier à l'honneur de la Vierge Mère de Dieu, celle qu'on nomme *Prima primaria* occupe sans contredit le premier rang[3]. »

1. *Il mese di maggio consecrato alle glorie della Madre di Dio.* Palerme, 1758. Sur les origines du mois de Marie, voir dom B. Plaine, et les ouvrages auxquels il renvoie (articles cités des *Studien und Mittheilungen*, 1897, p. 579-580).

2. Cf. Geoffroy de Grandmaison, *la Congrégation.* Paris, 1889.

3. Bref du 27 mai 1884. La *Prima primaria* est la première congrégation, établie à Rome en 1584, à laquelle toutes les autres doivent s'affilier; on la nomme aussi l'*Annunziata*, parce que son titre complet est *Congregatio Beatæ Virginis Annuntiatæ.*

Comme « la Congrégation », sans rien de plus, désigne habituellement la congrégation de l'Annonciation fondée en 1584, ainsi « l'Archiconfrérie » se dit de la principale des associations contemporaines, l'Archiconfrérie du Saint-Cœur de Marie, fondée en 1836 par M. Dufriche des Genettes. L'union de prières, surtout la prière pour les pécheurs, en est le but principal. Son premier fruit fut, pour le saint curé, la rénovation religieuse de la paroisse des Victoires; puis, rapidement, l'association s'étendit, et son histoire se mêle à celle de la plupart des œuvres, et surtout des conversions contemporaines.

Sociétés plus parfaites encore, des congrégations religieuses se sont mises sous la protection de Marie. Beaucoup remontent à ce premier quart de siècle où, silencieusement, obscurément, la Providence jetait en terre tous ces germes féconds dont on a vu plus tard le développement. Le premier, en 1815, Mgr de Mazenod inaugure à Aix la Société des Oblats de Marie-Immaculée; en 1816, le T. R. P. Colin fonde la Société de Marie; en 1817, l'abbé Chaminade commence à réunir à Bordeaux les Frères de la Société de Marie[1]. Un peu plus tard, en 1847, le T. R. P. d'Alzon fondait une congrégation nouvelle, d'hommes et de femmes, en l'honneur de l'Assomption. En même temps, se formaient des ordres de femmes, destinés à faire pénitence et à intercéder pour les péchés de la terre, à soigner les malades, à ouvrir des maisons de prière et de retraite, et ils prenaient les noms de Marie Réparatrice[2], Marie Auxiliatrice[3], Notre-Dame du Cénacle[4]. A côté de ceux-là, plus universellement connus, combien l'Église d'aujourd'hui compte-t-elle de ces admirables congrégations locales, soutien de la foi par l'instruction du peuple, secours de toutes les misères, œuvre puissante et merveilleusement variée de l'Esprit-Saint! Et combien d'entre elles professent, par leur nom

1. On nomme généralement *maristes* les religieux de la Société de Marie; *marianistes* les Frères de la Société de Marie.

2. Fondation de Mme Émilie d'Oultremont, baronne d'Hooghvorst, en 1855.

3. Fondation de la R. M. Thérèse (Mlle de Soubiran), en 1854.

4. *Idem* (Mlle M.-V. Couderc), en 1826.

même, leur dévotion envers Notre-Dame, ou son saint Cœur, ou sa Conception Immaculée ! Parmi celles mêmes qui ne lui sont pas aussi manifestement consacrées, il en est peu qui n'aient pas ajouté à leur titre principal quelque dénomination secondaire pour se rattacher à Marie.

La dévotion publique des peuples semble aujourd'hui chose d'un autre âge. Pourtant, il ne faudrait pas remonter cinquante ans de notre histoire pour en trouver des exemples. Quand le second Empire fixa au jour de l'Assomption la fête nationale d'alors, il écouta peut-être les conseils de la politique autant que ceux de la piété, et mêla au souvenir du 15 août 1638 celui du 15 août 1769. Mais, qu'il fût politique d'unir les réjouissances profanes aux solennités religieuses de ce jour-là, et de présenter l'Empire comme continuant la tradition de Louis XIII et comme placé, lui aussi, sous la protection de Marie, voilà qui témoigne du sentiment national. Dans le même temps, nos soldats allaient combattre, portant en grand nombre sur leur poitrine l'image de la Vierge Immaculée; on parlait d'un éclat d'obus arrêté par la médaille de Canrobert[1]; on remarquait que l'assaut de Malakoff avait eu lieu le 8 septembre; et, au retour, on fondait les canons pris en Crimée pour faire la gigantesque statue de Notre-Dame de France.

A la dévotion traditionnelle du pays, Marie a répondu par des manifestations extraordinaires. Le 19 septembre 1846, au ravin de la Salette, l'apparition de la Vierge, triste et se plaignant des infidélités de son peuple; du 11 février au 16 juillet 1858, l'Immaculée se laissant voir dix-huit fois par Bernadette Soubirous, et demandant qu'on bâtisse à Lourdes une église et qu'on y fasse des pèlerinages[2]; enfin par la froide soirée du 17 janvier 1871, aux plus tristes heures de ce triste hiver et à quelques lieues de l'armée envahissante, la « belle

1. Les plaisanteries mêmes que fait à ce sujet Mérimée (lettre d'octobre 1854, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mars 1896, p. 6) montrent combien l'histoire était publique.

2. Le livre de M. Henri Lasserre (*Notre-Dame de Lourdes*. 1re édit. Paris, 1869) peut prêter à quelques critiques de détail ; on ne doit cependant contester, ni sa vérité d'ensemble, ni son mérite littéraire, ni le souffle de foi qui l'anime ; et il a probablement l'honneur d'avoir été le plus lu de tous les ouvrages écrits au dix-neuvième siècle en l'honneur de la sainte

dame » se montrant dans le ciel étoilé à quelques enfants de Pontmain, et faisant écrire à ses pieds par une main invisible : « Mais priez, mes enfants; Dieu vous exaucera en peu de temps; mon Fils se laisse toucher » : ces trois faits se font suite; ils s'associent à l'histoire des épreuves de la patrie et de l'Église; ils avertissent du danger, montrent le moyen de salut, laissent entrevoir l'espérance.

L'apparition de Lourdes est intimement liée au grand mouvement contemporain des pèlerinages. La facilité des transports diminue, a-t-on dit, les sacrifices des pèlerins; en tout cas, en multipliant leur nombre, elle permet ces admirables manifestations où se retrempe l'esprit de foi. Tous nos sanctuaires, et surtout ceux de Marie, déjà fréquentés par nos pères ou inaugurés de nos jours, ont vu et voient presque chaque année revenir les foules; Lourdes seul — jusqu'ici, du moins, et sans présager ce que pourra voir Paray en juin 1900 — Lourdes seul a plusieurs fois rassemblé en un même jour plus de cent mille personnes, et, le 21 avril 1899, un pèlerinage de soixante mille hommes ; Lourdes seul voit s'accomplir ensemble et dans le même lieu tous les actes de la foi populaire, foules se pressant vers la table de communion ou récitant à haute voix le rosaire, malades étendus et priant près de la piscine, autour de l'autel, sur le passage du Saint Sacrement, processions déroulant au chant des cantiques leurs anneaux, leurs lumières et leurs étendards; et enfin, Lourdes seul prête à toutes ces grandes scènes le décor vaste et gracieux de ses deux églises, de sa grotte, de son Gave sonore et de sa montagne aux capricieux lacets.

Pour accroître le nombre et la ferveur des pèlerinages, les encouragements de Rome n'ont pas manqué : brefs laudatifs, concessions d'indulgences, couronnements de statues. Cette dernière marque d'honneur, inaugurée le 27 août 1631 par le couronnement à Saint-Pierre de la *Madonna delle Febre*, et dont les exemples deviennent peu à peu plus fré-

Vierge ; en 1876, on estimait à environ 500 000 les exemplaires répandus dans le monde, en comptant ceux de l'édition abrégée, et les traductions en diverses langues. (Renseignement donné en note dans l'*Avertissement de l'éditeur*, en tête de l'édition illustrée, 1877.)

quents, s'est étendue et régularisée dans notre siècle. La couronne d'or, envoyée par le pape, avec l'assentiment du chapitre de Saint-Pierre, est un hommage rendu à Marie dans un des lieux où elle se plaît à être honorée, et une invitation aux fidèles d'y venir prier. Aussi les sanctuaires, objet de cette distinction, sont-ils particulièrement fréquentés des foules; ils les attirent surtout, à la suite des évêques et des grands personnages, pour la très brillante fête du couronnement [1].

Si nombreux et si fervents que soient ces groupements partiels du peuple chrétien, Rome a voulu faire mieux encore et réunir dans la prière l'Église entière aux pieds de Marie. C'est là une autre sorte de culte public, non pas strictement de culte liturgique, mais cependant de culte rendu par toute la multitude des fidèles et sous l'impulsion de l'autorité suprême [2].

La prière a toujours été la grande force de l'Église. Quand, une douzaine d'années après l'Ascension, Pierre était prisonnier d'Hérode Agrippa, les fidèles de Jérusalem priaient pour lui sans relâche. Depuis dix-huit siècles, l'Église a débordé la maison de Marie, mère de Jean Marc, et l'enceinte de Jérusalem; mais la scène, en s'agrandissant, s'est reproduite toujours la même. A chaque nouvelle lutte, à chaque nouvel effort de la persécution contre Pierre, on a vu se renouveler les supplications. Et, comme l'intercession toute-puissante est le rôle propre de Marie, là où se montre la prière ardente, là paraît son intercession. Elle a été, de nos jours, très spécialement réclamée par les pontifes romains. Au début du siècle, c'est Pie VII, pendant les cinq ans de sa captivité à Savone, puis durant l'exil de Ligurie, invoquant et faisant invoquer la Vierge [3], puis après son retour triomphal dans Rome, instituant en son honneur la fête de Notre-

1. Voir, sur le couronnement des images, Catalani, *Commentarius in Pontificale romanum*. Édition de dom Guéranger, 1850, t. II, p. 408 et suiv.

2. Sur les espérances que le culte de la sainte Vierge donne à l'Église, voir indications dans Dubosc de Pesquidoux, *l'Immaculée Conception et la renaissance catholique*, t. I. Paris, 1899.

3. « ... Cujus potentem opem et ipse impense imploraverat, et ab omnibus Christifidelibus implorari curaverat... » (Fête de Notre-Dame Auxiliatrice, 6e leçon.)

Dame Auxiliatrice. Au milieu, c'est Pie IX définissant le dogme de la sainteté originelle de Marie et exhortant les fidèles à invoquer l'Immaculée, afin que l'Église triomphe des épreuves présentes[1]. A la fin, et depuis dix-sept ans déjà, c'est Léon XIII renouvelant, à chaque retour d'octobre, ses pressants appels, et jetant le monde chrétien aux pieds de la Vierge du Rosaire.

Ainsi se prolonge l'éternel combat du Christ contre les puissances de l'enfer. Mais, dans certains temps, on a pu moins remarquer le personnage secondaire qui se tient près du Sauveur. Aujourd'hui, au contraire, le groupe paraît à tous les regards : la femme et la race de la femme luttent contre le serpent, le Fils par la force de sa nature divine, la Mère par la force de son intercession. A l'un et à l'autre, bien qu'à des titres différents, reviendra l'honneur d'écraser la tête de l'ennemi.

VIII

A tant d'hommages rendus à Marie, l'année 1900 doit en joindre un dernier, et sous une forme spéciale à notre siècle. Les congrès sont d'institution récente, et en particulier ces congrès du monde catholique où de solennels exercices de dévotion sont associés à l'étude. Plusieurs réunions de ce genre ont déjà eu lieu, en diverses contrées, en l'honneur de la sainte Eucharistie; l'Italie, dans ces dernières années, en a vu trois autres en l'honneur de la sainte Vierge; la France va suivre cet exemple, et, du 5 au 8 septembre prochain, tenir à Lyon son premier « congrès catholique en l'honneur de la très sainte Vierge[2] ».

Chaque journée, outre les messes solennelles et les prédications par le R. P. Coubé et par NN. SS. les Évêques d'Orléans et de Montpellier, comprendra deux séances d'études. La part de la sainte Vierge dans l'histoire religieuse du dix-neuvième siècle en sera le principal objet. A quelques

1. Encyclique *Ubi primum* du 26 février 1849, et bulle *Ineffabilis*.

2. Un programme de treize pages est imprimé à Lyon, chez Émmanuel Vitte, sous ce titre : *Congrès catholique en l'honneur de la très sainte Vierge*. Lyon, 5-8 septembre 1900, sous le haut patronage de S. Ém. le Cardinal-archevêque. On y remarque ces avis : « Pour tous les renseigne-

travaux d'ensemble sur le développement de la théologie et du culte, se joindront de nombreux rapports sur l'état de la dévotion envers Marie dans les diverses parties du monde.

Tenu sur notre terre de France, le congrès est universel. Déjà de nombreuses et importantes adhésions sont annoncées des pays les plus lointains. Puissions-nous voir le monde catholique représenté tout entier à ces fêtes, pour rendre à l'Immaculée de Fourvière le dernier hommage du siècle finissant !

René-Marie DE LA BROISE, S. J.

ments relatifs au Congrès, s'adresser à Mgr Vindry, vicaire général, place Saint-Jean, 2, Lyon. — Toute la correspondance ayant trait à l'exécution du programme d'études devra être adressée à M. l'abbé Bauron, curé de Saint-Eucher (Lyon), secrétaire de la commission. » Les cartes (10 fr.), donnant droit d'assister à toutes les séances et de recevoir le compte rendu du Congrès, sont distribuées à partir du 1er mai.

LA CONSPIRATION

DU CHEVALIER DE ROHAN (1674)

D'APRÈS DE NOUVEAUX MÉMOIRES[1]

Des Mémoires nouveaux sur le siècle de Louis XIV ! En existe-t-il donc encore, ou, s'il en est qui aient su échapper jusqu'ici à la lumière, peuvent-ils bien présenter quelque intérêt ? C'est la première question qui se pose. Elle vient d'être résolue par un fait, et ce fait, pour rare qu'il soit, n'est pas unique. Dans les archives de M. du Plaix, de Bourges, dormait le manuscrit d'un garde du corps, nommé du Cause de Nazelle, et l'auteur était presque aussi inconnu que l'ouvrage. M. Ernest Daudet, que son volume sur la *Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire* avait mis en goût de recherches sur les complots historiques, vient de nous révéler à la fois le vrai personnage et ses Mémoires. A sa suite, sans négliger les autres sources, nous allons essayer de le faire connaître.

I

Avant d'aborder l'événement unique qui jusqu'ici ne l'avait point fait passer à l'histoire, Jean du Cause de Nazelle nous raconte avec luxe de détails ses débuts dans la carrière militaire. Ils rappellent, à s'y méprendre, ceux du duc de Lauzun, de d'Artagnan et de tous les cadets de Gascogne, plus ou moins authentiques, devenus des héros de romans. Il n'était point cadet, mais « aîné » (p. 2 et 64), d'une famille noble, vivant « dans le fond de la Gascogne et de l'Agenois » (p. 1). En quelle année était-il né à Nazelle, proche Agen,

1. *Mémoires du temps de Louis XIV*, par du Cause de Nazelle. Publiés avec une Introduction et des Notes, par Ernest Daudet. — *La vie en province au dix-septième siècle. — Les mœurs à l'armée et dans la société parisienne. — Guerre de Hollande. — Expédition de Candie. — Complot du chevalier de Rohan, de Vanden Enden et de Latréaumont.* Paris, Plon, 1899. In-12.

il a oublié de nous en informer, et peut-être de s'en enquérir lui-même, le monde n'ayant d'ailleurs commencé pour lui que vers ses quatorze ans[1].

Pris alors, comme toute la jeunesse du royaume, d'une envie démesurée de voir le roi et de le servir, — c'était sans doute vers 1662, au lendemain de la mort de Mazarin et à l'aube du gouvernement personnel de Louis XIV, — il escroqua un cheval à sa mère et partit pour la Cour. Réduit à vendre le cheval, puis à contrefaire la signature de son père, pour se procurer des ressources, il entra comme cadet aux gardes françaises.

De taille médiocre, mais assez bien prise, d'un esprit « vif, amusant, plaisant au possible » (p. 10), il avait seize ans quand il se lança dans sa première aventure galante. S'il ne s'étendait avec trop de complaisance sur ces entreprises et ces bonnes fortunes, on pourrait recommander davantage la lecture de ses Mémoires. Disons à sa décharge qu'il eut plus tard tout le loisir de faire pénitence, et que cinq années d'une détention arbitraire et cruelle ne lui ont arraché que cette plainte résignée : « Je me suis enfin consolé de toutes ces disgrâces, que Dieu a permises pour me faire expier les fautes de ma jeunesse. » (P. 225.)

Quelle jeunesse mouvementée ! Un vrai roman de cape et d'épée. Les gardes françaises n'avaient rien à envier aux mousquetaires. Une promenade militaire sur le Rhin contre le prince-évêque de Munster avait permis à du Cause de se faire attacher comme aide de camp à M. de Pradel, lieutenant général des armées du roi; mais ce fut un voyage de plaisir plutôt qu'une guerre. Au retour, le jeune attaché se trouve sans emploi; reprendre son poste aux cadets de la garde ne lui paraît plus de sa dignité; il rentre au foyer paternel.

Avec la guerre déclarée à l'Espagne en 1667, il obtient une sous-lieutenance d'infanterie; la paix faite, le nouvel officier est licencié et retourne pour la seconde fois chez son père. L'expédition du duc de Beaufort en Crète était un heureux dérivatif pour tous les gentilshommes réformés. Du Cause fut reçu dans la suite du prince et partit de Toulon

1. Son interrogatoire fournit heureusement quelques détails qui complètent ses Mémoires. (Voir Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. VII, p. 443.)

le 16 juin 1669. Le 23, la flotte arrivait devant Candie. Le commandant des troupes de terre et de débarquement était le futur maréchal de Navailles ; il donne à du Cause une lieutenance d'infanterie dans une des meilleures compagnies. Mais toute cette noblesse, emportée par sa folle ardeur, se laisse entraîner témérairement à la poursuite des Turcs ; la mauvaise volonté des Vénitiens, plus favorables aux conquérants musulmans qu'aux Français libérateurs, fit le reste. L'expédition quitta Candie le 1er août, et, par une affreuse tempête, revint à Toulon. Démission du lieutenant du Cause, mécontent de son colonel. Duel et autres aventures dramatiques.

Tant de changements et de péripéties ne pouvaient former les étapes d'une brillante carrière. Lors de la déclaration de la guerre à la Hollande (1672), du Cause sollicite en vain une lieutenance et se voit réduit à servir comme volontaire dans le régiment d'un de ses amis, M. de Villeras. Il se distingue au siège de Zutphen, prend part au secours de Woorden, s'ennuie dans les quartiers d'hiver d'Utrecht, revient en France à travers de grands périls dont il se tire en brave et rusé Gascon, reçoit un brevet de cornette, mais refuse de se rendre en Roussillon, et finit par entrer aux gardes du corps. L'avancement y étant très lent, il se dégoûte du service après une nouvelle campagne en Hollande et se met à battre le pavé de Paris.

La crainte de passer, s'il était reconnu, pour un oisif en temps de guerre, lui fit diriger ses pas hors du faubourg Saint-Antoine, vers Picpus. Il frappa à la porte d'un maître de pension, qui logeait des enfants de qualité, et se trouva en présence d'un vieillard. C'était le maître de la maison; il en fut accueilli avec bonté. Cet homme se nommait Vanden Enden. Il traita le nouveau venu en membre de sa famille, aimant à s'entretenir avec lui et à promener leurs conversations, suivant la mode de l'époque, dans les belles allées du jardin. Le jeune gentilhomme y apportait son ton cavalier et ingénu; le vieux maître d'école, son savoir extraordinaire et son élévation d'esprit. « En discourant sur des sujets philosophiques, écrit du Cause, ou sur d'autres matières que la conversation amenait et qui passaient de beaucoup la capa-

cité de mon génie, il me les rendait néanmoins si palpables, qu'il m'en donnait une impression vive qui ne s'effaçait point. » (P. 115.)

François Affinius Van den Eijnde, suivant ses véritables nom et prénoms, avait en effet beaucoup étudié et même enseigné longtemps. Né à Anvers, le 5 février 1602, il avait fait durant cinq années des études classiques qui durent être excellentes. Du Cause emploie une périphrase assez ridicule, pour nous apprendre que ce « génie d'un ordre supérieur et du nombre de ceux qu'on peut appeler sublimes » avait été recherché par ses maîtres pour leur noviciat, et que ces maîtres étaient jésuites. (P. 97.) Il nous le montre ensuite professant les lettres avec un succès merveilleux, et congédié par ses supérieurs à la suite d'histoires romanesques. Je crains qu'il n'y ait autant d'inexactitude que d'emphase dans ces deux ou trois pages de l'auteur, qui ne paraît point tenir ici ses informations de Vanden Enden lui-même, sans doute très discret sur ces souvenirs.

La vérité est que le docte professeur avait passé quatorze ans dans la Compagnie de Jésus. Entré au noviciat de Malines le 27 août 1619, il y eut pour Père maître, par une singulière coïncidence, ce même jésuite flamand, Guillaume Bauters, qui venait de former à la sainteté l'angélique Jean Berchmans. Il étudia ensuite deux années la philosophie à Louvain (1621-1623) et retourna à Anvers, son pays natal, pour y répéter ses humanités. En cela il ne se distinguait de personne et suivait simplement la filière. C'est encore la voie commune qui fut la sienne pendant ses années de régence. Tour à tour il enseigna la grammaire, la syntaxe, la poésie et la rhétorique à Malines, à Audenarde et à St-Winocx-Berghen[1]. Il était retourné à Louvain, la célèbre ville académique où florissait l'Université fondée au quinzième siècle par Martin V et le duc Jean IV de Brabant; les Jésuites avaient dans cette ville un scolasticat, et Vanden Enden y suivait depuis près de trois ans les cours de théologie, quand le général Mutius Vitelleschi lui envoya sa démission. La raison de ce renvoi fut que déjà cet esprit inquiet avait affiché son atta-

1. Aujourd'hui Bergues (Nord).

chement à des *opinions erronées*. Ce fait détruit toutes les légendes. Et il faut admirer ici la sagesse des supérieurs, qui surent arrêter le futur apostat presque à la veille de la prêtrise.

Sa sortie de l'Ordre eut lieu le 19 mars 1633. Vanden Enden avait trente et un ans. Sa confiance en ses talents, son amour de l'étude, sa courageuse activité ne le trahirent pas un instant. Il se rendit à Amsterdam et y ouvrit une école de latin et de grec. Avec sa science des langues et ses qualités didactiques, il eut bientôt acquis une grande notoriété. Il éclipsa l'Athenæum de la ville, et, parmi ses écoliers, il compta durant deux années un des futurs maîtres de la philosophie d'alors, celui dont le pernicieux renom attirera un moment, mais un moment seulement, le grand Condé [1], le redoutable panthéiste contre lequel Fénelon emploiera les armes de sa brillante métaphysique : j'ai nommé Baruch Spinoza.

Du Cause paraît avoir ignoré tous ces détails. Nous pouvons reprendre le fil du récit là où il parle en témoin. Il rapporte que Vanden Enden, non content de posséder les langues mortes et les vivantes, l'hébreu et le syriaque, l'allemand, l'italien et l'espagnol, soit pour tenir conversation, soit pour écrire, connaissait encore la plupart des patois de France et imitait leur accent. « Il parlait correctement provençal avec les Provençaux, languedocien avec ceux du Languedoc, gascon avec les Gascons, périgourdin avec ceux du Périgord, et ainsi des autres. Il confondait rarement les termes d'un pays avec ceux d'un autre, ce que la plupart des Français auraient bien de la peine à faire. » (P. 98.) Ce polyglotte avait beaucoup voyagé, beaucoup vu, beaucoup retenu. Dans les principales villes de l'Europe, il avait lié connaissance avec les savants les plus renommés, étonnant jusqu'aux ouvriers quand il se mêlait de raisonner des arts, cultivant les mathématiques, s'initiant aux secrets de la chimie et fabriquant lui-même des cosmétiques très lucratifs pour conserver la fraîcheur de la jeunesse et la beauté du teint. Arnauld, le docteur janséniste, venait le consulter à Picpus sur le sens des textes hébraïque et syriaque de la Bible, et là il pouvait se rencontrer

1. Aumale, *Histoire des princes de Condé*, VI, 346, et VII, 389 *sqq*.

avec son propre adversaire et celui de Bossuet, ce fameux controversiste Claude, prédicant du temple de Charenton, qui lui aussi demandait au Hollandais la solution de ses doutes.

Mais de religion positive, Vanden Enden, catholique avec les catholiques, protestant avec les protestants, semblait, quoiqu'il en parlât peu, n'en avoir aucune, ou, s'il en faisait paraître quelqu'une, c'était plutôt politique ou intérêt. Tout au plus pouvait-on le croire déiste. Déjà, dans son école d'Amsterdam, il avait manifesté cet indifférentisme en recevant indistinctement des écoliers de toute religion.

Cet amateur de vaines spéculations ne laissait pas que d'être très pratique. Les applaudissements et les brillantes relations ne l'empêchant pas de mourir de faim, la gloire ne lui donnant pas de quoi doter ses filles, il se lança dans la politique. De dissipateur il devint espion, et, pour cette belle besogne, le soi-disant philosophe se mit aux gages de Sa Majesté Catholique. Sensible à l'encens de ses panégyriques intéressés et de son éloquence vénale, le comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas espagnols, résolut d'employer un si habile homme et si dépourvu de scrupules. En ce temps-là, tout personnage un peu extraordinaire, venu en France de l'étranger, attirait bientôt l'admiration publique, et il lui était « facile de faire des habitudes avec tout ce qu'il y avait de plus distingué à la cour et à la ville » (p. 105). Nos mœurs n'ont guère changé, depuis, non plus que les procédés d'espionnage. Pour détourner les soupçons, Vanden Enden entra dans le royaume par Toulon et Marseille, passa en Languedoc, puis en Guyenne. Comment se défier d'un philologue se livrant avec une telle passion à l'étude de nos patois ? Comment croire qu'il observât en même temps les ressources et l'état d'esprit des provinces ? A Paris, son succès n'eut plus de limite. Empressement des savants et des littérateurs. « On lui offrit, au dire de du Cause, toutes sortes de protections et de secours. » (P. 106.) Ces quelques mots sentent bien leur époque ! On est au lendemain de la mort de Philippe IV d'Espagne (1665), alors que les intrigues diplomatiques préparent la guerre de Dévolution. Colbert est le Mécène des hommes de lettres, et Chapelain son pourvoyeur. Il n'y a pas deux

ans que ce roi des beaux-esprits vient de dresser la fameuse *Liste* toute pleine d'auteurs exotiques, d'illustres inconnus et de noms en *us*. Maître Affinius Van den Eijnde arrivait au vrai moment. On assure encore aujourd'hui en Hollande qu'il fut nommé conseiller et médecin du roi Louis XIV. Ainsi, dans ce pédant du temps de Chapelain, ses compatriotes voyaient en plus l'étoffe d'un médecin de Molière.

L'Université de Paris lui délivra des lettres en bonne et due forme, lui conférant le droit de tenir une école publique. L'établissement de Picpus, bien situé, bien aménagé, bien meublé, prôné par la réclame, fut aussitôt à la mode : « chacun se hâta d'y trouver place pour ses enfants » (p. 107). Vanden Enden ne gardait que la direction générale des études ; il avait choisi des maîtres pauvres, mais excellents. Pour que rien n'y manquât, sa gouvernante et sa fille faisaient régner l'ordre et réglaient la dépense avec une sage économie. Voilà une école dont l'histoire aurait dû tenter de nos jours quelques curieux de méthodes pédagogiques. Vanden Enden suivait-il encore le *Ratio studiorum* de sa jeunesse? A coup sûr, il en avait gardé l'esprit, et ce n'est pas un banal portrait de professeur que celui-ci : « Personne ne pouvait s'énoncer en des termes plus propres, plus forts ni plus clairs. Ses expressions étaient autant d'images vives, nobles et naïves des choses dont il parlait. Il tenait pour maxime qu'*un homme ne sait point véritablement ce qu'il ne peut pas rendre intelligible aux autres*, et que lorsque l'on conçoit bien distinctement soi-même ce dont on parle, il n'est pas possible qu'on ne le rende sensible et clair à ceux qui écoutent, la parole extérieure n'étant que la vive et naturelle image de la parole intérieure. » (P. 100.)

II

La guerre de Hollande (1672) exaspéra le patriotisme du vieux magister. Sitôt que les succès des armées françaises se furent un peu ralentis, Vanden Enden conçut un vaste projet pour faire ressaisir l'avantage à ses compatriotes et venger sa patrie par un coup d'éclat.

Ses conversations commencèrent à le trahir. Il s'emportait

devant du Cause, contre le roi et ses ministres, jusqu'à perdre toute retenue. Or, vers le mois de juillet, le garde du corps s'aperçut qu'un certain individu entrait souvent par la porte secrète du jardin, qu'il avait la clef et prenait les plus grandes précautions pour ne pas être découvert. Il le reconnut pourtant. C'était Latréaumont, gentilhomme normand et jadis officier, qu'il se rappelait avoir vu à l'armée, où il avait laissé la réputation d'un faux monnayeur. Latréaumont était un homme de coups de main, rompu à toutes les audaces comme à toutes les roueries, en un mot un homme bon à tout faire. Son nom a survécu ou plutôt a revécu, grâce au roman d'Eugène Sue, dont il est un des principaux héros. L'écrivain qui devait imaginer Rodin, n'était pas encore tombé dans les bas-fonds des *Mystères de Paris* (1842) et du *Juif-Errant* (1844-1845). Il publiait vers cette époque son *Histoire de la marine française*, qu'un bon juge, M. Ch. de La Roncière, déclare, il est vrai, n'avoir été qu'« un nouveau roman[1] », où d'agréables hors-d'œuvre tiennent lieu de chapitres; mais il s'attaquait, là ou ailleurs, à des personnages historiques, l'amiral-archevêque Escoubleau de Sourdis, Jean Cavalier le chef des Camisards, Latréaumont, et même, dans *Latréaumont* (1837), il prenait de préférence à partie Louis XIV[2]. Latréaumont est défini par lui — on vivait encore en plein romantisme chevelu — « un géant spadassin railleur, sorte de bouffon cruel, monstruosité morale et physique[3] ». C'était du moins un homme d'action, incapable de reculer devant le crime ou la mort.

Un second personnage se glissait à la dérobée chez Vanden Enden, et sa vue surprit encore plus du Cause que celle du premier. N'était-il pas singulier d'apercevoir, aux côtés de Latréaumont, ce faux monnayeur perdu de dettes et d'honneur, l'ancien grand veneur de Louis XIV, le seigneur qui avait passé dans sa jeunesse pour le mieux fait et le plus beau de la cour, le chevalier de Rohan ? Fils cadet de Louis

1. *Histoire de la marine française*, par Ch. de La Roncière.

2. Sur sa querelle avec Sainte-Beuve qui défendit Louis XIV, voir la causerie littéraire, de M. Biré *Univers*, 16 mai 1899.

3. *Latréaumont*, par Eug. Sue. Nouvelle édition. Paris, Marpon et Flammarion. Préface.

de Rohan, duc de Montbazon, et d'Anne de Rohan, princesse de Guéméné, Rohan avait d'abord été reçu, le 9 février 1656, en survivance de la charge de grand veneur de France dont son père, mort onze ans plus tard (19 février 1667), était titulaire. L'éclat de son nom, sa distinction, son grand air, lui avaient malheureusement fait perdre le respect du roi et amenèrent sa disgrâce. Est-ce à son impertinence envers Louis XIV dans une partie de jeu[1]; est-ce à la part qu'il prit dans la fuite de la duchesse de Mazarin, la célèbre Hortence Mancini, qu'il faut attribuer le mécontentement du roi contre son grand officier? Il est plus probable que ce soit à cette dernière aventure. L'affaire avait eu beaucoup de retentissement. Au lieu d'attendre la sentence du Parlement dans un procès entre elle et son mari, la nièce du cardinal Mazarin s'était enfuie un soir de Paris, dans un carrosse à six chevaux, escortée par Rohan qui s'était déclaré un de ses partisans les plus dévoués, et, tandis qu'elle courait la Lorraine, les Alpes et l'Italie, Rohan s'était vu intenter une action par le duc de Mazarin, comme complice de l'évasion de sa femme. « C'était la conduite d'un ami », a raconté Hortense, dans ses Mémoires d'une authenticité douteuse; mais il aimait ailleurs, « en un lieu si élevé qu'il en fut exilé[2] ». A travers cette allusion on a lu le nom de Mme de Montespan. Il est certain que l'intervention de Rohan dans le départ de la duchesse, départ autorisé par le roi, mais à l'insu du duc, était suffisant pour lui nuire aux yeux de Louis XIV. « On sait maintenant, par une source antérieure à Bussy-Rabutin[3], que la duchesse de Mazarin n'en était pas,

1. Le marquis de La Fare raconte ainsi cette scène : « On jouoit fort gros jeu chez le cardinal (Mazarin); le chevalier de Rohan, après avoir beaucoup perdu, se trouva devoir au roi une grosse somme. On étoit convenu qu'on ne paieroit qu'en louis d'or; et après en avoir compté au roi sept ou huit cents, il lui compta deux cents pistoles d'Espagne ou environ. Le roi ne voulut pas les recevoir et dit qu'il lui falloit des louis. Alors le chevalier de Rohan prit brusquement les deux cents pistoles d'Espagne et les jeta par la fenêtre, disant : « Puisque Votre Majesté ne les veut pas, elles ne sont bonnes à rien. » Le roi, piqué, se plaignit au cardinal de cette insolence; et le cardinal, comme son gouverneur, lui dit : « Sire, le chevalier de Rohan a joué en roi, et vous en chevalier de Rohan. » (La Fare, *Mémoires*, collection Michaud, édit. 1881, t. XXXII, p. 279.)

2. *Les Nièces de Mazarin*, par Amédée Renée. 2e édit., p. 321.

3. « Pour la lettre de Madame de M[azarin] à M. de R[ohan], elle n'a

lors de son départ de Paris (1668), à sa première imprudence avec le chevalier. Cette femme dont la beauté ne saurait faire oublier ni absoudre « la coquetterie, la frivolité, la bêtise, l'absence complète de sens moral[1] », avait assurément été mal associée à un mari, laid, avare, jaloux et ridicule, tel que le marquis de La Meilleraye, duc de Mazarin. Mais ses extravagances de toute sorte n'en déplaisaient pas moins au roi. A l'occasion d'un billet fort compromettant d'Hortense, adressé au chevalier de Rohan et intercepté par son mari, l'évêque de Fréjus, Ondedeï, ayant écrit à Louis XIV, en avait reçu la réponse suivante : « ... J'ai bien du déplaisir de ce qui est arrivé; mais je veux espérer que la personne dont vous me parlez se conduira mieux à l'avenir qu'elle ne l'a fait par le passé. Je savais déjà tout le bruit qu'il y a eu, et je vous avoue que ce qui me fait le plus de peine, c'est de songer qu'une personne qui porte le nom d'un si grand homme donne lieu à tout le monde de rire[2]. » Cette lettre, publiée récemment par M. Lucien Perey, montre ce que Louis XIV pensait dès 1661, sept ans avant l'aventure de la fuite, sur le compte de la duchesse de Mazarin.

Il ne faut donc pas s'étonner si le roi, cédant aux instances d'Hortense, lui avait donné en 1668 la permission de rejoindre sa sœur, la connétable Colonna, en Italie, avec vingt-quatre mille livres de pension et douze mille pour ses frais de voyage. Quand le duc de Mazarin vint se lamenter auprès de Louis XIV, celui-ci l'écouta sans lui répondre. Mais il ne s'ensuit pas que Louis XIV ait approuvé l'ingérence du chevalier de Rohan dans cette romanesque équipée; et même la conduite tenue par Couberville, l'écuyer donné à la duchesse par le chevalier pour l'accompagner, n'avait pu qu'irriter le roi davantage.

point couru. Le mari l'a montrée au roi et l'a donnée au Parlement. » (Mme de Montmorency à Bussy. Paris, 27 août 1668. *Correspondance de Bussy*, édit. Lalanne, I, 125.)

1. *Une princesse romaine au dix-septième siècle, Marie Mancini Colonna*, d'après des documents inédits, par Lucien Perey. 2e édit., 1896. In-8, p. 72. — Les renseignements précis fournis par cet ouvrage méritent plus de créance que les bruits vagues rapportés par La Fare ou envoyés à Bussy-Rabutin par ses correspondants.

2. Louis XIV à Ondedeï. Fontainebleau, 21 avril 1661. Perey, p. 72-73.

Le fait est, qu'un an après (1669), il contraignit le grand veneur à se démettre de sa charge en faveur d'Antoine-Maximin de Bellefourière, marquis de Soyecourt. Rohan, qui comptait de beaux services militaires, y perdait du même coup un futur emploi de colonel général des gardes[1]. Il avait pris part à l'attaque des lignes d'Arras en 1654, au siège de Landrecies en 1655, et suivi Louis XIV à la campagne de Flandre en 1667. Même après sa disgrâce, il fit encore la campagne de Hollande en 1672. Mais son mécontentement du secrétaire de la guerre Louvois le décida à quitter le service. Alors Vanden Enden, le serpent à la langue dorée, lui sifffa aux oreilles. Il se laissa séduire ; il était perdu.

III

Les allées et venues du chevalier de Rohan et de Latréaumont étant devenues plus fréquentes à la pension de Picpus, du Cause résolut d'en finir et de surprendre le secret de leurs conversations avec le maître du logis. Caché dans un coin de corridor, il les entendit exposer tous les détails du complot.

Il ne s'agissait de rien moins que d'enlever le dauphin, de s'emparer de la personne du roi, de piller le château de Versailles, de soulever la Normandie et de donner à Rohan la souveraineté de la Bretagne.

L'enlèvement du dauphin serait une entreprise facile. Le prince, qui avait la passion de la chasse au loup, se livrait souvent à cet exercice favori dans les bois de Normandie. Or, cinq cent cinquante affidés, gens de cœur et d'expérience, se déguiseraient en gardes du corps, — déjà leurs uniformes étaient commandés chez un tailleur de Paris ; — des chevaux et des armes étaient rassemblés sur place et les attendaient. Sitôt donc que le dauphin, suivant sa coutume, s'engagerait seul à distance avec un piqueur, dix des prétendus gardes l'entoureraient et l'emmèneraient prisonnier du côté de la

1. « Le roi, écrit La Fare, l'avoit encore agréé pour la charge de colonel des gardes, lorsqu'elle sortit de la maison de Gramont ; grâce dont il ne sut pas longtemps profiter, et qui l'auroit garanti d'une mort tragique. » (*Loc., cit.*, p. 280.)

mer. Là, des barques étaient disposées pour le recevoir et le conduiraient à la flotte hollandaise qui mouillait au large.

Les autres gardes se partageraient le reste de la besogne. Une centaine s'empareraient de Honfleur. Latréaumont égorgerait le gouverneur, après s'être présenté à lui en ami, et passerait par les armes la garnison de la petite place. (P. 243.) Le reste de la troupe marcherait droit sur Versailles, où l'on tendrait un guet-apens analogue au roi, puis on mettrait le palais à sac. Ici du Cause entre dans quelques détails qui donnent de la cour de Louis XIV une idée assez différente de l'imagination commune. « Il est certain, écrit-il, que ce prince se confiant uniquement en la fidélité et en l'amour de ses peuples, n'avait qu'environ *soixante hommes* pour toute garde, qu'on pouvait facilement opprimer dans une surprise. Le reste de la cour, ajoute-t-il, composé de vieillards, de ministres, de femmes et d'officiers de la chambre et de la bouche, devait être immolé et ne pouvait faire aucune résistance dans un lieu comme Versailles, ouvert de tous côtés. Latréaumont trouvait d'un coup dans le butin de ce lieu si superbe de quoi récompenser ses complices et exercer en même temps ses vengeances pour le prétendu tort qu'on lui avait fait en le chassant des troupes. » (P. 158.)

Après cet exploit, les conjurés eussent regagné Honfleur, d'où les vaisseaux hollandais, entrés dans la place le même jour, les eussent conduits en Bretagne. Les mécontents et même les rebelles foisonnaient dans cette province. Le duc de Chaulnes, qui y commandait, se plaignait de ne pouvoir les contenir sans troupes réglées. Les Rohan avaient autrefois régné dans ce pays; rendue ainsi à elle-même, la Bretagne acclamerait son souverain dans la personne du chevalier leur descendant.

En même temps la Normandie se soulevait et la république y était proclamée. Cette nouvelle forme de gouvernement eût ensuite gagné de proche en proche le reste du royaume. Pour faciliter l'agitation normande, on eût porté d'abord les mutins à réclamer la convocation des États généraux de la province, et, sur le refus du roi, on eût appelé l'étranger.

Tous ces détails ne furent pas surpris par du Cause; il demeure avéré qu'une partie en était demeurée cachée au

chevalier de Rohan. Mais du Cause en savait assez, et il avait compris l'imminence du péril, car Vanden Enden partait le lendemain pour Bruxelles, afin d'arrêter ses dernières dispositions avec le comte de Monterey.

Le 31 août, à midi, le maître d'école quittait Paris; les 5 et 6 septembre, il voyait le gouverneur espagnol, et celui-ci promettait d'envoyer à Rouen pour cent mille francs de diamants.

Le soir du même 31 août 1674, du Cause demandait audience à Louvois. Le ministre l'écouta avec une extrême attention, lui reprocha de l'avoir informé si tard, et lui recommanda de retourner à Picpus pour veiller à tout ce qui se passerait, en le tenant au courant par le fermier des postes Rouillé.

Peu après, le roi recevait un avis d'Angleterre que quelque chose se tramait contre lui. Seignelay, secrétaire d'État de la marine, apprenait que la flotte hollandaise paraissait sur les côtes de Normandie et de Bretagne, ne faisant que louvoyer sans rien entreprendre. Enfin, un espion de Louvois dans Paris rapportait au ministre que cinq cent cinquante habits de gardes du corps, commandés on ne savait par qui, étaient presque achevés de confectionner. Tous les indices confirmaient donc le récit de du Cause. Les uniformes des faux gardes furent saisis, l'arrestation de Rohan et de Latréaumont décidée pour le même jour.

Le 11 septembre, le chevalier, qui parfois encore paraissait à la cour, avait assisté à la messe du roi. Au sortir, il rencontra le major des gardes, M. de Brissac, qui lui dit en l'abordant : « Sa Majesté m'a donné l'ordre de vous arrêter. »

Rohan, très maître de lui, feignit l'étonnement et répondit avec calme : « Je suis prêt à obéir. Mais je n'ai ni bu ni mangé d'aujourd'hui. Je meurs de faim. » Brissac lui fit servir un repas dans sa propre chambre.

C'est du moins ce que l'on avait raconté jusqu'ici. Au contraire, d'après du Cause, la colère et l'indignation se seraient emparées de Rohan et auraient éclaté sitôt qu'on l'arrêta. Il se serait emporté violemment contre Louvois, aurait protesté contre l'injure qu'on lui faisait, à lui aussi bon serviteur du roi qu'aucun gentilhomme du royaume et n'ayant rien à se

reprocher contre le service de Sa Majesté. Alors seulement il se serait livré sans peine. Brissac le remit bientôt entre les mains de son lieutenant La Serre, qui le jeta en carrosse et l'emmena sous escorte à la Bastille.

A Rouen, Brissac fut moins heureux. Il alla se présenter à l'auberge des Uniques où logeait Latréaumont. Mais le redoutable conspirateur ayant, en se défendant, blessé mortellement un des gardes, les autres, furieux, déchargèrent sur lui leurs armes. Percé de trois balles, il tomba. Comme on essayait, après l'avoir pansé, de lui extorquer des révélations, il écrivit des paroles ironiques sur le papier qu'on lui tendait et arracha brusquement l'appareil de sa blessure. Une nouvelle hémorragie se déclara. Il en mourut dans la soirée. La cour fut très mécontente de Brissac qui n'avait su ni le prendre vivant ni obtenir de lui des aveux.

D'autres arrestations eurent lieu en Normandie. La marquise de Villars[1] et le chevalier de Préau, complices de Latréaumont, furent du nombre. Divers personnages réputés mécontents ou frondeurs, mais étrangers au complot, furent internés loin de Paris. Le bruit de ces emprisonnements ne laissa pas que de se répandre, et la femme de Vanden Enden ne douta plus du sort qui attendait son mari au retour. Trois jours après, celui-ci rentrait de Belgique à Paris. Une première fois, il échappa à du Cause. A la seconde, il fut pris dans une sorte de souricière et jeté à la Bastille. Son attitude avait été d'une dignité simple et calme; durant tout le trajet « il ne lui échappa aucune plainte ni aucune inquiétude » (p. 156). Ses adieux à sa femme furent touchants.

A partir de ce moment, tout l'intérêt du dramatique procès est accaparé par le chevalier de Rohan. Ses qualités person-

1. Lorsqu'on parcourt, comme nous avons tenu à le faire, pour contrôler du Cause, le recueil manuscrit des pièces originales conservé à la Bibliothèque nationale sous le titre de *Procès criminel de Rohan* et coté f. fr. 7629, on est frappé de la diversité des noms et des qualités attribués aux inculpés. Anne Sarrau, veuve en secondes noces de François de Malorty, chevalier, seigneur de Villars, n'avait pas le titre de marquise ; on l'appelle communément *la Villars* ou la *dame de Villars* ou *de Villers;* mais on sait que Louis XIV laissait les riches seigneurs libres de « se donner du marquis », et puisque du Cause — comme Eugène Sue — fait cet honneur à Anne Sarrau, nous ne contesterons point non plus à cette malheureuse femme ce titre de courtoisie.

nelles, ses services, son nom, sa jeunesse[1], intéressaient les plus indifférents en sa faveur. Les courtisans se remuaient et intriguaient, les uns pour calmer Louvois, les autres pour porter le roi à la clémence. Seule, la famille du conspirateur ne bougeait pas. Sa mère, la princesse de Guéméné, « une des plus vertueuses dames de France », écrit le marquis de Beauvau[2], se préoccupait surtout du salut de cette âme si compromise par une vie de libertinage, oubliait les chagrins que l'enfant prodigue lui avait donnés par sa mauvaise conduite, et instamment sollicitait du roi l'entrée du P. Bourdaloue dans sa prison pour le ramener à Dieu. On a trop répété qu'elle ne lui pardonnait pas de lui avoir un jour dérobé ses bijoux pour payer des dettes. Sa tante, la vieille duchesse de Chevreuse, si longtemps l'âme de tous les complots et de toutes les séditions, se contentait de gémir, et du fond de son château de Gagny, où elle « achevait dans une paix profonde, comme dit Cousin, la carrière la plus agitée du dix-septième siècle[3] », elle se déclarait impuissante à intercéder pour celui en qui revivait un peu de l'esprit de la Fronde. Sa cousine, la duchesse de Soubise, en faveur secrète auprès du roi, de qui elle tirait trésors et avantages pour les siens, se gardait bien de compromettre son équivoque situation. Muettes aussi ses tantes, l'abbesse de la Malnoue et la duchesse de Luynes. Les Rohan ne reconnaissaient plus leur sang dans un sujet coupable et révolté. Ils oubliaient que le plus célèbre représentant de leur race, le capitaine protestant Henry de Rohan, avait dirigé trois guerres civiles contre Louis XIII et traité avec lui presque d'égal à égal[4]. La fière devise *Roi ne puis, prince ne daigne, Rohan suis*, n'était plus qu'une parure héraldique chez ces puissants seigneurs féodaux, subjugués désormais avec toute la noblesse et passés parfaits courtisans. Les caractères s'effaçaient.

1. D'après le P. Anselme, *Grands Officiers de la couronne*, 3e édit., VIII, 734, il était né vers 1636; il avait donc environ trente-huit ans.

2. Voir *Mémoires du marquis de Beauvau, pour servir à l'histoire de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar*. Cologne, 1687, p. 407 *sqq*.

3. *Madame de Chevreuse*, par Victor Cousin. 7e édit., p. 328.

4. Voir *Henry de Rohan, son rôle politique et militaire sous Louis XIII*, par Auguste Laugel. Paris, 1889. In-8, p. 267.

Le chevalier avait commis plus qu'un crime; suivant un mot aussi faux que célèbre, il avait commis une faute, et cette faute était un anachronisme. Il venait trop tard dans une époque trop avancée. Ce gentilhomme turbulent, complotant d'enlever le dauphin et même le roi, comme au beau temps de la conjuration d'Amboise, ce Français appelant l'étranger dans sa patrie pour venger des querelles particulières, faisait rétrograder le siècle de Louis XIV jusqu'au siècle des guerres de religion. Son erreur de jugement devait lui coûter cher. Quatre personnages seulement de la haute noblesse avaient, sous les deux règnes précédents, payé de leur tête le crime de lèse-majesté : Biron, sous Henri IV, Marillac, Montmorency et Cinq-Mars, sous Louis XIII; il allait être, lui, le cinquième et dernier. Sa conspiration sera l'unique conspiration sérieuse du règne de Louis XIV. Cependant, il ne faudrait pas perdre de vue certains complots assez récents : celui du marquis de Bonnesson, exécuté le 13 décembre 1659; celui de Roux de Marcilly, mis à mort le 21 juin 1669; enfin celui de l'aventurier Sardan, protestant comme les deux précédents, et condamné par contumace en 1674[1].

Le roi était servi en toute circonstance par des ministres, des administrateurs et des magistrats d'élite. Louvois se chargea d'instruire le procès de Rohan, et il mena cette affaire avec la même activité, la même application que s'il n'eût pas eu la guerre de Hollande sur les bras. Son honnêteté égalait-elle son génie? On en doutera, si l'on accepte l'étrange révélation de du Cause. Celui-ci prétend qu'un des juges — que M. Ernest Daudet, à qui nous laissons toute la responsabilité, croit être Bazin de Bezons — lui aurait promis « une très grande fortune, s'il voulait ajouter à ses dépositions qu'il avait vu le marquis d'Ambre dans les conférences secrètes qu'il avait rapportées des autres accusés » (p. 175). Du Cause eut horreur de la proposition et refusa de charger un innocent; mais à partir de ce moment, le brusque changement d'attitude de Louvois à son égard, la tardive et dérisoire récompense qu'il reçut du roi pour avoir dénoncé le complot, sa mystérieuse disgrâce enfin, le persuadèrent que

1. Pierre Clément, *la Police sous Louis XIV*, 2e édit., p. 150 *sqq.*

derrière le magistrat complaisant et suborneur se cachait l'omnipotent ministre, capable d'une basse calomnie pour perdre un de ses ennemis. Il l'accuse également d'avoir fait espérer à Rohan le pardon du roi, pour lui arracher des aveux, et de s'être ensuite tourné contre lui[1].

A côté de ces vilenies, réelles ou supposées, on est heureux de pouvoir contempler un plus noble spectacle. Trop souvent, depuis plus de cent ans, la série de nos révolutions nous a accoutumés à voir d'anciens accusés devenus à leur tour accusateurs, se montrer plus sévères à l'égard des inculpés que les juges dont la toge n'a point de tache. Or, lorsque sur le rapport du lieutenant de police La Reynie, la Chambre de l'Arsenal eut condamné Vanden Enden à la potence, comme espion, de Préau, la marquise de Villars et le chevalier de Rohan à avoir la tête tranchée comme criminels de lèse-majesté, Louis XIV se trouva dans une grande perplexité; le crime, en effet, n'ayant pas eu de commencement d'exécution, l'arrêt qui les envoyait à la mort contenait cette clause relative au chevalier : « Sauf au roi à faire grâce au coupable, si tel était son bon plaisir. »

Avant donc que cet arrêt ne fût rendu public, Louis XIV voulut qu'il fût rapporté et le procès jugé de nouveau en conseil secret.

Il réunit en sa présence M. le Prince, le maréchal de Villeroy et le chancelier Le Tellier. Condé aurait pu montrer une mémoire courte et garder pour lui-même le souvenir de cette autre sentence du 27 mars 1654, prononcée à huis ouvert, le roi séant, qui l'avait condamné « à souffrir la mort[2] ». Cette lâche façon de faire sa cour ne fut point la sienne. Jusqu'ici l'on manquait de détails sur son intervention, et comme elle n'apparaît absolument pas dans les archives de Chantilly, cette absence complète de documents avait empêché le scrupuleux historien qu'était le duc d'Aumale d'en parler dans son ouvrage. Le rôle de M. le Prince,

1. La Fare dit aussi que la mort de Latréaumont « auroit pu dans la suite sauver la vie au chevalier de Rohan, si, après avoir tout nié à ses autres juges, il n'avoit pas sottement tout avoué à Bezons, qui lui arracha son secret en lui promettant sa grâce : action indigne d'un juge. » (La Fare, *Mémoires*, *loc.*, *cit.*, p. 280.)

2. Aumale, *Histoire des Princes de Condé*, VI, 389.

si on pouvait lui en supposer un, restait alors parfaitement obscur. Une belle page de du Cause de Nazelle jette un jour éclatant sur le caractère de ce prince, qui au plaisir de vaincre aimait à joindre, comme dit Bossuet, « celui de pardonner ». Nous voudrions la citer presque entière, en voici seulement le début et la fin :

Le grand Condé, si fameux dans notre histoire par tant de victoires et par les divers incidents de sa vie, commença son discours par la chose du monde qui pouvait le plus toucher le roi. Il dit qu'après ce qu'il avait éprouvé lui-même de la clémence du roi, il ne croyait pas qu'il y eût de coupable qui ne pût en espérer son pardon ; qu'il y avait beaucoup d'extravagance dans tout ce que le chevalier de Rohan avait fait ; que c'était, à la vérité, des projets très criminels, mais qui n'avaient eu et ne pouvaient avoir d'exécution, tant ils étaient chimériques et mal fondés...

Après une suite de raisonnements auxquels la personne et les expressions du grand prince de Condé donnaient encore plus de poids, il finit en disant qu'il ne croyait pas que, si le roi se portait à faire grâce au chevalier de Rohan et à lui accorder son pardon, l'État en pût jamais recevoir aucun préjudice, ni la majesté royale aucune diminution de ses droits et de ses prérogatives, surtout si le jugement de mort était exécuté, comme il était juste, à l'égard des autres coupables. Il estimait au contraire que cet acte de clémence envers un homme de cette maison, qui avait servi longtemps et qui avait reçu plusieurs blessures au service, ne pouvait qu'illustrer considérablement la gloire du roi dans le présent et dans la postérité[1].

Villeroy parla dans le même sens. Mais Le Tellier était de ceux, ainsi que Bossuet devait le proclamer, qui veulent « que les lois gouvernent et non pas les hommes[2] ». Il dénia à Louis XIV le droit de faire grâce en sa qualité de souverain, ce crime ayant été commis contre la sûreté de l'État et non contre sa personne. Or le roi, concluait le rigide chancelier, « avait un plein pouvoir de remettre ses injures personnelles et celles qui, dans de certains cas excusables, blessaient les droits des particuliers, mais non les crimes commis contre

1. La marque de confiance donnée par Louis XIV à Condé et cette noble attitude de Condé vis-à-vis de Louis XIV montrent assez que Vanden Enden avait dû calomnier le duc d'Enghien, Henri-Jules, fils de M. le Prince, en le signalant « comme le premier mécontent et le plus grand murmurateur de tout le royaume ». Voir Pierre Clément qui, dans la *Police sous Louis XIV*, p. 159, paraît accueillir cette délation trop favorablement. La Reynie la qualifiait de « récit fabuleux ». (Ms. cité, fol. 105.)

2. Bossuet, *Oraison funèbre*, de Le Tellier.

l'État duquel il était le tuteur, le chef et le protecteur » (p. 197). Louvois survint après le conseil et déclara, comme son père, qu'il fallait un exemple. Louis XIV convaincu ordonna que la justice suivrait son cours. On était au mardi 26 novembre 1674. L'exécution fut préparée pour le lendemain dans l'après-midi.

IV

Aussitôt, deux religieux furent appelés auprès du chevalier de Rohan, qui ignorait encore son sort[1]. L'un était le P. Nicolas Talon, jésuite du collège de Clermont (aujourd'hui Louis-le-Grand); l'autre, Bourdaloue, qui résidait à la Maison professe de la rue Saint-Antoine. C'est aux instantes prières de la princesse de Guéméné sa mère, et non pas à son titre d'ancien grand veneur de France, que Rohan devait d'avoir pu recevoir dans son cachot de la Bastille, dès le 15 novembre, le prédicateur du roi[2]; mais, si dévoué que fût Bourdaloue envers les prisonniers, si persuasive que fût son éloquence auprès des mourants, il manquait encore d'une certaine expérience, que son confrère, versé depuis longtemps dans ce ministère, possédait à fond. Le grand renom de Bourdaloue lui a cependant fait attribuer parfois toute la part de l'action dans ce dernier épisode du drame[3]; nous savons au contraire qu'une part revient au P. Talon.

Nous avons déjà présenté ailleurs cette curieuse figure du P. Nicolas Talon aux lecteurs des *Études*, et nous n'étions point le premier. Si l'occasion nous a été plusieurs fois offerte de montrer dans ce zélé religieux l'ami et le directeur du prince de Conti, le correspondant du grand Condé et le

1. Il avait gardé confiance dans l'issue finale du procès. Ce jour même Mgr d'Hocquincourt, évêque de Verdun, écrivait à Bussy : « Le chevalier de Rohan doit être condamné aujourd'hui; il a été sur la sellette avec un habit neuf et la meilleure mine du monde; *il ne croit pas mourir*. Ce qui me paraît digne de pitié, c'est qu'on croit qu'il aura la question; car, à mon gré, les tourments sont pires que la mort. » (Hocquincourt à Bussy. Paris, 26 novembre, 1674. *Correspondance*, II, 406.)

2. Voir le texte de l'autorisation royale, envoyée à Besmaus, gouverneur de la Bastille, dans Ravaisson, p. 462, et, dans le P. Lauras, *Bourdaloue, sa vie et ses œuvres*, 1881. In-8, II, 270.

3. Ainsi le marquis de Beauvau n'a voulu voir que « le Père Bourdaloue, l'un des plus grands prédicateurs de France ».

protecteur de son petit-fils Louis de Bourbon au collège de la rue Saint-Jacques[1]; le P. Carayon avait publié dans la *Revue*, en 1866[2], la si curieuse relation de l'exécution d'Aimé du Poncet, roué vif en place de Grève, le 21 juillet 1661. On y voit le P. Talon réclamé par le malheureux patient, qui sur l'instrument de son supplice blasphème, jure et maudit. En vain les deux docteurs de Sorbonne qui l'assistent en vertu de leur privilège, l'exhortent au repentir. Ils n'en peuvent rien tirer. Une fois le bon Père arrivé sur l'échafaud : « Ah ! voylà, s'écrie Poncet, le Père des prisonniers et des misérables. » Le Jésuite témoigne tant de compassion envers cet infortuné, qu'il le convertit et en fait un saint, de la famille du bon larron. C'est un saisissant tableau que celui de ce religieux, tantôt présentant le crucifix au supplicié, tantôt le baisant au visage ou essuyant de ses mains le sang qui coule des onze parties du corps violemment brisées, tantôt faisant chanter en chœur le *Veni Creator* ou le *Vexilla regis* à une foule de quarante mille spectateurs, et dialoguant avec une familiarité touchante, à la fois pieuse et caustique, avec ces gens du peuple venus se repaître de la vue des souffrances humaines ; obtenant enfin de « Messieurs de la cour du Parlement » que cette barbare exhibition ait un terme accéléré, et que le patient, au lieu d'être exposé quatre ou cinq jours sur la roue, soit achevé le soir même et étranglé.

On sent, à chaque ligne de ce récit, que le P. Talon avait une vocation spéciale, celle de ramener à Dieu les criminels les plus endurcis et de frayer avec ce monde des prisons et de la Grève. Aussi se consacra-t-il tout entier à cet apostolat. Du prédicateur qui avait prononcé l'Oraison funèbre de Louis XIII à Saint-Germain-l'Auxerrois en 1643, du gracieux écrivain, l'un des premiers éditeurs et biographes de saint François de Sales, de l'auteur des *Peintures chrétiennes* dont les gravures avaient appris la religion par l'image à Louis XIV enfant[3], il ne restait plus en lui qu'un apôtre dévoué des plus humbles et des plus délaissés. « Pendant

1. *Études*, 15 mai 1895, p. 35.
2. *Une exécution en place de Grève*. *Études*, septembre, 1866, t. XI, p. 108 *sqq*.
3. *Études*, 15 novembre 1899, p. 381.

trente-trois ans, écrivait-il à Condé, en 1684[1], que j'ay esté le grand vizir des prisons de Paris, je n'ay rien veu de si énorme et de si diabolique. » Il s'agissait d'un impie faux monnayeur et affreux débauché, qui ne rappelait que trop l'assassin et le voleur du Poncet. Le libertin, son pareil, jeune homme de bonne famille, très bien fait de sa personne, et âgé seulement de vingt-cinq ans, eut le poing coupé et fut brûlé vif. De ces horreurs ne retenons que la date fournie indirectement par le P. Talon sur le début de son ministère. Il avait commencé à l'exercer en 1651. Bourdaloue n'étant arrivé à Paris qu'en 1669, se trouvait donc auprès de lui comme un disciple vis-à-vis d'un maître. Au moment de l'exécution de Rohan, ils ont l'un quarante-deux, l'autre soixante-treize ans; l'un est l'homme dans la force de l'âge et du talent oratoire, l'autre, le vieillard dans la maturité de la vie avec cette fleur d'indulgence et de bonté qui en est le dernier couronnement. L'un a des entrailles de père, mais aussi l'accent de fermeté d'un maître de la parole[2]; l'autre a la miséricorde de l'aïeul, doublée de la facilité de pardon du prêtre qui a reçu beaucoup d'aveux et inspiré beaucoup de repentirs.

Il est fâcheux que le sentiment de ces nuances ait totalement échappé à Eugène Sue dans son *Latréaumont*. Le chapitre de la fin, intitulé le *Chevalier Louis de Rohan*, est une mise en scène pour le théâtre. Trois personnages y dialoguent : le P. Talon, Bourdaloue et Rohan; les deux premiers d'abord. Mais, obsédé par sa haine de Louis XIV, le romancier soi-disant historique n'a guère mis sur leurs lèvres que des traits acérés contre la politique du roi et les mœurs de la cour :

Le Père Bourdaloue. — Oh ! la Cour, la Cour !

Le Père Talon. — C'est triste... hélas ! mais que faire à cette heure ! On adore à genoux l'idole (Louis XIV) qui prend pour emblème un

1. Lettre inédite : Talon à Condé, 8 août 1684. *Papiers de Condé*, série P, tome XCVI, fol. 161.

2. « Bourdaloue, écrit le marquis de Sourches dans ses *Mémoires*, étoit le plus célèbre prédicateur de son temps; il étoit aussi très grand directeur, et on l'appeloit ordinoirement pour assister les mourants qui paroissoient avoir plus besoin d'un homme entendu et *vigoureux*. » (*Mémoires* du marquis de Sourches, édit. Pontal, t. IV, p. 417.)

symbole païen (le soleil). Rome est à ses pieds; il faut donc attendre le moment des remords et des terreurs... alors (Une pause. Le Père Bourdaloue et le Père Talon échangent un coup d'œil significatif...)[1].

Rien n'est plus opposé que ces tirades déplacées au caractère universellement bienveillant du P. Talon[2], au tempérament prudent et discret de Bourdaloue[3]. Mais c'est Rohan qui nous occupe.

Les deux éminents religieux n'étaient point de trop pour faire en ce moment définitif le siège de cette âme rebelle, non seulement aux hommes, mais à Dieu. Rohan, depuis que

1. *Latréaumont*, p. 364.

2. Le P. Talon a pitié du dur régime des prisonniers d'alors; un jour, il a vu jeter deux jeunes drôles dans les « deux petits enfers du Châtelet ». « Je n'y descends jamais, écrit-il, que je n'aye quelque sorte d'horreur, et il y a dix ou douze ans que pendant un certain Jubilé, feu Mgr le duc de Longueville et M. le marquis de Seignelay m'aiant fort prié de les y mener, ils n'y furent pas sitôt, que l'un s'évanouit en même temps, et l'autre fit la même chose. » (Lettre inédite du 11 novembre 1679.) Une autre fois il a aperçu un prisonnier de distinction ayant « quatre grands scélérats pour compagnons » et tous les cinq « dans un cachot fort effroyable, cou- « chez sur de la paille comme des bestes. » (Lettre inédite du 20 février 1685.) Ailleurs il parle de la marquise de Brinvilliers qu'il a vu garder pendant deux ou trois mois dans la tour de Montgommery, avec des « gens affidés » ne sortant jamais de son cachot. Il se lamente de ce qu'il arrive toujours de nouveaux hôtes dans son « royaume des prisons », comme il disait plaisamment, royaume qui en vérité n'étaît pas de ce monde.

Dans les plus grands criminels il trouve parfois quelque bonne qualité ou quelque mouvement de sensibilité. Ainsi en est-il pour Mme de Dreux, une des plus célèbres empoisonneuses. Ce qu'il en rapporte ajoute un trait nouveau aux pages récentes que lui a consacrées M. Funck-Brentano (*le Drame des poisons*, 3e édit., p. 133-134). « Mme de Dreux, écrit-il une semaine après son acquittement, se divertit fort aux dépens de qui il appartient, et l'on va en procession la voir en son logis, où elle dit avoir eu d'abord plus de chagrin qu'elle n'en a eu pendant tout le temps de sa prison, parce qu'en y entrant *elle demanda sa mère qui étoit morte depuis quatre ou cinq mois.* » (Lettre inédite du 2 mai 1680.) « *La bénignité*, aimait-il à écrire au grand Condé, est née avec le pauvre Père Talon, et mourra avec lui. » Heureusement pour ses prisonniers, il vécut quatre-vingt-dix ans (1601-1691). Si triste que soit le régime des prisonniers, d'après sa correspondance, on est déjà loin des abus signalés par le *Mémoire sur les prisons de Paris en 1644*, publié par M. Ludovic Lalanne, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, mai-juin 1892.

3. Dans la lettre que La Reynie écrivait à Bourdaloue le jour même de l'exécution, lettre publiée inexactement par Pierre Clément, exactement par le P. Lauras, on n'a peut-être pas assez remarqué ce trait si nettement indiqué: « Je vous supplie d'employer tout ce que vos lumières et votre

son affaire allait mal, se livrait à d'horribles accès de fureur[1]. Ce « composé de qualités contraires » passait en tout d'une extrémité à l'autre, dans sa conversation comme en ses actions. Incapable de constance il retombait du courage dans la faiblesse [2]. Sa mère avait sans doute espéré que Bourdaloue le maîtriserait par sa fermeté et par sa logique; mais, soit que la visite du 15 novembre n'eût pas eu lieu, soit que l'état d'exaspération du prisonnier l'eût empêché de remarquer la présence du jésuite, de même que dans la scène de la confrontation avec du Cause, il n'avait point paru faire attention à son délateur, soit encore que Bourdaloue, peu soucieux d'engager le coupable à faire des aveux publics, se soit refusé à se transformer en agent de La Reynie, ce fut seulement à minuit du jour de l'exécution que le religieux se rendit auprès de lui, informa le malheureux de son sort, l'entendit en confession et dit la messe à laquelle il communia, dans la chapelle de la Bastille. Cette communion était une faveur unique, d'abord parce qu'elle était accordée à un libertin ayant passé vingt-deux ans sans aucun usage des sacrements[3], ensuite parce qu'elle était contraire aux usages. Deux ans après (1676), la marquise de Brinvilliers, qui passait par les mêmes affres, avant un supplice pire encore, demanda inutilement à son confesseur, l'abbé Pirot, de la lui accorder, et elle eut avec lui à ce sujet une longue et vaine discussion[4].

Au matin, le chevalier enfin résigné à la mort voulut entendre son arrêt, qui fut prononcé. D'après les règlements de la

prudence vous peuvent inspirer... Je ne doute point que le roi n'attende de votre *prudente* conduite tout ce qui peut être à désirer en cette occasion. » Lauras, II, 272, note.

1. Beauvau, *Mémoires, loc. cit.*

2. La Fare, *Mémoires*, 279. — Le chevalier de Rohan, écrivait Tallemant des Réaux, est bien fait, a du cœur, mais il n'a guère d'esprit, ou plutôt il l'a déréglé. (*Historiettes*, 3e édit., IV, 484.) — Bussy-Rabutin le jugeait plus sévèrement et le traite habituellement de fou. Cependant il n'eût jamais cru « qu'il se fût perdu par des cabales ». (*Corr.* II, 399.) Voir encore cette *Correspondance* I, 105, à propos du mariage projeté entre le chevalier et la comédienne Duparc, auquel la famille s'opposa; I, 188, sur sa fuite; II, 196, au sujet de sa querelle avec le chevalier de Lorraine; Bussy ne fut pas même touché par l'annonce de sa mort.

3. Beauvau, *Mémoires, loc. cit.*

4. « Je croy qu'elle (la marquise) ne sçavoit rien de la grâce que le Père Bourdaloue fit au chevalier de Rohan qu'il communia à sa messe la

justice, il devait être lié pour le dernier supplice. En présence du brillant gentilhomme, l'exécuteur, pris de respect, lui proposa de l'attacher avec un de ses *rubans*. Rohan fit alors cette réponse d'une humilité sublime et qui montre à quel point les conseils du P. Bourdaloue avaient porté leur fruit : « Non, non, mon ami; Jésus-Christ a été lié de cordes, je le veux être aussi. » Il demanda ensuite à continuer de s'entretenir avec son confesseur.

L'heure du dernier supplice était arrivée.

Le récit d'un témoin, reproduit, d'après une note de Clérambault, par Eugène Sue, donne-t-elle une idée exacte de l'exécution? Sans oser l'affirmer, tant les relations publiées par Ravaisson, celles de Beauvau et de du Cause présentent de divergences, nous en citons la partie principale, en prévenant que la scène se passe non à la Grève, mais sur la petite place Saint-Antoine, à l'extrémité de la rue des Tournelles.

A deux heures et demie, M. de Rohan sortit de la Bastille, à pied, ayant demandé, et de Préau aussi, de n'être pas dans la charrette qui les suivait avec les deux autres, la femme (Mme de Villars) et le maître d'école (Vanden Enden). M. de Rohan parut sans chapeau, les mains liées, tenant un crucifix, le P. Talon à sa droite, le P. Bourdaloue à sa gauche. Il n'eut jamais si bonne mine, quoique l'air un peu abattu. Il se tourna, et jetant par deux fois les yeux de tous côtés, il aperçut près de lui le sieur de Saindoux et quelques autres officiers qu'il salua; puis avança, et s'arrêta pendant que la charrette approcha et qu'elle s'arrêta entre lui et de Préau. Le bourreau monta dessus pour entendre la sentence que le greffier lui lut. Pendant ce temps-là, les Pères jésuites, embrassant tour à tour M. de Rohan, l'exhortaient de leur mieux; la sentence lue, ils revinrent auprès de son échafaud. Les valets du bourreau lui voulurent aider à monter, mais il se tourna et leur dit : *Laissez-moi, je monterai bien.* En effet, malgré ses mains liées, il ne laissa pas de s'en aider et monta sur son échafaud, où il se mit à genoux, les Pères à côté de lui, qui lui parlaient toujours; ensuite il baissa le crucifix. Le bourreau s'approcha et lui baisa son collet. A cette action, il parut un peu étonné, car il avait fait revue de tout ce terrible appareil; cependant il soutint tout avec fermeté et résignation, et l'on peut dire qu'il est mort sans faiblesse, sans ostentation et en vrai chrétien. On lui coupa les cheveux, et on lui découvrit un peu

nuit même qu'il fut exécuté; sans doubte elle n'auroit pas manqué de me le nommer; une chose passée depuis si peu de tems lui auroit donné quelque espérance d'une semblable faveur. » (*Récit des derniers moments de la marquise de Brinvilliers*, par l'abbé Pirot, édit. Roullier, 1883, I, 80 *sqq.*)

les épaules, on lui banda les yeux et on chanta le salut. Pendant tout ce temps-là le P. Talon le cacha de son manteau, autant pour lui épargner de la confusion que du froid. Les yeux bandés, il se recommanda à Dieu; le P. Bourdaloue descendit, le P. Talon s'écarta un peu et l'exécuteur s'approchant de lui, lui coupa la tête tout d'un coup; elle roula jusqu'au bord de l'échafaud, et le P. Talon, jetant son manteau sur le corps, descendit; peu après on lui rendit son manteau....

Les autres condamnés ne moururent pas avec le même courage. Du Cause nous apprend, contrairement à la tradition acceptée jusqu'ici, que la marquise de Villars, après avoir porté « jusque sur l'échafaud les marques de sa vanité et de sa coquetterie, fardée et parée de ses plus beaux atours comme pour braver la mort, dès qu'elle eut aperçu les traces de l'exécution du chevalier de Rohan, *donna plusieurs marques de faiblesse parmi lesquelles elle perdit la tête et la vie* » (p. 202).

De Préau refusa d'avoir les yeux bandés et montra beaucoup de fermeté.

Vanden Enden à qui la question, l'horrible question, avait ôté l'usage des jambes, fut monté à la potence et pendu. Du Cause, qui paraît avoir été lui aussi témoin oculaire de ce spectacle et ne diffère du précédent narrateur que par certains détails que nous venons de signaler, aime à espérer que Vanden Enden, malgré ses apparences d'impassibilité purement stoïque, profita des exhortations du docteur de Sorbonne qui l'accompagnait, « dans ces derniers moments qui sont si propres à ramener l'homme à la vérité des principes de la religion ».

La sensation fut grande à Paris et dans toute l'Europe, qui avait les yeux sur les conjurés. La flotte hollandaise se retira des côtes de France; les troubles de Bretagne s'apaisèrent; le P. Talon continua de visiter ses « enfants » de la Conciergerie, de Saint-Éloi et du For-l'Évêque; le P. Bourdaloue de prêcher et de « frapper comme un sourd contre l'adultère ». Mais personne ne songea plus à conspirer. C'était l'année où Condé avait remporté la victoire de Seneffe, où la Franche-Comté était réunie définitivement à la France [1].

1. Cet heureux résultat n'a pas empêché Eugène Sue de terminer ainsi son odieux roman : « Après tant d'horreurs, en comparant ces temps-là à

« Le royaume, conclut Jean du Cause de Nazelle, demeura paisible. »

HENRI CHÉROT, S. J.

ceux où nous vivons, une pensée douce et consolante vient à l'esprit, c'est que les hommes et les choses ont assez progressivement marché pour que désormais un tel *grand roi* et un tel *grand siècle* soient absolument impossibles. » Il nous semble que Rohan, demandant à son confesseur de lui apprendre à mourir en chrétien, sachant par lui-même comment mourir en « honnête homme », n'est pas un tableau de la décadence. « M. de Rohan est mort, écrivait La Reynie à Seignelay, selon qu'il a paru, avec des sentiments dignes d'un chrétien véritablement touché. » (Pierre Clément, p. 424. Voir aussi les *Mémoires* du protestant Jean Rou, 1857, in-8, I, où il est surtout question d'un comparse obscur, le chevalier d'Aigremont.)

LE DRAME EN CHINE

I

Avant d'entrer en matière, je dois au lecteur une ou deux explications et autant d'aveux.

Les explications sont indispensables et les aveux ne me coûtent point.

Ce mot *drame*, quand il s'agit de la Chine, pourrait prêter à quelque méprise. Il se joue, en Chine, des drames qui n'ont pas à nous occuper ici. On raconte qu'à Pékin, par exemple, dans l'enceinte mystérieuse du *King-tching*, au fond des jardins et des palais où vit le pâle Fils du Ciel, il se déroule, même de nos jours, des intrigues pleines de larmes et d'où parfois le sang déborde; — intrigues poignantes, à côté desquelles le dénouement de *Britannicus* ressemblerait à une idylle.

Peut-être, dans quelques siècles, — tout va lentement en Chine, — quand trois ou quatre douzaines des cinq cent mille lettrés auront pris goût à la littérature des *diables étrangers*; quand ils auront lu Aristote et sa docte cabale; peut-être, dis-je, l'idée leur viendra-t-elle d'arranger les drames vrais et lugubres de la *Ville Violette* en cinq actes, avec nos trois unités rajeunies, avec des personnages classiques, qui diront, à l'exemple de ceux de Racine :

> Nourri dans le *King-tching*, j'en connais les détours.

L'histoire est un renouvellement; les Chinois excellent aux imitations; ils saisissent les difficultés, nuances, délicatesses, de la musique européenne; et, voilà trente ans, le baron de Hübner fut non moins ému qu'émerveillé, en entendant une symphonie de Haydn, exécutée à Zi-ka-wei, par des virtuoses chinois sous la direction d'un jésuite chinois[1]. Quoi d'étonnant, si les bacheliers du Céleste Empire retrouvent un jour les secrets de l'art tragique, tels que nous les avions

1. *Promenade autour du monde*, t. II, p. 202.

appris des Grecs, et que notre engouement pour les génies d'outre-Rhin, d'outre-Manche, d'outre-Baltique, nous font désapprendre ? Les préjugés peuvent disparaître, même en Chine, où la pioche des démolisseurs vient d'ébranler la Grande Muraille, vieille de deux mille ans, ou plus ; et à la construction de laquelle furent employés deux millions d'hommes. Rien d'éternel, même dans ces régions de l'immobilité légendaire.

Les Japonais, plus prompts aux nouveautés que leurs voisins, et qui sautent un peu trop vite par-dessus toutes les routines, se sont déjà mis à notre école dramatique, comme ils adoptent les autres modes de Paris ; et, au moment où j'écris ces pages sur le *Drame en Chine*, un journal anglais de Tokio, le *Japan weekly Times*, raconte que, « depuis plusieurs années, on joue sur des scènes japonaises des pièces traduites du français, et, en particulier, des comédies de Molière... » Quelles pièces françaises ? Quelles comédies de Molière ? On ne le dit point ; mais je crains fort que le choix des traducteurs et des artistes japonais ne soit point pour le plus grand honneur des lettres françaises et de la morale. Quoi qu'il en soit, Molière c'est l'art classique ; et voilà qu'il fleurit au pays des chrysanthèmes ; l'Empire du Soleil-Levant donne l'exemple à l'Empire du Milieu.

En attendant que cet exemple soit suivi dans le continent jaune, on représente, en Chine, des drames que Melpomène ignore, auxquels Thalie n'a point prêté son concours, auxquels enfin l'abbé d'Aubignac aurait perdu son latin, son grec et, je crois, un peu de sa patience. Il y a un art dramatique chinois, et je voudrais en dire quelque chose. Mais je n'en parlerai point *de visu* ; je ne connais la Chine qu'en peinture, d'après les paravents ou les potiches, d'après les livres des voyageurs et les travaux des missionnaires.

En fait de pièces ayant trait aux choses chinoises, je ne connaissais de vieille date que le vaudeville très français du *Voyage en Chine*, où l'on chante que :

La Chine est un pays charmant ;

mais où l'on aperçoit surtout des bourgeois de Paris et de Pontoise. Avant d'entreprendre cette causerie, je n'avais

feuilleté qu'un très petit nombre de pages du répertoire dramatique d'Extrême-Orient; tout au plus avais-je donné un coup d'œil à ce fameux drame du *Pi-pa-ki*, dont un ancien missionnaire du Kiang-nan m'avait recommandé la lecture. J'ai su depuis que c'est le *nec plus ultra* de l'art chinois, la pièce type, le drame national des innombrables sujets de Sa Majesté le Fils du Ciel. Le *Pi-pa-ki* fut joué, pour la première fois, à Pékin, il y a cinq cents ans; et il fait encore pleurer là-bas les âmes sensibles, pâmer d'admiration les habiles, sécher d'envie les « Thsaï-tseu », c'est-à-dire les hommes de génie. Le *Pi-pa-ki*, ou l'histoire de la *Joueuse de Luth*, est de fait une pièce simple, familiale, humaine, le triomphe du dévouement filial; et je conçois que le bon peuple y verse au moins « six petites larmes », comme la marquise de Sévigné à une *Andromaque*, de province. Il paraît qu'en Chine on en doit verser beaucoup plus de six; sous peine d'être réputé le dernier des hommes par le cœur : « Celui, dit un critique chinois, qui lit le *Pi-pa-ki* et ne verse pas de larmes n'a jamais aimé son père, ni sa mère[1]. » Il y a surtout une scène, la dix-neuvième, et un monologue, celui de Tchao-ou-niang, qui attendriraient un tigre des jungles, et auprès desquels les œuvres larmoyantes de Nivelle de la Chaussée ou de Diderot, les *Père de famille*, les *Eugénie*, sont glacées comme le Pôle. Dans la dix-neuvième scène du *Pi-pa-ki*, selon le même lettré qui sème les hyperboles sur les métaphores, « chaque mot est une larme et chaque larme est une perle ».

Le critique du *Pi-pa-ki* ne mesure point ses expressions à l'aune d'un Jules Lemaître, et la *Joueuse de Luth*, imaginée par le vieux poète Kao-tong-kia, n'a qu'une parenté fort éloignée avec le *Luthier de Crémone* de François Coppée. Mais enfin l'art du dramaturge chinois ne retarde pas trop sur celui d'un Shakespeare, qui fait marcher sur le théâtre une armée ou une forêt; pas trop sur le *Cromwell* de Hugo, où s'agite un peuple. Le *Pi-pa-ki* compte cinquante personnages actifs, et environ six cents personnages muets, dont cinq cents bacheliers.

1. Traduction de Bazin, *Préface*, p. 18.

Puisque nous en sommes à ce drame modèle, écrit en 1404 et toujours vivant chez les bacheliers de là-bas, disons un mot de la profession de foi, ou plutôt de morale, qui figure en tête du même *Pi-pa-ki*, et qui fut composée en 1704, deux ans avant la naissance de notre grand Corneille. L'auteur se pose hardiment en adversaire des théâtres, qui corrompent les bonnes mœurs et font rougir la vertu. Je doute que, dans notre siècle finissant, un seul de nos dramaturges, moissonneurs de bravos et d'argent, ait formulé une si belle déclaration de principes. Ou plutôt je me trompe et je me rétracte. Un homme s'est rencontré, pendant les premières années de Louis-Philippe, qui, en tête de l'un de ses drames, s'est prononcé avec la même énergie contre l'immoralité du théâtre. Écoutez-le et jugez : « Le poète aussi, dit-il, a charge d'âmes. Il ne faut pas que la multitude sorte du théâtre sans emporter avec elle quelque moralité austère et profonde. » L'auteur de ces affirmations profondes et austères s'appelait V. Hugo et il les affichait à la première page de son immorale *Lucrèce Borgia*. L'homme se pipe, et Hugo se ment à lui-même, ce qui est la plus étrange façon de mentir.

Passons au vieux critique du *Pi-pa-ki*. Il se plaint des œuvres dramatiques du temps jadis; c'est-à-dire des pièces chinoises datant de la dynastie des Ming — quatorzième, quinzième, seizième siècles de l'ère chrétienne : « Qu'y trouvez-vous ? dit-il. Un dialogue bouffon, un amas de scènes dans lesquelles on croit entendre le tintamarre des rues ou le langage ignoble des carrefours, les extravagances des démons et des esprits; puis des intrigues d'amour qui répugnent à la délicatesse des mœurs. Et qu'arrive-t-il de là ? Que la vue de l'homme se trouble et s'égare; que son cœur suit le torrent des passions et finit par être submergé[1]. »

Par malheur, ces appels à la vertu n'ont guère eu d'écho, que je sache, dans un pays où les bonzes et les lettrés de tous grades jouent de ce mot *vertu*, comme nos vertueux et sensibles égorgeurs d'il y a cent ans. Mais la phrase du moraliste chinois, encore qu'inutile et de nul effet, mérite d'être soulignée. Ce Chinois, comme les moralistes de tous pays et

1. Préface, *lib. cit.*, p. 6.

de tous climats, avait compris une vérité qui saute aux yeux, dès là qu'on n'est point aveugle de naissance ou de volonté obstinée; c'est à savoir l'influence du théâtre sur les sociétés jaunes ou blanches, qu'il amuse, qu'il représente, qu'il passionne, qu'il pervertit; influence du torrent qui entraîne et submerge. Coincïdence curieuse; cela s'écrivait au bout du monde, en ce dix-septième siècle où tous les moralistes chrétiens de France appelaient « empoisonneurs publics » les auteurs de théâtre; où, après Nicole et le prince de Conti, Bourdaloue fonçait à bride abattue contre « ces spectacles qui corrompent plus de cœurs que jamais les prédicateurs de l'Évangile n'en convertiront »; où Bossuet foudroyait « les impiétés et les infamies dont sont pleines les comédies de Molière ».

Sous toutes les latitudes, le théâtre est une fâcheuse école de morale, et ce n'est point le cas de dire : « Vérité en deçà, erreur au delà ». On a fait semblant de réagir, chez nous, par la censure : *Dat veniam corvis*;... en Chine, par les réprimandes d'un *Code pénal*, dont le premier ou principal article, digne d'être gravé en lettres d'or au fronton de tous les théâtres, porte ceci : L'art dramatique a pour objet de représenter « des peintures fictives ou réelles d'hommes justes et bons, de femmes chastes, d'enfants affectueux et obéissants ». Mais le *Code pénal*, avec ses belles maximes et ses graves inhibitions, dort à l'ombre, dans la poudre des prétoires, et dans les cartons des mandarins. Un législateur chinois menace les dramaturges corrupteurs, de supplices qui dureront autant que dure la représentation de leurs méchantes pièces; mais comme cela ne doit arriver qu'après la mort, dans l'autre monde, les auteurs s'en préoccupent assez peu; beaucoup moins que les voleurs ne craignent les coups de rotin appliqués sur leur dos en cette vie. Le *Code pénal*, en ces matières, n'est qu'un épouvantail, comme ceux sur lesquels les moineaux se perchent après avoir dévasté le champ qu'il est censé défendre.

Cette réflexion tombe de ma plume, à l'heure même où le gouvernement impérial d'Allemagne édicte des peines sévères contre les auteurs dramatiques qui insultent la morale, ou qui la négligent. Le législateur d'outre-Rhin sera-t-il

mieux obéi que les Minos de l'Empire du Milieu ? On peut le croire ; c'est surtout à désirer. Nous n'avons qu'à louer et applaudir.

Je m'attarde autour du *Pi-pa-ki* et de sa préface ; c'est qu'il est la merveille, le parangon des drames chinois. En cherchant bien encore dans les pages du vieux préfacier, j'y découvrirais plusieurs vérités ou axiomes qui avaient cours chez nous en ce temps-là. Par exemple, que le génie est proche parent de la misère, et que

> Pégase est un cheval qui porte
> Les grands hommes à l'hôpital.

« Tous nos *Thsaï-tseu*, nos hommes de génie, dit le Chinois, ont été malheureux » ; et il cite, entre autres, le plus grand de ces génies, un nommé Tou-fou, qui entendait, comme dit Boileau, « crier ses entrailles à jeun », et qui mourut de faim. En Grèce, suivant un proverbe, ils mouraient de soif.

Vous vous souvenez d'un autre adage du même Boileau :

> Aux plus savants auteurs comme aux plus grands guerriers,
> Apollon ne promet qu'un nom et des lauriers.

En Chine et en France, voilà deux cents ans, avant d'aller dormir au Temple de Mémoire, il fallait avoir logé de longues années, ou même toujours à l'hôtel de l'*impécuniosité*. J'ignore si l'usage se continue en Extrême-Orient, sous la dynastie des Tsin ; mais, chez nous, on a un peu changé tout cela ; et presque tous nos pourvoyeurs de théâtre ont possédé des titres sur la Banque, autant et plus que sur les fonds de la postérité.

Un point sur lequel le préfacier du *Pi-pa-ki* est en désaccord avec ses contemporains d'Occident, c'est la question de sobriété littéraire et de mesure. La mesure, c'était alors la qualité française ; le génie de France craignait, en toute chose, le trop et le trop peu. — « Le goût exquis craint le trop en tout », devait écrire Fénelon à ses confrères de l'Académie [1]. On évitait, comme parle Boileau, « d'épuiser un sujet » ; et l'on savait, comme La Fontaine, que

> Loin d'épuiser une matière,
> Il n'en faut prendre que la fleur.

1. *Lettre à l'Académie*, chap. v.

On redoutait l'ennui, à l'égal du feu ou de la glace; on avait peur des « longs ouvrages »; la patience des lecteurs ou des spectateurs était une règle dont on tenait compte, autant que des maximes d'Aristote; et, dans une des petites phrases de son petit livre, l'auteur des *Caractères* recommandait aux écrivains de ne pas « user une longue patience[1] ».

Le critique chinois tout au rebours. Peu lui importe si le poème, le drame, est long ou bref. Selon lui, longueur et brièveté sont des termes hors de propos; et ce serait un crime de lèse-génie, que de vouloir raccourcir un poème ou l'allonger, quelle que soit sa taille. Il faut le prendre tel qu'il est sorti de la cervelle de l'homme de génie. Écoutez la belle raison, et péremptoire, du bon Chinois : « Si, parce qu'un canard a les pattes trop courtes, on voulait l'allonger, on le mutilerait; et si, parce qu'une cigogne a le coup trop long, on voulait le raccourcir, on la tuerait. Qu'importe qu'un ouvrage soit long ou court? Le mérite n'est pas là[2]. » Évidemment, le mérite est ailleurs; mais notre Chinois a l'air d'ignorer qu'une œuvre d'art n'est ni une cigogne, ni un canard, et qu'un poème ne se mesure point comme ces honnêtes volatiles qui, sous peine de n'être plus canard et cigogne, doivent être, l'un court de pattes et l'autre au long bec emmanché d'un long cou.

Le *Pi-pa-ki* est un drame en quarante-deux tableaux; *Tragaldabas* en est un autre en six ou sept actes; cela dépasse les forces et la patience moyennes de l'humanité. Et tout de suite on se rappelle la fameuse définition du poème épique par M. Michaud : « Poème de douze mille vers; il faut six mille hommes pour les lire. »

Il est vrai que les auteurs chinois ont une sorte d'excuse à être longs, trop longs; dès qu'ils écrivent en style *ché-ouen*, ils n'ont aucune raison de s'arrêter. Les sinologues nous révèlent qu'il y a en Chine deux sortes de style : le style *littéraire*, le *ouen-tchang*, avec quoi on exprime des idées; puis le style *ché-ouen*, qui « consiste à dire peu, ou même rien, en beaucoup de mots. Les livres écrits dans ce style sont

1. Chap. I, *des Ouvrages d'esprit*.
2. *Préface*, p. 16.

vides d'idées[1] ». — « *Nil pulchrius ac inanius*, dit un sinologue jésuite; ce sont des sons qui caressent voluptueusement l'oreille; ce sont des fleurs uniquement assorties pour le plaisir des yeux[2]. » On dirait que nos décadents, symbolistes et autres impressionnistes, ont étudié le *ché-ouen* dans les écoles de Pékin et l'on conçoit aussi que lettrés chinois et décadents de Paris peuvent écrire, sans même s'en apercevoir, des poèmes extrêmement longs, et composer des *Pi-pa-ki* en douze actes et cinq cents tableaux. Cela ne les ennuie point; cela les berce; cela, au besoin, les ferait dormir, comme ce bon M. Nicole, le janséniste, qui, pour retrouver le sommeil, écrivait ses *Mémoires*.

II

Passons à quelque chose de plus neuf, de plus instructif, j'espère; et, ce qui est toujours un régal pour les délicats, à quelque chose d'inédit. Ce sont des drames chinois, traduits en français, avec des notes copieuses qui éclairent le texte, et avec une collection de photographies peintes, aux couleurs voyantes, représentant des acteurs chinois. Le tout me vient en droite ligne du Céleste Empire, et des bords du fleuve Bleu[3]. Un missionnaire y a consacré quelques-uns des loisirs d'un apostolat de trente années. Et, à ce propos, il convient de rappeler qu'un missionnaire jésuite — le P. J.-H. de Prémare, né au Havre en 1666, mort à Macao en 1735 — révéla aux lettrés d'Europe la littérature dramatique chinoise. Ce fut le P. de Prémare qui traduisit la première pièce chinoise connue en France, l'*Orphelin de la Maison Tchao*, dont Voltaire lui-même ne dédaigna point de tirer profit.

L'auteur de *Zaïre* arrangea le poème chinois en drame à la française qu'il intitula L'*Orphelin de la Chine*, et qui eut grand succès à Paris et à Fontainebleau. Dans son *Épître*

1. Paul Antonini, *les Chinois peints par un Français*, p. 281.
2. Cf. Brunetière, *Histoire et littérature*, t. III, p. 7.
3. Ce recueil est l'œuvre d'un vénérable missionnaire de Chang-hai, le R. P. Colombel. Il me fut communiqué par Mgr J.-B. Simon, évêque du Kiang-nan qui, au mois d'août 1899, fut enlevé, après quelques semaines d'épiscopat, et dans la force de l'âge, à l'affection de ses cent vingt mille chrétiens.

dédicatoire au duc de Richelieu, Voltaire fit sonner haut sa découverte, et le mérite qu'il avait eu à extraire un chef-d'œuvre, de cette pièce « barbare » où, dit-il, tout manque, « unité de temps et d'action, développement de sentiments, peinture des mœurs, éloquence, raison et passion ». Malgré l'absence de toute qualité, Voltaire, mis au courant des choses de la Chine par les prêtres qui se dévouaient au salut des Chinois, déclarait que « l'*Orphelin du Tchao* est un monument précieux, qui sert plus à faire connaître l'esprit de la Chine que toutes les relations qu'on a faites et qu'on fera jamais de ce vaste empire ».

C'est beaucoup trop dire ; mais les drames et comédies de la Chine sont des peintures exactes et vivantes de ce peuple mystérieux, qui s'agite dans son immobilité au bord des fleuves Bleu et Jaune. Je ne crois pas avoir mis la main sur un nouvel *Orphelin de la Maison Tchao ;* mais ces échantillons inédits du génie dramatique chez les *Célestes* ouvrent un coin d'horizon sur les idées et les usages de ces millions et millions d'hommes, rebelles aux idées et indociles aux usages des *diables d'Occident.*

Avec ce manuscrit composé sur les rives du Yang-tse-kiang, avec ces renseignements dramatiques pris sur place, avec ces traductions et la collection de portraits bariolés, j'ai cru que l'on pourrait façonner quelques paragraphes sur l'art théâtral, tel qu'on l'entend et qu'on le pratique à trois mille lieues de la rue Richelieu, et de cet autre coin de Paris, qu'une chanson fameuse, il y a trente ans, définissait dans ce distique :

> Là-bas, là-bas, tout au bout de la terre,
> A l'Odéon, non loin du Luxembourg.

Un diplomate français, M. le comte de Rochechouart, raconte, dans son volume sur *Pékin*, comment on lui fit admirer à la devanture d'une boutique chinoise deux belles planches mobiles, balançant en l'air une enseigne magnifique, avec des caractères dorés, qui signifiaient tout bonnement ceci : « Ici, on trouve de la ficelle pour enfiler les sapèques [1]. » En coordonnant et reliant ces notes et documents,

1. *Pékin et l'intérieur de la Chine*, p. 121.

menue monnaie de la littérature chinoise, il me semble que mon travail consiste à enfiler des sapèques; je n'ai fourni que la ficelle.

Ce à quoi l'on doit s'attendre en tournant ces pages, ce sont des curiosités et non point des merveilles; les merveilles sont rares, au pays des *chinoiseries*. Dans un livre mince d'idées et léger de forme, un Chinois de Paris qui fit naguère un peu de bruit dans le monde où l'on s'amuse, le général Tchen-ki-tong, s'est essayé à rapprocher l'art dramatique parisien de celui de la Chine[1]. D'une plume — ou si vous préférez, d'un pinceau — alerte et qui glisse sur le fond des choses, ce Chinois du boulevard vous insinue que *ceci* vaut bien *cela*, et que le drame joué sur une scène de Pékin ressemble au drame joué sur une scène de Paris, comme deux fruits du même arbre, mûris, l'un au soleil du matin, l'autre au soleil couchant. Il n'y a que de vagues différences de goût et de couleur. Et, là-bas, comme chez nous, « les chefs-d'œuvre classiques sont un véritable régal pour les lettrés[2] ».

Au lieu de discuter, par longues déductions et raisonnements subtils, les affirmations du général Tchen-ki-tong, — Parisien comme Albert Wolff, qui est de Cologne[3], — je me borne à citer une phrase de M. Jules Lemaître, un jour qu'il avait lu je ne sais quelle comparaison entre le théâtre japonais et la tragédie grecque : « Oui, sans doute, répondait-il avec un demi-sourire, japonais et grec, c'est blanc bonnet et bonnet blanc; tout ainsi qu' « un drame de M. d'Ennery et une tragédie de Sophocle ou d'Euripide, c'est... à peu près la même chose... C'est excessivement grec[4] ». Pareillement, le théâtre chinois et le théâtre français, c'est la même chose... à peu près.

Il y a néanmoins, je l'avoue, un point de contact qui n'est pas à notre éloge. Les *mœurs*, dans le sens de goût et de sa-

1. On trouvera plus d'une fois, dans notre étude, le nom du général, ou colonel, Tcheng-ki-tong. Disons, une fois pour toutes, que nos critiques, ou nos louanges, s'il y en a, s'adressent à M. Foucault de Mondion, l'auteur responsable des écrits de Tcheng-ki-tong. (Cf. *Quand j'étais mandarin*, de M. Foucault de Mondion.)

2. *Le Théâtre des Chinois*, études de mœurs comparées, p. 19.

3. Le mot est de M. Brunetière, *Histoire et littérature*, t. III, p. 2.

4. *Impressions de théâtre*, 3e série, p. 41.

voir-faire, sont aux antipodes; mais la *morale* qui se dégage de nos spectacles est trop souvent celle qui fleurit sur les scènes orientales; ce n'est point la morale de l'Évangile. Autre ressemblance : la passion des représentations théâtrales. On disait autrefois chez nous :

Les Espagnols, en arrivant
Dans un pays nègre ou mulâtre,
Bâtissent d'abord un couvent ;
Les Japonais un paravent ;
Les Anglais un comptoir ; les Français un *théâtre*.

Chez les peuples jaunes et constructeurs de paravents, la passion du théâtre va jusqu'à la frénésie, comme celle de l'opium. Dans telle ville du Japon, il y a la *rue des Théâtres*; et un voyageur allemand trace, de la rue des Théâtres à Osaka, ce tableau saisissant et lamentable : « A la porte de ces théâtres, se presse une foule de curieux des deux sexes et de tout âge. J'aperçois des vieillards essoufflés qui tâchent de se frayer un passage. Une impatience fébrile se lit sur leurs visages pâles et décharnés. On veut s'amuser[1]. »

Pauvres âmes vides, à qui la vérité et la vie pèsent trop lourd, et qui traînent dans ces bazars, où l'on vend du bruit et du plaisir, leur inexorable ennui. Il en va de même chez les Chinois ; du moins, dans les provinces du Midi ; et cette fureur du spectacle ne date pas d'hier. Les seules pièces, composées pendant notre moyen âge, sous la dynastie des Youên, formeraient, paraît-il, un répertoire de quelque cinq cents volumes. *Nascuntur poetæ !*

Les pièces chinoises, au dire de Tchen-ki-tong, portent un nom générique, selon la dynastie qui les vit éclore :

Sous les Souï, on les appelle : *Amusements des rues paisibles* ;

Sous les Thang : *Musiques du Jardin des poiriers* ;

Sous les Song : *Amusements des forêts en fleurs* ;

Sous les Mongols : *Joies de la paix assurée*.

Il y a un recueil choisi intitulé : *les Cent Drames de la dynastie des Youên*, dont le traducteur français du *Pi-pa-ki*, Louis Bazin, a donné des analyses auxquelles je renvoie les lecteurs qui auraient du goût pour cette littérature touffue.

1. Baron de Hübner, *lib. cit.*, t. II, p. 37.

Le siècle des Youên est l'âge d'or du théâtre chinois, et c'est dans cette seule époque lointaine que les traducteurs se cantonnent et fourragent[1].

Les pièces, dont je dois la traduction et les notes aux missionnaires du Kiang-nan, sont, comme de juste, triées sur le volet, entre mille ou davantage. La vertu y est respectée, et les auteurs n'ont pas eu maille à partir avec les défenseurs du *Code pénal* — s'il y en a. Ces pièces ont été traduites sur des libretti achetés à Ou-si et à Tcheng-kiang ; les deux premiers imprimés avec une sorte de luxe : comme qui dirait édition de chez Dentu ou Lemerre ; les deux autres, maigres petits cahiers mal fagotés, imprimés au rabais, comme jadis ceux de Tresse et Stock. On peut s'en fournir de semblables, le long des rues chinoises et aux étalages des bouquinistes, à raison de huit ou dix sapèques, un peu moins d'un sou. C'est de l'art à la portée de toutes les bourses. Seulement, comme la Société des gens de lettres ou des auteurs dramatiques n'exerce point en Chine son contrôle actif et lucratif, les libraires oublient de mettre le nom du dramaturge à côté du titre. Les auteurs chinois abandonnent-ils au hasard les œuvres de leur esprit, comme la sibylle livrait ses oracles au vent, et comme les salanganes laissent tomber leurs plumes sur les vagues de la mer Jaune ? Les poètes de Chine se désintéressent-ils de la gloire et de l'argent ? Ce serait d'un bel exemple ; et il y aurait là une originalité où personne, en Occident, ne se flatte d'atteindre. En Occident, tout ce qui essaie le cothurne ou chausse le brodequin partage les sentiments du maître de musique de M. Jourdain, lequel aime, dit-il, « les louanges monnoyées ». Pas un qui ne soit content d'être cité, nommé, montré au doigt — *digito prætereuntium !* — surtout d'être bien fourni de rentes, et de passer, près du Pont des Arts,

> Le laurier au collet et de l'or plein les poches[2].

La raison pour laquelle les pièces chinoises sont anonymes ne viendrait-elle pas simplement de leur ancienneté plusieurs

1. Cf. *Théâtre chinois,* pièces traduites par M. Bazin, et quelques autres, comme l'*Histoire du cercle de craie,* traduites par M. Stanislas Jullien.
2. L. Veuillot, *les Odeurs de Paris. Sur les quais.*

fois séculaire ? Les drames du temps des Youên sont du domaine public, et alors, à quoi bon chercher qui les écrivit jadis et y gagna quelques piastres ou sapèques ? Toujours est-il que je ne saurais vous dire à quels illustres *Pinceaux créateurs* et *Célestes génies* — c'est le style des bacheliers chinois — appartiennent ces drames-vaudevilles. Car il y a du vaudeville dans ces drames ; on y chante même presque d'un bout à l'autre. Cela se reconnaît aux caractères plus gros intercalés dans le texte parlé. Les caractères plus forts signifient : *Là, on chante* ; ou plus exactement : Cela est le rôle du personnage qui chante. Ce personnage chante seul. Mais sur quel air ? D'autres caractères vous répondent par cette indication sommaire : « Musique, à la manière de Pékin. »

Nous parlerons tout à l'heure de la musique. Occupons-nous d'abord des théâtres eux-mêmes, du public, des acteurs et des costumes ; enfin, des genres et des sujets dramatiques connus en Chine.

III

Les théâtres chinois peuvent être répartis en trois catégories ; je vous fais grâce des termes chinois, qui tiendraient de la place, et qui embrouilleraient l'explication ; qui, du moins, serviraient peu à l'éclaircir.

Il y a les théâtres proprement dits et à poste fixe : bâtiments carrés, qui reçoivent la lumière par le haut, comme nos manèges ; et qui admettent toute sorte de clientèle. Ces édifices sont peu communs dans l'empire. Au temps où l'on recueillait les documents où nous puisons, il n'y avait pas un seul théâtre fixe à Nankin ; non plus que dans un certain nombre d'autres grandes villes du Kiang-nan. Seule, Changhai était, à cet égard, favorisée outre mesure ; on y comptait déjà treize établissements de cette espèce. Peut-être les *Célestes* voulaient-ils par là rivaliser avec les gens d'Europe et d'Amérique, qui habitent le grand Port du Midi, et pour qui le théâtre est nécessaire comme les docks et les comptoirs. Du reste, parmi ces nombreuses salles de spectacle, un peu plus spacieuses et confortables, rien qui soit un monument. C'est assez large ; mais ce n'est pas grand. Rien, évidemment, qui rappelle, même de très loin, le Colisée, ou le

théâtre d'Orange, ou l'Opéra bâti par Napoléon III. Les Chinois ne savent pas faire grand. Ils ont inventé la poudre; mais ils n'ont guère su l'employer jusqu'ici qu'aux fusées et feux d'artifice.

Viennent ensuite des salles, ou des scènes, aménagées dans les cours des édifices publics, d'une pagode, d'un hôtel de haut mandarin, de *tao-tai*, de richard. Les gros personnages ont leur théâtre à domicile; ils y invitent leurs amis, leurs égaux, les visiteurs de marque, parfois même les étrangers, les diplomates qu'on veut fêter ou éblouir. Les spectacles dramatiques des puissances chinoises ont-ils jamais ébloui quelqu'un de ces habiles, qui mènent d'autres intrigues pour le compte de leurs gouvernements? Je l'ignore, mais j'ai tout lieu d'en douter. Si j'en crois un de ces hommes d'esprit, admis au spectacle chez un magistrat de Tien-tsin, on réussit davantage à les étourdir. La salle était pourtant luisante, éclairée, ornée de lanternes en porcelaine, sous lesquelles le thé coulait à flots. « Que désirez-vous? demanda-t-on au *diable d'Europe*; drame historique? vaudeville? — Drame historique. » On fait signe aux acteurs, qui se mettent promptement en état d'étonner le nouveau venu.

Les acteurs s'étant fardés et affublés de riches costumes historiques, comme il convient aux grands personnages qu'ils ont à représenter, la pièce commence. C'étaient les mêmes grimaces que dans les autres théâtres chinois, le même bruit d'un orchestre infernal, les mêmes combats et processions[1]...

Le grand homme d'Occident sortit de là, assez résolu à se refuser le plus souvent possible ce plaisir; j'allais dire ce *casse-tête* chinois.

La troisième et dernière catégorie comprend les théâtres populaires, en plein air et en plein vent, comme ceux de Guignol et les baraques de nos foires. Qu'une ville, un village, une corporation quelconque, des boutiquiers en quête de chalands, veuillent avoir un spectacle, ce sera tôt fait. Des tréteaux, des bambous, un toit de nattes, et une bande d'acteurs ambulants; et la comédie va marcher bon train; chacun en aura pour son argent.

1. Baron de Hübner, *lib. cit.*, t. II, p. 317.

La scène, surélevée de trois, quatre, cinq ou six pieds, au-dessus du sol, est garantie par une balustrade. L'orchestre s'y installe, non en avant, mais au fond, en arrière des acteurs. Lorsqu'ils font tout le vacarme désirable, — car ce n'est point l'habitude de jouer en sourdine, — les instruments ne parviennent pas à couvrir la voix des acteurs qui se démènent près de l'endroit que nous appellerions la rampe. Autour de la scène, on déroule quelques mètres de cotonnades bariolées pour arrêter la vue. Mais point de décors. C'est en quoi le théâtre chinois ressemble, de loin, au théâtre grec. Les Grecs avaient heureusement, ce qui vaut tous les décors, leur ciel bleu, leur lumière inondant les gradins de marbre adossés à une colline, et pouvant contenir jusqu'à vingt ou trente mille spectateurs. Nous suppléons à ces magnificences par des machines, par des toiles, où les artistes, poètes à leur manière, déploient leur science et leur fantaisie, disposent les perspectives, élargissent les espaces, créent l'illusion.

En Chine, rien de tout cela. Mais si vous écoutez le Parisien chinois Tcheng-ki-tong, c'est le triomphe des peuples jaunes sur les races blanches. Selon Tcheng-ki-tong, moins il y a de décors, mieux l'intelligence s'affirme, se développe, devine et invente. Donc, les Chinois, au théâtre, sont beaucoup plus intellectuels que nous. Voilà ce que le susdit *général* nous débite avec une politesse tout orientale et dans un français si élégant, qu'il nous laisse plus que des doutes sur sa provenance. Qu'on en juge, d'après ces deux ou trois bouts de phrase : Grâce à l'absence de décors, « ce public (chinois) entre instantanément en communication avec la fiction du poète...

« Ce n'est pas le théâtre qui se transforme, c'est l'esprit de celui qui écoute...

« Les plus beaux décors gâteraient ses impressions, car l'âme créatrice voit mieux que les yeux. »

Là-dessus, le général lettré se gausse des pauvres esprits occidentaux qui, au théâtre, veulent avoir devant les yeux des montagnes et des précipices en carton ; des forêts en toile découpée ; des fleuves, des vallons, des édifices en peinture : au lieu que nous, Chinois, dit-il, nous nous figurons « en imagination les scènes les plus grandioses, les palais

des empereurs, les sites les plus pittoresques, les vallées où courent nos grands fleuves, et les montagnes sauvages dont les sommets sont couverts de neiges éternelles... » Il y a quatre ou cinq pages sur ce thème et de ce ton ; et, si c'est un vrai Chinois de Chine qui les a écrites, il faut avouer : d'abord, que ce Chinois a de l'esprit, et beaucoup ; ensuite, qu'il a bien profité de son séjour en Occident ; enfin, qu'il se moque d'une jolie façon des Parisiens qui le lisent, qui peut-être même sont tentés de le croire.

Dans les théâtres improvisés, en plein air et à ciel ouvert, les spectateurs se placent où et comme ils peuvent ; ceux-ci debout, les autres assis à l'intérieur ; le reste, sur les murs voisins, sur les toits, sur les arbres quand il y en a ; c'est un beau désordre, qui n'est point un effet de l'art, mais assez intéressant comme coup d'œil. Quand il s'agit d'entreprises dramatiques plus bourgeoises, la salle de spectacle prend une forme plus appropriée à son but. On y trouve des tribunes, des loges, un parterre ; bref, des places choisies, suivant la fortune des spectateurs. Toutes les places sont payantes et les billets se distribuent au guichet. Le billet est une fiche en bambou, indiquant l'endroit où le porteur ira s'asseoir. Les places des loges sont chères : une piastre, environ trois francs, par personne ; celles des tribunes, une fraction de piastre ; celles du parterre, cinquante sapèques, environ cinq sous. Pour ces différentes sommes, on aura le droit de voir, d'entendre et de boire à sa guise. Au parterre, chaque spectateur est installé autour d'une table carrée, ayant devant lui une tasse à thé, où l'on verse de l'eau chaude à discrétion pendant tout le spectacle. Dans les tribunes, le thé est accompagné de quatre sortes de friandises ; et chacun peut apporter des victuailles plus substantielles, selon son appétit. En réalité, le théâtre chinois est un café-concert et un restaurant, où les consommateurs arrivent avec leurs provisions de bouche, dont l'odeur envahit promptement l'atmosphère. Pour les Chinois, les surprises de l'odorat ne gâtent point le plaisir des yeux. Les Européens ont moins d'endurance ou d'habitude. Un de nos diplomates raconte qu'il essaya de passer une soirée dans un théâtre chinois, en compagnie d'autres personnages officiels. Malgré l'étiquette, ou

malgré un certain désir d'être agréables aux magistrats « pères et mères du peuple », il fallut battre en retraite. « Nous fûmes, dit-il, chassés par cette même odeur, mélange d'ail et de Chinois, qui nous poursuit depuis notre entrée dans le Céleste Empire. » Et il ajoute d'autres détails qui confirment bien nos renseignements :

Pour ceux qui ne connaissent point la langue du pays, le théâtre offre peu d'intérêt; car la mise en scène est nulle, et la musique odieuse. Quant à l'auditoire, il a assez l'attitude d'un public italien; il cause, fume, rit, boit du thé, mange des gâteaux, et se tait à certains moments, pour écouter une tirade à effet, ou applaudir une plaisanterie de son goût...

Le public est installé comme celui des cafés chantants des Champs-Élysées; c'est-à-dire que chaque *société* est groupée autour d'une table sur laquelle sont placés les rafraîchissements et les friandises; le parterre se trouve donc divisé en couloirs dans lesquels circulent constamment des hommes portant des baquets d'eau bouillante[1]...

Cette « eau bouillante » ne sert pas seulement à remplir les tasses de thé, au fur et à mesure qu'on les vide; avec un chiffon qui surnage sur les baquets, les habitués du parterre chinois se frottent le crâne, la nuque, la figure, pour se tenir la tête... au frais, pendant le spectacle.

Le spectacle comprend huit comédies qui se jouent à la file; chacune des comédies est assez courte et il n'y a point d'entr'actes proprement dits, point de changements de décor; cela marche assez rondement. Au surplus, si le programme est un peu chargé, il doit être varié; on y rencontre des pièces pour tous les goûts : genre religieux, genre militaire, genre domestique, genre brigand; — hélas! ajoute le missionnaire, dont nous transcrivons, sans y rien changer, la phrase attristée, « il y en a toujours une ou deux, pour le moins grivoises, plus souvent dégoûtantes ». Par où l'on voit, comme nous avons dit ailleurs, que les gens de théâtre n'ont souci ni cure du *Code pénal*, édicté contre les dramaturges corrupteurs et infâmes. Comment, du reste, en serait-il autrement parmi des masses pourries par le paganisme, le vice, l'opium, incapables d'un idéal qui hausse les âmes, qui les emporte vers les hauteurs où, même des païens, un Eschyle, un Sophocle, soulevaient un peuple passionné pour le beau?

1. Comte de Rochechouart, *Pékin et l'intérieur de la Chine*, p. 154.

Chez les races jaunes, après quatre mille ans de paganisme, on ne sait plus voir grand et beau. On trouve, en Chine, à profusion, des objets d'art, mais d'un art industriel; de cet art qui amuse le regard; art compliqué, minutieux, de détail, qui ne force point la pensée à monter plus haut. « Il n'y a pas, écrit M. de Rochechouart, dans toute la Chine, un seul monument, pas un temple, pas une statue, pas un tableau... Ne parlons pas d'esthétique; cette idée ne saurait être traduite en chinois[1]. » — En fait d'art, « les Chinois ressemblent à des enfants très intelligents et très vieux[2] ». En face des magots et des poussahs, Phidias aurait bien ri; à moins qu'il n'eût pleuré.

Mais la musique? On a entendu deux ou trois fois déjà, à travers les pages qui précèdent, les cris spontanés des voyageurs qui ont joui des concerts chinois; ce ne sont pas précisément des cris d'admiration. Et pourtant ce sont les Chinois, qui, au dire des Chinois, ont inventé la musique; il y a longtemps de cela; voici comment la chose se fit. L'empereur Kouang-ty chargea un de ses ministres de créer la musique; les ministres des empereurs avaient, en ces temps-là, des aptitudes diverses et de nombreux loisirs. Le ministre — il se nommait Lîn-Lên — s'en alla aux champs, et prêta une oreille aussi attentive que délicate à tout ce qui remuait, gazouillait, mugissait ou éclatait : « Lîn-Lên écouta les bruits de la nature, le murmure de l'eau, le bruissement des feuilles, la voix de la tempête dans la forêt, celle de l'orage et des torrents... et le chant des oiseaux[3]. » Il saisit, il nota, il coordonna tous ces bruits et composa une gamme, qu'il fixa au moyen de tubes en bambou de différentes longueurs. Ce qui revient à dire qu'un ministre du Fils du Ciel façonna une *Flûte de Pan*; laquelle fut inventée ailleurs par Apollon, ou par Mercure, ou par quelque autre illustre inconnu. La *Flûte de Pan* chinoise existe encore. Le savant explorateur et naturaliste, M. Armand David, parlant de la musique du Céleste Empire, déclare que cette flûte, de structure ingénieuse, est, en fait de curiosité, un bijou; mais, « comme instrument de

1. *Pékin*, etc., p. 138-139.
2. F. Brunetière, *Histoire et littérature*, t. III, p. 16.
3. Paul Antonini, *les Chinois peints par un Français*, p. 269.

musique, (elle) ne mérite de figurer qu'à côté d'un mirliton[1] ». La flûte merveilleuse de l'Apollon chinois est faite pour le plaisir des yeux ; mais non pour le plaisir des oreilles.

Les autres instruments qui figurent à l'orchestre, en Chine, sont : les cymbales, le tambourin, le violon, deux guitares, dont l'une allongée, avec une caisse couverte de peau, des castagnettes gigantesques et d'autres morceaux de bois creux qui renforcent la mélodie ou le tintamarre. C'est le tambourin qui donne la mesure, et remplit le rôle d'un chef d'orchestre invisible et sans baguette. Je ne parle pas ici du *tam-tam* ou du *gong*, dont on sait la puissance. On se sert du *tam-tam* dans nos théâtres, beaucoup plus que dans les théâtres chinois, où il est hors d'usage. Frappé, ou mieux, touché d'une main légère, il produit chez nous des effets de sonorité superbe, mais qui sembleraient mesquins aux *dilettanti* de la Chine, où le *tam-tam* sert à effrayer les voleurs de nuit, en même temps qu'il empêche les honnêtes gens de dormir.

Le manuscrit du missionnaire, que j'ai sous les yeux, se borne à énumérer les instruments d'orchestre chinois; sans ajouter ni plainte ni critique; sans même signaler le dommage causé aux oreilles européennes par les artistes d'Extrême-Orient. Les missionnaires, à force d'aimer les âmes pour lesquelles ils se dévouent, finissent par s'identifier avec les peuples qu'ils évangélisent et dont ils adoptent la langue, le costume et les usages de la vie journalière; aussi, en arrivent-ils, je le crois, à découvrir quelque charme soit au fracas des cuivres, soit à la monotonie criarde des guitares; — « charme très réel », ai-je lu dans un livre qui n'en manque point.

Mais les touristes, les explorateurs, les diplomates, les ethnographes et autres passants, ont l'ouïe plus sensible, ou moins bienveillante; l'orchestre chinois les fait crier ou fuir.

Preuve de plus que les oreilles chinoises, ou ne sont point façonnées comme les nôtres, ou plutôt qu'elles n'ont point reçu la même éducation, et que le Conservatoire de la rue du Faubourg-Poissonnière n'a point été bâti à l'ombre de la

1. *Journal de mon troisième voyage d'exploration dans l'Empire chinois*, par l'abbé Armand David, de la Congrégation de la Mission, t. I, p. 263.

tour de Porcelaine. Quant au général Tcheng-ki-tong, si prodigue d'enthousiasme pour ses compatriotes dramaturges, il garde, au sujet de la musique, un certain silence prudent, et ce qu'il dit de plus sensé à ce propos tient dans cette petite phrase : « Notre art ne consiste pas uniquement à faire un effroyable vacarme de gongs, de tambours et de trompettes » (p. 19). Mettons que le vacarme n'est pas toujours « effroyable » ; et n'insistons pas.

Dans le drame, le chant est entremêlé au dialogue, comme les couplets de nos vaudevilles. J'ai déjà dit que l'on ne chante point en chœur, mais en solo. Ce que chante le soliste chinois, ce ne sont, à proprement parler, ni des vers, ni de la prose, mais des phrases musicales; la finale de chaque phrase rime avec les autres; car les Chinois, eux aussi, connaissent la rime et cultivent le calembour. La voix *naturelle* n'est point admise chez les chanteurs de Chine; tout se chante *en fausset*. Pour former des artistes à ce métier, on achète, dès le bas âge, sitôt qu'ils peuvent marcher, de pauvres enfants que les parents vendent aux entrepreneurs de théâtre. On les exerce chaque nuit, à la lumière des flambeaux, jamais en plein jour — comme les rossignols à qui l'on crève les yeux, sans pitié, et dont toute l'existence est une nuit... *Flet noctem*.

VICTOR DELAPORTE, S. J.

(*A suivre.*)

LETTRE DE M. L'ABBÉ NAUDET

AU P. GÉRANT DES *ÉTUDES*

Mon Révérend Père,

La très douce et très consolante nécessité de consacrer toutes mes forces et tout mon temps aux travaux d'une importante station quadragésimale et d'une retraite de jeunes gens qui l'a suivie presque immédiatement, ne m'a pas laissé le loisir de m'occuper plus tôt de l'article publié dans les *Études* par le R. P. H. Martin. Toutefois, comme ces pages ne peuvent pas rester sans réponse, et comme, d'autre part, votre courtoisie n'a fait aucune difficulté de reconnaître mon droit, je vous demande la permission de vous envoyer cette réponse aujourd'hui.

L'article du R. P. H. Martin a pour titre : *Le prêtre hors de la sacristie — Le prêtre social.* Il ne manque pas, d'ailleurs, d'une certaine habileté; d'une habileté où un esprit malintentionné pourrait voir l'intention de faire un procès de tendance à tout un groupe de prêtres, en général, et à votre humble serviteur, en particulier. A vrai dire, je ne suis point nommé dans le travail de votre distingué collaborateur, mais on m'y cite textuellement, et on y analyse mes idées de telle sorte, que le *Cura de bono nomine* ne me permet pas de garder le silence plus longtemps. Remarquez, mon Révérend Père, que je ne veux incriminer ici les intentions de personne; jusqu'à preuve du contraire, je crois toujours les intentions aussi pures que droites; je juge simplement le fait. Aussi, tout ce que je dis en la présente lettre ne doit s'entendre que du fait et non de la personne de votre honorable et estimé collaborateur.

Les conclusions logiques et, d'ailleurs, exprimées, de l'article des *Études*, nous présentent à vos lecteurs comme des prêtres qui se jettent en avant, « sans prudence et sans mesure »; qui « couvrent assez souvent » leurs critiques « d'un

vague et d'un imprécis qui permet toujours à leurs auteurs de dégager leur responsabilité et de soutenir qu'on n'a pas compris leur pensée »; chez qui « l'imprécision devient une habitude, on dirait presque une tactique »; qui cherchent, dans les « termes d'une imprécision commode un moyen de sortir d'embarras en disant : Vous ne m'avez pas compris »; qui « émettent des propositions assez hardies pour mériter qu'on se mette en garde contre elles, et assez prudentes pour se réserver toujours un moyen de défense »; qui « oublient ou *feignent* d'oublier que, de la sanctification des âmes avant tout, découlent les conséquences sociales qui transforment un peuple », — avouez, mon Révérend Père, qu'on ne saurait être plus *Provinciales*, et plus habilement égratigner, pour ne pas dire déshonorer, ceux que l'on veut démolir; — comme des prêtres dont la coutume est « de s'élever contre une éducation, qui se préoccupe plutôt de former le chrétien, que de former l'homme »; qui, « pour un peu », n'hésiteraient pas « à tourner en dérision cette parole si souvent répétée : « Donnez-nous des saints et le monde sera sauvé. »

Afin de justifier ces accusations, et encore je suis bien loin de tout citer, le R. P. H. Martin use d'un procédé peu nouveau, mais qui n'en produit pas moins toujours son effet. Il prend une de nos propositions, le plus souvent — grand honneur — une des miennes, et, d'abord, la lisant en sa teneur, lui donne son sens véritable. Puis, comme s'il ne pouvait accepter qu'on nous attribuât des choses sensées, il s'évertue, — sans le vouloir bien sûr, — en torturant le texte cité, à tirer de la même proposition un autre sens plus ou moins baroque. Alors il établit son raisonnement de telle sorte que le dernier sens puisse seul nous être attribué par le lecteur, amené ainsi forcément à nous condamner.

Entre bien d'autres, je veux donner ici un exemple, pour qu'on ne m'accuse pas d'exagérer.

On trouve dans un de mes livres, la phrase suivante : « Le prêtre n'est pas seulement le ministre de Dieu, l'homme qui prie, qui offre le sacrifice, qui donne les sacrements, il est aussi une force sociale; et, par le fait de son ministère, il a, non seulement sa place spécialement marquée dans l'ordre

surnaturel, mais encore sa place marquée, tout aussi spécialement, dans l'ordre naturel. »

Faites lire cette phrase à un enfant de douze ans, il comprendra que le prêtre, en dehors des moments où il célèbre la sainte messe, où il confère les sacrements, où il est dans l'acte de son ministère, a comme prêtre, c'est-à-dire comme homme consacré à Dieu et exerçant de particulières fonctions, une action spéciale dans la société; qu'il est une force sociale. C'est bien, d'ailleurs, ainsi que beaucoup l'envisagent, même parmi les mécréants.

Voilà donc le premier sens, le sens obvie, et le R. P. H. Martin n'a pu, d'ailleurs, l'écarter complètement. Mais comme ce sens ne donne point prise contre nous et ne peut étayer la thèse qu'il a construite si laborieusement, le Révérend Père suppose que l'auteur, dans cette phrase, gentiment qualifiée de paradoxe, « voulait faire entendre qu'il y a une limite à ce surnaturel dont le prêtre doit posséder le sens et porter le caractère devant les hommes ». Et, par maints arguments, il a la bonté de se fatiguer à prouver que, « dans le prêtre, comme tel, il n'y a pas deux hommes ». C'est, en effet, très vrai. J'ajoute même que ce raisonnement s'appelle enfoncer des portes ouvertes, que ni mes amis ni moi n'avons la prétention de fermer.

Votre distingué collaborateur, mon Révérend Père, nous reproche quantité de choses, qu'il serait trop long d'énumérer, car je ne veux pas abuser de votre hospitalité généreuse; il en est cependant quelques-unes sur lesquelles je dois brièvement m'arrêter.

Et d'abord, il est très vrai que, sur certains points, il y a divergence absolue entre notre doctrine et celle de mon estimé contradicteur.

Ainsi, nous ne réduisons pas, comme lui, l'action du prêtre, « hors de la sacristie », au devoir « de ne pas s'enfermer dans un commode silence, lorsqu'il s'agit de défendre la liberté de l'Église »; et nous croyons que l'ordre d'aller au peuple peut être répété, sans qu'il y ait « quelque chose de déplacé dans cette insistance ». D'autant que cet ordre nous vient, le Révérend Père a la bonté de l'admettre, de Léon XIII, le pontife souverain.

Nous ne sommes pas davantage avec lui, lorsqu'il affirme qu' « on avait cru jusqu'ici que, pour le prêtre, cette matière, objet de son travail, c'étaient les âmes, leurs maladies, leurs illusions et les moyens de les guérir et de les diriger ». Car nous pensons que, jusqu'ici, avec cela, on a cru autre chose ; que les vieux théologiens enseignaient notamment, après saint Thomas — l'encyclique *Rerum novarum* est venue, à propos, nous le rappeler — qu'un minimum de biens matériels étant nécessaire pour que l'homme puisse pratiquer la vertu, le prêtre a le devoir de se préoccuper, dans la mesure de ses forces, de procurer à l'homme ce minimum. De là cette conséquence : le prêtre doit étudier un certain nombre de choses que le Révérend Père écarte, du geste, assez dédaigneusement.

Contrairement au Révérend Père et aux autorités qu'il allègue, nous ne croyons pas que certaines études introduites dans le programme des grands séminaires soient nuisibles à la formation des futurs prêtres ; et le Révérend Père, très au courant de ces questions, n'ignore pas que plusieurs évêques imposent ces mêmes études, et jugent comme nous sur ce point.

Nous ne croyons pas qu'il y ait grand crime à se dire « prêtre social » ou abbé démocrate, lorsqu'on veut désigner, sous ce nom, l'orientation particulière d'un groupement ; et qu'on ne fait injure à personne. De même, il est permis de se nommer « frère prêcheur » sans avoir le monopole de la prédication, et « Jésuite » sans croire que les autres chrétiens ne vivent pas en la compagnie de Jésus.

Nous n'enseignons pas que les vertus naturelles « rendent l'homme plus apte à l'action et plus fort » ; nous ne préférons pas « les vertus naturelles aux vertus surnaturelles », et nous ne leur attribuons pas « une efficacité et une fécondité supérieures » ; nous ne prétendons pas que la nature « aurait sur la grâce une sorte de prééminence » ; mais nous croyons, avec les théologiens et aussi avec le Révérend Père, que « la nature est le support de la grâce » et, que, en thèse générale, plus la nature est riche, mieux la grâce peut s'y établir richement.

Nous ne croyons pas, comme le Révérend Père, que, nulle

part, les apôtres n'ont « fulminé contre l'ordre social et se sont posés en révolutionnaires ou en réformateurs du monde économique ». Car, pour n'en citer qu'un, nous avons lu dans saint Paul la terrible condamnation : *Qui non vult laborare nec manducet* ; ce qui est le renversement de tout l'ordre économique ancien fondé sur l'esclavage et l'horreur du travail.

Nous ne croyons pas qu'« il y a urgence à rejeter les traditions de la chaire chrétienne pour la transformer en tribune politique ou en école de science sociale » ; mais nous croyons que le Pape ayant fait une première encyclique sur la condition des ouvriers et une seconde sur l'obligation, pour les catholiques de France, d'adhérer à la forme du gouvernement, ce n'est pas pour que les prêtres n'en parlent jamais.

Nous ne croyons pas que le prêtre doit sortir de la sacristie pour « déclamer en tribun contre l'injustice sociale, les abus de la richesse, la misère des travailleurs » ; qu'il n'a pas à se préoccuper d'« éviter l'exagération des droits, d'une part ; de l'autre, l'atténuation des devoirs, et de ne pas aggraver des souffrances et des antagonismes qu'il devrait travailler à faire disparaître » ; mais nous croyons que les prédicateurs ont fort à faire pour aller aussi loin que Bossuet, dans son sermon du dimanche de la Septuagésime sur l'*Éminente dignité des pauvres* ; que Bourdaloue, l'honneur de votre Compagnie, mon Révérend Père, dans son sermon sur le *Soin des domestiques* ; que Léon XIII, dans l'encyclique *Rerum novarum*.

Quant à ce que dit le R. P. H. Martin de l'entrée du prêtre dans les réunions publiques, j'ai le plaisir d'être entièrement d'accord avec lui. Il y a là, en effet, un apostolat très particulier et qui demande, si je puis employer cette expression, un doigté tout spécial. Seulement je me permettrai de faire remarquer que ceux-là seuls, qui ne font jamais rien, ne risquent pas de se tromper.

J'ai dit, mon Révérend Père, que je n'abuserais de votre hospitalité, je veux même ne pas en user dans toute la limite de mon droit qui pourrait s'étendre fort loin, étant donnée l'abondance du réquisitoire de mon distingué contradicteur. Je m'arrête donc ici, tout disposé, d'ailleurs, à reprendre la

plume, si le R. P. Martin le désire, ou si l'article que les *Études* annoncent me paraît devoir l'exiger.

Pour le moment, je crois en avoir dit assez pour éclairer la religion de vos lecteurs.

Mais, en attendant, et pour bien lui montrer que, ni mes amis ni moi ne mettons en cette cause aucune obstination, je suis très heureux de lui accorder ici, en leur nom et au mien, ce qu'il nous demande de si bonne grâce, à savoir « que le prêtre doit, avant tout, former en lui l'homme surnaturel ; et, sous prétexte de marcher avec son siècle, ne pas accepter des moyens d'apostolat dont la seule garantie serait leur nouveauté ».

Daignez agréer, mon Révérend Père, l'hommage de mon humble respect et de mon religieux dévouement.

P. NAUDET,
Professeur au *Collège libre des sciences sociales*,
Directeur de la *Justice sociale*.

QUELQUES OBSERVATIONS DU P. H. MARTIN

L'Esprit-Saint dit, en effet, au livre de l'Ecclésiastique : *Curam habe de bono nomine*. M. l'abbé Naudet nous pardonnera de ramener son texte aux termes de la Vulgate, ce qui, du reste, ne change nullement le sens. L'homme, à plus forte raison le prêtre, doit prendre soin de sa bonne réputation. Bourdaloue, « l'honneur de notre Compagnie », comme veut bien le dire notre contradicteur, explique ainsi la chose dans ses *Pensées sur l'Humilité* : « Une bonne réputation consiste à être..., en deux mots, honnête homme selon le monde et homme chrétien selon Dieu. » Certes, il n'est jamais entré dans notre esprit, même un instant, le moindre doute sur la parfaite honorabilité de M. l'abbé Naudet, et nous le tenons pour honnête homme et bon chrétien.

Cela doit-il nous interdire toute discussion sur quelques-unes des théories dont il se fait le champion ? Nous ne le pensons pas. Il s'est cru atteint par notre article tout entier. Il a eu tort ; car toutes les idées, à notre avis dangereuses, que nous relevons ne lui appartiennent pas. Son droit de réponse devait donc se limiter aux quelques formules que nous avions cueillies çà et là dans un ou deux de ses livres. Il n'avait pas non plus le droit d'intervenir

au nom d'un groupe de prêtres, dont il ne nous donne ni le titre ni le nombre et qu'il nous eût été difficile de viser personnellement dans nos critiques.

Nous avons spécialement relevé les idées de M. l'abbé Naudet sur la formation cléricale et sur l'action du prêtre au point de vue social. Nos idées ne sont pas les siennes sur ce double chapitre. Nous avons le regret de dire que son plaidoyer *pro domo* ne nous fait pas changer d'avis. Pour cela, comme pour tout le reste, nous nous sommes mis en présence de l'Encyclique au Clergé français. Nous avons cru, avec quelque raison sans doute, que le Souverain Pontife parlait pour être entendu, et qu'il y avait dans l'air certaines nouveautés qui motivaient son intervention. A moins de faire encore comme on a fait à propos de l'américanisme, quand on a dit que la lettre au cardinal Gibbons condamnait des erreurs qui n'existaient guère que dans l'imagination des adversaires du mouvement américain. Ce qui serait moins que respectueux pour un acte pontifical. Nous n'avons donc traité M. l'abbé Naudet ni de téméraire au sens théologique du mot, ni d'hérétique, ce qui serait criminel de notre part. Nous nous sommes borné à ne pas inviter nos lecteurs à le suivre sur le terrain de quelques nouveautés qui nous semblent manquer de bases solides. Voilà pour l'ensemble. Passons à quelques détails.

M. l'abbé Naudet emploie contre nous un argument peu digne de lui, et peu nouveau quand il s'agit d'un Jésuite. « Avouez, écrit-il, qu'on ne saurait être plus *Provinciales.* » Que signifie ce rappel des *Lettres de Montalte* ? Veut-il dire que nous avons traité M. Naudet comme Pascal a traité les Jésuites, c'est-à-dire que nous l'avons atrocement calomnié ? Telle ne fut, certes, pas notre intention. Notre contradicteur est, du reste, là-dessus de notre avis, puisqu'il déclare point par point ne pas penser comme nous sur les théories que nous avons critiquées. Voudrait-il, au contraire, insinuer que nous sommes bien le Jésuite tel que l'imagine Pascal ? Dans ce cas, nous laissons à M. l'abbé Naudet l'usage d'une injure au lieu d'un argument. Les lettres de Montalte ne seront jamais pour nous, surtout entre prêtres, le bréviaire du polémiste. Voilà au moins une raison que nous n'aurons pas le regret d'avoir employée à l'égard d'un contradicteur.

Un pareil début nous dispenserait d'aller plus loin, puisque M. l'abbé Naudet, après avoir dit quelques lignes plus haut qu'il

« croyait mes intentions pures et droites », se permet de les suspecter par une allusion dont je suppose qu'il n'a pas vu toute la portée. Nous le suivrons cependant, pour qu'il ne soit pas dit qu'après l'avoir « égratigné » nous rentrons nos griffes à la façon du félin pris en faute. Nous avons, en effet, lu à la page 68 de son livre intitulé : *Vers l'Avenir*, une phrase sur le prêtre, qu'il nous accuse d'avoir dénaturée, pour en conclure que, d'après lui, il y aurait une limite à ce surnaturel dont le prêtre doit porter le caractère devant les hommes. Un enfant de douze ans, ni plus ni moins, paraît-il, aurait compris que « le prêtre, en dehors des moments où il célèbre la sainte messe... a, comme prêtre..., une action spéciale dans la société ». Nous n'avons plus douze ans ; voilà pourquoi nous n'avons, sans doute, pas compris M. l'abbé Naudet. Notre simplicité, qui n'est plus enfantine, s'est bornée à suivre l'auteur dans l'enchaînement logique de sa pensée et des phrases qui l'expriment. Il écrit, en effet : « On habitue trop le jeune homme qui sera prêtre un jour à ne voir dans son ministère que le côté surnaturel ou, plus exactement, le côté purement religieux. Il y a là une erreur... car le prêtre n'est pas seulement le ministre de Dieu, l'homme qui prie... ; il est aussi une force sociale et, par le fait de son ministère, il a non seulement sa place spécialement marquée dans l'ordre surnaturel, mais encore sa place marquée tout aussi spécialement dans l'ordre naturel. » Un enfant de douze ans ne comprendrait peut-être pas comment il se fait que le prêtre n'étant « pas seulement le ministre de Dieu », a cependant, « par le fait de son ministère », une place « spécialement marquée » dans deux ordres différents. Nous ne comprenons pas non plus. Ce que nous comprenons bien, c'est la liaison logique des phrases. Il y a erreur à trop faire envisager au futur prêtre le côté surnaturel de son ministère ; « car le prêtre n'est pas seulement le ministre de Dieu ». Nous soutenons qu'il n'est que cela, et M. l'abbé Naudet le soutient comme nous, puisque, selon lui, c'est aussi « par le fait de son ministère » que le prêtre est une force sociale. Nous avons donc raison de souhaiter que, de toute façon, on le pénètre de surnaturel.

Ce que notre intelligence comprend aussi bien que l'enfant de douze ans, c'est que, en dehors de son ministère, le prêtre peut distraire ses loisirs à cultiver ses fleurs ou soigner ses abeilles. Il peut aussi faire un cours d'économie politique. Mais il n'est pas

plus alors une force sociale que tout autre de ses paroissiens bon apiculteur et bon économiste. Et nous concevons qu'il ait moins besoin de surnaturel pour remplir ce double rôle qui ne dépasse pas les forces de la nature.

Quoi qu'en dise M. l'abbé Naudet, nous voulons que le prêtre aille au peuple. Nous différons quant à la manière, ce dont il ne peut nous faire un crime.

Nous répétons à satiété dans notre article que le prêtre doit étudier son temps et les questions qui s'agitent autour de lui. Mais nous voulons l'ordre dans ses études et, avec Léon XIII, nous lui conseillons, avant tout, d'être théologien. M. l'abbé Naudet pense certainement là-dessus comme nous.

Nous savons bien, sans recourir à saint Thomas, qu'il faut vivre pour pratiquer la vertu et, par conséquent, qu'il faut à l'homme un minimum de biens matériels. Mais nous n'admettons pas que l'objet direct du prêtre soit de procurer à tous ce minimum, et qu'une très haute vertu ne se rencontre pas souvent chez ceux qui ne possédent rien et vivent de la charité. Provoquer cette charité et prêcher la justice, voilà le rôle du ministre de Dieu.

Notre contradicteur veut absolument faire de saint Paul un révolutionnaire. Le grand apôtre a dit : *Si quis non vult operari nec manducet.* M. l'abbé Naudet nous pardonnera de ramener encore ce texte à ses vrais termes. Le sens, du reste, ne change pas. Mais à qui donc s'adresse ici saint Paul ? A ces bons chrétiens de Thessalonique, un peu simples peut-être, auxquels de faux docteurs avaient enseigné que le jugement universel était proche. Dès lors ces braves gens avaient cru fort inutile le soin des intérêts temporels. L'apôtre leur rappelle l'obligation de travailler pour vivre, comme il le fait lui-même. Voilà tout ce que comporte ce texte que M. l'abbé Naudet appelle une « terrible condamnation » et qui renverse, selon lui, « tout l'ordre économique ancien [1] ».

Quant à la prédication, nous trouvons que M. l'abbé Naudet sort de son droit en nous cherchant querelle là-dessus. Nous n'avons ni lu ni entendu un seul de ses sermons, nous n'avons cité aucune théorie qui lui appartienne. Nous pensons, du reste, comme lui,

1. *Épîtres de saint Paul.* Introduction et commentaires, par M. l'abbé Drach. Paris, Lethielleux, 1896, p. 542.

que quantité de questions peuvent être exposées en chaire, à la condition toutefois d'être traitées avec toute la rigueur théologique que réclame un tel enseignement, et, surtout, en éloignant tout ce qui serait de nature à jeter dans l'auditoire des germes de division, la pire des choses que pourrait laisser derrière lui un prédicateur.

Pour ce qui regarde Bossuet et Bourdaloue, on ne peut que gagner à porter dans la chaire leurs idées sur la pauvreté comme sur la richesse. A la condition cependant de ne pas forcer leur doctrine, en laissant supposer qu'en plein siècle de Louis XIV, ils n'ont rien compris au rôle chrétien du riche. Ces deux grands orateurs ont fait entendre de beaux éloges de la richesse, et s'ils ont durement traité le mauvais riche, nulle part ils n'ont prétendu fermer le paradis à ceux qui savent user dignement des biens de ce monde.

Nous avons enfin le plaisir de voir que M. l'abbé Naudet partage notre avis sur l'apostolat par les réunions publiques. Nous pensons bien comme lui, que « ceux-là seuls qui ne font rien ne risquent pas de se tromper » ; mais nous ajoutons qu'en matière de doctrine, il vaut mieux que le prêtre se taise, s'il devait en parlant courir le risque de se tromper.

Voilà ce que nous croyons utile à dire sur la réponse de M. l'abbé Naudet à notre article. Nous n'avons aucun désir de continuer une polémique sur ce chapitre, pas plus que nous n'avons le projet d'en commencer une nouvelle sur d'autres. Ce qui ne veut pas dire que nous cesserons de combattre des idées qui nous paraîtraient fausses ou dangereuses. Mais nous protestons d'avance que nous n'aurons en vue, ni M. l'abbé Naudet, ni les amis pour lesquels il a cru devoir prendre la parole. Il ne nous reste qu'à finir en lui donnant l'assurance que, si nous ne partageons pas toutes ses idées, nous sommes plein d'estime pour son talent et de respect pour sa personne.

HIPPOLYTE MARTIN, S. J.

CONFÉRENCES POST-SCOLAIRES[1]

Un des spectacles les plus intéressants de l'heure actuelle — bien qu'il frappe peu le grand public — est la propagation intense et ultra-rapide des institutions post-scolaires. C'est, de toutes parts, une poussée, une efflorescence, comme une végétation de forêt vierge, luxuriante et drue : cours d'adolescents et d'adultes, lectures publiques, conférences, mutualités, associations amicales, patronages, universités populaires. Les œuvres, nées sous le titre du « lendemain de l'école », couvrent de leur réseau la France entière, enrôlent et retiennent des centaines de mille d'adhérents, étendent et font sentir leur influence jusqu'aux campagnes les plus reculées. Il faut consulter, sur ce mouvement, les statistiques dressées par M. Édouard Petit, le rapporteur officiel, et comme l'historiographe de la nouvelle croisade laïque. C'est à se demander si l'on n'est pas le jouet d'un rêve, devant cette fantasmagorie de chiffres, et cet émerveillement de résultats obtenus en moins de cinq années. Quelle baguette magique a fait jaillir du sol une si riche frondaison ? Quel esprit souffle et circule à travers ces jeunes et déjà robustes plants ? C'est ce que nous voudrions rechercher ici.

I

En 1894, au congrès de la Ligue de l'enseignement tenu à Nantes, M. Léon Bourgeois, préoccupé du progrès des œuvres catholiques, lançait l'idée d'une action laïque *post-scolaire*. « La Ligue, disait-il, voudrait, de l'école jusqu'à l'entrée au régiment, assurer à l'adulte les connaissances acquises pendant l'enfance, diriger leur perfectionnement dans le sens professionnel,

1. *Pour l'École laïque :* I. Le péril clérical. — II. Religion et cléricalisme. — III. L'éducation laïque. — IV. La liberté des pères de famille et l'éducation nationale. — V. La Déclaration des droits de l'homme. — VI. La pensée libre. — VII. Le progrès social de la classe ouvrière. — VIII. Un programme politique. Par M. Jacob, professeur de philosophie au lycée de Brest. Paris, Édouard Cornély, 1899.

enfin munir le jeune homme trop tôt livré à lui-même des solides principes qui sont indispensables aux citoyens d'une démocratie. » Les congrès du Havre, de Bordeaux, de Rennes et de Reims, qui suivirent, précisèrent l'idée émise par M. Bourgeois, et consacrèrent la forme définitive des institutions post-scolaires. Dès 1897, la campagne menée par la Ligue se dessinait vigoureusement, avec l'appui et le concours dévoué du monde officiel et universitaire. Moins de deux ans après, en 1898-1899, M. Édouard Petit peut compter 34 987 cours d'adolescents ou d'adultes professés dans les écoles publiques, et environ 5 000 cours professés dans les sociétés d'instruction populaire ; 116 822 conférences données avec ou sans projections, et réunissant un total de 3 500 000 auditeurs ; enfin, plus de 450 000 jeunes gens des deux sexes inscrits et auditeurs assidus aux écoles du soir. Certes, il y a là une vie débordante, comme aussi une indication précise des besoins de l'heure présente, et des aspirations de la jeune démocratie française.

Loin de nous la pensée de méconnaître ce qu'il peut y avoir de généreux et de fécond, dans ce grand effort pour développer l'enseignement populaire. Les catholiques, qui ont eu le mérite d'ouvrir la voie, et de se préoccuper les premiers d'assurer le lendemain de l'école, — leurs adversaires le reconnaissent avec moins de courtoisie que de mauvaise humeur[1], — les catholiques ne pourraient que se réjouir de voir d'autres initiatives ajoutées aux leurs, de nouveaux dévouements acquis à l'œuvre aimée. Par malheur, le courant laïque apparaît vicié dans ses origines. Sous le couvert de la neutralité, — ou même sans déguisement, — les chefs du mouvement « d'après l'école » attaquent l'Église dans son dogme et sa morale. La direction qu'ils impriment à leurs œuvres est nettement anticatholique. Pour tout dire, le *lendemain de l'école* est un instrument de combat — puissant et redoutable — aux mains de la Franc-maçonnerie. Qui s'en étonnera, si l'on se souvient de cette parole, prononcée par le président de la Ligue de l'enseignement, à l'assemblée générale tenue au Grand Orient de France : « Ici, la fille est chez sa mère ! »

1. « Les patronages scolaires ; encore une belle institution, mais il faut que nous soyons modestes : ce n'est pas nous qui l'avons inventée, ce sont nos adversaires ; ce sont eux qui ont créé ces patronages autour des établissements que l'Eglise protège, suscite, développe et défend... » (Discours de M. Léon Bourgeois au congrès de Rouen.)

Si l'on veut savoir jusqu'où va cet esprit sectaire, il faut se reporter aux discours d'ouverture, prononcés à l'inauguration de ces « Universités populaires », couronnement de l'entreprise. En effet, suivant le mot de M. Séailles, un des fondateurs, « la Société des universités populaires a voulu mettre une flèche et un chœur à cette cathédrale de la démocratie, que sont en train d'édifier les éducateurs laïques ». On a encore présent à l'esprit le discours de M. Anatole France, pour l'inauguration de l'Université du XXe arrondissement, *la Coopération des idées*. Discours dont le ton ne laissa pas — en dépit des évolutions récentes du spirituel académicien — de causer quelque étonnement et même quelque scandale. « Citoyens, disait l'orateur, ne croyez pas à l'enfer ; la science nous affranchit d'aussi grossières imaginations et d'aussi vaines terreurs... Nos instincts, nos organes, notre nature physique et morale, tout notre être nous conseille de chercher le bonheur sur la terre. » On n'est pas plus carrément irréligieux et matérialiste. Il semble d'ailleurs que tel soit le mot d'ordre, et comme la thèse fondamentale, des « Universités populaires » : les religions ayant fait faillite, le nouvel idéal devra se réaliser sur cette terre et non dans un ciel aléatoire. « Le christianisme, déclare à son tour M. Lermina, a accompli dans le mal l'œuvre la plus parfaite, et la morale de Jésus est la négation même de la morale. » Enfin M. Bernard Lazare — encore un intellectuel de marque — vient à la rescousse, et lance aussi son blasphème. La charité, dit-il, est la pourriture chrétienne, qui maintient l'injuste. « Il y aura toujours des pauvres parmi vous », a dit le vagabond de Galilée, et sa divinité a légimité le mal. La feuille officielle des Universités populaires, *la Coopération des idées*, reproduit sans réserve ces discours-programmes. Elle y joint la publication d'articles plus impies encore. Telle une étude, intitulée « Jésus de Nazareth et la psycho-pathologie », dont notre plume se refuse à transcrire les données, mais dont voici la conclusion, en sa brutale netteté : « L'ère reconstitutive ne s'ouvrira vraiment que lorsque nous aurons bu le calice de la négation jusqu'à la lie[1]. »

Sans doute, tous ceux qui apportent leur concours au *lendemain de l'école*, ne sont pas animés du même souffle irréligieux.

1. *Coopération des idées*, n° 28.

Mais l'œuvre entière en est traversée. Un de ses moyens les plus énergiques est la « conférence populaire ». Sous ce titre : *Pour l'École laïque*, M. Jacob, agrégé et professeur de philosophie au lycée de Brest, a publié récemment huit conférences, données par lui à Brest et dans les communes environnantes, pendant l'hiver 1897-1898. Le volume est dédié à ses « collaborateurs et amis de la section brestoise de la Ligue de l'enseignement », et s'ouvre par une préface — fort élogieuse — de M. Ferdinand Buisson, un des personnages importants de la Ligue. Non sans raison, M. Buisson trouve dans ces « prédications laïques » la moelle de l'enseignement post-scolaire, tel que le dispensent lui et ses amis. Il loue M. Jacob de n'avoir pas eu « peur de faire relire et de commenter à ses auditeurs bretons la Déclaration des droits de l'homme, évangile encore nouveau pour plusieurs, et qu'il n'est pas sans doute hors de propos de prêcher dans un pays où M. le comte de Mun pouvait dire naguère : « Le Syllabus, voilà notre drapeau ! » — « Tels qu'ils sont, conclut M. Buisson, ces discours à la nation française (car en plus d'une page ils nous ont fait penser à l'immortel ouvrage de Fichte) méritent d'être signalés tout particulièrement au personnel universitaire. Ce petit livre sera utile à tous ceux qui voudront prendre une part, si humble qu'elle soit, à ces modernes œuvres pies dont l'école est le foyer. Ils trouveront dans ces pages si simples, si éloquentes à force de ne pas viser à l'éloquence, si substantielles en voulant être élémentaires, un exemple et souvent un modèle du triple enseignement nécessaire à ce pays : l'éducation morale, l'éducation politique, l'éducation sociale. »

Ainsi, de l'aveu d'un des inspirateurs les plus accrédités de la campagne laïque post-scolaire, M. Jacob a su exposer la doctrine, les idées, l'esprit même de l'œuvre, et cela avec un talent supérieur. C'est de lui et de sa dogmatique que les conférenciers universitaires devront procéder à l'avenir. Il a donné une sorte de catéchisme substantiel, de manuel éloquent, de l'enseignement populaire, tel que le comprend le haut personnel de la Ligue. Son livre vaut la peine d'être étudié.

II

Mais d'abord, ne l'oublions pas, ce livre n'est point lettre

morte ; cet évangile a été prêché. Des auditoires populaires ont bu cette doctrine. La journée finie, après le repas du soir, des « employés, instituteurs, ouvriers, paysans, » s'acheminent vers l'école. On va leur parler du *péril clérical*[1]. Leur curiosité est éveillée. En ce coin de Bretagne, les passions antireligieuses ne sont point complètement déchaînées. Les âmes sont encore chrétiennes. Pourtant, sous l'influence de propagandes actives et incessantes, le granit de la vieille foi a subi plus d'une atteinte. Ainsi, par le frottement répété des vagues, s'usent et se désagrègent peu à peu les roches les plus dures. Chez la plupart des auditeurs qui se pressent autour du conférencier, il y a déjà des germes de méfiance à l'endroit de l'Église. Le mot de « cléricalisme » rend aux oreilles de plusieurs un son fâcheux et irritant. Pour quelques-uns, « cléricalisme » c'est le morceau d'étoffe rouge dont on excite le taureau. Presque tous voudraient d'une religion qui ne fût pas cléricale. Ce n'est point que les idées soient bien nettes et précises dans leur esprit. Mais il y a du préjugé et plus encore de l'ignorance. Si on leur demandait : Êtes-vous cléricaux ? ils répondraient, sans hésiter : Non, mille fois non ! Alors ils ne sont point non plus religieux, ils ne doivent point l'être ; ils ne doivent point avoir de religion d'aucune sorte, si ce n'est peut-être un certain déisme, comportant comme morale les vertus naturelles de bonté, de justice, de tolérance. C'est tout ce que M. Jacob leur concède, sous peine d'être de véritables et odieux cléricaux. Encore son déisme est-il de la teinte la plus vague et la plus indécise, et de l'espèce la plus fluide et la plus ondoyante, le mot Dieu désignant, selon lui, dans le langage populaire, « la force mystérieuse à laquelle se suspend l'espoir humain de redressement, de jugement final selon la justice. »

Or M. Jacob vient plaider devant ses auditeurs la cause de l'innocence opprimée. L'œuvre entreprise par la Ligue de l'enseignement — il le reconnaît sans détours — n'est pas seulement « une institution de bienfaisance ou plutôt de justice sociale ». Elle est encore « un moyen de protection et de défense, contre le danger constant que fait courir à l'école laïque et à la démocratie elle-même cet esprit bien connu, auquel il donne tout de

1. *Le Péril clérical. Religion et cléricalisme.* Sujets des deux premières conférences de M. Jacob.

suite son nom populaire : *l'esprit clérical* ». Qui l'aurait cru ? l'école laïque, une pauvre persécutée, menacée dans sa frêle existence par les cléricaux barbares ! En vain a-t-elle pour elle les lois intangibles, l'estampille de l'État, l'argent des contribuables, la pression officielle, le rempart de la Franc-maçonnerie et des différentes ligues ; vainement réunit-elle dans ses écoles primaires près des deux tiers de la population scolaire : si on ne la défend contre les entreprises et les attaques du cléricalisme, c'en est fait d'elle, et avec elle de la démocratie. Et telle sera la thèse — absurde et mensongère, mais qu'importe ? — soutenue, développée, embellie, d'un bout à l'autre des conférences de M. Jacob. On aurait tort, dit-il, de voir dans l'anticléricalisme un inutile revenant, un épouvantail bon tout au plus à effrayer les gens, et à terroriser les votes. Il s'agit de ressusciter cette machine de guerre, comme aux plus beaux jours de l'« éloquence de Gambetta ». Et telle est la guerre sainte, à laquelle M. Jacob convie ses auditeurs avec une farouche énergie. Deux esprits, dit-il encore, se disputent la France : l'un est le bon esprit, c'est celui de la Révolution ; l'autre est le mauvais esprit, c'est l'esprit clérical. L'un des deux doit enfin l'emporter. Lequel ? Évidemment l'esprit de la Révolution !

C'est très bien. Mais enfin, que faut-il entendre par ce « cléricalisme », indestructible ennemi du bonheur des peuples ? A tout prix il faut sortir de l'équivoque. M. Jacob, du moins, n'y va pas par quatre chemins. Le cléricalisme, — avec tous ses méfaits, — c'est l'Église catholique. L'Église, qui veut asservir les esprits et dominer les consciences ; l'Église, forcément — à cause de ses dogmes — intolérante et persécutrice, ennemie du libre examen, de la pensée libre, de toute liberté ; l'Église, tortionnaire des âmes, quand elle ne peut plus l'être des corps[1]. « C'est l'Inquisi-

1. J'ignore si M. Jacob a quelque attache avec le protestantisme. Mais cette accusation d'intolérance, qu'il fait peser sur l'Église catholique, se retrouve à peu près mot pour mot sous la plume de M. Sabatier, le doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris. « L'Église catholique », écrit M. Sabatier, dans son *Esquisse d'une philosophie de la religion*, « est condamnée fatalement à être intolérante et intransigeante à l'égard de tous les autres. » Or il y a là une confusion, que des esprits impartiaux et éclairés sont impardonnables de faire. Sans doute, l'Église catholique déclare hautement qu'elle est la seule et véritable Église, et elle repousse toute alliance, sur le terrain de la doctrine, avec les églises protestantes ou schismatiques. Mais quand il s'agit des personnes, où trouva-t-on jamais plus de tolérance

tion que le parti clérical organise ; et vous connaissez tous le long martyre qu'elle a infligé à la pensée et à la conscience humaines : vous connaissez cette série d'atrocités qui vont du massacre des Albigeois et des Vaudois à la Saint-Barthélemy et aux dragonnades. Je ne vous rappellerai aucun détail de cette lugubre histoire, elle me fait trop d'horreur. *Il faut croire comme nous, pratiquer comme nous, ou mourir*. Voilà la loi ; et jamais un Père de l'Église, jamais un concile ne s'insurge contre cet abominable attentat. » Et, plus loin : « Le théologien persécute avec une entière sérénité de conscience ! » C'est complet. Il ne manque plus à M. Jacob, pour saisir ses auditeurs, que de se faire suivre d'un de ces musées anatomiques, où l'on montre des moines acharnés sur le corps de leurs victimes, sous la froide et impassible surveillance d'un Torquemada en robe rouge. Franchement, on s'attriste de voir un esprit ouvert, instruit, qui se dit libre, — « un des agrégés les plus distingués » de l'Université, au témoignage de M. Brisson, — ressasser ces vieilles calomnies, réchauffer ces restes d'histoire frelatée, qui traînent dans les cuisines des journaux de bas étage ! Mais que penser de l'effet produit sur les auditeurs ? Sur ces marins ou paysans, ouvriers ou jeunes employés, venus après le labeur du jour, et ainsi excités, ameutés contre l'Église, — l'Église qui les a baptisés, qui doit bénir leur mariage, qui accompagnera leur vieille mère à sa dernière demeure ? l'Église qu'ils avaient cru jusque-là bienfaisante et divine, consolatrice et mère, et qui leur apparaît, sous l'évocation du *Monsieur* qui parle bien, comme une société d'ambitions despotiques et de domination féroce ? Une immense colère ne va-t-elle pas s'élever dans ces cœurs d'hommes du peuple, gronder dans ces poitrines de travailleurs ? à moins que ce ne soit un immense dégoût qui leur monte aux lèvres ! Ah ! c'est cela, l'Église ? Voilà le cléricalisme ? Voilà les prêtres ?... S'ils ne montrent pas encore le poing

et de mansuétude ? Faire croire que l'Église catholique, parce qu'elle est inébranlable sur tous les points qui intéressent la Foi, est persécutrice des consciences et bourreau des âmes, est une manœuvre peu digne de penseurs intelligents et d'esprits équitables. — Et que dire de cette tendance à ignorer tout ce que l'Église a fait, et ce qu'elle fait encore chaque jour pour le bonheur ou le soulagement de l'humanité ? M. Jacob n'a-t-il jamais entendu parler des Sœurs de charité ou des Petites Sœurs des pauvres ? Le nom des missionnaires qui ont prêché l'Évangile au prix de leur sang n'est-il jamais arrivé jusqu'à lui ?

au clocher de leur village, du moins ils n'iront plus s'agenouiller dans le banc où ils ont prié tout enfants, et, quand ils croiseront le prêtre, ils éprouveront un sentiment de défiance et de haine. Je ne veux pas croire que M. Jacob se propose cela. Il y a, à tout prendre, une certaine sincérité dans son langage. Lui-même peut être dupe. Dans une page d'admiration idolâtre, ne proclame-t-il pas Renan la « liberté intellectuelle incarnée[1] » ? Qu'il le veuille ou non, il fait œuvre de mensonge et déchaîne les passions mauvaises.

Et voilà que, pour renforcer son argumentation, il ramasse, comme en un faisceau, tous les symptômes inquiétants — selon lui — des empiétements de l'Église catholique. Le libéralisme trahi par ceux qui furent ses plus vigoureux défenseurs ; « les plus fermes républicains du 16 Mai déclarant publiquement, que le bonheur idéal est dans la simplicité d'âme du paysan, ou du marin qui, sans examen et sans discussion, abandonne au curé sa conscience et sa conduite » ; les « directeurs des Revues célèbres courant demander à Rome des consultations sociales ». On dirait d'une génération entière qui, « après avoir tenu le front haut et libre sous la clarté du jour, se sent prise de défaillance, fléchit les genoux et crie pardon, parce qu'elle a beaucoup osé, c'est-à-dire beaucoup péché... » Ainsi l'Église tente de remettre sa main de fer sur la société moderne. Elle est admirablement servie, d'ailleurs, dans ses coupables desseins, par sa discipline et le joug qu'elle fait peser sur les fidèles. Les forces de l'armée cléricale paraissent à M. Jacob, lorsqu'il les examine de près, absolument effrayantes. « Elles le sont d'abord par la quantité : 40 000 membres du clergé, 160 000 religieux et religieuses ! » Et cela, cent ans après la Ré-

1. M. Jacob me permettra de lui faire observer qu'il retarde un peu. Il est encore asservi à l'influence renanesque. Pour lui, Renan demeure l'idole, l'oracle aux divinations sublimes, le savant impeccable et consciencieux, qui incarne la critique, l'histoire, etc. « Il n'est pas, dit-il, en parlant de Renan aux Bretons, un seul point de vue considérable sur l'univers qui ait échappé à la merveilleuse intelligence de notre compatriote ; il n'est pas une seule création originale de l'intelligence, de l'imagination, de la conscience humaine, dont il n'ait cherché et le plus souvent découvert le secret. » M. Jacob sait-il que la réputation scientifique de Renan est déjà singulièrement compromise, et que parmi les savants même incrédules on rit de son érudition ? L'heure ne paraît pas éloignée, où, suivant le mot de M. l'abbé Delfour, on ne verra plus dans l'auteur de la *Vie de Jésus* qu' « un sophiste, doublé d'un habile homme, ami de la réclame scandaleuse », et dans ses procédés qu' « une érudition superficielle et presque toujours fautive ».

volution, qui avait cru supprimer les institutions monastiques, et « éteindre ainsi les foyers les plus redoutables de l'action cléricale » ! Puis, « quelle puissance merveilleuse cette armée emprunte à l'esprit qui la vivifie, au principe d'autorité qui l'organise et la soutient !... » Nulle organisation au monde n'est comparable à celle du parti clérical. La fermeté de son « Credo » n'a d'égale que sa complication et sa profondeur. L'Église prétend mettre la main non seulement sur l'homme, mais encore sur le citoyen. « Le prêtre ne doit pas simplement être entendu comme un fonctionnaire de l'ordre spirituel ; il doit administrer les intérêts matériels en même temps que diriger les âmes ; ce n'est pas seulement le ciel, c'est encore la terre qui lui appartient. » Voilà ce que découvre M. Jacob, et ce qui le frappe d'épouvante. Voilà ce qu'il dénonce sérieusement à l'indignation des honnêtes gens !

Or, loin de se révolter, la société vieillie, « après tant de révolutions, de constitutions essayées et brisées, d'espérances déçues et d'efforts avortés, semble ne plus désirer pour sa lassitude que le lit de repos toujours offert par l'Église aux consciences et aux sociétés fatiguées et désabusées ». M. Jacob se complaît dans cette métaphore. On pourrait même dire qu'il en abuse. « Le cléricalisme est l'hôpital des sociétés vieillies et malades ; lorsqu'à force d'avoir été trompées et déçues, elles ont fini par perdre ce goût de vivre, c'est là qu'elles viennent chercher un lit pour dormir et mourir[1]. » La question reste, à savoir si « nous consentirions de nouveau à vivre sous des cieux surbaissés, et dans l'atmosphère alourdie où le despotisme sacerdotal a si longtemps empoisonné l'intelligence et la conscience humaines ! » — « Le cléricalisme est l'éternel tentateur, venant proposer aux sociétés troublées, en qui s'est affaiblie ou éteinte la joie de penser ou de vivre, le repos auquel elles aspirent. Eh bien ! vous saurez dire à ce tentateur : Va-t'en. Nous ne voulons pas des biens mensongers par

1. Nul ne s'était avisé, jusqu'à présent, que le christianisme fût une sorte de nirvâna, offert à tous les désenchantements et à toutes les lassitudes. On avait cru, au contraire, qu'il était l'école des fortes vertus et des puissantes énergies. Saint Paul, — que M. Jacob cite et paraît avoir en quelque estime, — saint Paul ne prêcha pas précisément, ni par ses paroles ni par ses exemples, le dégoût de vivre et de lutter. Nous indiquons à titre, de renseignement, à M. Jacob, au cas où il voudrait se faire du christianisme une opinion plus juste et plus philosophique, le beau et si chrétien livre de M. Ollé-Laprune (un nom connu à l'École normale), *le Prix de la vie*.

lesquels tu prétends nous séduire. Tu as la paix peut-être, mais la paix dans la stérilité et la mort; et, plus que le repos auquel tu nous invites, nous aimons l'agitation féconde et les nobles risques de la liberté. »

Après cela, M. Jacob pourra bien protester, dans une conférence subséquente, de son respect pour le christianisme, et tenter d'établir une distinction subtile entre *cléricalisme* et *religion*; il pourra bien acclamer « Jésus de Nazareth », dont « tout le christianisme se résume dans ce mot de Luc : Gloire à Dieu dans les cieux très hauts, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté » : il n'en frappe pas moins, en plein cœur, l'Église catholique; et, non content de la frapper, il l'outrage. Ces éloges mêmes, qu'il décerne au Christ, ne sont-ils pas la suprême injure? Il fait de lui tantôt une sorte de prédicant furieux contre les riches; tantôt un philosophe humanitaire, dont l'Église s'est approprié la doctrine en la déformant, tandis qu'elle l'a, par une grandiose imposture, imposé au monde comme Fils de Dieu. Aussi bien, dans cette seconde conférence intitulée : « Religion et cléricalisme », M. Jacob ne fait-il que rendre plus noirs encore, les traits sous lesquels il avait peint le catholicisme. « Je veux bien croire, dit-il, que les cléricaux ne restaureraient pas les anciennes pénalités de l'Inquisition, et qu'ils ne feraient plus monter sur les bûchers les infidèles et les hérétiques. Ce sont là des pratiques auxquelles ils savent que la sensibilité et la conscience modernes ne se résigneraient plus. Mais ils trouveraient de nouveaux moyens de persécuter la pensée libre, de mettre un bâillon sur les bouches hardies. Et ces nouveaux moyens, pour être moins violents que les anciens, n'en seraient pas moins odieux ! » Eh ! vraiment, monsieur, qui vous donne le droit de faire de telles suppositions? Et ne voyez-vous pas que vous vous rencontrez avec Eugène Sue et avec la *Lanterne*? tristes compagnies, et bien mauvaises enseignes pour la vraie science et l'impartialité historique.

III

Comme il faut bien cependant croire à quelque chose, M. Jacob remplace le Credo catholique par la « Déclaration des droits de l'homme[1]. » C'est la doctrine idéale, la vraie réponse de la libre

1. *La Déclaration des droits de l'homme*, v^e conférence.

pensée au Syllabus, cet « insolent défi ». Selon Joseph de Maistre, la Révolution est une œuvre démoniaque. La France avait une mission à remplir ici-bas. Cette mission, la France l'a trahie en 1789. M. Jacob, lui, ne croit pas à la mission de la France. Il n'en veut pas. Il bénit la Révolution, qui a brisé les cadres de l'ancienne société et aboli les lettres de cachet. « Ou je me trompe fort, dit-il à ses auditeurs, ou vous jugerez tous avec moi que la Révolution a accompli une œuvre non pas néfaste mais bienfaisante, non pas impie mais sacrée. » En face de la Révolution bienfaisante se dresse l'Église, qui, selon Michelet, s'est efforcée de poignarder la Révolution dans le dos. La Révolution proclame les droits de l'homme en face des droits de Dieu, émancipe la raison du joug sacerdotal, affranchit l'État de la tutelle de l'Église. « Agenouillons aux pieds de l'Église l'État pénitent et contrit », disent les loyaux et imprudents soldats du parti clérical, qui, comme le comte Albert de Mun, renonçant à toute petite hypocrisie, démasquent les intentions secrètes de l'armée catholique. Et, là-dessus, M. Jacob s'émeut et s'élève à une éloquence indignée. « Qu'on renonce aux bienfaits de la Révolution, que le peuple s'incline sous les anathèmes prononcés par le pape Pie IX, qui ne prévoit aussitôt le rétablissement de l'Inquisition, non pas sans doute sous sa forme ancienne et trop barbare, celle qui arrache la langue et brûle le corps de l'incrédule, mais sous une forme atténuée, raffinée et cependant odieuse, celle qui exclut de toutes les fonctions et traite en parias tous les hommes doués d'une conscience indépendante ! » Et c'est à la veille de l'application du stage scolaire, et autres législations bienfaisantes et libérales, que M. Jacob nous dit sérieusement ces choses !

Sur tous les points, il donne la main aux pires sectaires. S'il ne va pas, comme le compagnon Sébastien Faure, jusqu'à crier les « crimes de Dieu », il dénonce hautement les crimes de l'Église. Avec M. Dumont, il soutient la liberté de l'enfant contre la liberté du père de famille. A la suite de M. Bourgeois, il veut une école où l'on défend l'âme de l'enfant « contre les suggestions d'intolérance que multiplie autour d'elle son milieu », une école « de justice laïque et de générosité républicaine », vertus opposées, bien entendu, à la « superstition et au fanatisme catholique ». Avec le président de la Ligue de l'enseignement encore, il salue dans l'instituteur laïque « l'apôtre de la tolérance, le missionnaire

de la Révolution ». Il repousse délibérément de l'école toute instruction religieuse. L'éducation rationnelle et laïque suffit à tout. Pour enseigner la morale, il n'est pas besoin « de se tourner vers quelque Sinaï, d'où tomberaient à travers les éclairs les ordres et les défenses d'un Jéhovah ». Enfin, il faut répudier la foi, qui est l'ennemie née de l'indépendance. Elle n'est nécessaire ni à la vertu, ni à l'honneur, ni au courage. « Pour être brave, l'homme d'honneur n'a pas besoin de s'appuyer sur quelque superstition. » Conclusion : L'éducation laïque se présente non pas « comme une entreprise aveugle et folle, mais comme l'expression la plus parfaite des vœux concordants de la science et de la conscience; et c'est cette admirable école laïque », menacée par le vent de réaction qui souffle avec une force croissante au sommet de la société française, qu'il s'agit aujourd'hui de défendre. M. Buisson avait raison. Le petit livre de M. Jacob renferme la quintessence de la libre pensée. On pourra le délayer en un volume plus étendu, on n'ajoutera rien. Tout le poison s'y trouve.

Et maintenant, s'il faut dire toute notre pensée, l'orateur n'est pas aussi affirmatif au fond de lui-même, qu'il le paraît vis-à-vis de ses auditeurs. Plus d'une fois, en terminant une période sonore, il a dû se dire : Est-ce bien sûr ? Comme je n'ai aucune raison de soupçonner M. Jacob de n'être pas un galant homme, — ce sont ses doctrines que j'attaque, et non sa personne ni ses intentions, — je lui propose un petit examen de conscience. C'est une méthode tout à fait philosophique. Épictète, Marc-Aurèle, d'autres encore la recommandent; Franklin la pratiquait avec ferveur, et y apporta même toutes sortes de perfectionnements.

Voyons, êtes-vous bien sûr, M. Jacob, que votre morale laïque ait tout l'efficace que vous voulez bien dire ? Vous avez de belles et nobles pages, — qui sont comme l'âme de vérité de votre livre, — où vous dénoncez les pires fléaux de la société moderne : les ravages de l'alcoolisme, le dévergondage de la presse, les « habitudes dégradantes » qui sollicitent l'adolescent. Vous avez de belles et fortes pages encore, où vous stigmatisez, tout comme un simple clérical, les abus du régime actuel. Vous flétrissez, vous marquez au fer rouge de votre mépris et de votre indignation, « cette floraison d'incapables et d'indignes », qu'amène aux fonctions publiques la politique avilie que nous subissons, et vous rappelez à ce propos le mot de Gambetta : Politique de sous-

vétérinaires ! Politique, dites-vous, « qui est en train de faire de la France un pays anémié, aux gestes désordonnés et épileptiques. » Vous demandez énergiquement qu'on retranche les « fruits pourris » de la République, qu'on défende la France contre la gangrène qui la gagne. Comptez-vous bien sérieusement sur l'anticléricalisme pour accomplir cette saine besogne ? Rappelez-vous une page où, non sans mélancolie, vous semblez vous-même mettre en doute l'efficacité de votre système ; où vous constatez, avec tristesse, que, « pour beaucoup de gens, s'affranchir des commandements d'une religion, c'est se mettre à l'aise avec les devoirs », où vous confessez loyalement que vous n'avez pas toujours « trouvé les libres penseurs parmi les gens les plus laborieux, les plus sobres, les plus respectueux d'eux-mêmes ». Vous ajoutez encore que vous comprenez « que dans les âges passés, on ait souvent confondu libres penseurs et libertins ». Non vous n'êtes pas sans inquiétude, et lorsque vous prêchez à ces jeunes hommes, qui boivent votre parole, la « morale laïque » et les « vertus naturelles », à la place de la morale religieuse et des vertus surnaturelles, vous savez bien ce que vous détruisez dans leurs âmes, mais vous n'êtes pas bien certain de ce que vous édifiez à la place. Comment n'êtes-vous pas logique, jusqu'au bout, ô agrégé de philosophie ? Mais comment convenir que votre système n'est pas bon ? Ne vaut-il pas mieux dire qu'on l'a mal su appliquer par le passé, et se réfugier dans cette suprême et vague espérance, que c'est peut-être l' « irréligion de l'avenir » qui réalisera le grand progrès ? Triste et indigente consolation.

Quelle que soit la pensée intime et dernière du conférencier « pour l'École laïque », sa parole est destinée à faire beaucoup de mal. Elle dépose dans nombre d'âmes un levain d'incrédulité et de révolte. D'ailleurs, sur le terrain post-scolaire, les catholiques sont distancés. Qu'ont-ils à opposer à ces cent seize mille conférences, fournies en une seule campagne ? J'ai cherché, à ce sujet, dans l'utile et loyal livre de M. Max Turmann, *Au sortir de l'école*, des indications précises et des chiffres. Lui-même se plaint de n'avoir pu en recueillir. Et il lui échappe cet aveu, que M. Édouard Petit relève avec triomphe : « Une enquête personnelle nous a convaincu de l'infériorité numérique des catholiques, pour cet ensemble d'institutions. »

La *conférence populaire*, voilà l'œuvre à faire.

Un de mes amis, prompt et ardent au bien, et qui a fréquenté pas mal chez l'« Association catholique de la jeunesse française », — le beau titre et qui sonne franc ! — se désolait un jour devant moi de l'inaction, de la somnolence de certaines réunions de « jeunes », vrais palais enchantés de la Belle au bois dormant[1]. Or, paraît-il, les membres de ces œuvres expectantes seraient les tout premiers à se plaindre de ne savoir comment utiliser leurs talents et leur bonne volonté, ni à quoi user la fougue généreuse de leurs vingt ans. Ah ! que je voudrais faire le tour de tous ces groupes, du nord au midi, du levant au ponant, le tour de ces petits cénacles, pour réveiller les vitales énergies ! A cette chère jeunesse, je tiendrais à peu près ce langage : « Vous brûlez de vous dévouer, et vous regardez bien loin, dans je ne sais quelle région abstraite et peut-être chimérique, pour découvrir quelque superbe et rare occasion de vous signaler, de secourir vos frères en perdition d'âmes. Croyez-moi, mes amis ; ne cherchez pas davantage. La bonne occasion est devant vous, elle crie vers vous : c'est la conférence populaire. Entrez de suite en campagne ; allez, vous aussi, rompre le pain de la parole aux « employés, paysans, travailleurs », aux enfants du peuple. Donnez-y tout votre talent, tout votre cœur, toute votre éloquence. Je ne vous dis pas quel profit vous retirerez pour vous-mêmes. Cela, vous le verrez. Mais je vous dis que vous travaillerez efficacement au salut et au relèvement de la France. C'est par centaines et par milliers qu'il vous faudrait parcourir le cher pays, jetant à pleines mains la bonne semence, élevant et réconfortant les âmes. Pourquoi nous refuser à l'évidence ? Les masses populaires veulent boire à la coupe de la doctrine. Semblables aux grands vols d'oiseaux

1. Bien loin de nous la pensée de méconnaître les très belles et très nobles tentatives, faites déjà dans le sens que nous indiquons. A Paris, par les soins du *Comité catholique* de la rue de Grenelle, des conférences populaires sont données, — soit à Paris même, soit dans la province ; — l'*Association catholique de la jeunesse française* se montre pleine d'entrain, d'activité, de fructueux dévoûment ; les « jeunes » du *Sillon* prennent de généreuses initiatives. En province aussi, se dessine une très heureuse poussée dans le sens post-scolaire. A Lyon, notamment, la *Chronique du Sud-Est* groupe et encourage toutes les bonnes volontés. Néanmoins, nous restons, sur le terrain du *lendemain de l'école*, très en retard sur les entreprises laïques et maçonniques. C'est la seule chose que nous voulons faire ressortir, en indiquant le remède : une activité plus grande et mieux dirigée de la jeunesse catholique.

migrateurs, les générations nouvelles s'abattent assoiffées sur toutes les eaux qui miroitent. Versez-leur une doctrine pure et vraie. Car on leur dispense à flots — vous ne l'ignorez pas — le mensonge et l'erreur; on les grise de sophismes. Devant de jeunes auditoires, passionnés de savoir et de connaître, on oppose la science à la foi, on falsifie l'histoire, on montre l'Église éternelle ennemie de la lumière et du progrès, on fait du christianisme une religion d'étouffement et de mort, une sorte de hibou. Allez donc, commentez l'Évangile à ces foules assises sur la montagne pour s'instruire; faites arriver à leurs oreilles la parole qui sauve — la parole aux immortelles promesses — du vicaire de Jésus-Christ. Rassasiez ceux qui ont faim et soif de justice; ceux qui, sous le bourgeron noirci du mineur ou du forgeron, sous la blouse rapiécée du journalier, cachent parfois de si riches natures. Avec la conviction que donne l'immuable et sûre possession de la Vérité, montrez-leur dans l'Église la vie, l'amour, l'espérance, le salut des individus et des sociétés. Allez, jeunes gens, missionnaires laïques vous aussi, avec combien plus de raison et de vérité ! »

J'achève cet article la fenêtre ouverte sur un jour de printemps. Avril frissonne et s'éveille. La sève monte dans les branches, gonfle les bourgeons. Partout on sent le renouveau circuler dans la nature. La vie ! La vie ! Et je pense qu'ainsi la vie fermente et s'agite dans les couches profondes de la démocratie française. La sève monte, les forces cachées éclosent victorieusement dans les jeunes cœurs, dans les intelligences qui s'ouvrent. Qui s'emparera de cette vie nouvelle ? Les forces de demain, qui les dirigera ? La jeunesse, en travail de croissance et de fermentation, s'élancera-t-elle vers Dieu, dans son ivresse première, ou bien s'égarera-t-elle loin de lui ? Grave et troublante question, question de l'avenir. Ce n'est pas trop s'avancer de répondre : La jeunesse du peuple — celle qui est la grande réserve de la France — puisera, de plus en plus, sa sève intellectuelle dans les œuvres post-scolaires, s'imprégnera de leur esprit, s'assimilera leur doctrine. Croyante ou impie, suivant ce que sera cet enseignement. Croyante, c'est-à-dire forte, pure et féconde; impie, c'est-à-dire desséchée et désespérément gâtée. Le *lendemain de l'école* est une question vitale.

JOSEPH ADAM, S. J.

SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

QUELQUES NOTES D'UN CONTEMPORAIN

Le 24 de ce mois, un des plus nobles fils de la France et un de ceux à qui elle est le plus redevable, pour les services qu'il lui a rendus et que ses disciples ont continué jusqu'aujourd'hui de lui rendre, recevra pour la première fois les honneurs réservés par l'Église aux plus glorieux serviteurs de Dieu. Prochainement, nous l'espérons, nos lecteurs trouveront ici une étude approfondie et originale sur le nouveau saint. En attendant, pour ne point laisser passer le grand jour de sa glorification, sans nous y associer en quelque manière, nous publions ces notes de contemporains, que nous croyons inédites, et, à ce titre au moins, dignes de prendre place, comme un humble petit cierge, parmi les splendeurs qui vont illuminer la sainte image du grand éducateur du peuple.

Ces notes font partie des volumineux papiers du P. Léonard de Sainte-Catherine de Sienne, augustin déchaussé[1], bien connu des familiers de la Bibliothèque et des Archives nationales, au moins de ceux dont les recherches portent sur l'époque de Louis XIV. Le P. Léonard fut un des plus fervents « nouvellistes » de ce temps-là, faisant de sa cellule — sans préjudice, semble-t-il, pour sa vie religieuse — comme un grand bureau d'information, servi par de nombreuses relations à Paris et par des correspondances avec toutes les parties de la France et même avec les pays étrangers : tous les faits du jour, mais de préférence les faits religieux et littéraires, y aboutissaient, pour être enregistrés d'abord, puis renvoyés dans tous les sens. La cour même de Versailles lui payait tribut, et sans doute appréciait aussi ses

1. Il passa, semble-t-il, la plus grande partie de sa vie à Paris, dans le couvent vulgairement dit « des Petits-Pères », dont il ne reste plus que l'église, dédiée à Notre-Dame-des-Victoires, et si célèbre de nos jours. Il était prieur de cette maison en janvier 1707 et y mourut en 1711. Voir la notice que lui a consacrée M. de Boislisle, dans le premier volume de son édition des *Mémoires de Saint-Simon*; Introduction, p. XLVI.

nouvelles ; si bien qu'à la mort du chroniqueur, le gouvernement royal fit mettre ses papiers sous scellés. Il n'y avait là cependant rien de semblable aux médisances d'un Saint-Simon. Le digne augustin se distingue, fort à son avantage, de beaucoup de *reporters* de son temps et du nôtre, par l'amour du fait exact, plutôt que du fait curieux. Ses *Mémoires*, où il a classé méthodiquement, mais sans aucun remaniement littéraire, ses notes de toute sorte, montrent partout la marque du contrôle scrupuleux, des revisions réitérées qu'il faisait subir aux renseignements qui lui arrivaient. Généralement ses informations sont accompagnées du nom des personnes de qui il les tenait ; malheureusement, dans ces noms, son écriture, déjà si difficile à déchiffrer ailleurs, se complique souvent d'abréviations qu'un Œdipe seul pourrait résoudre. Tel est le cas pour les extraits que nous allons reproduire ; mais, on le verra, le nom des informateurs ici importe peu.

Le premier des témoignages qu'on va lire paraîtrait avoir été sous les yeux du dernier historien de Jean-Baptiste de la Salle[1]. La vie que menaient le Fondateur et ses premiers disciples dans la maison de noviciat de Vaugirard, vers 1693, y est naïvement décrite, du moins par le dehors, dont la nouveauté ne laissait pas que de dérouter un peu les témoins qu'ils édifiaient.

M. DE LA SALLE. 1693[2]

Il se passe dans notre voisinage une chose fort particulière, c'est à Vaugirard. Depuis fort peu de temps[3], il s'y est assemblé une communauté de vingt hommes, revêtus de méchantes mantilles qui leur descendent jusqu'à mi-jambe. Ils ne sortent de leur maison que le matin, qu'ils vont deux à deux avec une modestie admirable à une chapelle. Quand ils sont arrivés à la porte, ils

1. Voir *le Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle,* par Armand Ravelet ; 4e édit., 1888, p. 147-148.

2. Ce titre, avec la date, est de la main du P. Léonard. Mais tout le premier paragraphe qui suit est d'une autre main.

3. D'après Ravelet (*Le B. J.-B. de la Salle,* p. 143), c'est le 8 octobre 1691 que le saint fondateur ouvrit son noviciat de Vaugirard. La maison servait en même temps pour les retraites spirituelles, où les Frères, rappelés à cet effet de leurs résidences ordinaires, venaient se retremper dans l'esprit de leur vocation, sous la direction du saint.

y restent rangés en deux haies, jusqu'à ce que leur supérieur ayant passé au milieu entre dedans et leur fasse signe d'y entrer aussi, par une manière de sifflement. Pour prendre les habits sacerdotaux, il quitte deux robes et il lui en reste une troisième. Pendant la messe, ils demeurent comme extasiés, les uns ayant les yeux fichés en terre, les autres au ciel. Ils sont sans Heures, chapelets, ni mouvement de lèvres. Ils s'en retournent dans leur maison dans le même ordre. On ne s'aperçoit point que jamais ils se parlent. Sur le soir ils sortent des chambres dans leur cour, et y font une manière de procession et plusieurs stations. Après quoi ils vont deux à deux s'incliner profondément devant leur Maître, qui tient en main une escourgée, dont il frappe si violemment quelques-uns sur la tête et sur les épaules, sur les mains, etc., qu'ils en portent les marques.

Ils ne communiquent avec personne. Ce que je dis là de ce qui se passe au dedans a été aperçu par la fenêtre d'un grenier voisin, qui domine sur leur maison. On dit qu'ils ne mangent que de la soupe, qu'un d'eux vient quérir chaque jour à Paris. Voilà ce que le bruit commun répète de cette communauté.

Depuis que j'ai écrit cela, j'ai appris que le Supérieur est un Rémois nommé M. de la Salle qui s'est toujours occupé à des missions[1]. Il n'y a que quatre de ses gens qui aient des soutanelles, encore la plupart chargées de pièces et cousues avec du fil presque blanc. Le reste n'est que des paysans, qu'il tâche à former pour en faire des magisters de village.

A la suite de cette petite relation, qui lui a été sans doute envoyée par un correspondant, le P. Léonard ajoute des détails reçus de divers informateurs et en divers temps, de 1693 à 1704. Nous les transcrivons également, bien qu'ils n'apportent rien de nouveau à la biographie du saint fondateur; ils ont du moins l'intérêt de témoignages contemporains[2].

1. Erreur. L'auteur de cette relation aura confondu Jean-Baptiste de la Salle avec un autre prêtre zélé, nommé Jean de la Salle, de Honfleur, qui s'employait aux missions intérieures avec l'abbé Tirel de la Pinsonnière, aux environs de 1669.

2. Et suppléent un peu à l'absence d'indications de sources dans les biographies publiées, auxquelles nous renvoyons cependant pour le commentaire de ce qu'on lit ici.

M. de la Salle[1], qui a été chanoine de Reims, a résigné ses bénéfices, sans en tirer aucune récompense. Il ne connaissait pas celui à qui il l'a résigné[2], sinon du côté de la probité. Il est fils d'un conseiller du présidial de Reims. La principale occupation de ce vertueux ecclésiastique est de former des maîtres d'école. Il demeurait autrefois dans le faubourg de Saint-Germain, mais maintenant à Vaugirard. Il n'est pas vrai qu'il ait été Jésuite[3].

Il a voulu s'établir à Rome — Devant tout cela (?) belle mine — bien fait.

1697. Il s'est retiré au faubourg Saint-Germain à Paris, où il a établi une école de charité. Il a loué une maison à Vaugirard, où il instruit des jeunes gens pour être maîtres d'école, fait apprendre à lire et à écrire et fait le catéchisme. Il les tient durement. Ils ne boivent que de l'eau. Ils récitent le petit office de la Vierge ensemble, et font des méditations. Ils ont toujours les yeux baissés et gardent un silence continuel. Le portier même parle très peu. Ils ne sortent jamais.

An. 1700. Il a établi dans le faubourg Saint-Germain deux ou trois écoles de charité, où il y va quantité d'enfants. Les maîtres des écoles, qui sont deux ou trois, sont habillés de noir, avec une robe de même couleur, qui a des manches pendantes. Ils conduisent les écoliers tous les jours à la messe à Saint-Sulpice, sans parler. L'heure est réglée, de sorte qu'ils se trouvent tous à une même messe.

Sur la fin de juillet 1704, les M^es^ écrivains-jurés de Paris s'étant plaints à M. d'Argenson, lieutenant de police à Paris, contre l'établissement dudit sieur de la Salle, ont obtenu une sentence contre lui. Deux M^es^ écrivains, établis dans des quartiers de Paris, ont comparu ; mais M. de la Salle non. Il a été condamné à 100 livres d'amende, qu'il n'a point payées. Il a laissé vendre les bancs de ses écoles à l'encan. Puis, quelques jours après, il a recommencé. En voilà pour deux ou trois ans. On dit que cette conduite lui est ordinaire.

1. Tout ce qui suit est écrit de la main du P. Léonard.
2. Sous-entendez « son canonicat ».
3. Le P. Léonard ici rectifie une assertion qu'on peut encore lire, quoique barrée, dans la première note que nous avons extraite de son recueil.

On afficha néanmoins une seconde sentence contre lui à l'occasion des écoles chrétiennes, au commencement de septembre 1704, — elle est du 19 août, — par laquelle il est encore condamné à 100 livres d'amende, et, en cas de récidive, à 300 livres.

Ici se terminent les notes du P. Léonard sur notre saint, du moins celles que nous avons trouvées dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs personnes illustres par leur piété et leur vertu*[3].

JOSEPH BRUCKER, S. J.

1. Titre du recueil manuscrit d'où nous avons tiré ces extraits, et qui est le n° 23968 du fonds français de la Bibliothèque nationale.

REVUE DES LIVRES

Théologie et Ascétisme. — La part de saint Bonaventure, dans le développement du culte du Sacré Cœur, apparaît encore plus belle, aujourd'hui qu'on est mieux renseigné sur ses écrits authentiques. Si la critique consciencieuse des éditeurs de Quaracchi lui a enlevé quelques opuscules, que son nom, autant que leur mérite réel, avait pu rendre chers aux âmes pieuses, par exemple, le *Stimulus amoris* (« Aiguillon d'amour »), elle lui a compensé largement cette perte en lui accordant, sur le témoignage de la plupart des manuscrits, la *Vigne mystique ou Traité de la Passion de Notre-Seigneur*. C'est à cet opuscule, où s'exprime un amour si tendre et si profond du Sauveur crucifié, que l'Église a emprunté les belles leçons du second Nocturne, dans l'office de la fête du Sacré-Cœur. Elles y ont été insérées jadis sous le nom de saint Bernard, parce que la *Vitis mystica* figurait encore parmi les œuvres du suave Docteur, quoique déjà rangée parmi les *Spuria* par Bellarmin et Mabillon. On peut lire dans les *Prolegomena* du tome VIII de la nouvelle édition de saint Bonaventure[1] les excellentes raisons qui militent en faveur de l'attribution au Docteur séraphique. Seulement, il faut observer que les savants éditeurs ne la maintiennent pas pour tout l'ouvrage, tel qu'il a été publié parmi les œuvres de saint Bernard; ils ont constaté, en effet, qu'il est plus court des deux tiers dans les manuscrits les plus anciens et les meilleurs.

C'est sous cette forme plus sobre, la seule originale, qu'on peut maintenant lire et goûter ce pieux écrit, soit dans le tome VIII indiqué, où cependant les interpolations sont reproduites en appendice; soit dans un volume plus portatif[2], où les nouveaux

1. Doctoris Seraphici S. Bonaventuræ *Opera omnia*... edita studio et cura PP. collegii a S. Bonaventura. Quaracchi (près Florence), imprimerie du collège de Saint-Bonaventure. Gr. in-4. — Le tome VIII contient les écrits ascétiques et mystiques du saint Docteur et ceux qui se rapportent aux « choses de l'ordre des Frères mineurs » ; nous reviendrons sur ces derniers.

2. Seraphici Doctoris S. Bonaventuræ *Decem Opuscula ad theologiam*

éditeurs ont eu la bonne pensée de réunir les dix opuscules qui, d'après leurs recherches, constituent l'œuvre ascétique et mystique certaine de saint Bonaventure. Ces opuscules sont, outre la **Vitis mystica,** le **De triplici via** ou **Incendium amoris** (aussi appelé par les anciens *Parvum bonum*), le **Soliloquium de IV mentalibus exercitiis,** le **Lignum vitæ,** les traités **De quinque festivitatibus Pueri Jesu, De præparatione ad Missam, De perfectione vitæ ad sorores. De regimine animæ, De sex alis Seraphim,** enfin l'**Office de la Passion de Notre-Seigneur**. Le texte, dans ce recueil, est le même que celui de la grande édition, mais sans appareil critique. C'est dans les *Prolegomena* déjà mentionnés, que les savants éditeurs franciscains ont donné les preuves d'authenticité de chacun de ces opuscules, ainsi que les raisons qui leur en ont fait rejeter d'autres.

Ils ont publié un autre recueil semblable, contenant trois opuscules extraits du tome V de leur grande édition. Ce sont : le **Breviloquium**, l'**Itinerarium mentis in Deum** et le petit traité **De reductione artium ad theologiam**[1]. C'est dans ces admirables opuscules, se rattachant à la théologie, à la philosophie et à la mystique tout ensemble, que se montre le mieux le don particulier qu'a le Docteur séraphique de féconder les aridités scolastiques, de toucher les cœurs, en même temps qu'il convainc les esprits, et d'élever les uns et les autres vers Dieu. Des notes courtes, mais assez nombreuses, éclairent les passages un peu difficiles, surtout en les rapprochant des autres endroits où il a expliqué sa pensée.

Pour terminer, disons que l'*Itinerarium mentis in Deum* a été traduit en français par le R. P. Charles[2]; cette traduction est

mysticam spectantia in textu correcta et notis illustrata a PP. collegii S. Bonaventuræ. Quaracchi, imprimerie du collège Saint-Bonaventure, 1896. Gr. in-12, pp. XI-516.

1. *Tria Opuscula Seraphici Doctoris S. Bonaventuræ.* Editio secunda. Quaracchi, collège Saint-Bonaventure, 1896. In-18, pp. VIII-533.

2. *Itinéraire de l'âme à Dieu*, par saint Bonaventure. Nouvelle traduction par le R. P. Charles, de Bordeaux, franciscain. Vanves, imprimerie franciscaine. In-12, pp. 198. — Nous devons dire qu'un *Traité des dons du Saint-Esprit*, attribué à saint Bonaventure, et dont une traduction a été récemment publiée dans la « Petite Bibliothèque pieuse à un franc » (Paris, Téqui, rue de Tournon), n'est pas en réalité du saint Docteur, qui n'a composé que les *Collationes de septem Donis Spiritus Sancti*, ouvrage tout différent, publié dans le tome V de l'édition de Quaracchi.

accompagnée du texte latin, reproduit de l'édition de Quaracchi, de notes et de résumés des chapitres. L'abus que l'ontologisme a fait de plusieurs passages de ce livre ne peut fonder un préjugé contre leur exactitude; mais il oblige à les peser avec attention, pour les bien comprendre; qu'on prenne en cela pour guides les savants éditeurs de Quaracchi et le P. Charles.

M. l'abbé Dedouvres, qui nous avait déjà révélé plusieurs hommes différents dans le fameux **Père Joseph,** confident de Richelieu, vient de nous montrer en lui un apôtre de la dévotion au **Sacré Cœur,** plus de trente ans avant les visions de la bienheureuse Marguerite-Marie [1]. Et les belles et pieuses pensées qu'il extrait de ses *Exhortations* inédites, justifient réellement ce nouveau titre. Le fondateur du Calvaire y inculque, sans relâche, à ses filles que leur vocation est d' « entrer dans le Cœur de Jésus », pour comprendre l'amour divin dont il est le symbole et s'unir à lui par l'amour. Dans la première partie de son intéressant petit volume, où il explique comment ces Exhortations ont été données et conservées, M. Dedouvres fait voir que le P. Joseph ne redoutait rien tant pour les religieuses que l'invasion de l'*illuminisme*. Contre ce danger, dont le quiétisme devait bientôt montrer la réalité, le P. Joseph s'applique à prémunir sa chère congrégation par la saine et robuste doctrine de la croix; et il lui rend cette doctrine aimable en la lui faisant apprendre dans le Cœur aimant du Sauveur crucifié.

M. l'abbé Dedouvres finira bien, malgré la contradiction, par rendre le P. Joseph sympathique; sa nouvelle découverte y aidera, et nous l'en félicitons sincèrement. Inutile d'ajouter qu'en donnant un « précurseur » de plus à la bienheureuse Marguerite-Marie, il ne diminue pas la gloire de celle-ci. L'humble visitandine n'a pas révélé le Sacré Cœur à l'Église, pas plus que sainte Julienne de Cornillon ne lui a révélé le Saint Sacrement, et Bernadette de Lourdes, l'Immaculée Conception. Le privilège de Marguerite-Marie est d'avoir été choisie par le Sauveur, pour manifester aux hommes sa volonté et sa promesse formelle d'ouvrir

1. *Un précurseur de la bienheureuse Marguerite-Marie. Le Père Joseph et le Sacré Cœur*, par l'abbé Louis Dedouvres, docteur ès lettres, professeur de littérature latine aux Facultés catholiques de l'Ouest. Angers, Germain et Grassin, 1899. In-12, pp. 204.

à tous de nouveaux et inestimables trésors de grâce, dans le culte de son divin Cœur, et pour leur faire connaître la forme de culte qu'il désirait précisément. Mais que la dévotion au Sacré Cœur ait été pratiquée, de manière plus ou moins semblable, longtemps avant les révélations de Paray, et même à tous les âges de l'Église, cela n'est pas douteux. On en a fourni la preuve par des textes nombreux et significatifs, auxquels d'ailleurs ajoute beaucoup, je le sais, un travail du R. P. de Franciosi sur le *Sacré Cœur et la Tradition*, publié à très petit nombre.

Un de ces textes, parmi les moins connus, peut donner occasion à un petit problème, que je voudrais voir occuper un instant la sagacité de M. Dedouvres. Il s'agit de la *Science du Crucifix en forme de méditation*, du P. Pierre Marie, de la Compagnie de Jésus. Ce livre, publié en 1642, et où le pieux auteur, comme il le dit dans sa dédicace « A la Reyne » (Anne d'Autriche), « va ouvrant les playes et découvrant les mouvemens du *cœur* et les desseings de Jésus-Christ crucifié », me paraît prêter à un rapprochement curieux avec les exhortations du célèbre capucin. Notamment la *IX*e *Considération*, toute consacrée au Cœur de Jésus-Christ, rappelle les idées et même les images chères au P. Joseph de telle manière qu'il est difficile d'y voir une coïncidence fortuite[1]. Le P. Marie aurait-il connu les exhortations données aux Filles du Calvaire? ou le P. Joseph se serait-il inspiré, je ne dis pas de la *Science du Crucifix*, qui n'a paru qu'en 1642, mais des prédications du P. Marie? Je constate que ce dernier, précisément durant les années auxquelles appartiennent les exhortations du P. Joseph, résidait à la maison professe de sa Compagnie, à Paris, comme prédicateur.

Je n'entends pas, néanmoins, soutenir la seconde hypothèse, et j'admettrais volontiers que le P. Joseph, dans son enseignement sur le Sacré Cœur, n'a fait que suivre ce que M. Dedouvres

1. *Science du Crucifix*, 1642. 1re partie, p. 342 et suiv. Cette considération est ainsi intitulée : *Le Crucifix nous apprend de quel amour le Cœur de Jésus-Christ brusloit pour nous et à quelle revanche d'amour nous sommes obligez.* Il faut comparer spécialement le second paragraphe (p. 366) avec la *Méditation durant la sainte Messe* du P. Joseph (Dedouvres, *Un Précurseur...*, p. 170-173). — Dans l'édition de la *Science du Crucifix* qui a été publiée en 1783 par le P. G***, édition fortement remaniée pour le fond et la forme et qui semble avoir été seule reproduite dans les nombreuses réimpressions récentes, il n'est plus question du *Cœur de Jésus*. Pourquoi? Je ne saurais le dire.

appelle justement « les plus pures traditions franciscaines[1] ». Il n'avait en effet qu'à s'inspirer de saint François d'Assise et du grand Docteur franciscain. Joseph Brucker, S. J.

Sous le titre de **Nazareth et la Famille de Dieu dans l'humanité**[2], le savant auteur a condensé une doctrine théologique très riche en applications morales. Son point de départ théologique, c'est l'idée de la filiation divine, l'idée la plus féconde de tout l'ordre surnaturel. L'analyse assez complète qu'il en fait l'amène à prendre aux traités de la Grâce et de l'Incarnation les aperçus les plus beaux, et à méditer en théologien les passages scripturaires d'une veine mystique très abondante. Prouvée par les enseignements de Notre-Seigneur, par la doctrine des Apôtres, rapprochée de la bonté de Dieu qui en est la cause première, notre filiation divine est encore magnifiquement éclairée par les titres de Jésus-Christ, notre Rédempteur, notre Frère, notre Modèle. Elle a eu son plein et premier établissement social à Nazareth, qui en est la source et le parfait exemplaire ; elle s'est étendue à toute l'Église de Dieu, famille divine qui doit vivre ici-bas jusqu'à la consommation des siècles la vie de Jésus, de Marie et de Joseph. Ces hautes considérations donnent au P. Dechevrens la facilité de définir l'esprit chrétien non point par ses côtés accessoires, mais par ce qui est en lui de plus substantiel. Amenée à son motif principal, la perfection y prend un vigoureux relief, et l'obéissance, la mortification, l'amour en reçoivent je ne sais quelle lumière qui en rajeunit la définition et la portée pratique. En somme, c'est tout un traité de la perfection chrétienne que le docte théologien présente à ses lecteurs ; et tous, j'en suis sûr, remarqueront le commentaire très pieux et très profond du *Pater*.

1. Signalons une réédition du *Mois du Sacré Cœur* du P. Godfroy, si solide et si pieux (Troyes, Bage. In-32). D'Allemagne nous vient un ouvrage écrit spécialement « à l'occasion du jubilé, pour promouvoir la dévotion au Sacré Cœur », et intitulé : « le Cœur de Jésus, soleil de grâce au tournant du siècle » (*Das Herz Jesu, die Gnadensonne an der Wende des Jahrlunderts*. Kevelaer, Bercker. In-8, pp. 169) ; il est plein de doctrine et de saine édification. L'auteur est le P. Martin Hagen, S. J.

2. *Nazareth et la Famille de Dieu dans l'humanité*, par le R. P. Dechevrens, de la Compagnie de Jésus, ex-professeur de théologie aux Facultés catholiques d'Angers. Paris, Lethielleux. 2 in-12, pp. 237 et 300.

Ce livre va tout d'abord aux associés de l'*Union dans la sainte Famille*. Créée en décembre 1876 par un saint prêtre du diocèse de Versailles, M. l'abbé de Leudeville, puis, introduite dans le sanctuaire national de Montmartre, approuvée par S. S. Léon XIII dans un bref du 14 février 1882, cette pieuse union « tend à grouper peu à peu le plus grand nombre possible de fidèles, non par une communauté de lieu, mais par le lien d'un même esprit, en leur proposant de rendre à la sainte Famille du Christ le culte d'une volonté toute dévouée, mais qui se traduise moins par des marques extérieures de respect que par l'application à imiter ses vertus, principalement l'amour et l'obéissance filiale envers Dieu ». Les associés trouveront dans le travail du P. Dechevrens, en même temps qu'un exposé théorique, un directoire pratique. Cet ouvrage gagnera encore beaucoup d'autres lecteurs, et il contribuera, pour sa part, à renouveler les âmes dans l'esprit chrétien, à chasser le naturalisme de la famille, à faire comprendre que le surnaturel doit dominer sur toute la ligne, et qu'il n'est rien dans la nature, individus, sociétés, qui ne doive finalement être élevé à l'ordre divin de la grâce.

Jules Auriault, S. J.

Le R. P. Auriault a continué cette année, tous les vendredis de carême, les **Conférences pour les dames** [1] qu'il a inaugurées, il y a trois ans, à Notre-Dame de Paris.

Le savant professeur de l'Institut catholique n'a pas craint d'aborder un vrai sujet de théologie. L'expérience a prouvé que ce n'était pas trop présumer d'un auditoire qu'on aurait eu tort de ne croire sensible qu'à de pieuses fadaises. C'est tout un traité scientifique de la Papauté que l'orateur a exposé dans ses grandes lignes. Du reste, pas un détail de cette exposition qui ne soit à la portée de tous les fidèles. Une fois de plus, le mot du poète s'est vérifié :

> Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.

Très apprécié par les femmes chrétiennes qui se sont pressées au pied de la chaire de Notre-Dame, cet enseignement a retenti

1. *Les Vraies Forces. La Sainte Vierge. Le Sacré Cœur. Le Pape.* Conférences du vendredi à Notre-Dame de Paris. Carêmes 1898, 1899, 1900. Paris, Rondelet. In-8.

bien au delà de la vaste enceinte. A peine publiées, les conférences du P. Auriault se sont déjà répandues à plus de six mille exemplaires. Cette diffusion continuera. Aussi bien on nous assure que la série n'est pas close, et que le zélé théologien doit poursuivre plusieurs années encore cette prédication si opportune et si goûtée. Pierre Bouvier, S. J.

Liturgie. — Vers 1895, M. J.-K. Huysmans, « un jour de flâne sur les quais », alors qu'il regrettait l'absence pour les fidèles, d'un manuel de liturgie commode et précis, découvrit le **Petit Catéchisme liturgique**[1] de l'abbé Dutilliet. Le voir, l'acheter, l'emporter avec la joie « que tout bouquineur éprouve lorsqu'il ne rentre pas au logis les mains vides », fut tout un. Mais quelle joie plus grande de reconnaître, à la lecture, que l'opuscule remplissait les promesses du titre. C'était bien un catéchisme, assez court pour être aisé à consulter, assez clair pour que tous les fidèles s'en puissent servir, et complet. L'origine, l'historique, la symbolique des rites sacrés, y étaient suffisamment résumées. Néanmoins, un chapitre manquait ou, du moins, n'était plus à jour : celui du chant ecclésiastique. M. l'abbé A. Vigourel, directeur du chant et maître des cérémonies au séminaire de Saint-Sulpice, l'a rédigé, ainsi qu'un appendice sur *les principales cérémonies de quelques fonctions pontificales*.

Nous ne saurions trop recommander l'usage de ce petit livre, où les fidèles puiseront, avec l'intelligence des cérémonies saintes, un soin plus grand de s'unir à l'Église, à sa prière et à ses intentions si larges.

Tandis qu'au peuple chrétien convient et suffit un catéchisme liturgique, il faut aux ministres sacrés, au clergé paroissial, une connaissance minutieuse des rubriques et des usages approuvés. Depuis longtemps, en France, le **Cérémonial selon le Rit romain,** par le R. P. Le Vavasseur[2], a obtenu les suffrages les plus hauts et les plus compétents. Mais, de nos jours surtout, une œuvre de

1. *Petit Catéchisme liturgique*, par l'abbé Dutilliet, *et Catéchisme du chant ecclésiastique*, par A. Vigourel ; préface par J.-K. Huysmans. Paris, Bricon, 1899. In-18, pp. xxiv-227. Prix : 1 fr. 50.

2. *Cérémonial selon le Rit romain*, par le R. P. Le Vavasseur, huitième édition, revue et augmentée par le R. P. Haegy. Paris, Lecoffre, 1898. 2 vol. in-12, pp. xli-756 et 781. Prix : 8 francs.

ce genre vieillit vite. Chaque année voit le calendrier ecclésiasque s'enrichir de nouveaux saints, et d'importantes revisions, de nombreuses déclarations ont, récemment, rectifié, complété ou allégé les rubriques du bréviaire et du missel; enfin, la Sacrée Congrégation des Rites a publié deux des trois volumes qui doivent constituer la *collection authentique* de ses décrets.

Le R. P. Haegy, professeur de liturgie au séminaire du Saint-Esprit, a bien voulu revoir et mettre à jour le *Cérémonial*. Malgré les additions et corrections, il en a conservé les divisions, le style clair, les nombreuses références utiles, le grand respect pour l'avis des rubricistes antérieurs. Un peu plus de largeur sur ce dernier point, quelques discussions et solutions plus personnelles, ne seraient pas pour déplaire. Ne serait-il pas utile d'ajouter le rite de la bénédiction nuptiale et de l'absoute données par un évêque avant ou après une messe célébrée par un simple prêtre ? Le cas est assez fréquent. Quelles sont les messes basses, autres que la messe d'ordination, où doive se donner la paix ? On en cherche en vain l'indication précise (p. ex., p. 390, p. 426 du tome Ier).

Morale. — La Congrégation des Rites n'est pas la seule dont le droit ait été simplifié et précisé. Par la constitution *Officiorum et munerum*, le Souverain Pontife Léon XIII a refondu les règles de l'*Index*, en les appliquant aux conditions modernes de la production scientifique et littéraire. De là, pour les moralistes, le devoir de retoucher leurs ouvrages.

Le R. P. Henri Dumas n'y a pas manqué, et il offre aux théologiens la sixième édition du **Compendium theologiæ moralis P. Joannis Petri Gury, S. J.**[1]. Nous n'avons pas à revenir sur les éloges précédemment donnés, dans les *Études*, aux qualités du savant éditeur. Qu'il suffise d'indiquer, outre les nouvelles règles de l'*Index*, quelques études d'actualité, ajoutées ou développées : *De l'équiprobabilisme et du probabilisme*. Nos lecteurs aimeront à y retrouver résumées les thèses historiquement prouvées ici-même[2]. *De l'hypnotisme et du spiritisme*, où la prudence très

1. *Compendium theologiæ moralis P. Joannis Petri Gury, S. J.*, multis correctionibus auctum, etc., a R. P. Henrico Dumas, ejusdem Societatis. Lyon, Briguet; Paris, Lecoffre, 1899. 2 vol. in-8, pp. 572 et 547.

2. *La Question liguorienne*, par le P. X.-M. Le Bachelet. (*Études*, t. LXXVIII, p. 65, 196.)

grande de l'auteur n'exclut pas les distinctions utiles entre ce qui est tolérable et ce qui doit être rejeté. *Les Écoles neutres; les Devoirs des ouvriers et des patrons*, avec la question du *Juste salaire; le Divorce civil*, forment autant de chapitres, où s'enchaînent les documents pontificaux et les discussions théologiques.

Justement, pour débuter par une critique qu'une seconde édition rendra vaine aisément, ces questions actuelles sont omises, ou à peine indiquées, dans l'œuvre si pratique du R. P. Benoît Ojetti[1]. Rien sur le divorce civil, ses relations avec le lien conjugal, ses divers intervenants; une phrase au sujet du salaire des serviteurs, « qui est dû par les maîtres de par la justice et l'équité naturelle, et ne peut être différé trop longtemps » (p. 543); rien touchant le devoir électoral, du moins hors de l'Italie.

Mais n'oublions pas que la première rédaction d'nn ouvrage de ce genre ne peut qu'être incomplète. Que s'est proposé le R. P. Ojetti? De mettre à la disposition des prêtres, en un volume facile à feuilleter, une **table des matières** par ordre alphabétique de la **Morale**, du **Droit canon**, et de la **Liturgie** par suite. Table des matières, non pas aride, mais donnant les solutions généralement admises ou vraiment probables, et les références.

Et certes, le coup d'essai vaut un coup de maître, non seulement par le mérite du premier pas posé dans une voie difficile, mais par le mérite de la rédaction. Il faudrait citer ici un grand nombre d'articles; indiquons au hasard : les *Censures* et les *Cas réservés* (p. 61 et 452); la *Clandestinité*, doublée d'une notice très complète sur le décret *Tametsi* (p. 72 et 564), et en général tous les paragraphes traitant du mariage; la *Loi* (p. 298); le *Vœu* (p. 647), etc.

Que les labeurs du professorat, non seulement n'arrêtent pas, mais aident le docte maître de l'Université grégorienne à parfaire et à tenir à jour une œuvre, qui mérite déjà une bien vive gratitude de la part de tous ceux qui ont charge d'âmes.

C'est aussi un résumé, mais de la **Théologie morale**[2] seulement,

1. *Synopsis rerum moralium et Juris Pontificii* alphabetico ordine digesta et novissimis SS. RR. CC. decretis aucta, auctore Benedicto Ojetti, S. J., in Pontificia universitate gregoriana Collegii romani professore. Rome, Typographie de la Propagande, 1899. In-8, pp. 675. Prix : 9 fr. 75.

2. *Compendium Theologiæ moralis Beatæ Mariæ Virgini dicatum*, auctor

que le T. R. P. Joseph-Calasanz de Llevaneras a voulu offrir au clergé.

« Pour ne pas devenir un confesseur malhabile, peut-être indigne, il faut, chaque jour, lire un peu de morale. » Et la lecture devient facile et profitable, dans ces chapitres qui suivent l'ordre même adopté par nos auteurs familiers; avec ces paragraphes où la doctrine est judicieusement condensée, où les références sont nombreuses, qu'enrichissent les réponses des Congrégations romaines.

Toutes ne s'y trouvent pas, cependant; ainsi, page 93, une réponse du 5 février 1872, renouvelée, le 14 décembre 1898, aux Petites Sœurs des pauvres, préciserait encore mieux que ne le fait celle de 1848, la conduite à tenir vis-à-vis des hospitalisés non catholiques en danger de mort. Ainsi, avons-nous cherché en vain celles qui se rapportent à la crâniotomie, et au divorce civil passé sous silence.

En revanche, l'éminent capucin a largement traité toutes les questions intéressant les missionnaires dans les contrées schismatiques, hérétiques et païennes.

Au sujet de l'hypnotisme, du magnétisme, du spiritisme, il faut relever une confusion trop grande, que rachètent imparfaitement les distinctions estompées dans une note (p. 136). Pourquoi ne pas s'appesantir un peu plus sur l'éducation des enfants (p. 160, 174), et, à ce propos, parler du choix des serviteurs? Leurs relations avec les enfants ont, en bien ou en mal, des résultats si profonds. Du même coup, l'attention de l'auteur aurait été attirée davantage sur certains devoirs des maîtres à l'égard des domestiques : les aider à se conserver bons quand on les prend encore jeunes; ne pas leur donner des scandales, courants hélas ! réagir contre les prétendues exigences de la vie moderne touchant leur logement loin de la famille, et dans une communauté d'étage qui équivaut à la promiscuité.

C'est là, entre autres, une de ces questions du jour, peu prévues par les anciens moralistes, mais que les modernes ne sauraient trop examiner sous toutes leurs faces.

Nous nous sommes attardé à formuler moins des critiques que des indications. Le T. R. P. de Llevaneras, comme le R. P. Ojetti,

Josepho Calasanctio a Llevaneras, O. M. S. F. C. Rome, Pustet, 1899. In-12, pp. 534. Prix : 4 francs.

a fait œuvre utile autant que docte, dont la vulgarisation, aussi bien que la parfaite mise au point, est le plus cher de nos vœux.

Charles Berbesson, S. J.

Le nouveau **Mois de Marie** publié par le P. Rouvier [1] tranche sur l'abondante floraison d'ouvrages de même titre qu'on voit éclore chaque année au printemps. Les histoires en sont bannies. Bannie aussi la mièvrerie coutumière et la grâce affectée du style. L'auteur s'est mis à l'école de Bossuet, et, sans reculer devant la hauteur de ses pensées, devant la sévérité d'un style parfois sublime et toujours puissant, il lui a demandé de prêcher à nos contemporains les pieux exercices chers à leur dévotion.

Qu'il emprunte aux Œuvres oratoires ou aux Élévations, le P. Rouvier choisit les passages les plus théologiques. Il s'attache à la doctrine et non aux phrases. Elles sont admirables pourtant, ces phrases où l'idée s'incarne dans l'image et dans le mot, sans qu'on puisse les disjoindre ou même les unir davantage. Cette langue à la fois superbe et familière, nourrie de la Bible et des saints Pères, a revêtu pour peindre les grandeurs, les douleurs, les tendresses de Marie, un incomparable éclat.

Une pratique, une oraison jaculatoire et une excellente prière terminent la lecture de chaque jour[2]. Henri Chérot, S. J.

Philosophie. — M. Henry S. Salt a au moins le mérite de la conviction et de la logique. Prêchant les **Droits de l'animal**[3], il lui concède personnalité, raison, but moral. Non seulement il condamne la vivisection et les traitements inhumains envers les animaux domestiques, mais l'abatage des animaux pour l'alimentation, la chasse, ou « boucherie d'amateur », l'emploi des fourrures, des plumes, du cuir. D'ailleurs, le bichon choyé, tout comme le cheval surmené, subit une injustice. Pour un être vivant,

1. *La Très Sainte Vierge d'après Bossuet. Nouveau mois de Marie*, par le P. Fréd. Rouvier, S. J. Tours, Mame, 1900. In-24, pp. 311. Prix : broché, 2 francs ; toile, 2 fr. 25 ; relié, 4 fr. 50.

2. Le R. P. Rouvier publie aussi, dans le même format et à la même librairie, le *Cœur du Maître d'après Bossuet*, nouveau *Mois du Sacré Cœur*, également composé des plus belles inspirations de Bossuet.

3. *Les Droits de l'animal, considérés dans leur rapport avec le progrès social*, par Henry S. Salt. Traduit de l'anglais par L. Hotelin. Paris, Welter, 1900. In-12, pp. 128.

il ne vaut guère mieux d'être une marionnette inutile qu'un pauvre souffre-douleur. « A moins de déclarer que les hommes seuls ont des droits, et que les animaux sont de simples *choses* sans but ? »

Et c'est ce qu'admettent des gens qui croient avoir quelque philosophie, et aussi de la pitié envers les animaux, mais qui se refusent à leur reconnaître des droits. L'homme doit traiter avec douceur les animaux par devoir envers lui-même. Ce n'est pas par orgueil, c'est par sentiment de la vérité, qu'il se réserve la qualité de personne morale.

Chose assez étrange, c'est en Angleterre, la terre classique du positivisme, du *struggle for life* par l'écrasement des faibles, que se sont multipliés surtout les livres en faveur des droits des animaux. Dans le rapprochement tenté par le positivisme entre l'homme et la bête, on voit le bénéfice qu'a pu tirer la bête, on voit moins ce que l'homme a gagné.

La science historique de l'auteur vaut d'ailleurs sa philosophie. Il reproche à l'Église de n'avoir rien fait pour les animaux, surtout du quatrième au dix-septième siècle. Précisément, peu avant le livre de M. Salt, paraissait un travail sur l'*Église et la pitié envers les animaux*[1], encore n'est-ce qu'un premier recueil. Seulement l'Église parle de pitié, non de droits.

M. E. Marguery a certainement le sens artistique. A travers tout son livre, il montre combien il goûte les choses de l'art, et il sait dire pourquoi il les goûte. Est-il aussi heureux lorsque, s'élevant aux considérations d'ordre général, il étudie l'**Œuvre d'art et l'Évolution**[2] ? Nous le voudrions.

Il ne faut pas chercher, dit-il, le caractère propre de la production artistique, dans la perfection des proportions, ni dans la manifestation du caractère dominant d'un objet. « L'art est l'expression des harmonies de la nature. L'œuvre d'art est l'illustration de son évolution, l'image durable de ses créations passagères, la fixation sous une forme sensible de ces harmonies fugitives et impondérables que nous sentons confusément. » Toute harmonie, ou tout équilibre de forces suivant leurs affinités naturelles, a

1. Paris, Lecoffre, 1899.
2. *L'Œuvre d'art et l'Évolution*, par E. Marguery. Paris, Alcan, 1899. In-12, pp. 183. Prix : 2 fr. 50.

pour matière le rythme. L'intensité du rythme donne une impression de grandeur, sa tension une impression de grâce. Tantôt l'équilibre résulte d'une simple juxtaposition de deux rythmes d'intensité ou de tension égale : c'est la symétrie ; tantôt de la réunion de deux rythmes équivalents : c'est le contraste. Ce qui se vérifie dans le domaine des sciences naturelles peut être appliqué, avec la transposition nécessaire, aux choses de l'art.

Et c'est précisément cette transposition qui offre difficulté. L'auteur l'a bien senti et l'a avoué. Comment adapter « les règles étroites de la mécanique, de la physique ou de la chimie » au génie qui crée l'œuvre d'art ? Encore fallait-il essayer cette adaptation. Trop souvent, M. Marguery se contente de faire passer les termes d'un ordre dans un autre ; il néglige de les idéaliser et s'attache trop exclusivement aux conditions matérielles de l'œuvre d'art, dessin, couleurs, sons. Ce n'est pas cependant qu'il n'ait compris la portée de l'art. « S'il est vrai, dit-il en finissant, que la science ne touchera jamais du doigt le grand X inconnu qu'elle poursuit, l'art nous consolera de son impuissance, en nous faisant entrevoir dans les harmonies passagères dont il nous livre le secret, l'image de cette Harmonie supérieure, cause et fin de toute matière, de tout mouvement, de toute vie. »

Citons un rapprochement ingénieux entre la photographie et l'art. « Quoi de plus séduisant que la photographie ? C'est la vie prise sur le fait, le mouvement saisi au vol avec une précision mathématique ; sans doute, mais l'art ne repose pas sur une précision mathématique ; il nous montre la nature non telle qu'elle est, mais telle que nous la pouvons voir avec nos facultés imparfaites. Or, le mouvement instantané nous échappe : un cheval photographié au galop, un passant surpris au pied levé, nous étonnent et nous déconcertent... La photographie est incapable d'exprimer un ensemble de sensations équivalentes. Si l'instantanéité lui appartient, l'action, la vie, lui échappent. Et c'est ici que l'art triomphe. »

M. J.-P. Durand (de Gros), dans ses **Nouvelles Recherches sur l'Esthétique et la Morale**[1], entend par esthétique, avec

1. *Nouvelles Recherches sur l'Esthétique et la Morale*, par J.-P. Durand (de Gros.) Paris, Alcan, 1900. In-8, pp. 277. Prix : 5 francs.

Kant, la science générale de la sensibilité. Le principe qui doit servir à résoudre les grands problèmes de la vie est celui-ci : « Toutes les modifications subjectives, c'est-à-dire tout ce que l'on comprend sous les appellations encore trop vagues de sensation et de sentiment, sont régies par une commune loi : Toutes supposent une force subjective modifiable, plus une force objective modificatrice, plus un instrument ou organe de rapport. » Ainsi comprise, l'esthétique se partagera en trois sciences : l'*esthétique psychologique* ou science des causes subjectives de la sensation et du sentiment; l'*esthétique physiologique* ou science des causes organiques de la sensation et du sentiment; l'*esthétique physique*, science des causes objectives de la sensibilité.

Le principe, adopté par l'auteur, est-il aussi « admirablement fécond » qu'il le dit non sans candeur? Ce qu'il a de vrai est fort ancien; mais c'est une base trop étroite pour fonder une science totale de l'être et de la vie. C'est simplement une lumière bonne à éclairer quelques difficultés particulières.

En tout cas, l'auteur n'a pas chance d'arriver par là à substituer une doctrine définitive au positivisme et au catholicisme.

Il avoue au début que ces *Nouvelles recherches* datent d'un bon tiers de siècle, et qu'il les publie sans vouloir les rajeunir. Quoi qu'il pense, cela fait la faiblesse de son livre. Ainsi de nos jours, on ne saurait présenter la théorie mécanique de la chaleur comme le dernier mot de la science, et personne ne supporte plus qu'on cite, à travers Proudhon, Fénelon et Bossuet pour les accuser de doctrines « odieuses ». L'austère moraliste qu'est M. J.-P. Durand manque de justice envers le catholicisme qu'il connaît mal.

C'est le complément de ses deux précédents ouvrages à l'usage des élèves de philosophie, le *Cours de philosophie* et la *Dissertation*, que M. Émile Boirac vient de faire paraître. Le **Recueil de Morceaux choisis des philosophes anciens, modernes et contemporains**[1] est conçu et exécuté sur le même plan. Les citations sont nombreuses et variées. Peut-être trouvera-t-on que les anciens, malgré l'annonce du titre, sont bien clairsemés dans le

1. *Recueil de Morceaux choisis des philosophes anciens, modernes et contemporains, pour la classe de philosophie*, par Émile Boirac, recteur de l'Académie de Grenoble. Paris, Alcan, 1899. In-8, pp. VI-572. Prix, broché : 6 fr. 50 ; cartonné : 7 fr. 50.

livre. Le moyen âge n'est représenté que par saint Anselme. Parmi les modernes, quelques représentants du spiritualisme traditionnel comme Ludovic Carrau, Ernest Naville, l'abbé de Broglie, Th. Henri Martin, Francisque Bouillier, Ollé-Laprune, auraient pu s'ajouter aux noms cités de Bossuet, Malebranche, Chateaubriand, E. Caro, Joly. Nous regrettons aussi que le livre se ferme sur une page où M. Paul Janet oppose la religion à la croyance au surnaturel. Il eût été facile, croyons-nous, de mettre en relief la notion de la religion par une citation qui n'eût pas cette allure de rationalisme militant. Tel qu'il est, ce livre rendra cependant service aux élèves et aux maîtres.

Le P. Victor Cathrein publiait pour la première fois en 1893 sa **Philosophia moralis** (Voir *Études. Partie bibliographique*, novembre 1893). Une seconde édition voyait le jour en 1895; une troisième vient de paraître[1], toujours avec des corrections et des additions nouvelles. C'est dire le succès du livre aussi bien que le souci de l'auteur de perfectionner son œuvre.

Lucien Roure, S. J.

Sciences Physiques. — Depuis une dizaine d'années, M. A. Leduc s'est livré à l'étude des données fondamentales concernant les gaz. Ces travaux ont eu pour origine la constatation du désaccord absolu qui existait entre les nombres donnés par Dumas et Boussingault pour la composition de l'air atmosphérique, et par Regnault pour les densités de l'oxygène et de l'azote, nombres considérés comme classiques les uns et les autres. Une revision s'imposait. Dans ses **Recherches sur les gaz**[2], M. Leduc expose les diverses parties de ce travail, — aride assurément, mais d'une importance capitale, — ainsi que les conséquences diverses auxquelles l'ont conduit ces études. Il a été amené, notamment, à se demander quel était le degré de précision de la loi des volumes de Gay-Lussac et du principe d'Avogadro et Ampère. Leurs énoncés primitifs, un peu simplistes, ne sont qu'approchés ; mais ils acquièrent une précision et une exactitude remar-

1. *Philosophia moralis in usum scholarum*, auctore Victore Cathrein, S. J. Editio tertia ab auctore recognita. Friburgi-B., Herder, 1900. In-8, pp. xx-471. Prix : 4 fr. 40.

2. Paris, Gauthier-Villars, 1898. In-8, pp. 114. Prix : 2 fr. 50.

quables si l'on y introduit la notion des états correspondants. M. Leduc peut ainsi formuler ce qu'il appelle la loi des volumes moléculaires. Toutefois, ainsi que certains auteurs l'avaient indiqué déjà, elle ne s'applique aux gaz que si on les répartit en un certain nombre de groupes, trois d'après M. Leduc. Cette loi peut être utilisée pour le calcul d'un grand nombre de coefficients des gaz, et les résultats obtenus ainsi fournissent autant de vérifications. Dans ses **Nouvelles Recherches sur les gaz**[1], l'auteur a continué ces applications; il les étend d'abord aux vapeurs saturantes et anomales, aux chaleurs spécifiques des gaz; il semble même que, grâce à ces nouvelles considérations, la loi de Dulong et Petit puisse sortir un peu du vague où elle se trouvait jusqu'ici. Les autres chapitres sont consacrés à la vitesse du son, à la détermination de l'équivalent mécanique de la calorie et à l'expérience de lord Kelvin et Joule.

C'est encore des gaz et de leurs propriétés que s'est occupé M. J. Cauro, mais en se plaçant sur un terrain très différent. **La Liquéfaction des gaz**[2] est en passe de devenir industrielle; toutefois, il est important de ne pas perdre de vue les principes théoriques qui en régissent les lois. L'auteur commence par nous les rappeler, puis il expose les diverses méthodes employées pour la liquéfaction des gaz, il en fait l'histoire et nous en dit les applications. En somme, sérieuse et utile revue d'une question très intéressante.

Le **Cours de physique de l'École polytechnique** de Jamin a été réédité pour la dernière fois de 1885 à 1891; il forme encore l'ensemble le plus complet qui existe, en français, sur les diverses parties de la physique, lorsqu'on ne veut pas se borner à une étude élémentaire de cette science. Toutefois le progrès incessant des découvertes, des théories, des applications, exigerait une refonte perpétuelle de cet ouvrage, comme de tous ceux qui vieillissent un peu, pour qu'il restât *au courant*. Au lieu d'un semblable remaniement pénible à faire, et surtout onéreux pour celui qui, possédant l'édition précédente, se verrait obligé d'acheter à

1. Paris, Gauthier-Villars, 1899. In-8, pp. 54. Prix : 1 fr. 50.
2. *Idem, ibid.* In-8, pp. 83. Prix : 2 fr. 75.

nouveau un ouvrage d'une centaine de francs, M. Bouty publie périodiquement des *Suppléments* qui viennent compléter l'édition de Jamin, terminée en 1891. Le *Deuxième supplément*[1], publié récemment, comprend les principaux progrès réalisés dans les diverses branches de l'électricité et du magnétisme depuis dix ans : appareils de mesures, électrolytes, diélectriques, magnétisme, courants alternatifs, oscillations hertziennes, rayons cathodiques et rayons X, tels sont les principaux sujets sur lesquels le lecteur trouvera ici les plus utiles renseignements.

Signalons encore de nouvelles éditions de divers ouvrages de valeur.

Les **Leçons sur l'électricité**[2] de M. E. Gérard arrivent en dix ans à leur sixième édition ; c'est un succès remarquable pour un ouvrage aussi technique, et bien mérité par la sûreté des informations, la netteté de la rédaction. Cet ouvrage est des plus précieux, pour ceux qui s'occupent d'électricité ; le côté industriel est particulièrement développé dans le second volume.

M. E. Branly a réédité également son **Traité élémentaire de physique**[3]. Destiné principalement aux candidats aux baccalauréats ès sciences (classique et moderne), ce traité est incontestablement l'un des meilleurs qui existent actuellement ; nous en avons déjà indiqué ailleurs les excellentes qualités. Chaque sujet traité est accompagné d'un certain nombre de questions, applications, problèmes, des mieux choisis.

M. P. Janet, directeur de l'École supérieure d'électricité, a donné récemment la troisième édition de ses **Premiers Principes d'électricité industrielle**[4]. Le point de vue auquel l'auteur se

1. *Cours de physique de l'École polytechnique*, par M. J. Jamin ; deuxième supplément par M. Bouty. Paris, Gauthier-Villars, 1899. In-8, pp. 213. Prix : 3 fr. 50.

2. *Leçons sur l'électricité*, par Éric Gerard. 6e édit. Paris, Gauthier-Villars. Tome I, 1899. In-8, pp. x-819. Tome II, 1900. In-8, pp. vii-791. Prix de chaque volume : 12 francs.

3. *Traité élémentaire de physique*, par E. Branly, professeur à l'Institut catholique de Paris. 2e édit. Paris, Poussielgue, 1900. In-8, pp. xxxv-939.

4. *Premiers Principes d'électricité industrielle*, par Paul Janet. 3e édit. Paris, Gauthier-Villars, 1900. In-8, pp. x-280. Prix : 6 fr.

place n'est pas du tout celui des programmes classiques, mais bien celui, beaucoup plus utile, des applications pratiques. Ici on ne perd pas son temps en s'attardant aux phénomènes de l'électricité statique, comme on le fait encore beaucoup trop dans la plupart des cours et des traités classiques, qui y sont malheureusement un peu obligés à cause des programmes. L'ouvrage de M. Janet, couronné par l'Académie des sciences, tout en étant élémentaire et ne présentant aucune formule rébarbative, est excellent pour mettre au courant des premiers principes de l'électricité telle qu'elle est utilisée par l'industrie; il répond ainsi parfaitement à son titre. Joseph de Joannis, S. J.

La photographie d'une préparation **microscopique** ne dispensera jamais d'en faire un bon dessin; néanmoins, un travailleur adroit pourra utilement se servir de clichés rapidement obtenus, pour l'exécution de ses planches.

Le Traité de M. Mathet[1] sera d'un grand secours à tous les débutants dans ces manipulations délicates. De nombreuses indications pratiques sur le choix des combinaisons optiques, spécialement sur l'emploi des condensateurs, sur les modes d'éclairage, sur le mode opératoire, rendent ce livre précieux au laboratoire. La discussion raisonnée des diverses méthodes suivies en photomicrographie s'appuie sur sept planches, où sont reproduits par la photocollographie divers clichés obtenus par l'auteur.

R. de Sinéty, S. J.

Histoire. — M. Vachet poursuit, avec une activité infatigable, ses belles études d'histoire religieuse locale. En attendant *Lyon et ses œuvres*, voici les **Paroisses du diocèse de Lyon**[2]. Travail énorme qui a commencé par l'établissement des listes de curés, de 1594 à nos jours, d'après les registres des provisions conservés aux archives du Rhône, mais qui s'est forcément alourdi et compliqué de l'examen étymologique des noms de lieux, de la

1. *Traité pratique de photomicrographie. Le microscope et son application à la photographie des infiniment petits*, par L. Mathet, pharmacien de 1re classe. Paris, Ch. Mendel. 1 vol. broché, pp. 260, avec figures et planches hors texte. Prix : 4 fr. 50.

2. *Les Paroisses du diocèse de Lyon*, par l'abbé Ad. Vachet. Abbaye de Lérins, 1899. In-4, pp. xix-752.

question des origines des paroisses, de l'histoire des monastères et des châteaux qui souvent en sont le centre.

Que de souvenirs se rencontrent sous la plume de l'auteur, de saint François Régis et du P. Coton au baron des Adrets ou à Mandrin, des moines de Cluny à Mme de Genlis ou à Jussieu.

M. Vachet a encore ajouté quelques notes sur la Révolution. Les listes des prêtres guillotinés ou déportés sont longues et glorieuses. Quand on pense que les noms de ces victimes sont encore portés aujourd'hui par leurs petits-neveux du clergé de Lyon, on sent dans son cœur un mouvement de fierté, de force et de générosité, et, au milieu des menaces du présent, on attend sans crainte l'avenir.

Le livre de M. l'abbé Vachet a reçu de trop hautes approbations pour que je m'attarde davantage à en détailler les mérites. Qu'il trouve, dans tous les diocèses de France, beaucoup de rivaux!

C'est aussi l'amour du clocher qui a dicté à M. Adam son livre, et ce livre rendra certainement cet amour plus fort chez les habitants de **Trelly** et de **Saint-Louet-sur-Sienne**[1], qui sauront maintenant, grâce à leur curé, ce que furent leurs pères. Si c'était là une barrière de plus contre la dépopulation des campagnes, en même temps qu'un affermissement des croyances chrétiennes, il faudrait applaudir deux fois. Paul Dudon, S. J.

Il serait bien à souhaiter qu'il existât pour chacune de nos grandes abbayes un ouvrage semblable à celui-ci[2], écrit à la fois par un savant et un lettré, un ami du moyen âge et un érudit au courant des derniers travaux contemporains sur chaque question principale. Depuis les récits de voyage de dom Bérengier, nous n'avons guère rencontré de volume unissant au même degré le savoir et le charme.

Tout le monde aujourd'hui va à la mer pendant les vacances; mais M. Marius Sepet n'y va pas comme tout le monde. A peine installé au couvent de la Charité de Saint-Louis, à **Saint-Gildas de Ruis**, en Bretagne, personne ne lui en voudra de prêter

1. *Trelly et Saint-Louet-sur-Sienne, depuis 1060 jusqu'à nos jours*, par l'abbé L. Adam. Paris, Breger, 1898. In-12, pp. 178.

2. *Saint Gildas de Ruis. Aperçus d'histoire monastique*, par Marius Sepet. Paris, Téqui, 1900. In-18, pp. 416. Prix : 3 fr. 50.

moins d'attention au spectacle mouvant des flots qu'à cette antique église paroissiale dominant un cloître séculaire et témoin vivant d'une institution monastique vieille de neuf siècles. Quand il sort des manuscrits de la Bibliothèque nationale, qui sont l'œuvre des moines calligraphes et copistes, il est tout aise de se trouver en présence d'un monument expression de leur science architecturale et de leur goût artistique; mais ce sont les mêmes hommes qu'il revoit, par la pensée, les mêmes personnages familiers, les mêmes habitués.

M. Marius Sepet était donc à Saint-Gildas de Ruis dans son milieu naturel. Il eut vite fait d'interroger les savants de la région, de consulter les quelques ouvrages mis à la disposition des touristes et des baigneurs curieux; rentré dans les galeries de la rue de Richelieu, il compléta ses recherches, et de sa villégiature il tira non point l'article de revue qu'il avait rêvé d'abord, mais un volume de plus de quatre cents pages, avec des références à beaucoup d'autres volumes, des allusions à maints auteurs, des aperçus non seulement sur la vie monastique, mais sur les plus beaux points de vue de l'histoire de France, bref toute une série de chapitres intitulés : *le Monastère celtique*, *la Colonie de Saint-Benoît-sur-Loire*, *Abélard*, *l'Abbaye jusqu'à la Révolution*, *la Réforme de Saint-Maur*, *Nouvelle renaissance*, *la Congrégation de la Charité de Saint-Louis*.

« Le présent travail, dit très justement l'auteur, n'est pas, à proprement parler, une monographie de Saint-Gildas, mais un coup d'œil, ou pour mieux dire une série d'aperçus sur les vicissitudes d'un monastère neuf fois séculaire, dont l'histoire se rattache par des points successifs et variés, quelquefois saillants, à quelques-uns des événements, des épisodes, des institutions, des personnages importants du passé, antique ou récent, de l'Église et de la France, et se relie, dans tout son cours, aux caractères divers, aux aspects pittoresques et changeants de l'histoire des mœurs. Nous l'avons un peu conçu comme une sorte de voyage accompli dans le temps, au lieu de l'être dans l'espace, et pour lequel nous demandons qu'on veuille bien nous concéder, à l'occasion, les détours, les excursions, les ascensions, les rencontres, les incidents, les insistances, quelque chose en un mot de la liberté et de l'imprévu qui ne sont précisément pas, croyons-nous, le moindre agrément des voyages proprement dits. »

Ajoutons simplement que Gildas était un moine du pays de Galles qui s'emporta en éloquentes imprécations contre les invasions saxonnes et fut une des lumières de l'Église bretonne au sixième siècle. Sa lamentation *de Excidio Britanniæ* a été étudiée par M. de La Borderie, par Mommsen, par les Bollandistes et par le P. Brou. Il manquait à sa gloire une histoire du monastère édifié en Armorique par lui — ou par un autre, car cette question d'identité est loin d'être résolue; — désormais il n'aura plus rien à envier pour sa renommée. Mais ce qui vaut mieux encore, la demeure claustrale qui porte son nom ne reçoit pas seulement des touristes; elle abrite un orphelinat, image de l'éternelle et inépuisable fécondité de l'Église. Tant d'invasions et de révolutions n'ont entassé ces ruines que pour y faire reparaître les fleurs de la charité catholique. Henri Chérot, S. J.

Au début des guerres de religion, l'histoire nationale s'est confondue, pendant quelques années, avec l'histoire d'une ville. De 1559 à 1564, Orléans a été tour à tour comme la capitale des forces royales et des forces protestantes.

Sans rien laisser perdre des souvenirs locaux, M. de Lacombe a su montrer nettement, dans son livre[1], la situation générale créée, en France, par la rupture religieuse du seizième siècle. Nous voyons comment les huguenots forment bientôt un parti politique; comment le pouvoir royal, au gré des influences diverses, oscille de la faiblesse à la violence; comment **Catherine de Médicis**, *entre Guise et Condé*, laisse entrevoir — elle était trop amoureuse de mesquines et vilaines intrigues pour s'y tenir résolument — la politique avisée et ferme qui permettra à Henri IV de triompher.

Grâce à de nombreux documents inédits, parmi lesquels je signalerai les dépêches des ambassadeurs à Paris des principales cours, le sujet est vraiment renouvelé. M. Bernard de Lacombe est bien informé, comme le doit être un élève de l'École des Chartes; comme il le doit à son nom, il écrit avec art.

Sur quelques points de l'histoire du protestantisme français, le

1. *Catherine de Médicis, entre Guise et Condé*, par B. de Lacombe. Perrin, 1899. In-4, pp. VII-411.

R. P. Constant publie une série de lettres qui sont comme des dissertations éloquentes et familières [1].

Le sujet est particulièrement délicat. Autour de ces questions protestantes, tant de passions s'agitent encore ! Et puis, dans l'appréciation de faits aussi complexes et aussi graves que la Saint-Barthélemy, la Ligue, l'**Édit de Nantes,** s'il y a des distinctions et des réserves nécessaires, il y a aussi des principes à maintenir. L'équilibre est difficile. Je ne répondrai pas que l'auteur l'ait toujours gardé, ni qu'il soit bien sûr, par exemple, que, vis-à-vis des protestants, Henri IV eût agi comme Louis XIV.

Au moins est-il indiscutable qu'une information sérieuse et le pur amour de la vérité ont dicté ces pages ; c'est beaucoup, en notre temps comme en tout temps, dans un écrit de polémique.

La belle publication de l'**Album historique** [2] se poursuit avec le même soin. Nous voici au seizième et au dix-septième siècle ; les œuvres d'art et les documents étant en plus grand nombre que pour les époques précédentes, l'illustration est plus remarquable et plus intéressante. Partout on se plaint que les élèves manquent de curiosité intellectuelle, de désir d'apprendre. Ici on s'instruit, en ouvrant les yeux : qui ne voudra le faire ?

Le texte qui coordonne les données de l'image est plein de choses en sa brièveté. Une observation : on a trouvé place pour un alinéa sur l'Inquisition et ses bûchers en Espagne. Pourquoi ne point parler, en une ligne, des guerres déchaînées par le protestantisme, en Allemagne et ailleurs ?

Il y a vingt ans, M. Wallon a raconté les hautes œuvres de la Terreur, dans son Histoire du **Tribunal révolutionnaire** [3]. Il y revient aujourd'hui, pour résumer son premier travail, de manière à atteindre un plus grand nombre de lecteurs.

Inutile de dire qu'en faisant la réduction de six volumes à deux,

1. L'*Édit de Nantes* ou le protestantisme français jugé par son histoire, par le R. P. Constant, O. P. Paris, librairie Salésienne, 1899. In-12, pp. 180.

2. *Album historique*, publié sous la direction de M. Lavisse, par A. Parmentier. III. *Le XVIe et le XVIIe siècle*. A. Colin, 1900. In-4, illustré de 1 500 gravures, pp. 292.

3. *Le Tribunal révolutionnaire* (*10 mars 1793 — 31 mai 1795*), par Henri Wallon, membre de l'Institut. Plon, 1899. 2 vol., in-8, pp. XII-428 ; 578.

l'auteur a su garder de tous ces procès — procès de généraux, de marquis, de prêtres, surtout de laboureurs et d'artisans — assez de détails pour justifier ce mot de Lanjuinais sur les victimes de la Terreur : *Ils n'ont pas été jugés, mais assassinés.* Mot, d'ailleurs, applaudi par la Convention dans la séance où elle supprima le Tribunal révolutionnaire.

A son livre, indiscutable parce qu'il est calme, sincère et exact, M. Wallon a donné cette épigraphe : *Les disputes maladroites se servent de baïonnettes ; l'art de la tyrannie est de faire les mêmes choses avec des juges.* Et il est singulièrement émouvant d'entendre aujourd'hui ce fondateur de la troisième République répéter au pays ces cruelles paroles de Camille Desmoulins.

La guerre, l'inévitable guerre, on l'a faite, sous la Restauration, comme sous tous les régimes qui se sont succédé en France, depuis 1789. On l'a faite en Espagne, pour défendre un souverain contre ses sujets révoltés ; et en Morée, pour défendre un peuple contre un souverain oppresseur. On l'a faite à Madagascar pour garder des conquêtes malgré l'Angleterre ; et malgré la même Angleterre, pour venger en Algérie l'honneur outragé.

M. Bittard des Portes raconte toutes ces **Campagnes de la Restauration**[1], avec la compétence et l'entrain qui ont valu déjà à ses études militaires les lauriers des Académies : histoires générales, souvenirs des officiers, papiers des archives, il a tout fouillé. Il a rapporté de ses fouilles mille traits décisifs qui amènent aux lèvres ce mot du duc d'Aumale : « L'armée formée sous le régime de 1818 s'est montrée calme, active, disciplinée, courageuse. »

Le mot est d'un bon juge. M. Bittard des Portes, a bien fait de le prendre pour épigraphe ; il a mieux fait encore de le justifier par tous les récits de son livre.

Les éditeurs des œuvres complètes de Michelet ont réuni en un volume[2] l'*Introduction à l'Histoire universelle, une Leçon d'ouverture à la Sorbonne* sur la part de passé qu'il y a dans le pré-

1. *Les Campagnes de la Restauration*, par René Bittard des Portes. Cattier, 1899. In-8, pp. 752.

2. *Œuvres complètes de Michelet. Histoire et philosophie.* Calmann-Lévy, 1900. In-12, pp. XXXVIII-337.

sent, le *Discours sur Vico*, la *Préface des Mémoires de Luther*. Tout cela, c'est de la philosophie de l'histoire, sur laquelle M. Albert Sorel a philosophé dans une *Étude* préliminaire.

M. Sorel ne croit pas beaucoup à la philosophie de l'histoire, bien qu'il ait soin de déclarer qu'on « a trop discrédité » ce genre de spéculations. Il croit moins encore à la philosophie de l'histoire selon Michelet; car il déclare que l'*Introduction* — le grand morceau du grand homme — n'est qu'une « œuvre d'art », bonne « à lire dans la jeunesse, à relire dans l'âge mûr », pour s'imprégner de « l'éternelle fraîcheur » et s'animer de « ce souffle qui est l'âme même des peuples : l'espérance... »

Michelet était artiste, il le savait; mais, sûrement, il a voulu être autre chose, quand il a écrit l'*Introduction*. Il a voulu être un composé, si je puis dire, de Vico et de Hegel, profond comme l'Allemand, subtil comme l'Italien, enfin expliquer l'histoire en voyant. De fait, il a peint, en symboliste, la suite des générations humaines; au bas de la toile immense, il aurait pu mettre cette légende : *La liberté en marche à travers les siècles*. Œuvre d'art, comme dit M. Sorel.

Cependant, il y a là un brin de philosophie, à savoir que les destinées humaines n'évoluent pas fatalement. Là-dessus Michelet a raison. Il a raison encore quand, avec Vico, il voit Dieu agissant sur l'humanité, par l'humanité. Mais il a tort, quand il croit, mieux que Bossuet, entrer dans les conseils divins. A cette époque de sa vie, Michelet ne blasphème pas; il « baise, de bon cœur, la croix de bois qui s'élève au milieu du Colisée vaincu par elle ». La foi complète, éclairée, de Bossuet, sans parler de son génie, lui manque, et, par suite, l'entente sûre des voies de la Providence dont seule cette foi tient le vrai secret.

Paul Dudon, S. J.

M. Wiesener[1] vient de couronner heureusement son intéressant travail sur la **Régence** en nous donnant un troisième volume qui ne le cède en rien aux deux premiers. A l'impartialité la plus sereine, à l'érudition la plus sûre, l'auteur, comme précédemment, joint l'analyse la plus exacte, la discussion la plus loyale de documents fort nombreux et souvent inédits. Aussi

1. *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, d'après les sources britanniques, par Louis Wiesener. Tome III. Paris, Hachette. In-8, pp. VIII-503.

que d'erreurs réfutées, d'appréciations fausses redressées, d'affirmations gratuites, qu'elles soient de Saint-Simon ou de Lemontey, de Michelet ou d'Henri Martin, victorieusement relevées à la lumière de pièces d'une valeur indiscutable !

Qu'on nous permette cependant quelques brèves remarques, ne serait-ce que pour faire entendre au lecteur combien peu de choses on trouve à contester dans ces pages.

1°) Relativement à la restitution de Gibraltar, promise à Philippe V, M. Wiesener paraît admettre que le roi d'Angleterre avait déclaré s'engager à cette concession *uniquement pour prévenir la guerre* ; que, partant, le duc d'Orléans et son ministre avaient outrepassé la mesure en continuant d'offrir cet appât après la défaite de l'Espagne. — La conduite du monarque hanovrien et de ses conseillers fut, croyons-nous, beaucoup moins simple et moins franche, et c'est le moins qu'on puisse dire. Notons d'abord, en effet, que les documents anglais, pas plus que les documents français, antérieurs à la reculade britannique, ne laissent supposer la restriction dont il s'agit; qu'en tout cas notre cabinet ne la soupçonnait même pas (cf. *Archives des Aff. Étr.*, *Angleterre*, supplément, 1717-1720); qu'il le fit savoir à l'Europe dans des dépêches officielles et publiques (cf. *le Régent au roi George*, 23 fév. 1720, *ibid.* 329, f. 152), sans la moindre réclamation des Anglais; que le roi George protesta contre l'interprétation donnée à sa parole seulement au moment où il fut nécessaire de s'exécuter, alors que la loyauté lui eût commandé de le faire depuis longtemps; qu'enfin du moins l'autorisation du Parlement, dont on nous parle pour excuser nos voisins d'outre-Manche, ne fut jamais mise en avant, quand il l'eût fallu pour épargner une fausse manœuvre à des alliés.

2°) M. Wiesener s'exprime inexactement en écrivant que « l'intervention personnelle » de Philippe d'Orléans ne réussit pas à épargner à Dubois son premier échec dans la poursuite du chapeau de cardinal. Le savant historien n'ignore pourtant pas que la lettre du prince, à laquelle il fait allusion, est datée du 29 septembre 1719, jour même de la promotion, et fut par conséquent communiquée trop tard au Souverain Pontife.

3°) Il semble difficile d'admettre que Dubois ait conçu le premier l'idée des mariages espagnols, que ce coup d'heureuse politique soit parti de sa main. Effectivement, l'abbé assure sans

ambages que « la pensée des deux mariages prit naissance dans l'esprit du roi d'Espagne » (*à Destouches*, 30 sept. 1721, *Aff. Étr.*, *Aug.*, 339, f. 162). On ne voit point par quels motifs Dubois, dans une dépêche à l'un de ses confidents, eût nié la part prise par lui à cet important événement. Ailleurs, de plus, il affirme ne pas connaître le rôle que, suivant M. Wiesener, Daubenton eût joué en ces pourparlers clandestins qui précédèrent, nous dit-on, les négociations officielles (cf. *Dubois à Daubenton*, oct. 1721, *Aff. Étr.*, *Espagne*, 305. f. 59). L'influence de Dubois sur les débuts de cet événement fut donc uniquement indirecte : par ses prévenances et son habileté, il l'avait rendu possible, facile même.

4°) Terminons par quelques vétilles. Plusieurs noms ont été incorrectement orthographiés par M. Wiesener : il écrit *Pentenriedter* ou *Penterriedter*, *Senneterre*, Marcien, Lafiteau, d'Ossone, alors que les signatures autographes portent *Penterridter*, Senectère, Marcieu, Lafitau, d'Ossune.

Pierre Bliard, S. J.

Belles-Lettres et Beaux-Arts. — Du musée Condé, M. L. Delisle sort un manuscrit qui est une œuvre d'art, aux charmantes miniatures, et en même temps la plus ancienne traduction française, probablement, de la **Rhétorique de Cicéron**[1]. La notice du savant directeur de la Bibliothèque nationale est accompagnée de larges extraits de l'œuvre de Maître Jean d'Antioche.

Le prologue de ce lettré, qui écrivait en 1282, à Saint-Jean d'Acre, est curieux et témoigne d'une singulière estime pour la rhétorique. Celui qui serait maître dans cet art, dit l'antique translateur, serait « si enluminé de lengue et de raison que creature humaine ne le pourroit vaincre par force de paroles, et sembleroit avis qu'il seroit devenu, de muet, homme enparlé ».

Il paraît donc qu'au temps de Jean d'Antioche, nos pères subissaient la fascination de l'*argute loqui*, tout comme au temps de César ou de Montluc. M. Demolins y changera-t-il quelque chose?

Paul Dudon, S. J.

1. *Notice sur la rhétorique de Cicéron*, traduite par Maître Jean d'Antioche, par L. Delisle. Klinksieck, 1899. In-4, pp. 63.

Les **Études sur l'histoire de l'art**[1] de M. Guillaume sont des pages écrites dans des occasions diverses. Mais elles forment comme un *corpus* « des indications dont les jeunes artistes ont le plus souvent besoin pour aborder les sujets qu'ils ont à traiter ». Les profanes que l'art attire y trouveront aussi leur profit : qui ne s'intéresse, sinon à Bacchus et à Cérès, du moins aux métamorphoses du costume, de la coiffure et des bijoux, et à la conception que les écoles diverses ont eue du barbare et du captif ?

A ces notices M. Guillaume a joint un article un peu ancien mais précieux sur les ruines de Palmyre, et un autre sur le Panthéon d'Agrippa, où il nous met au courant des dernières conclusions de l'archéologie sur ce monument célèbre. Rien ne prouve mieux que cette dernière étude combien les archéologues eux aussi auraient à gagner à suivre le conseil de Boileau :

> Hâtez-vous lentement et sans perdre courage.

Nul n'en est plus convaincu que M. Brutails qui, dans son dernier livre, encourage les précautions plus que les théories[2]. Combien pourtant cet empirisme suppose, chez l'auteur, de culture et d'esprit vraiment scientifiques, dignes d'un chartiste !

Dans l'**Archéologie au moyen âge** on ne trouvera pas un corps complet de doctrine. On le regrette quand on est au bout des pages. A propos des éléments divers des écoles françaises d'architecture, des échanges d'influences, des vues du regretté Courajod sur les influences byzantines, du concours que l'architecture et l'histoire doivent prêter à la science des anciens monuments, l'auteur abonde en observations heureuses, qui jaillissent, nettes et sincères, de ses informations étendues, de la probité de sa méthode, de son goût très vif des vieilles choses.

Paul Deslandes, S. J.

1. *Études sur l'histoire de l'art*, par M. E. Guillaume, de l'Académie française. Paris, Perrin, 1899. In-16, pp. 336.

2. *L'Archéologie au moyen âge. Ses méthodes*, par J. Brutails, architecte de la Gironde. Paris, Picard, 1900. In-8, pp. XII-234.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Avril, 25. — **Paris.** L'amiral **Bienaimé** est nommé chef d'état-major général de la marine.

26. — **A Ottawa,** capitale légale de la Confédération du Canada, terrible **incendie,** qui détruit la plus grande partie de la ville.

29. — **A Lyon, M. Repiquet,** dont l'élection comme sénateur avait été invalidée par le Sénat, est réélu.

— Dans le **Pas-de-Calais,** M. Alfred **Leroy** est élu député en remplacement de M. Déprez, décédé.

— **A Notre-Dame de Paris,** en conséquence du vœu exprimé par beaucoup d'exposants, une messe basse est célébrée, en présence du cardinal Richard, du Chapitre et d'une très grande affluence d'hommes, pour attirer les bénédictions de Dieu sur l'**Exposition.** Un discours est prononcé à l'évangile par le P. Coubé, S. J.

— Une **passerelle,** qui devait faire communiquer une *attraction* avec l'Exposition, **s'est effondrée,** tuant dix personnes et en blessant d'autres.

30. — **A l'Exposition,** quatre ouvriers peintres, travaillant à la décoration de la Salle des fêtes, tombent avec un échafaudage; trois sont tués sur le coup.

Mai, 2. — **A Buenos-Ayres,** le président de la République argentine informe le Congrès de la reprise des **relations entre le Saint-Siège et cette république.**

4. — **A Paris,** le cardinal Richard bénit la chapelle de **Notre-Dame de Consolation,** édifiée sur l'emplacement du *Bazar de la Charité*, brûlé il y a trois ans.

— Le ministre de la Guerre, par circulaire aux chefs de corps d'armée, **interdit** la vente dans les cantines de toute **boisson à base d'alcool.**

— **A Berlin,** l'empereur d'Autriche vient prendre part aux fêtes de la majorité du *Kronprinz* d'Allemagne.

— En quittant l'Europe pour les États-Unis, les **délégués boers** publient une déclaration, où ils annoncent qu'ils vont demander l'aide de la nation américaine pour faire cesser la guerre, et soumettre la question à son arbitrage.

6. — **Élections municipales** dans toute la France. **A Paris,** sur 80 conseillers à élire, **50 sont nommés au premier tour,** dont 21 seulement

appartenaient à la majorité sectaire de l'ancien Conseil ; tous les membres sortants de la « droite » sont réélus ; il y a 9 conseillers nouveaux, tous « nationalistes ». — En province, dans la plupart des centres importants, ballottages, qui laissent encore les résultats confus et indécis.

— **Dans l'Afrique du Sud**, le maréchal Roberts a ordonné un mouvement général de ses troupes en avant ; les Boers se replient vers le nord-est.

— **A Barcelone**, désordres parmi les étudiants ; la police est obligée d'intervenir le sabre à la main.

10. — **En Espagne**, nouveaux troubles à Barcelone, ainsi qu'à Valence, Séville, Madrid.

Paris, le 10 mai 1900.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

DEUX DÉFENSEURS DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

LE COMTE DE MUN ET M. DE LAMARZELLE

C'était deux ans après le rejet de l'article 7. M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, n'avait point trouvé une compensation suffisante à ce grand déboire, dans les décrets et les crochetages. Rentré aux affaires au lendemain de la chute de Gambetta, arrivé bientôt (21 février 1882) à la présidence du Conseil, il était reparti en guerre contre la liberté d'enseignement. Son projet de loi, chef-d'œuvre d'hypocrisie, proposait l'établissement de garanties de capacité pour les professeurs des établissements libres et la création d'un certificat d'aptitude pédagogique. Sous ces fallacieux prétextes, il rêvait de pratiquer une nouvelle brèche dans la loi de 1850, dite loi Falloux. L'honorable M. Compayré, lieutenant du ministre, s'en prit à cette loi de la prétendue décadence des études.

Le comte Albert de Mun, alors député de Pontivy, se leva et répondit à ces agressions étranges par un de ses plus beaux discours, celui du 23 mai 1882. Esquissant à grands traits la longue histoire des débats de ce siècle sur cette capitale question, il s'écriait : « Est-ce que vous ne comprenez pas que c'était le droit et le devoir des catholiques de se tourner vers l'État, vers les pouvoirs publics, et de leur dire : Vous êtes impuissants à donner à nos enfants l'éducation que nous voulons pour eux, vous n'avez pas de croyances ! Nous voulons une éducation fondée sur une croyance religieuse. (*Interruptions et rires à gauche.*) S'il vous plaît absolument d'enseigner, faites-le ; mais ne nous obligez pas à vous livrer nos enfants et donnez-nous la liberté que vous avez promise à tout le monde[1]. »

Après moins de vingt ans, la lutte est rouverte. La fausse attaque a changé de front ; l'objectif principal des assaillants

1. Comte de Mun, *Œuvres*, t. I, p. 444.

est le même. Il n'y a que quelques noms qui diffèrent. Jules Ferry n'est plus; M. de Mun, grâce à Dieu, nous est resté. Nous allons parler de sa dernière œuvre.

Le 17 septembre 1793, la Convention rendait une loi qui a laissé un souvenir sinistre dans l'histoire. Le 16 novembre 1899, M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil des ministres, déposait deux projets de loi : l'un *sur* la liberté des associations, qui a paru plutôt un projet *contre* les associations religieuses; et un autre sur le stage scolaire, que M. le comte de Mun a stigmatisé d'une ineffaçable flétrissure[1] en l'appelant *loi des suspects*; sous une nouvelle forme et avec un but peu différent, la suspicion menace, en effet, de rentrer dans notre législation et d'être élevée au niveau d'une institution sociale.

Nul doute que, s'il n'eût été retenu par la maladie, le vaillant député du Finistère aurait retrouvé en ces jours-là son éloquence des plus mémorables luttes, pour défendre une fois de plus la plus sainte des causes. Mais à peine regrette-t-on que sa magnifique parole n'ait point retenti à la tribune de la Chambre, lorsqu'on s'est laissé aller au plaisir de lire ses quatre Lettres, qui valent mieux qu'un discours. Elles valent mieux, parce que les écrits comme ceux-là sont sûrs de demeurer. Tant qu'on resservira contre les catholiques l'artillerie déclassée de l'anticléricalisme, les défenseurs de la liberté trouveront ici mieux qu'un « vieux harnois de guerre », comme M. le comte Albert de Mun le dit trop modestement de son armure très moderne; ils s'y fourniront d'excellentes munitions et n'auront pas de sitôt épuisé l'arsenal.

Il y a bien quelque chose qui cessera de servir, à moins que l'affaire Dreyfus ne soit immortelle. Ce sont les réponses à maintes accusations qui furent répétées à satiété en dépit de tous les démentis. L'enseignement congréganiste avait mis, disait-on, sa haute main sur l'armée. Or l'école de la rue des Postes, la plus considérable des écoles préparatoires catholiques, ne contribue pas pour un dixième à la moyenne des candidats admis à Polytechnique, et le dépasse à peine pour Saint-Cyr.

1. *La Loi des suspects. Lettres adressées à M. Waldeck-Rousseau*, par le comte Albert de Mun, de l'Académie française. Paris, Plon, 1900. In-16.

Mais les élèves des Jésuites n'ont-ils pas eu la responsabilité de tout ce qui s'est fait, en 1894 et plus récemment encore, pour l'accusation, le jugement et la double condamnation du coupable depuis grâcié? — Non; car ni Mercier, ni Billot, ni Boisdeffre, ni Gonse, ni du Paty de Clam, ni Esterhazy, ni Henry n'avaient passé par la rue des Postes. Ah! s'ils y avaient passé! Dans l'état-major du général de Boisdeffre, il n'y avait pas un seul élève des Jésuites. Au début de l'affaire, l'état-major général en comptait au plus neuf ou dix. M. de Mun aime cet argument de la statistique et n'a pas reculé devant de longues recherches, pour baser ses affirmations sur des chiffres. Il permet ainsi de répondre péremptoirement à ceux qui voient nos élèves partout où ils ne sont pas[1]. M. Compayré avait déjà appris à ses dépens qu'avec lui il est imprudent de s'engager sur ce terrain.

Mais j'ai hâte de le suivre dans les discussions de doctrine. Celles-là ne sont pas affaire de coterie ou de vogue; elles touchent de près à la nature humaine, toujours la même à travers les révolutions. Éteintes aujourd'hui, elles renaîtront demain de leurs cendres jamais complètement refroidies.

I

Telle est d'abord la fameuse question de la neutralité scolaire. Elle est et sera toujours une chimère. Malgré leur bon désir de se conformer là-dessus à l'esprit de la législation en vigueur, des écrivains distingués de l'Université se font gloire de respecter la loi en la tournant. M. Lanson, maître de conférences à l'École normale et auteur d'une importante Histoire de la littérature française, écrivait naguère dans la *Revue bleue* : « Le maître a aussi sa façon de penser; ce n'est pas insulter à la croyance d'autrui qu'exposer sa croyance; ce n'est pas ôter à l'auditeur sa liberté que de dire ce que l'on estime vrai, et pourquoi on l'estime tel. C'est cette netteté des positions, cette déclaration franche, ferme, modérée des doctrines que l'on pourrait désirer un peu plus dans l'Université. » (P. 73.) Mais on comprend que ceci puisse

1. *Nouvelle réponse à une vieille accusation renouvelée contre l'école Sainte-Geneviève*. Paris, Lecoffre, 1899.

mener fort loin. Qu'un professeur de seconde ou de rhétorique prenne parti pour les classiques ou pour les romantiques, le mal ne sera pas désastreux ; que venant à juger l'œuvre de Voltaire ou de Rousseau, de Lamennais ou de Victor Hugo, il glisse de la critique de leur mérite littéraire sur le sol mouvant de leurs idées et qu'il y prenne position, nous voici loin de la neutralité.

Si l'on s'en écarte dès les classes de belles-lettres, la déviation doit être beaucoup plus forte et presque irrésistible, une fois franchi le seuil de la philosophie. M. Penjon, professeur à la Faculté de Lille, a fait deux Manuels pour cette classe supérieure, naturel couronnement de toutes les autres. Lui aussi entend bien ne pas mettre son drapeau dans sa poche. « L'impartialité, déclare-t-il, si elle était possible, serait, dit-on, la plus belle qualité de l'historien. Mais elle n'est ici *ni nécessaire, ni désirable*. Les questions agitées par les philosophes ne nous sont pas indifférentes, ni, par conséquent, les solutions qu'ils proposent. J'ai mes préférences très décidées et je les montrerai en toute occasion dans ce petit livre, dont le plus ignorant en philosophie peut aborder la lecture. » M. de Mun ne blâme point M. Penjon de sa profession de foi si catégorique ; il le félicite plutôt d'user de son droit et de ne prendre personne en traître. Seulement il constate, en ouvrant le *Précis de philosophie* du loyal professeur, que celui-ci ne croit point à l'existence de Dieu. Cette croyance lui paraît d'ailleurs avoir « fait beaucoup de bien, consolé beaucoup de tristesses, guéri beaucoup de blessures ». Un peu plus il répéterait le mot attribué à George Sand, que c'est le mouchoir de poche des malheureux. Mais ces ironiques respects ne sont-ils pas un soufflet donné à la foi chrétienne ou simplement spiritualiste des jeunes élèves ; ne sont-ils pas le démenti des garanties de neutralité promises aux parents ?

M. Jean Izoulet soutenait en Sorbonne, il y a cinq ans, une thèse retentissante sur la *Cité moderne*. Le brillant professeur, à qui elle ouvrit le Collège de France, enseignait alors la philosophie à Condorcet. On aime à croire qu'il n'exposait pas devant des écoliers la doctrine qui lui valut les palmes du doctorat ès lettres. Il a touché à tout, en effet, dans son

livre, et peu de problèmes sont restés en dehors des « dix principales conclusions » de son chapitre final. Là il s'est prononcé sur l'optimisme et le pessimisme, le gnosticisme et l'agnosticisme, le matérialisme et l'immatérialisme, le cerveau et l'âme, le théisme et l'athéisme, l'archie et l'anarchie, l'égoïsme et l'altruisme, l'économisme et le socialisme, la science et la poésie, la critique négative et la critique positive. A ses élèves venus l'applaudir à cette soutenance de *omni re scibili*, avait-il déjà insinué en classe que l'âme n'est pas une substance, mais l'exaltation d'une fonction, et que l'idée de Dieu est une pure conception mentale? « Je me doute bien, dit M. de Mun, qu'il n'enseignait pas exactement cette philosophie à ses élèves de Condorcet. Mais dissimulait-il sa pensée jusqu'à ne pas en laisser, au moins, comprendre l'esprit[1]? » (P. 78.)

Et l'auteur de la deuxième Lettre à M. Waldeck-Rousseau s'indigne à la pensée que des parents chrétiens pourraient être obligés, de par la loi, à confier leurs enfants à de pareils maîtres. Serait-ce respecter leur conscience? L'esprit des jeunes gens n'est point un champ d'expériences, mais un sol encore vierge, où la semence des affirmations puissantes et fécondes germe obscurément d'abord, pour croître au soleil de la vérité et multiplier ses fruits de vertus. Si l'on fait de précoces sceptiques, on fera aussi des êtres sans goût pour l'action, sans enthousiasme, sans dévouement. Mais ici se pose une question : La neutralité étant impossible dans l'Université, comme ailleurs, peut-on espérer du moins d'y rencontrer l'éducation morale?

II

Certes, si la chose ne dépendait que des bonnes volontés individuelles, elle serait sans doute réalisée partout. M. Rocafort n'aurait pas eu besoin d'écrire son remarquable volume sur l'*Éducation morale au lycée*; l'éminent M. Gréard n'au-

1. Voir encore sur cette question : *Esprit nouveau et neutralité*, par Targile, dans les *Études* (20 septembre et 5 octobre 1899); et l'article du P. Dudon, dans le *Bulletin de la Société d'éducation et d'enseignement* (1899, p. 22-31) intitulé : *le Mensonge de la neutralité*.

rait pas eu la précaution, devant la commission parlementaire pour la réforme de l'enseignement secondaire, de prendre les devants contre les attaques. Mais les attaques ont eu lieu quand même. Cette vaste enquête a eu cela de bon que l'on y a vraiment entendu les hommes les plus compétents exposer sincèrement leurs sentiments, sans réticences ni calculs intéressés. Peu de plaidoyers, beaucoup de témoignages. Eh bien, au dire de MM. Boutroux, Morlet, Couyba, Chamard, Diomard, Péquignat, Henry Bérenger, Gabriel Monod, Berthelot, Mézières, au dire de ce docte jury composé de membres de l'Institut, de censeurs, de répétiteurs, de députés, il n'y aurait pas, au point de vue moral, d'éducation dans les collèges de l'État, et l'on y formerait insuffisamment le caractère. La faute n'en serait pas aux personnes, mais au système. Ce serait un vice d'organisation résultant du dualisme, sinon même de l'opposition entre le professeur qui professe et le surveillant qui surveille. Or un tel professeur d'une part, plus un tel surveillant de l'autre, n'égalent point, paraît-il, un éducateur. Et alors on se prend à regarder de l'autre côté de la rue ou du quai, dans la maison d'en face, et l'on croit y entrevoir des « moines pouvant vivre continuellement au milieu de leurs élèves » (p. 106); par suite leur donnant l'exemple du dévouement, leur inspirant l'amour *vécu* de la discipline et du devoir. M. de Mun, s'il n'eût été retenu par sa modestie personnelle, aurait pu ouvrir ici une parenthèse que le lecteur mettra de lui-même entre les lignes. Trente ans passés, comment un jeune officier de l'armée française lançait-il le mouvement des œuvres sociales et ouvrières ? En allant droit au peuple et en lui mettant la main dans la main, en supprimant les distances et en rapprochant, au foyer des Cercles catholiques, travailleurs et hommes de toutes les classes.

N'est-ce pas un phénomène analogue qui se produit dans les collèges libres, dans ceux qui sont tenus par des ecclésiastiques ou des religieux? Les barrières tombent entre ceux qui commandent et ceux qui obéissent, pas assez pour que le respect disparaisse, assez pour que la confiance s'établisse. Un courant mutuel d'attachement circule entre maîtres et élèves. Ces surveillants, qui partagent les jeux des enfants après avoir éveillé leur intelligence en classe ou assoupli leur

volonté en salle d'étude, deviennent pour eux des pères. Dès lors leur influence s'exerce d'autant plus puissante qu'elle est le résultat naturel et inconscient de l'affection, de l'estime et de la reconnaissance.

Le meilleur répétiteur de lycée n'atteint pas cet idéal, s'il faut en croire le grave M. Mézières. Il y a trop loin « de l'esprit d'ambition légitime des maîtres répétiteurs à l'esprit d'abnégation que développe, qu'entretient l'esprit religieux ». (P. 109.) Et ici M. de Mun fait bien de se couvrir de l'autorité de son digne collègue à la Chambre des députés et à l'Académie française ; contrairement à ce que débitent dans la presse antireligieuse les faiseurs d' « articles *bêtes* », il ne pourrait point faire appel à ses propres souvenirs d'enfance et de jeunesse : « Je ne suis pas, dit-il ouvertement, un ancien élève des Jésuites ; c'est un honneur que je suis obligé d'abandonner à M. le ministre des Finances et à M. le garde des Sceaux. » (P. 44.) Pourtant il paraît bien parler *de visu*, lorsqu'il fait ce charmant portrait du surveillant de nos cours : « Cet homme qui, la soutane retroussée, joyeusement, de tout son cœur, se mêle aux jeux des élèves, qui n'en a pas de honte, ni d'ennui, cet homme qui se couche au dortoir, debout avant les autres, se levant la nuit, dans les plus grands froids de l'hiver, pour arroser d'eau la patinoire du lendemain, cet homme, cependant, porte en lui peut-être l'âme d'un lettré ou le cerveau d'un savant. » (P. 112.) C'est vrai. J'en ai connu un qui dans les encriers embourbés des pupitres noirs découvrit un microbe de l'encre.

Cette impuissance éducatrice de l'Université de France, encore une fois M. de Mun ne commet pas l'injustice de la lui reprocher, comme si elle était volontaire. Il ne la constate et ne la déplore que rangé derrière ses représentants les plus autorisés : M. Rambaud, M. Poincaré et M. Bourgeois, anciens ministres de l'Instruction publique, M. Lavisse et M. Brunetière, deux de nos académiciens que leurs talents et leurs hautes fonctions ont mis le plus en contact avec la jeunesse des cours publics et les familiers des conférences.

Ces considérations ne seraient de nature après tout qu'à émouvoir les parents des élèves actuels de l'État. Mais soudain, comme de deux nuages d'orage que la tempête rap-

proche, jaillit un formidable éclair ; l'éloquent défenseur de la liberté a montré d'un geste menaçant l'effet produit par la loi de demain, par l'odieux stage scolaire. Comment ? C'est à ces maîtres gémissant bien haut de leur inaptitude à donner l'éducation morale que, du jour au lendemain, brutalement et en bloc, vous jetteriez trente-deux mille pensionnaires de plus à *élever* !

Oh ! les accapareurs au génie inventif, qui ont rêvé ce coup d'État, ce coup de filet grandiose enlevant toute la jeunesse d'un pays, ont une réponse toute prête : « Qui donc force personne à se faire fonctionnaire ? » La cruauté de la raillerie se joint au cynisme du procédé. On comprend que M. de Mun n'ait pu contenir son indignation. Elle éclate dans sa troisième Lettre, la plus émouvante, la plus logique, la plus irréfutable.

III

Interdiction de se présenter aux carrières qui s'ouvrent par le concours, à moins de trois années préalables d'études au lycée, tel est le fond du projet de loi, appelé du nom intentionnellement vague et anodin de *stage scolaire*. Avec plus de franchise, le bon sens public l'a baptisé : loi sur le recrutement des fonctionnaires. C'est revenir aux pires errements de l'ancien régime, à l'édit du maréchal de Ségur, ministre de la Guerre sous Louis XVI, exigeant en 1781, pour les places de sous-lieutenant, quatre générations de noblesse paternelle. Désormais l'on n'entrerait plus à Saint-Cyr à moins de trois quartiers de noblesse universitaire. Tant pis si, n'ayant pas prévu le cas, un sous-officier s'est avisé un peu tard de passer par Saint-Maixent ou Saumur. Point de stage, point d'épaulette. On assure cependant que l'honorable M. Charles Bos ferait exception en faveur des « faits de guerre ». Mais déjà l'on prétend que M. le ministre de l'Instruction publique, pratiquant l'esprit de ces libérales législations *avant la lettre*, aurait rayé d'une liste de concurrents, pour les ronds-de-cuir de ses bureaux, ceux qui, faute de deviner à temps cet ostracisme, avaient fait leurs études dans les maisons ecclésiastiques. Et comme pour ces infortunés il n'y a point d'exploits militaires à escompter, ils devront sonner à une autre porte.

La France n'est plus à tous les Français, mais seulement à quelques-uns. Libre aux autres de mourir de faim ; les emplois publics leur sont fermés. Et qu'ils n'aillent pas se plaindre comme jadis l'abbé Desfontaines à un ministre de Louis XV, en s'excusant de leur modeste ambition, par leur désir de gagner leur existence. Comme au pauvre littérateur disant : « Il faut bien que je vive », il leur serait répondu qu'on « n'en voit pas du tout la nécessité ».

Les gouvernants se défendent avec ce beau prétexte, qu'ils ont le droit d'exiger de leurs fonctionnaires certains titres et certaines garanties. Comme s'il n'existait pas déjà des examens de carrière, et des agrégations, et des doctorats, et des licences, et des baccalauréats, et des diplômes et des brevets à rendre jaloux le pays des mandarins. En Chine, toutefois, et ceci élève entre les deux civilisations plus qu'une grande muraille, il n'y a point un article de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* ainsi formulé : « *Tous* les citoyens sont également admissibles à *toutes* dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. » Article suranné et qu'abrogera la nouvelle *loi des suspects*.

Seuls, les stagiaires seront à l'abri du soupçon de trahison envers l'État, ou de non-conformité avec ses principes, si vraiment l'État moderne a des principes. Mais, pour proposer cette proscription de toute une classe de citoyens, a-t-on des faits à articuler ? — Aucun ; c'est un simple procès de tendance.

Seulement, qu'arrivera-t-il ?

Plutôt que de se laisser priver du droit aux fonctions, droit nouveau et arbitraire, le Français d'aujourd'hui, qui supporte le dos courbé tant d'oppressions, enverra, les larmes aux yeux et l'angoisse au cœur, son fils dans le lycée devenu le vestibule unique des carrières. S'il est fonctionnaire, il confiera bien bas son tourment à quelque oreille amie et discrète. Surveillé qu'il est « pour la messe, pour les amitiés, pour les conversations », s'il rencontre quelque vaillant porte-parole, comme le député du Finistère, il lui dira, de manière à n'être entendu que de lui : « Monsieur, si cette loi passe, je n'aurai pour mon fils, dans la ville où je suis fonctionnaire,

qu'un professeur de philosophie athée et socialiste. » (P. 151.) Mais croyez bien qu'il lui livrera son enfant.

Un autre a osé écrire, et la lettre de cet honnête homme méritait vraiment d'être citée par M. de Mun :

Quelle idée se font ceux qui conseillent ici les ministres, de l'état de fonctionnaire et de ses devoirs envers l'État? Pensent-ils que ce soit comme un esclavage qui nous marque à l'épaule et détruise en nous toute personnalité. Nous avons sans doute, avec celles de la profession, des obligations de discipline et de convenance, qui leur sont liées et nous imposent dans nos actes et dans notre langage, une réserve décente : cela s'entend et se peut accepter sans indignité. Nul n'y manque chez nous. Mais prétendre davantage, *mettre sur nos âmes et sur nos esprits les scellés administratifs*, inspecter nos consciences et contrôler nos idées les plus intimes, c'est violer tout droit : et prendre nos enfants pour les façonner, malgré nous, à cette servilité, c'est la plus insupportable tyrannie.

A ces braves gens qui ont un bâillon dans la bouche et ne peuvent pas appeler au secours même par un cri d'alarme, l'admirable défense de M. de Mun est venue en aide. Elle réveillera les torpeurs et ranimera les courages. On y sent vibrer l'âme d'un croyant et d'un soldat, d'un chevalier et d'un chrétien.

A ces pages émues ou amères succède une réfutation humoristique des sottises séculaires jetées en pâture à la crédulité bourgeoise et populaire sur la Compagnie de Jésus. Nous en remercions M. de Mun, et nous le félicitons d'avoir parfois emprunté même aux *Provinciales* leur classique ironie. Sa quatrième Lettre est un régal académique pour les érudits et les raffinés.

IV

En même temps que les vigoureuses Lettres, parfois cruelles, du comte de Mun à M. Waldeck-Rousseau, paraissait une série d'études magistrales, publiées également d'abord par le *Correspondant*, puis réunies en volume, dues à la plume de M. de Lamarzelle[1]. Le sénateur catholique du Morbihan, entré jadis dans la vie politique sous les auspices du

1. *La Crise universitaire d'après la Chambre des députés*, par G. de Lamarzelle, sénateur du Morbihan. 2e mille. Paris, Perrin, 1900. In-18, pp. 290. Prix : 3 fr. 50.

brillant orateur, a cru lui aussi qu'en dehors des batailles de la tribune, il y avait une première escarmouche à livrer avec l'article de revue et avec le livre. Pourquoi ne pas se hâter d'occuper des positions où chaque parti est encore maître de s'installer? Les gros in-quarto de l'enquête n'appartiennent-ils pas à tout le monde, puisque tout le monde y a largement contribué? Membres de l'Université, de la presse, du clergé, des congrégations, des assemblées politiques, ont été tour à tour interrogés par la fameuse commission des trente-trois, et les procès-verbaux de leurs dépositions ont rempli d'innombrables pages in-quarto à double colonne. M. Ribot, qui présida ces longues et instructives séances avec tant d'impartialité, en a tiré déjà un ouvrage sur la *Réforme de l'enseignement secondaire*. M. Aynard a publié son excellent rapport, empreint d'un esprit si libéral. Quand les débats parlementaires s'engageront à la Chambre et au Sénat, l'opinion publique les suivra avec d'autant plus d'intérêt qu'elle aura été mieux éclairée. Plusieurs des conclusions de l'enquête lui sont dès maintenant familières.

Celles que présente, avec un rare talent de synthèse, l'éloquent sénateur, se rapportent à un ordre triple de considérations : à l'éducation, à l'instruction, aux conditions sociales et économiques de la vie moderne. Nous ne reviendrons point sur l'éducation dans l'Université. De quelle manière les trois catégories de personnes auxquelles l'enfant est confié au lycée, proviseurs, professeurs et répétiteurs, remplissent-ils leur mission ? Le problème est fort intéressant, mais touche à des questions de personnes, et nous avons déjà entendu M. de Mun, qui renvoie d'ailleurs à M. de Lamarzelle, se faire l'écho des doléances de plusieurs témoins.

Et l'instruction ?

Elle a été déclarée à l'unanimité « incomparable ». Mais plus d'un déposant s'est hâté de reprendre en détail ce qu'il concédait en gros.

Tout serait pour le mieux dans la meilleure des universités, n'était la baisse générale des études. Le latin, on ne le sait plus guère, le grec plus du tout. — Du moins l'on se rattrape sur les mathématiques ? — Pure illusion, vous répondront M. Darboux et M. Dalimier. L'affaiblissement est aussi

sensible dans la culture scientifique que dans la culture littéraire. Toutes les branches de l'enseignement ont fléchi. L'histoire contemporaine n'est pas mieux connue que celle de la plus haute antiquité, la dynastie des Napoléon que celles des Pharaons ; notre pays est devenu pour maint candidat une terre étrangère. L'ignorance sévit du bas en haut de l'échelle ; en bas plus de grammaire, en haut plus de philosophie. L'enseignement secondaire serait à refaire tout entier.

— Où donc la science s'est-elle refugiée ?

— Chez les professeurs. L'axiome : Tels élèves, tels maîtres, ou vice versa, n'est plus vrai aujourd'hui. Il faudrait dire désormais : A maîtres savants, élèves ignorants. Savants ils ne le sont que trop, ces maîtres sacrés par tous les grades, chargés de tous les diplômes, sortis victorieux des examens et des concours, bardés de parchemins, ferrés sur l'érudition, nantis du titre d'agrégé et aspirants à celui de professeur de faculté, voire d'université, les universités s'étant multipliées par enchantement.

« Ce que nous prétendons sans hésiter, écrit à ce sujet M. de Lamarzelle, et sans crainte d'être démenti par quiconque a l'expérience de l'enseignement, c'est qu'un homme très savant aura beaucoup plus de peine à devenir un bon professeur d'enseignement secondaire, qu'un autre qui l'est beaucoup moins. » (P. 85). Sa conclusion est modérée, et nul n'y verra matière à offense. Mais il a pitié des élèves faibles. Or, il sait que ces maîtres éminents en savoir, distraits aussi parfois par d'autres préoccupations que celles de l'enseignement professionnel, jaloux des lauriers desséchés d'About et de Sarcey, des lauriers toujours verts et fleuris de M. Jaurès ou de M. Mirman, ne se consacrent qu'aux élèves très forts, en vue du concours, ou bien placent leur prose dans les journaux, en vue d'un siège de député, de conseiller municipal peut-être. Des familles se plaignent ensuite de ce que leurs enfants sont *sacrifiés*. Ces familles-là s'imaginent à tort que le professeur est fait pour l'enfant et non l'enfant pour le professeur. Elles devraient s'estimer heureuses de voir le nom du maître entrer dans la célébrité. Peuvent-elles bien avoir encore l'esprit hanté par le souvenir de l'humble et obcur *régent* d'autrefois ?

V

Avec sa parfaite loyauté, M. de Lamarzelle ne fait pas difficulté d'avouer que la baisse des études atteint les maisons religieuses. Mais c'est le point de départ d'une nouvelle série d'investigations. A qui la responsabilité? — A l'Université, répond-il, et à ses programmes. Possédant seule la collation des grades, elle a le monopole des examens. Les examens sont subis conformément à ses programmes; dès lors les programmes commandent tout l'enseignement. Le maître n'a pas la liberté des méthodes. De ses fonctions de professeur il est tombé au métier de préparateur.

Les programmes étant le pivot autour duquel se meut d'un bout à l'autre de la France le système de l'enseignement, il importe souverainement de connaître leurs qualités et leurs défauts. Leur caractère essentiel est la complexité. Ils ont tourné à l'encyclopédie. Leur but est de faire pénétrer dans l'étroit cerveau de l'enfant la vaste étendue du savoir humain à la fin du dix-neuvième siècle. Ils représentent assez bien un catalogue de l'Exposition universelle. Groupes, classes, sections, toutes les divisions et subdivisions des choses existantes, doivent se loger dans les galeries encombrées de sa mémoire. Sur les ruines du vers latin, du discours latin, du thème grec, on a échafaudé le Palais de la métrique, la Maison de la philologie, le Panorama de l'histoire littéraire, le Hall de la géologie, de l'archéologie, de la botanique, le Pavillon de l'hygiène, la Sphère céleste, le Globe terrestre, et, sinon le Vieux-Paris, du moins la vieille Rome, la vieille Athènes, le vieux Memphis. C'est une course effrénée à travers les civilisations de tous les pays et de tous les temps, y compris les temps préhistoriques. Qu'en reste-t-il au lendemain des études finies? Le souvenir d'une promenade dans la rue des Nations.

Comparativement à l'ancien système qui visait à la *formation*, ce système nouveau est celui du *bourrage*. Il ne s'agit plus de modeler le vase, mais de le remplir à le faire déborder; il ne s'agit plus de développer les facultés, mais de les accabler.

— Mais alors, dira-t-on, allégeons les programmes!

Ce soupir du cœur trahit une profonde ingénuité. On ne peut pas plus alléger les programmes à l'Université que diminuer les impôts au Parlement. Jadis, dans les conseils de l'Instruction, les forces sociales de la nation avaient chacune leur représentant, et ces représentants du bon sens public avaient peut-être le moyen de s'entendre sur le terrain du dégrèvement. Depuis que M. Jules Ferry a fait prévaloir la représentation des spécialités, « chacun plaide pour son saint ». (P. 139.) C'est le mot de Joseph Bertrand, qui vient de mourir, sans avoir vu la réforme souhaitée. La verrons-nous? M. de Lamarzelle a des raisons sérieuses d'en douter. Les questions pédagogiques ont dégénéré en questions politiques. Dans le jeune élève on entrevoit le futur citoyen. L'enseignement est un instrument de règne pour des coteries. Les ministres de l'Instruction publique ne sont plus que les grands maîtres nominaux de l'Université. Ils passent et le mal reste. Résignons-nous au surmenage pour plusieurs générations.

VI

Depuis quelques années, l'enseignement secondaire classique a subi de rudes assauts. On l'accuse couramment d'être une institution d'un autre âge, de convenir à une société morte et ensevelie, dont il décore la tombe avec la grâce poétique d'un saule pleureur. Je ne parle point des violents, qui ont résumé leur idéal athée et révolutionnaire en ces trois maximes qu'on leur a peut-être prêtées : « Beaucoup d'hygiène, peu de morale, plus de Dieu »; mais de beaucoup de braves gens qui veulent être de leur temps, et tiennent encore plus à ce que leurs enfants ne soient pas des revenants au milieu d'une société transformée. Bon gré, mal gré, il faut adapter le vieil outillage aux conditions du monde moderne.

L'Université, qui est toute-puissante, l'a-t-elle fait? Les masses, en vertu du mouvement incoercible qui pousse la démocratie à s'élever sans cesse plus haut, réclament de plus en plus l'instruction pour leurs enfants, parce que l'instruction leur permettra d'arriver à tout.

Le peuple commet là une grosse erreur. Précisément en ce

siècle d'égalité à outrance, l'hérédité, en beaucoup de carrières industrielles, financières, commerciales, s'est mise à reconquérir ses droits. Les oisifs de plaisir tendent, au dire de certains optimistes, à disparaître. Les fils de famille continuent de plus en plus fatalement l'œuvre paternelle et ferment ainsi la porte à ceux qui, partis d'en bas, essaient de parvenir. Beaucoup de jeunes gens, a observé M. Chailley-Bert, faute de pouvoir débuter par des postes d'état-major, sont obligés de commencer par de petits emplois, « qui leur feront parcourir une vie modeste, avec un avancement difficile et des émoluments médiocres... ils seront toute leur vie des *subalternes* ». (P. 156.)

A ces enfants des classes populaires qui resteront forcément si fort au-dessous du rêve paternel, convient-il, dans une société logiquement organisée, de donner un enseignement secondaire de haute culture? A ces futurs sous-officiers de l'immense armée agricole, industrielle, commerciale, est-il bon de distribuer la même instruction qu'aux fils de famille nés avec une avance considérable sur eux? Les bons esprits ne le pensent pas. Fabriquer des *ratés*, c'est faire des malheureux et des mécontents.

Des usines et des succursales, a écrit un écrivain peu suspect, « se sont élevées sous le nom de lycées, de facultés et d'écoles spéciales. Tous les cerveaux devaient y être pressés dans les mêmes moules, badigeonnés des mêmes vernis. Le public s'y rua, et les familles crédules s'imposèrent des sacrifices pour jeter à la fabrique des enfants, qui auraient fait de bons et estimables manœuvres, et ne purent même que rarement, et par des coups de chance, faire de mauvais médecins, de fâcheux avocats, d'innombrables fonctionnaires et d'abominables artistes...

« Il n'est pas à prévoir que cela s'arrête de sitôt : le nombre des candidatures aux professions dites libérales, devenues les pires des enfers, s'augmente en raison inverse du besoin que l'on a de ces professions; mais la proportion des ratés s'accroît en raison directe de la multiplication des candidats[1]. »

1. Voir *le Figaro*, fin septembre 1897.

Pouvait-on d'autre part confiner ces enfants dans l'enseignement primaire ? M. de Lamarzelle ne le pense pas. Il comprend les aspirations des masses, et, loin de les refouler, il les encourage, il cherche à y satisfaire. Le flot montera toujours, quoi qu'on lui oppose. Chercher à l'endiguer est illusoire. Creusons plutôt des canaux de dérivation, et, pour parler sans métaphore, créons des enseignements secondaires d'ordre inférieur, appropriés aux fonctions de ces enfants du peuple. Ce n'est pas qu'on doive, au seuil des postes les plus élevés, dresser une infranchissable barrière devant les fils des humbles, sans égard pour le talent. L'Église ne l'a jamais fait. Au temps où elle dirigeait l'instruction, elle recrutait jusqu'au fond des campagnes les enfants bien doués et leur ouvrait ses écoles des villes toutes grandes. Que l'on distribue donc des bourses d'enseignement secondaire à ceux qui les méritent, mais seulement à ceux-là ; qu'on ne les refuse pas à un enfant plein d'espérances, pour les donner, en guise de manne électorale, à un enfant sans aptitudes. M. Gabriel Monod s'est très bien exprimé sur ce point; il estime que tant de bourses de l'enseignement classique « devraient être réservées à l'enseignement moderne ou spécial », sauf dans les cas exceptionnels. (P. 166.) M. Anatole Leroy-Beaulieu ne pense pas davantage « que l'enseignement classique doive être mis à la portée de tous ». (P. 169.)

Malheureusement on a fait tout le contraire. L'État n'a su que multiplier ses lycées. Il eût agi plus sagement en imitant les Frères des Écoles chrétiennes qui, depuis Jean-Baptiste de La Salle, — le saint d'hier, — étant en contact perpétuel avec le peuple, avaient eu l'intelligence du vrai modèle à suivre. M. Duruy, en 1867, eut sincèrement l'intention de généraliser leur œuvre. L'Instruction publique, routinière comme toutes les administrations, était chez nous une machine trop lourde à mouvoir, trop difficile à transformer, pour que le plus zélé des ministres n'y échouât point. L'Université aime l'uniformité. L'ancien régiment de Victor Cousin s'admire quand il marche comme un seul homme. Les établissements de l'État n'auront pas de longtemps l'indépendance, l'autonomie, la souplesse des établissements libres. Des professeurs sortis de l'École normale ne s'abaisseront pas facile-

ment à donner un enseignement presque semblable à l'enseignement primaire supérieur. Ce serait trop au-dessous de leur mérite. De là des tiraillements chroniques dans le camp des réformateurs. Les troupes ne suivent pas les chefs. Il n'y a pas même de locaux, — j'allais dire de casernes. Logera-t-on dans les lycées les élèves de l'enseignement spécial? Ils y seront mal à l'aise côte à côte avec ceux de l'enseignement classique. Leur bâtira-t-on des collèges? Il est notoire que le gouvernement qui vient de dépenser plus de dix millions, pour installer dans le seul lycée Lakanal cent cinquante pensionnaires, n'en a plus à prodiguer pour les futurs contremaîtres, négociants, agriculteurs, teneurs de livres en partie double.

VII

Le dernier grief de M. de Lamarzelle contre la grande institution napoléonienne, maîtresse depuis cent ans de l'instruction nationale, et par suite de l'avenir de la jeunesse française, c'est de n'avoir pas organisé l'enseignement moderne tel que le réclame la situation économique du monde actuel. On a remplacé les langues mortes par les langues vivantes, mais on apprend celles-ci comme celles-là, et le résultat est qu'on ne sait point les parler. La discussion devient trop technique pour que nous y entrions. M. de Lamarzelle, qui a prononcé de si remarquables discours sur les questions coloniales, s'exprime ici avec une autorité et une compétence toutes particulières.

Les conclusions générales auxquelles il nous tarde d'arriver, sont sévères. Il existe une *Crise universitaire*, et les causes en sont dans l'Université elle-même. Certains politiciens n'ont vu qu'un remède : supprimer les rivaux. M. de Lamarzelle, lui, ne demande pas même qu'on réduise les ressources de l'Université. « Mais vouloir, s'écrie-t-il dans une généreuse indignation, l'imposer de façon directe ou indirecte à la presque unanimité des familles qui, dans ce pays, la repoussent, c'est là une monstruosité telle qu'il est difficile de la concevoir. » (P. 70.)

Avec lui j'ai hâte d'ajouter que, dans l'enquête, la plupart

des universitaires ont repoussé très loyalement du pied le cadeau du monopole accru qu'on veut leur offrir. Au lieu d'attaquer la liberté, ils se sont rangés de notre côté pour la défendre. L'Université et l'enseignement libre cesseront-ils un jour de se regarder comme des ennemis ? En présence de ces loyales manifestations, l'éloquent avocat de la cause menacée se plaît à l'espérer.

Nous espérons surtout que, grâce à ses efforts unis à ceux du comte de Mun, et de tous les vaillants orateurs ou écrivains qui se sont levés déjà pour la défense de la justice, le droit des catholiques sortira sain et sauf de la lutte.

Henri CHÉROT, S. J.

LAMENNAIS

(Deuxième article[1])

III. — *L'École mennaisienne. — Malestroit et la Chesnaie. — Magnifique ardeur. — Guerre au gallicanisme, excessive dans la forme. — Deux nouveaux livres de Lamennais. — Commencement de son évolution démocratique.*

Dès lors, il était mûr pour l'abîme, dit un de ceux qui ont le mieux raconté sa chute[2]. Le mot est juste mais sévère, et je n'oserais peut-être pas l'écrire de mon chef. Du moins, en 1824, après la tempête soulevée par la suite de l'*Essai*, rien n'était perdu encore. Lamennais avait la foi; ni la piété ne lui manquait absolument, ni un vrai fonds de zèle. Il était allé à Rome; il en revenait comblé des bontés de Léon XII et plus ardent, plus entier que jamais dans les idées qu'on appelait alors ultramontaines, dans l'horreur du gallicanisme et l'attachement aux principes d'autorité, d'unité. A cette heure même, la Providence élargissait sa mission; elle l'appelait à prendre la tête du mouvement catholique, à le créer presque, en ralliant et disciplinant des énergies dispersées jusque-là.

Un soir de décembre 1824, Lamennais rendait visite à deux jeunes prêtres de mérite et de zèle, aumôniers l'un et l'autre au collège Henri IV et fort médiocrement consolés dans leur ministère, MM. Gerbet et de Salinis[3]. De cet entretien allait naître une école, l'école dite Mennaisienne, mieux encore, une organisation active de forces religieuses, une Ligue nouvelle, une croisade de nobles esprits, d'âmes généreuses, unies pour reconquérir à Dieu la France incrédule. Quatre ans après, car nous ne pouvons qu'effleurer en courant cette

1. Voir *Études*, 20 mai 1900.
2. M. Foisset, *Vie du R. P. Lacordaire*. 2e édition, t. I, p. 109.
3. Philippe Gerbet, né à Poligny en 1798, mort en 1864, évêque de Perpignan. Antoine de Salinis, né à Morlaas en 1798. Il fut évêque d'Amiens, puis archevêque d'Auch; mort en 1861.

histoire, l'œuvre avait germé, grandi, fleuri, fructifié. Une élite de volontaires ecclésiastiques, dite Congrégation de Saint-Pierre, étudiait, écrivait, priait, à Malestroit, près Ploërmel. A la Chesnaie, près Dinan, dans cette terre patrimoniale des Lamennais, passaient ou vivaient d'autres prêtres, de jeunes laïques surtout, pleins du même feu, apprentis ou déjà soldats de la même guerre. On ne peut se défendre de songer à Port-Royal et aux Granges; mais quelle différence entre les solitaires et les Mennaisiens! Là-bas, l'esprit sectaire, inspiré par quelques meneurs, accepté par nombre d'honnêtes dupes; ici, le zèle vrai, le pur amour de l'Église; car, si quelquefois le maître couvait l'orage, les disciples n'en savaient rien ou n'y prenaient garde. Tout était bon vouloir, confiance, enthousiasme. Au dehors, on disposait d'une revue, le *Mémorial catholique*, d'un collège, la célèbre maison de Juilly; on avait des alliés puissants, Bonald au moins, depuis que Joseph de Maistre n'était plus; on avait des partisans de moindre autorité, mais déjà brillants et encore plus ou moins déclarés pour la bonne cause : Lamartine, Victor Hugo, Sainte-Beuve même, toute la jeune fleur. Malestroit et la Chesnaie! Durant quelques années, le cœur de la France catholique fut là, et l'on n'exagère pas de le dire, l'âme qui le faisait vivre et battre si fort, c'était ce prêtre de génie, ce Lamennais, auquel Dieu continuait les plus magnifiques avances.

Fière et presque idolâtre de son chef, l'École se formait à combattre; elle combattait déjà, soulevant ou soutenant toutes les controverses. Il va sans dire, et c'est grand dommage, que le traditionalisme du maître y passait pour la vérité même et le salut de la foi chrétienne. Gerbet le développait dans son livre *Des doctrines philosophiques sur la certitude dans leurs rapports avec les bases de la théologie* (1826); à quoi un jésuite éminent, le R. P. de Rozaven, opposait une réfutation courtoise mais pressante, peu faite pour réconcilier avec l'institut l'irascible auteur du système[1]. En même temps, les Mennaisiens bataillaient à outrance contre la franc-

1. Je glisse à dessein sur un épisode, où, comme toujours, Lamennais laisse à l'adversaire l'avantage des procédés. Sa correspondance l'aura vite montré à qui voudra s'en convaincre.

maçonnerie, contre les derniers tenants du philosophisme; ils faisaient rude guerre, trop rude guerre, au gallicanisme; car, sur ce terrain, la position était délicate, et il y avait tout bénéfice à mesurer les coups. La vérité rencontrait en face d'elle nombre de gallicans d'Église, restes éminents de l'ancien clergé, respectables par leur situation, par leurs vertus aussi; nombre de gallicans d'État, magistrats ou ministres, qu'il eût fallu ramener à la pure doctrine sans les froisser ni les amoindrir comme défenseurs de l'ordre et de la foi. Œuvre difficile, où le tact, la douceur, la charité, pour tout dire, eussent mieux servi que la force et le génie même. Au lieu de cela, que voyait-on? Dans le chef, pessimisme d'instinct, âpreté native, goût du sarcasme, raideur, absolutisme, infatuation d'une pensée qui ne savait plus guère douter d'elle-même; chez les soldats, bon vouloir enthousiaste et croyant faire merveille de frapper fort. Voilà qui deviendra plus sensible au moment où l'école jettera son dernier éclat, pendant la courte et orageuse campagne de l'*Avenir*. Mais, dès la fin de la Restauration, la polémique chrétienne se faisait trop souvent amère et blessante; le clergé se divisait çà et là jusqu'à l'aigreur. Est-ce donc la loi de toute controverse humaine, et le gallicanisme ne devait-il mourir qu'à ce prix?

Dès 1826, le maître en personne l'attaquait à fond. Son nouvel ouvrage, *De la religion dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, unissait deux pièces disparates : un pamphlet et une thèse. Le pamphlet, c'était le tableau de la situation actuelle, tableau chargé à outrance et poussé au plus noir. Avec son étiquette monarchique et religieuse, la France des Bourbons restaurés n'est en réalité qu'une démocratie. Or, ce régime, qu'il adorera demain, Lamennais le méprise autant que Bonald, et le maudit comme Bonald ne fit jamais. Aussi bien, où l'auteur de la *Législation primitive* a-t-il pu voir un je ne sais quel mouvement religieux dont il se flatte? Lamennais ne voit, lui, qu'athéisme partout, et — qui le croirait? — jusque dans la fameuse loi du sacrilège. Non, Charles X régnant, la religion n'est qu'une chose administrée; l'Église, une ennemie tolérée, redoutée, asservie; et, par une conséquence inévitable, l'athéisme d'État corrompt la famille en corrompant l'éducation publique.

Ainsi l'âpre pamphlétaire mêle le faux au vrai, force et dénature le vrai lui-même, les incohérences de la législation d'alors. Mais quel intérêt n'auraient pas aujourd'hui ces pages sombres et ardentes ! Lamennais prophétise notre temps ; il ne se trompe qu'en se figurant peindre le sien.

La thèse qui vient après est belle et d'une vigoureuse allure : sans l'Église point de christianisme, sans le christianisme point de religion, sans la religion point de société. Guerre aux Églises nationales et aux prétendues libertés gallicanes ! Vous croiriez entendre Joseph de Maistre ; mais non, car le ton vous détrompe vite ; c'est de Maistre, moins la courtoisie bienveillante, moins le sens pratique et la mesure ; ce n'est plus lui.

Ecclésiastique ou parlementaire, le gallicanisme essaya de se défendre, et deux incidents suivirent, dont le contre-coup allait commencer, chez le fougueux écrivain, une évolution bien peu attendue. Frayssinous et quatorze évêques présents à Paris rédigèrent en hâte une protestation hésitante et faible ; puis, adoptant un procédé assez peu ecclésiastique, ils adressèrent la pièce au roi. « On ne ferait pas mieux en Angleterre », écrivait Lamennais[1]. En même temps, il se voyait condamné en police correctionnelle pour attaque aux lois de l'État. Devant le prétoire, il avait lu cette déclaration solennelle : « Je demeure inébranlablement attaché aux principes que j'ai soutenus, c'est-à-dire à l'enseignement invariable du chef de l'Église ; sa foi est ma foi, sa doctrine ma doctrine, et, jusqu'à mon dernier soupir, je continuerai de la confesser et de la défendre[2]. » Hélas ! l'été suivant, il crut mourir et s'y prépara de la façon la plus pieuse. Il serait parti fidèle à son serment.

Ni la protestation épiscopale, ni l'arrêt judiciaire ne devaient profiter à leurs auteurs. Pénible attitude que celle du haut clergé, si vénérable à tant d'égards, mais amoindri par des préjugés qu'il n'osait ni répudier ni défendre[3] ; non moins fausse et triste la situation du pouvoir, entre l'accusa-

1. A la comtesse de Senfft, 24 avril 1825.
2. Le texte complet se trouve dans la lettre citée tout à l'heure.
3. Dans leur factum, les quatorze prélats ne croyaient pas devoir professer ouvertement la formule du gallicanisme, les quatre articles de 1682.

tion de cléricalisme et celle d'athéisme, entre Montlosier dénonçant alors la grande conjuration ultramontaine, et Lamennais le concert des gallicans d'État avec les incrédules! Quant à lui, la condamnation le rendit irréconciliable; dès ce moment la monarchie fut perdue à ses yeux, comme l'étaient tous ses adversaires, et, le jour de Pâques 1827, on entendit ce mot de sa bouche : « C'en est fait des Bourbons, et je voudrais que ce fût demain. *Quod facis fac citius*[1]. »

Là, du reste, commence de se dessiner la courbe qui va l'amener à cette démocratie tant honnie la veille. Le ressentiment l'éloigne de la royauté; il voit l'agitation populaire et religieuse de l'Irlande contre l'Angleterre, de la Belgique contre la Hollande, et il incline à espérer dans les peuples au défaut de leurs gouvernants. Idée juste, à tout prendre, idée quasi prophétique, — où donc est aujourd'hui notre espoir? — idée féconde, si l'on arrive à la préciser; si elle ne tourne pas à l'insurrection politique, à la rupture entre l'Église et l'État; mais avant tout, si elle suppose les peuples marchant avec la hiérarchie ecclésiastique et à son pas. Or, en 1829, la pensée de l'écrivain n'a pas encore franchi ces limites[2]. A cette heure, selon lui, le catholicisme est plus violemment attaqué, plus mal défendu que jamais. Par les ordonnances de 1828, le pouvoir, soi-disant chrétien et protecteur, a donné la mesure de son aveuglement et de sa faiblesse, en privant les Jésuites du droit d'enseigner, en dépeuplant les petits séminaires, en réduisant arbitrairement à vingt mille le chiffre des étudiants ecclésiastiques et rejetant de force le reste dans les écoles universitaires. C'est de mauvaise grâce que Lamennais défend les Jésuites, et nous savons qu'il n'est pas même sincère[3]. Par ailleurs, quelles ironies sanglantes contre le malheureux évêque de Beauvais, apposant aux *ordonnances* le contreseing que Frayssinous avait refusé d'y mettre! L'éloquence du pamphlet ne saurait monter plus

1. Cité par Foisset : *Lacordaire*, t. I, p. 118.

2. *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église* (1829). — Ce qui suit n'est que l'analyse de ce nouveau livre.

3. Dans le livre même, il ne peut se tenir de les estimer impropres au présent. Cependant il fait profession de les vénérer (*sic*), alors que sa correspondance respire contre eux le mépris, l'animosité ardente, et que l'institut même y est présenté comme essentiellement vicieux.

haut ; mais quel prêtre eut jamais le droit de marquer au fer rouge un front d'évêque[1]? Cependant où en est l'Église et que doit-elle faire ? Tout à craindre du libéralisme, — c'était alors le nom du radicalisme impie ; — rien à espérer du gallicanisme officiel ; guerre implacable d'un côté ; de l'autre, servitude, avilissement, trahison. Restait de se recueillir en elle-même, de concentrer ses forces propres ; et Lamennais conviait les évêques à répudier les charges et dignités politiques, la pairie par exemple, à se renfermer dans leur ministère, à en ressaisir les droits. Il voulait que l'on s'unît plus étroitement au Pape, que l'on renforçât les études cléricales. Le moyen de ne pas applaudir au moins à ces deux derniers conseils ?

Passons vite sur un fâcheux duel de plume entre le fougueux pamphlétaire et l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen. Voici la révolution de 1830 et, pour Lamennais, un nouveau rôle, rôle qui pourrait être admirable, mais que ses fautes lui rendront fatal.

IV. — *La révolution de Juillet. — Situation nouvelle de la religion, tâche nouvelle de ses défenseurs. — Le journal l'*Avenir, *son programme, son action. — Grand service rendu. — Erreurs et torts graves : — en doctrine, libéralisme absolu ; — en stratégie pratique, séparation de l'Église et de l'État ; — dans son attitude envers les partis, envers l'Église ; — le christianisme identifié à la démocratie ; — l'Église sommée de prendre la tête du mouvement. — Lacordaire et Montalembert juges de l'*Avenir.

Avant la crise et dans les premiers temps qui suivirent, amis ou ennemis étaient d'accord pour unir étroitement, pour

1. Il faut le noter pour faire saillir un des côtés les plus alarmants du caractère : l'auteur était heureux de ce morceau, il en triomphait. Un de ses anciens disciples, l'abbé Combalot, lui écrivait en 1836 : « Votre âme, livrée à ses propres instincts, est pétrie de sarcasmes : Voltaire vous eût envié ce don... Je n'oublierai jamais qu'un jour, à la Chesnaie, étant entré dans votre cabinet, au moment même où veniez d'écrire cette page, si poignante et si fameuse, contre le malheureux abbé Feutrier, alors évêque et ministre, m'en ayant fait la lecture, vous tombâtes, en ma présence, dans un accès de joie manifesté par un rire inextinguible qui avait quelque chose de convulsif et d'infernal... Voilà votre nature, quand la grâce du divin Rédempteur cesse d'épancher sur ce vaste océan d'amertume... cette rosée de lumière et de vie dont parle un prophète... » (Cité par l'abbé Ricard, *l'abbé Combalot*, p. 109, note.)

identifier presque dans leur pensée, la monarchie et la religion, le trône et l'autel. Les vainqueurs, le plus grand nombre au moins, avaient prétendu renverser du même coup l'un et l'autre. Quant aux vaincus, habitués à ne concevoir guère l'un sans l'autre, leur désarroi moral était profond. L'Église, d'ailleurs, se trouvait, du jour au lendemain, jetée dans des conditions nouvelles et comme en pays inconnu. Le catholicisme n'était plus officiellement la vérité, le droit de par Dieu, la religion de l'État, mais un pur fait, la religion de la majorité des Français. Au lieu de la protection accoutumée, si imparfaite qu'elle pût être, il ne pouvait plus attendre que sa part dans la liberté commune aux opinions inoffensives. Encore avait-il contre lui la défiance des nouveaux maîtres, par cette raison même qu'ils le jugeaient inféodé aux anciens; que, dans tout catholique, ils voyaient un légitimiste, un carliste, comme on disait alors.

Qu'avaient donc à faire les défenseurs de la religion ? Aujourd'hui, à soixante-dix ans de distance, nous en parlons à notre aise, et il y aurait trop d'injustice à ne leur pas tenir compte des difficultés; mais, dès lors, la tâche s'imposait, aussi manifeste qu'elle était délicate et ardue. Par delà tous les regrets ou préférences politiques, il fallait élever les croyants à la hauteur du seul intérêt qui ne change ni ne meure; il fallait leur faire entendre que, le trône renversé, l'autel restait debout et devait rester quand même; que l'Église, si elle condamne en principe toute usurpation révolutionnaire[1], s'accommode, par ailleurs, de toutes les formes de gouvernement; qu'elle subit les pouvoirs de fait, en attendant qu'ils se légitiment par la durée; que, dans la mesure du possible, c'est-à-dire du juste, elle se prête à vivre avec eux, ne pouvant émigrer ni se démettre, attachée qu'elle est à la glèbe spirituelle, aux âmes, qui n'émigrent pas. — Mais en outre, il fallait accoutumer les catholiques à ne compter plus que sur eux-mêmes, les pousser, les former à combattre sur ce terrain si nouveau de la liberté commune, le seul ouvert devant eux. Programme simple, évident à l'énoncé, mais d'une

1. Le plus illustre serviteur du nouvel ordre de choses a reconnu que, dans la crise de 1830, la solution constitutionnelle régulière eût été la royauté d'Henri V avec la régence du duc d'Orléans. (Guizot, *Mémoires.*)

exécution singulièrement difficile et hasardeuse. Comment amener les légitimistes à se faire catholiques avant tout, si l'on ne ménageait avec un respect infini les susceptibilités honorables dont on leur demanderait jusqu'à un certain point le sacrifice? Comment les décider à user de la liberté commune, sans paraître l'accepter elle-même comme un progrès absolu, comme l'état normal des sociétés chrétiennes, ou même le seul possible à tout jamais? Or, pour s'assurer du contraire, le catholique n'avait besoin d'attendre, ni les encycliques de Grégoire XVI, ni le *Syllabus* de Pie IX, ni les lettres de Léon XIII non moins péremptoires que le *Syllabus*; il lui suffisait de la foi, qui lui montrait sa religion comme la seule vraie, et du bon sens à jamais incapable d'admettre que l'erreur soit par elle-même un droit ou le fondement naturel d'un droit [1]. En tout cela, que d'écueils à fuir, de mesures à garder, de préventions à vaincre! Tâche effrayante, à vrai dire, mais peut-être engageante à raison de sa difficulté même; en tout cas, nécessaire et à laquelle Dieu ne manquerait pas. Qui allait la prendre? Par le talent et la situation acquise, Lamennais semblait l'homme indiqué, providentiel; par le caractère, on a pu estimer qu'il était moins fait que personne pour une œuvre où, génie à part, ce n'eût pas été trop d'un diplomate et d'un saint.

Quoi qu'il en soit, il n'hésita pas et, comme l'effort devait être pressant et continu, la fondation d'un journal quotidien fut annoncée. Dès le 16 octobre, moins de trois mois après « les glorieuses », paraissait le premier numéro de l'*Avenir*, avec cette devise-programme : *Dieu et la liberté*. Le titre annonçait une ère nouvelle, un monde nouveau dont le petit

1. Devant Dieu et la conscience, les errants peuvent trouver dans leur bonne foi, non pas un droit, mais une excuse. Devant la loi, ils peuvent avoir un droit positif à n'être pas inquiétés dans leur erreur, et ce droit, le catholique le respectera pratiquement, pour l'intérêt même de la vérité qu'il possède. Mais que l'homme ait naturellement droit à l'erreur en matière de religion, si la chose va de soi pour l'incrédule, pour le sceptique, le croyant n'y saurait consentir. Dans cette hypothèse, Dieu ne tiendrait pas à la vérité révélée par lui-même; il trouverait bon et juste que sa divine parole fût ignorée ou rejetée ou falsifiée au gré de chacun.

Et qu'est-ce, enfin, que le droit, sinon une puissance morale avouée par la conscience exacte et par Dieu même? Il ne saurait donc y avoir de droit naturel, essentiel, que pour la vérité.

groupe catholique prétendait s'emparer au nom de l'Église ; plus hardie encore et plus étonnante aux oreilles contemporaines, la devise alliait deux choses jusque-là réputées incompatibles. C'était promettre beaucoup ; mais, Dieu aidant, il n'était pas impossible de tenir.

L'a-t-on fait ? Pour en juger sainement, un certain effort est nécessaire ; il y a lieu de s'affermir contre plus d'un charme. Et d'abord, n'est-il pas rare de voir groupée autour d'une même table de rédaction pareille élite de talents ? A la suite du maître, et pour ne citer que les meilleurs, voici Gerbet, que L. Veuillot estimera le premier prosateur du temps et supérieur à Chateaubriand même [1] ; — Lacordaire, avec sa fougue oratoire souvent un peu fiévreuse et théâtrale, mais entraînante ; — Montalembert, le généreux par excellence, en pleine fleur de jeunesse, mais déjà riche de savoir et singulièrement mûr pour ses vingt ans. Aussi, dans l'espace de treize mois [2], quels éclats, quel feu continu d'éloquence ! — Une autre séduction plus vive encore, c'est l'élan superbe de toutes ces âmes, leur confiance enthousiaste et communicative, leur dévouement passionné à la sainte cause. Quel contraste avec l'atonie désolée de notre fin de siècle ! Et comme on aime à voir un Lacordaire, un Montalembert, tressaillir et s'exalter longtemps après, au souvenir de cette héroïque année de combat [3] !

Mais il est un dernier prestige dont les bons esprits ont à se défendre. Pour ne pas ouvrir une parenthèse infinie, je ne veux que le reconnaître en quelques mots. Le caractère le plus tranché de l'*Avenir*, c'est l'initiative en tout sens. Elle est hardie, quelquefois jusqu'à la chimère, présomptueuse, téméraire jusqu'à l'indiscipline et à l'offense : il en mourra. Mais, parmi beaucoup d'excès, on ne peut loyalement lui refuser une vue parfois exacte et pénétrante des faits, des situations, des conditions du monde moderne ; quelques indications fécondes sur les tendances démocratiques du temps : par exem-

1. Lettre à Hippolyte Violeau, 18 mai 1846. *Correspondance*, t. VII, p. 183.

2. Le dernier numéro de l'*Avenir* parut le 15 novembre 1831.

3. Voir en particulier Montalembert, *le P. Lacordaire*, notice funèbre. *Œuvres polémiques*, t. III, p. 420.

ple, sur les transformations économiques et sociales qui se préparent, sur l'attitude que la religion ne pourra manquer de prendre à l'égard de pareilles nouveautés. Avouons ces pressentiments, car ils s'imposent; mais gardons-nous d'en exagérer la valeur, de leur prêter surtout je ne sais quelle influence rétrospective sur les agissements et les directions de l'Église. On a bien osé la juger versatile et ingrate, condamnant, à leur première apparition, des idées qu'elle adopterait plus tard elle-même [1]. Erreur matérielle, parole d'étranger, d'ennemi. Des croyants, à leur tour, ont cru pouvoir dire que la grande faute de Lamennais, l'unique peut-être, est d'avoir devancé son époque. Il en a commis de plus réelles, de moins pardonnables; nous le verrons bientôt. L'assertion, d'ailleurs, a ses périls, elle nous ramènerait vite aux conclusions venimeuses du protestant. — D'autres, enfin, semblent presser un peu plus que de raison l'analogie entre telle indication donnée par l'*Avenir* et telle démarche, concession ou direction, de l'Église contemporaine; oubliant peut-être de distinguer assez bien ce qui est de l'Église même, c'est-à-dire de son chef, et ce qui n'appartient qu'à certaines personnalités ecclésiastiques, brillantes d'ailleurs et infiniment respectables, mais qu'il est permis de discuter. En ces questions, du reste, questions non de principes mais d'application et de conduite pratique, l'Église, assez souple et maternelle pour « fléchir au temps », peut, sans se dédire, accepter, du moins comme pis aller, des situations, voire des démarches, contre lesquelles elle aura protesté aussi longtemps que possible. En pareil cas, bien léger qui l'estimerait changeante, et, en toute hypothèse, imprudent qui nous la figurerait comme recevant des siens le mot d'ordre qu'elle attend de plus haut. En bonne mère, elle écoute les conseils respectueux, les voix soumises; mais elle n'a pas accoutumé de reprendre pour guides, même après un demi-siècle, ceux qu'elle a tout d'abord condamnés.

Cela dit, peut-être sommes-nous en mesure d'apprécier au vrai les services de l'*Avenir* et ses torts. Les premiers se résument en un seul, qui est immense : l'*Avenir* a instruit les

1. Spuller, Forgues.

croyants à défendre ou à conquérir par eux-mêmes les libertés nécessaires à leur foi ; il les a formés à compter sur Dieu et sur leurs propres efforts ; il a créé le parti catholique, nom fâcheux d'une réalité salutaire, nécessaire plutôt. A côté du journal, tribune éclatante, il a organisé une agence générale pour la défense de la liberté religieuse, une sorte de vaste syndicat, multipliant les forces vives du catholicisme français, désormais unies et solidaires. Quand Montalembert commencera, dix ans plus tard, ses belles luttes pour la liberté de l'enseignement chrétien, il n'aura qu'à se souvenir, qu'à rallier les vieux cadres et à leur donner une nouvelle impulsion, plus sage cette fois et moins hasardeuse.

Car, tandis qu'on exprime en quelques mots l'incomparable service que nous devons à l'*Avenir*, le catalogue pourrait être long de ses fautes et de ses erreurs. On le pressent, du reste, la responsabilité principale en revient au maître, à son esprit raide, entier, tyrannique, dédaigneux des procédés comme de la mesure, à sa passion fougueuse, qui subjugue ses auxiliaires et les emporte dans son tourbillon. Relevons quelques exemples.

— Erreurs doctrinales tout d'abord. Quand une société chrétienne a perdu son premier bien, qui est l'unité religieuse, on peut reconnaître un moindre mal, voire une nécessité de fait, dans la liberté des cultes divers, dans l'indifférence de la loi humaine à leur égard. Mais ce régime, l'*Avenir* l'érigeait en principe, il le canonisait pêle-mêle avec la liberté de la presse, comme « irréfragable conséquence » du libre arbitre[1], ce qui revenait à dire que le fait même du libre arbitre en légalise par avance tous les abus.

— Erreur dans les mesures politiques. L'Église et l'État sont faits de Dieu pour s'unir et, comme leur nature même veut cette alliance, elle en dicte les conditions normales. Quand cette alliance est faussée par l'État jusqu'à n'être plus qu'une oppression avilissante et un instrument de ruine, on peut se demander avec douleur si la séparation ne serait pas un désordre moins funeste. A qui serait alors en situation de la faire, j'ose croire que la main devrait trembler ; peut-être

1. Article du 12 juin 1831.

même s'avancerait-on quelque peu de l'appeler par un vœu formel; mais, à la supposer faite, on ne serait certes pas coupable de la bénir. Lamennais, en 1830, ne la désire pas seulement; il la réclame, il l'exige comme un devoir; il en accepte, il en provoque impétueusement les plus graves conséquences. Plus de concordat, plus de sanction légale au célibat des prêtres; plus d'immunité cléricale au regard du service militaire; plus de budget des cultes [1]. Que le prêtre se fasse pauvre : la liberté est à ce prix, et l'intérêt, le vil intérêt, peut seul empêcher de le comprendre. Sur ce thème, Lamennais est intarissable, éloquent, superbe [2]. Mais on oserait lui répondre : « Vous êtes bien hardi, vous qui, de votre chef, imposez à quarante mille hommes l'héroïsme de l'indigence quotidienne. Et d'ailleurs, vous ne voulez voir qu'une seule conséquence, un seul côté du tableau. Or, il y en a d'autres : l'éducation du clergé, son recrutement même, rendus étrangement difficiles; l'autorité épiscopale désarmée contre des insubordinations ou des scandales toujours possibles; une grande partie du territoire devenue pays de mission. — Du moins on aurait la liberté. — Peut-être. Nous ne sommes pas en Amérique, mais en France; et qui vous garantit que l'État, le Dieu-État, même en agréant les renonciations de l'Église, ne prendrait pas ses mesures pour continuer quand même à l'asservir [3] ? »

Libéral à outrance et jusqu'à nier implicitement le droit exclusif du vrai, téméraire et violent dans ses vœux et prétentions pratiques, l'*Avenir* ne péchait pas moins par l'incorrection de son attitude. On voulait rallier les légitimistes au pur intérêt catholique, et, au lieu de les y amener par une respectueuse douceur, Lamennais ne pouvait se tenir de déverser sur eux le fiel et le mépris, qui bouillonnaient dans son âme depuis sa condamnation en 1826. Sa correspondance en est pleine, mais il ne s'agit pas d'elle. Dans le journal

1. Voir en particulier l'article du 7 avril 1831 : *Intérêts et devoirs des catholiques*. Œuvres, t. X, p. 286 et suiv.

2. Il y revient, par exemple, dans les *Affaires de Rome*, 1836.

3. Aujourd'hui, des politiciens ardents à la spolier n'avouent-ils pas cyniquement que la situation n'est pas mûre, qu'il sied d'attendre en multipliant les entraves, si bien que la grande ennemie ne puisse reconquérir l'indépendance au prix du dénûment.

même, en février 1831, l'église de Saint-Roch ayant été saccagée après le service annuel du duc de Berry, l'implacable pamphlétaire s'emportait jusqu'à donner tort aux victimes, jusqu'à les dénoncer comme sacrifiant à l'idolâtrie bourbonnienne, la liberté des catholiques et l'avenir de la foi[1]. En vain, Montalembert, plus généreux et plus sage, s'efforçait de panser la blessure, écrivait et faisait adopter à grand'peine son bel article : *A ceux qui aiment ce qui fut*[2]. Que pouvait raisonnablement espérer d'eux une école dont le chef les injuriait de la sorte?

Montalembert se croyait en droit de leur dire : « Ce que nous vous demandons, nous l'avons fait » ; nous avons sacrifié « les intérêts du temps à une cause éternelle et céleste ». Illusion sincère d'un noble cœur. Non, l'*Avenir* ne prêchait pas d'exemple; il ne s'élevait pas au-dessus de l'esprit de parti; bien au contraire, il s'y engageait et s'y enfonçait chaque jour davantage. Il en voulait aux autres d'ajouter une nuance à leur catholicisme; le sien demeurait-il donc si pur? Il les adjurait de n'être pas catholiques et monarchistes, catholiques et parlementaires; mais, lui-même, ne se faisait-il pas de plus en plus catholique et démocrate? Prédire le triomphe de la démocratie en Europe, ce pouvait être une intuition juste; mais embrasser d'enthousiame cette forme politique et sociale, mais la préconiser avec la même intempérance qu'on l'avait jadis honnie et réprouvée : c'était, au moins et tout d'abord, oublier son programme, en s'inféodant soi-même à un parti. On avait cent fois raison de dire : « Cette démocratie sera chrétienne ou ne sera pas » ; on pouvait avertir le clergé d'y prendre garde, de compter avec elle, d'en préparer la conquête et l'éducation, comme jadis, à la chute de l'empire romain, il avait conquis et façonné les peuples de la nouvelle Europe. Mais Lamennais ne voyait pas qu'il se donnait peu à peu le tort d'identifier la démocratie avec le catholicisme, comme les royalistes avaient eu celui de l'identifier avec la royauté. Il ne pressentait pas — qui en doute? — que cette

1. Il se peut que Lamennais lui-même ait eu honte de son factum, car on ne le retrouve pas dans ses œuvres, parmi les autres morceaux donnés au journal.

2. Montalembert, *Œuvres polémiques et diverses*, t. I.

imprudence l'induisait peu à peu, lui, lui seul, Dieu merci, à la mettre au-dessus du catholicisme lui-même, et que ce jour-là il serait perdu.

Mais c'est devant l'Église, par-dessus tout, que la position prise par l'*Avenir* était plus que singulière et son audace intolérable. Étrange ivresse des convictions passionnées! Comment ces hommes de cœur et de foi n'ont-ils pas senti qu'à pousser avec cette ardeur impérieuse leur campagne séparatiste, ils se mettaient insensiblement au lieu et place de la souveraineté ecclésiastique, seule compétente pour trancher une question de cette importance? En exigeant à grands cris la dénonciation du Concordat, ils déchiraient, autant qu'il était en eux, un traité conclu par elle : ce n'était plus témérité simple, c'était usurpation. Mais, quoi! la passion raisonne-t-elle? Et quelle leçon pour les amoureux d'initiative hasardeuse! L'Église est une armée, et dans quelle armée est-il permis à un subalterne, si brillant qu'on se le figure, de dicter à l'opinion le plan de la bataille sans l'aveu du général? Eût-il eu cent fois raison, quant au fond des choses, — et je suis loin de l'admettre, — Lamennais était gravement coupable d'indiscipline; à vrai dire, ébloui de lui-même, de sa pensée, il perdait jusqu'à la notion de l'Église; l'Église, c'était lui. Plus téméraire encore et plus naïvement usurpateur, quand il l'adjurait de prendre la tête du mouvement démocratique et l'en pressait en des termes qui étaient une sommation plutôt qu'un vœu ou même un conseil.

Sur cette prétention, grave entre toutes, il est curieux d'entendre ses plus illustres disciples, qui le jugent plus tard sans y penser.

Le 2 décembre 1833, Lacordaire écrivait à Montalembert, encore hésitant à rompre avec le maître déchu : « Tu voudrais que le Souverain Pontife sortît de la voie de résignation aux événements qui a fait, depuis dix-huit siècles, toute la politique divine de l'Église. Tu voudrais que, sans forces humaines, sans nul appui que la Providence, au lieu de tirer parti, comme il le peut, du bien qui reste encore au fond des choses perdues, il jouât le rôle d'un capitan matamore, ou le rôle d'un individu qui n'a rien à perdre que lui-même. » Or, c'était bien ce que voulait Lamennais en 1831, ce qu'il faisait vouloir

à ses auxiliaires fascinés. Et Lacordaire poursuit : « Sais-tu ce qui arrivera demain ? Connais-tu les destinées de l'Europe? Sais-tu si de ce libéralisme, qui te plaît tant, ne doit pas sortir le plus épouvantable esclavage qui ait jamais pesé sur la race humaine? Sais-tu si la servitude antique ne sera pas rétablie par lui, si tes fils ne gémiront pas sous le fouet impie du républicain victorieux[1] ? » Lamennais, dit-on, prophétisait à ses heures; plaise à Dieu que Lacordaire n'ait point prophétisé ce jour-là !

En 1848, c'est le tour de Montalembert d'avertir certains catholiques trop naïvement engoués de l'état nouveau des choses, et jamais peut-être le droit sens chrétien n'a parlé un langage plus juste, plus grave, plus fier, meilleur à méditer aujourd'hui encore. « Je ne puis me défendre de sourire quand j'entends déclarer que *le Christianisme, c'est la démocratie*. J'ai passé ma jeunesse à entendre dire que *le Christianisme était la monarchie*... Je suis convaincu que ce sont deux aberrations du même ordre, deux formes de la même idolâtrie, la triste idolâtrie de la victoire, de la force et de la fortune... Non; le christianisme n'est pas plus la démocratie qu'il n'est la monarchie ou l'aristocratie... Il ne faut pas prendre les puissantes sympathies, que le christianisme proclame et inspire en faveur des pauvres et des faibles, pour une conformité de principes avec le gouvernement démocratique; ce serait commettre absolument la même erreur que ceux qui ont déduit la doctrine de l'absolutisme monarchique du respect que l'Église impose pour l'autorité de César... Le christianisme se prête à toutes les formes du gouvernement humain, mais ne s'identifie avec aucune. Le christianisme est fait pour survivre à tous les pouvoirs... Il est ici-bas, non pas pour *progresser*, pour se transformer, pour marcher avec le genre humain, comme le disent les courtisans de l'orgueilleuse humanité, mais pour montrer la voie, pour tendre la main à cette pauvre orgueilleuse, pour la guider, la relever, dans cette marche où elle trébuche bien plus souvent qu'elle n'avance[2]... »

1. Cité dans Foisset : *Vie du R. P. Lacordaire*, t. I, p. 503.

2. Ami de la religion : *Quelques conseils aux catholiques*, octobre 1848. J'emprunte cette citation à l'excellent livre du R. P. Lecanuet : *Montalembert*, t. II : La liberté d'enseignement, p. 384, 385.

Rapprochez maintenant ces deux textes; vous y trouverez peinte au vrai, appréciée au juste, la politique religieuse de Lamennais et de l'*Avenir*. Sans bien s'en rendre compte, je n'en doute pas, que prétendait-on faire du chef de l'Église ! Un capitaine d'aventures, un chevalier errant de la démocratie universelle, un grand prêtre du Dieu-peuple dont on serait soi-même le prophète. On voulait que le Pape redît pratiquement le mot célèbre : « Il faut bien que je les suive, puisque je suis leur chef. » Si la passion n'était aveugle, on aurait vu clairement qu'il ne pourrait accepter ce rôle. Et qu'arriverait-il alors? Hélas ! Il éclaterait à tous les yeux, que, pour Lamennais, pour Lamennais seul, encore un coup, la démocratie de ses rêves était devenue peu à peu une idole, qu'il risquait fort de lui sacrifier sa foi et son Dieu. Ou plutôt, n'est-ce pas sa pensée propre qu'il adorait sous cette forme, comme il l'eût adorée sous une autre ? Éblouissement d'un système philosophique dont on est père; acharnement à un système social, honni d'abord puis embrassé par rancune autant que par mobilité; d'ailleurs, prétention d'apprendre à l'Église le moyen apologétique seul valable, et qu'elle aurait ignoré dix-huit siècles; prétention de lui révéler le monde nouveau et de lui dicter l'unique stratégie capable d'en assurer la conquête; en tout, foi croissante et bientôt immense, naïve et bientôt aveugle, dans l'infaillibilité du sens personnel : voilà de quoi faire trembler pour le malheureux chef d'école. Et la crise approche, crise dramatique et décisive, d'où peut sortir un saint ou un apostat, selon qu'il aura ou n'aura pas le courage essentiellement catholique de l'humilité.

Georges LONGHAYE, S. J.

(*A suivre.*)

L'INDE TAMOULE

(Deuxième article[1])

III. — TRICHINOPOLY. UN COLLÈGE ANGLO-INDIEN

La voie, en sortant de Madura, laisse à droite le pittoresque massif du Sirumaley, célèbre par ses bananes ; à gauche la longue vallée qu'étreignent l'Alighiri et les monts Pulney, deux chaînons occidentaux qui se détachent des Cardamones. Les rizières se multiplient, d'un vert éclatant; les Pulney descendent vers la plaine en mamelons d'un vert sombre, qu'on prendrait de loin pour d'épais fourrés de châtaigniers. Nous traversons des champs de cannes à sucre et de maïs blanc. Dans les champs, au-dessus des maïs ou des cannes, on voit, soutenus par quatre perches de bambou, de légers treillis sur lesquels un enfant est assis. Il effraie les oiseaux, tandis que ses parents travaillent.

Le silé rouge des femmes vibre dans le vert cru des rizières. Enfoncés jusqu'aux genoux dans la boue noire, les bœufs préparent le terrain destiné au riz, qu'on transplantera, tige par tige, dans les sillons humides.

Les singes remplissaient naguère encore les villes, voisins insupportables, mais vénérés à cause de leur parenté lointaine avec le dieu Hanumân, l'allié de Rama. Cependant, l'un d'eux, par gaminerie, ayant tué le fils d'un collecteur de Madura, celui-ci les fit tous respectueusement empiler dans des voitures, et exiler dans la montagne. Ils abondent dans la plaine située entre le Sirumaley et les Pulney, et, comme ils adorent voir passer les trains, ils viennent aux stations, en famille. Les vieux s'assoient gravement sur la palissade. Les jeunes se poursuivent en folâtrant dans les branches.

Nous obliquons à l'ouest, dans la plaine très plate, étincelante encore de rizières fraîches. Brusquement, l'horizon se raie de pourpre enflammée, où passent des coulées d'or

1. Voir *Études*, 5 mai 1900.

jaune. Le soleil sombre dans un brasier que la nuit recouvre. Dans le ciel, à l'horizon, deux feux rouges grandissent et courent sur nous. Ce sont les fanaux du temple de Siva, qui domine Trichinopoly.

A la gare de *Trichinopoly-Junction*, parmi la foule qui couvre les quais, un missionnaire m'attend. Soutane blanche, barrette et ceinture rouges, longue barbe d'argent ; une figure que l'énergie, la souffrance et la ferveur ont faite si belle, que sa vue me s aisit, et que je voudrais être Zurbarán pour la peindre. C'est le R. P. Barbier, pendant près de vingt ans supérieur de la mission, aujourd'hui recteur du collège Saint-Joseph.

Il m'accueille avec cette majestueuse et profonde charité des saints, et dans sa patache, traînée par un grand cheval, ancien serviteur de Sa Majesté, il m'entraîne vers son beau collège.

La ville sainte de Siva (*Tirou Siva Pali*), dont, par une étrange torsion phonétique, les Anglais ont fait Trichinopoly, est une grande ville de quatre-vingt mille âmes, ou plutôt de cent vingt mille, si l'on compte comme siens les habitants de l'île contiguë de Seringam. Elle est divine, car le Râmâyana la nomme. Un géant y vivait, raconte Valmiki, un géant à trois têtes, *trisara*. D'où la seconde étymologie de son nom : *Trissirapali*, la ville de l'homme à trois têtes. Rama défit le monstre, qui avait déjà consacré son repaire à Siva.

Bâtie sur la rive droite du Cavery, autour d'un gigantesque bloc de gneiss, de quatre-vingt-deux mètres de hauteur, Trichinopoly étend sur un immense rayon ses différents quartiers, séparés par des espaces vagues, et noyés dans des forêts de cocotiers et de manguiers. Quand, d'une terrasse élevée du sud de la ville, le regard cherche Trichinopoly, il n'aperçoit que quelques clochers, des minarets, et de rares toits émergeant d'un océan de verdure. La ville est là-dessous, avec ses longues avenues aux maisons basses, ses rues bordées d'échoppes, ses villages de paillotes égarés dans la ville. Au sud, à l'écart des quartiers indiens, de confortables

ARCHID. de PONDICHERY
Coléron Fl.
Karikal
Négapatam
TRICHINOPOLY
Callatoupatty
Aour
Tanjore
Vallam
Manarcoil
Pattoucottey
MISSION SEPTENTRIONALE
Malchedipatty
Dindigul
N. D. de la Salette
Pamjampatty
Sammanassour
Oniour
Coutteiour
MISSION CENTRALE
Siloucouverpatty
MADURÉ
Sarougany
Souseiperpatnam
Poulial
Idelcatour
Poudoupatty
Aroupoucottey
Ramady
Ramnad
MISSION MÉRIDIONALE
VIC. APOST. de Vaïpoly
Ramanayakampatty
Sendamangalam
Andipatty
Tuticorin
PALAMCOTTAH
Satancoulam
Calliccoulam
Vadakencoulam
Cottar
Kanniagary
MANAPAD
IHS
MISSION DU MADURÉ
DIOCÈSE DE TRICHINOPOLY
CONFIÉE AUX PÈRES JÉSUITES
DE LA PROVINCE
DE
TOULOUSE

bangalows, entourés de larges *campans* : c'est le *cantonment* des Anglais. Au nord, zébré de raies blanches, faites par les pluies ou des lichens, le roc de Siva, le Maleykôttay, au ton très chaud. Un pagodin blanc, à campanile rouge, le couronne. Il est flanqué d'une massive construction rectangulaire, sorte de forteresse ornée d'un campanile d'or. Au pied du roc, auprès de l'ancien fort où vint se briser le dernier assaut des Français, autour du grand teppakulam, la ville brahme. Au pied du fort aussi, au centre du quartier brahme, s'élève, citadelle dressée en face du rocher de Siva, le collège Saint-Joseph.

Elle est curieuse, l'histoire du collège Saint-Joseph, et elle aide bien à connaître l'état actuel de l'éducation *au pays des castes*.

Quand la Compagnie de Jésus reprit possession de la mission du Maduré, en 1836, il n'entrait dans la pensée de personne de donner aux Indiens une éducation européenne. Les écoles de villages étaient ce qu'elles sont encore. Des enfants, accroupis dans une salle, apprennent, en chantant à tue-tête, à lire et à écrire. Leur doigt sert de plume, et le sable du sol, de papier. Armés d'un poinçon, ils s'exercent ensuite à écrire sur des *ôles* (feuilles de palmier). On leur enseigne des tables analogues à celles de Pythagore, qui leur donnent, pour toutes les opérations, une étonnante facilité de calcul mental. De petits proverbes tamouls fort sages, puis des textes plus complets, les initient au tamoul usuel, et même au haut tamoul. Une sorte d'enseignement supérieur complétait jadis cette instruction primaire. Des *pandits* parcouraient les villes, et, dans les pagodes, expliquaient les poètes ou les moralistes. D'une étonnante force de mémoire, ils commentaient sans texte, car ils savaient à la lettre leur auteur. Mais, à la suite de l'anarchie et des guerres qui avaient ensanglanté l'Inde au dix-huitième siècle, cette éducation nationale était, elle-même, en complète décadence.

Jamais, d'autre part, les marchands anglais devenus maîtres du pays, n'avaient prémédité la conquête intellectuelle de l'Inde. Jusqu'en 1854, on peut dire que la Compagnie des Indes ne se préoccupa point de l'éducation populaire. En

1857, le gouvernement fondait les trois universités de Calcutta, de Bombay et de Madras ; il décidait, dans les écoles indiennes, de répandre l'anglais au lieu de revenir au sanscrit. L'Angleterre faisait enfin entendre que ses faveurs et ses fonctions seraient réservées aux gradués.

Il n'en fallait pas tant dire à un peuple besogneux et cupide. La passion des diplômes s'empara dès lors de lui, et sa plus haute caste, celle des brahmes, en fut atteinte la première. L'appât des places alluma dans l'Inde une fièvre analogue à celle que le pur désir de savoir avait communiquée à notre jeunesse du treizième siècle ou de la Renaissance.

Fièvre malsaine, et dont on devine l'effet. Une longue préparation, des siècles de logique patiente, avaient préparé l'Europe à cette crise de croissance de la Renaissance : aussi lui a-t-elle été finalement salutaire. L'Indien, subitement, sans désintéressement, à force de labeur et de mémoire, absorbe les gargantuesques programmes que le gouvernement surcharge de plus en plus, afin de diminuer le nombre des candidats qu'il a déchaînés, et dont la multitude l'épouvante. Cette instruction indigeste et soudaine ne transforme pas normalement l'Indien; elle le déforme plutôt et le détruit, et j'ai entendu bien des Anglais, sages et instruits, s'effrayer de cette œuvre et en redouter les conséquences prochaines.

Quoi qu'il en soit, la mission catholique n'avait pas attendu 1857 pour s'occuper d'éducation. Dès 1844, les Jésuites ouvraient à Négapatam un collège destiné surtout, il est vrai, à des enfants européens. Le choléra, ou de tristes hostilités, avaient entravé cette œuvre. Mais, toujours persévérante, la Compagnie de Jésus tantôt relevait son collège, tantôt remplaçait par d'autres missionnaires les professeurs emportés par le fléau. En 1858, elle supprimait l'école européenne pour ne laisser subsister que l'école indigène. C'était l'année où la reine Victoria plaçait l'Inde sous son sceptre. Dès lors, le collège de Négapatam attirait l'attention, et méritait la bienveillance du gouvernement de Madras. Mais il avait jusqu'alors gardé les méthodes françaises. En 1866, prévoyant le mouvement vertigineux qui allait saisir la jeunesse indienne, et dont le protestantisme s'apprêtait à bénéficier seul, les mis-

sionnaires français, avec cette facilité d'adaptation qu'ils montrent partout, de quelque ordre qu'ils soient, résolurent de s'affilier à l'université de Madras, d'adopter les méthodes anglaises, et d'ouvrir leurs écoles aux païens. C'était un bien grand pas ; il restait à en faire un autre.

Négapatam n'était pas central. C'était à Trichinopoly qu'il fallait transporter le collège, afin que, de la capitale, son influence rejaillît sur toute la mission. Dès 1844, un des premiers supérieurs de la mission, le P. Louis Garnier avait jugé cette entreprise nécessaire et l'avait inutilement tentée. En 1868, le P. Louis Verdier l'avait aussi proposée. En 1881, avec cette sûreté de coup d'œil et cette force d'exécution qui font les hommes de gouvernement, le R. P. Barbier décida que Négapatam serait abandonné sans retard.

Sans doute le climat de Trichinopoly était brûlant, mais le supérieur était sûr de ses frères, et savait que, pour sauver des âmes, ils se laisseraient tous jeter dans le brasier. Sans doute, ce transfert, et la construction d'un grand collège, devaient ouvrir un gouffre que d'immenses sommes combleraient à peine, et la mission était très obérée. Mais, quand la plaine du Maduré est trop brûlée par le soleil, elle devient une fournaise d'appel qui attire l'humidité de la mer, et provoque les moussons fécondantes. De même, dans l'Église, quand une trop grande détresse s'accuse sur un point, la Providence vigilante y fait affluer un courant de charité. Le supérieur savait cela, et comptait sur cela.

Aussi, le 12 décembre 1882, à la distribution des prix de Négapatam, donnait-on aux élèves rendez-vous à Trichinopoly. Le collège protestant de cette ville mit tout en œuvre pour traverser ce dessein. Ses menées se brisèrent contre l'équité souveraine du gouvernement, équité qu'on ne saurait assez reconnaître, ni assez louer. Le collège catholique s'ouvrit au jour marqué. Peu de mois après, le choléra le dévastait. Mais aucune épreuve n'abattait le supérieur de la mission, secondé d'ailleurs, en ces jours difficiles, par un homme digne de lui, le P. Auguste Jean, premier recteur de Trichinopoly, déjà membre de l'université de Madras et du conseil supérieur d'enseignement de Calcutta. Au P. Jean succédait le P. Joseph Faseuille, aujourd'hui supérieur gé-

néral du Maduré. Sous le rectorat du R. P. Faseuille, les élèves affluèrent des collectorats voisins; les succès augmentèrent. Trop souvent, il est vrai, des tombes s'ouvraient, où descendaient des missionnaires, jeunes pour la plupart, prématurément épuisés. Mais la bataille était gagnée, et son retentissement remplissait l'Inde méridionale.

Aujourd'hui *Saint Joseph's college* comprend deux groupes de constructions, — *Clive* et le *Toppou*, — séparées les unes des autres par un *teppakulam* (étang) sacré. Au pied de Maleykôttay, sur l'emplacement occupé autrefois par la maison du général Clive, s'étend un long bâtiment, aux arceaux gothiques, abritant les classes inférieures, jusqu'à la *Matriculation* inclusivement. Derrière la maison, s'ouvre un vaste enclos d'un hectare, avec gymnase, étang, et des sortes de hangars divisés en cellules, qu'on loue aux externes païens. Des *clubs*, ou cantines contiguës, leur fournissent leur nourriture : du riz.

A deux cents mètres de *Clive*, est le *Toppou*, vaste terrain de cinq à six hectares, où se dresse, dans la verdure, une suite de blancs édifices : la grande église de Notre-Dame, inachevée; la maison des Pères, le pensionnat catholique; le collège des classes supérieures; enfin, des dépendances et un bassin.

L'eau du Cavery arrose le Toppou; elle y entretient une merveilleuse végétation. Près des cocotiers, toujours courbés sous le poids de leurs fruits, se dressent les tiges vernies des aréquiers, les palmiers à fuseau, les manguiers, l'arbre à pain, l'arbre du voyageur. Sur des massifs sombres flamboient des hybiscus ou des solanées d'or. Des aras, de jolies perruches, des bengalis éblouissent l'œil, fatigué de suivre leurs couleurs dans le vert éclatant des branches.

*
* *

Rien ne ressemble moins à une école française qu'un collège anglo-indien. Dans celui-ci, le cours des études dure treize ans et comprend quatre périodes. Au sortir de l'école primaire, du *lower school*, divisé en quatre *standards*, l'enfant subit un examen devant l'inspecteur du cercle. Il entre

ensuite dans le *middle school*, qui comprend trois *forms*, et l'achemine vers un second examen. L'écolier pénètre alors dans le *high school*. Après trois *forms*, il se présente à l'examen de *matriculation*. Une septième et une huitième *form* (*junior and senior F. A.*) le prépare au *first examination in arts*. Encore deux années d'études (*junior and senior B. A.*) et il devient *bachelor of arts*. S'il est plus ambitieux, de nouvelles années de travail lui permettront de devenir *master of arts*.

Bien qu'il n'éprouve aucun besoin d'étaler sur ses monuments le nom de la liberté, l'Anglais en a le sens. Il la veut, et il la respecte. A ses yeux, l'État doit aider l'individu, mais non le remplacer ni surtout le supprimer. Dans l'Inde, comme en Angleterre, chacun peut ouvrir un collège. L'État n'impose certaines conditions qu'aux maisons qui désirent être secourues par lui, ou qui préparent aux examens supérieurs.

Un collège préparant à la matriculation, un *high school*, doit être *reconnu* par l'Université; ceux qui préparent au F. A., ou au B. A., doivent être *affiliés*. Le collège reconnu dépend du directeur de l'instruction publique. Mais celui-ci doit seulement s'assurer que le programme des études est su dans l'année, — que certaines règles de discipline générale sont observées, — qu'aucun élève n'a été admis sans l'autorisation écrite de son père ou de son *gardien*, et sans un certificat témoignant qu'il ne doit rien à un autre établissement. L'inspecteur vérifie aussi le compte des dépenses et recettes.

Le collège *affilié* dépend directement de l'Université. L'inspecteur s'assure que le collège étudie les matières fixées au programme; il se rend compte de l'état sanitaire; il voit si l'ameublement est convenable, le matériel scolaire suffisant; rarement il assiste à une classe. Enfin il revise les comptes.

Comme dédommagement à ces charges légères, le gouvernement prodigue ses secours aux collèges affiliés. Tantôt, d'après le *salary system*, il garantit à chaque professeur une gratification égale au tiers ou au quart de son traitement; tantôt, d'après le *result system*, il proportionne les secours

aux succès obtenus. Parfois, mais de moins en moins, il applique simultanément les deux méthodes.

On n'accorde un *salary grânt* qu'aux professeurs munis de certains diplômes. Pour être *headmaster* d'un *high school*, il faut être *bachelor of arts* et *agrégé*, c'est-à-dire avoir subi avec succès un examen sur les méthodes pédagogiques, et avoir fait, d'une façon satisfaisante, une classe devant trois examinateurs.

Un élève chassé d'un collège universitaire ne peut être reçu dans aucun autre.

L'université de Madras n'est pas indépendante de l'État, comme le sont Oxford et Cambridge; sa constitution, calquée sur celle de l'université de Londres, la soumet au contrôle du gouvernement. En possession de la personnalité civile, elle comprend les facultés des lettres, des sciences, de droit, de médecine et d'*Engineering*. Sa subordination consiste en ce que le gouverneur de Madras est son chancelier-né, et en ce que son vice-chancelier et la moitié de son *Sénat* sont nommés par le gouvernement. Au nombre des sénateurs, doivent toujours figurer l'archevêque catholique de Madras, l'évêque protestant, et un représentant *au moins* de chaque collège affilié. Les autres membres sont élus par les *masters of arts* de l'Université. C'est le Sénat qui, en fait, gouverne avec plein pouvoir législatif et exécutif. Le chancelier n'a qu'un *veto* théorique; le vice-chancelier est simplement président du Sénat.

Au début de chaque année, un projet de liste d'examinateurs est envoyée à tous les directeurs de collèges affiliés, et à tous les membres du Sénat, avec prière d'indiquer les noms des personnes capables d'examiner. Ces projets sont renvoyés à des commissions de sénateurs qui dressent la liste définitive. Chaque année, plusieurs Pères du collège Saint-Joseph sont examinateurs de matriculation et de baccalauréat.

On comprend ce qu'un tel système a de loyal et de vraiment libéral. Des Jésuites français, professeurs dans une colonie anglaise, apprécient d'autant mieux ces procédés, qu'ils se souviennent de la concurrence tatillonne dont ils sont, ailleurs, les victimes, et de la guerre sourde qu'en France on livre aujourd'hui à la liberté de l'enseignement.

En 1896, l'université de Madras mit le comble à ses faveurs. Jusqu'alors, pour mériter le *salary grant*, les Jésuites professeurs s'astreignaient à conquérir la matriculation et le baccalauréat anglais. Alors, sur le rapport de M. Duncan, directeur de l'instruction publique, il fut décidé que la Compagnie de Jésus ayant quelque compétence en matière de pédagogie, tout religieux européen formé dans l'ordre et chargé d'une classe au collège, serait par le fait même déclaré agrégé, et jouirait conséquemment des droits universitaires. La matriculation était requise pour les religieux indigènes.

Songe-t-on de quelles clameurs une telle mesure eût été saluée en France!

Grâce au zèle des professeurs et au libéralisme des lois anglaises, Saint Joseph's College compte aujourd'hui dix-huit cents élèves ; dont cinq cents catholiques, et, parmi les païens, mille brahmes, externes. Si l'on ajoute à ce chiffre celui des écoles primaires de la ville, il dépassera deux mille.

L'Indien est docile ; il n'est donc pas difficile de l'assujettir à une ferme discipline. Il vaut d'ailleurs mieux ne pas le contraindre.

Mais il fallait dresser ce monde à marcher en rangs, à apprendre les leçons sans chanter à pleins poumons, ce qui, dans une réunion de cent élèves, causait une confusion infernale. Les externes — il y en avait cinq cents — étaient tous réunis dans une immense étude. Qui serait assez ferme pour régir cette cour du roi Pétaud? qui aurait assez de tact pour faire accepter les réformes nécessaires ? pour amener les Brahmes par exemple, à s'asseoir auprès de vils Soudras?

Le P. Boutelant, aujourd'hui procureur, en France, de la mission du Maduré, fut chargé de cette tâche. Comme par enchantement, l'ordre s'établit parmi ce peuple remuant. On cessa de travailler en hurlant; c'est-à-dire que l'on commença à travailler. La réforme fut si goûtée, qu'elle a été empruntée, depuis, par tous les collèges amis ou rivaux.

Ce n'est pas sans étonnement qu'habitué aux espiègleries des collégiens d'Europe, j'assistais au défilé tranquille des élèves changeant de classe. Coiffés d'un petit *talapa* (tur-

ban) blanc, vêtus du long pagne et d'une veste blanche, enfants et grands garçons se croisent silencieux. Nu-pieds toujours, ils glissent, ombres sveltes, dans un nuage de mousseline, d'où se dégage un bras de bronze paré d'un lourd bracelet d'or. Les païens, les brahmes surtout, n'ont nul besoin d'être stimulés au travail. Les rédacteurs du code de Manou, du *Manava Dharma Sastra*, ont divisé la vie du brahme en quatre étapes. Nos brahmes d'aujourd'hui négligent volontiers de parcourir les deux dernières, à savoir la solitude et la pénitence ; ils s'arrêtent dans les deux premières : la science et le mariage. Seulement, au lieu d'apprendre les Védas, ce qui ne rapporte plus, ils préparent leur baccalauréat. Le but de leurs ancêtres, et le leur, sont identiques. Ils veulent arriver, ils veulent dominer ; ils tenteront tout pour forcer la porte des examens. Le matin, les externes brahmes viennent de loin parfois, entassés dans leur *vandy* à bœufs, préparant déjà leur classe. Le soir, couchés autour d'une lampe, ils lisent et étudient encore. Et comme ils sont étonnamment sagaces, que leur mémoire est extraordinaire, ils arrivent à des résultats qui seraient admirables, si les programmes répondaient mieux à leur état d'esprit. Leur formation est superficielle, l'échafaudage de leurs connaissances est si branlant qu'un peu de temps suffit à le renverser; mais la faute n'en est pas à eux. On leur demande d'être, au bout de treize années de préparation, des machines à examens : ils le deviennent. Le malheur est qu'on ne leur demande pas mieux.

Dieu seul connaît le bien qu'a produit Saint Joseph's College, ainsi que les institutions analogues de Calcutta, de Bombay, de Mangalore, ou, dans le sud, celles de Cuddalore, de Coïmbatore et de Mysore. Dans le sud, plus fermé aux Européens, le collège a mis en contact les plus orgueilleux des païens et les missionnaires ; de ce contact il est résulté, sinon une conversion immédiate, du moins un sentiment de respect pour le prêtre catholique, et tout ce que l'âme païenne est capable de porter en fait de reconnaissance.

En 1840, quand le P. Louis Garnier voulut pénétrer à

Trichinopoly, il souleva une telle émeute qu'on le fit passer en conseil de guerre. Il y a vingt ans, on détournait le P. Barbier de s'engager dans certaines rues brahmes de Trichinopoly : il aurait pu y périr. Cette année, le 6 août, j'assistais à la procession annuelle de la sainte Vierge, accomplie en vertu d'un vœu fait aux mauvais jours du choléra de 1883, et je pouvais mesurer le terrain conquis.

Avant la nuit, la foule, bariolée, avait envahi le *toppou*. Brahmes, musulmans, chrétiens, tout se confond en une multitude respectueuse, attendant, mains jointes, bouche bée, le grand spectacle. Au milieu d'elle, la traînée passe des enfants et des prêtres qui prient ou qui chantent. Habitués à leurs mugissantes cohues, les païens admirent, et saluent les grands *saprams* dorés, supportant les statues de saint Joseph et de Notre-Dame. Une fanfare de cipayes catholiques ferme la marche. On avance aux lueurs rouges des torches.

Triomphante, la Vierge passe devant des pagodins, devant les écoles protestante et païenne. Les feux de bengale, les fusées aux gerbes multicolores, les soleils éblouissants, les bombes, se succèdent. Nous côtoyons l'étang sacré. *Clive* est splendidement illuminé. De la terrasse en feu, partent sans interruption des fusées, sifflant comme des sirènes. Nous traversons la ville brahme, plus libres qu'en une ville française, et longtemps dans la nuit, résonne ce cri des païen : *Déva Madavé! Déva Madavé!* Sainte Mère de Dieu!

Si le collège exerce sur les païens une influence inappréciable, il ne fait pas moins de bien aux catholiques qu'il préserve d'aller aux nombreuses écoles protestantes ou hindoues. En me gardant de toute exagération, je puis affirmer que nul collège européen — j'en connais un certain nombre — ne m'a offert le spectacle de ferveur que présente le pensionnat catholique de Saint-Joseph.

Je ne prétends pas que l'Indien ait la même trempe morale que l'Européen, et soit capable d'autant de dévouement et d'initiative ; je ne nie pas qu'il n'ait d'ordinaire la volonté anémique, qu'il ne soit en général plus précoce à connaître le mal ; et j'avoue que le contact d'un paganisme sans pudeur lui rend la vertu difficile. Mais tout ce qu'on dirait de sa

faiblesse ne fait que mieux ressortir la vertu de sa foi. En effet, dans aucune autre réunion d'adolescents je n'ai vu tant de ferveur produire tant de pureté.

Une preuve de ce que j'avance. Quiconque s'occupe de collèges catholiques sait avec quelle discrétion il y faut parler de la communion quotidienne. Pour diverses raisons, il est malaisé de l'obtenir avec les garanties qui la rendent profitable, si bien que, de l'avis d'hommes sages, il est meilleur de ne la point provoquer.

Or, en 1887, Saint Joseph's College comptait cent soixante-dix pensionnaires, des bons, des médiocres, le mélange ordinaire que présentent les réunions analogues. Un jour, un élève fort turbulent déclare à son confesseur que la communion étant salutaire, il la veut faire chaque matin. Après débat, on la lui accorde trois fois par semaine, pendant quinze jours. Il insiste, demande, obtient davantage, et change complètement. Une bande de mauvais sujets veut l'imiter, mais ne persévère pas. Ils avaient cependant donné le branle. Deux, huit, quinze, trente élèves le suivent. A ce chiffre, émoi au collège. Renseignements pris, le supérieur approuve, mais défend de permettre à plus de quarante élèves. Enfin il lève lui-même sa défense. Finalement, sur trois cents pensionnaires, deux cents aujourd'hui communient quasi quotidiennement, et tous le font plusieurs fois par semaine. Aucun supérieur ne s'en mêle. Jamais, même à Pâques, il n'y a de communion de règle.

La pratique de la communion quotidienne, si elle n'est pas sérieusement embrassée, peut devenir nuisible. Là-bas, elle est efficace. Ce sont les plus grands des garçons de dix-huit à vingt-trois ans qui l'adoptent. « Savez-vous, Père, que ce n'est pas amusant de communier tous les jours, disait l'un d'eux. Il faut se tenir sur ses gardes, sans se permettre le moindre plaisir défendu. » Aussi, grâce à cet énergique remède, des enfants vicieux guérissent. Les conversations mauvaises, une plaie de l'Inde, disparaissent du collège. Afin d'armer leur volonté, en la consacrant à Dieu, des élèves font le vœu de chasteté pour quelques jours, pour un mois, pour le temps des vacances, et ils luttent pour le garder.

La commission d'enquête, nommée par notre Chambre des députés pour réformer l'enseignement public, a entendu, l'an dernier, bien des dépositions. On lui a indiqué mille façons de régénérer la jeunesse française, de la rendre saine, intelligente, résolue, enthousiaste. Une modification de programme ne guérira point le mal dont elle souffre. L'exemple de Trichinopoly fournirait peut-être, à qui saurait le suivre, le secret d'une plus entière résurrection.

C'est un parti pris, semble-t-il, chez certains publicistes français qui écrivent sur l'Inde, de n'y pas remarquer l'œuvre du catholicisme. Elle serait à signaler pourtant, car des collèges comme Saint-Joseph de Trichinopoly font plus pour le renouvellement moral de ce pays que tous les essais de la Brahma Samaj, et que toutes les rêveries du néo-hindouisme.

Un courant meilleur et plus puissant que la révolution bouddhiste emportera un jour, il faut l'espérer, la civilisation religieuse et sociale de l'Inde. Ce courant partira de l'école. Si le brahme parvenait à le capter, comme il l'essaie en plusieurs endroits, s'il arrivait à monopoliser l'enseignement des sciences occidentales, comme il avait accaparé l'enseignement des Védas, l'Inde serait encore sa proie pour longtemps.

L'école anglaise, dans l'Inde, pratique la neutralité aussi loyalement que possible; mais enfin elle est neutre, et de l'école neutre il ne peut sortir que des sceptiques orgueilleux, ajoutant au mépris qu'ils auront de leurs dogmes, un mépris encore plus grand pour ceux qui, ayant ruiné ces dogmes dans leur esprit, ne les ont pas remplacés. Le *babou*, ou lettré, sorti sceptique et athée des écoles anglaises, sera un fléau terrible pour son pays.

« Quand nous consentirons, à écrit Strachey, à remettre entre les mains des babous les grandes fonctions exécutives, ce sera, pour notre empire, le commencement de la fin. L'Inde tomberait bientôt dans une sanglante anarchie [1]. » La prédiction de Strachey pourrait se vérifier bientôt. Elle prouve du

1. M. Gustave Le Bon, auquel nous empruntons cette citation, a fort bien traité la question qui nous occupe, dans son ouvrage *les Civilisations de l'Inde*, l. VI, ch. IV.

moins que l'école protestante est impuissante à élever l'Inde, qu'elle n'a fait ni des savants, ni des hommes.

Elle ne doit s'en prendre qu'à elle-même; car l'œuvre qu'elle n'a point accomplie, l'école catholique prétend qu'on la peut faire.

IV. — SIVA ET VICHNOU. L'INDE RELIGIEUSE

Montons à la pagode de Siva-Thayumanaver, avant que le soleil ne calcine le grand rocher de Maleikôttay. La porte donne sur une rue, au bas du roc. Des cariatides monolithes en granit forment les montants. Elles représentent des personnages colossaux, niais, les mains jointes. Sur les plinthes, des éléphants en bas-relief. Un large corridor sombre mène à un grand escalier protégé par de hautes murailles, véritable escalier de forteresse. A mi-hauteur, des paliers donnent accès à de vastes salles. De l'une d'elles part une musique discordante, bruit confus de tambourins, de fifres et de conques. Dans une de ces pièces vit le *Tambiram*, le chef de la pagode. Le tambiram actuel est vulgaire. Son prédécesseur était à voir. Depuis quarante ans il laissait croître sa chevelure, qu'il déployait devant ses visiteurs. Elle atteignait un mètre quatre-vingt-deux centimètres. Sur son torse nu pendait un collier formé de ces baies brunes qu'on appelle *Rudraksha* (yeux de Siva). Il portait des pendants d'oreilles en or, un pagne en peau de tigre. Une autre peau de tigre était étalée à ses pieds. Il ne sortait qu'en palanquin, un merveilleux palanquin d'ivoire incrusté d'or. C'était un *Manerva tabiram*, un moine silencieux, chargé d'administrer les vastes domaines du temple.

Des brahmines veuves descendent puiser l'eau sainte du Cavery. Elles ont la tête rasée, et sont vêtues d'un pauvre *silé* blanc. Elles se détournent de notre chemin, pour n'être point souillées par notre haleine. Si elles le peuvent, elles se dissimulent même dans les ouvertures qui donnent du jour à l'escalier. Mais voici que, d'en haut, des brahmes nous crient de ne point avancer. Ils ont mis sur un palier la statue de Siva et ne veulent pas que nous passions auprès. Nous

gagnons donc le palier supérieur par un étroit escalier creusé en dehors.

L'escalier couvert une fois franchi, il faut atteindre le sommet du roc en gravissant des degrés taillés dans le granit. De loin en loin, nous rencontrons d'assez gracieux portiques. Enfin, au sommet du Maleikôttay, se dresse le petit pagodin carré, assez sale, abritant la hideuse statue d'un fils de Siva, le Pulléar pansu, à tête d'éléphant. Quelques Indiens, prosternés à ses pieds, lui offrent des noix de coco.

De ce sommet, la vue est splendide. La fertile plaine du Cavery étale ses rizières, dont aucune prairie n'égalerait la fraîcheur. Au delà du fleuve, l'île de Seringam, fourré de verdure d'où jaillissent les gopuras des pagodes. Au sud, la ville; au delà, des blocs de gneiss, dont un, le *French Rock* (rocher français), fut le témoin de notre dernière lutte contre les Anglais. Puis des bosquets de cocotiers et de manguiers; toutes les teintes de la plus admirable verdure, ruisselante de lumière. Seul l'odieux Pulléar nous afflige par sa laideur.

Nous redescendons, croisant encore de pauvres gens qui montent offrir des fleurs au dieu ventru, ou bien des veuves, à l'air misérable, esclaves déshonorées qui fuient notre regard. Un groupe de brahmes, le front rayé de deux lignes blanches, la marque des Sivaïtes, nous suit d'un regard équivoque. Ils sont du conseil de la pagode. Ils se défient des Swamis blancs. Un tintamarre aigre, concert diabolique, remplit le temple. Nous évitons la salle où trône Siva. Nous sommes enfin au bas de l'interminable escalier, hors de l'antre.

De Siva, passons à Vichnou.

Sur les bords du Cavery, fleuve sacré aussi saint que l'Indus et le Gange, des fidèles se baignent, silencieux. Des sortes de portiques, aux larges escaliers, donnent accès au fleuve; matin et soir, les brahmes y viennent faire leur *sandhya* purificateur. L'éléphant de la pagode s'y baigne en ce moment, et il semble prendre un plaisir infini à se doucher à l'aide de sa trompe.

Le Cavery mesure environ cinq cents mètres de large. Superbe, à la saison des pluies, dans sa bordure de cocotiers

inclinés sur les flots, il contient actuellement plus de sable que d'eau, mais un joli sable doré, encore humide. Un beau pont à arches nous mène à Seringam. L'île sainte a quatre kilomètres de largeur, quatorze de longueur. Au nord, elle est baignée par le Coleron, l'autre bras du Cavery.

Ikshwaku, l'ancêtre de Rama, avait, dit la légende, apporté du ciel l'idole de Vichnou et l'île même de Seringam. Lorsque Rama vint combattre, dans l'île de Lanka, le géant Ravana, un frère du ravisseur l'accompagnait. Celui-ci portait avec lui Seringam, qu'il déposa un moment dans le Cavery. Quand il voulut reprendre son fardeau, Seringam immobile résista. Voilà pourquoi l'île sainte, venue du ciel, repose encore dans le grand fleuve.

Dès qu'on a passé le Cavery, on s'enfonce dans une large avenue ombragée de banians, bordée de bangalows appartenant à de riches brahmes, ou de mandabams en pierre servant d'abris aux pèlerins. Une foule de piétons anime la route. Hindous au vetti artistement drapé; femmes au silé rouge, portant sur la hanche leurs urnes de cuivre, ou, sur la tête, des pyramides de bouse de vache, réduite en gâteaux pour servir de combustible, ou des charges de paille de riz, ou des piles de cruches en terre. Sur les bords de la route, des marchands accroupis vendent des cocos, du bétel, des pâtisseries, des mangues.

Toute l'île est un délicieux fourré, dont la puissante végétation recèle, m'assure-t-on, d'énormes serpents pythons, ainsi que de précieux coléoptères. Mais voici la façade, inachevée, et l'entrée de la pagode.

La pagode de Seringam, le plus vaste temple de l'Inde, est une vraie ville. Sept enceintes carrées entourent le sanctuaire de Vichnou. Le rempart extérieur a près de une lieue de périmètre. Chaque enceinte est percée de quatre portes, dominées par d'immenses gopuras. La hauteur de ces tours diminue à mesure qu'on approche du centre. De larges voûtes formées d'énormes monolithes mènent à de larges chemins de ronde. Des brahmes seuls habitent les dernières enceintes. Les castes inférieures vivent dans les autres. Si un paria passait le seuil de la première porte, il serait tué. Entre chaque enceinte, s'élève un *pandel* de pierre formé de

quatre colonnes de granit, supportant un toit très lourd, orné aux angles, en guise d'antéfixes, du bœuf symbolique, monture de Siva.

C'est un roi de Madura, Viswanâda-Nayaker, qui, vers 1563, aurait bâti les murs d'enceinte et les gopuras. L'édifice aurait été achevé par deux autres rois, Tirumaley-Nayaker († 1659) et Vijaya-Ranga Nayaker († 1732).

Une foule bigarrée, radieuse dans la lumière d'or, remplit les rues : *peons*, au turban rouge et au baudrier écarlate, bébés sans costume, brahmes aux écharpes de mousseline blanche. Dans l'épaisseur d'une enceinte, s'étend le *tchoultry*, vaste salle aux mille colonnes. Au centre, sur un massif char en pierre, on place, aux jours de fête, chacune des images de Vichnou. Sur les bases des colonnes, ou le long des murailles, gambadent des idoles sculptées en haut relief. Elles sont huilées. C'est ainsi qu'on les nourrit. On les gave d'huile et de beurre. On conserve même une mare de ce beurre rance et fétide. On le distribue aux pèlerins, et ceux-ci, avec lui, remportent chez eux le choléra.

Sur les murs, quelques fresques, ce qui est une rareté. Par exemple, cette légende : Vichnou avait, un jour, surpris un groupe de laitières qui se baignaient. Il prend leurs vêtements, grimpe sur un arbre, où il attend que les malheureuses viennent lui réclamer leurs silés. Cette histoire est l'objet d'une fête, où on la représente en action. « Vous n'en saisissez pas le symbolisme, nous disent avec humeur les brahmes auxquels nous demandons le sens de cette polissonnerie. L'aventure est mystique. Elle indique que Dieu nous prive de nos biens matériels pour nous forcer à lui en demander de spirituels. »

Décembre est le mois de Vichnou. Au jour de sa fête on rappelle comment le dieu, étant sur le point d'épouser Lakchmi, celle-ci attendit vainement toute une nuit son fiancé. Celui-ci ne rentre que le matin. Lakchmi le reçoit de la belle façon, et tous les spectateurs prenant parti pour Lakchmi, accablent le dieu d'injures. Je n'ai point appris des brahmes le sens mystique de cette aventure.

Trois beaux éléphants viennent nous saluer d'un retentissant barrit. Délicatement, du bout de leur trompe, ils reçoi-

vent notre aumône qu'ils remettent à leurs cornacs. Nous voici aux dernières enceintes réservées aux brahmes. On nous arrête, et il serait téméraire de passer outre. Le prince de Galles n'a pu, lui-même, pénétrer jusqu'au sanctuaire central. Si nous forcions la consigne, nous serions tués.

Du faîte d'une gopura nous contemplons l'ensemble des bâtiments, œuvre vraiment royale. Puis, nous repassons sous les portes bizarres, sous les colonnades formées de chevaux cabrés, fantastiques cariatides. Partout, sur le front des éléphants, sur celui des hommes, sur les murs, s'étale le signe de toutes les sectes vichnouistes, le trident à la fourche blanche, à la dent du milieu rouge. C'est le *nâhman*, dégradant symbole, le plus odieux qui puisse déshonorer une face humaine. Un pauvre païen, à moitié fou, qui ne nous a pas quittés, marmotte les mille noms de Vichnou. Il nous montre, sur les colonnes, les images en relief du dieu, de sa femme, de son fils Kama, le Cupidon indien, et les représentations de ses multiples avatars. L'air hébété, il va, désignant du doigt ces laideurs; puis, il nous tend la main, comme l'éléphant nous tendait sa trompe : guère plus d'âme dans l'un que dans l'autre.

Dans l'île de Seringam, non loin de la pagode de Vichnou, Siva possède un temple, Tiruvanacoïl. Moins vaste, plus solitaire que l'autre, il présente de plus jolis aspects et de meilleures sculptures. Son teppakulam est fermé par deux étages de portiques, aux frises dentelées. Tandis que je le photographie, j'entends une tambourinade et des chants. C'est une procession. Un éléphant drapé de rouge ouvre la marche, qui est rapide. Sur des brancards, on porte Siva et Maniatchi, une de ses Saktis. Des enfants et des bayadères suivent, celles-ci drapées dans un silé jaune, les joues barbouillées de safran, une ceinture d'or aux reins, ce qui est leur insigne. Elles modulent un chant monotone, et disparaissent au détour d'un portique.

*
* *

Bien qu'on l'appelle brahmanisme[1], le culte hindou, pré-

1. Voir Mgr Laouënan, *du Brahmanisme*. 2 vol.

sentement, a évincé Brahma de la Trimourti; et, bien que des savants d'Europe l'appellent quelquefois une œuvre de sagesse, il est le plus monstrueux assemblage d'erreurs que l'ignorance, jointe à la malice, ait pu amonceler. Car c'est à la fois l'ignorance et une malice systématique qui ont fait le brahmanisme moderne.

Partout, la débilité de sa raison et ses instincts charnels ont porté l'homme à corrompre l'idée première et sainte qu'originairement il avait de Dieu. Pour sauvegarder dans son peuple la vraie notion de sa nature, on sait de quels châtiments et de quels miracles Dieu a dû se servir. L'Hébreu, pourtant, évitait malaisément de tomber dans l'idolâtrie et dans le fétichisme.

Parti, lui aussi, d'une idée vague mais pure d'un Dieu unique, d'un *Brahm* qui était l'être absolu, l'Indien a trouvé la source de ses erreurs dans son impuissance à expliquer la production des êtres. Ayant perdu la notion de la création, il l'a remplacée par celle de l'émanation; et, du jour où, après la période védique, il a voulu philosopher sur ce phénomène, il a été logiquement amené au panthéisme et au plus démesuré des polythéismes. Dieu étant tout, tout a pu devenir Dieu; la créature la plus perverse, l'élément le plus vil, le plus ignoble fétiche ont pu contenir l'essence divine et mériter l'absolue adoration. Ce beau travail accusait, en somme, de l'impuissance philosophique. Dans la formation du brahmanisme, c'est la part de l'ignorance.

La malice et la politique des brahmes ont achevé l'œuvre d'erreur. L'Inde, en effet, n'a jamais réuni une race homogène. Peuplée d'abord de races chamites, chez lesquelles l'idée de Dieu avait été plus tôt et plus grossièrement corrompue, envahie, vers le vingt-deuxième siècle, par des tribus touraniennes, dont la théogonie n'était pas moins altérée, elle reçut, vers le seizième siècle avant Jésus-Christ, une race nouvelle, descendue de la Bactriane et de l'Arya. Chamites et Touraniens devaient être subjugués par la force et par la sagesse des nouveaux venus. D'illustres épopées ont chanté les victoires aryennes. Un code fameux les consacra. Les lois de Manou établissaient la suprématie sociale des Aryens; et, parmi les Aryens, la précellence divine des Brahmes.

Vers la fin du sixième siècle avant Jésus-Christ, une révolution religieuse — peut-être aussi sociale — s'en prit au culte brahmanique et à la hiérarchie aryenne[1]. Mais, après une lutte de plus de mille ans, au septième siècle après Jésus-Christ, le bouddhisme est vaincu. Alors comprenant bien que, pour gagner les races inférieures qu'ils dominent, il faut adopter leurs idées, les Aryens, ou plutôt les Brahmes, admettent peu à peu dans leur Panthéon tous les dieux des indigènes, et parviennent à légitimer toutes leurs turpitudes. Ils laissent la polygamie et la polyandrie aux races qui la pratiquaient; ils inventent même très à propos quelques légendes divines pour les autoriser. Ils adoptent décidément le culte du serpent, les sacrifices humains, le culte du lingam et du yôni. Les *Puranas* (VIIIe et IXe siècles) élaborent ce brahmanisme nouveau, où Vichnou et Siva rayonnent au premier plan, Vichnou avec ses dix avatars, Siva avec ses unions à toutes les déesses cruelles ou infâmes des cultes aborigènes. Des sectes se forment, parmi lesquelles dominent le sivaïsme et le vichnouisme. Des cultes s'inaugurent, aboutissant à d'inénarrables désordres. Pour consacrer une aventure arrivée à un fils de Siva, les temples se remplissent de bayadères, vestales d'un nouveau genre.

Pour régner, les Brahmes ont corrompu; leurs traditions ésotériques les préservaient de la perversion doctrinale dont les Soudras étaient atteints. En autorisant celle-ci, ils l'ont partagée. Ce fut leur habileté, leur crime et leur châtiment; aussi, plus que les autres, ils méritent de porter sur leur front le trident vichnouiste.

1. Après d'autres auteurs, M. Gustave Le Bon (*Civilisations de l'Inde*, l. IV, chap. III) affirme que le bouddhisme n'était pas plus une révolution sociale que religieuse. Il appuie son opinion principalement sur les monuments qui, du deuxième siècle avant Jésus-Christ au septième siècle de notre ère, racontent la résorption du bouddhisme, recouvert et étouffé par le polythéisme local. Mais ces monuments, dont les premiers datent du deuxième siècle, n'indiquent pas exactement la foi des bouddhistes du sixième siècle avant Jésus-Christ. Le bouddhisme, indiquant une façon nouvelle d'honorer Dieu, réformait la religion. Quant aux institutions sociales, il y touchait bien aussi. Rien qu'en acceptant l'eau que lui offrait la femme tchandala, Bouddha ruinait l'œuvre des castes. Aussi, j'aime mieux, sur cette question, l'opinion de M. Nath Bose (*Hindu Civilisation*, t. I, chap. III) : « L'hindouisme étant, en réalité, une organisation plus sociale que religieuse, les schismes contemporains de Gautama ont eu un caractère aussi social que religieux. »

Permis à des savants d'Europe de restaurer, — d'après quelques hymnes védiques, d'après quelques commentaires comme les *Vedantas* ou les *Upanishads*, ou quelques pages de l'*Uttara-Mimansa*,— une philosophie idéale, et de s'imaginer que cette philosophie est celle de l'Inde. En fait, le brahmanisme actuel, celui qu'on pratique, dont les brahmes instruits *rougissent*, est, philosophiquement, le ramassis des plus lourdes erreurs, et, moralement, l'école des plus grossières turpitudes. Il a été un instrument de règne pour une caste habile et coupable. La seule vérité en laquelle cette caste ait encore foi, c'est qu'eux, les Brahmes, les *dêvas*, sont les dieux de la terre. Ils sont les premiers, quand on leur signale les turpitudes de leurs fêtes et de leur culte, à répondre qu'il faut cette pâture aux Soudras, et que, partant, ils la leur donnent. Quand l'instruction européenne les a rendus sceptiques, ils n'en gardent pas moins l'amour d'un culte qui leur asservit les autres castes. Les autres, les Soudras, du fond de leur ignorance, conservent la notion vague d'un Dieu mêlé à tout, plutôt malfaisant, et qu'il faut apaiser. Ils gardent le souvenir inexpliqué d'une purification nécessaire à l'homme, mais que de puériles ablutions obtiennent. Subramaniam et le Pulléar restent leurs dieux les plus populaires, et l'idée de la génération animale demeure la pensée obsédante de ces adorateurs du lingam.

Quand on s'est rendu compte par soi-même de cette triste réalité, la lumière de l'Inde semble moins dorée. Sur les routes enflammées on admire moins les belles attitudes et les draperies éclatantes. Une immense pitié envahit l'âme, causée par l'immense détresse de ce peuple. On voudrait crier, on voudrait avoir la force de crier, comme Jésus-Christ le faisait sous le portique du temple : « Si quelqu'un a soif de vérité et de vertu, qu'il vienne à moi ! » Et l'on admire davantage ces hommes héroïques qui vont là-bas tenter de sauver les âmes perdues.

Pierre SUAU, S. J.

(*A suivre.*)

CHRISTUS VIVIT

« LE LIVRE D'UN SIÈCLE [1] »

Le tableau central de ce vaste triptyque ne dépare pas les volets que nous avons admirés dans la première partie de ce travail. L'Église nous y est montrée rayonnante de vie et incarnant magnifiquement l'idée religieuse, à la fin d'un siècle qui s'est tant occupé de religion. Plus puissante que jamais, elle tend une main généreuse aux Églises séparées, qui s'émiettent loin d'elle et qui achètent leur vaine autonomie au prix de lamentables sacrifices. Chaque jour elle recule ses frontières, « marche, progresse, s'insinue, combat, pousse sa pointe hardie vers toutes les plages de l'univers ». Enfin elle continue son lent travail de développement dogmatique, en même temps que sa charité se trouve, comme sans effort, à la hauteur de toutes les nouvelles façons de souffrir.

Voilà certes un beau spectacle, et que l'on voudrait admirer et louer à loisir. Mais plutôt que de parler en détail de chaque chapitre, il vaut mieux, semble-t-il, se laisser aller aux idées que suggère cette lecture féconde. D'ailleurs, tous ceux qui s'intéressent au mouvement religieux du siècle, voudront éprouver eux-mêmes la joie et le profit qu'il y a à vivre ainsi pendant quelques jours dans l'intimité de ces hommes de science, de cœur et de foi. On connaît déjà chacun des écrivains qui ont collaboré à cette œuvre ; mais c'est un plaisir plus rare de les rencontrer en groupe sur le même chemin, de les entendre tour à tour, de reconnaître la généreuse empreinte de Lacordaire dans les paroles du R. P. Sertillanges, et de savourer la belle sérénité et la forte doctrine du chapitre sur les *religions*, de se sentir pris d'une fièvre d'idées quand disserte M. Fonsegrive, et de ralentir insensiblement le pas pour ne rien perdre de l'éloquence aca-

1. Tome III. — V. *Études*, 5 avril 1900.

démique de M. d'Haussonville; puis, quand tous ont parlé, et si bien parlé, de se recueillir, dans une vénération profonde, pour écouter les solennelles et réconfortantes paroles du cardinal de Paris.

Certes, ici plus encore que dans les deux premiers volumes, la substance de chaque chapitre se résume en ces deux courtes paroles qui importent plus que tout : *Christus vivit.* Le Christ n'est-il pas, en effet, le centre de cette vie doctrinale, charitable et conquérante de l'Église ? Hiérarchie, formules dogmatiques, institutions d'apostolat ou de bienfaisance : que tout cela nous toucherait peu, si nous ne devinions sous ces multiples apparences l'épanouissement d'un même principe de vie ? Tout, en effet, se ramène à lui, et la vie profonde de l'Église n'est pas autre chose que la présence agissante du Christ au milieu des âmes, que le constant travail de cette sève divine dans les esprits et dans les cœurs.

Or, cette présence et ce travail, au lieu de nous borner à es étudier dans leurs conséquences extérieures, pourquoi n'essaierions-nous pas de les contempler directement et en eux-mêmes, d'en suivre au cours de ce siècle, dans les âmes chrétiennes, le progrès ou la décadence ? Il est surprenant que notre curiosité se résigne à ne point explorer cette terre vierge. Connaît-on au monde un problème plus passionnant que celui-là ? Catéchismes et sermons répètent que Dieu vit en nous. Est-ce bien sûr ? Ne serait-ce pas là simplement une pieuse métaphore, et peut-on savoir quelle somme de réalité répond à ces mots étranges : « Dieu vit en nous ; nous sommes greffés sur le Christ » ? Si cela est sérieusement vrai, je dois pouvoir observer de près, dans chaque âme chrétienne, les prodiges de cette vie.

On me rappelle en un chapitre, qui est d'ailleurs de tout premier ordre, comment l'Église universelle s'est réunie en un grand concile où elle a dressé des formulaires d'une inépuisable richesse et d'une admirable précision. Rien de mieux ; mais enfin ces formules, si elles sont venues de Dieu, ont dû nourrir les âmes, non pas en général, mais en particulier chacune de celles à qui ce message est parvenu. Qu'on me montre donc, à côté de l'histoire du développement doctrinal de ce siècle, un mouvement parallèle, dans la vie inté-

rieure, la dévotion et la ferveur des fidèles. Et de même en reconnaissant la main divine dans cette expansion de nos frontières, je voudrais savoir ce que ces conquêtes ont ajouté à la vie surnaturelle du monde, comment le Christ règne dans ces peuples nouveaux, et ce qu'il garde de son empire au milieu de nous.

On était peut-être en droit d'attendre de ce beau livre un commencement de réponse à ces questions. La psychologie religieuse ne fait que de naître. L'occasion était favorable d'encourager ses premiers pas, de délimiter son immense programme, et de lui donner les conseils dont elle aura besoin dans son aventureuse carrière. Cela rentrait tout à fait, semble-t-il, dans le plan grandiose de cet ouvrage où l'on se proposait de résumer le travail des cent dernières années, et de pressentir l'œuvre future du siècle nouveau. On aura pensé sans doute qu'un pareil sujet aurait absorbé tout un volume, et on a laissé le terrain libre aux historiens de l'avenir.

Il y a bien, dans cette troisième série, un chapitre du plus vif intérêt sur la *vie intime de l'Église*. Semence généreuse, lancée à profusion par une main qu'on voudrait moins libérale, ces pages abondent en vues neuves, hardies et fécondes. Mais l'auteur, mécontent de ce mot même de *vie intime* qui lui paraît un peu *singulier*, néglige le sens le plus simple que ce mot offre d'abord à l'esprit, pour l'expliquer magistralement dans son acception la plus profonde. Pour lui, la « vie intime de l'être raisonnable, c'est ce pourquoi il s'estime fait, c'est le but qu'il poursuit, le mobile intérieur qui le pousse à l'action ». De là découle logiquement une thèse sur l'idéal unique de l'Église. Avant tout et plus que tout, elle est « collaboratrice de la Rédemption », « elle veut sauver des âmes ».

Rien peut-être n'était plus nécessaire que d'insister avec cette force éloquente sur une pareille leçon. Beaucoup d'apologistes sont, en effet, tentés « de ne voir dans l'Église qu'une institution humaine avec quelque but humanitaire ». On croit trop que le principal a été dit, quand on a parlé de la portée sociale de l'Évangile, et quand on a montré le vol des cornettes blanches dans une salle d'hôpital. « L'Église est avant

tout une école de sainteté. » Là est sa raison d'être, et ce qu'il y a de vraiment central en elle, c'est l'« action mystique du Christ ».

Ces principes ne font que rendre notre curiosité plus vive. Pour nous, la « vie intime de l'Église », c'est sans doute le but où elle tend; mais c'est, en un sens plus concret, la manière dont à tel ou tel moment de son histoire elle marche à ce but et réalise son éternel idéal. Sa vie intime, c'est le détail quotidien, anecdotique même de cette action mystique du Christ en chacun de nous; car enfin l'Église, aujourd'hui, c'est nous. On voudrait savoir de quelle façon Dieu est là, à quels signes on peut reconnaître sa présence, comment son influence se modifie selon les milieux qu'elle traverse; on voudrait une histoire de la prière, des relations entre Dieu et les âmes, et de toutes les manifestations du sentiment religieux.

En terminant ces pages nerveuses, Mgr Touchet se pose une question redoutable :

L'Église qui prêche et prie ainsi, a-t-elle prêché dans le désert et prié en vain ?

Sa vie intime a-t-elle été féconde ou non ?

Je répondrai hardiment, au risque d'étonner les pessimistes : Nous avons lieu d'être contents de notre bilan de fin de siècle. Depuis 1850, notamment, notre action de salut est en progrès constant.

Les habitudinaires, pratiquants de la routine et du respect humain, nous échappent. Les pratiquants de la conviction et du ferme courage se multiplient. L'irréligion est plus haineuse ; la foi est plus agissante.

« Notre action de salut est en progrès constant », « la foi est plus agissante », en d'autres termes, le Christ règne plus que jamais dans les âmes : voilà, en trois lignes, le chapitre que j'attendais. *Christus vivit.* Ce témoignage signé par une telle plume est déjà un triomphe. Pourquoi n'a-t-on pas essayé de formuler les preuves sur lesquelles il est appuyé ? Bien peu l'eussent fait avec autant d'autorité que l'évêque d'Orléans, et avec une intelligence plus sympathique des hommes et des idées de notre temps.

*
* *

Christus vivit. Est-ce bien sûr ? En soi cette survivance du

Christ dans les âmes est quelque chose de si merveilleux, qu'il faudrait une double évidence pour nous amener à le croire. *Mihi vivere Christus est.* Ces mots nous étonneraient fort, si un long usage n'en avait peu à peu, pour le plus grand nombre de ceux qui les lisent, atténué la valeur étrange et presque effacé le sens. Qu'on essaie, en effet, de réaliser le contenu de cette phrase mystérieuse; puis, que, regardant autour de soi, on se demande combien de chrétiens peuvent la redire sans psittacisme ou sans mensonge. Dans le cercle même, si étroit pourtant, des fidèles pratiquants, le Christ est-il vraiment le centre, le cœur, la passion de toute la vie? Est-il une personne qui compte, qui ait sa place à elle, un ami dont on ait besoin de sentir la présence, d'entendre la voix, de serrer la main, un conquérant dont on tâche d'agrandir l'empire et dont on se dispute les faveurs? On voudrait avoir le droit de faire le tour des âmes chrétiennes et de les mettre, une à une, en face de la question décisive posée par Jésus : « *Vos autem, quem me esse dicitis?* Vous, que pensez-vous de moi; qui suis-je pour vous? »

La question est facile à comprendre, et nous ne manquons pas de points de comparaison qui nous aident à en mesurer l'étendue. Nous savons, en effet, jusqu'où peut aller le dévouement de l'homme à l'homme, le don absolu de soi que l'on offre spontanément à quelqu'un, ami, maître ou héros, sans autre attrait que le plaisir même de se donner tout entier. On se rappelle, par exemple, la fascination exercée par Origène sur ses disciples, et, dans une tout autre sphère, comment, aux premiers jours de la Restauration, les vieux soldats de Napoléon versaient religieusement dans leurs verres les cendres du drapeau proscrit. Il y a mieux encore : il arrive souvent qu'un pareil culte s'adresse à un homme qu'on n'a jamais vu et que, vraisemblablement, on ne rencontrera jamais. L'auteur des *Rois en exil* n'a pas forcé la note en décrivant la passion monarchique des Méraut. Ceux qui n'ont pas été élevés dans cette atmosphère ne soupçonnent pas ce qu'était la personne du comte de Chambord pour bien des familles, qui n'avaient aucun avantage personnel à attendre de son retour. On vivait littéralement de sa pensée, de ses paroles, de son image, partout présente. On n'admettait

pas que le roi pût mourir avant d'avoir régné; et quand, forcé par l'évidence, on dut cesser de regarder vers cette maison de l'exil dont le nom barbare était devenu familier, beaucoup purent dire, sans ombre d'emphase, que leur propre existence était ruinée pour toujours.

La question est de savoir si, au cours du siècle, le Christ a tenu une pareille place, rencontré de pareilles sympathies et exercé une égale fascination. A-t-il été pour beaucoup ce qu'Origène était pour Grégoire le Thaumaturge, et le comte de Chambord pour les fidèles du drapeau blanc? On me pardonnera la bizarrerie de ces rapprochements et la forme brutale qu'ils donnent au problème; car, dans un sujet de cette importance, il faut à tout prix sortir du vague et nous enfoncer dans le concret. Voici du reste, pour nous couvrir, l'exemple d'un homme qui a passé sa vie à lutter contre la tyrannie de l'abstraction. Dans son beau sermon sur l'attente du Christ, *Waiting for Christ*, Newman définit ainsi le sentiment qui, dans une âme chrétienne, doit tout absorber.

Ceux-là, dit-il, guettent la venue du Christ, qui ont pour lui une dévotion tendre et inquiète, qui se nourrissent de sa pensée, sont suspendus à ses lèvres et vivent dans son sourire. Avides de ses éloges, prompts à deviner ses intentions, jaloux de son honneur, ils le voient en toutes choses, l'attendent dans tous les événements. Parmi les soucis, les intérêts, les occupations de cette vie, la brusque annonce de sa venue prochaine leur apporterait, non une surprise déconcertante, mais une joie profonde... Voulez-vous plus de précision dans le tableau que je vous suggère de ces relations affectueuses? Eh bien donc, savez-vous le sentiment de celui qui attend un ami, la visite d'un ami qui tarde à venir? Savez-vous ce que c'est que d'être dans une société importune ou pénible, de désirer que le temps passe vite, que l'heure sonne qui vous délivrera de ces ennuyeux? Savez-vous ce que c'est que d'être dans l'angoisse en face de quelque chose qui peut-être arrivera? en suspens sur un événement important : tout ce qui vous le rappelle vous met en fièvre, et c'est la première pensée que vous ayez en vous levant le matin? Ou encore, savez-vous ce que c'est que d'avoir des amis dans un pays éloigné, d'attendre de leurs nouvelles, de vous demander chaque jour ce qu'ils deviennent, s'ils vont bien? Ou, d'un autre côté, savez-vous ce que c'est que d'être vous-même seul dans un pays étranger? Personne pour parler avec vous, pour sympathiser avec vous; le mal de la maison vous prend, l'absence de lettres vous accable, et vous vous demandez avec tristesse si vous retournerez jamais au pays. Ou, enfin, savez-vous ce que c'est que de vivre d'affection, de tendresse pour un

ami qui est près de vous ? Vos yeux devinent les siens, vous lisez son âme, le moindre changement dans son attitude a un sens pour vous, vous prévenez ses besoins, sa tristesse vous rend triste, et toutes ses émotions ont en vous un écho troublant ; vous êtes inquiet tant que vous ne pouvez le comprendre, heureux et reposé dès que vous avez éclairci le mystère.

Cet état d'âme, quand Notre-Seigneur en est l'objet, est, à première vue, invraisemblable aux yeux du monde et au-dessus des forces de la nature. Et cependant il se trouve réalisé si ordinairement dans l'Église de tous les âges, qu'il est devenu un signe de l'invisible présence de Dieu et une sorte de critérium de la divinité de notre religion[1].

Voilà, dans le détail, dans la réalité simple et humaine, ce que doit être la vie intime de l'Église ; et l'enquête que je regrette de n'avoir pas trouvée dans le *Livre d'un siècle* aurait prouvé, j'espère, que notre temps n'a été dépassé par aucun autre dans cet attachement simple et fort à la personne de Jésus.

Pourquoi ne pas reconnaître qu'au premier abord l'issue d'une pareille enquête paraît au moins douteuse ? Le Christ est bien loin de ce qui attire et retient la foule, et même ses fidèles officiels ne semblent pas le mêler, d'une façon bien intime, à leur vie de tous les jours. Des livres entiers sont écrits par des chrétiens, et parfois sur des questions religieuses, sans que son nom soit prononcé ; et loin d'être un livre populaire, l'Évangile est moins familier à la plupart que plusieurs ouvrages de dévotion. L'idée qu'a de Notre-Seigneur le plus grand nombre est bien vague et irréelle, et rien dans le pâle souvenir que nous gardons de lui ne rappelle l'empreinte ineffaçable, vive et brûlante, dont certaines personnes ont marqué notre cœur ou notre esprit. Qu'on relise lentement et, si l'on peut, en se refusant à l'enthousiasme, la page merveilleuse où Lacordaire salue la tombe de Jésus gardée par l'amour. Est-ce que tout cela n'est pas trop beau pour être vrai ? est-ce qu'on peut le méditer sans malaise au milieu de l'immense foule indifférente ; le déclamer sans ironie dans une église, en avertissant les fidèles que l'orateur a voulu parler pour eux et traduire leurs propres sentiments ? Sans être pessimiste, un observateur superficiel n'aurait pas

1. Newman, *Sermons preached on various occasions*.

de peine à donner à ces difficultés une forme plus saisissante encore et plus douloureuse. Mais le royaume du Christ n'est pas à la surface des âmes, et quand l'historien du sentiment religieux au dix-neuvième siècle aura expliqué cette apparence d'insouciance et d'oubli, quand il se sera longtemps penché pour entendre le secret des cœurs, il arrivera sans doute lui aussi à constater, avec le curé d'Ars, que personne au monde n'est aimé comme Jésus-Christ.

*
* *

Dans un article paru il y a quelques années, Édouard Caird protestait contre l'illusion de ceux qui, sous prétexte de retrouver le Christ historique, pensent devoir et pouvoir faire abstraction de la tradition des siècles et s'isoler des habitudes d'esprit de leur temps[1]. Sans doute, rien n'est séduisant comme le rêve de retrouver l'âme d'un pêcheur de Galilée, de s'affranchir des exigences et des lassitudes de la spéculation, et de « se baigner dans la fraîche lumière du matin de la foi ». Mais, que nous le voulions ou non, nous apporterons fatalement à ce travail le souvenir des difficultés et des idées que nous devons à notre évolution personnelle, au patrimoine légué par les docteurs du passé et aux influences de l'air ambiant. La figure du Christ n'est pas figée dans une attitude hiératique comme les saints des iconostases. Chaque siècle, tirant du trésor ancien de nouvelles richesses, aborde Jésus avec des préoccupations nouvelles et lui confie des besoins ou des doutes que les âges précédents n'ont pas soupçonnés. Ainsi, bien qu'immuable en soi et parfaite dès sa première apparition sur la scène du monde[2], la divine image reçoit chaque jour plus de lumière. Saint Bernard a contemplé en elle plus de beautés que saint Augustin, et le grand manichéen converti lisait sans doute dans l'Évangile de Madeleine des profondeurs que la bonne Priscilla ne songeait guère à y découvrir. Ainsi le naïf domini-

1. *New World*, mars 1897.

2. Caird insinue trop nettement qu'en ce faisant, nous enrichissons à proprement parler le Christ, que nous complétons et dépassons sa pensée. Sans rien concéder à cette doctrine, peu compatible avec la divinité de Jésus, nous pouvons, je crois, retenir ce qu'il y a d'essentiel et de fécond dans la théorie du savant professeur.

cain qui peignait aux pieds de Jésus les moines ses frères, était plus près de la vérité que le voyageur contemporain qui, pour représenter l'Évangile, est allé photographier l'immobile Orient. Notre Christ est vivant. L'idée que nous nous faisons de lui se développe et s'achève sans cesse, et c'est le plus beau résultat du long travail des siècles que de nous permettre, sinon de l'aimer davantage, du moins de l'approcher et de le connaître de plus près.

Il y aurait donc intérêt à savoir quelle idée le dix-neuvième siècle s'est faite du Christ, et à suivre, étape par étape, son influence grandissante. Comme ligne de partage de ce travail, on pourrait prendre, en France, les années de Louis-Philippe, où Lacordaire eut la hardiesse de prononcer pour la première fois, dans la cathédrale de Paris, le nom de Jésus.

On sent, en relisant cette page, que le grand orateur a volontairement retardé cette explosion de sa foi. Quelques années plus tôt, elle eût été mal comprise et hors de saison. C'est que la France avait désappris depuis longtemps le nom de Jésus, et les catholiques eux-mêmes avaient reçu quelque chose du triste héritage des déistes, comme on le démontrerait sans peine en parcourant la littérature religieuse, la vie et les lettres des plus saints personnages de ce temps-là.

Il faut venir à nos dernières années pour mesurer le chemin parcouru, dans l'imagination et l'intelligence, par l'idée du Christ. Amis ou ennemis, personne ne se tait sur son compte. Il est partout, à l'église et à la Sorbonne, au théâtre et dans les salons. On peut ne pas croire en sa divinité, il n'est plus permis d'ignorer sa personne ni de se désintéresser des problèmes que son nom résume ; et, à côté de la petite salle du Luxembourg où sont exposés les chefs-d'œuvre des dernières écoles, on a suspendu un tableau antique devant lequel les esprits sincères se recueillent, se demandant si ce Christ, aux habits d'ouvrier, n'a pas le mot de l'énigme que le dix-neuvième siècle lègue en tremblant à son successeur.

Ce progrès serait, après tout, peu de chose, si dans le monde des âmes religieuses, l'amour personnel du Christ n'avait pas grandi. Drames et tableaux ne valent pas à ses yeux la confession ardente d'un cœur qui se donne à lui. Mal-

heureusement les matériaux de cette étude passionnante sont loin d'être réunis encore, l'histoire psychologique de la dévotion au Christ n'est pas même commencée, et nous sommes réduits à des constatations incomplètes et à d'insuffisantes conjonctures.

*
* *

Un fait domine tous les autres et est d'une souveraine importance, soit en lui-même, soit à cause des conséquences qu'il entraîne. Jamais la personne du Christ n'a été plus étudiée, d'une manière plus directe, plus concrète, plus exacte, avec plus de curiosité et de passion. Le Dr Fairbairn, un des hommes les plus éminents de l'Angleterre religieuse contemporaine, le montre fort bien dans son grand ouvrage : *le Christ et la théologie moderne*[1]. A ses yeux, chaque époque a également honoré le Christ, et aucune ne peut revendiquer pour elle-même une sorte de primauté d'amour. Mais notre siècle dépasse tous les autres « dans la plénitude, l'objectivité, l'exactitude minutieuse de sa connaissance historique du Christ ». Pour nous en convaincre, il compare à ce qu'elle était il y a cinquante ans, ce qu'est aujourd'hui la bibliothèque d'un théologien.

(Autrefois,) combien était petit le nombre de livres qui traitaient Jésus comme une personne historique ! Sans doute il y avait sur lui une abondante littérature : harmonies des Évangiles, signées de grands noms comme Gerson, Jansen, Chemnitz et Lightfoot, ou Bengel, ou Greswell, toutes pleines de prouesses d'exégèse ; défenses des miracles et surtout de la résurrection contre les déistes et négateurs de tout genre ; traitements poétiques de l'histoire sacrée ; œuvres d'édification ou de dévotion, nous appelant avec Kempis ou J. Taylor à l'imitation du « Grand Modèle », ou avec Bishop Hall à la « contemplation » de Jésus. Mais c'est à peine si on eût trouvé un livre essayant de concevoir et de représenter le Christ historique... Preniez-vous l'histoire de l'Église de Milner, elle commençait aux apôtres ; Mosheim ne consacrait à Jésus qu'un chapitre insignifiant, et Waddington ne remontait pas au delà de soixante ans après Jésus-Christ.

1. Si je ne cite que des Français ou des Anglais, ce n'est pas qu'ils nous donnent des témoignages plus abondants et plus topiques, c'est simplement que, pris à l'improviste par l'apparition du *Livre d'un siècle*, je n'ai pas eu le temps de me documenter dans d'autres pays. Comme il ne s'agit ici que d'indications très générales, j'espère qu'on me pardonnera cette ignorance.

Étrange spectacle et qui donne à réfléchir. Tant de spéculation autour du Christ, si peu d'ardente recherche pour retrouver son âme vivante; une telle connaissance des symboles, des liturgies, et une science si rudimentaire de ce que renferment les documents originaux sur l'histoire réelle du Christ. Chose plus remarquable encore, les hommes qui cherchaient avec le plus d'ardeur à promouvoir une renaissance religieuse [1], ne songeaient pas à remonter plus haut que l'Église des Pères. Dans aucun de leurs nombreux tracts, l'idée n'est suggérée que c'est au Christ qu'il faut aller demander la pensée constitutive de sa propre Église. C'étaient de vrais fils de leur temps, et, pour ce temps, le sens historique, appliqué aux recherches religieuses, n'était pas encore éveillé.

Si maintenant nous regardons la bibliothèque d'un théologien d'aujourd'hui, quelle différence !

Dogmatiques et livres d'apologétique en ont presque disparu [2]. A leur place, des livres sur n'importe quelle question de critique textuelle, littéraire, historique du Nouveau Testament. Presque plus d'*Harmonies* et, à leur place, des discussions sur les sources, les relations de dépendance, la suite, l'objet, la date des Évangiles. Une profusion de Vies du Christ par des écrivains de toute école, de toute église. A côté, les histoires du Nouveau Testament, dans les plus minutieux détails comme dans les grandes lignes, servent à placer la figure centrale dans une juste lumière. Des monographies sur les docteurs juifs et païens, les traditions hellénique et talmudique, les sectes juives et les mœurs païennes, les premières hérésies et l'Église primitive ; en un mot, comme dans la vision d'Ézéchiel, l'âge du Christ et des apôtres est, devant nous, ressuscité.

Fairbairn conclut par ces idées plus générales, qui ont encore plus d'importance sous la plume de ce penseur très indépendant et très informé :

Littérature, philosophie, critique, théologie, tout a contribué à nous faire retrouver le Christ historique. Le même homme, en qui la littérature a appris à reconnaître son plus auguste idéal, est devenu aux yeux du philosophe la plus haute personnalité, aux yeux du critique le suprême problème. Il est la donnée fondamentale de la théologie, et, sans lui, il n'y a pas de religion.

Les efforts de destruction les plus acharnés donnèrent naissance à la plus vigoureuse entreprise de reconstruction, et ce siècle qui, en son milieu, avait été témoin d'une désagrégation forcenée, assiste, dans ses

1. Allusion au mouvement d'Oxford.

2. Ce point particulier et quelques autres ne sont vrais qu'en dehors de l'Église catholique. A ce mépris simpliste des nuances, et à une certaine outrance d'idées et d'expressions, on reconnaît un ministre indépendant.

dernières dizaines, à un travail contraire. Un sens nouveau et plus profond de la réalité préside à cette œuvre de réintégration, et la divine personne, qui s'était évaporée dans le vague des mythes, reprend une souveraine prééminence.

Mais, prise en elle-même, isolée des causes morales qui l'ont inspirée et rendue plus active, et de l'influence qu'elle doit nécessairement avoir sur la vie morale, cette curiosité scientifique autour de la personne de Jésus ne suffit pas à démontrer pleinement la survivance du Fils de Dieu. C'est dans l'intime des cœurs, dans la piété et le dévouement des fidèles qu'il faut étudier ce merveilleux phénomène, bien plus que dans les pages froides des livres savants.

Mgr d'Hulst, dans un chapitre important de la *France chrétienne*, comparant la piété de notre temps à celle des âges passés, pensait trouver chez les chrétiens du dix-septième siècle une certaine sécheresse et raideur, dont la dévotion au Sacré Cœur nous aurait guéris. Je me demande si une connaissance plus exacte des faits justifierait cette remarque. Aucun siècle n'a eu peut-être une dévotion plus intense et plus tendre au Verbe incarné que celui des Bérulle et des Condren, des Olier et des Bossuet, des Saint-Jure et des Surin. Un simple détail peu connu suffirait presque à en faire foi. Plusieurs, parmi les plus fermes chrétiens de cette époque majestueuse, avaient choisi pour occupation plus habituelle de leur prière les mystères de l'enfance de Jésus. Le contraste même est assez piquant entre la gravité solennelle de leur vie et la grâce aimable des prières et des dévotions que la vénérable Marguerite de Beaune leur avait apprises. On doit donc, semble-t-il, chercher ailleurs une différence entre leur dévotion et la nôtre. Peut-être pourrait-on dire que ceux-ci, même en priant le Dieu enfant, s'attachaient surtout à la majesté anéantie du Verbe. Nous, au contraire, sans oublier le Dieu, nous allons droit à ce qu'il y a en lui de moins loin de nous et de plus humain, et ainsi, d'un mouvement analogue à celui de la science religieuse, la dévotion du dix-neuvième siècle a évolué dans le sens d'une familiarité plus grande avec la personne du Sauveur.

Le P. Gratry remarquait déjà, au lendemain de la *Vie de Jésus*, cette marche parallèle :

On découvre vraiment, dans Notre Seigneur Jésus-Christ, des beautés ravissantes et nouvelles, en le considérant comme l'un de nous... et peut-être sommes-nous destinés, en ce siècle, à une étude plus approfondie, à une intuition plus intime et plus vraie du cœur humain, de l'âme humaine, de l'esprit humain du Sauveur. L'Église, on peut le reconnaître à plusieurs signes [pourquoi ce poète néglige-t-il d'indiquer quelques-uns de ces signes?], y conduit peu à peu les siens. Et ceux qui sont hors de l'Église, beaucoup du moins, surtout en Allemagne, depuis un quart de siècle, semblent parfois n'oublier et nier la divinité du Seigneur que pour louer avec plus d'enthousiasme son admirable humanité. Je les plains de scinder le Christ; mais je dis que s'ils persévèrent à contempler sa face humaine avec intelligence et avec amour, il leur sera donné peut-être, à travers l'homme unique et incomparable, de voir et de retrouver Dieu. Ils sortiront, comme saint Thomas, de l'incrédulité, en regardant ses mains, sa figure, sa poitrine et la place où étaient les clous : *et locum clavorum*. Et comme le dit saint Augustin de l'apôtre d'abord incrédule : « Il vit l'homme et confessa le Dieu : *Hominem vidit, Deum confessus est* » : de même ce siècle, s'il arrive à bien voir et à bien comprendre cet Homme, toujours vivant et toujours régnant, quoique toujours couvert de plaies et couronné d'épines, ce siècle pourra finir par s'écrier aussi : « Mon Seigneur et mon Dieu! *Dominus meus et Deus meus*[1] ! »

Un mot suffit à résumer cette évolution, un symbole le plus aimable, le plus simple, le plus humain de tous les symboles : le dix-neuvième siècle a été le siècle de la dévotion au Sacré Cœur.

Certes nous commençons à peine à comprendre ce divin message d'humanité et de condescendance. Le vingtième siècle vivra, sans les épuiser encore, des quelques paroles, fleur exquise de l'Évangile, qu'ont entendues la petite chapelle et les noisetiers de Paray. Le christianisme est en effet tout entier dans cette adaptation, simple et saisissante, de la phrase auguste de saint Jean sur le Verbe qui s'est fait chair, et le travail essentiel de l'intelligence chrétienne est de réaliser chaque jour davantage la grâce et la vérité de cette révélation inouïe. Notre temps n'a donc vu que les commencements encore trop modestes de cette dévotion de l'avenir, et les âges suivants s'étonneront de notre lenteur à croire et de notre excessive timidité.

L'Église contemporaine, écrit à ce sujet le P. Tyrrell, a reçu d'une

1. P. Gratry, *Jésus-Christ*, p. 104-106.

manière spéciale la mission de développer, à travers les ennuis et les lenteurs ordinaires de l'évolution, l'idée du cœur humain de Dieu. Il est presque impossible d'en douter. La terrible lutte contre le jansénisme et la promotion de la dévotion au Sacré Cœur partent de la même étincelle. Il reste encore beaucoup de paille à brûler, beaucoup de scories à enlever, avant que l'or pur brille de tout son éclat. Les impuretés du rigorisme et du manichéisme, tenaces parasites de la vérité, ne peuvent être secouées en un instant, et les plus fervents apôtres de la bienveillance et de l'humanité du Sauveur oublient parfois leur propre évangile et gardent dans leur antijansénisme des traces de jansénisme. Mais cela s'accorde rigoureusement avec les lois nécessaires qui président à la conception et au développement de la vérité [1].

Mais enfin, malgré le chemin qui reste à parcourir, ce sera la gloire de notre siècle d'avoir accoutumé le monde à une idée qui fut jadis un si violent objet de scandale, et d'avoir répondu par une immense poussée de dévotion populaire à grâce longtemps incomprise ou dédaignée.

Il serait intéressant de suivre, en dehors de la véritable Église, cette même évolution. Est-ce par une contagion naturelle, est-ce par une action plus spéciale de l'esprit de Dieu, je ne sais; mais on pourrait démontrer, au moins en Angleterre et vraisemblablement aussi en Allemagne, un mouvement analogue de sentiments et de croyances. Voici, par exemple, quelques lignes d'un sermon anglican, prêché, il y a cinquante ans, par un homme qui n'avait peut-être jamais entendu parler des révélations de Paray.

Le Rédempteur non seulement a été, mais il *est* encore un homme. Comme nous il *a été* tenté de toutes manières. Il *est* un grand prêtre qui peut encore être abordé. A force d'être vagues, nos idées sur ce point deviennent erronées. On s'imagine qu'à un moment défini de son histoire, pour une époque limitée et, en quelque sorte, pour une fois dans sa vie, le Christ a participé à notre frêle humanité; mais qu'une fois sa mission remplie, l'Homme a disparu à jamais pour ne plus laisser que le Dieu. L'Ecriture a pris un soin particulier de nous rappeler la survivance de son humanité... et ceci se concrète en une très grande et très importante vérité : *c'est — si je puis m'aventurer à parler de la sorte — la vérité du cœur humain de Dieu.*

Nous regardons Dieu comme un esprit, infiniment loin de ses créatures et sans analogie avec elles. La vérité est que l'homme ressemble à Dieu... Il n'y a pas deux façons d'aimer, une propre à Dieu, l'autre

1. P. Tyrrell, *Nova et vetera*, p. 119-120.

propre aux hommes... L'humanité survivante du Christ inculque dans notre esprit cette grande vérité que le *divin Cœur a des sympathies humaines*[1].

De tels passages ne sont pas rares dans la littérature religieuse d'Angleterre, et d'ailleurs cette doctrine, loin de rester dans les livres, a eu un grand retentissement dans la vie morale de plusieurs âmes très belles et très hautes. Les amis de Gordon le savent bien.

Malheureusement on n'a encore songé à écrire que l'histoire extérieure de la dévotion au Sacré Cœur : il reste à étudier l'influence profonde qu'elle a exercée sur notre siècle, comment elle a modifié les relations de l'âme et de Dieu, quelle part elle a eue dans l'évolution de la prière, et comment elle a pris une note plus intime, plus réservée, plus tendre dans le christianisme contemporain[2]. A côté de ces progrès réels, on devrait courageusement relever certains abus, en rechercher les causes, et montrer qu'ils ne sont pas le fruit naturel de cette dévotion des temps nouveaux. Si l'on veut savoir comment nous avons aimé le Christ, qu'on n'aille pas le demander à la mièvrerie ou à l'exaltation de la plupart des cantiques, au bariolage symbolique de l'imagerie religieuse, et aux déclamations sentimentales de certains livres dits pieux. Nous avons, grâce à Dieu, des documents de meilleur aloi. Si la statue du Sacré Cœur est encore à faire, nous pouvons du moins citer des ouvrages de premier ordre inspirés par la pensée de Jésus ; et des existences plus belles que tous les livres montrent, qu'au dix-neuvième siècle, une foule de chrétiens ont été, suivant la forte expression de Lacordaire, « pénétrés de Jésus-Christ jusqu'à la moelle des os ».

Les gens du dehors ne savent pas assez combien notre littérature religieuse est considérable. L'abondante et l'évidente sincérité des matériaux lui donne une valeur documentaire de premier ordre. Racine entrevit avec étonnement cette mine féconde et n'eut pas le temps de l'exploiter. En effet, biographies, recueils de lettres, ouvrages de piété, bul-

1. F.-W. Robertson, *Sermons*, t. I, *The sympathy of Christ*.

2. Ce serait ici le lieu d'étudier à fond la question de certaines formes du culte — plus discrètes, moins solennelles — la messe basse, les *saluts*, qui ont pris une telle extension, avec l'évidente faveur de l'Église.

letins des œuvres ou des diocèses pullulent, mais l'idée ne vient à personne de traiter ces documents dans un esprit scientifique, d'aborder l'étude de la vie religieuse de notre temps avec la méthode critique que d'autres appliquent à la religion des anciens Grecs.

Sans doute une pareille entreprise demande une extrême délicatesse. Plus que son histoire extérieure, l'histoire intime de l'Église, qui est plus strictement encore l'histoire de la grâce, doit être traitée avec un profond respect et un grand esprit de foi. Mais on peut concilier sans peine cette double exigence de la critique et des égards dus aux choses saintes. La vie surnaturelle se manifeste par des actes sensibles, qui sont objet d'observation et dont on peut dresser la statistique. Prières, pratiques de piété, réception des sacrements, vocations et départs pour le cloître, œuvres de zèle, tout cela a un côté humain que l'on peut décrire scientifiquement, et toutes ces actions parcourent, dans un pays et dans un siècle, une courbe que l'historien peut dessiner. Il n'est pas indifférent, par exemple, de savoir quelles ont été les variations du goût public et de la mode dans la rédaction des livres de prières; quel a été le nombre d'éditions d'ouvrages comme ceux de Mgr Gay, dans quelle province et à quel moment ces livres ont eu le plus de succès ; quel est l'appoint de chaque diocèse aux œuvres générales ; ce qui se passe, par le menu, dans les innombrables associations, congrégations et tiers ordres répandus dans le monde entier. Puisqu'il s'agit d'une enquête sérieuse, rien n'est inutile, aucun renseignement n'est à dédaigner. Personne ne songe à se plaindre qu'on ait recueilli dans le *Corpus* des inscriptions tant de lignes d'apparence insignifiante, et de même on ne sera pas surpris de voir se multiplier les minuties d'un tel questionnaire, si l'on veut se souvenir qu'il n'y a rien de plus intéressant au monde que l'histoire du règne du Christ.

* * *

Le résultat dernier de cette immense recherche serait, je pense, consolant pour notre foi. Sans doute, bien des illusions s'évanouiraient en route, et, déplacés par la curiosité de l'ana-

lyse, de vieux monuments d'apparente piété tomberaient en poussière. On mettrait à nu la réalité païenne de bien des pratiques que ne vivifie plus la pensée du Christ; mais, en même temps, on serait surpris de découvrir, là où on s'y attendait le moins, de vraies merveilles de foi ardente et d'intense amour. Pour un grand nombre, surtout parmi les simples et les petits, et pour plusieurs aussi parmi les plus grands, le nom de Jésus est comme pour le moine des temps extatiques, une nourriture, un parfum, une harmonie, une lumière.

Ce sentiment n'est pas réservé aux saints, dit encore Newman. L'intimité avec le Verbe incarné a été, de tout temps, la note caractéristique et comme la définition du chrétien. Je me rappelle, il y a bien longtemps, avoir entendu un de mes amis anglicans avouer la perplexité où le mettait la lecture d'un livre de dévotion catholique. « Cet auteur, disait-il, écrit comme s'il avait une sorte d'attachement personnel à Notre-Seigneur. Au lieu de croire simplement à la doctrine de la Rédemption, c'est comme s'il l'avait vu et connu, comme s'il avait vécu avec lui », et ce phénomène frappe tous ceux qui ne sont pas catholiques, quand ils entrent dans nos églises[1].

Je sais bien que cette dernière observation n'est pas toujours juste, et qu'au contraire on est quelquefois peiné du contraste qui existe entre la familiarité sublime de nos formules ou de nos cérémonies et l'insouciance de nos vies. En apparence, le Christ ne semble pas obséder la pensée des fidèles, et plusieurs se résignent, sans trop d'amertume, à « ne pas trouver » celui que Pascal cherchait dans une si poignante détresse. « Ils ne croient guère à Dieu », écrivait Maxime du Camp en résumant des observations trop incomplètes sur les gens d'église[2]. Je ne pense pas que cette cruelle petite ligne soit due à un sentiment de malveillance; en tout cas, elle ne sera pas sans quelque vraisemblance aux yeux de ceux qui ne soupçonnent pas combien de tels problèmes sont complexes et délicats.

En effet, le vrai règne de Dieu dans les âmes vient sans fracas; son œuvre commence, grandit et s'achève dans la plus discrète intimité. Il vit, il passe, il parle au milieu de nous,

1. Newman, *Sermons on various occasions*. Waiting for Christ.
2. Lettres inédites. *Revue bleue*, septembre 1896.

sans que les indifférents prennent garde à sa mystérieuse présence. Ici encore, c'est tout un volume de psychologie religieuse qui nous manque, un traité sur la présence et l'action implicite du Christ, sur l'amour presque inconscient des âmes pour lui, et sur cette obscure merveille d'un Dieu qui peut à la fois être si près et si loin de nous. Pascal se rassurait un peu sur lui et sur les autres, dans la méditation d'une parole de l'Évangile dont, je ne sais pourquoi. on persiste à ne montrer que la face austère. Newman y revient après lui et, hier encore, le P. Tyrrell :

« *Domine, quando te vidimus esurientem?* Seigneur, quand vous avons-nous vu affamé et quand vous avons-nous donné à manger? » Les justes semblent n'avoir pas plus soupçonné que les pécheurs cette identification entre le Christ et le mendiant. S'ils avaient vu Jésus dans la personne du pauvre, maintenant ils ne lui demanderaient pas : Quand vous avons-nous vu? Pour eux, c'est une révélation aussi extraordinaire que le furent pour Saul les paroles entendues dans l'éclair de Damas : « Pourquoi me persécutes-tu?... je suis Jésus que tu persécutes. » Ils avaient agi, poussés par ce que quelques-uns appelleraient dédaigneusement des « motifs naturels » de bienveillance et de sympathie humaine. Tout comme Abraham, quand, sans les reconnaître, il accueillit les anges comme d'ordinaires voyageurs. Oublions-nous que la bienveillance naturelle est un instinct que Dieu nous a donné, que c'est Dieu criant au dedans de nous? Nous pouvons l'écouter ou refuser de l'entendre... D'où est venue cette doctrine diabolique qui met aux prises le Dieu de la nature et le Dieu de la grâce? A des millions d'hommes, qui n'ont même jamais entendu prononcer le nom du Christ, il sera dit au dernier jour : « J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger » ; — ils s'étonneront : « Qui êtes-vous, Seigneur? » et il répondra : « Je suis Jésus[1]. »

Ce n'est pas ici le lieu de développer une si rassurante et si riche doctrine. D'autres, toutes voisines, répondraient aussi à bien des doutes et amèneraient à la même conclusion sur l'étendue du règne du Christ en ce monde; ne pouvant les aborder, qu'on me permette de citer quelques lignes de ce théologien-poète qui, sans les fixer d'une manière assez précise, a entrevu tant de splendeurs. Dans ce passage, Gratry veut amener les individus et même les nations à se faire

1. P. Tyrrell, *Nova et vetera*. CXL. Natural kindness. — Ceux qui savent quelle forte théologie nourrit les pages de ce beau livre n'auront pas besoin qu'on leur montre que cette doctrine n'exclut pas la nécessité de la grâce pour toute œuvre méritoire.

la « certitude expérimentale de la vie de Notre-Seigneur » en nous. N'est-ce pas là tout l'objet du travail qu'on vient de lire ?

Saint Paul n'énonce-t-il pas le plus beau fait de la science expérimentale de l'homme, quand il écrit à ceux qu'il aime : « Je vous ai dans mon cœur » ? En cela dit-il autre chose que ce qu'a dit le Christ lui-même : « Celui qui m'aime demeure en moi et moi en lui... » ? Dès lors saint Paul n'a-t-il pu dire en vérité et en réalité : Je porte en moi la vie du Christ ? N'a-t-il pas exprimé le comble de la haute science expérimentale du Christ, quand il sent, au milieu de sa vie personnelle, la vie même de Jésus ?...

Mais pensez-vous que saint Paul seul ait eu droit à cette expérience et Jésus-Christ ne l'a-t-il pas promise à tous ?...

« Venez à moi... » N'est-il pas là présent, plus vivant, plus aimé que jamais ? Ne dit-il pas dans ce royal et divin Testament, pour tous les temps et pour tous les hommes : « Ayez confiance, car je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles » ?

Et qu'est donc à vos yeux, je vous prie, l'institution suprême de son amour, la communion ? N'entrevoyez-vous pas, vous qui avez beaucoup pensé aux mystères de la vie, vous dont le cœur n'est pas éteint et qui avez plus d'expérience que de système, n'entrevoyez-vous pas qu'il peut et qu'il doit y avoir un sens dans toutes ces étonnantes paroles, que nous adresse, avec tant d'insistance, le plus grand, le plus fort, le plus sage des maîtres ?

Écoutez-le... « Celui qui se nourrit de moi demeure en moi et moi en lui... Comme... je vis par mon Père, de même celui qui se nourrit de moi, celui-là vit par moi. »

Or, il y a une expérience positive de communion au Christ, qui est sans illusion. Il ne s'agit point de visions, de révélations ni d'extases, qui ne sont rien dans la question ; mais conscience croissante du devoir, force croissante dans le devoir et goût austère des choses du ciel ; foi vigoureuse, amour actif de Dieu ; goût de justice et de vérité...: là ne peut entrer l'illusion ; celui qui a cela porte en lui Jésus-Christ [1].

Ce sont là de belles paroles, et sans doute il y a plus de réalité dans cette poésie, que dans une vue trop pessimiste de l'histoire religieuse du monde.

On voudrait voir maintenant un vrai savant entreprendre cette étude expérimentale de la vie du Christ dans les âmes. Imagine-t-on l'œuvre admirable qu'écrirait sur un tel sujet un Sainte-Beuve chrétien ? Peut-être le *Livre d'un siècle*

1. P. Gratry, *Jésus-Christ*, p. 166-169.

inspirera-t-il à quelque jeune talent cette ambition généreuse. Ici, on n'a pas même eu la prétention d'écrire la préface de cette histoire, mais simplement de rappeler que le temps est sans doute enfin venu de commencer ce travail de grande science et de grand amour.

HENRI BREMOND, S. J.

LE DRAME EN CHINE

(Deuxième article[1])

Les acteurs ne manquent pas et il y en a à revendre; du moins parmi les populations et provinces du Midi. Une note du manuscrit que je consulte signale cette abondance plutôt fâcheuse; en octobre 1879, les gens de Tchang-tchou voulurent avoir la comédie chez eux, dans la pagode; on n'eut qu'à faire un signe aux acteurs de la ville voisine, et il en arriva une bande de soixante-cinq. Étaient-ils tous *di primo cartello*? Il serait hasardeux de l'affirmer; mais, à défaut d'une élite, on a le nombre. On méprise les comédiens, mais ils pullulent. Pour ce qui est du mépris dont ils sont l'objet et qu'ils méritent, leur compatriote Tcheng-ki-tong ne s'en cache point et il écrit en toute franchise : « En Chine, le comédien est un indigne; ou, pour employer le grand mot de circonstance, un infâme » (p. 20). Après quoi, ce boulevardier chinois se met à s'apitoyer sur le sort que la Chine arriérée, comme jadis les nations d'Occident, fait à des citoyens si utiles, et si peu considérés. « — Nous ne sommes pas, dit-il avec une larme, beaucoup plus avancés en Chine actuellement qu'on ne l'était... au grand siècle de Louis XIV » (p. 23). Le grand siècle de Louis XIV est loin; et, même au siècle des lumières, la Chine retarde. Mais nous, quel chemin nous avons parcouru! Dans le pays où Louis le Grand fut le maître du monde, on accorde aux comédiens des bravos qu'eussent dédaignés Condé ou Turenne; ils occupent les gazettes; ils envahissent les salons; et l'État, si généreux envers les citoyens qui se dévouent et s'exposent, fait briller sur leur poitrine l'*étoile des braves*.

En Chine, l'idée n'est encore venue à personne de décerner au comédien *la plume de paon à trois yeux*, ni d'attacher

1. Voir *Études*, 20 mai 1900.

à leur coiffure le gros bouton que les mandarins portent au sommet de leur chapeau de cérémonie. Ce serait un scandale. Les acteurs chinois, pour l'ordinaire, mènent à peu près la vie des *Bohémiens*, *Gitanos* et *Tziganes*; ils forment des troupes nomades soumises à un chef; ils n'ont ni feu ni lieu, et s'en vont devant eux, avec leur bagage dramatique et leurs espérances de quelque bonne aubaine. En dehors des planches où ils paradent, ils n'inspirent aucune sympathie; et, suivant leur admirateur, le *général* cité plus haut, ces colporteurs d'art ont, dans leur conversation habituelle, « un choix d'expressions à faire frémir la banlieue » (p. 28). Caste hideuse et dégradée, à l'égal des *mimes* et *histrions* chez les Romains; qui, malgré leur goût des spectacles, n'admettaient sur la scène que des esclaves. Un citoyen libre n'y pouvait monter, sans perdre ses droits et l'honneur. En notant d'infamie la profession de comédien, l'Église confirma, au deuxième siècle, l'opinion des honnêtes gens de Rome. L'Église affranchissait les vrais esclaves, mais ne réhabilitait point ceux qui s'obstinaient à s'avilir. Et de là, pendant dix-sept ou dix-huit siècles, le mépris où les mœurs chrétiennes et les lois ecclésiastiques ont tenu les acteurs. En Chine, on continue de les juger comme le firent les Romains et l'Église catholique.

Parmi les acteurs chinois, un certain nombre plus avisés et d'humeur moins vagabonde s'installent dans les villes où il y a des théâtres à demeure; où, par suite, leurs talents souffrent moins du chômage. Ils jouent toute l'année et ne s'accordent un peu de relâche qu'à l'époque du nouvel an. C'est toujours, même dans cette condition moins aventureuse, le rebut de la société; ce dont ils se consolent, en se donnant le droit d'insolence sur toute la ligne. Accoutumés qu'ils sont à jouer des personnages au-dessus du commun, ils en conservent la morgue, même dans les rues, regardent de haut les passants et rendent ainsi à la foule la monnaie de sa pièce.

Un usage spécial à la Chine, c'est qu'il n'y a point d'actrices. Il y en eut autrefois, sous la dynastie des Mongols; mais c'était toujours des filles perdues; un reste de pudeur antique les chassa de la scène, où les rôles de femmes sont

confiés à des jeunes gens. La morale y a-t-elle gagné quelque chose? La morale? j'en doute; mais, tout au moins, le *decorum;* et, pour les magistrats, le *decorum,* c'est la vertu au grand jour, et cela suffit. Donc, sur le théâtre en Chine, comme sur les scènes grecque et romaine, point de femmes; mais, de cette exclusion, il y avait chez les Anciens, une autre raison que la morale. Pour remplir des théâtres où s'entassait un peuple entier, il fallait, outre les masques porte-voix, des poumons vigoureux et des voix sonores. Quelle femme grecque aurait pu soutenir le rôle d'Atossa, d'Électre, d'Iphigénie?

Les rôles des pièces chinoises sont des rôles-types, ainsi que dans notre vieille comédie : les pères nobles, les duègnes, les Scapins et les Gérontes. En Chine, ce sont les *grands dignitaires*, les *vieux pères*, les *jeunes bacheliers*...; on nous dispensera de nommer les autres, dont les titres, à eux seuls, indiquent trop bien les audaces dramatiques. Bornons-nous à la nomenclature générale des cinq catégories de rôles :

1° Rôles de lettrés, de mandarins supérieurs et subalternes;

2° Rôles de femmes : vieilles, jeunes, mères, épouses, filles, voisines, confidentes, etc.;

3° Rôles d'hommes forts et jouissant d'une forte voix : militaires, héros, géants, brigands;

4° Rôles de domestiques, de fous, de jocrisses;

5° Rôles divers, comparses, *utilités*...

Dans chaque troupe, se trouvent trois acteurs désignés sous le nom des *Trois faces peintes*, parce qu'ils ont la figure peinte en rouge, en noir..., et l'un d'eux a toujours le haut du nez peint en blanc; coutume dont l'origine, dit-on, remonte aux origines mêmes de la comédie. Y aurait-il quelque témérité à rapprocher cet usage grotesque du masque de lie, imposé par Thespis aux artistes primitifs de la Grèce?

> Thespis fut le premier qui, barbouillé de lie,
> Promena par les bourgs cette heureuse folie...

Le premier besoin des gens de théâtre, sous toutes les latitudes, c'est de se déguiser, de se masquer, de se grimer

et *maquiller*, de se faire un faux visage, un faux nez, pour ne point ressembler à tout le monde; c'est aussi de se travestir : et de là, les costumes de théâtre.

Les costumes du théâtre chinois sont conformes au type représenté : à première vue de l'habit, on devine le personnage. Mais il est assez naturel que des acteurs forcent un peu, qu'ils exagèrent, pour se donner de l'importance. J'ai sous les yeux, avec une douzaine des scènes du *Pi-pa-ki*, dessinées en noir, le portrait authentique d'environ quatre-vingt-quinze acteurs de toutes catégories. Ce sont des photographies chargées de couleurs, et les acteurs y sont affublés de toutes les étoffes capables de tirer l'œil des gens les plus distraits. Le rouge domine, avec le bleu, le vert, le violet; tout l'arc-en-ciel et tous les feux d'artifice. Sur les têtes, au lieu des chapeaux chinois en cône ou en trapèze, que nous connaissons d'après les estampes, ce sont des fleurs entassées en couronnes, en pyramides, en paquets multicolores, d'où parfois émergent et s'allongent des cornes dont j'ignore la raison d'être. Plusieurs ont deux sabres, qui s'élèvent au-dessus des épaules : ce sont évidemment des guerriers. En voici un autre, sur le front duquel s'étale un appareil en fil de fer et en verroterie; d'après une note, cela représente une couleuvre, dans la comédie *Blanche et Bleue*, ou *les Deux Couleuvres*, traduite en français par Louis Bazin. Plusieurs tiennent un fouet, et, d'après une autre note, cela signifie qu'ils sont arrivés à cheval.

Dans les comédies ordinaires, le cavalier joue au cheval, en faisant le geste de monter sur sa bête, de galoper, de tenir les rênes et d'allonger des coups de fouet à l'animal imaginaire. Dans les pièces plus solennelles, les chevaux sont représentés par des mannequins en bambou recouverts de papier; au milieu du mannequin, il y a un grand trou; l'acteur passe au travers et s'attache cette machine à la ceinture; il a l'air de chevaucher comme un centaure, ou comme le *Sagittaire* de nos almanachs.

A la profusion des couleurs, on devine que les comédiens de là-bas veulent paraître, briller, éblouir, et, selon l'expression courante, épater les bourgeois du parterre. Mais ce qui doit produire encore plus d'effet sur des spectateurs à qui

l'ingrate nature n'octroie que peu de poil au menton, et sur le tard de l'âge, ce sont les barbes prodigieuses qui couvrent la moitié de la figure et presque toute la poitrine : barbes noires, barbes rousses, barbes blanches. Cet ornement du visage s'étale en broussaille ou descend en flot, quelquefois si bas, que l'acteur est obligé de le relever et de le soutenir avec la main. On ne peut douter que ce soient là de très grands hommes, ou des vieillards extrêmement vénérables. Au surplus, autant que l'on en juge d'après ces photographies assez primitives et trop peinturlurées, bon nombre de ces pauvres artistes ont l'air intelligent, voire même un air de franchise et de bonhomie qui contraste avec le métier dont ils sont les victimes. Et je jurerais que le missionnaire, auteur de cette collection curieuse et désolante, s'est dit, plus d'une fois, au cours de son travail : « Quel dommage que les tréteaux deviennent, pour ces âmes naturellement ouvertes, un infranchissable rempart contre la vérité et la vertu ! »

IV

Sur le *drame* chinois lui-même, ses formes, ses ressources, ses variétés, sa valeur littéraire, nous ne saurions porter ici qu'un jugement restreint et fort incomplet. A un jugement d'ensemble, motivé, définitif, l'érudition de nos plus illustres sinologues, les PP. de Prémare, de Mailla, Amyot..., suffirait à peine. Quant aux traductions de Bazin et de Stanislas Julien, le temps nous manque pour les apprécier, et surtout le courage. Car enfin, il ne nous paraît point que cette lecture — malgré les charmes de détail et les échappées du génie chinois — soit de grand profit. Pour autant que nous avons pu nous en rendre compte, c'est toujours et partout la même chose, le même art aux ailes courtes et sans aucune envolée. Je ne crois guère qu'il y ait eu, pour le drame chinois, *évolution* ou progrès quelconque à travers les siècles; ce qui se voyait, se disait, se jouait, se chantait, sous la dynastie des Youen, se voit, se dit, se chante et se joue, sous les Fils du Ciel de la dynastie des Tsin. C'est toujours l'enfance de l'art; avec des enfants extrêmement habiles qui ne deviennent point des hommes. « La Chine, dit M. Brune-

tière, a eu ses Gringoire, ses Jodelle et ses Hardi, et elle les a eus bien avant les nôtres ; mais leurs successeurs n'ont eu nom ni Corneille, ni Racine, ni Molière [1]. » On n'a, selon toute apparence, rien inventé de mieux que le *Pi-pa-ki*, lequel fut inventé voilà juste cinq siècles.

Contentons-nous d'aperçus sommaires empruntés, pour une très grande part, aux notes inédites cueillies près du fleuve Bleu. Inutile de chercher dans le répertoire de la Chine la tragédie majestueuse, puissante et profonde de nos maîtres, ni les grands déploiements d'un Shakespeare. Tout au haut de l'échelle dramatique, on y trouve le drame héroï-comique ; et, tout au bas, les grosses farces, le « sac où Scapin s'enveloppe »; et, plus bas encore, les *Yen-kia*, quelque chose comme les cyniques *Atellanes*. Rien de plus cru chez Aristophane et Plaute. Notons, dans un genre intermédiaire, tout à fait chinois, les drames *Tao-sse*, que le général Tcheng-ki-tong estime fort spirituels, et qui sont des satires des charlatans, devins, partisans de la métempsycose — et qui ont assez la tournure de critiques *libertines*, dans le sens que notre dix-septième siècle donnait à ce mot.

Les sujets sont choisis dans la mythologie chinoise, les traditions chinoises, la vie chinoise; les héros sont tous les personnages chinois, y compris, bien entendu, les brigands; car les brigands occupent une large place au théâtre chinois, tout ainsi que dans la réalité : le Céleste Empire est une immense Calabre; les *Tcheng-Mao* d'hier et les *Grands-Couteaux* d'aujourd'hui valent tous les Fra Diavolo d'Europe, sans oublier la *Maffia*. Les brigands de Chine sont des peuples dans un peuple.

Les fantaisies bouddhiques sont des mines exploitées, sans beaucoup de peine et sans aucune originalité, par les dramaturges : diables, esprits, génies et dieux de l'empyrée chinois, géants, *âmes errantes*..., se livrent à des sarabandes ou à des cabrioles qui feraient rire les sorcières de Macbeth en train de préparer leur chaudron. Dans la premiere pièce de notre manuscrit, intitulée : *le Foh vivant*, je vois tout un régiment de dieux ou de diables :

1. *Histoire et littérature*, t. III, p. 17.

1° Le dieu *lou-lai*, une des divinités de premier ordre dans l'Olympe chinois. Il apparaît tour à tour sous la forme d'un dieu, d'un vieux bonze, d'un tigre, d'une jeune dame. Le public chinois se pâme. Ah ! si les Chinois lisaient Horace : *Ne... Cadmus in anguem !...* ou du moins notre Despréaux :

> Une merveille absurde est pour moi sans appâts ;
> L'esprit n'est point ému de ce qu'il ne croit pas !

2° Le dieu du foyer;

3° Deux ou trois *Cha-mi* ou *Wai-toh*, dieutelets de rang inférieur;

4° Les quatre rois du ciel, autres divinités de bas étage;

5° Deux « âmes errantes », sortes de diables.

Après les drames inspirés par la mythologie, les drames d'histoire. Les Chinois ont-ils des drames historiques?

Pour réponse, je cueille deux phrases dans la brochure de Tcheng-ki-tong : 1° « Les drames *historiques* sont les meilleurs ouvrages du théâtre chinois » (p. 176); — 2° « Les drames *historiques* n'existent pas; ou, s'il en existe, on ne les joue pas » (p. 177). Ce n'est point le cas de dire que, du choc des idées, naît la lumière. Si j'entends bien, ces idées qui se heurtent signifient : En Chine, nous avons des pièces historiques, mais où l'histoire ne figure qu'au titre; les vrais et réels personnages de l'histoire n'y paraissent point, ou si peu ! Rien qui rappelle les grands événements de ce peuple qui remonte au déluge; rien qui soulève un auditoire haletant au bruit des grandes choses et des grands noms. Rien qui ressemble à *la Fille de Roland*, à *Messire Du Guesclin*, ni même à *Louis XI*, à *Cyrano de Bergerac*, à *Madame Sans-gêne...*, et autres essais de reconstitution dramatique du passé. Le passé ne touche que de loin le Chinois; sauf quand il s'agit de sa famille, des ancêtres dont il garde religieusement les tablettes et en l'honneur desquels il brûle des bâtonnets d'encens; ou bien encore, quand il s'agit de certaines traditions d'origine plusieurs fois séculaire; puis enfin de ces vieux ouvrages où les bacheliers, pour renforcer et fleurir leur style, vont pêcher des *allusions* littéraires, « vagues insinuations à un fait historique ou légendaire, à un passage classique, qui

auront une saveur très goûtée des initiés..., et dont chaque mot réclame une glose[1] ».

L'histoire authentique, révolutions, guerres, conquêtes, du colossal empire des Mongols et des Tartares, sollicite mollement les « pinceaux créateurs » et l'attention d'un parterre que ne secouent point les souvenirs héroïques, que n'émeut guère le fracas des mondes qui croulent. Faut-il chercher la raison suprême de cette pénurie dramatique dans une loi du *Code pénal*, par laquelle il est positivement interdit de représenter au théâtre, « ni les empereurs, ni les impératrices, ni les princes, ni les ministres et les généraux fameux des premiers âges » ? Les auteurs chinois prennent de telles latitudes avec les lois du *Code pénal*, qu'on peut les croire assez peu intimidés par la lettre morte de cet autre article. Les auteurs chinois, un peu comme ceux de partout, travaillent au goût et caprice du public; et ce qui intéresse le public chinois, ce sont les *féeries* pleines de diables et de métamorphoses; puis les drames domestiques. C'est où le dramaturge de Chine excelle. Il fait des tableaux qui se succèdent, plutôt que des trames ou intrigues qui se déroulent; mais ces tableaux sont vivants et les portraits ressortent avec un relief qui plaît. Peu de profondeur, mais de la couleur, de l'humour et du *vécu*.

Les belles passions des pièces chinoises, c'est le culte de la famille, la piété filiale, le dévouement maternel, dont le modèle éclate dans le *Cercle de craie*, où un jugement, renouvelé de Salomon, fait connaître la vraie mère d'un petit enfant[2]. Notons que sur les scènes chinoises, en ce pays procédurier, les pièces judiciaires fourmillent, tout ainsi que les Chicaneau et les Pimbêche ; de chaque *fou* et du moindre canton, « il en vient par douzaines » ; déluge de paroles, grêle de coups de rotin, pluie de sapèques.

Parmi les caractères de comédie, on trouve en Chine ceux

1. *Allusions littéraires*, par le P. Corentin Pétillon, S. J. Chang-hai, 1895 ; 1re série. Préface.— Le savant missionnaire sinologue a déjà recueilli deux volumes de ces *Allusions*, qui font le charme du lettré chinois, « mosaïste et jongleur », et qui sont le désespoir de l'étudiant européen. Il résume en ces termes son jugement sur ces jongleries pédantes : « Science des mots, au service d'un esprit délié mais superficiel, voilà donc où aboutit l'instruction au Céleste Empire. » (*Ibid.*, p. II.)

2. Cf. Tcheng-ki-tong, *lib. cit.*, p. 82.

qui ont figuré sur toutes les scènes d'Occident : l'*Avare*, le *Prodigue*, le *Débauché*, le *Guerrier fanfaron*, le brave à trois poils qui volontiers s'en irait — comme je lis dans la seconde pièce de notre manuscrit — « avec un cœur de héros, arracher la moustache à un tigre ! » Bref, tous les caractères humains, avec leurs nuances, appartiennent à la race jaune aussi bien qu'à la nôtre ; le Chinois, sans avoir lu Térence, dit à sa façon : *Homo sum*.

Une des meilleures comédies chinoises : *la Dette payable dans la vie à venir*, met en scène l'aventure de notre savetier Grégoire, à qui son voisin le financier tout cousu d'or bailla cent écus, mais qui eut, dès lors, pour hôtes, les soucis, les alarmes vaines : *Tout le jour il avait l'œil au guet ;* et vous savez que, la nuit,... le chat volait l'argent. C'est le cas du pauvre meunier Lo-Ho, auquel le financier Long a confié une somme, rondelette en lui promettant tous les bonheurs, y compris ce bien des biens qui est le sommeil. De fait, après s'être rompu de fatigue pour découvrir une cachette à sa bourse, Lo-Ho finit par s'endormir. Il dort sur la scène ; et tous les cauchemars de la création l'enveloppent et le secouent. Dans le volume du Général chinois, la scène est citée en entier : ce pénible sommeil de Lo-Ho,

Qu'aucun songe heureux n'accompagne,

remplit environ quatre pages serrées ; détachons-en la fin, où gît la leçon et qui résume tout ce qui s'est passé :

... Ah ! c'était un rêve. J'entends le tambour. (*On bat la cinquième veille ; le coq chante.*) Il fait jour, et je n'ai pas dormi de la nuit.

Lo-Ho, mon ami, réfléchissons un peu. J'avais caché mon argent dans la fontaine, et j'ai rêvé qu'une grande inondation avait submergé tout le pays.

Je l'avais serré dans ma ceinture, et j'ai rêvé qu'un passant s'approchait de moi pour me le dérober.

Je l'avais mis dans l'âtre de la cheminée, et j'ai rêvé que le feu prenait à la maison.

Enfin, je l'ai enterré sous le seuil de la porte, et j'ai encore rêvé qu'un brigand, armé d'un cimeterre, s'apprêtait à me couper la tête.

Oh ! que cet argent-là m'a fait du mal ! Quand je songe que le seigneur Long, mon maître, a des coffres remplis d'argent et qu'il s'en trouve bien, lui ! Il en a par centaines, par milliers, et, avec tout cela, il dort absolument comme s'il n'avait rien. Pourquoi ? La raison, c'est

la destinée. Oui; c'est la destinée du seigneur Long d'avoir de l'argent, beaucoup d'argent; comme c'est la destinée de Lo-Ho de cribler le froment, de laver le froment, de moudre le froment, de bluter, de bluter toujours.

Allons ! allons ! prenons cet argent et rendons-le au seigneur Long.

C'est tout juste la conclusion du savetier de La Fontaine, qui raisonne moins et qui court au fait :

Rendez-moi, lui dit-il, mes chansons et mon somme ;
Et reprenez vos cent écus.

Nul doute, qu'en parcourant à loisir la collection dite les *Amusements des forêts en fleurs*, ou la *Musique du Jardin des poiriers*, et le reste, on ne découvrirait bon nombre de morceaux choisis dans ce goût. Feuilletons du moins nos traductions inédites, qui ont pour titre :

1° Le *Foh* (ou le *Bouddah*) *vivant;*
2° Le *Comble de la misère;*
3° Le *Huitième Prince à la recherche de sa mère ;*
4° La *Rencontre sous les mûriers.*

V

Le *Foh vivant* est une thèse, une thèse morale qui tiendrait dans notre alexandrin bien connu :

Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?

On y démontre, ce qui est vrai jusqu'à l'évidence, que la perfection n'est ni à l'occident ni à l'orient, mais dans le cœur; et, par maints exemples, on y prouve cette philosophie chère à tous les cœurs chinois : la première de toutes les vertus, sinon la seule et unique, c'est la piété filiale, c'est le dévouement des enfants aux vieux parents, et même des brus aux vieilles belles-mères. Dans le *Foh vivant*, une bru, par amour pour sa belle-mère malade, se taille un morceau de chair dans le bras, le met en bouillon et le fait avaler à la vieille en lui disant : « Prenez, prenez, c'est un bouillon de bête sauvage. » La belle-mère goûte; trouve ce bouillon exquis; l'avale, et en l'avalant, elle est guérie. On conjecture, sans chercher longtemps, quel infaillible fou rire produirait sur un parterre d'Occident le remède de la bru et la renaissance

de la belle-mère. En Chine, on s'attendrit pour de bon, c'est la plus éclatante leçon de tendresse familiale, et il n'y a rien de plus beau sous le ciel de Chine.

Quant au sujet, à l'intrigue, au développement, c'est fort peu compliqué. Le principal personnage expose tout cela lui-même, après s'être nommé au public, comme les héros d'Homère : Un tel, fils d'un tel... Écoutez-le, il vous dira son histoire, avec les rêves qui le hantent et à la poursuite desquels il va courir :

Je m'appelle *Yang-fou ;* je suis de la sous-préfecture de *Tai-ho ;* mon père s'appelait *Yang-i-fong*; ma mère était une demoiselle *Tai.*

Dès ma jeunesse, j'allai à l'école et me livrai à l'étude. J'ai étudié le livre de la *Piété filiale* et la *Science des enfants.* Mais mon père étant bientôt mort, ma mère s'étant vouée à la viduité, j'ai laissé l'étude et les livres. Toutes les fois que je pense à la brièveté de la vie, à la rapidité du temps, je comprends que la vie et la mort sont de grandes choses. Aussi, n'ai-je que du mépris pour la gloire et les richesses. J'ai fait vœu de prolonger mes jeûnes et de prier *Foh ;* je passe mes journées à honorer *Foh,* mes nuits à étudier ses livres; mais je n'ai encore vu *Mi-to* (autre nom de *Foh*) que sur le papier; je n'ai pas encore vu le *Foh* vivant de l'Occident. De tout mon cœur, je désire, pendant ma vie, aller à cet Occident, pour chercher à y voir le *Foh* vivant.

Mais je ne sais comment faire. Ma vieille mère est bien âgée, elle a plus de soixante-dix ans. Cette pensée rend mon cœur inquiet...

Malgré les inquiétudes de son cœur, il abandonne sa mère, sa femme, sa maison, son pays, et s'en va chercher le *Foh* qui lui apprendra le chemin du bonheur. A force de marcher, de franchir les contrées et les obstacles, il finit par rentrer au logis, où le bonheur l'attend à sa porte.

A ses aventures de voyage se mêlent les fantasmagories, apparitions d'esprits, métamorphoses et nuages d'encens brûlés aux poussahs : il est évident que c'est là le drame chinois, avec la couleur locale chinoise, prodiguée et versée à flots. Mais à travers ce brouhaha dramatique, il y a des détails qui intéressent même un lettré d'Europe, détails de mœurs et de style; par exemple, l'éloquence de la vieille mère et les raisons qu'elle fait valoir pour retenir le fils qui s'en va :

Voyez dans quel état est votre mère; elle est comme une chandelle au milieu du vent...

Quand on a atteint ses soixante-dix ans, on est bien vieux; les reins se courbent, le dos se voûte, les cheveux blanchissent et s'agitent au vent...

Votre mère a déjà plus de soixante-dix ans; elle a la peau ridée comme une poule, les cheveux blancs comme une grue, le visage tout amaigri.

Et le fils de s'écrier : « Il m'est bien difficile d'abandonner ma vieille mère aux cheveux blancs qu'agite le vent! » N'y a-t-il pas, dans ces images naïves, dans ces répétitions, un peu de la poésie primitive et comme une ombre vague du génie de Sophocle? Par malheur, cela ne dure point; ce sont des lueurs; elles s'éteignent vite dans les banalités ambiantes. Morale et croyances chinoises se dégagent du *Foh* vivant. De tout le Décalogue, les Chinois ne gardent bien qu'un article, le quatrième commandement : *Tes père et mère honoreras.* Honorer, servir, assister les parents dans leur détresse et leur vieillesse, tout est là. Obéir aux vieux parents, c'est remplir tous les devoirs ; aussi, vers la fin de la pièce, un des acteurs, un pauvre brouettier, prononce un axiome qui pourrait figurer dans les sermons du missionnaire : « Les obéissants, dit ce personnage, montent au ciel; les désobéissants tombent en enfer. »

Si jamais on s'avisait de traduire en chinois le *Bourgeois gentilhomme*, le traducteur ou l'acteur supprimeraient l'exclamation trop spontanée de M. Jourdain : « Mon père et ma mère, que je vous veux de mal! » Pareil sentiment, formulé dans un milieu chinois, susciterait une émeute; et si l'usage des pommes cuites existait au théâtre chinois, la scène serait submergée d'une effroyable marmelade.

Le *Comble de la misère* est une histoire de brigands, mais de brigands sérieux, si j'ose dire, et non point de vulgaires friponneaux, ou, comme parle un de ces honnêtes gens, de simples « voleurs de poules ». On y voit travailler, sur une grand'route, au pied d'une montagne, une bande de ces industriels, sous la conduite de leur chef, qu'ils appellent gentiment le « Frère aîné ».

Veut-on savoir comment et pourquoi on se fait brigand, au Céleste Empire? Si je ne me trompe, cela se passe, en

Chine, absolument comme dans tous les autres états et républiques. Qu'on en juge par ce monologue du « Frère aîné ». Il arrive en scène, un grand sabre en main, à la tombée du jour, et se raconte ainsi sa petite histoire de bandit :

J'ai pris là, ces temps derniers, un bien bon commerce; c'est une bonne affaire, que de ramasser de l'argent sans avoir rien à donner en échange.

Je suis *Wam-hai-eurl*. Dès mon enfance, j'ai grandi sur le bord du Kiang. J'ai appris quelques exercices, pour me fortifier les poings, et je me suis décerné le nom de *Diable de nuit, qui vole, armé d'une fourche*. Au commencement, du vivant de mes père et mère, je pouvais passer pour un petit richard; mais j'aimais les procès, je faisais la noce, je me livrais au jeu, et, en peu d'années, je dissipai mon patrimoine...

Et puis, j'ai pris l'habitude de fumer l'opium; il me faut chaque jour au moins cent sapèques. Si je veux emprunter, personne qui consente à me prêter. Si je veux mettre au mont-de-piété, je n'y trouve plus rien à y porter. Je suis vraiment dans une impasse. Aussi, je me suis adjoint deux amis : l'un qui s'appelle le *Tigre solitaire*; l'autre, le *Diable à la face peinte*. Pour faire le coup de main, ce sont des gaillards qui ont du bon. Nous avons formé, derrière nous, une bande de braves, et, pour la besogne, nous nous réunissons au pied de la montagne du Dragon noir. Cette nuit, il n'y a pas de lune : voilà qui va bien, pour faire un peu de commerce.

N'est-ce pas qu'il est instructif, le monologue de ce *commerçant* chinois? L'opium, le jeu, la débauche, la pauvreté qui en résulte : voilà ce qui, en Chine, détermine la vocation de bandit; preuve que les Chinois ressemblent en cela au reste des humains qui volent et qui ont, comme Panurge, soixante et une manières de se procurer de l'argent, dont la plus honnête est « par vol furtif et larcin ».

Mais, autre coïncidence remarquable. On conte qu'après l'apparition du drame de Schiller, *les Brigands*, un certain nombre de jeunes Allemands, séduits par ces héros de théâtre, se firent brigands. Or, le chinois *Wam-hai-eurl* avoue que, lui aussi, a pris l'idée de cette profession après avoir vu jouer une pièce de brigands; cela lui a tourné la tête. En sortant du spectacle, il est parti pour la montagne du Dragon noir. Et, vers le dénouement du drame qui nous occupe, le mandarin qui reçoit ses aveux n'a rien de plus pressé que de faire placarder une affiche flamboyante, pour interdire les pièces de brigands qui tournent la tête au pauvre monde. Si

cela ne se passait pas en Chine, on pourrait dire que l'auteur du *Comble de la misère* est un ironiste, un pince-sans-rire, qui se moque du mandarin et des affiches, des brigands et des spectateurs. Mais non ; le drame est une pièce vertueuse pour prouver au public chinois que les bandits ont tort, et que ce métier-là mène très loin, trop loin même. Car, à la fin, on coupe la tête du héros, on la suspend dans une cage en bois, et l'on entend les passants déclarer qu'elle est très laide, laide à faire peur.

L'un d'eux s'écrie : « Le métier de brigand est un très méchant métier. Si vous faites ce métier-là, hé bien, tenez, voyez ! » Il montre la tête avec une significative grimace. Et la toile tombe. Chute vraiment romantique ; et d'un réalisme lugubre qui eût réjoui les génies *chevelus* de 1830.

Notre troisième drame : le *Huitième Prince à la recherche de sa mère*, appartient, ainsi que l'indique le titre, à la catégorie des drames dits historiques. Le fait autour duquel les incidents se déroulent, appartient-il lui-même à l'histoire vraie? Le traducteur, bien informé, en doute; toutefois il penche à croire que l'épisode dramatique se rattache aux guerres des Chinois avec les Tartares, sous la dynastie des Song, pendant le treizième siècle. Au surplus, rien, dans toute la pièce, qui précise les dates, les lieux, les événements; ce n'est qu'un épisode familial.

Voici le thème. La famille puissante des *Yang* protège son pays contre les Tartares ; le vieux prince, chef des *Yang*, est si dévoué, si patriote, qu'il immole un de ses fils au salut de l'Empire, après l'avoir déguisé en empereur sur lequel les Tartares se jettent, croyant tenir le Fils du Ciel. Ils tuent avec lui plusieurs de ses enfants; mais le huitième échappe à la mort; il est sauvé par la fille de la reine des Tartares; car le royaume des Tartares est gouverné par une femme. La princesse tartare épouse ce prince chinois, et tout va bien pendant douze ans. Mais la guerre continue. Le sixième fils du vieux *Yang* est battu ; et sa vieille mère, malgré son grand âge, prend le commandement de l'armée chinoise. De chaque côté, *dux femina facti*. Mais ce qui complique les choses, c'est que la reine tartare envoie son gendre, le *huitième*

prince Yang, gerroyer contre l'ennemi qui avance; c'est-à-dire le fils contre la mère.

C'est alors que le drame commence; et il est à prévoir que les larmes vont couler. Ce sera encore la lutte de la piété filiale — tout, en Chine, revient à cela; — mais la piété filiale à travers les coups de sabre et les flèches qui sifflent. On soupçonne aussi quel parti le poète tirera des *reconnaissances*, le grand ressort tragique et pathétique des anciens, auquel Aristote a consacré le plus long chapitre de sa *Poétique*. Ici, la vieille guerrière reconnaîtra son fils à « une tache rouge qu'il avait au pied gauche », et que tous les personnages en scène viennent examiner avec attendrissement : Ah! la tache rouge au pied gauche!

Par malheur, de cet imbroglio qui aurait pu amener des scènes imprévues, des études de caractères, des heurts de passions et d'intérêts, il ne sort rien que des exclamations : Ah! ma mère!... Ah! mon fils!... Ah! mon mari!... Ah! ma femme!... Fénelon admire les « mots entrecoupés » d'Œdipe; et ce rôle du vieux roi, où « tout est douleur; c'est plutôt un gémissement, ou un cri qu'un discours [1] ». Mais Sophocle prête à Œdipe autre chose que des interjections. Ici, nulle intrigue; les acteurs vont de l'un à l'autre, sans agir, uniquement pour se donner l'occasion de pleurer; si bien que, sur la fin, le héros, le *huitième prince*, s'écrie : « Voilà que tout le monde fond en larmes; les pleurs inondent les visages. » En vérité, il n'y a pas de quoi.

A travers ces sanglots, je n'ai découvert qu'une page curieuse, originale à la chinoise. La bru tartare, bonne pour sa belle-mère chinoise, — c'est le caractère des brus en Chine, — veut l'honorer comme il convient, bien que l'on soit en guerre; et lorsque son mari le *huitième prince* part à la recherche de sa mère, la bru lui remet des cadeaux et lui dicte le discours qu'il devra répéter mot pour mot :

... Je devrais certainement aller avec vous honorer ma belle-mère; mais c'est impossible : nos royaumes ne sont pas amis; j'aurais beaucoup de peine à rentrer dans le camp des Tartares. Mon époux, vous retournerez aujourd'hui dans votre royaume; portez-y mes pensées.

1. *Lettre à l'Académie*, chap. VI.

Vous direz : « La fille des Tartares demande humblement si vous êtes en paix. Elle envoie à sa belle-mère une pierre précieuse, symbole de longévité, pour qu'elle la porte sur sa tête.

« Elle envoie à sa belle-mère un collier de perles dont chacune est de grande valeur.

« Elle envoie à sa belle-mère un miroir, pur comme la fleur du lis d'eau, pour qu'il soit placé devant son visage.

« Elle n'a qu'un désir, c'est que sa belle-mère vive longtemps sans vieillir, qu'elle ne vieillisse jamais dans une longue vie ; qu'elle devienne le dieu de la longévité.

« J'envoie aux épouses de vos frères des voiles de soie jaune, pour qu'elles les portent toujours à la ceinture.

« J'envoie à votre jeune sœur un voile brodé, de toutes couleurs, pour essuyer ses sueurs. Je veux montrer à mes belles-sœurs un peu de mon cœur sincère. Je dirais mille paroles et dix mille discours, que je ne saurais épuiser les sentiments de mon cœur. »

Et là-dessus, elle pleure. Naturellement, au vu et reçu des cadeaux, belle-mère et belles-sœurs pleureront à qui mieux mieux; tant et si bien qu'on ne songera plus à la guerre entre Chinois et Tartares. Et tout le monde pourra dire, comme le paterne bourgeois des *Petits Oiseaux* : « Mon Dieu ! que les hommes sont bons ! »

La *Rencontre sous les mûriers* est, pour varier, un autre drame de piété filiale et familiale, avec deux ou trois *reconnaissances;* l'héroïne est, sans calembour, une Électre au petit pied. « L'*agnition*, a dit Corneille, est un grand ornement dans les tragédies » ; ici, elle est plus qu'un ornement, elle est tout. Le héros est un mandarin, un mandarin de première classe; il porte « robe violette et bonnet de soie noire » ; il est devenu un grand homme et favori de l'Empereur. Mais il y a vingt ans qu'il n'a pas revu la chaumière maternelle, pauvre cabane cachée là-bas, sous les saules, où l'attendent sa vieille mère aux « cheveux qui tombent comme flocons de neige », et sa femme, dont la chevelure est « comme un nuage noir ». Toutes deux passent leurs journées à regarder « sur la grand'route s'il va enfin venir » : *Anne, ma sœur Anne!...* après quoi la bru va cueillir des feuilles de mûrier qu'elle vend, pour vivre, elle et sa belle-mère, aux éleveurs de vers à soie.

Cette misère, quand on a pour fils et pour mari un grand

chambellan de l'Empereur, à ceinture d'or et robe violette, n'est peut-être pas très vraisemblable; mais cela se passe en Chine, et nous sommes à trois mille lieues de ce « pays charmant ».

La rencontre a lieu, selon la formule de nos romans d'autrefois, par une belle matinée de printemps. La femme dont « la chevelure couvre la tête, ainsi qu'une nuée noire », est allée cueillir des feuilles de mûrier, et autour d'elle « les papillons s'envolent effrayés ». Là, du moins, on voit quelques apparences de couleur et de poésie chinoises. C'est par cette belle matinée que le mandarin accomplit son pèlerinage de bon fils et de bon époux; il expose son cas au public, en ces termes soignés et fleuris :

Chaque jour qui me sépare de ma famille me paraît bien long. Je suis comme l'oie sauvage dans la forêt glacée. Certes, c'est une bonne chose que d'être mandarin dans le royaume de Tchou; mais la pensée de la famille me revenait toujours au cœur. Puisque je portais sur la tête le bonnet de soie noire, il fallait bien me donner tout entier au service de l'Empereur et lui être dévoué jusqu'au bout; alors il m'était plus difficile de remplir les devoirs de la piété filiale; la pointe de mes souliers ne quittait pas le seuil du palais de l'Empereur.

Les corbeaux eux-mêmes savent dégorger leur pâture, pour nourrir les auteurs de leurs jours; parmi les êtres qui marchent, les chevreaux se mettent à genoux pour remercier leur mère du lait qu'elle leur donne.

Les curiosités du chemin ne tentent point mon regard; je profite de la clarté des étoiles et de la lune pour revenir à la maison.

Au bord de la route, sous les mûriers, le grand mandarin aperçoit sa pauvre femme, qui est en train de cueillir des feuilles. Et ils entament une très longue conversation, avant d'arriver à se reconnaître; pourtant, à force d'interroger la cueilleuse de feuilles, le grand homme à robe violette s'assure que c'est bien sa femme et, en outre, qu'elle est la vertu même, la fidélité en personne.

Du champ de mûriers, il vient à la cabane, autour de laquelle les saules ont grandi; et il se prosterne devant sa mère, mais la vieille ne veut pas le reconnaître :

« Mon fils, dit-elle, avait la figure d'un étudiant, et vous avez, vous, une barbe épaisse comme de la filasse.

— Après le printemps, l'été, réplique le mandarin; après l'été, l'automne; les soleils, les lunes, en se succédant, en-

lèvent aux fleurs leur beauté. Le jeune étudiant a vieilli sur les fleuves et les lacs; les cheveux de ma mère lui descendent sur les tempes comme du givre. »

Plus de doute, on se reconnaît, on brûle de l'encens au dieu de la maison; dorénavant, on sera heureux, on sera riche, on ne se quittera plus; et tout est bien qui finit bien. Mais, en vérité, cette littérature a aussi du givre sur les tempes, elle est bien vieillotte. Et ce que nous avons cité est, pour sûr, ce qu'il y a de plus frais, de plus neuf, de plus vivant.

En avons-nous assez dit et cité pour avoir le droit de conclure? Non, sans doute. M. Brunetière, beaucoup plus au fait que nous de la littérature chinoise, affirme hardiment qu'entre l'art dramatique de Pékin et celui de chez nous, la différence est celle du « balbutiement de l'enfant à la parole de l'homme fait[1] ». Le verdict est péremptoire; est-il juste? Je le crains; je le crois.

Toujours est-il que nulle part je n'ai rien entrevu qui dépasse, ou le balbutiement, ou, si l'on veut, l'imagination créatrice d'un élève de seconde; élève ordinaire, fort en thème, de génie moyen et qui se souvient de ce qu'il a lu. Un sinologue moderne, M. Paul Perny, auteur d'une *Grammaire de la langue chinoise*, admire ceci, qu' « on joue sur le théâtre chinois des pièces qui ont de mille à douze cents ans de date; elles sont, dit-il, comprises comme si elles étaient d'hier ». C'est un éloge; à qui ou à quoi s'adresse-t-il? A l'auditoire? aux pièces elles-mêmes? Je ne sais. Mais si cela prouve quelque chose, c'est que depuis mille ou douze cents ans, la littérature n'a pas plus marché que les idées. On en est au point de départ; progrès nul. C'est de l'art primitif, resté à l'état primitif; et l'esprit des spectateurs également : *Sedet, æternumque sedebit.*

Au début de ce travail, nous rappelions le mot de M. Jules Lemaître, sur le théâtre de M. d'Ennery, théâtre bourgeois et banal, compris de tous et chacun : C'est, disait le spirituel lundiste, c'est « excessivement grec ». Volontiers je dirais du théâtre de Chine : C'est excessivement chinois. Tout y est

1. *Histoire et littérature*, t. III, p. 16.

chinois : sujets, personnages, mœurs, usages. On ne sort point d'un cercle d'idées chinoises et l'on en a vite fait le tour. De temps à autre on y découvre quelque chose d'*humain*, ou, comme on dit, du « cœur humain », mais d'un cœur humain qui est avant tout chinois. Je n'insiste point sur la morale, sur laquelle il a fallu glisser dans cette étude ; nous n'avons guère rencontré qu'une vertu : l'amour de la famille, mais toujours à la mode chinoise.

La poésie elle-même s'enferme et tourne dans des formules qui ont l'air de clichés. Rien qui vibre, rien qui élève, rien qui monte. On pleure, il est vrai; mais toujours pour le même motif. Et puis, les larmes sèchent vite ; Cicéron l'a dit : Rien ne sèche plus vite.

Aristote — encore un ancien, un de ceux qui vivent — définit la tragédie : « L'imitation du meilleur. » Pour les Chinois, l'art dramatique est l'imitation de ce qui se voit tous les jours et partout, en Chine ; les Chinois doivent s'y plaire ; tout y est à leur image. Quant aux étrangers, aux « diables d'Occident », je ne soupçonne même pas quel profit ils tireraient de toute la collection dramatique des *Rues paisibles*, du *Jardin des poiriers*, des *Forêts en fleurs*... et de tout le reste; même enrichie du commentaire de tous les critiques de la dynastie des Youên et des Tsin ; même augmentée des remarques littéraires de la grande Académie des Han-Lin, autrement dite la *Forêt de pinceaux*.

VICTOR DELAPORTE, S. J.

BULLETIN D'HISTOIRE THÉOLOGIQUE

La Faculté de théologie de Paris au quinzième siècle. — Le *Chartularium Universitatis Parisiensis :* Jeanne d'Arc et l'Université. — Les « registres » de la Faculté de théologie. — Lutte de la Faculté contre le protestantisme ; son rôle dans l'affaire du divorce d'Henri VIII et dans la question de l'admission des Jésuites. — Le *Nomenclator literarius theologiæ medii ævi :* Henri de Kalkar et son *Exercitatorium.*

L'enseignement théologique, à l'Université de Paris, avait jeté un éclat incomparable durant le treizième et une partie du quatorzième siècle, — grâce surtout, il faut le dire, à ces moines Mendiants qu'elle avait d'abord si violemment écartés de son sein ; puis était venue la décadence. Au quinzième siècle, la **Faculté de théologie** jouit toujours du prestige que lui vaut son passé, elle est consultée et donne un avis écouté dans toutes les grandes questions du temps ; mais son activité s'exerce moins dans l'ordre intellectuel que dans les affaires publiques, religieuses et même politiques. Ce n'est pas toujours à son honneur, ni pour le grand bien du pays et de la chrétienté : elle accroît souvent, au lieu de les guérir, les troubles de l'Église et de la France, et même l'héritage théologique que lui avaient légué ses grands docteurs n'est pas resté indemne entre ses mains. M. l'abbé Féret a retracé en traits justes, quoique sommaires, le rôle des théologiens de Paris dans cette période agitée[1]. Les événements de l'époque, auxquels la Faculté a été si intimement mêlée, donnent une grande variété à son récit. Il suffit de mentionner les deux procès de Jeanne d'Arc (condamnation et réhabilitation), le grand schisme et les conciles de Pise, de Constance et de Bâle, l'apologie du « tyrannicide » par Jean Petit, la condamnation de l'hérésie hussite, etc.

Après ces grandes affaires, divers épisodes de la vie intérieure universitaire ne laissent pas que d'avoir encore leur intérêt : ainsi surtout la réforme des études théologiques, opérée avec la

1. *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Moyen âge.* Tome IV. In-8, pp. 453. Paris, A. Picard.

réforme générale de l'Université, en 1452, par le cardinal d'Estouteville, légat du pape Nicolas V; la controverse avec les religieux Mendiants au sujet de leurs pouvoirs de confesser; la consultation donnée, à la demande des bourgeois de Paris, sur la sanctification des dimanches et fêtes (octobre 1426); la lettre de la Faculté aux prélats contre la *fête des fous* (12 mars 1445); enfin, l'introduction de l'imprimerie, qui fonctionna pour la première fois à Paris, en 1470, dans l'antique collège de Sorbonne.

Parmi les notices littéraires, formant la seconde partie du volume, on remarquera surtout celles qui sont consacrées à Pierre d'Ailly et à Jean Gerson. M. Féret fait ressortir avec justice les mérites incontestables de ces fameux docteurs, notamment leur zèle pour la restauration de l'union et la réforme de l'Église[1].

D'autre part, il n'atténue pas les erreurs qui ternissent leur renom de théologiens. La principale fut, comme on sait, la fameuse thèse de la suprématie des conciles, qui passa dans la *Pragmatique Sanction* et, plus tard, devint le second article de la *Déclaration* de 1682. D'Ailly et Gerson, avec les autres docteurs du temps que leur autorité gagna à cette thèse, eurent le tort d'ériger en droit normal et absolu pour tous les temps un mode de procéder, que pouvait légitimer seulement la situation anormale et malheureuse de l'Église durant le grand schisme.

Observons cependant que l'opuscule *De modis uniendi ac reformandi Ecclesiam*, que M. Féret signale avec raison comme tout particulièrement répréhensible au point de vue théologique, ne paraît plus pouvoir être attribué à Gerson, après les recherches de Schwab[2]. En revanche, il fallait lui laisser sans hésitation la consultation en faveur de Jeanne d'Arc. La lettre écrite de Bruges par Pancrace Justiniani, le 20 novembre 1429, et publiée par le P. Ayroles (*Études*, LXVI, 622), met hors de doute l'existence de cet ouvrage du célèbre chancelier « à l'honneur, à la

1. Peut-être y avait-il lieu de faire plus de réserves concernant le caractère de Pierre d'Ailly, sur lequel un jour fâcheux est jeté par divers faits, signalés dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis* (intrigues dans l'affaire du chancelier Blanchart, avidité à cumuler les bénéfices, conduite peu droite dans les négociations pour l'union de l'Église).

2. Sont d'accord sur ce point le *Kirchenlexicon* catholique (2e édit.); l'*Encyclopédie théologique* protestante de Herzog-Hauck (3e édit.); M. Pastor (*Geschichte der Päpste*, t. I, 2e édit., p. 160), etc.

louange, à la défense de la Pucelle »; Justiniani le qualifie de « magnifique » et l'envoya au doge de Venise.

Entre les autres théologiens, sortis de la Faculté de Paris au quinzième siècle, ceux qui ont le plus fructueusement cultivé la science sont peut-être les deux dominicains Jean Capreolus, Languedocien, et Jean de Torquemada (en latin *Turrecremata*), Castillan. Le premier, qu'on a surnommé « prince des Thomistes », comme le rappelle M. Féret, n'a qu'un article assez maigre; on sait peu de chose de sa vie, mais l'ouvrage qu'il a composé pour commenter et défendre la théologie de saint Thomas d'Aquin, plus d'une fois imprimé, est réellement d'un maître et mérite l'honneur d'une réédition savante qu'on lui prépare.

Jean de Torquemada, qu'il ne faut pas confondre avec le grand inquisiteur, mais qui fut maître du sacré palais d'Eugène IV, puis cardinal, défendit avec ardeur et science les droits du pape au concile de Bâle et dans d'autres assemblées. Son ouvrage capital, entre beaucoup d'autres, est la *Summa de Ecclesia*, qu'on peut appeler le premier traité méthodique et complet sur l'Église[1].

Le dernier nom mentionné par M. Féret est celui d'un chartreux, Henri de Eger, de Kalkar (1328-1408), à la notice duquel je voudrais ajouter un petit complément; je le renvoie à la fin de ce Bulletin.

Maintenant, en reportant un regard en arrière sur l'ensemble des quatre volumes, où M. l'abbé Féret a résumé l'œuvre de la Faculté de théologie de Paris et de ses docteurs les plus célèbres durant le moyen âge, il ne serait pas difficile d'y signaler des imperfections, des lacunes assez nombreuses; mais cela ne doit pas empêcher de saluer avec admiration et gratitude le labeur érudit, patient et consciencieux, qu'il a fallu pour recueillir et condenser dans un tableau intéressant tant de données précieuses.

Pour compléter ce tableau, il faudra surtout pénétrer plus avant dans l'océan des manuscrits théologiques du moyen âge, où il reste encore tant à explorer. Le *Chartularium Universitatis Parisiensis*, en avançant, continue à prouver l'insuffisance des

1. P. Bainvel, dans la *Quinzaine* du 1er octobre 1899, p. 412.

sources où l'on avait cherché jusqu'à présent l'histoire de l'Université de Paris, et en particulier de la Faculté de théologie. Le quatrième volume de cette admirable publication[1] n'embrasse guère plus que la première moitié du quinzième siècle (1394-1452); mais dans cette période où, suivant un mot de l'introduction, l'Université s'occupe plus de politique que de science, les faits dont elle s'est mêlée sont si nombreux, qu'il n'a même pas été possible de faire entrer ou indiquer dans ce volume tous les documents qu'y appellerait l'ordre chronologique. Il faut donc attendre le cinquième volume, pour trouver ce qui touche au grand schisme, depuis l'élection de Benoît XIII, aux conciles, enfin à l'action contre les erreurs de Wiclef et des Bohêmes. Ce qui intéresse, non toute l'Université, mais une de ses *nations* exclusivement, est d'ailleurs renvoyé au supplément ou *Auctarium*.

Ce ne sont pas seulement des additions, mais aussi des corrections considérables, que le *Chartularium* apporte aux historiographes universitaires. Qui se serait douté, par exemple, que la liste des recteurs de l'Université au quinzième siècle, donnée par Du Boulay, ne méritait aucune confiance ? La démonstration de ce fait, commencée dès le premier volume du Cartulaire, est aujourd'hui complète.

Voici quelques autres rectifications, sur lesquelles les savants éditeurs appellent eux-mêmes l'attention et dont divers historiens ont à faire leur profit. On sait de quel intérêt, malgré sa partialité, est le *Journal d'un bourgeois de Paris* du temps de Charles VI et de Charles VII, publié par M. Tuetey. Ce dernier avait émis, et d'autres se sont trop empressés d'adopter la conjecture, que cette relation d'un ardent Bourguignon, avait pour auteur Jean Chuffart, qui fut chancelier de l'Université de 1433 à 1451. Denifle et Chatelain démolissent les arguments de Tuetey et montrent que tout ce qu'il est permis de conclure, c'est que le Journal a été écrit par un véritable Parisien, appartenant au clergé.

Voici pour faire deux nouveaux chapitres des *Moines empruntés*. Le cardinal d'Estouteville, réformateur de l'Université,

1. *Chartularium Universitatis Parisiensis*... collegit... Henricus Denifle, O. P., auxiliante Æmilio Chatelain. Tomus IV (1394-1452). Gr. in-4, pp. xxxvi-835. Paris, Delalain, 1897.

passe chez beaucoup d'écrivains, anciens et tout récents, pour avoir été moine de Cluny, et cette opinion est même gravée dans le marbre dédié à sa mémoire dans l'église Saint-Augustin à Rome. Nouvelle preuve que le marbre des épitaphes est quelquefois menteur; car des pièces irréfragables prouvent que ce cardinal n'a jamais été engagé à Cluny, ni dans aucun autre ordre religieux. — Pas davantage moine, pas plus cordelier que frère prêcheur, maître Jean Petit, l'apologiste du tyrannicide. Ajoutons, à ce propos, que le tome IV du *Chartularium* résume le premier procès fait aux théories de Petit, à l'instigation de Gerson, devant l'évêque de Paris, en 1414. La discussion qu'elles soulèveront encore au concile de Constance ne viendra que dans le tome V.

Particulièrement intéressantes sont les corrections ayant rapport au procès de **Jeanne d'Arc**. Entre plusieurs qui confirment, en les complétant, les savantes notes de M. Charles de Beaurepaire sur les juges de Rouen, il convient de relever celle qui détruit une fâcheuse confusion entre les deux personnages appelés Guillaume Érard et Guillaume Évrard. Le premier, tout fraîchement promu maître en théologie de la Faculté de Paris, fut un des plus passionnés instruments de Cauchon et des Anglais dans l'inique procédure contre la Pucelle; c'est lui qui prêcha un odieux sermon devant elle, au cimetière de Saint-Ouen, le 24 mai 1431; il fut ensuite chantre et doyen du chapitre de Rouen et vicaire de l'archevêque; il mourut en 1439 en Angleterre. Le second, Guillaume Évrard, licencié en théologie à Paris en 1429, recteur de l'Université du 24 mars au 23 juin 1430, n'assista au procès de Rouen qu'une seule fois, et en figurant muet, le 3 mars 1431, et partit tout de suite avec d'autres théologiens de Paris pour le concile de Bâle, où il resta plusieurs années, toujours simple licencié en théologie. De retour à Paris, il monta au doctorat en 1436, et devint en 1440 professeur principal du collège de Navarre; plus tard chanoine de Notre-Dame, il mourut en 1470.

Comme on le voit, si Évrard, qui n'a pas de rôle connu dans le crime judiciaire de Rouen, fut un personnage marquant de l'Université, on n'en peut dire autant d'Érard, le grand ennemi de Jeanne; et l'Université se trouve ainsi déchargée d'une certaine responsabilité, qu'on avait pu lui imputer en conséquence de la confusion d'Érard et d'Évrard. Mais elle garde malheureusement

la tache que lui a imprimée l'indigne conduite d'un trop grand nombre de ses maîtres à l'égard de la Pucelle.

Malgré tout ce qui a déjà été publié, ou à cause même de ce qui a été publié sur ce triste sujet, les vingt-deux numéros du *Chartularium,* consacrés aux rapports de l'Université avec Jeanne d'Arc, offrent un bien vif intérêt. A remarquer d'abord ce fait, qui n'avait pas encore été constaté, que les représentants de l'Université de Paris, qui sont intervenus plus ou moins activement au procès de Rouen, n'ont pas été moins de quatre-vingt à quatre-vingt-six. Sur la plupart de ces juges universitaires, le cartulaire nous apporte des détails biographiques nouveaux, aidant à entrevoir leur physionomie. Quant à leur rôle dans l'ensemble, il est apprécié par les savants éditeurs en quelques pages (510-514), qui, certainement, sont un modèle d'exposition sereine et impartiale, et qui nous paraissent donner de toute la question une idée aussi juste que précise.

Avant tout, il est avéré que l'Université a demandé d'elle-même, sans instigation anglaise, que le procès fût fait à la prisonnière et que son affaire fût traitée comme une cause de foi. Si les docteurs n'avaient eu en vue que de provoquer un examen consciencieux des faits extraordinaires relatifs à Jeanne, personne ne pourrait les en blâmer, non plus que d'avoir brigué la mission de conduire cette enquête. Il ne faudrait pas refuser absolument l'excuse de la bonne foi aux soupçons et aux préventions qu'ils conservaient, par suite d'informations incomplètes ou inexactes sur l'héroïne, aussi bien que par antipathie politique. Et s'ils avaient donc le droit de réclamer plus de lumière, ils n'étaient pas non plus présomptueux de s'offrir à la faire par eux-mêmes, vu la possession où était depuis si longtemps l'Université d'être consultée de près et de loin, dans toutes les affaires où la foi était en cause. La première initiative du procès ne saurait donc être taxée de crime ; mais rien ne peut ni justifier ni excuser la façon dont la cause a été ensuite menée par les maîtres de Paris. Leur habileté s'employant, non à faire jaillir la vérité, mais à trouver la confirmation de leurs préventions par des interrogatoires perfides et captieux ; avec cela, ignorance, qu'il est difficile de ne pas croire affectée, des principes élémentaires de la théologie en matière de discernement des esprits; mépris des règles du droit et de la protection de l'innocence, notamment

quand ils répondirent à Jeanne, appelant au pape, « qu'il n'était pas possible d'aller chercher notre seigneur le pape si loin », eux qui, en ce temps-là même, savaient très bien faire arriver leurs messagers à Rome pour solliciter des bénéfices et d'autres faveurs pour l'Université : voilà le scandale dont ils nous rendent témoins du commencement à la fin de ce drame, où seule l'attitude admirable de la victime console notre tristesse.

Après avoir condamné sans réserve le rôle joué par l'Université dans cette cause, les auteurs rappellent aussi l'incroyable indifférence de Charles VII, de ses conseillers et des autres personnages, qui avaient approuvé l' « esprit » de la Pucelle, et qui ne songèrent même pas à dénoncer au pape l'iniquité de Rouen. « Dans ces tristes temps, concluent-ils, on dirait que la France n'a eu qu'un seul *homme*, la Pucelle Jeanne d'Arc ! »

En quittant ici le *Chartularium*, à regret, mais pour y revenir plus tard, signalons le second volume de son supplément ou *Auctarium*[1], qui a paru presque en même temps que le quatrième de la publication principale. Le *Livre des procureurs de la nation anglicane* ou d'Allemagne s'y continue de 1406 à 1466. Ces procureurs ne se sont pas bornés à enregistrer les faits concernant spécialement leur « nation », laquelle ne comprenait que les maîtres et étudiants originaires des pays étrangers septentrionaux. Ils mentionnent, avec bien des détails qu'on ne trouve point ailleurs, tous les incidents de l'histoire universitaire, et même les événements politiques et religieux ; et ils nous ont ainsi laissé un complément précieux des chroniques de cette époque si troublée. Cela fait un mélange, il est vrai, assez singulier. Ici, les démarches de l'Université pour aider à remettre l'union dans l'Église ou la paix dans le royaume ; plus loin, les massacres perpétrés à Paris par les Bourguignons, et puis le meurtre du duc de Bourgogne, Jean sans Peur (meurtre que le chroniqueur universitaire attribue à une « conspiration préméditée ») ; ailleurs, ou plutôt partout et perpétuellement, les difficultés qu'éprouve la « nation » à se faire payer les « bourses » dues par les gradués à chaque échelon de leur carrière, — difficultés qui n'empêchent pas cependant ses pèlerinages périodiques, assez fréquents *ad tabernam*. Ce dernier point est peut-être le plus fidèlement noté par

1. *Auctarium Chartularii... Liber procuratorum nationis Anglicanæ* ; t. II. Paris, Delalain, 1897. In-4.

les procureurs : c'est que leur entrée en charge était régulièrement arrosée par une *potatio largiflua*, dont ils faisaient les frais. Ils nous ont même conservé les noms, c'est-à-dire les enseignes de ces tavernes, où les *magistri Alamanni* (il n'est question que des maîtres dans le livre des procureurs) se délassaient des fatigues du professorat et des disputes scolastiques ; et une mention spéciale est consacrée à celles qui se distinguent par leur « bon vin ».

On aimerait que ce goût pour la chronique, si heureusement développé chez les procureurs de la « nation d'Allemagne », et qui se montre encore, bien qu'à un degré inférieur, chez ceux des autres « nations » de la Faculté des arts, eût été aussi vif dans les Facultés supérieures, et spécialement dans la Faculté de théologie. Sans doute, les éditeurs du *Chartularium*, par leurs immenses recherches, ont pu tirer des ténèbres bien des monuments originaux, précieux, qui permettent de mieux voir ce qui s'est passé dans les réunions des théologiens du moyen âge. Mais ils n'ont découvert aucun recueil où les *actes* de ces réunions soient enregistrés d'une manière suivie, et il n'est pas probable qu'ils fassent une découverte de ce genre, avant d'atteindre l'époque où s'arrêtera leur publication, c'est-à-dire le seizième siècle.

A cette dernière époque, du moins, la Faculté de théologie s'est préoccupée sérieusement des moyens de conserver le souvenir de ses délibérations et de ses jugements doctrinaux. Et, en 1520, alors qu'elle institua l'office de *syndic* de la Faculté, — ou plutôt qu'elle reconstitua sous ce nom nouveau, avec des attributions plus précises, l'ancienne charge de vice-doyen[1], — elle assigna pour premier devoir à ce syndic le soin de veiller à la rédaction des procès-verbaux de ses séances. A cette fin, elle ordonna qu'il serait fait deux **Registres** : l'un, en papier, pour le compte

1. De temps immémorial, c'était le doyen (*decanus*), c'est-à-dire le plus ancien docteur, qui présidait et plus ou moins dirigeait les travaux de la Faculté. En 1384, on lui adjoint pour le soulager un *vicarius* ou *vicesgerens decani*, élu pour quatre mois (*Chartularium Univ. Par.*, III, 333, n° 1494). Une copie de l'instrument constituant cette charge était placée en tête du premier registre formé par N. Béda et portait cet intitulé : « Instrumentum continens modum eligendi per Facultatem *syndicum* sive vicarium seu vices decani gerentem qui habeat portare onera Facultatis. An. 1384. 7ª nov. » L'original, reproduit dans le *Chartularium*, n'a pas les mots *syndicum sive*.

rendu des délibérations et des « conclusions » ou décisions, l'autre, en parchemin, pour les « qualifications de propositions », c'est-à-dire pour le texte authentique des censures et décisions doctrinales prononcées par la Faculté[1]. Les intentions de la Faculté furent bien servies par le premier syndic, Noël Béda, et il ne tint pas à lui que, notamment, l'activité considérable qu'elle déploya durant le premier tiers du seizième siècle, ne fût connue en détail de la postérité. Les successeurs de Béda n'ont pas toujours eu le même zèle; et le pis est que les registres, plus ou moins bien tenus à jour depuis le seizième siècle, ont été par moments très mal gardés; aussi étaient-ils en partie perdus, même avant que la Révolution vînt supprimer la Faculté de théologie, avec l'Université tout entière, et confondre les débris de ses archives dans les amas d'épaves ou de dépouilles qui ont formé nos archives et nos bibliothèques nationales.

M. l'abbé Féret, avant de publier le nouveau volume, d'ailleurs très intéressant, où il poursuit l'histoire de cette célèbre corporation de théologiens à travers le siècle de la Réforme et du concile de Trente[2], ne paraît pas avoir jugé nécessaire de rechercher ce qui subsiste de ses registres originaux. Du moins, il ne semble avoir consulté que celui dont M. L. Delisle a publié les parties les plus intéressantes, et qui va de 1505 à 1533. Pour le reste du siècle, il s'en est tenu à l'Histoire de l'Université de Du Boulay et surtout au recueil bien connu de Du Plessis d'Argentré, *Collectio Judiciorum S. Facultatis Theologiæ Parisiensis de novis erroribus*[3]. Ce dernier recueil est précieux, assurément, et les éléments en ont été recueillis avec beaucoup d'application par l'estimable auteur dans les archives de la Faculté, telles qu'elles existaient à la fin du dix-septième siècle. Cependant, qui veut revenir après lui sur le même sujet, à moins de n'avoir en vue que la pure vulgarisation, ne peut se dispenser de remonter aux

1. Léopold Delisle, *Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris*, pp. 9 et 41.

2. *La Faculté de théologie... Époque moderne*. T. Ier, seizième siècle. Phases historiques. In-8, pp. VIII-462. Paris, A. Picard, 1900.

3. Paris, 1726-1730; 3 vol. in-fol. — Je dois dire que M. Féret a encore utilisé une copie des registres de la Faculté, faite en 1673, par les soins de M. Baudrand, alors directeur au séminaire de Saint-Sulpice, depuis (en 1689) curé de la paroisse de ce nom. Quatre des cinq volumes in-folio qui composaient cette copie, se conservent encore au séminaire de Saint-Sulpice.

originaux, s'il en reste. D'autant plus qu'il est impossible de lire avec attention d'Argentré, sans soupçonner, non seulement des lacunes, mais des erreurs nombreuses dans les faits, les noms et les dates. Que la faute en soit au compilateur ou à ses copistes, ou bien aux documents mêmes qu'il a eus à sa disposition, il importe de savoir ce qu'il y a dans ces documents, soit pour corriger ce qui peut être corrigé, soit du moins pour établir exactement le degré de confiance que nous devons à d'Argentré et à ses sources.

Le peu que l'éditeur de la *Collectio judiciorum* nous apprend sur la nature et la condition de ces sources ne saurait aujourd'hui nous suffire. Notre besoin de lumière avait peut-être été mieux compris par un successeur de Noël Béda, qui, trente ans avant d'Argentré, a rédigé une sorte d'index très bref de tous les registres de « conclusions » qu'il a trouvés aux archives de la Faculté de théologie. Il s'appelait Claude Galliot, était docteur de Sorbonne et principal du collège des Trésoriers, dans lequel il mourut le 1er mai 1704. Syndic de la Faculté dans les dernières années de sa vie, c'est en 1698 qu'il entreprit le travail que j'ai dit, et qui est conservé parmi les manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Avant d'analyser un à un les recueils qu'il avait en main, Galliot les décrit en deux petites pages qu'il vaut la peine de publier, — ce qui, je crois, n'a pas encore été fait.

Il compte en tout douze livres ou registres des actes de la Faculté, présents dans ses archives en 1698, dont sept pour les actes antérieurs à l'an 1608. Ces derniers, qu'il décrit seuls en détail, sont aussi ceux qui nous intéressent le plus.

Le PREMIER LIVRE, in-8°, relié en veau noir, se compose de vingt-huit feuillets en parchemin et contient : 1° L'ancien calendrier de la Faculté (f. 1-10); 2° des *juramenta* anciens et récents.

Le SECOND LIVRE, in-4°, relié aussi en veau, est formé de quarante-quatre feuillets de parchemin, et renferme les statuts de la Faculté, tant les statuts anciens édictés par les papes ou les rois, que ceux qui ont été promulgués en 1452 dans la réforme du cardinal d'Estouteville.

Le TROISIÈME LIVRE est le recueil des censures de la Sacrée Faculté en matière de foi et de mœurs, fait par le syndic Noël Béda et allant de l'an 1210 à l'an 1524 inclusivement. Il contient deux cent vingt-trois feuillets en parchemin, in-folio. A la suite sont ajoutés quatre feuillets de parchemin, où est transcrite la censure portée contre Jean de Monteson, dominicain, l'an 1387, et la condamnation du même par le Souverain Pontife, au mois

de janvier 1389. Le volume commence par ces mots : *Instrumentum continens modum eligendi*[1]... et finit par ceux-ci : *Signatum* CARDONIS *cum syngrapha.*

Le QUATRIÈME REGISTRE, aussi in-folio, commence à l'année 1553, au 26 novembre, par ces mots : *Anno Domini 1533 die 26 Novembris fuit S. Facultas congregata...*; il se termine par ceux-ci : *Et ita conclusit D. Decanus de Goves* (*sic* — à lire Govea) *anno 1549.* Mais à la suite on trouve, transcrite de la main de Bouvot, appariteur de la Faculté[2], la censure portée contre le cardinal Cajetan en 1544, et la réponse de ce cardinal aux trente-six (*lire* seize) articles de cette censure (fol. 176). Puis vient encore le catalogue de soixante-cinq livres censurés par la Sacrée Faculté, transcrit par la même main (jusqu'au fol. 181). Enfin deux lettres de la Sacrée Faculté à Seripandi, Ermite de Saint-Augustin, depuis cardinal, datées du 2 mai et du 2 août 1544.

Le CINQUIÈME REGISTRE, également in-folio, contient beaucoup de censures et de décisions de la Sacrée Faculté depuis l'année 1534 jusqu'à 1540. Il commence par ces mots : *Decanus et Sacra Facultas...* et finit par la souscription : *Joannes de Lerma Decanus Fac.* Il se compose de quatre-vingt-dix feuillets.

Le SIXIÈME REGISTRE, in-folio, commence ainsi : *Anno D. 1552 die 9 maii fuit per sacramentum...* et finit par les mots : *Usque ad annum 1576* (fol. 159). Mais il y a dans ce recueil beaucoup de feuillets blancs et, d'autre part, beaucoup d'intercalations, et souvent les actes de la Faculté y sont enregistrés sans aucun ordre. On y trouve, à partir de l'année 1567, plusieurs choses sur la cause des Jésuites et concernant René Benoît. Enfin, aux pages 190-193, est inscrit un acte (*actus*) relatif à la réforme du calendrier en 1582.

Le SEPTIÈME REGISTRE, in-folio, a cinquante feuillets numérotés, ensuite plusieurs feuillets blancs. Il contient beaucoup de conclusions et d'actes de la Sacrée Faculté, allant du 4 janvier 1591 au 5 août 1602. Ici encore plusieurs intercalations et désordre dans l'inscription des pièces.

Et ainsi nous constatons, non sans douleur, que ces quatre derniers registres sont fort imparfaits, que beaucoup de choses y ont été ajoutées après coup, et très souvent à contresens; par-ci par-là on trouve des feuillets blancs.

Finalement, il y a aux archives ou dans la maison de la Sacrée Faculté cinq

1. C'est ici le document concernant l'élection du vice-doyen ou syndic, indiqué plus haut.

2. Les appariteurs ou bedeaux (*bedelli*) de la Faculté lui servaient aussi de greffiers. Notons, à ce propos, que l'idée qu'éveille aujourd'hui leur nom ne répond pas du tout à l'importance de ces officiers des anciennes universités. Ils étaient d'ordinaire gradués et bénéficiers. Quant à Philippe Bouvot, qui a interpolé le quatrième registre, et qui signait *major apparitor* (grand ou premier bedeau, car il y en avait deux), il paraît s'être intéressé beaucoup à l'histoire de la Faculté. Entre autres recueils qui furent les fruits de ses recherches et qu'on retrouve dans diverses bibliothèques, une liste des licenciés en théologie, depuis 1373 jusqu'en 1668 (Bib. Nat., ms. lat. 9381 B), rend encore service aux éditeurs du *Chartularium Univers. Paris.* Il en ressort qu'il mourut, ou du moins résigna ses fonctions, en 1670 ou 1671.

registres ou recueils des actes de la Sacrée Faculté, écrits régulièrement suivant l'ordre chronologique, depuis le 1er janvier 1608 jusqu'à la présente année 1698 inclusivement.

Voilà donc quel était l'état des archives de la Faculté de théologie à la fin du dix-septième siècle. Tous les registres indiqués par Claude Galliot pour le seizième siècle ont été utilisés par d'Argentré, et il est facile de les distinguer dans la description que ce dernier en a faite lui-même; il faut remarquer seulement qu'il les a numérotés autrement, de sorte que ses registres I, III, IV, V, correspondent aux *3e*, *5e*, *4e et 6e* registres de Galliot. Ce que d'Argentré appelle *IIm registrum S. Facultatis* manque dans la liste de Galliot, comme je dirai tout à l'heure.

Voici maintenant, en quelques mots, l'état de ce que nous possédons aujourd'hui, d'après une recherche rapide que j'ai été amené à faire jadis, avant de connaître la note de Claude Galliot, et d'après une note récente de M. L. Delisle.

Le premier des recueils signalés par Galliot est aux Archives Nationales, sous la cote MM, 261.

Le second paraît être celui qu'on trouve dans le même dépôt sous la cote MM, 247 [1].

Le troisième, qui est le premier des registres de « Censures » commencés par le syndic Noël Béda, a disparu, postérieurement à la publication de la *Collectio Judiciorum*, où ce recueil est souvent cité comme *Primum Registrum ms. Censurarum S. Facultatis Parisiensis*, ou encore comme *magnum volumen ms. Censurarum S. Fac. Par. a N. Beda collectarum*, avec indications de feuillets répondant exactement à celles de l'Index de Galliot. M. L. Delisle conjecture que ce volume pourrait être actuellement dans la bibliothèque de lord Ashburnham : ce serait le numéro 242 du *fonds Barrois*, acquis par le noble amateur anglais en 1849 et qui se composait, pour une bonne partie, de pièces soustraites à nos dépôts nationaux, comme l'a démontré plus tard M. L. Delisle [2].

1. Le premier est indiqué dans le *Catalogue des manuscrits conservés aux Archives nationales* (Paris, Plon, 1892. In-8) sous le numéro 2415. Le second serait le numéro 2414 ; mais celui-ci, d'après le Catalogue, est en « papier ».

2. L. Delisle, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXVII (1865), p. 192. Voir, du même, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*; Paris, 1888.

J'ai dit que d'Argentré avait fait usage d'un « second registre de décisions de la Faculté », dont Galliot ne parle pas : il allait de l'année 1524 à 1531, 1er février. Ce volume, aux environs de 1720, était entre les mains de l'abbé de Targny, garde des manuscrits à la Bibliothèque Royale, qui le communiqua à d'Argentré. Il est aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale (lat. 3381); et une note, qui y a été intercalée par Targny, nous apprend qu'ayant rencontré ce volume « enlevé aux archives de la Faculté de théologie », il l'avait racheté de ses deniers, dans l'intention de le réunir de nouveau et inséparablement au premier volume, avec lequel il compose « le bien le plus propre et la plus précieuse richesse de la Faculté ». Ce volume ne paraît pas néanmoins être jamais revenu dans les archives de la Faculté; c'est peut-être ce qui l'a empêché d'être volé de nouveau, cette fois avec son aîné.

Les registres IV-VI de Galliot doivent être tous conservés aux Archives Nationales, sous les cotes MM, 249-251 et 262. Ceux que j'ai parcourus m'ont bien donné l'impression que j'ai retrouvée ensuite chez le bon Claude Galliot : désordre et confusion lamentables, sans parler de l'écriture qui n'est le plus souvent qu'un affreux gribouillis. Du Boulay, d'Argentré et les faiseurs d'extraits sont vraiment un peu excusables de n'avoir pas toujours su lire ni remettre dans l'ordre véritable des documents rédigés avec tant de négligence. Il n'en est pas moins très désirable, et l'entreprise ne paraît nullement impossible, que quelqu'un s'efforce de faire mieux qu'eux et de tirer au clair ces sources pitoyables, mais non encore remplacées.

En attendant, c'est un heureux événement que la découverte récente d'un nouveau registre, jusque-là complètement inconnu, et qui donne les procès-verbaux des séances de la Faculté de théologie de 1505 à 1533. Ce précieux recueil, généreusement offert à la Bibliothèque Nationale par M. le duc de la Trémoïlle, qui l'avait trouvé dans les archives de sa maison, a été aussitôt présenté au public ami de l'histoire par M. Léopold Delisle, dans une très intéressante notice[1], où l'on trouve une analyse de l'ensemble et de larges extraits textuels se rapportant surtout aux luttes de la Faculté contre le protestantisme naissant.

1. *Notice* déjà citée. Tiré des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXXVI, pp. 316-408; et à part, in-4, pp. 96. Paris, C. Klincksieck.

L'éminent administrateur de notre grande Bibliothèque avait commencé, comme on pense bien, par établir l'authenticité du document. Quoique celui-ci suppose une rédaction antérieure dont il est la mise au net, il est bien contemporain des faits qu'il relate, et les signatures autographes qu'on y remarque mettent hors de doute son caractère officiel. M. L. Delisle croit que ce registre a été écrit presque en entier par Jean Tannel, bedeau et greffier de la Faculté [1]. Sûrement il a été écrit en exécution des décisions de la Faculté que nous avons citées plus haut d'après ce registre même; c'est le pendant plus modeste des recueils presque luxueux de Noël Béda, que nous connaissons par la description de Claude Galliot et par le volume qu'a sauvé l'abbé de Targny; ceux-ci conservant sur beau parchemin les censures et jugements doctrinaux de la Faculté, celui-là gardant sur papier les procès-verbaux sommaires de ses délibérations. Malheureusement, nous l'avons déjà vu, ni Béda, ni Tannel n'ont eu des imitateurs de leur zèle, durant les deux derniers tiers du seizième siècle.

Pour revenir au volume de M. l'abbé Féret, il a largement profité de la publication de M. L. Delisle. Et ainsi nous y trouvons un tableau abondamment documenté de ce que la Faculté de théologie a fait pour combattre l'invasion des idées protestantes en France. L'âme de cette lutte pour l'orthodoxie fut Noël Béda, qui, élu syndic en 1520, fut prorogé dans cette charge pendant quinze ans. Professeur *primarius* au collège de Montaigu, auquel Standonck avait donné un règlement si austère [2], ce docteur semble avoir plus redouté de laisser croître le mal par des ménagements, que d'empêcher quelque bien par un excès de rigidité. Aussi dans la guerre sans trêve et sans merci qu'il fit au luthérianisme et au calvinisme, francs ou déguisés, a-t-il pu porter quel-

1. Jean Tannel, prêtre normand, d'abord petit bedeau (*minor bedellus*), et, depuis 1522, premier bedeau de la Faculté de théologie, paraît avoir résigné sa charge en 1534. Il fut alors remplacé par Jacques Fournier, déjà sous-bedeau, en même temps que curé de la Chapelle-Saint-Denis, en 1528 (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris, 1894*). C'est ce Fournier qui a signé comme greffier le certificat d'études théologiques délivré à maître Ignace de Loyola, le 14 octobre 1536, et publié par les Bollandistes (le nom de Fournier, que le P. Pinius n'avait pu déchiffrer, est devenu *Pourmer*, dans les *Acta Sanctorum*).

2. Féret, *la Faculté*..., IV, 3-6 ; *Ép. mod.*, I, 3-4.

ques faux coups, et la Faculté de théologie avec lui. Par exemple, n'aurait-on pas bien fait de laisser en dehors des censures, justes par ailleurs, contre Le Fèvre d'Étaples, sa thèse peut-être mal fondée, mais théologiquement inoffensive, sur la distinction entre la pécheresse de l'Évangile, Marie-Madeleine et Marie, sœur de Lazare[1]? Somme toute, cependant, il est juste de dire, croyons-nous, avec M. Féret (p. 413), que « la Faculté dirigea la guerre contre le protestantisme avec science, habileté, vigueur, constance ». Et certainement, « si la France est restée catholique, la gloire en revient pour une bonne part à la Faculté. »

Sa vigilance s'étendait à tout et à tous : elle surveillait l'enseignement, les prédications, surtout la presse, si récente et déjà si habilement exploitée par les novateurs; ses avertissements et ses censures allaient frapper dans le monde laïque comme dans l'Université, dans le clergé séculier et régulier, et jusque dans l'épiscopat. Elle ne ménageait guère ses propres docteurs : quelque proposition inexacte ou équivoque dans leurs ouvrages, même très bons par ailleurs, suffisait pour leur attirer une mise à l'index. Plus honorable encore pour elle est la fermeté qu'elle montrait à l'égard des puissants : son zèle ne s'arrêtait point devant la protection dont certains partisans des idées protestantes jouissaient auprès du trône. Si elle se défendit, non sans peine, d'avoir censuré le *Miroir de l'âme pécheresse* de Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, du moins ni les sentiments bien connus, ni même les ordres contraires de ce prince ne l'empêchèrent d'infliger des condamnations longuement motivées à la plupart des ouvrages d'Érasme et aux publications bibliques de Robert Estienne. Un premier président du parlement de Toulouse, frappé dans un de ses livres, ne réussit point, malgré sa situation, malgré une humble déclaration de soumission à la sentence des docteurs, malgré de hautes interventions, à le faire retirer du catalogue des ouvrages prohibés par la Faculté.

A propos de ce catalogue, publié pour la première fois en 1543, contenant alors soixante-cinq ouvrages, et réimprimé avec des additions successives en 1544, 1546, 1551,... observons que les

1. Le zèle de Béda finit par lui attirer la colère de François Ier. Jeté en prison, sous l'accusation de correspondance suspecte, en 1534, l'intervention du pape en sa faveur ne put l'en faire sortir; il mourut au mont Saint-Michel, en 1537.

deux volumes du professeur « vieux-catholique » Henri Reusch sur *l'Index* [1] — volumes très savants, quoiqu'ils contiennent bien des inexactitudes, même à part des erreurs doctrinales — auraient pu être fort utiles à M. Féret pour compléter ses recherches sur les auteurs censurés par la Faculté.

Ce n'est pas assez de condamner et réprimer l'erreur, il importe de faire en sorte que la vérité soit clairement et solidement prêchée : la Faculté ne négligeait pas ce second point, qui, à la vérité, la regardait d'autant plus que la prédication, spécialement à Paris, était presque un privilège de ses gradués, privilège qui s'acquérait avec le baccalauréat en théologie. En 1543, elle rédigea une sorte de confession de foi en vingt-six articles, que tous les docteurs en théologie durent, depuis cette époque, ratifier de leur signature, et qui reçut la sanction d'un édit royal exprès. Il fut enjoint à tous les prédicateurs de se conformer rigoureusement à cette confession, et d'en expliquer souvent les divers articles au peuple, pour le préserver des pièges de l'hérésie.

Une autre recommandation que la Faculté adressa plus d'une fois à ses gradués, soit prédicateurs, soit professeurs, est digne de remarque : elle a pour but de les prémunir eux-mêmes, et surtout leurs auditeurs, contre le prestige dangereux de certains noms, représentant l'erreur sous une forme plus ou moins déguisée et séduisante. En voici les termes, d'après le procès-verbal de la séance du 17 août 1558 :

Item, caverent tam Doctores quam Baccalaurei citare nominatim Jacobum Fabrum, Erasmum, Cajetanum, aut profanos authores frequenter, tam pro concionibus quam in disputationibus [2].

Par tous ces actes, dont on verra le détail dans le volume de M. l'abbé Féret, la Faculté de théologie a certes rendu de grands

1. *Der Index der verbotenen Bücher. Ein Beitrag zur Kirchen und Literaturgeschichte.* 2 vol. in-8. Bonn, 1883.

2. *Faber* est Le Fèvre d'Étaples. *Cajetanus* est le célèbre Thomas de Vio, dominicain et cardinal, appelé Cajetan, de son lieu d'origine (Gaëte). Les ouvrages pour lesquels la Faculté l'a censuré à plusieurs reprises sont ses commentaires sur la sainte Écriture. Elle se préparait, sur une invitation du conciliabule de Pise et de Louis XII, en 1511, à condamner l'ouvrage composé par Cajetan, alors général de son ordre, pour la défense de Jules II, quand François Ier lui ordonna de s'en désister. Son action était mieux justifiée à l'égard des commentaires bibliques, où les nouveautés et même les témérités d'interprétation ne manquaient pas, surtout avant les expurgations pratiquées par les éditeurs de Lyon et de Rome.

services à l'Église : nous osons ajouter qu'en même temps elle a bien mérité de la France. Des sectaires, protestants ou libres penseurs, peuvent seuls le nier, — mais il est des protestants distingués et sincères qui pensent comme nous là-dessus. Pour juger ainsi, d'ailleurs, il suffit de considérer les gloires que son catholicisme a values à la France : notamment son dix-septième siècle, si grand malgré quelques taches, fut en vérité comme une nouvelle floraison de l'esprit catholique, revivifié par la réaction contre le protestantisme.

La Faculté de théologie, malheureusement, se fit moins d'honneur dans d'autres querelles où elle entra, au cours du seizième siècle. D'abord elle se montra trop gallicane, à la manière des théologiens de Constance et de Bâle, dans sa longue opposition au concordat entre Léon X et François Ier. Non pas qu'il n'y eût rien de sérieux dans ses objections, par exemple, contre le droit de nomination royale remplaçant les élections aux sièges épiscopaux. Mais les concordats, comme tous les traités, sont faits de concessions réciproques : celui de 1516 avait l'avantage d'abroger la Pragmatique sanction, promulguée par Charles VII, et contre laquelle le Saint-Siège n'avait cessé de protester.

Dans une autre affaire, celle du **divorce d'Henri VIII** d'Angleterre, la lumière n'est pas faite sur le rôle joué par la Faculté de théologie. Elle a été consultée par l'époux de Catherine d'Aragon sur la validité de son mariage; mais comment a-t-elle répondu ? Les documents contemporains sur ce sujet sont singulièrement confus et discordants; le registre des procès-verbaux récemment découvert, où l'on espérait trouver la solution de l'énigme, a trompé cet espoir; ce qu'il nous laisse voir de plus clair, c'est que les procès-verbaux des délibérations relatives à cette question ont été violemment supprimés. M. Féret, après une sérieuse discussion, conclut par un doute très marqué sur l'authenticité de la déclaration que la Faculté, d'après des attestations officielles anglaises, aurait donnée suivant le vœu d'Henri VIII, le 2 juillet 1530. Il est difficile, cependant, d'admettre que le roi d'Angleterre ait osé se prévaloir, comme il l'a fait, d'une pareille pièce, si l'authenticité en avait été contestable.

La philosophie de l'événement est bien donnée, ce semble, avec un détail peut-être inédit, dans une note que je crois devoir

citer, bien qu'elle ne soit pas d'un contemporain : elle est inscrite dans un recueil de « conclusions » de la Faculté allant jusqu'en 1599, mais elle émane visiblement d'un homme très au courant de la tradition de la Faculté. L'anonyme cite d'abord, d'après Sanders[1], le témoignage de Pierre Fernandez, évêque du Brésil. Celui-ci, dans un écrit publié contre un des apologistes du divorce d'Henri VIII, déclare avoir été « témoin oculaire de la distribution d'argent qui se faisait au nom d'Henri, à Paris », à l'occasion de la consultation, et atteste que « quelques théologiens, corrompant la parole de Dieu, s'étaient laissé gagner par les *angelots* ». Les pièces d'or anglaises portaient alors l'image d'un ange sur le revers; les « angelots » étaient donc l'équivalent de la « cavalerie de saint Georges » d'aujourd'hui. L'annotateur ajoute ensuite de lui-même : « Nous avons appris de nos anciens, qu'au moment où, la séance levée, l'on sortait de la salle de réunion, quelques-uns crièrent : « La plus grande, mais non la meilleure partie (a décidé), *Major sed non melior pars*. C'est ainsi que Dieu a trouvé le mal jusque dans ses anges. *Ita quidem et Deus reperit in angelis suis pravitatem*[2]. »

Une dernière affaire que nous avons à mentionner est celle des **Jésuites**, qui tint en émoi toute l'Université de Paris à différentes reprises et durant des années, mais où la Faculté de théologie intervint surtout par le jugement qu'elle prononça le 1er décembre 1554, sur l'institut de la Compagnie de Jésus. Jugement plus qu'étrange, qui condamnait, avec les qualifications les plus dures, mais en la dénaturant d'ailleurs, une règle de vie religieuse déjà approuvée par deux papes, et que le concile de Trente allait bientôt lui-même louer solennellement en l'appelant *pium Institutum*. M. l'abbé Féret apprécie cet acte comme il le mérite. Tout son résumé de la querelle entre l'Université et les Jésuites nous paraît impartial et exact, sauf quelques détails négligeables; et il expose très bien les mobiles qui rendaient l'Université si hostile à l'admission des Jésuites : le zèle pour le progrès de l'enseignement n'y avait aucune part.

1. *De schismate anglicano*, lib. I. Cet ouvrage a été publié pour la première fois en 1584 ; il y en a une traduction française par Maucroix (1685), où l'on trouvera le témoignage de Pierre Fernandez, au t. Ier, p. 87.

2. Allusion à Job, IV, 18. — La note que je viens de traduire se trouve dans le ms. latin 16576 de la Bibliothèque nationale, au f. 274.

Parmi les sources qu'il a consultées pour cette partie de son travail, M. Féret indique aussi les *Documents inédits* publiés par le P. Carayon, mais en exprimant le regret que ce dernier n'ait pas donné d'explications sur l'origine de ces documents. Il semble cependant que ces documents étaient présentés par le P. Carayon, et se présentent d'eux-mêmes comme des récits de témoins contemporains, acteurs ou plutôt victimes dans le drame. En tout cas, maintenant, les sources premières sont mises en pleine lumière pour tout le monde, dans les *Monumenta historica Societatis Jesu*, qui se publient à Madrid depuis 1894[1]. Dans cette collection, comptant déjà quatorze volumes, on peut lire les lettres mêmes où les premiers Jésuites de Paris rendent compte à saint Ignace, dans l'abandon d'une correspondance intime, de tous les incidents de leur vie, et surtout de la lutte qu'ils soutiennent pour leur droit à l'existence contre l'Université.

Outre ces lettres, le *Chronicon Societatis Jesu*, ou l'histoire des premiers temps de la Compagnie, écrite par le P. Polanco, secrétaire de saint Ignace, d'après la correspondance complète du fondateur, et qui fait aussi partie des *Monumenta*, donne également sur la première phase de cette querelle des informations détaillées, en partie neuves, et d'une valeur exceptionnelle. Les volumes suivants de la publication que les Jésuites espagnols poursuivent avec tant de zèle et d'érudition, continueront sans doute cette histoire qui, bien qu'ancienne, reste toujours si actuelle.

Je terminerai ce Bulletin en signalant le quatrième volume du *Nomenclator literarius recentioris theologiæ catholicæ* du P. Hurter[2]. Les trois premiers, qui ont déjà paru en deuxième édition, ne parlaient que des théologiens qui ont fleuri depuis le concile de Trente. On sera reconnaissant au savant et laborieux auteur de cet ouvrage si utile d'avoir voulu le compléter, en y faisant entrer les théologiens du moyen âge. Il ne s'est pas dissimulé l'extrême

1. *Monumenta historica Societatis Jesu a Patribus ejusdem Societatis nunc primum edita.* Paraît par fascicules mensuels de 160 pages in-8 (Paris, A. Picard).

2. *Nomenclator literarius recentioris theologiæ catholicæ theologos exhibens ætate, natione, disciplinis distinctos.* T. IV. *Theologia catholica tempore medii ævi, ab anno 1109-1563.* In-8, pp. VII-1356 et (pour les tables) CCLV. Œniponte (Innsbruck), Wagner, 1899.

difficulté de donner un aperçu même sommaire de l'ensemble de l'immense production théologique de cette période; aussi, dans sa préface, ne nous annonce-t-il qu'un essai, un commencement. J'ai dit plus haut combien il serait nécessaire, pour parfaire une œuvre de ce genre, de dépouiller et d'étudier les vastes fonds de manuscrits théologiques qui dorment dans nos bibliothèques, éveillés de loin en loin par de rares chercheurs. Mais cette besogne absorberait plusieurs vies d'hommes. En attendant que les amants de la scolastique tournent de ce côté leur ardeur, du moins en plus grand nombre et avec plus de suite et de méthode[1], le volume du P. Hurter, condensant les renseignements épars dans une foule de publications souvent difficiles à rencontrer, est réellement précieux. Son utilité résulte d'ailleurs pour une bonne part des riches indications bibliographiques qu'il donne, non seulement sur ces nombreuses *Bibliothecæ scriptorum*, publiées surtout par les ordres religieux et qui sont la mine principale où il a puisé, mais encore sur les études spéciales et de détail dont les théologiens du moyen âge ont pu être l'objet.

On ne peut mieux témoigner son estime et sa reconnaissance à un travailleur tel que le P. Hurter, qu'en lui signalant quelque lacune et en l'aidant à la combler. C'est ce que j'essaye de faire par rapport à un écrivain que j'ai vainement cherché dans le *Nomenclator*, et qui, pour n'être pas de premier ordre, a divers titres qui, je crois, justifieraient, pour ne pas dire réclameraient, la mention de son nom.

Il s'agit de cet **Henri de Eger** ou **de Kalkar,** ce dernier nom étant celui de son lieu d'origine, que j'ai déjà nommé en parlant du dernier volume de M. Féret sur les théologiens parisiens du moyen âge. M. Féret le mentionne surtout à cause de l'influence

1. De beaux modèles pour cette étude existent dans l'*Archiv für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, des PP. Denifle, O. P., et Ehrle, S. J., publication malheureusement interrompue. Sans parler de diverses monographies qui ont paru en Allemagne, chez nous même, on peut saluer avec plaisir, comme heureux augure, les deux volumes de M. l'abbé Mignon sur *les Origines de la scolastique et Hugues de Saint-Victor;* celui de M. Clerval sur l'*École de Chartres;* divers travaux publiés dans la *Revue Thomiste*, la *Revue des sciences ecclésiastiques*, la *Revue Bénédictine*, la *Science catholique;* les articles biographiques du nouveau *Dictionnaire de théologie catholique*, qui a commencé de paraître sous la direction de M. l'abbé Vacant (Paris, Letouzey, in-4), notamment l'étude si riche du P. Portalié sur *Abélard*; etc.

qu'il a exercée sur Gérard de Groote, et par lui sur la célèbre institution des *Frères de la vie commune*, dont Gérard fut le père. L'Allemand des rives du bas Rhin et le Néerlandais s'étaient rencontrés d'abord devant les chaires de philosophie de l'Université de Paris ; le *Chartularium* nous permet de fixer l'époque : Henri, qu'on y trouve nommé dès 1355, y figure parmi les maîtres ès arts en 1357 ; Gérard conquit le même grade l'année suivante. En 1358 et après, Henri de Kalkar enseigna lui-même la philosophie et, en 1359, fut à deux reprises élu procureur de la « nation anglicane ou d'Allemagne[1] ». Ses biographes nous assurent qu'il reçut aussi la palme de bachelier en théologie à Paris. Quelques années plus tard, il se faisait chartreux à Cologne, tandis que Gérard de Groote, rentré dans le pays d'Utrecht, jouissait de ses bénéfices en ecclésiastique plutôt mondain. Mais, un jour, Henri sortait d'une chartreuse voisine et rappelait à son ancien compagnon de Paris les vérités éternelles avec tant de force que Gérard en fut transformé. Par cette « conversion » seule, Henri de Kalkar aurait déjà une grande part, au moins indirectement, dans le bien considérable accompli, tant par Gérard de Groote, que par les « Frères » de Deventer, et les chanoines réguliers de la congrégation de Windesheim qui le reconnaissent également pour leur père. De plus, par ses écrits spirituels, qu'on trouve généralement associés dans les recueils manuscrits avec les productions ou les livres favoris des disciples de Groote, il a exercé sur toute l'école de Deventer et de Windesheim l'influence d'un maître respecté. Mais une étude plus approfondie de sa vie et de ses ouvrages, étude qu'ont commencée de loyaux écrivains protestants, prouvera sans doute qu'Henri de Kalkar eut une action directe importante, à la fois par ses écrits et par un zèle qui débordait souvent de sa cellule, dans le grand mouvement de renaissance catholique du quinzième siècle[2].

Il ne fut pas le seul chartreux, en ce temps-là, à prendre ce rôle d'apôtre qui semble, au premier abord, ne pas s'accorder très bien

1. *Auctarium Chartularii Univ. Paris.*, I, 240, 246. Cf. p. 178, 223, 224, 226, 227, 230, etc.

2. Des articles sympathiques sur Henri de Kalkar ont été publiés, non seulement dans le *Kirchenlexicon* catholique de Fribourg (2e édit., t. V), mais encore dans l'Encyclopédie théologique protestante de Herzog-Hauck (3e édit., VII, 602-604). On y trouvera indiquées d'autres sources.

avec une vocation de reclus. Jacques de Jüterbogk[1], Jean de Hagen (*de Indagine*, mort vers 1475), Denis de Rijckel (appelé communément Denys le Chartreux, mort en 1471) et d'autres qu'on pourrait nommer[2], sont entre les hommes qui ont le plus travaillé dans leur siècle pour réveiller l'esprit chrétien, pour faire triompher une vraie réforme catholique et éloigner la catastrophe que fut la réforme protestante. Dans cette œuvre, les chartreux maintinrent donc avec les réformateurs windeshémiens l'étroite association qui avait existé entre Henri de Kalkar et Gérard de Groote.

C'est sans doute à cause de cette fraternité spirituelle qu'on a quelquefois attribué aux uns ce qui appartenait aux autres; que plusieurs manuscrits donnent la plus belle fleur de la spiritualité windeshémienne, l'*Imitation de Jésus-Christ*, à un auteur chartreux, qui n'est autre qu'Henri de Kalkar; et qu'un petit opuscule du même a été assez souvent mis au rang d'un des livres de cette *Imitation*. L'hypothèse qui faisait d'Henri de Kalkar l'auteur du célèbre ouvrage ne saurait soutenir un moment de discussion. Il faut dire à peu près la même chose de celle qui attribuait un de ses opuscules à l'écrivain de l'*Imitation*.

L'opuscule dont il s'agit n'est pas mentionné par M. Féret. Il n'a pas eu moins de quatre éditions, depuis 1842, sans parler d'une traduction française publiée en 1845. Mais il n'a point paru d'abord sous le nom d'Henri, et les éditeurs ne s'accordent pas sur son titre; les manuscrits l'intitulent, ou vaguement *Utilis tractatus proficere volentibus*, ou *Speculum peccatorum*, titre qui appartient plus anciennement à des ouvrages très différents, ou enfin *Exercitatorium monachale* (deux manuscrits ajoutent *seu Carthusiense*). L'auteur de la *Bibliothèque des Chartreux*, Petreius, avait mentionné il y a longtemps, parmi les ouvrages laissés en manuscrit par Henri de Kalkar, un *Exercitatorium ad monachos* : ce dernier titre paraît donc être le vrai[3].

1. Mort en 1465 ou 1466 ; appelé de divers noms : *Jacobus Carthusiensis, de Clusa, de Paradiso*, etc. Voir Hurter, *Nomenclator*, IV, p. 800.

2. Il ne serait que juste d'ajouter ce Jean de Rode, qui, de prieur de la Chartreuse de Saint-Alban, devint, par ordre du Pape, en 1421, abbé de Saint-Mathias, à Trèves, pour réformer ce monastère bénédictin, et ensuite beaucoup d'autres. J'ai déjà signalé ici les intéressantes pages de dom U. Berlière sur ce saint abbé, dans ses *Mélanges d'histoire bénédictine*, t. Ier.

3. L'*Exercitatorium* a été publié d'abord par Liebner (1842), puis par Malou (*Recherches sur l'auteur de l'Imitation*, dans les trois éditions, 1848,

De fait, cet écrit n'est qu'un manuel d'ascétisme pratique, enseignant une série graduée d'*exercices* (mot qu'affectionne l'auteur), par lesquels, comme dit le prologue, l'âme de bonne volonté peut se purifier du péché, s'éclairer de saintes lumières et s'embraser enfin tout entière dans l'amour de Jésus-Christ. Beaucoup d'écrivains, anciens et modernes, ont poursuivi le même but, employant à peu près les mêmes idées et d'après un plan analogue. Les lecteurs qui se souviennent des articles publiés ici même sur les Exercices de saint Ignace de Loyola penseront naturellement à l'*Exercitatorio* de Garcia de Cisneros, qui en effet est visiblement inspiré de l'*Exercitatorium monachale*. Et celui-ci, bien plus que l'opuscule du bénédictin de Montserrat, a pu exercer une certaine influence sur Ignace lui-même, quoique les *Exercices* du saint restent en définitive une construction d'un caractère très différent et, sûrement, d'une tout autre puissance.

Quant à l'*Imitation*, les principes qui y dominent sont bien aussi les mêmes qu'inculque l'*Exercitatorium monachale*, spécialement dans les sentences pratiques de son dernier chapitre. Et c'est ce qui explique, dans quelque mesure, qu'on trouve si souvent les deux ouvrages réunis dans les recueils de manuscrits, et même l'*Exercitatorium* donné comme une partie de l'*Imitation*.

Mais, d'autre part, il est évident et tous les éditeurs de l'*Exertatorium*, sauf le premier qui hésitait, ont admis qu'il n'y a aucune comparaison possible entre les deux productions, ni pour la manière de procéder, ni surtout pour la pénétrante psycho-

1849, 1858); par Nolte (1855); par K. Hirsche (*Prolegomena zu einer neuen Ausgabe der Imitatio C.*, I, 482. Berlin, 1873). Ils ont fait connaître cinq manuscrits, tous très fautifs; M. Schulze (*Zeitschrift für Kirchengeschichte* de Brieger, IX, 119) en décrit un autre, daté de 1477; un septième est signalé à Munster (Dr I. Pohl, *Programm* du Gymnasium Kempæum pour 1895); le catalogue des mss. de Helmstadt, actuellement à Wolfenbüttel, paraît en indiquer deux, outre ceux qu'a étudiés Hirsche (le titre, dans ce catalogue, est transcrit faussement, je pense, *Excitatorium*). Je puis en ajouter un dixième, qui semble plus correct que la plupart des autres : il est dans le *Lat. 14586* de la Bibliothèque nationale, ff. 2-8. Enfin, l'opuscule d'Henri de Kalkar existe également dans le *codex Bamberg.*, décrit par Mgr Puyol (*Description des mss. de l'Imitation*, p. 100-102), ce qui, pour le dire en passant, suffirait à réfuter son opinion sur l'origine italienne de ce texte de l'*Imitation*, où l'*Exercitatorium* est intercalé entre le premier et le second livre. Pour le moins, quatre autres *codices* de l'*Imitation* présentent la même interpolation.

logie et « l'onction » particulière, qui font le charme humain, si attrayant, de l'*Imitation*. Le langage d'Henri de Kalkar n'en a pas moins une certaine saveur, qui n'est vraiment point banale.

Je pourrais montrer, comme l'a déjà fait en partie le Dr Pohl, que l'influence du digne chartreux de Kalkar est matériellement sensible dans divers autres ouvrages de Thomas à Kempis. Mais, pour finir, je ne veux la suivre que dans un traité de mystique assez remarquable, dont l'origine a également donné lieu à beaucoup de discussions. Il s'agit de la *Mystica Theologia*, qu'on rencontre parmi les œuvres de saint Bonaventure[1], à qui personne, du reste, ne la donne plus depuis longtemps, et que la plupart des manuscrits attribuent à un chartreux, qu'ils nomment Hugo de Balma ou Hugo de Palma, sans qu'on sache rien de positif sur le personnage. Les cinq premiers chapitres de l'*Exercitatorium* (qui n'en a que onze) ont passé presque en entier, et en grande partie textuellement, dans le premier chapitre de la *Mystica Theologia*, qui traite de la *voie purgative*. Le caractère du style de ce chapitre, qui contraste avec le style tourmenté des chapitres suivants, par une simplicité, une naïveté qui sont bien les qualités distinctives de l'*Exercitatorium*, prouve suffisamment que c'est l'auteur de la *Mystica Theologia* qui a emprunté, et non Henri de Kalkar. J'ajoute que Denys le Chartreux a également exploité cette première partie de l'*Exercitatorium*[2]; mais il se pourrait qu'il l'eût transcrite seulement d'après la *Mystica Theologia*, qu'il cite expressément ailleurs[3].

Les observations que je viens de faire, et qui n'avaient pas encore été faites, si je ne me trompe fort, sont de nature à changer peut-être les opinions sur l'origine de la *Mystica Theologia* : cet ouvrage ne pourra certainement plus être attribué à un Hugo de Palma *du treizième siècle*[4]; mais, d'autre part, il n'est plus tout à fait impossible de l'accorder, comme il a été fait, au franciscain

1. Dans le tome XI de l'édition de Venise (1755), pp. 344-404. Dans quelques mss. (par exemple, dans le Lat. 14978 de la Bibl. nat.), il est intitulé : *De triplici via ad sapientiam.*

2. *De Contemplatione*, lib. I, art. XXI (Dionysii Cart. *Opuscula aliquot quæ ad theoriam mysticam instituunt.* Montreuil, 1894, p. 147-150).

3. *Op. cit.*, lib. III, art. XV (édit. cit., p. 429). Denys cite ici la *Mystica Theologia* comme « liber de triplici via », et il critique une théorie de l'auteur, sans le nommer.

4. Comme l'a fait Dom Le Couteulx (*Annales Carthusienses*, t. III, p. 309,

Henricus de Balma, confesseur de sainte Colette[1]. Peut-être les savants éditeurs de saint Bonaventure éclairciront-ils un jour ce petit problème, dans leurs études sur les *Opera supposita*.

Beaucoup de nos lecteurs auront déjà trouvé ces remarques de critique bibliographique bien arides; mais j'espère que plusieurs y reconnaîtront quelque utilité; le champ de la littérature ascétique du moyen âge est encore si neuf!

JOSEPH BRUCKER, S. J.

ad an. 1205), sans indiquer d'ailleurs aucun document. Henri de Kalkar est mort en 1408. — Le *Chartularium Universitatis Parisiensis* (IV, 83) mentionne un *Hugo de Palma*, *Bisuntin. dioc.*, maître ès arts à Paris, en 1403.

1. D'après le ms. lat. 14978 de la Bibl. nat., à Paris, l'auteur de ce traité serait *frater Henricus de Balma*. Le confesseur de sainte Colette, à qui sont attribués d'autres ouvrages spirituels conservés à la bibliothèque de Besançon (Catalogue, I, n° 257), est mort en 1439 (Le *Chartularium* nomme un *Henricus de Palma*, bachelier, en 1385). Le principal argument contre l'origine franciscaine de la *Mystica theologia* (phrases dans le premier chapitre qui ne peuvent avoir été écrites que par un chartreux — cf. C. Douais, *De l'auteur du Stimulus amoris*, 1885, p. 25) est affaibli, si le premier chapitre est *emprunté* à un chartreux.

REVUE DES LIVRES

Histoire. — C'est dans une université, non pas populaire, mais féminine, à Anvers, que M. G. Kurth a donné les leçons qu'il publie sous ce titre : **l'Église aux tournants de l'histoire**[1]. L'étendue du sujet embrassé, l'auditoire pour qui le sujet a été traité, font pressentir que c'est par manière de vulgarisation que l'auteur a parlé de la mission de l'Église, et de son influence à chacune des époques qui marquent comme les étapes de l'humanité. Mais, en vulgarisant, M. Kurth demeure lui-même, et ces leçons sont pleines de science, de verve, de conviction chrétienne.

La même conviction et la même science se retrouvent dans **les Esclaves chrétiens**[2], que M. Paul Allard réimprime. Comme il le dit lui-même, « quelques lignes dans le texte, un petit nombre de notes au bas des pages, ont suffi à mettre au point » le travail premier, publié en 1876. Rien d'indiscutable, si ce n'est les preuves qui y conduisent, comme cette conclusion que l'auteur écrit à sa dernière page : Dans l'œuvre difficile et délicate de la libération des esclaves, « l'Église fut seule, et elle eut contre elle le monde entier » ; ce qui, d'ailleurs, ne l'empêcha point de réussir.

Le mouvement de la Ligue a occupé déjà bien des travailleurs. Il y a place encore pour d'autres. M. Gaston de Carné le prouve par ses deux volumes sur la **Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne**[3]. C'est un recueil de documents, inédits pour la plupart, et à peu près inexploités ; une importante préface en dégage nettement l'intérêt. Mercœur

1. *L'Église aux tournants de l'histoire*, par Godefroy Kurth. Bruxelles, Schepens, 1900. In-8, pp. 154.

2. *Les Esclaves chrétiens, depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident*, par Paul Allard (3e édition revue et augmentée). Paris, Lecoffre, 1900. In-12, pp. xv-592.

3. *Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne*, extraite des Archives nationales, par Gaston de Carné. Rennes, Plihon et Hervé. 2 vol. in-4, pp. xliii-172 et 197.

n'y gagne guère. Déjà M. Joüon du Longrais, dans une récente étude, avait montré ses intrigues. Les documents publiés par M. de Carné établissent, d'une façon indiscutable, qu'il les menait en partie triple, à Paris, à Madrid et à Rome. C'est donc pour ce politique une définitive sentence de condamnation. Sa fin héroïque dans la guerre de Hongrie prouve qu'il était capable d'autre chose que de misérables intrigues. Son ambition, le trouble des temps, l'engagèrent dans une voie où ses propres précautions lui devinrent un piège et le perdirent.

M. de Carné me permettra l'expression d'un regret et d'un vœu : le regret que ses notes biographiques ne soient pas plus nombreuses, plus précises, mieux placées, de manière à éclairer pleinement le lecteur, à mesure que les documents passent sous ses yeux; le vœu qu'il complète son œuvre par la publication des pièces espagnoles ou italiennes qui font partie, aux Archives, du dossier Mercœur.

M. Vandal revient à Constantinople, sans abandonner l'histoire diplomatique, bien que son nouveau livre s'intitule : **les Voyages du marquis de Nointel**[1]. Ce marquis connut toutes les extrémités des choses humaines : ambassadeur du grand roi auprès du Grand Seigneur, il étonna tout l'Orient par son faste; organisant des carrousels à Constantinople, des voyages à travers l'Archipel et l'Asie mineure et la Grèce, entrant triomphalement à Jérusalem tout comme un César moderne; — puis, quand vint la disgrâce, condamné par la malhabile rigueur de Louis XIV à expier ses fautes de diplomate, à Péra même, sans instructions et sans ressources, en proie au dédain des vizirs et aux instances des créanciers. Ce singulier ambassadeur, qui mourut à Paris en 1685 sans un sou vaillant, fut pourtant utile à son pays. Ses écritures prolixes, descriptives, sont une source d'informations historiques et géographiques fort curieuses; ses collections, malheureusement dispersées à sa mort, ont excité la curiosité et l'émulation des contemporains, et nous lui devons les dessins du Parthénon, encore intact quand il le visita; sa diplomatie arracha au Grand Seigneur les capitulations de 1673, si importantes pour le protectorat et le commerce de la France, en Orient.

1. *Les Voyages du marquis de Nointel*, par A. Vandal. Paris, Plon, 1900. In-8, pp. 354.

Toute cette vie utile, brillante et folle, est évoquée par M. Vandal dans un de ces récits amples et de belle ordonnance auxquels il nous a habitués.

J'ajouterai respectueusement quelques remarques. Toutes les inscriptions que Nointel fit graver dans la célèbre grotte de Paros ne sont pas vaniteuses, celle-ci par exemple, dont nous avons pour garants Tournefort (1700), le P. Sarrabat (1735) et Pasch van Krienen (1771).

Hic ipse Christus adfuit
Ejus natali die media nocte
Celebrato MDCLXXX.

Puis M. Vandal pense-t-il que les rivalités remplissent la vie des missionnaires du Levant, comme la concurrence celle des hommes de négoce ?

Enfin, la politique de Louis XIV, si elle s'était fermement décidée contre le Grand Turc, eût-elle été simplement une politique de « magnificence » ? On peut être d'autre avis ; il n'est pas sûr que les « errements séculaires de nos rois » n'aient pas été une erreur.

M. Casgrain[1] a bien voulu résumer et adapter, pour la France, son grand travail sur la guerre du Canada. Nous lui en sommes fort reconnaissant. Ces pages témoignent que, dans le pays qu'on appela jadis la Nouvelle France,

On sait bien conserver le brillant héritage
Légué par les aïeux, pur de tout alliage.

Le livre du savant professeur de l'université de Québec est bien français, comme les souvenirs qui le remplissent et les espoirs qu'il provoque.

« Vous devez être bien content, disait Murray à Malartic ; vous vous êtes couvert de gloire en défendant, pendant dix campagnes, cette colonie que nous aurions dû prendre en une. » L'Anglais disait vrai. Mais ni la bravoure des Français ni l'héroïque fidélité des Canadiens n'empêchèrent le traité de Paris. Cette histoire, glorieuse et triste, est pleine de leçons. On y apprend comment on fait les colonies, avec le meilleur d'une

1. *Montcalm et Lévis*, par l'abbé Casgrain, lauréat de l'Académie française. Tours, Mame. In-4 illustré, pp. 392.

race, et comment, pour les garder, rien ne dispense d'une politique prévoyante, active et suivie.

Du Canada en Bretagne. Là aussi, quelques années à peine après le traité de Paris, on vit des guerres de partisans, mais entre Français. M. Lenotre a raconté les invraisemblables aventures de **La Rouërie**. M. Delarue publie comme les pièces justificatives du récit de M. Lenotre [1]. Pour qui connaît déjà le théâtre et les acteurs de ces scènes, plus dramatiques que les drames d'imagination, ce sera un profit de plus que de parcourir ces documents.

Encore des mémoires ! Mais ceux-ci sont d'une époque où ils sont rares et du pays des Chouans, et annotés par M. Edmond Biré ; c'est beaucoup de chances à la fois. On lira ce premier volume des **Mémoires du général d'Andigné** [2] avec l'impatience de dévorer le second. Que M. Biré nous le donne bientôt. Quand on a fait connaissance avec le « chevalier sans reproche », comme le général Lamarque appelait d'Andigné, on veut tout savoir, jusqu'au bout. D'autant que la vie de ce chevalier est peu commune : mis quatorze fois en prison et s'évadant toujours, commandant des bandes de Chouans et traitant avec Bonaparte, et, dans la paix et dans la guerre, droit, courageux, actif, intelligent, bon et calme, comme le dit si bien le beau portrait placé en tête du volume, — surtout quand on a lu l'*Introduction* de M. Biré.

Avec les **Représentants du peuple en mission** [3], le spectacle change : le jacobinisme montre de la force, mais, le plus souvent, contre le droit. M. Bonnal de Ganges, dans ce quatrième volume comme dans les précédents, est bien documenté. Pourquoi ses références ne sont-elles pas plus exactes et plus complètes ? Une bonne partie du livre est consacrée aux fêtes civiques dans les armées. Il y a là de curieux détails, mais auxquels

1. *Charles-Armand Tuffin, marquis de La Rouërie* (généalogie, notes, documents et papiers inédits), par P. Delarue. Rennes, Plihon et Hervé, 1899. In-8, pp. 223.

2. *Mémoires du général d'Andigné.* T. I (1765-1800), publiés par Edm. Biré. Paris, Plon, 1900. In-8, pp. 461.

3. *Les Représentants du peuple en mission* (1791-1799), par Bonnal de Ganges. T. IV. Paris, Savaète, 1899. In-8, pp. 600.

les représentants en mission ne sont mêlés que de fort loin. Ne serait-ce pas un défaut de composition ? Et le livre, qu'on ne peut s'empêcher de comparer à celui de M. Wallon, ne perd-il pas à ce rapprochement ?

Daniel O'Connell[1] disait aux siens : « Les difficultés de l'Angleterre sont les occasions favorables de l'Irlande. » L'exemple du grand agitateur montre ce qu'on peut, quand on sait saisir l'occasion favorable et mettre au service d'une cause juste toute son intelligence et tout son cœur. M. Nemours Godré fait bien de nous le rappeler, en rééditant son livre, écrit avec clarté, vigueur et amour.

« Une histoire de la **Société française**[2], c'est proprement une histoire des mœurs polies, de la grâce, de l'urbanité des femmes et des hommes d'esprit, des salons et de la conversation, de l'amour mondain et de l'amitié ; c'est la fleur même de cette civilisation dont les philosophes étudient la racine. » Voilà le programme que M. du Bled se trace à lui-même dans sa préface. On peut dire qu'il le remplit à peu près. L'histoire y gagne-t-elle, — j'entends l'histoire que les auditeurs de M. Du Bled viennent apprendre, en écoutant ses conférences ? Là-dessus on peut disputer. Les détails pittoresques et surtout scandaleux piquent la curiosité. A eux seuls, fussent-ils tous authentiquement exacts, ils donnent une idée fausse de la société qu'ils sont censés représenter au vrai et au fond.

Et cette observation me paraît incontestable, aussi bien pour les mères de Port-Royal que pour les amis de Richelieu ou les dames de la cour d'Henri II. Et puis, quand il s'agit des bonnes fortunes de celles-ci, est-ce que l'auteur n'eût point mieux fait de se souvenir de ces deux vers qu'il cite quelque part :

> Sur telles affaires toujours
> Le meilleur est de ne rien dire ?

C'est aussi par « les petits côtés » que M. de Belleval étudie

1. *Daniel O'Connell. Sa vie et son œuvre*, par L. Nemours Godré. Paris, Lecoffre, 1900. In-12, pp. VIII-396.
2. *La Société française aux XVIe et XVIIe siècles*, par Victor du Bled. Paris, Perrin. In-12, pp. 318.

l'histoire des **derniers Valois**[1]. Sans doute la conjuration d'Amboise et les États d'Orléans trouvent place dans son livre. Mais tous les détails du costume, des armures, des meubles, des denrées en usage au temps de Charles IX, y sont énumérés avec plus de complaisance que les secrets de la politique. M. de Belleval nous apprend ce que valait, au seizième siècle, la *queue de vin* ou l'aune de *drap blanchet*; quel était le menu du souper d'un grand seigneur, comment on dansait la *canarie* ou la *morisque*; comment on ajustait le *corps piqué* des dames ou les *anaxyrides* des courtisans. Ces curiosités sont d'ailleurs absolument authentiques; l'auteur en donne pour garants les papiers de sa famille et les correspondances des ambassadeurs vénitiens.

M. Franklin fait également la chronique des temps anciens, à la mode du temps présent. La curiosité du lecteur, en parcourant ses pages[2], est toujours en éveil : celle qui cherche volontiers les petits scandales, et celle qui est en quête des ridicules divertissants. A l'une et à l'autre servent dix-sept procès qui se déroulèrent **devant les tribunaux** d'il y a cent cinquante ans, et dont les péripéties sont textuellement empruntées à un recueil de *Causes amusantes* publié, en 1749, par un sieur Robert Estienne, qui se disait descendant des grands imprimeurs du même nom.

Sur les **Animaux**[3], l'auteur n'est pas moins intéressant. Il nous édifie sur les serins de Louis XI, les chiens des Valois, les hérons de François Ier, les chats de Richelieu, les oiseaux de Louis XIII et la ménagerie de Louis XIV. Puis nous nous élevons aux questions doctrinales. A propos des procès faits à des animaux, il faut bien se demander si les bêtes ont une âme. L'auteur ne prend guère parti. Pourquoi ne pas dire que les trois règnes sont séparés par un abîme que toutes les théories du monde ne combleront pas. Contre l'ensemble des faits quel-

1. *Les Derniers Valois. François II, Charles XI, Henri III*, par le marquis de Belleval. Paris, Vivien, 1900. In-8, pp. VI-678.

2. *La Vie privée d'autrefois. La vie de Paris sous Louis XV : devant les tribunaux*, par Alfred Franklin. Paris, Plon, 1899. In-18, pp. 375.

3. *La Vie privée d'autrefois. Les animaux*, par Alfred Franklin. Paris, Plon, 1899. In-18, pp. 305.

ques cas obscurs ne peuvent rien. Quant aux exorcismes prononcés par l'Église sur les animaux, ils sont ce qu'il y a de plus raisonnable. Pour faire la guerre à l'homme, le démon se sert des éléments et des vivants. Contre tous, la prière est puissante. Il est clair, d'ailleurs, que des abus superstitieux ont pu se mêler aux pratiques légitimes et séculaires.

M. D'AVENEL continue à nous initier au **Mécanisme de la vie moderne**[1] en nous faisant connaître *la maison parisienne*, *l'alcool et les liqueurs*, *le chauffage*, *les courses*. Pour cela, il trouve des chiffres comme un ingénieur, des boutades comme un caricaturiste, des considérations comme un sociologue, des souvenirs comme un historien. On s'instruit à lire ces pages et sans ennui. On se rend compte des progrès et des inconvénients qui se heurtent dans nos boissons et nos plaisirs, nos maisons et nos cheminées : beaucoup de choses ingénieuses et commodes liées à beaucoup de choses factices et malsaines.

Paul DUDON, S. J.

Voici une série de conférences, faites à Saint-Cyr sur l'**Histoire de l'armée**[2]. La première, due à M. Lavisse qui fut l'organisateur du cours, analyse le programme et résume nettement l'ensemble. C'est une excellente synthèse à la fois historique et philosophique. L'orateur est remonté d'abord non point aux lointaines armées de Babylone ou de Ninive, de Perse ou d'Égypte, ni même de Grèce, mais à l'armée qui fonda l'Empire romain, origine de la civilisation moderne. Il la prend deux cents ans avant Jésus-Christ, lorsque le service est un droit autant qu'un devoir, et que c'est un privilège pour les riches d'être soldats. Cette armée non permanente, aux cadres flottants, est la cité elle-même, la nation en armes.

Avec l'Empire, l'armée devient professionnelle. Elle a cessé d'être purement romaine; à côté des légions de citoyens, prennent place les troupes des villes italiennes conquises. Servir n'est

1. *Le Mécanisme de la vie moderne*, par le vicomte G. d'Avenel, 3e série. Colin, 1899. In-12, pp. 340.

2. *L'Armée à travers les âges. Conférences faites en 1898 à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr*, par MM. Lavisse, Guiraud, Langlois, Gebhart, Lehugeur, Sorel, Vandal et Boutroux. Paris, Chapelot, 1899. In-18, pp. 277. Prix : 3 francs.

plus un devoir, mais une charge. Les riches s'en exemptent. Les indigents, les aventuriers et les barbares y prétendent. Aux frontières de l'immense empire qui comprend l'Italie, l'Espagne, la Gaule, la Germanie, les pays du Danube, de l'Asie, de l'Afrique, il faut des armées permanentes. Mais elles sont des armées de mercenaires, et elles ne résistent pas au choc de quelques hordes barbares.

Les armées du moyen âge, de la monarchie et de l'époque actuelle inspirent au brillant conférencier des aperçus justes et bien présentés sur les transformations sociales qui sont résultées des transformations politiques, sur la nature et le caractère de la grande armée démocratique qui est aujourd'hui l'orgueil de la nation. Il faut, écrit-il, que, dans cette armée, où chacun étant moins connu personnellement de ses chefs qu'autrefois, il est aussi plus facile que dans les petites armées des temps anciens d'écouter l'instinct de conservation, « chacun ait en soi-même la raison de la discipline, la connaissance, l'acceptation de son devoir, et cet élan sans lequel le nombre est impuissant et qui peut suppléer au nombre » (p. 17).

M. Guiraud détaille ensuite les idées condensées par M. Lavisse sur les institutions militaires de Rome. M. Langlois apporte des vues neuves sur les milices communales du moyen âge et le rôle de la chevalerie. M. Gebhart se moque spirituellement des condottieri italiens et n'a pas de peine à démontrer les tristes conséquences qui en découlèrent pour cette nation si longtemps soumise aux étrangers. M. Lehugeur expose beaucoup de faits à propos de l'armée de Louis XIV. Elle fut notre première armée monarchique. A tout le moins elle n'était plus féodale. Son administration est passée du connétable, qui était un puissant seigneur, au secrétaire d'État de la guerre, qui n'est plus qu'un commis du roi. La hiérarchie est fixée par l'*ordre du tableau*; les officiers obéissent comme les soldats. L'importance de l'infanterie, de l'artillerie, des ingénieurs, de l'intendance, augmente comme celle du peuple, des écrivains, des savants.

Cependant cette armée demeure encore aristocratique; la noblesse y occupe une grande place et elle la mérite, car elle excelle dans les choses militaires. L'officier et le soldat sont séparés par la même distance que le gentilhomme et le roturier. Sauf Fabert, aucun subalterne n'a trouvé le bâton de maréchal dans son sac avant 1804.

En même temps les villes perdent les derniers débris de leurs libertés communales. Les milices bourgeoises sont placées sous les ordres des officiers royaux. C'est une sorte de garde nationale qui, sans faire partie des *troupes réglées*, ce que nous appelons aujourd'hui l'armée active, forme la dernière ressource contre l'invasion. Elle répond à notre armée territoriale.

Les belles pages de MM. Sorel et Vandal sur les armées de la République et de l'Empire sont les deux derniers tableaux de cette galerie historique très instructive et très vivante. M. Boutroux a le mot final pour prêcher les vertus militaires et le devoir moral. Pour lui, l'échec de Waterloo est dû au découragement de l'empereur, le succès tenant toujours et partout aux causes les plus hautes.

La belle et commode publication de M. Henri Vast[1], qui a commencé de paraître en 1893 (V. *Études*, 5 nov. 1897, p. 399), est achevée après six années de labeur. Ce ne sont en apparence que trois petits volumes assez minces; mais sous leur format portatif, ils contiennent, le tome Ier : les traités de Munster, l'histoire de la Ligue du Rhin et le traité des Pyrénées (1648-1659); le tome II : le traité d'Aix-la-Chapelle, le traité de Nimègue et la trêve de Ratisbonne, les traités de Turin et de Ryswick (1668-1697); le tome III : la succession d'Espagne et les traités qui conclurent cette dernière période du règne conquérant de Louis XIV. J'ai plus d'une fois recommandé la Collection de textes pour l'étude de l'histoire, si heureusement inaugurée en 1886 et si persévéramment poursuivie depuis par son comité et son éditeur; je ne l'ai jamais fait avec tant de plaisir qu'aujourd'hui. Outre qu'on est toujours heureux de voir une œuvre importante recevoir son naturel couronnement de tables et d'index, il y a peu de publications aussi bien adaptées à l'enseignement que celle-ci; j'entends à l'enseignement du professeur, à celui qui donne les notions et qui a sans cesse besoin de les contrôler et de les vérifier.

Or, les grands recueils diplomatiques, on ne les a pas d'ordi-

1. *Les Grands Traités du règne de Louis XIV*, publiés par Henri Vast, docteur ès lettres. III. *La succession d'Espagne, traités d'Utrecht, de Rastadt et de Bade* (1713-1714). *Avec la table générale des personnages cités et l'index géographique.* Paris, Picard 1899. In-8, pp. 220. Prix : 5 fr. 25. (De la Collection des textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.)

naire sous la main. Tout le monde ne peut pas recourir au *Corpus* de Dumont, à l'Histoire de Schœll, au Recueil de De Clercq, à Flassan ou à Garden, à l'Abrégé de Koch. L'on se tient heureux lorsqu'on a déjà sous la main Mignet, Legrelle, et le récent *Philippe V et la cour de France* de l'abbé Baudrillart, cet autre grand ouvrage que dix années de labeur conduisaient naguère au prix Gobert.

Outre qu'un professeur a besoin d'avoir la lettre des conventions sous les yeux, pour comprendre l'étendue et l'importance géographique des articles d'un traité, il lui est nécessaire, sous peine de s'égarer en ces dédales et dans ces labyrinthes d'énumérations, d'avoir un guide sûr et clair. M. Vast le lui offre dans ses Introductions et ses Notices ; de même que dans ses Bibliographies, si bien divisées en Manuscrits, Imprimés et Instruments originaux, il met les érudits et les chercheurs à même de faire des études personnelles sur les sujets qu'il esquisse. Je ne parle pas des notes, plutôt sobres mais exactes, ni des traductions qui nous rendent en français tant de traités conclus en latin ; ce sont là encore autant d'avantages très appréciables dans l'espèce.

Aussi longtemps qu'on n'en sera point venu à cette méthode, une foule de publications, même très savantes et très minutieusement élaborées, ne seront pas accessibles et ne se feront même pas consulter. Quand on écrit pour les autres, le tort est de s'imaginer qu'ils savent tout par avance. Comme si le traité d'Utrecht, par exemple, sur lequel on discute encore à propos des Blancs d'Espagne et au sujet de nos droits à Terre-Neuve, était si bien connu !

L'auteur fait donc œuvre de maître, mais aussi d'historien. Sa conclusion est une page à citer. Ce portrait de Louis XIV au temps de la guerre de succession d'Espagne est achevé : « Dans les plus rudes épreuves, il resta inflexible sur tout ce que lui commandait l'honneur ; il sut parler dignement à la France et au nom de la France. Jusqu'au dernier jour, il a conduit personnellement les négociations avec une hauteur de vues, une possession de lui-même qui n'ont subi aucune éclipse... Le roi a exercé toujours, avec l'art souverain du commandement, la haute direction dans toutes les graves affaires. Il a su penser et écrire mieux qu'aucun de ceux qui l'entouraient. On ne peut lire sa correspondance intime sans admirer également le mérite de l'écrivain et le génie du prince. » (P. 59.)

Nous voici loin des mensonges et des déclamations de Saint-Simon.

M. Germain Martin s'est proposé d'écrire l'histoire fort intéressante du rôle de la royauté dans la **grande industrie française de 1660 à 1715**[1], c'est-à-dire du commencement du pouvoir personnel de Louis XIV (1661) à sa mort. Il s'occupe des règlements relatifs à la fabrication et à l'inspection des manufactures, à la police des métiers, en un mot à ce que nous appellerions aujourd'hui l'*intervention de l'État*. Les communautés d'arts et métiers se rapportant à la petite industrie plutôt qu'à la grande, il ne les a pas étudiées en détail, et il a bien fait. Son livre y gagne en unité et en clarté d'ordonnance.

Le terme d'industrie n'existait pas à l'époque. L'art de transformer les matières premières s'appelait alors *manufacture*, expression désignant à la fois la grande fabrication, le local et le produit. On l'opposait aux *arts et métiers* des petits industriels et commerçants. Trois sortes de manufactures existaient alors : les manufactures royales, privilégiées et ordinaires. Les Gobelins et la Savonnerie sont les plus connues parmi les premières. Les deuxièmes jouissaient, dans une région donnée, du droit exclusif de fabrication, ou monopole. Les petits fabricants abondaient, et non seulement presque toutes les provinces en comptaient, mais les grandes villes manufacturières, telles que Lyon, Paris, Rouen, Sedan, Elbeuf, Reims, Caen, en possédaient parfois plusieurs milliers.

Le *Colbertisme* est le fait industriel dominant du règne de Louis XIV, et l'auteur l'étudie sous tous ses aspects. D'abord il juge l'homme. Le surintendant des manufactures lui paraît, comme à Pierre Clément, son principal historien, un homme d'État et un financier plutôt qu'un économiste. Ce qu'il vise, ce n'est pas le bien-être de la population, c'est la prospérité financière. « Si les habitants sont à l'aise, ils paieront bien les tailles et la caisse du royaume ne sera pas en déficit. » Il cherche à faire de l'argent. Comme modèle, il s'est proposé Henri IV. Il sait ce que M. Gustave Fagniez nous rappelait naguère dans son beau livre *l'Économie*

1. *La Grande Industrie sous le règne de Louis XIV* (*plus particulièrement de 1660 à 1715*), par Germain Martin, secrétaire général du Musée social. Paris, Rousseau, 1899. In-8, pp. II-446. Prix : 9 francs.

sociale de la France sous Henri IV (Voir *Études*, 5 septembre 1898), que de 1600 à 1610, notre pays eut une industrie considérable.

Le plan de Colbert est conçu suivant ces grandes lignes : rétablir les anciennes manufactures ; en créer de nouvelles; assurer des débouchés à nos produits en développant la marine; s'appliquer à l'amélioration de l'agriculture, afin d'abaisser le prix des denrées et le taux des salaires.

Mais pour restaurer ou créer des manufactures, il fallait amoindrir l'industrie des nations rivales. Contre la concurrence des Hollandais, il établit les tarifs de 1664 et 1667, qui aboutirent à la lutte armée de 1672. Le traité de Nimègue ruina malheureusement ses espérances en stipulant la liberté réciproque des échanges.

Il se venge en attirant en France des ouvriers étrangers pour *instruire* nos compatriotes, même des Hollandais. Il désire se passer au plus tôt du concours des Allemands et des Italiens. Les Hollandais au service de la France restaurèrent nos fabriques ou en établirent à Carcassonne, à Abbeville, à Caen, à Rouen, à Pont-de-l'Arche, à Marseille. Ils travaillaient les étoffes, le cuir, le cuivre, et montèrent une corderie. Les Allemands étaient fondeurs, mineurs et fabriquaient le fer-blanc. Les Italiens étaient ouvriers en soie; les Vénitiens excellaient dans les glaces; les Vénitiennes dans la broderie.

Quelles étaient les mœurs, les conditions, les privilèges des ouvriers; quels furent les collaborateurs de Colbert, depuis les inspecteurs ou commis des manufactures et les intendants de province, jusqu'aux juges, gardes et jurés; quels furent les successeurs de ce génie administratif; à quels fâcheux résultats industriels aboutit la révocation de l'édit de Nantes; quels rapports existèrent entre Louis XIV, les courtisans et la grande industrie : autant de questions traitées et résolues par M. Germain Martin, d'après les documents, mais sans pédantisme. Son œuvre est une œuvre remarquable de vulgarisation unie à l'érudition en des matières si complexes et ailleurs si confuses. Henri Chérot, S. J.

Le **Cours d'histoire** classique de Dom Ancel et de M. G. Maurel[1] est rédigé conformément à l'arrêté ministériel du 4 janvier 1894.

1. *Cours d'histoire de France. Cours élémentaire* (1re année), 60 cent. ;

Cet ouvrage est conçu strictement d'après les plans universitaires, et suivant la méthode employée dans les manuels d'histoire qu'adoptent les écoles de l'État. Mais c'est un livre destiné aux maisons d'enseignement libre ; l'esprit en est chrétien, catholique ; la France y apparaît constamment comme la fille aînée de l'Église, et l'on voit nettement que, grande et prospère, quand elle est fidèle à Dieu, notre chère patrie tombe dans l'erreur, les défaites et les troubles politiques, quand elle renie sa mission divine.

Au reste, pour être un livre chrétien, ce cours d'histoire n'en est pas moins un ouvrage modéré et impartial ; veut-on s'assurer qu'il ne s'inspire point de passions injustes, et encore moins de cet esprit d'obscurantisme, de cette ignorance obstinée et volontaire dont certains sectaires accusent encore l'enseignement libre ? On n'a qu'à lire les pages très mesurées qui concernent la Réforme et la Révolution.

Tout l'ouvrage est intéressant, et d'une réelle valeur pédagogique. Chacun des quatre cours est bien mis à la portée des jeunes intelligences auxquelles il s'adresse. Les deux derniers cours pourront préparer n'importe quel candidat au baccalauréat ; mais peut-être louerai-je davantage encore les deux parties élémentaires, destinées aux écoles primaires, et si capables de frapper l'esprit de l'enfant, d'inspirer même le goût de l'histoire. La méthode est excellente : dans la première partie, chaque leçon (de quelques lignes) est suivie d'un petit récit ; dans la seconde, la leçon et le récit sont, en outre, accompagnés d'une lecture : tout cela sans faux attirail à demi scientifique, sans prétention ; les tableaux sont nets, le style d'une simplicité extrême, et d'une précision qui grave l'épithète juste, résumant d'un mot toute une appréciation sur un siècle, un homme, un pays.

Dans le texte sont intercalés des tableaux généalogiques des diverses dynasties, de nombreuses gravures (dont beaucoup très bien réussies, surtout dans le cours supérieur), représentant des scènes historiques ou des portraits ; enfin, des cartes, toujours sobres mais très claires.

A chaque leçon sont joints un questionnaire et l'indication

cours élémentaire (2e année), 75 cent. ; *cours moyen*, 1 fr. 25 ; *cours supérieur*, 2 fr. 25, par le R. P. dom Ancel et G. Maurel. Ligugé, 1896-1899.

d'un ou deux devoirs (on en voudrait trouver davantage dans les cours supérieur et moyen).

Enfin, dans les dernières pages de chaque volume, un lexique donne le sens exact des termes historiques ou des mots spéciaux, qui dans le texte pourraient embarrasser les enfants ou même les jeunes gens.

La disposition typographique est digne de l'ouvrage lui-même.

P. M—T.

Nous ne voulons pas tarder à signaler et recommander la nouvelle *Histoire de saint Jean-Baptiste de La Salle* par M. l'abbé Guibert, qui vient de paraître à la librairie Poussielgue. (In-8; prix : 6 fr.) Le travail déjà annoncé ici la fera connaître plus amplement à nos lecteurs.

Parmi les nombreux ouvrages publiés, de nos jours, sur des conversions particulières, celui de Mme la baronne de Kœnneritz[1], croyons-nous, occupera une place des plus honorables. Il est d'une lecture agréable, intéressante, et surtout d'une grande sûreté de doctrine.

Mme de Kœnneritz était née dans l'erreur calviniste, d'une famille française, émigrée après la révocation de l'édit de Nantes. Ame naturellement religieuse, elle était éprise de tout ce qui est noble et élevé. Ses nombreux voyages la mirent en relation avec beaucoup de catholiques, sans qu'il lui vînt en pensée qu'elle n'était pas dans la véritable Église.

Pourtant, d'instinct son cœur la poussait vers ces vieilles basiliques, témoins de la vie religieuse de tout le peuple chrétien, si longtemps avant la Réforme; et les cérémonies du culte catholique exerçaient sur elle une impression indéfinissable. Toutefois, elle restait protestante, et se faisait même un reproche secret de trouver quelque chose de beau en dehors de son Église.

Cette première partie du livre est une fort curieuse page de psychologie religieuse, dans laquelle l'auteur nous fait assister à la marche progressive de son âme vers la vérité. La lecture de certains livres catholiques, le *Travail d'une âme*, le *Récit d'une sœur* de Mme Craven ; sa correspondance avec celle-ci ; enfin ses relations avec la marquise di Rende, mère du nonce apostolique

1. *Ma conversion*, par Mme la baronne de Kœnneritz. Paris, P. Téqui.

à Paris, et aussi avec ce prélat, l'acheminaient tout doucement vers l'Église catholique. Le souvenir de toutes les accusations des protestants contre les fidèles attachés à la foi romaine, accusations qu'elle reconnaissait chaque jour comme d'évidentes calomnies, à mesure qu'elle voyait de plus près les catholiques, détachait insensiblement son âme de l'erreur.

Mais ce n'était encore là qu'une préparation à la conversion entière.

La seconde partie du livre, plus doctrinale et plus raisonnée, est vraiment remarquable comme travail de comparaison entre le symbole catholique et le symbole protestant. L'auteur, sans exagération, sans passion, expose combien les Réformés sont inconséquents avec eux-mêmes, en conservant certains dogmes, et s'obstinant à n'en tenir aucun compte dans les pratiques de leur vie religieuse. Par exemple, lorsqu'ils admettent que Marie est mère de Dieu, qu'elle est restée vierge dans sa maternité, et pourtant refusent absolument de lui rendre aucun culte.

L'auteur examine, les uns après les autres, les divers articles du symbole, et montre que les protestants, avec le même illogisme, en les admettant presque tous, en font une lettre morte, sans conséquences pour le culte de Dieu et pour l'intérêt spirituel des âmes. Ils se dédommagent, il est vrai, en accusant les catholiques d'y voir ce qui n'y est pas.

Toute cette partie de l'ouvrage, nous le répétons, est un exposé très succinct, sans doute, mais fort remarquable des raisons qui démontrent la vérité des croyances catholiques, et, par suite, l'erreur des doctrines protestantes.

La bénédiction et les encouragements du Saint-Père, transmis à l'auteur par S. Ém. le cardinal Rampolla, ainsi que les félicitations de Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes, ajoutent un nouveau prix à cet utile et édifiant ouvrage.

Il faut savoir gré à la nouvelle catholique d'avoir fait connaître au public le travail qui s'opéra dans son âme, les études auxquelles elle se livra, les prières qu'elle adressa au ciel, pour arriver enfin, joyeuse et ravie, à la pleine connaissance de la vérité. Son abjuration eut lieu, au couvent des Dames du Cénacle, à Paris, entre les mains de Mgr di Rende.

Jean Noury, S. J.

Poésie. — Il faut une certaine dose de hardiesse pour essayer de lutter avec la *Légende des siècles* de Victor Hugo[1]. Le P. Delaporte, qui n'a jamais épargné ses critiques au maître, a craint sans doute qu'on ne lui appliquât le vers fameux : « La critique est aisée et l'art est difficile. » Et, pour parer le coup, il s'est mis bravement à faire des poèmes hugotiques. Ils le sont, et par le choix des sujets et par la forme, et par les qualités et par l'excès des qualités. La première pièce, intitulée l'*Ombre du premier soir* est une réplique au *Sacre de la femme* qui ouvre la Légende. Hugo a pris le commencement, le P. Delaporte choisit la fin du jour ; Hugo a parlé d'Ève, le P. Delaporte nous entretient d'Adam. On pourrait poursuivre le parallélisme. Hugo a traité *Caïn* dans *la Conscience* ; le P. Delaporte écrit *les Roses d'Abel*. Libre au lecteur de préférer ceci à cela ou cela à ceci.

La forme sent parfois l'imitation. J'en étais effrayé pour l'audacieux disciple ; mais j'en ai été quitte pour la peur. Il n'y a pas plus de couleur locale dans *les Lions*, *le Romancero du Cid*, *le Mariage de Roland*, *Zim-Zizimi*, que dans *le Sphinx de la mer Morte*, *Victoire de Néron*, *Ignoto Deo*, *la Pénitence des preux à Roncevaux*. Avec cette différence pourtant que Hugo invente ses décors et les crée à peu près de toutes pièces ; le P. Delaporte semble avoir plutôt consulté les bons auteurs. Mêmes qualités : le don de ressusciter les époques et de les idéaliser. Mêmes excès : affectation d'archaïsme et trop de noms propres à la rime, impeccable d'ailleurs et éblouissante : un feu d'artifice continu.

Assurément, on ne trouvera dans ce volume ni *Aymerillot*, ni *Eviradnus*, ni *Ratbert*, ni *la Rose de l'Infante*, ni *Booz endormi* ; mais le cycle du moyen âge y est traité avec cette supériorité d'intelligence que la foi seule, quoi qu'on en dise, peut donner. *Un Verset de saint Luc*, histoire d'un moine enlumineur peignant une madone, *Christophe le passeur*, *les Trente*, *Rêves d'oiseaux* sont des chefs-d'œuvre exquis de vérité et d'inspiration. La *Veillée des anges* est un noël supérieur à celui de Théophile Gautier. La *Lettre à l'encre de Chine* est une pure merveille de fantaisie et de délicatesse. Beaucoup de pièces qui ne valent pas celles-ci sont devenues presque classiques. Les deux premiers volumes en

1. *A travers les âges. Récits et légendes.* Troisième série, par le P. Victor Delaporte, S. J. Paris, Retaux. 1900. In-8 et in-18, pp. 320. Prix : in-8, 4 francs ; in-18, 3 francs.

sont déjà à leur dixième édition. Le troisième les aura bientôt rejoints.

Pour être romantique dans sa course *à travers les âges*, le P. Delaporte n'en manie pas moins le vers ancien avec la même souplesse, la même virtuosité et la même vigueur que le vers moderne. La preuve en est son drame de collège intitulé : *Pour l'honneur*[1]. Mais la richesse des rimes et le brillant des traits se font ici à peine apercevoir et admirer, au milieu du mouvement des idées, qui elles-mêmes tirent leur valeur et leur intérêt de l'évolution des caractères. De parnassien, l'auteur redevient cornélien.

André de Rochevieille, ancien élève du collège de Vannes, rappelle beaucoup ce *Jean de Thommeray*, un des grands succès du théâtre, au lendemain de nos désastres d'il y a trente ans : incarnation du jeune gentilhomme breton, transformé à Paris en élégant viveur, et que le devoir militaire accompli pour la patrie ramène aux sentiers de l'honneur. André s'est laissé prendre à la fausse amitié d'un espion allemand, juif de Francfort, Wilhelm Mœser, et d'un soi-disant publiciste socialiste, Félix Guépard. Ces deux intrigants ne le lâchent plus ; ils ont osé le suivre jusqu'au château paternel, attirés qu'ils sont par l'espoir de détrousser un vieil oncle. Car la bourse d'André s'est trouvée vite à sec.

Mais l'enfant prodigue est sauvé par l'apparition de son jeune frère, Henri, bachelier de la veille, rentré au manoir de Rochevieille pour s'y rencontrer avec un zouave pontifical, Alain de Kercado. Saisi du même enthousiasme que son cousin, Henri ne rêve plus que de s'enrôler à son tour parmi les défenseurs du pape. Mais d'abord Alain a la bonne pensée de ramener André pour quelques heures au collège Saint-François-Xavier, et là le pauvre égaré reprend conscience de lui-même au contact de ses souvenirs d'enfance :

> Là nos cœurs de seize ans se laissaient émouvoir
> A ces grands mots : Patrie, Honneur, Vertu, Devoir,
> Aux leçons de bravoure, aux appels d'espérance,
> A tout ce qui disait : Dieu, l'Église et la France !

1. *Pour l'Honneur*. Drame en 4 tableaux en vers. Vannes, 1900. In-16, pp. 78.

L'espion et le journaliste bohème sont chassés du château. Ils jurent de se venger. La guerre de 1870 éclate. On se retrouve sur le champ de bataille d'Auvours : M. de Rochevieille et ses deux fils, en costume de zouave pontifical ; Wilhelm Mœser, en uniforme de uhlan. Des péripéties poignantes amènent le dénoûment.

Henri Rochet, S. J.

Littérature et Langues. — Il y a dans le *Mémento* de M. Domecq[1] deux parties : des études sur les classiques français de seconde, et un exposé de l'histoire de la prose française.

Les *classiques* étudiés sont les suivants : *Chanson de Roland ;* Villehardouin ; Joinville ; Froissart ; Commines ; Montaigne ; Corneille (*Horace*, *Polyeucte*) ; Racine (*Andromaque*, *Britannicus*) ; Molière (*Misanthrope*, *Femmes savantes*) ; Boileau (*Épîtres*) ; La Fontaine ; Bossuet (*Oraisons funèbres*).

Cette partie du livre est la meilleure et la plus claire. Chaque auteur est l'objet d'une notice sérieuse, contenant une biographie et une liste des œuvres, et suivie de jugements puisés aux meilleures sources. Les ouvrages portés au programme de seconde sont étudiés avec soin, quelquefois même avec une abondance de détails qui dégénérerait facilement en lenteur. Je prends pour exemple le chapitre relatif à *Horace*, de Corneille : il s'étend de la page 79 à la page 112 ; c'est beaucoup. L'analyse, faite scène par scène, est languissante (p. 79 à 102), et renforcée de longues citations dont l'utilité est contestable : les élèves n'ont-ils pas en mains un *Horace* ? ou M. Domecq voudrait-il leur éviter la peine de lire la pièce elle-même ? J'aime mieux les « appréciations » dont est suivie l'analyse de chaque scène ; et la fin du chapitre aussi dédommage des lenteurs précédentes. L'étude des personnages est bonne, méthodique ; elle montre nettement pour chacun d'eux : 1°) le développement du caractère ; 2°) sa valeur morale, sa raison d'être, etc. Suivent une appréciation générale, avec citations bien choisies ; des notices complémentaires sur les sources d'*Horace*, sur les autres pièces empruntées au même sujet, sur les trois unités dans la tragédie de Corneille. Pourquoi n'avoir point placé ici, au lieu de les rejeter plus loin en appendice, les

1. *Mémento des classiques français et de la littérature française*, à l'usage de la classe de seconde et de tous les étudiants en lettres, par M. l'abbé J.-B. Domecq. Tours, A. Cattier, 1899. Prix : 4 fr. 50.

pages intéressantes sur la manière dont Rachel interprétait le rôle de Camille ?

Chaque étude est accompagnée d'un utile questionnaire et de sujets de devoirs pour la plupart bien imaginés et intéressants ; sur ce dernier point, M. Domecq ne mérite que des éloges, car les compositions qu'il indique sont tout ensemble variées et pas banales ; l'auteur a rendu un réel service aux professeurs.

Dans la seconde partie du livre, le *Mémento de la littérature française* (prose), M. Domecq passe en revue tous nos prosateurs, depuis le moyen âge jusqu'à la période tout à fait contemporaine et actuelle. (Il est question, dans les dernières pages, du R. P. Monsabré, de Zola, de Faguet, de Brunetière, de J. Lemaître.)

Ce mémento est à la fois une histoire littéraire, un livre de critique, et un recueil de morceaux choisis. Pour un ensemble de 169 pages, c'est trop. Les morceaux choisis sont-ils ici bien nécessaires ? Les élèves ne possèdent-ils pas des recueils plus variés, plus complets, leur permettant d'apprécier mieux un prosateur que par une page ou deux, même, et surtout, prises parmi les plus parfaites ?

En revanche, les appréciations littéraires sont, ici encore, dignes d'éloges et, du reste, M. Domecq ne manque point une occasion de citer, à l'appui de ses opinions, les jugements qui font foi.

Il est regrettable seulement que certains des grands écrivains n'aient pas ici leur chapitre à eux. Je sais bien, par exemple, que Voltaire, Rousseau, Chateaubriand, seront l'objet d'une étude complète et spéciale dans le mémento de troisième ou dans celui de rhétorique. Mais, en attendant, dans le résumé d'histoire littéraire, les élèves ne trouvent, sur ces auteurs, que des lignes insuffisantes et vagues : quelques mots sur Voltaire, épars aux pages 78, 80, 81, 105 ; quatre mentions sommaires de Rousseau (p. 78, 80, 83, 106). Quant à Chateaubriand, je n'ai pu découvrir qu'une fois son nom, dans cette phrase : « Trois écrivains de grande valeur commencent la réaction contre les doctrines... du dix-huitième siècle : Joseph de Maistre, Mme de Staël et Chateaubriand... » (p. 107). Ajoutez cette note, au bas de la page : « Chateaubriand continue à s'illustrer sous la Restauration, et ne meurt qu'en 1848. » Eh bien, même avec la perspective d'une étude en règle dans un autre volume, je voudrais ici au

moins un paragraphe, solide et précis, sur Chateaubriand, ses œuvres, son rôle littéraire et son influence.

En somme, ces critiques s'attaquent à la méthode générale de l'ouvrage en trois volumes qu'a entrepris M. Domecq. A eux trois, sans doute, ils feront un tout ; mais ce tout manquera toujours un peu de cohésion. Du moins, il faudrait, pour se retrouver dans ces diverses parties, un fil conducteur : espérons que M. Domecq joindra au tome III — qu'il prépare, je pense — une table générale ; mais les recherches demeureront encore compliquées par la pagination double de chaque volume (par exemple, dans celui qui nous occupe, les analyses et études de classiques occupent les pages 1 à 325 ; puis recommence une nouvelle pagination pour la littérature (p. 1 à 169).

Si j'insiste sur ces défauts, à vrai dire de second ordre, c'est que l'ouvrage de M. Domecq présente d'excellentes qualités ; je suis heureux d'en signaler la remarquable conscience, la sûreté du goût littéraire, l'originalité des idées souvent, et toujours la science nourrie par d'abondantes lectures. Par là, ce livre est intéressant, agréable à feuilleter, pratique ; il est de ceux qu'on voudrait voir parfaits, et qui, plus méthodiques, plus pédagogiques, rendraient d'autant plus de services. P. M — T.

Le P. J. Valès, dans sa **Grammaire allemande** [1], n'a point visé à faire œuvre de savant. Il a voulu écrire pour les élèves un cours bref, clair, où toutes les règles importantes de la langue allemande fussent nettement expliquées. Il nous semble qu'il a réussi. L'écolier qui aura sérieusement étudié ces cent trente pages, arrivera aisément à comprendre les auteurs classiques d'outre-Rhin, et sera sûr, le moment venu, de pouvoir affronter, sans crainte, l'une des épreuves les plus redoutées des candidats du baccalauréat, le thème allemand. François Tournebize, S. J.

1. *Grammaire allemande*, par le P. Joseph Valès, S. J. Lyon, Vitte, 1900. In-8, pp. 124.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mai, 12. — **En Afrique australe,** lord Roberts entre à Kroonstadt, où les Boers n'ont opposé que peu de résistance.

13. — **En France,** scrutins de ballottage pour les **conseils municipaux. A Paris,** la victoire « nationaliste » est complète; sur 30 sièges qui restaient à pourvoir définitivement, 20 reviennent encore aux candidats de la « Patrie française » et de la « Ligue des patriotes », ce qui porte à 50 le nombre des conseillers élus sur le programme patriotique et antimaçonnique et leur donne 20 voix de majorité dans la nouvelle assemblée municipale de Paris. — **En province,** les grands centres Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Saint-Étienne, Roubaix, Reims, élisent des conseils à majorité socialiste ou radicale; au Havre, à Rouen, Brest, Rennes, Orléans, Dijon, Versailles, Troyes et dans la plupart des villes de second rang, ce sont les candidats libéraux et modérés qui triomphent.

— **A Soissons,** la *Semaine religieuse* publie, sous la rubrique *Communications de l'autorité diocésaine*, une lettre de Mgr Deramecourt à ses prêtres, les instruisant de ce qui s'est passé dans l'**interdiction de la mission** d'Origny-en-Thiérache. Nous y apprenons que le 30 avril dernier, Monseigneur recevait du préfet de l'Aisne la dépêche suivante :

Soissons.

Préfet à Monsieur l'Évêque.

J'apprends que, malgré la loi et les instructions ministérielles, une mission a commencé hier à Origny-en-Thiérache. Je m'étonne que le desservant ait ainsi pu manquer à l'observation de vos instructions. Il y a lieu de faire cesser immédiatement ces exercices.

Mgr Deramecourt répondit le jour même :

Soissons, le 30 avril 1900.

Monsieur le Préfet,

Votre dépêche officielle, datée de ce jour, 10 heures du matin, m'est remise à 8 heures du soir, au moment où je rentre de visite pastorale, pour le service du colonel de Villebois-Mareuil. Je vous demande la permission d'y répondre par lettre cachetée plutôt que par une dépêche que le premier venu peut lire, transcrire et publier.

C'est par vous, Monsieur le Préfet, que j'apprends qu'une mission a commencé hier à Origny-en-Thiérache, et je suis obligé de vous dire que je n'ai donné aucune instruction pour empêcher les missions. Je les favorise, au contraire, conformément à la loi évangélique, à la tradition de l'Église et aux instructions du Souverain Pontife.

Quand il y a des abus, et cela est rare, je les réprime ; habituellement, ces missions ont d'excellents résultats, elles font de meilleurs chrétiens et de meilleurs Français, ce qui me réjouit doublement.

Je doute qu'il en soit ainsi de plusieurs conférences historiques, littéraires ou scientifiques, — on les appelle du moins ainsi, et elles sont ordinairement faites par des fonctionnaires de l'enseignement officiel, — qui ne respectent pas la religion, ni même la vérité.

Vous ne trouverez donc pas mauvais que je vous avertisse, moi aussi, le cas échéant.

Agréez, Monsieur le Préfet, mes respectueux sentiments.

† A.-V., *évêque de Soissons.*

Le jour même où il envoyait la dépêche ci-dessus à l'évêque, le préfet en adressait une autre au maire d'Origny-en-Thiérache, ordonnant d'arrêter aussitôt la mission. Le 11 mai, Mgr de Soissons écrivit d'Origny, où il était arrivé la veille pour la visite pastorale, une nouvelle lettre au préfet ; après avoir constaté que l'interdiction a jeté dans le pays « un émoi fâcheux », il ajoute :

Le curé a été calme et doux, le maire attristé et obéissant, malgré ses répugnances, les missionnaires Lazaristes, prétendus rebelles à la loi, peu résistants à coup sûr, et l'évêque consulté trop tard. Ne vous semble-t-il pas, Monsieur le Préfet, qu'il y a là une réparation nécessaire dont l'autorité civile, que vous représentez, serait la première à bénéficier ? Je suis obligé de vous répéter que jamais je n'interdirai les missions : ce serait aller contre un devoir de conscience. Je laisserai à l'autorité civile la responsabilité de les arrêter par la force. Mon rôle doit se borner à en réprimer les abus, s'il s'en rencontre, et je vous répète aussi que ces abus sont rares.

Quant à la prétendue loi de 1809 qui défend, dit-on, les missions à l'intérieur, je vous demande la permission d'en remettre l'étude à plus tard ; ce sera un sujet intéressant. Même en l'admettant aujourd'hui, par hypothèse, ne peut-on pas réclamer la faveur de profiter de quelques-unes des exceptions qui lui ont été faites en France depuis quatre-vingt-onze ans ?

Mieux vaut, pour l'honneur du gouvernement et le bien de la Thiérache, signaler à votre attention une augmentation sensible dans le nombre des illettrés. Est-ce insuffisance des maîtres, exagération des programmes, résultat négatif des conférences dites pédagogiques, abstention des comités de surveillance, défectuosité des méthodes, et autres choses encore ? Le fait est qu'on ne saura bientôt plus lire dans ce pays.

Les catéchismes que je fais faire me le prouvent encore mieux que ne le prouveraient les examens que vous feriez passer à ce point de vue dans vos conseils de revision.

De grâce, Monsieur le Préfet, plutôt que d'interdire des missions, relevons ensemble le niveau moral et intellectuel de notre département, et nous aurons bien mérité de la France plus encore que de l'Église.

Votre bien dévoué serviteur,

† A.-V., *évêque de Soissons.*

Mgr Deramecourt conclut en ces termes sa lettre à ses prêtres :

Voilà l'affaire dite de *Ligny-en-Thiérache*, mes chers amis. Si elle a une

suite qui soit dénaturée encore par la grande presse, je vous le dirai; car je ne crains ni la vérité, ni la liberté, ni la lumière, ni à Soissons, ni à Paris, ni ailleurs, au contraire.

18. — Le roi d'Italie signe le décret de **dissolution de la Chambre des députés.** Les élections sont fixées au 3 juin.

— **En Afrique australe, Mafeking,** assiégé depuis deux cent dix-huit jours, est délivré par l'arrivée d'une colonne de secours qui force les Boers à la retraite.

19. — **A Rome,** arrivée du **pèlerinage français,** qui compte quatre mille personnes.

20. — **Élection des maires et adjoints** dans toute la France (Paris excepté). — Dans la banlieue de Paris, élections pour compléter le conseil général de la Seine : elles sont en faveur des « nationalistes ».

— **En Suisse,** le *referendum* (vote général du peuple), par 340000 voix contre 145000 repousse la loi fédérale instituant l'**assurance obligatoire** contre la maladie et les accidents, et à l'occasion du service militaire.

22. — **A Paris, rentrée des Chambres. — A la Chambre,** M. Caillaux, ministre des Finances, dépose un nouveau projet de loi établissant l'**impôt sur le revenu.** — Une **Interpellation** de M. Gouzy, ami du ministère, sur la **politique générale** du cabinet, amène à la tribune, après l'interpellateur, M. de Cassagnac, M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, qui interprète en sa faveur les élections municipales, et annonce des mesures contre la presse; puis, M. Ribot, qui critique vivement l'œuvre du ministère et l'ajourne à six mois. La Chambre vote un ordre du jour, portant que « résolue à poursuivre énergiquement une politique de réformes républicaines et de défense de l'État laïque », elle « approuve les déclarations du gouvernement ». La première partie de l'ordre du jour est adoptée par 423 voix contre 52; la seconde, exprimant la confiance au gouvernement, par 271 voix contre 226. Une addition proposée par M. Chapuis et « invitant le gouvernement à s'opposer énergiquement à la reprise de l'affaire Dreyfus, de quelque côté qu'elle vienne », suscite un nouveau débat très vif, où interviennent, après l'auteur de l'article additionnel, M. Pelletan, M. Waldeck-Rousseau, qui déclare « ne pouvoir considérer l'ordre du jour supplémentaire proposé que comme une formule sanctionnant ses déclarations » et pour laquelle « il n'a à manifester ni opposition ni préférence », puis M. Alphonse Humbert, qui demande au ministère des explications sur l'accusation formulée contre lui par le journal l'*Éclair*, de mettre ses agents au service de ceux qui veulent réveiller l'affaire. Après une nouvelle intervention du président du conseil et du général de Galliffet, ministre de la Guerre, la Chambre adopte l'article additionnel de M. Chapuis par 425 voix contre 60, et l'ensemble de l'ordre du jour Gouzy-Chapuis par 268 contre 216.

— **En Angleterre**, la nouvelle de la délivrance de Mafeking a provoqué des manifestations de joie extraordinaires : à Saint-Hélier, dans l'île de Jersey, elles dégénèrent en violences contre la colonie française, qui voit les devantures de ses maisons brisées et pillées.

24. — **A Saint-Pierre de Rome**, promulgation solennelle par le Souverain Pontife du décret de **canonisation** du bienheureux Jean-Baptiste de La Salle, fondateur des Frères des Écoles chrétiennes, et de la bienheureuse Rita de Cassia, religieuse de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin.

Paris, le 25 mai 1900.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

NOTRE-DAME DE LOURDES

RÉCITS [1]

« Ce qu'on écrira de plus simple sera le meilleur : quand on lit la Passion, je suis plus touchée que quand on me l'explique. »
(Bernadette Soubirous, 7 avril 1879.)

CHAPITRE PREMIER

Comment Lourdes fut prédestiné aux faveurs extraordinaires de Marie Immaculée.

I

Les annales de Lourdes sont pleines de faits qui attestent son esprit chrétien et catholique ; mais, impatient d'arriver à sa dévotion envers Notre-Dame, nous dirons seulement que si les huguenots de Béarn pénétrèrent un jour dans la ville, ce fut pour en sortir, battus, quelques heures après, et que s'ils firent de nombreux martyrs, ils ne firent pas un seul apostat ; comme la foi du Puy, la foi de Lourdes fut invincible : on s'y montra chrétien et papiste jusqu'à la mort ; aussi bien, Lourdes a-t-il pour patron saint Pierre.

Les quelques registres de délibérations ou de comptes que possèdent les archives de la ville de Lourdes, nous apprendront maintenant comment, ville de Jésus-Christ et ville du Pape, elle se montra également ville de Marie.

1. Malgré tout ce qu'ils savent déjà du grand événement de Lourdes, nos lecteurs, nous n'en doutons pas, verront avec intérêt ces pages dont l'auteur veut bien nous offrir la primeur.

Elles renferment la substance d'une enquête que le P. Cros a faite, en 1878, sur les apparitions de 1858, dans des circonstances qui donnent à son travail une très grande autorité.

Nous avertissons que, pour ne pas donner trop de longueur à la publication ici commencée, nous avons dû omettre trois chapitres préliminaires, d'ailleurs très curieux ; on pourra les lire plus tard et, en attendant, voici les sommaires :

I. *Pourquoi l'Immaculée-Conception est apparue en France.*

II. *Comment il semblait convenir que l'Immaculée-Conception apparût au Puy-en-Velay.*

III. *Comment, il y a plus de mille ans, Lourdes fut donné à Notre-Dame du Puy.* (Note de la Rédaction.)

C'est dans la *chapelle-grand*, en un lieu *éminent*, que sont installés les sièges des consuls : la *chapelle-grand*, la plus voisine du sanctuaire, du côté de l'évangile, était dédiée à l'Immaculée Conception.

Du côté opposé, l'église de Lourdes était encore inachevée en 1651 : elle n'avait pas le pendant de la chapelle de Notre-Dame ; or, le 31 juillet de cette année, M. de Peyrafite, recteur de Lourdes, se présenta au conseil de ville et « proposa qu'une partie assez notable des habitants, étant confrères de la Confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel, se tenaient obligés d'aller à Tarbes pour gagner les indulgences concédées en faveur de ladite confrérie par nos saints Pères ; en quoi, le plus souvent, il y avait de l'incommodité pour les voyageurs, à cause de la rigueur du temps : ce qu'ayant considéré, il avait, par ses soins, obtenu du R. Père provincial de l'Ordre des Carmes, d'installer et introduire ladite Confrérie du Saint-Scapulaire dans l'église paroissiale de la présente ville, où les confrères qui voudraient gagner les indulgences le pourraient plus commodément ; à la charge de bâtir une chapelle qui devait être destinée pour cet effet ; laquelle permission M. le grand vicaire avait approuvée : c'est pourquoi il ne restait qu'à bâtir ladite chapelle ; mais il n'y avait aucun endroit où ledit bâtiment se pût faire plus commodément qu'en perçant l'église paroissiale, du côté de la chapelle de Saint-Celse ; où étant, elle embellirait et décorerait extrêmement l'église, qui se trouverait bâtie en croix par ce moyen ; outre qu'étant nécessaire de l'agrandir pour la commodité des habitants, elle se trouverait aussi agrandie du côté le plus commode. »

Mais ici une difficulté grave : « Le bâtiment de ladite chapelle ne se pouvait faire en cet endroit, sans démolir une partie du collège de la ville, qui joignait l'église de ce côté-là, et même sans faire de grands frais et dépenses ; à quoi il était impossible de subvenir, à moins que la communauté ne voulût y contribuer : ce que le recteur désirait savoir avant toute œuvre, et il priait les messieurs du conseil de délibérer. »

Le conseil ne peut décider sans avis des habitants : on les convoque pour une assemblée générale ou *vézial*, au 10 sep-

tembre; et le recteur, de qui l'on décline ici les titres, « honorable homme, maître Dominique Peyrafite, bachelier en sainte théologie », expose de nouveau son dessein : « Sur quoi, par commune et générale délibération de tous les habitants, il est arrêté que, pour les raisons susdites et autres considérations, il sera pris la place nécessaire de la maison où se tient le collège, pour construire ladite chapelle[1]. »

Peu de jours après, le 15 septembre, la démolition du collège commençait, et l'on trouve la chapelle achevée et déjà lieu convoité de sépulture, en 1654. La belle chapelle de Notre-Dame du Carmel a gardé sa forme et ses décorations du dix-septième siècle, et elle dit, aujourd'hui comme alors, la grande dévotion des habitants de Lourdes pour Notre-Dame; car il est rare, et en quelque sorte contraire à l'ordre, que les deux chapelles principales d'une église soient ainsi dédiées à la Mère de Dieu.

Cette observation est, croyons-nous, d'autant plus admissible, que déjà l'église de Lourdes possédait, ou qu'elle posséda bientôt après une troisième chapelle dédiée à la bienheureuse Vierge, celle de Notre-Dame de Montserrat : elle est la seconde que le visiteur trouve, à sa droite en entrant, et, comme les deux principales, elle offre aux regards ses décorations d'autrefois : on y voit représentés en relief sur bois la montagne, avec les bizarres découpures qui lui ont valu son nom, le sanctuaire de la Vierge et les ermitages qui le complètent. Mais cette troisième chapelle dit plus encore : non contents de se grouper, comme des fils, autour de l'Immaculée Conception, dont les aïeux leur avaient légué le culte, les habitants de Lourdes allaient visiter à Tarbes, et puis attiraient près d'eux Notre-Dame du Carmel, pour donner

1. Nos modernes réformateurs de l'enseignement, s'ils veulent sincèrement *éclairer* le peuple, devront demander conseil aux Lourdais du dix-septième siècle, et s'efforcer de les imiter. La régence des écoles de Lourdes est donnée au concours, et, de 1600 à 1789, le *Collège*, outre le *Régent écrivain*, qui enseigne la lecture, l'écriture, l'*arithmétique*, a un *Régent latiniste*. Il est vrai que le conseil de ville recommande à l'un et à l'autre « de faire prier Dieu les enfants », et déclare « que le collège est institué pour que la jeunesse y soit instruite et enseignée, non seulement dans la doctrine des bonnes-lettres, mais dans la piété et religion catholique ».

à un même amour une forme nouvelle : ainsi allaient-ils à Montserrat, qui vers le commencement du dix-septième siècle attira plus que jamais les populations pyrénéennes; mais tandis qu'un pieux pèlerinage satisfaisait la dévotion des autres, il laissait inapaisée celle des habitants de Lourdes : il leur fallait Notre-Dame de Montserrat à Lourdes ; elle y vint, et autour d'elle se réunit aussitôt une confrérie où l'on put compter, ainsi que dans la Confrérie du Carmel, la plupart des habitants.

Les archives de l'église de Lourdes possédaient encore en 1802 un vieux registre de la Confrérie de Notre-Dame de Montserrat; l'inventaire y accuse deux cent six pages écrites : c'étaient, après les statuts, les noms des confrères qui remplissaient ces pages. Il en reste un autre contenant le catalogue des « confréresses de Notre-Dame de Montserrat », pour les années 1766, 1767, 1768 : ce catalogue seul glorifierait assez l'amour persévérant de Lourdes pour la bienheureuse Vierge, quand même on ne remarquerait pas, dans un troisième registre, que les confrères et confréresses de Notre-Dame de Montserrat tenaient encore soigneusement leurs comptes, à la fin de 1789.

II

Si les habitants de Lourdes franchissaient de grandes distances pour aller saluer Marie et gagner les indulgences des saints Pères, à Montserrat, on ne saurait douter que leur piété ne les ramenât souvent dans la chapelle de Notre-Dame de Bétharram. Ce dévot sanctuaire, détruit par les huguenots, sortait de ses ruines au commencement du dix-septième siècle ; il y fallait de belles pièces de bois : c'est à Lourdes qu'on les demande, et Lourdes s'empresse de répondre, le 5 avril 1617 : « Par commune délibération a été arrêté que MM. les consuls feront délivrer à M. de Richard, recteur de Beau-Ram, huit pièces de chêne, à la forêt de Subercarrère, pour la réparation de la chapelle de Notre-Dame de Beau-Ram. » Cette générosité suppose la dévotion du cœur.

Sur le chemin de Lourdes à Bétharram, à quelques pas de la ville et presque en regard de la basilique actuelle de l'Im-

maculée-Conception, la même dévotion généreuse avait bâti une chapelle dédiée à Notre-Dame : on l'appelait Notre-Dame *du Bouïx*, ou Notre-Dame *du Bouïch*, c'est-à-dire Notre-Dame du Buisson : elle était déjà antique au commencement du dix-septième siècle, et l'on y vénérait la statue, aujourd'hui vénérée dans l'église paroissiale, sous le vocable de *Notre-Dame de Grâce*. D'où lui venait son nom primitif de Notre-Dame du Buisson ? Notre-Dame, préludant à ses apparitions de l'avenir, s'y était-elle montrée près d'un buisson, dont la trace a disparu, mais dont le souvenir est resté ? Nous l'ignorons ; ce qu'il y a de certain, c'est que la chapelle était en grand honneur : outre les témoignages ordinaires de leur piété, les habitants de Lourdes donnaient à Notre-Dame du Bouïx un témoignage singulier de leur confiance ; c'était souvent à son autel qu'ils faisaient célébrer les messes et les cérémonies de leurs mariages : Notre-Dame du Bouïx devenait ainsi, à Lourdes, la patronne des familles.

Une autre chapelle, également rapprochée de Lourdes, mais dans la direction d'Adé, n'exerçait pas un moindre attrait et ne révélait pas moins l'intelligente et profonde dévotion des habitants de Lourdes envers Notre-Dame : cette chapelle était dédiée à l'époux de Marie, le glorieux saint Joseph ; là aussi se célébraient souvent des mariages. Les habitants de Lourdes, comme des fils privilégiés de la Providence, avaient pour gardiens d'eux-mêmes et de leurs maisons, aux deux principales avenues de la ville, les gardiens du Fils de Dieu, Joseph et Marie.

De temps immémorial, l'époux de Marie était, à Lourdes, l'objet de ce culte si marqué, et c'était aussi de temps immémorial que l'on y honorait le nom et la mémoire de sa Mère : une des plus anciennes chapelles de l'église de Lourdes était dédiée à sainte Anne, et bien que le nom seul ou l'image de sainte Anne rappellent assez la pensée de Marie, les habitants de Lourdes, pour mieux associer au culte de la mère celui de sa bienheureuse fille, couronnèrent l'autel de Sainte-Anne d'un relief que l'on y voit encore, et qui représente l'Assomption de Marie. Ainsi, d'un seul coup d'œil, ils pouvaient considérer la racine de l'arbre, l'arbre lui-même et ses derniers et plus beaux fruits.

III

Nous aurions déjà dit assez pour justifier le titre de ville de Marie, attribué à la ville de Lourdes; mais elle y a bien des droits plus sérieux, et, sans insister sur plusieurs autres actes notables de sa piété, sans parler de l'institution des cinq *Bayles de Notre-Dame*, élus, tous les ans, « parmi les sujets les plus qualifiés », pour avoir soin du *luminaire de Notre-Dame* et de tout ce qui intéressait son culte; sans rappeler que le 24 mai, jour prédestiné à solenniser la mémoire des miraculeuses interventions de Marie dans les périls de l'Église, était pour Lourdes miraculeusement sauvé, jour de fête solennelle, longtemps avant qu'il devînt fête de l'Église, nous signalerons trois faits plus dignes d'attention, à notre avis, que tous ceux qui précèdent.

Le premier est que, de tout temps, au nom de la ville de Lourdes, les prêtres de l'église paroissiale, chaque samedi de l'année, chantaient devant l'autel de Notre-Dame le *Salve Regina*. La coutume est déjà « antique » en 1617, et en 1620 on la dit « inviolablement observée » ; le trésorier écrit dans ses comptes : « Quinze livres douze sols, payés à MM. les Recteur, Prébendier et prêtres de la présente ville, pour avoir chanté le *Salve Regina* et autres oraisons à la louange de la Vierge Marie, chaque samedi au soir, comme est, de louable coutume, inviolablement observé. »

A la fin du dix-huitième siècle, la louable coutume est inviolablement observée, comme dès les premières années du dix-septième ; un titre officiel l'établit en ces termes : « Pour le *Salve Regina*, que MM. les curé et prêtres de la ville chantent, tous les samedis, dans l'église, avec plusieurs autres suffrages et oraisons, est accoutumé payer annuellement, ainsi qu'il a été de tout temps observé, la somme de quinze livres, des deniers communs. »

Le *Salve Regina*, que l'Église a adopté comme expression vraie des sentiments de sa confiance et de son amour pour Marie, jaillit d'abord, dit-on, du cœur de l'évêque du Puy, Adhémar de Monteil, la providence visible des Croisés.

Un second acte plus digne de remarque, c'est que, tous les

jours, au nom de la ville, un ou plusieurs prêtres récitaient dans l'église le chapelet. Les liasses de pièces justificatives des comptes annuels de la ville fournissent encore les *reçus* des vicaires de la paroisse, attestant que le chapelet avait été récité tous les jours de l'année. Dans les comptes mêmes, jusqu'à la Révolution, cette formule revient toujours : « Quinze livres payées à MM. (ici le nom des deux prêtres), pour avoir récité le chapelet, tous les jours de l'année. »

C'est une tradition fort autorisée, que saint Dominique reçut au Puy la mission de prêcher le rosaire, et nulle part le chapelet n'est plus en honneur qu'au Puy. Lourdes était donc, comme le Puy, la ville du chapelet ou du rosaire. Magistrats, prêtres et fidèles nous y apparaissent, le chapelet à la main. Les magistrats instituent, les prêtres récitent à haute voix dans l'église, et nul doute que le peuple ne leur réponde ; aussi bien était-ce évidemment pour attirer le peuple à l'église, à l'heure du chapelet, que les magistrats intéressaient les prêtres à le réciter à l'église.

Si donc, un jour, il plaît à l'Immaculée-Conception de se révéler, le chapelet en main, à un peuple privilégié, comment s'étonner qu'elle choisisse, ou le peuple du Puy, ou le peuple de Lourdes ? Elle se révélera donc à Lourdes, et, vraie fille de Lourdes, l'enfant qui verra l'apparition, éperdue d'abord, effrayée et cherchant en quelque sorte une arme pour se défendre, trouvera vite sous sa main un chapelet.

IV

Enfin, un acte également remarquable, c'est le culte toujours grandissant à Lourdes, de l'Immaculée-Conception.

A dater du 22 septembre 1778, la chapelle de la Trinité ajoute à son titre celui de *Notre-Dame de la Conception*, et tous les dimanches et jours de fête, deux messes sont célébrées, à neuf heures et à onze heures, pour rendre grâce à Dieu du privilège de Marie. Deux prêtres nouveaux sont, à cet effet, fixés à Lourdes : l'un aura, de plus, la charge de réciter le chapelet déjà fondé, au nom de la ville ; l'autre enseignera gratuitement aux enfants qui les voudront apprendre, « les principes du latin ». Telles étaient les conditions

du don de vingt mille livres fait à sa ville natale par un enfant de Lourdes, du nom de Soubies, devenu riche négociant à Cadix[1].

En 1841, une congrégation nombreuse de filles se mit sous le patronage de Marie Immaculée. Fondée par le saint prêtre Dominique Forgues, elle prospéra sous la conduite de son zélé successeur, Dominique Peyramale, et elle comptait plus de cent trente membres en 1858.

Les filles de Marie Immaculée avaient adopté pour costume de fête la robe blanche et la médaille de l'Immaculée-Conception, retenue par un ruban bleu. Le jour de son admission, chaque nouvelle congréganiste, en prononçant l'acte qui la consacrait à Marie, tenait son chapelet nouvellement bénit à la main, ou le passait au bras; elles portaient toutes ce même chapelet à la main ou au bras durant les processions : il est, après cela, aisé de s'expliquer comment le bruit courut à Lourdes, lors des premières apparitions, qu'une fille de Marie était apparue dans la grotte de Massabieille ; Notre-Dame, en effet, avait voulu se montrer sous des dehors qui rappelaient la parure de ses filles de Lourdes.

Du reste, parmi les congréganistes défuntes, plus d'une s'était déjà signalée par de grandes vertus, et, peu de mois auparavant, le 2 octobre 1857, leur présidente, Élisa Latapie, était partie de ce monde, à l'âge de vingt-huit ans, laissant après elle le parfum d'une véritable sainteté. Ceux qui la connurent le mieux disaient, à la nouvelle qu'une jeune fille, d'une beauté céleste, apparaissait à Massabieille : C'est Élisa Latapie.

Le 26 octobre, près d'un mois après le départ de cette sainte âme, le curé de Lourdes écrivait à son évêque : « La mort de Mlle Latapie fait un grand vide dans la ville... Sa mort a été celle d'une sainte. Elle demanda qu'on la revêtît,

1. Nous devons à l'obligeance de M. Joseph Latour de Brie communication des titres relatifs à la fondation Soubies.

Le pieux Lourdais vivait, depuis longtemps, en Espagne, où l'Immaculée Conception n'était pas moins honorée au dix-huitième siècle qu'aux siècles précédents : la dévotion de Soubies s'alluma, plus ardente, au feu de la dévotion espagnole. Le dix-huitième siècle, en France, ne pouvait guère suggérer à Soubies son pieux et noble dessein ; l'Espagne, ici, nous aida à mériter les miséricordieuses faveurs de l'Immaculée Conception.

pour la sépulture, de sa robe blanche de congréganiste : « J'exige, dit-elle ensuite, un bonnet sans ruban ni dentelle » ; elle voulait être, dans la mort, ce qu'elle avait été pendant la vie, modeste et simple à l'excès... Puis, la généreuse fille réunit toutes ses forces, pour crier : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux!* et elle alla continuer au ciel le cantique qu'elle avait entonné sur la terre... J'ai donné à sa sépulture le plus de pompe, le plus d'éclat possible : toute la ville, du reste, y assistait ; et, aux yeux de tous, c'est une sainte. »

V

Le sol qui produisait de tels fruits semblait préparé à recevoir les grandes faveurs auxquelles son passé l'avait prédestiné.

La France avait payé, et au delà, le prix de l'ex-voto monumental du rocher Corneille, au Puy, et, le 2 octobre 1857, le premier modèle de la statue, dans ses proportions colossales, s'achevait à Givors.

D'autre part, une tempête approchait, qui allait bouleverser l'Europe et rudement secouer la barque de l'Église : les bombes qui avaient retenti, le 14 janvier 1858, dans la rue Le Pelletier, à Paris, annonçaient la funeste guerre d'Italie... Il était temps que l'Immaculée-Conception vînt dire au monde chrétien : « Rassurez-vous : je suis l'Ennemie du Serpent ; je suis la Patronne de tous les droits des papes ; je suis l'Immaculée-Conception. » Elle se hâta donc de venir, et elle vint à Lourdes, parce qu'elle avait résolu d'honorer la France d'une faveur insigne ; or, la France, pour elle, c'était le Puy ; et le Puy, pour elle, c'était Lourdes.

Ne pourrait-on pas ajouter que de sérieuses observations, d'un ordre purement naturel et pratique, justifient le choix que Dieu fit de la ville de Lourdes, pour théâtre des apparitions de Notre-Dame ?

« Lourdes, écrit M. Estrade, n'était pas, en 1858, dépourvu de mouvement et de vie : trois routes impériales, partant de Pau, de Tarbes, de Bagnères-de-Bigorre, y faisaient converger les touristes et les baigneurs qui se rendaient aux établissements thermaux de Cauterets, de Saint-Sauveur, de

Barèges : c'était un roulement continuel de voitures, et, durant les quatre ou cinq mois d'été, la place et la rue principale de Lourdes présentaient l'aspect d'un boulevard de grande ville... »

Si, par sa situation même, Lourdes attirait ainsi, de tous les points de la France, des courants de visiteurs, alors que de simples diligences allaient et venaient de Lourdes à Pau et à Tarbes, que ne verrait-on pas, le jour où des voies ferrées succéderaient aux chemins d'autrefois ?

Lourdes, d'ailleurs, ne pouvait que charmer les voyageurs que les nécessités du passage y conduisaient; nul, en effet, n'a pu voir ni revoir Lourdes sans s'écrier : « Quel beau site ! » et combien, depuis 1858, ont dit et redit la parole que nous lisons dans le journal d'un pèlerin de 1864 : « Oh ! les ravissants paysages, et que la sainte Vierge a bon goût ! »

Il y avait donc, dans le choix même du lieu des apparitions, une opportunité, des convenances d'ordre naturel, qui rendent plus acceptables les considérations tirées d'opportunités ou de convenances d'un ordre supérieur.

CHAPITRE II

Où l'on se demande pourquoi Notre-Dame voulut apparaître dans la grotte de Massabieille et à Bernadette Soubirous.

I

Après avoir choisi Lourdes comme grand théâtre de ses apparitions, Notre-Dame devait déterminer l'endroit précis où elle apparaîtrait : elle choisit la rive de Massabieille, la grotte de cette rive, la niche de la grotte.

Écoutons un homme, qui les connut bien, nous décrire la rive et la grotte, telles qu'elles étaient au temps des apparitions :

« Sur la rive gauche du Gave, le long de la grotte, il n'y avait pas d'arbres ; par delà, sur la rive droite, le long des prairies appelées de Pymorin et de Lasserre, il y avait des peupliers et des aulnes. Du côté de Lourdes, le sol où l'on voyait, il y a peu de temps, un chalet, et de même tout le sol environnant, entre la grotte et le moulin Savy, étaient plantés d'arbres formant un bosquet épais. Du côté opposé, vers le couvent de l'Immaculée-Conception, une pente escarpée,

couverte de broussailles et d'arbustes, et, entre le pied de la pente et le Gave, un sentier fort étroit.

« Devant la grotte passaient et se joignaient un canal et le Gave; entre les deux, avant la jonction, un espace libre, semé de cailloux, et d'une largeur très variable, selon que le Gave baissait ou que ses eaux devenaient plus abondantes. En avant de la grotte se trouvaient des blocs de pierre de diverses grandeurs, tantôt presque à sec, tantôt baignant dans le canal ou le Gave; sur ces blocs prenaient place beaucoup de curieux pendant les apparitions. Le Gave, aux jours de crue, débordait par delà le canal, il couvrait les blocs et remplissait la grotte, où il amassait des couches de limon, de sable et de cailloux : aussi la voûte de la grotte n'avait-elle pas, au-dessus du sol, la hauteur qu'on lui voit aujourd'hui.

« Au-dessus de la grotte, le monticule ou plateau qui supporte la basilique n'avait pas d'arbres; l'herbe même, çà et là, ne cachait pas le roc; des buis et autres menues broussailles le dissimulaient : il ne fallait pas trop s'avancer sur la pente, car le précipice arrivait brusquement.

« Derrière le monticule, marchait le chemin appelé *chemin du Bois*, parce qu'il va de Lourdes à la forêt communale de Batsurguère; il ne ressemblait pas au chemin actuel : étroit, raide et fort mal entretenu, il faisait le désespoir des voituriers.

« Du chemin du Bois à la rive, on ne pouvait descendre que très difficilement à l'endroit où serpentent maintenant les lacets, si raide était le sentier que le porcher de Lourdes y avait tracé pour son troupeau... »

— « Je passais, chaque matin, par les rues de Lourdes, sonnant de la corne, et les gens faisaient sortir leurs pourceaux. Pendant l'été de 1857, je commençai de les mener à la rive de Massabieille. De dix heures du matin à quatre heures de l'après-midi, les animaux demeuraient là-bas, ou le long de la rive, ou près de la grotte, ou dans l'intérieur même de la cavité. » Ainsi parle Paul Leyrisse, porcher de Lourdes.

« Personne, dit un autre, n'ignorait quel troupeau était gardé à Massabieille : aussi, pour exprimer que quelqu'un était grossier ou mal élevé, disait-on : « Il doit avoir fait son éducation à la rive de Massabieille. »

« C'était un endroit tout désert et sauvage : je n'y descendis jamais dans mes tournées. » Ainsi parle le garde champêtre. Un autre : « Les serpents n'y étaient pas rares. »

A peine un détail gracieux dans le paysage : « J'avais remarqué, dit le porcher, les tiges fourrées qui s'échappaient de la niche de l'apparition, et surtout les grandes branches d'un églantier : elles tombaient fort bas, le long du roc. Je me souviens que les fleurs de l'églantier étaient blanches. »

Tel fut le lieu qu'il plut à l'Immaculée-Conception de choisir pour se manifester au monde. Tout, moins la fleur de l'églantier, semblait y rappeler la faute originelle.

II

La très sainte Vierge n'avait pas seulement choisi et marqué, à Lourdes, l'endroit précis de ses apparitions : d'un même cœur avec Dieu, elle avait déterminé que la famille Soubirous lui fournirait le témoin des manifestations de sa miséricorde, en la personne de Bernadette, fille de François Soubirous et de Louise Casterot.

Enfants tous deux de meuniers ou de fermiers de moulin, François et Louise se marièrent, le 9 janvier 1843. François avait trente-cinq ans, Louise n'en comptait que dix-sept. Ils vécurent successivement au moulin de Boly, à Lourdes, et au moulin d'Escoubès, à Arcizac-ès-Angles, petit village proche de Lourdes. De là, en 1856, ils revinrent à Lourdes, chercher du travail et du pain : ils n'en trouvèrent point assez, et ils durent, l'année même, sortir du réduit qu'on leur avait loué, laissant en gage une armoire, le seul meuble de quelque valeur qu'ils possédassent encore.

François et Louise n'étaient pas seuls : six enfants déjà leur étaient nés ; quatre survivaient, desquels le dernier avait un an à peine. Ils allèrent tous mendier un abri à la porte de l'ancienne prison de Lourdes, dans la rue des Petits-Fossés. Un cousin germain de Louise en était devenu propriétaire ; il leur céda, par charité, l'ancien cachot, salle basse, humide et sans jour. Deux pauvres lits, une vieille petite malle contenant le vestiaire et le linge, deux chaises, quelques assiettes

de terre rouge : tout le mobilier des Soubirous était à peu près là.

Le pain, le *milloc* même, manquaient souvent; Jean-Marie Soubirous, un des petits frères de Bernadette, détachait avec ses ongles, pour la manger, la cire tombée sur les dalles de l'église, aux services des morts : « Ils étaient, dit leur cousin germain, plus misérables que je ne saurais dire. »

Une telle détresse accuse-t-elle François Soubirous ou Louise Casterot; les accuserait-elle tous deux?

« François, écrit un témoin très sûr, aimait le travait avant son mariage; depuis, mon père me disait : François n'est pas économe. Je sais aussi que les gens du peuple ayant la coutume de faire moudre à crédit. François qui était très bon, n'osait pas insister pour le payement, de sorte que son travail, au lieu de le mettre dans l'aisance, le jeta dans une misère complète. »

D'autres ajoutent : « François aimait un peu le cabaret et les cartes. »

« Louise, reprend le premier témoin, était bonne chrétienne, douce, polie, laborieuse : elle élevait très bien ses enfants. Cependant, j'avais remarqué chez elle, au moulin de Boly, un usage que certainement je n'approuvais pas : depuis le matin jusqu'au soir, des femmes venaient pour moudre; aucune ne se retirait sans avoir pris sa réfection : il y avait toujours pour elles du pain, du vin, du fromage, quand il n'y avait pas autre chose; je ne voyais qu'un désordre complet. »

Arrivé au total dénûment de la rue des Petits-Fossés, François Soubirous descendit encore. A la fin de mars 1857, on trouve son nom sur le registre d'écrou de la prison de Lourdes : François avait ébréché, pour allumer son feu, une pièce de bois déposée dans la rue des Petits-Fossés, et qui ne lui appartenait point; on l'accusait aussi, mais sans preuves, d'avoir soustrait un sac de farine; il sortit de prison le 4 avril.

A ce discrédit personnel s'ajoutait celui que faisaient rejaillir sur François et sur les siens les défaillances, vite réparées cependant, de telle ou telle parente, et Lourdes avait, disait-on, retenti du bruit fait en justice autour d'un nom allié au nom des Casterot.

Si Dieu préméditait de soumettre l'événement de Lourdes à l'épreuve d'une contradiction, d'autant plus puissante qu'elle serait plus justifiable, le choix de la famille Soubirous était divinement sage. D'autre part, comment s'étonner que l'Immaculée-Conception, c'est-à-dire la Femme réparatrice de la déchéance originelle, apparaissant bientôt, tendît la main d'abord à une famille déchue ?

III

Bernadette, l'élue de Notre-Dame, était la première-née de François et de Louise : elle vint au monde le 7 janvier 1844. Au mois de juillet de la même année, Dieu annonçait à Louise un nouvel enfant : elle dut confier Bernadette aux soins d'une nourrice. Marie Lagus, femme Aravant, de Bartrès, perdait en ce temps son premier-né, âgé de deux mois, et l'on cherchait pour elle un nourrisson : Bernadette fut trouvée, et portée à Bartrès, où elle demeura jusqu'à son vingt et unième mois. Rapportée au moulin de Boly, au mois d'octobre 1845, elle y grandit jusqu'en 1854. A cette époque se manifestèrent, pour la première fois, les accès ou crises d'asthme qui furent, jusqu'à la mort, l'épreuve incessamment renouvelée de Bernadette.

Quand François sortit du moulin de Boly, la marraine et tante de Bernadette, Bernarde Casterot, prit sa filleule dans sa propre maison et l'y retint deux ans : elle y fut employée surtout à la garde des plus petits enfants de la marraine. Les deux ans écoulés, Bernadette alla partager la misère de ses parents et de ses frères, au cachot des Petits-Fossés : elle y prenait soin, avec sa sœur Marie-Toinette, de Jean-Marie et de Justin, tandis que la mère travaillait aux champs. Si elle sortait, c'était pour aller, avec Toinette et quelque autre fille aussi pauvre qu'elles, ramasser du bois, des os, du vieux fer, des chiffons. Quand leur panier était rempli, elles le portaient à une revendeuse, Alexine Baron, et recevaient d'elle, en échange, quelques sous.

On n'avait pas oublié Bernadette à Bartrès; aussi Marie Lagus ayant eu besoin, au mois de septembre 1857, d'une gardienne d'enfants, elle pria François et sa femme de lui

céder Bernadette. Sans retard, Bernadette fut envoyée à Bartrès : « Elle n'eut pas grand paquet à faire, dit la servante de Marie Lagus, et plus d'une fois, à Bartrès, je lui prêtai de mon linge, tandis qu'elle lavait le sien. »

Venue à Bartrès pour garder des enfants, Bernadette garda surtout les brebis et les agneaux. On avait promis de l'envoyer à l'école, pour qu'elle y apprît le catéchisme ; mais le travail empêcha de l'y envoyer. Marie Lagus essaya de le lui enseigner un peu, le soir, à la veillée ; « mais, dit la servante, la pauvre Bernadette était bien dure pour apprendre ; il fallait lui répéter, trois, quatre fois, le même mot, et encore elle ne le retenait pas. Elle savait pourtant *Notre Père*, *Je vous salue* et *Je crois en Dieu*, bien que, au *Je crois en Dieu*, elle manquât quelques mots. » Elle savait aussi, et nous en aurons bientôt la preuve, cette courte invocation : *O Marie conçue sans péehé*, *priez pour nous*, *qui avons recours à vous !*

Le séjour de Bartrès ne plaisait pas à Bernadette : un jour, à quelqu'un qui passait, se rendant à Lourdes, elle dit : « Je m'ennuie, ici ; avertissez-en mes parents ; je désire revenir à Lourdes pour aller en classe et me préparer à la première communion. »

« *Presque tous*, dit la servante, traitaient bien Bernadette » : ce mot laisse entrevoir une autre raison des ennuis de la pauvre fille : *tous* ne la traitèrent pas bien. *Tous* cependant louent Bernadette, sans réserve : « Bernadette, malgré la fatigue que lui causait sa respiration courte et gênée, se montrait gaie, rieuse ; elle ne se plaignait de rien ni de personne ; elle obéissait à tous et ne faisait aucune mauvaise réponse. Jamais elle ne nous donna de peine : elle prenait ce qu'on lui présentait et se montrait contente. » Ainsi parle la nourrice, Marie Lagus.

A la fin de janvier 1858, Bernadette rentra à Lourdes, et M. l'abbé Pomian l'inscrivit sur la liste des jeunes filles préparées, pour l'année courante, à la première communion : elle entrait dans sa quinzième année, bien qu'elle ne semblât pas avoir atteint la douzième.

Telle nous apparaît Bernadette Soubirous, à la veille du 11 février 1858.

CHAPITRE III

Où l'on raconte la première apparition de Notre-Dame à Bernadette Soubirous (11 février 1858).

I

Trois témoins assistèrent aux scènes de cette première apparition : Bernadette, entrée dans sa quinzième année, depuis trente-cinq jours; Marie-Toinette, sa sœur, âgée de onze ans et cinq mois; et Jeanne Abadie, leur amie, qui venait d'accomplir sa douzième année.

Écoutons d'abord Toinette Soubirous.

« La mère de Jeanne Abadie allait à la journée, comme la nôtre, et Jeanne gardait un petit frère. Elle portait ce petit à la maison, et y demeurait avec moi, pendant que Bernadette était à Bartrès. Quand Bernadette fut rentrée, Jeanne venait tout de même garder son petit frère chez nous.

« Le matin du jeudi 11 février, nous avions déjeuné à neuf heures; plus tard, Bernadette dit : « Mon Dieu! il n'y a « plus de bois. » Quelque temps après, comme ma mère songeait à aller au bois, Jeanne entra avec le petit, et elle dit à ma mère : « Restez ici, et nous irons, nous, chercher du bois. » Bernadette ajouta : « Il faut prendre un panier pour ramasser « des os, si nous en trouvons. »

« Jeanne retourna chez elle, pour poser le petit. Ma mère cependant ne voulait pas que Bernadette sortît, parce que le temps était froid, et qu'il y avait un peu de brouillard. Bernadette dut la prier longtemps; elle disait : « Je sortais bien « quand j'étais à Bartrès! » Ma mère consentit enfin, mais elle lui fit prendre son capulet : c'était un vieux capulet blanc, acheté devant l'église, à un revendeur; on ne nous achetait jamais rien de neuf; celui-là était rapiécé, et Bernadette l'avait lavé plusieurs fois.

« Dès que Jeanne fut rentrée, nous partîmes, ayant aux pieds des sabots; seule, Bernadette portait des bas. Nous passâmes devant le cimetière, et fîmes le tour par la prairie du *Paradis*, pour aller joindre le pont, tout en cherchant du bois et des os. Nous rencontrâmes *Pigouno*... »

Marie Samaran, veuve Cazaux, dite *la Pigouno*, vit encore,

âgée de soixante-dix-sept ans : « Le jeudi gras, raconte-t-elle, j'étais au Gave, rive droite, près du pont vieux, occupée à laver des boyaux, quand je vis venir, du côté du *Paradis*, Bernadette, Toinette et Jeanne. Je suis parente éloignée des Soubirous; aussi Bernadette, s'approchant de moi, appuya familièrement la main sur mon cou et me dit : « Tata, que « faites-vous là? Pour qui lavez-vous ces boyaux? » Les enfants me demandèrent ensuite : « Où trouverons-nous des « os et du bois sec? » Je répondis : « Du côté du petit bois « et de la rive Massabielle. » C'était entre onze heures et midi. »

Ainsi parle Marie Samaran. Toinette Soubirous reprend :

« Pigouno nous demanda : « Où allez-vous, par un si grand « froid? — Nous cherchons du bois. — Oh! bien, dit-elle, allez « dans la prairie de M. Laffitte; il a fait abattre des arbres; « vous trouverez des branches. » Bernadette n'y voulait pas aller, de peur d'être prise pour une voleuse; mais nous passâmes le pont, et elle suivit. Arrivées à la scierie, nous traversâmes le canal, sur la passerelle. Quelques moments après, Bernadette me dit : « Veux-tu que nous suivions le « canal, pour voir où il va? » Je lui répondis : « S'il va jusqu'à « Betharram, iras-tu? » Mais nous allâmes cependant de ce côté, et nous arrivâmes vis-à-vis la grotte.

« Dans le creux, où est aujourd'hui la loge du gardien, nous aperçûmes quelques os, et aussi, dans le canal et au bord opposé, des branches du bois coupé chez M. Laffitte, que l'eau y avait entraînées. Jeanne jeta ses sabots par delà le canal; moi je gardai les miens à la main, et, retroussant nos robes, nous nous mîmes à passer l'eau. Bernadette nous dit d'abaisser le jupon. Quand nous fûmes sur l'autre bord, près de la grotte, nous avions tellement froid, que nous nous accroupîmes, pour envelopper les pieds avec le bas de la robe.

« Bernadette, demeurée sur les cailloux, entre le canal et le Gave, ne savait comment passer, car elle ne voulait pas mettre les pieds à l'eau, à cause de son asthme. Elle chercha quelques grosses pierres et les jeta dans le canal; mais l'eau les couvrait. Alors, je lui dis : « Veux-tu que je vienne te « passer sur mon dos? — Non, dit-elle, tu tomberais dans

« l'eau, et moi avec toi... Si Jeanne voulait venir... ? » Jeanne, qui souffrait du froid aux pieds, répondit : « *Pét dé Périclé !* « si tu veux traverser, traverse ; sinon, demeure où tu es. » Bernadette lui dit de ne pas jurer ; mais ce n'était pas un gros juron : ces mots veulent simplement dire : *Coup de tonnerre !* »

Jeanne Abadie confirme ce dernier détail, comme les précédents : « Bernadette, dit-elle, me demanda de venir la passer. Je lui répondis : « *Pét dé Périclé !* tu peux bien faire comme « moi ; autrement, reste si tu veux. »

Toinette ajoute : « Ayant mis les os dans le panier, nous reprîmes nos sabots et nous nous éloignâmes, laissant là Bernadette. Nous demeurâmes assez longtemps à chercher du bois et des os, sur les bords du Gave, le long de la rive, du côté de Ricau. »

« Nous y demeurâmes peut-être un quart d'heure », dit, avec plus de précision, Jeanne Abadie.

II

Écoutons maintenant Bernadette Soubirous. Nous donnons son récit, tel qu'il fut écrit, en quelque sorte sous sa dictée, très peu de jours après l'apparition :

« Jeudi, jour du marché de Tarbes, Jeanne Baloum (surnom de Jeanne Abadie) vint me chercher, pour aller avec elle et ma sœur, ramasser du bois, le long du Gave, et des os, à travers les pierres. Nous avions le projet de les vendre, un ou deux sous, pour acheter des sardines. Ma mère ne voulait jamais me laisser sortir ; je dus la prier longtemps ; elle me disait : « Non, tu aurais trop froid ; tu n'es pas assez « forte pour aller avec elles » ; enfin, elle me permit, et nous allâmes du côté du moulin de Savy. Une femme nous dit d'aller du côté de la grotte, et que nous y trouverions des branches charriées par le Gave. Comme la rivière était basse, le canal ne se réunissait à elle que vis-à-vis la grotte, et nous allâmes jusque-là.

« Le canal avait peu d'eau ; Jeanne et ma sœur le traversèrent ; mais, arrivées sur l'autre bord, elles se mirent à pleurer. Je leur demandai pourquoi elles pleuraient : elles

me répondirent que l'eau était froide. Comme j'étais enrhumée, je ne voulais pas mouiller mes pieds : je priai donc Jeanne, qui était plus grande et plus forte que nous, de me porter au delà du canal; elle me répondit : « Tu peux faire « comme nous. »

« Je dis à ma sœur : « Jette des pierres un peu grosses « dans l'eau »; et je lui indiquais les endroits où elle devait les placer; en même temps, je pensais : Si elles roulent sous mes pieds, je tomberai; il vaut mieux passer comme les autres; je n'aurai que les pieds mouillés. Cependant, j'allai un peu plus loin, pour voir si je pourrais passer sans me déchausser ; je ne pus pas.

« Sans s'inquiéter de moi, ma sœur et Jeanne s'en allaient : Jeanne ne voulait pas que Toinette m'attendît; elle lui disait : « Allons-nous-en; qu'elle fasse comme nous; tout de même, « elle ne ramasse presque rien. » Je revins donc devant la grotte, pour me déchausser. »

III

« A peine je commençais de quitter un bas, que j'entendis une rumeur (*uo rumou*) de vent, comme quand il fait orage; je me tournai du côté de la prairie, et je vis que les arbres ne remuaient pas du tout. J'avais entrevu, mais sans y arrêter le regard, une agitation de branches, du côté de la grotte. Je continuai de me déchausser, et je mettais un pied dans l'eau, quand j'entendis la même rumeur devant moi. Je levai les yeux, et je vis un amas de branches et de ronces qui allaient et venaient, agitées, au-dessous de l'ouverture plus haute de la grotte, tandis que rien ne remuait tout autour.

« Derrière ces branches, dans l'ouverture, je vis, tout de suite après, une fille blanche, pas plus grande que moi, qui me salua, par une légère inclination de tête : en même temps, elle éloigna un peu du corps ses bras étendus, en ouvrant les mains, comme les saintes Vierges; à son bras droit pendait un chapelet.

« J'eus peur; je reculai; je voulus appeler les deux petites (*maïnados*) : je n'en eus pas le courage. Je frottai mes yeux, à plusieurs reprises : je croyais me tromper. Relevant les

yeux, je vis la fille qui me souriait avec beaucoup de grâce, et semblait m'inviter à approcher; mais j'avais encore peur. Ce n'était pas pourtant une peur comme j'en ai eu d'autres fois, puisque je serais toujours restée pour regarder cela (*aquéro*), au lieu que, quand on a peur, on s'en va vite. Alors l'idée de prier me vint : je mis la main à la poche; je pris le chapelet que je porte habituellement sur moi, je m'agenouillai, et je voulus faire le signe de la croix; mais je ne pus pas porter la main au front; elle me tomba.

« La fille cependant se plaça de côté et se tourna vers moi; cette fois, elle tenait le grand chapelet à la main. Elle se signa, comme pour prier. Ma main tremblait; j'essayai de nouveau de faire le signe de la croix, et je pus le faire; après quoi, je n'eus plus peur. Je passai mon chapelet. La fille faisait courir les grains du sien, mais elle ne remuait pas les lèvres.

« Tout en récitant le chapelet, je regardais tant que je pouvais. Cela portait une robe blanche descendant jusqu'aux pieds, dont l'extrémité seule paraissait. La robe était fermée très haut, autour du cou, par une coulisse d'où un cordon blanc pendait. Un voile blanc, qui couvrait la tête, descendait le long des épaules et des bras, presque jusqu'au bas de la robe. Sur chaque pied je vis une rose jaune. La ceinture de la robe était bleue, avec bouts pendants jusqu'aux pieds. La chaîne du chapelet était jaune; les grains blancs, gros et très éloignés les uns des autres. La fille était vivante, très jeune et environnée de lumière.

« Quand j'eus fini mon chapelet, elle me salua en souriant; elle recula dans la niche et disparut tout d'un coup.

« En ce moment, Jeanne et ma sœur dansaient, de l'autre côté du canal. Je leur reprochai cette grande dissipation, et je les joignis, en traversant le canal. Je fus étonnée, en entrant dans l'eau, de la trouver si douce; elle était plutôt chaude que froide.

« Je demandai à ma sœur et à Jeanne si elles n'avaient rien vu; elles me répondirent que non, et me demandèrent ce que j'avais vu ; je leur dis : « Ce n'est rien. »

« Peu après, je demeurai seule avec ma sœur. Jeanne était partie, après m'avoir grondée : elle m'avait vue quand j'étais

à genoux, et elle disait que j'aurais dû rester chez nous, puisque je n'avais rien fait, et qu'au lieu de demeurer à genoux pour prier, j'aurais dû ramasser du bois.

« Ma sœur me demanda plusieurs fois ce que j'avais vu; elle connaissait que je n'étais pas comme à l'ordinaire; elle me disait : « Tu as eu peur. » J'étais résolue à ne rien dire, mais elle me tourmentait toujours. Alors je lui dis : « Si tu « me promets de n'en parler jamais, je te le dirai. » Elle me promit le secret, mais elle ne tint pas. En nous retirant, je lui racontai ce que j'avais vu, et elle me disait : « Il me sem- « blait bien que tu avais vu quelque chose ! »

IV

La suite du récit de Toinette, que nous avions interrompu, contient quelques détails bons à noter :

« Quand nous revînmes vers la grotte, Jeanne et moi, nous aperçûmes d'assez loin Bernadette à genoux qui priait, et nous nous moquions, entre nous, de sa dévotion. Elle ne bougea pas. Je dis à Jeanne : « Est-ce qu'elle serait morte ? « — Si elle était morte, me dit Jeanne, elle serait cou- « chée. »

« Arrivées à la grotte, nous nous mîmes à sauter pour nous réchauffer, et bientôt Bernadette, se levant, entra dans l'eau pour venir à nous. Je lui disais : « Tu es bien bête de « prier là, sur ces pierres. » Elle répondit : « Les prières sont « bonnes partout », et elle ajouta : « Menteuses que vous êtes, « vous disiez que l'eau était froide, et moi je la trouve comme « eau de vaisselle. »

« Bernadette, ayant remis ses bas et ses sabots, nous demanda : « Avez-vous rien vu ? — Non ; et toi, qu'as-tu vu ? » Elle se contenta de répondre : « Alors, rien ; *labéts, a ré.* »

« Je m'étais mouillée, dit ici Jeanne Abadie, j'avais froid ; je ne les attendis pas, et je m'en allai avec mon fagot, en gravissant le sentier difficile qui montait de la grotte au chemin du bois. »

Toinette reprend : « Lorsque Jeanne nous eut quittées, Bernadette et moi arrangeâmes nos fagots et nous partîmes. Il me fut impossible de gravir la pente ; de sorte que Berna-

dette, parvenue au chemin du bois avec son fagot, redescendit pour y porter le mien. Jeanne avait pris le panier des os. »

Toinette raconte maintenant comment elle eut le secret de Bernadette, et elle poursuit :

« Arrivées à la maison, nous jetâmes nos fagots devant la porte, et, quand nous eûmes mangé, ma mère me prit contre la fenêtre, pour me peigner. J'avais grande envie de lui apprendre ce que m'avait raconté Bernadette ; alors, à plusieurs reprises, je faisais : *Hum!* Ma mère me demanda pourquoi je faisais cela, et je lui racontai doucement ce que m'avait dit Bernadette. Alors, ma mère, effrayée et triste, se mit à crier : « Pauvre de moi, que me dis-tu là? » et elle appela Bernadette et l'interrogea. Bernadette lui raconta la même chose. Ma mère, en colère, lui disait : « Ce sont tes yeux « qui t'ont trompée; c'est quelque pierre blanche que tu « auras vue. — Non, répondit Bernadette; elle a une jolie « figure. — Il faut prier Dieu, reprit ma mère : c'est peut-être « quelque âme de nos parents en purgatoire. » Mais elle nous défendit sévèrement de revenir à la grotte.

« Mon père était au lit, malade ; il nous gronda, lui aussi : il croyait que c'était quelque chose de mauvais, et il disait à Bernadette : « Tu veux commencer à faire des sottises ? »

« Dans la soirée, Jeanne revint à la maison; nous allâmes ensemble porter les os à Alexine, et Jeanne apprit ce qui s'était passé à la grotte.

« Ce même soir, à la prière faite en famille, nous remarquâmes tous que Bernadette fut extrêmement émue en récitant ces paroles : *O Marie conçue sans péché, priez pour nous, qui avons recours à vous!* »

« Le soir de la première apparition, dit Bernadette elle-même, à cette invocation : *O Marie conçue sans péché, priez pour nous, qui avons recours à vous!* je ne pouvais m'empêcher de pleurer. »

LÉONARD I.-MARIE CROS, S. J.

(*A suivre.*)

L'UNIVERSITÉ POPULAIRE

DU

FAUBOURG SAINT-ANTOINE

Il existe, à Paris et en province, plusieurs œuvres populaires portant le nom grandiose d'Université. Pour le moment, une étude d'ensemble n'est guère possible : tout est divers, dans ces créations, bien qu'on pût marquer certains courants d'idées qui, çà et là, s'y retrouvent fort semblables. Mieux vaut donc procéder par monographies.

L'Université populaire du faubourg Saint-Antoine est venue la première ; elle est, je crois, la plus importante et la plus complètement organisée. C'est d'elle qu'il convient de parler d'abord ; d'autant que son histoire semble offrir plus d'intérêt qu'aucune autre.

Il n'est pas sûr que j'écrive un panégyrique de l'institution nouvelle, mais je compte écrire quelques notes d'histoire absolument sincères. Le morceau sera en trois points : les *origines*, l'*accueil*, les *doctrines* ; puis viendront les conclusions aussi nettes et aussi exactes que possible.

I

C'est un ancien ouvrier typographe, M. Georges Deherme, — d'autres l'appellent « ancien garçon de cave devenu comptable », — qui est le vrai fondateur de l'œuvre du faubourg Saint-Antoine. L'inauguration s'est faite en octobre dernier. Mais l'idée est bien antérieure. Dès 1896, M. Deherme écrivait, dans le second numéro d'une revue créée, rédigée et imprimée par lui :

Notre publication s'adresse tout particulièrement à l'élite prolétarienne, aveuglée et corrompue par un socialisme de sentiments et d'appétits...

Régénérer l'individu pour améliorer l'état social ; fortifier les volontés actives, développer le pouvoir d'inhibition pour accroître la liberté ;

nourrir l'intelligence, élargir la conscience pour qu'il y ait plus de justice en ce monde et plus de bonté : voilà l'œuvre audacieuse que nous entreprenons [1].

Deux ans plus tard, en 1898, l'« œuvre audacieuse » commencée par la revue se poursuivait par des conférences.

La Coopération des idées pour l'instruction supérieure et l'éducation éthique sociale du peuple, dont nous prenons aujourd'hui l'initiative, travaillera, comme son titre l'indique, à organiser méthodiquement l'éducation syndicale, coopérative, politique, sociale en un mot du peuple...

Faire des hommes, des volontés énergiques, des consciences hautes et claires, des cœurs ardents, des intelligences saines, tel est le but.

... Des bancs, une grande table autour de laquelle s'assoiront fraternellement professeurs bourgeois et élèves prolétaires, quelques planches pour les livres, aux murs des maximes, voilà pour l'installation. Plus tard, nous ferons mieux.

... Les élèves seront les ouvriers du quartier. Ils payeront une cotisation mensuelle de 50 centimes. Les professeurs, — nous désirerions qu'ils payassent la même cotisation, — ce seront tous ceux, aptes à cette fonction, qui voudront s'offrir. Nous faisons appel à toutes les idées.

Notre enseignement comportera toutes les branches générales du savoir physique, biologique, sociologique... Chaque professeur choisira son sujet et le développera comme il l'entendra...

Nos cours commenceront le 1er avril prochain ; ils se continueront tous les soirs, de huit à dix heures [2].

On excusera la longueur de cette citation : il y a là toute l'Université populaire d'aujourd'hui : but, moyen, esprit général, tout est indiqué. Karl Marx écrivait, en 1864, dans l'Adresse de l'Internationale : « L'émancipation de la classe ouvrière doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. » M. Deherme n'est pas d'un autre avis. Ni les lois, ni les grèves ne libéreront le *quatrième état*. La valeur individuelle de chaque ouvrier est un instrument plus sûr. Pour valoir davantage, il faut être plus instruit. Pour devenir plus instruit, il faut se mettre en contact avec ceux qui le sont déjà. Dans le contact journalier de la redingote et de la blouse, M. Deherme cherche moins, ce semble, un rapprochement

1. *La Coopération des idées*, revue mensuelle de sociologie positive, mars 1896.
2. *Ibid.*, janvier 1898.

des classes, que le moyen indispensable de former « une puissante élite prolétarienne, noyau vivant de la société future ».

Pour cette formation, dès le premier moment, de nombreux conférenciers s'offrirent : avocats, médecins, professeurs, publicistes de toute valeur et de toute opinion. « C'est un succès, écrit joyeusement M. Deherme. Il faut qu'il s'accentue. Depuis plus de cent ans, en France, on parle beaucoup de fraternité; il serait temps de commencer à la vivre[1]. »

Quel que fût, pourtant, l'empressement mis à répondre à son appel, le fondateur ne put aboutir comme il le désirait. L'œuvre, qu'il voulait établir dans plusieurs quartiers à la fois, ne s'établit qu'à la rue Paul-Bert, avec un retard d'un mois. Vu les difficultés de l'entreprise, c'était encore être heureux.

Notre tentative a parfaitement réussi. Tous les soirs, très régulièrement, nous avons un public d'ouvriers très intelligents et très attentifs.

Les conférenciers ont su les intéresser aux questions artistiques, philosophiques, morales, les plus hautes et les plus troublantes. Les conversations qui suivent sont toujours fort animées. Les penseurs les plus éminents et les travailleurs les plus humbles se comprennent. Les uns et les autres deviendront des amis. Nous continuons donc, satisfaits de notre expérience et assurés du succès de nos efforts[2].

Dans son zèle qui ne connaît pas d'obstacles, M. Deherme avait cru pouvoir assurer une suite à ses conférences, même pendant les vacances. « Le peuple, disait-il, n'a pas de vacances. » On alla jusqu'au samedi 6 août. Après une conférence de M. Le Foyer sur « la vérité, la discussion et les moyens de s'entendre », on s'ajourna au 1er octobre.

D'ailleurs, un changement de local s'imposait. « Le succès étant certain », on loua « définitivement une boutique au n° 17 de la rue Paul-Bert. » On améliora l'aménagement, et, le 3 octobre, les réunions recommencèrent, à la suite d'un pressant appel signé par le *Comité d'organisation du groupe A*.

Le nombre des adhérents s'accroît peu à peu; peu à peu l'organisation se complète. Une bibliothèque s'est formée dont on peut emporter les livres à domicile. Le dimanche, on

1. *La Coopération des idées*, janvier 1898.
2. *Ibid.*, février 1898.

se réunit en *soirée familiale*, où la musique, la déclamation, le chant remplacent les conférences habituelles. Bientôt un autre groupe se forme, au quartier des Épinettes ; c'est le *groupe B de la Coopération des idées*, qui se propose « d'organiser des réunions où chacun de ses membres pourra, sous forme de causerie ou de lecture, traiter des sujets d'histoire, de science, d'art, etc. [1] »

Enfin, avec l'année nouvelle, en 1899, l'idée se précise et s'agrandit tout ensemble.

L'heure est venue d'entreprendre une grande et belle œuvre, qui ne sera pas celle d'un homme, ni d'une coterie, mais de tous les hommes de bonne volonté, et, plus tard, celle de la nation entière. Il s'agit de constituer une société, avec un conseil d'administration, des statuts, un capital, pour la fondation des Universités populaires, dans toutes les grandes villes de France et d'abord à Paris [2].

Le dimanche 12 mars, ladite société est constituée avec ses statuts, son bureau, son comité d'administration, son comité de propagande et son comité de contrôle. Dans une sorte d'article-programme, on insiste de nouveau sur le but : faire des hommes, aller à l'âme, donner à tous la vérité, la beauté, la vie morale ; et pour cela, « en face du café-concert, du cabaret, de la réunion publique », on édifiera des « cathédrales de la démocratie », qui ne compteront pas moins de quinze sanctuaires ou parties diverses, où l'ouvrier trouvera, pour s'instruire, se reposer et se distraire, pour s'assurer un présent ennobli et un avenir tranquille, tout ce qu'on peut souhaiter : depuis la salle de conférences jusqu'aux douches, depuis le musée jusqu'aux offices de placement et au restaurant de tempérance [3].

De tels projets ne se réalisent pas sans argent. On en trouve. Les souscriptions se multiplient ; en août elles s'élèvent à 11 332 fr. 05. Le siège social de la *Coopération* se fixe au n° 157 du faubourg Saint-Antoine. Un ancien café-concert se vide pour devenir l'Université populaire. Le 9 octobre, c'est fait ; l'inauguration a lieu sous la présidence de M. Gabriel Séailles, professeur de philosophie à la Sorbonne.

1. *La Coopération des idées*, novembre 1898.
2. *Ibid.*, janvier 1899.
3. *Ibid.*, avril 1899.

Depuis, l'initiative de M. Deherme n'a fait que grandir. Sa revue mensuelle de sociologie positive est devenue un journal hebdomadaire, et « cette transformation ne sera pas la dernière ». Les projets grandioses attirent cet homme énergique qui a réussi.

Ce sont des pierres qui marquent les étapes successives de l'humanité. L'antiquité a dit son rêve de beauté par ses monuments. Le moyen âge a proclamé l'ardeur de sa foi par les cathédrales... Ce sont les Palais du peuple, édifiés par le peuple, qui manifesteront à jamais le triomphe de la démocratie [1].

En attendant que l'heure vienne d'élever le monument définitif, qui signifiera « la prise de possession de la cité nouvelle par le prolétariat organisé et conscient », le fondateur de la *Coopération des idées* esquisse le plan d'un provisoire Palais du peuple, dans le plus minutieux détail.

Rien n'est commencé, et la société n'est pas encore constituée qui doit construire un « bâtiment de trois étages sur trois mille mètres de superficie ». Mais on estime que c'est le « minimum » nécessaire pour les besoins des « vingt mille adhérents » que l'on prévoit. Il suffit. M. Deherme déclare qu' « avant peu, les travailleurs de Paris fêteront l'inauguration du Palais du peuple ».

Voilà, ce me semble, les étapes de l'Université populaire du faubourg Saint-Antoine, depuis les humbles commencements d'hier jusqu'aux rêves magnifiques de demain.

On veut que la *Coopération des idées* dérive de la *Ligue de l'enseignement* ou de l'*Union pour l'action morale* ou de l'*Union démocratique pour l'éducation sociale de la jeunesse* [2]. Il est certain que le but de ces œuvres n'est pas sans une ana-

1. *La Coopération des idées*, 14 avril 1900.

2. M. Delorme, dans le *Correspondant* du 10 mars 1900, a invoqué à ce sujet le *Rapport* si instructif de M. Petit sur l'*Éducation populaire en 1898-1899* (IIe partie, § 4). M. Édouard Petit s'exprime en ces termes : « A la suite de projets formulés par l'Union démocratique, des essais tentés à Montreuil (Veillées populaires); à Paris, à l'Hôtel de ville (Enseignement populaire supérieur), rue des Fourneaux, aux Épinettes, à Grenelle, et surtout rue Paul-Bert (Coopération des idées), des associations se sont formées pour créer des universités populaires. » (*Journal officiel*, 20 juillet 1899, p. 4904.) — Je ne vois pas que ce texte tranche la question des origines de l'œuvre de M. Deherme.

logie frappante avec le but de la *Coopération des idées*. Et les grands patrons de ces unions ou ligues se rencontrent au berceau des universités populaires. Mais je n'oserais dire que leurs conseils et leur appui ont décidé la fondation du faubourg Saint-Antoine. Seul M. Deherme a qualité pour raconter comment son idée lui est venue, et quelles influences ont été indispensables pour la réaliser.

En tout cas, son initiative et sa part d'action — j'ai essayé de le montrer — sont fort considérables. Dès lors, et tant qu'il ne marquera pas lui-même les limites de sa responsabilité, pourquoi ne pas le regarder comme l'auteur unique de la *Coopération des idées* ?

A vouloir désigner, à tout prix, ses inspirateurs, on risque de s'égarer dans un procès de tendances blessant ou inutile. Pour préjuger de l'entreprise, il y a quelque chose de plus facile et de plus sûr que de chercher à M. Deherme comme des bailleurs d'idées : c'est d'interroger l'opinion. Et rien n'est plus légitime que cette enquête.

II

L'accueil le plus encourageant a été fait à l'Université populaire par l'*Union pour l'action morale*, qui lui donna, dès la première heure, dans son Bulletin, un appui public et sans réserve.

Nous sommes heureux de présenter et de recommander à nos lecteurs une œuvre sociale du plus haut intérêt, dont l'initiative est due à notre ami G. Deherme. Nous en reproduisons le programme, en ajoutant que beaucoup de membres de l'Union y ont adhéré, et que nos collaborateurs les plus éminents ont promis des conférences [1].

Les membres du *Musée social* en promirent aussi[2]. Et tous ces personnages de savoir, de notoriété, dont le concours, même nominal, était une recommandation enviable, servaient de cadre magnifique au bataillon des soldats obscurs de l'idée, qui accouraient vers Deherme, leur conférence à la main, heureux de l'occasion offerte de saisir enfin le public de leurs recherches et de leurs trouvailles.

1. *Bulletin de l'action morale*, 15 janvier 1899.
2. *La Coopération des idées*, février 1899.

Aussi commença-t-on de bonne heure à vaticiner sur les destinées de l'œuvre naissante.

Les poètes, comme M. Henry Bérenger, voient s'ajouter à cette « cathédrale de la démocratie », que sont en train d'édifier les éducateurs laïques, « une flèche qui permette au peuple l'ascension jusqu'aux cimes aiguës, d'où l'on domine l'horizon intellectuel ; un chœur qui manifeste au peuple le sanctuaire où s'élaborent la pensée libre, la beauté libre, la science libre, génératrices fécondes d'énergie et de gloire pour les races[1] ».

Les observateurs politiques, comme M. Clémenceau, notent le commencement de la « Révolution véritable, attendue de tous les souffrants de la terre », et que « les philosophes, les politiques, les poètes, le Dieu même de Galilée ont essayée vainement[2] ».

Les journalistes qui pensent chaque jour à la révocation de l'édit de Nantes, comme M. Roth, saluent un gage certain que « nous ne finirons pas piteusement dans les haines de race, les guerres religieuses, les persécutions lâches et brutales, où sombre, sans même avoir l'excuse du fanatisme, notre bourgeoisie finissante[3] ».

Les philosophes, comme M. Séailles, déclarent que ce n'est point là l'« utopie de quelques esprits chimériques qui rêvent la cité du soleil », mais « une expression et une conséquence nécessaire » de nos institutions démocratiques ; l'« effort pour faire de la démocratie une réalité[4] ».

Les moralistes, comme M. Sabatier, découvrent « une conception nouvelle de la vie humaine en général, une perspective idéale qui s'ouvre, vers l'avenir, à tous les cœurs droits[5] ».

Les savants, comme M. Duclaux, applaudissent « le rôle éducatif de la science » formant « l'homme à sa mission, en lui donnant pleine possession de lui-même », et préparant « à s'entendre les citoyens de toutes les nations[6] ».

1. *Dépêche de Toulouse*, 14 mars 1899.
2. *Aurore*, 12 octobre 1899.
3. *Le Signal*, 21 octobre 1899.
4. *Revue bleue*, 12 août 1899, p. 201.
5. *Revue chrétienne*, janvier 1900, p. 69.
6. *Revue des Revues*, 15 mars 1900, p. 615.

Les chefs de parti, comme M. Jaurès, signalent l' « émancipation intellectuelle, qui est la condition même de la Révolution [1] ».

Les romanciers, comme M. A. France, décrivent, « dans la marche inégale et lente de la famille humaine à travers les temps, ces hommes hardis qui prennent la tête de la caravane entrée dans les régions lumineuses », tandis que le reste « se traîne encore sous les nuées épaisses de la superstition, dans des contrées obscures, pleines de larves et de spectres [2] ».

Voilà bien des louanges, et de bien des sortes. Mais, à ces voix, d'autres voix s'opposent, ou hostiles ou inquiètes, ou railleuses ou colères.

Pour quelques-uns, l'œuvre est inutile. On a déjà l'*Association philotechnique,* la société d'*Aide fraternelle,* les *Lectures* de Bouchor ; c'est assez. Pour d'autres, l'œuvre est mal constituée ; ils voudraient un mécanisme plus perfectionné, ou une doctrine plus nette, ou une méthode plus dogmatique [3]. A ceux-ci, l'œuvre est suspecte : « Il y a là-dessous trop de franc-maçonnerie et de protestantisme [4]. » A ceux-là, elle semble malfaisante, parce qu'elle est laïque, au sens sectaire du mot, et dreyfusarde [5].

Des protestants conjecturent que l'Université populaire sera plutôt le « palais » que la « cathédrale » du peuple, — et ils le regrettent. Des catholiques dénoncent l'athéisme de certains « faux bergers qui se sont alliés » là « aux pires anarchistes ».

Il y a des libres penseurs, pour qui l'entreprise n'est pas assez franchement libre penseuse, par la raison fort simple que les libres penseurs n'y sont pas seuls conférenciers. « Quel résidu doctrinal », demandent-ils, tant de paroles diverses laisseront-elles « dans le cerveau » des ouvriers [6] ? Il y a des socialistes vexés de ce que les réunions ne soient pas plus franchement socialistes ; car « il est impossible à une tête bien ventilée, antiseptisée, meublée avec goût, d'hé-

1. *La Petite République,* 6 mars 1900.
2. *Ibid.*
3. *La Coopération des idées,* mars 1898.
4. M. Jules Lemaître, dans l'*Écho de Paris,* 22 mars 1900.
5. *Le Correspondant,* 10 mars 1900, p. 1043.
6. *Aurore,* 18 février 1900.

berger aucune théorie politique, économique, et par conséquent éthique, esthétique et pédagogique, — que le socialisme[1] ».

Il y a enfin des conseillers généraux qui ont fait la moue aux projets de M. Deherme, pour les raisons les plus inattendues, disant : « C'est une œuvre cléricale » ; ou bien : « Ce serait favoriser des curés défroqués » ; ou bien : « Cette machine donnerait trop d'importance aux Parisiens[2]. »

Toutes ces objections, M. Deherme les a notées ; à l'occasion, il a répondu à quelques-unes des plus graves et des plus délicates. Si, dans ces réponses, la sincérité ne manque jamais, parfois la colère est de trop. Mieux aurait valu se contenter de dire :

Les faits sont là. Nos programmes mensuels de conférences sont là. Nos actes disent clairement nos intentions claires. Qu'à cela ne tienne. Tout le monde peut en prendre connaissance[3].

Ce défi est plus fort que les injures. M. Deherme demande la discussion ; il en délimite, d'un geste impérieux, le terrain. Je m'y tiendrai pour n'être point traité d' « écornifleur de sacristie », — ou tout simplement pour être loyal et juste. Cela suffira, d'ailleurs, pour se rendre compte des doctrines qui sont en question dans la cause de l'Université populaire du faubourg Saint-Antoine.

III

Ces doctrines ont leur expression facilement saisissable dans les *faits*, les *programmes* et les *écrits* auxquels M. Deherme en appelle.

C'est un fait que, dans les circonstances qui marquent une date, à la *Coopération des idées*, on a choisi, pour présider et parler, M. Séailles et M. Wagner. Comment les noms de ce philosophe et de ce pasteur n'auraient-ils pas une signification doctrinale ?

C'est un fait que M. Deherme est membre du Conseil d'ad-

1. *Revue bleue*, 12 août 1899.
2. *La Coopération des idées*, juin 1899.
3. *Ibid.*, 7 avril 1900.

ministration de la *Société des Universités populaires* et qu'à la dernière réunion de cette Société M. Charles Guieysse, secrétaire général, a terminé son rapport par cette déclaration :

Entre les puissantes cathédrales cléricales, qui veulent l'aumône, et les modestes Universités populaires, que veulent l'effort, la lutte est déjà commencée partout. J'en ai la ferme conviction : Ceci tuera cela[1].

C'est un fait qu'en inaugurant, en octobre dernier, l'Université populaire du faubourg Saint-Antoine, M. Séailles a prononcé une sorte de discours-programme, où se trouvent les réflexions suivantes :

Toute pensée est ici la bienvenue ; qu'elle donne simplement ses titres ; nous n'excluons que ceux qui, s'arrogeant le privilège de la vérité absolue, se croient le droit de l'imposer...

... Volontiers je distinguerais deux méthodes qui divisent l'esprit dans son mouvement inquiet vers la vérité morale : la méthode théologique et la méthode que, faute d'un nom meilleur, j'appellerai humaine... Nous ne contemplons pas les idées divines, nous ne prophétisons pas l'avenir ; nous avons la pensée et nous nous en servons...

... A ceux qui diraient : Votre idéal ne satisfera pas l'homme, parce qu'il est terrestre, parce qu'il limite les perspectives de l'âme qui veut conquérir l'infini, je réponds : L'action ne ferme pas l'avenir. Les hommes religieux ne sont pas ceux qui vont répétant : Seigneur ! Seigneur ! et qui, par l'intolérance, par la haine, par la peur de la vérité, trahissent tout ce qu'il y a de vraiment divin dans l'âme... Pour savoir si Dieu existe, nous marchons à sa rencontre[2].

Ce langage n'a peut-être point la transparence qu'il faudrait. Pour l'éclaircir, je n'aurais qu'à commenter M. Séailles par lui-même[3]. Et il serait visible alors qu'au sentiment du président de la *Société des Universités populaires*, le christianisme est un malheur, tout au moins une non-valeur. Mais je ne ferai pas ce commentaire.

Après tout, M. Séailles, s'il a été, pourrait-on dire, le co-architecte de l'édifice du faubourg Saint-Antoine, n'en est point le maître. La maison est autonome, comme le prouvent les statuts refondus de la *Société pour l'enseignement supé-*

1. *Le Siècle*, 1er mars 1900.
2. *Grande Revue*, 1er novembre 1899, *Éducation et Révolution*, p. 331, 343, 344, 345.
3. Voir la *Revue bleue* du 27 novembre 1897 et du 12 août 1899.

rieur du peuple[1]. Il reste cependant ceci, qu'on ne peut contester, je crois : en inaugurant l'Université populaire, M. Séailles a parlé, un moment, comme un sectaire, et M. Deherme n'a point jugé à propos de protester.

J'en viens aux *programmes*. Ils sont significatifs. Ce n'est pas seulement M. Delorme qui l'a dit dans le *Correspondant*[2]. Un article ferme et mesuré de M. Sangnier-Lachaux, dans l'*Association catholique*[3], formule des plaintes analogues. Et avant eux, le *Temps*, quoique fort favorable à l'œuvre, avait nettement protesté contre certaines conférences, celles par exemple d'un député socialiste et d'un rédacteur de la *Petite République*. M. Séailles prit la plume pour relever les observations du *Temps*[4]. Sincèrement, M. Deherme trouve-t-il décisive la réponse de M. Séailles? Et, à son avis, l'exposé chaleureux de telles doctrines socialistes ou le récit sympathique de tels exploits des communards sont-ils de nature à élever beaucoup la conscience populaire ?

Il est vrai, nombre de conférenciers ont traité des sujets moins brûlants, bien qu'il soit fort souvent question de sociologie, à l'Université populaire. Volontiers j'ajoute que l'on n'y a point entendu sur les dragonnades, l'inquisition, les papes, le clergé, les jésuites, autant de déclamations furieuses et sottes qu'on aurait pu le prévoir.

Pourtant, il faut bien l'avouer, quand on a parlé de grands hommes, c'a été pour évoquer le souvenir de Nietzsche, Comte et Spinoza ; de Louis Blanc, Blanqui et Saint-Simon ; de Marc Aurèle, Épictète et Socrate. Je ne sache pas qu'on ait parlé de Jésus-Christ, lequel demeure, ne fût-il pas Dieu, le plus grand homme de l'univers.

1. Lorsque se fonda la *Société des universités populaires*, en mars 1899, on adopta le système *centralisateur*, groupant toutes les institutions similaires sous une direction unique. En décembre, on revint sur cette décision ; les préférences allèrent au système *unioniste*, laissant à chaque institution sa vie propre, — sauf à relier ensemble celles qui le voudraient dans une sorte de fédération dont les conditions seraient déterminées plus tard.

2. *Le Correspondant* du 10 mars 1899, p. 1047.

3. *L'Association catholique* du 15 avril 1899.

4. *Le Temps*, 8 novembre 1899. — M. Marcel Fournier (*Revue parlementaire*, 10 novembre 1899, p. 329) trouve que la réponse de M. Séailles « ne fait pas tomber les objections faites ».

Quand on a parlé de morale, ç'a été pour dire qu'il y en avait une de Schopenhauer, une d'Ibsen, une de Lombroso, une de Platon, une d'Aristote. On n'a pas dit mot, que je sache, de la morale chrétienne. C'est pourtant celle qui a laissé, dans l'histoire, les traces les plus profondes et les plus glorieuses.

Quand on a discouru sur les lettres, ç'a été pour chercher des leçons dans Zola ou Sully-Prudhomme ou Vigny ou Hugo ou Michelet ou Dumas ou Beaumarchais. Et si je suis sûr à peu près qu'il a été dit d'excellentes choses sur la poésie nationale ou la poésie des humbles, je dois cependant remarquer que c'est un pasteur protestant qui a initié l'auditoire aux beautés de Pascal, et un défroqué à celles de Racine.

Le darwinisme et l'évolution, les atomes et le protoplasma ont eu les honneurs de séances spéciales ; je ne vois pas qu'on en ait consacré à l'âme spirituelle. On a trouvé du temps pour parler d'art, et on a bien fait. On n'en a point trouvé pour parler d'art chrétien.

Enfin, au sujet de la religion, il a été question de celle des Boers et des fêtes nouvelles de l'humanité. Il y a la religion de la majorité des Français et les antiques fêtes du christianisme, dont on aurait pu dire quelque chose, ne fût-ce qu'en souvenir de ce Chateaubriand, autour duquel il se fait encore quelque bruit après un siècle. Est-il vraisemblable que l'essentiel ait été dit sur l'Église, à l'Université populaire, parce qu'on a parlé du miracle et de l'esprit sectaire ? Et pour informer les faubouriens sur Léon XIII et les dévotions catholiques, pense-t-on que M. Charbonnel est bien qualifié ?

Incontestablement, un trop grand nombre des orateurs de l'Université populaire excluent de leur propre vie et voudraient exclure de la vie des autres les influences catholiques. Voilà ce que disent les *programmes*. M. Deherme est, là-dessus, à peu près d'accord avec eux : pour le prouver, ses *écrits* sont là.

Il m'en coûterait de taire qu'à lire, dans la *Coopération des idées*, les pages signées par M. Deherme, j'aie éprouvé un très vif plaisir : le plaisir de voir une intelligence populaire s'attacher à des problèmes délicats et ardus ; de sentir un cœur noble, douloureusement ému de la dégradation morale

des travailleurs; de constater les ressources inépuisables d'une volonté active, intrépide, tenace, au service d'un dessein généreux de relèvement. Qu'on en juge.

Comme ouvrier, je sais quelles difficultés nous avons à surmonter, pour atteindre, dans la nuit de l'inconscient qui nous enveloppe, la vérité morale; et mon cœur s'est déchiré à toutes les aspérités de l'erreur, et mon âme est encore meurtrie des crises douloureuses et dangereuses qu'elle eut à traverser. Ce sont ces angoisses qu'il faut épargner à l'ouvrier, comme on les épargne au riche; ce sont ces dangers qu'il faut prévenir dorénavant. Il y aura moins de victimes du vice, de l'alcoolisme, de la révolte et de la lâcheté [1].

Certes, le mal est grand. Et lorsqu'on voit « l'alcoolisme, la dégénérescence, la criminalité, tout le déchet pitoyable de nos civilisations centralisées » devenir le « coefficient redoutable de la misère en révolte », prête à s'engager dans une « lutte sans merci [2] », on peut être tenté de conclure que cette masse exaspérée sera infailliblement la proie du socialisme révolutionnaire. M. Deherme a d'autres pressentiments, parce que le socialisme lui paraît méconnaître les vrais besoins du peuple.

La société n'est pas faite pour manger plus. Ceci n'est que l'accessoire. L'origine de l'association est dans la chaude sympathie de l'homme pour l'homme, dans le désir ardent d'être nombreux pour surmonter de plus gros obstacles, d'être unis pour accomplir de plus grands desseins. Les seuls besoins de produire et de consommer n'eussent point suffi à créer l'association humaine progressive. A la base des sociétés, il y a l'amour, et il y a l'idée.

Et depuis que l'homme vit en société, le vide de son âme l'a toujours plus troublé que celui de son estomac. Il s'est plus inquiété de ses origines et de ses fins que de sa cuisine. Il a toujours senti en lui une divinité qui veut s'affirmer, un génie qui veut se produire... Le socialisme n'a pas compris l'homme. Toute cette nature supérieure, tout le psychisme social lui sont restés étrangers. Il a cru que l'économique était l'universel. Il a été l'expression plus ou moins exacte d'un moment ou d'une catégorie ; il n'est pas l'idéal propulseur [3].

Qui sera cet « idéal » ? Qui remplira « le vide de l'âme » populaire ? Qui a « compris l'homme » ? La religion ? Non ; elle est plutôt déprimante.

1. *La Coopération des idées*, septembre 1898.
2. *Ibid.*, juillet 1898.
3. *Ibid.*

L'ascétisme de beaucoup de religions ne fut qu'un expédient empirique et qui tuait la volonté et la conscience. L'homme échappait à l'angoisse du doute, de la négation, par le suicide psychique... Nous refusons les anesthésiques de la prière, l'abrutissement voulu de Pascal, le haschich hallucinant des mysticismes stériles. Le monde n'est pas un rêve [1].

Cependant, et bien que chacun conçoive la religion « suivant ses tendances, ses habitudes de penser, sa méthode particulière »; bien qu'il y ait, dans la religion, des formes « contingentes et temporaires » et qui doivent changer, il y a aussi un fonds « nécessaire et éternel ».

Le sentiment de l'absolu est humain. Chassez la métaphysique du connaissable, je le veux; mais il faut la cultiver comme une fleur précieuse de notre âme, là où elle doit s'épanouir... « Plus profondément que l'intelligence, créatrice de la philosophie et des sciences, réside en nous l'Intuition, créatrice de l'art, de la morale, de la religion... Le poète, le héros, le saint, connaissent cette révélation intérieure que les Grecs avaient nommée *enthousiasme.* » Ce que M. Bérenger appelle l'intuition, c'est l'instinct social [2].

L'homme vrai et complet sera, par conséquent, l'homme à « conscience sociologique » pour qui « l'action sociale est la raison de la vie » comme « le progrès intégral est la fin de l'action ».

Si nous concevons l'ensemble des êtres et des choses comme en perpétuel devenir, — ce qui est évidemment la plus grande approximation de la vérité dans l'état actuel de nos connaissances, — ... tout grandit, tout s'élève, tout est solidaire dans l'espace et dans le temps. Chaque pensée, chaque acte modifie en bien ou en mal l'ordre même de l'univers. L'homme travaillant à la même œuvre grandiose avec ses frères inconnus épars dans la poussière des astres est l'architecte du monde, architecte encore grossier, assez semblable au préhistorique troglodyte, mais qui est déjà en puissance le futur et glorieux édificateur du Parthénon rêvé. Agir, c'est vivre. Par l'action, on prend conscience de l'humanité; et dans la vie comprise, par le sentiment intime d'être dans le rythme universel, nous puisons la joie qui fait l'épanouissement complet de notre être [3].

Je pourrais allonger beaucoup ces citations; je ne pense pas que l'exposé de la philosophie de M. Deherme en devînt

1. *La Coopération des idées*, juillet 1898.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

plus clair ni plus complet. On s'en rend compte, dans sa manière de comprendre le *sens de la vie*, il y a, si l'on veut, du kantisme, de l'évolutionisme, du panthéisme, du positivisme, d'autres choses encore, peut-être. Tout cela peut se réduire, ce me semble, à ces quelques propositions.

D'où vient notre chétive personne, où va-t-elle? Mystère. Ce qu'il importe de savoir, c'est que nous faisons partie d'un grand tout aux orbes mobiles. Le tourbillon éternel nous a saisis au premier jour de notre existence ; il nous enveloppera jusqu'à notre dernier hoquet, pour continuer, après nous et sans nous, à rouler indéfiniment. De ce mouvement il faut hâter le progrès par notre effort. C'est là le devoir. La science découvre ce devoir, et le détermine, et le facilite, et en décuple les conséquences. A remplir cette tâche, nous pourrons peiner beaucoup ; à notre peine est lié l'honneur de préparer le destin meilleur des générations à venir. Et cet honneur est une joie.

Je ne pense pas avoir trahi la pensée de M. Deherme ; autant que je l'ai pu, j'ai tâché d'être exact dans ma brièveté. C'est, je le répète, un plaisir que de voir l'esprit d'un ouvrier se passionner pour des idées aussi complexes et remuer le fond des systèmes philosophiques. Mais à ce plaisir, il faut bien le dire, se mêle une tristesse qui le dépasse. Et voici pourquoi : le zèle énergique et la vive intelligence de cet homme se heurteront et se briseront à la triple difficulté de faire une œuvre sincère, raisonnable, efficace.

IV

M. Deherme entend bien n'avoir rien de commun avec le « sectarisme », qui consiste, pour lui, à vouloir contraindre tout le monde à « regarder par la même lucarne », c'est-à-dire à n'admettre qu'une seule manière de comprendre et d'agir.

Le sectarisme est un état d'esprit. On a pu croire qu'il était un résidu de l'idéal. Il n'en est rien. Il provient, au contraire, de l'absence momentanée d'un idéal assez puissant pour réunir tous les membres d'une même société. C'est un mal sociologique inhérent aux époques de transition. Il est indépendant des doctrines qu'il adopte.

Autrefois, il se manifestait dans les doctrines religieuses; aujourd'hui, il est plus particulièrement attaché aux doctrines sociales... il prétend modeler la société à sa guise [1].

Modeler la société à sa guise, cela paraît à M. Deherme comme « un viol sournois de la conscience et de la pensée ». C'est un crime qu'il ne commettra pas et qu'il ne laissera commettre par personne dans sa maison. Lorsque, cet hiver, une femme courageuse et distinguée, Mme Vigneron, exprima, dans son journal le *Pain*, la crainte que l'œuvre du faubourg Saint-Antoine ne fût accaparée par la franc-maçonnerie, le fondateur répondit énergiquement qu'il ne livrerait jamais son université à aucun sectaire [2]. Et récemment, à M. Guinaudeau qui lui reprochait, dans l'*Aurore*, de ne pas travailler assez autoritairement à l'unité « d'une nouvelle âme nationale » affranchie des jougs anciens, il a signifié qu'il ne voulait pas faire cette besogne « absurde » ; qu'il laissait le « prosélytisme » et les « plans d'étude » aux « vieux partis qui s'en vont [3]. »

A merveille ! Et Dieu me garde de suspecter la bonne foi de ces déclarations. Mais peut-être laissent-elles intact le vrai point à décider.

Car enfin, que peuvent être le journal la *Coopération des idées*, les conférences de l'Université populaire et les futures institutions du Palais du peuple, si elles ne sont pas un instrument d'apostolat, de conversion, de conquête ? Jamais M. Deherme n'eût rêvé ni commencé pareilles entreprises, s'il n'avait pas eu la volonté et l'espoir d'amener, par ses efforts, les travailleurs à faire « une révolution sociale ». Comment ces efforts, cet espoir, cette volonté ne seraient-ils pas un « prosélytisme » ?

Eh! sans doute, quand il pense aux doctrines intransigeantes, M. Deherme s'indigne; il les compare, dans sa colère méprisante, à des « œillères » bonnes pour des « brutes », à des « cangues » bonnes pour des « esclaves ». Lui prétend développer la pensée du peuple « dans tous les sens, dans toutes les variétés » parce que, dit-il, les « sem-

1. *La Coopération des idées*, août 1898.
2. *L'Univers*, 18 octobre 1899.
3. *La Coopération des idées*, 14 avril 1900.

blables sont stériles ». Et si la dissemblance peut ressembler au « chaos », loin de s'en troubler, il s'en félicite plutôt ; il espère tout de la « spontanéité bouillonnante et de l'impétuosité féconde de la liberté ». Pourtant, et quel que soit son « relativisme », il y a bien, pour lui, en définitive, quelque chose d'incontestable. Il y a une doctrine sociale, une doctrine politique[1], une doctrine philosophique, dont il est le partisan et l'apôtre, précisément parce qu'il les juge comme l'expression la plus approchée de la vérité[2]. Et pour réduire la question à un principe unique et fondamental, M. Deherme ne tient-il pas pour certain que le temps est passé des « symboles immuables » ; que le règne « de la raison et de la liberté » est arrivé; que la libre pensée est le droit, l'honneur, la force, l'état normal enfin de l'homme véritable d'aujourd'hui ? Si ces idées n'étaient pas incontestables à ses yeux, il ne les propagerait pas ; sa probité, son respect d'autrui l'en empêcheraient, car les conséquences sont graves. Que s'il les propage comme incontestables, il a donc lui aussi son « plan d'études » arrêté, son exclusive formule du mouvement moral et social que les universités populaires ont mission de promouvoir.

Et, précisément, voilà ce qui rend intenable la position qu'il a prise. Il a des idées d'éducateur dont il veut le triomphe, et il fait des promesses de libéral désintéressé. S'il est fidèle à ses idées, il doit exclure de son Université les docteurs catholiques. S'il est fidèle à ses promesses, il doit les y accueillir, sinon les y appeler. Dans ce conflit, qui l'emportera, des idées ou des promesses ? Il y a à parier que ce seront les idées. « La tolérance systématique, a dit Comte, ne peut exister et n'a jamais pu exister qu'au sujet des opinions indifférentes ou douteuses. »

On ne voit guère, en effet, que trois sortes de gens qui s'accommodent de toutes les doctrines : les imbéciles, parce

1. Voir *la Coopération des idées* du 19 mai 1900, où M. Deherme, à l'occasion des élections municipales de Paris, établit contre les « nationaleux » que le « Palais du peuple » sera la « citadelle de la République ». Est-ce là aussi de la neutralité politique ?

2. Pendant toute l'année 1897, la *Coopération des idées* publia les résultats d'une enquête, faite auprès de divers publicistes, pour savoir quel serait l' « idéal de demain ». M. Deherme tira les conclusions en décembre; on trouvera là comme son corps de doctrine de réformateur social.

qu'ils n'en comprennent aucune ; les sceptiques, parce qu'ils ne sont sûrs d'aucune ; les indifférents, parce qu'ils ne tiennent à aucune[1]. Aussi tous ceux-là se gardent-ils d'être les initiateurs d'un mouvement. Par courte vue, inconsistance ou inertie, le *statu quo* leur suffit, et ils y sommeillent, sans avoir le souci ni prendre la peine de changer le monde. M. Deherme, lui, veut exercer une action profonde et étendue : il veut faire « une révolution sociale ». Il le dit, ses actes le prouvent. Sera-ce pour ou contre ses idées ? Et qui donc, emporté par l'évidence, la force et l'ardeur de ses convictions jusqu'à l'ambition d'y convertir tout un pays ; ayant l'audace, pour prêcher une doctrine d'où dépend le salut social, d'élever une chaire publique, s'avisera d'y faire monter ceux qui le combattront ? Ce serait douter de sa cause ou la trahir.

M. Deherme ne saurait faire ni l'un ni l'autre : il est d'une volonté et d'un esprit trop décidés. Et voilà pourquoi — bien qu'il n'ait point « la prétention pédante de guider les travailleurs » — il leur inculque, dans son journal, une seule et même doctrine positiviste. Et voilà pourquoi — bien que « les universités populaires soient fondées en dehors des doctrines » — il n'y a guère que la doctrine positiviste qui y retentisse. Sans M. Bureau et M. Sangnier, qui ont eu l'intelligence et le courage de prendre au mot l'appel fait « de toutes les bonnes volontés », et sont allés là, au milieu de ces faubouriens habitués à applaudir les impiétés, expliquer leur croyance en Dieu et leur foi catholique ; sans ceux-là, on pourrait bien dire que la parole des conférenciers du faubourg Saint-Antoine n'est pas autre chose qu'un multiplicateur des formules morales et sociales clichées dans le journal de M. Deherme.

Et le fait n'est pas fortuit ; il est amené par la force des choses. Comte lui-même ne disait-il pas que les institutions dépendaient des mœurs, et les mœurs des croyances ? Et n'est-ce pas précisément pour donner des bases à la société contemporaine qu'il a construit son système philosophique ? M. De-

1. C'est, à peu près, la pensée de M. Payot, inspecteur d'Académie, disant au sujet de l'école primaire : « La neutralité n'est possible qu'aux intelligences et aux activités nulles. »

herme, qui se réclame du positivisme, ne saurait faire autrement. C'est donc l'inexorable logique qui chasse de la *Coopération des idées* la neutralité sincèrement promise. Toutes les protestations n'y font rien. Dès le premier jour, M. Séailles avait dit le mot vrai de la situation, quand, ouvrant toutes grandes les portes de l'Université populaire, il avait nettement signifié aux catholiques qu'elles seraient fermées pour eux seuls.

D'ailleurs, le contraire arriverait; par des circonstances qui ne sont pas à prévoir, et selon la pensée de M. Deherme, toutes les philosophies de la vie, sans exception, sans préférence, à dose égale, seraient admises à l'Université populaire : en face de cette exposition universelle des systèmes, faite en toute bonne foi et sans charlatanisme aucun, le peuple demeurera incapable de choisir. Compter que chacun, à tout entendre, se fixera, de façon critique et sûre, son « idéal », c'est faire un compte déraisonnable.

V

Je le sais bien, il faut mettre une différence entre des écoliers de dix ans et des écoliers de trente ans. A ceux-là on impose la leçon d'autorité; à ceux-ci on la propose. Et c'est par ce point, sans doute, que M. Deherme prétend, de bonne foi, se sauver d'être un doctrinaire. Il y a là une confusion qu'il faut dissiper.

On a beau appeler la *Coopération des idées* un enseignement *supérieur* du peuple, c'est un enseignement tout de même. Or, aucun enseignement ne s'adresse à des pairs. Quelle que soit la sûreté, la pénétration, la liberté d'esprit que les élèves y apportent, toute leçon suppose une inégalité, celle-là même qui existe entre quelqu'un qui sait et quelqu'un qui ne sait pas. Et une fois la leçon donnée, si bien qu'elle ait été comprise, quelque chose persiste de cette inégalité. L'observation me paraît incontestable. Elle le sera d'autant plus que le maître sera plus éminent, la question plus haute, l'élève plus inférieur.

M. Bérenger nous assure qu'en l'entendant commenter « les poèmes les plus élevés de Lamartine, de Vigny, de

Hugo », tout son auditoire de prolétaires « comprenait, sentait, vibrait au contact des génies de notre race, s'élevait, se purifiait, planait avec eux, au-dessus des misères de la vie, emporté sur les ailes de la beauté et de l'amour[1] ». N'y a-t-il pas, dans cet optimisme, un peu d'illusion ou de flatterie ? Et si, dans les sujets où le sentiment a la plus large place, le cœur du peuple, d'un mouvement aisé et rapide, monte au niveau du conférencier, croit-on qu'il en est de même, quand il s'agit de questions purement intellectuelles ?

On en traite beaucoup de celles-là, au faubourg Saint-Antoine, puisqu'on y parle de *omni re scibili* et d'une façon scientifique[2]. Il n'en faut pas davantage pour que les discours entendus demeurent, pour les auditeurs, sans contrôle possible : les conclusions en sont acceptées ou refusées au hasard.

Descartes a pu dire que « la raison était ce qu'il y avait de mieux partagé ». Et je crois aussi au bon sens populaire, pourvu qu'il s'agisse de causes de son ressort. Mais combien il en est qui dépassent sa compétence et où l'information personnelle lui manque ! Et, d'autre part, « qu'il est difficile, à ce que Pascal assure, de proposer une chose au jugement d'un autre, sans corrompre son jugement par la manière de la lui proposer[3] ! » Là donc où le bon sens doit s'en rapporter à l'exposé d'autrui, sans qu'il puisse juger si cet exposé est sincère, exact et complet, que peut-il faire sinon prononcer à l'aveugle ?

Or, sans vouloir assimiler la morale à la physique ou à l'histoire, dont les données exactes ne se devinent pas ; sans méconnaître que pour juger ces questions fondamentales, qui décident du sens de la vie, la raison de tout homme a comme des forces natives, nous ne pouvons cependant oublier que, là-dessus, des génies puissants ont hésité, trébuché, pris des routes diverses. Quand on leur racontera tout cela, — et on le doit faire à l'Université, puisqu'on y doit mettre chacun à même de choisir sa doctrine, — que feront

1. *La Dépêche de Toulouse*, 31 octobre 1899.
2. C'est précisément ce dont se plaint M. Marcel Fournier, dans la *Revue politique et parlementaire*, 10 novembre 1899, p. 328.
3. *Pensées* (édit. Margival), p. 78.

les humbles? Ils seront bien embarrassés. Comment sortir d'embarras? Par la raison? Entre tous ces courants divers, elle sera comme l'aiguille d'une boussole affolée. Que faire alors? Prendre parti au hasard, s'en rapporter aux apparences les plus séduisantes, ou à l'affirmation la plus hardie, ou à la voix la plus retentissante, ou à l'orateur le plus en vue et le plus sympathique. Voilà, inévitablement, comment se fera l'éclectisme de la foule; et s'il y a là trace d'une *coopération des idées*, je ne sais plus qu'entendre par coopération.

On me dira que je calomnie la foule. Je ne le fais pas plus que Comte, lequel affirmait que « la plupart des règles sociales destinées à devenir usuelles ne sauraient être abandonnées, sans perdre toute efficacité, à l'aveugle et arbitraire décision d'un public incompétent[1] ».

Le peuple est assez en défiance vis-à-vis de tous ceux qui s'offrent à être ses conducteurs. Il ne suit volontiers que ceux qui le dirigent sans en avoir l'air.

Que me veut cet homme aux mains blanches,
Cet étrange marchand qui penche
Ses yeux inquiets sur mes yeux,
A qui nul salaire n'importe
Quand il s'en va de porte en porte
Vanter des fruits délicieux ?
Je crains l'ambassadeur d'une classe ennemie...
Citoyens je suis las[2].

Bien des fois, sans doute, M. Deherme a entendu ce langage. Et, peut-être, le secret désir de ménager cette susceptibilité l'a-t-il amené, autant que ses théories relativistes, au dessein de faire de son Université une sorte de parlement de toutes les doctrines. Mais la précaution est en pure perte : il n'y a pas à compter qu'à travers toutes les affirmations la vérité se fera jour, s'imposant invinciblement aux esprits.

Si ceux-là se trompent qui affirment, avec Pascal, qu'en dernière analyse, l'homme, « si peu qu'on le pousse, ne peut montrer aucun titre [de la vérité] et est forcé de lâcher

1. *Cours de Philosophie positive*, IV, p. 100.
2. *Revue socialiste*, avril 1900. La Maison nouvelle. — C'est un dialogue entre l'*intellectuel* et l'*ouvrier*, composé par M. Bouglé pour la *Société d'enseignement populaire de l'Hérault*.

prise [1] » ; l'expérience montre combien le même Pascal a eu raison d'écrire, en étudiant la connaissance humaine, le chapitre des « puissances trompeuses ». Ce chapitre, si désolant qu'il soit dans les *Pensées*, trouve, dans l'histoire des penseurs, un commentaire plus désolant encore. Car il n'est point de monstruosité ou d'absurdité qui n'ait été dite par quelque philosophe, et il n'y a pas de philosophe qui n'ait eu ses adeptes.

C'est vrai de l'âge théologique, de l'âge métaphysique, de l'âge positif, et de tout autre âge par où un nouveau Comte pourrait, dans l'avenir, compléter la *loi des trois états*. Est-ce que, par exemple, la morale de l'hédonisme ne paraît pas à M. Deherme vile et fausse ? Manque-t-elle de partisans aujourd'hui, dans cette multitude des travailleurs dont la dégradation le navre ? Et, sûrement, les résidus métaphysiques et théologiques que Comte rend responsables de cette erreur, si commune en notre âge scientifique, n'y sont pour rien. C'est bien plutôt ce résidu des passions humaines, lequel, à travers tous les âges, au milieu des civilisations les plus raffinées comme des barbaries les plus brutales, persiste indestructible ; mal congénital que, selon notre doctrine et notre expérience catholiques, les médications puissantes de la grâce divine ne guérissent qu'avec le libre et énergique concours des cœurs qui sont malades.

Les passions sont, entre « les puissances trompeuses » dont parlait Pascal, les plus décisives. Et tant que M. Deherme devra compter avec elles, — alors même que la vérité jaillirait du conflit de toutes les opinions à l'Université populaire, — il faudra renoncer à voir tous les esprits conquis irrésistiblement. Espérer le contraire, je le répète, c'est espérer au-delà du raisonnable.

VI

Une dernière réflexion, enfin : l'œuvre de la *Coopération des idées* me paraît condamnée à l'impuissance. Je n'ai point en vue ici sa portée sociale. L'idéal de la société future que

1. *Pensées* (édit. Margival), p. 109.

M. Deherme poursuit n'est peut-être pas assez défini pour le discuter. Et, d'ailleurs, comme il le remarque lui-même, cet idéal n'a chance d'être atteint que si les générations présentes changent le fond même de leurs dispositions intimes.

Il ne s'agit pas de poursuivre le rêve, mystique et lâche au fond, d'un bouleversement providentiel qui nous dispenserait d'énergie, de patience et de peine : les barricades, les coups de fusil, les bombes, le drapeau noir claquant au vent de folie qui souffle sur la foule, et la tuerie bestiale, l'horreur sanglante du massacre, de la répression, l'ignominie sauvage de la dénonciation, de la peur, de l'égoïsme, — pour finir par la botte pesante du dictateur, posée comme un pansement brutal sur la plaie palpitante du prolétariat terrassé.

La révolution sociale que nous entreprenons... n'est pas dans un décor tragique. Elle se propose de changer l'ordre même des mobiles sociaux et des motifs humains [1].

Il y a donc une conversion morale qui est l'indispensable condition de la « révolution sociale ». Et cette conversion morale consiste principalement, toujours d'après M. Deherme, à renoncer au « passivisme des aberrés » et au « fatalisme des esclaves » ; à comprendre « la nécessité, l'efficacité de l'effort et la joie fière qu'il dispense »; à sortir de soi pour vivre de « solidarité » ; à commencer ainsi « ce qui sera la société juste et fraternelle ». Voilà « la diane des énergies populaires », sonnant « pour rallier » et lancer « vers l'affranchissement total » tous les travailleurs [2].

Et il n'est pas douteux que M. Deherme ne soit un maître clairon pour sonner cette « diane ». Mais je serais fort surpris qu'elle suffît à enlever la masse des troupes qui doivent livrer le combat pour la vie. Dans cet appel vibrant, des notes manquent, celles qui remuent jusqu'au fond le cœur humain, précisément parce qu'elles sont divines.

Sans doute, un poète l'a dit de l'homme :

> Géant de l'avenir, à grandir destiné,
> Il use, en vieillissant, ses vieux vêtements, comme
> Des membres élargis font éclater sur l'homme
> Les langes où l'enfant est né [3].

Cependant, aujourd'hui comme au berceau du monde, la

1. *La Coopération des idées*, 21 avril 1900.
2. *Ibid.*, 7 avril 1900.
3. Lamartine, XIIIe harmonie.

religion est un invincible besoin. Rien ne le démontre mieux que l'histoire de notre temps, où le philosophisme de Voltaire, comme le culte de la science selon Renan ont fait faillite; où Comte lui-même, après s'être séparé de Saint-Simon parce qu'il trouvait à ses idées une « couleur théologique », finit par instituer, lui le positif, jusqu'à une liturgie dont il exerçait les fonctions avec un respect sacré[1].

M. Deherme dira que justement la religion d'Auguste Comte est la sienne, la liturgie mise à part; et qu'avec Comte c'est l'humanité dont il propose le culte. Ce n'est pas assez. L'humanité idéalisée, prolongée, étendue aussi loin qu'on voudra par l'évolution la plus hardie, ce n'est pas l'infini dont le besoin nous tourmente : si petit que l'homme se sente au milieu de l'univers et des siècles, il sait qu'il est plus grand que la nature; et que, de lui à l'ensemble des générations passées ou futures, la différence est simplement la différence de l'unité à un chiffre énorme.

Moins que personne, un homme de 1900 peut se méprendre là-dessus; témoin qu'il est des merveilles accomplies par le génie humain disciplinant les énergies des eaux, de la terre et des airs; habitué comme il l'est, par la vie politique de nos démocraties, à considérer chacun comme l'égal de tout autre.

Et puis quelle abstraction froide que cette humanité du passé et de l'avenir ! Comme les liens qui nous y rattachent sont peu sensibles au cœur ! Et, dans l'entre-deux laissé par cette double perspective, que reste-t-il si ce n'est l'humanité présente, c'est-à-dire une collection de semblables dont la vue provoque en nous le plus souvent, par ses misères ou ses rivalités ou sa fortune, la pitié, la jalousie, l'envie ? Comment adorer cette humanité-là ? Que si on ne peut adorer celle dont on est soi-même une partie vivante, comment adorera-t-on celle qui n'est plus ou n'est pas encore ?

Tolstoï disait qu'on peut la servir, sinon l'adorer, et que c'est là le seul culte qu'on lui doive. C'est aussi, sans doute,

1. Voir dans le récent ouvrage de M. Lévy-Bruhl, comment Comte, en allant jusqu'à instituer une religion, était cohérent avec lui-même. *La Philosophie d'Auguste Comte*. Alcan, 1900, p. 12.

la pensée de M. Deherme. *Cherchez avant tout le bonheur des autres :* voilà, en un seul mot, tout le code de sa religion.

Ce code était praticable au temps où l'on croyait à ces magnifiques cités de l'avenir, où tout serait au mieux pour le *quatrième état.* Alors, en cherchant le bonheur d'autrui, on trouverait le sien. Mais ces naïfs espoirs du socialisme primitif sont démodés. La science les interdit : ce serait mal comprendre le progrès indéfini. Le seul bénéfice net qu'on puisse sûrement se promettre, c'est de « subsister en autrui », comme dit Comte, dans la mesure où l'on aura bien mérité de ses contemporains et des générations à venir. Est-ce là une finalité suffisante pour toucher et soulever, dans la vie, la masse des humains ? Je ne le crois pas.

Le dévoûment désintéressé est une fleur exquise, qui pousse parfois dans le cœur de l'homme. Son histoire est attachante. Mais quand on l'étudie, on se rend compte que le cœur de l'homme est un sol bien ingrat pour cette culture; il est trop sec, c'est-à-dire trop égoïste. Pour le féconder, les eaux vives sont nécessaires. Et de ces eaux vives, je ne pense pas qu'il y ait, à l'Université populaire, une source inépuisablement jaillissante.

Un homme comme M. Deherme peut trouver, dans le rêve de servir au progrès indéfini de la race d'Adam, le ressort d'une conduite vaillante qui ne se démente point. Son tort est de penser que beaucoup lui ressemblent. La multitude ne se soulève pas à ces hauteurs : son bon sens l'en empêche, autant que sa faiblesse. Pour se décider à l'action pénible, il lui faut des certitudes plus prenantes, et, pour tout dire, un bénéfice plus personnel. Quoi qu'en dise Kant, il n'est pas démontré qu'elle ait tort.

Depuis que la religion de la solidarité a été proclamée par Saint-Simon, Fourier, Comte et d'autres, je ne vois pas qu'elle ait compté beaucoup de fidèles. L'égoïsme — j'entends celui qui est condamnable — n'explique pas ce fait tout entier. Il y a un amour de soi qui est légitime : l'irrésistible instinct de bonheur qui est en nous le prouve. La question est de ne point chercher ce bonheur en dehors du devoir. Mais qui donc établira que le devoir, l'unique devoir, c'est de servir au bonheur d'autrui ? Un sentiment intime et sûr, dans lequel

notre lâcheté n'entre pour rien, nous avertit que cet héroïque dévoûment est plus noble, mais que s'y soustraire n'est point faillir au strict de nos obligations.

Et voilà pourquoi il faut conclure que l'idéal de vie tracé par M. Deherme n'est ni assez divin, ni assez humain. Ni le fond infini de notre âme n'y trouve son nécessaire aliment; ni le fini de nos forces, si vite épuisées, n'y trouve ses ménagements légitimes. En dehors des natures vulgaires et des natures élevées, auxquelles il ne saurait suffire, qui donc s'accommodera de cet idéal? L'échec du saint-simonisme permet peut-être de l'augurer.

VI

Nous catholiques, dont on a depuis longtemps prédit les définitives funérailles, nous sommes sûrs de l'avenir. Nous avons une religion, vieille de plusieurs siècles, mais qui répond toujours pleinement aux besoins éternels des générations qui se succèdent. Nous avons une morale, qui seule fait la conciliation nécessaire de l'égoïsme et de l'altruisme. Nous avons une histoire, qui fournit aux annales du dévoûment ses pages les plus touchantes.

Pour le futur Palais du peuple que veut bâtir M. Deherme, un poète dont le nom et la verve méridionale ne me sont pas inconnus, a déjà esquissé le programme d'une ornementation grandiose et vivante :

Au fronton du palais court une vaste frise :
Des doigts ingénieux et que bravent les ans
Ont animé là tout un peuple d'artisans
Sous la veste râpée ou sous la blouse grise;

Tous, les gâcheurs de plâtre et ceux qu'un livre grise,
Ceux qui domptent le fer avec leurs bras pesants,
Les fils de la science et les durs paysans,
Ceux qui veulent le pain ou la beauté conquise.

Et les femmes et les tout petits sont venus,
Baignant dans le soleil leurs membres ingénus,
Tressant des fleurs pour en ceindre leur jeune tête;

Sur la métope passe une clameur de fête
Et, comme traversé de frissons inconnus,
Dans un angle du haut-relief, chante un poète[1].

1. *La Coopération des idées*, 28 avril 1900.

Au-dessous de cette « métope », si l'on veut faire une galerie des grands serviteurs du peuple, qu'on y dresse les statues de nos saints : on n'en trouvera pas de plus élevés dans leurs vues, de plus exquis dans leur tendresse, de plus hardis dans leur initiative, de plus fermes dans leurs desseins, de plus généreux dans leurs bienfaits.

Et la raison en est fort simple. Comte expliquait par l'organisation sociale de l'Église sa profonde influence sur les mœurs. Son explication est inexacte. L'autorité dans l'Église est nécessaire au maintien de la doctrine. Mais la doctrine est, par elle-même, efficace. Dans l'humanité, la foi catholique nous montre, non pas une abstraction vague dégagée de la masse inconnue des hommes, mais une famille issue d'un même père qui est Dieu, destinée au même héritage qui est le paradis, et formant, avec eux, dans la rédemption du Christ, un corps mystique recevant de son chef la même vie surnaturelle. Dans cette conception sublime, que j'indique à peine, tout s'accumule pour déterminer le dévoûment à son maximum, si je puis dire. L'histoire de l'Église le prouve à chaque page.

Si c'était le lieu, je pourrais développer longuement ma pensée dans ce sens. J'ai voulu montrer seulement, par un exemple, que l'Église possède, pour régénérer les hommes et les peuples, plus de vérité et plus de grandeur et plus de ressources que M. Deherme, avec tous ses amis, n'en saurait avoir. Dès le quatrième siècle, saint Augustin écrivait qu'elle devait attirer l'attention de quiconque prétendait raisonnablement organiser sa vie[1]. C'est vrai toujours. A tenter donc, pour le salut social, quelque chose, en dehors d'elle, il serait prudent de ne point la dédaigner ou l'insulter.

Saint-Simon, Fourier, Leroux, Buchez, Comte l'avaient compris : eux qui prétendaient remplacer le christianisme, en parlaient avec respect. Il y a dans cette attitude une leçon bonne à rappeler aux réformateurs de l'heure présente.

Dans le vestibule de l'Université populaire du faubourg Saint-Antoine, un des ouvriers qui y fréquentent a, paraît-il,

1. *Me attendite*, fait-il dire à l'Église interpellant les païens, *quam videtis, etiamsi videre nolitis, et quæ cernitis cogitate.*

exposé une maquette qui représente la libre pensée écrasant la superstition. Sur le socle, on lit : *Nouvelle page.*

La « page » n'est pas aussi « nouvelle » que l'auteur semble le croire. Et si, par hasard, cette maquette prétendait symboliser les futurs triomphes de la *Coopération des idées*, ce serait fâcheux et pour le statuaire qui a créé le symbole, et pour M. Deherme qui l'a agréé. Car de cette « superstition » qui est la religion catholique — je prends le mot sans l'accepter — la vie est immortelle ; et c'est la libre pensée qui meurt de la guerre qu'elle déclare à cette vie.

Il est vrai, elle ne meurt que pour renaître : quand Luther disparaît, Bayle se lève, et Voltaire après lui, et Renan après Voltaire. Mais tandis que l'Église demeure, pour l'attaquer, les hommes et les systèmes sont contraints de se relayer. Ainsi les flots de l'Atlantique, du large, s'appellent-ils l'un l'autre, pour battre avec fureur les côtes de Bretagne. Et la falaise est toujours la même, immobile et droite, qui voit cette fureur, depuis des siècles, se briser à ses pieds.

Paul DUDON, S. J.

LAMENNAIS

(Troisième article[1])

V. — *L'*Avenir *suspendu. — Voyage de Rome; triple faute de Lamennais. — Il force le Pape à le condamner. — Encyclique* Mirari vos.— *Soumission incomplète — tergiversations — rupture.* — Paroles d'un croyant. — Affaires de Rome. — *Lamennais hors de l'Église. — S'il a pu en sortir de bonne foi. — Le maître et l'école.*

Si sa philosophie avait grandement agité le monde croyant, le monde ecclésiastique surtout, sa politique était pour les passionner bien plus encore. L'opposition répondait à l'enthousiasme; au bout de quelques mois, elle avait tellement grandi, que les Mennaisiens jugèrent eux-mêmes la position intenable : restait de choisir entre une mort volontaire, et une mort forcée que tout donnait à prévoir. Le 15 novembre 1831, la France apprit que la publication de l'*Avenir* était suspendue, mais en outre que les principaux rédacteurs prenaient le chemin de Rome. Qu'allaient-ils y faire? *Consulter le Seigneur en Silo*, comme autrefois les Israélites. « Prosternés aux pieds du Pontife que Jésus-Christ a préposé pour guide et pour maître à ses disciples, nous lui dirons : O Père, daignez abaisser vos regards sur quelques-uns d'entre les derniers de vos enfants, qu'on accuse d'être rebelles à votre infaillible et douce autorité. Les voilà devant vous; lisez dans leur âme : il ne s'y trouve rien qu'ils veuillent cacher. Si une de leurs pensées, une seule, s'éloigne des vôtres, ils la désavouent, ils l'abjurent. Vous êtes la règle de leur doctrine : jamais, non, jamais, ils n'en connurent d'autre. O Père, prononcez sur eux la parole qui donne la vie parce qu'elle donne la lumière, et que votre main s'étende pour bénir leur obéissance et leur amour! » Ainsi parlait et s'engageait le maître en personne[2].

1. Voir *Études*, 20 mai et 5 juin.
2. Suspension de l'*Avenir*, article de Lamennais. *Œuvres*, t. X, p. 389.

Le cœur humain est parfois un tel chaos, un tel abîme, qu'on n'ose refuser à cet engagement, au moins, la demi-sincérité de l'illusion. Cependant des mots redoutables avaient échappé. A l'annonce du voyage, Montalembert disait : « Et si nous sommes condamnés ?... » Lamennais répondit intrépidement : « Nous ne pouvons pas l'être. » Lui-même avait écrit : « Nous allons demander au Pape si c'est un crime de combattre pour Dieu, la justice et la vérité. » Ainsi, nul doute sur sa doctrine ; elle défiait la censure, elle était la vérité même et, s'il demandait qu'on la jugeât, c'est qu'il n'y avait pas deux sentences possibles. Rome ne condamnerait donc point ; et, si elle imposait le silence, elle aurait décidé par le fait qu'on est criminel de batailler pour la justice et pour Dieu. Libre à Spuller de ne voir là que candeur[1] ; tout œil non prévenu y voit autre chose. Enfin, nous le savons de Lacordaire qui, durant le voyage, commençait à lire avec effroi dans l'âme du maître : Lamennais voulait bien rester soumis en matière de foi ; mais déjà il entendait se réserver une indépendance entière sur les questions politiques et sociales : à son gré, l'infaillibilité de l'Église n'atteignait pas jusque-là.

Erreur pratique, erreur doctrinale en partie. Par beaucoup de points, ces questions touchent au dogme, et, dès lors, elles sont objet d'infaillibilité, bien que de façon indirecte et par voie de conséquence. En outre, là où l'Église n'est plus divinement assurée de l'inerrance de fait, elle reste guidée par une spéciale Providence. Mais encore et sans cela même, elle resterait l'autorité : elle aurait au moins cette infaillibilité légale que l'autorité possède toujours. Nous ne serions que follement téméraires de lui préférer nos lumières personnelles ; mais à lui refuser obéissance, nous serions grandement coupables. Je la comparais tout à l'heure à une armée : or, toute armée sait que son général peut se tromper : est-elle, par cela même, dispensée de le suivre? Il faut le reconnaître, les dispositions de Lamennais étaient déplorables et, s'il conservait encore un certain fonds de docilité, j'oserais dire de lucidité catholique, à tout le moins s'y

1. Spuller, *Lamennais*, p. 186.

mêlait-il d'étranges ombres. Béranger le rencontra au départ, et le sceptique disait ce mot cruellement juste : « Lamennais s'en va avec Montalembert et les rédacteurs de l'*Avenir*. Ces pauvres gens ne savent plus de quel bois faire flèche ; et, pour masquer la chute de leur journal, ils vont, disent-ils, tomber aux pieds du Saint-Père. C'est aux pieds de l'esprit du siècle qu'ils tombent à leur insu[1]. »

Aussi bien n'avaient-ils pas mieux vu le sens naturel de leur démarche et sa portée inévitable. Lacordaire, qui l'avait conseillée, reconnaîtra noblement plus tard que son ardente imagination l'avait déçu ; que cet appel au jugement pontifical était, malgré qu'ils en eussent, une sommation indiscrète, offensante. Après avoir tranché, sans consulter Rome, des questions qui ne relevaient que d'elle, ils la mettaient publiquement en demeure de s'en expliquer[2]. Or, quelle souveraineté peut trouver bon qu'on lui force la main ? Elle est juge des opportunités comme du fond ; elle dit ce qu'elle veut, et le dit à son heure : c'est l'ordre, c'est le bon sens.

Grégoire XVI entreprit de le leur faire entendre, et par une *leçon de choses*, comme on dirait de nos jours. Il différa de les recevoir, puis y consentit, mais à condition que les questions pendantes seraient exclues de l'entretien. A leur mémoire justificatif, on répondit de sa part que Rome n'a pas accoutumé de précipiter rien, qu'un examen était nécessaire, qu'il pouvait durer longtemps, que le mieux était de retourner en France pour attendre le résultat. — On se récrie sur la dureté[3] : que n'avoue-t-on plutôt l'indulgence ? Et que pouvait le Pape ? Sanctionner les thèses de l'*Avenir* ? Non, sans doute. Les réprouver ? C'était son droit ; mais, s'il en usait dans la circonstance, il notait, il condamnait nommément des hommes dont il appréciait les services. — Blâmer ouvertement la témérité offensante de leur appel ? — Il se contentait d'un muet reproche. Quoi de dur en tout cela ? Et ce Lamennais, « l'un

1. *Béranger et Lamennais*, Correspondance, entretiens et souvenirs, par le pasteur Napoléon Peyrat, p. 21.

2. Nous le savons, du reste, aux yeux de Lamennais, elle ne pouvait s'expliquer que dans un sens. Donc, c'était une approbation, pure et simple qu'il venait emporter de haute lutte. Mais nous n'examinons ici que la démarche prise en elle-même.

3. Spuller, p. 202.

des plus héroïques martyrs de la conscience religieuse[1] », que pensait-il de Rome, des cardinaux, du juge auquel il avait promis une si filiale soumission? Grégoire XVI était un bon religieux qui ne sait rien des choses de ce monde, qui n'a aucune idée de l'état de l'Église et de la société; « doué d'un courage passif », c'est-à-dire incapable de « manquer à sa conscience »; mais dépourvu plus qu'on ne pourrait l'imaginer de tout « courage actif ». Quant à ses entours, à ses conseillers, c'étaient gens sans religion, « ambitieux, cupides, lâches comme un stylet, aveugles et imbéciles comme les eunuques du Bas-Empire[2] ». Les vrais martyrs ne parlent guère de ce ton. Mais tenons l'injure pour non avenue; prenons garde seulement à cette prétention, si naïvement outrecuidante et tant de fois reproduite, hélas! L'Église ignore le monde, le siècle; c'est à nous de le lui révéler.

Après la faute de venir à Rome, on pouvait en faire une autre, celle d'y rester malgré le Pape. Lamennais resta; mais, cette fois, Lacordaire jugea la mesure comble; il retourna en France, tandis que Montalembert demeurait, par scrupule de fidélité personnelle. Enfin, après plus de six mois, l'obstiné Breton dut lui-même lâcher prise, il partit; mais, sur la route, à Florence, il se donna un troisième et suprême tort. « Puisqu'on ne veut pas me juger, dit-il à l'Internonce, je me tiens pour acquitté »; par suite, il allait reprendre la publication de l'*Avenir*. C'était un défi; Rome était contrainte à sortir de son miséricordieux silence, et Grégoire XVI donna l'encyclique *Mirari vos*. Mais là, que de ménagements encore! Nulle désignation des personnes; rien qu'une réprobation légère des théories qui séparaient l'Église de l'État.

Dans l'histoire d'une âme, il y a de ces heures critiques auxquelles on n'assiste pas sans angoisse, tant on y voit que la destinée tient à un fil, à un mouvement de ce libre arbitre si frêle et de qui tout dépend. Parlons un langage encore plus chrétien. Si le Pape ménageait le prêtre illustre, il n'est pas moins manifeste que la grâce le disputait à l'orgueil. Il était à Munich; par une providentielle coïncidence, il venait d'y retrouver son bon génie du moment, Lacordaire, qui, pour-

1. Spuller, p. 202.
2. Lettre à Gerbet.

tant, n'avait couru jusque-là que pour le fuir. La notification de l'Encyclique le surprit au milieu d'une fête; le premier mouvement fut le bon. « Nous ne devons pas hésiter à nous soumettre », dit-il à ses deux amis, et, dès le soir, l'acte de soumission fut rédigé : l'*Avenir* ne reparaîtrait pas; l'*Agence générale* était dissoute. Acte incomplet, sans doute, car il n'impliquait aucune abdication du sens propre; mais, après tout, on avouait l'autorité en lui faisant le sacrifice de se taire.

Comment l'infortuné revint de là jusqu'à la révolte ouverte, à quoi bon détailler ce lamentable récit? N'en prenons que l'essentiel[1]. Dès avant le retour en France, l'orage a recommencé de gronder. Suivent dix-huit mois d'une situation équivoque, alarmante pour les clairvoyants, mais non perdue, à l'extérieur au moins. L'*Avenir* a vécu, mais l'école mennaisienne existe encore; la Chesnaie a toujours des hôtes, et, tandis que Lacordaire s'en éloigne avec désespoir (11 décembre 1832), c'est alors même qu'on y voit, par exemple, Maurice de Guérin, celui qui nous en a laissé les souvenirs les plus précis[2]. Quant au maître, l'histoire de ces dix-huit mois se résume en trois choses. — Fureurs d'abord et injures; sa correspondance en est pleine et comme bouillonnante. — Dessein, bien des fois exprimé, de reprendre son œuvre démocratique, mais en la transformant, en l'isolant de ce qu'il nomme avec une dédaigneuse colère « la hiérarchie », c'est-à-dire l'Église établie de Dieu. Elle a refusé de le suivre : il se passera d'elle; dans ses projets, il s'en sépare déjà, il la renie déjà virtuellement, pour se faire l'apôtre, le pontife d'une autre Église de sa façon, laquelle « n'est que la Société même du genre humain, sous la loi de la Rédemption opérée par Jésus-Christ[3] ». Progression effrayante, mais logique : aux yeux du philosophe, nos dogmes n'étaient « que la plus haute expression du sens commun »; aux yeux du théologien politique, l'Église n'est que l'humanité, et le Christ la régit sans intermédiaires : nous voilà au protestantisme radical.

1. Qui voudra le reste, le trouvera dans son biographe, dans ceux de Montalembert et de Lacordaire.

2. Maurice de Guérin, *Journal, lettres et poèmes*. In-18, p. 169 et suivantes.

3. Lettre à Mme de Senfft, 25 janvier 1833.

A cette heure et dans le chaos de ses pensées, Lamennais voulait-il, croyait-il encore, malgré tout, être catholique? Peut-être. En tout cas, il hésitait devant une rupture ouverte, bien que l'écrit qui devait l'annoncer au monde fût déjà dans ses tiroirs. Il hésitait cependant; mais au lieu de prendre le droit chemin de l'obéissance, il s'engageait dans la duplicité, pour en venir finalement à l'hypocrisie formelle. Rome, toujours indulgente, s'était contentée de l'acte de soumission rédigé à Munich. Chez nous, on s'inquiétait du silence gardé sur la question de doctrine et, si d'aucuns s'y portaient avec une aigreur blâmable, tous, amis ou ennemis, avaient assurément raison de souhaiter une rétractation précise. Deux fois, Lamennais écrit au Pape : le 4 août 1833, il ne promet que de « rester totalement étranger aux affaires qui touchent l'Église »; le 5 novembre, il proteste que « si, dans l'ordre religieux, le chrétien ne fait qu'écouter et obéir, il demeure, à l'égard de la puissance spirituelle, entièrement libre de ses opinions, de ses paroles et de ses actes, dans l'ordre purement naturel ». N'est-ce pas là refuser de se soumettre?

Dès lors Grégoire XVI, poussé à bout, se doit d'exiger autre chose; il le fait, et Lamennais signe enfin, le 11 décembre, une adhésion sans réserve à l'encyclique *Mirari vos*. Mais dans quelles dispositions? Nous sommes réduits à l'en croire lui-même. « Laissant de côté la question de vérité », il n'a plus voulu voir en tout cela qu'« une question de paix à tout prix »; il s'est résolu à signer tout ce qu'on voudrait, « fût-ce même la déclaration que le Pape est Dieu, le grand Dieu du ciel et de la terre et qu'il doit être adoré *lui seul* ». D'ailleurs, il renonce, pour l'avenir, à toute fonction sacerdotale, et il avoue « de très grands doutes sur plusieurs points du catholicisme [1] ». C'en est donc fait; autant qu'il est en lui, le prêtre abdique, sa foi s'en va, et — châtiment redoutable — elle emporte avec elle la sincérité, la droiture, l'honneur.

Pendant trois mois, le public n'en sut rien encore; bien au contraire, l'acte du 11 décembre comblait de joie les catholiques, et les félicitations arrivaient de toutes parts. Un matin de mars ou d'avril, Lamennais fait venir Sainte-Beuve et le

1. Extrait d'une lettre à Montalembert, 1er janvier, 1834.

charge de publier les *Paroles d'un croyant*. « Il faut que tout cela finisse », dit-il, en lui remettant le manuscrit. Quoi donc? Et qu'était-ce que *tout cela*? L'équivoque de sa situation, mais, par-dessus tout, semble-t-il, cette illusion des croyants, ces félicitations mêmes qui devaient être à sa conscience un poids intolérable. Bientôt l'opuscule paraît, l'éclat est immense, et la déception et le scandale[1]. Lamennais a rompu avec l'Église, il n'y a plus à en douter.

Les premières impressions sont parfois bien trompeuses : Gerbet connaissait quelques fragments des *Paroles*, et il n'en avait pas aperçu le venin. Sainte-Beuve les avait lues avant de les porter à l'imprimeur, et lui-même avoue qu'il n'en avait pas senti la force, qu'il en fut averti par l'enthousiasme des typographes[2]. Grégoire XVI jugeait mieux, quand il caractérisait ainsi l'ouvrage : « Mince de volume, énorme de perversité[3]. » Ouvrage singulier, d'ailleurs, et — ce qui pourrait n'être pas un blâme — en dehors de toutes les formes littéraires connues; à la fois poème, pamphlet, pastiche dantesque, biblique, apocalyptique par-dessus tout. Comme J. de Maistre avait versé toute sa tête dans les *Soirées*, on peut dire que, dans les *Paroles d'un croyant*, Lamennais avait versé toute son âme, cette âme si complexe, parfois douce et tendre à ravir, le plus souvent dure, amère et sombre à faire trembler. Que cette brochure soit, si l'on veut, son chef-d'œuvre littéraire, j'inclinerais à l'avouer; mais qu'importe, et que pèse ici la littérature? Le fond est tout, et le voici : Lamennais prêche la révolution universelle; il la prêche de par Dieu et en abusant de la propre parole de Dieu.

Les rois sont fils du péché; leur force est dans la désunion des peuples; elle est surtout dans la complicité des prophètes (de l'Église), leur chef-d'œuvre ayant été de corrompre les prêtres du Christ. Le chef de ces prêtres, le vieillard qui parle de justice et distribue les nations aux rois comme un bétail, celui dont la grande prostituée (Rome) se dit la fille,

1. Voir le R. P. Lecanuet, *Montalembert*, t. I, p. 426.
2. Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, t. I, p. 39.
3. *Librum mole quidem exiguum, pravitate vero ingentem.* (Encyclique *Singulari nos*, 24 juin 1834.) Les *Paroles* y sont condamnées, et le système philosophique du même coup.

est l'homme de peur, étreint et glacé par l'épouvante que lui donnent les rois[1]. Quoi de plus net? l'Église est dénoncée aux peuples comme serve et complice lâche de leurs oppresseurs. Lieu commun odieux, tant ressassé depuis lors! Lamennais a le triste honneur d'en être le père.

Quant aux peuples, il voit en eux des esclaves, des victimes, des martyrs, les vrais fidèles du Christ, mais c'est trop peu, le Christ lui-même, à nouveau crucifié avec la complicité de l'Église, comme autrefois par la haine de la Synagogue. A part tout le reste qui saute aux yeux, notons cette dangereuse folie remise aujourd'hui à la mode. Les petits, les souffrants ont-ils si grand besoin d'être éloquemment avertis de leur misère, des injustices de l'ordre social? Beau thème, j'en conviens, et facile, et populaire. Mais quoi! que voulons-nous? les aigrir? les flatter? A Dieu ne plaise! Disons-leur donc plutôt ce qui console, ce qu'il faut faire pour souffrir moins, pour souffrir utilement l'inévitable. Et Lamennais y tâche; dix fois il leur prêche l'union — mais quelle union? serait-ce un pressentiment de l'Internationale? — la vertu, l'amour de Dieu, du prochain. Mais les rois et les prêtres, en sont-ils? et, si l'on doit aimer Dieu, comment haïr et mépriser ceux qu'il aime, son Église avant tout? Que faire, en fin de compte? Rien de précis et de pratique. Rappelez-vous Rousseau disant aux mécontents de son époque : « La société est monstrueuse, mais n'y touchez pas. » Lamennais est acculé dans la même impasse; il n'ose préconiser l'insurrection, et tout son livre y pousse éperdument. D'un côté, une thèse faible et vague, de modération, de justice; de l'autre, une ardente impression de colère. Et qui ne sait que toute la puissance, toute la moralité d'un livre est dans l'impression?

Or, ce long cri de guerre à tous les pouvoirs s'enveloppe de formes bibliques et liturgiques. Les *Paroles* commencent par le Signe de la Croix; elles s'ouvrent par le souvenir de l'Incarnation et se ferment sur une vision de la Trinité,

1. Dans la lugubre vision, où un ange nous montre le sommeil agité de tous les souverains de l'Europe, Grégoire XVI apparaît le dernier, entouré de « sept peurs » — autant que de royaumes — qui, tour à tour, posent leur main froide sur sa poitrine. Laissé maître de la première édition, Sainte-Beuve jugea plus convenable de remplacer ces lignes par des points. Il va sans dire que le texte complet fut restitué depuis.

comme le *Paradis* du grand poète chrétien. On l'a bien dit : c'est coiffer du bonnet rouge, non plus un Louis XVI, mais Jésus-Christ en personne[1]. Là est né ce sentimentalisme, cette religiosité de l'émeute, bien visibles dans plus d'un écrivain du parti, et que l'on retrouve encore chez les insurgés de 1848. Aujourd'hui, l'anarchie blasphème; elle veut être athée, ce qui va de soi. Lamennais lui mettait des litanies à la bouche[2]; il la faisait dévote et mystique : progrès sinistre; mais ceci menait à cela.

Que si, même après les *Paroles*, une illusion avait été possible sur la défection du malheureux prêtre, elle n'aurait pu survivre au nouvel ouvrage qu'il donna en 1836. Les *Affaires de Rome* sont un récit du fatal voyage de 1831, mais un récit arrangé — est-il besoin de le dire? — à la gloire du principal voyageur. On l'admire d'être modéré, on va jusqu'à l'estimer sincère[3]. J'y voudrais souscrire, mais le moyen? Comparez au livre, et la correspondance, et bien des anecdoctes rapportées par les biographes; étudiez les attitudes qu'il essaye, son mépris affecté pour les condamnations romaines[4], et les colères par où il se dément : vous ne pourrez le croire sincère ni devant le public ni avec lui-même. Quant à sa modération, heureux qui peut y voir autre chose qu'un artifice de plaidoirie, une pose d'orgueil, cachant bien mal « ce mépris sourd et continu du malheur de l'Église, cette habileté implacable qui dépouille l'Épouse divine de tous ses restes de gloire, pour la montrer à tout l'univers nue, pauvre, souillée de plaies et toute crucifiée comme son Maître ». Ainsi parlait Lacordaire[5], et il ne se trompait pas.

Les *Affaires de Rome* ne sont qu'une vengeance à froid. Jouant le calme d'un esprit sûr de lui-même, Lamennais dit, en somme : « J'ai montré à l'Église sa mission nouvelle, qui est de suivre, en ayant l'air de le conduire, le mouvement irrésistible de la démocratie. Elle s'y est refusée : elle est

1. Alfred Nettement.
2. Le chapitre XXIII des *Paroles* est une parodie manifeste des litanies en usage dans l'Église.
3. M. A. Cahen, dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française* (Petit de Julleville). T. VII, p. 563.
4. Voir en particulier une lettre à Béranger, citée dans Forgues, t. II.
5. Lettre à Mme Swetchine, 24 novembre 1836.

perdue, et je lui signifie sa déchéance, de par le genre humain dont je suis l'organe infaillible. » Tout le livre aboutit là. Contradiction pitoyable et cent fois notée! L'homme qui avait commencé de s'égarer en déniant toute certitude à la raison individuelle, opposait paisiblement à l'autorité de l'Église, aux promesses mêmes de Jésus-Christ, sa propre raison, désormais serve et sujette de l'opinion, non pas seulement démocratique, mais révolutionnaire.

Au terme de cette lamentable histoire, deux observations s'imposent, et bien différentes : l'une regarde le maître, l'autre son école.

Comment Lamennais a-t-il varié? Mais d'abord, a-t-il varié même? D'aucuns font sur cette question une dépense d'esprit bien superflue. Oui, certes, il a varié en se séparant de l'Église, de la foi, et, si quelque chose donne à sa vie intellectuelle et morale une ombre d'unité, de constance, n'est-ce pas l'entêtement du sens propre, l'orgueil[1]? C'est par orgueil que Lamennais est tombé, qu'il ne s'est jamais relevé, au moins devant les hommes. C'était déjà l'orgueil qui l'acheminait de loin vers la chute, en lui inspirant deux prétentions follement superbes : celle de révéler à l'Église une apologétique à la fois nouvelle et indispensable; celle de lui dicter une marche politique hors de laquelle il n'y avait plus pour elle de salut. Ici, que le rationaliste applaudisse, la chose est toute simple; que des croyants s'efforcent de plaider les circonstances atténuantes, c'est charité, charité qui les honore, et il serait cruel et coupable d'y contredire. Oui, plaise à Dieu que la faute de Lamennais ait été quelque peu diminuée par la fougue du tempérament, par l'aigreur de certains adversaires, par l'aveugle idolâtrie des enthousiastes! Mais on est allé plus loin : dans la défection du prêtre, dans son apostasie, on a cru découvrir quelque bonne foi. Je dirai

1. Un jour, en 1846, il en faisait à Sainte-Beuve l'aveu implicite : « J'ai reçu de la Providence une faculté heureuse dont je la remercie, la faculté de me passionner toujours pour ce que je crois la vérité, pour ce qui me paraît tel actuellement. Je m'y porte à l'instant comme à un devoir, sans trop me soucier de ce que j'ai pu dire autrefois. » (Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. XV, p. 65.) Qu'est-ce à dire, sinon : Dans la mobilité de mes opinions, je n'ai de constant que mon fanatisme pour elles; — ma pensée varie; mais, comme elle est toujours mienne, je l'adore toujours?

simplement pourquoi je ne me croirai jamais permis d'introduire en pareil lieu ce mot, cette idée. La chose est de conséquence, elle mérite une explication précise.

La bonne foi, la bonne foi qui excuse devant Dieu, se termine dans l'esprit, dont elle fait la liberté, la clairvoyance; mais elle commence, disons mieux, elle se constitue, dans la volonté, dans l'intention, dans le cœur. Autrement, elle n'aurait aucune valeur morale, car l'esprit, considéré en lui-même, n'est point faculté libre; ses actes et mouvements propres, si on les envisage isolément, ne seront jamais un titre à l'indulgence, non plus qu'à la récompense ou à la peine. En toute matière, la bonne foi est donc, par essence, l'impartialité voulue, c'est-à-dire l'amour dominant du vrai, la disposition à l'embrasser coûte que coûte. En matière religieuse, et à raison des conséquences pratiques engagées dans le débat, elle est, avant tout, l'amour dominant du bien, la pure et droite intention d'atteindre sa fin en se rendant meilleur, selon le degré de lumière que l'on porte déjà dans sa conscience. Tant que cette intention domine, la bonne foi existe, elle est entière; elle s'altère et diminue dès que le désir du bien, du mieux de l'âme, commence d'admettre une restriction, une réserve en faveur d'un préjugé, d'une passion quelconque, liberté des appétits ou indépendance du sens privé. Ce sont vérités élémentaires, mais qu'on me pardonne si je ne m'excuse même pas de les redire. Aux âges de conviction ardente, profonde, il se peut que l'on ait trop aisément refusé aux dissidents l'excuse de la bonne foi; aujourd'hui quelques-uns la prodiguent avec une libéralité singulièrement légère et hasardeuse. Soyons indulgents, à la bonne heure! mais non pas aux dépens de la vérité souveraine ou des notions qui l'intéressent de si près.

Et, maintenant, il faudrait nous figurer Lamennais se tenant à lui-même ce langage : « Avec toute la sincérité, avec toute la droiture possible, libre de passion, de rancune, d'attache à mes idées, à ma domination intellectuelle, prêt, pour le service de Dieu et le bien de mon âme, à tous les sacrifices d'opinion et de gloire humaine, j'estime en conscience que ni ce bien ni ce service ne se trouvent dans le catholicisme, et qu'il me faut les chercher ailleurs. » Alors, et alors seu-

lement, on pourrait plaider sa bonne foi. Or, les faits s'ajustent-ils à cette hypothèse ? Mais d'ailleurs, est-elle jamais réalisable, et, rien qu'à la poser, se défend-on d'un triste sourire ? Non, qu'un incrédule refuse de bonne foi la religion nettement conçue et sérieusement examinée ; qu'un catholique, un prêtre, l'abandonne de bonne foi, après l'avoir connue, professée, pratiquée : voilà deux choses également impossibles aux yeux de tout croyant qui prendra la peine d'y réfléchir. Dieu même serait en faute : il n'aurait pas muni sa religion de signes assez visibles pour y attirer ou y maintenir le bon vouloir sincère, et, en même temps, il nous imposerait cette religion comme condition normale du salut.

Aussi bien, qu'il me préserve de juger et de condamner en sa place ! Un ami écrivait à l'abbé Jean de Lamennais après la triste fin de son frère : « Si la mort a tout terminé, elle n'a pas brisé en nous toute espérance. » Non certes, mais cet espoir, où je m'attache de grand cœur, il est tout entier dans quelques signes de repentir échappés, dit-on, au mourant ; il est dans le mystère des suprêmes communications entre Dieu et l'âme libre encore ; mais je ne saurais le mettre dans une disposition antérieure, que l'on puisse, en aucun sens, appeler du nom de bonne foi.

Une tradition veut qu'au dernier moment Lamennais ait dit : « Où est Lacordaire ? » Les beaux jours de la Chesnaie revenaient-ils à sa mémoire ? Pensait-il à ses disciples d'autrefois ? Quelle réponse on aurait pu lui faire ! A cette heure, en 1854, Lacordaire était à Sorèze, occupé d'éducation chrétienne; il nous avait rendu l'ordre de Saint-Dominique ; il avait, pendant quinze ans, remué les âmes par une apologétique adaptée aux besoins de l'époque, mais ancienne et traditionnelle dans son ensemble et dans son fonds. — Guéranger était à Solesmes, restaurateur de l'Ordre bénédictin, apôtre de l'unité liturgique, à l'encontre des fantaisies gallicanes et jansénistes du dernier siècle. — Rohrbacher était à Nancy, auteur d'une histoire générale de l'Église qui avait au moins détrôné le gallican Fleury. — Gerbet était à Amiens, grand vicaire de Salinis ; lui-même allait devenir évêque de Perpignan et mourir bientôt sur la brèche en combattant pour l'indépendance du Saint-Siège. — Combalot prêchait et

missionnait par toute la France. — Montalembert n'appartenait plus qu'à demi à la vie publique ; mais, avant de se réfugier avec amour dans la société de ses chers moines d'autrefois, il avait rallié, discipliné, conduit la France catholique ; à sa tête, il avait brisé le joug du monopole universitaire. Ainsi tous étaient à leur poste providentiel, tous utiles et glorieux serviteurs de ce que Lamennais leur avait appris lui-même à servir. Entre eux et lui, quel abîme ! Et pourtant rien qu'une différence : ils avaient écouté l'Église, tandis qu'il se révoltait contre elle. Chose admirable ! cet homme, qui les avait fascinés jusqu'à l'idolâtrie, n'en avait entraîné aucun dans sa rébellion. Et voilà qui avait rendu leur vie féconde.

Mais, de plus, tout ce qu'il y avait eu de juste et de sain dans le programme de la Chesnaie, de l'*Avenir*, ces hommes l'avaient réalisé. Le gallicanisme était blessé à mort; le catholicisme s'était acclimaté sur le terrain de la liberté commune ; il y avait conquis des libertés précieuses : enseignement chrétien, conciles provinciaux, vie monastique. Grâce à leur soumission, l'œuvre de Dieu s'était faite, à peine attardée par la défection du maître ouvrier.

VI. — *Lamennais après sa chute. — Tristesse. — Humiliation. — Stérilité politique et décadence littéraire. — L'*Esquisse d'une philosophie. — *Belles pages d'esthétique spiritualiste et toute chrétienne ; sorte d'oasis dans un désert. — Lamennais intime. D'étranger au christianisme, il devient hostile. — Sa fin.*

Mais lui, quelle existence pouvait dès lors être la sienne ? On aimerait à jeter un voile sur les vingt ans que la Providence lui ménageait encore. Ayons pourtant le courage de le suivre jusqu'au bout dans sa voie désolée. Et certes, avec ce que nous connaissons de sa correspondance, avec les quelques souvenirs de ses contemporains, croyants ou incrédules, on composerait sans peine un tableau poignant, mais combien parlant et instructif! Tristesse, humiliation, stérilité, par ailleurs orgueil croissant, et peut-être jusqu'à la haine de ce qu'il adorait jadis : voilà bien les grandes lignes; il faut les indiquer au moins.

« Mon âme, pourquoi es-tu triste ? » écrivait-il en 1841. C'était le printemps, mais il n'en jouissait guère alors, sous

les verrous de Sainte-Pélagie[1]. Décrivant en poète la vie partout renaissante, il ajoutait : « ... Je soupire, parce que cette vie n'est pas venue jusqu'à moi, parce que le soleil ne s'est pas levé sur la région des âmes, qu'elle est demeurée obscure et froide. Lorsque des flots de lumière et des torrents de feu inondent un autre monde, le mien reste noir et glacé. L'hiver l'enveloppe de ses frimas, comme d'un suaire éternel. Laissez pleurer ceux qui n'ont point de printemps[2]. » Et c'est là bien autre chose que la plainte d'un captif; ce monde sans printemps, cette région obscure et froide, ce n'est pas la cellule du prisonnier, c'est son âme; lui-même le dit assez haut.

Un tel homme n'avait pu apostasier sans souffrir. Et quel remède à ses souffrances? Pauvres consolations que les joies mornes ou farouches de l'orgueil invaincu! Avait-il trouvé d'ailleurs un adoucissement ou une amertume nouvelle, dans les cris enthousiastes des incroyants, saluant sa chute? Quand un Lerminier, après avoir dit de lui : « Il a le goût du schisme, qu'il en ait le courage! » le proclamait, en effet, « courageux, nouveau, grand, sublime, le seul prêtre de l'Europe[3] »; quand George Sand le félicitait d'avoir éteint les foudres de Rome, ou illustrait de rêveries allégoriques son passage de la foi à la raison pure[4], j'ai peine à croire que de tels éloges aient compensé les protestations des amis, puis leur silence douloureux. Des amis, on ne peut guère s'en passer, et Lamennais moins que personne; mais les anciens n'étaient plus là, et, après la solitude des premiers temps, quand les nouveaux furent venus, quelle différence! Je crois, et la suite de ces études en rendra témoignage, aux qualités naturelles et sympathiques de bien des âmes malheureusement étrangères

1. Il avait été condamné à un an de prison pour délit de presse.

2. *Discussions critiques et pensées diverses.* Nous retrouverons plus bas ce déplorable écrit, il est daté de Sainte-Pélagie, 10 avril 1841.

3. Lerminier, professeur au Collège de France (Législations comparées) idolâtré par les étudiants tant qu'il fit de l'opposition politique et religieuse, puis honni d'eux quand il eut accepté une charge de maître des requêtes au Conseil d'État.

4. Dans le roman de *Spiridion*, Lamennais a manifestement fourni bien des traits à la figure idéale de Pierre Hébronius ou Spiridion lui-même, ce moine qui passe par plusieurs religions positives pour arriver enfin à la pleine lumière, au rationalisme. Ici, l'auteur glorifie l'apostasie du prêtre, comme il glorifie la sienne propre dans *Lélia*.

ou même hostiles à la religion. Mais, après tout, quand Béranger eut remplacé Gerbet; quand George Sand ou Pierre Leroux furent pour Lamennais quelque chose comme ce qu'avaient été Montalembert ou Lacordaire, croira-t-on qu'il ait pu se défendre d'une comparaison pénible, d'un retour amer sur le passé ?

J'ai mal dit, du reste, et, par aucun côté, les liaisons nouvelles ne ressemblaient aux anciennes. Le prêtre, le chef d'école, n'avait guère eu pour amis que des disciples, et nous savons s'il les dominait de haut. Dans son nouveau monde ultra-libéral, démocratique et révolutionnaire, il n'était qu'un tard venu, qu'un néophyte, quelque peu suspect aux uns, cautionné et protégé par les autres. C'est ici que l'humiliation commence, et elle a dû être cruellement sentie. George Sand excusant devant Lerminier ou autres ses restes de christianisme, son apostasie, à leur gré trop incomplète[1]; Béranger se faisant presque son directeur spirituel, travaillant en vain à l'écarter « du bourbier où d'autres semblent vouloir l'enfoncer », c'est-à-dire apparemment des bas-fonds du socialisme; déclarant nettement que, « hors du catholicisme », Lamennais n'a pas ce qu'il faut pour s'orienter[2]; celui-là même à qui le chansonnier écrivait ces lignes, un jeune calviniste devenu pasteur plus tard, arrêtant souvent par un mot de l'Évangile les déclamations révolutionnaires du « théocrate catholique », et le faisant rougir « de n'être qu'un démagogue païen[3] » : quel châtiment à cet esprit trop superbe pour fléchir devant l'Église de Dieu !

Or, il ne se séparait d'elle que pour mieux se dévouer à l'humanité, du moins il le disait et, sans doute, il s'évertuait à le croire. Malheureux de ne plus voir que c'était là tourner le dos à son but et que, depuis le Calvaire, on ne sert bien l'humanité qu'en servant l'Église ! A défaut de la foi perdue, l'expérience le lui montrait, j'entends l'expérience humiliante

1. Dans l'*Histoire de ma vie*, elle se targue d'une faiblesse maternelle pour ce vieillard; « il est pour elle comme un enfant généreux, mais enfant, à qui l'on doit dire de temps en temps : « Prenez garde. » (Ve partie, chap. IX.)

2. Lettre à Napoléon Peyrat, 8 février 1837. *Béranger et Lamennais*, par N. Peyrat, p. 102.

3. *Ibidem*, p. 152.

de sa stérilité personnelle. Sous la monarchie de Juillet, démocrate républicain de la veille, un peu conspirateur, plus ou moins socialiste, en tout et surtout révolutionnaire parfois violent, le plus souvent mystique et onctueux, il collabore aux journaux de la secte; il écrit, en 1837, le *Livre du peuple* : ce sont encore les *Paroles d'un croyant*, mais diluées, affadies, ne gardant de l'original que le vague et l'imprécision pratique. Il publie, en 1843, les *Amschaspands et les Darvands* : toujours les *Paroles*, rhabillées cette fois à la persane, et où la lutte entre bons et mauvais génies symbolise au naturel celle du peuple et de la bourgeoisie sous Louis-Philippe[1]. En 1848, il croit son heure venue; il crée un journal, *le Peuple constituant*, qui meurt au bout de quatre mois, faute de pouvoir payer le cautionnement légal. « Silence au pauvre ! » écrit tristement l'ancien rédacteur en chef de l'*Avenir;* c'est son dernier mot de journaliste. Membre des deux assemblées républicaines, il siège à la Montagne, où, pendant les premiers jours, il sent peser sur lui « comme un monde », le voisinage fort inattendu de Lacordaire[2]. Il élabore un projet de constitution, dont à peine daigne-t-on entendre l'exposé. Il paraît une fois à la tribune, où il lui échappe de dire : « Quand j'étais prêtre... — Monsieur, on l'est toujours ! » lui répond une voix. Le coup d'État du 2 décembre achève de l'atterrer. Dès lors, comme à tous les vaincus, il ne lui reste que de se consoler par des rêves de revanche. Dans l'intimité, il les exhale en discours, ou plutôt en monologues interminables, arrivant, « sur les sujets politiques et religieux, à ces extrêmes que la raison humaine la plus forte ne peut aborder sans tomber dans l'absurde[3] ». Et, d'après le même témoin, il en fut ainsi jusqu'à sa mort. Être vaincu dans les faits, n'est qu'une disgrâce commune à tous, et peut-être aux gens de bien plus qu'à tous autres. Mais, en

1. J'omets d'autres pamphlets politiques de moindre volume ou de moindre importance.

2. Le mot est de Lamennais lui-même. Élu en 1848, Lacordaire avait eu l'étrange inspiration d'aller prendre place parmi les plus fougueux démagogues. Hâtons-nous d'ajouter que ses illusions durèrent peu. Il se retira dès l'émeute du 15 mai. Sa vie politique avait duré douze jours.

3. Lettre du baron de Vitrolles à l'abbé Jean de Lamennais, 27 mars 1857. — Plaise à Dieu que l'absurde qu'il rêvait ne soit pas le réel de demain !

outre et en fin de compte, le Lamennais politique est impuissant, il est stérile, son rôle est tout négatif; il concourt à détruire et ne construit rien. Flatteur de l'orgueil révolutionnaire, vrai « malfaiteur social », ainsi que l'appelle Guizot, responsable, pour une part, de tout ce que nous voyons — et verrons, si Dieu ne nous garde; par ailleurs, qu'offre-t-il au peuple, à l'humanité, son idole? De vagues mirages, des conseils contradictoires, trop religieux encore, au gré des passions par lui déchaînées; trop hostiles au catholicisme, trop étrangers au christianisme lui-même, pour bien servir ce peuple, cette humanité humble et souffrante, qui n'a point de salut hors de là.

En même temps que le politique s'évanouit dans ses pensées, l'écrivain penche visiblement à la décadence; les amis s'accordent avec les adversaires pour le constater. Qu'y a-t-il là de quoi surprendre? L'âme est le meilleur du talent; est-ce merveille qu'il fléchisse, à proportion qu'elle déchoit? Sans doute, chez le Lamennais d'après la chute, il y a, malgré tout, de beaux restes, de belles ruines, témoins éloquents de la grandeur du désastre. Encore sa meilleure production de l'époque est-elle une œuvre commencée longtemps auparavant, et sous de plus heureux auspices. Il la reprend, la retouche, la démarque de son mieux et, sans même l'achever, la publie entre 1841 et 1846. Tout d'abord, ce devait être une *Esquisse de la philosophie catholique*, ce n'est plus que l'*Esquisse d'une philosophie*. Venue dix ans plus tôt, serait-elle absolument orthodoxe? Non, sans doute; car, sans parler de l'erreur traditionaliste, certains extraits, communiqués à Lacordaire dès 1830, lui avaient paru bien aventureux. A son heure et dans sa forme définitive, l'*Esquisse*, en combinant l'ontologisme de Malebranche avec une fausse idée de la création, mène droit à un véritable panthéisme; elle ruine d'avance toute religion positive, puisqu'elle nie tout l'ordre surnaturel, ensemble et détail. L'ordre surnaturel! On se souvient que, d'après le témoignage de Rohrbacher, le malheureux prêtre ne l'avait jamais bien conçu, parce qu'il n'avait pas pris la peine de l'approfondir; parce qu'il dédaignait les maîtres et les méthodes qui lui en auraient assuré la claire notion.

Et pourtant, de cette œuvre disparate, mauvaise et justement condamnée par l'Église, on a pu détacher un fragment qui va nous rendre un instant la joie d'admirer. C'est la partie esthétique[1]. Discute qui voudra certaines généralités du début, nécessairement liées aux principes qui soutiennent tout l'ouvrage. Cette réserve faite, il reste un beau et vigoureux plaidoyer en faveur de l'idéal, du spiritualisme dans l'art. A quelle date précise fut-il écrit? Voici, en tout cas, un trait notable. C'est l'art chrétien qui occupe la plus large place, la plus glorieuse; et çà et là l'auteur s'en explique, on dirait qu'il s'en excuse, en quelques incidentes qui trahissent la retouche et l'embarras. Par ailleurs, l'inspiration ordinaire est toute chrétienne; on se prend à oublier qui parle; on a l'illusion facile et charmante d'écouter encore le croyant, le prêtre des heureux jours.

En soi, le beau est la splendeur du vrai; dans l'art, c'est le vrai immatériel, resplendissant à travers une forme sensible; d'où l'on voit que le Verbe fait chair sera le beau suprême de l'art. Le beau tient à l'utile, au bien surtout, par des liens nécessaires; on se tromperait donc de cultiver, d'adorer l'art pour lui-même, et la formule célèbre *l'art pour l'art* n'est qu'une « absurdité ». En créant, Dieu faisait œuvre d'artiste, de poète, puisqu'il traduisait en images sensibles quelque chose de sa beauté infinie. Et comme l'univers est son poème, à lui, par où il condescend et se proportionne jusqu'à un certain point à nos perceptions humaines, ainsi, l'art humain, le poème humain sous toutes ses formes, n'est que la reproduction de l'univers, mais reproduction idéalisée, où l'âme, partant des réalités vues, remonte, par des ascensions indéfinies, vers la beauté souveraine et souverainement immatérielle, qui est Dieu.

Ascensions indéfinies, car elles n'atteindront jamais jusqu'à leur terme nécessaire, mais réglées d'ailleurs par la gradation naturelle des choses créées; effort toujours croissant pour imiter les reflets extérieurs de Dieu et les pousser à une plus vive lumière. Ainsi, l'échelle des arts suit ce que l'on appelle justement l'échelle des êtres. L'architecture se tient

1. *De l'Art et du Beau*, par F. Lamennais. Tiré du 3e volume de l'*Esquisse d'une philosophie*. Garnier, 1872. In-18.

au plus bas degré, car elle ne réfléchit par elle-même que la structure matérielle, on dirait volontiers la divine géométrie, de ce monde créé avec nombre, poids et mesure. Le sculpteur et le peintre s'élèvent plus haut, étant capables de reproduire, et la végétation, et la vie des sens, et déjà, dans la physionomie et l'attitude humaines, les premiers signes extérieurs où l'âme se peint aux yeux. Si la danse fût demeurée expressive, elle serait plus haute encore, puisqu'elle nous rendrait, dans une série de mouvements, le caractère varié, mobile, ondoyant de cette même vie. Montons toujours : voici la musique, langue sans consonnes, impuissante à exprimer l'idée précise, mais capable de la faire pressentir; à la fois nombre, logique et sentiment; parlant à l'intelligence, à l'imagination, au cœur, au cœur surtout, dont elle traduit les passions les plus générales, avec une intensité d'expression renforcée par le vague même et l'indéfini de la forme. Au sommet, au premier rang des arts, est la parole, entendez la parole littéraire, l'éloquence, la poésie, qui fut toute l'éloquence primitive. C'est que la parole parfaite, la parole composée au vrai, suivant les lois naturelles de l'âme, la parole dite ou chantée par la voix, mimée ou, bien plutôt, complétée par la physionomie et le geste, est à la fois peinture, statuaire, danse, musique, en même temps que révélation de la pure intelligence, art et science tout ensemble; image la plus accomplie de l'homme, lequel est, en ce monde, la moins infidèle image de Dieu.

Si la création est le poème conçu et réalisé par l'intelligence infinie, elle est aussi un temple que s'est construit l'artiste divin et dont il nous a institués pontifes. Par suite et par analogie, les temples faits de main d'homme seront, comme la poésie humaine, une image raccourcie et idéalisée de la création entière; sorte d'hommage en figure et en action qu'elle fait de tout elle-même à son Auteur. Le temple — et ici, plus que jamais, Lamennais est contraint de ne penser qu'au temple catholique — est donc le lieu de tous les arts, la maison commune bâtie, ornée par eux, et où il est naturel de les trouver réunis. L'architecture l'élève et l'ordonne; la peinture et la sculpture le décorent, peinture mate des murailles, peinture transparente des vitraux, où sont captés et

mis à profit tous les jeux de la lumière. La musique commence de l'animer par ses voix multiples : voix demi-confuses, mais déjà puissantes, qui sortent de la cloche et de l'orgue; voix de l'homme, par où la parole précise, la poésie, se marie à la musique, en même temps que les évolutions sacrées, transformation adoucie et grave de l'ancienne danse expressive, complètent, à l'honneur de Dieu, le concert, la symphonie des arts.

Nous voilà loin, bien loin, des théories matérialistes, de cette esthétique, ravalée comme la philosophie d'où elle procède, où, puisque l'homme est tout chair, l'art ne saurait être que le pourvoyeur de la sensualité; où son office unique est de nous faire imaginer, aussi présentes et aussi vives qu'il se peut, les impressions que les objets eux-mêmes feraient sur nos organes. On est ici en pleine vérité, en pleine lumière, dans tout l'honneur, dans toute la dignité de la condition humaine. C'est le dernier éclair du génie de Lamennais. Je ne m'en étonne pas, si ces nobles pages sont depuis longtemps écrites. S'il les trace à l'époque même où il les publie, avouons que la force des choses l'a ramené de quinze années en arrière; qu'en lui rendant au moins l'illusion, le mirage artistique de sa foi perdue, elle a ravivé pour un temps la fleur de poésie si fraîche autrefois, mais desséchée depuis au vent de la colère et de l'orgueil.

Et ne semble-t-il pas que nous venions de faire halte dans une oasis? Il faut poursuivre; il faut rentrer dans le désert, plus sombre et plus orageux que jamais. Tristesse des amitiés rompues, humiliations du démagogue à la suite, en sous-ordre, déchéance trop sensible du génie : tout cela n'est pas encore le fond de la situation, l'intime de l'âme, où il serait si douloureux et si utile d'entrer, pour reconstituer la psychologie du grand rebelle. Par ses lettres, par les souvenirs de ceux qui l'approchent, on entrevoit du moins quelque chose; et ce qu'on entrevoit, c'est la contradiction, le chaos, mais un chaos éclairé çà et là de lueurs sinistres. Que pense-t-il de son passé, de sa foi? L'a-t-il perdue jusqu'à l'oubli, jusqu'à l'insouciance paisible? La perd-on jamais à ce point? Effrayant phénomène! On dirait, à certaines heures, qu'il en garde assez pour la haïr. Au début, il reste fidèle à certaines

pratiques religieuses, à l'abstinence, par exemple; il garde chez lui une statuette de la sainte Vierge, à laquelle il tient beaucoup; le dimanche, on le surprend à l'église, entendant la messe, la messe qu'il disait jadis et pas assez régulièrement, hélas! Mais quel contraste plus tard! En 1848, après les journées de Juin, il assiste, avec toute l'Assemblée constituante, au service funèbre de Mgr Affre, et voici le témoignage d'un de ses collègues : « Le hasard m'avait placé à côté de M. de Lamennais. Je ne suis pas dévot, et pourtant l'attitude de ce prêtre m'a serré le cœur. A l'élévation, il s'est redressé de toute sa petite taille et a fixé sur l'hostie un regard injecté de haine — qui sait? peut-être d'épouvante. Ce n'est plus un déserteur, c'est un possédé[1]. » Un autre jour, traduisant la *Divine comédie*, il arrive à ce passage où Capanée, le contempteur des dieux, se déclare invaincu dans l'enfer même : « Quand Jupiter... rassemblerait contre moi tous ses traits et toute sa force, il n'aurait pas la joie de la vengeance[2]. » Ici le traducteur tressaille et son visage prend une expression singulière. « Qu'avez-vous? lui dit le témoin qui a raconté la scène. Vous reconnaîtriez-vous là? » Et Lamennais laissa échapper un *oui* que l'interlocuteur n'oublia jamais[3].

Au lendemain de sa chute, Lamennais respectait la foi des autres; il aurait fait conscience de la troubler. Pour nous en convaincre, voici mieux que des protestations toujours faciles. Un juif allemand avait lu l'*Essai sur l'indifférence* et penchait à se convertir. Ignorant de tout le reste, il vint

1. M. J. Renouvier, député de l'Hérault. Lui-même l'a ainsi rapporté à M. de Pontmartin. Pontmartin, *Souvenirs d'un vieux critique*. IIe série, p. 323.

2. La *Divine comédie*, l'Enfer, chant XIV, traduction de Lamennais. Je ne m'arrête pas à cette œuvre; elle n'a de remarquable que l'Introduction, et l'Introduction est surtout un cri de haine contre « le christianisme théologique, le christianisme soumis à l'autorité hiérarchique et constitué par elle». (Dante-Lamennais, la *Divine comédie*, Introd., p. 17.) — Plus d'Église, plus de dogme! Le christianisme a élevé la morale et rétabli l'unité de Dieu. Hors de là, rien que mensonge et malheurs; en cela même, rien de surnaturel.

3. Ricard, *Lamennais*, p. 169. Dans cet opuscule beaucoup trop vanté par M. de Pontmartin, règne un ton de légèreté prétentieuse qui n'est guère pour l'accréditer. Toutefois, pareille histoire s'invente-t-elle? Mais surtout nous n'avons pas le droit de refuser créance à l'auteur, quand il affirme positivement tenir ce récit de l'interlocuteur lui-même, qu'il désigne par l'initiale E.

à Paris trouver l'auteur et se livrer à lui comme à un père. Loin de détourner le prosélyte, Lamennais l'adressa lui-même à un prêtre du clergé de Notre-Dame, l'abbé Auger. Pendant les premiers jours qui suivirent cette visite, il s'enferma dans un silence morne, que rien ne put lui faire rompre[1]. Quelles étaient ses pensées secrètes? On les devine aisément. Or, cela se passait en 1835 ou en 1836, et, quatre ou cinq ans plus tard, il datait de Sainte-Pélagie ses *Discussions critiques* et *Réflexions diverses*, pamphlet disparate, éruption de mépris et de haine contre l'Église et le christianisme positif. Là, bouillonnent à nouveau ses vieilles colères à l'endroit de la « hiérarchie » : — hiérarchie corrompue, complice lâche de la tyrannie, implacable à ceux-là seuls qui l'avertissent de pratiquer ses propres maximes; — hiérarchie usée, impuissante, qui ne conduit plus personne et que le genre humain conduit, étant lui-même sous la gouverne de Dieu et sous son impulsion immédiate. Rien ici de bien neuf : le traditionalisme de l'*Essai* n'était au fond que ce même rationalisme collectif, humanitaire. Seulement, on en faisait alors l'unique étai capable de soutenir l'édifice catholique; aujourd'hui c'est un bélier pour le battre. Alors, la révélation primitive contenait déjà tous les dogmes du christianisme positif; aujourd'hui, elle les condamne et les supprime. L'arme est restée la même; on l'a retournée contre ceux qui n'ont pas voulu s'en servir; et voilà toute la nouveauté. Je me trompe; il y en a une autre plus déplorable encore. L'apologiste n'est plus seulement étranger à son ancienne foi; il lui est hostile, et l'opuscule que nous analysons ne va qu'à la détruire. Lamennais ne voit plus qu' « absolues contradictions » dans le « christianisme théologique », dans les notions, soi-disant révélées, de péché originel, de rédemption, d'ordre surnaturel avant tout. Car, si cet ordre pouvait exister, la logique, — notez l'aveu, — la logique en déduirait tout le catholicisme, et jusqu'à l'infaillibilité personnelle du Pape. Mais tout croule, parce que l'ordre surnaturel est une chimère et la révélation un mensonge. La

1. Ricard, *Lamennais*, p. 357. Un jeune poète, disparu trop vite, a tiré de cet épisode quelques scènes de haute valeur. (*Lamennais*, un acte en vers, par Henri Tricard, S. J.) Retaux, in-18.

révélation! Où la trouver dans l'Évangile? Quel dogme a jamais enseigné Jésus-Christ[1]? Fait par l'Église et déclaré inflexible, le dogme tue sa mère, en l'empêchant de suivre le développement de la raison humaine. Non, pas de révélation autre que la raison de l'humanité, éclairée à l'origine par Dieu même; pas d'ordre surnaturel : il serait « opposé aux lois essentielles de Dieu et de la création ».

Et pourquoi cette déclaration de guerre à la foi chrétienne? Lamennais s'en explique dans la préface : il a voulu justifier son changement. Cela devait être, et nous sentons là le malaise intérieur qu'il ne s'avoue pas. Mais, en outre, il y a, dit-il, un temps de se taire et un temps de parler. Qui donc lui a fait signe que ce temps de parler était venu? — La vérité, ses droits, les devoirs sacrés qu'elle impose. Hélas! nous comprenons encore. Qui a déserté ne peut guère demeurer neutre; il en arrive presque infailliblement à la haine du drapeau.

Lamennais mourut le 27 février 1854. Le récit de ses dernières heures a été fait plus d'une fois. Il est navrant sous toutes les plumes chrétiennes; il l'est plus encore peut-être sous celles[2] qui s'en glorifient comme d'un triomphe. Le prêtre fut écarté du chevet de ce prêtre. Ceux qui s'étaient donné pareille tâche affirment n'avoir rien fait que par l'expresse volonté du mourant, et, parmi les narrateurs catholiques, les plus indulgents sont contraints d'avouer que ces hommes « trouvèrent un complice déterminé dans Lamennais lui-même[3] ». Quand, après des funérailles presque furtives, le fossoyeur demanda : « Y a-t-il une croix? » il lui fut répondu : « Non. »

Tout cela n'a pu décourager ni la prière ni l'espérance, et j'ai dit plus haut où cette espérance invincible peut s'attacher.

1. Négation inouïe, répétée dans les *Évangiles* traduits par Lamennais, à la même époque, avec des *Réflexions* à la suite des divers chapitres. L'abbé Jean-Marie écrivait à ce propos : « En vérité, ce pauvre Féli extravague; il n'y a pas d'autre mot. O mon Dieu! quelle pitié! »

2. Ainsi, Émile Forgues, *Correspondance de Lamennais*. Notice, n° XLIV et suivants. L'auteur fut un de ceux qui assistèrent le malade et le gardèrent de toute influence religieuse.

3. Roussel, t. II, p. 452.

Lorsque la funèbre nouvelle parvint à l'évêché d'Amiens, l'abbé Gerbet ne trouva qu'un mot : « Seigneur, grâce et miséricorde ! »

Huit ans auparavant, Louis Veuillot écrivait à un poète, en refusant de publier des vers contre le malheureux transfuge : « Nous ne pouvons oublier que M. de Lamennais a rendu à la religion d'immenses services : il a eu, le premier, toutes les idées que nous défendons; il a fait la brèche par où nous essayons de passer, et, tout en détestant ses fautes, il nous appartient bien plus de le plaindre et de prier pour lui que de l'invectiver[1]. »

Restons sur ce double souvenir. Et quant aux leçons qui ressortent de notre étude, elles sont trop claires pour qu'il y ait à les souligner encore. Aussi bien, par le temps qui court, il ne semble pas qu'elles doivent être absolument superflues.

Georges LONGHAYE, S. J.

1. A M. Désiré Carrière, 24 mai 1846. *Correspondance*, t. I, p. 327.

L'INDE TAMOULE

(Troisième article[1])

V. — LES CASTES[2]

Quand je débarquais à Colombo, sur ma pirogue à balancier, le Paraver qui m'accompagnait croisait, indifférent, des barques chargées d'Indiens. Mais parfois il se retournait vivement, et, signalant un canot qui venait à nous : « Ils sont de ma caste », me disait-il souriant, comme s'il n'apercevait qu'alors des compatriotes. Depuis, sur tous les chemins, dans tous les villages où j'ai passé, le premier souci de mes hôtes ou de mes compagnons était de m'indiquer à quelles castes j'aurais à faire. Quelques stations rapides dans des hôtels cosmopolites ne donnent guère au touriste européen, client de la compagnie Cook, le contact et la connaissance des castes. J'étais à la meilleure école pour les étudier.

***

Ce n'est pas à l'Inde, si peu consciente de son passé, qu'il faut demander de sûrs enseignements sur l'origine des castes. Elle répondrait par des fables. Au troisième siècle avant Jésus-Christ, l'ambassadeur de Séleucus Nicator au roi Sandracotus, Mégasthènes, avait déjà remarqué dans l'Inde des clans, des μέρη. Les Portugais ont appelé ces divisions des *castas*. Le nom de castes leur est resté.

Aux temps védiques, la race aryenne ignorait, semble-t-il, les castes. Elle était divisée tout au plus en tribus, en groupements familiaux, que rappellent les phratries grecques et les *gentes* latines. Livrée à elle-même, elle aurait connu peut-être une évolution analogue à celle des peuples congénères, et sa constitution aurait pu ressembler à celle de Lycurgue,

1. V. *Études*, 5 mai et 5 juin.

2. Voir Émile Senart, de l'Institut, *les Castes dans l'Inde*. Paris, Leroux, 1896. — Abbé Dubois, *Mœurs des peuples de l'Inde*. — Mgr Laouenan, *du Brahmanisme*, 1885.

de Solon ou de Servius. Mais quand, il y a trente-six siècles, il déborda dans le bassin de l'Indus, puis s'établit dans le Sapta-Sindhu, le peuple aryen se vit en présence de races touraniennes ou chamites, soumises sans doute elles-mêmes à des fractionnements dont la nature nous est inconnue [1].

L'amalgame de la race conquérante et des races vaincues, la nécessité pour elles toutes de se fondre, et la préoccupation, pour les plus hautes, de ne se laisser ni absorber ni corrompre par les moindres, ont donné naissance aux castes.

En son propre sein, le peuple aryen avait d'ailleurs vu surgir une division, prélude lointain des morcellements futurs. Les fonctions sacerdotales, réservées d'abord au père de chaque famille, étaient, en effet, peu à peu devenues le monopole héréditaire de quelques familles choisies, appelées, du nom de leur fonction, hommes de prières, *brâhmanas*. Ces fonctions devinrent plus importantes, le jour où, dans l'usage commun, la vieille langue des hymnes ayant fait place au prakrit, il fallut, pour interpréter les Védas, avoir reçu une instruction spéciale. Ceux-là seuls qui la possédaient, détenaient les formules de la prière, du droit, de la science. De ce jour, les Brahmes allaient être les prêtres, les penseurs et les poètes du pays, l'âme, la raison, la conscience vivante de la race.

Par le plus profond des calculs, ils se contentaient de ce rôle, secondaire en apparence, tandis qu'ils abandonnaient à la tribu des Kshatriyas la guerre et même la royauté, et confiaient aux Vaïçyas le commerce et l'agriculture. Plus tard, quand la légende essaiera de consacrer le fait accompli, on insérera dans une hymne du Rig-Véda, dans l'hymne à Purusha, ce verset interpolé : « Les Brahmes sont ta bouche ; les Râjanyas ou Kshatriyas tes bras; les Vaïçyas tes cuisses. Le Soudra est issu de tes pieds. » Les Brahmes rattachaient ainsi à leur théogonie une de leurs plus habiles manœuvres.

Conscients de leur valeur et de leur fortune à venir, les Brahmes se sentaient donc dès lors et se disaient les *dévas*, les dieux de la terre, la pensée vivante du monde. Tandis que les Kshatriyas et les Vaïçyas y veillaient moins, eux met-

1. On trouve des castes dans les populations sauvages des montagnes, lesquelles ne doivent rien aux Aryens.

taient un soin religieux à ne pas s'indianiser, à fuir le contact et surtout l'union des Soudras. Aussi un vieux proverbe, constatant déjà les altérations de la race, disait-il que les Brahmes restaient blancs, mais que les Kshatriyas devenaient rouges, les Vaïçyas jaunes, les Soudras noirs.

Il en allait ainsi depuis des siècles. Théoriquement, en dehors des trois classes d'Aryens, il n'y avait qu'une caste de Soudras. Pratiquement, de nouveaux groupements, amenés par la conquête du pays soudra, et par d'inévitables unions, avaient introduit, dans le système primitif, des variétés nouvelles. Sur elles toutes, les Brahmes maintenaient leur souveraineté célébrée par les épopées, affirmée par les commentaires des Védas. Au sixième siècle avant Jésus-Christ, gronda la révolution bouddhique, prêchant l'égalité de tous, révolution appuyée par tous les mécontents de la famille aryenne. Mais le bouddhisme fut vaincu, et dès le quatrième siècle avant Jésus-Christ, commençait à s'élaborer ce formidable monument de la domination brahmanique qu'on nomme le *Manava Dharma Sastra*, ou traité scientifique des lois de Manou. Il allait définir l'ordre hiérarchique, non seulement des classes aryennes, mais aussi des castes soudras. Dès lors, les castes sont instituées. En haut, les trois castes des *dvijas* ou deux fois nés, de ceux qui, après la naissance physique, ont reçu l'investiture du cordon sacré; en bas, les multiples castes des Soudras.

Chaque caste forme une corporation fermée et indépendante, ayant son chef, son conseil, sa justice qui peut frapper d'amendes, condamner à des purifications dispendieuses, expulser même de la caste. Des lois précises interdisent tout mariage hors de la caste. Elles prescrivent que les gens d'une caste ne mangeront aucun mets préparé par ceux d'une caste inférieure, ni ne prendront de repas avec eux. Aux veuves, elles interdisent de se remarier; elles veulent que les enfants soient mariés avant leur puberté, afin sans doute que leur caprice ou leur passion ne viennent point troubler le choix dicté par le scrupule familial.

L'occupation de chaque caste, ses purifications, ses aliments, tout est fixé de par Manou, qu'on dit être le premier-

né de Brahma. Un écrivain indien, des plus dignes d'être consultés, M. Pramatha Nath Bose, l'a fort bien dit : « De sa naissance à sa mort, l'Hindou ne peut manger, boire, s'éveiller, dormir, ni même sortir de sa maison, sans consulter sa religion... Son existence entière peut être appelée, sans exagération, un tissu de devoirs religieux[1]. »

Ainsi, tout ce qu'avait introduit la coutume, la religion le consacre; l'habileté des Brahmes en fait le code définitif qui étreindra à jamais la société hindoue, et dont l'article fondamental est que les Brahmes dominent le monde.

Ce code est aujourd'hui encore en vigueur, avec cette nuance toutefois que les quatre castes primitives se sont émiettées; que, outre les Mahrattes et les Rajpoutes, héritiers plus ou moins authentiques des Kshatriyas, on compte deux mille castes de Brahmes, et que, dans la seule présidence de Madras, on pourrait relever deux cent cinquante castes de Soudras, subdivisées en quatre-vingt-dix-neuf mille fractions.

L'Européen se perd dans ce morcellement. L'Hindou s'y retrouve et s'y complaît. Au pays tamoul, les principales castes soudras sont celles des Vellages, une des plus nobles; des Moudéliars; des Paravers pêcheurs ou marchands de la côte de la Pêcherie; des Maravers et des Callers, guerriers et voleurs; des Odéages, cultivateurs du riz; des Sanars, cultivateurs de palmiers; des Vanniers; puis, ce sont des castes monopolisant chaque métier : tisserands, orfèvres, charpentiers, blanchisseurs, barbiers, etc., etc.

Au-dessous et en dehors des castes soudras, d'autres subdivisions, non moins exclusives, non moins dédaigneuses les unes des autres, comprennent les castes serviles, sans doute d'origine chamite : les Parias originaires du pays tamoul, les Sakkiliars ou cordonniers, les Callers, les Tottis chargés des plus vils détails de la propreté domestique. Tous ceux-là sont des *Tchandâlas*, les derniers des hommes d'après Manou.

Plus la caste est élevée, plus est méticuleuse la législation qui la garantit des unions et des contacts capables d'abâtardir

1. *The Hindu civilisation during British Rule*, t. I. Introduction, p. xxxii.

la race. Le Brahme est monogame, et ne peut épouser qu'une brahmine de sa caste, quitte du reste à se donner des concubines prises d'autres castes. Aux dernières castes soudras, sont laissés la polygamie et le divorce. Quant aux Parias, tout leur est permis, sauf de souiller de leur haleine la maison, ou la rue, ou le chemin d'un Brahme, et d'entrer dans une pagode. A eux la viande de bœuf et les boissons enivrantes, à eux le droit exclusif de jouer du tambour, comme aux barbiers le privilège de souffler dans des instruments de cuivre. Quand un bœuf meurt dans un village, il appartient de droit aux Tottis du lieu. Au son des tambours, ceux-ci annoncent la bonne aubaine, et, pendant plusieurs nuits, ils se délectent de cette viande cuite à l'alcool. Et ils s'en croient plus heureux qu'Indra !

On voit quels agents divers ont contribué à établir les castes. Telle quelle, cette étrange institution présente de tels désavantages, que le premier mouvement de l'Européen est de la maudire.

Elle fait d'abord que l'Inde n'est pas un peuple; qu'après trente-six siècles, l'idée de patrie n'a pas encore germé parmi ces deux cents millions d'hommes; qu'aucune pensée d'indépendance, d'autonomie, ne pourra de longtemps entrer dans leurs cerveaux[1].

Dans le même village, le Moudéliar a son quartier distinct de celui du Sanar, et le Sanar ne nouera aucune relation avec le Paria. Au lieu de se désigner par leurs noms, les castes soudras s'appellent castes *de la main droite* ou *de la main gauche*. A la main droite appartiennent les plus hautes castes soudras, et les Parias. A la main gauche, les marchands, les artisans et les Sakkiliars. Malheur à l'homme de la main gauche qui élèverait un *pandel* supporté par douze, et non par onze bambous, ou qui laisserait son pagne flotter jusqu'à terre, au lieu de le relever à mi-cuisse ! Malheur au Sanar qui usurperait les bijoux des Vellages, aux femmes soudras qui draperaient leurs silés à la mode brahmine ! L'Indien, qui est

1. Public spirit of patriotism, as we understand it, never existed amongst the Hindus; and the cast system is, at least partly, responsible for its non existence. (Bose, ouvr. cité, t. I. Introduction, p. XXI.)

doux comme un enfant, devient forcené quand il croit l'honneur de sa caste mis en jeu. Aussi bien, dans le Râmayana, Rama n'immole-t-il pas de sa main un Soudra qui se permettait de faire des austérités réservées aux Brahmes !

J'ai pu constater cette intolérance féroce mieux que je n'aurais voulu ; car, du mois de mai au mois d'août dernier, l'Inde tamoule a été le théâtre de désordres sans nom, d'une véritable terreur amenée par l'hostilité de deux castes.

Des Sanars païens, caste infime, enrichis par la vente du coton, ou par le commerce du padinir (sucre de palmier), avaient bâti à leurs frais une pagode à Kamutti. L'idée leur vint, idée bien naturelle, d'y pénétrer. Mais le dieu indien n'admet dans ses temples ni Parias, ni petites gens. Pour punir donc les Sanars de leur audace, les Maravers, poussés sourdement par les Brahmes, se jettent sur le village de Sivakasi, incendient les paillotes des Sanars, volent et outragent leurs femmes, les massacrent eux-mêmes ; puis, s'organisant en bandes, ils promènent l'incendie et le pillage dans tous les villages sanars. Quand on se fut suffisamment massacré, les cipayes furent mis en mouvement. L'autorité anglaise, un peu débordée, arrêta les pillages ; mais, dans sa préoccupation de ne point se créer d'embarras, elle ménagea les forts au détriment des vaincus.

Un décret de la cour de Madura, rendu par un Brahme, déclara les Sanars coupables d'avoir voulu souiller une pagode de leur présence. La police indienne est indignement vénale et corrompue : je l'ai entendu avouer et déplorer par des magistrats anglais. Force néanmoins lui devait rester. Aussi, des juges qui avaient prononcé contre elle furent honorablement disgrâciés, et le collecteur du Tinnevelly obtint, en étouffant de son mieux l'affaire, une paix à laquelle la justice ne trouvait peut-être pas très bien son compte, et qui était, du reste, si peu durable, qu'aujourd'hui meurtres et pillages ont recommencé de plus belle.

Ces trois mois de terreur m'avaient, en tout cas, fait comprendre ce que deviendrait l'Inde, si une cause quelconque, en éloignant les Anglais, la rendait aux Indiens. Des colères d'enfants, sans raisons et sans profits, y provoqueraient une

anarchie dont rien ne peut donner l'idée. Ce serait l'œuvre des castes.

Sans même amener ces extrémités, la division en castes engendre un autre inconvénient. Elle cause la stagnation du pays[1]. Elle arrête toute expansion du génie individuel, tout progrès des castes inférieures. Elle érige la routine en vertu. Au Totti, éternellement, son lot d'immondices à balayer, au forgeron son enclume, au Sanar son palmier, à la femme son ignorance, à tous leurs fétiches. Ils peuvent s'enrichir, non s'élever, et surtout ils ne doivent jamais franchir la distance qui les sépare des Brahmes.

Quant à l'Évangile, quel obstacle à sa diffusion que cette barrière des castes! Presque partout où le catholicisme est connu, les païens, on me l'a assuré, ne mettent pas en doute qu'il ne soit la vraie, ou du moins, la meilleure religion, la seule pure, celle qui n'a rien à cacher de ses dogmes et de son histoire. Mais ce qui maintient les païens dans leur erreur, plus peut-être que la peur des maléfices ou que les regrets charnels, c'est la crainte de perdre leur caste. Aussi, dans le langage populaire, ne disent-ils pas *se convertir* au catholicisme, mais *tomber* dans le catholicisme. Sur les registres du cens, en 1891, à côté du nom de chacun, on indiquait sa caste; aux noms des catholiques on se contentait d'accoler l'épithète *christian*, ce qui n'a fait qu'accréditer l'idée qu'un chrétien n'a plus de caste.

Or, perdre sa caste, c'est perdre sa nationalité; c'est rompre le seul lien qui attache l'Indien à la terre; et un Indien ne peut envisager sans effroi cette mort civile, que bien peu d'Européens accepteraient, si l'on en faisait la condition du baptême.

Parmi les catholiques eux-mêmes, la caste entretient des querelles sans nombre, puériles si l'on veut, mais paralysantes. La nef de droite de chaque église est d'ordinaire réservée aux Parias. On ne leur distribue la sainte communion qu'après l'avoir donnée aux autres. Les castes sou-

1. Bose, ouvr. cité, p. XXXIII.

dras se confondent à l'église. Il est pourtant des villages où l'hostilité des castes éclate jusque-là. A Vadakenkoulam, par exemple, village composé de Sanars, de Moudéliars et de Vellages, les luttes réciproques ont été si vives, qu'en désespoir de cause on a dû bâtir aux chrétiens une église à deux nefs rayonnant hors d'un chœur commun. Les Vellages occupent une nef, les Sanars remplissent l'autre; mais seuls les Vellages pénètrent dans le chœur. Entre ces grands enfants, très pleins de foi, d'une conduite vraiment chrétienne, les luttes sont incessantes. Qui servira à l'autel? qui chantera à la grand'messe? Autant de *casus belli.* Et le missionnaire n'y peut rien, que gémir, souffrir beaucoup, et finalement mourir de douleur.

En présence de tant d'inconvénients, il semble, je le répète, qu'on doive absolument maudire les castes. De prime abord on s'y trouve porté. Mais des hommes d'une compétence et d'une autorité indiscutables sont moins prompts à condamner une institution qui a pu être nécessaire.

Sans cette préoccupation jalouse de se garder des alliances avec les basses castes, les Aryens, probablement, eussent bientôt déchu. Leur mission, prétend-on, était de transformer les Chamites en se les assimilant. Mais eux-mêmes, à ce jeu, ne risquaient-ils pas de se transformer en Chamites? Les castes ont été des étages superposés qui, ont empêché l'effondrement de la race. Sans elles, l'Inde, depuis longtemps, serait sauvage.

De plus, chez un peuple dépourvu d'initiative, l'hérédité des emplois assure la subsistance à l'enfant, et, à l'industrie, la permanence d'une habile main-d'œuvre. Si les orfèvres de Trichinopoly, avec de si grossiers instruments, font de si admirables chaînes d'or, c'est que l'éducation, des habitudes ataviques leur tiennent lieu d'écoles. L'essor du génie est arrêté par les castes: peut-être; mais un aliment est du moins assuré à toutes les activités. Aucun ne peut reculer devant ce rôle social dans lequel il voit une vocation divine. Dans un pays totalement dénué d'institutions économiques, la caste, pendant des siècles, a ménagé des cadres à cette société hétérogène. Les guerres ont passé, les conquêtes,

les révoltes; et, grâce aux castes, l'Inde a vécu, gardant la beauté de son type, l'intégrité de ses constitutions.

Puis, dans ce pays abandonné au caprice des rajahs ou aux entreprises des aventuriers, la caste a été un abri pour le faible. Il s'y est retranché comme dans une corporation. Les castes, étant toutes intéressées à sauvegarder leurs droits essentiels, s'entr'aidaient dans leurs mutuelles revendications. Ainsi, ce faible, ce Totti, cet abandonné, ne sentait jamais cet isolement auquel, dans nos sociétés modernes, trop d'individualisme condamne souvent le travailleur. D'ailleurs, la caste offrait aux petits des moyens de résister à leurs oppresseurs. Elle permettait de recourir à la grève. Dans la récente peste de Bangalore, révoltés par je ne sais quelle exigence, les Tottis ont refusé leurs services. Il a bien fallu capituler devant eux. Que les barbiers d'un village s'entendent pour ne plus raser leur prochain, que les blanchisseurs se croisent les bras, et personne ne pourra les réduire ni les remplacer. Il faudra vivre sans linge blanc et, comme aux jours de deuil, laisser pousser cheveux et barbe. Qui souffrirait un tel déshonneur?

Sans doute, quelque Lycurgue indien aurait pu imaginer pour son pays des institutions plus parfaites que celles de Manou; mais sont-ce bien les castes qui, dans l'Inde, ont ruiné l'idée de patrie? Cette idée était-elle née, serait-elle née dans cette agglomération de races, dont aucune n'était assez puissante ni assez nombreuse pour absorber les autres?

Les Spartiates, un petit peuple, avaient leurs Doriens, leurs Laconiens et leurs Hilotes, qui correspondaient assez aux Aryens, aux Soudras et aux Parias de l'Inde. Mais, dans l'étroit Péloponèse, neuf mille Doriens suffisaient pour constituer le noyau d'une nation. Quelle race eût été assez prédominante pour former un noyau dans l'Inde immense?

La caste présente un dernier avantage. A un peuple sans morale, les lois de Manou ont imposé une décence extérieure, une retenue légale qui la sauve des derniers excès. Quand tout, dans leur Olympe, ne parle que de débauches, quand le climat de leur pays dispose le tempérament indien à tous les relâchements, l'honneur de la caste, dernier abri

de la loi naturelle, sert de frein aux passions. Aussi, extérieurement, personne n'est plus décent qu'un Hindou. Rarement, dehors, un homme s'entretiendra avec une femme. Aux bords des étangs, sur les berges des fleuves, tous se baignent sans se regarder, et, à les voir passer modestes, on prendrait les bayadères pour des vestales. Le sépulcre est plein de pourriture; il est du moins couvert et blanchi : c'est plus sain.

Les castes ne répondent pas à l'idée chrétienne: peut-être; et cela prouve la supériorité de cette idée divine. Mais quel peuple païen a trouvé, à la question sociale, une solution plus humaine que celle de l'institution des castes? L'esclavage grec ou romain valait-il mieux? La traite n'est-elle pas pire? cette horrible traite dont des colonies chrétiennes ont si longtemps vécu.

Quels que soient d'ailleurs les services que les castes aient rendus dans le passé, qu'il soit vrai ou non qu'elles seules ont empêché l'Inde de devenir aussi sauvage que l'Afrique, il semble qu'aujourd'hui elles vont perdant leur raison d'être.

« L'Inde, a écrit un professeur de Cambridge, M. Seeley, est toute dans le passé et n'a pas, pour ainsi dire, d'avenir. Où elle va, l'homme le plus savant n'oserait le dire[1]. »

Rien n'est plus juste que cette parole, et de tous les éléments constitutifs de la société hindoue, aucun ne la justifie mieux que le système des castes. Nécessitée par les circonstances, habilement exploitée à leur profit par les Brahmes, cette institution a fait son œuvre. L'Inde, aujourd'hui, ne souffrirait pas de sa perte, pourvu encore qu'une nation tutrice assistât l'Inde dans cette modification de son être, et remplaçât les castes par une meilleure institution.

On ne peut guère attendre de l'Angleterre qu'elle favorise cette transformation. Elle trouve son compte au morcellement des castes : « Si le sentiment d'une nationalité commune commençait à se développer, si faiblement que ce fût, disait encore M. Seeley; si, sans inspirer le désir actif de chasser l'étranger, il créait simplement cette pensée qu'il est

1. *L'Expansion de l'Angleterre.* Séries de lectures, par J.-R. Seeley, traduites par MM. Baille et Raubaud, p. 211.

honteux de l'aider à maintenir sa domination; à dater de ce jour, notre empire cesserait presque d'exister. » L'éminent professeur ajoutait : « C'est une condition du maintien de notre empire que de pouvoir le garder sans grand effort[1]. »

Tant que les castes subsisteront, l'Angleterre, sans grand effort, gardera l'Inde. Quelque soixante-cinq mille soldats européens, des régiments de cipayes, commandés par des Anglais et fort bien disciplinés, contiendront ce peuple désarmé, qui ne retrouve de la colère et de l'orgueil que pour l'exercer contre soi. On ne peut attendre de l'Angleterre qu'elle touche à cet édifice branlant des castes. On ne peut, sérieusement, le lui demander. Elle n'est pas assez forte pour résister aux révoltes qu'un tel projet susciterait, ni pour fonder un nouvel ordre de choses. Elle n'est pas surtout assez folle pour se priver de ce puissant instrument de règne.

Mais, imperceptiblement, malgré son principe absolu de non-intervention, malgré la systématique neutralité de ses écoles, l'Angleterre infiltre dans l'âme indienne des idées, des tendances et des besoins qui ruinent sourdement l'ancienne civilisation. Cette action indirecte est plus efficace et plus profonde, que celle des quelques lois promulguées pour empêcher, par exemple, les sacrifices humains, l'infanticide des filles chez les Rajpoutes, les mutilations ou les suicides sacrés.

Comme ces plateaux de Darjeeling, qui, séparés lentement de leur base de granit, se détachaient, au mois d'août dernier, des flancs de l'Himalaya et s'effondraient dans la plaine, le sol mouvant des castes, miné par le temps et par la vérité, pourrait donc, dans un avenir prochain, s'abîmer et disparaître. Cela ne se fera ni partout, sans doute, ni soudain, ni sans l'intervention puissante d'un acteur nouveau qui n'est pas encore en scène. Mais qui oserait prédire que cela ne se fera pas ?

Il n'y a pas beaucoup plus d'un siècle, la Compagnie des Indes possédait quelques comptoirs sur la côte orientale et, dans le Bengale, elle s'était fait concéder une *dewanie* de l'empire mogol. Politiquement, elle n'était rien dans l'Inde.

1. *L'Expansion de l'Angleterre*, traduction française de MM. Baille et Raubaud, p. 272.

Le grand Mogol régnait sur l'Hindoustan. Des aventuriers s'étaient emparés des principaux trônes du Dekkan. Les Mahrattes pillaient l'ouest. Seul, à cette époque, un homme comprit que l'Inde était à conquérir. Dupleix dressa le plan de cette conquête ; il en formula la théorie précise ; car, pour citer encore M. Seeley, « en tant que l'idée de conquérir l'Inde fut une conception raisonnée, elle fut une conception française. Ce sont les Français qui, les premiers, comprirent que l'idée était réalisable et par quels moyens elle pouvait être réalisée ; ce sont les Français qui, les premiers, se mirent à l'œuvre et s'avancèrent très loin vers la réalisation[1]. »

Bertrand eut la sagesse de croquer les marrons ; Raton les avait signalés. Tandis que Dupleix mourait de misère à Paris, lord Clive commençait cette conquête de l'Inde que Wellesley et Hastings devaient poursuivre, que lord Dalhousie achevait en 1850. Sans aucun sacrifice pour la métropole, l'œuvre impossible était terminée par quelques hommes résolus. C'etait la première étape dans la voie de l'affranchissement de l'Inde.

Depuis surtout que la fièvre des examens s'est emparée de la jeunesse indienne, beaucoup des lois de Manou tombent en désuétude. S'ils ne s'expatrient pas encore facilement, — le mauvais état de leurs côtes les prédispose si peu à la vie de marin,—du moins les Indiens voyagent-ils beaucoup. J'ai toujours vu remplis les wagons de troisième du *South India Railway*. Or les Brahmes ont bien dû se résoudre à s'y asseoir près des Soudras. Ils avaient espéré d'abord qu'on leur réserverait des places spéciales. Un jour, à Trichinopoly, ils s'étaient réunis sur les quais de la gare, refusant de monter dans les voitures communes. Le train partit sans eux. Ils en furent quittes pour perdre leurs billets, et je ne sache pas que la leçon ait eu besoin d'être répétée.

S'il est un acte infamant et réservé aux barbiers et aux Parias, c'est bien de souffler dans un instrument de cuivre et de frapper du tambour. Un homme de caste qui, à Trichinopoly, aurait joué du piston, il y a deux ans, aurait été disqualifié. Sa caste l'aurait condamné à de nombreux *prayé-*

1. Ouvrage cité, p. 39.

chittam (purifications), et il ne se fût peut-être racheté de sa faute qu'en absorbant du *pantcha-gavia*, ce mets purificateur par excellence, composé des cinq produits de la vache : son lait, son caillé, son beurre, sa bouse, son urine. Or, sur la demande de quelques professeurs de *Saint Joseph's College*, j'avais porté une *harmonie* aux collégiens de Trichinopoly. Elle fut accueillie avec transport. Au lieu de cet horrible tintamarre que tirent les Parias de leurs trompettes, nos élèves, avec une surprenante facilité, apprenaient de jolis morceaux. On ne voulait point d'abord leur laisser franchir l'enceinte du collège. Aujourd'hui, on les réclame au dehors ; et les vieux missionnaires, qui savent la révolution qu'une telle audace aurait soulevée il y a peu d'années, se demandent, stupéfaits, si le sol ne s'ouvre pas sous leurs pieds, et si le huitième âge du monde, le huitième *manwantra*, ne va pas commencer.

C'est à de faibles indices qu'on devine les plus grands changements atmosphériques. L'histoire de la fanfare du collège en dit long sur l'état d'esprit des Indiens. L'union des États morcelés de l'Inde en un immense et tranquille empire a été l'œuvre de ce siècle, œuvre splendide dont l'Angleterre a le droit d'être fière. Quel est l'homme de génie, quel est le bienfaisant événement, qui, des castes brisées, fera sortir un peuple ? Dieu le sait ; mais il me semble qu'on ne peut aimer l'Inde sans appeler de ses vœux cet homme et cet événement.

PIERRE SUAU, S. J.

(*A suivre.*)

LES
DERNIERS TRAVAUX SUR BOURDALOUE[1]

Le 12 avril 1704, Bossuet mourait à Paris; le 13 mai suivant, son rival dans la chaire chrétienne, le P. Bourdaloue, descendait à son tour dans la tombe; il rendit le dernier soupir dans cette maison professe de la rue Saint-Antoine, où, depuis près d'un demi-siècle (1669-1704), il n'avait guère cessé de prêcher, de confesser, de diriger, de donner l'exemple des vertus religieuses. Avec l'illustre évêque de Meaux et l'humble jésuite, venaient de s'éteindre en quelques semaines les deux voix les plus éloquentes de ce dix-septième siècle, qui avait connu toutes les gloires de la pensée et de l'action.

Puis le dix-huitième passa, orienté dans une direction nouvelle, se détournant des œuvres du génie, se dérobant à l'esprit chrétien, riche en médiocrités, fécond en illusions et aboutissant à un monde sans foi, sans mœurs, sans idéal divin. L'Église de France, au lieu de prêcher aux rois dans les chapelles de Saint-Germain ou de Versailles, luttait pour la vie à la tribune de la Constituante. La nation tout entière, debout et attentive, écoutait Maury répondant à Mirabeau.

Le dix-neuvième siècle a été saturé d'éloquence politique et religieuse. Montalembert et Berryer ont charmé ses assemblées parlementaires. Lacordaire et Félix ont porté à sa perfection le genre propre de notre temps dans la chaire sacrée, genre en harmonie avec l'état social produit par la souveraineté populaire; ils n'ont point seulement fait retentir les voûtes de Notre-Dame des noms magiques de liberté et de progrès, ils ont donné sa

1. I. *Études historiques et littéraires. Les Maîtres de la chaire en France au XVIIe siècle.* Bourdaloue, *d'après des documents nouveaux*, par M. l'abbé Pauthe, chanoine d'Albi, lauréat de l'Institut. Paris, Lecoffre, 1900. In-8, pp. 533. Prix : 6 francs. — II. *Étude généalogique sur les Bourdaloue*, par J.-B. Émile Tausserat, membre de plusieurs sociétés savantes, *avec divers appendices*, par Henri Chérot, S. J. Paris, Retaux, 1900. In-8, pp. 122. Prix : 2 francs. — III. *Bossuet et Bourdaloue à l'église Saint-Sulpice*, par M. l'abbé Lévesque, dans le *Bulletin trimestriel des anciens élèves de Saint-Sulpice* (15 février 1900, p. 27-31).

forme définitive à l'art oratoire de toute une époque; ils ont créé ou consacré la conférence.

Les classiques n'en restent pas moins les classiques. Les oraisons funèbres de Bossuet, les sermons de Bourdaloue n'ont rien à perdre à l'évolution de l'éloquence sacrée. Leurs chefs-d'œuvre sont toujours des modèles inimitables; leurs méthodes demeurent des leçons vivantes et l'incarnation même des lois éternelles. Leur langue, avec son éclat fulgurant chez l'un, avec sa lumière tempérée chez l'autre, semble n'avoir point vieilli et surpasse en splendeur ou en justesse la plupart de nos productions contemporaines.

Il n'est pas étonnant que les érudits se soient usé les yeux à relire les discours de Bossuet sur ses manuscrits, que les publicistes célèbrent les titres divers et immortels de ce très grand homme, et que, d'un élan universel, les catholiques de France, encouragés par Léon XIII, préparent le monument du deuxième centenaire de sa mort. Le rôle de Bourdaloue fut plus modeste, comme son talent et sa profession. Il en sera de même de son anniversaire. Celui-ci ne saurait pourtant rester inaperçu. Déjà il semble que depuis trente ans le mouvement de curiosité, de sympathie et d'admiration, qui entraîne lentement la critique vers l'étude de sa vie et de son œuvre, aille en s'accélérant. Les deux études nouvelles que nous présentons suffiraient à le prouver.

La première est de beaucoup la plus importante. Elle constitue le second effort de synthèse autour du sujet. Après les deux volumes du P. Lauras, *Bourdaloue, sa vie et ses œuvres*, parus en 1881, l'ouvrage de M. l'abbé Pauthe marque une véritable marche en avant et témoigne de beaucoup de chemin parcouru. Avant d'examiner quelques-unes de ces étapes, je tiens à formuler nettement mon jugement d'ensemble. Je serai plus libre ensuite pour la critique de détail. Le *Bourdaloue* de M. l'abbé Pauthe est un livre sérieux, neuf, complet, élégamment écrit et le meilleur que l'on possède sur le grand prédicateur de Louis XIV.

L'auteur, à l'encontre de tant d'autres, était de longue date préparé à son entreprise. Si son *Eugénie de Guérin* et son *Histoire de sainte Marcelle* ne l'avaient point rapproché de la prédication au grand siècle, il en va tout autrement de ses trois dernières publications qui, toutes trois, l'ont amené au centre même de la question. *Madame de La Vallière* ou *la Morale de Bossuet à la*

cour de Louis XIV, ouvrage couronné par l'Académie française, et surtout deux volumes sur les maîtres de la chaire, l'un consacré encore à *Bossuet*, l'autre à *Fénelon*, avaient familiarisé M. l'abbé Pauthe avec les hommes et les choses, les théories et le milieu. Grâce à son étude de ces deux personnages, Bossuet né en 1627, Fénelon mort en 1715, il avait débordé d'avance et encadré Bourdaloue dont la vie se place entre 1632 et 1704.

Par « documents nouveaux », le chanoine Pauthe ne désigne pas seulement les toutes récentes brochures que ces dernières années ont vues se multiplier, sur la correspondance de Bourdaloue restée jusque-là dispersée et inconnue, non plus que sur ses sermons inédits oubliés dans les recueils anonymes des *copistes* et que commencèrent seulement à exhumer Mgr Blampignon et le P. Eugène Griselle; il a çà et là apporté son épi à la gerbe. L'on ne savait rien par exemple du carême prêché par le jésuite déjà célèbre à la paroisse Saint-Eustache en 1673. Une lettre autographe, signée de notabilités jansénistes, lui a montré Antoine Arnauld, abbé de Chaumes, fils aîné d'Arnauld d'Andilly et neveu du grand Arnauld, qui, plutôt que d'aller *patrouiller* dans les rues de Versailles où réside actuellement la Cour, prend son plaisir à « entendre les beaux sermons de Bourdaloue ». L'archevêque de Paris y est venu aussi avec sa grande croix, et Mme de Guise y assiste; le prélat reçoit son compliment; la princesse n'a pas le sien, et ce silence est trouvé mauvais à la cour[1]. Voici une anecdote piquante, authentique, presque un tableau de genre, et qui avait échappé aux chercheurs.

Même nouveauté dans tout un ordre de faits ou, pour mieux dire, dans leur classification. L'on sait que les sermons de Bourdaloue ne sont point datés, au désespoir bien naturel et parfaitement excusable de maints historiens, biographes, monographes, qui seraient si heureux de rattacher tel passage fameux, tel portrait de personnage, telle tirade sur les mœurs, à une année déterminée. Cela fâche justement ces honorables spécialistes. L'un d'eux, M. Anatole Loquin, fait jeter à Bourdaloue ses anathèmes contre Molière en 1682; toutefois, à la suite de M. Paul Mesnard, il constate qu'on n'a pas pu savoir encore en quelle année et en quelle chaire fut prononcé le « *fâcheux* sermon pour le septième

1. Arnauld à Pomponne, 16 mars 1673. Lettre inédite.

dimanche de la Pentecôte », sermon où le désapprobateur de Tartuffe, désapprobateur « de très parfaite bonne foi, foudroie la pièce de Molière (sans nommer celui-ci cependant) de sa plus fougueuse éloquence[1] ».

La même curiosité s'attache aux sermons où sont pris à partie un Pascal et un Arnauld ; où défilent, comme dans une galerie, ces « peintures » auxquelles, d'après Mme de Sévigné, « il ne manquait que le nom ». (Lettre du 25 décembre 1671.) Aussi applaudissons-nous volontiers à l'essai de chronologie tenté par l'auteur. Il ne justifie pas toujours ses dates, mais il en propose souvent, et, avec le temps, il est fort possible que ses hypothèses viennent à se vérifier.

Le plus ancien sermon de Bourdaloue actuellement fixé est son *Panégyrique de saint François de Sales*, donné à Rennes le 16 juin 1668. Cette date était connue depuis peu. M. l'abbé Pauthe pose ses jalons dans la carrière oratoire de son héros, à partir de 1670. Au premier avent devant la Cour (1670), il rattache le sermon de la Toussaint sur la *Récompense des saints*. Rien de plus probable, étant donnée la place de ce discours dans l'édition Bretonneau. Il y fait également rentrer les sermons qui suivent sur le *Jugement dernier* et le *Scandale* ; mais il en écarte le sermon de Noël. A ses yeux, aucun des trois sermons sur la *Nativité de Jésus-Christ* qui se rencontrent dans l'œuvre de Bourdaloue, ni les deux qui terminent le double avent du tome premier de Bretonneau, ni celui qui ouvre le tome premier des *Mystères*[2], n'appartiennent à la présente année. Celui du premier avent de Bretonneau faisant allusion aux troubles de la Ligue d'Augsbourg et contenant des vœux pour la paix de l'Europe, doit être nécessairement reporté à 1689, où Bourdaloue donna son quatrième avent à la Cour ; celui du deuxième avent de Bretonneau, à 1697 et à la paix de Ryswick ; celui des *Mystères*, à 1684. « A moins que l'on n'admette, insinue judicieusement M. l'abbé Pauthe, que Bourdaloue aurait ajouté postérieurement les allusions propres aux événements de 1684, 1689 et 1697. » (P. 69.) C'est toucher une des questions les plus obscures encore de la prédication du religieux ; celle de ses *redites* préférées par

1. *Molière*, par A. Loquin. Paris, 1898, t. I, p. 65 et 364 ; t. II, p. 574.
2. L'avent de 1697 est le septième et dernier prêché par Bourdaloue devant Louis XIV. Il donna à la cour sept avents et cinq carêmes.

Louis XIV aux *nouveautés* des autres prédicateurs. Notre sentiment personnel est que Bourdaloue aura en effet procédé ainsi et plaqué des morceaux de circonstance sur un fond ancien. *Nova et vetera.* N'est-ce pas la méthode du « scribe » loué par l'Évangile ? (*Matth.*, XIII, 52.)

Au carême de Bourdaloue à Notre-Dame, en 1671, appartient le sermon sur la *Pensée de la mort*, qui suivit les funérailles de Mgr de Péréfixe. Ce n'est pas moi qui reprocherai à l'auteur d'avoir suivi ici mon opinion préférablement à celle de Sainte-Beuve qui a lancé, j'ignore pourquoi, la date de 1672 [1]. En retour, je suis heureux de souscrire à l'heureuse conjecture de M. l'abbé Pauthe, quand, s'appuyant sur Mme de Sévigné, il rattache à l'avent de Saint-Jean-en-Grève (1671) le sermon sur la *Sévérité évangélique* qui, pour la spirituelle et médisante marquise, n'était que la retraite de Tréville dépeinte « en trois points ». Seulement, comme Bretonneau le range parmi les sermons que l'on nous permettra d'appeler *royaux*, l'auteur s'ingénie à supposer que Bourdaloue fut appelé à remplacer un jour Mascaron devant le roi, ou que la Cour vint un jour entendre Bourdaloue à Saint-Jean-en-Grève. Nous pensons que de pareils faits auraient été mentionnés par la *Gazette*, s'ils avaient eu lieu ; le plus simple est de recourir ici encore aux *redites* et de voir, dans le sermon de Saint-Jean-en-Grève en 1671, la répétition d'un sermon donné l'année précédente par notre prédicateur à son avent de la chapelle royale aux Tuileries. On devait être désireux d'entendre, dans une petite église paroissiale de quartier parisien, ces grandes compositions oratoires dont Sa Majesté avait eu la primeur en son palais, et le prédicateur, qui avait appris à la peine de sa mémoire ces pièces d'apparat, ne demandait pas mieux que de se prêter à ce désir flatteur pour lui, un peu vaniteux de la part des auditeurs, en tout cas facile à satisfaire.

Le premier sermon sur l'*Ambition* paraît à M. Pauthe, et pour de bonnes raisons, faire partie du deuxième et avant-dernier carême prêché par Bourdaloue devant le roi, celui de 1674. A partir de cette année, l'auteur n'ose plus assigner ni rang, ni date aux sermons de Bourdaloue jusqu'en 1680 (p. 123). Cette lacune prolongée n'eût pas été comblée même pour le carême

1. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, 3e édit., t. IX, p. 269. Voir *Bourdaloue inconnu*, p. 87.

de 1678 à Saint-Sulpice, si le consciencieux historien avait pu avoir connaissance des notes inédites que vient de publier M. l'abbé Lévesque, dans une revue ecclésiastique, l'indication des sujets traités n'y figurant pas; mais il y eût peut-être glané quelques renseignements.

D'après le *Journal* de M. Bourbon, secrétaire de M. Tronson, les sermons commencèrent le mercredi 2 février, jour de la Purification. Bourdaloue parla « avec applaudissements et avec une affluence extraordinaire de monde ». Le dimanche 3 avril, le président de Bretonvilliers se faisait retenir une place par M. Bourbon. Le dimanche 10, jour de Pâques, le marquis de Seignelay, secrétaire d'État de la marine, entendit Bourdaloue l'après-midi, avec M. Tronson, dans le banc du duc de Luynes. Le dernier sermon eut lieu le dimanche 17. Le président de Bretonvilliers s'y retrouvait fidèle, mais au premier rang de la tribune.

Un certain Simonnet nous apprend combien nombreuses étaient les prédications composant un carême : trois jours de la semaine, sermon à onze heures, et toujours par l'un des plus habiles prédicateurs. Le soir, régulièrement sermon ou conférence, excepté le samedi. A la fin, retraite générale de six jours, durant laquelle « il y a des sermons, des exhortations, des lectures, des prières, des conférences à différentes heures du matin et de l'après-midi, pour la commodité des paroissiens ». On comprend mieux peut-être, à la lecture de cette liste si chargée, l'esprit de prévoyance de Bourdaloue qui, le 28 mai 1677, se mettait à faire « des sermons nouveaux », dont la composition l'occupait, écrivait-il au maréchal de Gramont, son ami, « un peu plus que ceux des missionnaires de Baionne [1] ».

M. l'abbé Pauthe reprend le fil ou l'écheveau de sa chronologie avec le sermon de vêture prononcé par Bourdaloue pour une nièce du cardinal de Bouillon, Marie-Xavier de Lorraine, religieuse de la Visitation au faubourg Saint-Germain. Ici je complimenterai vivement l'auteur pour son sens critique. Le P. Griselle lui-même, en publiant ce sermon dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques* (1899), n'avait pas osé trancher la question de savoir si Bourdaloue prêchait pour Marie-Xavier (Mlle de Lillebonne), ou pour sa sœur Marie-Éléonore (Mlle d'Elbeuf),

1. *Bourdaloue. Sa correspondance et ses correspondants*, par H. Chérot, p. 34.

ce qui ne laisse pas d'importer, la première ayant fait une figure plus considérable dans le monde et dans le cloître.

L'auteur de *Bourdaloue d'après des documents nouveaux* retrouve l'accent de ses meilleures pages sur sainte Marcelle, pour raconter la vie de Marie-Xavier. C'est une idylle qui se termine en élégie, que le projet d'union entre cette fille de Lorraine, à peine âgée de seize ou dix-sept ans, et le duc d'York, « ce prince de la race des Stuarts qui devait devenir l'infortuné Jacques II d'Angleterre » (p. 126). En analysant ensuite l'excellent sermon de Bourdaloue sur l'habit des vierges consacrées à Dieu, comparé à un habit de gloire et à un habit d'honneur, M. l'abbé Pauthe n'est pas moins heureux et il conclut logiquement : « Bourdaloue, dans la seconde partie, fait un long parallèle entre l'habit religieux et le vêtement des rois. Ne pourrait-on point trouver dans cette comparaison sur laquelle il appuie et insiste, la preuve qu'il s'adressait bien à Mlle de Lillebonne et que le sermon de vêture était bien celui de la prise d'habit de sœur Marie-Xavier ? » Assurément cette présomption jointe aux indices positifs est de nature à entraîner la conviction.

Nous ne rappelons ces diverses discussions ou conclusions de détail, que pour montrer avec quel soin l'auteur s'est attaché à ne laisser sans solution aucune des questions relatives à la prédication et aux relations extérieures de Bourdaloue. Mais il ne s'est point dérobé pour cela aux graves problèmes, et il a abordé de front l'un des plus difficiles, celui de l'attitude du prédicateur en face du gallicanisme. Bourdaloue, écrivait Feugère, *s'est toujours abstenu*. Le P. Lauras, insistant sur divers extraits des sermons et des *Pensées* du religieux, s'est efforcé de démontrer le caractère gratuit de cette affirmation, et aussi de prouver que la tendance du jugement de Bourdaloue n'allait pas dans le sens des quatre articles de 1682. Sur le premier point, les archives de Chantilly ont confirmé le sentiment de Feugère et donné un démenti au P. Lauras. Bourdaloue, en 1683, garde encore une telle circonspection qu'il déclare au P. Alleaume, lui demandant s'il a prêché sur l'infaillibilité du *pape*, n'avoir pas même voulu dire, durant son carême de Saint-Paul, à Paris, « un sermon qu'il a sur l'infaillibilité de l'*Église*, dans la conjoncture présente ». Saint-Paul était cependant assez loin de Versailles. Appuyé sur ce texte, M. l'abbé Pauthe a naturellement cherché à en élargir

la portée, et, l'abstention de Bourdaloue étant un fait acquis, il s'est demandé s'il n'allait pas jusqu'à partager les idées de Bossuet ?

Le compliment de son sermon prononcé le 2 février 1682, sept jours après une concession de Louis XIV insérée dans l'édit de la Régale, mais aussi à la veille de la lettre de l'Assemblée du clergé au Pape qui fera éclater la tempête et hâtera l'avènement des Quatre articles, contient des félicitations au roi pour avoir « consenti à la diminution de ses *droits* ». Donc Bourdaloue reconnaissait les prétentions de Louis XIV, conclut l'abbé Pauthe. La suite du compliment semble lui donner raison, puisque Bourdaloue fait l'éloge de Sa Majesté, pour avoir fait céder à sa religion « ce qui lui était déjà tout *acquis par une longue possession* ».

Ces textes seraient cependant susceptibles d'une autre explication, mais rapprochés du *Panégyrique de saint Louis*, ils semblent bien indiquer que Bourdaloue n'était pas défavorable aux privilèges de l'Église de France. Autrement, aurait-il dit ceci à propos des démêlés entre Grégoire IX et Louis IX : « La Cour de Rome, par des entreprises nouvelles, voulut donner quelque atteinte aux droits de sa couronne : vous savez avec quelle vigueur saint Loüis agit pour les défendre. Nous en avons dans son histoire les preuves authentiques. Mais, du reste, comment les défendoit-il ? Avec un merveilleux tempérament d'authorité et de piété ; c'est-à-dire qu'il soutenoit les droits de sa couronne en Roy avec authorité, en Fils aisné de l'Église avec un esprit de religion et de piété ; monstrant bien qu'en sa qualité de Roy, il *ne reconnaissoit point de supérieur sur la terre, et ne vouloit dépendre que de Dieu seul*, quoy qu'en qualité de Fils aisné de l'Église, il fust toujours prest à écouter l'Église comme sa mère et à l'honorer[1]. » Bourdaloue eût donc souhaité à Louis XIV d'avoir la main plus douce avec le pape, des gants de velours au lieu d'un gantelet de fer. Là se bornait peut-être son idéal par rapport au premier des Quatre articles.

De là pourtant à assimiler Bourdaloue à Bossuet, l'induction est hardie. Bourdaloue a eu la prudence de savoir se taire, et de son silence on ne peut guère tirer que des présomptions appuyées

1. *Sermons pour les Festes*, 1711, t. II, p. 155.

sur des textes étrangers à l'affaire même. S'il fut vraiment *partisan* de quelque maxime gallicane, il faudrait sans doute en chercher l'origine dans ses rapports avec le monde parlementaire, notamment avec les Lamoignon, et seule sa correspondance pourrait nous révéler quelque chose[1]. Jusqu'ici elle est muette. C'est le cas d'être nous aussi très réservé et de ne pas trop nous prononcer.

J'arrive bien tard aux grandes lignes de l'ouvrage de M. l'abbé Pauthe. Bons chapitres biographiques au début; étude suivie de l'orateur dans les chaires de la province, de la ville et de la cour, puis jugement d'ensemble sur le genre Bourdaloue. Ici, il faut citer :

> Grâce à cette méthode, le sermon ne pèche ni par le fond, ni par la forme, et la composition oratoire, d'une belle et juste ordonnance, s'impose à l'auditeur dans toutes ses parties. Bourdaloue, continuateur de l'œuvre réformatrice de Bossuet, avait contribué puissamment par des procédés simples, accessibles et pratiques, à établir les règles du genre et à fixer les conditions de plaire, de persuader, de convaincre, en exposant une doctrine aussi sûre par ses principes que précise dans ses applications. Seule cette manière répondait pleinement aux besoins des consciences et aux règles du goût. (P. 213.)

Des généralités passant aux questions particulières, l'auteur étudie ensuite l'action oratoire de Bourdaloue, et combat vigoureusement la légende des yeux fermés (légende née d'un portrait pris après la mort), et d'un passage des *Dialogues sur l'éloquence* de Fénelon. Avec une parfaite loyauté, M. Pauthe reconnaît qu'un argument tiré jusqu'ici de la contradiction entre le Fénelon du *Mémoire sur les occupations de l'Académie française* et le Fénelon des *Dialogues*, est devenu caduc. Très au courant des derniers travaux, qu'il s'agisse d'un article de M. l'abbé Vanel sur le *Carême de 1699*, ou de M. l'abbé Urbain sur les *Premières rédactions de la lettre à l'Académie par Fénelon*[2], il avoue que le *Mémoire*, dû, sans doute, à Valincour, a été inexactement attribué à l'archevêque de Cambrai.

1. Le P. Rapin qui paraît avoir été le compagnon le plus assidu de Bourdaloue à Basville, s'était certainement ressenti de cette fréquentation des magistrats gallicans. « Lamoignon, écrit Aubineau, au nom de la justice des Parlements, pourra vouloir éteindre le cri des consciences et obliger les âmes des Français à croire contre l'enseignement de l'Église romaine ce que le roi a décrété; cet odieux césarisme n'assombrit en rien (sous la plume du P. Rapin) le tableau des lumières, de la piété et du dévouement à l'Église du Premier Président. » (Aubineau, *Mémoires* du P. Rapin, Introduction, p. XVII.)

2. Cette remarquable étude a paru le 15 juillet 1899, dans la *Revue d'his-*

Les oraisons funèbres de Bourdaloue, sa doctrine, sa morale, ses portraits, sa direction, son système politique et social, son caractère comme homme et comme prêtre, son tombeau visité par l'auteur à l'église Saint-Paul-Saint-Louis, forment la dernière partie de cet excellent volume. Nous le recommandons chaudement à tous ceux qui veulent avoir sous une forme vivante la somme de tous les renseignements biographiques, de toutes les notions littéraires que l'histoire et la critique ont accumulés sur la mémoire du grand sermonnaire. Ils sont condensés, bien ordonnés, présentés dans un style alerte, souvent original, parfois éloquent.

Une critique méticuleuse pourrait regretter certains desiderata ou certaines lacunes, exiger une exactitude absolue dans les citations de Bourdaloue, soulagées — pour leur plus grande légèreté d'ailleurs et l'économie de temps des lecteurs — de plus d'un membre de phrase, de plus d'une expression traînante ou redondante; souhaiter que le chapitre sur son rôle de directeur se fût inspiré non seulement des *Instructions*, mais aussi des lettres éparses et comme enfouies dans les *Pensées*; ce sont là de menus détails; nous pouvons répéter de ce bel ouvrage ce que les *Études* disaient en 1880 de la *Sainte Marcelle* : « L'érudition de l'auteur, puisée aux meilleures sources, ne s'égare jamais en discussions stériles, et le style s'inspire toujours des meilleures traditions françaises[1]. »

Un bon juge, Mgr l'archevêque d'Albi, proclame qu'en présence de ce *Bourdaloue* nouveau, on a l'impression « que l'on est en face d'un travail sérieux, personnel, original, et qui ne fait pas double emploi avec les estimables publications qui ont déjà paru sur le même sujet[2] ».

Mais donnons la parole à M. l'abbé Pauthe, à qui nous aurions mieux fait de la laisser plus souvent. C'eût été assurément la plus sûre manière de faire valoir son livre.

toire littéraire de la France. Les conclusions nous en paraissent solides, bien que nous ne puissions accepter comme prouvé que Fénelon ait visé Bourdaloue dans les *Dialogues*. M. l'abbé Urbain qui a fait de si heureuses trouvailles et mis la main sur les manuscrits de la *Lettre à l'Académie*, est en trop bonne voie pour ne pas découvrir aussi le manuscrit des *Dialogues*, qui trancherait peut-être la question.

1. *Études*, mai 1880, p. 777.

2. Lettre de Mgr Mignot à l'auteur.

Qu'importe, s'écrie-t-il en finissant, que la parole de Bourdaloue n'ait pas le haut vol, les éclairs éblouissants, les sublimités magnifiques de celle de Bossuet? Qu'importe qu'elle ne s'affine pas au foyer et à l'idéal des anciens comme Fénelon? L'éloquence de Bourdaloue a sa distinction, son cachet, sa maîtrise supérieure en naturel, en clarté, en énergie; elle est simple, noble et puissante, parce qu'elle est faite des convictions inébranlables de sa foi, des preuves irrésistibles de sa raison, des flammes ardentes de son zèle, des virilités courageuses de son verbe et des vertus religieuses de son âme.

Et maintenant, il ne nous reste plus qu'un vœu à formuler. Puisse M. l'abbé Pauthe nous donner bientôt un *Massillon*! Ainsi sera complétée une galerie des grands orateurs chrétiens du dix-septième siècle, qui remplira bien sa place dans toute bibliothèque ecclésiastique ou laïque.

II. — Tout autre est l'ouvrage de M. J.-B. Tausserat qui s'adresse spécialement aux érudits; eux seuls pourront estimer le labeur énorme que la généalogie des Bourdaloue reconstituée depuis Macé Bourdaloue, tanneur et notable de Vierzon, vers 1450, a pu demander de recherches dans les archives les moins accessibles, telles que les archives notariales. Familiarisé avec ces documents par une longue administration des domaines, très au courant de l'histoire locale, comme le prouvent son *Vierzon et ses environs* (Bourges, 1897. In-8), ses *Chroniques de Lury*, l'auteur avait eu naguère l'avantage de voir ses conclusions sur la formation de la petite propriété rurale au moyen âge adoptées par le regretté Rameau de Saint-Père et par M. d'Avenel[1].

Nous pensons qu'un nouveau Charles de Ribbe saurait tirer un égal parti de cette longue chaîne de filiations si bien établies, de ces innombrables pièces permettant de reconstituer l'ascension d'une vieille famille française à travers les âges, des humbles insignes du négoce à la toge de magistrat ou à la robe de prédicateur du roi.

Quel tableau de mœurs sociales, et quelle leçon pour notre époque, que cette famille Bourdaloue, déjà entrée par une de ses branches dans la noblesse militaire et la familiarité des grands, qui se cotise tout entière, en 1619, pour faire une modeste dot à une fille moins heureuse, réduite à épouser un cordonnier de

1. Voir *l'Histoire et régime de la Propriété foncière en Europe*. Mémoires présentés en 1885 et 1895 au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, par M. Rameau de Saint-Père, et *la Propriété foncière*, par le vicomte d'Avenel, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril 1893, p. 801.

Romorantin : « Tous les hauts personnages, mêlés aux plus humbles, assistent à la bénédiction nuptiale et se réunissent pour constituer à la future une petite dot de 300 livres : Claude Bourdaloue, avocat au siège présidial de Bourges (bisaïeul du prédicateur) donne 100 livres ; Antoine de Bourdaloue, secrétaire de Mgr de Guise, donne pareille somme ; Nicolas Damours, avocat au Parlement, son oncle, 60 livres, etc. Cet acte, conclut M. Tausserat, présente, et nous en possédons d'autres exemples, un tableau curieux et pris sur le vif des mœurs encore patriarcales du dix-septième siècle ; à part quelques rares exceptions, le respect humain éloignerait aujourd'hui, certainement, de la célébration du mariage d'un artisan, malgré les prétendus progrès de la démocratie, les parents que le hasard de la fortune aurait placés dans de belles situations. » (P. 15.)

Les historiens de Bourdaloue ne remercieront jamais assez M. Tausserat : 1° De les avoir délivrés des fausses généalogies fabriquées au dix-septième siècle par un nommé Hodeau, pour reporter l'origine de la famille aux croisades. Ces manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale ont, en effet, induit de nos jours plus d'un travailleur en une sotte erreur ; 2° d'avoir fait remonter authentiquement la tige du grand prédicateur au delà de son bisaïeul Claude, ce que le P. Lauras lui-même (II, 541) n'avait pas tenté ; 3° de leur avoir révélé les liens très curieux qui rattachèrent les Bourdaloue aux Guise et préparèrent leur fortune ; 4° d'avoir écarté, jusqu'à preuve du contraire, les prétentions contemporaines à une descendance quelconque. Le nom n'est pas mort, car il est fort commun dans le Berry, mais la famille semble éteinte.

Les appendices que j'ai été heureux d'ajouter à la suite de cette importante monographie ont eu comme but principal de témoigner ma haute estime pour le savoir de l'auteur et ma reconnaissance pour les services rendus par lui à la biographie de Bourdaloue.

La lettre dont je souhaitais (p. 114) la découverte à la Bibliothèque de Carpentras, y a été depuis inutilement recherchée.

HENRI CHÉROT, S. J

LE PRÊTRE ET LA FAMILLE[1]

Parmi les productions sans nombre, qui vont s'étaler aux yeux éblouis des visiteurs de l'Exposition, la Presse, croyons-nous, tiendra une place considérable et importante. Les écrivains se sont mis en frais ; les poètes ont chanté ; les romanciers en vogue préparent des œuvres nouvelles, ou rééditent leurs œuvres anciennes ; des revues, des journaux de toutes formes et de toutes couleurs pullulent à l'envi et semblent sortir de sous terre ; les libraires et les éditeurs ont créé ou essayé de créer des chefs d'œuvre de typographie. L'esprit français, l'esprit parisien surtout, paraît en pleine ébullition. A cela, rien à dire ; c'est dans l'ordre, et on ne peut qu'applaudir, pourvu que le but poursuivi et les moyens employés soient en règle avec les lois de la morale et de l'honnêteté.

Si, en effet, on se contentait de profiter de ce rendez-vous des nations, pour montrer au monde les efforts du génie français, dans tous les genres de compositions, littéraires, morales, philosophiques, iconographiques, cela constituerait un progrès non moins important que le progrès même des sciences pratiques, et de ces mille inventions que l'Exposition a pour but de glorifier.

Mais voici où le danger commence. A côté de travaux d'une grande valeur au point de vue scientifique, de livres vraiment utiles et intéressants, une avalanche d'ouvrages détestables, de mauvais journaux, inonde la capitale, mettant le poison à la portée des grands et des petits.

La bonne presse, il faut lui rendre cette justice, fait tête, autant qu'elle peut, à ce débordement de productions dangereuses; des livres, des brochures, des journaux excellents, paraissent de toutes parts, et témoignent à la fois du zèle et du talent des catholiques.

Mais, comme toujours, le mal est légion, et le poison est mille fois plus répandu que le remède ; la bonne presse est un petit

1. *Du Prêtre, de la Femme, de la Famille*, par Michelet. Avec Préface de M. Fouillée. Paris, Calmann-Lévy.

ruisseau, la mauvaise presse un fleuve immense. D'ailleurs, l'esprit de secte ne se contente pas de publications nouvelles ; il remet en lumière des livres parus, il y a cinquante ans et plus encore. Voilà, par exemple, qu'on se met en mesure de refaire une jeunesse aux œuvres de Michelet.

M. Fouillée, écrivain de talent, qui aurait mieux à faire que de prêter son concours à des œuvres de ce genre, annonce, dans une préface solennelle, une nouvelle édition du *Prêtre, de la Femme, de la Famille*. Cette préface est naturellement une glorification de Michelet. M. Fouillée, tout en reprochant à son héros des exagérations, voire même quelques dénis de justice envers l'Église et ses ministres, présente ses œuvres au public comme une bonne fortune, un élément de progrès et de moralisation. A ses yeux, Michelet est à la fois un historien, un moraliste et un profond philosophe. Or, nous prétendons que Michelet est surtout, et souvent n'est autre chose, qu'un artiste, un poète et un littérateur de grand talent.

Michelet n'est pas un historien ; il manque d'impartialité ; il n'écrit que d'après des idées préconçues. Il voit les faits à la couleur de son esprit et de ses préjugés. Il commence par se forger un moule, dans lequel, bon gré mal gré, les événements doivent entrer et prendre forme. Ses descriptions sont brillantes, poétiques, séduisantes parfois ; il ne leur manque que d'être l'expression de la réalité. Il raconte, non pas ce qui s'est passé, mais ce qui a dû se passer, d'après sa thèse et son système. Aussi les événements les mieux connus de l'histoire, les plus scrupuleusement examinés et adoptés par une critique sévère, impartiale, sont travestis, torturés, détournés de leur sens naturel, et amenés insensiblement à être, aux yeux du lecteur, juste le contraire de ce qu'ils sont. Ce n'est pas de l'histoire, c'est un plaidoyer, pour ne pas dire un roman. Pour connaître la vérité vraie, dans les faits controversés entre les catholiques, d'une part, et, de l'autre, les protestants, les jansénistes, les libres penseurs, on pourrait généralement adopter la thèse opposée à celle que défend Michelet.

Et remarquez que nous ne l'accusons pas de mauvaise foi. C'est un homme à idées fixes. Il va de l'avant, avec des œillères à droite et à gauche, ne voyant rien de ce qui se passe autour de

lui, n'écoutant ni observations, ni objections. Personne n'est moins historien que ce poète, cet artiste, qui dramatise tout et ne discute rien. Il écrit comme un voyant, il rend des oracles, et au fond, son histoire est souvent une brillante déclamation, et rien de plus. Si quelquefois, pourtant, il a fait œuvre de vrai historien, c'est qu'oubliant un moment ses préjugés et ses antipathies, il aura mis son merveilleux talent au service de la simple vérité. C'est sans doute dans une de ses heures lucides qu'il a écrit sur Jeanne d'Arc des pages immortelles.

Michelet n'est pas plus moraliste qu'historien. Il expose parfois des idées générales d'une grande justesse, ingénieuses, pleines de poésie. Il a étudié, ou il connaît d'intuition la nature de la femme, de la mère, de l'enfant. Il en parle d'une façon ravissante ; on devine qu'il est bon, qu'il est tendre. Il affirme quelque part qu'il n'a jamais eu d'ennemis, c'est-à-dire qu'il n'a jamais haï personne. On le croit sans peine ; il n'a pas l'âme tournée à cela. Il y a de la femme dans Michelet. Il s'intéresse, avec tant de grâce et d'une façon si touchante, à tout ce qui souffre, à tout ce qui est humble ! Mais voici ce qui l'empêchera éternellement d'être moraliste. Cette âme si tendre, qui analyse si fidèlement les besoins des faibles et des petits, ne comprend absolument rien aux remèdes qu'il convient d'y apporter.

A ses yeux, le prêtre, le directeur surtout, est la plaie des familles. A peine s'il consent à faire une exception en faveur de saint François de Sales, de Bossuet et de Fénelon. Le confesseur, d'après lui, s'interpose entre le mari et la femme, il domine celle-ci et annihile absolument l'autorité de celui qui est, de droit, le chef et devrait être comme le roi de la famille. Il s'empare du cœur, de l'esprit, de l'imagination de la femme, et devient ainsi le tyran du foyer domestique. Ce n'est pas tout ; de la mère à l'enfant, il n'y a qu'un pas. Le prêtre, le jésuite surtout, s'empare de l'enfant, comme il s'est emparé de la mère ; il prend en mains la direction de cette jeune âme ; il la forme et la pétrit à son gré, l'imprègne d'idées fausses, la met en garde contre tout ce qui fait l'honneur de la nature humaine. En un mot, le prêtre désorganise la famille, pour s'y faire une place prépondérante, et par la famille arriver à dominer la société tout entière, etc. Et c'est après avoir lu ces élucubrations fantastiques qu'on ose honorer Michelet du nom de moraliste !

Comment, lui, qui se pique de connaître l'histoire, ignore-t-il ce qu'était la femme antique, la femme avant l'Évangile ? Et aujourd'hui encore ne sait-il pas dans quel honteux abaissement croupit la femme païenne, la femme que la croix n'a pas touchée et réhabilitée? Voit-il bien ce qu'il demande, quand il propose d'éloigner le prêtre de la femme et de l'enfant? Il ne demande rien moins que de leur ôter Jésus-Christ, et sans Jésus-Christ que deviendraient ces êtres si faibles, qu'il est si facile d'opprimer et d'écraser, quand il n'est pas là pour les défendre? Or, par quel moyen recevront-ils l'enseignement de l'Évangile? Qui leur donnera la paix de la conscience, dans le sacrement du repentir, et, à l'autel, le pain qui fortifie et ennoblit les âmes? Michelet connaît-il, en dehors du prêtre, quelqu'un qui puisse leur procurer ces secours? Lui qui parle de la femme avec tant de sympathie, qui reconnaît que c'est à elle que l'homme doit la meilleure partie de son éducation morale, de la noblesse de ses sentiments, de ses plus brillantes qualités, voudrait-il rejeter notre admirable femme chrétienne dans l'abîme d'où l'a retirée l'Évangile !

Or, c'est l'éducation religieuse, ce sont les sacrements, qui ont fait de cette femme l'ange du foyer domestique, et en même temps le type le plus gracieux et le plus achevé de la charité et de la bienfaisance envers tous les déshérités de la famille humaine. Michelet est-il demeuré assez étranger à ce qui se passe au milieu de nous, pour ne pas voir les miracles de dévouement opérés, en particulier, par la femme française, plus remarquable encore peut-être que la femme des autres pays, parce que son éducation a été plus profondément religieuse, parce qu'elle puise plus assidûment, à l'autel, avec l'amour de Dieu, l'amour de tous ceux qui souffrent et pleurent ici-bas ? Croit-il donc que la femme et l'enfant puissent se maintenir au niveau où la religion les a placés, sans recourir aux moyens qui ont fait leur dignité et leur grandeur ?

Il a entendu dire, il a peut-être constaté par lui-même, que des prêtres ont abusé de leur influence, et donné le poison à quelques âmes qui leur demandaient le pain de vie. La chose n'est pas impossible. Le prêtre conserve la liberté, comme les autres hommes ; il peut faillir. Plus que tout autre, il doit s'efforcer d'être irréprochable, d'être saint. Mais parce qu'un

prêtre est tombé, le sacerdoce est-il déshonoré tout entier? Certes, de tels malheurs sont toujours lamentables; mais, grâce à Dieu, ils sont très rares, exceptionnels, et la religion divine n'en peut être ébranlée. N'avez-vous jamais entendu parler de soldats traîtres à leur patrie? de magistrats vendant la justice? d'écrivains répandant l'erreur au lieu de servir la vérité? d'historiens faussant l'histoire, réhabilitant le crime et calomniant la vertu? Accuserez-vous l'armée tout entière, la magistrature, tous les écrivains, tous les historiens? Proposerez-vous de supprimer les meilleures institutions, pour remédier à quelques abus?

Je sais bien que vous n'allez pas jusqu'à proposer de supprimer le sacerdoce; vous proposez seulement de le découronner. Vous demandez qu'on abolisse le célibat des prêtres et qu'on les contraigne à se marier. Leur ministère alors cessera d'être dangereux, pour eux et pour les autres.

Votre souci vient d'un bon naturel. Mais l'Église est chargée, par son divin fondateur, de veiller à la discipline du clergé, et il lui a promis son assistance jusqu'à la consommation des siècles; elle sait mieux que personne le régime qui lui convient. Elle sait que la virginité est une de ses gloires les plus augustes et les plus saintes; que le prêtre exempt des soucis de la famille est plus apte à faire l'œuvre de Dieu, à s'occuper utilement des âmes; que c'est par un clergé libre de ces entraves, que le monde a été converti et transformé; que toutes les grandes œuvres catholiques, la prédication, la propagation de l'Évangile, tous les devoirs si importants et si sacrés du prêtre, pour être dignement remplis, demandent cette liberté du temps, du travail, de la prière, incompatible avec les charges et les préoccupations du mariage.

Mais nous n'insistons pas; cette question a été cent fois débattue; elle est depuis longtemps jugée, et nous trouvons que Michelet a dû se munir d'une certaine dose de courage, pour oser l'aborder; entre autres défauts, elle a celui de manquer absolument d'originalité et de nouveauté.

Nous avons dit que Michelet, si élégant, si brillant écrivain, ne peut, à aucun titre, être décoré du nom de philosophe.

Le philosophe ne se contente pas de voir superficiellement les choses, comme elles se présentent au premier aspect. Il étudie le

fond, il cherche les causes; c'est au philosophe qu'il faut appliquer l'adage antique : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas.* Les phénomènes extérieurs ne sont qu'une enveloppe; il faut chercher l'âme, sous peine de ne rien savoir. C'est la philosophie qui éclaire toutes les sciences, les sciences positives, les sciences morales, la science historique comme les autres; on dit à bon droit : la philosophie de l'histoire. Or, nous ne connaissons rien de plus antiphilosophique que le livre qui nous occupe. L'auteur touche à mille questions qu'il n'a pas suffisamment étudiées, qui ne sont pas de sa compétence, qu'il n'a vues, bien souvent, que par le petit côté, le côté mesquin et vulgaire. On ne saurait croire ce qu'il y a de bourgeois dans cet écrivain si élégant et si poétique!

Nous ne voudrions rien exagérer, ni refuser à l'auteur des éloges qui lui seraient dus. Nous n'hésitons pas à le dire, il a des pages superbes, des envolées de poésie vraiment délicieuses, quand il parle de la femme, de l'enfant, du soldat, et même du prêtre. Mais, dès qu'il cesse d'être artiste, pour devenir philosophe, surtout dès qu'il veut mettre la main à l'encensoir, toucher à des points extrêmement délicats de piété et de doctrine religieuse, il ressemble à un homme qui voudrait parler une langue qu'il n'a jamais apprise. Or, c'est plus fort que lui; il faut qu'il dogmatise, qu'il pénètre dans le sanctuaire, qu'il exerce un sacerdoce. Il touche à tout, rien n'échappe à son zèle. Il joue au Père de l'Église. Au vrai, il est ridicule.

Quel sera le sort de cette édition nouvelle du livre de Michelet? Le succès de l'ouvrage fut immense autrefois. Mais le temps a marché, les goûts ont changé; nous doutons que ces vieilleries passionnent un public dont les habitudes et les idées sont ailleurs. Quelques amateurs, quelques curieux attardés, d'un autre âge, y goûteront peut-être un renouveau de leurs impressions de jeunesse; nous ne pensons pas que l'opinion s'enthousiasme pour ces pages surannées, dont la forme est toujours jeune et brillante, mais dont le fond sonne creux, et qui ne contiennent pas une pensée capable de réaliser le plus léger progrès au profit de la morale ou de la vérité.

Voilà le livre que M. Fouillée présente au public : sa préface,

nous l'avons dit, n'est autre chose, malgré quelques réserves, que la glorification de Michelet.

Il y a plus ; il emboîte le pas derrière l'auteur du *Prêtre* ; il fait siennes ses thèses et ses doctrines, tout en avouant qu'en cela, ils ont Pascal pour adversaire. Il va même jusqu'à préciser des accusations que Michelet ne faisait qu'indiquer ; il entre dans des détails et des nuances que celui-ci avait négligées ou ignorées. En quelques assertions générales, qui ont le tort grave de n'être appuyées sur aucune preuve, si ce n'est sur quelques paroles mal comprises de saint Chrysostome, il fait le procès de la confession auriculaire ; il la supprime d'un trait de plume et décrète qu'il suffit de se confesser à Dieu, comme on le faisait, prétend-il, dans la primitive Église, et comme le font encore les protestants.

Il s'associe ensuite aux griefs formulés par Michelet sur la direction des jeunes filles et des femmes, et sur les études des aspirants au sacerdoce. Il assure que rien au monde n'est plus dangereux pour les jeunes filles que ce tête-à-tête avec le confesseur ; que celui-ci, d'ailleurs, n'est guère moins exposé que sa pénitente ; qu'il y a là des examens de conscience, des interrogations, des confidences, d'où l'innocence de la jeune fille sort fatalement diminuée. M. Fouillée va plus loin ; il ne craint pas d'avancer que *la virginité de l'âme* ne peut que faire naufrage, dans ces communications si intimes, que le fiancé et le mari lui-même sont réduits à envier.

M. Fouillée voudrait-il nous dire où il a puisé ses renseignements ? S'est-il assis au confessionnal ? A-t-il prêté l'oreille au secret des consciences ? Ou bien le prêtre, le confesseur, l'aurait-il éclairé sur ce point ? A-t-il interrogé la jeune fille ? D'où lui vient cette connaissance ? Comme Michelet, il suppose que les choses doivent se passer ainsi ; le doute n'est pas possible !

En vérité, voilà une thèse bien établie, et bien appuyée !

Or, puisque vous vous hasardez à accuser sans preuve, la vérité, la voici : le prêtre, en face de ces jeunes âmes, est pénétré de respect ; il n'a qu'un souci, éviter tout ce qui pourrait exciter en elles des écarts d'imagination, ou des aspirations dangereuses. Non seulement il se garde de longues et inutiles interrogations, mais souvent il interdit à la jeune fille de lire un examen de conscience ; il lui défend d'appuyer sur certains sujets, qui pourraient la troubler et la jeter dans le scrupule ; il s'efforce de la main-

tenir dans les saines et pures régions de la foi, de la piété, du surnaturel. Il lui parle de ses devoirs envers Dieu, envers ses parents ; il l'exhorte à la modestie, à l'amour du travail, à la vie sérieuse. Loin de la pousser sur cette pente de la sentimentalité et des attachements trop tendres, il la maintient dans les fortes et innocentes affections de la famille ; il lui interdit toute lecture favorisant la rêverie et la vanité. Il fait de la jeune fille pieuse le charme du foyer domestique, un ange de grâce et de pureté que tout le monde admire ; j'allais dire, que tout le monde vénère, car il y a quelque chose de ce sentiment, en présence de cette candeur unie à tant de vertus !

Les jeunes gens, même les plus mondains, le savent bien, eux qui, tout en se livrant parfois à bien des écarts, déclarent hautement qu'ils n'épouseront jamais une jeune fille, si elle n'est profondément pieuse.

Proportion gardée, il faut dire la même chose de la femme mariée. Ce n'est pas lui, confesseur ou directeur, que le prêtre veut mettre entre la femme et son mari ; il s'efforce d'y mettre Dieu, la vérité, l'amour du devoir, les vertus domestiques, la patience, le dévouement. Que d'intérieurs troublés ont vu renaître la paix et la confiance, grâce à cette heureuse intervention où tout se fait au nom de Dieu et de la conscience ! Combien de chefs de famille le comprennent ainsi et en bénissent le ciel ! Voyez dans quel milieu se multiplient les ruptures violentes, les divorces, qui désorganisent la famille, et jettent les enfants comme des épaves, loin du foyer paternel ou maternel.

La confession, et la direction qui l'accompagne nécessairement, dans une certaine mesure, n'empêchent pas tous les maux ; mais, si on en pouvait connaître les innombrables bienfaits, loin de les blâmer, on chanterait en leur honneur un hymne de reconnaissance.

Quant aux abus, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit : ils seront toujours très rares. Si on les constate, il faut les déplorer, éviter de les grossir par des déclamations et des scandales, mais prier ceux qui ont mission pour cela, d'intervenir et d'y remédier.

En ce qui touche les études ecclésiastiques des aspirants au sacerdoce, le souci que prend M. Fouillée de l'âme de ces jeunes gens est fort respectable ; mais qu'il veuille bien considérer que

ces études sont indispensables, reconnues telles, dans tous les temps; qu'elles se font en latin pour la plupart.

Nous ajouterons qu'il y a des grâces d'état pour ceux que leur profession appelle à les faire. Elles n'ont point empêché saint Thomas, saint François de Sales, saint Charles Borromée, saint Liguori, et tant d'autres saints prêtres et évêques, d'être des modèles d'innocence, et d'être placés sur les autels. Voyez-vous un honnête, mais naïf moraliste, se lamenter sur le sort des jeunes médecins qui étudient le corps humain dans les amphithéâtres, et se voilant la face, à la pensée de ce que ces pauvres jeunes gens sont réduits à regarder ?

L'Église seule a fait de la modestie une vertu, parce que seule elle a compris la parole du Maître, enseignant, dans l'Évangile, qu'un simple regard peut être un crime. Aussi est-il sage de s'en rapporter à elle, quand elle autorise ou encourage des études, sur des matières délicates, ou sur un terrain réservé; et il faut, ce nous semble, une certaine dose de naïveté ou d'audace, pour oser lui donner des conseils, qui pourraient si utilement s'adresser ailleurs.

Naguère les ennemis de l'Église lui reprochaient de tenir systématiquement les jeunes gens, et surtout les jeunes filles, dans un état d'ignorance complète des choses de la vie, et M. Robin fondait une école, qui ne tarda pas à devenir célèbre, et dans laquelle la communauté d'éducation entre les deux sexes, leurs rapports constants dans les habitudes quotidiennes, devaient éclairer ces ignorants, sur tout ce que les mères chrétiennes et les confesseurs avaient le tort de leur laisser ignorer. Il s'agissait surtout de *déniaiser* les jeunes filles, en leur ouvrant les yeux sur *toutes* les réalités de la vie. Or, voilà un livre qui tendrait à accuser le confessionnal d'être en concurrence avec l'école de Cempuis, et le confesseur d'être le rival de M. Robin.

Comme toujours, l'erreur est maladroite par quelque côté, quand elle ne l'est pas par tous les côtés à la fois, et la plupart des polémiques contre elle pourraient se résumer dans cette parole de l'Esprit-Saint : *Mentita est iniquitas sibi* (Ps. XXVI, 12).

JEAN NOURY, S. J.

LE SIÈGE DE LILLE EN 1708[1]

Jusqu'ici nous n'avions sur ce glorieux épisode de la guerre de Succession d'Espagne que des relations, des mémoires, des journaux de siège, éléments de valeur et d'intérêt divers ; mais ces différentes pièces restaient éparses et le tableau d'assemblage n'existait pas.

M. le lieutenant Sautai a entrepris ce travail. Après avoir contrôlé et complété les éléments déjà existants par de savantes et patientes recherches au Dépôt de la Guerre, à Paris, et aux Archives des Pays-Bas, à la Haye, il les a groupés, ordonnés et fondus dans un ensemble puissant et méthodique. L'histoire du siège de 1708 est faite. Elle figurera, grâce au talent de l'écrivain, parmi les belles pages des annales militaires de la fin du Grand Règne, et elle restera comme un monument élevé à la gloire du maréchal de Boufflers.

Le maréchal de Boufflers ! M. Sautai en est épris comme on l'est des grandes et nobles figures. Il l'a compris, saisi tout entier ; il s'est fait son soldat, il ne le quitte plus. Ce n'est pas un portrait qu'il en trace : c'est l'homme qu'il fait passer devant nous, l'homme de cœur, le général habile, l'intrépide guerrier qui, à soixante-quatre ans, sollicite comme un dernier honneur de venir s'enfermer dans la ville de son gouvernement, pour y défendre, avec tout l'entrain de la jeunesse, la première conquête du vieux Roi, « la pièce la plus belle et la plus achevée du royaume ».

Vauban qui appelait ainsi la place qu'il avait remaniée et transformée avec un soin et une application infinis, Vauban venait de mourir ; mais son chef-d'œuvre restait debout. Ses mémoires, ses instructions sur la défense de Lille étaient là. Boufflers, son frère d'armes et son ami, les prit, les médita et s'en inspira dans toute la conduite du siège. C'est assez dire qu'il ne commit aucune

1. *Le Siège de la ville et de la citadelle de Lille en 1708*, par Maurice Sautai, lieutenant au 43e régiment d'infanterie. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1899.

faute contre les règles de l'art, et que rien n'est moins fondé que les critiques dirigées contre lui par quelques âmes basses et jalouses, intéressées à dénigrer sa gloire. La vérité sur ce point, on la trouve tout entière dans le Journal de siège du marquis de La Frézelière, commandant l'artillerie de la place. En marchant à la clarté de ces pages lumineuses, M. Sautai a pu refouler devant lui ces obscurs détracteurs et dégager pleinement la mémoire du maréchal.

Disons-le, le siège de Lille en 1708, c'est le génie de Vauban et la grande âme de Boufflers qui se recontrent et se complètent, dans une défense assez fière et assez prolongée pour permettre au duc de Bourgogne, à l'armée de campagne, d'en finir d'un seul coup avec la coalition.

C'est par là que le siège de Lille touche à la grande histoire et qu'il revêt tous les caractères d'intérêt général.

En 1708, la coalition était, sinon brisée, du moins tenue en échec, presque sur tous ses terrains d'attaque. En Espagne, Almanza ouvrait une seconde fois à Philippe V les portes de sa capitale ; Villars, après avoir parcouru victorieusement le pays entre la Sarre et le Rhin, préludait, vers les Alpes, *aux navettes* du maréchal de Berwick. Seules, les armées du Nord, après la brillante journée d'Eeckeren, n'avaient plus connu que des désastres. Ramillies et Oudenarde avaient, une fois encore, amené l'ennemi en face de cette frontière du nord, l'éternel objectif des coalitions contre la France ! Là aucun obstacle naturel à vaincre : des rivières formant autant de voies pénétrantes et offrant, à qui voulait prendre le chemin de Paris, une permanente et irrésistible tentation.

Il est vrai que, depuis Nimègue, les défauts de la cuirasse avaient été puissamment corrigés : entre les convoitises étrangères et le cœur de la France la ceinture de Vauban dressait sa muraille de fer : de Dunkerque à Longwy, quatre secteurs se partageaient et couvraient le pays. Entre la Lys et l'Escaut, entre le premier et le second secteur, Lille s'élevait comme un formidable bastion.

Frapper là, c'était blesser Louis XIV au vif. C'était aussi de bonne guerre au point de vue militaire. Chamlay, un des deux directeurs généraux de la création de Louvois, écrivait au début de la campagne de 1707 : « La situation avantageuse de Lille,

avec le canal qui va à Douai et avec la facilité, après la prise de Douai, de se porter facilement sur la Somme, engagera les ennemis à choisir cette place pour l'attaquer plutôt qu'une autre.

« Quoique Tournay soit une place très importante aux ennemis, cependant comme cette place ne conduit par eau qu'à d'autres places très bonnes et bien fortifiées, il y a apparence qu'ils ne la choisiront pas pour l'attaquer sitôt que Lille[1]. »

Chamlay avait deviné juste. Mais le duc de Marlborough avait conçu un plan plus audacieux. Rompant avec toutes les traditions militaires du temps, il proposa de masquer cette grande place et de marcher vivement sur Paris, entre les forteresses. Si ce plan avait été adopté, Villars n'aurait pu à temps rassembler ses milices ; nous n'aurions pas eu les héroïsmes de Malplaquet et de Denain ; la guerre de la Succession d'Espagne se terminait dans Paris par l'écrasement de la France.

Malheureusement, le prince Eugène, cédant à des scrupules qui n'auraient pas arrêté les stratégistes de nos jours, ne voulut pas entreprendre cette marche aventureuse, et Marlborough lui-même, revenu de sa témérité, se rangea à l'avis du généralissime. Le siège de Lille fut décidé.

Si l'entreprise était grande, elle ne manquait pas de périls. On devait s'attendre à voir Louis XIV faire un dernier effort et tout mettre en jeu pour sauver le fleuron de la guerre de Dévolution. Ordre fut donné au duc de Bourgogne de se porter au secours de la place. Il allait avoir l'occasion unique de venger à la fois Ramillies et Oudenarde. Battus de front, acculés à une place forte, Eugène et Marlborough n'auraient d'autre alternative que d'accepter un combat sans issue, ou d'opérer sur-le-champ, par la seule route stratégique qui leur restât, la chaussée de Menin, une retraite désastreuse sur Ostende. Cette occasion exceptionnelle, cette fortune inespérée, le duc de Bourgogne la laissa échapper.

Pendant que, dans Lille, tous les éléments de la défense viennent se grouper autour d'une direction unique et franche, au dehors, au camp du duc de Bourgogne, la mésintelligence des chefs, le dualisme du commandement désagrègent les troupes, énervent la discipline et rompent toute manœuvre. Le roi a beau com-

1. *Mémoires militaires* (de Vault), VII.

mander l'action, une action énergique et prompte, — ce n'est que pour cela que Lille tient bon, — le prince n'agit pas. Partagé entre les avis opposés de Vendôme et de Berwick, détestant le premier, n'osant se ranger tout à fait du côté du second, il flotte indécis entre les deux, va d'un plan à un autre, n'en pousse aucun, revient sur ses ordres, piétine sur place et fatigue la victoire. Quand enfin arrive Chamillard avec l'ordre formel d'attaquer, coûte que coûte, il est trop tard. L'ennemi a eu le temps de se reconnaître et d'élever du côté de la campagne un front de bandière, où l'artillerie ne peut faire brèche. La « canonnade d'Ennetières », des 12 et 13 septembre 1708, prouva qu'à la guerre, qui perd l'occasion d'agir perd l'heure du succès, et que cette heure est fugitive.

La résistance de Lille n'avait pas donné ce que le roi en attendait : le dénouement éclatant, l'écrasement de l'adversaire ; mais ce n'était pas Boufflers qui avait failli à la tâche. Le vieux maréchal, fermant son âme au découragement, allait pendant trois mois encore immobiliser devant ses murs les généraux de la coalition et faire gagner au pays cet avantage si précieux à la guerre : le temps.

C'était le front nord de la place, les trois saillants de Saint-André, de la Madeleine et de la Porte d'Eau que l'ennemi avait pris comme objectif. C'était là que Vauban avait résumé tout son art ; c'est là que, bien compris, bien servi par Boufflers, il va triompher jusque dans la mort : douze mille soldats de la coalition, tombés devant ces ouvrages, payèrent de leur vie l'application rigide des procédés de Cohorn. Cette prodigieuse dépense d'hommes que l'ingénieur hollandais Landsberg reprochait à ses collègues, ce résultat de brèches multiples et d'assauts furieux contre des ouvrages mal entamés, mit une fois de plus en pleine lumière cette maxime de Vauban : « La précipitation dans les sièges ne hâte pas la prise des places, la recule souvent et ensanglante toujours la scène [1]. »

Mais ce qui est plus beau que l'opposition des méthodes, que l'art et l'intelligence de la défense, c'est la force d'âme déployée jusqu'au bout par l'assiégé. Boufflers se multipliait, s'oubliait, passait la nuit aux remparts, partageait la nourriture grossière de

1. *Traité de l'attaque des places.* A propos de la prise sanglante de Barcelone en 1697.

ses troupes; gardant pour lui ses peines et ses habitudes austères, il avait pour les autres la note joyeuse et l'attention délicate, ces deux leviers qui soulèvent l'âme du soldat!

Enfin l'heure du sacrifice allait sonner; mais, comme toujours, il en devait sortir cette vertu qui lui survit et prépare les triomphes de l'avenir. Après cent douze jours de lutte, soixante et onze derrière les remparts de la place, quarante et un dans la citadelle, n'ayant plus ni vivres ni munitions, ayant reçu du roi l'ordre formel et par écrit de ne pas attendre l'assaut, le maréchal forçait encore l'admiration de l'assiégeant, et, dictant au prince Eugène les termes de la capitulation, quittait la ville avec les honneurs de la guerre.

Le 11 décembre 1708, la petite garnison, réduite, décimée, en haillons, mais martiale encore, prenait la route de Douai, saluée au passage par le général en chef des armées impériales. Un siècle plus tard, un autre prince de l'empire, l'archiduc Jean, devait s'incliner, lui aussi, devant les superbes débris de la garnison d'Huningue.

Fœderatis aditus in Galliam apertus, portait une des orgueilleuses médailles commémoratives de la chute de Lille. Cette bravade ne devait pas se réaliser.

Lille était tombée, il est vrai; une large brèche était pratiquée dans la muraille de fer de Vauban; mais Douai, Tournai, Béthune, Aire, Bouchain, Le Quesnoy, Landrecies étaient intacts. On fut pris des mêmes scrupules : on n'osa pas laisser derrière soi tant de forteresses inoccupées, et la guerre de siège continua. Elle allait durer trois ans encore, tant par la difficulté qu'avait l'ennemi à se ravitailler, que par la valeur déployée par les commandants des places françaises. Mais quels étaient ces commandants? — Presque tous, disons-le à la gloire du maréchal de Boufflers, avaient été ses lieutenants dans la défense de Lille. C'est là, au contact de son âme indomptable qu'ils avaient puisé le secret des résistances désespérées. Pendant le temps qu'ils mirent à disputer à l'ennemi les dernières pierres de nos forteresses, la lettre du roi aux *paroisses* de France avait trouvé le chemin des cœurs; les milices s'étaient organisées, et Villars, entraînant à sa suite nobles et paysans dans une suprême envolée de patriotisme et d'honneur, livrait la triomphante bataille du 24 juillet 1712. C'était Denain! Denain, le glorieux lendemain de Malplaquet,

de cette journée où, pour me servir de la belle expression de M. Sautai, « la victoire germait dans l'héroïsme des vaincus ».

Vauban, Boufflers, Villars avaient sauvé la France !

En fermant *le Siège de la ville et de la citadelle de Lille en* 1708, en repassant ces synthèses magistrales, ces récapitulations vibrantes où l'écrivain-soldat avait mis son âme autant que celle de son héros, nous ne pouvions détacher notre souvenir des premières lignes de la vie d'Agricola, de ce *Clarorum virorum facta moresque...* de Tacite. Nous nous consolions de voir qu'elle n'était pas morte non plus, de nos jours, la race des âmes éprises de vérité et de grandeur, qui, au milieu de l'indifférence des masses, se mettent à la recherche des hauts faits et des nobles exemples. Nous saluons ces vaillants et nous recevons leurs écrits avec respect, persuadés que ce sont là de précieuses réserves, où les générations de l'avenir trouveront, comme les épaves sauvées du naufrage, les hauts faits qui instruisent et les grands exemples qui relèvent.

Auguste BUTIN, S. J.

REVUE DES LIVRES

Théologie. — Dom Laurent Janssens, recteur et professeur de théologie au grand collège bénédictin de Saint-Anselme, à Rome, vient d'enrichir la littérature scolastique de deux beaux volumes sur les vingt-six premières questions de la *Somme théologique* de saint Thomas, en d'autres termes, d'un traité **De Deo Uno**[1].

L'introduction nous apprend que le but est double : commenter et compléter. Pour caractériser l'œuvre sous son premier aspect, il suffit de dire avec un écrivain de la *Revue bénédictine* (avril 1900), « qu'elle est, avant tout et surtout, un commentaire *à l'antique*, suivant fidèlement le texte de la Somme, question par question, article par article, argument par argument ». Il n'y a donc rien à dire sur le contenu général et l'ordre des questions; c'est saint Thomas. Mais l'auteur a sa méthode, précise et constamment suivie, qu'il explique ainsi lui-même : « Après avoir exposé, et, si c'est nécessaire, discuté l'ordre d'après lequel le docteur angélique distribue la matière, nous examinons avec soin la nature du sujet et de l'argumentation, ainsi que son importance. Il s'ensuit que le paragraphe intitulé *Status quæstionis* contient l'essence et, pour ainsi dire, la moelle de notre enseignement. Dans une deuxième partie, *Ad textum*, nous entreprenons l'exposé du texte, de façon que peu de mots suffisent pour dévoiler les vices des objections élevées contre le dogme. Les autorités du *Sed contra est* sont examinées avec soin, et même, quand l'occasion s'en présente, enrichies d'arguments d'érudition positive. La démonstration contenue dans le corps de l'article, *In Corpore*, fait l'objet d'une étude attentive. Parfois, nous comparons la doctrine de saint Thomas avec celles d'autres

1. *Prælectiones de Deo Uno*, quas ad modum commentarii in Summam theologicam Divi Aquinatis habebat in Collegio S. Anselmi de Urbe Laurentius Janssens, S. T. D., monachus Maredsolensis, ejusdem Collegii Rector, S. Ind. Congr. Consultor. T. I (Iª p. Q. I-XIII), pp. xxx-526; — T. II (Iª p. Q. XIV-XXVI), pp. xviii-600. Rome, Imprimerie Vaticane, 1899. Prix : 7 fr. 50 le volume.

docteurs, et, si la chose nous paraît utile, nous présentons un résumé de cette démonstration. Quant aux questions connexes ou même aux dissertations plus étendues sur l'opinion de l'un ou l'autre docteur, nous les joignons aux articles ou aux questions, à moins toutefois que leur importance ne nécessite une étude spéciale. Enfin, un tableau synoptique résume la doctrine de chaque question. »

L'éminent recteur de Saint-Anselme ne se borne pas, on le voit, à commenter le texte du docteur angélique ; il le complète, soit « par une courte insertion, à l'endroit voulu », soit par « un exposé *ex professo* plus étendu ». Travail utile, nécessaire même, comme il le fait justement observer : « Depuis le moyen âge, que de questions, de controverses, d'hérésies, de définitions dogmatiques !... Un traité dogmatique doit aujourd'hui contenir plus d'érudition positive qu'au temps des scolastiques... En outre, je n'ai pas cru bon de me restreindre à saint Thomas. S'il fut le premier théologien de son siècle, il ne manque pas d'émules, et son génie ne doit pas faire tort aux autres. » Les auteurs que Dom Janssens met ainsi à contribution, en exposant leur doctrine ou leur empruntant des citations, sont surtout les saints docteurs Augustin, Anselme et Bonaventure. Parfois aussi, mais plus rarement, on trouve des échappées sur le terrain moderne.

Ces observations générales permettront d'apprécier le caractère méthodique et l'ampleur des nouvelles *Prælectiones*. Personne ne niera que, dans son genre, l'œuvre du savant bénédictin n'ait d'éminentes qualités : grande pénétration d'esprit, jointe à la clarté de l'exposition et à la limpidité du style ; érudition d'une juste sobriété ; vues synthétiques, qui se remarquent surtout dans les résumés et les tableaux synoptiques, mis à la fin des questions comme un couronnement.

Dans les idées, la tendance est nettement thomiste, en ce sens que l'auteur s'attache à ce qu'il croit être la vraie pensée de saint Thomas ; car, dans les controverses d'écoles, il se montre indépendant et ne se fait pas faute de rejeter toute interprétation, bannésienne ou moliniste, qui ne lui va pas. En cela il est dans son droit, comme les autres seront dans le leur, en ne voyant pas toujours dans saint Augustin et dans saint Thomas ce qu'il y voit lui-même.

Quelques remarques de détail sur chacun des deux volumes.

En traitant, dans le premier, de l'existence de Dieu, Dom Janssens étudie avec non moins d'impartialité que de subtilité le célèbre argument de saint Anselme; il conclut que le grand docteur bénédictin a bien voulu donner un argument ontologique *a priori*, mais que l'argument ainsi entendu n'a pas de force probante. Il ne lui reconnaît pas plus d'efficacité, si on le considère sous les diverses formes que lui ont données plus tard Descartes, Leibniz ou Hegel.

Les preuves de l'existence de Dieu que l'auteur met en première ligne, sont celles de saint Thomas, q. II, art. 3; je suis loin de l'en blâmer. On pourrait seulement désirer que certains principes d'où dépend la valeur de telle ou telle preuve, fussent mieux précisés ou plus approfondis. Je veux parler de principes comme ceux-ci : *Omne quod movetur, ab alio movetur*, ou : *Quod dicitur maxime tale in aliquo genere, est causa omnium quæ sunt illius generis* ; principes dont la formule abstraite et indéfinie peut déconcerter beaucoup d'esprits par leur généralité même et leur élasticité apparente, tant qu'ils ne sont pas précisés et nettement délimités. Pareillement, plusieurs preuves délicates des attributs divins, simplicité, infinité et autres, sont plutôt énoncées qu'approfondies. Je sais qu'un ouvrage intitulé *Prælectiones* ne comporte pas de trop longs développements, mais laisse beaucoup à l'explication orale du professeur; aussi n'insisterai-je pas davantage sur ce point.

Dans la question troisième, dont l'objet est la simplicité divine, on remarquera l'appendice où se trouve discutée et réfutée cette définition de Dieu, donnée par le Dr. Hermann Schell, de Wurzbourg : *ens per se* ou *ens causa sui*.

Le second volume des *Prælectiones* traite des opérations divines. A propos de la vérité divine et de sa participation par les créatures (p. 192-193), Dom Janssens signale le *criticisme* kantien et le *dogmatisme moral* en vogue chez certains catholiques; c'est moins une réfutation qu'une exécution sommaire. Mais la partie saillante de ce volume est celle qui se rapporte au mode de la connaissance divine et à la nature de la prédestination.

Dans sa manière d'expliquer en Dieu la connaissance des futuribles et des futurs contingents, l'auteur s'écarte des deux grandes opinions courantes; il ne veut ni des décrets prédéterminants, ni de la science moyenne qu'il traite même assez rudement. D'après

lui, Dieu n'a des futuribles qu'une science *moralement certaine*, fondée sur la parfaite connaissance qu'il a des dispositions intimes des agents et des diverses circonstances où ils peuvent se trouver. Du reste, en fait de futuribles, Dieu ne connaît certainement que « ceux qui sont vraiment tels, c'est-à-dire ceux qui sont contenus dans leurs causes avec une certitude morale, ou touchant lesquels il a, dans ses décrets, pris quelque détermination. Pour les futurs libres, Dieu les connaît tous dans son éternité, et pas autrement : *De æternitate Dei tanquam* unico medio in quo *Deus infallibili cognitione omnia futura contingentia prænoscit* (Dissert. III).

Inutile de dire qu'avant de s'imposer aux théologiens de l'avenir, cette doctrine devra passer par l'épreuve d'une sérieuse critique. Comment, en ce qui concerne les futuribles, sauvegarde-t-elle suffisamment la perfection de la science divine dans ses caractères essentiels d'infaillibilité et d'universalité, c'est pour moi une question que les explications de l'auteur n'ont nullement résolue ; sur ce point sa théorie me semble non pas un progrès, mais un recul.

Même obscurité dans sa doctrine sur la connaissance divine des futurs contingents. Qu'en vertu de son éternité Dieu ait un acte de connaissance qui, éternellement aussi et infailliblement, atteint toute chose qui sera, pour le temps et dans les circonstances où elle sera, c'est une conséquence logique reconnue avec saint Thomas par tous les théologiens orthodoxes ; mais que cela suffise pour résoudre la question du *medium* de la connaissance divine, c'est ce que beaucoup ne verront pas clairement. Car la chose ainsi connue apparaît simplement comme terme intentionnel de l'acte divin. L'éternité même de Dieu explique le caractère éternel et immuable, mais non pas le mode de sa connaissance. Sans doute, dans la *Somme théologique*, q. XIV, art. 13, comme dans les endroits parallèles, saint Thomas affirme que Dieu connaît tous les êtres contingents *prout unumquodque eorum est actu in seipso*, et que cette connaissance n'est pas successive, mais simultanée, *quia mensuratur æternitate* ; mais de quoi parle-t-il alors ? Est-ce précisément du *medium*, ou n'est-ce pas plutôt du *fait* de la connaissance divine et de ses qualités essentielles ?

Dans la question de la volonté salvifique, Dom Janssens explique fort bien (p. 252 *sqq.*) que, dans la pensée des saints Pères

et du docteur angélique, cette volonté est dite *antécédente* ou *conséquente* par rapport à l'usage de la liberté humaine prévu par Dieu. Ce qui ne l'empêche pas de soutenir ensuite la prédestination et la réprobation *antécédente* à la prévision des mérites, avec cette différence que la prédestination est positive, et la réprobation négative, *mera non electio*. La prédestination des élus entraîne comme moyen d'exécution dans le temps, non la prédétermination physique que l'auteur n'admet pas, mais une motion divine *intrinsèquement efficace*. Que si l'on demande pourquoi les uns sont élus et les autres pas, on obtient comme dernière réponse, qu'en agissant ainsi, Dieu a en vue le bien qui résulte de cet ordre de choses, c'est-à-dire la variété et la manifestation simultanée de sa bonté et de sa justice : *propter bonum quod ex hoc ordine sequitur, scilicet bonum varietatis et manifestationem bonitatis simul ac justitiæ*. Réponse que je comprendrais, s'il s'agissait d'une volonté divine *conséquente* à la prévision des mérites ou des démérites futurs, mais fort délicate à mes yeux, quand il s'agit d'une volonté *antécédente* ; c'est trop consolant... pour les élus.

A vrai dire, la manière dont la question est posée par l'auteur, ne lui permettait guère de conclure autrement qu'il ne l'a fait; car il n'admet pas ou néglige une distinction capitale en cette matière, la distinction entre la prédestination totale (*ad gratiam et ad gloriam*) et la prédestination partiellement considérée (*ad gloriam præcisive*) ; par ailleurs, il tient pour synonymes les termes de *gratuit* et de *prédestiné* (p. 402-403). C'est précisément sur ces deux points que beaucoup feraient tout d'abord porter la discussion ou du moins l'explication préalable.

Du reste, si l'éminent professeur de Saint-Anselme s'attache résolument à la prédestination et à la réprobation *antécédente*, s'il incline vers l'opinion qui soutient le moindre nombre des élus comparativement à celui des réprouvés (p. 494 *sqq.*), il est de bonne composition sur ces points épineux; à ceux qui trouveraient plus de consolation et de profit spirituel dans la doctrine de la prédestination et de la réprobation *conséquente*, il dit : Suivez-la en toute sûreté de conscience, *et ipsa tuta est*.

On ne s'étonnera pas de cette largeur d'esprit dans l'auteur de l'article *Catholicisme et Progrès*, paru dans la *Revue bénédictine*, en octobre 1897 ; il y a comme une déclaration de principes, qui

mérite d'être signalée, dans le passage suivant qu'il a tenu à rappeler dans l'Introduction de ses *Prælectiones :* « Lorsque Léon XIII a imprimé aux études philosophiques ce providentiel mouvement de retour vers le prince de la scolastique, il a certes rendu à la science un éminent service. Dans la pensée du grand pape, ce retour, en apparence rétrograde, devait être le point de départ d'un rapide progrès. Il le sera dans la mesure où il rendra aux philosophes et aux théologiens l'habitude de penser avec vigueur et suite. Il manquera son but, s'il ne fait que couler les intelligences dans un moule autoritaire. Oui, saint Thomas est le maître incomparable, trop abandonné, auquel il importait de revenir. Mais pourquoi ? Tout juste parce qu'il est, avec saint Augustin, le plus puissant raisonneur des âges chrétiens ; parce qu'au contact de ce génie, la pensée acquiert une pénétration, une précision, une lucidité, une envergure qu'aucun autre maître n'est capable de communiquer au même degré. Appuyons-nous sur saint Thomas : à la bonne heure ; mais précisément parce que saint Thomas a dit et prouvé la vérité. N'oublions pas que, dans la recherche de cette vérité, il se guidait par des principes si excellents, si universels, que c'est encore le suivre — oui, le suivre de plus près — que de soutenir, en vertu de ces mêmes principes, appliqués à la condition présente de la science et des problèmes, des conclusions en désaccord avec celles du maître ; car ces conclusions, saint Thomas, placé en face des données nouvelles, serait le premier à les tirer lui-même, s'il écrivait aujourd'hui. »

Xavier-Marie Le Bachelet, S. J.

Questions sociales. — C'est un spectacle réconfortant de voir les œuvres sociales, principalement dans les pays catholiques, se multiplier avec une merveilleuse fécondité. En même temps, la législation sociale, sous l'influence d'une poussée irrégulière mais irrésistible, prend sans cesse de nouveaux développements. D'ailleurs, l'incohérence que l'on observe souvent dans la construction de l'édifice législatif n'est pas pour nous surprendre. Au milieu de l'instabilité parlementaire qui règne dans la plupart des pays d'Europe, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de rencontrer cette large vue d'ensemble, cette claire conception de la fin et des moyens, cette prévoyance sereine de l'avenir, qui assurent à l'œuvre du législateur l'unité et l'harmonie. Issues des nécessités

pressantes du moment, provoquées par les plaintes de ceux d'en haut ou les réclamations de ceux d'en bas, résultats de transactions boiteuses conclues entre des intérêts opposés ou des adversaires politiques, les lois sociales se succèdent d'ordinaire sans lien naturel ou logique, au hasard des circonstances.

Pour s'orienter dans cette cité tortueuse, aux mille détours, de lois, de décrets, d'institutions, on a besoin d'un guide sûr et expérimenté. Le **Manuel social** du R. P. Vermeersch[1] satisfait, pour la Belgique, à cette nécessité urgente. Dans ce livre vous trouverez un inventaire et un programme : un inventaire complet, exact, richement documenté, des hommes et des choses, des lois et des institutions, de l'histoire et des résultats, des progrès et des lacunes, des statistiques et des espérances, pour tout ce qui concerne la Belgique sociale. Mais l'auteur ne se contente pas de décrire ce qui existe, de rappeler ce qui a été fait; il montre ce qui doit être, il indique le chemin à parcourir pour arriver au but : la paix sociale.

Sans doute l'ouvrage a été écrit pour la Belgique. Aussi la riche nomenclature des noms, placée à la fin du volume, ne renferme-t-elle que des sujets de Léopold II. Il n'en demeure pas moins que le *Manuel social* peut être utile, très utile à tous ceux qui, à des titres divers, étudient les questions sociales. Science d'observation, sinon d'expérimentation, la sociologie considère avec soin les phénomènes sociaux qui se manifestent dans les divers pays. Or, entre toutes, la nation voisine et amie s'est montrée particulièrement féconde en institutions et en lois sociales. C'est la remarque faite par M. Fernand Payen en présence de l'œuvre accomplie depuis 1886. « Nous nous trouvons, disait-il, en présence du plus complet effort législatif dont l'histoire de ce siècle puisse, en aucun pays, offrir l'exemple[2]. » Enfin on rencontre, dans le livre du R. P. Vermeersch, une chose qui dépasse les frontières et domine les nationalités : des principes et des définitions. Ici la compétence du docteur en droit et en sciences politiques et

1. *Manuel social. La Législation et les Œuvres en Belgique*, par A. Vermeersch, S. J., docteur en droit et en sciences politiques et administratives, professeur de théologie morale et de droit canonique. Louvain, A. Uystpruyst, 1900. In-12, pp. 677. Prix : 5 francs.

2. *Les Conseils de l'industrie et du travail.* Paris, Rousseau, 1899, p. 17.

administratives, la précision du professeur de théologie morale sont au-dessus de toute contestation.

Comme l'indique le titre, l'ouvrage comprend deux parties : la législation sociale, les œuvres sociales. Dans l'Introduction, l'auteur nous donne une brève, mais substantielle théorie des lois sociales : « En un sens très réel, se demande-t-il, quelle loi n'est pas sociale ? » (P. 3.) Car enfin, toute loi, sous peine de n'être pas, doit s'adresser à la société, intéresser le bien commun. Mais depuis qu'il y a une *question sociale*, c'est-à-dire un problème social à résoudre, un mal social à guérir dans l'ordre du travail, on qualifie de sociales les lois faites en vue d'en amener la solution et d'y apporter le remède. Ce sont donc les lois d'apaisement social.

Parlant des *Conseils de l'Industrie et du Travail*, le professeur de Louvain fait justice d'une objection courante adressée à cette institution. La mission conciliatrice des *Conseils*, dit-on, a été extrêmement restreinte. Pendant les années 1896, 1897, 1898, on a signalé à l'Office du travail 183, 146 et 112 grèves. Or, le chiffre des interventions des Conseils a été respectivement de 11, 10 et 8, et celui des succès de 5, 6 et 5. Encore sur ces 29 interventions, 12 appartiennent-elles aux sections de Gand. Comment expliquer cet échec partiel ? L'auteur montre la cause de cet insuccès, plus apparent que réel, d'une part dans la nature des conflits à prévenir ou à résoudre : conflits collectifs qui ne portaient pas sur des controverses de droit, mais sur des règlements d'intérêts opposés ; d'autre part, dans la date récente de cette institution. Tout nouvel organisme social implique de nouvelles habitudes et une éducation qui est lente à se faire. Rappelez-vous la longue période d'évolution des caisses d'épargne ! Et, à l'heure présente, le développement des caisses de retraite pour la vieillesse n'est-il pas arrêté par la routine, l'insouciance, l'apathie si fortement enracinées dans la classe ouvrière ?

Le lecteur soucieux de notions précises, s'arrêtera avec plaisir à la théorie de l'assurance, que le R. P. Vermeersch appelle avec raison la *philosophie abrégée* du contrat d'assurance.

Le chapitre II de la seconde partie est consacré aux « facteurs de l'action sociale ». Sur ce terrain la première place appartient au prêtre. Le mal dont nous souffrons, n'est-il pas avant tout moral et religieux ? et, comme le disait naguère S. Ém. le car-

dinal Goossens : « La crise que traverse la société est au fond une crise religieuse. » Le savant professeur est un partisan convaincu de l'intervention du prêtre dans l'ordre économique, mais il ajoute : « Nous sommes tout le premier à le reconnaître : cette partie de la mission du clergé est épineuse et délicate. » (P. 240.) Aussi, en moraliste expérimenté, il trace les règles et les limites de cette intervention. « Le ministère sacré reste la première fonction du prêtre. Ceux qui ont charge d'âme ne peuvent jamais se laisser absorber par les œuvres économiques, au point de négliger ou de reléguer au second plan la prédication, l'administration des sacrements, tous ces moyens surnaturels qui associent la puissance divine à leur mission rédemptrice. » (P. 241.) Pour être vraiment salutaire, l'action du prêtre sera pleine de mansuétude évangélique, éclairée, prudente, humble et charitable, désintéressée.

Particulièrement intéressant et suggestif pour le lecteur français, est le chapitre qui traite des unions professionnelles et des syndicats professionnels. Dans la question brûlante du choix entre les syndicats mixtes et les syndicats ouvriers, l'auteur fait preuve d'éclectisme éclairé — ou, si l'on préfère, d'impartialité réfléchie — en tenant la balance égale entre les deux systèmes ; c'est-à-dire en marquant les avantages et les inconvénients de ces deux modes d'associations ouvrières.

Dans la conclusion, l'auteur formule son jugement sur une question tout actuelle : la neutralité des œuvres ouvrières. « Toutes les œuvres, ainsi s'exprime-t-il, appellent la religion à leur secours. C'est dire assez clairement ce que nous pensons de l'œuvre neutre. Elle n'est à nos yeux qu'un pis aller : on s'y résigne, on l'accepte plutôt qu'une œuvre irréligieuse, en attendant qu'on puisse faire mieux. » (P. 638.) Pour éviter l'équivoque et ne pas s'exposer au reproche de confondre l'ordre moral et l'ordre économique, il importe de définir exactement ce qu'on entend par œuvre neutre. Le R. P. Vermeersch ne manque pas à cette tâche. D'après lui, l'œuvre neutre est celle qui se confine avec obstination dans la sphère étroite des intérêts matériels. A sa base, elle refuse de s'appuyer sur des principes supérieurs; dans sa constitution, elle tâche d'associer des hommes divisés de doctrine et de religion; dans ses effets, elle retient, elle empêche l'influence qu'elle pourrait naturellement avoir dans l'ordre moral et religieux. On

ne saurait mieux dire, et l'on retrouve dans cette doctrine le pur enseignement de l'encyclique *Rerum Novarum*.

Il est à désirer que le *Manuel social* soit connu et répandu en France. Charles Antoine, S. J.

Philosophie. — C'est un fait que les **Idées égalitaires**[1] se répandent, en certains pays et à certaines dates, plutôt qu'à d'autres? Pourquoi? Vertu de race, disent les anthropologistes; vertu des doctrines, disent les idéalistes; vertu des formes sociales, dit M. Bouglé. L'histoire constate que plus les sociétés sont nombreuses, mobiles et denses, homogènes et hétérogènes, compliquées et unifiées, plus les idées égalitaires sont en faveur. Et la psychologie démontre que la coïncidence n'est pas fortuite, que les formes sociales sont de vrais déterminants.

L'explication de M. Bouglé ne s'impose pas : il s'en est aperçu, lors de la soutenance — fort brillante, d'ailleurs — de sa thèse à la Sorbonne; ses juges ont couronné, ce semble, son talent plus que son système.

En tout cas, il me paraît que la nouvelle sociologie — pour retourner à l'auteur une de ses phrases — pourrait bien avoir « ses ambitions dangereuses », et que « la prétention est abusive qui veut trouver dans une préformation » sociologique la cause de certains courants d'idées. Ni l'origine de l'idée d'égalité, ni la volonté de la réaliser ne dépendent des formes sociales, et le succès des efforts que cette volonté suscitera tient lui-même à beaucoup d'antécédents. A supposer, d'ailleurs, que les formes sociales fussent l'antécédent nécessaire et suffisant, il y aurait lieu de se demander d'où leur vient cette vertu. Et qui sait si la théorie idéaliste ne se retrouverait pas dans la vraie réponse à faire? De sorte que la thèse de M. Bouglé pourrait n'être qu'un jeu intéressant et ingénieux. Paul Deslandes, S. J.

L'édition de la **Monadologie**[2] par M. Piat comptera parmi les meilleurs travaux auxquels ait donné lieu jusqu'à présent ce fameux traité de Leibniz. C'est, du reste, l'une des éditions les

1. *Les Idées égalitaires*, par C. Bouglé. Alcan, 1899. In-8, pp. 249.
2. Leibniz, *La Monadologie*, par M. l'abbé Piat, agrégé de philosophie, professeur à l'Institut catholique de Paris. Paris, Lecoffre, 1900. Prix : 1 fr. 25.

plus documentées : outre un abondant commentaire du texte et de nombreux rapprochements et citations, rejetés en note, on y trouve une introduction remarquable sur la philosophie de Leibniz. Je ne dis pas que toutes les idées exposées dans cette introduction soient bien neuves, ni qu'il y ait, en effet, beaucoup de nouveau à dire sur le système leibnizien ; mais on ne peut qu'approuver l'ordre, la méthode, la clarté de cette étude. On y verra résumées : l'idée maîtresse de la philosophie de Leibniz ; — puis la théorie de la substance (sa nature, la pluralité des substances, leur communication), aboutissant à cette triple conclusion : idéalité de la matière, de l'espace et du temps ; — la théorie de l'âme (origine des représentations, leurs rapports, leur valeur objective ; la liberté, sa nature, son éducation) ; — les théories de l'existence de Dieu (preuves idéologiques et cosmologiques), de la création, de l'origine du mal ; — enfin, la théorie du bien (notions leibniziennes du bonheur, de la valeur des choses, des mobiles de nos actions).

Ce résumé est suivi d'une conclusion courte, mais précise, appréciant le système dans son ensemble, et mettant en relief l'esprit conservateur et, en quelque sorte, constructeur de cette philosophie, dont la méthode éclectique choisit dans le passé, même théologique et scolastique, indistinctement, tous les arguments qui peuvent servir à la découverte de la vérité, et, d'autre part, cherche à pénétrer, subjectivement, le côté interne des substances.

Enfin, M. Piat signale les grandes vues nouvelles de Leibniz qui ont pu influer sur le développement ultérieur de la philosophie, en particulier de la philosophie moniste allemande.

M. Joly nous offre un recueil de pensées et de pages choisies des principaux **moralistes français**[1] depuis le commencement du dix-septième siècle. Ces extraits sont empruntés à saint François de Sales, Pascal, La Rochefoucauld, Nicole, La Bruyère, Saint-Évremond, Bourdaloue, Malebranche, Mme de Maintenon, Vauvenargues, Marivaux, Duclos, J.-J. Rousseau, Chamfort, Rivarol, J. de Maistre, de Bonald, Joubert, Bonstetten, Mme Svetchine, F. Le Play, Louis Veuillot.

1. *Les Moralistes français des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles*, par H. Joly. Paris, Lecoffre, 1900. Prix : 2 fr. 50.

Certes, il y aurait bien d'autres grands noms encore à citer parmi les penseurs de ces trois siècles. Mais comment donner place à tous?

Tel qu'il est, ce volume rendra de réels services; il sera utile aux élèves, non seulement pour les explications de classe, mais aussi, en tant que choix de lectures, pour la formation de leurs connaissances. Sans livres de ce genre, qui, de nos écoliers, pourrait citer des pensées, quelques lignes, d'un écrivain comme Duclos, Joubert, et même Louis Veuillot?

Il faut donc remercier M. Joly d'avoir fait, dans ce volume, des emprunts à d'autres écrivains que Pascal, La Rochefoucauld, Rousseau, et les classiques proprement dits.

Un autre mérite, c'est d'avoir pris des extraits même ailleurs que chez les moralistes de profession. Comme le dit fort justement M. Joly dans l'avant-propos, l'art du moraliste n'est pas un art fermé, ayant des lois étroites, un cadre unique, comme la tragédie, la comédie ou le sermon. Il y a des moralistes parmi les prédicateurs, les journalistes, les polémistes, les auteurs dramatiques; et c'est avec plaisir qu'on lit dans ce volume, à côté des noms de Malebranche et de Vauvenargues, ceux de Nicole, de Bourdaloue, de Marivaux.

Le texte est accompagné de notices sur chacun des écrivains cités, et de notes excellentes, quoique, peut-être, un peu rares. A signaler, dans l'avant-propos, la très bonne étude sur l'art du moraliste, à laquelle nous faisions allusion plus haut.

P. M—T.

Droit. — Il ne s'agit point dans le volume de M. Engelhardt, sur l'**Animalité et son Droit**[1] de la justification du principe sur lequel repose la loi Grammont. Pour employer une expression de l'auteur, ce serait là enfoncer une porte ouverte. Tout le monde, ou à peu près, convient que la méchanceté envers les animaux est condamnable, que les sévices exercés sur eux dans certaines conditions d'abus et de publicité doivent être réprimés. On l'a fort bien dit : la cruauté envers les animaux engendre la cruauté envers l'homme lui-même; le spectacle des mauvais trai-

1. *De l'Animalité et de son droit*, par Édouard Engelhardt, ministre plénipotentiaire, membre de l'Institut de droit international. Paris, Chevalier-Marescq, 1900. In-8, pp. 141.

tements qui leur sont infligés développe dans les âmes grossières les instincts de violence et d'inhumanité. Le souci de la moralité humaine, la préoccupation de la dignité des mœurs publiques : tels sont, en somme, le motif, le principe philosophique, sur lesquels reposent, en divers pays, les lois protectrices des animaux. Ce n'est pas pour nous rappeler ces idées banales que M. Engelhardt a pris la plume. Il essaye de démontrer que l'animal peut devenir, doit devenir, le *sujet* d'un droit. Du rang de *chose*, où l'ont placé jusqu'ici les jurisconsultes, il convient de l'élever en quelque sorte au rang de *personne*, dans le sens juridique du mot. La thèse est hardie, et je ne sais trop si M. Engelhardt lui-même pourrait la suivre jusqu'à ses dernières conséquences. Il la soutient avec une ingéniosité que je qualifierais volontiers d'excessive, si je n'avais — oserai-je le dire ? — l'appréhension de prendre trop au sérieux ce qui peut-être bien n'est au fond qu'une gageure originale, une variation sur cette boutade d'un aimable humoriste : « Les chiens sont des candidats à l'humanité. » Malgré tout, les juristes formés à l'école du droit romain et de notre Code civil auront quelque peine à se rendre à la savante mais subtile argumentation de M. Engelhardt. Ils protesteront, comme aussi protesteront les simples lecteurs des premiers chapitres de l'ouvrage, qui exigeraient, non plus seulement au nom du droit, mais au nom de la saine philosophie, des réserves de plus d'une sorte. Lucien Treppoz.

Histoire. — Les **Belles Œuvres**[1], racontées dans ces pages, sont les dévouements enfantés par la foi catholique. Les anges de la charité, les petites servantes de la misère, les prêtres en qui revivent François Xavier ou Vincent de Paul, ont passionné M. de Bonnefon, qui a trouvé, pour les peindre, des couleurs et des traits exquis. Même après Veuillot et Coppée, il a su dire du neuf sur les missionnaires. Il en parle avec l'admiration que mérite leur héroïsme, et la poésie qu'évoquent leurs sublimes aventures. Il les suit dans leurs lointaines expéditions, où ils font bénir le nom de notre pays. Il jette sur leur dénuement volontaire le manteau somptueux des admirations et des reconnaissances qu'ils suscitent. Jules Verne a représenté quelque part

1. *Les Belles Œuvres... et les autres*, par J. de Bonnefon. Paris, Flammarion. In-12.

un pauvre missionnaire, mort dans un pays sauvage et qu'un passant ensevelit dans une mine d'or. Il y a quelque chose de ce contraste dans l'œuvre de M. de Bonnefon : quand il parle de la mort de ces hommes qui ont tant méprisé l'or durant leur vie, son style se charge d'images rutilantes comme des pépites, beau sable d'or, où il roule doucement leurs glorieux cadavres, et où il plante un fier drapeau avec ces mots : *Splendeur française.*

Cependant les pages consacrées aux infirmières catholiques sont plus attachantes encore et plus émues. Le journaliste en parle avec une religieuse délicatesse. C'est à genoux qu'il semble suivre la trace légère de leurs pas, pour se relever révolté devant certaines contrefaçons de leur admirable ministère. Son ironie éclate d'autant plus forte qu'elle est plus sourde et plus contenue, contre la folie des laïcisations dans les hôpitaux. Il faut lire son réquisitoire, armé de chiffres et d'observations mordantes contre les infirmières laïques, « ces ombres chinoises de la charité ». La première partie se termine par une étude fort intéressante sur l'association de l'*Aiguille*, fondée par le R. P. du Lac.

Après les *Belles Œuvres*... les autres. Faut-il ajouter : Après les belles pages... les autres ? M. de Bonnefon aborde la critique, et, pour en faire accepter les sévérités, il lui donne l'auguste parrainage de Léon XIII. « La première loi de l'histoire, a dit le Pape, est de ne pas mentir ; la seconde de ne pas craindre de dire la vérité. » Assurément, l'auteur a raison de protester contre certaines pratiques, qui déshonoreraient la religion, si la religion en était responsable, par exemple les pastilles et les plastrons hygiéniques de Lourdes. Mais une fois en verve d'ironie, il ne s'arrête plus, et ses coups de boutoir s'égarent parfois sur des choses vénérables. Certaines traditions de grands séminaires sont bien un peu surannées ; mais, sous l'écorce vieillie, il y a encore la sève jeune qu'il ne faudrait pas nier. Certains excès dans la dévotion des chapelets des Croisiers sont blâmables, mais le principe en est bon, étant approuvé par l'Église, et l'auteur aurait pu d'autant plus le comprendre qu'il a écrit sur le Rosaire une page ravissante d'une haute poésie. Les grands dignitaires ecclésiastiques ne sont pas impeccables : mais pourquoi se complaire à montrer la frange qui traîne dans la boue, au risque de faire croire que toute la robe est éclaboussée ? Autant la première partie épanouit l'âme, autant la seconde la resserre. L'égout des

mauvaises œuvres est fait pour couler sous terre. On n'aime guère à y descendre, surtout lorsqu'on vient de se promener le long d'un clair ruisseau chanteur, entre des haies fleuries de belles œuvres. Jean TARNIER.

L'abbé **H. Vollot** dont M. CROSNIER vient de publier les **Souvenirs**[1], avait « une belle et bonne âme ». Fils d'un inspecteur d'académie, brillant lauréat des concours généraux, il se fit prêtre et mourut, à trente et un ans, professeur d'Écriture sainte à la Sorbonne.

Dans son récit, M. Crosnier laisse, le plus possible, la plume à son héros ; un choix de ses lettres et quelques-unes de ses pensées remplissent les deux tiers du volume. On est bien près d'en vouloir à l'auteur, quand on pense à son talent. Mais, d'un autre côté, par l'esprit et par le cœur, l'abbé Vollot est si attachant ! Malgré lui, dans ses vers et dans sa prose, « la simplicité, l'abnégation, le dévoûment à Dieu et à l'Église, l'amour désintéressé du vrai », éclatent à chaque page.

« C'est une chose désespérante, disait-il, de voir avec quelle vulgarité certaines gens gagnent le ciel. » Il ne connut jamais ni cette vulgarité ni aucune autre. Et quand on ferme le livre de ses *Souvenirs*, on a, dans l'âme, comme un parfum très pur et très délicieux : *Memoria ejus in compositionem odoris*, dit justement M. Crosnier, avec l'Écriture. Paul DUDON, S. J.

Rien n'est beau comme une âme d'enfant, rien ne ravit et n'élève comme le spectacle des merveilles que Dieu y opère. C'est d'un enfant, et des plus petits, que le P. D'ARRAS trace le portrait ému[2]. Il n'a voulu que rappeler aux siens le souvenir du cher absent, mais cette touchante vision d'enfant pur, tout rayonnant de la grâce baptismale et si docile à l'action divine, fera du bien à d'autres qu'à ses petits condisciples. Mères et enfants voudront lire ces pages charmantes, où ils trouveront des exemples et des leçons. Victor HERRENGT, S. J.

1. *Souvenirs de l'abbé H. Vollot* (1837-1868), par M. l'abbé A. Crosnier, professeur aux Facultés catholiques d'Angers. Poussielgue, 1900. In-8 pp. 445.

2. *Une âme d'enfant. Jean-Marie Langlois*, par le P. H. d'Arras, S. J.

Que de fois nous nous étions dit : Qui nous donnera pour la France un *Guide* où, à côté des beautés de la nature et de l'art profane, les merveilles de la foi et de l'art chrétien trouvent la place qui leur est due! Ce désir va n'être plus un regret. La *Maison de la Bonne Presse* entreprend la publication d'un **Guide national et catholique du voyageur en France.** Le premier volume est consacré à Paris[1].

C'est le fruit, dit l'auteur, de vingt-cinq années d'études et de voyages. On y trouvera « la France entière avec ses curiosités naturelles, ses sites, ses monuments variés, ses pèlerinages grands ou petits, ses eaux minérales, ses bains de mer, ses stations hivernales ou estivales, le tout accompagné de cartes, de plans, de gravures, de notices historiques, religieuses, biographiques, hagiographiques. »

Ce qui nous est montré de *Paris* fait bien augurer de ce que sera l'ouvrage complet. L'auteur sait qu'il y a à Paris autre chose que des théâtres et des cafés-concerts, et à sa suite, on s'y promène avec charme et profit.

Quelques remarques de détail pour la seconde édition. Chaque excursion part de la place du Palais-Royal. Sans doute, le lieu est central; mais tous les voyageurs n'y logent pas. Ne serait-il pas plus simple de diviser la visite de Paris par arrondissements groupés ensemble? Une bonne carte des omnibus et tramways semble indispensable. Il est vrai qu'elle serait malaisée à dresser pour le moment. Le service des bateaux est indiqué d'une façon telle qu'un étranger peut se demander s'il s'agit de bateaux ou d'omnibus.

Pour les musées ou les églises, ici ou là une brève monographie des œuvres d'art hors ligne serait bien reçue.

La présente édition contient un appendice pour l'Exposition universelle de 1900. Cet appendice rendra service. Peut-être s'aperçoit-on parfois, comme du reste dans les Guides publiés ailleurs, qu'il a été rédigé d'après des projets. Tel détail signalé n'existe pas ou existe autrement. Ne pas oublier non plus que toutes les attractions ne sont pas *catholiques*.

1. *Guide national et catholique du voyageur en France.* Première partie : *Paris.* Paris, Maison de la Bonne Presse. In-16, pp. VIII-440-74. Plans et gravures. Prix : 5 francs.

Depuis le 24 mai de cette année, le **Mystère de la Passion** se joue à **Ober-Ammergau**[1]. Les représentations doivent se succéder au nombre de vingt-sept jusqu'au 30 septembre. A cette occasion, Mme E. Paris réédite le Guide qu'elle avait publié en 1890, avec le texte officiel imprimé alors pour la première fois (V. *Études. Partie bibliogr.*, mai 1890, p. 376-377). Ce petit livret aidera excellemment les spectateurs à mieux se pénétrer du drame grandiose représenté devant eux. Il suppléera, en partie, la représentation du drame lui-même pour ceux qui ne peuvent s'accorder ce pèlerinage.

Les renseignements généraux sur le voyage à Ober-Ammergau et aux environs ont été développés, et le Guide se termine par une vue du nouveau théâtre inauguré en 1900.

De son côté, M. Georges Blondel nous donne sur le **Drame de la Passion à Oberammergau** une *étude historique et critique*[2]. Grâce à lui, nous faisons rapidement connaissance avec le pays et ses habitants, puis avec les origines et les transformations successives de la représentation. Le drame lui-même est résumé, et ses grandes lignes sont mises en relief. Enfin, quels enseignements s'en dégagent, que penser de sa valeur artistique et de son intérêt religieux, c'est ce que l'auteur nous fait comprendre en quelques mots.

Ce guide, comme le précédent, se termine par quelques renseignements pratiques sur le voyage à Ober-Ammergau et dans ses environs. On y trouve le plan du nouveau théâtre et deux cartes.

C'est Ober-Ammergau ouvert à tous.

Lucien Delille, S. J.

Philologie. — Voici l'œuvre la plus considérable qu'ait publiée de longtemps aucun latiniste français. M. Constans[3] s'occupe de-

1. *Le Mystère de la Passion à Ober-Ammergau, représenté dans les montagnes de la Bavière*, traduit par Mme E. Paris. Texte officiel français. Paris, Lethielleux, 1900. In-18, pp. xl-228, grav. et cartes. Prix : 2 francs, broché ; 2 fr. 75, relié.

2. *Le Drame de la Passion à Oberammergau*. Étude historique et critique, par Georges Blondel. Paris, Lecoffre, 1900. In-18, pp. vi-70, plan et cartes. Prix : 1 fr. 25.

3. *P. Cornelii Taciti ab excessu Divi Augusti quæ supersunt*. Texte soigneusement revu, précédé d'une introduction et accompagné de notes expli-

puis plus de vingt années des historiens romains ; déjà éditeur de Salluste et de César, il vient d'achever un Tacite, et c'est le meilleur Tacite complet qui existe en notre langue. Pour mesurer la distance parcourue depuis Naudet, il faut examiner d'abord ces notes critiques où se résume le travail philologique de notre siècle sur le texte du grand historien ; puis cette étude sur la langue de Tacite, qui forme un volume à part, et qui a permis d'alléger beaucoup, grâce à des renvois, le commentaire grammatical ; enfin cette annotation historique si copieuse, pour laquelle M. Constans s'est fait aider d'un professeur très compétent, M. Girbal.

Le texte reproduit généralement celui de Halm (4e éd., Teubner, 1886-1889). On regrettera d'être renvoyé perpétuellement aux lignes de cette édition, avec lesquelles celles de l'édition présente ne coïncident qu'à peu près. L'étude sur la langue dépasse de beaucoup, comme étendue et comme plénitude, celle de Gantrelle, avantageusement connue en France depuis vingt-cinq ans. On aurait pu en faciliter singulièrement l'usage en y joignant un index.

Dans un travail d'aussi longue haleine ont dû se glisser quelques lapsus. Il en est que l'auteur reconnaît de très bonne grâce, dans les notes de ses derniers volumes, où la méthode a pu atteindre sa perfection. Nous reléguons au bas de cette page quelques desiderata, suggérés par un examen nécessairement incomplet[1]. Ce sont trop menus détails pour jeter aucun discrédit sur

catives, grammaticales et historiques, par MM. Léopold Constans et Paul Girbal. Paris, Delagrave, 1896-1900. 6 vol. in-12. — *Étude sur la langue de Tacite*, par L. Constans, 1893. In-12, pp. 154.

1. *Germanie.* — 2, n. 34 *Invento.* Pourquoi : *inexact, impropre*? Ni l'expression même ni le contexte ne réclament ce sens ; mais simplement : *de création récente.* — 7, n. 13. *Apposition*, pour désigner une proposition relative incidente, est moins conforme à l'usage que : *parenthèse.* — 10, après n. 12. *Etiam hic.* On voudrait connaître sur ces mots la pensée de l'auteur. *Hic* désigne-t-il Rome, selon la version la plus répandue, ou la Germanie, comme le veulent d'autres commentateurs (Burnouf, Furneaux...)? — 10, n. 23. « C'est le jugement de Dieu, usité dans les duels, qui est appliqué aux luttes entre deux peuples. » Rédaction au moins étrange. — 11, n. 8. *Nox ducere diem videtur* appellerait quelque explication. — 13, n. 12. La correction *rubori* (ms. *rubor*) ne semble pas nécessaire. Cf. Ov. A. A. 3.167 : Nec rubor est emisse. D'autant qu'il en résulte une légère cacophonie (*rubori.., adspici*). — 14, n. 3. Le nominatif *ceterus* n'est qu'un être de raison, destiné à compléter le paradigme : *ceterum, cetero.* — 14, n. 9. *Illum bellatorem equum.* Pourquoi *illum*? Ce cheval de bataille, objet de l'ambition du jeune

cette édition qui, de longtemps, ne sera point surpassée. D'ailleurs leur minutie même peut recommander notre appréciation, et nous prendrions moins de liberté avec un ouvrage moins estimable.

Adhémar D'ALÈS, S. J.

guerrier germain ? — 14, n. 13. L'infinitif avec *persuaseris* mériterait d'être souligné. — 15, n. 4. N'est-ce pas un peu gratuitement que l'on prête à Tacite l'habitude d'« arrondir sa phrase » par des mots qui n'ajoutent aucune idée ? Des trois termes accumulés ici : *domus et penatium et agrorum cura*, le dernier se distingue assez nettement des deux autres pour que ceux-ci même ne doivent pas être confondus. *Domus* et *penatium* portent des idées voisines assurément, mais que sépare une légère nuance : habitation et foyer; ou encore : soins du ménage et vie de famille. — 15, n. 10. Il n'est pas absolument vrai que *sed et* = *sed etiam* soit postclassique. Cf. Cic., Br. 67; Q. F. 1. 2. 1; Att. 11. 9. 2; 11. 23. 3; Off. 1. 133. — 16, n. 4. On nous renvoie à l'*Étude*, rem. 25. A ce propos nous ferons observer que l'exemple *unique* d'apposition à une proposition entière relevé par Gantrelle dans Cicéron, Phil. 2. 34, 85 (V. *Étude*, loc. cit.), n'est lui-même pas concluant, ce passage comportant plus d'une autre explication. Cette tournure familière à Tacite n'est donc peut-être pas du tout cicéronienne. — 25, n. 6, lire : ᾯτερος. — 25, n. 14. *In domo*, antithèse de *in civitate*, notable au point de vue syntactique. — 26, n. 4 et 5. La correction *idque* pour *ideoque* ne me paraît pas heureuse, non plus que l'observation sur *servatur*. Je vois dans ce mot l'équivalent de *cavetur*, φυλάττεται. On dit de même *serva* = *cave* (Ter. Ad. 172; Hor. Sat. 2. 3, 59, etc.). — 26, n. 9. La suppression de *in vices* après *universis* ne paraît pas motivée : ces mots trouvent leur commentaire quelques lignes plus bas : Arva per annos mutant, et superest ager. — 30, n. 3. Je ne puis m'empêcher de trouver étrange la correction *durantis* (mss. *durant* ou *durans*). On comprendrait *durante*. — 35, n. 7. *Ut superiores agant* constitue, d'après la terminologie ordinaire, une proposition objective plutôt qu'une consécutive.

Dialogue. — Pp. 17-19. L'attribution à Secundus des §§ 36-40 ne me paraît point naturelle. Des raisons de convenance développées p. 18, aucune n'emporte la conviction. Puis Maternus n'est pas « un philosophe aimable, essentiellement ami de la paix et qui ne se passionne nullement »; c'est au contraire une sorte de Caton, hardi et provoquant; les développements dont il s'agit ici ne démentent point le langage du même Maternus au § 12. De plus, il n'est fait aucune allusion, dans le mot de la fin, à un discours de Secundus. Je ne vois en somme pas de raison d'abandonner l'opinion traditionnelle. *Cum singuli diversas, sed easdem probabiles causas afferrent* (1) et *neque stoicorum civem* (31) sont des corrections excellentes. Mais il en est d'autres dont la raison m'échappe. Ainsi *juris civilis scientiam veteres oratores comprehendebant* et *grammaticæ, musicæ, geometriæ imbuebantur* (31) pourrait se défendre en sous-entendant l'ablatif *scientia*, d'autant que deux lignes plus bas revient : *hæc scientia*. Il n'était peut-être pas nécessaire d'altérer le texte des manuscrits en *grammatica, musica, geometria*. — Quelques incorrections dans les citations grecques : lire, p. 32 : τοὺς παῖδας; p. 52 : ὁμοιοτήτων; p. 60 : Προτρεπτικός; p. 84 : Βροῦτον; p. 92 : αὐτοῖς; p. 95 : Ἀρίστωνι; p. 103 : διώκειν. — La mort de Vitellius n'arriva pas en 78 (p. 43), mais en 69.

M. P. Carroué, qui vient de publier la cinquième édition de son **Cours supérieur d'anglais commercial**, justement estimé, a pensé qu'il serait utile de donner aux débutants un ouvrage analogue, mais plus simple, et mis à la portée même des plus jeunes intelligences, et nous lui serons, assurément, reconnaissant d'avoir composé le petit volume que nous annonçons[1] et qui sera une excellente introduction au *Cours supérieur*.

Il n'y a ici rien d'inutile; on y trouve le vocabulaire le plus usuel, le plus courant. A ce titre, le livre sera précieux, non seulement pour les futurs négociants ou industriels qui se veulent mettre en relations avec les Anglais, mais aussi aux élèves désireux d'entreprendre l'étude de leur langue.

La partie grammaticale est réduite au plus strict nécessaire. Elle n'est d'ailleurs pas l'objet d'une étude suivie (sauf le résumé placé à la fin du livre, p. 188 et suiv.); l'exposé en est tout empirique, et les exemples précèdent les règles. Cette méthode n'est pas sans avantages, encore qu'on puisse discuter sur ce sujet; sans doute elle ne prépare guère à traduire en anglais une page de Bossuet ou de Victor Hugo; mais elle est très suffisante, pensons-nous, pour initier à la langue de la conversation, au style courant, à certains idiotismes aussi, celui qui veut seulement posséder les moyens de converser ou de correspondre avec des commerçants et des industriels.

Pour mettre son *Cours élémentaire* à la portée de tous, M. Carroué y a fait place aux *Leçons de choses*, accompagnées d'images « parlantes (?) ». Exemple. Dans la leçon 36, il sera question de la gare de chemin de fer, *a railway-station*. En tête de la leçon, on voit un dessin représentant une gare, et l'auteur y indique : la marquise vitrée (*the glass-roof*), la locomotive (*the engine*), le tender (*the tender*), le mécanicien (*the engine-driver*); dans un coin se tient droit le chef de gare (*the station-master*); au premier plan, un homme d'équipe (il avait bien le droit d'être aussi appelé par son nom, *the porter*, même sur l'image!); il pousse un chariot chargé de bagages, une malle (*the trunk*), une caisse (*the box*), etc.

Certaines de ces images sont des reproductions de vues photo-

1. *Cours élémentaire d'anglais commercial*, par P. Carroué, professeur d'anglais à l'école municipale J.-B.-Say et à l'Institut commercial de Paris. Paris, A. Colin. In-12. Prix : 2 francs, cartonné.

graphiques, afin, dit M. Carroué, de leur donner un aspect vraiment anglais. J'avoue que point n'était besoin d'instantané pour la boulangerie (*baker's shop*) de la page 32, à la devanture de laquelle n'est guère anglaise certaine réclame pour le chocolat Menier; il est vrai que devant le magasin passent une *lady*, qui a peut-être l'allure londonienne, et un *old gentleman* qui diffère des nôtres en ce qu'il semble plus vert et moins voûté...

Ces dessins, variés et souvent amusants, sont instructifs et fourniront l'occasion de faire parler l'élève sur la vie scolaire, l'alimentation, le vêtement, l'habitation, le combustible et la lumière, la santé et l'hygiène, la ville, les moyens de communication, la maison de commerce, la marine, les assurances, les productions naturelles et industrielles.

Chaque leçon est accompagnée d'un exercice de traduction; les phrases sont choisies dans le style le plus pratique, parfois même dans le jargon des affaires, que, dans un livre de ce genre, on aurait eu tort de négliger.

L'ouvrage se termine par une revision méthodique des vocabulaires appris à chaque leçon, un lexique français-anglais, un résumé de grammaire et une carte des îles Britanniques, avec indications en anglais. P. M-r.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Mai, 25. — **Au Sénat**, sur une question de M. Chaumié au sujet des **pièces publiées par l'***Éclair*, le général de Galliffet, ministre de la Guerre, reconnaît que ces documents, dont il ignorait, dit-il, l'existence, lorsqu'il répondait, le 22, à M. Humbert, à la Chambre, existaient en effet et avaient été communiqués à un personnage politique (député) par un officier de son ministère. M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil et ministre de l'Intérieur, donne ensuite ses explications sur la nature des pièces et les démarches de l'agent de son ministère qui en est l'auteur.

28. — **A la Chambre des députés**, interpellation de M. de Castellane, qui demande au président du Conseil pourquoi il n'a pas démenti les assertions de M. J. Reinach, à Digne, annonçant la reprise de l'**affaire Dreyfus** après l'Exposition et laissant entendre que le gouvernement avait pris des engagements pour obtenir des dreyfusistes un « armistice » pendant l'Exposition. Après le ministre de la Guerre, qui répète les déclarations déjà faites au Sénat, parlent MM. de Castellane, Humbert, Waldeck-Rousseau ; ce dernier, en qualifiant de « félonie » l'acte de l'officier qui a communiqué les documents, origine de la discussion, déchaîne une tempête, qui oblige le président de suspendre la séance. Le ministre de la Guerre quitte la salle et envoie sa démission au président du Conseil. La séance reprise se termine, après intervention de M. Léon Bourgeois pour et de M. Méline contre le ministère, par le vote de l'ordre du jour suivant, déposé par M. Bourgeois : La Chambre, approuvant les actes du gouvernement (adopté par 286 voix contre 234) et sûre du dévouement de l'armée à la patrie et à la République (adopté à l'unanimité des 499 votants), passe à l'ordre du jour : l'ensemble en est adopté par 283 voix contre 223.

— **Éclipse de soleil**, totale en Espagne et en Portugal, où des astronomes de tous pays se sont transportés avec de grands instruments pour l'observer.

27. — **En Belgique, élections générales** pour les deux Chambres ; première application du système de la **représentation proportionnelle** (assurant la représentation des minorités). La nouvelle Chambre des députés comptera 85 catholiques, 32 libéraux, 33 socialistes, 2 radicaux, 1 démocrate-chrétien (nuance de l'abbé Daens, en dissidence avec les conservateurs). Les élections pour le Sénat, encore incomplètes, donnent 43 catholiques, 23 libéraux, 7 socialistes, 3 radicaux.

— **A Saint-Pierre de Rome**, cérémonie de la **béatification de soixante-dix-sept martyrs du Tonkin et de la Cochinchine**, dont

deux prélats français des Missions étrangères, Jean-Gabriel Taurin Dufresse, évêque de Tabraca, et Pierre Dumoulin Borie, évêque élu d'Acanthe, François-Isidore Gagelin, Joseph Marchand, Jean-Charles Cornay, François Jaccard, Augustin Schœffler, Jean-Louis Bonnard, Auguste Chapdeleine, tous également Français et sortis du séminaire de la rue du Bac ; deux évêques espagnols, Ignace Delgado et Dominique Henares, de l'ordre des Frères Prêcheurs; François Clet, de la Congrégation de la Mission ; Jean de Triora, franciscain, etc.

— **En Afrique australe**, l'armée anglaise franchit le Vaal.

29. — Le général **André**, commandant une division à Paris, est nommé **ministre de la Guerre** en remplacement du général de Galliffet, démissionnaire.

30. — **A Paris**, M. Grébauval, nationaliste, est élu **président du Conseil municipal**.

31. — **A Vienne**, en Autriche, les **élections au Conseil municipal** se terminent par une grande victoire des « antisémites chrétiens sociaux », qui emportent 131 mandats, tandis que les « progressistes libéraux » n'en reçoivent que 21 et les socialistes 2.

— **En Afrique australe**, entrée des Anglais à **Johannesburg**, le centre des fameuses mines d'or.

— **A Graaf-Reinet**, dans la colonie du Cap, le **Congrès des Afrikanders** proteste contre l'annexion des républiques sud-africaines.

— **En Chine**, dans la province de Tche-li, qui comprend Pékin, les « **Boxeurs** », association secrète formée en vue d'expulser les étrangers, commettent de plus en plus d'excès : un grand nombre de chrétiens indigènes, des missionnaires, d'autres Européens ont été maltraités ou même massacrés; le chemin de fer de Tien-tsin à Pékin a été en partie détruit. Le gouvernement chinois se montrant plus que mou, et peut-être impuissant à réprimer ces violences, les navires des diverses puissances stationnés dans le golfe de Pé-tché-li, ont débarqué des soldats pour protéger leurs nationaux; des marins sont également envoyés à Pékin pour la garde des légations.

Juin 1er. — **Au Sénat**, commencement de la discussion du projet du gouvernement sur l'**amnistie**, adopté par la commission sénatoriale. L'urgence est votée; plusieurs orateurs, spécialement M. Trarieux, combattent le projet comme empêchant la réhabilitation de Dreyfus.

2. — **Au Sénat**, continuation de la discussion sur l'amnistie. M. Waldeck-Rousseau défend le projet. Un contre-projet, tendant à faire profiter de l'amnistie les **condamnés de la Haute-Cour**, est repoussé par 165 voix contre 102; et le projet du gouvernement est voté par 238 voix contre 34.

— **A Chalon-sur-Saône**, à l'occasion d'une grève, des désordres sérieux se produisent, où il y a des morts et des blessés.

3. — **Dans l'arrondissement de Dôle** (Jura), au scrutin de ballottage, M. **Mollard** est élu **député** en remplacement de M. J.-B. Bourgeois, décédé.

— **En Belgique,** élections pour les **Conseils provinciaux** : les catholiques gardent la majorité dans six Conseils sur neuf.

— **En Italie, élections générales** pour la Chambre des députés : la majorité reste acquise au ministère Pelloux, mais avec accroissement de l'opposition dont l'attitude avait nécessité la dissolution ; l'extrême gauche a gagné de 15 à 20 sièges.

— **A Paris,** ouverture du **Congrès international des Œuvres catholiques,** à Notre-Dame, sous la présidence de S. Ém. le cardinal Richard.

4. — **A Paris,** ouverture des séances de travail du Congrès des Œuvres catholiques. La section des Dames, qui s'occupe spécialement des **œuvres de femmes,** est présidée par Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier.

5. — Entrée de l'armée anglaise à **Prétoria,** capitale du Transvaal.

— D'autre part, les Boers reparaissent dans l'est de l'État libre d'Orange et recommencent des attaques heureuses contre des détachements anglais isolés.

7. — **A Paris,** au Palais-Bourbon, élection de la **commission du budget.** Sur 33 membres élus, 22 sont des adversaires reconnus de la politique du ministère, quoique la majorité accepte en somme le budget tel qu'il a été déposé par le ministre des Finances.

10. — **Dans l'Afrique occidentale,** les **Achantis,** soulevés contre les Anglais, bloquent le gouverneur de la colonie à Coumassie.

Paris, le 11 juin 1900.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

TABLES DES MATIÈRES

DU TOME 83

I. — ARTICLES DE FOND

Alaska. Camille (R.). De Saint-Louis, Mo., à Saint-Michael, Alaska. — Notes d'un voyage de 2 294 lieues, 83.

Association. Prélot (H.). Les projets de loi sur les associations. — II. L'école autoritaire, 145, 312.

Biologie. Martin (H.). Bulletin des sciences biologiques. Théorie cellulaire. — Immunité. — Vieillesse. — Alcoolisme, 243.

Bourdaloue. Chérot (H.). Les derniers travaux sur Bourdaloue, 808.

Chine. Tobar (J.). Nomination du prince héritier de Chine, 126.
— Lettre de l'Empereur de Chine au Souverain Pontife, 379.
— Delaporte (V.). Le drame en Chine, 498, 653.

Écriture sainte. Durand (A.). Les rétributions de la vie future dans l'Ancien Testament, 22.
— Prat (F.). L'idée-mère de la théologie de saint Paul, 202.
— Méchineau (L.). La théorie documentaire dans le Nouveau Testament, 364.

Enseignement. Chérot (H.). Deux défenseurs de la liberté d'enseignement : le comte de Mun et M. de Lamarzelle, 577.
Adam (J.). Conférences post-scolaires, 528.
— L'enseignement primaire depuis sa « réforme », 261.
— Dudon (P.). L'Université populaire du faubourg Saint-Antoine, 743.

Événements. Événements de la quinzaine, 143, 287, 430, 575, 717, 856.

Flayelle. Gardes (H.). Deux ans à Madagascar. — Le capitaine Flayelle, 224.

Histoire. Butin (A.). Le siège de Lille en 1708, 829.
— Linden (J. Van der). Un fragment de chronique bâloise, 114.

Histoire (Bulletin d'). Chérot (H.). Bulletin d'histoire. Le masque de fer : Mattioli ou Molière ? — A propos de la Compagnie du Saint-Sacrement : Deux lettres inédites du baron de Renty. — Une lettre inédite de saint François de Sales. — Bossuet. — Pascal, 381.

Histoire théologique (Bulletin d') Brucker (J.). Bulletin d'histoire théologique : La Faculté de théologie de Paris au quinzième siècle. — Le *Chartularium Universitatis Parisiensis* : Jeanne d'Arc et l'Université. — Les « registres » de la Faculté de théologie. — Lutte de la Faculté contre le protestantisme; son rôle dans l'affaire du divorce d'Henri VIII et dans la question de l'admission des Jésuites. — Le *Nomenclator literarius theologiæ medii ævi :* Henri de Kalkar et son *Exercitatorium*, 672.

Inde. Suau (P.). L'Inde Tamoule, 343, 611, 795.

Jansénisme. Dudon (P.). Du Jansénisme au XVIIIe siècle. — Lettre à un étudiant en Sorbonne, 173.

Ketteler. Bigault (H. de). Mgr Guillaume de Ketteler, évêque de Mayence (1811-1877), 49.

Lamennais. Longhaye (G.). Lamennais, 433, 595, 771.

La Salle (Saint J.-B. de). Brucker (J.). Saint Jean-Baptiste de La Salle. — Quelques notes d'un contemporain, 543.

Lourdes. Cros (L.-J.-M.). Notre-Dame de Lourdes. — Récits, 721.

Marie. Terrien (J.-B.). La maternité divine, principe, centre et clef de tous les privilèges de Marie, 63.

Marie. La Broise (R.-M. de). La sainte Vierge dans la pensée et le culte catholique au XIXe siècle, 289, 451.

Naudet. Lettre de M. l'abbé Naudet au Père Gérant des *Études*. — Quelques observations du P. H. Martin, 518.

Prêtre. Noury (J.). Le prêtre et la famille, 820.

Rohan. Chérot (H.). La conspiration du chevalier de Rohan (1674), d'après de nouveaux mémoires, 472.

Siècle (Un). Bremond (H.). Christus vivit! « Le livre d'un siècle », 5, 633.

Tables du tome 83, 659.

II. — BIBLIOGRAPHIE

Adam (L.). Trelly et Saint-Louet-sur-Sienne, depuis 1060 jusqu'à nos jours, 566.

Allard (P.). Les esclaves chrétiens, depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident, 697.

Ancel (dom) et Maurel (G.). Cours d'Histoire de France, 708.

Andigné (d'). Mémoires du général, publiés par E. Biré. T. I, 700.

Ardant (G.). Le socialisme contemporain et la propriété, 130.

Arminjon. La propriété des églises, presbytères et cimetières en Savoie, 407.

Arras (H. d'). Une âme d'enfant, 849.

Auriault. Les vraies forces. La sainte Vierge, le Sacré Cœur, le Pape, 553.

Avenel (G. d'). Le mécanisme de la vie moderne, 703.

Barrillon. Le journal de Jean, publié par P. de Vaissière. T. II, 414.

Bazin (R.). Croquis de France et d'Orient, 424.

Bellet (Mgr. C.-F.). Un portrait inconnu de Bossuet, 398.

Belleval (marquis de). Les derniers Valois. François II, Charles IX, Henri III, 702.

Belloc (J.-T. de). La postérité de saint Benoît, 416.

Bertrand (L.). L'occultisme ancien et moderne. — La religion spirite, 129.

Bittard des Portes (R.). Les campagnes de la Restauration, 570.

Bled (V. du). La société française aux XVIe et XVIIe siècles, 701.

Blondel (G.). Le drame de la Passion à Ober-Ammergau. 851.

Boirac (E.). Recueil de morceaux choisis des philosophes anciens, modernes et contemporains, pour la classe de philosophie, 561.

Bonaventuræ (S.) D. S. Opera omnia. T. VIII, 548.

— Decem opuscula ad theologiam mysticam spectantia, 548.

— Tria opuscula, 549.

— Itinéraire de l'âme à Dieu, 549.

Bonnal de Ganges. Les représentants du peuple en mission (1791-1799). T. IV, 700.
Bonnefon (J. de). Les belles œuvres... et les autres, 847.
Bouglé. Les idées égalitaires, 844.
Boyer (J.). Histoire des mathématiques, 267.
Branly (E.). Traité élémentaire de physique, 564.
Bréhier. Le schisme oriental du xie siècle, 133.
Brutails (J.). L'archéologie au moyen âge. Ses méthodes, 574.

Cahaignes (J. de). L'*Avaricieux*, comédie librement traduite de l'*Aulularia* de Plaute, 403.
Calhiat. Un ange d'Italie à Naples. — Un saint de France à Rome, 277.
Canet (G.). Nature et histoire de la liberté de conscience, 129.
Carné (G. de). Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne. 697.
Carroué. Cours d'anglais commercial, 854.
Casgrain. Montcalm et Lévis, 699.
Cathrein (V.), S. J. Philosophia moralis in usum scholarum, 562.
Cauro (J.). La liquéfaction des gaz, 563.
Cause (du) de Nazelle. Mémoires du temps de Louis XIV, 472.
Chambon. Le livre des mères, 269.
Chantal (Sainte). Pensées et lettres extraites de sa correspondance, 418.
Chatelain (E.) et Denifle (H.), O. P. Chartularium Universitatis Pariensis. T. IV (1394-1452), 675.
Chardon (Mgr.). L'ange et le prêtre, 406.
Chevalier (S.), S. J. Atlas du haut Yang-tse. — Le haut Yang-tse, 423.
Chobert (J.). L'éducation nouvelle, 269.
Constans. Le mal. Sa nature, son origine, sa réparation, 132.
Constant, O. P. L'édit de Nantes, 569.
Constant (L.). Étude sur la langue de Tacite, 851.
Courbet (P.). Convenance scientifique de l'Incarnation, 133.
Crosnier. Souvenirs de l'abbé Vollot, 849.
Cros (J.-M.), S. J. Saint François de Xavier. T. I, 270.

Dantin (Mme). Notre foyer, 286.
Dasté (L.). La gangrène maçonnique, 136.
Dechevrens (A.), S. J. Nazareth et la famille de Dieu dans l'humanité, 552.
Dedouvres (L.). Un précurseur de la bienheureuse Marguerite-Marie. Le Père Joseph et le Sacré Cœur, 550.
Delaporte (V.), S. J. Études et causeries littéraires. 1re et 2e séries, 282.
— A travers les âges. Récits et légendes, 712.
— Pour l'honneur, 713.
Delarue (P.). Charles-Armand Tuffin, marquis de La Rouërie, 700.
Delisle (L.). Notice sur la rhétorique de Cicéron, 573.
— Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris, 680.
Delmont. Bossuet et la dernière lettre de Léon XIII au clergé de France, 401.
Denifle (H.), O. P. et Chatelain (E.). Chartularium Universitatis Pariensis. T. IV (1394-1452), 675.
Devès (M.). Un apôtre. Le P. de L'Hermite, des missionnaires Oblats de Marie-Immaculée, 276.
Domecq (J.-B.). Mémento des classiques français et de la littérature française, 714.
Douhéret. Idéologie. Discours sur la philosophie première, 407.
Druon (H.). Bossuet à Meaux, 396.
Dubois (P.), S. J. Un patriarche. Vie de M. Dubois-Fournier (1768-1844), 421.
Dumas (H.). Compendium theologiæ moralis P. Joannis Petri Gury, S. J., 555.
Durand (J.-P.) de Gros. Nouvelles recherches sur l'esthétique et la morale, 560.
Dutilliet et Vigourel (A.). Petit catéchisme liturgique et catéchisme du chant ecclésiastique, 554.

Engelhardt. L'animalité et son droit.

Féret (l'abbé). La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Moyen âge. T. IV 672.

Féret (l'abbé). La Faculté de théologie. Époque moderne. T. I, 680.
Fonsegrive (G.). L'attitude du catholique devant la science, 130.
— Le catholicisme et la religion de l'esprit, 131.
Francos (F. des). Déchirons les voiles du temple, et bas les masques, 135.
Franklin (A.). La vie privée d'autrefois. La vie de Paris sous Louis XV; devant les tribunaux, 414.
— Les animaux, 702.
Froissart. Chroniques. T. XI, publiées par G. Reynaud, 414.
Funck-Brentano (F.). Légendes et archives de la Bastille, 383.

Galinand. Le R. P. Allaire, missionnaire au Congo, 278.
Gasté (A.). Pascal, l'homme. Mémoire inédit de feu M. Jacques Denis. — Un pèlerinage à la campagne et à la cathédrale de Bossuet, en 1775. — Une demi-victime de Boileau, les poésies de Jean Bardou, curé de Cormelles-le-Royal, près Caen (1621-1668), 403.
Gérard (E.). Leçons sur l'électricité, 564.
Giacomelli (A.). Sur la brèche, 284.
Gondal (F.-L.), S.-S. L'Église russe, 133.
Grandet (J.). Les saints prêtres français du xviie siècle. (3e série). Prêtres angevins, 419.
Guibert. Histoire de saint Jean-Baptiste de La Salle, 710.
Guillaume (E.). Études sur l'histoire de l'art, 574.

Hægy (R. P.). Cérémonial selon le rite romain, par le R. P. Le Vavasseur, 554.
Hélot (Dr Ch.). L'hypnotisme franc et l'hypnotisme vrai, 131.
Henri de Kalkar. Exercitatorium ad monachos, 691.
Héricault (C. d'). Les grands saints de France et leurs amis, 137.
Hurter (H.). Nomenclator literarius recentioris theologiæ catholicæ theologos exhibens ætate, natione, disciplinis distinctos. T. IV. Theologia catholica tempore medii ævi ab anno 1109-1563, 690.

Jungmann (B.). Institutiones theologiæ specialis, 134.
Jacob. Pour l'école laïque, 528.
Jacquier (E.). Notre Seigneur Jésus-Christ d'après les Évangiles, 265.
Jamin. Cours de physique de l'École polytechnique, 563.
Janet (P.). Premiers principes d'électricité industrielle, 564.
Janssens (L.). Prælectiones de Deo Uno, 835.
Joly (H.). Les moralistes français, 845.

Kaiser (J.). Notre Père, qui êtes aux cieux, 285.
Kannengieser (A.). Les missions catholiques. France et Allemagne, 412.
Kirwan (C. de). L'animal raisonnable et l'animal tout court, 132.
Kœnneritz (baronne de). Ma conversion, 710.
Kurth (G.). L'Église aux tournants de l'histoire, 697.

Lacombe (B. de). Catherine de Médicis, entre Guise et Condé, 568.
Lamarzelle (G. de). La crise universitaire d'après l'enquête de la Chambre des députés, 586.
Le Dantec (F.). Lamarckiens et darwiniens. Discussion de quelques théories sur la formation des espèces, 410.
Leduc. Recherches sur les gaz. — Nouvelles recherches, 562, 563.
Leibniz. Monadologie. (Édition Piat.)
Le Moyne de la Borderie (A.). Histoire de Bretagne. T. III (995-1364), 413.
Lesêtre (H.). Sainte Geneviève, 417.
Llevaneras (J. C. de). Compendium theologiæ moralis, 556.
Lodiel, S. J. Où allons-nous? Étude sur la vie future, 406.
Loquin (A.). Molière à Bordeaux vers 1647 et en 1656. — Un secret d'État sous Louis XIV. Le prisonnier masqué de la Bastille, 387.
Louis-Antoine, O. M. C. Saint Pascal Baylon, patron des œuvres eucharistiques, 415.

Malet (A.) et Romberg (E.). Louis XVIII et les Cent Jours à Gand, 415.

MARCILLAC (J. DE) et PINON (R.). La Chine qui s'ouvre, 274.
MARGUERY (E.). L'œuvre d'art et l'évolution, 559.
MARTIN (G.). La grande industrie sous le règne de Louis XIV, 707.
MARTINEZ NUNEZ (Z.). Estudios biologicos, 268.
MATHET (L.). Traité pratique de photomicrographie, 565.
MAUREL (G.) et ANCEL (DOM). Cours d'histoire de France, 708.
MENTHON (comte DE). Vingt-deux mois de campagne, 273.
MICHELET (Œuvres complètes de), 574.
— Du prêtre, de la femme, de la famille, 820.
MIRIAM. Grande amie, 285.
MONNIER (M.). Le tour d'Asie. L'empire du Milieu, 273.
MOREY (J.). Anne de Xainctonge et les Ursulines au comté de Bourgogne, 280.
MUN (comte A. DE). La loi des suspects. Lettres adressées à M. Waldeck-Rousseau, 269, 578.
— Nouvelle réponse à une vieille accusation renouvelée contre l'école Sainte-Geneviève, 579.
MURY (P.), S. J. Gabriel Malagrida, de la Compagnie de Jésus, 281.

NEMOURS-GODRÉ (L.). Daniel O'Connell. Sa vie et son œuvre, 701.
NIMAL (H.). La vie de sainte Christine l'Admirable est-elle authentique? 281.
NODET (Dr V.). Les agnoscies. La cécité psychique en particulier, 409.
NORBERT. Vie du P. Arsène-Marie de Servières, provincial des Frères mineurs, 278.

OJETTI (B.), S. J Synopsis rerum moralium et Juris Pontificii, 556.
ORTOLAN (Th.). Vie et matière ou matérialisme et spiritualisme en présence de la cristallogénie, 128.
— Matérialistes et musiciens, 128.
— La fausse science contemporaine et les mystères d'outre-tombe, 129.
OTTIN (L.). Le vitrail. Son histoire, 428.

PARMENTIER (A.). Album historique. T. III, 569.
PAUTHE. Les maîtres de la chaire en France au XVIIe siècle. Bourdaloue d'après des documents nouveaux, 808.
PHILPIN DE RIVIÈRE. La physiologie du Christ, 405.
PINON (R.) et MARCILLAC (J. DE). La Chine qui s'ouvre, 274.
POEY. Nouveau manuel complet et pratique d'instruction religieuse, 406.

QUILLARDET (M.). Suédois et Norvégiens chez eux, 425.

RAYNAL. Du foyer à l'école, 269.
REYNAUD (G.). Les chroniques de Froissart. T. XI, 414.
RIGAULD (J.). La vie de saint Antoine de Padoue, 416.
ROMAIN (G.). L'inquisition. Son rôle religieux, politique et social, 132.
ROMBERG (E.) et MALET (A.). Louis XVIII et les Cent Jours à Gand, 415.
ROUVIER (F.), S. J. La très sainte Vierge, d'après Bossuet, 558.
— Le cœur du Maître, d'après Bossuet, 558.
ROY (J.). Saint Nicolas Ier, 418.

SABATIER (abbé M.). L'Église et le travail moderne, 130.
SALT (H.-S.). Les droits de l'animal, considérés dans leur rapport avec le progrès social, 558.
SAUBIN (A.). La synagogue moderne. Sa doctrine et son culte. — Le Talmud et la synagogue moderne, 129.
SAUTAI (lieutenant M.). Le siège de la ville et de la citadelle de Lille en 1708, 829.
SCHANZ (M.). Geschichte der römischen Litteratur, 140.
SEPET (M.). Saint Gildas de Ruis, 566.
SERTILLANGE, O. P. Jésus, 405.
SÉKURIER (comtesse). Les épreuves de Rosy, 284.
SOMMERVOGEL (C.), S. J. Bibliothèque de la Compagnie de Jésus. T. VIII et IX, 427.
SPILBEECK (I. van). La couronne norbertine. — Beati Hermanni Joseph. Opuscula..., 419.

SURBLED (Dr). La vie de jeune homme, 137.
— Le tempérament, 412.

TACITE. (Éd. Constant et Girbal), 851.
TAUSSERAT (J.-B.-E.). Étude généalogique sur les Bourdaloue, 808.
TERRIEN (J.-B.), S. J. La Mère de Dieu et la Mère des hommes d'après les Pères et la théologie, 63.
THÉLOZ. Vie de M. l'abbé Ruivet, 279.
THOMAS. Dieu auteur de la vie, 131.
THOMASSIN. L'abbé Menestrel, 279.

VACHET (A.). Les paroisses du diocèse de Lyon, 565.
VAISSIÈRE (P. DE). Le journal de Jean Barrillon. T. II, 414.
VALÈS (J.), S. J. Grammaire allemande, 716.
VANDAL (A.). Les voyages du marquis de Nointel, 698.
VAST (H.). Les grands traités du règne de Louis XIV. T. III, 705.
VAVASSEUR (L.). Lettres philosophiques. Positivisme et spiritualisme, 408.
VERMEERSCH. Manuel social, 840.
VIGOUREL (A.) et DUTILLIET. Petit catéchisme liturgique et catéchisme du chant ecclésiastique, 554.

WALLON (H.). Le tribunal révolutionnaire, 569.
WIESENER (L.). Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais. T, III, 571.

Anonymes.

Annuaire de l'Observatoire municipal de Paris, dit Observatoire de Montsouris, pour l'année 1900, 267.
Annuaire pour l'an 1900, publié par le Bureau des Longitudes, 266.
Auctarium Chartularii. Liber procuratorum nationis Anglicanæ. T. II, 678.
BÉNÉDICTINS DE SOLESMES (Les). Paléographie musicale, 404.
Guide national et catholique du voyageur en France. — I. Paris, 850.
L'année biologique 1897, 244.
L'armée à travers les âges. Conférences faites en 1898 à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, 703.
Le « livre d'un siècle ». Mouvement du monde de 1800 à 1900, 5.
Le mystère de la Passion à Ober-Ammergau. (Traduction de Mme Paris), 851.
Monumenta historica Societatis Jesu a Patribus ejusdem Societatis nunc primum edita, 690.
PÈLERIN MANCEAU (Un). Recherches sur les pèlerinages manceaux, 282.
RELIGIEUSE CARMÉLITE (Une). Notice sur la vie et la mort de la Rév. Mère Thérèse-Marie du Saint-Sacrement, carmélite déchaussée, 280.

ERRATA DU TOME 83

P. 495, ligne 35, lisez : il baisa le crucifix. Le bourreau... lui baissa son collet.

P. 501, l. 4, au lieu de *1704*, lire : 1604.

P. 546, l. 13, lisez : apprendre à lire et à écrire et de faire le catéchisme.

— Après l. 24, on a omis cette phrase : Plusieurs de ces gens, destinés pour être maîtres d'école, vont en Sorbonne prendre des leçons de théologie.

P. 570, l. 8, lire : M. Wallon a donné cette épigraphe : *Les despotes maladroits se...*

P. 574, l. 32, au lieu de *architecte*, lire : archiviste.

FIN DU TOME 83

Imp. D. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
RUE BONAPARTE, 90, PARIS

L'ANNÉE DE L'ÉGLISE

1899

Par Charles ÉGREMONT

DEUXIÈME ANNÉE

Un volume in-12 de 664 pages. . . . . **3 fr. 50**

Comité de Patronage et de Rédaction :

MM. J. DE ARAUJO LIMA.
BARON D'AVRIL.
PAUL BAUGAS.
LÉON CLUGNET.
MM. J. DE COUSSANGES.
GEORGES GOYAU.
E. HORN.
BARON DE MONTENACH.
M. C. DE MORAWSKI.
R. P. PIOLET, S. J.
RR. PP. MISSIONNAIRES.
ETC., ETC.

Retracer d'une manière vivante, sous une forme concise, les innombrables manifestations de la vie de l'Eglise dans le monde entier, aussi bien dans les grands pays catholiques que dans les contrées nouvelles où de vaillants missionnaires vont chaque jour planter le drapeau du Christ : extraire la substance des événements et leur portée morale sans cependant négliger le fait précis : faire ensuite la synthèse de ces données si diverses : tel est le but que se sont proposé les zélés et brillants publicistes auxquels la maison Lecoffre a confié la rédaction de *l'Année de l'Eglise*.

Depuis Rome, premier moteur et suprême aboutissant, jusqu'à la dernière des cellules de cet immense organisme qu'est la communion catholique, il n'est pas une partie, pas une fonction de ce grand corps social qui ne soit scrupuleusement analysée, scrutée, disséquée.

Pour réaliser un tel programme, les rédacteurs de *l'Année de l'Église* ont recueilli des renseignements puisés aux meilleures sources sur les sujets les plus divers : état du personnel, rapports de l'Eglise et de l'Etat, congrès, synodes, encycliques, discours importants, discussions parlementaires, controverses scolaires, lettres, sciences et arts, œuvres de toutes sortes, etc., etc.

Cette nomenclature dit assez l'importance d'un tel ouvrage au point de vue de la documentation exacte et précise. Mais pour être rédigée avec méthode et clarté, *l'Année de l'Église* n'a rien de l'aridité d'un annuaire : grâce à sa forme littéraire très soignée et aussi à l'unité de vues qui a présidé à sa composition, c'est un livre de lecture attrayante et facile.

La collection de *l'Année de l'Église* formera un jour la plus complète histoire de l'Eglise à travers le monde qui ait jamais été écrite. Pour le savant elle constituera une incomparable encyclopédie de documents devenus introuvables ; pour le chrétien elle sera cela et plus encore, c'est-à-dire un magnifique monument élevé à la gloire de l'Eglise catholique.

Un tel ouvrage doit prendre place dans la bibliothèque de tout homme du monde qui s'intéresse à la religion dans ses rapports avec la philosophie, la politique, l'histoire, la littérature, les arts, etc. Il doit se trouver sur la table de tout prêtre éclairé.

L'Année de l'Église, 1898, par M. Charles ÉGREMONT. *Première Année. Deuxième édition.* 1 vol. in-12 de XXIX-520 pages. 3 fr. 50

JÉSUS

PAR

Le R. P. SERTILLANGES

DOMINICAIN

La Personne de Jésus.
Le Berceau de Jésus.
La Vie solitaire de Jésus.
La Prédication de Jésus.
La Prière de Jésus.
Jésus et les autorités juives.
Jésus et ses disciples.
Jésus et la nature.

1 vol. in-12. *Deuxième édition.* 2 fr. 50

Dans ce volume, l'auteur a voulu replacer Jésus dans son cadre authentique; l'analyser dans son milieu : nature, habitations, mœurs orientales, afin que l'imagination, soutenue par cette impression de réalisme, pénètre mieux, si l'on ose dire, dans l'*état d'âme* de l'Homme-Dieu. Le théologien se subordonne ici le poète, et le chrétien, l'apôtre insinue discrètement, à propos de chaque étude, quel parti admirable peut tirer toute âme de la contemplation de Jésus.

Les Esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident, par M. Paul ALLARD. *Ouvrage couronné par l'Académie française. Troisième édition, revue et augmentée.* 1 vol. in-12. 4 fr.

M. Paul Allard a divisé son ouvrage en trois parties : *l'Esclavage romain, — l'Egalité chrétienne, — la Liberté chrétienne.* L'état économique, social et moral du monde antique, où l'esclave était considéré comme un simple instrument de travail ou de jouissance, est analysé avec les plus grands détails dans la première partie. Dans la seconde sont indiqués les moyens employés par l'Eglise pour déraciner l'esclavage sans ébranler la société civile. La troisième nous fait assister à la pénétration de la société religieuse dans la société civile : l'Eglise encourage et facilite les affranchissements; l'idée du travail manuel est réhabilitée; le nombre des esclaves diminue, en même temps qu'augmente celui des ouvriers libres.

Sainte Françoise Romaine, 1384-1440, par la Comtesse DE RAMBUTEAU. *Troisième édition.* 1 vol. in-12, orné d'une jolie gravure. 3 fr.

Sainte Françoise, qui vécut à Rome pendant les dernières années du XIVe siècle et le commencement du XVe, fut, ainsi que nous le montre madame de Rambuteau, le modèle des épouses, des mères et des veuves. Car, avant de se soumettre aux règles spéciales qui se pratiquent dans les monastères, notre Sainte a commencé par accomplir les devoirs imposés aux fidèles qui demeurent au milieu de nous.

Il faut donc souhaiter, comme le dit Son Eminence le Cardinal Perraud dans l'approbation qu'il a bien voulu envoyer à l'auteur, « que ce livre pénètre dans nos foyers domestiques et serve de commentaire pratique de l'Evangile aux femmes mariées, aux mères, aux maîtresses de maison, pour leur apprendre comment on peut arriver à la sainteté et devenir sous

l'action de la grâce un instrument vraiment efficace du règne de Dieu parmi les hommes ».

La sincérité religieuse de Chateaubriand, par M. l'abbé Georges Bertrin, agrégé, docteur ès lettres. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

Depuis quelques années Chateaubriand est remonté très haut dans l'estime des lettrés, on le tient désormais pour le premier écrivain du XIXe siècle.

Aussi s'est-on mis de toutes parts à étudier plus que jamais ses écrits et sa vie. Parmi les questions, que cette étude soulève, aucune n'est plus intéressante assurément que celle de la sincérité du brillant apologiste, qui a contribué plus que personne au réveil des idées chrétiennes dans notre siècle.

M. l'abbé Bertrin vient de la traiter d'une façon définitive et il a courageusement porté le débat en pleine Sorbonne.

Cette thèse, hardie et neuve, lui a valu le diplôme de docteur ès lettres.

Daniel O'Connel, sa vie, son œuvre. *Deuxième édition*, revue et augmentée, par M. L. Nemours Godré. *Ouvrage couronné par l'Académie française.* 1 vol. in-12. 3 fr. 50

O'Connel, dont l'existence se confond avec celle du peuple est un exemple on peut dire unique dans les annales des nations. Aussi sa vie emprunte-t-elle à la fois au personnage et à la cause dont celui-ci a été le représentant, un caractère de grandeur héroïque qui l'élève à la hauteur d'un poème. Dans ce volume qui est plein de vie et d'intérêt on peut suivre toutes les péripéties de ce grand drame national, dont l'enjeu était la liberté d'un peuple, et on voit que chez ce héros l'homme privé était digne de l'homme public.

L'Éducation populaire : *Les Œuvres complémentaires de l'école en 1900*, par Max Turmann, professeur au Collège libre des Sciences Sociales. 1 vol. in-12 de 250 pages. 2 fr. 50

Dans son premier volume, *Au sortir de l'école*, M. Max Turmann avait étudié les origines et les premiers développements des institutions post-scolaires en France.

Il nous montre maintenant à quel point en sont aujourd'hui arrivées les œuvres catholiques ainsi que les œuvres non constitutionnelles « qui veulent assurer à l'enseignement primaire un fécond lendemain ». Il y a là des pages fort intéressantes, notamment sur les Universités populaires, les lectures publiques, les cercles d'études, les conférences, les mutualités scolaires, l'extension universitaire catholique, les patronages et les associations d'anciens élèves, etc.

La seconde partie du volume est consacrée à l'exposé des détails d'organisation; elle nous fournit des renseignements *pratiques* et l'on y trouve même des textes de statuts ou de règlements.

“ Les Saints ”

La Vénérable Jeanne d'Arc, par L. PETIT DE JULLEVILLE, professeur à la Sorbonne. *Deuxième édition.*

Saint Jean Chrysostome, par Aimé PUECH, maître de conférences à la Sorbonne. *Deuxième édition.*

Le Bienheureux Raymond Lulle, par Marius ANDRÉ. *Deuxième édition.*

Sainte Geneviève, par M. l'abbé Henri LESÊTRE, curé de Saint-Etienne du Mont. *Troisième édition.*

Saint Nicolas Ier, par M. ROY, professeur à l'école des Chartes. *Deuxième édition.*

Saint François de Sales, par M. Amédée de MARGERIE. *Troisième édition.*

Saint Ambroise, par le duc de BROGLIE. *Troisième édition.*

Saint Basile, par Paul ALLARD. *Deuxième édition.*

Sainte Mathilde, par E. HALLBERG, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. *Deuxième édition.*

Saint Dominique, par Jean GUIRAUD, professeur à la Faculté des lettres de Besançon. *Troisième édition.*
Ouvrage couronné par l'Académie française.

Saint Henri, par M. l'abbé Henri LESÊTRE, curé de Saint-Etienne du Mont. *Troisième édition.*

Saint Ignace, par Henri JOLY, aucien professeur à la Sorbonne. *Quatrième édition.*

Saint Étienne, roi de Hongrie, par E. HORN. *Deuxième édition.*

Saint Louis, par Marius SEPET. *Quatrième édition.*

Saint Jérôme, par le R. P. LARGENT. *Quatrième édition.*

Saint Pierre Fourier, par Léonce PINGAUD. *Troisième édition.*

Saint Vincent de Paul, par le prince Emmanuel de BROGLIE. *Sixième édition.*

La Psychologie des saints, par Henri JOLY, ancien professeur à la Sorbonne. *Sixième édition.*
Ouvrage couronné par l'Académie française.

Saint Augustin de Cantorbéry et ses compagnons, par le R. P. BROU, S. J. *Troisième édition.*

Le Bienheureux Bernardin de Feltre, par E. FLORNOY. *Troisième édition.*

Sainte Clotilde, par G. KURTH. *Cinquième édition.*

Saint Augustin, par Ad. HATZFELD. *Cinquième édition.*

Chaque volume in-12. Prix broché : 2 fr.
Avec reliure spéciale : 3 fr.

Paris. — Imp. Devalois, avenue du Maine, 144.

AP
20
E8
t.83

Etudes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY